

COLLECTION

DES

INVENTAIRES SOMMAIRES

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790,

PUBLIÉE SOUS LA

DIRECTION

DU

MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE, DES CULTES ET DES BEAUX-ARTS.

N O R D

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790,

RÉDIGÉ PAR M. JULES FINOT.
ARCHIVISTE.

NORD.

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIE B.
CHAMBRE DES COMPTES DE LILLE, N^{OS} 2339 À 2787.

TOME CINQUIÈME.

LILLE,
IMPRIMERIE DE L. DANIEL.

1885.

Département du Nord.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

S É R I E B.

Cours et Juridictions. — Parlements, bailliages, sénéchaussées et autres Juridictions secondaires, cours des aides, cours des monnaies). secondaires, cours des comptes cours des aides, cours des monnaies).

CHAMBRE DES COMPTES DE LILLE (suite).

RECETTE GÉNÉRALE DES FINANCES.

B. 2339. (Registre.) — In-folio, 256 feuillets, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1527. — « Compte douziesme de noble homme Jehan de Marnix, seigneur dudit lieu et de Thoulouze, conseiller, trésorier et receveur général de toutes les finances de nostre très redoubtée dame Madame l'archiduchesse d'Autriche, etc. » — La recette s'élevait à la somme de 949181. 8 s. 10 d. tournois et 12100 florins de Savoie, les dépenses à celle de 104171 1. 2 s. 8 d. et 12100 florins de Savoie. Les recettes comprenaient les articles suivants : domaine de Bourgogne ; — grande saunerie de Salins ; — seigneurie et châellenie de Bra-con ; — domaine de Savoie ; — domaine d'Espagne ; — deniers provenant de Pierre de Greboval, receveur général des Flandres ; — revenus de la ville et terroir de Malines ; — deniers provenant de l'appoin-tement fait avec l'Empereur touchant la succession de Maximilien d'Autriche ; — deniers particuliers consacrés à l'achat de rentes pour le couvent des Annon-ciades de la porte des Anes à Bruges ; — aides du comté de Hollande ; — idem des châellenies de Lille, Douai et Orchies. — Les dépenses étaient ainsi divisées : ordinaires et extraordinaires ; — gages et pensions ; — pensions aux dames d'honneur ; — autres gages et pensions aux filles d'honneur, femmes de chambre et autres de l'hôtel de Madame ; — deniers délivrés par le trésorier et receveur général aux officiers qui doivent

en rendre compte (1200 florins de Savoie remis à frère Loys de Gleyreurs, père prieur du couvent de Brou-lez-Bourg-en-Bresse, commis par Madame à tenir le compte des ouvrages dudit couvent) ; — autres dépenses extraordinaires : 42 livres monnaie de Flandre payées au receveur de Cassel Jehan Van Rooden pour remboursement de semblable somme délivrée à quatre compagnons qui ont apporté avec lui de la Motte-au-Bois à Malines la somme de 9500 livres due à Madame et payée par Messieurs des finances de l'Empereur « tant sur le dû de son droit paternel comme sur sa pension qu'elle a dudit sieur Empereur toute en monnoie blanche, compris cheruaige, sacs et deux grans tonneletz en quoy lesdits deniers ont esté mis et paquetez » ; — 18 livres à Jean Bonnot, écuyer tranchant de Madame, « pour le 1^{er} jour de février 1527, stil de Rome, estre party de Malines par ordonnance d'icelle dame et allé devers la comtesse de Montrevel au lieu de Guyse et icelle avoir conduit et amené parler à ma dicte dame à laquelle elle est venue faire la révérence » ; — 10 livres payée par le trésorier et receveur général pour la dépense « d'un ambassadeur de Suiche lequel est venu devers madicte dame de par les lig'hes pour aucunes affaires dont elle ne veult aucune déclaration estre faite, comme pendant quatre jours entiers qu'il a séjournes audict Malines attendant sa despesche > ; — 27 livres à Hans Bitscholt, messenger d'écurie pour être allé au comté de Bourgogne porter des lettres à la prin-

cesse d'Orange et au maréchal de Bourgogne, concernant des affaires dont aucune déclaration ne doit être faite ; — 36 sols payés à un homme de pied que monsieur le maréchal de Bourgogne, comte de Pont-de-Vaux, a envoyé du comté de Bourgogne vers madame au mois de septembre 1527 avec certaines lettres sur le fait de la neutralité du comté de Bourgogne ; — diverses sommes payées pour la visite par des maçons, charpentiers et officiers divers de l'édifice construit par madame au cloître de l'Annonciade-lez-la porte des Anes à Bruges ; — dons et récompenses extraordinaires (cet article renferme les curieuses dépenses suivantes) : étrennes délivrées le 1^{er} janvier aux laquais de corps de madame, archers, joueurs de viole et de tambourin, valets des haquenées, maréchal de l'écurie, valets de litière, charretiers, cordonniers, aide de fourrière, clerc de chapelle, aide de tapisserie, portier et aide-portier, serviteur du pâtissier, joueur de marionnettes, valetons de cuisine, servante de la lavandière de corps, valet du lévrier de madame, serviteur du tailleur et « habillonneur, » serviteur de l'aumônier, compagnon domestique servant à l'état des filles d'honneur, messagers de l'empereur, hérauts de l'Empereur, prêtres de l'église St-Pierre de la ville de Malines, sergents, portiers, messagers, joueurs de hautbois et « sacbottes », charpentiers de ladite ville, hallebardiers du comte d'Hocstrate (Hoochstraten), laquais dudit comte, joueurs de harpe, rebecs et tambourins, nègre de monsieur de Palerme, peintre ayant donné à madame une Notre-Dame, compagnon ayant présenté une Notre-Dame, femme ayant offert un arbre de fleurs, femmes de chambre de madame d'Hocstrate, valets de chambre de cette dame, « cuvillier » (tonnelier) ayant présenté trois petits tonnelets de bois tout d'une pièce, charretier ayant amené la cervoise depuis Bruxelles, compagnon de Namur ayant présenté à madame un pâté de truites, servantes de la lavandière de bouche de madame, serviteurs du pelletier, huissier du prince appelé Piro, trompettes de l'Empereur attachés à messieurs de Ravestain et de Gavre, serviteur ayant présenté à Madame un ré-chauffoir de fer, aide de la fruiterie ; somme totale des étrennes : 226 livres, 5 sols, monnaie de Flandres ; — 72 sols payés à un serviteur de la princesse de Chimay qui le 3 janvier a présenté à Madame certaine belle vaisselle de bois de la part de ladite princesse ; 6 carolus d'or à certains italiens joueurs de souplesse « en faveur de ce que le 15 janvier ik sont venuz après le soupper, jouher et faire

passer le temps à Madame ; » 6 livres à Pierre Joglin, huissier de chambre du petit prince de Danemark, neveu de Madame ; — 3 phi-lippus d'or à trois compagnons qui le 26 février sont venus « chanter chansons à plésir devant Madame à son disner » ; — 10 livres à Adolphe Viron, serviteur du garde des joyaux de Madame, « en rémunéracion de plusieurs services qu'il luy a faiz tant en jouant farces devant elle que pour aultres causes ; » — 4 phi-lippus à deux joueurs de souplesse qui le 22 février « sont venuz faire passer le temps à Madame et jouer de souplesse devant elle à son soupper ; » — 6 livres aux charretiers qui ont amené les vins d'Arbois depuis le comté de Bourgogne jusqu'à Malines ; — 10 livres à Catherine « neynne de feu madame la roine de Dannemarke pour luy aider, furnir et satisfaire aux frais et despens qu'il luy conviendra faire en sa prochaine gésine » ; — 12 philippus d'or à deux trompettes de l'Empereur « pour les assister aux frais qu'il leur conviendra supporter dès cyjusques en Espagne où ilz vont présentement devers ledit seigneurEmpereur ; » — 12 livres à Paul Tubach, archer de corps de Madame « pour certain ouvrage de paincture qu'il luy a fait ; » — 2 philippus d'or aux servantes « du logis où Madame a esté en sa ville de Malines veoir passer la procession de ladite ville le 24 avril ; » — 10 carolus aux archers de corps et gens d'écurie qui « le premier may ont planté devant les fenestres de la thambre de Madame deux beaulx grans mays ; » — 3 carolus à certains jardiniers de la ville de Malines qui ont fait don à Madame le premier jour de mai « d'un beaul may de soyerie painct et armoyé des armes de l'Empereur et d'elle ; » — 10 livres à Jehan Richeteau, dit Ango-lesme, aide « de la sauserie ; » — 10 livres à « Nicaise Ladam, diet Grenade, roy d'armes de l'Empereur ; » — 20 carolus distribués aux hommes qui ont « jousté sur l'eau devant la maison de M. de Fiennes en la ville de Gand en laquelle Madame a souppé le 23 juin, à d'aultres compaignons qui ont dansé sur les espauls l'un de l'aultre devant elle tant devant l'ostel dudit sieur de Fiennes que à son retour en court, à ung soit estant esdictes dances, aux marinniers qui ont amené icelle dame par eau en une petite berque dez l'ostel dudit sieur de Fiennes en sa maison ; » — 28 livres 15 sols « au logis où Madame a esté en la ville de Gand le 30 juin pour veoir passer la châsse de monsieur saine Lyewin, à cinq bendes de gens de mestier de ladict ville de Gand qui sont venuz dancier

devant madicte dame en son logis et aux trompettes de Gand qui sont venuz ledict jour sonner devant elle à son soupper ; > — 2 philippus d'or à certains hongrois qui, le 8 juillet, sont venus montrer à Madame et faire danser devant elle deux gros et puissants ours et ont aussi joué de souplesse et de passe-passe ; — 7 philippus à six joueurs de hautbois et de « sacbottes, » trois de la ville de Gand et trois venant d'Ecosse qui sont venus jouer de leurs instruments devant Madame à son dîner ; — 2 philippus à trois joueurs de fifre ; — 100 carolus d'or à un gentilhomme espagnol » venant du roy de Bohême, en faveur des bonnes et joyeuses nouvelles qu'il luy a apportées de l'accouchement de la royne de Bohême d'ung beaul filz ; » — 4 philippus aux serviteurs et servantes de la maison d'un prêtre près de la ville de Bruges où Madame a été voir le jardin de plaisance y étant ; » — 30 carolus à un pauvre gentilhomme comte au royaume de Chypre pour « l'aider à remonter à cause qu'il a esté destroussé par les champs et en faveur des bons services par luy cy-devant faicts à la feue Majesté de l'Empereur, père d'icelle dame, luy «stant à son service ; » — 120 livres de gratification aux officiers de l'écurie « pour susvenir à leurs menues nécessités à cause de la cherté des vivres qu'est à présent ; » — 2 philippus à trois compagnons qui sont venus chanter * chansons à plésir devant elle à son soupper le 25 novembre ; » — 16 livres aux laquais et archers de corps qui, le dernier jour de novembre, jour de la saint André* luy ont fait don et présent d'une ymaige faicte à la semblance dudict saint Andrieu en paincture painct en la manière accoustumée, pour avoir d'elle quelque somme de deniers pour eulx récréer en l'honneur dudict saint Andrieu, patron de la noble maison de Bourgoingne ; » — 4 philippus à Rémond Fabry qui est venu jouer du fifre et du tambourin d'Allemagne, ledit jour de la saint André ; — 20 carolus à un gentilhomme « venant ilu roy de Hongrie et de Bohême en faveur des bonnes et joyeuses nouvelles qu'il luy a présentement apportées de l'advènement dudict roy de Bohême au royaume d'Hongrie, lequel puis naguères a esté receu et couronné roy dudict Hongrie ; » — 2 carolus aux enfants de chœur de l'église Notre-Dame du Sablon en la ville de Bruxelles € en faveur de ce que le 7 décembre ilz sont venuz dire chançons et chanter de *chose faicte* devant elle à son disné ; » — 9 livres à Hendrich Lort, hôtelier suivant la cour de Madame pour la dépense de bouche de certain pauvre homme

d'église ; » — 20 carolus aux chantres de M. de Ravestain qui sont venus plusieurs fois de Bruxelles à Malines chanter de *chose faicte* devant Madame ; » — 6 carolus aux chantres de Notre-Dame du Sablon en la ville de Bruxelles en faveur de ce qu'ils sont t venuz dire et célébrer services divins devant elle ; » — 6 carolus aux enfants de chœur de sainte Gudule à Bruxelles, « en faveur de ce que le 28^e jour de décembre, jour des Innocents, ilz luy ont amené veoir leur évesque et chanter de *chose faicte* devant elle après disné ; > — 20 carolus au fourrier du feu sieur de Bourbon « pour luy aider à suppourter les frais de voiaige qu'il va présentement faire en Espagne devers la Majesté Impériale de l'Empereur nostre sire et en faveur d'aucuns bons et agréables services qu'il a cy-devant fais à la Majesté de l'Empereur et elle, soubz et au service dudit sieur de Bourbon, son maistre ; » — 30 livres à quatre joueurs de farces de la ville de Valenciennes, « en faveur de ce que devant les Karesmeaulx dernier passé, mesmement l'espace d'environ quinze jours, ils sont venus jouer des farces devant elle après son soupper ; » — 50 livres à « Philippe Doublet et Jehan de Langhe, dit Papegay, marglisseurs de l'église Saint-Pierre en la ville de Malines, et ce pour faire estoffer de fin or et d'azur trois grandes imaiges en bois, assavoir une Nostre-Dame, saint Pierre et saint Paul, estans sur le grant haultel de ladicte église ou les armes d'icelle dame seront mises et posées pour mémoire d'elle ; » — 22 livres à Etienne Lullier, valet de chambre, et Simon de Parenty, aide du garde des joyaux de Madame, commis receveur de la confrérie de saint Sébastien en l'hôtel de Madame « pour aucunement s'acquitter de ce qu'elle a esté royne du papegay de ladicte confroirie l'année passée ; > — 30 livres à Séraphin de Taxis, commis du maître des postes de l'Empereur « pour les bonnes nouvelles qu'il luy a dites et apportées de l'accouchement de la royne d'Hongrie d'un beaul prince ; » — 25 livres à damoiselle Marguerite de Neufville, fille d'honneur de Madame « pour acheter nouvelles broduros pour elle, pour ce que durant le voiaige qu'elle fist dernièrement à Calaix, elle demeura griefvement malade en la ville de Bruxelles, et pour susvenir aux frais et despens qu'il luy a convenu faire à cause de maladie qu'elle fut contraincte vendre certaines brodures et baghes qu'elle avoit ; » — 20 livres à Jehan Augier dit le Petit Breton « pour acheter une robe fourrée et ce en faveur

et considération d'aucuns épitaphes et autres compositions par luy faictes en rime et en prose dont il luy a faict présent ; > — 800 livres à maître Guillaume dés Barres, secrétaire ordinaire de madame, « tout pour considération de ce qu'il luy apporta les premières nouvelles de la paix finale traitée à Madrid entre l'Empereur nostre sire et le roy de France ; » — 410 livres payées à Hendisch de Mockembroch, marchand de draps de laines, et à Wouter van Hans-meter, marchand de draps de soie, à Malines, dues pour les marchandises livrées par eux < pour faire accoustremens es paiges d'honneur, lacquais et autres officiers en l'escurie de Madame (les cinq pages de l'archiduchesse étaient alors les jeunes seigneurs de Flagy, Toulangeon, le Veaul, Carondelet et Lannoy) ; » — 9 livres à Thomas de Parenty, mercier suivant la cour, dues pour cinq bonnets « d'escarlade de Milan doubles à deux rebras > pour lesdictes pages ; — 40 livres « à Guyot de Beaulgrant, tailleur d'ymaiges demeurant à Malines sur à bon compte et en tout moins de la somme de 250 livres du pris à quoy Madame a convenu et appointé et. faict marché avec luy pour une sépulture de marbre blanche et noire qu'il a promis de faire et poser en l'église de Couber-ghes à Bruxelles deans la saint Jehan lors prouchai-nement venant l'an 1527, pour feu François monseigneur frère de madicte dame, que sera une figure couchant de la longueur d'un enfant de 18 mois ou selon que la pierre le pourra pointer, ung cussin dessous la teste et ung lyon au pied et accoustré en linge comme il est au patron ; et aux quatre coings de ladicte tombe a chacun ung enfant assis de telle longueur que le marbre le pourra porter ; > — 6 livres 2 s. 6 d. à « messire Anthoine de Montcut, abbé com-mendataire de l'abbaye de saint Vincent de Besançon pour un service divin fait le XII^e jour de janvier 1527 en l'église de saint Pierre à Malines pour le salut et remède de l'âme de feu très bonne mémoire de l'empereur Maximilien que Dieu absoille, père de la dicte dame » ; — 2521. 4 s. 7 d. à Pierre Nardin, citoyen de Besançon, « pour avoir acheté douze ponçons des meilleurs vins blancs d'Arbois et deux douzaines de *clous* fromaiges de Bresse qu'il a sceu finer et iceulx avoir fait mener et conduit par deçà assavoir dès ledit Arbois au lieu de Malines » ; — 9 livres * à Jehan de Rouhier, illumineur, en paiement d'une illuminure que Madame luy a naguères faict faire en certaine com-plainte de quatre femmes mises en tableaux » ; — 116 livres 5 sols payés pour

du taffetas destiné à faire des chaperons à l'occasion de la fête de Pâques aux dames, femmes, filles d'honneur et filles de chambre ci-après : la comtesse d'Hoochstrate, la dame du Ver-neuil, Lalaing, Pétrezain, Longueval, Hallewin, Aspre, Bulleux, Neufville, Jehanne de Cerf » ; — 52 livres pour 26 bonnets « de bonne escarlante doubles à deux rebras > remis aux 24 archers de corps et au serviteur du capitaine ; — 1451. 9 s. 3 d. payées à Martin des Ableaux, orfèvre de Madame, résidant à Malines « pour les parties d'orfèvrerie cy-après déclarées, lesquelles il a faites. et livrées es mains d'icelle dame pour en faire à son noble plésir : premier pour avoir fait le III^e décembre 1526 douze belles grosses enseignes d'or d'escus esmaillées de noir avec lettres, lesquelz il a faiz pour mettre aux patenostres de ma dicte dame, pesans pour 134 grains au pris de 19 s. 6 d. l'estrelin, soient 32 l. 5 s. 9 d., item pour la façon des dictes enseignes ; 6 livres ; item, pour une verge d'or esmaillée de noir pour icelle dame ; item, pour 13 autres enseignes ; item, pour deux grosses baghes avec deux dyamans, chacune garnye de 9 perles dont icelle dame a aussi faict don aux deux jeunes princesses de Dane-marcke, ses niepees ; item, pour avoir racoustré deux bordures avec 67 perles et les ralonger de 8 pièces avec 8 perles et 8 lettres d'or pour lesdictes princesses ; item, pour deux verges d'or esmaillées de noir en l'une desquelles est ung rubis et l'autre ung dyamant pour lesdictes deux princesses ; item, pour une grosse verge d'or d'escus garnis d'ung gros caillos de rubis dont icelle dame a aussi fait don à son aulmosnier ; item, pour avoir racoustré une image avec une sainte Marguerite pour le jeusne prince de Danemarke, son nepveu ; item, pour 8 boutons d'or garnis de 13 perles chacun donnés au jeune prince de Danemarke pour ferrer sur les manches de sa robe ; item, pour avoir racoustré 2 brasselets, ung escu et une verge pour Madame » ; — 7 livres 2 sols payées à Etienne Ysabeau pour fourniture de « peaulx creppes pour fourrer des corsages dérobes et deux fuynes pour une courvette pour Neutekin, passe-temps de ma dicte dame » (jeune naine que l'archiduchesse faisait élever dans son hôtel) ; — 222 livres 15 sols à Jean Le Roy, tailleur des habillements, pour fournitures d'étoffes et travaux de son métier, tant pour Madame que pour différentes personnes à son service, entre autres pour « une nayne, fille d'un ci-devant archier de corps de l'Empereur > ; — 60 livres à Jehan Ofhuus, verrier à

Bruxelles « pour une belle et grande verrière qu'il a faite et posée au mur de l'église du couvent et monastère du Rouge Cloistre au bois de Soignes-lez-Bruxelles, hystoriée du crucifiement de Nostre Seigneur et armoyée des armes de madicte dame » ; — 156 livres à frère Jean de Salins,, docteur en sainte théologie, religieux du couvent des Augustins de Mont-lonart en Bresse et au père liseur dudit Montlonart pour être venus prêcher le Carême à Malines devant Madame et les princes et princesses de Danemark ; — 6 l. 18 s. à Cotuze Lannoy, femme de chambre des filles d'honneur de Madame « pour l'entretienement de la personne de Neutiken, passe-temps d'icelle dame, et laquelle elle luy a baillé en charge ej; gouvernement » ; — 90 livres, 8 sols 6 deniers à Jehan Noirot, orfèvre à Bruges, « pour une belle, grande et haulte coppe d'argent avec' sa couverte faicte a l'antique, donnée à la femme du capitaine Tonart, espagnol, en faveur de ce qu'elle a fait lever puis naguères un enfant sur les saints fonts de baptesme par la dame de Magdeghen > ; — 5 livres 16 sols à messire Pierre de Dalma, prêtre, premier chapelain de Madame, à présent la servant d'aumônier pour un service célébré en iéglise Saint-Pierre de Malines pour le duc de Savoie, mari de l'archiduchesse ; — 37 livres payées à Wouter van Hansmetre, marchand de draps de soie, pour huit aunes de velours .noir et huit de satin afin de faire un « séon » et un pourpoint à « maistre Pierre Desmaistres, chirurgien et archier de corps de Madame en faveur de ce que puis naguère il l'a guesrye de certaine blessure qu'elle avoit en l'une des jambes » ; — 94 livres à Etienne Ysabeau, pelletier de Madame, pour la fourniture de diverses peaux, entre autres de peaux de cuir blanc, de *nyces* noirs, de martres, creppes, etc. ; — 292 livres à Jehan Heràtienne, marchand de tapisserie à Anvers, « pour les parties de tapisserie pour s'en servir en sale et autrement en son hostel, laquelle tapisserie est à personnages et figures de chasses et vollières > ; — 29 livres « à ung nommé le Beghe, tant en faveur de ce qu'il a amené et conduit dez Espaignes en ceste ville de Malines, deux beaulx josnes lévriers que l'Empereur luy a envoyés que pour aultres causes à ce la movvans » ; — 40 livres à un marchand d'Anvers « pour avoir amené et conduit d'Espaigne en la ville de Bruxelles vers Madame certaines belles chamarres et gants d'Espaigne » ; — 26 livres 8 sols à « Victor Hofhuus, marchand de draps de soie à Bruxelles, pour huit aulnes de bon velours noir délivré par Madame à ung nommé Lerquin, astrologue et valet de chambre de monsieur de Ravestein > ; — 43 livres, 9 sols à Jacquin Sellier, sommelier de cave et concierge de l'hôtel de Madame à Malines, < pour certaines parties de jardinerie, charpentaiges., achats de romarins, violiers et autres choses qu'estoient nécessaires » ; — 63 livres , 2 sols, 6 deniers à Marc de Glasere, orfèvre à Malines, < pour une belle et haulte coppe

d'argent faicte à l'antique, dorée dehors et dedans, garnie de sa couverte, laquelle Madame a fait prendre pour icelle délivrer à damoiselle Jehanne de Hardin, pour de sa part la donner au baptesme de l'enfant de Vynencourt, gentilhomme de la chambre de l'Empereur, nostre sire, lequel icelle dame a puis naguères fait lever en son nom sur les saints fonts de baptesme par la dite damoiselle » ; — 36 livres a Jean Estocard, « fruitier et apothicaire de Madame, en paiement et satisfaction d'un sien petit cheval qu'elle a naguères fait prendre et acheter de luy, lequel cheval icelle dame a donné au père prieur de son couvent de Brouz lorz estant par deçà pour s'en retourner au dit couvent » ; — 33 livres à Laurens Loingue, « pour les dépens d'une petite naynne qu'elle lui fait nourrir, apprendre la langue françoise et endoctriner en bonnes mœurs et pour aucunes menuités nécessaires à ladite naynne » ; — 483 livres à maître Richard Coutault, garde des joyaux, « tant pour renouveler certaine vaisselle d'argent mise es mains d'aucuns ses officiers domestiques, façon et dorure d'argent du tableau qu'elle a fait faire des vingt petites exquises peintures que autrement < ; — 6961 livres, 9 sols, 9 deniers, payés à Madame « tant pour les deniers de son jeu que pour convertir et employer en aucuns ses affaires, secretz et menus plesirs » ; — 56 livres, 16 sols, « pour façon, escripture et parchemin de ce présent compte et double d'icellui, contenant ensemble la quantité de 568 feuillets à 24 deniers pour feuillets, attendu la cherté du parchemin » (1).

B.2340. (Portefeuille.) — 12pièces, parchemin, 7 pièces, papier, 3
sceaux.

1^{er} janvier — 31 décembre 1527. — Mandements :
de l'archiduchesse Marguerite pour le paiement et'
l'armement de 500 hommes convenu avec Jean Back,

(1) Le double de ce registre est déposé aux Archives générales du royaume de Belgique.

marchand, à raison de 2 philippus d'or par homme et par mois, le mois compté à 28 jours ; — de l'Empereur pour faire retarder le prononcé de la sentence à intervenir dans le procès de la dame de Ottinghem ; — du même au sujet du trouble apporté dans le droit « de pescherie aux anguilles de la rivière de l'A » appartenant exclusivement au domaine, « par les procureurs et eschevins de la ville de Saint-Omer accompagnés de plusieurs garnemenz embastonnez de picques, haliebardes, arbalestres, harcqs, harcquebuttes et d'autres bastons innuisibles » qui ont « desfait, desrompu et desmoly le wares (parc à poissons) et jésté les estocqs dans la rivière » ; — du même concernant la jouissance des fruits des bénéfices du diocèse de Tournai, vacant *in limine* ou litigieux à l'occasion du trouble fait audit évêque dans son droit sur la cure Saint-Sauveur de Lille ; — du même concernant l'accord intervenu entre l'Empereur et les échevins d'Arras au sujet des aides à fournir pour l'entretien des gens d'armes qui doivent garder la ville et le pays ; — du même concernant le droit de *chaussée* perçu dans la ville de Verton ; — du même au sujet des limites du comté de Bourgogne et de la Lorraine du côté de Fougerolles, du val d'Anton et du ban de Corravillers en la seigneurie de Faucogney ; — du même relatif aux vassaux et aux fiefés de la châtellenie de Lille qui négligent de payer les droits lors des vente, transport ou aliénation de leurs fiefs ; — du même maintenant les chanoines de la collégiale de Saint-Pierre de Lille, dans le droit de tonlieu, travers et passage sur un pont dit le Vergue ou Verbrughe, gisant à Ghehrwe et menant dudit Gheluwe à Menin ; — etc.

B. 2341. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 1 pièce, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 30 décembre 1527. — Lettres de don et d'exemption d'impôts et des droits seigneuriaux, accordées par l'Empereur ou l'Archiduchesse Marguerite : aux héritiers de feu le petit Roy, en son vivant échanson de l'Empereur, pour la somme de 119 livres ; —aux abbés de Liessies et de Maroilles pour celle de 123 livres, 15 sols, 6 deniers ; —auxmayeur et échevins de la ville de Lille portant remise de l'impôt de 1200 livres levé en vertu de l'ordonnance de Philippe-le-Bon, de 1459, pour l'entretien dans ladite ville € d'une feste servant à jouter qu'on appeloit l'Espinette, de laquelle on auroit accoustumé faire le Roy ung bourgeois et deux jousteurs, laquelle feste à

l'occasion qu'on n'a pu recouvrer personne qui l'ait voulu accepter pour la grande dépense qu'il leur convenoit faire, comme parce qu'il y avoit grand doute qu'elle ne se pavoit faire sans peschié, depuis l'an quatre-vingt et douze a esté tenue en suspençe sans avoir esté solemp-nizié », laquelle remise est consentie moyennant la cession à l'Empereur du devant de la maison dite des Rois pour y faire une nouvelle prison ; — aux mêmes portant autorisation de créer des rentes à vie ou autrement jusqu'à concurrence de 6000 livres pour acheter des blés « vu que pendant le mois d'août 1527 les bleds n'ont guères estez bien adressez en ladite ville de Lille par suite de la guerre avec le roy de France > ; — lettres de neutralité accordées par François I^{er}, à Robert de Malberghe, son conseiller et chambellan ordinaire pour les terres qu'il avoit en Lorraine, Barrois et autres pays qui ne sont point du royaume de France ; etc.

B. 2342. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1527. — Lettres et actes d'attestation : des bourgmestres et échevins de la ville d'Oudenbourg, de la décharge de la somme de 20 livres, part qui leur incombait dans les 100,000 écus accordés par les États de Flandre à l'Empereur ; — des bourgmestres, échevins et conseil de la ville de Dixmude pour la somme de 230 livres ; — de ceux de la seigneurie de Breskinssant pour la somme de 290 livres 10 scellings. — Rôles des montres d'armes et revues de Tournai ; — idem de la garnison du château de l'Ecluse ; — idem des gens d'armes réunis pour la guerre des *gheldres*. — Information et interrogatoire de témoins au sujet d'une prétendue conspiration ayant pour but de faire passer la ville de Tournai sous la domination du roi de France.

B. 2343. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin, 12 pièces, papier, 3 sceaux.

1^{er} janvier — 31 décembre 1527. — Lettres de commissions pour : Jean du Tertre, comme conseiller au bailliage de Sainl> Orner ; contre les redevables du *tonlieu du poids* de la ville de Lille ; — pour Alianne de Warhen, comme greffier de l'échevinage et pensionnaire de la ville de Dunkerque, institué dans ses

fonctions par Marie de Luxembourg, duchesse douairière de Vendômois, comtesse de St-Pol, etc ; — pour Van der Aa, comme lieutenant-général pour commander dans tout le pays d'Arkel, Blasserweert, la Hollande du Sud, Altena, Heusden et tout le quartier de Dordrecht , institué par Antoine de Lalaing, gouverneur général de Hollande pour l'Empereur ; — pour Jean Roland, comme receveur de la terre de Havrincourt, institué par Robert de La Marche, chevalier de Saint-Michel, etc., seigneur dudit lieu ; — pour Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, comme gouverneur du château de la Motte-aux-Bois, avec le droit de disposer des « souldoyeries » qui deviendraient vacantes dans ledit château ; — pour Jean Duquesne, institué procureur général de la châtellenie de Lille, par Marie de Luxembourg ; — pour le sieur du Realx, gouverneur et capitaine général de l'Artois, d'avoir à choisir et engager sept compagnons qu'il commettra à la garde château de Bapaume ; — pour maître Nicolas Leborgne, institué élu d'Artois ; — pour Jacques de Montigny, institué gouverneur de Cambrai et du Cam-brésis ; — pour maître Robert Le Merchier, institué exécuter des sentences criminelles, par Charles Carondelet, bailli de Marie de Luxembourg ; — etc.

B. 2344. (Portefeuille.) — 49 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1527. — Quittances: de Gilles de Bersleyden de la somme de 560 livres qui lui étaient dues pour un cheval fourni jadis par le chevalier Estor au roi don Philippe de Castille pendant qu'il faisait le siège d'Utrecht et pour certain voyage fait par Philippe Hinctaert avec Sa Majesté en Allemagne ; — de Jean le Gouverneur, chanoine d'Ivoix, de la somme de 40 livres payée à un fondeur pour « refaire trois pièces d'artillerie de fonte ; » — de Jean Micault, receveur général des finances de l'Empereur, de celle de 21 livres, reçues de l'archiduchesse, en à-compte sur les 61 livres prêtées par le cardinal de Liège au seigneur Empereur pour < aider à subvenir à ses affaires > ; — de Pierre le Retordeur, garde des prisons de Tournai, de la somme de 10 livres, 1 sol tournois « pour avoir gardé et nory Jaspert Bernard, prisonnier, l'espace de 183 journées, lequel estoit chargy de tenir les oppinions et fausses doctrines de Martin Luther, et comme tel

après plusieurs procédures faictes, a esté rendu et mis es mains des officiers de la court espirituelle de Tournay » ; — de frère Ni-chole Bernard, prieur de St-André, de 20 sols pour un obit fondé par noble dame la comtesse Mahaut ; — de Jean de la Haye, maître mesureur des bois de l'Empereur, de la somme de 27 livres pour ses peines et salaires ; — de Fédriq de Mélimbert, gouverneur et capitaine des ville et château de Béthune, « pour les gages de six compagnons de guerre ordonnés par l'Empereur à la garde, tuission et défense dudit château » ; — d'Antoine de Croy, seigneur de Sempy, de l'Ecluse, etc., chevalier de la Toison-d'Or, grand et premier chambellan du Roi de Hongrie et de Bohême, gouverneur et capitaine du Quesnoy, de la somme de 400 livres tournois, pour ses gages de capitaine dudit heu, — d'Erart de Fromont, prévôt de l'artillerie de l'Empereur, de la somme de 12 livres pour être allé visiter l'artillerie de Bois-le-Duc et l'avoir fait mettre à sec ainsi que les munitions ; — de Philippe, seigneur de Lannoy, conseiller de l'Empereur, gouverneur et capitaine des ville, cité et château de Tournai et Tournésis, de la somme de 1725 livres pour les gages de 150 compagnons de guerre piétons, formant la garnison du château ; — d'Adrien de Gruouldt, capitaine de piétons, de 266 livres, pour les gages de 213 piétons entretenus en Hollande à l'encontre des *gheldres*, ennemis de l'Empereur ; — de Jean de Tenremonde, seigneur de Bougival, conseiller et maître de l'artillerie de l'Empereur, chef et capitaine des ville et cité de Tournai et de 200 compagnons de guerre piétons, tenant sous lui garnison en ladite ville, de la somme de 2403 livres, 3 sols, 4 deniers, pour la solde de ladite garnison ; — d'Henri Cloestien, capitaine de piétons, de la somme de 2614 livres, 18 sols, pour les gages de 214 piétons entretenus au service de l'Empereur ou « voyaige fait en armez par M^{gr} le gouverneur de Frize, de la part de Sa Majesté à l'encontre de ses ennemis gheldrois, mesme au siège par lui mis devant le blochuys de Cabinghe au pays d'Overyssel » ; — de Sixtus Saer de la somme de 100 sols « pour avoir porté dans la ville de Bruxelles lettres de Madame aux président et gens du conseil en Hollande, esquelles lettres est enclose une autre à elle escripte par l'archevêque de Coulogne se complaignant de ceulx de Dordrecht qu'auroient mis en la rivière du Rin aucuns estaguetz, grandement au préjudice de ses sujets » ; — etc.

. 1^{er} janvier — 31 décembre **1528**. — « Compte XXII^e de Jehan Micault, conseiller, trésorier de l'ordre et receveur général des finances de l'Empereur, nostre sire pour ung an entier commençant le premier jour de janvier XV^e XVII (ancien style) et finissant le dernier jour de décembre XV^e XXVIII. » — Recettes : 1798711 l. 1. 18 s. ; Dépenses : 1798259 l. 4 s. et demie. Les recettes comprenaient : domaine en Brabant ; idem en Artois ; idem en Flandre ; idem en Hollande ; aides accordées à l'Empereur pour l'entretien des gens de guerre ; — allocations extraordinaires faites par différentes villes pour l'entretien des garnisons ; — deniers provenant de la vente de rentes. Les dépenses comportaient les articles suivants : allocation au trésorier des guerres de l'Empereur pour le paiement des gens d'armes dans les Pays-Bas, la Flandre et l'Artois ; — idem au receveur de l'artillerie ; — idem aux commis à tenir le compte des deniers ordonnés aux ouvrages, réparations et fortifications qui se font au pays de par deçà ; — deniers prêtés par l'Empereur à l'élu et confirmé de l'église d'Utrecht ; — autres dépenses pour gages et pensions extraordinaires payés par le receveur général des finances : (à l'archiduchesse Marguerite 4700 livres de Flandre, 8 sols et demie sur la pension de 20000 livres que lui fait l'Empereur, — au cardinal archevêque de Mayence et de Magdebourg, prince électeur de l'Empire : 32000 livres, — à Louis comte palatin du Rhin, duc de Bavière 11200 livres à cause des service qu'il a rendus comme électeur à Charles-Quint lors de son élection à l'Empire ; — à Henri, palatin du Rhin, duc en Bavière, duc et confirmé d'Utrecht, coadjuteur à Worms : 1500 livres, — à l'évêque d'Utrecht : 688 livres, — à Érad de la Marche, cardinal archevêque de Valence, évêque de Liège, duc de Bouillon : 240 livres, — à Philippe de Croy, marquis d'Arschot, comte du Porcien, capitaine général du Hainaut : 4500 livres, — à Jacques de Luxembourg, comte de Gavre, seigneur de Fiennes, gouverneur et capitaine général de Flandre ; 3000 livres, — à Adolphe de Bourgogne, seigneur de Beve-ren, amiral de la mer : 3000 livres, à Adrien de Croy, seigneur de Reux, gouverneur général de l'Artois : 1000 livres, — à Antoine de Lalaing, comte de Hoochstraten, seigneur de Montigny, second chambellan de l'Empereur et chef des finances : 3200 livres, — à Antoine de Croy, seigneur de Sempy, chambellan: 600 livres, — à Jean,

seigneur de Berghes, chambellan : 3000 livres, — à Jacques, comte de Horn, chambellan : 879 livres, — à Maximilien de Horn, chambellan : 1200 livres, — à Jacques de Gavre, seigneur de Frésin, chambellan et grand bailli de Hainaut : 500 livres, — à Evrard de la Maerke, comte d'Aremberg, « hault-voué » de Liège : 2200 livres, — à Renaut de Bréderode, seigneur de Vianne : 600 livres, — à Antoine de Berghes, seigneur de Wallain et de Grim-berghe, gouverneur de Namur : 1000 livres, — à Philippe de Lannoy : 400 livres, — à Georges, seigneur de Halluin et de Comines : 200 livres, — à François, seigneur de la Gracht, haut-bailli de Gand : 400 livres, — à Charles Carondelet, seigneur de Potelle, ci-devant maître d'hôtel de Madame Léonore d'Autriche, reine douairière de Portugal : 480 livres, — à Jean Cau-lier, seigneur d'Aigny, président du conseil privé : 800 livres, — à Pierre, seigneur de Rosimbos, premier maître d'hôtel et chef des finances de Madame : 400 livres, — à dame Hélène de Croy, comtesse de Gavre, dame de Fiennes : 400 livres, — à messire Philibert Naturel, abbé d'Ainay, dom prévôt d'Utrecht, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or : 30 livres, — à Jacques de Montigny, seigneur de Noyelles : 200 livres, à Jean Ruffl'ault, seigneur de Neufville, trésorier général des finances : 878 livres, 8 sols, — à Maximilien Quarré, greffier des finances : 240 livres, — à Christophe Florent, huissier des finances : 68 livres, 15 sols, — à Jean Micault, trésorier de la Toison-d'Or: 190 livres, — à maître Hermam de Zuderhuysen, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel : 500 livres, à Claude de Boissot, archidiacre d'Arras, doyen de Poligny, aussi maître des requêtes : 100 livres, — à Jean Haneton, protonotaire du Saint-Siège, prévôt de l'église Saint-Albin de Namur, idem : 250 livres, — à maître Henri de Lesprisée, secrétaire en ordonnance : 100 livres, — à maître Jean Franco, secrétaire *signant* au privé conseil : 50 livres, — à Balthazard de Than-berg, écuyer, bailli de Haulx : 125 livres, — à Guillaume de Colhem, seigneur de Duras : 200 livres, — à Richard de Mérode : 200 livres, — à Evrard du Roch, secrétaire du comte de Rochefort : 150 livres, — à messire Robert Robin, prévôt de Soignies, conseiller, chapelain et aumônier de l'Empereur : 120 livres, — à messire Aert van Liere, bourgmestre de la ville d'Anvers : 150 livres, — à messire Jean van der Aa, chevalier, « escoutette » de Malines et grand fauconnier : 300 livres, — à Aert van Diest, chevalier, l'un des tréso-

riers de la ville de Malines : 150 livres, — à Adrien Musch, chevalier, idem, 60 livres, — à Jean van der Dale, l'un des *comunemaistres* de la ville de Malines : 50 livres, — à Jean de Luzy, lieutenant de l'artillerie : 100 livres, — à Roland Longin, contrôleur de l'artillerie : 219 livres, — à maître Éloy démentis, licenciées-lois, maître d'école du prince de Danemarck et des princesses, ses soeurs : 125 livres, — à Mahieu Fiefve, garde de la *feuillie* (pavillon de plaisance) de l'hôtel de l'Empereur à Bruxelles : 109 livres, 16 sols, — à Jean Petitkeux, aide de la tapisserie : 36 livres, — à François de Maercke, capitaine, Piérotin Fontaine, lieutenant, et aux 24 archers du corps de l'Empereur : 3411 livres, 6 sols, — à Lambert Brivers, ci-devant valet de chambre de Madame Léonore d'Autriche, reine douairière de Portugal : 109 livres, 16 sols, — à Jean Dancoisnes, ci-devant valet de chambre de Madame : 36 livres, 12 sols, — à maître Hans Franc, maître des *trenchis* (tranchées) de l'armée de l'Empereur : 73 livres, 4 sols, — à Jean Mathieu, ci-devant épicier du roi de Hongrie et de Bohême, archiduc d'Autriche : 73 livres, 4 sels, — aux six chevaucheurs de l'écurie de l'Empereur : 475 livres, — à maître Jean Goessens], maître des enfants, Guillaume Le Chevalier, bascontre, Jean de Waerde, hauteontre, Jacques Bucquet, organiste, Philippe Barton, Joachim le Thollenaire dit Cabillau et Guillemain Bruneau, enfants, et Pierre Maillotin, souffleur des orgues de la chapelle de l'Empereur ordonnée vers Madame : 742 livres 16 sols, — à Charles de Herlaer, écuyer, prévôt des maréchaux de l'hôtel et général par tous les pays de par deçà : 370 livres, 2 sols, — à Jean Micault, receveur : 1378 livres, 8 sols, à Jean de Hornes, prévôt de Liège : 700 livres ; — autre dépense pour gages ordinaires ; — autre dépense pour menus voyages et messageries : « à Liévin van der Vaedt, 110 sols pour le second jour du mois de janvier 1527 (1528 n. st.) et de la ville de Bruxelles à toute extrême diligence porter lettres de par Madame de jour et de nuit au seigneur de Vianne d'ordonnance qu'il demourast à St-Omer en garnison et en tiengsist les gens de guerre des ordonnances dudit seigneur Empereur soubz la charge du seigneur de Ravestain et y feist faire bon guet » ; — à Simon van den Lovere 100 sols pour le 7^e jour de janvier dudit lieu avoir porté lettres de par Madame « aux président et gens des con-saulx de Namur et Luxembourg qu'ils fassent rendre grâce à Dieu de la délivrance de notre St-Père par processions

générales et autres œuvres pies et de miséricorde » ; — à Andrieu de Zuerendorch, poste de l'Empereur, 13011.15 s. pour trente voyages en France dont l'un jusqu'à Bordeaux pour porter les lettres de Madame au seigneur de Praet et à Nicolas Perrenot, successivement ambassadeurs près du roi de France, et à don Ignigo de Mandoce, envoyé comme ambassadeur en Angleterre, arrêté en France et détenu prisonnier à Ham ; — à 24 autres postes pour avoir servi nuit et jour toutes les fois que- besoin en était depuis Malines et Bruxelles jusqu'à Augsbourg afin que Madame et les gens de ses conseils fussent plus souvent et en plus grande diligence avertis « des santé et disposition du roy de Bohême et de Hongrie archiduc d'Autriche, ensemble des nouvelles de l'Empire, des Allemaignes, des électeurs princes et seigneurs illecq, comme aussi en Espagne devers l'Empereur » ; — à messire Baptiste de Taxis, conseiller de l'Empereur, capitaine et maître des postes la somme de 2045 livres ; — à des courriers envoyés en février 1527 (anc. st. 1528 n. st.) diverses sommes pour donner ordre aux gouverneurs de l'Artois et de la Flandre de faire arrêter tous les François, leurs biens, marchandises, dettes et actions et d'être sur leur garde parce que la guerre était ouverte ; — idem au seigneur de Beveren, à l'amiral de la mer, au margrave d'Anvers et au rentmaistre de Bewesterschelt en Zélande, de faire arrêter les marchands anglais et saisir leurs biens et de veiller à ce que « nul ne s'avanchast à faire voile ou mettre en mer aucuns batleaux ou navires estans ou qui arrivoient durant ledit mois es havres de Flandres, à peine d'estre réputez rebelles » ; — 25 livres payées en mai 1528 à un « espie qui a esté envoyé en plusieurs et divers lieux en terre d'ennemis pour s'informer secrètement des nouvelles y estans pour en advertir Madame afin de pourveoir à la surreté des frontières » ; — 72 sols payés en juin 1528 pour un voyage fait par archers avec leur capitaine vers les gens d'armes qui avaient défait les gheldrois « en la campagne », — somme payée en juillet 1528 pour frais de voyage afin d'informer l'inquisiteur à Louvain de venir à Vilvorde pour y faire le procès « d'aucuns luthériens y estans prisonniers » ; — idem pour porter les placards de l'Empereur et les lettres de Madame au marquis d'Aerschot, capitaine général du Hainaut, afin de, à toute diligence, faire faire « la plus grant assemblée de gens d'armes à la guerre qui se pourroit es mettes de son office pour au son de la cloche "aller sur les pas-

sages et entendre au reboutement de certain gros nombre de gens de cheval et de pied, eulx disans casez et assemblez sur les frontières des pays de par deçà, pour iceulx envahir ou y passer nonobstant la présente trêve » ; — idem pour lettres portées aux bourgeois, échevins et conseil de Louvain, gouverneur, bailli, président et gens des consaulx de Namur et Luxembourg l'ordonnance de publier et entretenir la trêve conclue entre l'Empereur et les rois de France et d'Angleterre ; — idem pour lettres portées aux chancelier et gens du conseil en Brabant les avertissant de la prise de la cité d'Utrecht, de la ville de Hardrewyk et autres places en Gheldres, d'ordonnance qu'ils fissent faire six processions générales en six semaines et prier Dieu pour la santé et prospérité de l'Empereur, — idem pour un voyage fait en avril 1528 par Francisque Gualtératy par ordonnance de Madame pour s'informer de la santé et disposition du roi de France et savoir si Guillaume de Montfort, chevalier, gentilhomme de la chambre de l'Empereur, était passé outre pour aller vers l'Empereur en Espagne ; — idem pour lettres portées à Anvers et au divers autres villes de Hollande, ordonnant de « non suffrir, prendre, lever, ne acheter par qui ce fust, ne transporter hors des dictes villes et juridictions d'icelles, aucuns harengs, ni autres vivres et provendes pour les mener en Gheldres ni en autres lieux où les Gheldrois les puissent avoir et recouvrir » ; — idem pour lettres portées en octobre 1528 aux abbés de Vlubeke, Perke et Heylisssem « ausquels Madame escripvoit et ordonnoit que toutes excuses cessans et sur peine d'encourir en l'indignation de l'Empereur et d'elle ils viennent incontinent et sans délai audit Malines, pour prendre une conclusion finale à la journée et assemblée des Estats de Brabant » ; idem pour lettres au grand bailli de Hainaut pour faire publier « que tous gens de guerre estans logiez sur le plat pays s'en deslogeassent incontinent sous peine de la hart, et s'ilz en estoient refusans qu'il les feist déloger par force » ; — idem pour lettres au bailli de Bruges « auquel l'Empereur ordonnoit faire publier incontinent es mectes de son office que nulz changeurs, banquiers ni autres n'avançassent faire aucuns changes servans au roy de France ni aux siens pour ses affaires sous peine de la hart et confiscation de corps et de biens » ; — idem pour lettres aux « escoutette de Malines et amman de Bruxelles par lesquelles Madame leur ordonnoit faire publier certain billet encloz en icelles touchant le traicté de paix fait entre l'Empereur et le duc de Gheldres » ; — idem pour lettres aux président

et gens du Conseil en Flandre, gouverneurs de Lille et de Béthune, bailli d'Aire et de St-Omer « par lesquelles l'on faisoit savoir que tous subjectz ayans estez em-peschiez en la levée et perception des fruiz de leurs biens, terres et seigneuries depuis le traicté de Madrid qui fust le 15^e de février l'an 1526 (1525 anc. st.), jusques au 15^e de juing 1528, jour de la conclusion de la trêve, se trouvassent à Cambrai au 8^e de décembre furniz de leurs requestes et demandes et des vérifications sur ce servans, à peine d'en estre fourcloz pour ce leur estre faiz droits par les commissaires qui y seroient envoyez » ; — idem pour lettres au cardinal de Liège par lesquelles Madame « l'advertissoit des défenses qu'elle avoit faict faire pardeçà à trois compagnons de guerre subjects de l'Empereur, de se garder de aller servir quelque seigneur ou prince quel qu'il fust en Italie ou ailleurs, à peine d'estre banniz eulx, leurs femmes et enfans à tous jours mais » ; — idem pour lettres au margrave d'Anvers, par lesquelles Madame lui ordonnoit de faire « défense aux imprimeurs dudit Anvers de non imprimer certains billets touchant le traicté de Gheldres, lesquelz n'estoient véritablement escriptz selon ledict traicté » ; — messageries par mandemens particuliers : 300 livres à un personnage de Cambrai que « l'Empereur ne veult aucunement estre nommé pour le remboursement de semblable somme payée par lui tant à plusieurs et divers messagers et espies envoyés depuis un an en çà sur les frontières de France comme en la court du roy et ailleurs au royaume en plusieurs et divers lieux, pour s'enquérir secrettement des nouvelles y estans des armées d'Ytalie, de Naples, de Milan et autres, veoir leurs conduites, s'enquérir quelles entreprises ils avoient sur mains, quel nombre et puissance ilz estoient sur les frontières, de la santé et disposition du roy de France et d'autres choses et affaires selon que le bruit lors courroit » ; — 500 livres à un personnage que l'on ne veut pas nommer pour le paiement des espions envoyés en France et ailleurs en « terre d'ennemis pour s'enquérir des nouvelles et bruyts y courrans et veoir la conduite des François, les assemblées qui se faisoient, quel nombre et puissance ilz estoient, savoir où ilz vouloient aller et comme ilz vouloient faire, mesmes tant de ce que se traictoit en France durant l'assemblée des roy de France et cardinal d'Angleterre à Amyens et Compiengne, comme depuis

s'informer de la santé et disposition dudit seigneur roy de France durant sa maladie, regarder souvent au long de la rivière de Somme ou quartier de Normandie, en Santers et en Brye et ailleurs pour savoir des nouvelles conduites et emprinses des François, etc. > ; — ambassades et gros voyages : (4051., 6 s., 4 d. à maître Guillaume des Barres pour un voyage en Angleterre vers le légat cardinal d'Yorck « pour entendre de luy aucunes ouvertures de paix finale entre l'Empereur et le roy de France * et pour un second voyage en Angleterre « pour luy quastriesme illecq avec les ambassadeurs, députez et commis des roys de France et d'Angleterre traictier une trêve marchande et communicative et dépôts d'armes entre l'Empereur pour ses pays de pardeçà et lesdits seigneurs roys et leurs royaulmes et subjectz, par mer et par terre, laquelle trêve a esté conclue et accordée pour huyct mois et après yceulx huyct mois à durer jusques au rappel de l'un des princes, et deux mois après pour retirer les marchans et marchandises et biens de chacun côté ; » — somme payée au même « pour avoir accompagné l'esleu Bayart, secrétaire du roy de France, lequel estoit venu (octobre 1528) devers Madame, pour certaines affaires concernant la trêve » ; — 7 livres payées « à ung josne fils pour avoir apporté de Paris à Malines unes lettres d'ung estudiant audict Paris, par lesquelles ledict estudiant faisoit advertir madicte dame de la manière de l'exploit fait vers le roy de France par le hérault Bourgogne sur le fait de la deffiance faicte par ledict roy de France à l'Empereur (ce défi avait eu lieu le 10 septembre 1527) ; — dons et récompenses extraordinaires. 10 livres à Jean Angies, héraut d'armes de l'Empereur intitulé Franche-Comté ; — 8 livres à messire Jean de Baissier, chanoine de l'église collégiale de Saint-Rombault à Malines pour « le VI^e jour du mois de décembre 1528 avoir été présent quand Madame jura au nom dudit seigneur Empereur la paix de Gheldres en présence des députez du duc de Gheldres en l'esglise Saint-Pierre audit Malines, pour lesdits serments et autres solem-nitez y requises avoir prins par escript, en avoir fait ung instrument et en avoir esté par deux ou trois fois en court vers madicte dame et lesdits du privé conseil pour monstrier icellui instrument et le corrigier selon qu'il appartenoit » ; — 647 1.10 s. 9 d. pour cinq belles hautes coupes d'argent, dorées dedans et dehors, ouvrées de diverses sortes qui avaient été prises et achetées de marchands orfèvres et joailliers d'Anvers « pour icelles présenter pour souvenance de la part de

l'Empereur à Jehan, seigneur de Rossem, écuyer, Henri de Groff, advoé heritable de Erckelens, maître Hermann Keispenninck, docteur, Henri Collart de Lynden, conseillers et maître Jehan van Vyersen, secrétaire, commis et députez du duo de Gheldres lesquels estans venus vers Madame pour estre présens de la part dudit duc de Gheldres au serment et confirmation de la paix lors naguères traictée conclue et accordée par les comtes de Bueren et Hoochstraten et audiencier à Gorchem avec les députez dudit duc de Gheldres, et laquelle icellui duc avoit auparavant de son costé confirmée, et juré l'entretènement d'icelle paix au bien desdits seigneurs Empereur et de Gheldres et de leurs pays et subjects » ; — 1,000 livres à messire Philippe Burchart « en considération et récompense de ce qu'il s'estoit employé à l'adresse du traicté que lesdits comtes de Bueren et de Hoochstraten et l'audiencier dudit seigneur Empereur par son ordonnance et commission avoient de la part d'icellui seigneur Empereur, fait avec ledit évesque d'Utrecht, son maistre, et mesmement au transport par ledit évesque de la cité, des villes et chasteaulx d'Armsfort, Rynen, Wyck et autres forts et plat pays du Bassticht d'Utrecht, leurs appartenances et appendances au profit dudit seigneur Empereur et de ses successeurs, seigneurs et ducs de Brabant et de Hollande > ; — 272 livres 10 sols remboursés à Antoine de Lalaing pour semblable somme payée à Jacques de Broehoven, secrétaire de l'évêque d'Utrecht « pour don qui luy en a esté fait quant il a rendu et délivré les livres, registres et aultres cartulaires concernans ledict évesché d'Utrecht après que ledit évesque avoit passé sa procuracion espéciale et irrévocable pour résigner es mains de nostre saint père le Pape icellui éveschié d'Utrecht à la nomination de l'Empereur et pour dons faiz quand ledict comte d'Hoochstraten a prins au nom de l'Empereur et au moyen dudit transport la possession et joyssance des cité d'Utrecht, villes de Wyck, Armsffort et Rynen, tant par deniers d'or et d'argent semez après le serement fait et receu aux deux huyssiens de la chambre du conseil de la cité d'Utrecht qui avoient droit au cheval sur lequel le nouveau seigneur ou son commis faisoit son entrée, aux secretaires, trompettes, chantres et autres officiers, le tout selon les anciennes coutumes et usances » ; — menues et grosses parties payées par le receveur général des finances : 449 livres à Andrieu de Douvrin « que par le

commandement et ordonnance dudict seigneur Empereur, de Madame et du privé conseil le receveur général luy a baillées pour son remboursement de semblable somme dépensée pour l'entretènement et despenses de bouche de Mademoiselle Marguerite d'Austrice, fille naturelle dudict seigneur Empereur et despenses de bouche de sa nourrice, comme pour autres parties de thuille d'or traicté, draps de soye et de linge, fourrures" de sables, de martres, d'aigneaux et autres parties qu'il avoit par ordonnance de Madame et du conseil acheté pour luy en faire habillement pour son corps et usage » ; — 27 livres 12 sols à Engelbert Marcelis « garde de l'oyseau appelle haynne, à cause de trois sols qu'il estoit accoustumé prendre et avoir par chascun jour tant pour les despens et nourriture dudict oyseau haynne comme pour feu, estrain et autres choses à luy nécessaires et qu'il estoit accoustumé de faire pour l'entretenir et nourrir, et lequel icellui seigneur Empereur avoit chargé et ordonné tousjours nourrir et entretenir nonobstant son absence * ; — à Jacques de Hoochboosch, tisserand de nappes à Malines 1750 livres, pour l'étoffe et façon de trois nappes et de trois douzaines de serviettes que l'Empereur a fait faire * pour s'en servir aux chapitres de son ordre de la Thoyson d'or à l'une desquelles nappes se trouvent au milieu les armes de l'Empereur, et d'un côté saint André de l'autre saint Jacques avec quatre fusils (briquets de Bourgogne) et la devise « plus oultre » aux quatre coins et cinquante armes des chevaliers de l'ordre selon qu'au dernier chapitre tenu à Barcelone ils étoient placés, chacune en un parquet fait à l'antique avec le collier de l'ordre autour, les armes des rois surmontées de la couronne, celles des ducs du chaperon ducal, celles des comtes du chapelet des comtes et les autres de ceintures, laquelle nappe avec les trois douzaines de serviettes assorties dévoient servir pour la table de l'Empereur ; la seconde nappe destinée à la table des quatre officiers de l'ordre, savoir : le chancelier, trésorier, greffier et hérault, portant comme la précédente les armes de l'Empereur avec saint André et saint Jacques, la devise, mais seulement aux quatre coins les armes des quatre officiers, la troisième ayant * aux quatre coins les armes des ducs Philippe-le-Bon et Charles le-Téméraire, de l'Empereur Maximilien et du roi de Castille Philippe-le-Beau avec le collier de l'ordre et les fusils et servant pour couvrir le buffet » ; — 44 livres 17 sols pour une robe de drap jaune et chaperon à chevaucher donnés à un messenger du duc de Gueldre

nommé Mathieu, « lequel fut pris es quares-meaulx 1527 (1528 n. st.) par Anthoine de Dampfrappe, châtelain d'Escaussine, ainsi que icelui messagier alloit en France et lequel avoit depuis esté amené prisonnier à Vilvorde » ; — deniers payés en l'acquit de la cour de l'Empereur : — 2,000 livres délivrées à Loys Rollin, chevalier seigneur d'Aimeries « pour et à cause que en l'an 1511 estant le siège de messire Charles de Gheldres et- de ceulx d'Utrecht devant la ville d'Tsselstain, située en pays de Hollande, Madame luy avoit comme régente et gouvernante dudict seigneur Empereur et de ses pays et subjects pour feu de très noble et recommandée mémoire l'Empereur Maximilien, son seigneur et père que Dieu absoille, ledit seigneur Empereur moderne estant en minorité, escript et mandé de, avec ung nombre de gens de pied et à cheval t venir servir en armes pour lever ledit siège, promettant audit seigneur d'Aymeries par ses lettres closes le faire payer et contenter de ses soldes en faisant si besoing fust sa propre dette, suyvant lequel mandement ledit seigneur se transporta audit lieu d'Ysselstain avec le nombre de 300 chevaux et 500 piétons esquipés de certaines pièces d'artillerie et avec les autres seigneurs et grans maistres s'employa tellement audit affaire que Icellui siège fut levé et les ennemiz reboutez en grand honneur et utilité dudict seigneur Empereur » ; — sommes payées pour les avances faites par des marchands d'Anvers pour les frais de la guerre et de solde des gens d'armes employés contre le duc de Gueldre et le pays d'Utrecht, lesquels gens de guerre menaçaient de quitter le service de l'Empereur et de passer en parti contraire s'ils n'étaient payés immédiatement, afin « d'éviter ainsi que par faulte ou délai de paiement aucune mutation ne se fist entre iceulx gens de guerre ce que facilement eustpu avenir, qui lui eust esté ung grand regret, déshonneur, désestime, déréputation et dommage irréparable. »

B. 2346. (Portefeuille.) — 19 pièces, parchemin, 4 pièces, papier, 3 sceaux.

1^{er} janvier — 31 décembre 1528. — Mandements de l'Empereur Charles-Quint ou de l'archiduchesse Marguerite concernant : « le transport » et la réunion au domaine de la ville de Harlebeke ; — le paiement de 362 livres à maître Roland Baillet, receveur de l'ar

tillerie « pour avoir mené aux champs quatre serpentines au mois de septembre 1527 » ; idem de 4 carolus d'or à « maître Pierre Slappennin, exécuteur des exécutions cryminiels pour avoir, au commandement de Philippe de Beaufort, bailli de Tournay, mis au dernier supplice frère Henry de Westphalie, alias Henrici, natif de Clèves, par sentence déclaré hérétique, symastique et appostat, et comme tel bruslé et consummé en cendres aux *pierres porchins* lez ladite ville de Tournay » ; — accordant aux frères « héré-mitans » de St-Éloi en la ville de Pontarlier l'autorisation de racheter des terres qui leur ont été usurpées, par suite de la perte de leurs titres dans l'incendie de la ville survenu pendant les dernières guerres ; — défendant d'exporter des grains ; — permettant aux marchands génois établis à Anvers d'amener 8000 charges d'alun blanc de Rome ; — acceptant une aide de 15000 livres accordée par les États assemblés à Lille pour les frais de la guerre ; — réglant les droits des églises de Malines et les honoraires des gens d'église ; — autorisant la perception d'une aide pour les fortifications de la ville d'Arras ; — etc.

B. 2347. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1528**. — Lettres de don et d'exemption d'impôts octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou l'archiduchesse Marguerite accordant : à Adolphe de Bourgogne, seigneur de Bevres amiral de la mer la somme de 500 livres ; — à Arthise le Moynne, servante des filles d'honneur de Madame la somme de 12 livres ; — aux bourgmestre et échevins de Nieuport la remise de la somme de 300 livres formant leur part dans l'aide dernièrement accordée pour la guerre ; — à Jean de Neuville la somme de 80 livres à payer pour le devis de mutation de la terre de Relyse en Artois qu'il vient d'acquérir ; — * aux religieux de l'abbaye du Chastel-lez-Mortaigne la remise de la moitié de tout ce qu'ils peuvent devoir à l'Empereur en considération de ce que en l'an 1472 « que lors régnoient les guerres entre fuez mes prédécesseurs et le Roy de France, leur église et pourpris auroient estez brûliez et démoliz avec la ville de Mortaigne, depuis lequel temps nonobstant la petite dotacion et fondation d'icelle abbaye qui n'est que de 1000 à 1200 livres de Flandres par an les prédécesseurs desdits supplians les ont remis sus en partie et réédifié et demouré en

estât compétent jus-ques à la descente dernière des Anglois qui fust en l'an 1513 que Tournay et Tournésis fuerent réduits en nostre obéissance, à chacune desquelles guerres et surprises, les supplians ensemble leurs biens et maisons fuerent de rechief pilléz tellement que depuis et jusques à présent ilz n'ont gaires eu pour leur vivre et sustentacion. >

B. 2348. (Portefeuille.) — 32 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1528**. — Lettres et actes d'attestation : de Jehan Braure, lieutenant général du bailliage d'Aire, certifiant que l'on n'a fait « abatte aucune taille des bois de Wasselan audit bailliage pour ce que lesdits bois ont estez desfaitz pendant les guerres passées » ; — des hommes de fief des élus de l'Empereur que maître Charles Claissonne, receveur général des finances et subventions de Flandre a quitté ceux du métier d'Hulster de la somme de 200 livres parisis sur la quote-part que ledit métier devait payer dans le subside de 200,000 florins accordé à sa Majesté par les quatre membres de Flandre ; — des échevins, prévôt et mayeur de Béthune certifiant que Jean Juillien, argentier de l'Empereur, a reçu 625 livres pour être employées aux fortifications de ladite ville ; — des bourgmestre et échevins de la ville de l'Écluse certifiant que Sébastien van der Berghe, receveur de la ville, a fait mettre en adjudication pour un an la ferme des droits suivants : sur les farines, le poisson, les boissons, les marchés, le roulage, l'au-nage, la mouture, le triage du vin et l'impôt de 2 deniers par tonne de bière brassée en ville ; — par différents capitaines certifiant des rôles de revues et montres d'armes.

B. 2349. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1528**. — Lettres de commission de l'Empereur Charles-Quint et de l'archiduchesse Marguerite instituant : maître Jean le Conte, conseiller et avocat fiscal des mortes mains en la terre et seigneurie de Blaton et de Feignes ; — Jean de la Motte, sergent des bois de la Houssière de la Mole de Braine-le-Comte avec les haies et buissons en dépendant ; — Thibaut Cottreau, seigneur de

Clabeke, conseiller extraordinaire au conseil de Brabant ; — Etienne de Vlieghe, bailli d'Orchies : — Jean van Ror, receveur des biens confisqués sur les Français . « à la doléance de nos vassaulx et subgetz et entre autres de plusieurs prélats et gens d'église de nos pays et seigneuries de par deçà de ce que le Roy de France et ses lieutenans et officiers ne les permettoient joyr de leurs biens qu'ils avoient en France alors que par le traité de Madrid fatfe deussent > ; — Simon Pouille, receveur de Valenciennes ; — Simon Thisnart, gavenier de Cambrai ; — etc.

2350. (Portefeuille.)— 73 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1528**. — Quittances : des échevins de Wervicq reconnaissant avoir reçu de Charles Claissonne, receveur général des subsides de Flandre, la somme de 250 livres parisis pour la moitié de celle de 500 livres accordée par sa Majesté à cause de la ruine et de la désolation de cette ville ; — d'Adolphe Herdink, conseiller de l'Empereur et rentmeistre de Bewesterschelt en Zélande reconnaissent avoir reçu de Jean Micault 72 livres parisis qu'il avait déboursés précédemment pour le paiement de bourgeois d'Anvers envoyés en octobre et novembre 1527 dans les havres de la côte de Normandie et ceux d'Angleterre « pour s'enquérir et s'informer des préparatifs et apprestz à la guerre qu'il s'y faisoit contre l'Empereur et ses pays de par deçà, ensemble du bruyt y courant afin d'en faire rapport » ; — de Sébastien le Lyon, messenger, reconnaissant avoir reçu de Jean Micault, la somme de 56 livres pour être allé à Valenciennes prendre un récépissé de la somme de 500 livres délivrée à Jean Godin, marchand de soie audit Valenciennes et à maître Pierre Pennemaker, tapissier à Bruxelles, pour l'étoffe ei façon de 116 tapis de mulets faits par ce dernier pour être envoyés à l'Empereur en Espagne ; — de Henri Heytmann, prévôt des piétons « ayant été à la charge de ceux de Hollande durant les dernières guerres, de la somme de 10 livres pour dépenses extraordinaires en charrois pour mener les malades et les blessés » ; — de Géryt Burgerte, bourgmestre de la ville de Campen, de la somme de 32 livres, 6 sols, 6 deniers qu'il avait payée « pour cendal et fachon de trois enseignes de piétons faits au mois de février 1527 (1528 n. st.) aux capitaines au service de l'Empereur en Overysse » ; — de Renaut Haneton, conseiller et gardé du scel

impérial au bailliage de Tournai et Tournésis" de la somme de 22 livres, 17 sols, 1 denier, montant de ses gages d'une année; — de Gorçh Pennick, capitaine de piétons, de la somme de 3035 livres pour gages et soldes de 607 payes de piétons qui ont été entretenus au service de l'Empereur o au voyage fait en armes par messire Georges Schenck, baron de Tantembourg, tant en Overysse qu'en Gheldres, même au siège mis devant la ville de Hasselt en Overysse et ce pour un mois entier du 7 avril 1527 (1528 n. st.) au 4 mai suivant » (le mois compté à 28 jours) ; — de Nicolas Berthout, messenger, de la somme de 6 livres pour avoir porté des lettres de l'archiduchesse au troyen de Louvain touchant la secte luthérienne ; — de Michel Verhagen, messenger, de la somme de 40 sols pour avoir porté des lettres de Madame aux drossart du terroir de Malines, escoutettes de Turnhout et de Bois le-Duc, par lesquelles elle commandait expressément procéder contre les gens de guerre et vagabonds qui s'assemblent par bandes et se tiennent au plat pays et « es villaiges faisans grans foulles et dommaiges aux pauvres gens » ; — de Josse van Beuren, bailli de Goy-land de la somme de 154 livres qu'il a déboursée pour entretenir des espions parmi les troupes du duc de Gueldre ; — etc.

B. 2351. (Registre). — In-folio , 503 feuillets, papier.

1^{er} janvier **1528** (**1529** n. style) — 31 décembre **1529**. — « Compte 23^e de Jehan- Micault?] receveur général de toutes les finances de l'Empereur ». Les recettes s'élèvent à la somme de 1,753,4551.1 s» 7 d. tournois et les dépenses à celle de 1,747,3431. 12 s. 2 d. — Les recettes comprennent les mêmes articles que le compte précédent ; dans celui relatif aux aides de Zélande on trouve la perception d'une somme de 2,187 livres de Flandre payée aux gens de guerre de l'Empereur qui voulaient piller la ville d'Utrecht j — dans celui consacré « aux parties extraordinaires » on remarque la somme de 2,500 livres due par les habitants de Malines sur ce qu'ils pouvaient devoir à l'Empereur à cause de l'aide « par eulx accordée à sa Majesté pour son mariage, nativité de Mgr le prince, son fils, et pour son voyage d'Italie et de Rome. » Dans les dépenses on trouve : à l'article des *gages et pensions* 16,000 livres payées à Charles, par la grâce de Dieu duc de Gueldre et de

Juliers, en vertu des stipulations du traité de Gorchum, — 200 livres à messire Charles de Poitiers, seigneur de Dormans et de Vadans, chambellan de l'Empereur ; — 500 livres à Charles de Bourgogne, seigneur de Bredam et de Loverghem, conseiller et chambellan de l'Empereur ; — 600 livres à Claude Bouton, écuyer, seigneur de Corbaron, conseiller du privé conseil et chambellan ; — 300 livres à Jacques de Récourt, seigneur de Licques, chambellan ; — à l'article des frais de voyages et de messageries : 72 sols à Jean van den Eycken pour être allé porter aux rentmaistres de Bewest et de Beoisterschelt en Zélande des placards de l'empereur 'défendant que « nul ne s'avanchast porter par les champs ni chemin en dehors aucunes harque-butes, arbalestres, ny arcs à mains, ni de tirer aucunes bestes rouges, noires ou volliles » ; — 351.6 s. à Etienne de Solempne, valet de chambre et tapissier de l'Archiduchesse pour un voyage en Angleterre où le 11 septembre 1528 il est allé porter à don Ignigo de Men-doça, élu archevêque de Burgos et ambassadeur près du roi Henri VIII le vidimus de la ratification de la trêve conclue au mois de juin précédent ; — 6 livres à Guillaume de Brulle pour avoir porté en janvier 1528 (ancien style) à Lille, Aire, Béthune et St-Omer des placards concernant la continuation de la trêve entre l'Empereur et les rois de France et d'Angleterre « afin que chacun puist estre adverty et hanter d'un pais à autre surrement ; » — à Simon Le Cocq 30 sols pour avoir en février 1528 (ancien style), porté des lettres de Madame au cardinal de Liège l'avertissant « de l'allée desEspaignols devers le Roy de Hongrie » ; — 4 livres à Antoine Loignart pour avoir au mois de mars 1528 (anc. st.) porté des lettres de Madame au seigneur du Reux à Arras au sujet des brigands et pillards « qui estoient au plat pais d'Artois mengeans les povres gens » ; — à Nicolas Berthout 24 sols pour avoir porté aux président et gens du conseil de Flandre et aux chanceliers et gens du conseil de Brabant les lettres de Madame avec la copie de l'ordonnance de l'Empereur avisant « au reboutement de la secte luthérienne pour la visiter et à meure délibération escripre leur advis si l'on la devoit faire publier et si elle seroit observable et profitable en la sorte qu'elle estoit et se ilz y trouvoient difficulté l'envoyer à Madame » ; — à Barthel Roelands 72 sols pour avoir porté des placards de l'Empereur aux gens des conseils de Hollande, Zélande et Frise interdisant l'entrée dès laines d'Angleterre autrement que par

Calais et Gravelines où les droits seraient acquittés ; — à Simon Le Cocq 60 sols pour avoir porté le 26 avril 1529 des lettres de Madame au sieur de Sempy au Quesnoy le * priant de venir à Arras, ce qu'il n'a pas pu faire à cause « d'aucuns gros affoires survenus pour la garde dudit Quesnoy à cause du bruyct qui courroit de l'infraction de la trêve du costé de France » ; — à Baptiste de Taxis, capitaine et maître des postes de l'Empereur, 248 livres pour des courriers envoyés en 1528 à Rome porter des lettres de Madame aux cardinaux de Tortose et de Angelis ou en leur absence à l'ambassadeur de l'Empereur près du pape et au prince d'Orange, vice-roi de Naples ; — à Gilles Cau-terman, messenger, 30 sols pour avoir le 1^{er} mai 1529 porté au marquis d'Arschot, les ordonnances de l'Empereur défendant « que nul ne se présomast ou avanchast prendre, investir, piller, ranchonnier, composer, oultraiger en corps ni en biens es pays de par deçà ou dehors aux subjectz, gens et serviteurs des roys de France et d'Angleterre, et aussi que nul les receptast, logeast et soutiengnist, recuyllast, confortast de vivres ou autrement à peine de la hart ; » — à Jean van den Eycken 56 sols pour avoir porté lettres de Madame au seigneur du Reux et gouverneurs de Lille ordonnant « d'expulser les vagabonds du pais d'Artois et du quartier de Lille et de procéder contre les • apostats et infectez de la secte luthérienne et autre secte abusive par prinse de leurs personnes et autre pugnition rigoureuse selon qu'ils trouveroient appartenir, sans grâce, respit ou déport » ; — à Nicolas Berthout 48 sols, pour avoir porté des lettres de Madame au sieur de Hémart au sujet du « deslogement des gens d'armes de la charge du sieur de Nassau dont il avoit la conduite, lesquelz mengeoient le pais de Brabant ; » — à Simon Le Cocq 6 livres pour avoir porté le 2 juin 1529 des lettres de Madame « au seigneur du Reux, au grand bailli de Hainault, prévost le conte à Valenciennes et par toutes les villes et abbayes d'Artois, ordonnant de pourveoir que par toutes les esglises cathédrales, collégiales, parrochiales, de religion tant de femmes que d'hommes et par Joutes les villes et villages desdits pays sefeissent par chacune sepmaine une procession générale et journellement se feissent prières croysons pour la santé, prospérité et bon succès de l'Empereur au voyage qu'il avoit alors délibéré faire es Ytalie, et que lesdites processions, prières et oraysons se continuassent durant ledit

voyaige » ; — à Simon van Lovere et à Philippe Cous-treman 70 sols pour avoir porté des lettres de Madame aux gouverneurs d'Artois et de Tournai ordonnant de « nettoyer lesdits pais d'estrangers qui soubz couleur de mendicité et autrement mangent le pais et ce dont les subjectz devroient vivre et si besoing estoit au son de la cloche qu'on feist desloger du pais d'Artois les égyptiens qui y estoient lors entrés de sorte qu'ilz n'y retournassent et que autres y prinssent exemple » ; — à Jacques de Montigny, écuyer, seigneur de Noyelles, 200 livres pour le paiement des « espies et messagers envoyés en France, en plusieurs quartiers et bien avant dans le pays pour savoir des nouvelles des François, de leurs assemblées et amas de gens de guerre de cheval et de pied que l'on disoit lors estre par eulx faites nonobstant la journée prinse à Cambrai entre Madame et la duchesse d'Angosmois, régente de France pour communiquer ensemble et traitier de paix entre l'Empereur et le roy de France, comme pour employer en autres affaires » ; — à Antoine Loignart 42 sols pour être allé à Bruges « chercher maistre Pierre Desmaistres, cyrurgien de ma dicte dame affin que incontinent et en poste il se transporta à Cambrai pour curer ung accident qui estoit venu au piet de ma dicte dame (8 juillet 1529 ; » — à Philippe Coustreman 10 sols pour avoir apporté au roi de Danemark des lettres l'informant que la paix venait d'être faite à Cambrai (11 août 1529); — 11 livres payées « tant à ung homme lequel a eu le regard sur la muraille de la ville (de Cambrai) de nuict pour recevoir les paquetz de lettres comme pour les despens d'ung cheval qu'il convenoit faire sortir de la ville avant la porte close affin d'estre prest pour courrir s'il survenoit quelque chose, à cause que de nuict ne se ouvraient nulles portes, ains s'avalloient et recevoient les paquets en ung panier fermé que l'on tiroit au long d'une corde par-dessus les fossez de la ville durant le temps que Madame a esté audit Cambrai ; » à messire Louis de Ligne, baron de Barbançon et haut-voué de la ville de Mons au Hainaut, 109 livres payées à des espions envoyés en France tant avant que pendant l'entrevue de Cambrai afin que dans le cas où cette entrevue n'aboutirait pas à la paix Madame put pourvoir à la sûreté « du pays, de sa personne et à sa retraite ; » — à Simon Le Cocq 50 sols pour lettres portées aux grand bailli et gens du Conseil de Hainaut leur demandant de donner promptement l'avis qui leur avait été réclamé « pour

remédier au fait de la lutherie, car la matière desiroit haste et célérité, et l'avoit Madame fort à cœur ; » — à Simon Van Lovere, 4 livres pour avoir porté des lettres à Robert d'Aremberg, vicomte de Bruxelles, l'avertissant que Madame avait différé de lui envoyer le capitaine des archers jusqu'à ce que le gentilhomme qu'elle avait envoyé vers le duc de Gueldres fut de retour et jusqu'à ce que la maladie de « suerie » qui régnait alors eut un peu cessé ; — à Guillaume de Brulle 30 livres pour avoir accompagné le 4 octobre 1529 le seigneur d'Aigny et messire Jean de Faletans, docteur, conseiller et maître aux requêtes, envoyés en France pour assister aux entérinements, vérifications, enregistrements et ratifications qui devaient être faits prr les États, Parlement et Chambre des comptes de France du traité de Cambrai ; — à Sébastien de Leuven, 24 sols pour avoir porté des lettres au président du grand Conseil à Malines ordonnant « de faire faire la justice d'ung Willem van Ysbol, luthérien, » et lui porter la bulle de notre Saint-Père au fait de l'inquisition ; — à Marc de Glasere, orfèvre à Malines, 12 livres pour frais de voyages à Amiens afin d'acheter de « la cendrée pour en faire trois services de vaysselle de cuisine d'argent que Madame avoit promis et donné à Cambrai au seigneur de Montmorency, grant maistre de France, en considération des bons devoirs par luy faiz au traité de la paix de Cambrai ; » — à l'article *ambassades et gros voyages*, on trouve : « à messire Pierre de Rozimboz, 360 livres pour être allé vers le roi d'Angleterre pour grandes matières et affaires secrets grandement touchans et concernans le bien et honneur du seigneur Empereur et proufict et utilité de ses pays de par deçà, mesme-ment pour de la part de sa Majesté estre présent au serment qu'iceluy seigneur Roy devoit faire touchant l'entretènement de la paix lors nagaires traictiée audit Cambrai (27 octobre 1529); » — à Jean Eghus, écuyer, 80 livres 8 sols pour être allé le 21 mars 1528 en Zélande vers le seigneur de Beveren, amiral de la mer, l'avertir « comment les Anglois ne se entremettoient de la guerre lors inthimée audit seigneur Empereur par les roys de France et d'Angleterre et que a ceste cause elle (Madame) envoyoit les piétons de la charge du bailly de Brabant ordonnez tenir garnison en Zélande pour la garde du pais à l'enco'ntre des Anglois, ou pais de Gheldres pour y exploiter la guerre ; » — item pour par ordonnance de Madame « estre party de Bruxelles et allé par devers le comte de Gavre et la

comtesse d'Égmond, sa sœur, pour leur signifier le voyage que ma dicte dame avoit l'intention de faire à Cambrai pour le bien de la paix afin qu'ils se feissent pretz pour l'accompagner, puis allant aussi de Bruxelles avec Philippe de Souastre, escuier, conseiller et maistre d'hostel de ma dicte dame, à Cambrai pour y aidier à préparer et ordonner son logis contre sa venue illecq pour avec la duchesse d'Angosmois, régente de France, traictier de paix ; » — à l'article : *ambassades par mandemens particuliers*, on remarque : à messire Charles Leclerc, chevalier, président de la Chambre des Comptes de Lille, 600 livres pour services rendus par lui à Naples et pour avoir « à grand paine, labeur et travail, fait un recueil des biens des François confisquez à cause de la guerre par eulx recommanchiée (depuis le traité de Madrid), et aussi des supplications et requestes tant des gens d'église qu'autres subjects de sa dicte Majesté (l'Empereur) endommaigiez qui demandoient lesdits biens par récompense ; » — à l'article : *dons et récompenses extraordinaires* : au receveur général des finances, 153 livres 6 sols pour avoir fait fabriquer 9 marcs de « jectoirs » d'argent délivrés sur l'ordre de l'Empereur, savoir : deux à Madame, un à l'archevêque de Palerme, chef du privé conseil, aux comtes d'Hoochstraten et de Gavre, chefs des finances, aux trésorier, receveur général et greffier des dites finances ainsi qu'à l'audiencier de l'Empereur chacun un marc ; item, pour 80 marcs de « jectoirs » de cuivre aussi forgés et délivrés « pour jeter journellement toute la dicte année tant au bureau des finances comme en celui du receveur général et aussi pour les donner tant aux seigneurs dessus nommez pour jeter journellement en leurs maisons comme à plusieurs receveurs et autres officiers qui jettent et montent journellement au bureau des finances, compris la façon des coins dont on avoit forgé lesdits jectoirs d'argent et de cuivre, taillés par Jehan Noiroot essayeur et tailleur des coins en la monnoie de Bruges, et plusieurs patrons de jectoirs par lui faits et envoyés à Madame pour en choisir un tel qui luy plai-roit ainsi que pour les 6 bourses de cuir pour les renfermer ; » — à maître Loys de Lucerne, licencié-ès-low, 15 livres 0 pour le récompenser de la peine par luy prinse d'avoir lors doublé en parchemin le traictié de mariaige de feu le roy de Portugal et de Madame Léonore d'Autriche, sœur d'icellui Empereur ; > — aux archers de Madame 62 livres < en considération et récompense des bons services qu'ils avoient faits à Madame au voyage naguère fait

à Cambrai, pour le bien de la paix et pour les aider à supporter la despense qu'il leur a convenu faire audit voyage pour cause de la cherté des vivres et fourrages au diet quartier au moyen de la grosse multitude et affluence de gens qui y avoient esté ; » — à Jean de Rubilly, 19 livres 12 sols « en considération des services qu'il avoit faiz à Cambrai durant la dicte communication du diet traicté de paix où il a servy soigneusement et diligemment à la garde de l'huys de la chambre du conseil et communication ; » — à Guillaume Helle-nihek, peintre à Bruxelles, 15 sols pour avoir fait deux patrons des sceaux ordonnés pour les pays d'Utrecht et d'Over-Yssel ; — à Thomas Isaac 100 livres « pour semer au peuple en cryant, largesse tant en l'église cathédrale de la cité de Cambrai après la publication de la paix devant l'hôtel de Madame comme à Coeventimpre où ladite paix devoit être aussitôt publiée » ; — au même, 72 livres à distribuer à Grenade, roi d'armes de l'Empereur, Richemont, héraut d'Angleterre, Guyenne, Angoulême, Bretagne, Dauphiné, Champagne, hérauts de France, Franche-ville, poursuivant de Valenciennes, Bueren, poursuivant du comte de Bueren, et Cambrai, de l'évêque de Cambrai ; — à maître Rombaut Loetz, secrétaire de l'Empereur, 40 livres pour les services qu'il a rendus et rend journellement « en deschiffant et inscripvant plusieurs lettres en chiffre pour le service de sa Majesté, à Rome, à Naples, en Italie et à la fois en France ; > — à un certain orfèvre de Bruxelles et autres 1236 livres, 5 sols, 8 deniers pour la quantité de 99 marcs, 7 onces, 12 esterlins de vaisselle blanche « donnée aux évêques de Londres, messire More et messire Jehan Hacquet, ambassadeur du roy d'Angleterre à la journée de Cambrai afin qu'ils fussent tant plus enclins à tenir la main vers icellui seigneur Roy à l'entretènement d'icelle paix, » (cette vaisselle consistait en six belles tasses couvertes, six gobelets et une aiguière donnés à l'évêque de Londres, six autres gobelets *godronnez*, une aiguière, deux salières, une coupe à messire More) ; — à Jean du Moulin la somme de 50 livres pour la garde d'un prisonnier gueldrois * sur lequel par sa diligence il trouva es parties secrètes plusieurs lettres faisans mention de diverses affaires qui touchoient Sa Majesté ; » — 50 livres à un personnage clerc, que l'Empereur ne veut être nommé pour certaines écritures secrètes faites par lui dans des affaires dont il

ne doit pas être fait plus ample déclaration; — à Henri de Witthem, écuyer, seigneur de Berseele, aman de Bruxelles, 250 livres pour les peines prises par lui à la recherche des luthériens et autres hérétiques dans la dite ville qui ont été désignés à l'Inquisiteur de la foi et condamnés ; — à messire Ignés de la Trouillière, chevalier, gentilhomme de la chambre, 112 livres pour le paiement de 100 tapis de mulets qu'il a fait faire pour le voyage de l'Empereur en Italie, et dont quatre sont blasonnés aux armes dudit Empereur et portent sa devise ; — à l'article : *Menus et grosses parties* : 13 livres à un brodeur de Bruxelles pour avoir brodé sur les robes des 24 archers et de deux des serviteurs de Madame devant et derrière une croix de Saint André, un chapeau archiducal et une marguerite ; — au receveur général 97 livres « pour l'accoustrement de six trompettes pour le jour de la publication de la paix, sonner à la récréation du peuple » (ces archers étaient vêtus de robes à l'albanaise de drap tanné, bordées et échancrées aux manches de taffetas blanc, jaune et rouge, et coiffés de bonnets noirs garnis de plumes blanches); — 405 livres, 4 sols, 6 deniers à Dierick de Heetvelde en remboursement de ce qu'il avait dépensé pour la garde des joyaux et tapisseries et pour « certaine grosse quantité de cendrée pour en faire nouvelle vaisselle de cuisine et autre que ledit seigneur Empereur avoit ordonné estre faicte pour s'en servir en son voyage d'Aix et d'Allemagne pour son couronnement ; » — 78 livres, 15 sols, 6 deniers à Raphaël le Nadre, receveur de Lessines et concierge de l'hôtel de l'Empereur pour les frais de bouche pendant 13 jours des commissions chargées de l'estimation de la seigneurie d'Enghien cédée par le roi de France à l'Empereur (ces frais de bouche consistaient en achats de « pain , vin de Beaune, vin du Bin, cler et moust, cervoise, chair de beuf, de mouton, chappons, bécasses, plouviens, cercel-les, perdris, lappins, poisson, especes, lymons, olives, oranges, biscuyt, oublies, fruyt, burre frez et de cusine, frommoiges, tartes et pasteiz, bois et charbon pour appointier la vyande pour belle chièrre et le sallaire d'ung cuisinier qui avoit appointier la dicte vyande ; » — à maître Guillaume Pinsart, 871 livres, 9 sols, 6 deniers dépensés en achat de fil d'or et d'argent, de soie de diverses couleurs et salaires des ouvriers qui avaient travaillé à « refaire et radeuber quatre pièces de la riche tapisserie de l'histoire de Gédéon qui avoit esté fort gastée ; » — à Adolphe Harinck, 300 livres pour l'affrètement d'un navire nommé le Breton du port de 300 tonneaux qui du port €

d'Armade » transporta en juin 1527 le seigneur de Roseboz, premier maître d'hôtel de Madame vers l'Empereur « en ses royaumes d'Espagne pour de la part de ma dicte dame lui déclarer Testât de ses affaires de pardeça ; » — à Gérard Stercke la somme de 11700 livres, 8 sols, 6 deniers, avancée pour le « paiement et le souldoyement des 1000 piétons que l'Empereur avoit fait lever en Allemagne pour, sous la charge du comte Félix de Verdemberg luy estre envoyés en Italie pour le renfort de son armée pour la sécurité de sa personne au voyage qu'il faisoit lors en Italie et à Rome pour le recouvrement de se* couronnes impériales qui luy restoient encore à recouvrer selon que par ses très nobles prédécesseurs empereurs de Rome que Dieu absoille a esté faict cy-devant. »

B. 2352. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin, 7 pièces, papier, 1 sceau et 1 fragment de sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre 1529. — Mandements de l'Empereur Charles-Quint ou de l'archiduchesse Marguerite, ordonnant : le remboursement aux bourgmestre, échevins et conseil de la ville d'Amsterdam de la somme de 501.15 s. 9 d. de Flandre, déboursée par eux a pour l'accoustrement, équipage, et mise sus de certains navires de guerre sur le Zuiderzee, ordonnez à la garde de Underkerk et bevelt de Waterin-' ghe, fournissement de pouldre et aultres diverses parties y servans et nécessaires, le tout par commandement de nostre cousin le comte de Beveren, capitaine général, au mois de décembre 1527 > ; — idem le paiement à Georges de Comines, seigneur de Halluin, en considération des services rendus par sà mère, Jeanne de Comines, « en son vivant ayant eu la charge et gouvernement de Mgr le Roy nostre père, luy estant de bas eage et depuis fust dame d'honneur de nostre tante l'archiduchesse Marguerite, » ainsi que pour le remboursement des sommes qu'elle a avancées pour les dépenses de bouche des filles d'honneur de Madame, la somme de 12760 livres ; — idem de faire une information sur la conduite de Philippe Marchant, dit le Mauvais Prêtre, chapelain de la chapelle de l'hôpital Saint-Jean l'Évangéliste « que l'on dit Saint-Sauveur » à Lille, pourvu d'un canonicat par les chanoines de Saint-Pierre de Lille et qui « seroit homicide et de très mauvaise vie et gouvernement et que à

cause de sa dicte chapellenie et chargé de confesser et administrer les religieuses et aultres de ladicte maison, et que lesdicts chanoines de St-Pierre ne le* eussent avoir admis audit bénéfice, tant pour sa dissolutive vie que aulcuns aultres scandales qu'il a fait dans la dicte maison, mesmement vers l'une desdictes religieuses, qui ne sont choses que nous debvons tolérer ne permettre, et de tant plus que nos prédécesseurs en sont fondateurs » ; — idem « de commettre un maître à l'hôpital St-Sauveur à Lille pendant l'emprisonnement de sire Mahieu de Roubaix qui est apparant de prendre encore long train » ; — confirmant l'octroi de quatre lots de vin par chaque dimanche de l'an fait par les ducs de Bourgogne « au Roy, connesta-ble et enfans de Dieu et de St-Sébastien en nostre ville d'Arras en considéracion que de très longtemps la dicte confrérie et jeu de l'Arc à main ayt par feuz noz prédécesseurs que Dieu absoille, esté instituée et mise sur tout pour la sûreté, tranquillité et deffense de nostre ville d'Arras comme pour assister ceux de la justice d'illecq, à quoy lesdicts confrères se sont tous-jours franchement et libéralement employés mesme durant les dernières guerres > ; — permettant l'exécution des bulles apostoliques obtenues par les religieuses du monastère de l'Abbiette, ordre de St-Domi-nique, à Lille, « consentant et accordant que toutes bonnes et honnestes femmes, ensemble les parens, frères et bienfaiteurs desdictes religieuses puissent et pouront avoir deux fois en l'an entrée audit cloistre pour veoir et visiter lesdicts supplians, pareillement que chascune vierge ou religieuse receue audict cloistre porra avoir et garder trois jours de feste en l'an, assavoir le jour qu'elle aura entrée et estée vestue audict cloistre, idem le jour qu'elle y aura fait profession; et le jour de sa sepmaine appelée « Deus in adjutorium meum intende, » ausquelz trois leurs parens et amys porront aussy entrer audict cloistre au congié de ladicte prieure pour converser et prendre leur réfection avec elles et faire toutes aultres choses honnestes et salutaires » ; — ordonnant qu'après la mort de Jean du Chesne, garde ophène des biens des orphelins, mineurs, etc., qui prétendait tenir cette charge en fief, les échevins et conseil de la ville de Courtrai pourront en disposer et commettre pour la remplir un des conseillers de la ville ; — etc.

B. 2353. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1529**. — Lettres de don

et d'exemption d'impôts octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou l'archiduchesse Marguerite, accordant: & Renaut de Gorrevod, écuyer et échanson de Madame, la somme de 40 livres; — à maître Guillaume de Boisset, conseiller et procureur général, ci-devant trésorier de Vesoul, la somme de 200 francs, monnaie de Bourgogne ; — à messire Roland de Vives, curé de "Wingheimme, l'amortissement d'une maison audit lieu ; — aux abbé et couvent de St-Waast d'Arras, l'amortissement du *Gaule de Sanssoire*, moyennant le paiement d'une somme de 120 florins, de 6 livres parisis de relief et le tiers cambrelage à chaque nouvel abbé avec décharge de plusieurs servitudes y exprimées en faveur des redevables dudit *Gaule*; — à Jean de Hollande, ci-devant valet des filles d'honneur de Madame, la somme de 12 livres ; — à huit compagnons de Valenciennes 50 livres pour « avoir jouhé dès le premier jour de janvier dernièrement passé jusques au premier jour de Karesme devant nous (Madame) après nostre souppé, farces et fait plusieurs passe-temps ». — Lettres patentes de François I^{er}, roi de France, ni datées, ni signées, données à la prière rie son très cher et amé frère l'Empereur représenté par le seigneur de la Chaux, son chambellan ordinaire, rappelant en son royaume son amé et féal Gilles Berthelot, chevalier, seigneur d'Azay, président de la Chambre des Comptes, notaire et secrétaire du Roi « pour y estre et devenir en toute liberté et franchise, luy quittant, remettant et pardonnant toutes fautes et offenses. »

B. 2354. (Portefeuille.) — 19 pièces, parchemin, 10 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1529**. — Lettres etactes d'attestation : des échevins de Béthune certifiant le paiement par Claude la Chapelle, receveur des aides de la châtellenie de Lille, à Jean Jullion, argentier de l'Empereur, de la somme de 325 livrés ; — des jurés de la paix du Quesnoy certifiant qu'on n'a trouvé personne pour amodier le droit de *campge* appartenant à l'Empereur audit lieu ; — des échevins et jurés de Bapaume reconnaissant avoir reçu du receveur des aides 550 livres qui leur ont été accordées par l'Empereur pour réparer leurs fortifications ; — de Pierre Barart, maire du Mareches, attestant que le receveur du Quesnoy a reçu « pour droit de moutonnaige audict Marech neuf sols blans de la moitié de trois troupeaux

de blanches bestes illecq contre l'église Nostre-Dame de Cambrai » ; — de Ghustin Gheys, « charretier du quartier du Hainaut, reconnaissant avoir reçu 681. 16 s. « pour avoir mené les ponts de guerre et les batelets servans ausdits ponts », avec attestation des services rendus par ledit charretier donnée par le lieutenant de l'artillerie ; — de Jean de Montmorency, seigneur de Courrières « tenant le lieu en l'absence de messire Adrien de Croy, seigneur du Reux, grand écuyer de l'écurie de l'Empereur, certifiant que Ysoppe Dupré, bonnetier de l'Empereur a fourni pour les pages et les serviteurs dudit Empereur des bonnets de velours noir, rouge et d'étoffe dite *écarlatte*, ainsi que des chapeaux pour la somme de 670 livres. — Visite des bois de la châtelainie de Lille. — État de l'artillerie trouvée au château de Hesdin ; (on y remarque des fauconneaux, courtaux, hacquebutes de fer à crochets, type ancien, des chambres de fer et des cloches pour sonner le guet). — Enquête faite par le trésorier des sauneries de Salins sur les droits de l'archiduchesse sur les greniers à sel du Charolais. — Enquête sur les divers tonlieux de la ville d'Arras consistant en droits sur les laines, teintures, graisses, épicerie, lingerie, fer, pelleterie, mercerie, sellerie et *lormerie*, *viéserie*, cuirs, cordes et miroirs. — Déclaration des terres et biens transportés à l'Empereur par le roi de France estimés à la somme de 25000 écus d'or de rente, en déduction de la somme stipulée pour sa rançon à Madrid et à Cambrai (ces terres et biens consistaient en : « Enghien, châtelainie de Lille, La Bassée, Gra-velines, Bourbourg, Dunkerque, transport de Flandre, renenghes de Cassel et espier de Furnes, tonlieu de Bruges, comté de St-Pol, Oisy, Orville, Piernes, Es-querdes, Hermekin, Hencin, Teingues, Fruges, la terre d'Antoine Dampy, Englemoustier, Pontrevault, Avrin-court et les Hauts-Bois dudit Avrincourt, Carency, Lauze »).

B. 2355. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1529** — Lettres de commission de l'empereur Charlos-Quint ou de l'archiduchesse Marguerite, instituant : Jacques de Saint Gove, garde de l'horloge du château de Hesdin ; — Gérardin Thierry, sergent à cheval au bailliage de Hesdin ; — Maximilien Clinquenbault, sergent du château et bailliage de St-Omer. — Lettres patentes de Marie de Luxembourg, duchesse

douairière de Ven-dômois, comtesse de St-Pol, etc., instituant Antoine de La/idas, receveur des transports de Flandre, espier de Furnes et renenghes de Cassel ; idem Jacques de Landas, clerc et greffier de la cour et bailliage de la châtelainie de Lille, cour et halle de Phalempin ; — etc.

B. 2356. (Portefeuille.) — 128 pièces, parchemin, 12 pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre **1529**. — Quittances délivrées par : sœur Marguerite Cocquelle, humble maîtresse et religieuse de l'hôpital du Quesnoy, de la somme de 240 livres accordées pour « la réfection et racoustrement de 12 pièces d'ornemens donnés en 1523 par Madame » ; — Jehanne Ledoux, de 6 livres, dont Madame lui a fait don pour plusieurs bons et agréables services ; — Martin de Bertrants et Jean Marquet de Binch, notaires publics, qui ont voyagé pendant 57 jours pour recueillir toutes les « obligations, procurations et aucunes promesses ensuyvant le traité fait à Cambrai », de 1501.. 10s., 6d. ; — l'hospice Notre-Dame de l'Écluse, d'une rente sur la ville dudit lieu ; — Philippe Wille, humble abbesse de Notre-Dame de « Beaupré-sur-Lys, de l'ordre de Citeaux, les-la-ville de le Gorghe, diocèse de Thérouanne », de la somme de 16 livres, provenant d'une vente faite par les anciens comtes de Flandre ; — Godefroid, abbé d'Ee-naeme, d'une somme de 15 livres pour cinq années d'une rente de 3 livres sur les *briefs* de la halle de Bruges ; — Jeanne de Ghistele, abbesse du couvent de Messines, d'une rente de 37 l., 10 s. assignées sur les grands *briefs* de la ville de Bruges ; — Marie van de Castele, prieuse du couvent des chartreuses de Bruges, d'une rente sur ladite ville ; — Josse van Kokegem, receveur du franc de Bruges ; — Jean Bo-reat, administrateur de l'hôpital de l'Écluse ; — les héritiers de Guillaume van Clarehout ; — les administrateurs de la confrérie des cordonniers de Bruges ; — Thierry de Brandeburgh, écuyer, lieutenant de messire Antoine de Berghe en la vénerie du pays et comté de Namur, de la somme de 431., 10 s., 2 d., montant de ses gages ; — Jean Macquet Debuis, notaire, de 40 livres pour être allé de Bruges à Dunkerque « pour esdits lieux mettre à exécution dans une citation et inhibition émanée de nostre saint père le pape en fa

veur de la Royne d'Angleterre allencontre du Roy, son mary et des cardinaulx estans audit Angleterre, touchant le mariaige d'iceulx Roy et Royne » ; — Jean Coissart, de la somme de 112 sols « pour avoir porté au doyen de l'église cathédrale de Cambrai mille carolus prêtés par ledit doyen à Madame pendant qu'elle étoit audit lieu, pour être employés en aucunes affaires secrètes concernans grandement l'Empereur » ; — Jean Zeghers, messenger, de la somme de 64 sols pour avoir porté des lettres de Madame à Monsieur de Bevres et aux rentmaistres de Zélande, les avertissant que l'Empereur avait eu pour agréable la paix de Cambrai, qu'ils la fissent publier, qu'il allait envoyer sa ratification et qu'avec son armée bien équipée, il était parti de Gênes, marchant sur Milan, pour accomplir son voyage projeté en Italie ; — Barthel van Campen, messenger, 72 sols pour avoir porté au vicaire d'Utrecht des lettres de Madame touchant la bulle d'indulgence que le Saint-Père « a fait expédier à exécuter et ouyr par deçà en faveur du roy de Hongrie et à son assistance pour résister au Turc » ; — etc.,

B. 2357. (Registre.) — In-folio, 379 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier **1530** (1529 an. st.) — 31 décembre **1530**. — « Compte 24^e de Jehan Micault, conseiller trésorier de l'ordre de la Thoyson-d'Or et receveur général de toutes les finances de l'Empereur nostre sire ». — Les recettes s'élevaient à la somme de 1,065,682 l., 2 s., 4 d., et les dépenses à celle de 1,146,560 l., 8 s., 9 d. tournois. Parmi les dépenses, on remarque les sommes suivantes payées à : maître Roland Baillet, conseiller et receveur de l'artillerie de l'Empereur, 5,194 l., 1 s., 6 d., qu'il a délivrés à maître Pasquier Verlinch, receveur du comte de Nassau pour son rem-boursement de semblable somme payée aux maîtres et conseil de la ville de Strasbourg, pour cent centaines de poudre à canon, par eux délivrées audit comte de Nassau, et employées au service de l'Empereur pendant le siège des forteresses de Logne et de Messin-court et autres forts, « desquels messire Robert de La Marche et ses enfants faisoient la guerre aux pais et subgetz dudit seigneur Empereur, comme pour fournir aux artilleries, pouldre, boulets et aultres munitions de guerre, lors nagaires ordonnées acheter, lever et mener à Hesdin pour la garde et tuition des ville et chas-teau dudit Hesdin » ; — maître Hans Poppen Ruyter, 5,252 l., 13 s., 6 d., pour poudre, artillerie et

autres munitions de guerre qu'il a fournies dans ses fonctions de bombardier de l'Empereur ; — messire Witasse de Bousies, chevalier, seigneur de Vertaing, conseiller et chambellan de l'Empereur, 400 livres ; — Nicolas de Hue, écuyer, seigneur de Malroy, 200 livres ; — messire Damien Turck, dit Harpin, chevalier, 225 livres ; — messire Henri de Hamericourt, seigneur de Villargies, conseiller de l'Empereur, 300 livres ; — Guillaume Turck, seigneur de Nyenroo, 100 livres ; — Gabriel de Biest, écuyer, 200 livres ; — révérend père en Dieu, Jean de Weze, élu archevêque de Londen, en Danemarck, 100 livres ; — Dierick de Heetvelde, conseiller de l'Empereur et garde de ses joyaux et tapisseries, 111 livres ; — Henricus Cornelius Agrippa, « docteur es deux drois, chevalier, conseiller, indiciaire et historiographe de l'Empereur, 40 livres, pour ses gaiges, à cause de son dit estât auquel Sa Majesté par ses lettres patentes données en sa ville de Bruxelles le 29 décembre 1529, l'avoit retenu pour le bon et louable rapport qui luy avoit esté fait dudit Agrippa et de ses sens, suffisance et littérature et expérience en fait de chroniques et ystoires, confiant à plein de ses léaulté et diligence en lui donnant plein pouvoir, auctorité et mandement especial dudit estât dès lors en avant, exercer et desservir, tenir bon vray et juste recueyeil et registres de tous actes et fortunes dignes de mémoire qu'advieudroient à Sa Majesté et à ses successeurs et généralement de faire bien et deument toutes et singulières les choses que bon et loyal indiciaire et historiographe dessusdit pouvoit et devoit faire et que audict estât compétoient et appartenoient » ; — Michel de Lens, huissier d'armes ordinaire du privé conseil, 127 l., 15 s. ; — Marie du Quesnoy, veuve de Ruffin Aux-Truyes, en son vivant huissier et fourrier du privé conseil, 100 livres ; — Antoine Loignart, 30 sols, pour avoir porté aux président et gens du conseil en Flandre des placards de l'Empereur ordonnant « qu'ils feissent publier en leur juridiction et deffendre de par Sa Majesté que nul ne s'avançast retenir, enroller, lever, ni assembler gens de guerre ni autres es pais de pardeça, aussy que nulz subjetz ne puissent partir pour service de guerre soubz quoique prince ou capitaine que ce soit sans congié, ne passer et repasser par le pais à la foule du peuple à peine de la hart » Eustache Chappiret, marchand joaillier, suivant la cour de Madame 18 livres en à-oompte sur la dépense qu'il a faite pour le voyage qu'il entreprit en Angleterre le

27 janvier 1530 « pour veoir Pacquier, la Fleur de Lys et autres baghes et joyaulx appartenans audit seigneur Empereur, qui estoient engagiez es mains du roy d'Angleterre qui, brief se dévoient desgagier, racheter et rendre » ; — Jean van den Eycken, 16 sols pour avoir porté les lettres de l'Empereur « aux religieux abbés et couvents de Grymberghes, Duleghemet et Villiers et au conseil de Brabant, les informant qu'il venoit de recevoir la couronne de Lombardie et de l'Empire et qu'on fit des processions pour remercier Dieu de la félicité et prospérité jusques ores donnez au dit seigneur Empereur et s'en esjoysent à là masnière accoutumée » ; — Henri Caron, veneur du roi de Bohême et de Hongrie, 20 livres « pour aidier à fournir à la despence de certain nombre de chiens que le seigneur de Berghe envoioit audit seigneur roy » ; — Gérard Le Cocq, 29 li., 8 s., pour être allé porter des lettres de Madame « à Lubbeck et Dantzich » informant le conseil de la première de ces villes qu'elle avait reçu l'état des dommages causés à ses habitants par ses sujets de par deçà, et celui de la seconde que l'Empereur avait confirmé la prolongation de la trêve entre ses sujets et lesdits habitants de Dantzich ; — Simon van Lovere, 4 livres « pour le 7 juin 1530 avoir porté lettres de par Madame au duc de Gheldres contenans nouvelles de la délivrance des enfans de France et du passage de la Royne » (Eléonore d'Autriche, -sœur de Charles-Quint, reine douairière de Portugal, mariée à François I^{er} eu vertu d'une des clauses du traité de Cambrai); — Eustache Chappiret, 15 livres, complément de ses frais de voyage en Angleterre « pour veoir Pacquier, la Riche Fleur de Lys et autres baghes et joyaulx appartenans audit seigneur Empereur qui estoient engagiez es mains du roy d'Angleterre et qui depuis ont esté rachetez et renduz à Bayonne des deniers venans de France » ; — Thierry le Bèghe, huissier d'armes ordinaire de l'Empereur, 211. 16 s. pour être allé à Diest mettre à exécution la sentence de bannissement des pays par deçà prononcée contre François de la Chapelle « à cause d'aucunes rudesses et oullraiges par lui faiz en la personne d'un officier domestique de ma dicte dame en l'hostel d'icelle dame audit Malines » ; — Antoine Loignart, 75 sols, pour avoir porté des lettres de Madame au bailli de Tournai lui ordonnant « qu'il fist faire publique et rigoureuse justice du certain Cluthère de la Outre ayans commis villains, énormes et exécrables cas » ; — Simon Lecocq, 10 sols pour avoir porté des lettres de Madame au doyen de Louvain à qui elle ordonnait «

faire visiter et examiner par les docteurs de la Faculté de théologie illecq certain livre intitulé : *De vanitate scientiarum*, composé par le docteur Agrippa, lequel l'on disoit contenir plusieurs choses dérognans à Testât de Tesglise et aussi aucuns pointz sentans hérésie et qu'il en advertist madicte dame, ensemble de leur advis et du sien pour après y ordonner ll septembre 1530) » ; — Gérard Lecocq, 104 sols « pour le 1^{er} jour de décembre 1530 et dudict Malines à diligence avoir porté lettres aux comte de Bueren et seigneur de Bevres que les archevesque de Païenne et comte de Hoochstraten leur escrivoient et advertissoient du trespas de Madame à qui Dieu fasse paix et requiéroient de incontinent venir jusques audit Malines pour adviser sur Tordre qui se devoit mettre sur les affaires dudict seigneur Empereur » ; — Simon van Lovere, 7 livres pour avoir porté les lettres informant du trépas de Madame les conseils de Namur et de Luxembourg « et leur ordonnant mander à tous prélatz, chappitres, cou-vens, officiers et justiciers desdicts pays qu'ilz feissent par toutes les esglises des villes et villaiges d'iceulx pais sonner les cloches trois foiz le jour trois jours durant, y chanter le second jour après disner visgilles et le troisième jour la grant messe avec les suffraiges accoustumez, et exhorter le peuple à prier Dieu pour le salut de Tasrae de ladicte feue dame » ; — Jean van Eycken, 64 sols pour avoir au mois de décembre 1530 porté des lettres du conseil privé au marquis de Bevres * affin qu'il se trovast à Reynerszwale ou y envoyastles commissaires ordonnez avec luy au recouvrement du pais inondé pour avec Nicaise Claisson et Hermann de Corte et aultres adviser du moyen de recouvrer le pais de Zuydbeveland inondé et pourvoir à la réparation des digues d'icelui pais » ; — Philippe de la Chapelle, 231. 12 s. pour être allé plusieurs fois à Anvers porter 500 livres « pour en faire prest et paiement à Thomas de Grammay, général, et Thomas Mulier, essayeur de la monnoie dudict Anvers sur le voyage qu'ilz faisoient dudict Anvers à Bayonne le 17 dudict mois de janvier 1530 (n. st.) pour illecq estre présens à la délivrance des 1,200,000 escus d'or que devoit faire le roy de France aux commis dudict seigneur Empereur » ; — maître Jean de leSauch, 1511. 8 s. pour avoir porté à signer au cardinal de Liège, au comte de Bueren, etc., une obligation par laquelle Madame s'engageoit à payer un million d'escus à la duchesse « d'Angosmois », mère du roi de France aux

conditions convenues dont n'est pas besoing icy faire déclaration » ; — maître Gilles Reygnot, 99 livres pour les frais des voyages qu'il a faits « par toutes les esglises cathédrales, collégiales et aultres des païs de pardeça pour y chercher chantres et enffants instruis en l'art de musique pour les envoyer audit seigneur Empereur es Italles pour s'en servir en sa chapelle domestique à son très noble plaisir ainsi qu'il avoit escript et ordonné estre fait » ; — Jean de le Sauch, 510 livres pour les frais du voyage qu'il a fait en France « dudit Malines à Bayonne et Fontarabie où la délivrance des daulphins de Vyennois et duc d'Orléans avoit esté faite, pour y porter toutes les ratifications des estaz des pays de par deçà selon que par le traicté de Cambrai icellui seigneur Empereur devoit faire baillier par lesditz estâz » ; — Henry van Corbelt, bourgeois de Malines, 131.14 s. * pour le logis du nunce de nostre Saint-Père le Pape, lequel estoit venu par deçà pour le mariaige de Mademoiselle la Bâtarde d'Austrice avec le duc de Parme > , pendant 11 jours finissant au 11 mars 1529 (anc. st.) avec fourniture de- bois et de charbon; — Séraphin de Taxis, 12 livres qu'il a payées à un italien qui le 5 janvier 1529 (an. st.) avait apporté des lettres à Madame l'avertissant « des bonnes et joyeuses nouvelles de l'appointement et accord fait entre ledit seigneur Empereur et les Véniciens » ; — un courrier venant d'Espagne, 100 livres « pour avoir lors naguères, apporté à Madame les bonnes et joyeuses nouvelles de l'accouchement de l'impératrice d'un fils » ; — Séraphin de Taxis, 50 livres pour avoir « premier adverty Madame des joyeuses nouvelles de laréception d'icellui Empereur en la ville de Boullongne de ses couronnes de l'Empire et la dernière le jour de saint Mathias 24 février précédent (1530) à grand triomphe et solemnité a ; — le receveur général, 700 livres pour deux grands pots d'argent dorés et bien ouvrés, offerts au nonce qui est venu célébrer le mariage de Marguerite d'Autriche, fille naturelle de Charles-Quint, avec son neveu Alexandre de Médicis, duc de Parme, et des draps d'or et de soie pour en faire habilement à ladite demoiselle ; — maître Jacques Boquet, organiste de la chapelle de l'Empereur à Gand, 18 livres pour le transport des orgues à Malines « en la court de Madame les jours de haultes festes », à Anvers et à Cambrai;—Pierre van Hamme, dit Alamire, 20 livres « pour aucuns livres de musique où estoient plusieurs messes et aultres suffraiges servans au service divin qu'il avoit escript et fait les notes y nécessoires pour

la chapelle de l'Empereur » ; Pierre Mahieu, tailleur des robes de Madame, 141.15 s, pour la façon des robes de nocés faites pour Mademoiselle Marguerite d'Autriche, savoir : une robe de drap d'argent *traict*, une autre de velours noir garnie et doublée aux manches de drap d'or, une .cotte simple de drap d'or, une autre cotte simple de satin blanc, cinq paires de manchettes froncées de drap d'or, de drap d'argent, de satin cramoisi, de velours noir et de satin blanc, deux chaperons de velours noir ; — Jean-Beauvalet, « chapelain de Ste,Gondele à Bruxelles pour une année d'avoir apprins madite damoiselle, 18 livres » ; — au même, 8 livres « pour cinquante ezellaires de bois (petits tableaux)-que madite damoiselle avoit eus en son escolle durant icelle année (1529) » ;— « 10 livres pour les menuz plaisirs de madite demoiselle comme de ses poupées et aucuns petits dons par elle faits durant icelle année. »

B. 2358. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin, 8 pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre 1530. — Mandement de l'Empereur Charles-Quint et de l'Archiduchesse Marguerite : donnant les instructions nécessaires à Adrien de Croy, comte de Rœulx, gouverneur d'Artois, Jean de "Warengien, maître des comptes et Renaut Gri-gnant, procureur général d'Artois, pour faire travailler aux fortifications d'Hesdin ; — déchargeant Pierre de Cortewille « garde-joyaulx » de l'Empereur, des bijoux ci-dessous qu'il a remis audit Empereur : « trois tables de dyamants qui estoient en verges d'or, achetées d'Anthoine Wilzet avecque deux aultres verges d'or garnies chascune de une esmeraulde, lesquelles deux esmerauldes sont en estre (sic, peut-être étui), la plus grande table qui est comme en karrure plus longue que large, et aux deux coings adommagée, avons fait mettre en une croix d'or avecques quatre ballays et cinq perles, laquelle croix avons donnée à nostre bien-aimé cousin le cardinal de Mayence ; les autres deux tables de karrure qui ont chascune les deux coings adommagée qui aussi estoient en verges avons fait mettre en ung collier d'or garny de plusieurs autres pierreryes et perles, duquel collier garny comme dessus avons fait don à nostre très chière et amée belle-seur, la reyne de Honghrye » ; — instituant une Chambre du Conseil provincial d'Artois chargée de rendre la

justice et composée d'un président, deux chevaliers, six conseillers gradués, un procureur général, un avocat fiscal, un greffier, un chapelain, un receveur des exploits avec quatre huissiers aux gages ;— réglant la perception des dîmes ecclésiastiques, ordonnant de réprimer les anticipations commises sur les grands chemins dans la châteltenie de Lille ; réglant le nombre et l'ordre des officiers de la maison du prince, (quatre chambellans du Conseil des finances, huit chambellans du grand Conseil, dix autres chambellans avec deux chefs, quatre gentilshommes et quatre chefs d'escadre); ordonnant à messire Jehan de Marnix de tenir compte exact des dépenses qui seront faites pour conduire le corps de feu Madame l'Archiduchesse de Malines à Bruges ; — etc.

B. 2359. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1530. — Lettres patentes de l'Archiduchesse Marguerite donnant a son bien amé « varlet de chambre », Etienne Droubet, de grâce spéciale et pour les bons services qu'il lui a rendus, la somme de 337 livres estevenins, 15 sols, 1 denier lui revenant sur le compte de Philippe d'Andelot, « maistre moustier » de la saunerie de Salins.

B. 2360. (Portefeuille.) — 17 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1530.** — Lettres et actes d'attestation: de Jean Pisson et Remy Flo-reng, jurés de la paix du Quesnoy certifiant que la place où « souloit estre le moulin du Temps-les-la-ville du Quesnoy depuis faut Esmouloir de harnas gisans hors la porte St-Martin est piéchà en recez et non valloir »; — de François, seigneur de Halluin, certifiant que les quarante-deux sergents « soudoyers » de la garde du château de Lille et les neuf officiers « d'icellui ont reçu la somme de 703 sols, 17 sols du receveur du domaine à Lille. » — Rôles des églises ayant reçu des aumônes de l'Empereur. — Assiette de l'aide de Tournai. — Information au sujet des droits de la capitainerie de Gravelines. — Information faite contre Cluthère de Laoultre, bonnetier à Tournai qui « avoit sur le pooir, jurisdiction et banlieule de ladite ville et cité et dedans certain camp advesty de grains, commis et perpétre forche, violence, défloration et corrompu

une josne fille de bien bas eaigée. » B. 2361. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 6 pièce, papier, 2 sceaux.

1^{er} janvier — 31 décembre **1530.** — Lettres de commission de l'Empereur Charles-Quint et de l'Archiduchesse Marguerite : instituant François Appelmann, sergent à masse de la ville de St-Orner ; — idem Guillaume Hangouart, conseiller au Conseil d'Artois ; — idem messire Jean Ruffault, seigneur de Neufville, trésorier et garde des Chartes d'Artois ; — Rogier Artus, procureur de la châteltenie de Lille ; — Jean Jullien, châtelain et capitaine du château de Henu-yeres ; — maître Antoine Lesel, clerc-juré de la châteltenie de Lille ; — chargeant Philippe de Lannoy, gouverneur de Tournai, le sieur de Noyelles, Philippe Nigri, archidiacre de Thérouanne et Guillaume Hangouart, conseiller au Conseil d'Artois, de terminer la difficulté pendante entre le domaine et la ville d'Arras au sujet des fossés et des fortifications ; — etc.

B. 2362. (Portefeuille.) — 87 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1530.** — Quittances délivrées par : Hans vanCalv, drossart du « blochuys » de Ghelmuyden en Overysse, de la somme de 100 livres reçue pour travaux qu'il a fait faire audit « blochuys » ; — Antoine de Landas, chevalier, prévôt du Quesnoy et porteur de guidon de cinquante lances des ordonnances de l'Empereur, de la somme de 60 livres pour ses gages ; — Antoine de Lalaing, comte de Hooch-straten, seigneur de Montigny, de Culembourg, conseiller, second chambellan de l'Empereur, chef et capitaine de 50 lances des ordonnances, de la somme de 1250 livres pour ses gages? ; — Jean de Leauwe, porteur au sac, de 4 livres pour avoir remué les blés de la recette de Denain ; — Michel Brongnart, valet de chambre de Mgr le marquis d'Arschot, de la somme de 219 livres pour le paiement de la pension de 5 patars par jour qui lui a été octroyée par l'Empereur ; — Laurens Bentinch, jadis écuyer pannetier de Madame l'Archiduchesse, de la somme de 135 livres, 15 sols pour ses gages ; — Gilbert de la Fayette, abbé commenda-taire et comte de l'église et abbaye de St-Josse-sur-la-Mer, de la somme de 10 livres pour des services religieux ; — Bertheleme van Crelen, greffier de la Cour des fiefs aux pays d'Overysel, de la somme de 171 livres, 17 sols qu'il avait dépensée en voyages pour les affaires de l'Empereur ; — etc.

1^{er} janvier **1531** (**1530** an. st.) — 31 décembre **1531**. — a Compte 25^e de Jehan Micault, conseiller trésorier de l'ordre de la Toison d'or et receveur général de toutes les finances de l'Empereur, nostre sire ». — Les recettes s'élèvent à la somme de 3071095 l., 9 s. tournois ; — les dépenses à celles de 3036265 l., 12 s., 6 d., même monnaie. — On remarque : la recette de 55021. 15 s. provenant d'un versement fait par Lyonnet Battefort, receveur de l'Empereur en Bourgogne ; — la dépense de 57600 livres délivrées au commis « à tenir le compte des deniers ordonnés et à ordonner pour les dychaiges de Flandres affin que ledit pais soit préservé » ; — celles des sommes de : 131 livres délivrées à Jean Bourlet, bourgeois de la cité de Liège « en considération des bons et agréables services qu'il avoit par cy-devant faiz et encor faisoit journellement à l'entretienement des alliances, amitez et bons voisinaiges qui estoient entre le pais et subjectz de sa Majesté d'une part et le Révérendissime Cardinal de Liège d'autre » ; — 70 sols à Simon van Lovere, chevaucheur de l'Empereur, pour avoir le 1^{er} février 1531 (n. st.) € porté à l'ambassadeur d'Angleterre estant à Nyeuport, certaines lettres de passe-port avec une missive que ledit seigneur empereur escripvoit au roy d'Angleterre dont n'est besoing ici plus ample déclaration » ; — 17 l. 5 sols à Jean Petitkeux, aide de la tapisserie de l'Empereur « pour être allé à Malines le 2 décembre 1530 y mener la tapisserie de deuil de l'Empereur pour tendre en la court de feu Madame cui Dieu pardoint » et pour « le 31 décembre y avoir mené le riche dossier de l'ordre et deux coussins du mesme avec l'accoustre-ment de deux chaières de drap d'argent que ledit seigneur Empereur avoit ordonné estre envoyé à sa Majesté à Aix pour le couronnement du roy de Hongrie, son frère, à roy des Romains » ; — 50 sols à Liévin van der Vaedt, pour avoir porté des lettres aux prévôt, échevins et jurés de la ville de Valenciennes • leur ordonnant d'envoyer à sa Majesté « la déposition ou confession d'aucuns infectez de secte luthérienne par eulx puis nagaires exécutez » ; — 4 l. 2 s. à Six-tus Staes pour avoir porté des lettres au sieur de Bevres ordonnant « qu'il s'enquist de la destrouse qui fust faicte sur mer d'aucuns escoçois dont le roy d'Eseoce avoit escript à Sa Majesté, et s'il trovast que ceulx dénommez esdictes lettres fussent culpables de ladicte destrouse et vinsent en Zeelande, que, en ce cas, il les feist appréhender et

bien garder et advertist sa Majesté qu'il en auroit trouvé » ; — 50 sols à Philippe Coustreman pour avoir porté « aux gens des villes de Mons et Audenarde des lettres ordonnant que promptement ilz envoyassent à l'Empereur copies auctenticques des ordonnances selon lesquelles ilz soustenoient et nourrissoient les povres anciens et débilles ou les jeunes qui ne savoient gagner leur vie, et les povres affolez qui ne sepoient aidier, pour par sa Majesté les veoir avant son prouchain parlement, faire semblable ou autre ordonnance et l'envoyer es autres villes de par deçà esuelles ladicte ordonnance ou semblables ne sont jusques alors intro-duictes » ; — 40 sols à Josse de Hertoghe, messenger, qui a porté des lettres à l'Empereur au bailli de Tournai, lui ordonnant de faire préparer l'église Notre-Dame dudit lieu où l'Empereur a résolu « de tenir la solempnisation d'un chapitre de l'ordre le 20 novembre et jours suivants 1531 » ; — 6 livres à Gérard Le^e Cocq pour avdir porté des lettres à l'Empereur à l'escoutette de Malines, aux consaulx de Hollande et de Frise, au gouverneur et conseil d'Utrecht, ordonnant « qu'ils s'enquérissent des officiers et gens de loy des dits pays à quel jour les festes et kermesses se pour-roient plus comodieusement tenir en chascun des dits pays » ; — 71. 10 sols à Jean Petitkeux, pour avoir conduit à Tournai la tapisserie de l'histoire de Gédéon, le dossier de la Toison d'or et autres parties de tapisseries que sa Majesté avait ordonné y être menées pour la solemnité de son ordre tenue le second jour de décembre 1531 et jours suivants ; — à Charles Micault, 15 livres pour avoir, sur l'ordre de l'Empereur, visité au mois d'octobre 1531 les églises de Sainte-Waudru de Mons, Notre-Dame de Tournai, Saint-Pierre de Lille, Saint-Waast et Notre-Dame d'Arras, Saint-Bertin à Saint-Omer, Saint-Donat et Notre-Dame à Bruges, Notre-Dame à Anvers, examiné leur contenance, le nombre des formes qui s'y trouvent, etc., pour fixer le choix de l'Empereur sur celle de ces églises où doit être tenu le prochain chapitre de l'ordre de la Toison d'or ; — 86 livres au même pour le transport et la garde de huit coffres conduits à Tournai et renfermant « les aornements d'église, manteaux des chevaliers de la Toison d'or pour y servir à la solempnité d'icellui ordre y tenue et célébrée les 2, 3, 4 et 5 décembre » ; — 104 l., 2 s. à Josse van Bueren pour des piétons et des « espies » envoyés pendant les

années 1530 et 1531 « entre les piétons du duc de Gheldres et aussi ceulx que le roy de Dannemarck avoit fait assembler et lesquelz ont tenu les champs en Hollande et quartier d'Utrecht, lesquelz il a menez avec luy à la conqueste de son pays pour par les dits espies estre advertys de leurs intentions et entreprinses » ; — 3140 livres à messire Hugues Marinier, seigneur de Gastel, président du parlement en Bourgogne « pour être parti le 25 novembre 1529 de Bruxelles et être allé en Espagne par devers Madame Léonore d'Autriche, royne douagière de Portugal et depuis royne très-crestienne pour lui dire et déclarer aucunes choses de grosse importance dont n'est besoing icy faire autre ne plus ample déclaration » ; — 360 livres à M^e Cornille Scepperus, conseiller et secrétaire de l'Empereur, « pour être allé par devers les juges et assesseurs de la Chambre impériale, de là par devers le roy des Romains à Prague et outre en Hongrye pour aucunes affaires secretz et de grosse importance •et conséquence » ; — 1000 livres au comte Guillaume de Nassau et au comte de Nyeuenaire pour être venus trouver sa Majesté à Bruxelles « pour l'advertir d'aucunes choses concernans ses affaires dont il ne veult mention estre faite et pour retourner es Allemaignes vers le conte palatin et aultres princes illec pour graves affaires secretz » ; — 620 livres à un marchand joaillier de Malines pour deux pots d'argent doré, une aiguière et un bassin de même métal offerts à l'élû Bayard, envoyé du roi de France, qui a séjourné longtems à la cour de Madame, afin qu'il fut bien disposé et fit bon rapport à son maître ; — 39 livres à Jehan Petitkeux, pour avoir réparé et remis à point les tapisseries des « Neuf Preux et Neuf Prouesses », de l'histoire de Gédéon, de l'histoire de Troie, de l'histoire de Liège et de l'histoire de Clovis ; — 762 livres à Andrieu de Douvrin, pour diverses dépenses faites pour « l'entretènement de Madame Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, fille naturelle de* l'Empereur, entre autres « pour un grant coffre pour mectre les draps d'or et de soye que nostre saint père le pape avoit envoyés à madicte dame », pour les visites ' « de maistre Gommart, médecin en la maladie de ma dicte dame Marguerite », pour « orge mondé et autres droghes fournies par un appoticaire », pour « un joueur de lut qui luy apprenoit à dancer » ; — 10451., 1 s., 3 d. à Rogier Hughes, marchand à Anvers, pour toiles fournies à l'Empereur « pour en faire coiffes, couvrechiefs de nuit, draps de bassin et de piets,

thoyes d'oreillers, et autrement s'en servir en sa chambre à son très noble plaisir » ; — 14371., 13 s. au même pour linge de chambre, de table, nappes et serviettes, fournis et envoyés à l'Impératrice en Espagne; — 206 livres à Augustin de Hofstadt, alias Boel, faiseur de malles à Bruxelles, pour 50 malles pour renfermer la tapisserie de l'Empereur « et la mener par les champs et s'en servir à son très-noble plaisir en son voyage en Allemaigne » : — 114 livres 19 sols à Nicolas Gilbert, « coffretier » à Bruxelles pour 19 coffres faits pour le service de la chambre de l'Empereur, savoir : trois coffres plats pour le linge, deux autres longs pour les rapières et les *couleuvrines*, un pour la vaisselle, un pour le barbier, un pour les arbalètes, six pour les *aydes*, deux pour les *harnas*, lesdits coffres garnis de barres de fer, une custode pour un bassin et deux tasses d'argent, deux autres pour une aiguière et une coupe et un étui pour un bonnet; — 1,631 l. 6 s. 8 d. à Toussaint Le Sueur, pelletier de l'Empereur pour avoir « refouré 21 robes de drap d'argent, de velours, de satin, de caffas et autres » et fourni « six peaulx de Romenie, dix pelissières de sables, dix peaulx blanches d'Espagne, une paire de brochequins de maroquin noirs, deux tymbres de sables mis et employés en une robe de satin noir pour parfumer la fourrure d'icelle avec deux aultres tymbres de sables, que ceulx de Roussie avoient donnés audit seigneur Empereur, une fourrure de luppars etc » ; — 2,430 livres à Pierre de Walle, marchand joaillier « pour une verge d'or où il y a enchâssée une table de dyamant de bonne grandeur etespesseur, que ledit seigneur Empereur a fait prendre et acheter de luy et icellui baÛlia en garde au garde de ses joyaux pour son plaisir » ; 931. 13 s. à Gérard de la Rose, marchand de drap de laine à Bruxelles « pour les parties de draps de layne qu'il a vendues et délivrées par le commandement et ordonnance de Sa Majesté pour le corps et usaige du prier Du Bois, sieur Ysaac, nouvellement esleu par l'Empereur, chief des chevaliers de l'ordre du Thoisson d'or, chancelier dudit ordre, comme aussi pour son chappellain et deux de ses serviteurs pour estre honorablement et comme il appartient acoustrés les jours que l'Empereur avoit tenu son ordre en la cité de Tournay, entre autres pour sept aulnes de drap blanc pour en faire audit chancelier une longue robe » ; — 071.10 s. à maître Alexandre Schweys, secrétaire ordinaire de l'Empereur « pour l'impression de

1,700 lettres despeschées de par Sa Majesté aux princes électeurs et estaz de l'Empire, en la Germanie, tant pour la convocation de la diète impériale en sa cité de Spiers que prolongation et remise d'icelle en la ville de Reynsbourg et autres affaires concernans le service de sadicte Majesté, celluy du roy des Romains, son frère, et le bien de ladicte Germanie » ; — 18 l. 8 s. à maître Jean van der Perre, valet de chambre et orfèvre de l'Empereur pour « une once cinq estrelins employés en une thoyson d'or servant pour le collier venant de feu le marquis de Brandebourg parce que la thoyson y appartenant fust ostée d'icellui et baillée au roy de France, quand il print congé de l'Empereur en Espagne, pour pendre icelle avec un laz de soie à son col, une once huit estrelins en deux fusilz et deux cailloux d'or servans pour regrandir ledict collier parce qu'il estoit fort petit et pour la façon desdictes partyes » ; — 285 livres 1 sol à Roger Hugues pour « les partyes de velours, de draps delayne, d'estam qui ont esté mises en œuvre au cueur de l'église Notre-Dame à Tournay les jours du chapitre de la Thoyson d'or, entre autres pour 43 aunes et demie de velours noir tendu devant les sièges de feuz les roys de Hongrie et do Portugal et devant 51 chierges qui estoient au travers dudit cueur, ausquelz chierges estoient en l'un les armes de l'Empereur, chief dudit ordre, et aux autres les armes et blasons de chacun des roix, ducs, comtes, princes, barons et autres chevaliers » ; — 425 livres à Jehan Cousaert, menuisier à Bruxelles, pour tableaux, moulures et autres parties de son métier faites dans l'église de Tournai pour le chapitre de l'ordre ; — 1,100 livres à maître Jacques van Battele, valet de chambre et peintre de Sa Majesté pour avoir, à l'occasion du chapitre de Tournai, point les armes de l'Empereur, des rois des Romains, de France, d'Angleterre, de Hongrie, de Danemark, de Portugal et de *Polone*, des autres chevaliers, etc. ; — 60 livres au receveur général des finances en remboursement de même somme dépensée « pour un service et obsèque lors nagaires fait et chanté, plusieurs messes dictes et célébrées, comme pour aulmosnes données à plusieurs povres mesnages et autres hommes et femmes pour prier Dieu pour le salut de l'âme d'ung homme mort lequel a esté par inconscieusement tué en tirant d'ung arbaleste, dont l'on ne veult plus ample déclaration icy estre faicte » ; — 3,500 livres à très haut, très excellent et puissant prince Christian, roi de Danemark, à cause de la pension de 500 liv. par mois

qui lui est faite « pour l'entretènement de son estât » ; — 1,200 livres à l'Empereur même « pour les donner à aucuns ambassadeurs et autrement les employer en aucuns de ses affaires secretz dont il ne veut plus ample déclaration icy estre faicte » ; — 3,717 l. 3 s. à l'Empereur « pour une chaynne d'or remise en don et souvenance au sieur de Morette, ambassadeur de France. »

B. 2364. (Portefeuille). — 21 pièces, parchemin, 7 pièces, papier, 3 sceaux.

1^{er} janvier — 31 décembre **1531**. — Mandement de l'Empereur Charles-Quint : ordonnant le transport de la terre de Noyelles située en la châtellenie de Lille, au profit de maître Jehan d'Abelaing, pensionnaire de la ville de Douai ; — fixant le niveau que devront conserver les eaux de la Lys ; — réglant les droits de la gavène de Cambrai et du Cambrésis ; — fixant les jours des plaids de la haute, moyenne et basse justice seigneuriale de Tourcoing sur la requête de Philippe de Lannoy, seigneur dudit Tourcoing et décidant que les tenues de ces plaids ayant lieu le jeudi seraient reportées au vendredi quand une fête chômée tomberait le jeudi ; — ordonnant que les statuts et règlements de police du comté et pays de Flandre resteront en vigueur « et que les ecclésiastiques dorénavant répondront pour ce qui concerne le temporel par-devant les juges des cours laïques ». — Lettres patentes de François 1^{er}, roi de France, rendues sur la requête de « sa chère et bien amée Jehanne de Latre, dame de Beauvoir, l'une des dames de la chambre de sa très-chière et très-amée compagne la Roïne, et des plus prochaines de sa personne, contenant que dès longtemps elle s'est retirée du pays do Brabant dont elle est natifve au service de nostre très-chière et amée com-paigne (Léonore d'Autriche) auquel elle est ordinairement près au service de sa personne », la relevant pour ce motif du droit d'aubaine qu'on aui ait pu prétendre sur ses biens comme étrangère dans le cas où elle viendrait à mourir dans le royaume de France qu'elle a résolu d'habiter (Saint-Germain-en-Laye, * juin 1531).

B. 2365. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1531**. — Lettres de don et d'exemption d'impôts octroyées par l'Empereur

Charles-Quint : à Messire Adolphe de Bourgogne, autorisé à lever des rentes jusqu'à concurrence de 1200 florins carolus sur ses terres et seigneuries situées dans la Zélande ; — à Guillaume Le Blanc, conseiller en la chambre des comptes de Lille, créé chevalier avec les armoiries suivantes : d'azur au chevron d'or accompagné de trois quintefeuilles de même , au chef d'Empire, c'est-à-dire d'or à l'aigle éployée de sable ; — aux bourgmestre et échevins de Dunkerque autorisés à tenir en ferme le second tonlieu dit de Gravelines se percevant à Dunkerque sur les marchandises venant d'Angleterre ; — à Schochart du Cerf, fils naturel et illégitime de noble homme Michel du Cerf, légitimé moyennant le paiement de la somme de 30 livres ; — etc.

B. 2366. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1531**. — Actes d'attestation : de Pasquier Riest, prêtre et receveur de l'église Notre-Dame de l'Écluse certifiant l'état des rentes reçues par lui et hypothéquées sur la ville dudit lieu ; — de François de Haynin, chevalier, lieutenant de haut, noble et très puissant seigneur, monseigneur le comte de Gavre, capitaine et gouverneur des château, ville et châtellenie de Lille, certifiant que les 40 soudoyers dudit château ont reçu la somme 676 livres, 8 sols de Jehan de Bauffremez, receveur du domaine de Flandre ; — de Michel Thibault, garde de la chapelle de Notre-Dame de la Treille en l'église St-Pierre de Lille, certifiant que les prieur et religieux du couvent des Frères Prêcheurs dudit Lille ont célébré les services prescrits « pour le salut des âmes de Monseigneur et Madame conte et contesse de Flandre illecq inhumés et pour leurs nobles successeurs, conte et contesse de Flandre » ; — de Philibert de la Baume, grand écuyer d'écurie de l'Empereur, certifiant les fournitures faites par Jean de Fontaine « chausse-teur » pour la maison de l'Empereur ; — de l'Empereur attestant que Pierre de Cortewille, son conseiller et garde de ses joyaux, lui a remis « une verge d'or garnye de une belle et bonne turquoise bien eslevée, prisée six estrelins douze grains, laquelle nous avons achetée avec la grande table de dyamant de ung marchant allemant appelle Yochem Brunner, résident en nostre ville d'Anvers, de laquelle turquoise avons fait don à don Jehan de

Songne, capitaine de nostre garde d'Espagne; item, une orlogeque nous a donnée l'é-vesque de Sallys, faicte à la mode d'Italye, qui monstre deux fois douze heures et les douze enseignes des plainettes, aussi monstrant nouvelle lune, lesdictes plainettes sont esmaillées de noir et la platine ou le tout est desous est d'argent toute ronde ; ladite orloge est enchâssée en quatre platines de cuyvre à les quatre coings des pilliers faitz à la mode d'Italye qui sont aussi en cuyvre ; sur ladicte orloge a trois clochettes qui sonnent les heures du jour à la mode d'Italie non plus hault que six heures ; ladicte orloge est mise en une custode couvert de vellours rouge avec des rubans à l'entour de soye bleue et de fil d'or; duquel orloge avons fait don au conte de Gavres, seigneur de Fiennes » ; — de Pierre de Cortewille , certifiant avoir reçu, sur l'aveu de l'Empereur, de Dierick de Heetinch, aussi garde des joyaux dudit Empereur, « une chapelle de drap d'or noir comprenant une chasuble, deux tornicles (tuniques), trois chappes de ceulx ayans les bords brodés d'y-maiges, fusilz, toysons d'or, et ce loehiez et noez ensamble, ung épistolaire, une pièche pour couvrir le siège du prélat, deux estolles, trois maniples, le tout doublé de satin rouge, trois aubes, trois amictes de linge furniz de leurs paremenz, encore à ce deux draps en parements d'autel, l'ung pour le hault et l'autre pour le bas devant l'autel, le frontal servant avec la nappe tenant audit frontal, et une pièce pour couvrir le passet, lesquelles quatre pièches sont doublées de bougrain rouge » ; — etc.

B. 2367. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 7 pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre **1531** — Lettres de commission de l'Empereur Charles-Quint : instituant le conseil privé de régence et gouvernement des pays de par deçà et le composant de « sa très-amée seur Marie d'Austrice, reine douairière de Hongrye * très-révérènd père en Dieu Jean Carondelet, archevêque de Palermo, chef, Pierre Taispil, président, George de Themesik, prévôt de Cassel, Claude de Boisset, commendataire de l'abbaye de Faverney et grand archidiacre d'Arras, Jean Joglet, seigneur des Ma-rez, maître Jean aux Truyes, messire Claude Marinier, seigneur d'Échevannes, conseillers et maître

aux requêtes, maître Laurens du Blyoul, audiençier et premier secrétaire, maître Jehan Delesauch, contrôleur du sceau, George d'Espléchin, Jean de Gruthère, Philippe Vaulchier, Loys Zoete, Mathieu Strie et Lié-nard Herdinck, secrétaires ordinaires dudit conseil » (1^{er} octobre 1531) ; — confirmant la donation faite au duc de Clèves et de Ravestain et à dame Beatrix de Portugal de la terre de Dreysschere (copie d'un acte de 1474 produit par les liquidateurs de la succession de Ravestain) ; — instituant Jean de Bercquin * marchand vendeur de la taille d'Aval de noz bois de Nieppe » ; — item Jean de Warenguien, auditeur des comptes du massart de Lessines. — Lettres patentes de François I^{er}, roi de France, ordonnant sur les représentations de l'ambassadeur de l'Empereur, qu'une enquête serait faite sur ce que « par cy-devant aucuns gens de guerre de noz ordonnances et autres habitans du conté de Rethelois se sont transportez sur les terres et seigneuries de noz très-chers et grans amys Loys de la Marche, conte de Rochefort, et de Monthau, subgetz et vassaux dudit Empereur, esqueÛes ilz ont prins, pillé et emporté plusieurs biens, emmenez prisonniers, rançonné, blessé, faict et commis plusieurs autres tors et extorcions » (août 1531) ; — etc.

B. 2368. (Portefeuille.) — 126 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier—31 décembre **1531**- — Quittances délivrées par : Laurent Colemye, Jean Pelonnet et Jehan Marret, maîtres maçon, charpentier et « fosseur », de la somme de 1885 livres, 10 sols, 8 deniers tournois « pour parties de leurs métiers » ; — Antoine de Martens, jadis confesseur de feu Madame l'archiduchesse Marguerite et son aumônier, Richard Cour-tault, son garde-joyaux, et Charles Oursin, contrôleur des dépenses de son hôtel, de la somme de 50 livres chacun pour ce qui pouvait leur être dû « à cause du plat et bouche en court qu'ils souloyent avoir par les ordonnances nouvelles » ; — Nicolas de Naimes, président du conseil de l'Empereur, à Luxembourg, de la somme de 400 livres pour ses gages ; — Guy de Heulle, chevalier, seigneur de la More, de la somme de 100 livres qui lui a été donnée par feu l'archiduchesse en rémunération de ses bons services ; — sœur Marguerite de Nédonchel, humble prieuse du couvent de la Thieulloye-lès-Arras, de la somme de 308 livres, 3 sols, due audit couvent sur la

recette d'Artois ; — Simon Regnard, jadis aide de chambre de feu Madame l'archiduchesse Marguerite d'Autriche, de 27 livres, 3 sols pour le reliquat de ses gages ; Jean de Neufville, seigneur de Roubaix, jadis écuyer panetier de feu Madame l'archiduchesse, de la somme de 135 livres, 15 sols, pour ses gages ; — Philippe d'Orchies, jadis aussi écuyer panetier, de la somme de 135 livres, 15 sols ; — Jean d'Halluin, jadis écuyer tranchant, de la somme de 50 livres ; — Ferry Carondelet, jadis valet suivant, de la somme de 81 livres ; — Antoine du Fresnoy, jadis écuyer d'écurie, de la somme de 135 livres, 15 sols ; — Thomas Hom-belly, jadis argentier, de la somme de 50 philippus d'or de 26 patars pièce ; — Etienne Lullier, jadis valet de chambre, de 54 livres, 6 sols ; — Pierre de Bolyne, jadis sommelier de la paneterie, de la somme de 54 livres, 6 sols ; — Michel Mariaige, jadis fourrier des logis de Madame, de 27 livres, 3 sols ; — Guillaume de Mons, jadis laquais suivant la litière de Madame, de 36 livres, 4 sols ; — Pierre de Dalma, jadis chapelain, de 72 livres, 8 sols ; — Antoine de Mons, jadis sous-aide de la sausserie, de 13 livres, 11 sols, 6 deniers ; — Noël Doien, jadis aide del'échansonnerie, de 27 livres, 3 sols ; — Hubert de Vautravers, jadis écuyer tranchant, de 81 livres, 9 sols ; — Antoine de Dortans, jadis écuyer panetier, de 135 livres, 15 sols ; — Pierre, baron de "Werchin, sénéchal de Hainaut, jadis écuyer échanson, de la somme de 135 livres, 15 sols ; — Jehan Coret, jadis garde-linge, de la somme de 36 livres, 4 sols ; — Jacques de Bregilles, jadis écuyer panetier, de 135 livres, 15 sols ; — Jean Marie de Bonnisiis, docteur en médecine, jadis médecin de Madame, de 300 livres ; — Jean François, jadis aide de fruiterie, de 27 livres, 3 sols ; — Jean Donicon, sommelier d'oratoire, de 54 livres, 6 sols ; — Jean Estoccart, jadis fruitier et apothicaire, de 81 livres, 9 sols ; — Christophe de Toulangeon, écuyer échanson, de 135 livres, 15 sols ; — Charles de Raucourt, idem ; — Nicolas de Gilley, seigneur de Marnoz, idem ; — etc.

B. 2369. (Registre.) — 351 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier **1532** (**1531** anc. st.) — 31 décembre 1539. — « Compte vingt sixiesme de Jehan Micault

conseiller, trésorier de l'ordre de la Thoisson d'or et receveur général de toutes les finances de l'Empereur. » — Les recettes s'élèvent à la somme de 1,429,5041. 13 s. 3 d. tournois et les dépenses à celle de 1.381,447 1.3 s. 4 d., même monnaie. Parmi les dépenses on remarque : la somme de 23,361 1. 12 s. 8 d. payée aux capitaines et canonniers. qui sont « allez vers l'Empereur en Austrice » et au nombre desquels se trouvaient o messire Florys d'Egmonde, comte de Bueren, Christophe de Rogendorff, seigneur de Condé, Kegnault, seigneur de Bréderode et de Viane, Nicolas du Reux ; » — 56 sols à Pierre Treyllier pour être allé à Lille de la part de la reine Marie d'Autriche, régente des pays de par-deçà, demander à la Chambre des Comptes « certains traités touchant l'entrecours des marchandises d'entre les pays de par-deça et les Angloys ; » — 56 sols à Matherne Dover-heit pour avoir au mois de janvier 1532 (n. st.) porté des lettres aux conseils de Brabant, de Frise et à Over yssel ordonnant de « faire processions générales chascun en son quartier pour prier Dieu pour le salut et prospérité de l'Empereur et qu'il le veuille bien guyder et conduire en son voyage et aussi inspirer les roys et princes crestiens à demourer uniz ensemble pour tant plus facilement résister et rebouter le turcq des emprinses qu'il estoit délibéré faire en crestienté ; » — • 60 sols à Philippe Coustreman pour avoir porté des lettres de la Reine régente aux conseils de Brabant, de Flandre, au gouverneur de Lille, au bailli de Tournai et Tournais, par lesquelles elle leur mandait o informer tant en général qu'en particulier des doléances et murmures qui se faisoient par les pays pour les ordonnances faites et publiées en iceulx par l'Empereur avant son partement et qu'ilz envoyassent le tout vers elle avec leur avis ; » — 104 sols à Pierre Leendenman qui a porté des lettres de la reine régente au sieur Dyve, lieutenant de la compagnie du comte de Gavre lui ordonnant que « incontinent il ressembblast tel nombre de gens d'armes de sa charge qu'il pourroit finir et avecq iceulx se transporta à Arras le plus secrètement et à moindre bruict que faire se pourroit pour y assister ceulx du conseil, le gouverneur et gens de loy à la pugnition d'aucunes femmes qui ont faict commocion et d'autres transgressions des ordonnances de l'Empereur ou fait des monnoyes et aultre-ment ; » — 20 sols à Simon Le Cocq pour avoir porté des lettres de la Reine régente au grand bailli de Hainaut, par lesquelles Sa Majesté lui mandait « luy envoyer les informacions,

attestations et autres enseignements qu'il pavoit avoir vers luy touchant le fait d'une prisonnière de Haulx ayant (si comme l'on disoit) contrefait la muette auparavant y trespassee, symulant ce estre advenu par grant miracle, laquelle prisonnière la majesté de la Royne se avoit fait venir audit Bruxelles pour y faire son procès, et qu'il s'ln-formast des murmures et commotions apparantes sourdre à cause de ce en la ville de Haulx et qu'il y pourvoyast se faire pavoit, et aultres lettres à ceulx de Haulx qu'ilz advisassent de faire cesser incontinent les dits murmures sur peine de l'indignation de l'Empereur » ; — 7 livres à Pierre Treyllier pour avoir porté des lettres de la reine régente « aux consaulx de Brabant, Hollande, Utrecht et Frise et au gouverneur d'Over-Yssel, d'advertissement des nouvelles, qu'elle avoit de l'Empereur touchant la conclusion de la diette impériale et comme princes et estaz de l'Empire unanimement avoient accordé et promis assister Sa Majesté au reboutement du turcq, et aultres lettres aux dessusditz et à l'escoutette de Malines affin que pour éviter les murmures et tumultez du peuple procédais à cause de la non-observance des ordonnances de l'Empereur et éviter les inconveniens qui en pourroient advenir ilz feissent extrême debvoir de observer les dictes ordonnances et de procéder contre les transgresseurs » ; — 70 sols à Robert Zas, courrier, qui a porté des lettres de la reine régente « *aux échevins des deux bancs*, grant bailli et sous bailli de Gand d'ordonnance que incontinent et en grande diligence ilz feissent le procès d'aucun mauvais garnemens et vagabonds prisonniers aians emprins soubz ombre de la cherté du bled ou autrement faire quelque commocion en ladicte ville et faire la justice ; » — 384 livres à maître Jacques Chambrier, conseiller ordinaire de l'Empereur en son conseil d'Artois « pour estre demouré en court après la visitation du procès d'entre nostre saint pèr le pape et le duc de Ferrare dont l'Empereur avoit prins sur luy l'arbitrage » ; — 50 livres 2 sols à maître Jehan de le Sauch o pour estre allé devant le Roy d'Angleterre pour luy remonstrer les doléances faites par les subjeetz de par deçà des faultes et abuz que despiechà et journellement se comraectoient ou fait de l'entrecours des marchandise! de laynes d'Angleterre et de la mercenerye, aussi des grans impostz etthonlieux qui se lièvent en Engleterre sur les marchandises qui si y maynentet ramaynent par les marchands de par delà et induire ledit

seigneur Roy de rouloir entendre à tenir une journée de communication amiable et à icelle envoyer ses députez pour avecq iceulx de l'Empereur adviser de réduire et téformer lesditz faultes et abuz et y pourvoir pour l'advenir » ; — 1168 livras 15 sols à messire Pierre, seigneur de Rosimboz, chevalier, conseiller et chambellan de l'Empereur, pour être allé avec le roi d'Ecosse « pour matières et affaires secretz dont n'est besoing icy faire autre ne plus ample déclaration, > compris dans cette somme les frais d'équipement d'un navire appelé « l'Admiralle de Lescluse accous-tré d'artillerie, pouldre, municions et toutes autres choses nécessaires avec bannières armoyées des armes dudit seigneur Empereur et de 24 marronniers com-prins ung pilote,» les dons « faiz à menestriers, joueurs de lut, trompettes et aultres officiers d'armes dudit seigneur Roy » ; — 6 livres payées à un homme qui avait amené « deux beaux grans lévriers d'Angleterre, lesquelz avoient estez envoyez audit seigneur Empereur pour s'en servir au desduit de la chasse à son très-noble plaisir » ; — 943 livres, 6 sols , 10 deniers à Andrieu de Douvrin, écuyer pour l'entretien et la dépense de bouche de Madame Marguerite d'Autriche, duchesse de Parme, fille naturelle de l'Empereur, depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 31 décembre 1531, entre autres : « pour trois gayolles à mestre les trois papegais d'icelle dame 4 livres 10 sols, et pour avoir refaict le lyen de la marmotte de ladite dame, pour une chaîne de letton et pour une maisonnette de bois pour icelle marmotte, 36 sols ; à l'apotecaire qu'il a livré pour la dicte dame en fin tryade.beuvraigespourla tousse et autres menuitez, 30 sols ; à ung joueur de marionnettes qui apprenoit la dite dame à danser et aussi pour avoir joué plusieurs fois devant icelle dame 6 livres ; 51 sols, que la dite dame a donnés- pour faire tenir l'enflant dudit joueur sur les saintz fons de batesme en son nom ; 15 sols qu'elle a donnez à la cbandeile quant elle avoit levé l'infant de la demoiselle van der Dycke, sa mère, et aussi donné à la garde d'icelle demoiselle quant icelle dame l'avoit ester visité en sa gésine ; 15 sols pour ung banquet que ladite dame avoit fait aux enfans de la dame de Walhain qui l'avoient ester visiter » ; — « 12 livres 10 sols à ung poinctre demeurant à Bruxelles pour avoir au commandement de la Roïne pointct au viff en deux tableaux mesdames les deux princesses de Dennemarche pour les délivrer à ung ambassadeur du roy d'Escoce estant par deçà, qui en avoit requis pour

les porter à son maistre» ; — 778Uv. un sol, 9 deniers à Thomas Mulier pour l'or et la façon de trois colliers de l'ordre delaThoison d'orque • l'Empereur fit faire en remplacement de ceux des feu Louis, roi de Hongrie, Philibert, prince d'Orange et Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, qui n'avaient pas été remis à leurs décès ; — 248 livres à Jeanne Parotte, femme de Arnoul Prévost, valet de chambre de l'Empereur, lingère dudit Empereur, pour la façon de 48 chemises qu'elle a faites « pour le corps et usage dudit Empereur » ; — 801. « à Pierre Rerthout et JehennetBommel, clerczpour l'escripture de seize livres en parchemin des staluz de l'ordre avec les additions et altérations » ; — 6 livres, 6 sols « à une illumineresse pour les illuminer ; v — 100 sols à Martin de Cock « pour les avoir relyé, doré et garny de rubans de soye pour les fermer et de thoille cyrée pour les pacquér » ; 15 livres, 3 sols au parcheminier pour le parchemin ; » 40 sols aux frères Up de Gracht pour le régler ; — 81 livres à messire Philippe de Souastre, chevalier , conseiller et maître d'hôtel de la Reine « pour être allé à Gand, recevoir le corps dudit feu seigneur jeusne prince de Dennemarche avec plusieurs gens de bien de ladite ville de Gand et le lendemain fut mis ledit corps au près de feu la Roïne sa mère cui Dieu pardoint en l'esglise et abbaye de saint Pierre audit Gand » et le remboursement d'autres frais funéraires qu'il avait soldés ; — 100 livres à Jean Cousaert « escrimer demourant à Bruxelles « pour avoir fait tous les tableaux du thoison d'or que dernièrement avoit esté tenu enla ville de Tournay » ; etc...

B. 2370. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1532**. — Mandements de l'Empereur Charles-Quint ou de la reine Marie, régente des Pays-Bas: prescrivants au comte de Nassau, premier grand chambellan, de faire donner décharge par-devant les officiers de la Chambre des Comptes de Lille, à Pierre de Cortewille, garde des bijoux de l'Empereur, des pierreries, bijoux, meubles précieux, etc., provenant de la succession de l'Archiduchesse Marguerite et distribués, d'après les ordres dudit Empereur, à différentes personnes « selon l'inventaire qu'il en a de nous, assavoir : ung caillou de rubis appelle caboche qui estoit en une baghe d'or où avoit ung dyamant dessus en façon de cueur, en

bas une moyenne perle pendant, pesant laditte baghe quatorze estrelins huyt grains ; item, ung dyamant à trois quarrés à face appelé à doz d'asne qui est de huyt diamans, tant pointes que tables venans d'ung bracelet qui pesoient lesdittes huyt pièces deux onces quatorze estrelins demy ; item, une perle poyre assez grande enant d'une bague où il y a sept pointes de dyamans, dont celle du millieu est plus exquise que les six autres, venant laditte baghe d'Allemaigne, pesant trois onces huyt estrelins demy et douze grains; dudit cailloz de rubis et dudit diamant à face à doz d'azne et de laditte perle pendante avons fait faire une baghe et icelle avons envoyée au Roy des Romains, notre bien aymée frère ensuivant le testament de feue madicte dame nostre tante, pesant ladite baghe une once cinq estrelins demy ; item, ung tableau clouant (fermant) à deux feuilletz, faict de dix-huit petitz tableaux, tous d'une grandeur joints ensemble, de fort bonne paincture, èt deux semblables tableaux de la mesme paincture qui sont j oings et faitz pour les meitre sur ledit grand tableau, qui font ensemble vingt petitz tableaux, figurez de la vie de Nostre Seigneur et d'autres actes après sa mort, lesdiz tableaux sont fort bien garniz tout a l'entour d'argent doré avec feuillages et rosettes, ledit grand tableau se clot à quatre crochetz d'argent doré. le petit avec deux semblables crochetz ; le I^{er} desdiz tableaux est figuré de la temptation faicte à Nostre Seigneur par le dyable, le II^e comme Nostre Seigneur estoit en une navière avec Monseigneur saint Pierre qui peschoit, le III^e de la transfiguration Nostre Seigneur, le IV^e du baptesme Nostre Seigneur, le V^e comme Nostre Seigneur preschoit en la montagne où il repuist le peuple de cinq pains et deux poissons, le VI^e comme Nostre Seigneur transuma l'eau en vin en une nosces, le VII^e* comme une povre femme demande mercy à Dieu, le VIII^e comme Nostre Seigneur estoit en l'hostel du pharisien où la Magdeleine luy vini, laver les piedz, le IX^e comme Nostre Seigneur vint à Jhérusalem le dimanche des Palmes, le X^e comme Nostre Seigneur ressuscita le ladre, le XI^e comme fict sacéne, le XII^e comme Nostre Seigneur fut prins au jardin d'Olives, le XIII^e comme Nostre Seigneur fut amené devant Pilate, lyé de cordes, le XIV^e comme Nostre Seigneur estoit assis sur une chayère où les Juifs le descrachoient ayant la face couverte, le XV^e la descente Nostre Seigneur aux enffers, le XVI^e comme les trois Maries vindrent au sépulcre de Nostre Sei-¹gneur, le XVII^e de l'apparition de Nostre Seigneur à la Magdeleine, le

XVIII^e comme deux des apostres de Nostre Seigneur le congneurent à la fraction du pain, le XIX^e comme Monseigneur saint Thomas révérendoit Nostre Seigneur pour povoir toucher la playe de son costé, et le XX^e comme Nostre Seigneur envoya le Saint-Esprit sur ses glorieux apostres ; item, ung beau crucifix d'or dont la croix est de cornaline, laditte croix et le pied d'or garny de pierreries, assavoir audit pied sont quatre petitz enfans, les deux ayans chacun une perle, les autres deux l'ung ung saphirs, l'autre ung balay, audit pied de la croix sont trois bordures dont la première bordure y a vingt rubis et vingt petits dyamans, à la seconde est une vignette de rosettes de dix roses de rubis et six de dyamans et à chacune rosette son bouton de mesme, à la troisième bordure sont quatre esmerauldes, quinze petitz diamans, sept rubis et cinq balays, le diadème de Nostre Dame est de dyamant, celluy de saint Jehan est de rubis, le soleil est de rubis, le croissant de dyamant, le tiltre des lettres de Jhesus de dyamans, les trois clous sont trois petites pointes de dyamans, au-dessus de la croix est enchâssé ung balay au jour, il y a au dos de ladite croix un cueur de dyamant pesant le tout quatre marcs trois onces et quinze estrelins; un grand cueur de dyamant à cinq faces mis en ung bouton d'or esmaillé de noir, escript « *ferl* » quatre fois es quatre lacs, audit diamant pend une grande perle en façon de poire assez plate, pesant seize estrelins, quatre grains; deux brasseletz d'or faictz à charnières esmailliez de noir et escripts de devises, sur chacune charnière de Tung est ung K et ung M, et sur le neud est mis un bon dyamant à losange, taillé à face, l'autre brasselet est semblablement d'or à charnières esmaillié de noir et escript de devises comme dessus, sur chacune charnière est un F d'esmail blancq et sur le neud une belle table de dyamant losange, pesant lesditz deux braselez deux onces deux estrelins et demy ; ung beau disaius d'or auquel sont dix boutons quarréz d'une grosseur, ung groz au boult aussi quarré, plain de perfun, lesdiz boutons taillez et esmailliez de diverses histoires de dévotion, et entre lesdiz dix boutons sont autres dix boutons faiz a freskes esmailliez de noir, au-dessus est une croix d'or esmaillée de noir et d'ung costé ung crucifix, au boult dessoubz pend une houpe de chaînettes nouées à losanges avec neuz esmailliez de noir et ung quadrant d'or mis et attaché à une petite bourse de satin noir aussi esmaillé de noir, le tout enfillé en une chaînette atachée et pendant à ung anneau

d'or esmaillié de gris et rouge, auquel est une table de diamant, le tout pesant un marc quatre onces huit estrelins et demy ; item, deux potz d'or, six gobeletons, six tassettes avec leurs couvertes, une coupette d'or avec sa couverture et deux bassinetz, deux petitz chan-delliers, ung bassin k réchauffer le lit, ung petit buffet, un chandelier k boissies (bougies) et la rénette k Aller, le tout pesant un marc trois onces six estrelins et demy ; une grosse croix d'or, creuse, en laquelle sont enfermées autres croix atachées l'une k l'autre en charnières toutes esmaillées de diverses histoires de dévotion tant de la passion que autres, pesant trois onces cinq* estrelins ; un tableau quarré qui se ouvre k quatre tabletz, le tout d'or esmaillié d'ymaiges, pendant kune chaînette d'or pesant quinze estrelins vingt-quatre grains ; une petite damoiselle.json vestement esmaillié de gris, ayant ung accoustrement de teste k l'anticque faict d'ung grenat, tenant en sa main une roze ou qu'est mis un petit dyament, le tout pesant sept estrelins ; une grande agathe k demy rond en laquelle est insculpé ung crucifiement mis en ung cercle d'or pesant une once treize estrelins ; un bouton d'agathe creux, ouvrant k charnière auquel est close une roue de fortune et au-dessus ung crucifiement pesant cinq estrelins huit grains ; une baghe ou ymaige à demy rond ou qu'est ung crucifiement ataché k une croix de bois de deux couleurs qui est de la sainte croix et les ymaiges de Nostre Dame et de saint Jehan couvert de cristal et le tout mis en or, et desriere est gravée une ymaige de la Véronique pesant deux onces et demy et deux esterlins huit grains ; ung petit tableau d'or quarré en façon d'heures, qui s'ouvre k charnières auquel sont les ymaiges Nostre-Dame et saint Loys esmailliez, k l'entour des deux tableaux sont six grains de balays, quatre saphirsetdix perles entremeslez de feuillaiges esmailliez de verd, pesant quatre onces trois esterlins ; item, ung petit Jhesus esmaillé de blanc assis sur ung coussin d'or esmaillié de verd, pesant une once deux esterlins huit grains ; un tableau d'or fort beau et bien faict, d'ung cousté s'ouvre k deux demys portettes, au milieu est une Nostre-Dame esmaillié de rouge et azur k l'encontre de laquelle sont cinq petits saphirs, cinq petites esmerauldes pragines (vertes) et dix perles, sur lesdittes deux portettes sont esmaillié sainte Barbe et sainte Katherine et derrière est une ymaige de saint Jehan Baptiste et sur lesdittes portettes les ymaiges de saint Sébastien, saint

Anthoine, saint Adriain et saint Christophle pendant k une chaînette k neus de cordeliers, pesant trois onces demye sept esterlins huit grains ; une ymaige d'or k demy rond k quatre florons, au milieu est une Nostre-Dame tenant son.filz, esmaillié de blanc, a une coronne de deux petites perles et ung petit grain d'esmeraulde, à l'entour sont assis quatre balays, quatre saphirs et huit perles, pesans quatre onces six esterlins ; ung tableau d'or de bonne grandeur pour pendre k ung lit ou qu'est ung Dieu de pitié avec Nostre-Dame et saint Jehan, esmaillié d'azur, rouge et vyolet, et derrière est escript : « Nativitati, Jhesus filii David, miserere mei, » pendant k une chaînette et ung crochet, le tout d'or pesant un marc, une once, treize esterlins et demy ; ung autre beau tableau d'or fort bien ouvré, auquel est une ymaige de sainte Bergite gardant trois moutons, esmailliez de rouge et blancq, tenant une hollette , pendant k une chaînette et ung crochet pesant un marc huit esterlins et demy ; ung petit Jhesus de nacre de perles mis en une paix d'or bien faicte k l'entour de laquelle sont six cailloux de rubis et cinq tables d'esmerauldes entremeslez de boutons d'esmail granat, pesant trois onces huit esterlins et demy ; une ymaige de Nostre-Dame envyronnée d'ung soleil, la lune sous ses piedz esmailliez de blancq et rouge, et dessus sont deux ymaiges, tenant une coronne seur sa teste, pendant à une chaînette et ung crochet k lettres de R., pesant cinq onces et demye et sept esterlins ; ung petit goubelet d'agathe garny d'or esmaillé avec une couvertelle d'or à anelet, pesant trois onces deux estrelins demy et huit grains ; deux cornetz d'ambre gris fort bien garnys d'or, l'ung avec une chaînette d'or et non esmaillé, l'autre esmaillé et pendant k ung cordon de fil d'or et de soye noyre, pesant un marc, quatre onces, cinq estrelins ; une coquille de lymasse, la lymasse d'or et la ditte coquille garnye d'or avec ung anelet pesant sept estrelins ; une petite lanterne garnye d'or ; ung petit vase ; une petite lampette d'or ; une queneulle et le pied de laditte queneulle ; une hable (dévidoir) et ung fuseau, pesant ensemble une once, deux estrelins ; une petite chaynette d'or garnie de satin cramoysy et ung homme sauvage petit tenant une rondelle et une masse verde, pesant une once demy estrelin et deux grains ; ung petit dragon esmaillié de verd, le ventre d'une pierre rougeuse ; une petite balancette d'or k filetz de soye rouge, pesant le tout ensemble quatorze estrelins et demy ; quatre pièces do tapisserie d'or et

de soye, la première du mistere du jardin d'Olives, la seconde de la portacion de la Croix, la tierce comme nostre Seigneur pend en Croix, la III^e comme il est descendu de la Croix, la cinquième le crucifix, la VI^e est un ciel ou Dieu le Père est figuré servant sur ledit Crucifix, la VII^e pièce comme Nostre-Seigneur prend congé de sa très sacrée mère, la VIII^e pièce comme Nostre-Seigneur porte aussi la croix a ung large bort de bordure de drap d'or, la IX^e pièce ou Nostre-Seigneur et sa digne mère sont figurez et la dernière pièce de la tapisserie comme Nostre-Seigneur feist la Cène avec ses apostres le jeudi blancq; une pièce d'exquise thaille d'Hollande contenant quarante une aulne et demye; une autre pièce de semblable thoylle contenant quarante une aulne; une autre pièce d'Hollande contenant quarante aulnes, plus trois pièces d'exquise thaille de Cambray contenant chacune pièce vingt deux aulnes soit ensemble soixante six aulnes; desquels tableaux, cueurs de dyamans, tapisseries et toutes les parties ci-dessus spécifiées, avons fait don à nostre bien aimée compaigne l'Empératrix; item, un beau camaheu d'un chief blancq d'homme sur fond de couleur de jacinthe mis en ung cercle d'or, lequel camaheu avons donné à nostre plaisir, dont cy n'en voulons estre faite nulle déclaration; item, une pièce de drap d'or frizé bien beaul et riche, contenant douze couleurs, lequel drap d'or avons fait délivrer es mains de Gillechon de Varenghien, nostre tapissier; item, une grosse exquisite pointe de dyamant que avons prins et hosté hors d'une grosse bague d'or ronde, en laquelle avoit sept pointes de dyamant, et au millieu des six estoit laditte pointe qui est plus grosse et exquisite que les six autres qui sont demourez en estre (état) avec une belle perle pingante, pesant le tout trois onces, neuf estrelins, venant laditte bague de l'Empereur Maximilien, nostre ayeul paternel dont Dieu ayt i'ame, laquelle pointe avons fait mectre à une verge d'or esmaillée de noir pesant six estrelins et demy et quatre grains; item, cent et trente grosses perles pesans cinq onces prinses et hostées les meilleurs de cent quatre vingtz et trois grosses perles, les unes meilleures que les autres, enfilées en quatre cordons, pesant le tout six onces huit estrelins, avons fait enfiller lesdittes cent XXX perles en ung cordon de soye blanche et avons mis laditte verge d'or esmaillée de noir, garnye de laditte grosse exquisite pointe de dyamant audit cordon au-dessus des dictes CXXX perles, et d'icelle verge garnye de la dicte pointe ensamble des dittes CXXX perles avons fait

don à Madame d'Esmond, dame d'honneur de nostre bien amée seur la Royne douagière d'Hongrye; — item, trois perles aussi prinses et hostées desdittes CIII^{xx} III un perles qui pesoient six onces, huit estrelins, lesquelles trois perles avons fait pendre à une croix d'or garnye de pièces de diamans qui nous cousta n^c escuz d'or, de laquelle croix avec une chayne d'or de cinq cens escus d'or semblables avons fait don à la comtesse de Salive à son mariaige, qui estoit dame à nostre ditte seur la Royne douagière d'Hongrie; item, ung caillou et une table de balays prins et hostés de une croix d'or, garnye au milieu dudit caillou de balays et de quatre tables de balays dont ceste est la meilleure desdittes quatre tables, lequel caillou et tables sont persez et encores là une table des autres trois, à l'entour de laditte croix sont alachées vingt trois perles plus grosses que bonnes, pesant le tout six onces, huit estrelins, duquel caillou de balays avons fait faire une bague avec trois pointes de diamans et une perle, laquelle bague avons donné à Madame de Fiennes, et de la table de balays avons semblablement fait faire une bague avec aussi trois pointes de diamans et une perle, laquelle bague avons donnée à la marquise d'Arschot; item, neuf des meilleures pointes de diamans pesans, deux onces trois estrelins, un frelin, prinses et hostées de trente pointes de diamans, les unes plus grosses que les autres et d'aucunes mal nettes et de mauvaise eaux, mises en chaton d'or, non tous de semblable façon, et aucunes à queuhs venant d'un grand collier dudit feu Empereur Maximilien, pesant le tout ensemble sept onces deux estrelins et demy, desquelles neuf pointes de dyamans avons fait faire trois bagues avec trois balays et trois perles pesant lesdittes trois bagues ensemble neuf onces huit estrelins, lesquelles trois bagues avons fait pendre en trois chaînettes d'or esmaillié de noir, desquelles trois bagues comme dessus avec les chaînettes avons fait don, de la une à la marquise d'Arschot, de la seconde à madame de Fiennes et de la . troisième à madame de Brederode; item, trois bonnes perles pesant neuf estrelins demy, prinses et hostées de seize grosses perles d'aucunes poyrettes qui ne sont de grande bonté ni beautté, garnys d'aneletz d'or esmaillés de blancq servant pour un braset, pesans lesdittes XVI perles deux onces quatre estrelins demy et quatre grains, lesquelles trois perles avons fait .mettre aux trois bagues dessus déclairées et données

comme dessus ; item une belle coupe d'or en laquelle tant au couvercle que au pied sont enchâssés dix balays et dix trousse de belles perles, en chacune trousse y a trois perles qui font ensemble trente perles et au-dessus dudit couvercle un balay long perse, pesant laditte coupe cinq marcs, une once, cinq estrelins, de laquelle coupe avons fait don à nostre cousin le cardinal de Liège en nostre ville de Maestricht ; item, deux coupes d'argent boulonnées à demy dorées, pesant avec leurs couvercles quatorze marcs, sept onces, quinze estrelins, desquelles coupes avons fait don avec une autre coupe dorée au baptesme du filz de messire Guillaume de Solerne, allemand, maistre d'hostel de notre ditte seur la royenne douayrière d Hongrie ; item, une pièce de* licorne pesant quinze estrelins, taillée et coupée d'une pièce d'ung quartier de long qui pesoit six onces, sept estrelins demy, laquelle avons donnée à nostre bon plaisir, dont n'en voulons icy faire plus ample déclaration ; item, trois des meilleures pointes de dyamans à faces des quatre qu'estoient à faces, venant de huit diamans qui ont servi à un brasclet, mis dedans boutons d'or à deux amettes (petits creux) et environnez de la devise de Savoye : *Fert*, pesant lesdittes trois pointes une once, trois estrelins, et pesoient avec l'autre pointe à face et les deux pointes sans face et le diamant à doz d'azne et à triangle, et le VIII^e taillé en façon de cœur à faces deux onces, quatorze estrelins demy ; item, trois des meilleurs pointes en chatons pesans dix-neuf estrelins et demy, prinses et hostées de trente pointes qui estoient les unes plus grandes que les autres et aucunes mal nettes et de mauvaise eau mises en chatons d'or une de semblable façon et aucunes à quehues venant d'un grand collier dudit feu Empereur Maximilien, pesant lesdittes trentes pointes sept onces deux estrelins demy ; item, deux cailloux de rubis pesans douze estrelins, qui estoient avec deux tables de dyamans à faces mis en quatre boutons d'or faiz en florages semez de petit esmaillez d'azur, verd et blancq, pesans ensemble ' lesdiz quatre boutons une once quatre estrelins et douze grains ; item, vingt huit perles pesans seize estrelins et trente grains, prinses et hostées de quatre cordons où il y avoit cent III^{xx} et III perles six onces huit estrelins, lesquelles six pointes de diamans, deux cailloux de rubis et XXVIII sont mises en deux querquans (colliers) avec autres pierreries et perles que avons donnez aux princesses de Danemarch nos niepces ; item, deux

cens perles rondes enfilées pesans deux onces treize estrelins un troisième, prinses et hostées de sept cens quatre vingts et une perles tant moyennes que petites, qu'estoient de la reste venant d'ung grand collier des quinze cens vingt-cinq perles qui y estoient, pesans sept onces unze estrelins demy ; desquelles deux cens perles avons semblablement fait don à nos dittes niepces les princesses de Dannemarque ; » — prescrivait au même de donner à Pierre de Corte-ville une seconde décharge pour les bijoux suivans distribués d'après les ordres de l'Empereur, savoir : « un orloge, rond et plate que ne sert que de montre, garny d'or, le fond de l'histoire d'Hercules k personnaiges eslevez, ayant les deux colonnes et la devise de *plus oultre*, soustenus sur sept petites testes, un cercle d'or pour closture dudit orloge, niellé et le dessus aussi d'or, servant pour la montre, aussi niellé lesdittes trois pièces garnys par dedans de cuivre et de cyment, pesant avec la montre d'or sans l'orloge et mouvement de fer, quatre marcs, cinq onces, sept estrelins demy dont avons fait don k nostre très chère et très amée compaigne Plmpéra-trix ; item, d'aucunes pièces de licornes pesans une once que k nostre ordonnance et commandement il a délivrées tant pour nostre usage que k aucuns autres particuliers ; aussi a fait fondre par nostre ordonnance ledict garde joyaulx les choses d'or qui s'en-suyvent : un colier k huit testes d'aigle et entre les dittes testes dix-huit pièces despendans, le tout d'or pesans avecq un cordon quatre marcs, dix estrelins ; autre collier d'or de quarante pièces en façon d'escailles de limassons sans pendant, pesant avec un cordon trois onces, cinq estrelins ; une patène d'or en quarrure avec un montre d'homme au milieu et en bas des pendans d'or, pesant quatre marcs, six onces, six estrelins ; une autre patène d'or aussi en quarrure ayant au milieu un montre d'homme sans pendant, pesant trois marcs, sept onces, deux et demy estrelins ; une fleute d'or dont le bout d'embas est d'argent ; pesant six onces, treize estrelins demy ; une roze d'or en forme de chardon, pesant trois onces, six estrelins ; huit cuillères d'or de-diverses façons, pesant un marc, une once, seize estrelins ; un chapeau d'or martellé à un aigle dessus, pesant quatre marcs ; six gobeletz d'or les ungs plus grans que les autres et de diverses façons, pesans sept marcs, une once ; trois petit platz d'or qui ont servy sur rondelles de plumes

pesans deux marcs, trois onces, six estrelins ; deux tasses d'or pesans ung marc, trois onces, seize estrelins; deux braceletz d'or chacun de huit cercles pesant six onces, quatorze estrelins, lesquelles pièces cy-dessus spécifiées pesant en tout trente cinq marcs trois onces, dix-neuf estrelins d'or, après avoir esté fondues, affinées et essayées par ceulx de la monnoye de Gennes sont revenues à quinze marcs, six onze d'or fin, lesquels avons fait charger en l'inventaire que ledit Cortewille a de nos joyaulx pour cy après les employer selon et par la manière que luy ordonnerons ; item, six tasses d'argent, dorées dedans et dehors et godronnées, armoyées sur la couverte des armes de Lille tenues d'ung lyon assis sur une terrasse, pesans quarante trois marcs, sept estrelins demy ; deux grandes coupes à couvercles d'argent, dorées, boulonnées, ayans sur le fretellet ung tigre noir, venant d'AUemaigne, pesant vingt-cinq marcs, cinq onces, sept estrelins demy ; deux autres grandes coupes d'argent, dorées, boulonnées, ayant chascune sur le fretellet ung homme armé, venant d'AUemaigne, pesant quatorze marcs, six onces, une double coupe boullonnée d'argent doré venant comme dessus à ung manche à ancolyes esmailliées, armoyés dessus ung lion de gheulle en ung champ d'argent, pesant sept marks cinq onces dix estrelins ; une grande coupe boullonnée d'argent, dorée, à deux oreilles faictes de dragon venant comme dessus, armoyéo dessus du timbre de l'Empire, pesant dix-sept marcs une once ; deux autres haultes coupes aussi d'argent doré, ayans sur le fretellet des pommes de grenade et aux couvertes par dedans les armes de l'Empereur, pesans vingt quatre marcs dix estrelins ; deux grands potz d'argent doré venant d'AUemaigne, armoyez sur les couvercles des armes de l'Empereur, pesant trente-sept marcs sept ouës huit estrelins et demy ; deux autres potz d'argent doré, godronnez, ayant sur los couvercles les armes de l'Empereur, pesans quarante-six marcs cinq onces ; deux bassins d'argent, dorez, godronnez, armoyez au millieu des armes du roy don Philippes, pesans vingt-cinq marcs une once quinze estrelins ; deux grans drageoirs d'argent, dorez et godronnez, armoyez au millieu des armes de l'Empereur avant l'élection de l'Empire, pesant trente-six marcs cinq onces douze estrelins ; une esguière d'argent, dorée, boulonnée sur le couvercle des armes de feu le roy don Philippes, pesant huit marcs trois onces douze estrelins ; une petite sallière d'argent, dorée et godronnée, armoyée sur le couvercle des

armes de l'Empereur, pesant deux marcs quatre onces unze estrelins ; ung pied d'argent doré pour mettre verres, pesant deux marcs, revenant tout ensemble au poix de 287 marcs 6 onces 13 estrelins et demi ; de toutes lesquelles pièces et parties cy-dessus spécifiées en avons fait don à notre cousin l'admirai de France, le seigneur de Bryon, estant vers nous en la cité de Plaisance, pom' ambassades de par nostre bon frère le Roy de France, le huitième jour de novembre l'an XV^e vingt et neuf (approve ceste addition qu'est selon l'ordonnance quej'ayde Sa Majesté sur le don desdites vasselles) ; item, une bague d'or en façon de cueur, garny de treize pièces de dyamans en forme de nom de Jhesus, et de quinze pièces de dyamans en forme de couronne par dessus ledit nom de Jhesus, pesant ladite baghue une once ung estrelin douze grains, dont nous avons fait don à la fille du comte de Oberstain, dame d'honneur de nostre très chière et très amée belle seur la Royne d'Hongrie, le jour qu'elle se alya par mariaige avec le comte de Souls ; item, deux belles tables et deux belles poinctes de dyamans prinses et hostées de six tables, trois poinctes et deux escussions de dyamans engagiez avec autres pièces par feu nostre bon cousin le duc de Bourbonnais et par nous desgagiez en nostre cité de Gennes, lesdites unze pièces enchâssées en doux d'or et pesans ensemble une once dix-huit estrelins et demy ; une esmeraulde coupée et taillée d'une grande esmeraulde cassée par le millieu et enchâssée en une lettre d'or en forme de M, garnie à l'entour de douze perles fermes et au-dessous de cinq perles branlantes, esmaillée au doz de diverses couleurs, pesant laditte baghue avec la chaînette où elle appendoit, trois onces demy estrelin, et quatre bonnes grosses rondes perles pesans avec, Penfillure deux estrelins douze grains, lesquelles deux tables, deux poinctes de dyamans, esmeraulde et quatre perles avons fait mes-tre en une croix d'or et en avons fait don à nostre cousine la duchesse de Bavyère ; item, une esmeraulde en façon de cueur, venant d'une grande et longue esmeraulde cassée au millieu, enchâssée en une lettre d'or en forme de M, garnye à l'entour de douze perles fermes tant grandes que petites, et au bas de cinq perles branlantes esmaillées au dos de diverses couleurs, pesans avec la chaynette trois onces demy estrelins, laquelle esmeraulde avons fait couper en deux, dont l'autre pièce estoit assez en quarrure, que

aussi avons donné à nostre bien amée cousine la duchesse de Bavière ; item, ung caillou de rubis enchâssé en clouz d'or qui pesoit avec une belle et bonne table de diamant ensemble huit estrelins trois grains ; item, ung autre caillou de rubis en clouz d'or qui pesoit avec ung autre caillou aussi enchâssé en clou sept estrelins ung frelin ; item, deux escussons de dyamans qui estoient en boutons d'or esmailliez d'azur et de rouge, qui pesoient avec ung caillou de rubis enchâssé en or, esmaillié par derrière de blancq, semé de larmes d'or et deux grosses perles à poyres enchâssées pour pendre, lesquelles pièces sont demourées d'une bague d'or venant d'AUemaigne, pesant une once dix-sept estrelins demy et six grains ; item, deux cailloux de rubis qui estoient en deux verges d'or esmaillées de noir, pesant ensemble six estrelins trois frelins, et trente perles grandes et rondes qui viennent d'une pièce de la manteline qui estoient branlantes dont les onze ont esté perdues à nostre coronnement impérial, tant du sceptre que de l'espée, et les dix-neuf ont esté mises avec Pesmeraulde, les quatre cailloux de rubis et deux escussons de dyaman? dessus spécifiiez, en ung colier d'or pesant sept onces deux estrelins; lequel colier avons donné à nostre bien amée seur la Roynne Anne de Hongrie ; au susdit colier a pendant, une belle riche croix d'or à laquelle sont enchâssées six tables de dyamans dont la première du pied est une belle table de dyamant. quasi quarrée, la seconde est une belle longue table montant d'une pièce jusques au dessoubz du bras de la croix, la tierce au milieu desdiz bras de la croix est une belle table quarrée moindre des autres ; les quatrième, cinquième et sixième tables qui sont aux deux bras de la croix et celle au-dessus de laditte croix sont belles tables quasi esgales et plus longues que larges ; à l'entour des bras de la croix y a quatre perles rondes, fermes, et au pied de laditte croix pendant une grosse perle poyre, laditte croix esmaillée derrière de noir, de menue taille et à l'entour de blancq, rouge et verd clair, pesant ensemble deux onces un estrelin douze grains, laquelle croix avons faict acheter en nostre cité d'Augsbourg avec quatre tables de dyamans en verges, une table en bague au-dessus, une table de rubis et au-dessous une perle demye-ronde, le tout pour la somme de vingt-cinq mil ducatz assignez en Espagne; item, une table de dyamant qui est une des deux moindres des quatre qui estoient en verges achetées avec ladicte croix et grand table en baghe

pour la somme dessus dicte de XXV^m ducatz, pesant laditte table avec la semblable dix-huyct estrelins demy et six grains ; item, ung caillou de rubis, prins hors de l'ung des deux boutons d'or qui estoient garnys chascun de ung caillou de rubis, esmailliez lesdis boutons de la lettre P et de pensées, pesans ensemble une once trois estrelins. de laquelle table de dyamant et dudit caillou de rubis avons faict garnyr une bague d'or avec une perle poyre dont nous avons faict don à nostre bien amée cousine la ducesse de Juillières ; item, une tortue d'or venant des Indes avec sa chayenne d'or ayant un cordon garni de plumes, pesant ung marc cinq onces ; item, une pièce de pierre verd<5 garnye d'or et en le moyeu une pièce longue de pierre verte en façon de porreau, ayant le bout garni d'or, pesant ung marc, venant aussi des Indes, de laquelle tortue et pierre verte avons fait don à nostre très chier et très amé frère le Roy d'Hongrie , nous estant en nostre cité d'Augsbourg ; item, quatre tables de balays qu'estoient en une croix d'or avec une autre table de balays avec dix-huyct perles finnes et au dos escript les cinq lettres vocales, pesant uue once, dix-sept estrelins, lesquelles quatre balays avons faict mettre en une croix d'or et quatre perles finnes desdiz dix-huyct et une perle assez grosse à demye poyre qui estoit à une baghe d'or venant d'AUemaigne garnye d'ung balays et d'une esmeraulde, laquelle bague étoit tenue de deux cerainnes (sirènes) esmaillées de blancq et de verd, pesant deux onces, douze estrelins, desdiz quatre balays et quatre perles finnes et la perle poyre et d'une grande table de dyamant avons faict guarnyr une croix d'or, laquelle pesoit quatre onces deux estrelins ; item, deux marcs cinq onces cinq estrelins dealjoffre.ap-pellé piédrière (probablement perles ou pierreries servant à broder les étoffes d'or) assez gros venans de Cîville (Seville), ostez de trente-quatre trousses qui pesoient en deux articles dix marcs six onces ung estrelin et demy ; item, six marcs six onces six estrelins d'aljoffre moyen qui est de peu de pris ; item, six marcs sept onces dix estrelins d'aljoffre aussi de petit pris, que le brodeur nous a rendu de la reste de nostre cappe impériale ; item, trois marcs d'aljoffre percée hors d'un sacq où il y en avoit huit marcs quatre onces treize estrelins et demy, lequel aljoffre avons donné à nostre bien-amé cousin le cardinal de Mayence en nostre cité d'Aix ; item, une bague d'or garnye d'ung caillou de rubis à trois quars au-dessus

d'une esmeraulde à deux costés de deux petites tables de dyamans et au dessoubz une perle branlante, pesant le tout ensamble..... huyct estrelins. Ung frelin dont avons fait don à la comtesse de Sorne audit Augsbourg; item, une belle et bonne table de dyamant qui pesoit avec ung caillou de rubis estans tous deux enchâssés en cloux d'or huyct estrelins trois grains; item, jne table d'esmeraulde qui estoit en une verge noir qui pesoit avec trois autres verges d'or aussi garnyes de trois tables d'esmerauldes dont l'une estoit aussi esmailliée de noir, la troisième de blancq, la quatrième sans esmail, une once ung estrelin ; item, ung caillou de rubis qui estoit dessus ung bien grant et bon diamant taillé à seize., lequel diamant est long de dessus en rondeur, le dessoubz plat et au milieu revenant en poincte, estoit ledit dyamant et ruby en une bague d'or qui estoit esmaillié derrière de rouge cler, verd et azur en façon de feuillaiges, pesant laditte bague quinze estrelins vingt-quatre grains ; item, une assez grande perle à demy une bague d'or en laquelle estoit enchâssée une bonne et belle grande table de dyamant plus longue que large et au dessus d'icelle une table de rubis, laditte bague estoit esmailliée pardevant et à l'entour de feuillaiges de rouge cler et azur, verd, blancq, gris et noir pesant ensemble once, six estrelins dont l'on a fait dudit dyamant esmeraulde et caillou de rubis et perle une bague d'or pesant une once, six estrelins, douze grains, laquelle bague avons donnée a nostre bien-ami nepveu Maximi-lien, filz ainsné de nostre bien ami frère, le roy de Hongrie ; item, une table d'esmeraulde qui estoit en verge esmaillée de noir trois autres verges aussi garnyes chacune d'une table d'esmeraulde dont l'une desdittes trois verges estoit esmailliée de blancq, la seconde esmaillée de noir, la troisième sans esmail, une once ung estrelin ; item, une table de rubis qui estoit en une bague au-dessus d'une bonne et belle grande table de dyamant, plus longue que large, pendoit à laditte bague une assez grande perle demye-ronde, icelle bague esmaillée par derrière et à l'entour de feuillaiges de rouge cler, azur, verd, blancq,gris et noir, pesant ensemble une once six estrelins demy; item, une perle branlante qui estoit pendant à ung saint George qui avoit sous ses pieds ung dragon esmaillé de verd garny d'ung caillou de rubis, tenant en la main senestre une targo garnye d'un dyamant en façon de cuer taillié à face et d'ung petit caillou de rubis et au bout de la lame une pointe de

dyamant aussi taillié à face et au dessoubz une perle branlante, pesant ledit St-i^eorge une once quinze estrelins ung frelin, dont l'esmeraulde et table de rubis et d'une table de dyamant venant de l'impératrix et de la perle a esté faicte une bague d'or pesant une once ung .estrelin dix grains, de laquelle bague avons fait don à nostre bien-ami neveu, le prince Fernande, second filz de nostre dit tien ami frère le roy d'Hongrie ; item, une table d'esmeraulde qui vient d'une verge d'or esmailliée de blancq, laquelle pesoit avec trois autres verges aussi garnyes chacune d'une table d'esmeraulde, dont les deux estoient esmailliées do noir et la troisième sans esmail, pesoient ensemble une once ung estrelin ; item, ung bon diamant taillé en triangle qui estoit en une verge d'or pesant avec une verge d'or garnye d'ung dyamant en façon de cuer, laquelle verge estoit esmailliée de noir, six estrelins demy et deux grains ; item, ung moyen balays qui estoit à la vielle coronne impériale ; item, deux tables de dyamans venans de la riche manteline qui pesoient avec une autre table et ung escuisson tous en boutons d'or, assavoir l'escuisson et l'une des tables esmaillée d'azur et de rouge cler une autre table enchâssée en ung bouton ayant à l'entour la devise de *plus oultre*, et la troisième table enchâssée en ung petit bouton esmaillé d'azur, une once dix-huit estrelins ; item, deux moyens cailloux de rubis en cloux d'or pesant avec autres cinq cailloux semblables seize estrelins demy; item, trente une perles tant rondes que en façon de poyres venans d'une pièce de la riche manteline, de laditte esmeraulde, dyamant un triangle, deux tables de dyamans, du balays, deux cailloux de rubis et trente une perles a esté fait ung querquan d'or pesant trois onzes, seize estrelins, dix-huyt grains, duquel querquan avons fait don à nostre bien amée niepce Ysabeau, fille ainsné de nostre dit frère le Roy d'Hongrie ; item, une esmeraulde venant de la croix du costé de derrière de la veille coronne impériale; item, ung escuisson de diamant venant de la riche manteline enchâssé en bou'on d'or, esmaillé d'azur et rouge cler, pesoit avec trois autres tables de diamant dont l'une estoit aussi esmaillée d'azur et de rouge cler, la seconde table en ung bouton ayant à l'entour la devise de *plus oulire*, la troisième table enchâssée en ung petit bouton esmaillié d'azur, une once dixhuyt estrelins; item, deux tables de dyamans enchâssés en boutons d'or pesans avec

trois autres tables aussi en boutons d'or dont les quatre boutons sont à la devise de *plus outre* et esmailliés les trois d'azur, le quatrième de rouge et le cinquième bouton est moindre des autres, esmaillié d'azur et entre d'eux de petites fleurs d'or, deux onces six estrelins et demy ; item, un balays poly et mis en chaton venant de quarante moyens balays de diverses sortes et grandeurs venans de la riche man-teline, enchâssé en clouz d'or pesant seize estrelins et demy; item, trente une perles tant rondes que en façon de poyres venant de cent quatre vingt douze perles, pesant deux onces, treize estrelins, six grains, desquelz esmerauldes, dyamant en escuison, deux tables de dyamans, ballays poly, deux cailloux et XXXI perles a esté fait un querquau d'or pesant trois onces, seize estrelins, douze grains, duquel querquan avons fait don à notre bien amée niepce Anne, fille seconde de nostre dit frère le Roy d'Hongrie ; item, une double coupe d'argent dorée, boullonnée qui est la moindre des trois dont ceulx de nostre dite cité d'Augsbourg nous firent don, laditte coupe pesant quatorze marcs, six onces, douze estrelins et demy, de laquelle avons fait don à nostre bercesse en nostre ville de Bruxelles ; item, une coupe double d'argent doré donnée par le chapitre de la cité d'Augsbourg, ayant à la coupe de dessus ung escuison de blancq et rouge et au milieu une Nostre-Dame, laditte coupe boullonnée ayant un bort d'escripiture au millieu et en quatre parties feuillaiges d'argent blancq, pesant neuf marcs, deux onces, cinq estrelins, laquelle coupe avons donnée avec deux autres coupes à demy dorées au baptesme du filz de messire Guillaume Solernes, alle-man, maistre d'hostel de laRoyenne Marye nostre ditte bien amée seur ; item, une belle et bonne table de dyamant, ung petit adomaigé à l'ung des coings qui est une des deux moindres des quatre qui estoient en verges d'or sans esmail, pesoit laditte table avec l'aultre semblable que avons donnée à la duche>se de Juilliers en une bague, dix-hiryt et demy estrelins, six grains, et avons acheté ceste table avec les trois tables dessusdictes et une bien grand table de dyamant en bague où avoit une table de rubis dessus, une perle branlante et une belle croix de diamant, en la cité d'Augsbourg que nous cousta le tout la somme de vingt cinq mil ducatz, laquelle table avons donnée à nostre bon plaisir dont n'en voulons faire plus ample déclaration ; item, des coliers de nostre ordre de la Thoison d'or qui s'ensuit : le premier avec

vingt-six doubles fusilz et vingt-six cailloux d'or esmaillez, au bout la ditte thoison pendant, pesant deux marcs, deux onces, quatre estrelins ; item, le second colier dudit ordre, avec vingt-deux doubles fusilz et austoment de cailloux d'or esmaillés, au bout la ditte thoison pendant, pesant ung mai c. sept onces, dix-neuf estrelins ; item, le troisième colier dudit ordre contenant seulle-ment seize doubles fusilz et austoment de cailloux d'or esmaillez dont l'on a hosté la thoison, et si a l'on aussi hosté aucuns fusilz et cailloux, pesant ung marc, trois onces, dix-neuf estrelins et demy ; item, le quatrième colier dudit ordre ayant vingt-quatre doubles fusilz et austoment de cailloux d'or esmaillez, au bout laditte thoison pendant, lequel colier est venu de feu messire Laurens de Gorrewood, comte de Pont de Vault et nostre grand maistre d'hostel, pesant ledict colier trois marcs, deux estrelins et demy, lesquelz susdicts quatre coliers de nostre ordre de la Thoison d'or, avons fait délivrer es mains de messire Jehan Micault aussi nostre conseiller et recepveur général pour de par luy estre employé en nostre service ; item, certaines pièces de licornes pesans quinze estrelins, que, à nostre ordonnance et commandement il a délivrées tant pour nostre usaige que à aucuns nostres dont ne voulons plus ample déclaration estre faite ; item, six rubis prins et hostez hors de deux lacetz d'or, garniz au milieu d'une roze de diamant, et à l'entour de la ditte roze en chacune pièce estoient trois desdis rubis, pesant lesdis deux lasetz, garniz comme dit est, trois onces, six estrelins ; item, cinquante-six perles prinses et hostées de huyt cens treize perles qui avoient pendus aux costez et entre les ploix de la pièce que l'on disoit la riche manteline, pesans lesdites LVI perles une once, onze estrelins, huyt grains, lesquelz six rubis et LVI perles sont mis en deux carquans avec autres pierreries et perles que avons donnés aux princesses, de Dannemarque noz niepces ; item, seize balais pesans trois onces, huyt estrelins et demy, ung frelin et ung troisième, prins et hostez de quarante moyens balays de diverses sortes en grandeur, venant de laditte mauleline, enchâssés en clouz d'or pour mettre sur brodures, pesant sept onces, dix huyt estrelins^ item, vingt perles non persées appellees baroques pesantes quatorze estrelins, prinses et hostées de deux cens quarante qui pesoient sept onces , onze estrelins . vingt quatre grains, desquelz seize balays et vingt perles baroques avons fait semblablement don a nos dittes niepces

les princesses de Dannemarque ; item, ung groz ballais taillez en forme de cueur, prins et bosté d'une jaretière de l'ordre du Roy d'Angleterre que l'on disoit estre la jaretière dudit ordre que pourtoit feu monseigneur le duc Charles, que Dieu perdoit, venant de l'empereur Maximilien, et est laditte jaretière ung thissu de couleur bleu et demye aulne de long ou environ, garnye aux deux bouts de deux clouans fermoirs d'or qui boutent ensemble pour clore, sur laquelle jaretière a escript : « Honny soit qui mal y pense, » de cent et quatre pièces de diamans, assavoir* *Honny* de vingt-sept, *soit* de seize, *qui* de seize, *mal* de dix-sept, *y* de cinq, *pense* de vingt-trois, et sept balays enchâsez en cloux d'or ; le susdit gros balays estoit en la moyenne de la ditte jaretière, la blaque (plaque) d'or garnye de ung dyamant, taillé à face, de une table de dyamant, point des meilleurs enchâsez en cloux d'or, et sur le pendant de laditte jaretière une poincte de dyamant enchâssée en une fleur blanche, point des meilleures, et le bout d'icelluy pendant un grant caillou de rubis enchâssé en or et quatre perles fermes, pesant ensemble avec ung ruban de soye noire neuf onces, dix-sept estrelins, duquel balays avons fait faire une bague d'or avec trois pointes de dyamant et une perle poyre, pendue laditte bague à une chaînette d'or esmaillée de noir de laquelle bague garnye comme dessus avec laditte chaînette avons fait don à Madame de Bréderode à nostre partement de Bruxelles ; » — mandement réglant l'aménagement du bois de Nieppe ; — autorisant les échevins et habitants de la ville d'Aire à constituer des rentes pour réparer les fortifications, ponts, chaussées, etc., delà dite ville ; — concernant le défrichement des *schorres* de l'île de Cadsant dépendant du domaine de l'Écluse ; — idem le paiement de lits de camp fournis à la Reine Marie par Jean Cou-sart, écrivain ; — etc.

B. 2371. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 30 décembre 1532. — Lettres de don ou de remise d'impôts accordées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie, régente des Pays-Bas : « à Estienne Du Bois, trompette de l'Empereur qui Ta servi dans tous ses voyages d'Espagne, d'Allemagne et d'Italie, pour une pension de 4 sols par jour, sa vie durant ; » — k Jacques de Montigny, seigneur de Noyelles et de Poix, pour la remise d'une

partie des droits fiscaux dus k raison de l'acquisition par lui faite de la terre et seigneurie de Poix de Madame la duchesse douairière de Vendômois au prix de 600 livres tournois ; — k messire Adolphe de Prant, échanson de la Reine de Hongrie, régente des Pays-Bas, pour la remise des droits fiscaux dus k raison de l'acquisition faite par lui du fief de Barbecque ; — etc., etc.

B. 2372. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1^{er} janvier — 30 décembre 1532. — Lettres de commission octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie, régente des Pays-Bas : k Jean de Hauvault, institué procureur du Roi au bailliage de Saint-Omer ; — k Frédéric, bâtard de Melun, écuyer, institué lieutenant de l'artillerie ; — à Louis de Hauvault, institué chapelain de la chapelle du château de Saint-Omer ; — k Adrien de Croy, comte de Rœulx, institué gouverneur de Lille, Douai et Orchies ; — etc., etc.

B. 2373. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1^{er} janvier — 30 décembre 1532. — Attestations : des échevins de Bailleul, certifiant que François Van den Busche, prêtre, a célébré pendant plusieurs années deux messes par semaine k la chapelle du Parquet ; — des mêmes au sujet du mesurage du pavé construit depuis le pavé de la ville de Bailleul jusqu'au moulin ; — de Pierre Mathieu, « cousturier, » pour les parties d'ouvrages faites pour les princesses de Danemarch ; — du même « pour les parties des habillements faits pour les enfants de la chapelle de la Reine régente ; » — de Femand, Roi des Romains, de Hongrie, de Bohême et Archiduc d'Autriche, déclarant qu'il a reçu des exécuteurs testamentaires de feu l'Archiduchesse d'Autriche, sa tante, « une baghe d'or, garnie d'ung groz cailloz de rubis, ung beau dyamant taillé k doz d'asne et une grosse poire de perles pondant à la dite baghe » en exécution du codicille de la dite dame daté de Malines le 17 novembre 1530 ; — de Jean Paillet, écuyer, seigneur de Noyelles, lieutenant particulier du gouverneur du bailliage de Hesdin, certifiant qu'il y a dans la dite ville onze étaux de bouchers, cinq de boulangers, trois fruitiers, cinq mer

ciers « rédiffiés, * mais qu'il n'y a pas d'étaux de cabaretiers, ni de tanneurs, ni de cordonniers, ni de « sueurs » ; — etc.

B. 2374. (Portefeuille.) — 95 pièces, parchemin, 7 pièces, papier, 2 sceaux.

1^{er} janvier — 31 décembre **1532**. — Quittances délivrées par : Jean Masse « prestre, gradué ès ars, commis à la garde de l'hospital d'Artois, en la ville de Hesdin », de la somme de 14 livres pour le don d'avoine fait annuellement audit hôpital sur le domaine de Hesdin ; — frère Jean Montaigne, prieur du couvent des Frères prêcheurs de Lille, de la somme de 14 livres, et ce « pour avoir dit et célébré par les religieux de nostre dit couvent, en la chapelle de Nostre-Dame de la Treille, située en l'église Saint-Pierre de Lille, tous les jours une messe par l'espace de demy-an, espirant ou jour de Noël 1532, pour le salut des âmes de feuz et de noble mémoire Monsieur et Madame conte et contesse de Flandres, illec inhumez et de leurs nobles successeurs » ; — Jeanne de Ghistelle, abbesse de Messines, de la somme de 37 livres 10 sols, prise sur les *grands briefs* ; — Lemmis Panagathus, de 22 florins de Brabant et de 12 patares « deus tant pour le perchemin que au poinctre, orfebvreetreyleur du psaultierde laRoyné » ; — Françoise de Sancia, femme de garde-robe de feu Madame l'Archiduchesse Marguerite, de la somme de 15 livres, moitié des gages qu'elle avait annuellement ; — Jean Faulquier, écuyer, seigneur de Commenailles, de la somme de 100 livres de pension annuelle qui lui a été léguée par la dite dame ; — Hugues de Bulleux, maître d'hôtel de la Reine, de la somme de 8 philippus qu'il avait donnée « aux certains chantres de l'Empereur qui estoient venuz chanter devers sa Majesté un certain jour de janvier dernièrement passé » ; — « les Roy, Connestable et confrères de la confrérie du grant serment du Jeu de l'arc à mains en la ville d'Arras », de la somme de 30 livres 4 sols qui lui est octroyée annuellement ; — idem de la ville de Douai, de la somme de 26 livres ; — Jean Micault, receveur général, de nombreuses sommes versées par les divers receveurs particuliers du domaine ; — etc.

B. 2375. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 10 pièces, papier.

1^{er} janvier — **30 décembre 1533 (2)**. — Mandements de l'Empereur Charles Quint ou de la reine Marie, régente des Pays-Bas, ordonnant que Richard Coutault, jadis garde des joyaux de l'archiduchesse Marguerite, serait déchargé des « parties de bagues, joyaulx, vaisselle et tapisseries » par les exécuteurs testamentaires de ladite dame ; — idem de payer 100 livres à Lucrecia de la Cavailla,

filles d'honneur de la Reine Marie ; — idem 12 florins à Josse Renisere, jadis maître queux de la dite Reine ; — idem 20 livres à Hans Henckel, écolier à Louvain ; — idem 100 livres au trésorier général Haller, pour avoir payé une chaîne d'or donnée par la Reine à la femme de son conseiller en Autriche, Thomas Pihen, résidant à Vienne ; — donnant l'ordre de rechercher les titres concernant « Marville, Arancy, Satheney, Conflans, Pierfort et Amans », en contestation avec le duc de Lorraine ; — ordonnant à Pierre de Gortewille, conseiller, garde des joyaux, de délivrer aux mains de l'Empereur trois colliers de l'ordre de la Toison-d'Or, savoir : le premier « contenant 36 pièces, assçavoir 18 cailloux et 18 fusilz avec la thoyson y pendant, pesant ung marcq, quatre onces dix estrelins, lequel collier avons envoyé à nostre bien amé cousin le duc de Julliers par le comte de Bueren ; le second collier contenant quarante pièces assçavoir vingt cauloux et vingt fusilz, la thoyson y pendant, pesant ung marcq, sept onces, deux estrelins et demy, lequel collier avons délivré à nostre cousin le duc George des Asse ; le troisième collier contenant semblablement quarante pièces, assçavoir vingt cailloux et vingt fusils, la thoyson y pendant, pesant ung marc, sept onces, seize estrelins, lequel collier avons délivré à nostre cousin le conte palatin Haët Philippe, en nostre cité de Rains-bourg ; — idem de délivrer « ung collier de nostre ordre de la Thoyson-d'Or contenant trente - deux doubles fusilz et trente-deux cailloux, la thoyson y pendant, - pesant deux marcs cinq onces et six estrelins, ung prhelincq, venant ledit collier du duc d'Alve, que depuis avons fait racoustrer, lequel collier avons envoyé à André Dorye » ; — etc.

B. 2376. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1533**. — Lettres de

(2) Le registre des comptes de 1533 manque à la collection des Archives du Nord.

don ou d'exemption d'impôts octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie, régente des Pays-Bas, accordant : aux échevins et habitants de Bruges, la confirmation des privilèges qui leur ont été concédés par les comtes et comtesses de Flandre ; — aux abbesses et dames de Flines, la continuation de la jouissance de leur droit à *assort* ou d'appréciation des bières, vins et autres boissons, consommées dans les terres de leur juridiction ; — à Antoino de Croy, seigneur de Sempy, une pension annuelle de 600 livres ; — à Frédéric del Cavalli, une pension de 200 ducats ; — etc.

B. 2377. (Portefeuille.) — 63 pièces, parchemin, 17 pièces, papier.

1^{er} janvier. — 30 décembre 1553. — Attestations : des échevins d'Audenarde, Cassel, Oostburg, "Werwicq, Alost, Dunkerque, Gravelines, Bergues et des officiers de la châtellenie de Furnes, que les receveurs généraux des subventions leur ont relâissé des sommes en diminution des aides que ces villes devaient payer à l'Empereur ; — des magistrats de la ville de Harlebeke, certifiant que Charles Clays-sone, receveur général des aides, a défalqué, au profit de la dite ville, de la somme par elle due pour sa quote-part dans l'aide accordée k sa Majesté pour subvenir aux frais de la guerre qu'il se propose de faire contre le Turc, la somme de 75 livres ; — du gouverneur de la province de Panama « escripvant que le xv^e de mars 1533 arriva à la dite province de Nicaragua une barge qui estoit partie de la provinche del Peru avecq lettres de Francisco de Pissaro, gouverneur de &a dite Majesté en icelle, et d'autres capitaines et offic'ers et personnes qui estoient avecq luy, où ilz es,,ripvent que eulx arrivés à la dicte terre del Peru peuplé, le premier vilfaige qu'il trouva luy donna le nom de St-Michel, duquel il sortit avec environ deux cents Espagnolz à cheval et à pied, avecq ung cachique grand seigneur, duquel il eust connoissance et se nommoit Atabalucque, frère du Cutzo, principal seigneur de la provinche et son capitaine, auquel il avoyt demandé et requizpaix, ce qu'il ne vouloit accepter, puis se mist k résistance, par quoy ils se combattirent avecq luy et ses gens et les prindrent et les deffirent, et luy prindrent plus de L^m poix d'or et par dessus ce, vingt mil mareqs d'argent ; disent que ledit cachique vint en une litière bien riche et couverte de draps tissus d'or et avoyt en laditte hittièrre un oreiller de mesme plain de pierres

(précieuses.....), et devant luy alloient beaucoup d'Indiens nectoyant et ramonant le chemin et autres chantans et jouans d'instrumens et faisant divers juez, avecq eulx beaucoup des autres cachiques et seigneurs principaulx fort bien en ordre, et avoyent et amenoyent avecq eulx X^m moutons (probablement des vigognes) chargés des victuailles ; quarante jours après arriva k ladicte province une cravelle (caravelle) venant de ladicte provinche del Peru, avecq ladicte affirmoyt et certif-fioit ce que dessus, et davantage escripvoit que ledit cachique avoit promiz au gouverneur et autres Espagnolz une petite roche plaine d'or que sembloyt, k ce qu'ilz monstroient, estre sy grande que ung bon quart d'une maison, et une autre pièce d'argent beaucoup plus grande, et que desjà il lui avoyt donné plus de III^m poix d'or et pièces bien estranges et grandes, et aucuns desdits Espagnolz rompirent lesdictes pièces pour les mieulx paquer et entasser ; k quoi ledit cachique leur demandoit pourquoy ils firent cela, et qu'il leur bailleroit tant d'or qu'ilz en seraient saolz ; et qu'il leur avoit apporté plus de LX marez d'argent bien bon, et qu'il avoyt envoyé en son pais pour C^m marez d'or pour leur donner, et qu'il leur dit qu'il avoit en son pays de la canelle k XXX journées de lk où ilz estoient, et qu'il avoit envoyé pour mille charges de ladicte canelle, et avec ce, il leur dit que pour avoir tant d'argent qu'ilz voudroyent ne failloyt sinon mettre le feu à la dicte montaigne qu'il leur monstra et qu'ilz en ressembleroyent tant qu'ils voudroyent, et audict pays a tant d'argent qu'ilz en mestent es fumiers et places en leurs maisons, et que depuis qu'ilz furent deffaietz certain nombre des gens avecq ledit gouverneur luy en apportaient plus de L^m poix d'or et tout ce qu'ilz avoyent eu, et qu'il leur estoit aporté dudict cachique jusques k ceste heure mnntoit plus de deux millions d'or, et ce qu'il appartient à sa dicte Majesté » (le reste de la pièce qui est, d'ailleurs, en très mauvais état, manque ; elle est intitulée : « Extraict d'une lettre close envoyée k l'Empereur le le xni^e jour de décembre XV^oXXX III, translâté d'espagnol en franchoys ») ; — de Jean TrabaUllet, drapier et chaussetier de la Reine, certifiant l'état « des partyes de drap de layne délivrées tant pour l'usaige de la personne de ladite Royne, dames, filles et paiges d'honneur de sa Majesté, que pour son escuierrie, archier de corps, ceulx de la chappelle, et

autres officiers de son domicile » ; — du vicaire général du diocèse de Tournai, certifiant le divorce « de thoro et mensa » de dame Claudine de Saillant, vicomtesse d'Ypres, d'avec Martin de Lannes, seigneur de Bétencourt, son mari, pour sévices réitérés ; — de l'Empereur Charles-Quint certifiant qu'il a reçu de Pierre de Cortewille, son garde-joyaux, des colliers de la Toison-d'Or pour les remettre au comte de Nassau, au comte de Salm, au marquis de Castro, au duc don Hernando de Calabri..., au comte de Mirande, au connétable de Castille, à Jean Micault, trésorier de l'ordre ; — du même, certifiant qu'il a reçu divers bijoux tels que tables de diamant, émeraudes, perles branlantes, carcans (colliers) d'or, dont il a fait présent à l'Impératrice, à sa sœur la duchesse de Savoie et au cardinal de Mayence ; — etc.

B. 2378. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 2 pièces, papier 1 sceau.

1^{er} janvier—31 déc. **1533**.— Lettres de commission de l'Empereur Charles-Quint ou de la Reine Marie, régente des Pays-Bas : instituant Jean de Marnix, commis à la recette de tous les revenus, rentes, etc., provenant de la succession de l'Archiduchesse Marguerite ; — chargeant Jean Micault, Jean de Warengien, Jean Ruffault, de vérifier les comptes de la succession de l'Archiduchesse présentés par les héritiers de feu Jean de Marnix ; — nommant Robert Ruminsaull, receveur des subsides ecclésiastiques du quartier d'Aire ; — idem Jean van Roden, receveur dans le diocèse de Thérouanne ; — prescrivant le renouvellement de *la lotie* la ville de Béthune ; — etc.

B. 2379. (Portefeuille.) — 65 pièces, parchemin, 4 pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier—31 déc. **1533**.— Quittances données par Jean Tort, commis à tenir le compte de l'équipage et « avitaillement » des navires de guerre ayant été mis sus contre ceux de Lubeck, delà somme de 200 livres ; Lyonnet Battefort, trésorier de Dôle, et receveur général de Bourgogne, de la somme de 2,500 livres tournois, monnaie courant au comté de Bourgogne, pour le remboursement de pareille somme dépensée par lui pour avoir fait dire et célébrer, conformément au testament de l'Archiduchesse Marguerite, dix mille messes tant en Bourgogne qu'en Bresse, à raison de 5 sols tournois par chaque messe ; — Claude de Boisset, docteur en

droit, archidiacre d'Arras, de la somme de 100 livres qui lui avoit été léguée par l'Archiduchesse Marguerite pour plusieurs bons services faits à la dite dame durant sa vie et pour « aussi à l'an révolu du trespas d'icelle dame avoir esté à Bruges faire faire le service en son cloistre de l'Annonciade, Visiter son corps et recouvrir son cœur des chanoines et chapitre de l'église Nostre-Dame audit Bruges, lequel il feist mettre en terre devant le grant autel de l'église dudit cloistre ; et depuis avoir fait le voyage de par deçà au lieu de Brouz-lez-Bourg-en-Bresse, pour raison de la translation dudit corps d'icelle dame dèz ledit Bruges en son dit couvent de Brouz » ; — Jean de Vischer, prévôt de l'armée « nagaires esté sur mer contre ceulx de Lubeck, de la somme de 33 livres pour les gages et soldes de vingt-deux paies de compagnons de guerre » ; — Ther-get van Meeker, écuyer « nagaires admirai de l'armée ayant esté sur mer contre ceulx de Lubeck », de la somme de 132 livres, 10 sols ; — Erth Vusvallunik « capitaine et maistre marronnier d'ung bateau nommé den Wiltwauch », delà somme de 112 livres, 10 sols ; — Toussaint Muysart, docteur en médecine, demeurant à Lille de la somme de 30 livres pour cestre party dudit Lille, et esté à Bruxelles au mois de décembre 1533, veoir sa Majesté Marie, royne douagière d'Hongrie estant malade ».— État « des parties d'ou-vraiges faits à la maison de la monnaie de l'Empereur en la ville de Gand ».

B. 2380. (Registre.) — In-folio, 399 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier—31 déc. **1534**. — « Compte XXVIII^e de Jehan Micault, conseiller trésorier de l'ordre de la Thoison d'or et receveur général des finances de l'Empereur Nostre Sire, etc. ». Les recettes se sont élevées à la somme de 1,110,128 livres, 17 sols, 5 deniers tournois, et les dépenses à celle de 1,176,924 livres, 13 sols, 9 deniers, même monnaie. On remarque les articles suivants : à maître Roland Baillet, conseiller et receveur de l'artillerie de l'Empereur, la somme de 718 livres, 7 sols, 6 deniers « pour en faire paiement à Gérard Sterck, tant moins de la somme de 1,436 livres, 15 sols dudit prix, à quoy montent 40 tonneaux de grosse pouldre de canon envoyez à l'ordonnance de l'Empereur à l'Evesque de Munster en avril XV^e trente-quatre pour l'aidier à résister à ses rebelles subjeetz luthériens » ; — à Jacques Hebbeincq, receveur de la ville et châtelainie de Bourbourg et

commis par la Reine régente à recevoir les deniers ordonnés pour « fortifier le chasteau de Gravelinghes » la somme de 500 livres ; — à Séraphin de Taxis, lieutenant du maître des postes de l'Empereur, la somme de 109 livres, 4 sols, « pour son remboursement de semblable somme qu'il avoit païée et desboursée pour les causes et ainsin que s'ensuyt, et premiers pour l'envoy des Trente à Romme, de certaines lettres, paquets et exécutions faictes sur la sentence de la Royne d'Angleterre ; item pour deux despaches que à diverses fois avoient esté adressées de Venize, et pour l'envoy de la despache que la Royne despacha à Bruxelles le IX^e de janvier trente trois > ; — à maître Pierre Treillere la somme de 16 sols « pour à diligence porter lettres de la roynè à maistre Jehan Macket, à Louvain, par lesquelles sa Majesté le mandoit audit Bruxelles pour l'affaire de la Royne d'Angleterre » ; — à Jean Goisins, la somme de 30 sols « pour le XVII^e de février de Bruxelles à dilligence porter ung paquet à Gérard Stercke en Anvers pour l'adresser en Angleterre où sa Majesté envoioit aucuns livretz et autres choses estans audit paquet » \$ — à Philippe Coustreman, la somme de 100 sols « pour le XXIII^e jour dudit mois et dudit Bruxelles qu'il estoit de retour de devers le conte de Bueren porter lettres de la Royne au duc de Lorraine et au bastart du Reulx qui estoit le jour précédent allé vers lui > ; — à Simon Le Cocq la somme de vingt sols pour « le XXIII^e jour dudit mois et dudit Bruxelles aller vers maistre Jehan Macket à Louvain avecque lettres du seigneur de Palermo, par lesquelles elle lui faisoit mander devenir incontinent audit Bruxelles pour le fait de l'exécution de la sentence de la Royne d'Angleterre » ; — à Gérard Stercke, « marchant résident à Anvers, la somme de 495 livres, 5 sols que parle commandement et Ordonnance de la Royne régente, etc. et desdis des finances, ledit receveur général lui a baillié et délivré, assavoir les III^e LXVII livres pour son remboursement de semblable somme qu'il avoit païée et desboursée à plusieurs courriers, lesquelz à diverses foiz depuis le . premier jour de janvier XV^e trente-deux jusques au VII^e jour de janvier enssuivant XV^e trente trois avoient porté lettres de marchans dudit Anvers en Angleterre et d'Angleterre audit Anvers ; et par iceulx adressé à l'ambassadeur dudit seigneur Empereur, messire Eustace Chappuys, résident en la court du Roy d'Angleterre, plusieurs paquetz de lettres que ledit seigneur Empereur et laditte Royne avoient par plusieurs foiz envoie es

mainz dudit Gérard Stercke, et aussi délivré quant il estoit lui-mesme en court et délivré es mains de ceulx qui avoient rapporté la res-ponce dudit ambassadeur, lui ordonnant et commandant les envoyer par lesquelles ilz advei tissoient ledit ambassadeur des affaires des pays de par deçà selon le temps qui courroit, ensemble pour le fait de la Royne dudit Angleterre à cause de son mariage et aussi rapporter dudit Angleterre en ses mains de ses commis illecq, paquetz de lettres dudit ambassadeur aucunes fois responsives à celles que ledit seigneur Empereur et laditte Royne avoient escriptes aucunes fois, d'advertissement d'aucunes autres nouvelles estans audit Angleterre et autres officiers de l'Empereur, de la délivrance et recepte desquelz paquetz il avoit deurement fait apparoir à la Royne et aux seigneurs du privé conseil et desdites finances, et les XXVIII livres, V sols pour son remboursement de semblable somme qu'il avoit païée et déboursée à aucuns messagers, lesquelz durant ledit temps il avoit envoie dudit Anvers en court porter lettres venans d'Angleterre apportées par aucuns desdis courriers » ; — à Josse du Bois la somme de 12 sols pour le 18 dudit mois et dudit lieu « porter lettres de la Royne régente etc. aux président et gens du Conseil de Flandre et gouverneur de Lille, par lesquelz sa Majesté les advertissoit des nouveaulx erreurs et abuz que estoient suscitez es pays circonvoisins, et ordonnez à chacun d'eulx es mectes de leur jurisdiction faire soigneuse inquisition s'il y en auroit aucuns qui y vouldroient séduire les simples gens et semer lesdites erreurs, les appréhender et en faire la correction selon les detrains placars sur ce despachiez > ; — à Simon Le Cocq la somme de 116 sols, . dudit pris pour « le 17^e dudit mois et dudit lieu à dilligence porter lettres de la Royne régente au seigneur de Gheldres affin qu'il vouldist tenir prest les gendarmes de sa bande pour, se besoing estoit, s'en aidier au reboutement des nouvelles sectes suscitez au quartier de Munster ; et se le seigneur de Mastaing et maistre Joosse Aenissens fussent encoires vers ledit seigneur de Gheldres en ce cas luy estoit enchargié de leur baillier lesdites lettres pour les mesme présenter et en demander responce » ; — à Reuwout Teellinck la somme de 32 sols pour avoir porté « lettres de la Royne à Thomas Midier d'ordonnance que incontinent il en-voyast à sa Majesté le concept advisé sur le forge d'une nouvelle pièche d'or pour l'envoyer à l'Empereur par la poste que l'on despeschoit et en avoir rapporté la

responce ; — à Philippe Coustreman la somme de 20 sols pour avoir porté lettres de la Roïne à Lou-vain aux docteurs de Eynchuysen et Turnhout affln qu'ilz vissent certain livret y encloz et escripvissent leur avis se ledit livret qui serroit au reboutement et extirpation de de la nouvelle secte des rebaptisez se devoit imprimer ou non » ; — au receveur général la somme de 43 livres « que par le commandement et ordonnance de la Roïne régente etc., il a paie et délivré comptant à trois espies que l'on ne veult icy autrement estre nommez pour par ordonnance d'icelle Roïne et du duc d'Arschot avoir esté en France, Lyon, Paris et autres lieux sur les frontières, illecq pour eulx enquérir, informer et sçavoir les assemblées des gens de guerre du Roy très-crestien, tant de chevaulx que de piedt que l'on levoit par tout ledit France et que l'on disoit qu'estoit pour aller dès là les mons et autres en autres lieux, et aussi quel bruyct il y avoit touchant la paix ou guerre, et en avoir rapporté-à laditte roïne et audit duc d'Arschot de ce qu'ils avoient savoir pour les nouvelles » ; — à Guillaume de Brulle la somme de 100 solz « pour le 8^e jour de mai avoir porté lettres de la reine régente au comte de Bueren par lesquelles Sa Majesté luy escripvoit de parmettre au procureur général de Hollande faire justice d'aucuns prisonniers anabaptistes prins à Ysselstain et ce par marché faict avec luy » ; — à messire Wolff Haller de Hallerstain, conseiller, etc., la somme de 30 livres donnée « à ung courrier de Romme, lequel avoit apporté dudit Romme la sentence de la roïne d'Engleterre contre le roy, son mari » ; — aux sergents du procureur général de Hollande pour « estre tant plus soingneulx à la garde des prisonniers vingt sols » ; « item, à ung messagier de la Haye un don pour avoir porté en aucun heu lettres pour les affaires de l'Empereur, 6 sols; » — « à ung homme de piedt envoie d'Amsterdamme vers le comte de Hoochstrate à Haerlem pour aucunes matières secrètes contenant la conspiration conceute audit Amsterdamme, 7 sols; » — à Simon Le Cocq, la somme de 11 livres 10 sols pour le 11 juillet 1552, avoir depuis Malines porté des lettres de la Reine à « Lubert Turcq estant au siège de Munstre d'advertissement d'aucunes nouvelles survenues depuis son partement pour selon ce se conduire en l'exécution de sa charge et commission ; » — à Philippe Coustreman, la somme de 50 sols pour le 7 septembre 1534 « de Bruges par ordonnance de la Roïne aller veoir et regarder après le basteau chargé des baghes de ladicte Roïne et savoir s'il

estoit noyé ou non » ; — à Simon Le Cocq, la somme de 110 sols pour le 18 novembre et « de Bincbe avoir porté lettres de la Roïne à ceulx des villes de Valenchiennes, Arras, Béthune, Hesdin, St-Omer, Lille, Douay et Orchies, d'ordonnance expresse de faire faire soingneuse garde des anabaptistes et autres des voyez de notre foy, et aussi de tous vacabonds qui lors estoient détenuz esdittes villes et que encoires l'on pourroit recouvrer cy-aprèspour les envoyer en Espagne suyvant la rescription de l'Empereur pour s'en servir aux gallères que sa Majesté faisoit faire pour résister aux emprinses et invasions des ennemis de nostre ditte foy » ; — à Philippe Du Chesne, seigneur de Malehan, « varlet servant de la Roïne, la somme de sept vingz livres que par le commandement et ordonnance de la Roïne et du receveur des finances, ledit receveur général lui a baillié et délivré comptant pour semblable somme que deue luy estoit pour à l'ordonnance et commandement de messire Jehan Hannart, chevalier, seigneur de Liekercke, ambassadeur de l'Empereur par devers le roy très-crestien, estre parti de la ville à"Avignon, le seixième jour de novembre 1533 et estre venu en toute extrême dilligence et en poste avecq lettres closes d'icellui ambassadeur devers laditte Roïne, par lesquelles il lui escripvoit du département de la journée de Marceilles entre nostre saint Père le Pape et ledit Roy très crestien, des moyens et du mariaige du duc d'Orléans et la niepce de nostre dit Saint Père le Pape et pour autres gros affaires d'importance dont n'est besoing de déclaration » ; — à Arnoul de Zom-berghe la somme de 21 livres 10 sols pour avoir par le commandement de la Reine « le 23 février trente-trois et de la ville de Bruxelles mené ung nommé George, qui se diet bastard du roy don Philippe, cui Dieu pardoint, au chasteau de Sampson et le illecq délivrer es mains du capitaine d'icellui chasteau ou à son lieutenant afin de l'entretenir, nourrir et avoir garde sur lui comme estoit ordonné par laditte Roïne audit capitaine de ce faire » ; — item, la somme de 6 livres remises au capitaine du château de « Sampson » pour l'habillement dudit George; item, celle de 40 livres 13 sols, 6 deniers, dépensée par ledit Arnould de Zom-berghe, prévôt et archer de l'hôtel de la Reine « durant le voiaige qu'il avoit fait de Bruxelles le trentième jour de juing 1534 avec George, qui se disoit bastard du Roy Philippe, lequel par ordonnance de

laditte Royne il avoit mené de laditte ville de Bruxelles au chasteau de Lescluse pour le illecq faire garder et faire avoir regard sur lui ainsi que lui estoit ordonné comme pour ses vacations d'icellui voiaige et autrement; et premiers pour les despens dudit George durant sept jours qu'il avoit resté en son logis avecq ung homme qui avoit continuellement regard sur luy à 12 sols dudit pris par jour vont 4 livres, 4 sols ; item pour trois chevaux de louaige qu'il avoit eu durant l'espace de quatre jours pour la garde du dessusdis depuis ledit Bruxelles jusques audit chasteau de Les-cluze à 6solz par jour vont 72 solz ; item, à deux hommes qui durant lesdis quatre jours avoient esté avecq ledit prévost pour laditte conduite au prix de dix solz chacun par jour vont 4 livres; item, pour trois aulnes et demie de drap noir dont avoit esté fait ung manteau audit George à 23 solz l'aulne vont 4 livres, 4 deniers ; pour la fachon dudit manteau 10 solz ; pour quatre aulnes et demie d'ostade dont lui avoit esté fait ung pourpoint à sept solz l'aulne vont 28 solz ; pour quatre aulnes de fustine pour doubler icellui pourpoint avec le canevatz y servant 11 solz ; pour la fachon d'icellui 8 solz ; pour un bonnet 20 solz ; pour une paire de chausses 15 solz ; et qu'il avoit délivré es mains dudit George pour acheter sorbetz et autres nécessitez à lui .nécessaires 20 solz » ; — à messire Loys de Flandre, seigneur de Praet, chevalier de l'ordre, conseiller et second chambellan de l'Empereur, la somme de 11700 livres que « par le commandement et ordonnance de sa Majesté et en vertu de ses lettres patentes données en sa ville de Bruxelles le quatorzième jour de janvier quinze cens trente trois, ledit receveur lui a baillié et délivré pour semblable somme que icellui seigneur par advis des chief, trésorier général et commis desdites finances et que de rechief sa Majesté, en avoit rescript ausdis des finances lui paier et délivrer pour employer au paiement de ce que seroit nécessaire tant pour les accoustremens des chevaux, muletz, hagenées, despence de bouche et autres parties que lui commandroit furnir pour mener Madame la Princesse Christine de Dennemarcke vers le duc de Millan, son mary » ; — « au docteur médecin de la ducesse de Lorraine la somme de cinq cens dix livres que par le commandement et ordonnance de la Royne et du sçeu desdis des finances, le lit receveur général lui a baillié et délivré comptant, lequel par ordonnance de laditte ducesse, sa maistresse, et selon aucuns avertissemens des grans maistres de par deçà qu'elle

avoit eu touchant la maladie de laditte Royne, elle l'avoit envoie vers sa Majesté pour avecq autres docteurs et médecins adviser sur sa convalescence ; en quoy faisant venant dudit Lorraine à Bruxelles, séjournant illecq par l'espace d'un mois, visitant et allant pardevers laditte Royne jusques et ad ce qu'elle lui avoit donné congié de se retourner devers laditte ducesse de Lorraine ; pour lequel temps, ensemble pour ses peines ettravailz par lui euz lui a esté ordonné prendre et avoir pour une foiz, assavoir : la somme de quatre cens livres pour ses paines et travailz qu'il avoit euz à l'entour de laditte Royne durant saditte maladie et les 110 livres pour ses despens de bouche, logis et de ses serviteurs et chevaux qu'il avoit fait durant son séjour audit Bruxelles; » — etc.

B. 2381. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 23 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1534**. — Mandemens de l'Empereur Charles-Quint ou de la Reine Marie, régente des Pays-Bas : ordonnant de payer la somme de six livres à Pierre Vaurenard pour s'en retourner en Bourgogne d'où il est originaire ; idem à Jean de Gyn « cousturier, » 12 livres pour six paires de chausses destinées aux six laquais de la Reine ; idem « à ung nommé Impranken, jadis paige d'honneur de Sa Majesté, » 35 livres pour s'en retourner en Allemagne son pays ; — idem à Philippe de Bailleul, gentilhomme de la reine, 34 livres en remboursement de pareille somme qu'il lui avait prêtée pour « son plaisir; » — idem 8 livres, 7 sols, au compagnon cuisinier envoyé par le comte palatin Frédéric ; — prescrivant aux gens de la chambre des comptes de faire saisir les biens, sis dans les pays de par deçà appartenant à des gens d'église résidant à Rome, parce que le pape, malgré l'arrêt du Parlement de Dôle, persistait à vouloir évoquer l'affaire de l'archevêque de Palermo relative à la possession de l'abbaye de Montbenoit ; — ordonnant le paiement d'une somme de 100 livres à Etienne Schott, trésorier de la châtelieniede Bergues, à raison du zèle qu'il a déployé pour trouver des acheteurs des 600 livres de rentes assignées sur la dite châtellenie ; — défendant de chasser dans la garenne de Dunkerque ; — donnant décharge à Pierre de Cor-tewille, écuyer, des« bagues d'or, pierreries etjoyaux venant de feue Madame nostre bonne tante, distribués par nostre ordonnance et exprèscommandement,

selon l'inventaire qu'il a de nous, assavoir : une belle grosse perle poyre garnie d'or pour pendre pesant trois estrelins demy et six grains, laquelle perle avons fait pendre à une bague garnye d'ung grand dyamant table, et en avons fait don à nostre bien amée compaignie l'Impératrix, en récompense d'une perle en façon de poyre dont nous avons fait don à nostre bien amée belle-seur la duchesse de Savoye ; six grosses perles prinses et hostées de seize grosses perles d'aucunes poyrettes que ne sont de grand bonté ni beaulté garnies d'anneletz d'or esmaillez de blancq servans pour ung brasselet pesant le tout deux onces, quatre estrelins et demy et quatre grains, dont des trois avons fait don à la femme du comte Maximilien Stampe, capitaine du chasteau de Milan en une bague avec trois poinctes de diamans , et une table de balays ; des autres trois perles des six dessus mencionnez nous en avons fait don à la femme de Andrias Doria, prince de Melse, en une bague d'or garnye d'une esmeraulde, deux tables de diamans et une table de balays par notre ordonnance donnée à notre cité de Barcelone le 27^e jour de may l'an quinze cens trante trois; une belle esmeraulde mise en ung chaton d'or assis sur une fleur de marguerite avec deux ancettes, esmaillée de blanc gris et noir, pesant quatorze estrelins, huyt grains ; deux tables de diamans à face mis en deux boutons d'or faitz en florenge et semez de petitz boutons esmaillez d'azur vert et blancq, pesans ensemble avec deux cailloz de rubis mis en semblables boutons d'or, une once, quatre estrelins, douze grains, de laquelle susdite esmeraulde nous avons fait don à nostre ditte amée compaignie l'Impératrix ; et des dittes deux tables de diamans à face en avons semblablement fait don au seigneur de Noircarmes nostre premier sommelier de corps ; une pièce de licorne avec la pouldre, pesans ensemble une once, quinze estrelins, que nous avons fait tailler et soyer d'une belle pièce de licorno d'ung quartier de longueur pesant six onces, sept estrelins et demy, laquelle pièce de licorne et la plus part de laditte pouldre nous avons envoyé à nostre ditte bien amée compaignie l'Impératrix à Marturel où elle estoit mal disposée ; et le reste de laditte pouldre nous l'avons distribuée à nostre plaisir dont n'en voulons faire plus ample déclaration ; » — item donnant décharge au même d'autres bijoux distribués aussi d'après les ordres de l'Empereur et consistant en « assavoir : une poincte de diamant prins et hostez hors de une bague venant d'AUemaigne, garnye au milieu de ladicte poincte de

trois perles fermes où il y a place et chatons vuydes ou cy-devant ont estez trois rubis, pesant laditte bague une once, deux estrelins, trois frellins, laditte poincte fut perdue à nostre coron-nement, laditte bague est en estre (peut-être en état) ; une casuble de velours cramoisy, la croix de drap d'or; deux paremens d'autel, l'ung pour le hault et l'autre pour le bas, aussy de velours cramoisy dont celluy d'en hault est brodé de drap d'or et une croix au milieu ; une estolle; ung tapis de velours cramoisy et ung passet (bordure) doublé de trelliz noir et une aulbe et amyct y servant, ledit aornement de velours cramoisy dessus spéciffié avons fait délivré à nostre conseiller et aussi garde joyaulx Dierich Hertaulde pour le nous garder, réservé l'aulbe et amyct qu'il avoit laissé a maistre Josse Pépin, clerck de nostre grande chap-peUe ; une chasuble de velours bleu, une estolle, ung maniple, deux paremens d'autel l'ung pour le hault et l'autre pour le bas aussy de velours bleu doublé de trelliz noir, une aulbe, ung amyct es pièces y servant et un passet aussy de velours bleu lesquels aor-nemens de velours bleu nous avons donné au cloistre des grises seurs dedans nostre ville de Nostre-Dame d'Oudenbourg ; une petite table de rubis qui est la moindre des deux qui ont esté par nostre commandement verbal taillées et couppees d'ung rubis prins des diamans ballays et saphirs qui ont estez hostez de la bordure et du chapperon de derrière de la vieille cappe impériale qui pesoit le tout deux marcs sept onces, dix grains, la plus grande table est en estre ; une perle d'esmeraulde qui est rompue de une de trois esmerauldes qui estoient avec trois ballaiz et six troussez de perles rondes à deux potentes (croix de saint Antoine en forme de Tau) venant d'ung quer-quant d'or que a esté rompu pesant le tout une once dix estrelins ; laditte esmeraulde a esté rompue en la mestant en or à nostre diet coronnement impérial, la plus grande pièce de laditte esmeraulde nous avons fait canger (transformer) en façon de losange ; ung saphir prins et hosté de treize enchâssés en or, venant assavoir les trois de l'amyct et les autres dix de la mytre qui sont de diverses sortes pesant ensemble une once, seize estrelins, trois frellins, la table de rubis et la pièce d'esmeraulde et saphir nous avons fait estamper pour faire un restaurant (dédommagement) pour nostre nepveu le prince de Dannemareque, lesquelles pièces susdittes nostre ditte garde joyaulx a délivré par nostre

ordonnance, donnée en nostre cité d'Augsbourg ce dixième jour d'aoust quinze cens trente deux ; — une bague d'or eu laquelle est enchâssé un bien grand et bon dyamant taillé en seize diverses faces, lequel est long, le dessus en rondeur, le desoub plat et au mylieu revenant en poincte, et au-dessus dudict dyamant avoit un bon cailloz de .rubis, lequel rubis avons donné à nostre plaisir, ledit diamant avons mis en une autre bague d'or, et avons mis dessus ledit un cailloz de rubis qui pesoit avec un autre cailloz de rubis meilleur que icelluy sept estreuns, un fierlincq ; une perle demy-ronde percée qui a esté pendante à une bague d'une fleur d'or garnie d'un encloz de rubis, de laquelle bague avons faict nostre bon plaisir, pesant laditte perle deux estrelins , un fierlincq, lequel susdit diamant nous avons donnée à nostre bien amée compaigne l'Impératrix ou lieu d'un bien grand balaix table qui nous avoit cousté quatre mil ducatz quant nous en feismes don à nostre compaigne, et duquel balaiz nous en avons faict don au duc Alexandre en nostre ville de Gand, lequel susdit ballaiz nostre ditte compaigne nous avoit preste avec autres pierreries et perles pour nous en servir à nostre coronnement impérial, lesditz ballaiz de rubis et perles avons donnés pour et au lieu d'une perle poyre que nous avons donné à la duchesse de Juliers en une bague, laditte perle avoit pendu en une bague garnye d'un cailloz de rubis et un diamant tombé ; une belle grande table de diamant un peu jaulnâtre de la vielle myne, enchâssé en une verge d'or esmaillé de noir, taillé et laquelle verge et table de diamant avec la bague d'or garnie du grand diamant taillé en face et du cailloz de rubis déclaré en l'article précédent sont esté achetez en la ville d'Augsbourg de deux marchans dont l'un a nom Michel Arguel pour la somme de douze mil ducatz et pesoit laditte table et verge une once, deux estrelins ; laquelle table de dyamant avons semblablement donnée à nostre ditte bien amée compaigne l'Impératrix, au lieu d'un diamant table que nous avons donné à nostre Saint Père à Boulongne, que nous avoit cousté huit mil ducatz quant nous en feismes don à nostre ditte compaigne ; une belle et bonne grande table de diamant, icelle plus longue que large qui pesoit avec une autre semblable qui est quelque bien peu plus grande, laquelle a l'un des biseaux un peu sur un coing plus estroict, estoient tous deux enchâssés en deux verges d'or, pesant ensemble une once, dix huit

estrelins, et furent achetez avec une croix de diamant, une plus grande table en bague et deux moindres tables de diamans à un marchand audit Augsbourg pour la somme de vingt-cinq mil ducatz d'or, laquelle table avons semblablement donnée à nostre ditte bien amée compaigne l'Empera-trix ou heu d'un grand cailloz de rubis qu'estoit estimé à neuf cens ducatz qu'elle nous avoit preste avec autres susdis joyaulx pour nostre dit coronnement, lequel cailloz de rubis avons donné à nostre belle seur la duchesse de Savoye ; une perle pour pendre prinse d'une bague d'or venant d'Allemagne, garnye d'un balais tenue de deux armines esmaillées de blancq au-dessus d'une esmeraulde et de deux petites tables de diamans et embas ceste perle pendant , pesant deux onces, sept estrelins et demy ; laquelle perle nous avons donné à nostre dit bien amé compaigne ou lieu d'une perle que nous perdismes venant d'un colier d'or garniz de six balais, six esmerauldes, vingt-quatre diamans et plusieurs perles, quant nostre frère, le Roy des Romains releva de nous sa archiduché d'Austrice, laquelle avions faict pendre aux pendans de la mettre de nostre couronne impériale ; dix-sept grosses perles des meilleurs des soixante et dix perles qui pesoient avant estre percées une once, huit estrelins, trois grains, lesquelles dix-sept perles avons données à nostre bien amée compaigne ou lieu de dix-sept que nous avons prins de ses querquans, assavoir douze de son collier à six balais, six esmerauldes, vingt-quatre diamans et plusieurs perles et les quatre d'un collier garnis de neuf diamans, neuf rubis et la dix-septième est une mise au colier à huit poinctes de dyamans, une table et cailloz de balais y pendant, lesquelles dix-sept perles avons faict mettre en un querquan garnys de plusieurs pierreries et perles que nous avons donné à nostre bien amée belle seur la Royenne des Romains ; une table de diamant des six tables trois poinctes et deux triangles, de ceulx que nostre cousin le duc de Bourbon, avoit engagé à Gennes que nous avons désengagé, pesans les onze pièces une once, dix-huit estrelins et demy ; ^laquelle table de diamant nous avons semblablement donnée à nostre ditte bien amée compaigne en un querquant garny de neuf diamans et neuf rubis pour une table de diamant dudit colier que nous avons donné en une bague à nostre nepveu filz second de nostre dit frère le Roy des Romains ; encores deux tables de diamans desdites six tables

par nous désengaigiés où nostre dit feu cousin de Bourbon les avoit engaigiés à Gennes, lesquelles deux tables avons fait mectre en une bague d'or avec une esmeraulde, ung balay, trois perles, pesoit laditte bague trois onces, six estrelins demy, de laquelle bague nous avons fait don k la femme de Andrias Doria, prince de Melse, k nostre parlement de Gennes ; trois des meilleurs poinctes de diamans prinses et hostées des quatre qui estoient k la croix de nostre coronne impérialle, venant de feu l'Empereur Maximilian, nostre grand père, que Dieu absoille, et que avons fait mectre en une bague avec autres pierreries, cousta l'or et façon de laditte bague treize escus d'or, de laquelle bague, nous en avons fait don k la femme du conte Maximilien Stampe, capitaine du chasteau de Milan ; et une table de balay qui estoit une des plus belles des sept du cercle d'embas de nostre ditte coronne impérialle venant dudit feu Empereur Maximilian, nostre grand père, lequel balay nous avons fait mectre en une bague d'or avec autres pierreries et perles, et en avons fait don k la femme dudit Andreas*Doria, prince de Melse; ung saphir des sept du cercle d'embas de nostre ditte coronne impérialle venant dudit feu Maximilian nostre grand père, lequel saphir nous avons perdu hors de la pièce devant de nostre aulbe impérialle le jour de Noël k la messe papalle en l'église de Saint-Pétronile en Bologne ; ung balay table des meilleurs des six venant de la riche manteline, enchâsez en roses d'or esmailliez de blancq et d'azur faictes pour boutons servans k robes ou sayons (habits courts), pesans ung marck trois et demy esterlins, lequel balay nous avons fait mectre en une bague avec autres pierreries et perles et en avons fait don k la femme du conte Maximilian Stampe, capitaine dudit chasteau de Milan; quinze perles rondes que nous avons perdues le jour de Noël k la ditte messe papale, hors de la cappelle de nostre chappe impérialle hors d'ung fil qui va k l'entour de la ditte capelle ; item, trois perles rondes que nous avons perdues ledict jour de Noël hors de nostre sceptre impérial; ung diamant k face prins et hosté d'une de noz jarretières de l'ordre du Roy d'Angleterre que l'on disoit estre la jarretière dudit ordre que pourtoit feu monseigneur le duc Charles que Dieu pardoint, venant de l'Empereur Maximilian, et est laditte jarretière ung tissu de couleur bleu demy aulne de long ou envyron, garnye aux deux boutz de deux clouans d'or qui se boutent ensemble pour clore, sur laquelle a escript : Honny

soit qui mal y pense, de cent et quatre pièces de dyamans et autres diamans balais, perles et rubis, pesant laditte jarretière en tout neuf onces, dix-sept esterlins, lequel diamant à face nous avons donné k nostre dicte bien amée compaigne l'Impératrix au lieu d'ung autre moindre diamant aussi k face que nous avons retenu des vingt-quatre diamans qui estoient en ung colier d'or où avoit aussi six balais, six esmerauldes et plusieurs perles, donné en nostre cité de Barcelone, le 27^e jour de may l'an quinze cens trante trois ; deux flascons d'argent blancq k tour les chaynes, marcquez de nos armes, pesans lesdis deux flascons vingt-sept marcqs, six onces et ung estrelin, lesquelz flascons ont estez perduz au logis de nostre conseiller et maistre d'hostel Guillaume de Rolle, donné en nostre viUe de Mousson le 15^e jour d'aoust XV^e trente trois ; une esmeraulde mise en ung clou d'or venant d'une bague qui estoit garnye de deux esmerauldes d'ung diamant taillé k face et d'une perle finne, pesant laditte esmeraulde cincq esterlins et demy, de laquelle susditte esmeraulde nous en avons fait don k nostre ditte bien amée compaigne l'Impératrix avec une autre esmeraulde en nostre cité de Tolledo ; une table de balais prinse et hostée hors d'une bague d'or venant d'AUemaigne, garnye dudit balais, d'une esmeraulde au-dessus et d'une perle poyre pendante, et laquelle bague tiennent deux serainnes esmaillées de blancq et vert, pesant deux onces , douze esterlins ; deux poinctes de diamans prinses et hostées de la coronne impérialle venant dudit feu l'Empereur Maximilian, nostre grand père, assavoir l'une hostée du devant de la croix de laditte coronne des quatre poinctes de diamans et l'autre poincte est la plus grande des huit poinctes qui estoient sur les flurons de laditte coronne ; douze perles et demy rondes pesans trois esterlins, neuf grains, prinses et hostées d'un sacq où il y avoit mil neuf cens et vingt perles de plusieurs sortes, pesans.. dix-huit esterlins, vingt grains, de laquelle table de balay, deux poinctes de diamans et douze perles susdittes avons fait don au seigneur de Noircarmes, nostre conseiller, chambellan et premier sommelier de corps ; une pièce de licorne pesant deux onces et demye qui avoit d'une grande pièce de licorne, laquelle auparavant nous avons fait taillier en nostre ditte cité de Toledo pour nostre service d'une licorne ayant le boult d'en hault d'argent doré, pesant ensemble treize marcq, deux

onces de laquelle pièce de licorne pesant deux onces et demye nous en avons fait don.....
ville de Mousson, donné en nostre cité de Tolledo le 10^e d'avril XV^e trante quatre ; une table de diamant qu'est une des cinq tables de diamans qu'estoient assez d'une grandeur, enchâssés en verges d'or, pesans ensemble une once, quatre esterlins, trois frelins, de laquelle avons fait don audit seigneur de Noircarmes, nostre conseiller, chambellan et premier sommelier de corps, et ce, «uyvant nostre ordonnance donnée en nostre ville de Vailladolid le 20^e jour de juillet XV^e trante quatre ; »
— etc.

B. 2382. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 30 décembre **1534**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie, régente des Pays-Bas, à : Jean Maes, conseiller de l'Empereur et son receveur des aides de Brabant, lui accordant la somme de 40 livres pour « ses peines et travaux qu'il aura de recevoir et faire venir le don gratuit de 40,000 fl. que ceulx de Brabant ont accordé de payer en six années ; » — : Jean de Moringhes, bourgeois de Lille, lui faisant remise des droits de fief sur une maison qu'il vient d'acheter audit Lille ; — Jacques de Chastel, idem pour une maison achetée par lui à Hesdin ; aux religieuses du couvent de Notre-Dame d'Anvers, leur concédant le droit d'élire, après le décès de leur mère abbesse, une d'entre elles pour la remplacer ; — etc.

B. 2383. (Portefeuille.) — 27 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1534**. — Attestations: fie Guy du Paiage, lieutenant du gouverneur de Lille, a Douai, certifiant qu'il a vaqué l'espace de douze jours pour une information criminelle contre les gens de la loi de la ville de « Byns » ; — des officiers de la Chambre des comptes donnant « l'évaluation et priserie des terres de Bavays et Maubeuge appartenans à l'Empereur » ; — de l'Empereur Charles-Quint certifiant que Pierre de Cortewille, son garde-joyaux, lui a délivré et remis en mains « assavoir : quatre chemises des quinze que Fernando Pischarro, frère de Francisco Pischarro, gouverneur de la province de Peru nous a délivré venant de ladite province de Peru, et sont toutes comme de une

espesse sayette et de couleurs et garnies comme cy après est spécifié ; la première est noire garnie par les espaulles de plumes bleues, le collier garny de paillettes d'or, bordé à l'entour de plumes bleues et de ung peu d'or, au bas de ladicte chemise a ung parcq carré avecq une croix au millieu avec quatre petits parequets carrés couverts de paillettes d'or, le bas est de plumes rouges ; la seconde tennée, le collet de couleur d'orange et d'or et semé partout de petit boutons d'or et autres fantasies de plumes, en bas ung parcq de plumes bleues ; la troiziesme est noire garnie à l'entour du collier de plumes jaunes et rouges et de paillettes d'or, en bas de plumes blanches et noires ; la quatriesme blanche, le collier garny d'or et de plumes violet ou azur semé de grains d'or sur des plumes d'azur garny à l'entour d'ung peu d'or et de plumes rouges et azur (Valladolid, le 20 juillet 1534) ; »—du même, certifiant avoir reçu de Pierre de Cortewille un collier de la Toison d'or contenant 36 pièces, savoir 18 doubles cailloux et 18 fusils, remis au duc d'Albuquerque ; — c de Marcq Haccart, maître particulier de la monnoie de Bruges certifiant qu'il a fait tailler par le tailleur d'icelle ung coing pour sur iceluy forger les gectons pour le service de la Chambre des Comptes ; » — de Jean Bra-chée, prêtre, vicaire de l'église collégiale de Dôle, certifiant que Perrenette, fille de Jacques Colin, de Jouhe, femme de Claude Guerdet, d'Archelange, ayant demeuré en ce lieu dudit Dôle « a esté bien famée et renommée, que jamais ne fournit sa personne, ains a tousjours esté d'honneste conversation et fille de bien, telle tenue et réputée notoirement ; »—de Jacques de Ligne, comte de Fauquemberg, baron de Bailleul, certifiant que le sieur de Ferrin, grand bailli de Hainaut, l'a laissé jouir de la moitié des droits seigneuriaux à lui dus par le fait de la mort de son père, suivant les lettres patentes de l'Empereur ; — d'Éléonore d'Autriche, reine de France, certifiant que dame Jeanne Destombes, dame de Sercos, lui a rendu fidèle compte de la somme de 12200 ducats « par nous apportés d'Espagne à notre première venue » ; — des échevins des villes de Blankenbergh, Warneton, Ypres, Ostende, Bergues-St-Winoc, Tenremonde, métier d'Assenede et l'Écluse, que des sommes leur ont été quittées par le receveur général des subventions sur ce que ces villes devaient payer pour leur quote-part dans ces subventions ; — etc., etc.

1^{er} janvier — 31 décembre **1534**. — Lettres de commission octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie, régente des Pays-Bas : aux gens de loi de la ville de Seclin pour faire procéder k leur renouvellement et à leur prestation de serments ; — k maître Régnier Artus, institué bailli et receveur de la terre, juridiction et seigneurie appartenant à l'abbé de Saint-Winoc de Bergues au dehors de la porte Saint-Pierre de Lille en la paroisse Saint-André près le béguinage et « es parties d'environ ; » — k maître Adrien Mol, greffier, et pensionnaire de la ville de Dixmude, institué bailli de la seigneurie appartenant k la prévôté de l'église collégiale Saint-Pierre de Lille en la paroisse de Oudecapelle ; — k maître Maximilien de Mal, licencié es lois, institué avocat du Roy en la gouvernance de Lille ; — k Jean, baron de Werchin, seigneur de Preux, institué prévôt de Maubeuge ; — k François Cambier, sommelier de la cave de la Reine douairière de Hongrie, régente des Pays-Bas, institué concierge et garde de « nostre court, maison et salle de Valenciennes et des manoirs, portes et jardins y appartenans ; » — etc.

1^{er} janvier — 30 décembre **1534**. — Quittances délivrées par : Georges, seigneur de Halluin, Comines, etc., fils et héritier de feu Madame Jeanne de Comines, en son vivant dame d'honneur de l'Archiduchesse Marguerite, de la somme de 1,000 livres due k sa mère par ladite Archiduchesse ; — Marc de « Glasere », orfèvre k Malines, de la somme de 50 livres pour la € facion et achèvement d'ung beau, grant et riche reliquaire d'argent pesant im^u marcs k moult belle facion, lequel a esté transpourté avec le corps de madicte feu dame (l'archiduchesse Marguerite), en son cloistre et couvent de Brouz-lez-Bourg-en-Bresse ; » — Michel de Gaest « soldoyer du chasteau de Tournay », de la somme de 45 livres pour une pension k lui faite par l'Empereur ; — Hugues de Bulleux, capitaine du château d'Aire, de la somme de 600 livres pour ses gages ; — Michel Blych, capitaine de piétons, de la somme de 48 livres pour ses gages ; — Loys van Beughen, maître maçon, résidant à Bruxelles, confessant « avoir receu de Pierre Damant, commis k tenir le compte de

l'exécution du testament de feu Madame l'Archiduchesse, ducesse et contesse de Bourgoingne, douairière de Savoie, etc., cuy Dieu pardoint, la somme dé quinze cens livres du pris de quarante gros de Flandres, chascune livre que par ordonnance de messieurs les exécuteurs dudit testament de ma dite feu dame, il m'a paiier, bailler et délivrer contant, k laquelle somme lesdits sieurs exécuteurs sont conve-nuz et appointiez amyablement et de mon bon gray et consentement avec moy au heu et pour la somme de quatre mil trente une livres de quarante gros, mon-noie de Flandres, chascune livre, k moy par madite feu dame, pour les causes et ainsi que s'ensuit : premiers, pour reste de mes gaiges, assavoir du premier jour de janvier XV^e trente ung jusques au neuvième jour de juillet XV^e trente-deux, k l'advenant qu'ilz me sont esté ordonnez par ma dicte feu dame, qu'estoient de cinq cens cinquante livres de xl gros par chacun an, auxquels elle convint et appointa avec moy es années XIII et XV, et dont pour ma seurtey elle me feist despescher ses lettres patentes pour me transpourter dez ledit Bruxelles, lieu de ma demeure au heu de Brouz-lez-Bourg-en-Bresse, pour y édifier et construire les église, couvent et aultres édifices y estans présentement faiz, fondez par ma dicte feu dame, deux cens soixante et quinze livres ; item, pour la perte que j'ay soufferte et suppourtée pendant onze ans et plus que j'ai vacqué k la perfection des dessusdis édifices d'avoir reçu mes gaiges et traitemens par delà l'escu pour XLIII sols, XLVIII sols et u sols vi deniers pièce que ne me dévoient avoir esté délivrez que pour xxxvr sols pièce, comme leur a apparu par les lettres patentes de ma dite dame en date du premier jour de juing XV^e treze, montant ladite perte par moy souferte, à oompter vin ou ix sols de tare sur chascun escu k plus de XI^e livres ; item, pour les interests et dommaiges qu'ay eu et suppourtez aux voiaiges par moi faiz, allant et revenant dez par deçk audict Brouz, k cause des dangiers de guerre qui lors régnoient tant pour le pillage fait en ma maison audit Brouz par les genz d'armes françois allant de là lez mons que pour les dons et fraiz par moy faiz envers les gens d'armes de monseigneur de Lorraine et autres qui me menoient et conduisoient par les champs k seurtey et sauveté, faisant mesdits voiaiges, dont madite dame fut bien advertie que m'avoit promis par aultre lettre signée de

sa main en date du III^e du juing XV^e trente me relever; rembourser et paier de tous frais que je suppourteroye, fut de paier rançon si je fusse lors esté prins prisonnier des ennemys à cause des guerres lors régnautes, lesquelz fraiz et dommaiges par moy comme dit est suppourtez montent à plus de III^e LVI livres ; item, pour la despence de deux chevaulx qu'il m'a toujours convenu tenir durant le temps que suis esté empesché aux édifices dudit Brouz pour à toutes heures me trouver sur les perrières distant dudit Brouz plus de trois lieues et commander aux compaignons besoignans en icelles ce qu'ilz auraient à faire, qu'à pourter prouffit à madicte dame mieulx de quatre mil livres, combien que à ce faire ne fusse nullement tenu, laquelle après luy avoir le tout remonstrer me promist paier et rembourser d'icelle despence montant à plus de VIII^{ec} livres ; item, madite feue dame par lettres de promesse signées de sa main en date du X^e jour de mars XV^e XVII, stil romain, me promist après le parachèvement des ou-vraiges et édifices dudit Brouz faire paier en don gratuyt qu'elle me faisoit outre mesdits gaiges et aultres parties susdites la somme de M livres, et si me promist aussi madicte feue dame par autres lettres signées de sa main en date du XXVI^e de février XV^eXXVIII, à cause d'une gageure qu'elle fyt avec moy pour la perfection desdiz ouvraiges de Brouz, laquelle elle a perdue, me faire paier la somme de v^o livres ; revenans lesdites parties ensemble à la somme de IIII^mXXXI livres de XL gros ; de laquelle somme de xv^o livres de XL groz au lieu desdites IIII^m XXXI livres dudit pris ci-dessus déclairés, je suis content et bien paie et en quicte la majesté de l'Empereur, lesdits sieurs exécuteurs, ledit Pierre Damant et tous aultres qu'il appartiendra, et prometiz non jamais rien quereller ny demander pour toutes aultres choses que je pourrois ci-après mettre en avant, tant à cause desdis ouvraiges qua aütrement, en quelque façon ny soubz quelque couleur que ce soit. Tesmoing mon seing manuel avec celluy du secrétaire soubscript, cy mis à ma requeste le vingt-deuxièmejour de décembre XVI^e et trente-quatre : van Beughen » ; — François d'Ypres, clerc, de la somme de huit livres qui lui a été délivrée ainsi qu'à d'autres clercs pour leurs peines et salaires « d'avoir escript lettres affin de faire processions générales pour les erreurs des nouvelles sectes qui s'eslevoient de plus en plus au quartier de Munster et ailleurs en Germanie » ; etc.

B. 2386. (Registre). — In-folio , 315 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 juillet **1535**. — « Compte vingt-neufième et dernier de Jehan Micault, trésorier de l'ordre de la Thoison-d'Or, receveur général de toutes les finances de l'Empereur. » Les recettes s'élèvent à la somme de 1,133,096 livres 2 sols 9 deniers tournois ; les dépenses à celle de 1,111,408 livres 13 sols 10 deniers, même monnaie. On remarque les articles suivans : la recette de la somme de 433 livres 6 sols 8 deniers de Hermann van den Hétel, receveur de l'épargne en Hollande, provenant « de la composition faicte avec aucuns prisonniers de Leyerdorp, chargez d'ung homicide pour lequel le bailli de Ryn-lant entendoit criminellement procéder à l'encontre d'eulx », laquelle somme a été donnée au conte de Hoochstrate pour « en faire paiement à Jehan Cort, tenant le compte de l'équippage de mer qui se fist en l'an XV^e trentre-trois pour la résistance à ceulx de Lu-beke ; » — les dépenses de : 2,800 livres à Antoine Le Brun « pour les bailler ès mains des contes de Nassau et de Buyren pour iceulx deniers employer et distribuer à aucuns capitaines et gens de cheval par manière de *waertgell*, adfin qu'ilz ne se rendissent au service d'aultre prince et qu'ilz assureassent chacun de autant de gens de cheval clévois (originaires du duché de Clèves) ou autres que chacun auroit charge desdis contes et qu'ils fussent prestz quand on les manderait » ; — 1,000 livres au même « pour en faire paiement à aucuns piétons estans en Hollande contre les Luthériens et Annabaptistes et assister la justice pour en faire correction » ; — 8,419 livres à messire Wolff Haller, chevalier, seigneur de Hallerstein, conseiller et trésorier général des finances de la Reine régente pour son remboursement de semblable somme donnée * au conte d'Oldenbourg pour paier les sol-doiers et autres parties nécessaires pour la garde et seurté des villes, chasteaulx et places de Dennemarke, qu'il avoit en ses mains et puissance au prouffit de l'Empereur ou du conte Frederick palatin, comme ayant droit à icellui royaume à cause de dame Dorothée, fille du Roy Christiene de Dennemarcke, sa femme, et pour 60 tonneaulx de pouldre de canon prins et levez en la ville d'Anvers pour les mêmes audit pays de Dennemarcke pour la garde et seurté desdites villes, chasteaulx et fors ; » — 24,000 livres à Nicolas le Gouverneur, receveur de Thionville, argentier et maître de la chambre tenant le compte de la

dépense ordinaire et extraordinaire « qui conviendrait faire à Madame Dorothee, princesse de Denemarcke, femme et espouse du duc Frederick, palatin, pour la conduire et mener vers son mari durant son voiage tant en son allée depuis la ville de Bruxelles jusques en la ville de Hedelberg et Niemarck que pour le retour de ceulx qui la conduiront desdis lieux jusques en la ditte ville de Bruxelles » ; 8 livres à Pierre Treiller pour avoir « porté lettres de la Royenne en toute extrême dilligence aux seigneurs de la ville d'Anvers, à ceulx du conseil en Hollande au procureur général illec, à ceulx d'Amsterdam, au gouverneur de Frize et à ceulx du conseil illec par lesquelles Sa Majesté les advertissoit des emprinses des anabaptistes et rebaptiseurs, affin de éviter et empescher iceulx 4 livres à Philippe Coustreman pour avoir « de ladite ville de Bruxelles porté lettres de la Royne aux officiers et gens de la loy des villes de Bruxelles, Malines, Anvers, Berghes et Bois-le-Duc, touchant les armures que ceulx de Munster et autres hollandais infectez de la dampnable secte des annabaptistes faisoient achater et lever esdictes villes pour eulx en fortiffier affin que les dis officiers et gens de loy y feissent prendre bonne garde et que riens ne se vendisse esdictes villes sans leur sçeu » ; 7 livres au même pour avoir porté « à toute extrême dilligence lettres de la ditte Royne au conte de Nyeu-wenaire et aux ambassadeurs du roy des romains à la journée assignée à Covelens sur le fait de Munster pour savoir qu'elle serait l'issue de laditte journée » ; 7 livres à un messenger qui avait apporté « aucunes nouvelles de France dont n'est besoing de déclaration estre faite » ; — 7 livres à Martin Loupes pour le port de deux « pacquetz de lettres de Rome à Venize adressant à ladite Royne touchant la sentence du Roy d'Angleterre allencontre de la Royne sa compaignie » ; 40 sols à Sixtus Staes, messenger pour avoir porté des lettres de la Reine au seigneur de Lannoy, gouverneur de Tournai « affin qu'il fist desloger ung au-gustin estrangier qui estoit nouvellement venu audit Tournay et y preschoit assez couvertement pour séduire le povre peuple, et aultre pourvoyast que nulz estrangier fussent receuz ou admiz pour preschier » ; 24 sols à Berthel Roulandts pour avoir porté « lettres de la Royne au grant bailli de Gand pour appréhender aucuns luthériens qui s'estoient reffugiez audit Gand et en avoir rapporté responce » ; — 104 sols à Sébastien de Leeuwe pour avoir porté « lettres de la Royne au marcgrave d'Anvers, par lesquelles elle luy mandoit constituer prisonniers

aucunes personnes estans audit Anvers et autres lettres aux doien et bailli de Middelbourg affin d'eulx informer de la vie du curé nommé Concordatis, et s'ilz trouvoient quelque suspicion véhémence qu'il seroit retombé en quelque erreur, qu'ilz le suspendent de ladite cure et luy déffendissent de plus prescher, et de ce qu'ilz auroient trouvé en advertissent Sa Majesté > ; — 4 livres à Simon van den Loeverenpour avoir porté « lettres de la Royne à ceulx des comptes de Lille d'ordonnance qu'ilz envoyassent à sa Majesté la déclaration des biens d'un nommé Dieu le père, prisonnier à Tournay comme entachié de lutherie ; item, à ceulx de Tournay aussy d'ordonnance qu'il envoyassent à Sa Majesté la déclaration des biens des luthériens arrestez audit Tournay ; » — 4 livres 10 sols à Philippe Coustret man pour avoir porté < lettres de la Royne au seigneur de Bevres l'advertissant de l'exécution faite du prisonnier françois et affin qu'il ait bon regard au soldoier de son chasteau de Tournehem, que ledit prisonnier par sa confession avoit chargé » ; — 30 sols à Simon Le Cocq pour avoir porté « lettres closes d'ordonnance au grant bailli de Gand de s'enquérir de quelque annabaptiste hollandois que l'on disoit estre au nombre des diacres et séducteurs principaulx retirés en laditte ville pour l'appréhender et pugnir pour exemple » ; — 30 sols à Simon van den Loeverenpour avoir porté « lettres de la Royne au marcgrave d'Anvers pour prendre au corpz Martin Empereur, imprimeur demourant en Anvers pour respondre des livres par luy imprimez contre les deifences de l'Empereur » ; — 20 livres à Jean Goessins pour avoir porté « lettres de la Royne régente au seigneur de Liedekercke, ambassadeur de l'Empereur en France, pour le fait des deux tiers de trente-ung mil deux cens soixante-dix escuz d'or que devoit le roy de France et qu'il voul-syst délayer ledit affaire et empeschier que le personnage que pour le fait des héritiers de Seckenghien se devoit trouver par deçà ou autre ne conviengist de six sepmaines ou deux mois, pendant lequel temps maistre Jéromme Joseph seroit de retour de devers l'Empereur qui apporteroitles procurations nécessaires audit affaire » ; — 16 sols à Sixtus Staes, pour'avoir porté « lettres de la Royne au receveur Herdinck, d'ordonnance que partout souz les limites jurisdiction de ses offices il fisse faire bon guet et garde, et mesmement sur les portz et passaiges et s'il trouvoit

aucuns des annabaptistes deschassez d'Angleterre les appréhendast et constituast prisonniers et procédast contre eulx rigoureusement au derain supplice » ; — 60 sols à Simon van den Loeveren pour avoir porté « à toute diligence lettres de la Royne au cardinal de Liège affin que dimanche lors ensuivant cfix-huytième dudit mois (juillet) il fisse publier par tous les lieux de son diocèse les transumptz de la bulle des pardons concédée par Nostre Saint-Père le Pape, pour la prospérité de l'Empereur et de son armée qu'estoit tirée contre Barberousse et autres ennemis de nostre fo-y » ; — 92 livres, 4 sols, à messire Baptiste de Taxis pour « le 22 de juillet XV^e trente-cinq avoir envoyé par ordonnance de la Royne par ung courrier ses lettres à l'ambassadeur de l'Empereur à Gennes et pour dresser autres lettres de laditte Royne comme aux duc de-Savoie et autres potentatz d'Italie estans hors du chemin ; item, pour le 22^e juillet avoir envoié lettres de ladite Royne par les postes ordinaires jusques à Trente et de là à Venize à l'ambassadeur de l'Empereur contenant advertissement de sa venue avec la royne de France ; item, pour avoir envoyé ledit jour semblables lettres au duc de Millau et ung paquet audit ambassadeur de l'Empereur à Gennes , et ung autre paquet de lettres de la Royne envoyé do Trente à Romme k l'ambassadeur de l'Empereur » ; — 18 livres à Sébastien van Kastuar, serviteur du gouverneur de Frise « pour estre venu de par ledit gouverneur de vers laditte Royne avec ses lettres de credence contenant pour lui déclarer les nouvelles de la deffaicte par luy faicte de trois à quatre cens annabaptistes qui s'estoient mis par force en ung cloistre ou abbaye en Frise. nommée Olde près Booswertet Franekin. lesquelz annabaptistes si avoient desjà bien fait fort pour eulx deffendre » ; — 80 livres à Servais Belten pour « certains voiaiges et vacations qu'il avoit faictes en la poursuycte de quatre hommes allemans que l'on suspicionnoit estre venuz de France et passé par Bruxelles pour retourner en leur quartier et pour autres causes au long déclarées es lectres patentes sur ce expédiées » ; — 50 livres à Pierre de la Fontaine, écuyer « en récompensé et pour son remboursement des fraiz qu'il avoit soustenuz en l'entre tenement d'ung espie en France au temps de la dernière guerre » ; — 337 livres au receveur général pour le rembourser des dépenses faites pour l'acquisition de « deux ou trois couples de chiens courans et lévriers pour les mener à l'Empereur en Espagne », ainsi que pour les colliers, la nourriture et rembarquement desdits chiens ; — 21 livres, 17 sols

au prévôt Arnoult de Zomberghe, c premiers , pour les despens d'ung prisonnier franchois qui avoit esté amené de Tournehem en la ville de Bruxelles et lequel depuis avoit esté exécuté de l'espée es bailles de la court audit Bruxelles, pour ce que lui et ses alliez avoient sur main de rendre et mectre es mains des franchois le chasteau de Tournehem, pour avoir fait mener ledit prisonnier en plusieurs lieux où il estoit examiné comme sur la Steenporte pour le jehenner et à chacune foiz le ramener en court où il estoit prisonnier, comme le mener à laditte exécution, pour le salaire de deux cordeliers qui avoient ouy la confession du pacient et le reconseillé et mis en bon estât pour le salut de son âme, celui du maistre des haultes œuvres tant pour avoir mis ledit pacient à torture par diverses foiz comme l'avoir exécuté de l'espée, pour une estac que et roue, cloux, cordes, comme pour avoir faict dresser l'eschaffault pour exécuter ledit pacient et l'avoir ferré et déferré et à deux compaignons qui avoient veillé une nuyt icellui pacient » ; — 265 livres, 5 sols, 3 deniers à Mahieu Fiefvé, garde de la feuillée de l'Empereur en son hôtel à Bruxelles en remboursement de semblable somme dépensée par lui « pour faire cueillir, amasser et asssembler autant de glans que l'on pourroit finir pour les envoyer audit seigneur Empereur en ses royaumes d'Espaignes où il les voul-loit faire planter pour son très-noble plaisir », ainsi que « pour les bois pour en faire tonneletz afin d'y mectre dedens lesdis glans , et pour la fachon de ceint huyt tonneletz » nécessaires pour les renfermer ; — etc..

B. 2387. (Portefeuille.) — 8 pièces , parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier—31 juillet **1435**. —Mandements de l'Empereur Charles-Quint ou de "la Reine Marie , régente des Pays-Bas : ordonnant le paiement d'une somme de 300 livres à un capitaine de piétons (le nom manque par suite d'une coupure faite dans la pièce) qui avait pendant trois mois, en Hollande, procédé au « reboutement des luthériens et anabaptistes qui y estdient et assisté la justice pour en faire la correction » ; — idem, l'examen par les gens de la Chambre des Comptes de la requête < des pauvres manants de Noyelles » demandant à acenser les jardins et pâturages de Renaut Folie près de la forêt de

Mormal » ; — portant réglementation de l'aménagement de la forêt de Nieppe ; — donnant décharge à Pierre de Cortewille des « bagues d'or , vasselles d'argent, pierreries, joyaulx » distribués selon « l'in* ventaire qu'il en a de nous, assavoir : une table d'esmeraulde mise en ung aneau d'or, de laquelle avons faict don et présent à l'Emperatrix nostre très chière et très amée compaigne, qu'est une des quatre esmerauldes enchâssées en verges d'or, dont les deux verges estoient esmaillées de noir, la troisième de blanc, la susdite quatrième sans esmail, pesans toutes ensemble une once ung esterlin, dont des trois avons faict don avec autres pierreries et perles aux deux filz aînés et à la fille aînée du Roy des Romains, nostre frère en nostre cité impériale d'Augsbourg, donné en nostre ville de Madrid le XIX^e janvier l'an XV^e trente cinq ; item, cinq esterlins de licorne soyée et coppée d'une belle pièce de licorne d'ung quartier de longueur, pesant six onces sept esterlins demy, venant de feu Madame Marguerite, nostre tante, lesquelz cinq esterlins de licorne avons faict don à don Loys Davilla et ailleurs dont nous ne voulons faire autre plus ample déclaration, donné en nostre ville de Barcelone, le unzième jour de may l'an XV^e trente cinq ; item, deux esterlins et demy de licorne lymée on pouldre d'une licorne ayant le boult d'en hault d'argent doré, pesant ensemble treize marcs deux onces, les dessusdis deux esterlins et demy de pouldre de licorne a esté délivré es mains de l'ayde de nostre espissererie pour nostre service ; et de toute la vasselle cy après spécifiée assavoir sept grandz platz, sept autres moyens platz, huyt petitz platz, sept escuels, une tasse et ung potequin d'argent pesans ensemble cent soixante-sept marcs, six onces, ung esterlin et demy que furent perdus du temps de Charles de l'Abbeye, nostre saulsier, en nostre voyage d'Ytalie l'an XV^e vingt-neuf en passant une rivière entre Plaisance et Bolongne ; item, ung plat d'argent pesant trois marcs cinq onces, emprunté dudit conte de Nassau qui a esté perdu -à la « orronacion du Roy nostre frère à Aix l'an XV^e trente, du temps dudit Charles de l'Abbeye , saulsier, au lieu duquel ledit garde joyaulx en a faict faire un semblable plat et de mesme poix par ordonnance du conte de Reux, grand maistre de nostre hostel et l'a rendu audit seigneur de Nassau ; item, ung moyen platz, deux petitz platz et une escuelle d'argent, pesans ensemble dix-huyt marcs trois onces dix-sept esterlins, que sont estez perdus depuis nostre partement de Bruxelles vers Reugsbourg, du temps de Nicolas Guignart, servant

ledit estât de saulsier ; item, ung bassin doré et godronné qui fut desrobé à maistre Jehan de Champépin, clerc de nostre grande chappelle en laditte cité d'Augsbourg l'an XV^e trante., duquel ledit maistre Jehan recouvra la plus grande partie, et en demoura perdu à nostre charge deux marcs, deux onces, ung esterlin, et un trenchoir d'argent, pesant un marc six onces cinq esterlins, lequel a esté perdu du temps de Laurens Caudrelitz, nostre garde-linge lesquelles susdites parties de vasselles reviennent à cent qualrevingtz treize marcs sept onces quatre esterlins et demy » ; — donnant décharge au même des objets suivants remis entre les mains de l'Empereur, savoir : « ung collier d'or de nostre ordre de la Thoison d'or, contenant vingt-huit double fusilz et austant de cailloz, la Thoison y pendant, pesant trois mareqs cinq et demy esterlins d'or, lequel collier nous a esté envoyé par Jehan Micault, aussi nostre conseiller et trésorier de nostre ordre, et est le collier que souloit porter le feu conte de Gavres, lequel susdit collier avons envoyé par Jehan Glannet, nostre roy d'armes , intitulé Bourgogne, à nostre bien amé frère le Roy de Portugal que avons choisy et esleu pour ung de noz confrères de nostredit ordre de la Thoison d'or ; une corne de cerf blanche bien estrange qui nous a esté donnée en nostre cité de Tolledo par le seigneur d'Ancye, de laquelle corne de cerf nous avons faict don au seigneur de Bossu, nostre grand écuyer » ; — etc.

B. 2388. (Portefeuille). — 2 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier—31 juillet 1535.— Lettres de don ou de remise d'impôts, octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie, régente des Pays-Bas accordant : à maître Lambert Bryarde, maître des requêtes, et Nicolas Nicolay ,• secrétaire de l'Empereur, la somme de 750 livres * pour le voiaige que leur avons ordonné faire vers nous en AUemaigne et de là es Ytales et de là es Espaignes et de par deçà nous aller attendre es Espaignes pour nous servir de leurs estaz à nostre plaisir » ; — à Jacques de Gavre, seigneur de Frezin, grant bailli de Hainaut, lui faisant remise des droits fiscaux qu'il pouvait devoir par suite de l'acquisition de la terre d'Ugies ; — légitimant Simon de Halluin, fils naturel et illégitime de feu messire Charles de Halluin ; — etc.

B. 2389. (Portefeuille.) — 28 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 juillet **1535**. — Attestations : par Jean de Verreuille, sergent du bailliage de Hainaut, des exploits faits par lui pour le service de l'Empereur; — par Nicolas Lefebvre, aussi sergent du bailliage de Hainaut, certifiant « estre allé accompagné de huit aides à pied es ville de Haimies, Becclers et Timougies, pensant y trouver trois homicides et comme l'on disoit enforcheurs de femmes, haussant et composant les bonnes gens, esquelz lieux ne furent trouvez, mais pour la crainte de la poursuite que fis après eux s'estoient retirez sur Flandres et ancuns costés, ensuivant prins par la justice d'Audenarde et illecq exécutez par l'espée ; » — par les magistrats de la ville de Poperinghe, certifiant que le receveur général des subventions, au nom de l'Empereur, a fait remise à la dite ville de la somme de 520 livres parisis pour les 7^e, 8^e et 12^e termes de leur quote-part dans l'aide accordée à sa Majesté : — par les échevins de la ville de Gand (même attestation) ; — idem, par les échevins de Bruges ; — idem, par ceux des villes d'Ypres, Bergues et Cassel ; — par la Chambre provinciale d'Artois certifiant la condamnation à mort de Nicolas Castellan, natif de Doullens, prisonnier, coupable « d'avoir dit et prophéré plusieurs parolles et propositions hérétiques et scandaleuses contre nostre sainte foy et les sacremens de l'Eglise, mesme rompu et assisté aultruy à rompre plusieurs ymaiges et représentations tant de la Vierge Marie que d'aultres sains, les aucuns bruslez en sa maison et les aultres gectez es puis de la ville d'Arras ; » etc.

B. 2390. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 4 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 juillet **1535**. — Lettres de commission octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie, régente des Pays-Bas, à : Etienne de Mont-Saint-Eloy, institué conseiller ordinaire ; — Arnoul Foucque, institué bailli de Marchiennes ; — Renaud de Rebecque, institué conseiller ordinaire de la ville de Saint-Omer ; — Etienne de Hallyns, institué sergent « à marche » de Saint-Omer ; — etc.

B. 2391. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier, 9 pièces, parchemin.

1^{er} janvier — 31 juillet **1535**. — Quittances données par : Isabeau Gheldrop, veuve de maître Charles de la Verderue, en son vivant secrétaire ordinaire de l'Empereur, de la somme de 1600 livres

restant due audit de la Verderue sur les comptes qu'il avait présentés de l'exécution du testament du roi don Philippe de Castille ; — Jeanne d'Egmont, alias Merestein, veuve de maître Nicolas de Lubestain, de la somme de 50 livres que l'Empereur lui a accordées; — Pierre Calli-baut, d'une somme de 62 livres, 12 sols reçue pour la location de neuf bateaux devant servir au transport des troupes de Brabant en Hollande pour résister aux hérétiques; — Richard Coûtant, jadis garde des joyaux de l'archiduchesse Marguerite, à Pierre Da-mont, commis à tenir le compte de l'exécution du testament de ladite archiduchesse, pour son remboursement de pareille somme dépensée par lui en acquisitions ou réparations de tapisserie, étoffes d'or et d'argent, franges, etc., employées lors des funérailles de ladite archiduchesse au couvent de la Porte des Anes à Bruges comme aussi pour avoir fait faire des copies des inventaires des bagues de ladite dame, être allé « querre à Bruxelles la pourtraiture de ladite dame faite en tapisserie par ordonnance de M. de Grantvelle » ; — Philippote de Lalaing, veuve de Jacques de Tombely, « pouvre noble demoiselle travaillée de maladie » la somme de 30 livres ; — Catherine du Buisson, humble abbesse de l'église et monastère de Sainte-Elisabeth au Quesnoy-le-Comte, de la somme de 50 livres, 15 sols, due annuellement audit couvent sur la recette dudit lieu ; — etc,

B. 2392. (Registre.) — In-foho, 637 feuillets, parchemin.

1^{er} août **1585**. — 31 décembre **1536**. — « Compte premier de Henry Stercke, conseiller et receveur général de tous les domaines et finances de l'Empereur, nostre sire, de la recepte et despence par luy faite à cause de son diet office de Beceveur général pour dix-sept mois commençans le premier jour d'aoust quinze cens trente-cinq et finissans le dernier jour de décembre quinze cens trente-six. > Les recettes se sont élevées pendant cet espace de temps à la somme de 1,596,727 livres, 5 sols, 2 deniers tournois et les dépenses à celle de 1,739,517 livres, 5 sols, 10 deniers, même monnaie. En tête de ce registre sont transcrites les lettres patentes de Charles-Quint déchargeant, sur sa demande et à raison de son grand âge, Jean Micault de ses fonctions de Receveur général pour les confier à son féal et amé conseiller et maître de sa chambre aux deniers Henry Sterke.

Les principaux articles sont les suivants : la recette de 800 livres de Flandre remises par Jean van Rooden « sur ce qu'il pouvoit et pourroit devoir audit seigneur Empereur à cause de sa ditte*" recepte de l'année lors courant ou avenir, en deniers payez à Gilles del Samme, commis à recevoir les 200,000 livres que la Royne fournissoit pour l'armée de l'Empereur contre France soubz le seigneur de Nassau» (folio 32,recto); — celle de 1030 livres de Marc Charles < sur ce qu'il pouvoit et porroit devoir audit seigneur Empereur à cause de sa recepte de l'année lors courante, en deniers payez au seigneur le grant maistre le conte du Rœulx pour son remboursement tant pour plusieurs courriers, espies, que autres parties extraordinaires » (folio 36, recto) ; — les dépenses de : 17,257 livres, 15 sols, 3 deniers à Antoine Le Brun, « pour en faire paiement à certain nombre de piétons qui estoient partiz de devant le Dom pour aller en Zéellande em-barcquer et avecq autres tyrer vers Dennemarcke à intention lever le siège devant Copenhaghe » (folio 193, recto) ; — 250 livres à Roland Baillet « pour faire esquiper un train d'artillerie que la Majesté de la Royne avoit ordonné envoyer en Zéellande pour s'en servir allencontre de ceux de Dennemarcke» (folio 197, verso) ; — 1450 livres à Roland Baillet « pour son remboursement de semblable somme payée à Gérard Sterck pour quatre grosses serpentines de fonte montées de roes et affustz avecq les bouletz y servans qu'il avoit vendues et délivrées en l'artillerie dudit seigneur Empereur » (folio 198 , recto) ; — 26578 livres, 6 sols, 6 deniers au « commis à recouvrer et recevoir les 200,000 florins karolus accordez à l'Empereur par les Estatz de son pays de Brabant et autres qui seroient ordonnez pour l'entretènement de l'armée que ledit seigneur Empereur avoit fait mettre sus pour entrer en France, soubz la principale charge ' et conduite du seigneur de Nassau, grant et premier chambellan de sa Majesté » (folio 201, recto); — 39 sols à Nicolas Bertoul, messenger « pour le v* jour du mois d'aoust et de la ville de Bruxelles porter lettres de la Royne au cardinal de Liège affin qu'il ne permectast l'appréhension des personnes et biens des officiers de l'Empereur à Maestricht, ains les gardast et préservast de toutes lorces et violences que Denys Drientz et ses complices se parforchoient faire alien — contre d'eulx » (folio 274, recto) ; — 7 livres, 3 sols à Simon Le Cocq, chevaucheur ordinaire de l'écurie de l'Empereur « pour le xv^e jour d'aoust et du

Chasteau en Cambrésis porter lettres de la Royne aux seigneurs l'archevesque de Couloigne et duc de Clèves contenant les nouvelles venues de l'Empereur touchant la prinse de la Goulette » (folio 275, recto) ; — 4 livres, 10 sols à Philippe Coustreman « pour le pénultième, jour d'aoust et de la ville de Bruxelles avoir porté lettres de la Royne contenant les nouvelles venues de l'Empereur de la deffaicte et fuyte de Barberousse et de la prinse de la cité de Thunes, aux villes de Gand, Lille, Saint-Omer et à l'abbé de Saint-Nicolas » (folio 277, recto) ; — 6 livres, 8 sols à Buthel van Cam-pen* pour le xvii^e jour de septembre et de Bruxelles porter lettres de la Royne régente au seigneur de Bevres par lesquelles elle Fadvertissoit des nouvelles escriptes par l'Empereur à sa Majesté touchant les choses advenues depuis la fuyte et deffaicte de Barberousse, mesmes des provisions mises à la Goulette et chasteau de Bone, traicté faict avecq le roy dudit Thunes et son embarquement pour aller visiter ses royaumes de Séville et Napies » (folio 279, recto) ; — 9 livres à Henin van der Vaedt « pour estre party de la ville de Bruxelles le vii^e jour d'aoust xv^e trentecinq et suyvi sa ditte Majesté la Royne régente au voiaige qu'elle alloit lors faire en Cambrésis où que la Royne de France se devoit trouver » (folio 306, verso) ; — 70 sols à Simon van den Loevere « pour le ix^e jour de janvier et de Bruxelles porter lettres de la Royne au comte de Bueren affin que par ses officiers il feist prendre au corps ceulx de ses subjectz de sa terre de Benscop qui estoient entachez de la secte des Annabaptistes et les pugnist selon leurs démérites » (folio 315, verso) ; — 56 sols à Pierre Treillière « pour le xim^e jour de janvier et de Bruxelles porter lettres de la Royne à l'évesque de Cambrai par lesquelles elle lui escripvoit venir vers elle pour faire le service de la Royne d'Angleterre » (folio 316, verso) ; — 24 sols à Sextus Staes « pour le xv^e de janvier et de Bruxelles porter lettres au prescheur de la Royne » (folio 316, verso) ; — 20 sols à Simon van den Loevere « pour le xviii^e de janvier et de Bruxelles porter lettres à l'abbé de Dilligem par lesquelles la Royne luimandoit venir audit Bruxelles pour assister au service de la Royne d'Angleterre » (folio 317, recto) ; — 30 sols à Simon Le Cocq « pour le xviii^e jour de janvier et de Bruxelles porter lettres de la Royne à l'abbé de Vil-lers pour assister au service de la Royne d'Angleterre » (folio 317, recto), — 4 livres à Jennin Goessins « pour le vii^e jour de février et de Bruxelles porter

lettres de la royne à Charles de Cornehuyse, capitaine de Bourbourg, d'ordonnance qu'il se transportast lors incontinent audit Bourbourg et feist faire bon guet et garde pour la préservation et sécurité d'icelle ville » (folio 322, verso) ; — 16 sols à Claes Rogman « pour le XIX^e jour de février et de Bruxelles porter lettres de la Royne aux bourgmaistres, eschevins et conseil de la ville de Louvain affin de visiter le billet fait touchant le nouveau denier lors naguères forgé, et de la commodité ou incommodité d'icelluy advertir sa Majesté » (folio 324, verso) ; — 72 sols à Nicolas Ber-thoult « pour le XVII^e jour de juing et de Bruxelles porter lettres de la Royne au conseil de Hollande affin de faire publier les placars contenant deffence de non naviguer en Oost ou Weest » (folio 374, verso) ; — 6 livres à Philippe Forest « pour le XXVI^e jour de juing et de Bruxelles porter lettres de la Royne au gouverneur ou son lieutenant, receveur et procureur à Arras, aux gouverneur, receveur et procureur à Bapalmes et aux grand bailli et receveur général de Haynau affin que incontinent icelles veues ilz pren-gissent et metissent en arrest en la main de l'Empereur tous les biens des subjectz du Roy de France, tant spirituelz que temporelz gisans es mettes de leur office » (folio 377, recto) ; — 24 sols à Maternus van Overheyte « pour le second jour de juillet et de Bruxelles porter lettres au prier des Escouliers à Mons et autres au doyen de l'église Saint-Pierre à Louvain et à maistre Jacques de Lathomey et Jehan Doye, docteurs en théologie, résidens audit Louvain, affin qu'ilz se trouvassent à Vilvoorde pour procéder à la widenge des procès d'aucuns luthériens lors y estans » (folio 385, recto) ; — 64 sols à Bertel Roelandts « pour le XVI^e jour de juillet et de Bruxelles porter lettres de la Royne au baillyde Zeerixee pour s'enquérir sur la vie et conduite d'aucuns notez de la secte luthériane et iceulx appréhender pour en laire la justice ». (folio 390, verso) ; — 16 sols à André Baron « pour le XIX^e jour de juillet et de Bruxelles porter lettres de la Royne à l'évesque de Tournay affin qu'il pourvoyast au désordre qui estoit au monastère de Eechoute à Bruges » (folio 391, verso) ; — 4 livres à Nicolas Ber-toul « pour le XXIII^e jour de juillet et de Bruxelles porter lettres de la Royne aux receveurs de Beoist et Bewesterschelt en Zeelande, d'ordonnance de faire publier certains placars par lesquels estoit ordonné et commandé à ung chacun de dénoncer les biens des Francois sur certaines paynes » (folio 392, verso) ; — 24 sols à Bertel Roelandts « pour le XXV^e

jour de juillet et de Bruxelles porter lettres de la Royne à ceux du conseil en Flandres d'ordonnance de publier deux lettres de placart, l'une contenant consentement aux subjects de Flandres d'eulx pouvoir esquiper et armer à la guerre batteaulx de toutes sortes pour résister aux emprinses des Francois, et l'autre que nulz gens de guerre ne fesissent aucunes foulles audit pays de Flandres » (folio 393, verso) ; — 8 livres, 10 sols, à Liévin vander Vaedt « pour le XXVI^e jour de juillet et de Bruxelles porter lettres de la Royne à l'évesque de Munster affin qu'il ordonnast à ses officiers de laisser passer et repasser les serviteurs et subjectz de l'Empereur, et au surplus pourvoyast que aux piétons qui venoient de Dennemarcke et meynnoient secrètes pratiques avecq ses dis officiers, ne fust donné pas-saige, port, ny assistance » (folio 394, recto) ; — 24 sols à Thys de Pueterere « pour le premier jour du mois d'aoust XV^e trente-six et de la ville de Bruxelles porter lettres de la Royne au margrave d'Anvers pour prendre une femme annabaptiste et procéder contre elle selon les placartz » (folio 401, verso) ; — 24 sols à Hans van Pyssole « pour le premier jour d'aoust et de Bruxelles porter lettres de la Royne au margrave d'Anvers affin qu'il permettast aux commis du seigneur de Bevres de sonner le tamburin en Anvers pour y recouvrer maronniers et caironniers pour l'esquippaige de mer, et en ce et autres choses fust donner audis commis toute adresse et assistance » (folio 401, verso) ; — 56 sols à Pierre Treillère « pour le V^e jour d'aoust et de Bruxelles porter lettres de la Royne au seigneur de Bevres affin qu'il vouldist entendre avecq le vice-admiral de France touchant le congié de pouvoir aller à la pescherie » (folio 403, recto) ; — 39 sols à Gheert de Blasere « pour le VI^e jour d'aoust et de Bruxelles porter lettres de la Royne ou bailly de Tournay et docteur Féable affin qu'ilz envoiassent à sa Majesté tous les livres qu'ilz trouveront es maisons d'aucuns luthériens prisonniers illecq suspectz d'hérésie pour en faire ce qu'il appartiendroit » (folio 403, recto) ; — 39 sols à Philippe Sauvage « pour le douzième jour d'août et de Bruxelles porter lettres de la Royne à ceulx du Conseil en Flandre, au gouverneur de Lille, Douay et Orchies et au badly de Tournay et Tournésis, d'ordonnance que icelles veues ilz fesissent publier trois sortes de placartz que Sa Majesté leur envoioit l'un touchant la mise sus des fiefvez et arrière fiefvez, le second touchant la forge d'une nou

velle pièche de quatre pattars, et le troisième affin que nul qui que ce fusist ne amenast de France aucune marchandise es pays de par deçà sans congié ou licence» (folio 405,recto);—18sols à Bertel Roelandts < pour le vingt-quatrième jour d'aoust et de Bruxelles porter lettres de la Royne au capitaine de Lescluze affin qu'il mectist hors arrest certaine navire anglaise dont le Roy d'Angleterre avoit escript à la Royne » (folio 409, verso); — 4 livres à Jean Verreycken « pour le vingt-huitième jour de septembre et de Bruxelles « porter lettres de la Royne au seigneur de Bevres affin qu'il vouldist advertir sa Majesté la cause pour laquelle il avoit mis sus ' ung impost de 30 solz sur chacune personne allant à la pescherie des harens » (folio 421, verso); — 4 livres à Jean Verreycken « pour le septième jour d'octobre et de Bruxelles porter lettres de la Royne aux seigneurs Comille Scepperius et Godschalck Erichy, chevaliers, affin qu'ilz voulussent tenir main que en retournant les piétons estant lors en mer fuissent désembarquéz en -tel lieu et quartier qu'ilz ne puissent faire dommaige aux subjectz de l'Empereur » (folio 432, verso); — 14 livres à Sébastien de Leeuwe * pour par ordonnance de la Royne estre parti de la ville de Bruxelles le quatrième juing XV^c trente-six et allé porter lettres de sa Majesté aux consaulx d'Utrecht, Hollande et Overysse et au gouverneur de Frize, d'ordonnance qu'ils feissent publier le placart que Sa Majesté leur envoioit touchant la deffence que nulz subjectz de par deçà ou autres de quelque estât ou qualité qu'ils fussent se ingérassent ou avanchassent * de transporter hors des pays de par deçà aucunes armures ou autres choses servans à la guerre » (folio 437, verso); — 396 livres à messire Adrien de Croy, comte du Rœulx pour son remboursement de semblable somme dépensée ainsi qu'il suit: « premier, à 50 compaignons qui avoient tenu garnison à Hesdin pardessus la garnison ordinaire durant le mauvais bruyt que y courroit de l'assemblée et amasse de gens que le Roy de France faisoit ; item, au prévost des mareschaulx d'Artois que durant ledit temps estoit allé d'un costé et d'autre ; item, à ung nommé Gillet pour ses services durant icellui temps ; item, à six hommes pour avoir esté par six jours auxforestz de Hesdin et autres bois pour savoir s'il y eusist fait quelque embusche des ennemis durant ledit temps ; item, à plu-seurs espies lesquelz ledit conte du Rœulx avoit à diverses foiz envoyez tant sur la mer en Normandie,

Bretaigne et autres lieux, en court de France, pour savoir la volonté et délibération des ennemiz pour y pourveoir; item, que ledit conte avoit appointié avecq ledit prévost des mareschaulx d'Artois que durant quatre mois et avecq lui cinq compaignons entendroit jeter et expulser les vacabonds hors le quartier d'Artois ; item, pour vingt piétons qui avoient esté ordonnez au seigneur de Vaulx lèvera Bapalmes pour garder les vacabonds entrer audit pays durant les assemblées de France qui se estoient faictes et ce oultre et pardessus la garnison ordinaire » (folio 460, recto) ; —1030 livres à messire Adrien de Croy « pour convertir et emploier en plusieurs courriers, espies et en aultres parties extraordinaires que lui conviendroit l'année trente-cinq fraier et desboursser pour savoir la volonté et délibération des ennemis pour y pourvoir » (folio 461, recto) ; — 105 livres, 12 sols, 6 deniers « à ung personnaige que l'on ne vouloit icy estre dénommé pour son remboursement de semblable somme qu'il avoit paie et desbourssé pour plusieurs messaigeries, courriers et espies qu'il avoit envoyé par le royaume de France en la court du Roy, au camp des Franchois et ailleurs pour s'enquérir et savoir la volonté et délibération des ennemis » (folio 461, verso) ; 80 livres, 18 sols, 6 deniers, au receveur général pour son remboursement de semblable somme « baillié et délivré comptant à certain personnaige que Sa Majesté ne veult icy estre nommé, employée pour plusieurs espies qu'il avoit envoyés par diverses foiz au royaume de France tant aux camps du Roy de Pouliy et Achy comme à St-Quentin, Péronne, Rains, Han, Chaulny et en pluseurs villes et frontières dudit royaume de France pour savoir et entendre la volonté et délibération des ennemis » (folio 462, recto) ; — 627 livres, 10 sols à Adolphe van der Aa, écuyer, grand fauconnier l'Empereur « pour le voiaige que par ordonnance de la Royne il alloit le vingtième jour de juillet XV^c trente-cinq et de la ville de Malines, faire en devers l'Impératrix en Espagne pour de la part de laditte Royne la veoir, visiter, congratuler et rendre grâces à Dieu de son joyeux et bon accouchement » (folio 464, recto) ; — 231 livres à Charles van der Aa, gentilhomme de l'hostel de l'Empereur « pour le III^e jour de janvier et de la ville de Bruxelles en poste jour et nuyct aller vers le Roy de France pour aucuns affaires secretz dont n'est besoing icy faire déclaration ; et d'illecq en semblable dilligence et en poste aller vers

l'Empereur auquel fust avecq certaines lettres closes de laditte Royne touchant grandement les affaires de par deçà dont n'est aussi besoing icy de déclaration » (folio 473, verso) ; — 181 livres 12 sols à maître Guillaume Le Blanc, conseiller de l'Empereur et maître en sa Chambre des Comptes, « pour à l'ordonnance de l'Emperour estre venu en la ville de Bruxelles pour avecq les seigneurs de Sempy, Molembais et Franc-queville et Guillaume Pensart, audancier, renouveler l'inventaire des bagues, joiaux, livres, tapisseries et autres appartenant audit seigneur Empereur estans en garde audit Bruxelles, qui estoient es mains des héritiers de feu Diei-ick de Hetvelde, par ci-devant garde desdis joyaulx et iceulx délivrez es mains de Pierre Damant à présent commis à ladite garde » (folio 482, verso) ; — 10 livres à Gymond Ferry, serviteur du seigneur de Trùvères, qui lui ont été données par la Reine « pour avoir apporté à Sa Majesté les premières nouvelles de la prise de Guyse » (folio 520, recto) ; — 19 livres à Heyndrick van Zulse, haliebardier du gouverneur de Frise, qui liji ont été données par la Reine « pour avoir apporté lettres du gouverneur son maistre à laditte Royne de la prise de Coevoerden » (folio 523, verso) ; — 8 livres à Meynart Vries, messenger du gouverneur de Frise, qui lui ont été données « pour avoir apporté les nouvelles de par le gouverneur de la prise de Hinchorst » (folio 525, recto) ; — 400 livres à Jean van Eynaten et Arnt van Bunde, échevins de par l'Empereur à Maestricht « expulsez d'icelle ville pour non tivoir obéy aux ordonnances et commandemens de ceulx de la chambre impériale, ce que leur estoit interdit et deffendu de par saditte Majesté tant pour eulx que pour leurs confrères aussi eschevins dudit Maestricht » (folio 527, recto) ; — 100 livres à un gentilhomme d'Angleterre et à sa compagne « lesquelz s'estoient absentez dudit pays et vcnuz par deçà pour éviter la fureur du Roy d'Angleterre » (folio 534, verso) ; — 50 livres au receveur général pour son remboursement de semblable somme « paiée et délivrée comptant à certain personnage dont l'on ne vouloit le nom icy estre déclaré, pour don que laditte Royne lui en avoit fait de grâce espécialle pour une foiz, en considération d'aucuns bons services qu'il avoit faits au seigneur Empereur, meismement pour récompense de ses vacations et journées que par ordonnance desdis des finances il avoit fait en quelque lieu pour les affaires de sa Majesté, et pour aucun advis et adverstissement qu'il avoit fait à laditte Royne et ausdis des finances touchant grandement l'honneur, haulteur et prouffit de saditte Majesté, dont

semblablement l'on ne ne vouloit icy autre spéciffication estre faite » (folio 536, verso) ; — 100 livres au receveur général en remboursement de semblable somme délivrée « à certain personnage que l'on ne vouloit icy estre nommé, pour récompense et recongnissance d'aucunes nouvelles de grant importance touchant les affaires de l'Empereur qu'il avoit rapporté à la Royne, dont semblablement sa Majesté ne vouloit autre déclaration icy estre faite » (folio 540, recto) ; — 300 livres à « damoiselle Jehenne de de Quirret, dame douaigière de Landretun qui lui ont été données par l'Empereur en satisfaction et récompense des despens extraordinaires qu'elle avoit soute-nuz en faisant le voiage à la conduite de la ducesse de Permes, desquelz despens n'est besoing icy de déclaration » (folio 544, recto) ; — 172 livres à Georges Pernet, serviteur de l'ambassadeur de l'Empereur en Angleterre qui lui ont été données « tant pour les bonnes nouvelles qu'il avoit apportées dudit ambassadeur son maistre à laditte Royne dont n'est besoing icy faire déclaration que pour les postes que lui avoit convenu faire vers l'Empereur avec les mesmes nouvelles et lettres de laditte Royne touchant grandement les pays de par deçà dont n'est aussi besoing icy de déclaration » (folio 546, recto) ; — 553 livres, 2 sols, 5 deniers au receveur général des finances en remboursement de semblable somme dépensée « pour une coupe d'argent doré et 400 livres en deniers comptants donnés au duc Wolfkang de Bavière, frère du duc palatin Frederick, pour récompense des bons et agréables services qu'il en avoit fait à saditte Majesté * (folio 553, verso) ; — 119 livres au receveur général des finances, en remboursement de semblable somme dépensée « pour une coupe d'argent doré pour en faire don au romte d'Oldembourg pour récompense des bons et agréables services qu'il avoit faitz à sa Majesté » (folio 554, recto) ; — 120 livres à Domingo van den Houcke « pour l'achat d'un lyon qu'il avoit ammené avecq ceulx de l'Empereur, lequel laditte Royne avoit fait acheter et prendre de lui pour le tenir avec les autres en la ville de Gand » (folio 559, recto) ; — 368 livres à maître Pierre Le Comte, orfèvre à Bruxelles « pour une chaîne d'or pesant deux marches quatre onces, que sa Majesté avoit fait prendre et acheter de lui pour en faire don gratuit à certain personnage lequel sa Majesté ne vouloit icy estre nommé, en récompense de quelque bon et notable

service qu'il avoit fait à saditte Maj esté, dont elle ne vou-loit autre ne plus ample déclaration icy estre faite (folio 562, verso) ; —400 livres à Adolphe de Wesele, châtelain de Vilvoerde, « pour avoir tenu et gardé prisonnier Anthoine Fernandis, marchant résident à Anvers, au chasteau de Vilvoerde pour aucuns cas à luy imposez depuis le XVII^e jour de septembre XV^e trente-quatre jusques au IX^e de décembre XV^e trente-cinq » (folio 568, verso) ;— 1827 livres, 15 sols au receveur général en remboursement de semblable somme délivrée « pour plusieurs parties tant de drap d'or, de velours, draps de layne, de découpe et de louaige et autres parties servans aux obsèques faictes en l'église de Cauberghe à Bruxelles les XXI^e et XXII^e jours de février quinze cens trente-cinq pour deffuncte de bonne mémoire la Royne d'Engleterre que Dieu absoille (Catherine d'Aragon) aux personnes, pour les prix et ainsy que s'ensuyt : pour messes célébrées durant ledit service et pour aulmosnes faictes tant à 80 povres qui avoient porté 80 torches que à plusieurs autres povres et autrement,. 200 livres ; item, pour 55 aulnes ung quart de velours nuir d'achat pour des vingt-cinq aulnes en border le grand pale (poêle) mis sur la représentation de laditte feu Royne, d'autres quinze aulnes trois on couvrit le grant autel, dix aulnes pour faire deux lambeaulx (lambels), et quatre aulnes et demie pour couvrir le passet dudit grant autel 192 livres, 6 sols 6 deniers ; item, pour 21 aulnes et demie de satin cramoisy aussi d'achat pour des quatorze aulnes en faire une grande croix sur ledit pale, d'autres trois aulnes deux croix servans audit grant autel et des quatre aulnes en faire blasons de l'ordre, 96 livres; item, pour 13 aulnes de taffetas blancq pour faire les croix aux petitz autelz, 13 livres ; item, pour deux aulnes et demie de damas blancq pour faire les deux croix sur les autelz du doxal, 100 sols ; item, pour deux aulnes et demie de toille d'or et une aulne et ung quartier de toille d'argent pour faire lesdis blasons, 25 livres, 7 sols, 6 deniers ; item, pour une aulne trois quartiers de satin noir pour en faire lesdis blasons, 70 livres ; item, pour une livre de fil d'or employé en la fachon desdis blasons, 18 livres; item, pour trois aulnes et demie de taffetas d'argent large pour en accoustrer quatre angelz servans aux quatre coingz de laditte chapelle réelle, 10 livres, 10 sols ; item, pour le louaige de 170 aulnes de velour noir pour tendre le cueur et la nef de laditte église, 85 livres ; item, pour le louaige de 47 aulnes un gavertier de drap d'or tendu

à l'entour de laditte couronne de laditte chapelle réelle, 147 livres, 15 sols ; item, pour une aulne et demie de satin azur pour en faire lesdis blasons, 60 sols ; item, pour 543 aulnes de drap noir de louaige pour tendre laditte église au pris de 2 solz l'aulne, 54 livres 6 sols; item, pour 27 aulnes et demie de drap noir fine marcke de Lille dont l'on en avoit fait robes et chapperons au seigneur de Palerme, chief du privé conseil, au duc d'Arschot et conte de Hoochstrate au pris de 50 solz l'aulne, 68 livres 15 sols ; item, pour 702 aulnes ung quartier de drap noir pour des 302 aulnes un quart tendre le bas du cueur de laditte église et les 400 aulnes pour en vestir lerdis 80 povres, 361 livres ; item, pour récompense des draps d'or, velours et draps de layne de louaige surfonduz et gastez de cyre, 100 livres ; item, pour 416 livres de cyre jaulne mises en œuvre tant en cent torches que en 848 chierges grandes que petites mises en laditte chapelle réelle es lambourg du cueur et de laditte nef et aux petitz autelz, comprins aucunes parties desboursées à aucuns compagnons qui avoient aydié à besoingnier et mettre lesdis chierges et les démettre, 206 livres 16 sols ; — item, à Bertholomey Caspot, tapissier de laditte Royne pour ses peines d'avoir tendu laditte église et prins avecq luy onze compagnons qui l'avoient nuyct et jour assisté et aydé à tendre et destendre icelle, comme pour crochetz et esses de fer servans à tendre lesdis draps et avoir descousu et recousu ung dossier de drap d'or frizé servant audit pale avecq la croix de satin cramoisy et le bort de velour noir tout à l'entour de ladite représentation, 21 livres 3 solz; item, à Michiel Mariaige, fourrier de laditte Royne, pour huit escuyelles de cloux de toutes sortes employez à laditte chapelle, pour 808 escuelles de plats de bois en quoy lesdis chierges avoient esté mises; à ung serrurier pour 20 grans crochetz pour soutenir les lam-bour et autres bendes de fer pour y attachier la couronne; à ung paintre pour avoir noircy lesdites escuyelles et lambours h l'entour de l'église; au chaudronnier qui avait osté les grans chandreliers de cuyvre au cœur de laditte église et le bénistoir et avoir resoudé une pièche du grand chandelier; à six compagnons qui avoient nettoyé ladite église; à ung nJa-chon qui avait osté la grande bleuwe (bleue) pierre où le grand chandelier de cuyvre de laditte église estoit mis et l'avoir remis en son lieu; à ung verrier qui avoit osté plusieurs verrières du cœur pour la chai-

leur du luminaire et avoir remis icelles; à quatre compagnons qui avoient allumé lesdis chierges et après le service fait iceulx estainct; à trois compagnons qui avoient veillé trois jours pour garder ce qu'estoit en laditte église affin que rien ne se perdist; pour quatre torches pour les carpentiers qui avoient ouvré de uuyct; pour trois mandes (grand panier) pour porter et rapporter lesdittes escuyelles; pour mil espin-gles et 300 petitiz cloux pour attachier les blasons aux hierges et torches; pour le louaige de trois escheilles pour tendre les draps et pour mectre laditte chapelle réaile, et pour les painnes dudit fourrier d'avoir le tout sollicité et le tout fait faire à dilligenco, pour tout i6 livres, 13 solz; item, à Jacques Ruvaulx, brodeur de la Royne, pour avoir fait quatorze blasons et une grande double lausainghe de brodure pour trois onces et demie de soye pour employer audis ouvraiges, une pièce de boucran noir pour doubler lesdis blasons, pour fringes et sayettes noires pour les goutieres de ladite chapelle réalle et qu'il avoit payé à vingt-quatre compagnons brodeurs qui l'avoient aydié et assisté jour et nuyc à dilligence faire lesdis ouvraiges et pour leur despence durant quatre jours pour tout ensemble 55 livres; item, à Anthoine Boots, carpentier, tant pour avoir fait et livré le bois de laditte chappelle réalle, les planchons pour employer esdis lambours, huyt chandelliers et quatre bancqs de bois comme pour le sallaire de quatorze compagnons qu'il avoit pris avecq luy et qui l'avoient servy sept jours y compris les nuycs, 73 livres; item, à maistre Roeland Maille, pointre, pour avoir fait 270 petitiz blasons et 100 grans double blasons et pour avoir doré laditte couronne, la croix et la poire (grand bâton) et noircy laditte chapelle réalle et avoir accoustré quatre angelz servans à la grande losenghe et avoir doré la couronne estant sur icelle que tenoient lesdis angelz, pour avoir fait la couronne de letton estant sur laditte losenghe comme pour avoir fait taillier à ung tailleur d'imaiges le double losenghe et lesdis angelz de bois y compris les ferraiges y servans pour tout ensemble, 78 livres 8 solz; item, à Jean de Compaigne, cousturier, pour la fachon de quatre-vingz robes et chapperons dont les dix quatre-vingz povres qui avoient porté les torches avoient esté vestuz, 24 livres » (folio 574, verso); — 52 livres au seigneur de la Chapelle, gentilhomme de France « despourveu de sens » (folio 581, recto); = 85 livres, 16 sols à Jean van der Wyck, alias Battele, pointre demeurant à Malines, « pour ung grant livre de parchemin où estoient les figures du prince fondateur et des chiefz dudit ordre

de la Thoison d'or du commenche-me'nt qu'il avoit esté ordonné et institué jusques au VII^e jour de mars xv^e trente-cinq, et ung grand escus-chon devant chacun chief armoyé de leurs armes, en grand volume d'or et d'argent, qui estoient cinq per-sonnaiges et figures es cinq grandz escuschons, assavoir le bon duc Philippe de Bourgoigne, le duc Charles, l'Empereur Maximilian et le roy don Philippe de Castille et ledit seigneur Empereur Charles à présent, item pour 183 escuschons armoies des armes aussi faictes d'or et d'argent de tous les chevaliers et confrères dudit ordre qui avoient esté du commenche-'ment dudit ordre à la compaignie d'icellui ordre, selon l'élection qui en avoit esté faicte aux chappitres tenuz, les seigneurs, les chiefs dessusdis aussi jusques audit VIII^e jour de mars xv^e trente-cinq » (folio 581 verso): 100 livres à Pierre van Merlaer « chypier et garde de la prison en la ville d'Anvers tant pour avoir tenu et gardé prisonnier ung nommé Emanuel portugalois ou espagnart, serviteur et cousin de Anthoine Fernande, lequel estoit aussi tenu prisonnier pour aucuns cas à lui imposez au chasteau d'Escaussines que une sienne servante morienne par l'espace assavoir ledit Emanuel 503 jours et laditte morienne 60 jours » (folio 583, recto); — 10 livres à Jehan Baudewin « par cidevant porteur d'orghues de l'Empereur », sur ce qui lui était dû sur ses gages (folio 590, verso); — etc.

B. 2393. (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin, 14 pièces, papier.

1^{er} août 1535 — 31 déc 1536. — Mandement% de l'Empereur Charles Quint ou de la Reine Marie, régente des Pays-Bas: ordonnant que l'exécution des sentences du bailliage de Tournai et Tournésis dans les enclaves des châtelles de Liiie, Douai et Orchies, serait faite avec l'assistance des officiers des bailliages desdites châtelles; — idem d'imposer également les 1500 florins accordés à l'Empereur pour subvenir aux frais de la guerre contre la France par les habitants d'Haubourdin, Emmerin et autres villages, paroisses et hameaux enclavés dans les châtelles de Lille, Douai et Orchies, exempts de la juridiction desdites châtelles; — idem le paiement d'une somme de, au receveur général des guerres pour être employée aux fortifications et munitions nécessaires pour la garde et « tuicion » du pays de Luxem

bourg, à prendre sur les biens confisqués sur les Français ; — prescrivant aux sujets des châellenies de Lille, Douai et Orchies de faire déclaration des biens des Français qui sont à leur connaissance, sous peine de confiscation de leurs propres biens ; — idem le paiement de diverses sommes données à des gens qui avaient présenté des harengs à la reine Marie de Hongrie, à des joueurs de « chien », de cornettes et de tambourin, à ceux qui avaient représenté les quatre fils Aymon à la procession de la ducasse à Bruxelles ; — idem le paiement de 50 livres au docteur Jacques de Erkoing, médecin de corps de la reine ; — donnant décharge à Pierre de Cortewille, garde des joyaux de l'Empereur, de bijoux et pierreries distribués ainsi qu'il suit : « une esmeraulde qu'estoit la plus grande des neuf esmerauldes qu'estoient en nostre riche fleur de lys, laquelle pèse garnye comme en l'inventaire de nos joyaulx est contenu, deux cens onces dix esterlins, laquelle avons laissée es mains de Gillechon de Varen-ghien nostre tapissier avec autres bagues ; item, une bonne et belle grande table de dyamant plus longue que large prins et hostée hors de une bague d'or où avoit audessus dudit dyamant une table de rubis, pen-doit à laditte bague une assez grande perle à demy-ronde, icelle bague estoit esmaillée par derrière et à l'entour du feuillage de rouge cler, a'zur, verd, blancq, gris et noir, pesant ensemble une once six et demy esterlins; item, une belle et bonne grande table de dyamant, nette, plus longue que large et un peu plus estroicte par l'ung des coings du biseau, pesoit avec une autre semblable table de dyamant qu'estoit un peu moindre, et estoient tous deux enchâssées en deux verges d'or sans, esmail pesant une once dix-huyt esterlins, furent achetées avec la plus grande de dessus en baghe et deux moindres tables de dyamant aussi en verges et une croix de six tables de dyamants pour la somme de vingt-cinq mil ducatz à un marchand en la cité d'Augsbourg, pesoit laditte esmeraulde et deux tables de diamans une once quatre et demy esterlins; item, une belle ronde perle gercée pesant un esterlin treize grains ; i^em, quatre bonnes grandes perles dont les deux sont bien rondes et les autres deux languettes, pesant toutes quatre deux esterlins douze grains, prinses et hostées de cinquante-neuf grosses perles de diverses sortes, rondes et longues, pesant ensemble avant estre percées une once deux esterlins quatorze grains ; item, cent perles rondes de plusieurs grandeurs pesant onze esterlins huyt grains, prins les trente dessusdis cinquante-neuf perles qui pesoient une once deux

esterlins quatorze grains, les autres trente perles sont des cent soixante-douze perles de diverses sortes et quantité, les unes estoient meilleures que les autres, que pesoient avant estre percées une once quatorze esterlins vingt-quatre grains, les autres quarante sont des quatre cens sept perles de diverses sortes, plates, longues et rondes, de diverses grosseurs, percées et non enflées, pesant ensemble trois onces quatorze esterlins douze grains; ladite esmeraulde et deux belles tables de diamans et cent-cinq perles, nous les avons envoyés par Henry de Cortewille, ayde de nostre garde joyaulx, à nostre bien amée compaigne l'Empératrix pour en faire garnyr une plume, laquelle a présenté de nostre part à nostre bien amé beau-frère don Loys, infante de Portugal; et une esguière d'argent pesant quatre marcs cinq onces, laditte esguière est dont fust servy le feu prince de Dennemarcke à cui Dieu face paix, icelle esguière a esté emportée par les serviteurs dudit infante de Portugal pour s'en servir en chemin vers ledit Portugal ; » — etc.

B. 2394. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin, 6 pièces, papier, 11 sceaux.

1^{er} août 1535 — 30 décembre 1536. — Lettres de don ou de remise des impôts octroyées par l'Empe-Charles-Quint ou la reine Marie de Hongrie, régente des Pays-Bas : à la ville d'Aire (remise de la moitié de la portion des trois aides extraordinaires à laquelle elle avoit été taxée, « à cause que ladite ville a petit revenu, submise à grant guet et garde, à l'arrière de 1,800 florins à cause qu'il a convenu despenser depuis deux ans en çà plus de 3,000 florins à certains nouveaux remparts, bolevers et autres ouvraiges qui ont estez faiz pour la seureté et fortification de nostre dite ville affin de obvier aux entreprises du duc de Vandosmois et autres françois sur les advertances à eulx faictes par Nicolas Gilleron et son serviteur décapitez audit Aire environ le temps susdit pour crime de lèse-majesté) » ; — à messire Jehan d'Aspremont, chevalier seigneur de Busancy et de Lermes (pension de 300 livres à raison du traité passé avec la Reine Marie par lequel il s'engage à tenir ladite terre de Lermes en fief de l'Empereur) ; — aux mayeurs et échevins de la ville de Lille leur accordant que, « vu le grand peuple qui est pour le présent en ladite ville », ils

transfèrent les marchés aux pourceaux, lin, *fillet* (fil) et *porées* (légumes) qui se tenaient rue Basse, sur le terrain situé devant l'hôtel de la Salle, près du grand marché, « sur laquelle (place) il y avoit un vielz bangart de carpentier, » à charge de faire enlever ledit hangar et paver ladite place); — à Adolphe de Bourgogne (remise de la moitié des droits seigneuriaux dus par lui à l'occasion de la vente qu'il a faite de 500 livres de rentes sur le vicomte d'Aire, pour subvenir aux grandes pertes qu'il a subies par le fait des inondations); — aux échevins de la ville de Gand 'délai octroyé pour le paiement de l'aide accordée à l'Empereur); — à messire Simon de Hallewyn, chevalier, gentilhomme de l'hôtel de l'Empereur et écoutette de la ville de Bruges (remise des droits qu'il pouvait devoir pour les lettres de légitimation obtenues par lui); — à Loys de Robertmeasure, dit Bilouez (remise des droits d'aubaine qu'il devait pour la succession de son père natif d'Ellezeville, bailliage de Flobecque et de Lessines, terre de débat); — etc.

B. 2395. (Portefeuille.) — 63 pièces, parchemin, 15 pièces, papier.

1^{er} août **1535** — 31 décembre **1536**. — Attestations: par les échevins des villes d'Alost, Audenarde, Bruges, Cassel, Dunkerque, Courtrai, Furnes, Malines, l'Écluse, Ostedde et Ypres, portant que le receveur général des Flandres a défalqué de leur quote-part dans l'aide accordée à Sa Majesté, les sommes dont lesdites villes avaient été déchargées par l'Empereur; — par Guillaume de Bloys, grand écuyer d'écurie et premier fauconnier de la Reine, certifiant le paiement fait à Catherine Parraulx, plumassière à Bruxelles, de la somme de 45 livres due pour 15 plumes blanches et 15 plumes noires livrées aux filles d'honneur de la Reine; — par Frédéric, baron de Melun, écuyer, seigneur d'Hellencourt, maître de l'artillerie de l'Empereur, et Roland Longin, contrôleur de ladite artillerie, certifiant le paiement de la somme de 131 livres 4 sols pour la solde des compagnons mineurs et pionniers allemands; — par Cornille Brûlant, prêtre, chapelain de la Reine, certifiant la distribution de la somme de 510 livres distribuée aux communautés religieuses pauvres et à des malheureux dont la liste est donnée, ladite somme provenant de « aulmosnes de Flandres »; — par le gouverneur de Bouchain certifiant le tarif du droit de vinage qui se perçoit au profit de l'Empereur sur les marchandises traversant ladite ville;—par Martin van

der Naerden, conseiller de l'Empereur en sa chambre du conseil de Fiise, certifiant la revue et montre des gens de guerre présents au fort de Leurwarde. — Compte des droits fiscaux perçus sur les bières étrangères arrivant dans le port de l'Écluse. —État des pertes faites par les gens d'église et les communautés religieuses d'Artois pendant la guerre de 1536 et qui devront être indemnisés avec le produit des aides d'Artois.

B. 2396. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin, 6 pièces, papier, 4 sceaux

1^{er} août **1535** — 31 décembre **1536**. — Lettres de commission instituant: Baudoin de la Salle, bailli de Boussu, lieutenant des bois et forêts de Mormal; — Jean de Bersacques, conseiller au bailliage de St-Omer; — Gerard Lorquet, idem; — Jean Bertoul, receveur des biens confisqués de la gouvernance d'Arras, Avesnes, Aubigny, etc.; — Michel de Boufflers, receveur des revenus des biens confisqués au quartier de Bapaume « au moyen de la présente guerre ouverte entre nous et le roy de France »; — Jean de Lattre, bailli de Douai, chargé par Adrien de Croy, comte de Rœulx, de surveiller, visiter et faire réparer les chemins et passages « par où polroient entrer ennemys de Sa Majesté en ses pays »; — chargeant le premier huissier royal (français) à la requête de Henri de Lénoncourt, seigneur dudit lieu et de Bauldricourt, baron de Vignory, seigneur châtelain de Namptçuil, de Haudoyne et de Passy en Vallois, conseiller chambellan du roi et son bailli de Vitry, «de s'informer sur les invasions, courses, pilleries, emprisonnements, rançonneries » commis au préjudice de Louis de la Marche, comte de Rochefort; — idem François van der Rade, échevin de la ville de Bruges, Jean de Cherf et Adrien Loonîs, échevins du franc de Bruges du gouvernement et de l'armement des navires destinés à protéger les navires marchands sortant du port de l'Écluse; — instituant Jacques de Recourt, baron de Lecques, capitaine général du Hainaut, commis pour recevoir « les foy et hommage de Jean de *Eémonl*, seigneur de Busancy, pour la terre et seigneurie de Lermes; — idem Jean Boel, capitaine de cent piétons; — etc.

1^{er} août **1535** — 31 décembre **1536**. — Quittances données par: des francs bateliers de Gand de la somme de 458 livres 16 sols pour avoir transporté de Valenciennes à Malines « douze gros canons, douze demi-canons, douze serpentines avec leurs affutzs, roes et devant traints y servans, item 840 boulets de canons, 24 boulets de serpentines, plusieurs affuz, roes, coffres, arnois, cordail, munitions, revenant le tout au pois de 270,000 livres de pesant > ; — François d'Ypres et autres clerks, de différentes sommes pour leurs salaires d'avoir écrit les placards relatifs à l'assemblée des trois Etats, à la convocation du ban et de l'arrière-ban des vassaux, à la défense de communiquer « marchan-dement ou autrement » avec les Français, à la « nouvelle forge » d'une pièce de quatre sols de Flandre et à la « widange des chevaux » du pays ; — Philippote de la Parrière, par ci-devant femme de chambre des reines de Portugal et de Danemarck, de la somme de 55 livres, 4 sols, pour une pension de 3 sols 2 gros par jour qui lui a été allouée par l'Empereur ; — Etienne de Solempne, jadis tapissier de l'archiduchesse Marguerite, de la somme de 54 livres 6 sols qui lui a été allouée en pension annuelle par l'Empereur ; — Michel le Moor, de la somme de 6 livres 6 sols pour avoir vaqué l'espace de sept jours pour « lever et faire arrester des chevaux lymonniers pour le service de l'artillerie qui lois se meist sus pour mener avec l'armée contre les Francois » : — Jean Cataigne, sergent de la cour de Mons, d'une somme de 60 sols pour avoir porté à Maubeuge, Avesnes et Landrecies des lettres patentes afin de rassurer les gens de ce pays, qui, par un faux bruit, avaient cru que les Français étaient sur les frontières et avaient abandonné leurs affaires (31 août 1536) ; — par divers capitaines de piétons, de sommes payées pour la solde des troupes qu'ils amenaient d'Allemagne et du pays d'Oldenbourg ; — etc.

1^{er} janvier — 31 décembre **1539**. — « Compte second de Henry Sterke, conseiller et receveur général de toutes les démènes et finances de l'Empereur nostre sire, de la recette et delà despence par lui faicte, etc. » Les recettes se sont élevées à la somme de 1,231,668 livres 17 sols 2 deniers tournois; les dépenses à celle de 1,261,111 l. 16 s. 11 d. tournois. — Les principaux articles sont les

suivants : 706,006 l. 10-s. 2 d. dépensés par le trésorier général des guerres pour l'entretien général des piétons et gens d'armes, la protection des frontières, etc. ; — 67,076 livres 17 s. 6 d. dépensés par le trésorier de l'artillerie ; — 70 sols à Jennin Goessins « pour le XIII^e jour de janvier et de Bruxelles porter lettre de la Royne au comte de Nassau afin qu'il tiensist prest sa bande pour partir et les faire marcher où besoing seroit, au drossart de Brabant, afin qu'il feist pugnition des vacabonds qui faisoient. oultraige aux subjects du plat pays de Brabant > (fol. 207, verso) ; — 24 sols à Adrien Thay « pour le XV^e jour de janvier et de Bruxelles porter lettres de la Royne à ceulx de Thielmont affin qu'ilz feissent guet et garde et ne permettassent que les piétons illecq y peussent entrer en notable compagnie et au drossart de Brabant afin que, avec les douze hommes de cheval qu'il avoit soubz lui, il se transportast devers le bailly de Brabant pour suyvre les piétons à queue et pour-veoir qu'ilz ne feissent foule » (folio 208, recto) ; — 50 sols à Jennin van der Loevere « pour le XXIII^e jour de janvier et de Bruxelles porter lettres de la Royne au gouverneur de Tournay afin qu'il se informast de l'allée des habitants de Tournay en France et qu'il en advertissast Sa Majesté » (folio 210, recto) ; — 24 sols à Jehan Nue « pour le XXVI^e jour de janvier et de Bruxelles porter lettres de la Royne au maire de Thielmont et au maire de Louvain, affin qu'ilz appréhendassent les gens de guerre sans retenue et autres vacabonds faisant foule au povre peuple » (folio 211, recto) ; — 4 livres à Jennin van der Loevere « pour le dernier jour de janvier et de Bruxelles porter lettres de la Royne au capitaine Dôuvrin, commis par ceulx du francq à la garde des costes marines de Flandres, affin qu'il viensist vers Sa Majesté pour respondreaux doléances des Anglois » (folio 213, recto) ; — 528 livres à Gérard Sterke, marchand à Anvers, pour son remboursement de semblable somme dépensée par lui et délivrée « à plusieurs courriers lesquelz à diverses foiz depuis le premier jour de janvier XV^e trente-cinq jusques au'dernier jour de décembre ensuivant XV^e trente six, avoient porté lettres des marchans dudit Anvers en Angleterre, d'Angleterre audit Anvers et par iceulx adressees à l'ambassadeur dudit seigneur Empereur, messire Eustace Chappuis résident en la court du Roy d'Angleterre, avecq plusieurs pacquetz

de lettres que ledit seigneur Empereur et la Royne Régente, etc. avoient par plusieurs foiz envoiez en ses mains, et aussi délivré es mains de ceulx qui avoient rapporté la responce dudit ambassadeur des affaires des pays de par deçà selon le temps qui couroit, et aussi rapporté dudit Angleterre en ses mains ou de ses commis illecq les paquetz des lettres dudit ambassadeur aucunes fois responsives, etc. » , comme aussi « à aucuns messaigiers durant ledit temps qu'il avoit envoie dudit Anvers en court tant à Bruxelles, Flandres que autre part porter lettres ve-nans d'Angleterre apportées par aucuns desdits courriers » (folio 213, verso) ; — 167 livres 15 sols à Pierre de Bise, courrier, « pour estre party de la ville de Gandt le XI^e jour d'avril XV^e trente-cinq avant Pasques et allé en toute extrême dilligence et en poste nuyt et jour porter lettres closes de la Royne au viconte de Lembeke, seigneur de Lieckerke, ambassadeur vers le roy de France, estans lors à Lyon, touchant grandement les affaires de l'Empereur et pays de par deçà » (folio 217, recto) ; — 16 sols à Aert Lemmens « pour le V^e jour de février et de Bruxelles porter lettres de la Royne au gardien du couvent des Cordeliers à Nivelles, prescheur de la court, afin qu'il viensist vers sa Majesté » (folio 219, recto) ; — 16 sols au même « pour le VIII^e jour de février et de Bruxelles porter lettres de la Royne à l'escoutette de Malines par lesquelles Sa Majesté luy ordonnoit de publier certaines lettres de placcart que on lui envoioit avecq lesdites lettres contenans que tous nobles hommes et vassaux de l'Empereur se apprestassent et équipassent pour deffendi e et garder les pays et subjectz de par deçà des foulles et oppressions que leur vouldroit faire le roy de France » (folio 220, verso) ; — 36 sols à Philippe Faust « pour le XIII^e de mars et de Bruxelles porter lettres de la Royne à Gérard Stercke que Sa Majesté escrivoit à l'ambassadeur de l'Empereur en Angleterre touchant aucunes choses dont n'est be-soing ici faire mencion » (folio 235, verso) ; — 13 livres 4 sols à Arnoult de Zomberghe, prévôt de l'hôtel de la Reine, pour « estre party de la ville de Bruxelles et allé soy deuxiesme à cheval par le pays de Brabant pour expulser les vacabonds et piétons non aians service et mangeant le bon homme » (folio 245, recto) ; — 6 livres à Philippe Coustreman « pour le XXV^e jour d'avril et de Bruxelles porter lettres de la Royne jour et nuyct à dilligence addressantes à ceulx de la ville de Lille, pour aucuns affaires secretz et de grande importance » (folio 251, recto) ; — 4 livres 8 sols à Nicolas

Berthoul « pour le second jour du mois de may porter lettres de la Royne à ceulx du conseil en Hollande et à l'escoutette de Malines touchant l'envoy des vivres et provisions vers la frontière ; autres lettres au gouverneur d'Utrecht d'ordonnance qu'il feist faire processions générales et solempnelles afin que Dieu le Créateur, par son infinie bonté, nous voulust octroier telle victoire contre les ennemis que bonne paix s'en puisse ensuyvre » (folio 257, verso) ; — 16 sols à Gheert de Blasere pour « le X^e jour du mois de may et de Bruxelles porter lettres de la Royne auxdis cappitaines Hermann de Goorvoss et bastard de Sombref. lors estans au quartier de Nivelles, afin qu'ilz allassent incontinent à Maestricht avec les chevaulx de leur charge pour rebouter et deffaire les piétons qui voul-loient aller en France » (folio 261, verso) ; — 16 sols à Jehan van den Driesche pour « le XI^e jour du mois de may et de Bruxelles porter lettres de la Royne au seigneur de Boedeghen, Andrieu de Douvrin, par lesquelles Sa Majesté le mandoit venir incontinent audit Bruxelles pour, avec le seigneur de Hauthem, entendre au fait des vivres de Brabant qui s'envoieroient au camp et armée de l'Empereur contre France » (folio 262, verso) ; — 39 sols à Séraphin de Taxis pour « le XI^e jour du mois de may et de Bruxelles avoir envoie lettre de la Royne à ceulx du conseil à Luxembourg d'ordonnance qu'ilz feissent publier certains placartz que on leur envoioit avec lesdites lettres touchant les vacabonds , ét aussi deffence à ceulz de aller servir prinsce estranger » (folio 262, verso) ; — 24 sols à Gilles Trillet, chevaucheur, « pour le XVI^e jour de juillet et de la ville d'Aire porter lettres de la Royne au seigneur de Corbaron lors estant au camp devant Théroouenne, pour aucunes choses dont n'est tesoing de déclaration » (folio 295, recto) ; — 60 sols à Jennin van der Loevere pour « le XVI^e jour de juillet et de la ville d'Aire porter lettres de la Royne à ceulx de la vilje de Gravelinghes d'ordonnance qu'ilz envolassent au camp devant Théroouenne ung canon et demi ; autres lettres à ceulx de la ville de Bourbourg d'ordonnance qu'ilz envoiassent à Saint-Omer ung canon, et autres lettres au lieutenant du capitaine du chasteau de Gravelinghes afin qu'il envoiast audit camp devant Théroouenne les plus longues eschielles qui estoient audit chasteau et en la plus grande quantité qu'il pourroit » (folio 295, recto) ; — 39 sols à Philippe Coustreman « pour le XVII^e jour de juillet

porter lettres de la Royne au seigneur de Waudelin-
ceurt, haut bailli de la ville d'Ypres, afin que
incontinent et à dilligence il envoiast au camp devant
Thérouenne certain nombre de piétons et pyonniers >
(folio 295, verso) ; — 4 livres à Pierre Treillièrre «
pour le pénultième jour de juillet et de Saint-Omer
porter lettres de la Royne au seigneur de Bevres afin
qu'il feist restituer certaine navière de Schiedam que,
pardessus saulf-conduit de l'admirai de France, avoit
esté prinse sur mer » (folio 300, recto) ; — 4 livres à
Simon le Cocq pour « le pénultième jour de juillet et
de Saint-Omer porter lettres de la Royne aux officiers
et gens de loy de Saint Omer, Aire, Béthune, Arras,
Lens et Douay, touchant la publication de la trêve et
abstinence de guerre » (folio 300 recto) ; — 39 sols à
Adrien Pytsman « pour le XI^e jour d'aoust et de
Bruges porter lettres de la Royne au conte de Rœulx
pour faire examiner et interroguer la prisonnière de
Gravelinghes et le lacquay du prévost de Paris lors y
estant prisonnier, sur plusieurs pointz extraitz hors de
la lettre escripte par icellui prévost » (folio 307,
recto) ; — 3b' sols à Jehan Tricket, cheveu-keur
pour* le XV^e jour d'aoust et de Bruges porter lettres
de la Royne à Jehan van Rooden, commis k la
recepte des biens des françois, au pays de Flandres,
d'ordonnance qu'il vinsist vers Sa Majesté pour faire
estât au vray et juste de toute son entremise et recepte
des biens de3 Franchois tant spirituelz que temporelz,
depuis l'encommenchement de la guerre jusques et y
comprins le jour de saint Jehan Baptiste XV^e trente
sept includ » (folio 308, recto) ; — 4 livres, 10 sols k
Philippe Coustreman « pour le XVII^e jour d'aoust et
de Bruges, porter lettres de la Royne au cardinal de
Liège par lesquelles elle lui mandoit aucunes
nouvelles venues d'Ytalie » (folio 309 verso) ; — 22
livres, 6 sols k Adrien Baron pour « estre party de la
ville de Bruxelles le second jour de juing xv^o trente-
sept et allé porter ses lettres au duc Henry de
Mechelbourg, par lesquelles Sa Majesté
l'advertissoit de ce qu'il estoit comprins en la trêve
auparavant faicte entre les pays de pardeça et
Dennemarcke » (folio 313, recto) ; — 4 livres k
Jennin van der Loevere « pour le quatriesme de
septembre et de Bruges porter lettres de la Royne au
duc d'Arschot d'ordonnance que lors incontinent il
envoiast vers Sa Majesté l'ung des trois qui avoient la
foy d'un gentilhomme franchois nommé Sansacq,
prins devant Thérouenne, pour besoingner sur sa
rançon dont saditle Majesté estoit sollicitée » (folio
731 recto) ; — 13 livres k Berthel Roelandts pour «

estre party de la ville de Saint-Omer le dernier jour
de juillet xv^c trente-sept et aller porter ses lettres k
ceux du conseil en Hollande, Frize et Uuytrecht,
touchant la publication de la trêve et abstinence de
guerre entre le royaume de France et les pays de
pardeça » (folio 322 verso) ; — 39 sols k Séraphin de
Taxis pour « le XVI^e jour d'octobre et de Bruxelles
avoir envoyé lettres k la dame de Bièvres
d'advertissement que la Royne partiroit le lendemain
dudit Bruxelles pour aller à la chasse k Gosselies,
afin de faire aprester logiz pour Sa Majesté » (folio
'32*, verso) ; — 4 livres k Philippe Coustreman pour
« le XVII^e jour d'octobre et de Bruxelles porter lettres
de la Royne k ceulx de la ville de Dunkerque et
Neufport, afin que incontinent ils y allassent ou
envoyassent à la journée qui se tiendroit k Cambray
au XXRIII dudit mois d'octobre avecq les députez de
France sur aucunes choses dépeûdants de la trêve lors
courante et abstinence de guerre » (folio 329, recto) ;
— 6 livres, 8 sols k Philippe Berthoul « pour le XIII^e
de novembre et de Bruxelles porter lettres de la
Royne k ceulx du Conseil de Luxembourg et au
gouverneur et souverain baillly de Namur,
d'ordonnance qu'ilz feissent faire chacun en sa
jurisdiction, processions générales pour les bonnes
nouvelles de l'accouchement de l'impératrix d'ung
filz » (folio 336, verso) ; — 16 sols à Gheert de
Blasere « pour le XXIII^e jour de novembre et de
Bruxelles porter lettres de la Royne au baillly de
Haulx afin qu'il advertissast Sa Majesté pourquoy il
détenoit prisonnier le paysant que Sa Majesté avoit
interrogué par avant estant à la chasse » (folio 339,
recto) ; — 40 livres à Marc Cre-tico, gentilhomme, «
pour l'envoy de certain paquet de lettres de la Royne
à l'Empereur par France durant la guerre » (folio 340,
verso) ; — 64 sols k Nicolas Berthoul pour « le
IX^e jour de décembre et de Bruxelles porter lettres de
la Royne k ceulx dos Comptes k Lille, afin qu'ilz
envoiasent k sa Majesté copie auctentique des
lettres, lettraiges et papiers qu'ilz povoient avoir
soubz eulx, servans k la journée et communication
que lors de brief se devoit tenir pour appaiser les
différons touchant les limites et jurisdiction des pays
de Luxembourg et de Trêves » (folio 347, reclo) ; —
1200 livres k messire Philippe de Croy, duc
d'Arschot, pour son remboursement de semblable
somme dépensée « pour plusieurs messaigeries,
espies et autres parties extraordinaires peur entendre
de la conduite des ennemis et aultrement, desquelz il

n'est besoing de faire icy plus ample déclaration, et ce depuis le commencement de la guerre jusques ledit premier jour de mars XV^c trente-six » (folio 355, recto) ; — 56 livres à George d'Esplegem « pour estre party dô la ville de Bruxelles le XXV^e jour de novembre XV^c trente-six et allé en la ville de Audenaerde devers l'abbé de Eenam afin de l'induire d'acheter sur le domaine de l'Empereur 200 livres de rente, » puis « pour estre derechef party dudit Bruxelles le dernier jour dudit mois de novembre et allé en Zeelande pour illecq saisir une navière de guerre prinse par aucuns capitaines et navires de guerre de Zeelande en la rivière et havene de Hautonne en Angleterre, pour inventorier les biens, denrées et marchandises y estans, et le tout mectre es mains de l'Empereur soubz bonne garde pour le contentement du Roy d'Engle-terre qui s'en estoit doli » (folio 356, verso) ; — 40 livres à messire Jehan, seigneur de Noorthoud, chevalier, etc. « pour la parpaie de certain voiaige fait le XIII^e jour de décembre XV^c trente-six vers la Royne de France, pour aucuns affaires de l'Empereur dont Sa Majesté ne vouloit plus ample déclaration icy estre faicte, comme pour trois hommes de pied que par ordonnance de ladite Royne il avoit prins et mené avecq lui pour porter dix-huict oyseaulx de proye que Sa Majesté envoioit a laditte Royne de France, pour la nourriture desdis oiseaulx, à plusieurs trompettes qui l'avoient à diverses foiz conduictz depuis le Quesnoy jusques à Péronne, et à plusieurs gens de guerre estans aux portes desdittes villes, et pour les despens d'ung gentilhomme de France et deux ses serviteurs qui durant l'espace de vingt-deux jours entiers l'avoient conduit tant en allant que retournant par plusieurs villes de France » (folio 361, recto) ; — 24 livres, 12 sols à Gérard de Meckere, capitaine, en remboursement de semblable somme dépensée pour le paiement de « Steven Diericxsone, maronnier, demeurant à Lescluze et à trois ses compagnons lesquelz il avoit envoie par ordonnance de la Royne par mer tant en Escoche, Engleterre que Yrlande pour illecq eulx enquérir des nouvelles, pour, aiant icelles, en faire rapport à laditte Royne, et pour avoir esté avecq ledit maronnier vers le conte de Rœulx, lors estant à Saint-Omer, luy dire et déclarer les nouvelles par ledit marronnier oyes et veues tant en Escoche, Angleterre que Yrlande » (folio 370, verso) ; — 23 livres, 8 sols à Philippe Du Chaisne, seigneur de Malihan, gentilhomme de la maison de la Reine pour « le XXIII^e jour de mars XV^c trente-six et de la ville de Bruxelles par ordonnance

de Sa Majesté aller en toute diligence et en poste jour et nuict, avec lettres closes d'icelles Sa Majesté, vers le conte de Bueren lors estant à Bois-le-Duc ou à Grave, l'advertissant de l'arrivée du Roy de France avecq son armée devant Hesdin afin qu'il se hastast de venir vers Sa Majesté avec les gens de pied et de cheval de sa charge pour d'illecq tirer vers les frontières contre les Francois » (folio 371, recto) ; — 1000 livres à Jehan de Vauldrey, écuyer, gentilhomme de la maison de l'Empereur pour le voyage que « il alloit le pénultième jour de may XV^c trente-sept et de la ville de Bruxelles faire en toute dilligence et en poste en prenant son chemin par Engleterre vers l'Empereur en Espagne pour aucunes affaires grandement touchant ledit seigneur Empereur et ses pays de pardeça dont n'est besoing icy faire déclaration » (folio 373, recto) ; — 1500 livres à messire Eustache Chappuis, conseiller et maître aux requêtes ordinaire de l'Empereur et son ambassadeur vers le roi d'Angleterre « en prest et paiement sur ce que lui pavoit et pourrait estre deu, à cause de son traitement de dix livres dicte monnoie que Sa Majesté lui avoit ordonné prendre et avoir par chacun jour, à cause de ses journées et vacations où il estoit le V^e jour de juillet XV^c trente-sept audit royaulme d'Angleterre et ordonné demourer vers icellui Roy jusques au rappel dudit seigneur Empereur » (folio 383, verso) ; — 331 livres 14sols à Adolphe Tairder Aa, fauconnier de l'Empereur, « pour estre party de la ville de Malines le XX^e jour de juillet XV^c trente-cinq et allé en toute extrême dilligence jour et nuict pour de la part de laditte Royne (Marie de Hongrie) veoir l'Impératrix en Espagne, la visiter, congratuler et rendre graces à Dieu de son joyeux et bon accouchement, lui déclarant le reste en tel cas nécessaire » (folio 388, recto) ; — 165 livres au même « pour le voyage que il alloit faire le X^e jour de décembre et de la ville de Bruxelles vers le Roy de France, où qu'il fusist, pour luy présenter vingt oiseaulx de proye que la Royne lui envoioit et en faisoit présent au nom de l'Empereur » (folio 396, verso) ; — 88 livres à Antoine de Landas pour la dépense « qu'il avoit souste-nu et fraie à faire poursuyvre et appréhender ung nommé Jehan de Battembourg et sa femme qui se vouloient retirer en France, comme les avoir fait seurement garder et mener vers la Royne à Bruxelles », y compris les frais de nourriture desdits prisonniers,

de leur garde faite par six hommes, de transport et les salaires « d'ung cyrurgien pour avoir guarý et curé lesdis prisonniers lesquelz s'estoient à leur prinse mis à deffence » (folio 403, recto) ; — 19 livres à Philippe de Bray, valet de chambre du seigneur de Sempy, « en récompense et reconnoissance du service par lui fait à l'Empereur sous ledit seigneur de Sempy, mesmes pour avoir gardé le cachet desdittes finances par l'espace de six ou sept ans et avoir esté prest de baillier iceluy toutes les foiz que besoing a esté » (folio 411, verso) ; — 10 livres à Marguerite de Cauvy « pour don que la Royne lui en avoit faict de grâce espéciale pour une foiz, en récompense des services par elle faiz en faisant clèrement apparoir la conspiration qui s'estoit faicte au chasteau de Gravelinghes pour desrober icellui lorsque le prévost de Paris y esloit prisonnier » (folio 412, recto) ; — 800 livres à messire Jehan de Thouart, chevalier, capitaine du château de Gravelines, pour ses peines, travaux, journées, vacations et voyages, depuis le mois de mai 1536 jusqu'au mois d'octobre suivant, au service de l'Empereur « mesmes d'avoir levé le nombre de 1,200 piétons avec lesquelz il se transporta en la ville d'Ardre et là environ tellement donnant crainte aux ennemis qu'ilz s'estoient depuis déportez faire aucunes coursses au pays de Flandres, de Bredenaerde et là environ » (folio 415, recto) ; — 240 livres au receveur général des finances, en remboursement de semblable somme délivrée, entre autres, « à certain personnage que l'on neveult icy estre nommé pour don que la ditte Royne lui en avoit faict pour aucuns services qu'il avoit faiz à sa ditte Majesté dont n'est besoing icy faire plus ample déclaration ; item, à Jehan du Trieul, archier de la bende du seigneur de Molembais, pour avoir apporté à laditte Royne les bonnes nouvelles delà prinse et réduction de la ville de Monstreul et à Jehan Tambourin pour avoir apporté la capitulacion du traictié fait avecq ceulx dudit Monstroeuil » (folio 422, verso) ; — 62 livres 10 sols à maître François Rustici, secrétaire du comte de Bueren, capitaine général pour l'Empereur es pays de pardeça, « pour avoir apporté les nouvelles de la deffaicte de certain nombre de gens à cheval franchois qui estoient venuz pour donner secours à ceulx de Thôrouenne » (folio 423, verso) ; — 200 livres à Aert van Bunde et Servais van der Heyden, échevins de la ville de Maestricht, « pour la perte et dommaige qu'ilz avoient eu de leurs biens, meubles et autres qui leur avoient esté prins par Dyonis Vrints et ses adhérents en la ville de

Maestricht dont, pour le service de Sa Majesté, ilz avoient esté expulsez * (folio 424, verso) ; — 50 livres à Nicolas Aucquier, bourgeois, demeurant à Gravelines, « pour aucuns bons services qu'il avoit faiz audit seigneur Empereur, mesmement que sans son advertence, les ville et chasteau de Gravelinghes eussent esté distraitz de l'obéyssance de l'Empereur et mis es mains des Franchois et autres ses ennemis » (folio 425, verso) ; — 17 livres 10 sols à un trompette du roi de France « pour don que l'Empereur, par avis de la Royne, en avoit fait pour une foiz tant pour estre venu de la part de la Royne de France avecq lettres adressantes à Sa Majesté par lesquelles elle l'advertissoit d'aucunes choses de grosse importance dont n'est besoing icy faire déclaration, comme pour avoir séjourné vers Sa Majesté après sa responce, et avecq icelle s'en retourner vers laditte Royne de France » (folio 429, recto) ; — 280 livres à un joaillier de Bruxelles « pour une bague d'or avecq aucunes pièces et perles que laditte Royne Régente, etc., avoit fait prendre et acheter de lui, pour en faire don gratuit au capitaine Ryck van Reysach, en récompense d'aucuns services qu'il avoit faiz à l'Empereur en la guerre lors passée, et ce, outre et pardessus une chaîne d'or valissant mil livres dicte monnoie, laquelle semblablement lui avoit esté donnée en récompense de sesdis services » (folio 429, verso) ; — 120 livres à maître Chrétien Baers, secrétaire de l'Empereur en Brabant, qui lui ont été délivrées « pour considération des services qu'il avoit faiz à sa Majesté et faisoit journellement à la sollicitude d'aucuns procès contre les maraus, juyfz et gens non baptizez » (folio 431, verso) ; — 400 livres à Thiery, baron de Brandenbourg, bailli de Namur, « pour quatre coupes d'argent doré pesans 16 marcs 7 onces 3 estrelins, desquelles ladite Royne, par avis des chevaliers de l'ordre, des chief et gens des con-saulx d'estat privé estans lez elle et desdis des finances, en avoit fait don aux chancellier et conseillers de l'Archevêque de Trêves, lesquelz puis nagaires s'estoient avecq ledit archevesque trouvez vers saditte Majesté en la ville de Namur pour quelque groz affaire de grant importance dont n'est besoing icy faire déclaration » (folio 433, recto) ; — 593 livres au receveur général qui les a délivrées « à ung jouellier demourant en la ville de Namur, pour une chaîne d'or que Sa Majesté avoit fait acheter et prendre de luy pour icelle présenter et faire don à ung gentilhomme

du Roy d'Angleterre lequel estoit venu vers Sa Majesté apporter les nouvelles de la nativité du prince d'Angleterre » (folio 436, recto) ; — 125 livres à Georges de Fernes, serviteur de l'ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, « pour don que la Royne régente lui en avoit fait de grâce espéciale pour une foiz, pour de la part de sondit maistre estre venu vers Sa Majesté en la ville de Bruxelles à dilligence et en poste l'advertir de l'exécution faicte de la Royne d'Angleterre (Anne de Boleyn) » (folio 438, recto) ; — 345 livres à Pierre de Pennemacker, tapissier à Bruxelles, » pour, par ordonnance de la Royne et des seigneurs de Sempy et de Molembais, avoir mis à point et redoublé les histoires de tapisseries a'nsi que s'ensuit : 1° l'histoire de Hannibal contenant six pièches de tapisseries ausquèlz sont comprises cincq cens aulnes, ainsi qu'il appartenoit, de soye, saïette et autres estoffes ou qu'ilz estoient rompuz, deschirez et gastez ; 2° l'histoire de Troyes contenant neuf pièches de tapisseries où sont comprins neuf cens cinquante aulnes, comme il appartenoit, de soye saïette et autres estoffes ou qu'ilz estoient rompuz, deschirez et gastez » (folio 440, recto) ; — 41 livres 2 sols à Jehan de le Court et Ogier Bodart « pour avoir esté en la maison du prévost de la court et illecq avoir prins regard sur ung nommé docteur Pouck, lequel pour aucuns cas à lui imposez y estoit détenu prisonnier » (folio 440 verso) ; — 186 livres', 7 sols à Thomas Ysaacq, conseiller de l'Empereur et roid'armes de SOIL ordre de la Toison d'Or, qu'il avait délivrées « premiers à ung parcheminier demourant à Bruxelles pour parchemin qu'il avoit livré pour en faire livretz pour escrire les articles dudit ordre ; à Pierre Berthoul, clerq, pour son chairiaige et despens d'estre venu de Malines audit Bruxelles pour convenir avecq lui de l'escripture desdis livi etz, pour avoir escript lesditz livretz, les avoir fait régler ; à ung éumineur pour avoir fait les lettres et paraffes d'or et de couleur, faire timpaniser et les loyer; item, pour les patrons et blasons desdis livretz ; item, à maistre Jehan van der Perre, orphèvre, pour quatorze escussons pour les* mectre au grant collier dudit ordre pesans sept onces six esterlins et demi ; item, pour la fachon desdis escussons » (folio 443, verso) ; — 13 livres 18 sols au receveur général pour le paiement « d'ung chartron qui sur son chariot attelé de cincq chevaux a durant neuf jours conduit, et mené les-gardiens des frères de Namur et Bruxelles avecq leurs compagnons én plusieurs et divers lieux, cloistres et relligions de

pardeça pour s'enquérir et scavoir s'il y avoit aucuns trançois cordelliers ensuivant certaines lettres de l'Empereur sur ce despeschées » (folio 444, verso) ; — 112 livres 6 sols trois deniers à Arnoult de Zomberghe, archer et prévôt de l'hôtel de la Reine Régente, en remboursement de semblable somme dépensée : « premiers pour avoir fait tenir information sur quatre vacabondes qu'il avait prins prisonniers comme pour avoir fait dresser une estache et les avoir fait fustiger de verghes ; item, pour avoir fait dresser ung gibet à Brayne-sur-Somme en France ; item, pour avoir fait mener ung malfacteur à l'exécution et pour autres choses y duisans comme cordes, chaînes et autres choses y nécessaires ; item, pour avoir fait dresser près de Maubeuge une potence et y avoir fait pendre un malfacteur; item, pour ung guyde pour l'avoir mené de nuyt à intention de prendre quelque malfacteur ; item, pour avoir fait escrire les interrogatoires de deux Egiptiens ; item, pour les despens de bouche desdis deux Egiptiens par l'espace do 13jours;item, pour avoir envoie ung homme à Louvain pour scavoir s'i'iz n'y avaient délaissé aucuns biens ; item, au maistre des haultes œuvres pour les avoir fustigué de verghes; item, à trois sergens pour les avoir menés ; item, pour avoir tenu prisonnier ung messagier faulx rapporteur de nouvelles par l'espace de huit jours ; item, pour avoir tenu en sa maison Adam Pouck, docteur lors nagaires exécuté , pendant six vingt quinze jours ; item, pour avoir livré audit docteur par ordonnance de la Royne ung lot de vin par jour, assavoir ung pot au disner et autant au soupper ; item, pour bois, chan-deilles, lit et lincheux, pappier et autres nécessitez que ledit docteur Pouck avait euz durant ledit temps ; item, pour le louaige de trois chevaux qu'il avoit euz pour l'avoir mené de Vilvoerde à Bruxelles ; item, à deux hommes qui i'avoient assisté à l'amener ; item, pour lui avoir acheté une chemise ; item, à ung maris-sal pour l'avoir par plusieurs foiz ferré et defferré ; item, pour se avoir fait informer par ung clerq aux délictz perpétrez par Jacques de Bar; item, pour l'avoir entretenu par l'espace de 16 jours ; item, au maistre des haultes œuvres pour l'avoir mis à torture; item, à deux sergens pour l'a voir mené sur la S teenporte; item, à trois autres sergens pour l'avoir amené aux bailles de la court pour le faire fustiger de verges ; item, au maistre des haultes œuvres pour l'avoir fustigué de verghes et lui avoir fait couper l'oreille

sénéstre; item, aux carpentiers pour avoir dressé l'eschauffault ausdis bailles ; item, pour se avoir fait informer par ung clerq par plusieurs foiz des délictz perpétréz par Broer Cornelissone de Haerlem ; item, pour l'avoir nourry et entretenu par l'espace de quatorze jours ; item, au maistre des haultes œuvres pour l'avoir mis à torture ; item, à deux sergans pour l'avoir mené sur laditte Steenporte ; item, à trois autres sergans pour l'avoir mené sur les bailles pour le faire fustiguer de verghes ; item, au maistre des haultes œuvres pour l'avoir fustigué de verghes autour d'i-ceulx bailles ; item, pour avoir fait dresser l'eschauf-fault ausdis bailles » (folio 446, recto) ; — 413 livres, 10 sols à Lenart Pom, Goessen Reynkens et Hans Victor, faulconniers, « pour l'achat de vingt pièches d'oiseaux de proie qu'ilz avoient apporté de Noorwège, assavoir six gerfaulx au prix de trentecinq livres la pièche ; item , cinq tersseletz de gerffaulx à 17 livres 10 sols ; item, huit faulcons sors à dix livres pièche et ung gerfault à trente-six livres, lesquelz vingt pièches. Sa Majesté envoioit le X^e jour dudit mois de décembre par ledit Van der Aa au Roy de France pour lui en faire présent de la part de l'Empereur » (folio 450, recto) ; — 58 livres 10 sols à Nicolas des Molins dit l'Aventurier, naguères fourrier de l'Empereur, en remboursement de semblable somme dépensée pour l'acquisition « d'ung cheval turcq de poil gris pour de la part du seigneur Empereur en faire don au duc de Mecklembourg, lequel pour aucunes affaires estoit venu vers laditte Royne et s'en retournoit en sa maison en AUemaigne » (folio 453, recto) ; — 1450 livres à niaître Nicolas Gombert, « maître des enffans de la chappelle domestique de l'Empereur, » que la Reine lui a ordonné de toucher pour « convertir et distribuer ainsi que s'ensuit : et premiers aux maistres des enffans en latin , chappelains, organiste , chantres et enffans de cœur en nombre de vingt personnes, compté deux desdis enffans pour ung chantre, que l'Empereur avoit fait lever pardeça pour s'en servir en sa chapelle, lesquelz laditte Royne envoya ledit XIII^e jour de novembre devers Sa Majesté en Espagne, à chacun d'eulx cinquante livres pour faire leur voiaige, vaut M livres ; item, pour leurs despens pour estre venuz des lieux de leur demeure en la ville de Bruxelles, selon que par laditte Royne leur avoit esté ordonné, G livres ; item, à ung hoste en laditte ville de Bruxelles où lesdis chapellains, chantres et enffans de cœur avoient esté logés, pour leurs despens jusques au jour où ilz s'estoient partiz pour l'Escluze et d'illec embarquiez vers Espagne ex

livres ; item, que avoit esté délivrée audit Gombert pour plusieurs despens que passé deux ans auparavant il avoit faiz d'avoir par ordonnance de l'Empereur esté en plusieurs villes de pardeça cueillir et lever lesdis compaignons, chap-pellains, chantres et enffans de cœur, pour une foiz par appointment fait avecq lui la somme de II^c livres; et à Johannes Willebroot et Reynault Delavoye pour les conduire et assister jusques audit Escluze et leur faire provisions de vivres, à chacun d'eulx vingt livres pour leurs paines , vaccations de despens font XL livres » (folio 454, recto) ; — etc.

B. 2399. (Portefeuille.) — 17 pièces, parchemin , 12 pièces , papier.

1^{er} janvier — 30décembre **1537**. — Mandements de l'Empereur Charles-Quint ou delà reine Marie régente des Pays-Bas : ordonnant au trésorier général des finances de faire payer par Pierre Damant, garde des joyaux et receveur des revenus des biens confisqués, sur les Français, à messire Georges d'Egmont, évêque d'Utrecht, la somme de 6,000 livres de 40 gros pour l'indemniser des pertes subies par lui pendant la dernière guerre contre le roi de France; — idem, de payer au comte de Reulx, au seigneur de Noircarmes, au seigneur de Bugnicourt et de Habarcq, aux mayeur et échevins de la ville d'Arras, à Marc Charles, receveur des aides d'Artois, Jean Berthoul, receveur du domaine d'Arras, Gilles Gillemain, receveur du domaine de St-Omer, aux abbés de St-Waast, St-Bertin, St-Éloi et Han, la somme de 1,200 livres fournie par eux à l'Empereur pour les besoins de la guerre; — idem, de payer à messire Guillain, seigneur de Noyelles, la somme de 1,000 livres, monnaie de Flandre, à cause des pertes subies par lui pendant la guerre ; — engageant le fief de Larouderie ; — ordonnant aux commis des recettes des bois confisqués de payer au comte de Reulx une somme de 800 livres pour les pertes subies par lui pendant la dernière guerre ; — idem, 1,000 livres à Eus-tache de Croy, évêque d'Arras, pour les mêmes motifs; — prescrivant aux officiers des bois du Hainaut de faire vendre le quartier de bois de la Clayelle dans la forêt de Mormal ; — autorisant les officiers des bois de Nieppe, à prendre dans ces bois les portions de coupes qu'ils prétendaient comme émoluments*d'of-

fices ; — ordonnant de payer à Marie Dupont, veuve de Jacques du Poux, serviteur domestique du duc de Bourbon, la somme de 32 livres pour l'entretien de ses enfants; — idem, -de payer aux religieuses sœurs noires à Lille, la somme de cent Jivres, les mêmes sommes aux religieux de St-François, aux pauvres de l'hôpital St-Jacques de Lille, aux religieuses de Ste Claire de Lille, pour leur permettre de clore leur héritage dont une partie était prise « pour le regrondissement des terraulx de ladite ville de Lille » ; — idem, de payer à Elisabeth Taillan « povre ancienne honneste femme la somme de 12 livres pour Dieu et en aumosne » et en exécution du testament du roi donPhillippe ; — idem à Marguerite de Fama « povre gentilfemme » la somme de 25 livres ; — idem à Gertrude van Piettegem, la somme de 20 livres ; — idem à Lazarus Tucker, marchand à Anvers, la somme de 238 livres, 2 sols pour l'indemniser des pertes qu'il a faites à cause delà moins value des écus d'or dans le remboursement de la somme 8,467 livres qu'il avait prêtée à l'Empereur; — idem de payer la somme de 36 sols monnaie de Flandre , à Robert de Looevere, messenger, pour avoir porté à Douai et à Orchies certaines lettres closes prescrivand desprocessions et des prières publiques en actions de grâce pour l'heureux accouchement de l'Impératrice ; — déchargeant Pierre de Cortewille, garde-joyaux de l'Empereur, des diamants, pierreries et bijoux suivants :«ung beaul et excellent carboucle, dit carboucle de' Savoye mis en une petite boîte d'or esmaillée avec une verge d'or agrapes servant à ledit carboucle quant l'on veult; — item, une seinture d'or faite à charnière avec une petite gibessière y servant, le tout esmaillé de blanc et rouge, en laquelle sont quinze trousses de perles rondes à trois avec quatre petit grains d'esmail noir, à chacune trousse dix-huit diamans de diverses tailles et trois rubis cailloux dont l'ung est au clouant de ladite gibessière, appelée ladite seinture de Savoye, et pèse le tout "ung marq cinq onces deux et demy esterlins et ne pesoit que ung marc cinq onces en l'inventaire, mais ledit garde-joyaux y a adjousté par nostre commandement les deux et demy esterlins d'or pour y avoir fait à faire quelque charnière pour clore ; item, plus le monde d'or venant de Savoye ou sont quatre princes pourtans une civière, assavoir l'Empereur, le Roy de France, le duc de Savoye et le duc de Clèves sur quoy ledit monde est assis avec ung crucifix dessus, à l'entour de ladite cyvière sont sept balaix avec dix perles enchâssées à l'entour et au pommeau de l'espée de

chacun prince y a une perle, à l'entour du monde et de la croix sont unze ballaix et trente et une perles pesant letout neuf marez quinzeetdemy esterlins, pesant, selon le contenu de l'inventaire, neuf marczdix-sept et demy esterlins, pesant moings de deux esterlins à cause qu'il y a tumbé quelques fleurettes et esmail ; lesquelz carboucle , seinture et monde comme dessus spéciffié, avons fait bailler et délivrer à nostre très chière et bien amée belle seur la ducesse de Savoye, donné en la cité d'Aste le vingt ethuitième de juing mil cinq cens trente et six; item, six poinctes de dyamans prins et hosté hors d'une grosse bague d'or ronde où avoit en laditte bague au milieu desdis six poinctes une poincte plus grande et meilleure que lesdis six; à laditte bague avoit une belle perle pingente venant, ladite bague, de l'Empereur Maximilian; pesoit laditte bague garnie comme dessus trois onces neuf esterlins ; item deux dyamans taillez à dos d'âne qui pesoient avec une table de dyamant qu'estoyent tous trois en chas-tons d'or treize esterlins huit grains , lesdittes six poinctes et deux dos d'âne nous les avons fait mectre avec autres pierreries sur ung désain d'or esmaillé de noir contenant, assavoir une verge.une croix, dix pater nostres, neuf petit grains que sont entre lesdis pater-nostres, ung groz bouton, pesant letout avec pierreries huit onces neuf esterlins, le tout est enfilé en une chaynette faite de fil d'or traict, dessoubz à une houpe de fil d'or et de soye noire, les quatre poinctes sont mises en l'ung des coustez de laditte croix où est au milieu ung rubis à façon de cœur, les autres deux poinctes et deux dos d'âne sont mis sur le groz bouton, nous avons envoyé ledit désain d'or garny comme dessus à la princesse de Melphe.femme du prince de Melphe. nostre capitaine général de la mer de Levant; nostre garde-joyaux hous a envoyé par nostre ordonnance, nous estant en Aste, dois Naples où il estoit avec nos joyaux, le riche carboucle, le monde d'or garny de pierreries et de perles et la seinture d'or aussi garny de pierreries et de perles, le tout venant de Savoye, comme les dyamans qu'estoient sur ladite seinture n'estoient bien spéciffiez, nous a envoyé par abuz au lieu de deux tables de diamans de ladite seinture, deux poinctes de diamans qu'estoyent des trente poinctes de diamans qu'estoyent de plusieurs sortes et grandeurs (et de bontez) qui pesoient ensemble sept onces deux et demy esterlins, par quoy nous commandons aux président et gens de noz Comptes à Lille, etc » ; — idem, déchargeant le même garde-joyaux

des pierreries et bijoux suivants : « une esmeraulde prinse et ostée hors de nostre riche fleur de lys qui est une des neuf esmerauldes qui y estoient et est la meilleur des moindres; item, une belle table de dyamant à six faces ; item, une belle table de dyamant en cueur; item, ung bon caillou de rubiz en façon de cueur, lesdiz deux diamantz et cailloz de rubis sont esté prins et hostez hors de une croix d'or où avoit encoires ung beau dyamentlozinge taillé à face et ung autre caillou de ruby assez resemble à celluy de dessus, pesant laditte croix, garnie comme dessus, une once douze esterlins et demy, venant laditte croix de feu nostre cousin le duc de Bourbon, que avons recovré de Joan-Baptista Fornaires, Nicolas Estevaur et Joan-Ansaldo de Grimaldo, marchans géneois. lesquelz ils en avoient gaige, avec autres pièces, pour la somme de six mille centz et vingtz ducatz; item, une perle en façon de poire, prinse et ostée hors de une bague d'or garnie d'ung rubis table et ungdiamant table et une esmeraulde table, et de une moyenne perle poyre, laditte bague pesoit douze esterlins, laquelle nous a esté donnée de nostre cousine la duchesse de Bavière sur un crancelin (moitié de couronne, diadème), deux perles, peu plus languettes que rondes, prinses de cinquante neufz grosses perles de diverses sortes, longues et rondes qui pesoient, avant estre percées, une once deux esterlins quatre grains; de laditte esmeraulde et table dediamant en façon de cueur et cailloz de rubiz et perle en façon de poire et deux perles peu plus languetes que rondes, nous én avons fait garnir une bague d'or ; du beau diamant table à six faces nous en avons fait garnir une verge d'or ; pesant laditte bague et verge d'or ensemble une once six esterlins et demi, de laquelle bague et verge d'or, garnie comme dessus, nous en avons fait don à nostre fille naturelle la duchesse de Florence, faite à Homme le XII^e jour d'apvril XV^c XXXVI; item, une pointe de dyamant qui est une des quatre pointes de dyament enchâssées, assavoir les trois en boutons d'or ayans nostre devise et la quatrième pointe aussi enchâssée en boutons d'or esmaillés de rouge cler et gris , pesant une once dix esterlins, laquelle pointe de dyamant nous avons fait mettre avec autres pointes de dyamans et balays sur les manches de nostre aubbe impérialle, laquelle pointe avec une rosette d'or sur quoy elle estoit mise, nous avons perdu à Romme en l'église de St-Pierrele jour de Pasques à la messe que célébroit nostre Saint Père, fait à Romme le XVII^e d'apvril XV^c XXXVI; item, ung bon caillou de rubiz prins et osté hors de une croix

d'or qu'estoit garnie de trois beaulx dyamantz, assavoir cellui du mylieu en lozange taillé à face, cellui d'en hault tablé à six faces et cellui d'embas tablé, taillé en cueur et l'autre assez semblable, venant laditte croix et pièces dessusdittes de feu monseigneur de Bourbon qui ont estées recouvrées de Joan-Baptista Fornaires, Nicolas Estevaur et Joan-Ansaldo de Grimaldo, marchans géneois, avec autres pièces pour la somme de six mil cent et vingtz ducatz, pesant laditte croix garnie comme dessus une once douze esterlins et demi ; item, une belle pointe de dyamant prinse des trois pointes que y estoient avec six belles tables de dyamans et deux dyamans en triangle et douze grosses perles mises en potences d'or, qui pesoyent le tout deux onces dix-huit esterlins et demi, venans aussi de feu monseigneur de Bourbon, prinses aussi hors des mains des dessusdits marchans pour la susdite somme ; item, ung autre cailloz de ruby prins et osté hors des sept moyens cailloz de rubis mis en clouz d'or qui pesoient ensemble seize et demy esterlins ; item, quatre bonnes tables de dyamans, assez d'une grandeur qu'estoyent mises en verges d'or, pesoient avec une aultre bonne table de dyamant, aussi en verge d'or, une once quatre esterlins trois fierlins ; lesquelles pièces nous avons fait mettre avec autres pierreries en ung dizain d'or esmaillé de noir pesant avec lesdittes pierreries huitz onces dix-neufz esterlins, contient ledit dizain une verge/une croix, dix paternostres entre lesquelles à neufz petitz grains d'or, ung gros bouton, le tout enfilé en une chaînette faite de fil d'or et de soye noire, ledit rubis en façon de cueur est mis à l'ung des costés de la croix dudict dizain entre autres pointes, l'autre ruby et quatre tables de dyamans sont mis sur l'autre costé de laditte croix, assavoir ledit ,rubis au mylieu desdittes quatre tables de dyamant, la belle pointe est mise en la verge; nous avons envoyé ledit dizain garny comme dessus à la princesse de Melphe, femme de nostre très-chier et féal chevalier de nostre ordre, messire Andréas de Oxia, nostre capitaine général de la mer de Levant ».

B. 2400. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1^{er} janvier—31 décembre **1539**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par l'Empere

Charles-Quint ou la Reine Marie, régente des Pays-Bas, accordant : à dame Philippe de Lattre, abbesse du monastère de Marquette, le droit de créer « dame Agnès de Croy sa coadjutresse et future successeuresse en ladite église et abbaye » ; — à messire François de Melun, comte d'Épinoy, une pension annuelle de 2,000 livres; — à messire Jean de Ste-Aldegonde, seigneur de Noircarmes, une somme de 1,200 livres en compensation des pertes qu'il a subies dans la guerre avec le Roi de France; — au même une somme de 165 livres parisis qu'il devait de rente annuelle sur sa terre d'Avelin ; — à Jean de Noeville, seigneur de Boubers, la somme de 200 livres ; — aux abbé et religieux de l'abbaye d'Arouaise 600 livres pour les indemniser des pertes subies pendant la guerre avec la France ; — à la ville de Béthune une remise de 2,000 livres par an et pendant cinq ans sur les impôts dus par ladite ville, « comme à raison de la descente du Roy de France et de son armée en nostre pays et conté d'Arthois et durant le temps qu'il a tenu son siège et envahy nostre ville et chasteau de Hesdin, et depuis la réduction de icellui chasteau que icelluy Roy de France se seroit venu camper à Pernes, distant de trois lieues dudit Béthune, et qu'il auroit approché son dit camp et toutes ses forches et venu soy camper à Housdoing, la Conte, Bajus et à l'environ, esquelz lieux il auroit séjourné le temps de trois semaines faisant plusieurs courses, pilleries et efforts à l'environ dudit Béthune et jusques es faulxbours d'icelle ville en domageant le pays de, damages inextimables; pour résister à laquelle puissance et au siège attendu de jour en jour par devant ladite ville, s'estoient lesdits remonstrans (échevins et habitants de Béthune) de leurs corps et biens employez à la fortification et ouvraiges nécessaires à l'advis des cappitaines et gens de guerre, etc. »; — accordant remise à Antoine de SanTERS, greffier du Conseil d'Artois de « la moitié du rendage de sa ferme dudit greffe, à cause des pertes qu'il a subies par suite de la prise de Hesdin et de la destruction de St-Pol > ; — exemptant les officiers, chevaliers et gens nobles des villes et châtellenies de Lille, Douai et Orchies des droits qui se levaient sur le vin, les marchandises, les voitures, les bêtes de somme, etc., passant sur la chaussée allant de Lille à Menin ; — déchargeant la ville d'Ypres de sa quote-part dans le contingent de Flandre s'élevant à 400,000 carolus, moyennant le paiement d'un carolus d'or « de chascune pipe ou busot (tuyau) de cheminées issant hors du toit » ; — idem la ville de Bruges ; — accordant rémission à Ysembart de Houchin, seigneur

de Mairy, de la somme de 250 carolus d'or, moitié de l'amende à laquelle il avait été condamné par le Conseil d'Artois à cause « de la mort advenue en la personne de Jehan de Nédonchel, seigneur de Sevelenges > ; — idem à Adrienne Cocquiel pain et prébende dans le couvent Ste-Elisabeth « qu'on dit du béghinaige » de Lille ; etc.

B. 2401. (Portefeuille.) — 26 pièces, parchemin, 1 pièce, papier, 1 sceau.<enc>

1^{er} janvier — 31 décembre **1637**. — Attestations par : Baudouin de la Salle, lieutenant de la franche forêt de Mormal, des salaires à lui dus pour marker les bois à vendre ; — par la Reine Marie certifiant « Testât en brief de ce que l'armée estant présentement aux champs monte par mois, savoir les piétons bas-allemands, les haulx-allemands, les cinq enseignes de monseigneur le grant maistre, trois enseignes en garnison d'Artois, les vieilles bendes (à cheval), 2,600 combattans à cheval, l'artillerie, achat de pouldre, les capitaines allemands et autres extraordinaires, les garnisons ordinaires en Hainaut, 400 chevaulx et 2,000 piétons en Artois, 2,000 piétons et 700 chevaulx en Luxembourg », soit pour la dépense totale par mois : 262,013 livres, 15 sols parisis ; — par les commissaires députés au fait des confiscations, au sujet des diligences faites par eux pour recouvrer lesdits biens confisqués sur les français ; — par le lieutenant du bailli de Tournai, de l'assiette et répartition de la somme de 4,000 livres d'aide accordée par les communautés du Tournésis à la Reine Marie ; — par différents capitaines certifiant des revues et montres de gens de guerre ; — par Philippe de Haynin des sommes payées aux gens de guerre du château de Lille ; — par Jean Bravu, lieutenant général du bailli d'Aire, certifiant avoir distribué en aumône « les draps et sollers d'aulmosne » que l'Empereur avait ordonnés prendre sur les revenus des bois de Was-selau ; — par Jean Ploumet et Jean Anseau, maîtres charpentier et maçon, certifiant la visite faite par eux des travaux exécutés aux édifices dépendant du domaine de l'Empereur ; — par les doyen et chapitre de l'église collégiale St-Géry à Cambrai, certifiant que « le mardi deuxiesme jour du mois d'aoust XV^c XXXVII nous ont esté amenés certaines deux cloques par

Jacques Chevalier, maistre fondeur'demeurant à Douai, et ce pour la concordance et parfournissement de la sonnerie et pour le service divin de notre église » ; — par Pasquier Biest, receveur du chœur de l'église Notre-Dame à l'Écluse, des parties de rentes dues à ladite église; — par les échevins des villes de Cassel, Courtrai, Furnes, l'Ecluse et Ypres, certifiant les modérations dans les aides qui leur ont été accordées par l'Empereur à cause des dépenses faites par les dites villes pour l'armement, l'équipement et la solde des gens do guerre » ; — etc.

B. 2402. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 3 pièces, papier,
1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre **1539**. — Lettres de commission accordées par l'Empereur Charles-Quint ou la Heine Marie de Hongrie à : Hugues de la Barre, commis à tenir les comptes de la somme de 220,000 ducats d'or que l'Empereur avait chargé Adrien de Croy, comte de Rœulx de « recevoir et recouvrer des •welzers et compagnons d'Aillemaigne et de messire Jehan d'Andelot, pour convertir et employer tant au fait de la guerre qu'en l'an quinze cens trente-six a esté contre France, comme pour achatz d'artillerie et munitions pour envoyer en Espagne que autrement » ; Thierry Dumont, institué par Jeanne de Gavre, comme veuve de Jacques de Gavre, grand bailli de Hainaut, procureur de ladite dame, pour rendre compte des recettes de l'office dudit grand bailli ; — Laurent Andrieu y institué escoutette de la ville de Courtrai, à charge de verser au trésor une somme de 600 livres à titre de prêt, remboursable en douze ans; Josse Boullenghin, institué conseiller du bailliage de St-Omer ; — Jean de Lyane, idem ; — Michel Antoine, continué dans ses fonctions de maire de Braine-le-Comte ; — etc.

B. 2403. (Portefeuille.) — 71 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1539**. — Quittances délivrées, par Antoine de Croy, seigneur de Sempy, chevalier d'hdhneur de la Reine régente, de la somme de 1,000 livres qui lui a été payée par Jean Berthoul sur les deniers venant des confiscations des biens, terres et revenus appartenant aux Français; —

Adrien de Croy, comte de Rœulx, grand maître d'hôtel de l'Empereur; — Jean de Ste-Aldegonde, chevalier, seigneur de Noircarmes ;—« domp Augustin , abbé de l'abbaye d'Arrouaize, de la somme de 600 livres, oultre et pardessus 524 aultres livres en récompense des grosses pertes et dommaiges que lui et son couvent ont supportés a cause de tous les biens qui sont confisqués en France par la guerre entre l'Empereur et le Roi de France » ; — George d'Egmont, évêque d'Utrecht, de la somme de 600 livres, en compensation des dommages qu'il a éprouvés pendant la guerre ; — Pierre le Prévost, receveur du domaine du Quesnoy; — Jeanne de Luxembourg, baronne de St-Pol ; —Jacques du Bosquel, cleric de la Chambre des Comptes de Lille ; — Guillaume Hoston, conseiller de l'Empereur ; — Guillaume Le Blond, maître de la Chambre des Comptes ; — Pierre Naquefain, prêtre de la somme de 1,100 livres qui lui a été payée par monseigneur le protonotaire deLalaing, comme prieur commendataire du prieuré St-Saulve lez la ville de Valenciennes, « à raison de la visitation de son dit prioré et pour la bourse, alimentation et entretenement d'un des religieux de ce prioré au collège de Clugny en l'Université de Paris » ; — Martin de Clèves, secrétaire du marquis de Berghes, etc., de la somme de 75 livres pour paiement de piétons ; — Wolf Haller de Hallerstein, conseiller et trésorier général de la Reine douairière de Hongrie, de la somme de 4,000 livres reçue de Guillaume Hoston, receveur général de Hainaut, sur les appointements de ladite Reine comme régente, qui sont de 36,000 livres par an ; — Nicolas Uutertrour, écuyer, résidant en la» ville d'Ypres, de la somme de 250 livres, reçue de Jean van Rooden, receveur général de Cassel, « pour en faire paiement à deux cens gages de piétons flamengs levés par ordonnance et à la rescription d'icellui conte du Rœulx, à toute diligence et en grande haste hors de ladite ville et chastellenie du west pays de Flandres, pour iceulx envoyer sous bonne charge et conduite en la ville de Merville pour résister et deffendre aux franchoys, qui, à grande et puissante armée, marchoient vers ledit lieu, aiant desjà gasté, brulé et pillé St-Venant »; — Jean de Markais, seigneur de Villers « à cause de 100 livres de rente que lui doivent chascun an les sieur et dame de Gappane tenant le parti des françois »; — Catherine de Vaulx, veuve de Baudoin Couwet ; — etc.

1^{er} janvier — 31 décembre **1535**. — < Compte troi-siesme de Henry Sterke.conseiller et receveur général de toutes les domaines et finances de l'Empereur Nostre Sire. » — Les recettes se sont élevées à la Bomme de 954,030 livres 10 sols, 6 deniers tournois ; — les dépenses à celles de 588,320 livres, 3 sols, 2 deniers même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants : 269,672 livres, 18 sols de Flandre au trésorier général des guerres ; —1374 livres 6 sols, 6 deniers au receveur de l'artillerie;—10,400 livres aux commis à tenir les comptes des fortifications ; —1,500 livres à dame Anne de Clèves, comtesse de Waldeck « en prest et paiement sur ce que lui pavoit ou pourroit estre due à cause de cinq cens semblables livres que Sa Majesté en considération du prochain lignaige dont elle atteinloit (atteignoit) saditte Majesté, lui avoit ordonné, octroie et accordé prendre et avoir de lui de pension par chacun an sa vie durant si avant qu'elle ne seroit alliée à partie contraire de saditte Majesté » (folio 160, recto) ; — 50 livres à « damoiselle Barbe des Plancques, vesve de Jehan Bourlet, à cause de cent livres que icellui seigneur Empereur lui a données, en considération des longs et bons services que ledit feu son mary lequel pour le service dudit Empereur avoit esté exécuté et privé de vie, lui avoit par ci-devant faiz en pluseurs et diverses manières » (folio 177, verso) ; — 671 livres, 10 sols à maître Nicolas le Gouverneur, receveur de Thionville et secrétaire en ordonnance de l'Empereur, « en considération des services qu'il avoit faiz à Sa Majesté puis longtemps enpluseurs voiaiges, commissions, charges et entremises tant en Allemagne durant l'entreprinse contre le Turcq, es paiemens et revenus des gens de guerre, à la conduite des despens faictes par les ducesses de Parme et de Milan » (folio 198, recto) ; — 30 sols à Philippe Coustreman « pour le 4^e de février et de Bruxelles porter lettres de la Royne à ceulx de Malines pour avoir leur responce sur le renvoy des prisonniers, et autres lettres aux généraulx des monnoies à Anvers touchant le transport de la vasselle en Angleterre » ; — 50 sols à Simon Le Cocq pour avoir le 6 février porté des lettres de la Reine au marquis de Berghes * touchant certain contract qui se prati-quoit avec ceulx de la Rochelle, dont n'est besoing de déclaration » (folio. 213 recto) ; — 24 sols à Gheert Brunnel pour avoir le 13 février porté des lettres de la

Reine au dfossart de Rempts « qu'il envoiast es mains de l'Archevesque de Palermo les livres qu'il trouverait à la maison du curé de Wilderbroech lors détenu prisonnier à Vilvorde » (folio 214 verso) ; — 13 livres 2 sols à Berthel Roelandts pour avoir le 9 janvier 1537 porté des lettres de la Reine « à ceulx de la ville de Malines, aux consaulx de Hollande, Uuytrecht et Frize et au gouverneur d'Overyssel, d'ordonnance qu'ils feissent faire par chacune sepmainne processions générales et solempnelles afin qu'il pleusist à Dieu, Nostre Créateur, nous octroier une bonne, sincère , ferme et pardurable paix » (folio 218, verso) ; — 347 livres 2 sols à Loys d'Yve, capitaine des archers de la garde de la Reine et des archers de la bende du seigneur de Bevres, pour son remboursement de semblable somme dépensée « pour plusieurs messageries, courriers et espies qu'il avoit envoieiz depuis le premier juin 1535 jusqu'au 17 novembre 1537 par le royaulme de France, en la court du Roy, au camp des Franchois estans devant Hesdin et à Pernes et ailleurs pour s'enquérir et scavoir la volonté et délibération des ennemiz, dont de leur rapport et responce il en avoit escript à Sa Majesté pour selon ce soy régler et y pourveoir, et pour aultres parties extraordinaires dont n'est besoing de déclaration » (folio 219, recto) ; — 39 sols à Séraphin de Taxis pour le 12 mars avoir porté lettre? de la Reine à ceulx du conseil à Luxembourg « afin qu'ilz feissent de nouveau publier la trêve faicte entre l'Empereur et le Roy de France » (folio 225, recto) ; — 39 sols à Pierre de Wilt « pour le 13 mars avoir porté lettres de la Reine à l'Evesque de Liège par lesquelles Sa Majesté l'avertissoit et envoyoit copie de la Sainte-Ligue faicte entre le Pape, Sa Majesté et les Vénitiens afin qu'ils feist faire processions générales » (folio 225 recto) ; — 39 sols à Séraphin de Taxis pour le 19- mars avoir envoyé lettres de la Reine au marquis de Beçghes étant alors à Luxembourg « afin qu'il prin-sist garde que aulz marchans forains ou autres ne menassent aucuns chevaulx hors des pays de l'Empereur sans bailler caution que iceulx ne seroient venduz ou délivrez aux ennemis de Sa Majesté » (folio 226 verso) ; — 39 sols à Berthel Roelants pour avoir le 12 avril porté lettres de la Reine au capitaine du Quesnoy afin de savoir « qu'estoient devenuz aucuns deniers et vasselle que avoit feu Battembourg » (folio 233 recto) ; — 32 sols à Guillaume Piper pour avoir le 13 avril porté lettres de la Reine au seigneur

de Lintre « afin de faire bonne et soigneuse garde d'un prisonnier par luy lors détenu sans laisser aller, non. obstant la composition et rémission par lui obtenus du maire de Thielmont » (folio 233, recto) ; — 72 sols à André Bonne pour avoir le 15 avril porté lettres de la Reine au capitaine du château de Gravelines « afin qu'il feist faire bon guet et garde pour autant que le bruit courroit que le prévost de Paris avoit quelque emprinse sur icellui chasteau » (folio 234 verso) ; — 650 livres à Richart Boulengier, courrier, pour, avec le chevalier Cornille Scepperius, conseiller de l'Empereur, être allé de Bruges en Espagne vers l'Empereur à Mouson et de Mouson à Moulins en Bourbonnais vers le Roi de France, puis de nouveau de Moulins à Mouson, et de cette dernière ville à Bruxelles vers la Reine à qui il a apporté les bonnes nouvelles de l'accouchement de l'Impératrice et naissance du jeune prince, août 1537 (folio 236, verso) ; — 9 livres à Simon de Loevere, pour avoir apporté le 10 avril lettres de la Reine au comte du Rœulx « pour avoir son advis sur les billetz que Sa Majesté luy envoioit touchant la garde et préservation des pays de pardeça » (folio 239 verso) ; — 37 sols à Séraphin de Taxis pour le 8 mai avoir envoyé lettres de la Reine à ceux du Conseil a Luxembourg, pour faire continuer les processions générales « afin qu'il pleusist à Dieu , nostre benoit Sauveur, inspirer les cœurs des princes chrétiens à bonne paix, union et accord » (folio 243, recto) ; — 64 sols à Nicolas Berthoul pour avoir le 28 mai porté des lettres de la Reine au comte de Bueren, capitaine général, « l'adver- tissant des nouvelles qu'elle avoit reçues du seigneur de la Rochepot, gouverneur de par le Roy de France en Picardie, touchant le ralongement de la trêve » (folio 248, recto) ; — 56 sols à Gheert Brunnel pour le 5 juin avoir porté lettres de la Reine à ceux de Nieuport « touchant aucuns batteaux prins en mer sur aucuns leurs bourgeois par les Francois » (folio 254, verso) ; — 72 sols à Claes Pieters pour le 6 juin avoir porté lettres de la Reine au comte de Bueren, capitaine général de pardeça « touchant l'envoy d'aucuns bons personnaiges de par Sa Majesté à l'en- trée du cardinal de Liège en sa cité de Liège » (folio 255, recto) ; — 4 livres à Berthel Roelandts pour le 27 juin avoir porté lettres de la Reine aux baillis d'Aire, d'Ypres, Saint-Omer, Bourbourg, Gravelines et Armentières ou à leurs lieutenants « afin qu'ilz appréhendassent ceulx qui s'estoient rebellez contre

la justice à cause de la démolition de l'église Saint-Waast qui souloit estre es faulxbourg de Béthune » (folio 259, recto) ; — 48 sols à Pierre Treillière pour avoir le 30 juin porté des lettres de la Reine au président du Conseil de l'Empereur à Namur « afin qu'il s'informast sur le cas advenu audit Namur à la personne de l'escuier de Pleyne qui s'estoit deffaict soy-mesmes, et de ce qu'il en trouve-roit en advertist Sa Majesté » (folio 260 verso) ; — 40 livres à Robert Chappel, héraut d'armes du duc d'Arschot, pour avoir « accompagné ung cheval-cheur d'escuierie du Roy de France envoie de par le seigneur de la Rochepot, lieutenant du Roy de France en Picardie, à la Reine régente et gouvernante, depuis la ville de Beaumont jusques en la ville de Bruxelles où il trouva Sa Majesté » et pour l'avoir de nouveau accompagné à son retour (folio 261 recto) ; — 24 sols à Pierre de Wilt pour avoir le 1^{er} juillet porté lettres de la Reine au marquis de Bergues « l'adver-tissant de la tresve communicative et marchande faicte entre l'Empereur et le Roy de France, leurs pays et subgettz pour dix ans » (folio 262, verso) ; — 64 sols à Adrien Thay pour avoir le 7 juillet porté lettres de la Reine aux gens de la Chambre des Comptes à Lille leur demandant copie authentique de tout ce que le feu duc de Gueldre c avoit eu et prins de la maison de Bourgoingne depuis le trespas de feu roy don Philippe, que Dieu absoille, jusque audit 6^e juillet, fusist en don, argent comptant, drap d'or, de soye, d'ordonnance de gens d'armes que autre. ment » (folio 265, recto) ; — 9 livres 12 sols à Philippe Puttemans pour avoir le 28 juillet porté lettres de la Reine aux gens du Conseil de Frise et de la ville de Groningue « par lesquelles Sa Majesté les advertissoit de la paix faicte entre l'Empereur et le Roy de France affin qu'ilz rendissent grâces et louanges à Dieu par processions et oraisons et par 'démonstration de feux de joye » (folio 289, verso) ; — 32 sols à Claes Raymons pour avoir le 4 septembre porté lettres de la Reine aux seigneurs de Bueren et d'Ysselstain « afin qu'ils vouldissent faire leurs apprests pour accompagner Sa Majesté au voiaige qu'elle entendoit faire sur la frontière de Picardie » (folio 292 verso) ; — 24 sols à André Baron pour le 20 octobre avoir porté lettres de la Reine aux chancelier de Brabant, bailli d'Alost et du Viesbourg à Gand, par lesquelles il leur était ordonné de procéder « à la pugnition et correction des chartons aians esté

semons de suivre et servir la Reyne en son voiaige de France selon les billelz des noms à eulx envoyez, afin que autres pour l'avenir y prinsissent exemples et l'Empereur et la Reyne fusissent serviz au besoing comme de raison» (folio 305,recto); —36sols à Jennin Goessins pour avoir le 14 novembre porté lettres de la Reine à ceux du Conseil en Flandre « d'ordonnance de procéder contre les chartons du quartier du Viesbourg à Gand qui avoient esté rebelles et fait reffuz de servir Sa Majesté au royaume de Franco » (folio 310, verso) ; — 286 livres 9 sols à Séraphin de Taxis pour l'envoi de six paquets de lettres le 1^{er} octobre 1538 à messire Cornille Scepperius, « lors estant vers le roy -de France à Coucy », l'entretien de six postes depuis Malines jusqu'à Messencouture « durant le voiaige de la Reyne sur les frontières de Picardie afin que Sa Majesté fusist plus souvent et en plus grant dilligence advertie par les seigneurs du privé conseil et des finances, estans lors au dit Malines, des nouvelles et affaires qui journellement survenoient concernant le service de l'Empereur » (folio 316 verso) ; — 32 sols à Nicolas Berthoul pour avoir porté le 3 décembre lettres de la Reine au comte de Rœulx, gouverneur d'Artois, « afin qu'il fesist diligence de appréhender aucuns mauvais garnemens et vagabonds pour s'en servir aux gallères de l'Empereur » (folio 323, verso) ; — 128 livres à Reynoult de Bourmania, dros-sart de Wedde, « pour par ordonnance de ladite Roïne estre party de la ville de Bruxelles avec Jehan de Boubaix, seigneur de Wornute, pour par ensemble aller en Overysseel vers les capitaines et piétons du conte d'Oldenbourg aians esté à Coppenhague pour traictier et convenir avecq eulx et les prendre au service do l'Empereur » (folio 340 recto); —1132 livres, 13 sols, 6 deniers à Nicolas le Gouverneur, receveur de Thionville, pour différents voyages qu'il a faits pour le service de l'Empereur en allant le 14 octobre 1533 à Luxembourg « vers le marquis de Berghes, ' estant lors illecq, pour lui dire et déclarer de par Sa Majesté aucunes choses touchant le service de l'Empereur », — le 26 décembre 1534 s'être rendu « es pays de Trêves, Lorraine et France pour soy informer d'aucunes affaires touchans le duc de Gheldres que l'on disoit lors avoir prins party de France », — le 2 avril 1535 être allé vers « quelque gros personnage que l'on ne veult icy estre nommé pour le recevoir à serment et donner lettres de retenne au service de l'Empereur », — le 1^{er} avril 1535 être allé « vers ung aultre gentilhomme françois pour de la part de ladite

Royne luy dire et remonstrer aucunes choses concernans le service de l'Empereur », — le 7 juillet suivant « estre retourné vers ledit gentilhomme pour l'affaire que dessus », — le 4 octobre « estre de rechief allô vers ledit gentilhomme pour de luy entendre aucunes choses de ce qu'il pavoit avoir oy et entendu en court de France », — le 2 février 1535 (1536 n. st.) être allé au pays de Trêves et Lorraine « pour scavoir et entendre l'affaire des lansknechts qui vouloient lors tirer en France afin de leur faire empescher le passage et d'illecq soy tirer devers le duc de Lorraine pour luy délivrer la ratiffication de l'Empereur et en prendre la sienne touchant le fief des villes et chastellenies de Astenay, Marville et Arancy » (folio 342, verso) ; — 100 livres à maître Gérard Mulart, conseiller de l'Empereur en son grand conseil de Malines, pour les dépenses faites par lui dans les négociations « avecq ceulx de Zuytphen, attendu le différent que lors estoit survenu d'entre les villes de Gheldres contre le duc^ur seigneur et prince », ainsi qu'avec ceux de la ville de Nimègue « afin de les attraire à l'obéissance de l'Empereur et qu'ilz se rendissent à Sa Majesté comme duc de Brabant », comme aussi pour être allé à « Vilvoerde avec le substitut du procureur général pour oyr et examiner les prisonniers Jehan van Battembourg et Gheese van Voorne» (folio 345,verso); — 88 livres,8 sols à messire Laurens Dublioul, chevalier, seigneur de Sart, conseiller de l'Empereur et greffier de l'ordre de la Toison d'or, pour être allé le 3 janvier 1537 (1538 n. st.) « vers le conte de Nassau estant à Bréda avecq lettres de credence sur lui pour de la part de Sa Majesté s'employer à ce que le duc de Clèves et le duc Guillaume, son fils, ne teinssent communication et. ne prinssent intelligence ou conclusions avecq messire Charles d'Egmond ny les estatz du pays de Gheldres » (folio 349, recto); — 400 livres à maître Godschalckericy pour être allé le 3 août 1536 o vers aucuns princes électeurs et autres pour leur remonstrer le droit que l'Empereur a au duchié de Gheldres et pour autres affaires touchans grandement le bien des pays de pardeça dont n'est besoing icy faire plus ample déclaracion » (folio 358, verso) ; — 40 livres à Philippe du Chaisne, alias Malihan, gentilhomme de l'hôtel de la Reine Régente pour le voyage « que par ordonnance de la dite Reine il alloit le XXII^e jour de décembre 1538 et de la vDle de Bruxelles faire vers le Roy très chrétien en France luy porter aucuns

-oyseaulx de proye que Sa Majesté lui envoioit et en faisoit présent au nom de l'Empereur comme pour la nourriture d'iceulx oyseaulx et d'aucuns compaignons qui les portèrent > (folio 365 verso) ; — 912 livres, 10 sols à messire Charles Boisot, docteur es droitz, conseiller de l'Empereur et maître aux requêtes ordinaire au grand conseil de Malines, pour le voyage que « il entendoit et estoit prest faire pardevers Sa Majesté en Espagne, pour illecq résider et suyvre sadicte Majesté audit estât de conseiller <n tout ce que par icelle lui seroit ordonné et commandé de suyvre et y retourner tant qu'il lui plairoit » (folio 367, recto) ; — 10 livres à Nicolas Anquin en gratification pour ses bons services « mesmement que sans son advertance les villes et chasteau de Gravelinghes eussent esté dis-troictz de l'obéissance de l'Empereur et mis es mains des franchois et autres ses ennemis, et ce outre et pardessus la somme de cinquante livres qu'il avoit aussi receu en don à la dite cause » (folio 370, verso) ; — 4 livres à Gheese van Voorne, veuve de feu Jean de Battembourg, prisonnière au château de Vilvorde, « pour don que lesdits des finances lui en avoient fail pour Dieu et en aulmosne, mesmement pour se ayder à retirer hors du pays » (folio 370,) ; — 900 livres au receveur général en remboursement de semblable somme remise « à aucuns bourgeois de la ville de Groeninghen pour don que ledit seigneur Empereur par advis et du sceu que dessus leur en avoit fait en considération d'aucuns bons.léaulx services qu'ilz avoient faiz à Sa Majesté, mesmement que par leur moyen ladite ville et pays de Groeninghen avoit esté réduict et mis en l'obéissance de sadicte Majesté » (folio 376, recto) ; — 171 livres, 18 sols à maître Pierre Le Conte, orfèvre demeurant à Bruxelles, « pour une chaîne d'or que Sa Majesté avoit fait acheter et prendre de lui pour en faire don à ung gentilhomme de la Royne de France, lequel estoit venu vers la Royne Fadvertir, de par ladicte Royne de France, de aucunes choses dont n'est besoing de déclaration, icelle chaîne pesant neuf onces onze estrelins » (folio 376, verso) ; — 208 livres au receveur général en remboursement de semblable somme donnée « à ung gentilhomme de France », lequel estoit venu vers ladite Royne luy présenter de par le Roy de France, son maistre, aucuns oyseaulx sacres et pour autres causes dont n'est besoing de déclaration » (folio 377, verso) ; — 24 livres à Nicolas Viron, courrier, « pour avoir apporté la ratiffication et continuation de la trêve et abstinence

de guerre fait entre Sa Majesté et le Roy de France » (folio 378, verso) ; — 600 livres au receveur général, en remboursement de semblable somme « bailliée et délivrée comptant à certains per-sonnaiges que l'on ne veult icy estre nommez, pour don que icellui seigneur Empereur par advis. et du sceu que dessus leur en avoit fait de grâce espéciale, pour une foiz, pour aucuns services qu'ilz avoient faiz à sa dite Majesté dont n'est besoing icy faire autre déclaracion » (folio 378, verso) ; — 100 livres à Hubert van Lutich, secrétaire du duc Frédéric, comte palatin pour les dépens d'un séjour de trois mois à Bruxelles où il étoit venu de la part dudit sei-gneur.son maître.solliciterle paiement de 25,000 livres que l'Empereur lui avait accordées « en récompense des dommaiges et intéretz qu'il avoit soustenuz d'estre venu d'Allemaigne par deçà pour le secours de la ville de Copenhaghe que autres causes dont n'est besoing de déclaracions » (folio 379, recto) ; — 4000 livres a « certain bon et notable personnage qui ne se peut nommer pour les convertir et employer en certains gros affaires touchant le bien et sûreté des pays de pardeça, mesmement à l'entretienement d'aucuns gens de guerre de cheval et de piedt qui l'esté précédent avoient secrètement esté entretenuz pour éviter que la ville de Cambray ne fust surprinse des ennemiz françois » (folio 380, verso) ; — 620 livres, onze sols ■ à Pierre Le Conte, orfèvre à Bruxelles « pour une chaîne pesant quatre marcqs deux onces et demi estrelins que sadite Majesté avoit fait prendre et acheter de lui pour en faire don au seigneur de Coucy, gentilhomme de la chambre du Roy de France, venu de vers ladicte Reyne de la part d'icellui seigneur Roy avecq lettres de credence pour congratuler la paix faicte entre ledit seigneur Empereur et Roy de France » (folio 384, recto) ; — 80 livres à Pierre Vyts, Jean de Vaestre, alias Reyniers et Jean Nayelleplasch « en récompense le premier des pertes et dommaiges qu'il avoit euz en ses bledz la saison auparavant passée par les bestes sauvaiges en la forêt de Soingne, 'et aux autres pour leur peine et salaires d'avo ir prins soing et garde en la dite forest tant aux desgastz des bois qui se coppoient comme eulx avoir dilligemment enquis des mésuz qui se connectoient en ce qui concernoit la vénerie » (folio 385, recto) ; — 500 livres à Gérard Sterke, contrôleur de la dépense ordinaire de l'hôtel de l'Empereur, « pour avoir apporté à la Royne Régente des pays de par deçà en toute extrême dilli

gence et en poste les nouvelles et certitude de l'assemblée et entrevue dudit seigneur Empereur et du Roy de France, premiers en la gallère de Sa Majesté, et depuis à Aygues-mortes et de la bonne intelligence, paix et concorde faite et conclud entre icellui Seigneur Empereur et ledict Seigneur Roy » (folio 385, verso) ; — 400 livres à maître Pierre Le Conte, orfèvre, pour une chaîne d'or, « bailliée au seigneur Sansancq, gentilhomme du Roy de France, lequel estoit venu vers Sa Majesté apporter les articles du traicté de paix fait et conclu entre ledict seigneur Empereur et ledict Roy de France, icelle chaîne pesant deux marcs six onces » (folio 390, recto) ; — 13 livres 16 sols à Seger Coppens et Jean Cieken, sergents de la ville de Bruxelles,* pour avoir eu regard et garde tant de jour que de nuyt sur deux égyptiens estans prisonniers sur la Steenporte en ladite ville de Bruxelles pour aucuns caz à eulx imposez » (folio 391, recto) ; — 169 livres à Simon Bering, enlumineur à Bruges, « pour avoir fait et painct la figure et représentation avecq leurs armes et timbres en grandt volume les cinq person-naiges, assavoir le duc Philippe, premier fondateur de l'ordre dudit Toison d'Or, le duc Charles, l'empereur Maximilien, le roy don Philippe et l'Empereur à présent, au pris de six livres chacune figure desdis personnaiges y compris leurs armes et timbres; item, pour avoir fait les escuchons avec les armes des chevaliers . de l'ordre qui avoient esté depuis le commencement dudit ordre jusque l'année trente-sept qui sont au nombre de neuf vingt quatre au prix de douze sols six deniers chacun desdiz escuchons etc » (folio 391, verso) ; — 23 livres 7 sols à Arnoult de Zomberghe « prévost de l'hostel de la Royme pour son remboursement de semblable somme qu'il avoit païée et desboursée pour l'exécution de certains personnaiges que l'on ne veult icy estre nommés » (folio 399, verso) ; — 100 livres à Liévin Panagathus, maître d'école des pages de la Reine « tant pour ses pienes qu'il avoit faitz en la description de la généalogie de l'Empereur et de ladicte Royme, comme pour l'avoir fait éluminer pour envoyer audict seigneur Empereur » (folio 403, recto) ; — 160 livres à Liénart van Loven, fauconnier demeurant en Norwège, « pour certains oyseaulx de proye achetés de luy pour les envoyer et en faire présent de la part de l'Empereur au très-chrétien Roy de France » (folio 403, recto) ; etc.

B. 2405. (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin, 6 pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre 1538. — Mandements de l'Empereur Charles-Quint ou de la Reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas : ordonnant, sur la requête des mayeur et échevins de la ville d'Arras, l'exécution des lettres patentes délivrées précédemment « pour faire cesser le mestier de saielrie qui se estoit nouvellement eslevé sur le plat pays et lieux champestres de nostre pays et conté d'Artois au grant dhommaige de nostre dicte ville d'Arras, constrain-dre les saieteurs et satiniers réellement de cesser leur stiel de saietrie pendant le procès quy estoit indécis entre lesdictes parties au conseil d'Artois, par prinse de leurs hostelles, filletz, saies et satins et par toutes voies et manières de contrainctes dues et raison-ables » ; — prescrivant k Pierre de Cortewille, garde des joyaux, de délivrer et défalquer de l'inventaire les pierreries et bijoux suivants: « une belle et grosse poincte de dyamant et certaines pièces de licorne, telles et de la qualité que cy-après sont dé-clairées et spécifiées, selon l'inventaire qu'il en a de nous, assavoir ladite belle et grosse poincte de dyamant myse en ung bouton d'or envyronné d'ung es-cription à la devise de Savoye disant « fert », esmaillé de noir, ladicte poincte venant d'Espagne, pesant le tout ensemble onze esterlins huict grains, laquelle poincte nous avons fait mectre en ung bouton d'or pendant en une petite chaînette d'or esmaillée de noir; et d'icelle poincte garnye comme dessus nous en avons fait don à nostre bien amée cousine madame Marguerite, fille de nostre très chier et bien amé frère le Roy de France, en la ville de Villeneuve-lez la cité de Nyce, et de huyct estrelins vingt-sept grains de licorne que nous avons fait tailler et couper d'une belle pièce de licorne d'ung quartier, de longueur-pesant six onces sept estrelins et demy, des cinq estrelins et trois grains de ladicte licorne en une pièce noUs en avons fait don à nostre bien aimé grand commandeur de Castille de l'ordre St-Jacques don Jehan de Xunga et autres trois estrelins vingt quatre grains de ladite licorne tant en une piécette qu'en pouldre, nous en avons fait don a nostre maistre d'artillerie Henera » ; — déchargeant le même garde-joyaux de « la veyselle, drap de velour et une servyette de la qualité que cy-après sont déclairées et spécifiées selon l'inventaire qu'il en a de nous, assavoir deux tren-choirs d'argent dorez quarrez, pesans cinq marcs deux

onces dix estrelins, six trenchoirs d'argent dorez, ronds, pesans neufz marcs' nne once, ung ouvier (œuvier) aussi doré pesant cinq onces douze estrelins huict grains, trois cuillières d'argent blanc pesans six onces quatorze estrelins huict grains, une aultre cuillère pesant deux onces deux estrelins huict grains, ung pot d'argent blanc serrant à mectre la moustarde avec la cheyne et une grande cuillère y appartenant, pesant sept marcs cinq onces treize estrelins vingt quatre grains revient au poix de vingt trois marcs sept onces douze estrelins seize grains, laquelle estoit à la charge de Gille Pierrart, nostre garde-linge ; item, quatre es-cuelles d'argent pesans neufz marcs six onces sept et demy estrelins d'argent, deux tasses pesans quatre marcs trois onces onze estrelins, revient les deux par-* ties à quatorze marcs ung once dix-huit estrelins demy qu'estoyent à la charge de Pierre Hannet, nostre varlet de fruit ; item, ung plat, une escuelle, ungpot-quin pesans le tout ensemble quatorze marcs une once quatre estrelins d'argent, laquelle vaisselle estoit à la charge de Jehan Geneau, nostre saulsier, et a eu de fraincte (frai, usure) sur toute l'antrè vaisselle que a ledit saulsier en garde depuis qu'il a eu en mains jusques au XXVIII^e d'avril XV^c XXXVII, ung marc trois onces neufz estrelins ; toute la susdite vaisselle tant dorée que blanche revyent en tout à cinquante-trois marcs si± onces quatre estrelins ; une perle des septante-trois qu'estoyent à la croix d'or esmaillée de blanc garnye de quatorze balais et de deux petites poinctes de dyamant qui poise avec Nostre-Dame et saint Jehan et le pied d'argent doré vingt marcs une once ; ung drap de velour noir bordé de velour cramoisy doublé de treillis servant à couvrir la chayère du prescheur ; une serviette qui souloit estre semée de fleurs et traissée de fil d'or, frangiée aux deux boutz de franges de fil d'or et de soye violette de deux aulnes de long, laquelle serviette a depuis esté refaite et est à présent encores traissée sans les fleurs, ny les franges, et contient encore deux aulnes de long ; nostre garde-joyaux y a depuis fait mectre aux deux boutz des franges de fil d'or et d'argent ; ladite perle, drap de velour et serviette estoient à la charge de feu maistre Jehan du Champ-pepin, clerck de nostre grande chappelle ; desquelles vaisselle, drap de velour, serviette et perle dessus spé-ciffiées, bailliées et délivrées de nostre ordonnance et exprès commandement par nostre diet garde-joyaulx aux personnes dessus nommées selon et par la manière dessusdicte, qui ont esté perdus à nostre emprinse de Thunes (Tunis) » ;—déchargeant le même garde-

joyaux des bagues. joyaux et bijoux distribués d'après les ordres de l'Empereur et comprenant : « une table de dyamant des six tables qui poisent avec trois poinctes deux escussons de dyamant, une once dix huict estrelins et demy, venans de feu Monsieur le duc de Bourbon, lesquels nous avons désengaigés avec une croix garnye de trois dyamans et de deux cailloux de rubis et avec douze perles en potente d'or des marchans génois en la cité de Gênes appelés Jehan-Baptiste Fournaire, Nycolas Stephano et Jehan-Ansaldo de Grimaldo, pour la somme de six mil cent et vingt ducatz et avons fait mectre ladicte table en une verge d'or esmaillée de noir pesant huict estrelins huict grains d'or, de laquelle verge garnye de ladicte table de dyamant, nous en avons fait don à Madame de Givay ; item, une belle table de dyamant bien espesse mise en verge d'or pesant sept estrelins et demy, lequel dyamant nous avons fait oster de ladite verge pour nostre service et depuis l'avons fait remectre en une autre verge d'or esmaillée de noir pesant sept estrelins, de laquelle verge d'or garnye de ladicte table de dyamant nous avons fait don à Madame d'Estaingue avec une autre verge garnye aussi de ung dyamant ; item, ung bon dyamant en fachen de cueur enchâssé en une verge d'or esmaillée de noir pesant avec ung dyamant en façon de triangle aussi en verge d'or six estrelins dix-huict grains, lequel dyamant nous l'avons fait mectre en une autre verge d'or pesant cinq estrelins dix-huict grains ; item, ung grain de rubis en verge d'or pesant avec trois grains de turquoise huict estrelins trois grains, lequel dyamant en façon de cueur et grain" de rubis nous les avons délivrés es mains de nostre bien amé don Loys Xonga, gentilhomme de nostre chambre, servant de sommelier de corps, pour en faire ce que luy en avons ordonné dont n'en voulons faire plus ample déclaration ; — item, une riche coupe d'or à couvercle venant d'Allemagne assise pour pied sur huict petites diverses bestes chascune tenant ung escusson armoyé de plusieurs armes de l'Empire, garnye par le pied de douze ballais, douze saphirs et sur le bas dudit pied de seize perles fermes et en monctant de huict demy perles, la poignée d'icelle de quarante-huict perles fermes ; la coupe dessus icelle poignée garnye de trente-sept saphirs et de trente-cinq ballais et seize perles fines, le couvert d'icelle fait en forme de couronne, assavoir ladite couronne garnye par le bas de huict saphirs et de huict balais, dé huict personnages tenans fleu-

rettes, chacun enclos en un petit chastellet portant sur leurs testes les quatre d'eulx quatre saphirs et les autres quatre ballais ; icelle couronne chargiétant au bort que aux fleurons et chastelletz de quatre vingtz huict perles fermes, et le plat dudit couvert garny de quatre petitz ballais et quatre petitssaphirs et soixante quatre petites perles finnes, au dessoubz du fertelet y a quatre feuillages garnys de huict saphirs et de huict ballais et seize perles finnes et de plusieurs autres petites perles branllantes, ledit fertelet fait à forme de tourelle et au dessus d'icelle un homme tenant les armes d'Austrice garnyes de dix perles finnes, pesant ensemble vingt marcs quatre onces dix estrelins; de laquelle coupe d'or garnye comme dessus, nous avons fait don à monsieur le cardinal de Lorraine ; item, une autre coupe d'or venant du roy d'Angleterre ouvrée de feuillages garnye sur le pied d'embas de quatre ballais, quatre petites pointes de dyamant enchâssées en fleurs et de quatre troussees de perles à trois, ladite coupe par hault garnye de dix balais, deux pointes de dyamant et de deux tables en un escusson de dyamant enchâssé en fleur d'or, entre lesdictes pierres y a unze troussees de perles à trois, la couvercle d'icelle coupe garnye de quatre balais enchâssé en fleurs d'or, d'ung cueur de dyamant taillé à faces, de quatre pointes de diamantz, de deux dia-mantz à face, de deux tables de dyamant, de dix perles finnes et de quatre troussees de perles à trois, et le fertelet garny de quatre grans ballais enchâssé en-fleurs d'or, de quatre petitz ballais enchâssé en cloux d'or, d'ung balay, de perchié à jour, de quatre potentes de perles à trois et de douze perles finnes, pesante treize marcs ; de laquelle coupe d'or garnye comme dessus nous en avons fait don à Monsieur le connestable de France ; item, une verge d'or garnye d'une table de jacinthe pesante deux estrelins et demy, de laquelle nous avons fait don à nostre amé don Loys de Xonga, gentilhomme de nostre chambre servant de sommelier de corps » ; — idem, déchargeant le même officier des bijoux et pierreries distribués d'après les ordres de l'Empereur, savoir : « une table de rubis qui est la meilleure des deux tables de rubis que nous avons fait oster d'une chemise qui estoit garnye de quatre esmerauldes, quatre dyamans et quatre rubis qui poisent ensemble une once cinq estrelins et de plusieurs perles, laquelle chemise nous avoit esté donnée par cy-devant par madame nostre seur la Eoyne douaigière d'Hongrie, ladite table de rubis nous l'avons fait mectre en une bague d'or garnye d'une

table de dyamant et de une perle poire pendante au lieu d'une table d'espinnelle que y avons fait oster, et en avons fait don d'icelle table de rubiz mis en ladite bague à Madame la daulphine de France ; item, deux tables de dyamants prins de quatre dyamants venans de ladite chemise dessus spéciffiée, lesquelles avons fait mettre en deux verges d'or esmaillées de noir, et de la meilleure qu'estoit en carreure, nous en avons fait don à Madame de Roye, niepce de Monseigneur le Connestable de France, et de l'autre table de dyamant plus longue que large en avons fait don à Madame de Vertu, laquelle table estoit aussi en verge d'or et de moindre valeur que l'autre » ; — constituant des rentes sur le domaine de Cassel ; — autorisant messire Henri d'Emericourt, seigneur de Villezies, maître d'hôtel de la Reine de Hongrie et Isabeau, sa femme, de disposer de tous leurs biens et" fiefs ; — ordonnant aux gens de la Chambre des Comptes de Lille d'entériner les lettres d'amortissement accordées aux religieuses de l'hôpital à Hazebrouck ; — prescrivant à Jean Ruffault, trésorier général de tenir la main à ce que la collecte des accises de Bapaume soit perçue régulièrement.

B. 2406. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1588**. — Lettres de don ou do remise d'impôts octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie de Hongrie, régente des Pays-Bas, accordant : à Antoine Loingnart, « par ci-devant messenger à cheval de l'escurie de l'Empereur, honneste homme débile, chargé d'une ancienne femme », la somme de 18 livres ; — à Marguerite du Vyvier « povre josne fille à marier » la somme de 50 livres ; — à frère Thomas Hasart, religieux du couvent des Cordeliers de Tournai, la somme de 50 livres ; — à Cléopatre, « povre fille naturelle de maistre Loys Mesdach, conseiller au Conseil de Flandre », la somme de 100 livres ; — à dame Isabeau de Noyelles « dame duaigière de Ranchicourt » et à François de Bailleul, 691 livres 8 sols : — à Elisabeth Caillon, veuve de Colin Rozet, « povre ancienne femme », la somme de 12 livres (cette somme ainsi que les précédentes ont été délivrées en exécution du testament du Roi Philippe-le-Beau) ; — restituant à la veuve et aux huit enfants d'Antoine de Rantre, greffier de la gouvernance de Douai, la somme de 500 philippus

d'or qu'il venait de payer pour l'acquisition dudit greffe lorsqu'il est mort; — remettant à féal chevalier et capitaine des hallebardiers allemands de la garde de l'Empereur, la moitié des droits dus pour la vente faite à sa belle-mère de la baronnie et seigneurie de ; — octroyant à la ville de St-Omer la somme de 4826 livres, 8 sols pour réparations aux fortifications de la ville ; — faisant remise aux habitants de Bouchain des 77 rasières de blé de rente qu'ils devaient tous les trois ans au domaine de l'Empereur, à condition de payer pendant ledit temps la quantité de 32 rasières de blé due par ledit domaine aux pauvres de Bouchain; —idem, aux habitants de Montreuil-sur-Mer de leurs part et portion dans la taille et de la somme de 800 livres parisis qu'ils doivent chaque année à condition de faire réédifier « leurs maison de ville, prisons et lieux publics, beffroi, orloge et autres charges, et ouvrages » ; — exemptant les arbalétriers de la ville du Quesnoy « de maletôtes, de tailles et de tous fraiz de nostre dite ville du Quesnoy » ; — accordant une modération dans le fermage dû par l'amodiateur du pâturage de la forêt de Mormal, en considération de la guerre et de la perte de ses bestiaux, pourceaux et chevaux ; — etc.

B. 2407. (Portefeuille.) — 22 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1588**. — Attestations : par les échevins des villes de Bailleul, Gand, Dunkerque, Oostburg, la châtellenie de Furnes, Aire, Hénin-Liétard, Bruges, que le receveur des subventions les a déchargés d'une partie de leur quote-part dans les aides ; — par Jean Anseau, Jean Ploumet et Jean de la Bassecourt, maîtres-maçons et charpentiers au sujet des travaux exécutés « es membres de la recepte de la Salle de Valenciennes » ; — par les lieutenant et bailli de Bapaume au sujet de l'estimation des grains du grand cens ; — par François d'Anglure, vicomte d'Estoges, capitaine des ville et château de capitaine de 50 lances des ordonnances au sujet des lettres de sauvegarde accordées aux habitants de « Mugnor » ; — par les échevins de la cité et duché de Cambrai certifiant que les marchands de Douai ont amené à Cambrai des draps qu'ils ont vendus à des habitants de ladite ville, lesquels « par le menu et destail les vendent et distribuent en leurs maisons et non ailleurs » ; — par Baudouin de la Salle, lieutenant de la franche forêt de Mormal, constatant les journées employées pour marquer les bois ; — par les échevins de la ville de Béthune certifiant qu'ils ont

joui du don de 2000 livres fait à leur ville par l'Empereur; — par Arnouldde Zomberghe, prévôt de l'hôtel de la Reine, certifiant les frais faits pour la détention de Pierre de Bailleul, dit de YEscuiterie, à la Steenporte de Bruxelles, naguères exécuté par l'épée. — Inventaire des meubles de la maison et hôtel de l'Empereur à Binch ; — idem de la Salle à Valenciennes. — « Recepte des deniers venans des parties confisquées gisans sous le bailliaige de Douai et du Hainaut ». — Certificat attestant que Janin Parmentier, natif de Valenciennes, accusé d'avoir coupé une bourse dans laquelle il avait trouvé un hard, un double et un niquet appartenant à Colette Colsonne, a été livré par le lieutenant du prévôt de l'hôtel du Roi très-chrétien de France au prévôt de l'hôtel de la Reine de Hongrie qui, après que ledit accusé eut de sa franche volonté confessé son crime, l'a remis aux mains du prévôt de l'hôtel du Roi pour qu'il fût puni selon ses démérites. — États des pensions et des gages des officiers de la maison de l'Empereur. — Rôle de la garnison du château de l'Ecluse. — Remontrances des Etats d'Artois au sujet des Aides.

B. 2408. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1588**. — Lettres de commission instituant : le comte de Rœulx pour recevoir les requêtes des habitants des villages et hameaux du pays d'Artois demandant modération de leur quote-part dans les aides en raison « des pertes par eulx soustenuz à cause de la dernière guerre contre la France, les aucuns par la prinse et ranchonnement de leurs personnes, autres par la prinse de leurs biens et bestiaux et aultres par le feu, dont lapluspart comme ilz dyent sont tellement destruis et apovriz que impossible leur seroit fournir au payement de leur cotte » ; — Louis Savary, cleric, forestier des bois de Béthune ; — Antoine de Larnet, seigneur dudit lieu, conseiller-maître de l'hôtel et général des finances, commis de l'Empereur en la ville de Soissons pour y faire payer aux sujets dudit Empereur, ce qui leur revient de leurs terres et immeubles qu'ils ont « gisans » au royaume l& France; — Guillaume Hangouart, président du Conseil d'Artois, seigneur de « Piettre », chargé d'informer et de poursuivre les contraventions qui se commettent dans les bois,

fossés et viviers de ladite seigneurie en coupant des arbres et en pêchant le poisson.

B. 2409. (Portefeuille.) — 141 pièces, parchemin, 18 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1538**. — Quittances données par : Jean Ploumet, maître-charpentier, de la somme de 12 livres pour 16 jours employés à visiter les travaux faits dans le ressort de la recette de Bouchain ; — Guillaume Le Blanc de celle de 423 livres, 10 sols, 8 deniers provenant de la recette des droits seigneuriaux de Lessines et Flobecq ; — Pierre de Greboval des deniers venant de la recette de Philippe de Latour, receveur de l'espier de Bailleul, et de Jean Volckaert, fermier du bailliage de l'Écluse ; — Henri Sterke, receveur général des finances, des sommes reçues des receveurs particuliers ; — Mathieu van Heybosch, commis à tenir le compte de l'ouvrage de la nouvelle chapelle de l'Empereur de la somme de cent livres « en prest et payemens aux livreurs des estoffes et ouvriers de ladite chapelle » ; — par Eustache Bruneau, comte de Meghen, d'indemnité à lui accordée pour pertes et dommages subis à cause de la guerre ; — Pierre de Wyts (idem) ; — Sévérin Franet (idem) ; — Jacques de Réoourt (idem) ; — baron de Licques (idem) ; — Baudoin Mussiet (idem) ; Henri de Gourtewille (idem) ; — Philippe de Stavele, baron de Chaumont (idem) ; — Jean Pelot (idem) ; — Marc Charles (idem) ; — Fedricq de Meleun (idem) ; Robin Massart (idem) ; — Jean de la Haye (idem) ; Philippe Nigri, chancelier de la Toison d'or (idem) ; Isabelle de Waldecq, vicomtesse de Gand (idem) ; Jacques de Zuvekens (idem) ; — Jean Coullon (idem) ; — Georges de Lavallée (idem) ; — Antoine de St-Amand, seigneur de Wella (idem) ; — Jean de Govis (idem) ; — Adrien de Boufflers (idem) ; — Walleran de Galamez (idem) ; — Adrien Hugot, homme d'armes des archers de l'Empereur (idem) ; Antoine de Hellefault, seigneur de Winezelles (idem) ; — Philippe Le Barbier (idem) ; — Antoine de Croy, seigneur de Sempy (idem) ; — François Coulon (idem) ; — Louis Dy ve (idem) ; — Hyppolite Le Joly, secrétaire de l'Empereur (idem) ; — Jeanne de Halle-wyn, veuve de Philippe de Beaufort (idem) ; — Adrien de Gomicourt (idem) ; — Jean Caverel (idem) : — Louis de Gavre (idem) ; — Lazarus Tucker, du remboursement des sommes payées par lui pour le paiement des gens de guerre ; — Thomas Mulier, général des monnaies de l'Empereur (idem) ; — frère Balthazar Bisscot, prieur et receveur de l'abbaye de Flines, d'une rente de 25 livres due à ladite abbaye sur

la garenne de la ville de Douai ; — sœur Philippe, abbesse de Beaupré ; Pierre Fouquier, prêtre, chanoine de l'église collégiale St-Bétremlieu à Béthune ; Pierre Cayort, prêtre chapelain de la chapelle du château de Béthune ; Antoine Payen, mainbour de l'église de Commegnies, Martine de la Sart, abbesse du monastère Ste-Élisabeth au Quesnoy du nombre de « LXX cappons de rente que feu monseigneur le duc Guillaume de Bavière avait assignés pour dire et célébrer trois messes chacune sepmaie pour l'âme de luy et de madame sa compaigne, leurs progéniteurs et successeurs » ; — frère Crespin Roblicque, procureur des Frères Prêcheurs, de la somme de 12 livres, 10 sols pour la fondation et célébration de deux obits par an et de deux messes par semaine ; — par divers chevaucheurs messagers et courriers pour des frais de voyages ; — par Robert de Bouloingne, clerc du receveur général des finances de l'Empereur, de sommes dues pour frais de voyages et de messageries ; — Jean de Gong, secrétaire en ordonnance de l'Empereur (idem) ; — Philippe Majoris (idem) ; Hugues de Gra-mez, seigneur de Winghene (idem) ; Marcel d'Ym-merselle, huissier ordinaire en Brabant (idem) ; Jean Ruffault, chevalier, seigneur de Neufville (idem) ; Antoine de Lalaing, comte de Hoogstraeten (idem) ; Charles de Poitiers, chevalier, seigneur de Vadans (idem) ; Nicolas Nicolaï, conseiller en Hollande (idem) ; Mathieu Roland, prévôt de l'artillerie (quittance de la somme de 85 livres pour « estre allé en la ville de Enchuysen pour recouvrer certaines pièches d'artillerie et autres municions aians esté sur les navires de l'archevesque de Drinken, appartenans à l'Empereur ») ; — Pierre Boisot, maître de la Chambre des Comptes, pour frais de voyages et de messageries ; — Gilles de Sorbruecque, marchand résident à Anvers (idem) ; — Antoine van. der Noot, gentilhomme de l'Empereur (idem) ; — Georges de Pernes, serviteur de l'ambassadeur de l'Empereur en Angleterre ; — etc.

B. 2410. (Registre.) — In-folio, 472 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1539**. — « Compte qua-triesme de Henry Sterke, receveur général de toutes les démènes et finances de l'Empereur etc. » Les recettes se sont élevées à la somme de 1,057,324

livres, dix-neuf sols, trois deniers tournois ; les dépenses à celle de 530,502 livres, trois sols, deux deniers tournois. Les principaux articles sont les suivants : 4 livres à Pierre Treillièrre, messenger «pour le 18^e jour de janvier 1538 (1539 n. st.) de la ville de Bruxelles avoir porté lettres de la Royne régente au seigneur de Bevres, admirai de la mer, d'ordonnance itérative qu'il envoiast à Sa Majesté les defjences dont il se vouloit aidier touchant aucunes prinses faites par ses gens en mer, sur aucuns fran-çois au préjudice de la trêve > (folio 204 verso); — 24 sols à Gilles Obrechts pour avoir le 31 janvier porté des lettres de la Reine "régente « à maîtres Charles Tserars et Pierre Du Fief afin d'eulx informer sur certain escript que Sa Majesté leur envoioit touchant les faulses tapisseries qui se faisoient pardeça » (folio 206, verso) ; — 30 livres à Jehan de Hermele, archer du corps de l'Empereur et capitaine des vagabonds que Sa Majesté « avoit fait cueillir et lever es pays de par deçà pour s'en servir. en ses gallères, en prest et paiement pour se apprester au voiaige que il alloit le 25 janvier faire vers l'Empereur en Espagne pour lui amener lesdits vacabonds pour s'en servir comme dit est » (folio 208, recto) ; — 48 sols à Pierre de Wilt, messenger, pour le 10 février, avoir porté lettres de la Reine « à ceulx d'Enghien, Audenarde, Bruges et Tournay touchant le fait et conduite des tapisseries pour avoir leurs ordonnances» (folio 212, recto,; — 32 sols à Gilles Boel, messenger, pour le 21 février avoir porté lettres de la Reine au seigneur de Boussu « par lesquelles elle lui escripvoit aucunes nouvelles d'Italie» (folio 215, recto) ; —6 livres à Pierre Bertoul, messenger, pour avoir le 22 février porté lettres de la Reine à maître Pierre Boisot, étant en Hollande « d'ordonnance qu'il feist cesser la deffence delà navigacion si tost qu'il auroit son nombre de matelots nécessaires pour les navières qu'il faisoit esquipper» (folio 215, verso) ; —30 sols à Simon de Cocq, chevaucheur ordinaire de l'écurie de l'Empereur, pour avoir le dernier jour du mois de février porté des lettres de la Reine au comte de Rœulx « de response à ses lettres touchant ung légionnaire franchois aiant esté en garnison au chasteau de Hesdin et alors détenu prisonnier » (folio 216, recto) ; — 16 livres au même pour être allé le 8 mars « avec le doyen de Cambrai, premier aumônier de la Reine en Angleterre où elle l'envoyoit pour ambassadeur et faire toutce queparleditdoyenlui seroit ordonné et commandé » (folio 221, verso) ; —12 livres 18 sols à Pierre Treillièrre pour avoir le 17 mai porté des lettres de la Reine aux *consaulx* de Hollande, Utrecht et Frise, au gouverneur de Frise et « à ceulz de Groeninghen touchant le trespas de l'Impératrix et le fait des obsèques et autres suflraiges pour le salut de l'âme » (folio 264, verso); —110 sols à Simon de Loevere pour avoir le 17 juillet porté des lettres de la Reine « aux baillis de Flandres, Alost, Tenremonde, Grantmont, Nînovre, afin d'appréhender

aucuns boute-feuz et en faire la pugnition» (folio 268, verso) ; — 4 livres 16 sols à Adam Lalouette, messenger, pour avoir le 16 juillet porté des lettres de la Reine au lieutenant du château d'Ath o d'ordonnance de administrer la justice pour purger ledit quartier des mauvais garnemens qui commenchoient hanter audit quartier d'Ath » (folio 278, verso) ; — 7 livres 12 sols à Pierre Treillièrre pour avoir le 19 août porté«lettres de placcart au conseil de Frize, au gouverneur d'Overyssel et à ceulx de Groeninghen pour publier certaine ordonnance de Sa Majesté contre les religieulx apostatz et qui avoient obtenu ou obtiendroient dispense ou exemption de leur ordre » (folio 279, recto) ; — 6 livres 16 sols à Jehan Kem-pinck pour avoir le 29 août porté des lettres de la Reine au secrétaire Brant « qu'estoit allé vers Joncker Baltazar pour le fait des pirates de mer » (folio 282, verso) ; — 4 livres à Andries Baron pour avoir le 5 septembre porté des lettres de la Reine aux trois membres de Flandre touchant les troubles de Gand (folio 285, verso); —60 livres à Cornille de Bréda, « saussie de la Royne, en prest et paiement sur le voiaige qu'il alloit le 24 septembre faire depuis Malines vers la Royne de France, luy amener certaine quantité de cervoise de Bruxelles que Sa Majesté avoit désiré luy estre envoyée en France ou qu'elle fusist » (folio 302, verso) ; — 26 livres « à Julien Ghodin pour avoir fait certain voiaige au mois de novembre 1538 à Ville-Cotterelvers le seigneur de St-Vincent(3), ambassadeur de l'Empereur versle Roy très-chrestien de France, luy porter les articles advisez à la Fère d'entre ledit seigneur Roy et ladite Royne afin de les faire signer audit seigneur Roy, auquel voiaige tant allant que retournant il avoit esté occupé pendant 20 jours entiers» (folio 328, verso) ; — 30 livres 2 sols à Cornille

(3) François Bonvalot, abbé de Luxeuil et de St-Vincent de Besançon, beau-frère de Granvelle. Ce fut lui qui dirigea les négociations relatives au passage de Charles-Quint à travers la France en novembre, décembre 1539 et janvier 1540.

de Bréda, « saussier » de la Reine, pour avoir amené à la Reine de France alors à Compiègne une certaine quantité de cervoise de Bruxelles qu'elle avait demandée (folio 329, recto) ; — 39 sols à Séraphin de Taxis pour avoir envoyé des lettres de la Reine au Conseil de Luxembourg afin qu'il ordonnât de faire processions générales pour la visite de l'Empereur, novembre 1539 (folio 332, verso) ; — 56 sols à Pierre Treillière pour avoir le 16 novembre porté des lettres de la Reine au drossart de Valkembourg « par lesquelles Sa Majesté lui mandoit appréhender ung quidam faisant du mauvais garçon à l'entour de Maestricht » (folio 337, recto) ; — 110 sols à Marcellis de Loevere pour avoir le 17 décembre porté des lettres de la Reine au capitaine de Gravelines et au bailli de Bergues St-Winoc par lesquelles elle mandait de lui envoyer un cuisinier et clerc de dépense (folio 356, verso) ; — 13 livres 12 sols à Thys de Pueterre pour le 5 juillet être allé à Utrecht vers le comte de Hoochstraten « et illecq attendre la venue du comte de Lalaing et d'illecq partir avecq lui et le servir de fourrier au voiaige que par ordonnance de la Royne il estoit délibéré faire avecq autres députez des Etats des pays de pardeça vers l'Empereur en Espagne pour condoloir et complaindre le deul etres-pas de l'Impératrix et pour autres graves affaires et d'importance concernans le service de l'Empereur et le bien et sécurité desdils pays de pardeça dont n'est besoing de déclaration » (folio 361, recto) ; — 124 livres à messire Hugues de Grammez, chevalier seigneur de Winghene, conseiller et commis sur le fait des domaines et finances de l'Empereur, en remboursement de semblable somme dépensée par lui pour le port de diverses lettres écrites par lui ou à lui adressées et pour plusieurs autres parties extraordinaires (folio 362, verso) ; — 100 livres à maître Pierre Boisot, conseiller de l'Empereur et maître en sa Chambre des Comptes à Bruxelles, pour le voyage qu'il fit le 12 janvier 1538 (1539 n.st.) en Hollande afin de, avec les autres députés, « entendre à l'esquippage d'aucunes navières choisies pour le service de l'Empereur » (folio 364, recto) ; — 600 livres à messire JehanHannart, seigneur de Lieckercke, a pour estre party le 3 janvier de Bruxelles et allé à certaine journée assignée à Cambray pour, avecq le docteur messire Loys de Schorre, conseiller d'Estat, Thomas Mullier et Jehan Noiro, généraulx des monnoies de pardeça, communiquer et traiter avecq les députez du Roy très-chrétien sur le fait de la réduction des monnoies pour le bien respectivement des pays de

chacun costé, aussi sur la restitution des déprédez durant la tresve, ensemble le différend pour raison de l'abbaye de Mont-St-Jehan-lez-Thérouenne, en quoy après plusieurs longues communications n'avoit esté prinse conclusion, ni résolution d'ung costé, ni d'autre, par quoy ladite Royne lui avoit ordonné passer outre d'aller vers ledict seigneur Roy très-chrétien estant lors à Fontainebleau, l'adviser de la disposition desdictes affaires pour iceulx réduire à meilleure intelligence s'ilfust aucunement possible » (folio 369, verso) ; — 40 livres à François, bâtard de Phaiaix, gentilhomme de l'hôtel de la Reine régente, pour deux voyages qu'il avait « faiz en toute extrême diligence et en poste, assavoir : le premier vers le conte de Nassau à Bréda durant sa maladie, pour de la part de ladite Royne le conforter et lui dire aucunes choses dont n'est besoing de déclaration ; le second pour accompagner le seigneur de Lessigny, gentilhomme au Roy de France, jusques en Zélande vers le seigneur de Bevres, lequel estoit venu pardeça de la part dudit seigneur Roy son maistre pour aucunes ses affaires, dont n'est aussi besoing de déclaration » (folio 371, verso) ; — 40 livres à Philippe Du Chesne, seigneur de Malihan, gentilhomme de l'hôtel de la Reine régente, « en prest et paiement sur le voiaige qu'il alloit le 24^e jour de septembre 1539 et de la ville de Malines, faire par ordonnance de ladite Royne vers le Roy très-chrétien de France lui porter certain nombre de lanniers et lanneretz d'Aus-trice de la part de sadite Majesté pour son déduict et passe-temps » (folio 373, verso) ; — 143 livres à Fédricq bâtard de Meleun, écuyer, seigneur de Hellencourt, maître de l'artillerie de l'Empereur, pour « estre party de la ville de Malines le 8 septembre 1539 et allé en la ville de Tenremonde pour illecq demourer et séjourner tant et jusques à ce que sadite Majesté le manderoit retourner vers elle qui fut le 7 novembre ensuyvant, tant pour prendre garde d'icelle ville à ce que les inhabitans et aucuns voisins ne feissent aucune commotion ou mutineries et ne s'alliassent avecq ceulx de Gand qui estoient rebelles et désobéyssans à l'Empereur, mettre ordre à faire ou faire faire bon guet et garde d'icelle ville, tenir les gens de bien en bonne union, esquipper leur artillerie et munitions pour s'en aidier au besoing, que pour prendre regard à la rivière que rien ne passast au secours et ayde desdits de Gand, et mettre guet jour et nuit autour de ladite ville du costé dudit Gand, et au surplus faire tout ce que besoing seroit pour le service de l'Empereur »

(folio 378, recto) ; — 80 livres à Adolphe van der Aa, grand fauconnier de l'Empereur, pour être allé de Bruxelles vers lo Roy de France lui porter « quatre gerfaulx, dix faulcons sors et deux terseletz de gerfaulx que Sa Majesté lui envoioit et en faisoit présent au nom dudit seigneur Empereur, comme pour le salaire de deux compaignons qui porteroient lesdits oyseaulx et pour la nourriture d'iceulx oyseaulx » 15 novembre 1539 (folio 379, recto) ; — 215 livres à Henri Sterke, receveur général des finances, en remboursement de semblable somme qu'il a payée à Pierre Leconte, orfèvre à Bruxelles, pour une chaîne d'or donnée à un gentilhomme de l'hôtel du Roy de France qui était venu présenter à la Reine régente de la part dudit Roi « aucuns sacres et autres oyseaulx de proye » (folio 392, recto) ; — 190 livres au même en remboursement de semblable somme payée à un artilleur du Roi de France qui était venu le 25 juin 1539 vers la Reine régente lui présenter de la part dudit Roi « des arba-lestres, arcsqz à main et traictz, lesquels ledit Roy de France en avoit fait présent à Sa Majesté pour en user h eon très-noble plaisir et passe-temps » (folio 399, verso) ; — 100 livres à Adolphe et Pierre, bâtards de Gueldre, « pour fournir aux despens qu'il leur a convenu faire en venant dudit pays de Gheldres vers ladite Royne advertir Sa Majesté d'aucunes choses et affaires de grande importance concernans le service de l'Empereur, dont n'est besoing de déclaration, comme pour retourner en leurs maisons » (folio 404, verso) ; — 220 livres à certain personnage que Sa Majesté ne veut ici nommer « pour don et récompense d'aucuns bons services qu'il avoit faits à l'Empereur en la dernière guerre contre la France dont Sa Majesté ne veut plus ample déclaration estre faicte » (folio 409, verso) ; — 12000 livres à la Reine régente que l'Empereur lui a accordées « pour aucunement aidera subvenir aux frais et despens qu'elle avoit extraordinairement supportez au voiaige que, au mois d'octobre 1538, elle avoit fait pardevers le Roy très-chétien de France et la Royne sa compaigne et ailleurs en France, pour le bien en-tretnement d'amitié et confédération d'entre ledit seigneur Empereur et ledit seigneur Roy, son beau frère, leurs pays et subgectz, et ce oultre et pardessus son traitement ordinaire de XXXVI^m livres, XXX^m livres de crue et tous autres dons quelconques qu'elle pouvoit avoir eu et prins dudit Empereur » (folio 410, verso) ; — 385 livres à Jean SansMance, serrurier à Bruxelles, « pour avoir fait et livré 525 fers servans à enfermer et y mettre de quatre à cinq

cens vacabonds levez et cuillez es pays de pardeça estans en Zeelande pour d'illecqz les faire embarquer et les seurrement envoier à l'Empereur en Espagne pour s'en servir sur ses gallères » (folio 416, recto) ; — 14 livres à Jacques de la Tour pour son salaire et labeur d'avoir copié et transcrit cinq fois le traité de mariage, entre le roi de Portugal, don Emmanuel et dame Eléonore d'Autriche, lors infante d'Espagne et à présent Reine de France, avec les confirmations et ampliatiions à la suite, le tout en langue portugaise (folio 421, recto) ; — 300 livres à Jacques de Hallewin, résidant à Louvain, pour la dépense de bouche du jeune comte Maximilien de Helsteyn, fils d'une fille naturelle de feu bonne mémoire l'Empereur Maximilien, que Dieu absolve, et « le endoctriner et apprendre le latin comme aussi pour le habiller et vestir honnestement et autres parties extraordinaires depuis la St-Jean 1532 en avant, outre et pardessus tout ce qu'il pouvoit avoir reçu à ladite cause » (folio 421, verso) ; — 278 livres, à Adolphe van der Aa, grand fauconnier de l'Empereur, en remboursement de semblable somme payée à un marchand de Norwège pour l'achat « d'ung gerfault hagart, cinq gerfaulx sors dudit Norwèghe et ung faulcon pour hairon (héron), lesquelz ladite Royne avoit fait prendre et acheter de lui pour les envoyer et en faire présent au nom de l'Empereur au Roy très-chrétien de France, au pris,- assavoir : ledict gerfault hagart de 42 livres 10 solz, lesdiz cinq gerfaulx sors de 37 livres 10 solz pièce, et ledict faulcon pour hairon de 20 livres » (folio 423, recto) ; — 112 livres au même receveur général des finances en remboursement de semblable somme dépensée savoir : « premiers à Aert de Loose, seellier à Bruxelles pour harnas de cuyr et quatre gorreaulx (colliers do cheval) avecqz leurs appartenances servans à quatre chevaulx attelés en ung chariot appartenant à feu le conte de Nassau, lequel ladite Royne envoioit le 8 novembre 1539 au Roy très-chrétien de France pour s'en servir en certain voiaige à son très-noble plaisir, et ce par marchié et appointement fait avecqz lui ; item, pour une selle avecqz sengles, sursengles et trivières ; item, pour avoir racoustré, adoublé et mis à point ledict chariot ; item, à Jehan van Melle-loo, boistier à Bruxelles, pour quatre grandes boistes servans audit chariot ; item, pour quatre paires de bousettes (petite valise, porte-manteau), servans aux-dictz quatre chevaulx ; item, à Philippe Guldeman, espronnier à Bruxelles pour quatre mors, une Qstrille

.et- une paire de estriers ;• item, à Antoine van der Haeghen, marchant de draps de soye à Bruxelles , pour six aulnes de velours noir pour faire deux coussins servans audict chariot ; item, pour six aulnes de fustenne blanche ; item, pour 9 onces de soye pour faire huit houppes aux dits coussins ; item , pour 16 livres de layne pour remplir lesdits coussins ; item, pour la faschon desdits coussins et houppes, etc » (folio 423, verso) ; — 500 livres à Adolphe van der Aa, grand fauconnier de l'Empeçeur, en remboursement de semblable somme payée à un marchand de Norwège pour l'achat « de huit gerfaulx, dix faulcons sors et quatre tersselets de gerfaulx, lesquelz ladicte Royne avoit fait le 15 novembre 1539 prendre et acheter pour les envoyer et en faire présent au nom de l'Empereur tant au Roy très-chrétien de France comme au Roy de Portugal » (folio 425, recto) ; — 300 livres au receveur général en remboursement de semblable somme payée à un marchand de chevaux de Bruxelles « pour quatre chevaulx hongres de divers poils que sadite Majesté à fait prendre et acheter de lui et iceulx envoyer au Roy très-chrétien de France avecq un chariot branslant pour s'en servir à son très-noble plaisir, mesmement pour s'en aidier à l'assemblée d'entre la Majesté de l'Empereur et ledict Roy très-chrestien » (folio 425, verso) ; — etc.

B. 2411. (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin, 5 pièces, papier, 4 sceaux.

1^{er} janvier — 31 déceihbre **1589**. — Mandements de l'Empereur Charles Quint ou de la reine Marie de Hongrie : déchargeant Pierre de Cortewille, garde-joyaux, de la vaisselle suivante : « premièrement un plat pesant avec la fraincte de toute la vaiselle de nostre saulserie depuis le XVIII^e jour d'avril XV^c trente sept jusques au XXI^e de décembre XXXVIII, six marcs sept onces quinze et demy estrelins, lequel plat estoit a la charge de Jehan Grimeau, nostre saulsier ; item, une tasse des six tasses qui pesoient ensemble dix-sept marcs sept onces dix-neuf esterlins, laquelle tasse perdue pesoit trois marcs et la fraincte des autres cinq depuis l'an XXXVII jusques au XXI de décembre XXXVIII un marc trois onces deux estrelins huit grains ; item, deux ampoules d'argent servant à refreschir le vin venant du marquis de Gasto qui furent depuis refaictes, pesant huict marcs sept onces dix-neuf estrelins ; item, un petit chaulderon d'argent pesant deux marcs treize esterlins huict grains qui fut fait à Naples avec un flascon pour la chasse de

septante-deux escuz d'or, lequel chaulderon nous avons fait changer d'ung aultre à Henricq de Tholède, gentilhomme de nostre chambre, pesant un marc sept onces quatorze esterlins, qu'a esté perdu à Valliadolid avec deux bouraches (sortes de flacons) ayant les emboussures d'argent, et furent délivrez par don Loys de Xunga nous servant de som-mellier de corps quarante ducatz par nostre commandement à Pierre de Cocquillet, garde huys de nostre eschansonnerie, pour en faire faire un aultre chaulderon d'argent pesant deux marcs une once dix esterlins, et deux autres emboussures d'argent servans à deux autres bouraches pesantes un marc cinq onces deux et demy esterlins, la reste desdiz XL ducatz a esté employé en aultres choses nécessaires, et ont lesdites ampoules et chaulderon esté desrobez en nostre dicte saulserie en nostre ville de Barcelone ; la défraincte depuis l'an XXVIII jusques audit XXI de décembre XXXVIII sur troys flacons, six potz et deux esguyères, et depuis l'an XXXI aussi jusques audit XXI de décembre XXXVIII sur cinq autres flacons, six gobletz avec deux flacons à refreschir le vin, le tout ensemble quatre marcs quatre onces six esterlins, montent lesdites tasse, deux ampoules, chaulderon et la fraincte vingt marcs dix-sept esterlins huit grains, estant le tout à la charge de Pierre de Cocquillet ; item, un hault gobelet qui pesoit deux marcs une once douze esterlins, lequel a esté desrobé en nostre panneterie audit Bar-cellone et estoit ledit gobelet à la charge de Gilles Pierrart nostre garde-liuge ; item, une escuelle d'argent pesant deux marcs cinq onces qui estoit à la charge de Pierre Hannet, nostre varlet de fruct servant en nostre ville de de Valladolid ' item un coffre d'argent servant à mectre oblyes pesant dix marcs cinq onces cinq esterlins estant à la charge de Nycolas Parent, nostre oblieur, lequel a esté semblablement desrobé en nostre dicte panneterie » Madrid 11 novembre 1539 ; — déchargeant le même garde-joyaux des bijoux suivants, savoir: «une esmeraulde plus grande des neufs venant de la riche fleur de lys, un grant balais prins hors d'une bague d'or ou avoit trois tables de dyamants enchâsez en roses d'or esmaillé de blanc et de trois trouses de perles à trois, pesant ladite bague trois onces demy esterlin ; un escusson de dyamant prins d'une bague d'or qu'estoit garnie de trois escussions de dyamantz et de une table de dyamant là où il y a quatre places et chatons vuydes dont autres pierres

de diamantz sont esté ostées, pesant ladite bague une once treize esterlins demy ; item, ung dyamant en triangle qui est le meilleur de deux triangles qu'estoient avec six belles tables de dyaraants, trois belles pointes de dyamants que sont onze pièces en chatons d'or et douze grosses perles mises en potentes d'or venant de feu nostre cousin le duc de Bourbon qui ont esté recouvertes avec une croix de Jehan-Baptiste Fornaris, Nycolas Estienne et Jehan-Ansaldo de Gri-maldo, marchands génevois pour la somme de six mil cent et vingt ducatz, pesant lesdites onze pièces ensemble une once dix-huict esterlins demy ; de la susdite esmeralde, grand balais et deux dyamants et de une perle nous avons fait faire une bague d'or pesant quatre onces, quatre esterlins, de laquelle bague nous en avons fait don à Madame nostre niese la princesse de Dennemarque et contesse palatine; item, deux pointes de dyamant venant de la vielle couronne de feu l'Empereur Maximilien qu'estoient sur les grans fleurons au mitan en des fleurs d'or esmaillées de blanc, lesquelles pointes les avons fait mettre en deux verges d'or, desquelles verge» d'or garnyes desdites deux pointes nous en avons fait don aux damoiselles de nostre dicte nièpce » (Tolède, 15 mai 1537); — déchargeant le même de : « une verge d'or garnye d'une table de dyamant beaucoup plus longue que large et l'ung des costés de ladite table est plus long que l'autre, par quoy sont les deux boutz de ladite table taillez de bihet, les deux coings ne sont en perfection, à ces te cause sont couvers l'or plus avant que les aultres deux coings, poise ladite verge onze esterlins et avons acheté ladite verge avec une autre verge d'or aussi garnye d'une plus belle table de dyamant d'ung marchand appelé Manuel de Grimalde Richo pour la somme de quatre mil ducatz d'or; nous avons fait mettre ladite table de dyamant en une bague d'or avec autres pierreries et perles, de laquelle bague garnye comme dessus avons fait don au duc de Alvaro (Tolède, 21 juin 1539) »; déchargeant le même garde-joyaux des bijoux suivants ; « une esmeralde enchâssée en clou d'or laquelle pesoit avec deux' aultres esmeraldes et trois ballais et six troussees déferles rondes et deux en potentes venant d'ung carquan d'or qui a esté rompu, une once dix esterlins ; item, ung caillou de rubis en or, esmaillé par derrière de blancq semé de larmes d'or, pesant ledit caillou avec deux dyamans escussons et deux grosses perles poires une once dix-sept esterlins demy six grains ; duquel caillou de rubis nous en avons fait faire une table de rubis en la cité de

Bouloigne à nostre couronnement, laquelle table de rubis nous avons fait mettre avec la susdite esmeralde et une table de dyamant et trois perles poires cy-après déclairées en une bague d'or pendant en une chaînette d'or esmaillée de noir pesant ladite bague d'or garnie comme dessus quatre onces dix-sept esterlins vingt-quatre grains ; item, trois perles poires prises de la couronne de nostre riche fleur de lys, lesquelles perles avons fait pendre en ladite bague d'or, de laquelle garnye, comme dit est, nous en avons fait don au duc de Alvaro (Tolède 22 juin 1539) » ; — déchargeant le même garde-joyaux des bijoux suivants : « deux esterlins 24 grains de pouldre de licorne, laquelle nous avons fait soyer et limer d'une belle pièce de licorne d'ung quartier de longueur pesant 6 onces 7 esterlins demy, desquels deux esterlins 24 grains de pouldre de licorne nous en avons fait don à nostre niepce la princesse de Dennemarque ; item, une piécette de licorne pesant 3 esterlins 9 grains, laquelle nous avons fait soyer d'une belle pièce de licorne d'ung quartier de longueur pesant six onces sept esterlins demy, desquels 3 esterlins 9 grains nous en avons fait don à nostre très cher et féal le Commandeur Mayor de Léon Coros ; item, une belle et exquise pointe de dyamant enchâssée en une verge d'or venant de l'Empereur Maximilien, esmaillée de rouge, blancq et noir, l'esmail à demy gasté, pesant quatre esterlins vingt-huict grains, lequel dyamant nous avons fait mettre en une verge d'or esmaillée de noir pesant ladite pointe verge d'or sept esterlins cinq grains ; de laquelle verge d'or garnye comme dessus, nous en avons fait don à une des dames de madame nostre niepce la princesse de Dennemarque; item, une perle façon de poire qui est une des seize grosses perles garnyes de ung anelet d'or esmaillé de blanc servant pour ung bracelet qui pesoient ensemble deux onces quatre esterlins demy et quatre grains ; laquelle perle nous avons fait pendre à une bague d'or garnye d'une esmeralde d'ung grant balais et deux dyamants, de laquelle bague nous en avons fait don à nostre dicte niepce » (Tolède, 6 avril 1539) ; — déchargeant le même garde-joyaux des bijoux suivants : « ung dyamant taillé à losange à faces, osté d'une croix d'or garnye dudit dyamant et deux aultres dyamants, l'ung qui estoit en hault, table à six faces, et celui d'embas table taillé en cueur et deux bons caillous de rubis, l'ung taillé en cueur et l'autre assez semblable, venant ladite croix et pierres susdites de

feu nostre cousin le duc de Bourbon que l'on a recouvert de Jehan-Baptiste Fornaris, Nycolas Stephano et Jehan-Ansaldo de Grimaldo, marchants génois avecq autres pièces pour la somme de 6120 ducats, pesant ladite croix, garnye comme dessus, une once 12 estrelins et demy, duquel dyamant dessus spéciffié avons fait don au conte de Castainedo, venu devers nous de la part de nostre beau-frère le Roy de Pox'tugal (Madrid, 13 octobre 1539) » ; — déchargeant le même garde-joyaux des bijoux suivants : « une perle poire prinse et ostée d'une bague d'or garnye d'ung grant caillou de rubis appelé *caboca*, avec ung cueur de dyamant taillé à face, et est ladite bague faicte de fleurs de marguerites esmaillées et à l'entour la devise de Savoye « fert », pesant ladite bague garnye comme dessus quatorze esterlins huit grains, laquelle perle avons fait pendre à une bague d'or garnye d'une table de rubis et d'une autre table de dyamant et une losange de dyamant à faces pendant en une chaîne d'or esmaillée de noir, pesoit ladite bague et chaîne d'or, cinq onces ung esterlin 23 grains, de laquelle bague garnye comme dit est et chaîne d'or avons fait don au conte de Castainedo venu vers nous de par nostre beau frère le Roy de Portugal ; item, une piécette de licorne pesant ung estreliu huit grains, laquelle nous avons fait copper et soyer d'une belle pièce de licorne d'ung quartier de longueur pesant six onces sept esterlins et demy, de laquelle piécette de licorne avons fait don à nostre très-cher et féal gentilhomme de nostre chambre don Loys de Xunga » ;—déchargeant le même garde-joyaux des bijoux suivants : « une assez grande table de rubis et une autre table de dyamant prinse hors d'une bague d'or garnye desdittes tables de rubis et dyamant et d'une perle branlante tirant sur façon de poire, esmaillée en trois lieux de vert, pesant, garnye comme dessus, dix-neuf esterlins douze grains, laquelle bague nous a esté donnée par Madame nostre belle seur la Royne des Romains, de Hongrie, etc., et avons fait mettre les dessusdites tables de rubis et dyamant à une bague d'or avec ung dyamant losange à faces et une perle poire pendant à une chaîne d'or esmaillée de noir pesant le tout cinq onces ung esterlin vingt-trois grains ; de laquelle bague garnye comme dit est et chaîne d'or nous en avons fait don au conte de Castainedo venu vers nous de la part de nostre bien amé beau frère le Roy de Portugal » ; — constituant une rente de 300 livres sur la châtellenie d'Ypres ; — ordonnant au gouverneur de Lille d'examiner une difficulté relative au fief deBeauffremez ; —

déchargeant Jean Pierrart, receveur de la Salle de Valenciennes, de la somme ne 5425 livres 8 deniers déboursée pour « parties d'ouvraiges et manouvraiges contenuz par le menu en ung kahier, faiz es meubles de laditte Salle, tant pour le nouvel ouvraige réparé freschement des vieux offices tombés d'ancienneté comme de tout ce que a esté ordonné par nostre très-chière et très-amée seur la Royne douaigière de Hongrie, de Bohême etc. pour nostre venueauditValenciennes avec les daulphin, duc d'Orléans et autres princes de France à nostre retour d'Espagne » ;— ordonnant aux mayeur et conseil de la ville de Dinant de renoncer à leurs prétentions dejuridiction sur des maisons situées à Bouvignes ; ■ — constituant des garanties sur les domaines et aide de Flandre et Artois, pour une somme de 7800 livres tournois prêtée à l'Empereur par dom Jean Falloil, prévôt de Vormezeele et de Watenes ;— ordonnant au chef trésorier général de faire payer par le receveur général des finances la somme de 680 livres 5 sols, à diverses personnes « pour des causes plus à plain déclairées ». — Confirmation parle roi François 1^{er} de l'autorisation de lever des accises accordée à la ville deMontreuil, « pour les deniers en provenant êtr© employés à faire reconstruire la maison de ville, les prisons, lieux publics, beffroy, orloge et autres charges et ouvraiges ». — Mandement de la Reine de Hongrie au trésorier général de payer à Albert Herette, facteur des *fockers* à Anvers, la somme de 780 livres, somme que «messire Cornille Scepperius a dépensée pour les affaires de la Reine en cour de l'Empereur en Espagne, prinse à charge desdits *fockers* » ; — idem, de payer a Lazarus Tucker marchand résidant à Anvers la somme de 4427 livres 2 sols, 6 deniers pour semblable somme qu'il a payée à divers autres marchands pour le service de l'Empereur.

B. 2412. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1539**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie de Hongrie, régente des Pays-Bas, accordant : à l'abbaye de Loos l'amortissement pour les terres qu'elle possède à Lomme ; — à Mahieu Sousse « povre homme chargé de femme, six petis enfans, prisonnier en le court le conte à Arras », remise de l'amende et des frais du

procès s'élevant à la somme de 25 carolus, à la suite duquel il a été condamné par le Conseil d'Artois « d'aller teste nue et genoux flexis, ayant une torsse ardente en ses mains du poids de quatre livres, prier merchy à Dieu et Justice, dire et déclaire qu'il luy desplaisoit d'avoir fait et commis les excetz pour lesquelz il estoit captionné » ; — aux échevins et « Keurheers » de la châtellenie de Bergues-St-Winoc, remise de leur quote-part dans les aides en considération des rentes créées par eux pour réparer les fortifications de leur ville > ; — à messire Guillaume Hangouart, seigneur de Piètre et d'Espinereaulx, conseiller de l'Empereur et président du Conseil provincial d'Artois, l'autorisation de prendre la bourgeoisie d'Arras sans perdre celle de Lille; — à Jacques de Marnix, écuyer, seigneur de Toulouse, et à demoiselle Marie de Hermericourt, sa femme, le droit de pouvoir -tester et disposer de leurs biens sis en ' Brabant ; — à la ville d'Amsterdam une somme de 400 livres, monnaie de Flandre, pour l'aider à faire une nouvelle verrière aux armes de l'Empereur dans la nouvelle église ; — à la ville de Thourout l'autorisation de lever pendant six ans des accises sur les vins et bières pour acquitter les charges de la dite ville; — à Hector Laguille, rémission d'un homicide commis par lui. — Don par les États de Hollande à la Reine Marie de Hongrie, d'une somme de 10000 livres pour couvrir ses frais de voyage dans les différentes villes de ce pays.

B. 2413. (Portefeuille.) — 20 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1539**. — Attestations par : les échevins des villes de Bailleul, Ypres et Hal des remises faites par les receveurs des domaines de leurs portions de l'aide accordée à l'Empereur ; — Corneille Brûlant, prêtre, certifiant qu'il a reçu la somme de 29 livres 10 sols pour la célébration en l'église St-Pierre de Malines, à l'anniversaire du décès de don Philippe, roi de Castille, de cent basses messes de requiem avec six torches de trois livres chacune, quatre cierges sur l'autel et 10 livres distribuées aux pauvres ; — Jean Delecourt, maître mesureur des bois du Hainaut, certifiant qu'il a mesuré certaines parties de bois; — Lazarus Tucker, marchand d'Anvers, au sujet des obligations qui lui ont été délivrées pour convertir les deniers en provenant aux ouvrages et fortifications des frontières du Hainaut ; — Nicolas

Lefebvre, sergent de la cour de Mons, certifiant les dépenses qu'il a faites pour < la prise de plusieurs compagnons au quartier de Tombelles et là environ » ; — par messire Fédricq de Meleum, chevalier, seigneur d'Hlies, au sujet du produit des tonlieux de Béthune ; — les exécuteurs du testament de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, certifiant qu'il a été payé, en exécution dudit testament, à Philiberte du Port, pauvre fille, servante de Claude Mécard, jadis valet de cuisine de l'archiduchesse, la somme de 10 livres ; — Jean Ploumet et Jean Anseau, maîtres charpentier et maçon, certifiant l'exécution de travaux faits aux bâtiments de la recette de Bouchain. — État des revenus et charges de la ville de Douai.

B. 2414. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1538**. — Lettres de commission : chargeant messire Adrien de Croy, comte de Rœulx, Ponthus de Lalaing, chevalier, seigneur de Bugnicourt, gouverneurs d'Arras et Loys Dyve, aussi chevalier, bailli d'Aire de se o transporter à Lille pour illeGq appeler les remonstrans ou leurs commis, ensemble les maistres ouvriers mâchons et autres, eulx en ce cognoissons, faire la visitacion du lieu où l'on pourroit commodieusement ragrandir ladite ville de Lille et de ce dresser ung concept, étendue et pourject » sur la requête « des mayeur et échevins de ladite ville de Lille remonstrans comme depuis vingt ans en çà le peuple de la dicte ville soit tellement accru et multiplyé qu'il a esté besoing applicquier à demeure et résidences tous les héritaiges vuydes et non amaisonnés, mesme abattre les grandes maisons d'icelle ville, pour en ce lieu faire plusieurs habitations, ce que toutesfois ne peut encores souffrir pour la retraicte des bourgeois et manans de ladite ville qui de jour en jour y amassent et se y retirent au moyen de la marchandise et négociation qui se traicte et augmente de plus en plus, de manière qu'il n'y a présentement maison pour logier les gens de nostre hostel en caz que cy-après venissions à y résider, ny héritaiges wys (vide) pour y faire retraicte et assembler en cas de guerre ou nécessité, que pourroit causer la totale ruyne et perdicion de nostre dite ville et seigneurie en caz de feu ou de pestilence, que Dieu

ne veuille etc. » ; — instituant Jean Handel, procureur général du bailliage de SK3mer ; — Antoine de Landas, receveur des transports de Flandre, espier de Furnes et renenges de Cassel ; — chargeant le premier sergent d'armes requis de sommer Antoine van Ysenderen d'avoir à faire la déclaration de ses biens et revenus afin d'établir l'assiette des impôts sous peine de bannissement ; — instituant Gauthier van Bekesteyn, bailli de la ville de Harlem ; — Floris van Assendelft, seigneur de Goudriain, bailli de Gand ; — etc.

b. 2415. (Portefeuille.) — 82 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1589**. — Quittances délivrées par : HeDry Stercke, receveur général des finances, des sommes versées par les receveurs particuliers ; — Mathieu van Heysboch « commis à tenir le compte des estoffes et ouvriers de l'ouvrage de la nouvelle chapelle de l'Empereur » ; — Guillaume Le Blanc, conseiller de l'Empereur, maître des comptes à Lille et « commis à tenir le compte appliqué à l'espargne et depuis ordonné à l'exécution du testament du Roy don Philippes » ; — Gilles de Valkenaere ; — Jacques du Bosquil, clerc en la Chambre des Comptes ; — Pierre Roelant « de la somme de 118 livres 16 sols pour, par ordonnance de la Royne régente, estre party de la ville de Bruxelles le XV^e jour de mars dernier passé, et allé vers le Roy tres-chrétien en France, luy présenter de la part de ladite Royne deux chiens de mer (phoques), malavésie doul-ce (malvoisie) et quelques pièces de vins de Honguerie; en quoy faisant allant vers ledit Roy, le trouvant à l'abbaye de Valusan auprès de Troyes en Champagne luy portant ce que dessus, illecq séjournant par aucuns jours, par commandement et ordonnance de monseigneur le Conestable, pour de rechief faire cherger aucuns vins de Languedoc que ledit Roy envoy oit à la Royne comme pour avoir payé et desboursé tant pour poissons dont XL harengs et autres sortes de poissons pour donner à mangier ausdits chiens de mer que pour ung chariot pour les avoir amenés dudit Bruxelles à ladite abbaye » ; — Charles Boissot, archidiacre d'Arras ; — Wolff Haller de Hallerstein ; — Adrien Gilleman ; — Pierre de Greboval ; — Hugues de la Barre ; — Philippe Nigri « de la somme de 108 livres pour estre parti de la ville de Bruxelles le XXIII^e de mars 1538 (1539 n. st)

avant pasques et allé en la ville de Cambray pour illecq avec les autres procureurs et députez de l'Empereur traic-ter et accorder avecq les députez et commis du Roy de France du rachat des terres Carency, Haulx-Boys-et parties qui furent à deffunct messire Anthoine du Boys, en son vivant évesque de Béziers, gisans en la chastellenie de Lille et ce qui en dépend, lesquelles avoient esté engaigées par ledit seigneur Roy suivant le traicté de paix fait audict Cambray en août 1529 » ; — Jacques de Beer et Mathieu Masurel, valels assermentez du *mour* (moères) de l'Empereur en Flandre, de la somme de 20 livres pour avoir fait le *scatlinghe* (estimation) desdites moères ; — Claude Bernard, de la somme de 30 livres « pour avoir au-tresfois esté en compagnie de transporter le corps de feu dame Marguerite archiduchesse d'Autriche, en son église de Brouz en Bresse, et pour avoir copié cinq ou six fois le testament de ladite feu dame, instruments en latin et françois et la cronique marga-ritique par icelle feu dame composée et escripte de sa propre main contenant environ quatre vingts feuil-letz, que pareillement l'inventaire de ses biens délaissez j'ay soubstenu plusieurs grosses paynes et labeurs dont lesdits sieurs exécuteurs sont assez records et certioez » ; — Jeanne de Ghistelles, abbesse de Messines (quittance de rentes) ; — Marguerite de Roques, abbesse de St-Michel en Doullens- (idem) ; — Pierre Bachicourt, abbé de Cherquam (idem) ; — Jean Pillet, abbé de St-Waastd'Arras (idem) ; — Gabriel Le Clerc, prieur des Chartreux à Gosnay (idem) ; — Pierre Ghys, watergraef de Zuytover (idem) ; — Louis Le Cherf (idem) ; — les chantres et chapitre de l'église St-Martin de Hesdin ; etc. —

B. 2416. (Portefeuille.) — 91 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1589**. — Quittances pour gages et frais de voyages dus aux conseillers et autres officiers de l'Empereur, délivrées par : Jean de Lannoy, seigneur de Zoeland ; — François de Phalaix, gentilhomme de l'hôtel de là Reine ; — Henri de Hame-ricourt, conseiller ; — Guillaune Hoston (idem) ; — Thomas Mullier (idem) ; — Jacques de Grammez, seigneur de Winghene ; — Antoine de Lalaing ; — Frédéric deMeleun, seigneur d'Hellincourt ; — Charles' de Bernemicourt, seigneur de la Thieuloye ; — Philippe Du Cheyne, seigneur de Malihan ; — Josse

Sasboret ; — PhUippe de Croy ; — Jean Hannart ; — Eustache Chapuis ; — Jean de Warengbien ; — Jean Carette ; — Anselme Vranckx ; — Jean Noyrot ; — Thierry de Bugle, huissier de la Chambre de la Reine ; — Antoine Charlet ; — Pierre van Vaelhen, avocat fiscal ; — Adolphe van der Aa ; -r- Etienne Brant, secrétaire de l'Empereur ; — Philippe Majoris « doyen de l'église cathédrale de Cambrai, ambassadeur de l'Empereur vers le Roi d'Angleterre » ; — Robert de Boul oigne ; — Martin des Mares ; — Roland Prévost ; — Séraphin de Taxis, lieutenant du maître des postes et autres ; — etc.

B. 2417. (Portefeuille.) — 245 pièces, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1639**. — Quittances pour gages et salaires dus à des messagers et chevaucheurs, délivrées par : Jacques Lerbertsone ; — André Baron ; — Jean Vereycken ; — Adam Allouette ; — Gérard Le Cock ; — Nicolas Berton ; — Pierre de Wilt ; — Pierre Treillière ; — Philippe Puttemans ; — Bernard Roelandts ; — Gilles Obrecht, de la somme de 64 sols «c pour parlement de la ville de Bruxelles porter lettres de la Roynne régente aux gouverneurs de Lille, Douai et Orchies, à l'évesque d'Utrecht et à ■'abbé de St-Bertin, touchant le trespas de l'Impératrix et le fait des obsèques et autres suffrages pour le salut de son âme » ; — Gobert Bertreau ; — Jean Goessins ; — Charles Brant ; — Simon de Loevere ; etc. — Quittance pour travaux délivrée par Antoine de le Rue, de la somme de 17 livres, 11 sols payée aux maçons et manœuvres employés à la reconstruction de la fontaine qui "avait été rompue lors du siège de Théroouanne.

B. 2418. (Registre.) — In-folio, 319 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1540**. — « Compte cincquiesme de Henri Sterke, receveur général de toutes les démènes et finances de l'Empereur Nostre Sire etc. ». Les recettes s'élèvent à la somme de 1300994 livres, 12 sols tournois ; les dépenses à celle de 1161069 livres, 13 sols, 10 deniers. Les principaux articles sont les suivants : 82 livres, 7 sols à « Jaspas Simon, par ci-devant teutier de l'Empereur en consis deration des bons et longs services qu'il avoit faiz à Sa Majesté audit office de ten tier l'aint

suyvy en tous ses voiaiges et emprinsestant par mer que par terre», (folio 141 verso) ; — 16 bols à Jean Sterbecke pour avoir le 2 janvier porté des lettres de la Reine au seigneur de Bermeraing,* par lesquelles elle le mandoit venir à Bruxelles pour l'accompagner à son allée à Valenchiennes audevant de l'Empereur » (folio 155 verso) ; — 64 sols à Jean Lcuridan « pour le 2 janvier avoir porté lettres de la Roynne au conte de Lalaing affin qu'il se trovast le XIII^e dudit mois ensuivant à Valenchiennes ; et autres lettres aux seigneurs de Beurepaire, Haillies, Cbrenhuysse et Fresne, par lesquelles elle les mandoit audit Bruxelles pour accom-pagner sa Majesté à sa prouchaine allée à Valenchiennes audevant de l'Kmpereur » (folio 155 verso) ; — 112 sols à Jean van Strepen pour avoir le même jour 2 janvier porté des lettres de la Reine au comte de Reynembourg, à Adolphe van der Aa, Philippe van der Aa et au baron de Phalaix, par lesquelles elle les mandait venir à Bruxelles (folio 155, verso) ; — 6 livres à Claes Rogmans, messenger, pour le même jour, 2 janvier, avoir porté des lettres de la Reine au seigneur de la Mote pour la cause que dessus et autres lettres au capitaine Yve pour choisir dix compagnons de sa bande * pour furnissement de cent archiers à envoyer à Valenchiennes » (folio 156, recto) ; — 32 sols à Heindrick Streys pour le 3 janvier avoir porté des lettres de la Reine régente à la marquise d'Arschot et au seigneur de Boullant « afin de chasser es limites de leurs véneries pour avoir de la venoison et la envoyer incontinent à Valenchiennes pour traicter l'Empereur et les princes, et seigneurs qui Faccompagneroient » (folio 156, recto) ; — 30 sols à Charles Brant, chevaucheur, pour avoir le 3 janvier porté des lettres de la Reine au prince d'O-rangô afin de choisir dix compagnons de sa bande « pour furnissement de cent archiers pour envoyer à Valenchiennes » (folio 156, verso) ; — 4 livres 10 sols à Jean Courtois, chevaucheur, pour le 3 janvier avoir porté des lettres de la Reine « au comte de Rœulx pour la cause que dessus et autres lettres aux seigneurs de Trazegnies, Drinckam, Noirthout et Wignencourt, par lesquelles Sa Majesté leur mandoit venir audit Bruxelles pour l'accompagner à son allée à Valenchiennes au devant de l'Empereur » (folio 156 verso) ; — 6 livres 12 sols à Jean Morlet pour avoir le 3 janvier porté des lettres de la Reine régente « aux seigneurs de Noyelle, d'Auxi, de Marie, de

Ranchicourt, d'Estrée, de Worluzel, de Borny, de Berlettes et do Moery affin, qu'ilz se trouvassent en la ville de Valenchiennes au XII^e dudit mois ensuivant pour illecq recevoir l'Empereur » (folio 156, verso); — 60 sols à Guillaume van Backerghem, chevaucheur pour ledit jour avoir porté lettres de la Reine aux évêques de Tournai et d'Utrecht et au comte d'Epinoy « pour la cause comme dessus » (folio 157, recto); — 4 livres, 8 sols à Andries Baron, messenger, pour avoir le 3 janvier porté des lettres de la Reine au seigneur de Bevres « pour la cause et par marché fait comme dessus » (folio 157, recto); — 112 sols à Jaspargheert, messenger pour avoir ledit jour, porté des lettres de la Reine au seigneur de Bréderode « pour la cause et par marché fait comme dessus » (folio 157, recto); — 30 sols à Adolphe Davelu, chevaucheur ordinaire de l'écurie de l'Empereur, pour avoir le 4 janvier porté lettres de la Reine « aux échevins de la Keure de la ville de Gand touchant les eschevins de la chastellenie de Gourtray, prisonniers audit Gand et en avoir rapporté responce » (folio 157, verso); — 32 sols à Jacques van Rossem pour le 4 janvier avoir porté lettres de la Reine à Adolphe van der Aa par lesquelles elle lui mandait « de incontinent venir audit Bruxelles avecq ses oyseaux » (folio 157, verso); — 72 sols à Philippe Puttemans, messenger, pour avoir le 9 janvier porté des lettres de la Reine * aux seigneurs les ducs d'Arschot, prince d'Orange, le conte du Roelx et au capitaine Yve touchant l'envoy de leurs bandes pour s'en servir à la venue de l'Empereur » (folio 159, recto); — 100 sols à Guillaume van Backerghem pour avoir le 18 février porté lettres de la Reine « au bailly de Ziericxee ou son lieutenant d'ordonnance de envoyer à l'Empereur tous les chiens de mer que en icelle saison se prendroient es limites de son office pour le service de sa Majesté et ceulx de sa court » (folio 171, recto); — 40 sols à Jean Courtois pour avoir le 20 février et de Gand porté lettres de la Reine au chancelier de Brabant à ceux des comptes à Bruxelles et « au contrerolleur d'Amman pour qu'ilz fesissent réparer le logiz à la court pour le Roy des Romains » (folio 172, recto); — 37 livres, 8 sols à Simon Lecocq et Thys de Pueterre pour être partis de Bruxelles le 7 janvier 1539 (1540 n. st.) « pour faire les chemins, suyvir et servir Sa Majesté durant son voiaige de Valenchiennes où elle avoit esté au devant de l'Empereur et des seigneurs les daulphin et duc d'Orléans et faire tout ce que par icelle Sa Majesté leur seroit ordonné et commandé » (folio 173,

verso); — 36 sols à Jean Goessins pour le 16 mai avoir porté lettres de la Reine au seigneur d'Escornaix touchant l'assemblée des piétons sur la frontière d'Overyssel (folio 197, recto); — 4 livres, 16 sols à Pierre Treilliere pour le 17 mai avoir porté lettres de l'Empereur au comte de Bueren afin qu'il hâtât son allée en Overyssel « pour résister à la fouille des subjectz illecq » (folio 197, verso); — 72 sols à Gheert Le Coeq, messenger pour avoir le 16 mai porté lettres de l'Empereur à ceux du conseil en Hollande « afin qu'ilz fesissent publier les placcarts que Sa Majesté leur envoioit touchant l'assemblée des piétons sur la frontière d'Overyssel » (folio 197, verso); — 30 sols à Marcelis de Loevere pour avoir le 17 mai porté lettres de la Reine à Pierre Damant « par lesquelles Sa Majesté lui mandoit faire réparer et aprestre la court à Malines pour la venue de l'Empereur » (folio 198, recto); — 32 sols à Pierre de Wilt pour le 21 mai avoir porté lettres de l'Empereur au maire de Louvain touchant certain prisonnier anglais et en rapporter réponse (folio 199, verso); — 60 sols à Marcelis de Loevere pour avoir le 21 mai porté lettres de la Reine à l'abbé d'Hasnon touchant l'affaire du comte d'Oldembourg (folio 199, verso); — 48 sols à Gilles Obrechts pour avoir le 23 mai o porté lettres de ceulx des finances à Pierre de Greboval, receveur général de Flandres, par lesquelles ilz lui mandoient de convertir et employer les briques procédans de la démolicion du petit chasteau de l'Escluze es testes et kayes (quais) nécessaires estre faictes contre la mer pour la conservacion du fort du grant chasteau de l'Escluze » (folio 200, recto); — 30 sols à Marcelis de Loevere pour avoir le 2 juin porté lettres de l'Empereur au maire de Louvain afin qu'il délivrât certain prisonnier anglais aux mains des officiers ecclésiastiques de l'évêque de Liège (folio 201, verso); — 6 livres à Jean Verreyken pour avoir le 8 juin porté lettres de l'Empereur à ceux du conseil de Luxembourg « afin qu'ilz réparassent tout ce que par eulx pavoit avoir esté fait et attempé contre l'évesque de Trêves et ses subjectz pourveu que ledit seigneur de Trêves fesist le semblable » (folio 202, verso); — 56 sols à Gilles Obrechts pour avoir le 14 juin porté lettres de la Reine à l'archevêque de Palermo alors à Bruges « afin qu'il entreteinst les estatz du pays de Flandres I estans illecq jusques au vendredy ou sabmedy ensuivant que lors l'Empereur y esperoit estre » (folio 203,

recto) ; — 4 livres à Jean Courtois pour avoir le 21 juin porté lettres de la Reine au duc d'Arshot, alors en Hainaut, « par lesquelles Sa Majesté lui escripvoit par charge de l'Empereur aucunes choses touchant ung prisonnier de Gand » (folio 204, verso) ; — 32 sols à Jean Verreyken pour avoir le 23 juin porté lettres de l'Empereur au comte du Roeulx « contenans l'intencion de Sa Majesté sur la détencion d'ung prisonnier alleman estant es mains du prévost des ma-reschaulx » (folio 204, verso) ; — 6 livres à Pierre Treillièrre pour avoir le 26 juin porté lettres de l'Empereur à la comtesse de Bueren et à ceux de la ville d'Eyndoven afin qu'ils fissent appréhender au corps le curé dudit Eyndoven « diffamé de lutherie » (folio 205, recto) ; — 56 sols à Gheert Le Cocq pour avoir le 26 juin porté lettres de la Reine à l'évêque de Liège touchant le fait du relief de la terre de Rochefort (folio 205, recto) ; — 32 sols à Nicolas Bertoul pour avoir le 26 juin porté lettres de l'Empereur aux commis ordonnés à l'instruction des procès des prisonniers étant à Gand « pour aucuns affaires dont n'est besoing icy faire déclaracion » (folio 205, verso) ; — 12 livres, 10 sols à Gilles Obrechts pour avoir le 20 avril porté lettres de l'Empereur « aux consaulx de Hollande, Utrecht et Frize, au gouverneur d'Overyssel et Groennigue afin de faire publier la trêve faite entre les pays de par deçà et le duc de Holsten en Denne-marke » (folio 206, recto) ; — 30 sols à Nicolas Bertoul pour avoir le 3 juillet porté lettres de l'Empereur « pour deffendre la feste du Roy des foiz qui se devoit lors tenir à Lille » (folio 207, verso) ; — 24 sols à Jean de Lattre, chevaucheur, pour avoir le 12 juillet porté des lettres de l'empereur aux échevins de Gand afin qu'ils envoyassent à Bruges leur greffier criminel touchant l'affaire de Liévin Pil, exécuté, et autres lettres à maître Georges d'Espleghe étant à Gand pour aller à Ypres s'informer des « *émotions* illecq advenues » (folio 209, recto) ; — 50 sols à Adolphe d'A velu pour avoir le 20 juillet porté lettres de la Reine au seigneur de Grandvelle par lesquelles elle l'avertissait de l'arrivée de l'Empereur à Dordrecht (folio 209, verso) ; — 6 livres à Berthel Roelandts pour le 25 juillet avoir porté « lettres de placcart aux bailliz de Gand, Ypres, Lille et Tournay et à l'escou-tette de Bruges par lesquelles Sa Majesté leur ordon-noit brusler les livres réprouvez esdis placcarts et autres suspectz et mauvais qu'ilz trouvissent » (folio 210, recto) ; — 30 livres à Marceiis de Loevere pour le 9 juillet avoir porté lettres de l'Empereur au Roi

d'Ecosse afin qu'il fit restituer aux sujets de par deçà les biens qui leur avaient été pris par un capitaine écossais (folio 211, recto) ; — 204 livres à Séraphin de Taxis pour l'envoi de lettres entre autres, de 26 paquets de lettres adressées tant par le connétable de France à l'Empereur et à la Reine Régente et aussi aux ambassadeurs du Roi de France et par lesdits ambassadeurs audit connétable depuis « Messencousture jusques à Bruxelles, Gand et Bruges et d'illecq audit Messencousture et ce depuis le mois de février 1539 (1540 n. st.) jusqu'au dernier jour de juin 1540 » (folio 216, recto) ; — 40 sols à François van Wavre, pour le 7 septembre avoir porté lettres de l'Empereur au recteur de l'Université de Louvain par lesquelles lui était ordonné d'avertir les seigneurs du conseil des raisons de la condamnation « d'aucuns livres réprouvés » (folio 220, verso) ; — 6 livres à Adolphe d'Avelu pour avoir le 20 septembre porté lettres de l'Empereur « au gouverneur de Mazières pour la relaxacion de la femme et du nepveux du seigneur de Novyon qui à main armée avoient esté appréhendez et enmenez prisonniers audit Mazières » (folio 224, verso) ; — 20 sols à Guillaume van Bacherghem pour le 21 septembre avoir porté lettres à la Beine « pour les signer, hastives et d'importance » (folio 224, verso) ; 32 sols à Heuin Wouters, clerc du receveur général Henry Stercke, « pour avoir suivi l'Empereur et la Reine régente avec le coffre du comptoir de la recette générale des finances au voyage auparavant fait au pays de Hollande et Utrecht en délaissant son dit maistre à Bruxelles pour qu'il ne sçavoit suyvir obstant sa maladie, pour faire tout ce que par icellui seigneur Empereur, laditte Royne et lesdits des finances luy seroit ordonné et commandé » (folio 235, verso) ; — 20 livres à Philippe, bâtard de Bloys, pour être allé vers le Roi de France « où qu'il fusist * lui présenter de la part de Sa Majesté, huit gerfauts, quatre tercelets de gerfauts et deux faucons « sors » , pour en user à son très-noble plaisir (folio 236, verso) ; 8 livres à Simon Le Cocq pour avoir le 28 novembre porté des lettres de l'Empereur « aux consaulx de Brabant et Hollande et aux rentmaistres de Bewest et Beoisterschelt en Zeelande affin qu'ilz fesissent faire la publication du placcart contenant deffence de charger aucuns biens et marchandises sur navières anglaises » (folio 245, recto) ; — 81 livres à maître Jehan de Gony, secrétaire en ordonnance de l'Empe

reur « pour estre parti de la ville de Bruxelles le XI^e jour de mars 1538 (1539 n. st.) en la compagnie de messire Philippe Majoris, doyen de Cambray, lequel sa Majesté envoioit vers le Roy d'Angleterre pour résider et demourer vers ledit seigneur Roy comme ambassadeur de l'Empereur au lieu de messire Eustache Chappuis estant lors vers ledit seigneur Roy, lequel pour aucunes affaires de grant importance laditte Royne avoit mandé venir vers icelle » (folio 263, recto) ; — 118 livres 19 sols à Pierre, baron de Werchin, sénéchal de Hainaut, pour être allé le 20 mars 1539 (1540 n. st.) depuis Gand au devant du Roi des Romains étant en pays de Luxembourg (folio 263, verso) ; — 4274 livres, 8 sols à révérend père en Dieu sire François Bonvalot, abbé de St-Vincent de Besançon, ambassadeur de l'Empereur près du Roi de France,* en prêt et paiement sur ce que lui pouvoit et pourroit estre deu à cause de son traictement » (folio 264, recto) ; — 179 livres à Adolphe van der Aa, grand fauconnier de l'Empereur, pour être allé le 10 décembre 1537 « vers le Roy de France en France où qu'il fust pour luy présenter vingt oyseaulx de proye que laditte Royne lui envoioit et en faisoit présent au nom de l'Empereur », avec deux hommes à pied qui portaient les dits oiseaux jusqu'à Bourges en Berry où ils trouvèrent la Reine de France, « actendant illecq par son ordonnance deux ou trois jours que lors elle ne receut aucunes nouvelles dudit seigneur Roy de France, avecq lesquelles elle le despescha en délaissant sesdis chevaulx et compaignons illecq, lesquelz passoient oultre avecq lesdis oyseaulx vers ledit seigneur Roy pour les luy présenter, retournant en toute extrême dilligence et en poste vers laditte Royne estant lors à Villers » (folio 266, verso) ; — 12 livres à frère Henry de Stratis, prieur du couvent et monastère de Groenendale, que la Reine régente lui a données pour « faire une loge ou estable de bois de petite valleur audit lieu de Groenendale pour y garder leurs chevaulx et bestial quant l'Empereur voudroit visiter et loger audit lieu, affin que la sieulte de Sa Majesté et ses chevaulx fusissent mieulx logez » (folio 269, recto) ; — 18 livres aux *mater*, religieuses et couvent de Sainte-Brigite en la ville de Tenremonde que l'Empereur leur a données en aumône et « mesmement pour en acheter leur provision de herrans et sorretz pour leur sustentation et nourriture » (folio 276, recto) ; — 10 livres à sire Nicolas van der Laen pour « estre venu vers la Royne lui adnuncher et advertir d'aucunes choses secrètes et d'importance

concernans le pays de Gheldres dont n'est besoing de déclaration » (folio 270, recto) ; — 388 livres, 10 sols à un joaillier demourant à Bruxelles pour deux coupes et une aiguière d'argent doré pesant ensemble 16 marcs une once 10 estrelins que l'Empereur a fait prendre et acheter pour en faire don à l'ambassadeur du Roi d'Angleterre Aigret ayant résidé vers la Reine régente bon espace de temps (folio 271, recto) ; — 100 livres à Wynant van Retersbat, alias Lare « pour icelle somme convertir et employer à la correction et pu-gnicion d'aucuns sédicieulx et ciflpables de la commocion à Maestricht » (folio 276, recto) ; — 180 livres à Henri Stercke en remboursement de semblable somme délivrée à un gentilhomme du Roi de France pour don que la Reine lui avait fait parce qu'il était venu de la part du Roi son maître présenter à la dite Reine « aucuns oyseaulx de proye pour s'en servir à son très-noble déduict et passe temps » (folio 276, recto) ; — 100 livres à Christophle Marschalck, gen^etilhomme du royaume de Norvège « en considération de la fidélité et dévotion qu'il avoit démontré au service de la princesse de Dennemarcke, tellement que en l'année XV^e trente-six il luy avoit convenu avec feu l'archevesque de Dronthen soy réfugier es pays de par deçà, et pour aucunement subvenir à ses nécessitez » (folio 277, recto) ; — 100 livres à certain personnage « que l'on ne veut icy estre nommé, en récompense des services faitz à sa Majesté et pour aucunes parties par lui desboursées pour les affaires de saditte Majesté dont icelle ne veult déclaration estre faite » (folio 277, verso) ; — 140 livres à maître Herman de Roover, secrétaire de la ville de Hambourg, « pour de la part de ceulx de la ville de Hambourg estre venu vers sa Majesté et y séjourné par aucun temps pour moyenner les affaires de Dennemarcke » (folio 277, verso) ; — 1051 livres, 16 sols à maître Jean Noirot, général des monnaies à Bruges, pour une chaîne d'or qu'il a livrée pour en faire don à messire Antoine de Hellin, seigneur de Margency, ambassadeur du Roi très-chrétien qui pendant un an avait résidé par ordonnance dudit Roi très-chrétien près de la Reine en qualité d'ambassadeur pour les affaires de la paix (folio 278, verso) ; — 20000 livres à très-haute, très-excellente et très-puissante -princesse Marie, Reine douairière de Hongrie, régente des Pays-Bas etc., « pour l'aidier à supporter la grosse despense qu'il luy avoit » convenu faire et frayer pour ses

affaires de par deçà et l'adresse d'iceulx dont Sa Majesté ne veult autre déclaration icy estre faicte » (folio 281, recto) ; — 60 livres à Jean Monnot, en considération des services que depuis son jeune âge il a rendus pendant environ trente ans à l'Empereur Maximilien en Italie et en Allemagne, puis à Sa Majesté en ses voyages d'Allemagne et d'Espagne « à escrire, chiffrer et deschiffrer les principaulx et secretz affaires de son élection et couronnacion à Roy des Rommains, que aussi soubz feu le seigneur de Liekercke durant qu'il avoit esté en France » (folio 281, verso) ; — 60 livres à Philippe de Ghenachte, ci-devant aide de l'apothicaire de la Reine d'Angleterre, « en considération de plusieurs services qu'il avoit auparavant faiz à laditte feue Royne audit estât et depuis en sa chambre jusques au jour de son tres-pas » (folio 282, recto) ; — 181 livres à François, bâtard de Phalaix, dit Toison d'or « pour et en récompense d'une chaîne d'or que par ordonnance de Sa Majesté avoit esté délivrée à ung gentilhomme de France envoyé à Béthune de la part du Roy, son maistre » (folio 282, verso) ; — 50 livres à frère Pierre Pyon, prieur du monastère « au bois Ysaacq pour l'escripture d'ung nouveau livre des statuz et ordonnances de l'ordre du Thoison d'or, lequel les chevaliers et officiers dudit ordre avoient ordonné de faire pour le présenter à Sa Majesté à sa venue par deçà » (folio 287, verso) ; — 23 livres, 10 sols à Aert Le Fèvre, pelletier de la Reine Régente « pour avoir fourré de sables une robe de velours cramoisy rouge servant au jour des nopces de dame Dorothea d'Austrice ; item, pour avoir fourré d'ermes une robe de satin cramoisy rouge ; item, pour avoir livré en ung pourpoint de cramoisy rouge une demie tymbre d'ermes » (folio 287, verso) ; — 136 livres à Jérôme de Seroiskercke, conseiller de l'Empereur et son rent-maistre général en Zélande au quartier de Beoisterschelt, laquelle somme il a payée « tant pour l'achat de sept chiens de mer que par ordonnance de la Reine Régente il avoit achetez et envoyez à Sa Majesté à Gand que pour les journées et vacation de ceulx qui les avoient menez, gardez et nourriz et batellaige depuis la ville de Ziericzee jusques à la Neuze, neuf lieues dudit Gand » (folio 288, recto) ; — 50 livres à Guillaume Le Normant et Guillaume Verreyken pour leurs peines et travaux « en escrivant et mectant au net en ung livre et registre le discours des troubles et choses advenues en la ville de Gand contenant plus de huict cents feuillets » (folio 288, verso) ; — 585 livres, 16 sols à Antoine de Zélande, marchand de \ drap de soie à Bruxelles ; pour les parties de drap de soie par lui livrées « pour employer es accoustremens nuptiaux de dame Dorothea d'Austrice, comtesse d'Overempde » (4) (folio 289, recto) ; — 16 livres à Pierre Mahieu,

tailleur des robes de la Reine Régente, pour la façon des « dits accoustremens » (folio 289, verso) ; — 759 Hvres à Conrart Vyts, pelletier, pour « parties de sables, martres et hermines » fournies pour ledit mariage (folio 290, recto) ; — 809 livres, 10 sols à Thomas de Parenty pour « esguillons d'or, ymaiges et bracelets d'or • fournis à cette occasion (folio 290, verso) ; — 3501 livres, 12 sols, 6 deniers à Etienne d'Chasteau, marchand de drap de laine à Bruxelles, pour fournitures faites à cette occasion (folio 292, verso) ; — 32 livres à Gilles de Ville, brodeur de la Reine, « pour avoir fait et brodé ung grant escu à deux endroitz armorié des armes de l'Empereur et de feue l'Impératrix, que Dieu absoille, avecq la couronne impériale y servant et quatre autres blasons des quatre quartiers de ladite feue impératrix servans aux obsèques d'icelle faictes et célébrées en l'église Sainte-Goedele à Bruxelles les 29 et 30 mai 1539 » (folio 295, recto) ; — 275 livres à maître Rolland Maille, « painctre à Bruxelles » pour la peinture de différents blasons employés aux funérailles de l'Impératrice (folio 295, recto) ; — 29 livres, 17 sols à Bertholomé Keffel, fourrier de l'hôtel de la Reine, pour fournitures diverses faites à cette occasion (folio 296, recto) ; — 33 livres à Bertholomé Cassepot, tapissier de la Reine Régente, idem (folio 296, verso) ; — 11 livres, 16 sols à Jean Sans-Mance, serrurier, idem (folio 297, verso) ; — 228 livres, 6 sols à Antoine Boots, charpentier idem (folio 298, recto) ; — 334 livres, 19 sols, 9 deniers à Marc de Bréda, fruitier de la Reine, idem (folio 298, verso) ; — 403 livres, 16 sols à messire Guillaume de Castro, chanoine de l'église collégiale de Sainte-Gudule à Bruxelles et receveur du chapitre, pour les services religieux faits lors des obsèques de l'Impératrice (folio 299, verso) ; — 46 livres, 16 sols à Jean Desprez, héraut d'armes de l'Empereur, intitulé Salins, « tant pour lui que pour les

(4) Cette princesse, fille naturelle de l'Empereur Maximilien, épousa Jean, comte d'Over Embden, seigneur de Durbuy, gouverneur des pays d'Outre-Meuse, fils d'Edzard et d'Isabelle de Rietberg

autres officiers d'armes pour leurs peines et travaux » d'avoir servi aux obsèques de feu l'Impératrix faictes et célébrées en l'église de Sainte. Goedèle à Bruxelles les XXIX^e et XXX^e jours de may l'an XV^e trente-neuf, assavoir à Thoisson d'or x livres, à Grenade vi livres, à Arschot VI livres, k Louvain VI livres, à Bueren VI livres ; et audit Salins tant pour avoir esté par ordonnance de la Royné Régente en Anvers vers le facteur de Portugal pour de lui scavoir les quatre quartiers de la feuê impératrix que pour avoir sollicité la chapelle ardante, la somme de XII livres, XVI solz » (folio 300, verso) ; — 400 livres à Adolphe van der Aa, grand fauconnier de l'Empereur, qu'il a payées « à certains marchans de Noirweghen pour l'achat de huit gerfaulx, quatre terseletz de gerfaulx et deux faulcons sors que la Royné avoit fait prendre et acheter d'eulx, pour les présenter et en faire don au nom de l'Empereur au tres-chrestien Roy de France pour en user en son très-noble plaisir » (folio 301, recto) : — etc.

B. 2419. (Portefeuille.) — 27 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 .décembre **1540**. — Mandemens de l'Empereur Charles-Quint ou de la Reine Marie de Hongrie, régente des Pays-Bas : accordant réduction de leur quote part dans les aides aux villes de Ninove, Hénin-Liétard, Courtrai, Béthune, Lillers ; — idem, à Antoine Martin, fermier des droits domaniaux à Bapaume, reduction du prix de son bail ; — idem, aux habitants de Flines le droit de pâturage dans les marais dits des Six-Villes ; — ordonnant au premier sergent d'armes requis de sommer François de le Hove, lieutenant du châtelain de Mons, de mettre Roger van den Berghé, cleric de l'Oratoire de l'Empereur, en possession de *la couterie* de l'église Saint-Julien k Ath ; — idem, de payer k Martin de Mol la somme de 3000 livres ; — idem, k Jean de Montmorency, capitaine des archers, la somme de 900 livres ; — idem, à Guillaume Gandt, receveur général des aides de Hollande, 4000 florins ; — idem, aux mayeur et échevins de Lille de restituer à ceux de Tourcoing les marchandises saisies sur plusieurs habitants dudit lieu et les prisonniers qu'ils détiennent ; — autorisant les échevins de Tourcoing k lever des droits sur les laines, bières etc., pour les deniers en provenant être employés au paiement des frais de construction et entretien des chaussées abordant ladite ville ; — déchargeant Pierre de Cortewille, écuyer, gardejoyaux de l'Empereur, des bijoux, pierreries et objets précieux suivants : « une verge

d'or esmaillée de blancq, garnye d'une esmeraulde pesant huict estrelins, huict frelains qu'est la meilleure de quatre esmerauldes en verge dont les deux aultres estoient esmaillées de noir et la quatriesme est sans esmail, pesant lesdittes quatre pièces ensemble deux onces seize grains, lesquelles nous ont esté envoyées d'Espagne avec aultres esmerauldes qui furent apportées de Santa Marta par le licencié Ximènes ; de ladite verge d'or esmaillée garnye de ladite esmeraulde pesant huict estrelins, huict grains nous en avons fait don à nostre très cher et féal sommelier de corps le sieur de Rye ; item, une double coupe d'argent, dorée, boullongnée et aux coings de laditte coupe a des feuliaiges eslevez, k l'entour d'icelle coupe a comme ung cercle d'argent blanc décoppé sur le pied de laditte coupe, de dessus estoient les armes de nostre cité impériale de Reghensbourg, lesquelles nous avons fait oster et y mettre les nostres, pesant laditte coupe douze marcs six onces dix-sept estrelins ; que nous fut donnée par. ceulx dudit Reghensbourg et de laquelle nous avons fait faire don et présent par nostre bien amé André de Douvrin au baptesme du fils de Symon Fourneau, aide de nostre chambre en la ville de Bruxelles ; item, ung tableau de bois auquel estoit pourtraictée la ressemblance ou effigie de feuê nostre très-chière et bien amée compaigne l'Impératrix de bonne mémoire, que Dieu absoille, duquel tableau et pourtraicture nous en avons fait don k nostre diet garde joyaulx en nostre ville de Madrid au mois .d'octobre XV^e trente-neuf » (1^{er} octobre 1540) ; — déchargeant le même garde-joyaux des bijoux suivants : o une double coupe d'argent, dorée, pesant huict marcs quatre onces qu'est une des cinq coupes qui nous ont esté présentées par aucunes de noz villes d'AUemaigne en allant k Reghensbourg, de laquelle avons fait don à Adrien Du Boys, aide de nostre chambre, pour le baptesme de sa fille ; item, une aultre coupe d'argent, dorée, pesant quatre marcs, sept onces dix-sept estrelins et demy qu'est une des six coupes d'argent, dorées, que pèsent ensemble trente-cinq marcs cinq onces, de laquelle coupe avons fait don au mareschal de nostre* duché de Luxembourg k nostre entrée audict Luxembourg ; item, encore ung aultre double coupe d'argent, dorée, goudronnée pesant quatre marcs cinq onces, cinq estrelins que semblablement nous a esté présenté par aucune ville

d'Allemagne, de laquelle coupe nous en avons fait don au conte de Ysembourg à nostre dicte entrée audict Luxembourg, comme nostre échançon à cause d'iceluy duché » (8 janvier 1540-1541 n. st.) ; — etc.

B. 2420. (Portefeuille.) — 8 pièces ^ parchemin, 6 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1540**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie, Régente des Pays-Bas : accordant à la reine Marie une augmentation de traitement ; — ideni, à Philippe du Rietz, homme d'armes, une somme de 500 livres ; — idem, à messire Charles de Lalaing, conseiller et chambellan de l'Empereur, une augmentation de gage ; — idem, aux villes de Poperinghe, Bergues Saint-Winoc, Lillers et aux habitants de Herenthals, « en faveur et considération de leur povreté et que encores depuis naguères ladite ville a esté bruslée », rémission de leur quote-part dans les aides ; — idem, à Robert de la Broyé, een-sier, demeurant à Valruon-les-Pernes, remise d'une partie de son bail annuel en considération de ce que €le suppliant ayant semé ses bleds et autres grains d'icelle censé à l'accoustumé ait par foudre du ciel soustenu et supporté grand dommaige et interest en ses terres d'icelle censé tellement que la plupart des grains dont il avoit essemencé lesdites terres sont esté perduz et périz à son grand dommaige et des-truits » ; — idem à la ville de Deynze un atermoïement pour payer la somme de 2000 livres d'amende à laquelle les habitants avaient été condamnés « pour émotion et assemblée faite ». — Copie des privilèges accordés à la ville de Courtrai. (D'après ces lettres patentes la ville devra avoir: 11 échevins, 2 *weesheeren* (gardes orphènes) qui avec les deux premiers échevins *vuydans la loy* auront charge des personnes et biens des orphelins, 2 receveurs, 2 pensionnaires gens de biens, « lettrez et expérimentez pour les addresses du Conseil et despesches », des *wyches* (sections) qui ne pourront s'assembler sans l'autorisation du bailli et des échevins, un bailli, sous-bailli et écoutette etc.)

B. 2421. (Portefeuille.) — 28 pièces, parchemin, 10 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1540**. — Attestations : par Jean Carpentier, trésorier des guerres, des paiemens par lui faits aux gens de guerre de l'Empereur ; — des sommes allouées aux mayeur et échevins de la ville de Lille * pour leurs disners à

certaines jours de manière que s'ensuyt, asçavoir : pour les disners ordinaires qui se font chacun lundi jour de plaix et le premier vendredi du mois par chacun mois à la somme de cinquante florins carolus ; item, pour le lundi que l'on dist perjuré (premier lundi de janvier) la somme de XVIII florins actendu que ladicte loy est en nombre de XXXIX personnes ; item, pour le ' disner delà procession de la ville, auquel sont aussi invitez les gens d'auctorité et prélatz qui se trouvent en ladite ville et ceulx de l'église qui servent à ladicte procession la somme de cent carolus d'or ; item, pour le disner de la feste dudit Lille cinquante carolus ; item, pour la veille de la Toussaint que les commissaires à renouveler ladicte loy et les présidents et gens des comptes à Lille ont accoustumé y comparoir, cent carolus d'or ; item, pour le jour dudit Toussaint que ladite loy se renouvelle où sont lesdits commissaires de l'anchienne loy et nouveaux eschevins, semblable somme de cent carolus ♦ d'or et pour le disner des huit hommes qui servent sans gages la somme de XXXVI carolus, aussi pour trois diners qui se font aux maisons de religieux en quaresme pour accompagner les prédicateurs et leur recommander ladite ville et les povres d'icelles XXXVIII florins carolus, et pour chascune fois que exécution de mort se fait d'aucuns criminels, obstant que l'on y est tard empesché, douze carolus d'or » ; — par Jean de Noville, capitaine de Tournehem, certifiant l'inventaire des armes et provisions trouvées au château de Gravelines, savoir : « premièrement en la tour du Dragon près de la porte du côté Nord : 6 tonneaux de poudre, quatre tonneaux et demi de salpêtre, 11 tonneaux de tercq (goudron), cinq ou six cents vieux tourteaux de fallots ; — en la tour du Serpent estant du cos té zuut (sud) d'icelle porte : 11 tonneaux de poudre dont le demy est fine pouldre, 10 tonneaux de tercq et ung demy tonneau de *harpo* noir (poix noire), 15 harcquebutes à crochets ; en la troisième tour nommée la Blanche tour : environ trente rasières de carbon d'Engleterre pour forgier, 14 tonneaux de grosse pouldre et un tonneau et demy environ de fine, un tonneau et demy de harpo noir et un tonneau de tercq, un tonneau et demy de *pourozine*, (poix résine), deux douzaines et demy de pelles et deux douzaines et demy de haueaulx ; deux demies caudières et un bachain ; ung vieux mollin à pouldre ; environ cent

potz à feu pour getter es fossés ; six lances à feu et huit esperges ; en la tour Saint-Jacques il n'y a rien parce qu'elle n'est voûtée, ny hourdée, et n'y aplache pour y mettre artillerie, ny soy mettre à deffense par faute d'icelle voussure ; en la tour Saint-Jehan qui est la V^e tour où n'y a aucune admonition (munition) et est nécessaire la pourveoir ; en la salle de l'armoyerie (arsenal), premièrement 92 hacquebutes à crocetz : item, 49 harnais de piétons furnis d'avanbras, mais sont quasy tous desclevez et defurnizdecoroiettes. par quoy il faut armoier à la plache ; (en marge) n'a esté trouvé que 44 paires d'avanbras et 36 gorgerins dont la plupart sont racoustées et il y a hommes commis pour ce faire) ; item, 149 halebardes ; en la salle de l'admonition près d'icelle armoirie : 22 tonneaux de sel et tro's tonneaux de souffre, item, 2 tonneaux de verdt copperot, item, environ 60 rasières de sel estant en masse, item, 25haukebourses et 200 petites hacquebutes à main avec les cornetz y servans, mais le tout est en très-mauvais ordre, et ne s'en peult-on bonne-nement aidier, item, environ 400 picques dont y en a plusieurs vielles et pourries ; au grenier d'icelle amonissioh, assçavoir : quarante goureaux avecq le cordail et extencilles y servans pour mener artillerie, item, 25 louches et 7 courves (serpes) pour copper bois ; item, 69 pelles ferrées et cent haueaux à pic ; item, 40 cungnées tant grandes que petites ; item, 11 marteaux pour briser grès ; item, environ 22 rasières de soucrion appartenant à M^{me} de Thouar comma elle diet ; item, 54 fromaiges de Hollande, sept gambons, deux quartiers de lardt et environ 50 pièches de poisson secq appartenant à la dite dame comme elle diet ; item, en ladite salle bas : 82 lattes de fer dont madite dame de Thouar dit la **moite** luy appartenir ; — item, deux *steckes* de plomb tant fondu que en masse ; au grenier de l'admonission près de la porte, assçavoir : environ 50 rasières de bled et 5 ou 6 rasières de soille appartenant à ladite dame de Thouar comme elle diet ; au troisième grenier estant sur le logis du capitaine, assçavoir : en bled et soille par ensemble environ cinquante rasières appartenans comme dessus ; item, dessus la cuisine y a environ uinequante rasières de soucrion et 5 ou six rasières d'avoine appartenans comme dessus ; dedens la maison de la brasserie ont esté trouvez les cuves et les tonneaux en bien* mauvais ordre parce qu'on n'y a brassé depuis ung an enchà ; item, le moulin à cheval est açsez en bon ordre et ne reste que à grain qu'il ne moulle ; en la salle de l'artillerie, à scavoir : ung

double canon et ung demi canon assez bien estoffes de bouletz ; item, trois doubles serpentines bien sorties de formes et bouletz ; item, six petits faulconneaux de fonte estoffes comme dessus ; item, cinq faulconneaux de fer appartenans à la ville ; item, 20 pièches de gros bois pour faire affus d'artillerie de 15 ou 22 pieds de long ; item, une double serpentine qui fut rompue et renvoyée à Malines à Hans Popellatre, maistre ca-nonnier, qu'il sera besoing renvoyer ; bouletz pour le double canon, 375 ; pour le demi-canon, 300 ; pour les trois doubles serpentines, 750 ; — pour les deux serpentines , 1600 ; trouvé davantage huit es-chelles dont les six sont doubles. Aultres parties délivrées tant à Anthoine Brusset, capitaine dudit lieu, que à aultres par leurs lettres de récépissé : 60 hacquebutes à crocetz ; item deux tonneaux de fuyne pouldre et 300 livres de plombs ; item à messire Jehan de Thouar aussi capitaine dudit chasteau de Gravelinghes et Arnoult de le Gracht, capitaine de Brouc-bourg : 6 longues couleuvrines dit serpentines pesant ensemble 17302 livres de métal ; six affustz servans auxdites pièches ; six paires de roues ; six trains de devant ; 6845 livres de fer employé pour le feraige, bendaige et reliaige tant desditz affustz, roues et trains de devant comme pour en faire eschenaus, clefz, chevilles et aultres choses nécessaires servans pour le fait desdictes pièches ; sixfaconnetz défont» pesans ensemble 1708 livres de métal ; six affustz garnis et esquippez de bras de lymons et nous y servans ; 12356 bouletz de fer servans ausdictes grosses pièches pesant chacun boulet 6 livres trois quartrons et demy ; cent hacquebutes de fer gainiez de fourmes et cornetz ; 235 tonneaux de pouldre de hacquebutes et 200 picques ferrées. S'enssuivent les parties qui ont esté achetées, par ledit capitaine Brus-set, délaissées et trouvées en l'admonition dudit chasteau : 100 livres de chandeilles de siere (cire), 59 livres de cuyvre plat servant à faire louches de charge pour l'artillerie ; 24 livres de fil de trois sortes ; 6 lanternes de blancq fer dont en y a une perdue et 20 lanternes de bois dont en y a aussy une perdue ; ung ponchon de vinaigre de vin pour desgraisser les pouldres ; item, 24 mandelettes harpoiées (seaux goudronnés) pour porter eauwe ; ung tonneau d'huile de navette contenant 67 lotz et demy ; demy tonneau d'huile de linuise (lin) contenant 32 lotz et demy ; 32 tampons de bob pour estoupper l'artillerie ; 3 peaulx de mou

tons pour nectoier l'artillerie ; 25 charges de blancq fer pour charger les hacquebutes à crochet ; quatre hocquetz a feu de meschief ; 36 aulnes de pour eschuer les brais du brasseur ; — un sac de houblon pesant 369 livres ; item, il y a bois pour faire 12 paires de roues servans à doubles et demy canons et longues serpentines et six paires de petites roues servans aux faulconneaux avecq les achis (essieux) et moyeux y servans jusques au nombre de 18 qui ne sont encoires mis en œuvre, et avecq ce une douzaine- de leviers de bois et sept pièches de bois tortu servans au mollin ; item, deux grans bacqs pour eschuer les pouldres; item, sept rasières demye de bled et d'avoinne, 15 rasières et demye appartenant audict Brusset sy qu'il diet ». — États des meubles trouvés dans les prisons de Lille ; — des ouvrages faits dans les villes et forts du pays de Hainaut, y compris la citadelle de Cambrai ; — des dettes provenant de la dépense de l'hôtel de l'Empereur. — Certificat des prévôt, jurés et échevins de la franche ville du Quesnoy qu'ils ont payé les indemnités dues aux personnes dont les maisons et héritages ont été pris pour les fortifications de ladite ville.

B. 2422. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin , 5 pièces, papier.

1^{er} janvier— 30 décembre **1540**. — Lettres de commission octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie de Hongrie, régente des Pays-Bas, instituant : Jean Fécil doyen de l'église collégiale d'Antoing ; — Antoine van den Hille, huissier d'armes et George de Rouch, premier clerc tenant le compte du receveur général du domaine de Flandre, commis pour vendre tous les biens appartenant aux métiers de Gand, « comme naguères par sentence rendue contre le corps et communauté de nostre ville de Gand à l'occasion des émotions et troubles advenuz en icelle ville, nous ayons entre autres choses déclaré confisquer à nostre prouffit tous et quelconques les biens meubles et immeubles appartenans aux mestiers de nostre dicte ville; et il soit tant pour furnir et satisfaire aux despens que nous a convenu et convient supporter pour la» fondation, édification et construction du grant chasteau que faisons faire audit Gand, comme aussi pour récompenser les prévost et chanoines de Saint-Bavon et plusieurs particuliers et povres personnes à cause de leurs interests et pertes <le leur église, éritages, rentes, maisons, etc. » ; — les gens des comptes de

Lille chargés d'asseoir les impôts et aides de 20000 carolus d'or accordés à l'Empereur par les États de Lille, Douai et Orchies ; — le seigneur de Praet, capitaine du château de l'Écluse, commis pour surveiller et faire exécuter les travaux de fortifications de la ville et château dudit lieu ; — différents commissaires chargés de faire une enquête sur le projet d'agrandissement de la ville de Lille ; — Jean Corbon, bailli du fief appelé *Annappes* ; — Adrien Burch, conseiller de l'Empereur.

B. 2423. (Portefeuille.) — 82 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1540**. — Quittances délivrées : par Henry Stercke, receveur général des finances de l'Empereur, aux receveurs particuliers, des sommes provenant du produit de leurs recettes ; Mathieu van Heysboch, valet de la chambre et fourrier de l'Empereur, commis à tenir le compte de l'ouvrage de la nouvelle chapelle de l'Empereur à Bruxelles, Marguerite Petitkeux, Marguerite du Bos, Guillaume Le Blancq, Charlotte Charles, les frères mineurs de la ville de Namur, de différentes sommes qui leur ont été allouées par le testament de feu le roi don Philippe de Castille ; — Philippe de Courteville, seigneur de la Buisnière , d'une somme de 200 livres pour dommages supportés pendant la dernière guerre ; Pierre de Greboval, receveur des finances du roi d'Espagne, des sommes reçues des receveurs particuliers ; — Jean Faber, « prévost de bataille à cheval soubz monseigneur le prince d'Orenes, » d'une somme de 46 livres qui lui a été remise par Jean Carpentier, trésorier des guerres de l'Empereur, « pour avoir fait exécuter deux personnes devant Montjoye ; » —Cornille Pit, commis à la recette des deniers pour l'entretien des «*dicages* de la Lantdicque et quatre métiers en Flandre ; » — Pierre Vaillant, sergent de la recette du Quesnoy;—Jean de Neuville; Georges de Vaha, seigneur de Frouville, prévôt et capitaine de la ville d'Arlon ; — Louis Schorre, président du Conseil privé de l'Empereur ; — Jean Estacquet et Jean Foureau, sergents, de la somme de 105 sols « pour avoir esté au mois d'avril xv^o et quarante avant Pasques es villes de Blaton, Haultraige et Badour faire information de la vie, conduite et gouvernement d'ung nommé "Géry du Pond, natif

dudit Badour dont pour ses niésuz avoit depuis esté banny ; » — François d'Ypre, cleric ; — Lambert Legrant, portier du château de Béthune ; — Fédricq de Meleum, capitaine du château de Béthune ; — Pierre Wilier, soudoyer audit château ; — Antoine Leclercq, portier du donjon du château d'Ath ; — les chantres et chanoines de St-Martin en Hesdin (quittance de rentes) ; — Pierre Landrieu, prêtre, chapelain du château et de l'église St-Pancras (idem) ; — Jean Duhem, prêtre et chanoine de l'église St-Barthélemy à Béthune (idem) ; — Pierre de Vos, de la somme de 14 livres 8 sols, pour, « avec Josse van Mendonce et autres compagnons manouvriers avoir besogné et ouvré à mener et ramener matériaux » destinés à la construction du château de Gand ; (cette quittance porte pour signature une ancre dressée).

B. 2424. (Registre.) — In-folio, 383 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1541**. — « Compte sixiesme de Henri Stercke, conseiller, trésorier de l'Ordre et receveur général de toutes les démènes et finances de l'Empereur, nostre sire. » Les recettes s'élèvent à la somme de 1,313,772 livres, 1 sols, 11 deniers tournois elles dépenses à celle de 1,245,094 livres, 19 sols, 10 deniers. Les principaux articles sont les suivants : 30,472 livres, 7 sols, 4 deniers provenant du droit d'impôt levé sur les denrées et marchandises entrant et sortant des pays de par deçà durant la guerre commencée contre la France au mois de juin 1536 en vertu des sauf-conduits accordés par l'Empereur (folio 86, recto) ; — 7 livres, 12 sols payés à Pierre de Wilt, messsager pour avoir le 10 Février 1540 (1541 n. st.) porté des lettres de la Reine à «ceux de Vlissinghes Ziéricxee soubz les costes d'Escosse » (folio 160, recto) ; — 6 livres à Henry Wortels, chevaucheur pour avoir le 11 février porté des lettres de la Reine à ceux d'Ostende, Dunkerque, Nieuport et Bruges, pour le fait de la « pescherie soubz Escosse » (folio 160, recto) ; — 20 sols à Marcelis de Loevere pour le 13 mars avoir porté lettres de la Reine au duc d'Arschot « afin qu'il fit faire processions générales, pour la prospérité de l'Empereur touchant la journée de Reynsborg » (folio 173, recto) ; — 104 sols à Pierre Treillière, messenger, pour avoir le 15 mars porté lettres au Conseil de Hollande « les avertissant de ce qui avoit été convenu avec l'ambassadeur d'Escosse au sujet de la pêcherie »

(folio 174, verso) ; — 4 livres 16 sols à Gilles Obrechts messenger, qui a le 15 mars porté « lettres de la Reyne au seigneur de Bevres l'informant de ce qui avoit été convenu avec l'ambassadeur «d'Escosse sur le fait de la pescherie aux henrencqz» (folio 174, verso) ; — 64 sols à Gheert Bruneel pour le 18 avril avoir porté lettres de la Reine à «ceux du conseil, en Artois pour publier le placart sur le chastiment des vagabonds et boute-feuz» (folio 184, verso) ; — 6 livres 8 sols à Pierre de Wilt pour avoir le 18 avril porté lettres de la Reine au seigneur de Jamais afin de ne plus molester les sujets de l'Empereur, « manans de Sivry par extorsions de courovées et autrement » (folio 184, verso) ; — 64 sols à Jean Verreyken pour avoir le 7 juin porté lettres de la Reine au bailli de Middelbourg afin qu'il se transportât audit lieu «à cause de certaine esmocion y advenue» (folio 208, recto) ; — 4 livres 8 sols à Pierre de Wilt pour le 8 juin avoir porté lettres de la Reine au «rent-maistre de Zeelande, Bewesterschelt, afin qu'il eusist à saisir ot mettre en arrest certains biens et marchandises estans en une navière venant de Messines appartenant à Jehan-Natal Cotton, fugitif» (folio 208, verso) ; — 24 sols à Gheert de Cocq, messenger, pour le 27 juin avoir porté des lettres de la Reine « aux seigneurs de Frézen et de Bièvres ausquelz Sa Majesté requiert de vouloir venir à la solempniasion des nopces de la duscesse de Milan » (folio 213, verso) ; — 112 sols à Pierre du Moutier, messenger, pour avoir le 29 juin porté lettres de la Reine «à ceulx du conseil de Hollande et au marcgrave d'Anvers afin qu'ilz feissent publier es lieux maritins de leur s juridictions la prolongation de la trêve de Denemarcke» (folio 215, verso) ; 72 liv. à Marcelis de Loevere pour être parti de Bruges le 9 juillet 1540 et être allé porter lettres de Sa Majesté en toute diligence au Roi d'Escosse « afin qu'il fesist restituer aux subjectz de pardeçà les biens qui leur avoient esté prins sur la mer par ung cappitaine escochois » (folio 216, recto) ; — 165 livres à Pedro del Monte, courrier, «pourses journées, peines etvacca-tions d'estre venu le 8 juin 1541 en poste jour et nuyct et extrême diligence avecq lettres de l'ambassadeur de l'Empereur vers le Roy de France à la Royne Régente touchant grandement les affaires de Sadtte Majesté » (folio 218, verso) ; — 4 livres 16sols à Thys de Puetre, chevaucheur, pour avoir le 13 juillet et de Bruxelles porté lettres de la Reine au lieutenant du drossart de Faulquemont « affin qu'il ne oppressast ou qu'il souffrist oppresser le receveur de Faulquemont

par parolles ou autrement pour cause de son office » (folio 223, recto) ; — 25 livres à maître Roger Pathie, organiste de la Reine Régente « pour estre parti de Bruxelles le 14 juillet et allé à Tournay présenter à la Séneschalle de Haynnaut lettres que l'Empereur luy escripyoit affin d'envoyer à Sa Majesté ung sien serviteur chantre pour le servir en sa chappelle domestique » (folio 237, verso) ; — 56 sols à Philippe Putte-mans pour avoir le 12 octobre porté lettres de la Reine « au receveur de Zeelande, de Bewesterschelt, touchant un cordelier apostat » (folio 252, verso) ; — 56 sols à Andre Baron, messenger, pour le 23 novembre avoir porté lettres de la Reine au doyen de St-Pierre à Louvain « pour entendre ou fait concernant la secte luthérienne et autres lettres par le Conseil au procureur général à Malines auquel on renvoyoit aucunes informations touchant les esmocions de Flandres » (folio 268, recto) ; — 110 livres à Sébastien de Navarre, courrier, « pour ses peines et diligences y comprins les postes par luy courues en venant de Fonteynebleau en France de par le seigneur de'Marno, ambassadeur de l'Empereur résident vers le Roy de France, et apportant lettres closes dudit ambassadeur à la Roine Régente touchant aucuns affaires secretz dont Sa Majes té ne veult déclaration estre faite » (folio 278, verso) ; — 153 livres à messire Lambert de Briarde, chevalier, président du grand conseil de l'Empereur à Malines « pour être party de ladite ville de Malines et par diverses fois allé en la ville de Bruxelles en l'année 1539 pour besoingner sur certain procès intenté parde-vant Sa Majesté et ceulx du privé conseil d'entre le clergié et communauté de Besançon contre Symon Gauthyot et aussi pour le fait de maistre Jehan Stan-sart » (folio 288, verso) ; — 95 livres 10 sols à Pierre • Verreycken, premier secrétaire audiencier de l'Empereur, « pour le 31 mars. 1541 être allé avec maistre Adolf de Pamele, conseiller et maistre aux requestes ordinaire de l'Empereur, au chasteau de Replemonde pour recevoir des héritiers de feu messire Guillaume de Wale, en son vivant garde des Chartres de Flandres, iceulx Chartres et autres pièces et lettr-aiges y estans, selon les anciens répertoires et inventoires, faire asseoir à aucuns huys plusieurs serrures et fenestres pour la garde et sécurité desdittes Chartres et affin qu'elles fussent préservées des vens, pluyves et neiges » (folio 295, verso) ; — 97 livres 12 sols à maître Jean Carrette, conseiller de l'Empereur et maître ordinaire en sa Chambre des Comptes à Lille, « pour estre party de la ville de Lille vers Sa Majesté,

duquel lieu nonobstant ses excuses lui fut par icelle dame Roine ordonné lendemain de son armement se transporter avec le chancelier de Brabant ou pays de Lorraine pour illecq avec le duc de Lorraine et ses commis be-soigner suyvant les pover, et instruction à eulx baillié pour le fait du traictié de mariaige d'entre la ducesse veuve de Millan et le marquis du Pont, présent duc de Bar, fils d'icellui seigneur duc de Lorraine » (folio 297, recto) ; — 300 livres à maître George d'Espleghem, secrétaire en ordonnance de l'Empereur pour être parti le 29 septembre 1541 de Lille vers le duc de Holstein, élu roi de Danemark « où qu'il fust pour affaire de la tresve d'entre lui et les pays subgiectz de par deçà » (folio 299, recto) ; — 150 livres à Philippe Du Chesne, alias Malihan, écuyer, gentilhomme de l'hôtel de la Reine régente pour être allé de Bruges vers le Roi de France le 28 octobre 1541 lui présenter 14 gerfauts et sept tiercelets de gerfauts que Sa Majesté lui envoyait au nom de l'Empereur pour s'en servir à son très-noble plaisir et passe-temps (folio 299, verso) ; — 180 livres au même pour le voyage qu'il fit le 9 décembre 1541 de Gand vers le Roi de France pour lui présenter des faucons achetés d'un marchand de Prusse avec autres gerfauts et tiercelets (folio 302, recto) ; — 6288 livres, U sols à Philippe de Croy . pour être parti de Bruxelles le 19 décembre 1537 et être allé vers l'Empereur en Espagne « pour aucuns gros affaires touchant le bien et estât des affaires de par deçà, mesmement pour le grand bien, tranquillité et repoz des pays et la sécurité ae la continuation de la trêve ou pratique de la paix dont communication se tenoit lors entre les députez de l'Empereur et le Roi très-chrestien de France » (folio 305, recto) ; — 6 livres à Jean Vergie, canonnier, a en considération des services qu'il avoit faits à Sa Majesté - durant le siège que le duc de Bourbon tenoit devant Marseille » (folio 308, recto) ; — 6 livres à Grégoire de Moncheaulx, natif de Béthune, compagnon de guerre, ayant été prisonnier des Turcs à la prise de Castelnovo, « pour furnir aux dépens qu'il avoit faiz en la ville de Bruxelles et au voiaige qu'il entendoit faire vers l'Empereur en Àllemaigne pour solliciter aucuns affaires » (folio 309, verso) ; — 6 livres à Marie Stooters, fille naturelle de l'Empereur Maximilien, « pour une fois, pour Dieu et en aulmosne et ce oultre et pardessus tous autres dons qu'elle poveroit avoir eus de Sadtte Majesté » (folio 311, verso) ; — 100 livres à un gentilhomme du roi

très-chrétien de France, « pour don que icelluy seigneur Empereur lui en avoit fait pour de la part dudit seigneur Roi, son maistre, estre venu vers laditte Royne lui présenter aucuns oyseaulx sacres pour s'en servir à son très-noble deduict et passe-temps » (folio 314, recto); — 500 livres à maître Jean van den Perre, orfèvre de l'Empereur « pour une chaîne d'or que Sa Majesté avoit fait prendre et acheter de lui pour en faire don à l'ambassadeur du Roi d'Escoche, lequel estoit venu de la part dudit seigneur Roi, son maistre, vers la Royne pour aucunes choses dont n'est besoing de déclaracion » (folio 316, recto); — 900 livres au même « pour une chaîne d'or donnée à certain personnage que Sa Majesté ne veult icy estre nommé pour aucunes causes et raisons à ce mouvans dont n'est besoing de déclaracion » (folio 319, recto) » — 50 livres à certain personnage que l'on ne veut ici être nommé, « en considération d'aucuns bons services qu'il avoit faiz à Saditte Majesté dont n'est besoing de déclaracion » (folio 319, recto); — 1844 livres à Jean van der Perre, orfèvre de l'Empereur, « pour une chaîne d'or donnée à Messire Emmanuel Syrne, nagaires facteur du Roy de Portugal, en récompense d'aucun bon et notable service qu'il avoit faits à Sa Majesté de quoy estoit venu grand proffit à icelle dont ne veult Saditte Majesté plus ample déclaracion estre faicte » (folio 319, verso); — 194 livres, 17 sols, 6 deniers « à certain jouellier de Bruxelles pour une chaîne d'or, que Sa Majesté a fait prendre et acheter de lui pour en faire don à certain personnage pour aucuns services qu'il avoit faiz à Saclite Majesté en la ville d'Anvers dont n'est besoing de déclaracion » (folio 320, recto); — 10000 livres à la Reine Marie de Hongrie, régente des Pays-Bas, qui lui ont été « baillées et délivrées des deniers venans d'aucunes parties extraordinaires si comme de l'impost des bledz, alluns, restes des comptes, composicions de crime ou fourfaicteures et autres parties d'accidens » (folio 320, recto); — 10000 livres à la même « en considérations des grans peine, soing et traveil qu'elle avoit prins et prenoit journellement à la conduyte et adresse des affaires de Sa Majesté esdis pays de pardeça » (folio 320, verso); — 2060 livres à Marc Crético « pour ung aneau et verge d'or d'ung diamant que la Royne avoit fait prendre de lui pour en faire don et présent au duc de Bar et son nepveur » (folio 323, recto); — 300 livres à « certain personnage que Sa Majesté ne veut ici être nommé en récompense de certain grand ôt notable service qu'il avoit fait à Saditte Majesté dont est venu

grand prouffict à icelle et n'en veult Saditte Majesté plus ample déclaracion estre faicte » (folio 323, verso); — 5400 livres à Pierre van der Walle, marchand résidant à Anvers « pour ung karkan d'or garny de seize perles et trois rubiz, trois esmerauldes, ung diamant à face et deux pièces et sept grosses perles en fachon de poires pendantes audit karkan que icelluy seigneur Empereur, par advis de la Royne, a fait prendre et acheter de lui et icelluy donner à la ducesse douai-gière de Millan à ses nopces avecq le marquis de Pont dont Sa Majesté ne veut plus ample déclaracion estre faicte » (folio 324, verso); — 187 livres à Adolphe van der Aa, grand fauconnier de l'Empereur, en remboursement de semblable somme payée « à ung marchand * de Noirweghe pour l'achat par lui fait de quatre gerfaulx et quatre tierceletz que la Royne avoit fait prendre et acheter de lui pour les envoyer et faire présent au Roy très-chrestien de France, pour son très-noble passe temps, assavoir les gerfaulx au prix de vingt philippus pièce et les tierceletz à douze philippus pièce » (folio 334, verso); — 123 livres, 16 sols, 6 deniers à Thomas Mulier, général maître des monnaies à Anvers, « pour une escriptoire d'argent dorré que par ordonnance de Sa Majesté il avoit fait faire par certain orfèvre d'Anvers pour servir au Conseil d'Estat et au grand bureau de la Chambre desdittes finances quand laditte Royne se y trouveroit, pesant icelle escriptoire sept marcqz onze esterlins » (folio 335, recto); — 43 livres 10 sols au receveur général des finances Henry Stercke en remboursement de semblable somme payée par lui : « à Jehanvanden Perre, orphèvre de l'Empereur, pour deux cloisons d'argent doré servans pour clore et fermer ung nouveau livre des statuz et ordonnances dudit ordre du Thoisson d'or, lequel les chancelliers dudit ordre avoient fait escrire pour le présenter à Saditte Majesté à sa venue es pays de pardeçà au mois do janvier trente-neuf; — item, pour deux escussons d'or entaillez et esmaillez des armes de deux chevaliers-dudit ordre pour mettre au grand coulier d'icelluy ordre; item, à ung brodeur pour velours et satin cramoisi servant à couvrir icelluy livre avecq huit perles y employées; item, à ung élumineur pour avoir paint audit livre les armes du seigneur de Bréderodeet pour ung coffre de cuyr bouilly garny de fortes serrures et barres de fer servans pour mettre et garder les ordonnances, statuz et autres registres et papiers dudit ordre » (folio 335, verso); — 125 livres à « Charles

Ysaac, prebtre, chanoine de l'église collégiale de Sainte Gudele en la ville de Bruxelles, filz et héritier de feu Thomas Ysaac, en son temps roy d'armes intitulé Thoison d'Or, tant pour lui que pour ses frères et sœurs héritiers dudit feu Thoison d'Or, pour plusieurs livres, statuz, cronicques, registres, recetz, rapportz et autres papiers et enseignemens servans à l'ordonnance et instruction dudit ordre, lesquelz avoient esté accatez d'eulx pour les mettre et garder avecq autres livres et registres dudit ordre » (folio 336, recto) ; — 292 livres à Tierre Damant, conseiller et garde des joyaux de l'Empereur, en remboursement de semblable somme payée par lui, « et premiers à Heindrich et Guillaume de Panenmaker, tappissiers demourans à Bruxelles, pour la réfection et estouppaige de plusieurs per-tuis estans & trois grandes pièces de tappisseries de l'Empereur de l'histoire de Troye la grande qui estoit fort gastée ; item, de huyt grandes pièces de tappisseries de damas en volleries fort vielle et usée faicte d'or, d'argent, de soye et de sayette ; item, de six grandes pièces de tappisseries de l'histoire du Roy Cloys et do Clotildis, sa femme, faicte de soye et de sayette, laquelle estoit toute rompue et trouée ; item, d'ung vieux tappis qui avoit esté fort riche, histoire du trespas de Nostre Dame faicte d'or, d'argent et de soye, laquelle estoit en plusieurs lieux par sa vieillesse toute usée et trouée ; item, à Simon de Parenti, aide du garde-joyaux pour sommes payées à Jehan van Oppole et a France, son compagnon qui ont herriée (aéré) les tappisseries de l'Empereur et à remettre à poinct plusieurs tappisseries qui avoient esté menées à Cambray pour le service de la Royne ; item, aux mêmes pour avoir aydié à desployer et reployer toutes les tappisseries et brodures de l'Empereur pour les monstrier à la Royne pour les faire reffaire au prix que dessus ; item, aux mêmes pour les avoir de rechief desployé et reployé pour les montrer et estre visitées par le seigneur de Wyn-ghene et le maistre d'hostel de la Royne, Verrenes ; item, pour quarante aulnes de cannevez qui avoient esté employées au garnissement et réparation de trois grandes pièces de tappisseries de l'histoire de Troye la grande, de* huyt grandes pièces de damas en volleries, six autres grandes du Roy Cloys et d'autres tappisseries à deux solz six deniers l'aulne ; item, à Jehan van Oppole et Josse Marissens pour avoir aidé audit Simon de Parenti à porter et rapporter plusieurs pièces ethistoires de tappisseries vers la Majesté de l'Empereur qui les avoit voulu veoir et avoir destendu la chappelle, trois chambres sur la porte et la chambre du conseil à la

court à Bruxelles en octobre 1540 ; item, audit Joos Marissens pour trois jours qu'il avoit aussi vacqué depuis le partement du garde-joyaulx Cortewille et avoir aydié ledit de Parenty à nettoyer les chambres des joyaulx et mettre à point tous les coffres délaissiez par la Majesté de l'Empereur > (folio 336, verso) ; — 28 livres « à Levart Poup, marchand de Noirweghe, pour ung gerfault que laditte Royne avoit fait prendre et acheter de lui pour son très-noble desduit et passe-temps » (folio 338, recto) ; — 26 livres à maître Jacques de Flalewyn, docteur, résidant à Louvain, « en payement sur ce qui lui pavoit et poroit estre deu tout pour la despence de bouche dujosne conte Maximilien de Helfstein, filz d'une fille naturelle de feu de bonne mémoire l'Empereur Maximilien, que Dieu absoille, et le endoctriner et apprendre le latin comme aussi le habiller et vestir honnestement et autres parties extraordinaires, mesmes pour employer en l'achat de drap noir pour accoustrer ledit conte de Helfstein et ce depuis la Saint-Jehan 1532 en avant » (folio 340, recto) ; — 31186 livres, 17 sols, 2 deniers au receveur général des finances Henry Stercke, qui ont été délivrées comptant « à plusieurs personnes pour plusieurs parties par eulx délivrez tant pour les préparations nécessaires estre faictes et apprestées à la venue de Sa Majesté en ses pays de pardechà pour le deffroyement par Saditte Majesté ordonné estre fait au dolphin de France et duc d'Orléans accompaignez du connestable de France, les ducz de Vendosme, de Nevers et d'autres plusieurs grans maistres et gentilzhommes françois ; lesquelz avoient accompaigné icellui seigneur Empereur jusques en sa ville de Valenchiennes où ilz avoient séjourné et esté deffroyez à la charge de Sa Majesté durant les 21, 22, 23 et 24 de janvier l'an 1539, tant en despence de bouche, les chevaux de leur train, achatz de draps d'or et de soye servans à faire lictz de champs, tendre les chambres et garde-robbes desdis princes et grans maistres, pour voiselle d'argent blanche et dorée pour s'en servir audit service et festin, laquelle avoit depuis en partie esté rompue et effondue au proffit de Saditte Majesté, et la reste mise et délivrée pour le service d'icelle en ses chambres et offices, comme en plusieurs bagues, chaînes d'or et coupes d'argent dorez, dons faiz à aucuns desdis gentilzhommes françois serviteurs desdis seigneurs Dolphin, duc d'Orléans et connestable de France et beaucoup d'autres parties extraordinaires par lui payées et desbours-

sées comme dit est» (folio344, recto);—1128livres, 3 solz, cinq deniers à plusieurs personnes demeurant à Bruxelles, « pour la despence faicte en ladite ville de Bruxelles à l'Estacquette et à Gravendale au mois de juillet quarante ung à cause des nopces de la ducesse douairière de Millan avecq le duc de Bar, tant pour le festin et deffroyeme'nt fait dudit seigneur duc et plusieurs gentizhommes de sa maison et compagnie que pour les joustes, tournois et bastillon faiz en court à Bruxelles avecq une gallerie à l'Estacquette au bois de Soingne et autres ouvraiges et peintures servans au décorement d'icelles nopces » (folio 345, recto); — etc.

B. 2425. (Portefeuille.) — 22 pièces, parchemin, 5 pièces, papier:

1^{er} janvier — 31 décembre **1541**. — Mandemens de l'Empereur Charles-Quint ou de la reine Marie de Hongrie, régente des Pays-Bas : déchargeant Pierre de Cortewille, garde-joyaux, des pierreries et bijoux suivans : « une verge d'or garnye d'une table de rubis en quaiTure pesant cinq esterlins vingt trois grains, pesoit ladite verge avec deux autres verges d'or aussi garnyes chacune de une table de rubis, qui ne sont de si bonne couleur, dix-neuf esterlins sept grains, de laquelle verge nous avons fait don à la fille maisnée du marquis George de Brandenbourg, et de une verge d'or esmaillée de noir garnye de une table de dyamant moyenne pesant huict esterlins six grains, laquelle nous avons achaptée de don Louys de Conga, gentilhomme de nostre chambre, pour la somme de cinq cens ducatz d'or, de laquelle verge garnye de ladite table de dyamant nous en avons fait don à la fille du marquis de Brandenbourg, électeur; item, une verge d'or garnye d'une esmeralde eslevée assez façon de cœur, pesant ladite verge, garnye de ladite esmeralde, cinq esterlins vingt grains, ladite verge nous a esté donnée sur ung cranselin et par nostre bien amée niepce la princesse de Dennemarcque, comtesse de Palatin (sic), laquelle verge nous avons délivrée au sieur de la Chaulx, gentilhomme de nostre chambre ; item, une grande couppe avec sa couvercle, allentour de ladite couppe a les sept signes des sept planètes, pèse la ditte couppe dix-neuf marcs, cinq onces , cinq esterlins, laquelle couppe nous a été donnée de par ceulx de nostre ville impériale de Nuremberg, une double couppe où a sur chascune desdittes couppes trois médailles de l'histoire de Hercules, pèse la ditte double couppe treize marcs, cinq onces, dix-neuf esterlins, laditte double couppe nous a esté donnée par ceulx de nostre cité de Reghensbourg, des susdites

deux couppes nous en avons fait don à don Louys de Conga, gentilhomme de nostre chambre ; item, une aultre couppe avec sa couvercle, sur ladite couvercle a une Lucesse, pèse la ditte couppe, six marcs, dix esterlins, laditte couppe nous a esté donnée par ceulx du chappitre de Reygensbourg, de laquelle couppe nous en avons fait don à Adrien du Boys, aide de nostre chambre» (17 juillet 1541) ; — déchargeant le même « de la perte telle et de la qualité que cy-après est déclairée et spécifiiez en l'inventaire qu'il en a de nous, assçavoir une perle assez grosse prinse de seize perles qui ont servy pour brasseletz que estoit garny de anneletz d'or esmaillé de blancq pesant tout seize marcs, deux onces, quatre et demy esterlins," quatre grains ; laquelle perle nous avons fait pendre à une bague d'or garnye de pierreries et de ladite perle, de laquelle bague nous en avons fait don à nostre amée belle-sœur la Royne des Romains» (5 septembre 1541); — déchargeant le même « d'une table d'esmeralde, prinse et ostée hors d'une bague d'or venant d'AUemaigne, garny d'ung ballays tenu de deux armines esmaillé de blancq, et dessus estoit ladite esmeraulde et deux petites tables de diamants embas d'une perle pendante pesant deux onces, sept esterlins et demy, laquelle esmeralde nous avons fait mettre en une bague avec autres pierreries et perles, de laquelle bague nous en avons fait don à la marquise del Gaste en nostre cité de Milan ; item, deux perles des quatre qu'estoient serties allentour d'ung grand rubis dessus la gertièrre de l'ordre d'Engleterre que l'on dist que pourtoit monseigneur le duc Charles ; item, une assez grande perle façon de poyre venant des perles de nostre premier inventaire, laquelle perle nous avons fait pendre entre les deux perles dessus Venant de la gertièrre en une bague d'or garnye de pierreries, de laquelle bague nous en avons fait don h la marquise del Gaste ; item, une bonne perle ronde prinse aussi des perles de nostre premier inventaire, laquelle nous avons fait pendre en une bague de laquelle nous en avons fait don à la ducesse do Cameryn, nostre fille naturelle » (5 septembre 1541); — déchargeant le même « d'ung dyamant table façon *deue*, osté d'une verge d'or esmaillée où avait escript pardedans «*JDilectionis testis el exemplum*, » pesant ladite verge onze esterlins, nous avons osté ledit dyamant et fait mettre en une bague, de laquelle nous avons fait don à nostre bien amée belle-seur la Royne des Romains, lequel

dyamant nous a esté donné par le Roy de France ; item, une table de dyamant plus longue que large bien espesse dont les deux coings de bisseaulx ne sont en perfection, est en un chaton d'or pesant treize esterlins seize grains, laquelle table nous avons achaptée pour 2200 ducatz d'or à ung marchand appelle Sébastien Nithert de Ausbourg avec deux autres dyamants pour la somme de six mille ducatz à payer en dedens ung an en Espagne ; item, une table de rubis prinse hors de une bague que nous a esté donnée par la marquise de Brandenbourg, femme l'Electeur, duquel dyamant et table de rubis nous en avons fait faire une bague d'or avec une perle pendante, de laquelle bague nous en avons fait don à la fille aisnée du Roy des Romains, nostre bien aimé frère ; item, une bague d'or garnye de une assez grande table de dyamant en quarrure saulve l'ung des coings d'embas que n'estoit en perfection, dessus ladite table a une table de rubis, dessoubz a une perle moyenne façon de poyre pesant ladite bague une once, cinq esterlins, dix-huyt grains, coustoit ladite bague 2300 ducatz dudit Sébastien Nithert, de laquelle bague nous avons fait don à la marquise de Brandenbourg ; item, une table de dyamant carrée en verge d'or pesant seize esterlins, seize grains, lequel dyamant nous avons achapté dudit Sébastien Nithert pour 1500 ducatz, lequel dyamant nous en avons fait mettre en une verge d'or et en avons fait don à Maximilien, filz aisné de nostre bien amé frère le Roy .des Romains ; item, une grande table de dyamant en quarrure dont l'ung des coings est plus couvert d'or que les autres est une verge d'or pesant une once, seize esterlins, huit grains, laquelle table de dyamant notfs avons achaptéedeGeorgeBézeler avec autres pour la somme de 16000 ducatz, laquelle table de dyamant nous l'avons fait mettre en une autre verge d'or, laquelle nous portons avec nous à nostre voyage de Lucques pour en faire don à nostre saint père le pape Paule ; sept tables de dyamants aussi en verges d'or dont les deux meilleurs sont en quarrure, la troiziesme est bien peu plus longue que large, les autres trois sont plus longues que larges, la septiesme qui est la moindre est aussi un peu plus longue que large, bien espesse qui a des beaulx bisseaulx, pesant lesdits sept verges ensemble quatre onces, six esterlins ; item, une table do rubis en verge d'or qui pesoit avec un moindre caillou de rubis aussi en verge dix sept esterlins, nous avons achapté lesdites sept tables de dyamants et caillous de rubis audit George

Bezelaire avec autres pièces pour la somme de

mille ducatz, desdites six tables de dyamants, desdites sept nous en avons fait don à six des enfants de nostre dit frère le Roy des Romains tant filz que filles ; la septiesme nous l'avons fait mettre en une bague d'or de laquelle nous avons fait don à la ducesse de Cameryn, nostre fille naturelle : le caillou de rubis nous l'avons fait mettre en une bague d'or de laquelle nous avons fait don à nostre belle-seur* la Royne des Romains ; item, une croix d'or esmaillée d'azur noir ou doz, est eslevée ladite croix et garnye de dix dyamants dont les six sont tables et les quatre autres plus longues que larges, celle, celle du pied est un peu plus longue que large, les autres quatre sont les anges à faces dont celle du pied est plus grande que les autres trois et de trois perles pendantes, pesant ladite croix garnye comme dessus deux onces, cinq esterlins, vingt-trois grains ; nous avons achapté la croix audit George Bezelaire avec les autres pièces dessus dénommées pour la somme de 16000 ducatz ; de laquelle croix garnye comme dessus nous ne avons fait don à nostre bien amée cousine la ducesse de Bavière ; item, une perle façon de poire p"rinse et ostée hors de une bague d'or garnye de pierreries et de ladite perle qui pèze douze esterlins, ladite bague nous a esté donnée par nostre bien amée cousine la ducesse de Bavière, laquelle nous en avons fait don à nostre bien amée nyèce la fille aisnée de nostredict bien amé frère le Roy des Romains ; item, une table de rubis qui est une des quatre rubis qui ont été ostées d'une chemise qui nous a esté donnée par nostre bien amée seur la Royne Marye douaigière de Hon-ghrye, laquelle table de rubis nous avons fait mettre en une bague d'or garnye d'autres pierreries et perles, de laquelle bague nous avons fait don à la marquise de Gaste à la cité de Milan >(5septembre 1541) ; — défendant de construire dans un rayon de 1400 pieds près des portes de Lille ; — prescrivant de faire couper, pour être employés aux travaux de fortification de la Montoire, tous les bois nécessaires dans les forêts de l'Empereur voisins de cette ville ; etc.

B. 2426. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1541**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie de Hongrie, accor

dant : aux religieuses Brigittines de Termonde l'autorisation de recueillir pendant trois ans des aumônes, dons et legs pour le produit en être employé à la reconstruction de leur église ; — à Jacques du Bosquel clerc extraordinaire de la Chambre des comptes, la somme de 60 livres en récompense des débours et devoirs faits par lui pour l'audition des comptes de la Chambre aux deniers de l'Empereur.

B. 2427. (Portefeuille.) — 34 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

If janvier — 31 décembre **1541**. — Attestations par : Erart de La Oultre, sergent de la cour de Mons, JeanFoHiriau, sergent du bailliage de Hainaut, d'avoir fait des dépenses pour arrêter des malfaiteurs et les avoir conduits en prison ; — Gillet Pletincq et François Dippre, hommes de fief du comté de Hainaut, au sujet des frais faits pour la retenue en prison de certains prisonniers ; — le président et gens du Conseil provincial d'Artois « que, en considération de ce que la justice patibulaire de l'Empereur avoit esté démolie et ruynée, et que pour l'exécution des crbninelz con-dempnez à morir par la corde ou avoir leurs corps mis sus roes estoit grant fraict à l'Empereur de faire et livrer roes et potences, mesmes que souvent estoit advenu que lesdictes roes et potences s'estoient par malvais garnemens incongneuz rués sus par nuys et qu'il les convenoit toujours à nouveaulx fraiz redres-chier, avoit esté mandé en Chambre Jehan Bertout, recepveur du domaine de l'Empereur, auquel le Conseil avoit « remonstré et déclaré qu'il estoit besoing pour les causes dictes et pour l'exécution de ladite justice criminelle qu'il feist faire une justice patibulaire et qu'il la feist bonne de durée et de telle qualité etc. » ; — Henri Stercke, trésorier de l'ordre de la Toison d'Or, certifiant avoir reçu des mains de François de Taxis, maître des postes de l'Empereur, . « huit colliers dudit ordre pesans et contenant les pièces de fusilz et cailloux d'or avecq les toisons et agrapes d'or y servans apportez de Reghensbourg en la-ville de Bruxelles » ; — Peronne de la Berghe, pensionnaire et greffier du banc échevinal de la ville de l'Ecluse, certifiant que le 28 mars 1541, les bourgmestre et échevins firent mettre « en la trésorerie où que gisent les privilèges d'icelle ville, en ung coffre en fer et fermant à deux serrures, dont l'une des clefs a le recepveur et la deuxiesme le bourgmestre du corps, les

parties des joyaulx qui s'ensuivent, assçavoir une calice argent doré avecques la patène et une petite loucette y servant pesant le tout trois mareqs, quatre onces, une paix d'argent pesant huit onces, cinq estrelins ; item, deux cannettes d'argent servant à servir la messe, les bors d'iceulx dorez pesant deux mareqs et deux onces; aultres joyaulx mis au lieu et couffredessusdict lesquelz parci-devant appartenoient aux bouchiers de ladite ville, et premiers : ungne relique de sainte Barbe de fin argent à tout, une custode, item, deux calices d'argent doré avecques les deux patènes dorez et deux petites loucettes d'argent, item, une paix d'argent à tout, ung crucifiy et Nostre-Dame et saint Jehan avecques sa custode, deux cannettes d'argent à tout, la custode, le scel et contrescel dudit mestier des bouchiers > ; — etc.

B. 2428. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1541**. — Lettres de commission de l'Empereur Charles-Quint ou de la Reine Marie de Hongrie : commettant les président et gens des comptes à Lille pour s'informer de la faculté et puissance des villes, bourgs et villages des châ-tellenies de Lille, Douai et Orchies, afin de répartir les tailles plus équitablement ; — instituant Nicolas Sucquet à l'office de voir « pacquier et despacquier » les tonlieux de Bruges, Dunkerque, Bourbourg, Gravelines et de la châ-tellenie de Lille, appartenant à Marie de Luxembourg ; — chargeant le premier huissier ou sergent d'armes requis de faire une enquête dans le procès entré la justice de Merville et la dame Jeanne de Rozin, veuve d'Antoine de la Fosse , au sujet de la terre de Gévency ; — commettant messires Charles de Bernemicourt, Antoine tie Varennes, Guillaume Le Blanc et Pierre Damant pour entendre les comptes des trésorier et maître de la Chambre aux deniers ; — idem, Antoine Perrenin secrétaire particulier de l'Empereur et Jean de Dommerins, greffier du bureau de l'hôtel, pour examiner le compte de la dépense faite par messire Louis de Flandre, seigneur de Praet, dans le voyage par lui fait en conduisant la princesse Chrétienne de Dane-march, duchesse de Milan, depuis les Pays-Bas jusqu'à Milan vers son mari, dépense montant a la somme de 12000 ducats d'or ; — instituant Guillaume do Foninge capitaine de 500 piétons.

1^{er} janvier — 31 décembre **1541**. — Quittances délivrées par : Henri Stercke, receveur général des finances, des sommes versées par les receveurs particuliers ; — Pierre de Greboval, receveur de Flandre, aux receveurs des domaines de l'Empereur ; — Gilles de Bouillion, secrétaire du comte de Rœulx, d'une somme de 500 livres pour l'employer en achat de plusieurs matériaux destinés à la construction du château de la Montoire ; — Hugues de Flory, capitaine du château de Bapaume, d'une somme de 145 carolus d'or à employer pour les munitions dudit château ; — Pierre Damant, commis à la recette générale des deniers venant et procédant des biens, terres et revenus appartenant aux français et confisqués par l'Empereur ; — les personnes ayant reçu des indemnités pour pertes subies pendant la guerre ; — les personnes qui ont reçu des dons et aumônes eû vertu du testament du roi don Philippe de Castille ; — Mathieu van ' Heybosch, valet de chambre et fourrier de l'Empereur, commis à tenir le compte des ouvrages de la nouvelle chapelle de l'Empereur à Bruxelles ; — Martine de le Sart, abbesse du monastère Ste-Elisa-beth au Quesnoy, d'arrérages de rentes dus à son couvent ; — Pierre de Bachemont, abbé de l'abbaye de Cercamp (idem) ; — Simon Lombard, prieur du monastère du Val St-Pierre, ordre des chartreux, au diocèse de Laon (idem) ; — Guillaume Tytgats, receveur et procureur de l'abbesse d'Avesnes lez-Bapaume (idem) ; — Michel Desplancques, seigneur de Hasdi-gnaul ; — Charles Boisot, docteur es droits, conseiller et chambellan de l'Empereur ; — Jean Baron de Traze-gnies, conseiller et chambellan de l'Empereur ; — Pierre Hollebecque, drossart sur la * Wittevrouwepoorte » de la ville d'Utrecht ; — Antoine de Croy, chevalier de la Toison d'or ; — Frédéric de Melun, gouverneur et capitaine de la ville et château de Béthune ; — Pierre Ladam, huissier du conseil provincial d'Artois ; — Jean Estacquet et Gérard de la Oultre, pour frais de voyages afin de s'informer de la Vie et conduite de Colart Marchand, Hugues Bastien, Colart Cornet, Jean de Labas et Pierre Rousseau, poursuivis pour leurs crimes et méfaits.

1^{er} janvier — 31 décembre **1541**. — « Compte septiesme de Henry Stercke, conseiller, trésorier de l'Ordre et receveur-général de toutes les dépenses

et finances de l'Empereur, nostre sire, etc. » — Les recettes s'élèvent à la somme de 2,482,868 livres, 5 sols, 3 deniers tournois ; les dépenses à celle de 3,289,028 livres, 2 sols, même monnaie. Dans les recettes on remarque la somme de 219,800 livres, 1 sol, total des sommes prêtées à l'empereur « pour employer en ses urgens affaires et mesmes au payement des gens de guerre de cheval et de pied estans lors à la deffence desdils pays contre les François » par différents marchands résidant à Anvers, entre autres « Diégo Mendès, portu-galais, Augustin Heinricus, les consuls et suppostz de la nacion de Gênes, résidant à Anvers, Loys Pérez, marchand espagnol, Fernand Daza, un des marchands contractant des espiceries, Martin Loupez, idem, Alonso de Sancta-Gardia, idem. — Dans les dépenses figurent les articles suivants : 264,261 livres, 8 sols, 6 deniers délivrés à Laurent Longin, trésorier-général des guerres, pour la solde des piétons et gens de cheval ; — 272,669 livres, 4 sols, 3 deniers à Thierry Colen, conseiller et trésorier de l'artillerie, pour la fonte des canons et des boulets, la fabrication des affûts, le transport des pièces et les approvisionnements de poudre et de munitions ; — 533,600 livres au comte de Rœulx, gouverneur-général de Flandre et aux commis à tenir le compte des dépenses pour travaux de fortification ; — 56 livres à Thys de Puetten pour avoir le 27 décembre 1541 porté des lettres de la Reine régente au Roi élu de Danemarck et à ceux de la loi de Hambourg pour aucunes choses dont n'est besoin de déclaration (folio 212, recto) ; — 12 livres 10 sols à Pierre de Moralles, huissier de la Salle de la Reine, pour être parti de la ville de Binche le 9 décembre 1541 et avoir conduit certain prisonnier napolitain jusqu'à la ville de Cambrai (folio 214, recto) ; — 4 livres à Guillaume van Backerghem, pour avoir le 15 mars porté « lettres de ceulx des finances à Jehan van den Berghe, receveur du droit des bourgeois fourains en la chasteUenie de Courtray et à Jaspas van den Briarde à Bruges, lors commis à l'esquippage de bateaux de guerre mis sus pour la garde des costes maritimes de Flandres, affin qu'il y envoyeroient es mains du receveur général les deniers qu'ilz avoient soubz eulx de leur recepte et entremise » (folio 221, recto) ; — 6 livres à Ernauld Sayers, pour avoir le 15 mars porté lettres de la Reine régente à l'évêque de Liège étant en Hollande touchant l'affaire

du seigneur d'Argenteau (folio 221, recto) ; — 39 sols à Séraphin de Taxis pour avoir le 19 mars envoyé lettres de la Reine à ceulx du Conseil à Luxembourg concernant les affaires de Trêves » (folio 221, verso) ; 8 livres à Gilles Obrechts, pour avoir le 8 Mars porté lettres de la Reine « à ceulx de Deventer pour affaire concernant le comte palatin » (folio 225, recto); 40 sols à Geert Bruneel pour avoir le 29 avril porté lettres de la Reine aux bailli et échevins de Berchem-lès-Audenarde afin qu'ils avertissent Sa Majesté « des causes et charges pourquoy ilz détenoient prisonnier un fugitif d'Enghien et qu'ilz en feisoient bonne garde jusques à ce que leur advertissement faict, Sa Majesté leur auroit escript son plaisir » (folio 236, recto) ; 18 livres à Marcelis de Loevere pour « le 18 avril 1542 après Pâques et de la ville de Bruxelles aller avecq le bailli de Brabant et autres commissaires que la Roïne envoyoit à Bremein et ailleurs en Oistlande pour le fait de la prolongation de la trêve entre les pays de pardeça et ceulx du duc de Holstein » (folio 236, verso); — 60 sols à Josse de Vliegere pour avoir le 31 mai porté lettres de la Reine au bailli de Waes ordonnant « de faire deffences es limites de sa jurisdiction de non y jouer aucuns jeuz de réthoricque que iceulx ne fussent préalablement veuz et entenduz par les officiers et gens de loy » (folio 247, recto); — 25 livres à Claes Walter van Gasen « pour la parpaye de tout ce qu'il pourroit quereller et demander à Sa Majesté à cause d'aucuns voiaiges qu'il avoit faiz es Allemaignes et sur les frontières es Suysses pour le service de Sa Majesté, dont n'est besoing de déclaration » (folio 250, recto) ; — 25 livres à Arnault van Keppel « pour aucuns voiaiges faitz es quartiers de Jeckelmbourg, Osnabrughe, Oldembourg, Mynden, et ailleurs au payz d'AUemaigne pour entendre quelle assemblée de gens de cheval se faisoient illecq par les contes de Jeckelmbourg, Oldembourg, Hoye et autres pensionnaires du Roy de France, et quelle part lesdittes gens de cheval vouloient tirer dont il avoit fait advertissement à Sa Majesté selon que les affaires se conduisoient et ne veult icelle autre et plus ample déclaration estre faicte» (folio 250, verso); — 30 livres à Rogier Pathie pour le 25 avril être allé à Gand, Lille et Arras « pour recouvrer aucuns chantres et enffans de chant pour aller au service de Sa Majesté » (folio 251, recto); — 4 livres 10 sols à Jean Cols pour le 14 juin avoir porté lettres de la Reine au prince d'Orange par lesquelles Sa Majesté luy mandoit « de prendre bon regard sur les navires estans aux ports et havres

de son gouvernement et davantaige user de l'assurance des lieux selon que Sa Majesté luy escripvoit plus amplement » (folio 256, verso) ; — 64 sols à Victor Noppe pour avoir le 23 juin porté lettres de la Reine aux gens de la Chambre des Comptes de Lille « afin d'avancher et faire tenir prêts les deniers de l'ayde dernièrement y accordée pour le fait de la guerre » (folio 258, verso); — 4 livres à Adam Alouette pour avoir le 15 juillet porté lettres de la Reine « à ceux des villes de Bruges, de Dunkerke de Neufport, d'Ostende et de Gravelinghes affin de laisser libéralement chargier pardeça sur les navières à tous subjectz d'Engleterre de toutes sortes de marchandises non deffendues nonobstant l'ordonnance de l'an XL au contraire » (folio 286, recto) ; — 24 sols à Gilles Obrechts pour avoir le 13 août porté lettres de la Reine au président de Flandre, « luy ' ordonnant faire ouyr aucuns prisonniers à Gand sur certaine information à luy envoyée touchant la trahison dudit Gand pratiquée * (folio «325, recto) ; — 18 livres 13 sols à Ernault Sayers, chevaucheur extraordinaire, pour avoir le 28 mai 1542 porté lettres de la Reine à ceux du Conseil de Bourgogne pour aucunes choses dont n'est besoing de déclaration (folio 332, verso) ; — 24 sols à Pieter de Wilt pour avoir le 27 décembre porté lettres de la Reine « aux abbés de Tongerlo, Everbeghe, Saint-Gertrud à Louvain, de Perck et de Villers, par lesquelles Sa Majesté leur envoyoit copie des bulles de Romme concernant l'induction du concilie général » (folio 344 verso) ; — 48 sols à Colin Croix pour avoir le 19 septembre porté lettres de la Reine à Monseigneur de Liège étant à Stocken pour faire faire processions générales et solempnelles pour la prospérité des pays de pardeça » (folio 333, recto) ; — 36 sols à Michel Gurckens, chevaucheur, pour avoir le 17 octobre porté lettres de la Reine à certains personnages touchant le fait de la guerre afin de recouvrer la signature de Sa Majesté » (folio 371, recto); — 7 livres 12 sols à Jean de Wilde, pour avoir le 14 décembre porté lettres de la Reine à « l'escoutette de Bois-le-Duc afin de faire pugnition de ceulx qui estoient allez au service de prince estrangier et autres lettres au drossart de Emelandt en Hollande pour faire passer les monstres des chevaux mesnaigiers » (folio 416, verso) ; — 400 livres à Adrien de Croy, comte de Roelx, en remboursement « de plusieurs despens et parties extraordinaires qu'il avoit payées

et desboursées pour le service dudit seigneur Empereur tant en espies, messengeries que autrement dont Sa Majesté ne vouloit déclaration estre faicte » (folio 447, recto); — 959 livres 8 sols à messire Nicolas de Gilley, chevalier, seigneur de Marnoz, ambassadeur de l'Empereur vers le Roi très chrétien de France qui lui étaient dues à cause de son traitement de 117 sols de deux gros par jour (folio 449, recto); — 80 livres à maître Jean de Saint-Mauris, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du privé conseil de l'Empereur, pour le voyage fait par lui le 4 avril 1542 vers le duc de Lorraine « pour aucunes affaires secretz concernans le service dudit seigneur Empereur et le bien des pays de pardeça dont n'est besoing icy faire autre déclaration » (folio 460, recto); 124 livres, 8 sols à Loys Dyve, écuyer, capitaine des archers de la Reine, pour le 15 décembre 1541 être allé avec le sénéchal de Hainaut et le gouverneur de Luxembourg, visiter les frontières dudit pays et entendre à la fortiffication d'icellui » (folio 460, verso); 300 livres à messire Claude de*Bouton, seigneur de Corbaron, chevalier, conseiller d'Etat de l'Empereur pour le voyage fait par lui le 29 mai 1542 « de la ville de Bruxelles du pays de Frize, Grunninghe et Overysseel pour aucunes affaires touchant grandement la sçeureté et bien dudit pays dont n'est besoing icy faire plus ample déclaration » (folio 463, verso); — 212 livres à messire Cornille Scepperius pour être allé le 31 janvier 1542 vers le Roi des Romains et plusieurs Electeurs et princes de l'Empire assemblés en la ville de Spire, « pour certains affaires eſ matières secrètes concernans grandement le service de l'Empereur dont n'est besoing de déclaration » (folio 463, verso); — 498 livres à messire Charles, comte de Lalain, chevalier de la Toison d'Or, conseiller et chambellan de l'Empereur, tant pour lui que pour le seigneur de Moubais, Marrant de Hauss, seigneur de Rémericourt et Godefroy de Corchain « que par ordonnance de la Roynne régente ils ont prins et menez avecq eulx en la ville d'Audenarde en l'an 1539 durant la dernière émocion advenue en la ville de Gand et à l'environ » (folio 465, recto); — 80 livres à Philippe Du Chaisne, alias Malihan, gentilhomme de l'hôtel de la Reine pour le voyage qu'il fit en poste vers l'ambassadeur de l'Empereur en France le seigneur de Marnoz « pour aucunes affaires concernant grandement le service dudit seigneur Empereur » (folio 466, verso); — 100 livres à Joachim de Ryversscheyt, écuyer, gentilhomme du duc

d'Arschot, pour le voyage qu'il fit vers le landgrave de Hesse pour faire lever certain nombre de lansquenets (folio 467, recto); — 150 livres à Philippe Du Chaisne, alias Malihan, pour un second voyage qu'il fit vers l'ambassadeur de l'Empereur en France (folio 467, verso); — 100 livres au même pour le 10 juillet 1542 être allé « au quartier de Luxembourg et illecq s'enquérir de la conduite de l'assemblée des gens de guerre que avoient les Francois et à cest effect avoir envoie gens en plusieurs lieux, ou bon luy sembloit convenir pour le service impérial » (folio 470, recto); — 47 livres à maître Jean Mauret, greffier des inquisiteurs de la foi, commis tant par notre Saint-Père le Pape, que par l'Empereur au pays de Hainaut, « pour les journées et vacations qu'il avoit faictes par intervalle de temps depuis le XVIII^e jour de juing 1542 en avant et se avoir transporté en aucuns lieux et places de Haynnau, pour s'enquerrir et savoir d'aucuns sermons que frère Jehan de Cathegny, prieur des Carmes à Valenchiennes avoit preschés, lequel estoit suspect d'erreur, en quoy faisant, allant esdis lieux, examinant aucuns tosmoings de Monseigneur l'esleu de Hasnon, inquisiteur de laditte foy, et avecq ses lettres et procès vers Monseigneur le président du privé conseil, et après son retour à Mons, de rechief estrè allé à Louvain avecq le prieur des Escolliers audit Mous vers les doyens et gens de la faculté des théologiens illecq afin qu'ilz visitassent les propositions audit procès si elles estoient erronnées, recouvrant d'eulx leur délibération, icelle présentant à messeigneurs du privé conseil et par eulx estant renvoie audit Mons pour en faire à la raison » (folio 476, verso); — 19 livres 10 sols de gratification à Jérónimus Faust, meissager du landgrave de Hesse (folio 497, recto); — 12 livres à Bernt Ketel, capitaine gueldrois, « pour estre venu vers Sa Majesté l'advertir d'aucunes choses concernans grandement le service de l'Empereur, dont n'est besoing de déclaration » (folio 497, verso); — 8 livres à Berthelmeux Hoofman pour avoir apporté à Sa Majesté quelque advertisement secret, dont icelle Sa Majesté ne veult déclaration estre faicte » (folio 503, recto); — 19 livres, 19 sols à certain personnage que Sa Majesté ne veut ici être nommé en récompense d'aucuns services, dont n'est besoing de déclaration (folio 503, verso); — 360 livres à Antoine Lecomte, orfèvre à Bruxelles, pour une chaîne d'or donnée au chancelier du landgrave dè

Hesse, « lequel eetoit venu vers ladite Royne de par son maistre pour aucuns affaires concernans le service dudit seigneur Empereur, dont n'est besoing de déclaration » (folio 511, verso) ; — 180 livres à certain personnage « que l'on ne veut ici être nommé pour les employer en aucuns affaires secretz dont Sa Majesté ne veult déclaration, ou spéciffication icy estre faite » (folio 515, recto) ; — 40 livres à certain personnage que Sa Majesté « ne veult icy estre nommé, en considération d'aucuns secretz advertisse-înens qu'il avoit faiz à icelle Sa Majesté concernans son service et esperoit que encoires ferait cy-après » (folio 516, verso) ; — 50 livres à certain personnage « que l'on ne veult icy estre nommé en considéracion d'aucuns services qu'il avoit faiz audit seigneur Empereur, dont n'est besoing de déclaracion » (folio 517, recto) ; — 60 livres à Philippe Du Chaisne, alias Malihan, gentilhomme de l'hôtel de la Reine Régente « en récompence" de semblable somme que luy a esté prinse et destroussée sur le chemin en allant "naguère par ordonnance de Sa Majesté vers le Roy de France» (folio 518, recto) ; — 124 livres, 18 deniers à Antoine Lecomte, orfèvre à Bruxelles, pour une coupe d'argent doré qui a été envoyée en présent « au docteur Hofz en Alemaigne en récompense d'aucuns services par luy faiz audit seigneur Empereur, dont n'est besoing de déclaration ; item, pour de nouveau avoir fait dorer ladite coupe, afin d'avoir plus beau lustre, fait mettre les armes de la Majesté Impériale, esmaillées dedans la couverte d'icelle coupe et pour une custode pour l'envoyer par la poste audit docteur Hofz » (folio 521, verso) ; — 100 livres à certain gentilhomme étranger « que Sa Majesté ne veult icy estre nommé, pour faire certain voiaige secret pour le service de l'Empereur et ses Pays-Bas, dont n'est besoing de déclaracion » (folio 522, verso) ; — 60 livres à deux personnages « que Sa Majesté ne veult icy estre nommés, en considéracion de certain voiaige qu'ilz .ont fait et faisoient pour le service dudit seigneur Empereur, dont icelle Sa Majesté ne veult mention estre faite » (folio 522, verso) ; — 360 livres à Nicolas Le Borgne, dit Bertz, seigneur de Garieul, homme d'armes de la compagnie du comte de Bueren, « pour don que icelluy seigneur Empereur luy en a fait pour une foiz pour aydier à payer sa rançon aux ennemis qui lors estoient- aux champs desquelz il estoit prisonnier, moyennant laquelle somme et don'de 360 livres il a quitté à Sa Majesté de tout ce que luy pouvoit estre deu

à cause de son estât de prévost de l'hôtel de la Royne ou voiaige de Compiengne en l'an 1535 » (folio 523, verso) ; — 56 livres, 18 sols à Antoine Olivart, hôte de l'hôtellerie de l'Homme sauvage, entre les deux portes de Cauberghe à Bruxelles, « à quoy montent les despens faiz en sa maison par Monseigneur de Bresse, gentilhomme de Franco, lequel a été envoyé vers la Royne Régente de par le Roy de France, son maistre pour affaire, dont n'est besoing d'e déclaration, et ce tant en despens de bouche dudit seigneur de Bresse, de ses gens, serviteurs et aultrement depuis le 16^e jour de juing jusques au»²⁹⁸ jour dudit mois de juing 1542, qu'il se partoit audit Bruxelles pour retourner en France » (folio 545, -verso) ; — 51 livres, 13 sols à Arnoult de Zomberghe, prévôt de l'hôtel de la Reine, pour « premiers deux chevaulx de louaige qu'il avoit eus de Malines allant à Anvers par Repelmonde, par ordonnance de la Royne en diligence pour affaires concernans le service de l'Empereur et ce le 27^e jour de juillet 1542, quant Martin van Rossem, (célèbre capitaine au service du duc Guillaume de Clèves et pensionné secrètement par François I^{er}) estoit devant la ville d'Anvers ; pour un ■ guide qui l'avoit mené de nuyc audit Repelmonde à Anvers ; pour les despens de bouche des vingt-cinq jours d'ung italien que laditte Royne avoit fait constituer et prendre prisonnier à Malines, qui estoit sus-pectionné d'espie; item, pour les despens de bouche d'ung aultre prisonnier que laditte Royne avoit fait prendre audit Malines de dix jours qu'il avoit été prisonnier; item, pour les despens de bouche d'ung aultre prisonnier qui avoit été prins venant de Haulx par le commandement de laditte Royne estant tenu pour espie, lequel fut tenu l'espace de trente-trois jours ; item, pour les despens de deux aultres prisonniers estans suspectz d'espies menez de Mons par le commandement du seigneur de Molembais estans detenuz l'espace de vingt-deux jours ; item, pour avoir fait exécuter à Bruxelles trois malinois les 6 et 7 août, pour le hart et le sal-laïre du maistre des haultes œuvres, 19 livres; item, pour avoir prins quatre compagnons qui furent assistens à la justice ; item, pour l'échelle servant audit affaire ; item, pour avoir fait dresser le gibet sur les bailles de la court ; item, pour le banquet y comprins le vin des compagnons ; item, pour les confesseurs qui les ont administrés et servys en leur dernier suplice ; item, pour les despens de bouche de

dix-huyt jours d'ung compaignon qui fut prins à la discencion de laditte ville de Bruxelles , par le commandement du seigneur de Molembais; item, pour ung guide qu'il avoit prins allant de nuyc de sa maison auprès de Nivelles vers certain cabaret deux lieuwes de là, pour appréhender aucuns vagabonds et gens de mauvaise condicion y hantans ; item , pour avoir faict exécuter le 16 octobre 1542 auprès de la . ville de Byns, deux compaignons chargiez de cas criminels . assçavoir ung vagabond et laron et l'autre aguetteur ; item, pour les confesseurs , le gibet, cordes et chaînes, le chariot, au maître des haultes œuvres pour laditte exécution aussy pour avoir fustigé. de verges trois aultres vagabonds, etc. » (folio 549, verso) ; — 51 livres, 5 sols à Philippe Du Chaisne, alias Malihan, gentilhomme de l'hôtel de la Reine Régente, en remboursement de semblable somme payée « à un certain marchand de Noirweghe pour l'achat de trois terseletz de gerfaulx que Sa Majesté a faict prendre et acheter de luy pour les envoyer et en faire présent au duc de Lorraine et au duc de Bar, au pris de 9 philippus de 25 solz dicte monnoie; item, pour aultres six tierseletz de faulcon pour les envoyer comme dessus au pris de 50 sols la pièce et pour Ja despense desdits oyseaulx par l'espace de douze jours qu'ilz avoient esté en la ville de Bruxelles » (folio 553, verso) ; — 35 livres à Séverin de Canteleu, garde des bêtes du parc en la ville de Bruxelles , « pour la garde et noriture à raison de 4 solz par jour, de deux élants, en foing, pain, terseul (cri-blure de farine) que aultrement » (folio 556, recto) ; — etc.

B.2431. (Portefeuille.) — 54 pièces, parchemin, 10pièces,papier.

1^{er} janvier— 31 décembre **1549**. — Mandeméhts de l'Empereur Charles-Quint ou de la Reine Marie de Hongrie : ordonnant que tout noble serait tenu d'avoir chevaux et harnais selon sa qualité, pour être prêt et équipé à servir à la solde de l'Empereur ; — déchargeant Pierre de Cortewille, garde-joyaux, des bijoux suivants : « trente perles pesant quinze esterlins vingt-six grains, prinses et ostées des trois centz quatre-vingt et deux perles qui estoient pendant sur les doz des dix ploys (plis) qui estoient sur une pièce de derryère de une manteline ou avoyt entre les diz ploys huyt centz treize perlés ou environ, et le font de laditte pyèce estoit tout couvert de semence de perles, ledict garde-joyaulx a deffaict laditte pièce à

Bouloingne par nostre ordonnance verbale pour nous servir desdites à nostre couronnement audit Bouloingne, nous avons fait mettre lesdictes trente perles sur deux brasseletz d'or avecque deux lozanges de dyamants pesant lesditz brasseletz cinq onces, dix esterlins vingt-ung grains, nous avons donné lesdits deux brasselez garny desdites trente perles et deux dyamants à nostre bon playsir dont nous n'en voulions faire plus ample déclaration que ceste ; et une tasse d'argent pesant trois marcqs une once troys et demy esterlins, laquelle tasse a esté perdue hors de nostre chambre et de trois onces douze esterlins de vacelle de ung des six chandaylliers d'argent dont nous sommes servy a nostre chambre qui est perdu que pesoit cinq marcs dont le sieur de Ryes a par nostre ordonnance délivré de l'argent pour faire ung aultre chandayllier en ce lieu, lequel ne poyse que quatre marcs, quatre onces huyt esterlins. « (Valladolid 24 avril 1542) ; — déchargeant le même « d'une pièce de licorne pesant avec la poudre qui est tombée en la soyant ung once trois esterlins vingt huit grains, laquelle nous avons fait soyer et coper de une belle pièce de lycorne qui souloyt estre ung Cartier de long qui pesoyt lors six onces sept et demy esterlins, venoit de feu madame Marguerite nostre bonne tante, ladicté une once troys esterlins et vingt huyt grains de licorne, nous l'avons envoyé à nostre bien amée seur la Royné dePortugal ; encore ung esterlin et huyt grains de lycorne venant aussy de la susdite pièce de licorne de feu Madame dont avons fait don à don Louysde Songha, gentilhomme de nostre chambre. « (Mouson, le 18 août 1542) ; — ordonnant de payer aux mainbours et tuteurs des héritiers de Jehan Le Grant 4,300 livres, prix des objets suivants vendus par eux à la Reine Marie : «ung drageoir, une coupe, une esguière d'argent doré, garnie de plusieurs sortes de pierreries, camahu et perles pesant environ 99marcs, que eulx,à leurs despens, périlz et fortunes, envoyèrent par poste d'icy à Naples; » — idem de payer à Agnès Deve, veuve de messire Guillaume de Berlo, chevalier, seigneur de Bruy, bailli de la ville de Namur, la somme de 200 livres « pour la récompense dos peines et travaux et dilligence qu'elle a faits de l'envoy de vivres devers nostre armée que l'esté passé feisions marcher vers nos pays de Luxembourg et Namur ; » —* idem le payement des hommes de guerre ; — etc.

B. 2432. (Portefeuille) — 12 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1542**. — Lettres de don < ou de remise d'impôts octroyées par l'Empereur Charles[^]Quint ou la Reine Marie de Hongrie ; accordant à différentes personnes en compensation des pertes subies par elles pendant la guerre, des biens provenant des confiscations faites sur les français, entres autres : à messire Louis Dyve, seigneur de Reneschure, le moulin près la porte Notre-Dame à Aire, la terre de Bouvignies-lez-Marchiennes, la censé du seigneur de Hecquincourt et cent livres tournois sur la censé du seigneur de Hennebec nommée le *preel* près Bourbourg ; — à Michel Buisset, seigneur de Beaurepaire, les fief et censé de Mentecque et les prés appartenant k Pierre des Essars ; — à Antoine de Hellefault, seigneur de Winnezele, la terre de Journoy, la Viesville et Enghinegate, la seigneurie de la Planche, la terre de Beausart ; — à Antoine de la Forge, seigneur de Gubigny, la terre et seigneurie de Tencquettes, et la maison et cens que le seigneur de Sorel a au village de Werquin ; — à Jacques de Recourt, baron de Licques, les biens appartenant au seigneur de Cappres, une *cense* appartenant à la fille de feu le seigneur de Boncourt, la terre de Finquefolle et les biens situés autour de St-Omer appartenant à la femme du seigneur de Ragy ; etc., etc.

B. 2433. (Portefeuille.) — 33 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1542**. — Attestations par : Pierre de Greboval, receveur général de Flandre, du bois vendu dans la forêt de Houthulst ; — par Baudouin de la Salle, lieutenant de la forêt de Mormal des bois vendus dans ladite forêt ; — par Adrien de Croy, comte de Roelux, chevalier de la Toison-d'Or, lieutenant - gouverneur et capitaine général pour l'Empereur, « es pays et comtés de Flandre et d'Artois, Lille, Douai et Orchies , maréchal de l'host, » etc., certifiant « que Bètremieu Le Vasseur, receveur de Béthune, commis par l'Empereur tant au paiement des gens de guerre, que autres mises extraordinaires et nécessaires au fait d's la présente guerre sur les frontières desdits pays de Flandre et d'Artois, a payé et délivré par sa charge et ordonnance, verbales à diverses fois es mains d'Adrien de Wignacourt et George de Gongnies, la> somme de 2120 livres de prix de 40 gros, monnoie de Flandre, pour employer tant au payement des espies que dons particuliers faits

à icelles espies, pour le service de Sa Majesté et bien du pays, lesquelz de Wignacourt et de Gongnies ont distribué ladite somme, de 2120 livres aux personnes que leur avons dénommées desquelz pour certaines causes ne se peult faire plus particulière déclaration » ; — par les bourgmestre et échevins de Dunkerque des sommes payées sur les rentes de la ville ; — par Jean Ansseau et Jean Plommet, maîtres maçon et charpentier, des travaux exécutés dans la recette de Bouchai » ; — des montres faites par Frédéric de Melundes quatre cent vingt pionniers ; par les échevins de Bapaume, Béthune, Valenciennes , Rupelmonde, Arras et Ostende, des remises qui leur ont été faites sur les aides ; — etc.

B. 2434 (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin , 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1542**. — Lettres de commission: instituant Simon de Landas, commissaire pour le renouvellement de la loi de la ville d'Orchies ; idem Jean Berthoul, receveur général des aides ordinaires et extraordinaires accordées à l'Empereur ; idem Louis Leroux, bailli de Merville ; — Jean d'Apremont, seigneur de Busancy, capitaine d'une bande de cent hommes d'armes.'

B. 2435. (Portefeuille.) — 115 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1542**. — Quittances délivrées par : Henri Stercke, receveur général des finances, aux receveurs particuliers du domaine de l'Empereur ; — Adrien Everard, apothicaire et cirier, demeurant à Malines, de la somme de 37 livres 10 sols qu'il a reçue de Pierre Damant, caissier à tenir le compte de l'exécution du testament de l'Archiduchesse Marguerite, pour avoir livré et fourni « les cire et fachen d'un chierge pesant deux livres qui a servi k allumer et ardoir devant le très saint sacrement de l'Eucharistie Nostre-Seigneur en l'église de St-Pierre k Malines, à toutes les heures du jour, que l'on a chanté et fait le divin service en ladite église, lequel chierge en considération que ladite dame avoit dit de son vivant icelle fonder perpétuellement et aussi que tout près de heu ou ledit chierge est posé sont mises et enterrées les entrailles d'icelle feu dame ; » — les légataires compris dans le testament du roi don

Philippe ; — par Jean de Strithagen, seigneur de Ees, lieutenant des fiefs du pays de Faulquemoot, trésorier des guerres de l'Empereur, de la somme de 125 livres, « pour l'estoffe et facture de neuf enseignes de piétons et pour plusieurs voiaiges faits , vers Monseigneur de Boussu, capitaine général de l'armée et pour les affaires de Sa Majesté, concernant le fait de la guerre ; par les créanciers de rentes sur le domaine, entre autres les doyen et chapitre de Sir-Pierre de Lille, Réginer Amanette, prêtre, receveur et administrateur de l'hôpital St-Georges de Béthune, frère Pierre Le Clercq, prieur des frères prêcheurs de Lille, etc. ; — par divers capitaines pour l'entretien et gages de gens de guerre, entre autres par Alexandre Borges, Jean de Herzecques, Pierre de Hags, Michel de la Viesville, Adrien de Boufflers, Jean Destourmel, etc. ; — par des sergents pour leurs salaires et frais de justice ; — par des messagers pour frais de voyages.

B. 2436. (Registre.) — In-folio, 992 feuillets , parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1543**. — « Compte huitième de Henry Stercke, receveur général de toutes les finances et domaines de l'Empereur, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 4,220.544 livres, 3 sols, 18 deniers tournois, les dépenses à celles de 4,593,164 livres, 4 sols, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 2,033,030 livres, 8 sols, 11 deniers, monnaie de Flandre de 40 gros la livre, à Jean Carpentier, trésorier général des guerres pour le paiement des gages des gens de guerre (folio 475, recto) ; — 677,939 livres, 16 sols, même monnaie à Laurens Longin, aussi trésorier des guerres pour l'entretien des garnisons des places fortes (folio 486, verso) ; — 103,758 livres, H sols à Thierry Colen, receveur de l'artillerie (folio 496, recto) ; — 33,673 livres, 12 sols à Adrien de Croy, gouverneur de Flandre et aux commis à tenir le compte des travaux de fortifications (folio 505, recto) ; — 95,442 livres, 15 sols, 1 denier payés à titre de gages et pensions (folio 550, recto) ; — 72 sols à Pierre de Wilt, pour avoir le 17 février porté lettres de la Reine aux comtes « d'Oestfrize et de Faulquemberge et aux seigneurs de Berssele et d'Aymerie, afin de défendre à leurs bandes de faire aucune foule ou menagerie sur le bon homme » (folio 592, verso) ; — 13 livres, 4 sols à Berthel Roelandts, pour avoir le 14 décembre 1543 porté lettres de la Reine aux baillis « de la Haye, de

Rotterdam,dele Gouwe, de Delft,de'Leyde et Schoenhoven, aux écoutettes d'Utrecht et Enckhuysen, Dordrecht, Amsterdam, Lierre, Malines, aux drossarts de Breda et de Gorchum et au margrave d'Anvers, afin de faire pugition de ceulx qui estoient allez au service des princes estrangiers » (folio 597, verso) ; — 1438 livres, 16 sols à François de Taxis, conseiller et maître des postes de l'Empereur « pour l'entretene-ment de 24 postes assises entre la ville de Bruxelles jusques en la ville d'Ausbourg en Allemagne, afin que la Reine, les seigneurs du privé Conseil et des finances fussent plus souvent et plus grande diligence advertiz des santé et disposition du Roy des Romains, ensemble des nouvelles et affaires de l'Empereur esdittes Allemaignes, des princes et seigneurs d'icelle, comme aussi pour signifier et ordonner aux gens des consaulx dudit seigneur Empereur ses bons plaisirs sur les affaires de par deçà et autres, pour du tout aussi en advertir en semblable diligence ledit seigneur Empereur ou qu'il fust, afin d'estre adverty de la disposition de ses affaires » (folio 604, vers) ; — 70 sols à Pierre Treillière pour avoir le 2 mars porté lettrrs de la Reine en diligence « au prince d'Orange, par lesquelles luy estoit mandé adviser sur le fait des vivres nécessaires à l'endroit de chacune ville des • frontières, rière son gouvernement » (folio 607, verso) ; — 4 livres à Jacques Drungier pour avoir le 6 mars porté lettres de la Reine « au receveur général de Zélande, Bewesterschelt pour prendre information d'une navire escoçois chargée de laiz (peut-être planches) de France, arrivée audit Zélande et renvoyer . son information à Sa Majesté » (folio 610, recto) ; — 32 sols à Aert de Brière pour avoir le 22 mars et de Bruxelles porté lettres de la Reine « à ceux des villes de Louvain , Thirlemont LeauweetDiest, afin de tenir la main vers les vivandiers qu'ilz ayent à mener vivres vers Maestricht » (folio 621, recto) ; — 41 livres, 11 sols à Pierre Laloux, receveur de Lens et Jean de Carieul, receveur de Bapaume, pour avoir mené au mois de février 1542 (anc. st.) à Anvers 3500 livres provenant du subsidie accordé audit seigneur Empereur par le Pape, « en l'acquit d'aucunes obligations données à aucuns marchands audit Anvers pour le service de Sa Majesté » (folio 627, recto) ; — 30 sols à Adolphe Davelu, pour avoir le \" avril 1543 porté lettres de la Reine « au bailli de Rommont, pays de Brabant, par lesquelles luy estoit mandé prendre et appréhender au corps tous

gens de guerre tant de cheval que de piedt qu'il trouveroit es mètes de sa juridiction non ayans passeport ou congié de leurs capitaines tant que autrement en seroit ordonné » (folio 637, recto) ; — 50 sols à Martin Heyllart pour avoir le 8 mai porté lettres de la Reine aux villes d'Anvers et de Berg-op-Zoom « afin de ne souffrir baillier certification pour transporter aucuns vivres hors desdites villes » (folio 662, recto) ; — 20 sols à Guillaume van Bacherghem pour avoir le 17 mai porté lettres de la Reine « au seigneur de Guesbeke, par lesquelles Sa Majesté luy escripvoit de trouver en sa bande certain nombre de chevaulx bardez » (folio 667, verso) ; — 40 livres à Pierre de Francquigny pour avoir amené en la ville de Bruxelles un prisonnier nommé Gilles Serou (folio 668, verso) ; — 24 sols à Willem Hallart, pour avoir le 14 juin porté lettres de la Reine à son maître d'hôtel le seigneur de la Thieuloye à Namur, lui demandant « quelle artillerie, munition, vivres et gens de guerre falloit pour le chasteau de Namur, en ung besoing » (folio 691, verso) ; — 60 livres à Jean Fesse, archer de corps de la Reine, en remboursement de semblable somme « despendue en sa maison par l'ambassadeur du Roy de Poulonne, ayant esté vers Sa Majesté et y séjourné l'espace d'ung mois dont Sadite Majesté l'avoit deffroyé » (folio 709, recto) ; — 123 livres, 10 sols à Séraphin de Taxis en remboursement de semblable somme délivrée par lui à certain courrier dépêché par Sa Majesté « pour à extrême diligence avoir porté au seigneur Empereur les nouvelles de la défaite des gheldrois » (folio 709, verso) ; — 56 sols à Jean Goessens pour avoir le 5 juillet porté lettres de la Reine au seigneur de Phalaix « afin que en dedans quinze jours, il eust à déclarer absolument son intention en droit Testât de souverain de Flandres » (folio 715, verso) ; — 56 sols à Jean Verreycken pour avoir le 6 juillet porté lettres de la Reine « à Marcq Charles pour s'enquérir quels vins d'Espagne estoient arrivez de Zeelande pour qui et duquel pris » (folio 716, verso) ; — 4 livres, 10 sols à François van Wavre pour avoir le 25 août porté lettres de la Reine « aux consaulx de Flandre et d'Artois et au gouverneur de Lille, pour faire faire processions générales pour la prospérité de l'Empereur estant avecq son armée entré en pays d'ennemis » (folio 747, recto) ; — 60 sols à Josse van den Autaer pour avoir le 28 août porté lettres de la Reine au conseiller Boisot étant à Liège touchant « l'affaire de la conspiration dudit Liège » (folio 748, recto) ; — 24 livres à Jean Belins qui les a

délivrées à six compagnons « qui, par ordonnance de la Reine, avoient prins soing et garde sur aucuns nyds d'oyseaulx de proye ou boys de Soingne et iceulx deschassez et apporté les jeunes oyseaulx à Sa Majesté qu'estoit à chacun d'eulx 4 livres » (folio 751, recto) ; — 66 sols à Jean Pieters et Bernard Roe ver, hallebardiers de la Reine, « pour avoir esté en juillet 1543 vers les inhabitans de Lyesselt, Aeslen, Zomeren et Derne, pour y aller quérir et amener vers Sa Majesté un prisonnier gheldrois qu'ilz avoient prins, nommé Christoffle van Wambach » (folio 754, verso) ; — 24 sols à Antoine de Nestelmakere pour avoir le 25 septembre « porté lettres de l'Empereur au gouverneur de Namur, touchant la publication du traictié de Clèves » (folio 771, recto) ; — 24 livres à Martin Heillart, chevaucheur ordinaire de l'écurie de l'Empereur, pour le voyage qu'il fit le 26 septembre « vers plusiers princes de l'Empire au quartier de Couloingue, de Hesse et de Brunswych touchant la diète de Spiers » (folio 772, recto) ; — 40 sols à Aert Courtois pour avoir le 14 octobre porté des lettres de la Reine « à ceulx des loix des villes d'Ath, Gand et Audenarde, par lesquelles Sa Majesté leur mandoit envoyer vivres au camp de l'Empereur devant Landrechies » (folio 789, verso) ; — 30 livres à Etienne Mont, « poursuyvant d'armes, pour avoir le 19 décembre porté lettres de Sa Majesté au Roi d'Angleterre touchant la journée prinse pour tenir la feste de l'ordre du Thoisson d'Or en la ville d'Utrecht, le 3^e jour de may ensuyvant, afin d'y envoyer ses commis ou députez comme l'on est acoustumé faire en cas semblable » (folio 336, verso) ; — 347 livres à messire Cornille Scepperius, chevalier, seigneur d'Eecke, conseiller d'État et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel de l'Empereur et son trésorier de l'épargne, « pour estre party en toute extrême dilligence et en poste de la ville de Gand le 25^e jour de janvier 1542 (an. st.) et allé à Maestricht pour d'illecq tirer vers Aix, affin de audit lieu d'Aix, avecq autres seigneurs députez de par la Royne, besoingnier avecq les commissaires envoyez audit Maestricht par les princes électeurs sur le Rin et landgrave de Hesse sur le fait d'une paix ou trefve avecq le duc de Clèves » (folio 845, verso) ; — 274 livres, 13 sols au même « à cause des parties par luy desboursées au voyage qu'il avoit fait à l'ordonnance de la Royne devers le langrave de Hesse pour l'avertir que son armée et ses allies ayans esté

au pays de Brunswyck n'allassent au service du Roy de France » (folio 846, verso) ; — 109 livres, 12 sols à André van Pallant, écoutette de la ville de Maestricht, « pour ses journées et vacations de, à l'ordonnance et rescription de la Royne, avoir le XX^e jour de juing poursuivy deux italiens venans d'Angleterre pour les appréhender et mener prisonniers à Sa Majesté » (folio 853, verso) ; — 70 livres, 4 sols à Jean de Lannoy, seigneur de Zoeteland, « pour estre party de Bruxelles lé 4 mars 1542 (an. st.) et allé, accompagné de deux gentilzhommes de l'hôtel de Sa Majesté, en nombre de 13 chevaulx au devant des ambassadeurs du Roy d'Angleterre envoyez de par le seigneur Roy vers Saditte Majesté, affin de bienveigner et honorablement recevoir et au surplus leur faire tout bon accueil et traictement et pourveoir de ce qu'ilz avoient de besoing pour leur passage, en quoy faisant allant vers lesdis seigneurs ambassadeurs les trouvant en la ville de Neufport, illecq les bienveingnant et recevant et au surplus pourvoyant de leur faire faire tout bon recie et traictement et, les conduisant jusques audit Bruxelles, il avoit vacqué et esté occupé l'espace de neuf jours entiers » (folio 855, recto) ; — 38 livres à messire Loys De Schorre, chevalier et président du privé conseil de l'Empereur, pour être délivrées à maître Baptiste Berty, secrétaire du Conseil et par lui distribuées à certain personnage « pour à dilligence avoir esté avec ledit Berty vers la Majesté de l'Empereur pour affaire secrète et d'importance dont n'est besoing icy faire mention » (folio 857 recto) ; — 371 livres 4 sols à messire Philippe de Lannoy, seigneur de Molembais, etc. « pour estre party de la ville de Bruxelles le 27^e jour d'avril 1543, et allé en la ville de Diest pour illecq séjourner et avoir regard à ladite ville pour le bien, garde d'icelle et la défense du pays » (folio 857, verso) ; — 60 sols à Barthélémy Salmon « pour aucun advertissement qu'il avoit fait à la Royne Régente touchant les Lombars tenans table de prest es pays de par deçà » (folio 885, verso) ; — 19 livres à Jean Boteson, serviteur du prévôt de Binche, « en récompense d'aucuns services qu'il avoit faiz à Sa Majesté durant le siège des François devant la ville de Binch dont n'est besoing faire déclaration » (folio 886, verso) ; — 2800 livres à Charles de Croy, prince de Chimay et chambellan de l'Empereur, « pour et à l'avancement des fraiz et despens par luy soutenus et supportez es joutes et tournois et autrement à la feste et solempnité des nopces de Madame la duchesse de Bar * (folio 893, verso) ; —

819 livres à Antoine Le Conte, orfèvre à Bruxelles, pour une chaîne d'or dont la Reine a fait présent de la part de l'Empereur à l'ambassadeur du Roi de Pologne, « lequel estoit venu vers icelle Royne de par son maistre l'advertir d'aucunes choses dont n'est besoing de déclaration » (folio 895, verso) ; — 25 livres à Jérôme Mantremen « pour avoir apporté à Sa Majesté les nouvelles de la retraite des François de devant la ville de Bins » (folio 900, verso) ; — 40 livres à Hans van Mynden, piéton soubz l'enseigne du seigneur de Sassignies, lors en garnison de la ville de Heynsberghe au pays de Juilliers, en récompense du service par lui fait « d'estre sorty hors de la ville de Heynsberghe assiégée des ennemis clévois et venu en la ville de Bruxelles apporter lettres da seigneur de Sassignies à Sa Majesté touchant aucunes affaires dont n'est besoing de déclaration » (folio 901, verso) ; 100 livres à Jean de "Walin, seigneur de Novion, « en récompense d'aucun service qu'il avoit auparavant fait à Sa Majesté, ayant amené en laditte ville de Bruxelles certain prisonnier franchois allant vers Clèves » (folio 903, recto) ; — 100 livres à Henry do Luz, prévôt de Luxembourg , « en récompense des pertes et dommages qu'il avoit supportez à la journée devant Zittert, contre les Clévois et Gheldrois » (folio 905, verso);—150 livres à maître Georges Despleghem, secrétaire d'Etat de l'Empereur, « en considération des peines et labeurs qu'il avoit euz pour le fait des dernières émotions de Flandres » (folio 906, recto) ; — 100 livres à Claude de Chastillon, maître d'hôtel de l'ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, messire Eustache Chappuis, « en considération et récompense de la despense par luy supportée tant en postes que autrement en certain voyage qu'il avoit fait dudit Angleterre vers la Royne, luy apportant le traité d'entre l'Empereur et le Roy d'Angleterre » (folio 910, recto) ; — 293 livres à Adolphe de Wizele, garde et lieutenant du château de Vilvoerde, « pour par ordonnance de la Royne avoir gardé et nourry audit chasteau de Vilvoerde, certain capitaine prisonnier, nommée Maurinus de Grantchanpt, seigneur de Raucourt et avec luy trois compaignons pour sa garde depuis le III^e jour de juillet jusques au second jour de septembre 1541 ; item, pour avoir gardé et nourry ung autre prisonnier nommé Nicolas Langlois ; item , pour la garde et nourriture d'ung nommé Anthoine, messenger delà chambre impériale, que par ordonnance

du procureur général de Brabant lui estoit délivré prisonnier le vendredi saint 1540 » (folio 913, recto) ; — 167 livres 10 sols à Pierre Damant, conseiller et garde des joyaux de l'Empereur qu'il a payés : à François Lampsens et Jehan van Nevele , coffriers, demeurant à Bruxelles, pour 29 coffres tant grands que moyens, couverts de cuir, bandés de fer, chacun à deux serrures, « pour y pacquer les croix d'or, saintz d'argent dorez, ornemens de chappelle.vaisselle de buffetz et de quisine, riche lict de champ d'argent avecq la tapisserie de brodure faicte sur satin carmoisin venans de la Royne, draps d'or, mandes, cuvelles, torchiers aussi d'argent et autres richesses que le seigneur Empereur avoit laissées par deçà et vouloit estre envoyez par mer en Espagne ; item , à Philippe Bosch, painctre audit Bruxelles, pour 29 blasons aux armes de Sa Majesté, faitz sur fer blanc de couleur à huile, pardessus couvert de corne de lanterne qu'il avoit mis et claué sur chascun desdis coffres ; item, à Gilles van Rossem, tassier (sic) à Bruxelles, pour trois grosses malles de fort cuyr de vache pour y mettre et pacquer le boys dudit riche lict de camp d'argent, les ferrailles des quatre pilliers et autres servans audit lict de camp, les lattes, sengles autres choses à ce duysant y comprins dix-huit corroies de fort cuyr pour serrer lesdittes malles ; item, à Jehan sans Manche, serrurier, pour parties do son mestier qu'il avoit fait tant dedens d'ung riche tor-chière d'argent qui estoit tout desrompu et lesquelles n'estoit possible de reffondre sans grosse perte de dorrure et pour ferremens qu'il avoit aussi fait audict lict de camp d'argent » (folio 913, verso) ; — au même la somme de 477 livres, 16 sols, six deniers pour « les grandes et hautes pièces de tapisseries de salle de la bataille de Liège, laquelle estoit si usée et desrompue que plus l'on ne s'en pouvoit servir ; item, de six grandes pièces de tapisseries de l'histoire de Hannibal de Cartage; item, de deux grandes pièces de tapisserie du Pellerin humain ; item , d'ung bien grant tapis de l'arbre à Jessé; item, d'une riche pièce de tapisserie appelée la Haye, faicte d'or, d'argent et de soye; item, d'une fort grande et riche pièce de tapisserie, servant en chappelle, de l'histoire de Joseph-le-Juste ; item, d'une fort grande riche pièce de tapisserie semblable servant en chappelle, historiée du Purgatoire ; item , d'une aussi grande pièce de tapisserie que la dessus-dicte pour la chapelle, historiée des sept vertuz et des sept vices; item, d'une forte grande pièce de tapisserie des sept eages faicte

d'or, d'argent et de soye ; item, pour plusieurs réfections et brunissage faictz par Pierre Le Conte, orfèvre à Bruxelles, de la vaisselle d'or et d'argent doré que servit au riche buffet de parement que fut fait en la grande salle à la Court audit Bruxelles pour les nopces de la duchesse de Milan avec le duc de Bar ; item, à ung coffrier dudit lieu pour une longue ronde custode couverte de cuyr où sont dedens diverses painctures que Sa Majesté a faict faire pardeça et lesquelles il a mandé que luy fussent envoyées ; item, à Simon de Parenty pour 22 journées payées à Josse Marrensis qu'il a vacqué es moys de juillet et aoust à avoir aydé à mettre a point lesdittes tapisseries à cause des nopces de la duchesse de Milan avec le duc de Bar » (folio 914, verso) ; — 74 livres, 8 sols à Jacques de Vignacourt, prévôt de la ville de Mons, en remboursement de la dépense qu'il avait faite « pour le deffroyement fait à certain gentilhomme du Roy de France venu devers la Royne de par ledit seigneur Roy pour affaire que n'est besoing déclairer et ce depuis Haspre jusques à Bruxelles » (folio 918, verso); — 110 sols à un émailleur de Bruxelles pour quatre boîtes de cuivre émaillées aux armes de Sa Majesté impériale, « lesquelles quatre boytes avoient esté délivrées es mains de Monseigneur le président du privé conseil, affin de les envoyer au duc d'Arshot à l'entour de Maestricht avecq l'armée contre Juilliers pour en user selon qu'il trouveroit estre nécessaire pour le service de Sa Majesté » (folio 919, recto) ; — 45 livres à Hues de Souastre pour, « accompagné de six archiers, avoir fait ung voyage en Hollande pour poursuyvre et appréhender le seigneur de Serrin » (folio 923, verso) ; — 385 livres à certain orfèvre, demeurant à Bruxelles, pour une chaîne d'or, donnée delà part de l'Empereur à certain gentilhomme du Roy de France, venu vers Sa Majesté, pour aucuns affaires dont n'est besoing de déclaration » (folio 929, recto) ; — 268 livres au même pour une chaîne d'or donnée de la part de l'Empereur à un gentilhomme de Lorraine, lequel avoit apporté les nouvelles de l'accouchement de Madame la duchesse de Bar, icelle chaîne pesant ung marcq, six onces, neuf estrelins et demy > (folio 929, recto) ; — 1100 livres, 2 sols à Jérôme Mantion , marchand joaillier, « pour deux pots d'argent dorez et deux coupes que la Royne avoit fait acheter de luy pour en faire don à certain personnage que Sa Majesté ne veult estre nommé » (folio 932, recto) ; —

540 livres à Nicolas Le Gouverneur, conseiller de l'Empereur et son receveur général de Luxembourg, en remboursement de 300 écus d'or à 36 sols de la pièce qu'il a délivrés « à l'avis de la Royne et du sceu de ceulx des finances à quelque personnage dont n'est besoing de déclaration » (folio 932, verso);—etc.

B. 2437. (Portefeuille.) — 77 pièces, parchemin, 12 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1543**. — Mandements de l'Empereur Charles-Quint ou de la Reine Marie de Hongrie, régente des Pays-Bas : ordonnant de payer à Etienne Calenoffer, marchand à Anvers, la somme de 800 livres, en récompense « d'aucuns services dont on ne veult icy aultre déclaration estre faite » ; — constituant des rentes sur le domaine de Flandre, la châtellerie de Bergues, les domaines du Hainaut et du Brabant, « à raison des hostillitez et invasions fayctes par le Roy de France au mois de juillet dernier en divers quartiers de noz pays de Brabant, Luxembourg, Artois et ailleurs, les ayant fait piller, brusler et autrement endomraaigier sans aucune précédente deffiance, ausquelles à nos grans et insupportables fraiz et despens nous a convenu résister tant par l'ayde de nos bons et léaulx subjectz de noz pays de pardeça que par autres diverses manières d'anticipations des aydes du subsyde ecclésiastique à nous accordé par nostre Saint-Père le Pape, empruntz et autrement, et ce néantmoins n'a^u satisfaire aux payemens et soldes des gens de guerre, de cheval et de pied et d'autres despens nécessaires pour l'artillerye et municion d'icelle etc, > (20 avril 1543) ; ordonnant la construction d'une citadelle dans la ville de Cambrai, « comme le Roy de France se soyt puis naguère avancié à main armée venir et entrer en nostre pays de Cambrésis, soi tenant et fortifiant en la ville du Chasteau de Cambrésis, faisans plusieurs grans dommaiges, foutes et oppressions aux manans et habitans dudit pays et subjects dudit Saint Empire, ayant fait brusler aucunes censes et rompre et des-moly les molins près nostre cité de Cambrai à intention de courrir, piller et endommaiger noz aultres pays et subjectz, contrevenant directement à la neutralité par luy accordée à nos très chiers et féaulx l'évesque et duc de Cambrai, doyen, prélatz et gens de l'église et de loy et tous les manans et habitans de la cité et ducé de Cambrai et pays et conté de Cambrésis, de sorte que pour y pourveoir et remedier et adfin que le Roy de

France ne meist en son obéissance ladite cité et pays en les distrayant de l'obéissance dudit saint Empire dont notamment ils sont membres et subjectz, nous ayt convenu avec bonne et puissante armée, marcher contre ledit Roy de France pour le déjeter de ladite ville du Chasteau et pays de Cambrésis, ce que avec la grâce de Dieu, avens fait et contraint ledit Roy de France honteusement soy retirer dedans son Boyaulme, et pour ce que nepovons continuellement entretenir une armée pour toujours déchasser et faire retirer icelluy Roy de France dudit pays de Cambrésis quand entrer y vouldroit, ayant regard que icelluy pays est joindant et voisin à son royaume, au moyen de quoy ladite cité, ducé, pays et conté, ensemble les manans et habitans d'iceulx par cy-après polroient tomber en plus grans inconveniens », ladite construction faite cependant « sans entendre de préjudicier aux droits, franchises et privilèges dont les Evêques, gens d'église et les manans et habitans desdits cité et pays sont en possession et leur accordant la neutralité ainsy qu'ils en ont jouy de toute ancienneté avec permission de fréquenter et commercer dans les pays et seigneurie de Sa Majesté Impériale » (19 novembre 1543) ; — ordonnant de faire publier « la conclusion de la paix avec le duc de Clèves et de Julliers » ; — annonçant au duc d'Arschot « combien que je (Charles-Quint) avoye déterminé, me trouver à Gand le 16^e de ce mois à l'assemblée des estatz de Haynnau et autres pays convoquez audit Gand, toutefois pour quelques indispositions de catarre dont suis travaillé, me conviendra demeurer en ceste ville, dont je vous advise afin que venez ici pour y esle le 18^e et y faites venir les députez desdits estatz de Haynnau » (Bruxelles, 12 Décembre 1543) ; — acceptant « des habitans et manans de empires enclaviez es chastellenies de Lille, Douay et Orchies de, en suyvant ce que les aultres pays ont accordé les dixiesmes de leurs biens ils vouldissent aussi accorder celles des leurs, à quoy alléguant de tousjours avoir esté franeqs et exempts de payer aucunes aydes ilz ont fait plusieurs difficultez, néantmoins désirans démonstrer l'affection qu'ils ont au service de Sa Majesté et eulx y acquitter comme bons et loyaulx subjectz doivent faire, ont libéralement accordé à Sadite Majesté la somme de 500 livres de quarante gros monnoie do Flandre la livre, à les payer à la Saint-Jehan et Saint-Remy prochains, lequel accord Sa Ma-

jesté réginale a accepté et accepte par cestes et scet boa gré ausdits babitans et manans des empires enclaiwez es chastellenies de Lille, Douay et Orchies de leur bon debvoir » ; — autorisant le comte de Rochefort, Jean Delmont, Guillaume de Cothy, châtelain de Gemappe, le comte de Fauquembergbe, Jean Dyve, le prince de Chimay, Adrien de Blois, le seigneur de Bréderode, le seigneur d'Albebroek, le seigneur d'Ochimont, le comte d'Espinoy, le seigneur de Wymer, à continuer d'entretenir des piétons ; ordonnant « que tous nobles gentils hommes et autres qualifiez de porter armes ayent à eulx monter, armer et tenir prestz pour servir à souldée » (4 avril 1543 avant Pâques) ; — idem, de payer à « messire Jean Carie De-liaffetaty et compaignons d'Anvers la somme de 2000 carolus du coing de pardeça, en remboursement de semblable somme payée par lui à un certain marchand dudit Anvers pour la délivrance d'ung aneau fl'or garny d'une riche et belle émeraulde » ; — etc.

B. 2438. (Portefeuille.) — 63pièces, parchemin, 21 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1543** — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par l'Empereur Charles-Quint accordant à différentes personnes ayant subi des pertes et dommages par suite de la guerre avec le Roi de France, des indemnités prises sur les biens et propriétés confisqués sur les sujets dudit Roi de France, entre autres à Robert de Montmorency, seigneur de Wismes, les terres de Vimi "Willerval, Acq Vennelle-lez Bassen et Mez Chastel-lez-Bassen; à Louis de Martigny la censé appelée le Savoir-lez-Neufville Witasse ; au couvent de Messines les biens du couvent de Vermaulx ; au prince d'Antoing une somme de 600 florins par an à prendre sur le domaine de la dame de la Palice ; à Ghislain de le Plioch, le droit de dîme sur le terroir de Brias appartenant à un français et le fief de Maryval situé à "Wymes appartenant à Jean Joli ; à Jean de Mouson, prêtre, chanoine de Tournehem, des fruits et revenus d'une des portions de l'église paroissiale du Saint-SépUlcre à Saint-Omer, appartenant à messire Fremin Masin, chanoine de Théroouanne ; — à frère Robert Picavet, abbé de Saint-Augustin-lez-Théroouanne, de la dîme de Blaringhem appartenant au chapitre de Théroouanne; — etc., etc.

B. 2439. (Portefeuille.) — 37 pièces, parchemin, 12 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1543**. — Attestations : par Raphaël d'Andenfort, seigneur de Scadenhove, des sommes employées aux fortifications de la ville d'Aire ; — des adjudications de travaux pour l'entretien des digues du polder dit Speyerspoldre dans le Hultsterambacht ; — de la visite du pont de Frelenghien par Jean Fasion , charpentier et Romain du Chastel ; — par Gilles van den Bauch, commissaire et contrôleur général des ouvrages du grand château de Gand, certifiant que Pierre van Huckem a livré pour la construction dudit château 32000 bonnes briques venant des briqueteries de l'abbaye de Melle ; — par les officiers de la Chambre des Comptes « des parties de disners faitz en la Chambre des Comptes à Lille pour ung an commanchant après la renenghe XV^e XLIII », s'élevant à la somme de 57 livres 15 sols; le diner « du lundi parjuré audit an qu'estoit le 7^o de janvier» auquel assistèrent les receveurs des domaines et aides de Lille, comprit : « pain et cervoise, deux plats de saucisses à choux verts, deux plats de langues refrites, deux plats de hospots de moutons, deux pièches de prinsées (peut-être pièces de bœuf données en redevance par les bouchers), deux pièches de mouton, deux plats de trottignons estuvez, deux chapons boullis, deux chapons rostis, deux pièces de veau de lait rosty, un pasté à la sausse chaulde, quatre perdris, un pâté de héron, un pâté de chyne (cygne), fruyt et fromaige, deux roustons (sorte de pâtisserie), 6 tartes, des oranges, 4 lots de vin rouge, 3 lots de vin blanc, beur et espices » ; dans les autres repas on remarque des oiseaux de rivière étuvés, des saurets et des harengs frais, des pois, des plats de cabillaud, des playes (plies), des carpes étuvées, du saumon frais, des plats de *mulettes* de cabillaud refrites, des pâtés de *mulettes*, des huîtres, des plats de *pimper-melle* ou anguillettes. etc.; — par le baron de Licques au sujet des hommes d'armes qui ont accompagné l'Empereur dans le voyage en armes qu'il fit au royaume de France. — Rôles des montres des gens de guerre.

B. 2440. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1543**. — Lettre de commission : instituant Josse Kruken, bailli de Hultsterambacht;—chargeant le seigneur de Busancydela

surveillance des gens de guerre ; nommant le comte de Mansfeld, Charles Wissocq, seigneur de Boury, Jean de Lannoy, seigneur de Molembais, capitaines de bandes de 150 hommes à cheval ; — etc.

B. 2441. (Portefeuille.) — 189 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1543**. — Quittances délivrées : par des capitaines et autres chefs des gens de guerre pour les gages et soldes de leurs hommes, entre autres Arnould de Puytlynghen, Philippe de Lalaing, Jean d'Apremont, Maximilien d'Egmont, Philippe de Croy, Jean de Ligne, Thierry Herlaer, Thierry, baron de Brandebourg, etc. ; — par les mayeur et échevins de la ville de Pas, en Artois, d'un muid de blé, à prendre « sur certain cantuaire qui se chante et célèbre dans la maison et censé de Saint-Ladre audit Pas » ; par Guillaume Ameide, prêtre de l'église Saint-Pierre de Lille, de la somme de 9 livres parisis pour une demi-année de rente assignée sur la recette de Flandre pour la célébration des messes dites journallement en la chapelle Notre-Dame-de-la-Treille par les religieux de Saint-Dominique et Saint-François, pour les âmes des comtes et comtesses de Flandre ; — par Henri Stercke, receveur général des finances des sommes qu'il a reçues des receveurs particuliers ; — par Thierry Colen, receveur de l'artillerie ; — par divers fournisseurs tels que : armuriers, drapiers, cordonniers, bonnetiers, couturiers etc., des sommes qu'ils ont reçues pour l'habillement et l'équipement des hallebardiers et archers de la Reine ; — par Philippe, sue de Croy, de la somme de 1500 livres « pour ladite somme distribuer et employer en aucunes affaires secrètes que Sa Majesté (la Reine de Hongrie) a enjoint et ordonné pour le service de l'Empereur, dont n'est besoing autre déclaration estre faite » ; — etc.

B. 2442. (Registre.) — In-folio, 655 feuillets, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1544**. — « Compte neuf-viesme de Henry Stercke, conseiller trésorier de l'ordre et receveur général de toutes les démenés et finances de l'Empereur nostre sire, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 5331085 livres, 7 sols, 5 deniers tournois ; les dépenses à celle de 3508708 livres, 3 sols, 6 deniers même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 1755504 livres,

17 sols de Flandre au trésorier général des guerres, Jean Carpentier, pour le paiement des gens de guerre, l'entretien des garnisons etc ; 13475 livres, 5 sols au receveur de l'artillerie Thierry Colen ; — 16 sols à Antoine van der Meren pour avoir le 12 janvier porté des lettres de la Reine au margrave d'Anvers pour s'informer « s'il y avoit aucuns marchans franchoisyfréquentans soubz ombre de saulfeonduit et iceulx appréhender tant que le sauli-conduit veu autrement en seroit ordonné » (folio 276, verso) ; — 48 sols à Aert de Briere pour avoir le 12 janvier porté des lettres de la Reine au duc d'Arschot « pour le fait des saulfeonduitz et non laisser passer ceulx de France es pays de pardeça soubz ombre d'iceulx » (folio 276, verso) ; — 40 sols à Guillaume Hallart, messenger, pour avoir porté des lettres relatives au mémo objet au comte de Rœulx (folio 277, recto) ; — 12 livres à Etienne More, dit Haynnau, poursuivant d'armes, pour avoir porté au Roi d'Angleterre, des lettres de l'Empereur par lesquelles Sa Majesté l'avertissait « de la conclusion par lui prise du chapitre général de la fête de l'ordre du Thoyson d'Or que' lors se devoit tenir en la ville d'Utrecht le III^e jour de may lors prochain venant » (folio 280, recto) ; — 12 livres à François Cambier, sommelier de l'échansonnerie de la Reine Régente pour deux voyages faits par lui le premier du mois de juin 1543 « pour aller lever aucuns piétons à Nivelles, Filuy, Bins, Maubeuge et Bavaix, et aussi pour rompre pontz et faire mettre jüz les fers et pierres* des inolins contre la venue des franchoys qui lors marchoient pour entrer en Haynnau », et le second au mois de novembre de ladite année « pour lever aucuns piétons pionniers en la terre de Byns et les mener au camp devant Landrecies » (folio 286, verso) ; — 51 livres 16 sols à Hubrecht van der Smesse « pour le 27^e septembre 1543 être parti de Louvain porter lettres de l'Empereur à plusieurs princes de l'Empire es pays de Bremen, Oistlande et Preusse touchant la diète de Spiers » (folio 287, recto) ; — 30 sols à Marcellis de Loevere pour avoir le 24 avril porté des lettres de la Reine au procureur général de l'Empereur en son grand conseil à Malines « à ce qu'il s'informerait sur la prinse d'une navire angloise par les Escossois devant La Vère » (folio 337, recto) ; — 24 sols à Jacques Sueppe pour avoir le 25 avril et de Bruxelles porté lettres de la Reine au président de Malines et à maître Jehan Lettin, greffier du grand conseil

par lesquelles Sa Majesté leur ordonnait de lui envoyer une bulle qu'ils avaient trouvée en la maison mortuaire de feu le seigneur de Palermo concernant l'Empereur (folio 337, verso) ; — 60 sols à Jehan de Hoymakere pour avoir le 25 avril de Bruxelles, porté des lettres de la Reine à Fernando de Torquemada étant à Gand « afin qu'il envoyât argent pour ung mois de gaiges pour vingt-quatre maistres canonniers » (folio 337, verso) ; — 6 livres à Josse van den Autaere pour avoir le 27 avril et de Bruxelles, porté lettres de la Reine «aux detitis de Calaix et autres au capitaine de Gravelinghes par lesquelles Sa Majesté leur escripvoit en droit certain personnage ayant intelligence en France» (folio 340, verso); — 6 livres à Josse van den Autaere pour avoir le 7 mai et de Bruxelles, porté lettres de la Reine Régente à Antoine de Leu « pour entreprendre la capitainerie des navjères de guerre de Flandre qu'on antendoit mettre en mer et autres lettres au capitaine de Gravelinghes portant charge de appréhender ung ytalien noté d'estro espie » (folio 351, recto); — 6 livres 12 sols à Josse Van den Hove pour avoir le 15 mai, « mené et conduict jusques en la ville d'Arras aucuns prisonniers de guerre franchoyz détenuz au chasteau de Vilvoirde que Sa Majesté avoit ordonné estre relaxez de prison actendu qu'ilz avoient satisfait leur ranchon et pour avoir esté continuellement auprès d'eulx sans les laisser parler à quelqu'un » (folio 357, verso) ; — 4 livres à Jean van Streken pour avoir le 7 juin, porté des lettres de la Reine «au seigneur de Bevres, admirai de la mer, de conduite en droit les navires d'Oostlande en Allemaingne qu'il trouveroit estre en France » (folio 377, recto) ; — 6 livres à Jacques Sueppe pour avoir le 6 juin, porté des lettres de la Reine au capitaine de Gravelines « d'advertir Sa Majesté du passage des Anglois pardeça » (folio 377, recto) ; — 110 sols à AJartin Hillart pour avoir le 21 juin, porté des lettres de la Reine « au seigneur de Bevres, admirai de la mer et autres au receveur général de Zeelande au quartier de Beweesterschelt ad ce qu'il hastissent leur parlement vers l'armée du Roy d'Angleterre » (folio 379, verso) ; — 20 sols à Guillaume van Bacherghem pour avoir le 12 juin, porté des lettres de la Reine au procureur général de Sa Majesté Impériale en son grand conseil à Malines, maître Baude Le Cock, par lesquelles Sa Majesté «le mandoit à toute extrême diligence soy transporter en Zeelande pour soy informer des fautes commises aux vivres pour l'esquip-paige des navjères de guerre de ce costé » (folio 379, verso) ; — 72 sols à Aert de Brière pour

avoir le 22 juin, porté lettres de la Reine «à ceulx du conseil en Artois, au gouverneur de Lille, Douay et Orchies et à ceulx de Valenciennes affin de faire faire processions générales pour la prospérité de l'Empereur durant le temps qu'il estoit en pays d'ennemys» (folio 384, verso) — 36 sols à Guillaume Wyts pour avoir le 26 juin, porté lettres de la Reine au margrave d'Anvers « affin de donner garde et conduite au commissaire du Roy d'Angleterre estant illecq de venir vers Sa Majesté » (folio 387, verso) ; — 30 sols à François van Wavre pour avoir le 1^{er} juillet, porté lettres de la Reine aux commissaires du Roi d'Angleterre étant à Anvers pour aucuns affaires hastifz » (folio 404, verso) ; — 6 livres 10 sols à Pierre Treillière pour avoir le 3 juillet, porté des lettres de la Reine « au comte de Hoochstraten l'advertissant de la reddition du chasteau de Ligny » (folio 405, verso) ; — 4 livres à Pierre do Wilt pour avoir le 7 juillet, porté lettres de la Reine « au seigneur de Bevres et aux commis à la collection des tonlieux de Zeelande et d'Anvers, par lesquelles Sa Majesté leur mandoit envoyer par bonne déclaration les marchandises estans venuz de France es pays de pardeça » (folio 407, recto) ; — 66 sols à Thys de Pueterre pour avoir le 19 juillet, porté lettres de la Reine à l'évêque de Liège et au vicaire et officiai de l'évêque de Liège à Diest ordonnait « de faire exercer le peuple à dévotion pour la prospérité de l'Empereur » (folio 412, verso) ; — 4 livres 4 sols à Josse van den Autaere pour avoir le 22 juillet, porté lettres de la Reine au drossart de Malines et aux drossart, bourgmestre et échevins de la ville de Berg-op-Zoom, « afin d'envoyer à diligence et faire tenir prest quelque nombre de chariotz pour mener boulletz et autres munitions d'artillerie au camp de l'Empereur» (folio 414, verso) ; — 20 sols à Thomas, bâtard de" Chenu, demeurant à Vilvoirde, « pour ses vacations de deux jours qu'il avoit vacquiez à l'ordonnance des commissaires ordonnez à l'instruction du procès d'entre le promoteur de l'Eves-que de Cambray et frère Pierre Alexandri, venant de Vilvoirde à Bruxelles pour déposer en ladite cause » (folio 425, recto); — 32 sols à Jacques Duyst, demeurant à Delft, «pour avoir déposé en ladite cause du frère Alexandri » (folio 425, verso) ; — 4 livres 8 sols à Caesen Schinckels «pour avoir le 1^{er} août, porté des lettres de la Reine aux président d'Artois, lieutenant du gouverneur de Béthune affin qu'ilz feissent quelque information pour la part de frère Pierre Alexandri,

prescheur de Sa Majesté (folio 426, recto) ; — 16 sols au même pour le 9 septembre, être allé « vers le mayeur de Louvain lui advertissant du partement de la Royne dudit Bruxelles pour faire arrester des chariotz » (folio 446, recto) ; — 50 sols à François van Wavre « pour avoir le 20 septembre et de Valenciennes, porté des lettres de la Reine aux officiers et gens de la ville de Tournai et au gouverneur de Lille, Douai et Orchies pour publier les placards d'ordonnance de mener vivres audit Valenciennes » (folio 450, recto) ; 148 livres 10 sols à Séraphin de Taxis « pour le 25 du mois de septembre et de Valenciennes, avoir en toute diligence despesché un courrier avecq lettres de Sa Majesté devers l'Empereur au Chasteau en Cambré-siz pour affaires concernans le service de Sa Majesté, etc. » (folio 457, verso) ; — 30 sols à Jean Cools pour avoir le 13 octobre, porté des lettres de la Reine au sénéchal de Hainaut et en son absence à son lieutenant de Namur afin « de chasser au sanglier, chevereulx, lièvres et faire tirer et tendre aux faisans, perdrix et semblable volerie pour le traicement de la Royne très-chrétienne » (folio 467, recto) ; — 6 livres 12 sols à Jean Cols pour avoir le 18 octobre, « porté des lettres de la Reine à la princesse douaigière d'Oranges à ce que, à toute la meilleure diligence que possible estoit, fist charger toute la vasselle du buffet délaissé par le feu prince son mary et l'envoyer, tant de jour que de nuict, vers Sa Majesté » (5) (folio 470, recto) ; — 40 sols à Marcelis de Loevere pour avoir le 5 novembre, porté des lettres de la Reine Régente au seigneur de Boussu « ayant charge de raconduire la Royne de France concernant le fait de sa charge » (folio 480, recto) ; — 4 livres 10 sols à Martin Hellart* pour le 8 novembre, avoir conduit le comte de Lalaing et autres députés « à la journée et communication de Cambray » (folio 280, verso) ; — 42 livres à Aert Molkeman « pour avoir licencié et donné congié aux gens d'armes tant de cheval que piedt que lors il avoit eu soubz lui à là charge de l'Empereur au régiment du Roy d'Angleterre » (folio 488, verso) ; — 8 livres, 12 sols à Michel Mariage, fourrier de la Reine, pour être parti de la ville de Valenciennes le 18 septembre 1544 et « estre allé au Chasteau en Cambrésy, pour illecq faire les logiz contre la venue dudit seigneur Empereur et d'illecq estre party vers Cambray, pour semblablement faire les logiz tant pour Sa Majesté que pour son train à cause que les fourriers d'icelle estoient absens ; item, pour le 24 octobre ensuyvant estre party de la ville de Bruxelles et allé à Malines et à Anvers apprestez et faire comme dit est les logiz pour le cardinal de

Medon et Madame d'Estampes et leur train, etc. » (folio 489, recto) ; — 18 livres à Laurens de Raet, concierge de la maison de Nassau à Bruxelles, pour avoir été « quérier en la ville de Bréda et apporté et ammené a Bruxelles certaine vaisselle appartenant à la douaigière d'Oranges pour s'en servir au festin'de la Royne de France » (folio 490, recto) ; — 91 livresii Vincent Du Triul, concierge du château de Bréda, « pour avoir mené de la ville de Bréda à Bruxelles la vasselle appartenant au comte Guillaume de Nassau, par le trespas du feu prince d'Oranges pour s'en ayder à servir ou festin de la Royne do France » (folio 490, verso) ; — 72 sols à Caesen Schinckels pour avoir le 14 décembre, porté des lettres de la Reine au receveur de Zélande « pour faire tenir prestz les bateaux qui devoient mener les Espaignolz vers Espagne » (folio 496, recto) ; — 4 livres à Martin Hellart, pour avoir le 15 décembre, porté des lettres de la Reine au seigneur de Sansacq, gentilhomme français « ayant de par le Roy très chrestien esté envoyé devers Sa Majesté pour aucune chose dont n'est besoing icy faire autre déclaration » (folio 496, recto) ; — 21 livres, 4 sols à Jean Cools et Adrien Baron « pour estre party de la ville de Bruxelles le second jour de novembre 1544 pour aller faire ouvrir les champs et remparer les chemins depuis Bruxelles jusques en la ville de Cambray pour le retour de la Royne de France » (folio 502, recto) ; — 40 livres à Antoine de Northout, second écuyer de la Reine Régente, pour « par deux fois estre party de la ville de Bruxelles, assçavoir la première fois mener et conduire le cardinal de Tournonjusques hors les pays de pardeça, en quoy faisant il avoit vacquié et esté occupé à quatre chevaux l'espace de quatorze jours, et la seconde fois avoir mené et conduit Madame d'Estampes jusques en la ville d'Anvers et icelle ramené audit Bruxelles » (folio 538, recto) ; — 36 livres aux messagers de pied

(5) René de Nassau, neveu de Philibert de Chalon, par sa mère Claude de Chalon, femme d'Henri de Nassau, avait hérité de la principauté de Nassau et des autres biens de son oncle tué devant Florence le 13 août 1530 ; il fut lui-même blessé mortellement le 17 juillet 1544 devant St-Dizier où il commandait les troupes de Charles-Quint et mourut le 21 juillet sans laisser d'enfants de son mariage avec Anne, fille d'Antoine, duc de Lorraine.

de l'écurie de l'Empereur, « en don de grâce espéciale mesmes pour eulx assister à vivre pendant qu'ilz n'auroient aucune commission ou voyage que la Royne régente entendoit lors faire à Valenchiennes pour attendre ledit seigneur Empereur de son retour avecq son armée de France » (folio 554, verso) ; — 6 livres à Pierre Beghin * pour don que la Royne régente lui en avoit fait pour une fois pour l'advertissement de quelque affaire dont pavoit yenir prouffit à Sa Majesté > (folio 555, recto) ; — 40 livres à certain personnage que l'Empereur ne veut ici être nommé « pour aucunes choses dont n'est besoing icy faire mention » (folio 558, recto) ; — 22 livres 16 sols à Séraphin de Taxis, lieutenant du maître des postes de l'Empereur, « en considération des nouvelles qu'il apportoit à la Royne du parlement de Barberousse de France avecq les gallères du Roy » (folio 564, verso) ; — 190 livres à certain, gentilhomme du vice-roi de Sicile « pour don que Sa Majesté lui en avoit fait pour avoir apporté à Sa Majesté la capitulation de la reddition de la ville de Luxembourg et pour autres services qu'il avoit faitz dont n'est besoing icy faire plus ample déclaration > (folio 565, recto) ; — 570 livres au receveur général des finances en remboursement de pareille somme délivrée à « la contesse d'Entremont et contreleuse chez la Royne de France, pour par elles estre départie aux soubz femmes de .chambre d'icelle Royne auxquelles Sa Majesté en avoit fait don de grâce espéciale au parlement de la Royne dès la ville de Bruxelles vers la France > (folio 570, verso) ; — 49 livres à maître George d'Espleghem, secrétaire d'État de l'Empereur, en remboursement de semblable somme payée et déboursée « en chariaiges ayant suivy la Royne régente avecq les papiers concernans son office es voyages faiz par Sa Majesté depuis le 23^e jour d'octobre jusques le 7^e jour de février en suyvant 1544 « folio 576, verso) ; — 28 livres, 9 sols à Dierick de Herlaer, prévôt de l'hôtel de l'Empereur, « pour l'exécution faite en la ville de Gand le 4^e jour du mois de mars 1543 de la personne de Nicolas Le Borgne dit Buz, tant pour le sallaire des officiers criminelz pour avoir exécuté par l'espée ledit Buz et après en quartellé et mis hors de quatre portes de laditte ville de Gand à chacune ung quartier, et pour le sallaire des confesseurs que pour avoir fait mettre et dresser l'eschaufault, y mener sablon, aussi pour mener ledit Buz sur une cloys, depuis le grant chasteau jusques au lieu de l'exécution, etc. > (folio 577, recto) ; — 88

livres, 2 sols à Jehan Thysens, « cypier des prisons de la ville de Bruxelles », pour les frais de nourriture de certains prisonniers, entre autres de Gilles Cruyt, piéton allemand, de Francisco Susmas, espagnol, de Mutins Palamsimis, italien, pris par ordre de Sa Majesté à Luxembourg avec deux autres italiens, de George Pande, flamand, pris à Bruxelles, par ordre du comte de Buren » (folio 577, verso) ; — 20 livres à Gertruyt Flozon, hôtesse « au Rouge Heaulme » à Bruxelles, pour les despens « d'un Roelant Virgins, messenger de la ville de Liège, ayant eu l'an quarante-deux à l'ordonnance de la Reine esté détenu prisonnier en sa maison » (folio 578, verso) ; — 38 livres à Arnoult de Zomberghe, prévôt de l'hôtel de la Reine, « pour les despens et nourriture de certain prisonnier nommé Gilles Cruyt, quartier maître de dix enseignes de lansquenets, lequel lui avoit esté donné pour nourrir et faire bonne garde tant que par Sa Majesté autrement en seroit ordonné » (folio 579, verso) ; — 9 livres à maître Louis de Zoete, secrétaire en ordonnance de l'Empereur, pour « icelle somme envoyer et faire tenir en court de Rome à Andrieu de Castille pour ung brief escript appostolicq affin que les gens d'église puissent porter tesmonaige en matière d'hérésie et lutherie » (folio 579, verso) ; — 60 livres à Adolphe de Wezele, lieutenant du seigneur de 'Corbaron au château de Vilvoorde, pour « avoir gardé et nourry ung prisonnier gentilhomme ytalien ou florentin nomme Jehan Sarny » (folio 585, recto) ; — 65 livres, 12 sols à Jean Thysens, « cypier de la vrunte en la ville de Bruxelles », pour les dépens et nourriture « de Francisque Deuzmas, espagnol, de Mutins Palamsimis, italien, et de certain commandeur de Roodes, aussi détenu prisonnier » (folio 585, verso) ; — 26 livres, 15 sols à Rambault de Doppere, prévôt des maréchaux de l'Empereur, en remboursement de semblable somme payée et déboursée pour l'exécution de huit malfaiteurs, entre autres « ung nommé Jehan de Masset, natyf d'Estain, lieutenant du porteur d'enseigne du capitaine Tramery, lequel pour les mutineries, monopoles et rebellions par luy faitz le 18^e de may quarante-quatre audit Cambray a esté exécuté par la corde », ainsi que pour l'exécution de Jehan Le Fèvre, Jacques de Heussén, natif de Douai, Augustin de Thoulouze, Thomas Henriart, Jean de Haulx et François de Haynin, « qui avoient esté boire du vin ou cellier du chapitre audit Cambray en laditte mutinerie et pour la prinse et exécution faicte

d'un nommé Colin Norette, natif dudit Cambray, lequel avoit commis un homicide et estoit intentionné de se rendre Franchois » (folio 589, recto) ; — 135 livres à Liévin Le Clercq, châtelain du château de Rupelmonde, pour les dépens et nourriture du comte Bernard de Saint-Boniface, italien, depuis le 20 mars 1544 jusqu'au 5 septembre de la même année « que lors Sa Majesté à la réquisition du Roy d'Angleterre ordonna qu'il fust relaxé » (folio 590, recto) ; — 38 livres, 3 sols à Adolphe de Wezele, heu tenant du capitaine du château de Vilvorde, pour les dépens • de certains prisonniers « nommez Pierre Danilla, espagnol et deux paiges appellez Simon Jehan ihuen et l'autre Noël Moureau », jusqu'au moment ou ledit Danilla fut exécuté par la corde, ledit Simon Jehan Thuen exécuté par le sac et ledit Noël Moureau fustigé de verges et relaxé (folio 590, verso) ; — 525 livres à Adolphe van der Aa, grand fauconnier de l'Empereur, en remboursement de semblable somme payée à certains marchands de Norwège pour l'achat de huit gerfauts, huit tiercelets de gerfauts et six faucons que Sa Majesté avait fait prendre et acheter pour en faire don au Roi de France (folio 591, verso) ; — 265 livres, 4 sols à Thierry de Herlaer, prévôt de l'hôtel de l'Empereur, pour avoir gardé et nourri le commandeur Spifame, un seigneur appelé Jean de Salerne, pris avec ledit commandeur, de *Cèdre* de Salerne, fils dudit Jean, du serviteur d'un nommé Chappelle, traître (folio 592, recto) ; — 1051 livres, 5 sols, 6 deniers à maître Gauthier dé* Cock, « maistre ouvrier des carpentaiges en Brabant », pour travaux de son métier faits « tant à la court à Bruxelles que à la Tacqueste pour s'en aydier et servir au festin de la Royne de France, le duc d'Orléans et ceulx de sa Compagnie estans'lors vers Sa Majesté» (folio 593, recto) ; — 112 livres, 10 sols à Jean Waelravens, alias maître Roem, peintre, pour les travaux de son métier par lui faits « à l'ouvrage de la gallerie faicte audit estaçquette au bancquet et festin de la Royne de France, mardy 28^e d'octobre XLVIII à Bruxelles » (folio 594, recto) ; — 1746 livres, 1 sol à Gaspard Duchy, résidant à Anvers, pour avoir fourni des « esguillons , de l'or traict, de l'or superfin, de l'or et de l'argent bastardé, de l'or musanel, des boutons avec pierres faitz aux Indes, ung voire de cristalin que. la Royne de France avoit retenu, fil d'or et d'argent de Milan et aucunes autres dorures », le tout employé lors du festin offert à la Reine de France (folio 597, recto) ; — 2243 livres

19 sols à Antoine Le Conte, orfèvre à Bruxelles, « pour deux chaînes d'or et deux couppes d'argent doré que ladite Reine avoit fait prendre et acheter de lui pour en faire présent aux députés de Clèves estans lors venuz audit Bruxelles pour besoingner sur certaine alliance » (folio 599, recto) ; — 64 livres, 7 sols à certain fauconnier pour trois tiercelets de gerfauts achetés de lui pour les envoyer les deux premiers en France et le troisième en Espagne (folio 600, recto) ; — 1000 livres à certain personnage que Sa Majesté « ne veut ici estre nommé pour les employer en aucuns affaires secrets concernans le service de Sa Majesté » (folio 600, recto) ; — 10031 livres, 7 deniers à Loys de Sigonay, greffier du bureau de l'Empereur, « pour la despence tant ordinaire que extraordinaire , fournie et délivrée par les officiers de Sa Majesté seullement pour le service et festin de la Royne très-shrestienne de France pendant les quinze jours que Saditte Majesté l'a deffroyé tant à Mons qu'à Bruxelles avecq aucunes parties conduites par le seigneur de Boussu à l'ordonnance de la Reine Régente, etc., pour servir au combat à piet, à l'escarmouche à cheval et aussi aux mascres (mascarades) lors faitz par les archiducz d'Austrice pendant que laditte Royne de France estoit audit Bruxelles » (folio 600, verso) ; — 2000 livres à Gaspard Duchy, demeurant à Anvers, « baillié et délivré par descharge et assignation sur lui et ce qu'il pavoit devoir de la crue de l'impost de la guerre qu'on levoit sur aucunes marchandises réservées si comme vin , pastel et fil de letton », en remboursement de pareille somme que, en l'an 1542 à la requête de Sa Majesté et pour lui faire service, il avait fait délivrer à Pierre de Villegas, maître d'hôtel de l'archevêque de Valence, alors détenu en France, par quatre lettres de change, « pour, en vertu d'icelles, lever et faire payer les deniers par certains marchans résidons à Parys et Lyon en tant moins de la ranchon dudit seigneur archevêque de Valence, après qu'il seroit retourné libre es pays de pardeça » (folio 601, verso) ; — 723 livres à Adam van den Walle, orfèvre et joaillier à Anvers, « pour une chaîne d'or que Sa Majesté avoit fait prendre et acheter de lui et en faire don de la part de l'Empereur au seigneur de Sanssacq, gentilhomme de France, ayant apporté de par le Roy de France, son maistre, à laditte Royne Régente aucunsoyseaulz de proye» (folio 602, verso);. — 37200 livres à messire Jean Carlo Delyaffetaty, résidant à Anvers, * pour les bagues, pierres et

perles cy-après déclairées, prinses et achetées de lui à l'ordonnance de Sa Majesté par Pierre Damant, garde-joyaux de Saditte Majesté et présentées de par icelle avecq autres joyaulx à la Royne de France, le duc d'Orléans, la ducesse d'Estampes, les comtesses de Vertu et d'Entremont, la dame de Gernacq, les demoiselles de Macy, d'Erpagon, de Lestrangle, de Bressière, l'aisnée du Rieulx de Poictièvre. la maisnée du Rieulx de Mertjghes et la petite Brabanson, aux filles d'honneur, femmes de chambre de la Royne de France et autres de sa compaignie estans vers Sadite Majesté en la ville de Bruxelles », lesquels bijoux consistaient en un excellent diamant en table, un grant rubis aussi en table, une belle corde composée de 150 perles, une bague avec une table de diamant, un rubis et une perle et onze anneaux dont dix avec, une belle table de diamant et un avec un caillou de rubis (folio 603, recto) ; — 8850 livres à Pierre van den Walle, marchand à Anvers, pour des bijoux achetés de lui et offerts aux mômes personnes que ci-dessus , consistant en une excellente corde de cent vingt perles, une table de diamant en un anneau et sept anneaux garnis chacun d'un diamant (folio 604, recto) ; — 17000 livres à Gaspard Duchy, marchand à Anvers, pour des bijoux achetés de lui et offerts aux mômes personnes que dessus, consistant en une bague avec une table de diamant, une table de rubis plus haut et une perle y pendant dont avait été faite une médaille, et une belle croix de diamant taillée par faces avec les perles y étant (folio 604, verso) ; — 24938 livres à Jean van den Perre, orfèvre de l'Empereur, « pour les parties de vasselle d'or d'escuz de 22 carratz cy après déclarées qu'il avoit promis faire et livrer à Sa Majesté bien et nectement faicte et ouvrée, armoyée des armes de Saditte Majesté faictes d'esmail ■ et couleurs comme il -appartient et au milieu de l'aigle les armes d'Espagne et de pardeça, et aussi esmaillé ailleurs où il estoit requis de rouge cler et autres couleurs, assçavoir quatre belles couppes de paremens pesans chacune neuf marcqz ; item quatre beaulx potz, douze tasses avecq leur pied de moyenne haulteur, deux belles plattes couppes couvertes bien faictes pour journallement user, deux bassins aussi bien faictz et tournés, deux esguières couvertes avec ung moyen hault piedt de belle fachon », (folio 607, verso) ; — 8127 livres, 13 sols, 7 deniers au receveur général, en remboursement de semblable somme délivrée par lui à Jean de Ghyn, maître de la chambre aux deniers de la Reine, pour la dépense « faicte et

soustenuë à la charge de l'Empereur à cause des festins faitz par laditte Reine estans accompagnée de l'archiduc d'Austrice, le duc d'Orléans, le seigneur de Guise, de Laval et le jeusne seigneur de Hambault et plusieurs autres seigneurs de France à la venue et retour de Sa Majesté de la guerre faicte en France ou lieu de Cambray les XXIII^e, XXVIII^e et XXV^e jours de septembre audit an XLIII où sont compris trois jours entiers ; item, pour les festins faitz à la Royne de France estant accompagnée dudit duc d'Orléans, les cardinaux de Lorraine, de Medon, archevêque de Reims, ducesse d'Estampes, les comtesses de Vertu, d'Entremont, dame de Gernacq, les seigneurs de Laval, jeusne Hambault et plusieurs aultres dames et demoiselles dudit France es lieux de Haulx, Bruxelles et Lestacquette les XXI^e, XXVI^e, XXVIII^e jours d'octobre et le second de novembre ensuyvant, et pour les parties de sucades (sucreries , rafraîchissements) de toutes sortes et autres choses délivrées et fournies au ryche banquet que le dimanche XXVI^e dudit octobre fut donné après les dances du soupper faictes en la grande salle audit Bruxelles à ladite Royne de France et aux seigneurs, dames et demoiselles de son train, et avecq ce encoires autres banquetz es jours de jeusne, la veille de St-Simon et Jude et la veille de Tous-les-Saintz » (folio 609, verso) ; — etc.

B. 2443. (Portefeuille.) — 74 pièces , parchemin , 18 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1544.— Mandements de l'Empereur Charles-Quint ou de la Reine Marie de Hongrie, ordonnant de payer les sommes dues aux officiers de la maison de la Reine et les dépenses faites pour les festins et banquets offerts à la reine de France et aux personnes de sa suite ; — idem de payer 2382 livres 16 sols 8 deniers pour les frais du séjour de la duchesse de Lorraine en Flandre pendant quinze jours au mois de novembre 1544 ; — donnant décharge au garde des joyaux des bijoux suivants offerts par l'Empereur au duc Maurice de Saxe en la cité de Cambrai : « une belle coupe d'or venant de la Royne de Germanie, une aultre coupe d'or houloingné, garnye de sa couvercle d'argent le pied à jour, venant de¹ feu Madame Marguerite, une esguière d'or avecq\w plusieurs couronnes et des K. esmaillés de rouge cler,

venant de ladite dame » ; — idem de payer les bijoux donnés à la duchesse de Lorraine, consistant en « un beau et riche querquant d'or fort bien fait et esmaillé, garny au milieu d'une grande table de diamant et deçà de là chacun costé dudit dyamant il y a deux groz caillotz de rubis, une belle table de diamant, quatre grosses perles que font en tout trois diamans quatre rubis et huit grosses perles, et, outre ce, y a dessoubz ledit grant dyamant mis au milieu dudit querquant une bien grosse perle en fahon de poire pendant » ; — idem de payer à Jean Dermayen, marchand à Bruxelles, huit pièces de tapisseries d'or, d'argent et de soie de l'histoire de Josué; — prescrivant des mesures à prendre contre les fugitifs pour cause d'hérésie : — idem de publier les placards annonçant le traité de paix entre l'Empereur et le Roi de Danemarck ; — idem de faire des processions et prières publiques chaque semaine « afin qu'il plaise à nostre dit Créateur estre en ayde et donner telle victoire à l'Empereur qu'il en puisse procéder une bonne paix au bien, repos et tranquillité de la chrétienté. » ; — etc.

B. 2444. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 12 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1544**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par l'Empereur Charles-Quint, accordant des indemnités à des personnes ayant subi des pertes par suite de la guerre avec la France, entre autres Charles de Souastre, Charles Du Monstier, Jean de Bersacques, les religieux et couvent de St-Waast, d'Arras, Gilles du Bois, seigneur de Rec-quanville, etc; — rémission à Cornille van derBeque, qui, « certain temps passé ayt esté condempné par la loy de la ville de Courtray cinq ans en faveur de la cress-tienté d'aller militer contre les Turcx et infidèles, sur sa teste, moyennant payant au profit de Sa Majesté de la somme de 36 carolus d'or »; — remise de parties d'aides aux habitants des villes d'Arras, Bapaume, SJ^Omer, Lillers et St-Pol, ces derniers « réfugiez en divers quartiers et villes de noz pays dont bon nombre depuis l'advenue de ceste présente guerre est mort en estrême mi-sèreet povreté »; — un atermolement pour payer les aides à la ville de Douai « à cause que ceste ville soit frontière aux ennemys françoys, de grande garde, circuit et entretenement, petitement peuplée et la plus part po-vres gens et dont les trois pars pour le moins ont leurs biens et revenuz situez en nostre pays

et conté d'Artois tant sur les frontières que autrement, si sont les manans et habitans fort traveillez de guet et garde à cause du petit peuple et de la grandeur d'icelle ville, laquelle est très-povre et de très petit revenu annuel si comme de huit mil carolus d'or ou environ, ordinairement et grandement chargée d'ouvrages et réparations, etc » ; — anoblissement pour Viglio Lin-cherni ; — etc.

B. 2445. (Portefeuille.) — 37 pièces, parchemin, 52 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1544**. — Attestations par les bourgmestres et échevins des villes de Bapaume, Ghistelles, Lille, Béthune, Gand, Oudenbourg, Nieuport, Aire, Bruges, Bourbourg, Bailleul, Rupel-monde, Courtrai, Ostende, Ypres, Alost, Loo, Hénin-Liétard, Mons, du métier d'Axel, du franc de Bruges et de la ville de Wiesp que des sommes leur ont été défalquées sur leur quote-part dans les aides ; — certifiant la translation du corps de Saint-Géry de l'église où il étoit déposé et qui fut démolie pour construire la citadelle de Cambrai, dans l'église de St-Waast ; — par Augustin Dary, vicaire-curé de Foucquevillers, certifiant que Monsieur Thévenet, chanoine de Notre-Dame d'Arras, lui a fait modération sur le bail de ladite cure pour le temps de la guerre, de la somme de 6 livres, « eu regard que tous les habitans dudit lieu estoient retirés es bonnes villes et que, à icelle cure n'y a comme riens de gros, meismes n'eut esté pour administrer les sacremens aux povres gens y estans ne l'eust voullu desservir pour ne rendre aucune chose »; — par Adrien Sausset au sujet des frais faits pour la fustigation de Jehan Skers, natif d'Enghien, faite en la justice dudit lieu. — Extrait de l'histoire et vie de dame Isabelle, fille de Jean, Roi du Portugal, écrite en un antiphonaire appartenant à la chapelle du château de la Motte, « pour montrer que la rivière de la Bourre a esté faicte en la sorte comme elle est à présent par la dite dame ». — État de la recette faite par Pierre Ansel, receveur de la citadelle du Mont St-Géry, à Cambrai, — Rôles des gens de guerre.

B. 2446. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 8 pièces, papier.

1TM janvier — 31 décembre **1544**. — Lettres de commission instituant: François van Boschhuysen,

écoutette de Texel ; — Pierre Cuvillon, procureur de la gouvernance de Lille, et procureur général des doyen et chapitre de l'église de Tournai ; — le duc d'Arschot, procureur pour établir la valeur et le revenu de la ville de Landrecies ; — Pierre de Berghes, commissaire général pour passer les montres des gens de guerre : — Lamoral, comte d'Egmont, le prince d'Orange et Frédéric van Sombreff, commissaires pour le recrutement des gens de guerre ; — Jean van den Vichte, bailli de Courtrai ; — le comte de Rœulx, commissaire pour surveiller les travaux à effectuer aux fortifications de la ville de Lille ; — Jacques Pinte, huissier du Conseil d'État ; — Gérard Beuvry, receveur général de Gueldre et de Zutphen ; — Gérard de Spurte, messenger sans gages de la Chambre du Conseil en Flandre ; etc.

B. 2447. (Portefeuille.) — 146 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1544**. — Quittances délivrées par : les vicaires généraux d'Ypres, l'official de Tournai, les doyen et chapitre de St-Pierre de Lille, les abbesses de Nôtre-Dame du Repos-lez-Marquette, de Beaupré, et .., pour le paiement de rentes perçues pour des servi es religieux ; — les capitaines de bandes de gens de guerre au service de l'Empereur : Régnier van Colemborch, Gauthier de la Gracht, Jean de Hennin, Gaspard van Wiarde, Ponthus de Lalaing, Jacques de Ronselot, Pierre van Utrecht, etc. pour le paiement de leurs gages et pensions ; — Henri Stercke, receveur général des finances, des sommes versées par les receveurs particuliers ; — Jeanne Obrechs, les religieuses de Ste-Claire à Malines, frère Pierre Lefevre, religieux du couvent St-François à Béthune et divers autres religieux, de sommes qui leur étaient données en aumône par suite de l'exécution du testament du roi don Philippe ; — Pasquier de la Deulle, secrétaire du prince d'Orange, de la somme de 675 livres qui lui a été délivrée par Jean Carpentier, trésorier général des guerres, pour le transport d'armes et de poudre à Menreville, Luxembourg, Maestricht etc ; — Pierre Ansel, commis aux ouvrages de la citadelle de Cambrai» de la somme de 1905 livres 5 sols 6 deniers ; — etc.

B. 2448. (Registre.) — In-folio , 501 feuillets, parchemin. 1*

Janvier — 31 décembre **1545**. — « Compte

dixième de Henry Sterke, trésorier de l'ordre et receveur général des finances de l'Empereur, nostre sire, etc. » Les recettes se sont élevées à la somme de 1,703,977 livres tournois; les dépenses à celle de 1,670,765 livres, 11 sols, 9 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 243,184 livres, 11 sols, 2 deniers à Jean Carpentier, trésorier des guerres ; — 11,495 livres, 5 sols à Thierry Colen, receveur de l'artillerie ; — 561,430 livres, 11 deniers aux commis à tenir le compte des deniers ordonnés aux ouvrages, réparations et fortifications qui se fait es pays de pardeça, équipage des *navières*, « fait des vivres pour les gens de guerre, » etc. ; — 4 livres à Caesen Schinkels^ pour avoir le 14 juillet, porté des lettres de la Reine aux chancelier et gens du conseil en Gheldre « ad ce qu'ilz se régleroient conforme aux lettres du conte de Bueren en droit la résistance et aultres debvoirs en droit de passage d'aucuns piétons » (folio 280, verso) ; — 4 livres à Martin Hillart, pour avoir le 15 juillet, porté des lettres de la Reine aux chefs et piétons alors assemblés à l'entour de Noort-horen, limites d'Overyssel, « à ce qu'ilz se garderaient d'entrer es pays de Sa Majesté et endommaiger ses subjectz » (folio 280, verso) ; — 60 livres à Adrien van den Berghe, premier huissier de la chancellerie de Brabant, pour ses journées et vacations en l'an 1543, « d'avoir adjourné et fait venir devers le chan-celier de Brabant plusieurs bourgeois et manans de la ville de Bruxelles, affin de les induire de chacun selon sa qualité faire prest à Sa Majesté de quelque somme des déniéra pour avecq aultres estre employez à la garde et deffence du pays de Brabant et autres de pardeça, et autrement aydier à subvenir aux fraitz de la guerre lors estans contre Franche et Gheldres, et aussi pour le recouvrement des deniers d'iceulx prestz des aucuns par aimable remantenance, aultres malveuil-lans par exécution réelle et de fait jusqu'au fournissement de leur portion » (folio 285, verso) ; — 4 livres à Hubrecht van der Smessen « pour avoir le 5 aoust porté des lettres de la Reine à ceulx du Conseil de Utrecht par lesquelles Sa Majesté leur mandoit d'escrire à ceulx de leur jurisdiction de prier, faire oraisons et aultres œuvres pieuses pour le salut de l'âme de la princesse d'Espaigne » (folio 289, verso) ; — 56 sols à Jean de Smet, messenger, pour avoir le 19 décembre et d'Utrecht, « porté lettres de par le conseil de l'ordre que par ordonnance de l'Empereur, chief dudit ordre (de la Toison d'Or), estoit assemblé

audit Uuytrecht, au seigneur de Boussu, estant a Bois-le-Ducq > (folio 345, verso) ; — 46 livres, 16 sols à Philippe de Eamal, seigneur de Moncheaulx, pour « estre party de la ville de Bruxelles le 15 novembre avec son train de six chevaulx et allé conduire le réverendissime cardinal de Lorraine pour son retour audit royaulme de Franche, affin de le faire recevoir lui et ceulx de sa compaignie et famille et les faire loger et favorablement traictier à » prix raisonnable comme .l'on feroit à ceulx de l'hostel de Sa Majesté suyvant les lettres de placcartz pour ce à lui baillez » (folio 353, verso) ; — 793 livres, 15 sols à messire Cornille Sceperius, chevalier, seigneur d'Eecke, conseiller d'Etat,* maître aux requêtes ordinaires de l'hôtel -de l'Empereur et son trésorier de l'épargne, « à cause des voiaiges par lui faitz à l'ordonnance de Sa Majesté qui s'ensuivent : et premiers pour estre party de la ville de Bins en Haynnaut le XIII^e jour d'octobre 1543, et allé avecq six chevaulx au pays de Juilliers, pour faire vuyder et prendre hors des garnisons d'icelluy pays le plus d'enseignes des gens de guerre de cheval et de piedt que faire se povoit et iceulx faire tirer vers le pays de Luxembourg, suyvant le contenu de son instruction pour ce à luy baillée, et en aprez pensant d'illecq y retourner vers la Royne à Bruxelles > (folio 355, verso) ; — 20 livres à maître Adolphe de Pamele, conseiller et maître aux requêtes ordinaires de l'Empereur, « pour estre party de la ville de Bruxelles le 30 juing 1544 et allé avecq maistre Jeromme van Hamen, maistre des comptes en Brabant en la ville de Maestricht pour illecq communiquer et accorder avec les députez du duc de Juilliers et de Clèves sur le rachapt de la ville, terre et seigneurie de Rode-le-Duc que ledit duc tenoit lors à tiltre de gaigière de Saditte Majesté comme duc de Brabant suyvant qu'il avoit esté concludt par le dernier recez fait à Spiere entre les commis de l'Empereur d'une part et les députez dudit duc d'aultre » (folio 357, recto) ; — 29 livres, 12 sols à Charles de Wissocq, seigneur de Bomy, gentilhomme de l'hôtel de la Reine, « pour ses despens de bouche de deux voiaiges faitz en poste à l'ordonnance de la Royne le premier en l'an 1542, pour avoir esté en la ville de Mons vers le conte de Rœulx estant alors à sa maison de Rume-ghem, affin de l'avertir de l'emprinse de Martin van Rossem, aprez -avoir esté descouverte par les lettres que ung monnier de Luxembourg avoit surprinses (6), et le secondt au mois d'octobre 1543, estant la Royne de France par deçà, Sa Majesté l'envoya vers icelle dame Royne estant à Soingnies » (folio 357, verso) ; — 100 livres à maître Odot Viron, conseiller de l'Empereur et maître-en sa Chambre des Comptes à Bruxelles, pour le voyage qu'il fit le 5 février 1545 « en la court

de France avecq aucunes parties de vasselle et deniers pour les délivrer à ceulx ainsi que par Saditte Majesté lui estoit ordonné et commandé ainsi que sur les parties extraordinaires que lui convenoit desbourser pour l'amaigo de laditte vasselle et deniers » (folio 358, recto) ; — 285 livres à François Cambier, sommelier de la cave de la Reine Régente, pour le voyage qu'il fit le 23 février 1545, pour mener et conduire « trois chariotz chargez de vivres de quaresme vers la Royne de France > (folio 358, recto) ; — 219 livres à messire Philippe Nigri, chancelier de l'ordre de la Toison d'Or, conseiller d'État et maître aux requêtes ordinaires de l'hôtel de l'Empereur, « pour ses journées et vacations que à l'ordonnance de Sa Majesté il avoit faitz en la compaignie du conte de Lalaing et président d'Artois en la ville de Cambray, pour, en ensuyvant le traictié de Crécy (sic, Crespy), décider et déterminer aucuns différens concernans les limites et subgetz des pays de pardeça avecq aucuns commis-, saires du Roy de France » (folio 359, recto) ; — 200 livres à Henry de Lignièrès, gentilhomme de l'hôtel de la Reine Régente, « pour le voyaige que le 27^e jour de juing 1545 et de la ville de Groeninghen, il alloit faire vers la ducesse douaigière de Lorraine, la consoler de la mort de feu le duc son mary, lors tres-passé » (folio 364, verso) ; — 190 livres à Jean, seigneur do Noorthond, maître d'hôtel de la Reine, pour le voyage qu'il fit vers le Roi très chrétien le 12 août 1545, « pour aucuns affaires d'importance dont Sadicte Majesté ne veult aultre déclaration estre faite, durant lequel voiaige Saditte Majesté lui avoit ordonné de traictement six livres par chacun jour » (folio 365, verso) ; — 234 livres à messire Philippe Nigri, chancelier de la Toison d'Or, etc., « pour, accompagné de maistre Hermes de Wingene et maistre

(6) Martin van Rossem, maréchal des Gueldrois, célèbre par la surprise de la Haye, l'invasion du Brabant et le concours qu'il prêta aux troupes françaises pour s'emparer d'Yvoy. Battu par le prince d'Orange, il finit par passer avec ses bandes aa service de Charles-Quint

Mathieu Strick, estre party de la ville de Bruxelles, le 6 mai 1545, pour soy trouver à la journée ordonné en la ville de Gravelinghes avecq les commissaires du Roy d'Angleterre pour besoigner sur aucunes affaires concernans les pays de pardeça et le service de l'Empereur dont n'est besoing d'autre déclaration (folio 368, recto); — 400 livres à messire Pierre Ernest, comte de Mansfeld, gouverneur des duché de Luxembourg, comtés de Namur et de Chiny, « pour ses journées, et vacations d'ung voyage fait à l'ordonnance de l'Empereur de la ville de Namur jusques à Maience pour estre assistent à l'élection du nouveau évesque et en estre venu faire rapport à Sa Majesté en la ville de Gandt » (folio 371, recto); — 2010 livres à messire François de Delft, chevalier, seigneur de Luireghem, ambassadeur de l'Empereur vers le roi d'Angleterre, « dues à cause de son ambassade en laquelle charge Sa Majesté l'avoit commis pour résider devers le Roy d'Angleterre au lieu de messire Eustace Chappuy, conseiller et maistre aux requestes ordinaires de Sa Majesté, auquel pour l'indisposition de sa personne et ne aultrement icelle Sa Majeeté avoit consenty son retour pardeça » (folio 371, verso); — 195 livres à deux personnages ' que Sa Majesté ne veut icy être nommés « en considéracion d'aucuns services par eulx faitz dont icelle ne veut aussi spécification en estre faicte » (folio 378, verso); — 50 livres à certain personnage que Sa Majesté ne veut être ici nommé « en considération d'aucuns services qu'il avoit faitz à Sadite Majesté » (folio 378, verso); — 30 livres à messire Loys de Flandre, seigneur de Praet, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, conseiller de l'Etat, second chambellan de l'Empereur et chef de ses finances, en remboursement de semblable somme « délivrée à quelque personnage que Sa Majesté ne veut icy estre nommé pour aucuns services par ^luy faitz à Sa Majesté » (folio 381, recto); — 50 livres à maître Roger Hangouart, pensionnaire de la ville de Lille, « en considération d'aucuns bons services par" lui faitz à Sadite Majesté dont icelle ne veut autre déclaration estre faicte » (folio 383, recto); — 800 livres à messire Adrien de Croy, comte de Rœulx, chevalier de la Toison-d'Or, gouverneur et capitaine général de Flandre, d'Artois, Lille, Douai et Orchies, « en considéracion et récompense des ou-vraiges par luy faitz à son chasteau de Comptes, frontiere d'Arthois, reprins de leurs mains durant la dernière guerre qui avoit esté entièrement gasté, affin que les gens de guerre qui, illecq estoient

en garnison, fussent aucunement logez, ensemble pour la réparation d'icelluy pour préserver le pays à l'environ des courses que journellement faisoient lés ennemiz » (folio 384, verso); — 600 livres à Etienne Heyenhove, écuyer, rentmaistre de la bande du seigneur de Frentz, « en récompense de ce que le comte de Ritberghe ayant esté son prisonnier de guerre, lequel, par ordonnance de la Royne il avoit gardé sans mectre à ranson, avoit esté relaxé et deschargié de prison en vertu du traictié fait et accordé devant Venloo » (folio 387, recto); — 475 livres « à certain personnage serviteur secret que Sa Majesté ne veult icy estre nommé, en considération des services par luy faitz jusques le quatriesme -jour d'octobre 1545 au moyen duquel don ses gaiges et traictement qu'il avoit euz jusques lors seroient estaintz et n'auroient plus de cours » (folio 394, verso); — 201 livres 6 sols à un orfèvre de Bruxelles pour une chaîne d'or donnée à certain gentilhomme « venu devers Sa Majesté luy annoncher et apporter- les nouvelles que la ducesse de Cambrino estoit accouchée de deux enffans » (folio 395, recto); — 209 livres à certain gentilhomme de la cour du Roi de France qui étoit venu offrir à Sa Majesté « aulcuns faucons pour d'iceulx en estre usé à son très noble plaisir desduyt et passe temps » ainsi qu'au serviteur dudit gentilhomme, « en considération de ses peines et travaux d'avoir eu en garde iceulx faucons » (folio 397, recto); — 364 livres à Adrien de Blois, chevalier, bailli d'Avesnes, « pour aucuns envoyz par lui faitz au pays de France en espies qu'il avoit gaiigiés et avoient servy durant icellui temps et aultrement affin d'entendre de toutes nouvelles occurrentes pour selon icelles conduire les affaires de Sa Majesté » (folio 403, verso); — 153 livres sept sols à Jacques van Winderbeke, brodeur de l'Empereur, « pour les parties d'ouvraiges de son mestier qu'il avoit fait pour les parpayes de la célébration et feste du Thoison d'Or lors avenir et son remboursement d'aucunes parties employées pour réparer les ornemens de la chapelle dudict ordre ainsi que s'ensuivent : et premiers pour la fachon d'une cotte de hérault d'armes faicte de drap d'or avecq deux aigles de velour noir élevez et brodez de fil d'or armoyez des armes de Castille, ensemble pour le faire fourer et y mettre les fringes etc. » (folio 408, verso); — 2017 livres 4 sols six deniers à Antoine de Zélande, marchand de draps de soie à Bruxelles, « pour les par

ties de draps d'or et de soie et autres par luy délivrées pour les préparations de la feste du Thoyson d'Or lors avenir pour les causes et ainsi que s'ensuivent : et premiers à maistre Jacques van Battele, peintre de Sa Majesté, trente aulnes de fin damas servans pour six cottes d'héruault d'armes noir à grandes fleurs à l'advenant de quarante-six sols l'aulne » (folio 409, verso) ; 403 livres 13 sols, 3 deniers à Andrieu van Kauwenberghe, écrivain, demeurant en la ville de Bruxelles, « pour plusieurs parties de bois et autres par lui délivrez à maistre Jacques van Battele, peintre de Sa Majesté, pour les préparations de la feste du Thoyson d'Or pour les causes et ainsi qui s'ensuivent : et premier pour cinquante petitz tableaux de trente solz pièce et le panneau à l'avenant etc. » (folio 410, verso) ; 1205 livres 5 sols à Jacques van Battele, peintre de l'Empereur, « à quoy reviennent les parties de son mestier qu'il avoit faictes et furnies à l'ordonnance de Sa Majesté pour la feste de l'ordre lors avenir » (folio 412, recto) ; — 87 livres 13 sols, à frère Philippe Majoris, doyen de l'église cathédrale de Notre-Dame-de Cambrai et grand aumônier de la Reine Régente, en remboursement de semblable somme qu'il avoit dépensée « aux obsecques de feu la Royne de Polone (7) célébrées en l'église de Caudemberghe à Bruxelles les X^e et XI^e jours du mois d'aoust quarante-cinq » (folio 413, verso) ; — 497 livres 11 sols à Etienne Bu Chasteau, marchand de draps de laine à Bruxelles, « pour les parties de draps de layne par lui délivrées tant d'achapt que de louaige pour les obsecques de feu la princesse TEspagne (8) faictes et célébrées au cœur de Sainte-Goele à Bruxelles les XXVI^e et XXVII^e jours d'aoust XV^e quarante-cinq » (folio 414 verso) ; 64 livres à maître Gilles de Ville, brodeur de la Reine, « pour les parties par lui délivrez et faictes pour les obsecques de feu la princesse d'Espagne » (folio 416, recto) ; — 174 livres 2 sols à maître Jacques et Jean van Battele, peintres de l'Empereur, pour travaux de leur métier exécutés dans la même circonstance (folio 416, verso) ; — 43 livres à Jean Du Chaîne, tapissier de la Reine, idem (folio 417, recto) ; — 176 livres à Marc de Bréda, fruitier de la Reine, pour dépenses faites dans la même circonstance, entre autres pour 1244 cierges d'une demi-livre chacun (folio 417, verso) ; 78 livres 12 sols à Barthélémy Eiffel, fourrier de l'hôtel de la Reine régente, idem (folio 417, verso) ; — 20 livres à Andrieu de Caudemberghe, écrivain à Bruxelles « pour un estabernacle de bois fachon estoffe, crampons, cloux, plomb et autres choses y duysaus qu'il avoit délivrées pour mestre les armes de la princesse d'Espagne, assavoir la lozenge et quatre quartiers *mis* en hault au cœur de l'église de Sainte-Goele à Bruxelles » (folio 419, recto) ; — 390

livres 15 sols à Antoine de Zeelande, marchand de drap de soie à Bruxelles, « pour les parties de thuille d'or, velours et aultres draps de soie par lui délivrées tant d'achapt que de louaige pour les obsecques de la princesse d'Espagne » (folio 419, recto) ; — 65 livres 6 sols, 6 deniers à Barthélémy Kyffel, fourrier de l'hôtel de la Reine, en remboursement de semblable somme qu'il a déboursée pour les obsèques de la reine de Pologne (folio 423, verso) ; — 190 livres à messire Hugues de Flory, seigneur d'Ochimont, en remboursement de semblable somme dépensée par lui en 1545 « tant en espies, messengeries que en autres affaires secretz .concernans le service de l'Empereur et dont Saditte Majesté ne veult d'iceulx plus ample déclaration en estre faicte » (folio 425, recto) ; — 336 livres à Adolphe van der Aa, grand fauconnier de l'Empereur, en remboursement de semblable somme payée à un marchand de Norwège pour l'achat de trois gerfauts, six tiercelets de gerfauts et six faucons qui ont été offerts de la part de l'Empereur, savoir trois gerfauts, trois tiercelets de gerfauts et six faucons au Roi de France et trois tiercelets de gerfauts à la Reine Régente, compris dans cette somme 36 livres à Philippe, bâtard de Blois, gentilhomme de la fauconnerie de la Reine « en frest et paiement pour aller à l'ordonnance de l'Empereur de la ville de Bruxelles les porter audit Roy très chrestien de France et aussi pour la nouriture et portaige desdis oyseaulz » (folio 425, recto) ; — 762 livres à Adolphe van der Aa, grand fauconnier de l'Empereur, en remboursement de semblable somme payée à aucuns marchands de Norwège pour l'achat de huit "gerfauts, dix tiercelets de gerfauts et 14 faucons que Sa Majesté avait fait prendre et acheter d'eux pour les envoyer au Roi de France et d'Angleterre « pour en user à leurs très-nobles plaisirs » (folio 427, recto) ; — 304 livres à Jean de Ghyn, penninck

(7) Elisabeth, fille de l'empereur Ferdinand I^{er}, roi des Romains, frère de Charles-Quint et qui lui succéda à l'empire, femme de Sigismond II.

(8) Marie de Portugal, première femme de Philippe d'Espagne, plus tard Philippe II.

meestre (maître aux deniers) de la Reine Régente, en remboursement de semblable somme qu'il avait délivrée « à certain gentil homme de la ville de Venloo pour le rachapt de certain coulier de l'ordre de la Thoyson-d'Or qui estoit tumbé en ses mains à la défecte de la journée de Zittart en l'an 1542, lequel coullier il avoit rendu es mains du receveur-général et trésorier de l'ordre de laditte Thoyson-d'Or » (folio 431, verso); — 2100 livres à Georges Beselare, marchand à Anvers, * pour une belle chaîne d'or esmaillée et garnie de 48 tables de dyamans au bas de laquelle y* avoit pendant une belle croix aussi toute garnye de diamants avecq une grosse perle, laquelle chaîne et croix susdis avoit ordonné prendre et acheter et l'a fait présenter à la ducesse douaigière de Gheldres » (folio 432, rectoj ; — etc.

B. 2449. (Portefeuille.) — 38 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1545**. — Mandements de l'Empereur Charles-Quint ou de la Reine Marie de Hongrie : autorisant messire Jérôme Verallo, archevêque de Rossaim, à exercer ses fonctions de légat a latere et à procéder à la collation des cures et prébendes dans les Pays-Bas ; — octroyant à Jean Symon le droit de construire « quatre tournans sur la rivière la Dyve ; » — accordant à l'évêque d'Utrecht, Géorgien van Egmonde, au lieu de la pension annuelle de 400 livres, le chateau-fort de Duersteden près de la ville de Wyck avec ses dépendances pour en faire sa résidence ; — ordonnant de payer à Georges de la Roche, prévôt et capitaine de la ville de Thionville, les sommes avancées par lui pour « avoir et entretenir huit halle-bardiens pour l'assister à ouvrir et fermer les portes de la ville et y faire bon guet et soigneuse garde pour la seureté d'icelle, aux gaiges de six philippus par mois chacun hallebardier » ; — autorisant le seigneur de Lacques à garder dans la ville de Landrecies les 150 piétons en garnison en cette ville « jusqu'à ce qu'elle fut réduite à meilleure défense » ; — etc.

B. 2450. (Portefeuille.) — 21 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1545**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la reine Marie de Hongrie : accordant une somme de 1600 livres à Jean van Rooden pour ses peines et salaires d'avoir cueilli et levé les trois aides accordées à l'Empereur en 1540", 1542 et 1543 ; — idem une somme de 100 livres à la

veuve de Petit Denis; — idem 120 livres sur la censé de Wière et Bernières à Pierre de la Fontaine, homme d'armes, en considération des pertes qu'il a subies pendant la dernière guerre ; — une somme de 250 livres aux « niarglisseurs de l'église Saint-Etienne en la ville de Lille » sur leur requête remontrant que « puis naguère ilz auroient fait faire une nouvelle verrière au chef lieu du cueur de ladite esglise armoyée des armes de l'Empereur comme fondateur, et depuis une autre au clocher d'icelle église soubz espoir quant à celle dudit cueur qu'ilz en feroient dresser de la part de Sa Majesté comme aucuns leur en avoient donné assurance, et icelles il faült de rechief renouveler à cause qu'elles ont esté bruslées par le feu de méchief advenu en ladite ville au mois de septembre dernier ayant consummé les maisons estans audevant de ladite esglise, requerrans qu'il pleust à Sa Majesté les faire payer du coust d'icelles verrières et que, moyennant ce, ilz se départeroient de plus avant poursuivre leur droit et action quant à ce que peult toucher Sa Majesté es arrentemens que icelle et ceulx de sadicte ville de Lille pourront donner des héritaiges et maisons scituez à l'entour du chimetière de ladite église, à cause de certain muret que par ci-devant faisoit cloture dudit chimetière et sur lequel les maisons ont esté édiifiées, à condicion qu'ils seront tenuz icelle somme employer en la réfection desdictes verrières tant en chief-lieu du cueur de ladite église que au clochier et les armoyer des armes de Sa Majesté » ; — etc.

B. 2451. (Portefeuille.) — 40 pièces, parchemin, 9 pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre **1545**. — Attestations délivrées par : les échevins des villes de Bapaume, Gravelines, Dorville, Maubeuge, Aire, Bailleul, Dunkerque, Furnes des remises qui ont été faites à ces villes sur leur quote-part dans les aides ; — les échevins de Douai au sujet des impôts perçus dans cette ville ; — Philippe de le Gove, lieutenant du chateau de Lille, au sujet des sommes payées aux troupes qui ont gardé ledit chateau et de celles dépensées pour les travaux exécutés audit chateau ; — les commissaires chargés de l'équipement des navires de guerre dans la Flandre ; — Frédéric de Melun, gouverneur du

château de Béthune, au sujet des sommes payées aux troupes chargées de la garde de ce château;—les échevins du Quesnoy attestant la quotité des rentes prises à la charge de cette ville.— Inventaire dressé par les échevins de Rupelmonde des meubles qui se trouvaient au château dudit lieu et consistant, savoir: en la chapelle : « un calice d'argent doré à célébrer, une nouvelle casure (probablement chasuble) de saye rouge avecq les appartenances, une autre casure blanche vielle, une clocette, deux livres à dire messe l'un med-leur que l'autre, deux pots d'étain pour servir la messe, trois chandeliers d'étain, un bénitoir de cuyvre, une scabelle pour soy agenouiller ; en la salle : un dresseoir sans ferrures, un banc long et étroit, un coffre de blancq bois, douze halebardes, douze fallotz, dix culvrines pour s'en servir à la main, dix-huit harc-quebutes à crocq, quatre demi-harcquebutes à crocq sans affût, dix grosses harcquebutes, quatre harcque-butes de fonte ; en la cuisine : deux bancs, l'un pour* dressier vyande et l'autre sert sous la fenestre ; en la bouteillerie-lez la dite salle : une armoire quarrée à trois loquetz avec un banc ; en la chambre d'artillerie et en la chambre d'admonicion : cinq barres de fer appelées piedz de fer, une treille de fer estant en une fenestre, deux tonneaux de pouldre, douze harcquebutes à crocq que bonnes que mauvaises, deux chambres de bois, cinq chambres inutilées (non outillées), environ trente-trois instrumens de deffence à teste de fer, les aucuns rompus, cinq sacqs de cuyr noir à mettre pouldre, ung mortier de bois à faire pouldre, un estinelle de fer (pince), quatre sallières de bois, une forme de pierre bleue pour faire bouliers, trois instrumens à bender arbalestres sans cordaige, deux petites formes desquelles l'une est rompue, dix - neuf formes pour faire bouletz de plomb aux harcquebutes à crocq, six bouletz de fer comme pour faulconneaux, trois cornets à mettre pouldre d'amorce avecq neuf boîtes de bois, six soudures de plomb, un roilet de plomb avec deux masses, deux formes de pierre blanche à faire plometz (petits boulets de plomb) deux mes-chos, des turckses (carquois à la turque); en la chambre de la geheynne : une torture, une chambre de fer, mise en une pièce de bois blancq ; item, auprès de la prison de Brabant y a deux mollins à mouldre à la main pour lesquelz il y a quatre pierres ; item, en la brasserie deux mollins servans à ladite brasserie où a esté trouvé deux pièces de fer de quatre pieds de long avecq la chambre avecq l'affuz rouge, quatorze chambres de fer, une pièce de fer de trois

pieds avecq une chambre assize sur un affuz de blanc i' ois, un demi-falcon-neau de fonte sur la porte, une aultre pièce de fer sur un affuz de bois pourry sans chambre, une aultre pièce de fer de trois piedz avec un affuz de blancq bois, un chariot à faire feu au guet, rompu, deux souffletz servant à une forge avecq une englume, un aultre de fer de trente livre de pesant, une couche de bois, cinq paires de colletzàchayne, trois instrumens pour les jambes, un autre fer pour enfermer l'entier corps d'ung homme, un cornet de cuyvre à réveiller le guet avecq une clocette, six fers pour les jambes que l'on appelle bantbougues, une chayne de fer pour mettre aux pieds, deux bans de bois pourrys, estans en la court du chasteau, deux petites couchettes de petite valeur >.— Inventaire des meubles et héritages délaissés par Jean Marlart, exécuté par l'épée à Orchies < comme atteint et convaincu d'hérésie et secte luthérienne. >

B. 2452. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin, 11 pièc s, papier,
1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre **1545**. — Lettres de commission octroyées par l'Empereur Charles-Quint instituant Michel Mouchin, conseiller extraordinaire et substitut du procureur général de Luxembourg ; — Hugues de Melun, prince d'Epinoy, gouverneur de Tournai ; — Pierre Piccart, huissier d'armes ; — Jean Morel, procureur général et spécial pour comparoir au conseil provincial d'Artois pour assister à l'entérinement publication et homologation du traité de paix conclu entre l'Empereur et le Roi de France le 18 septembre 1544;— le comte de Mansfeld, capitaine d'une bande de 150 hommes d'armes ; — Antoine de Ghistelles, haut bailli de Fumes ; — Michel Mouche, contrôleur des ouvrages de fortifications du château de Namur ; — Guillaume de Flory, seigneur de Saint-Légier, commissaire pour passer les revues des combattants ; — etc.

B. 2453. (Portefeuille.) — 120 pièces, parchemin , 9 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1545**. — Quittances délivrées par : Gilles Bateman, prêtre, administrateur du couvent des frères mineurs à Lille, d'une rente de 29 livres 14 sols assignée pour la célébration des

messes dans la chapelle de Notre-Dame de la Treille, à Lille ; — les religieux du couvent de St-Dizier en Pertois d'une somme de 10 livres 14 sols sur la recette du Quesnoy ; — des capitaines de bandes de gens d'armes, entre autres : Georges de Vaha, seigneur de Fronville, Philippe de Hanna, seigneur de Monchau, Georges de la Roche, Adrien de Bouliers, Maximilien d'Egmont etc ; — Guillaume Le Blanc, pour ses gages de garde des chartes d'Artois ; Adrien Thomas, verrier à St-Omer, pour travaux exécutés au château de Bermighem consistant en fourniture et établissement de «parcqz de nouveau vare paints et timbrés avecque les armoyries de Monseigneur le comte du Roeulx et de Madame, sa femme»; Henri Stercke, Guillaume Hoston, Robert de Bouloin-gne et George de Rouck des sommes versées par les receveurs particuliers ; — etc.

B. 2454. (Registre.) — In-folio, 209 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 mars **1546**. — «Compte un-ziesme et derrain de Henry Stercke, conseiller trésorier de l'ordre et receveur général de toutes les démenés et finances de l'Empereur nostre sire, de la recepte et despense par luy faicte h cause de son dit office de receveur général pour trois mois entiers commençans le premier jour de janvier et finissans le dernier jour de mars ensuivant 1545 (1546 n. st.). Les recettes s'élèvent à la somme de 414586 livres 15 sols, 7 deniers tournois, les dépenses à celles de 506971 livres, 15 sols, 9 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 87400 livres de Flandre à Jean Carpentier, trésorier général des guerres ; — 4846 livres 1 sol même monnaie au receveur de l'artillerie Thierry Colen ; — 68 livres 44 sols à Tho-. mas de Cock, clerc du receveur général des finances, « à quoy montent les parties par luy desboursées pour "les préparacions de la feste et solempnité de l'ordre ainsi qu'il s'ensuit : assavoir pour neuf grandes malles servant pour mener la tapisserie de l'Empereur à Uuytrecht, courroies, crochets, layne et deux grans coffres servans pour mettre le dossier de Sa Majesté avecq ses appendances » (folio 92, recto) ; — 36 livres à Remy de Zweten, héraut d'armes intitulé Autriche, «pour ses paynes, travaux et diligence d'estre, à l'ordonnance des officiers de l'ordre, venu en toute diligence à Uuytrecht quelque brief temps auparavant le jour de St-Andrieu 1545 premièrement courent pour tenir la

feste du Thoyson d'or, pour le tout estre préparé comme requiz estoit pour la célébraion d'icelle feste, et durant ledit chapitre avoir journallement servy pour faire assembler les chevaliers dudit ordre » (folio 93, recto) ; — 7 livres à Jean Cools pour avoir le 22 février et de Maestricht, « porté des lettres de la Royne au conte de Mansfeld, gouverneur de Luxembourg, à ce qu'il fesoit mettre ordre aux provisions nécessaires pour le passage de Sa Majesté Impérialle » (folio 98, recto) ; — 12 livres k Marcelis de Loevere «pour avoir esté de la ville d'Anvers avecq le seigneur d'Aymeryes conduyre l'admirai de France et autres ambassadeurs de la part du Roy de France ayans esté vers Saditte Majesté audit Anvers, quoy faisant il alla avecq ledit seigneur d'Aymeryes conduire lesdis seigneurs ambassadeurs jusques en la ville de Saint Quentin en Vermandois et retournant avecq lettres dudit seigneur d'Ameries adressans au seigneur de Grantvelle en la ville d'Uytrecht » (folio 112, verso) ; — 136 livres à Thomas de Cock, clercq du receveur général, « pour estre party de Bruges le 15 novembre 1545 et allé en la ville de Bruxelles avec lettres de Sa Majesté adressants au garde joyaulx de l'Empereur, Pierre Damant, pour en vertu d'icelles recevoir de luy par inventaire les pièces qui s'ensuyvent, assavoir: neuf grandes pièces de tapisserie de l'histoire de Jédéon, item, un riche dossier de drap d'or frizet, ensemble la queue et le ciel de meismes y servant avecq les armes de feu le bon duc Philippe, item, une chayère à doz aussi de drap d'or et ensemble un grant coffre de linge, le tout pour le détournement de la feste de l'ordre qui se devoit tenir en la cité d'Uytrecht » (folio 115, verso) ; — 322 livres à Nicolas van Berthem et François Courtois « pour estre partys de Bruxelles le 16 novembre 1545 conduire les ornemens d'église, manteaulx, plusieurs linges, serviettes et nappes servans à la célébraion du chappitre dudit ordre que Sa Majesté avoit ordonné estre tenu en sa cité d'Uytrecht au mois de janvier » (folio 118, recto) ; 57 livres 4 sols à Cornille van der Ee, gentilhomme de l'hôtel de l'Empereur* pour postes courrues estant en certain voiaige envoyé de par la Royne Régente de la ville de Bruxelles le 3^e jour d'octobre 1545 devers les gens de'guerre descendans d'Allemagne pour le service du Roy d'Angleterre et lors approchans les pays de pardecha venant do la viUe de Flourins vers leurs Majestez estans à Gandt pour les advertir du congié

général, desdis gens de guerre et aultres affaires concernans le service de leurs dittes Maj estez et retournant à leur ordonnance en semblable dilligence vers lesdis piétons comme devant avecq l'escuier Jehan van Lière aydier à conduire iceulx piétons et ensemble les assister à l'adresse des vivres et les garder de non fouler les subjectz de Saditte Majesté etc », folio 125, recto); — 84 livres à Jean de Leefdaele, dit Salins, héraut d'armes de l'Empereur, « pour ses journées et vacations de, à l'expresse ordonnance de Sa Majesté, s'estre trouvé en la ville d'Uytrecht pour estre présent et assister à la célébration de la feste du Thoyson d'Or » (folio 126, recto); — 288 livres, 6 deniers à maître Pierre Curtius, docteur en théologie de l'université de Louvain, a tant pour ses journées et vaccations que d'autres docteurs, licenciés et bacelliers aussi en théologie qui, à l'ordonnance de l'Empereur, avoient vac-quiez à visiter les libraires et bibliothèques es villes • d'Anvers et Bruxelles pour sçavoir s'il y avoit aucunes suspectes des mauvaises sectes et hérésies » (folio 127, recto); — 200 livres à maître Adrien van den Borre, conseiller au grand conseil à Malines « pour le voyage que le XI^e jour de mars 1545 et de la • ville de Bruxelles il alloit faire par ordonnance de la Royne régente en Angleterre pour affaire concernant le service de Sa Majesté dont icelle ne veult icy aultre déclaracion estre faite » (folio 129, verso); — 296 livres à Frédéric, bâtard de Melun, seigneur de Hel-lencourt et maître de l'artillerie de l'Empereur, « pour des voyaiges par luy faitz à l'ordonnance de la Royne Régente et aucunes parties desboursées en iceulx ainsi que s'enssuivent : et premier pour le second jour de décembre 1539 avoir dès la ville de Bruxelles esté envoyé avecq le conte de Bueren pour conduyre la seur du ducq de Clèves en Angleterre (9) » (folio 129, verso); — 112 sols à Jean van Gelre, premier porteur de verge du chapitre de l'église cathédrale « du dom d'Uytrecht, pour attacher ung escusson des armes de Sa Majesté à la vierge d'argent de laditte église, comme de toute anchienneté avoit esté observé pour les prédécesseurs de Sadite Majesté, chiefs seigneurs d'Uytrecht » (folio 138, recto); — 190 livres à un orfèvre d'Utrecht, pour une chaîne d'or dont l'Empereur fit don « à ung gentilhomme de la court de France venu devers Sa Majesté avecq plusieurs 'oyseaulx de proye et iceulx de la part du Roi très-chrestien de France avoir présentés à Sa Maj esté pour iceulx en user en son noble desduict et passe-temps » (folio 143, recto); 57 livres à maître Jehan de Ghyn, maître de la chambre aux deniers de la Reine, en remboursement de semblable somme payée à un gentilhomme français « pour don que ledit seigneur Empereur luy en avoit fait pour avoir apporté à laditte Royne en poste des melons et autres fruits de Franche » (folio 143, verso); 60 sols à Nicolas Mertens, maître

des ouvrages de l'église cathédrale o du dom d'Uytrecht, pour ses paynes et travaux d'avoir eu regard aux ouvraiges faitz en la ditte église pour les préparations de la feste de la Thoyson d'Or » (folio 149, recto); — 28 livres à maître Jehan de Gouy « tant pour ses paines et travaux d'avoir escript cinq livres des estatutz de l'ordre que pour son remboursement du parchemin qu'il avoit achapté pour escrire lesdis livres, iceulx avoir fait dorer, lier et pour faire faire les grosses lettres en iceulx livres » (folio 149, recto); — 8 livres à Claes Roberts, coffretier à Bruxelles, « pour six custodes de cuyr bouilly qu'il avoit fait à mectre les couliers de l'ordre pour les mener par les champs que pour avoir mis à point et accoustré aucunes vieilles custodes desdis couliers » (folio 149, verso); — 66 sols à maître Jean van den Perre, orfèvre de l'Empereur, « pour avoir raccoustré et refait aucuns des couliers de l'ordre du Thoyson d'Or, lesquelz furent rompuz » (folio 149, verso); — 36 livrés à Jacques van Hooch-bossche, iaiseur de nappes à Malines, « pour avoir lavé et mis à point trois nappes et trois douzaines de serviettes duysantes au service dudk ordre de la Thoyson d'Or, lesquelz avoient esté tumbez en l'euvre avecq les coffres d'icelluy ordre à Malines » (folio 150, recto); — 18 livres à Jean van Battele, peintre, « pour ung tableau de l'ordre du Thoyson d'Or que luy estoit ordonné de faire aux armes du duc de Cardonna, tant pour bois, painctures, son voiaige de aller à la Haye en Hollande, le mectre en ordre en l'église illecq que pour son retour à Malines, lieu de sa résidence » (folio 150, verso); — 50 livres 4 sols à Jean Thyssens, « cypier des prisons de la Yruute en la ville de Bruxelles, « pour avoir gardé et nourry esdites prisons ung nommé Jennin Horin., parci devant serviteur au capitaine Buz, exécuté à Gandt qu' auparavant avoit esté détenu es prisons de la Steenpoorte audit Bruxelles » (folio 154, recto); — 136 livres 19 sols au receveur

(9) Anne, fille de Guillaume , duc de Clèves , mariée à Henri VIII le 6 janvier 1540 , répudiée la même année

à certain orfèvre de Bruges « pour le parfurnis"sement d'une chaîne d'or que Sa Majesté avoit fait augmenter pour valoir à cent ung et demy escus d'or y compris escu et demy pour la fachon pour d'icelle en faire présent à ung gentilhomme venu de la part du Roy d'Angleterre vers Saditte Majesté l'annoncher aucunes nouvelles dont icelle ne veult aultre déclaration estre faicte et pour luy aydier à supporter les fraitz et despenses par luy soustenuz vers icelle Majesté jusques audit Bruges que pour son retour en Angleterre vers ledit seigneur Roy, sonmaistre» (folio 164, verso); — etc.

B. 2455. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin.

1^{er} janvier — 31 mars **1546.**— Mandements de l'Empereur Charles Quint ou de la Reine Maire de Hongrie: ordonnant de rabattre au compte de Pierre Prévost, receveur du domaine du Quesnoy, la somme de 354 livres qui avait été rayée de son compte de 1537; — idem, au trésorier des guerres de payer à Jean de Lière, chevalier, seigneur de Berchem, la somme de 2463 livres, 5 sols, 4 deniers qu'il a payée pour les gages des gens de .guerre; — ordonnance de Jean de Batre, lieutenant du gouverneur du souverain bailliage de Lille, Douai et Orchies, de prendre et saisir et mettre en la main de l'Empereur tous les biens meubles et immeubles appartenant à Thomas Bourlet, naguères résidant à Beuvry, fugitif pour hérésie et secte luthérienne; — idem de Jacques Bachelor, seigneur de Boissart, lieutenant du bailli de Tournai et Tournésis, au receveur dudit bailliage de payer les frais de justice occasionnés par l'exécution et mises à la torture de criminels et de gens convaincus d'hérésie, « scavoir Jehan Le Compte, Jehan Le Clercq, Jehan Martin, Nicolas Scrobe, Jacques de la Motte de Potteau, mis à la question; puis pour avoir préparé et monstre la torture auxdits Nicolas Magret, Quentin Thiery, Jehan Martin et à ung nommé Jehan Marlière; item, pour avoir exécuté par le feu ledit Quentin Thiery tenant la secte l'bertine et mal sentant en la sainte foy catholique, trois carolus; aussi exécuté par l'espée Jacques de la Motte de Potteau, Jehan Le Compte, Nicolas Scrobe dit Magus et Jehan Hugho ayans aussi prophéré plusieurs parolles contre la sainte foy catholique »; — etc. •

B. 2456. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1^{er} janvier — 31 mars **1546.** — Lettre de remise d'une partie de leur quote-part dans les aides à payer à l'Empereur accordées aux habitants des villages de Marolles., Noyelles, Sassigny et Berlaymont « sictuez près de nostre ville de Landrecyès avec les fermiers qui se sont tenuz dans la forest de Mormal comme durant les dernières guerrez contre France à cause du longtems que le camp des François a esté audict Marolle, ilz ont perdu tous leurs biens en général, assçavoir: leurs meubles et bestiaux, prins les femmes et enffans, plusieurs d'eulx ammenez et tout ce que iceulx supplyants avoient de grains et fruitz tant aux champs que en granges avecq toutes leurs marchandises de Jaine et bois qu'ils avoient acheté, emporté, bruslé, gasté et destruct et meismes ont leurs maisons esté bruslées, de sorte qu'ilz sont entièrement destructz et assoulez et conviendra à plusieurs d'eulx par vraye povreté aler mendier»; etc.

B. 2457. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 mars **1546.** — Attestations données par: Antoine Cuignet, lieutenant du bailli d'Aire, « que les draps et soliers donnez en aumosne par défunct de noble mémoire dame Mehault, en son vivant comtesse d'Artois», ont été délivrés par le receveur d'Aire; — dom François de Hellefaut, abbé du couvent et monastère de St-Winocà Berghes, que tous les biens de l'abbaye imposés sont situés dans les limites du pays; — dom Robert Picavet, abbé de St-Augustin-les-Thérouanne, les échevins de Poperinghe et de Valenciennes, des remises qui leur ont été faites sur leur quote-part dans les aides; — Raoul Boyaval sur le mesurage de la taille des bois de Furnes; — de la dépense faite pour l'emprisonnement de Henry Le Mareschal et Janin du Four; —etc.

B. 2458. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 mars **1546.** — Lettres de commission: de concierge de l'hôtel de l'Empereur à Lille, pour Toussaint Bailly dit Pèlerin, « chausseteur de l'Empereur », en considération de ses bons et loyaux services ayant toujours suivi son maître « en

toutes ses emprinses tant par terre que sur mer » ; — de receveur général de Hollande pour Thierry Maertens ; — de garde de la prévôté de Lens pour trois ans à Jean Garet.

B. 2459. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin.

1^{er} janvier — 31 mars **1546**. — Quittances délivrées par : Martine de Le Sart, abbesse du monastère Ste-Élisabeth au Quesnoy-le-Comte, de la somme de 50 livres, 15 sols que la recette du Quesnoy doit chaque année de rente audit monastère ; — Pierre de Bachement, abbé de l'abbaye de Notre-Dame de Cer-camp, de la somme de 112 sols, 6 deniers de rente ; — les chantes et chanoines de St-Martin de Hesdin de la somme de 106 livres, 10 sols payés pour le receveur de Bapaume ; — Gilles Alverade do la somme de 67 livres pour les gages comme archer de Jenin Alverade ; — Jacques Lemaire, commis aux ouvrages des fortifications de la ville du Quesnoy, de la somme de 1409 livres, 4 sols, 11 deniers ; — Jean Descamps, sergent en la prévôté de Lille, de la somme de 56 livres, 9 sols parisis pour plusieurs * *rasières* de grains livrées à ladite ville par aucuns labouriers. »

B. 2460. (Registre.) — In-folio, 245 feuillets, parchemin..

1^{er} avril — 31 décembre **1546**. — « Compte premier de Robert de Bouloingne, conseiller et receveur général des finances de l'Empereur, de la recepte et despense par luy faite à cause de son dit office de receveur-général pour neuf mois commenchez le premierjour d'apvril quinze cens quarante-cinq avant pasques et finiz le dernier jour de décembre ensuyvant quinze cens quarante-six ». Les recettes s'élèvent à la somme de 1,483,505-livres, 18 sols, 4 deniers tournois ; les dépenses à celle de 1,379,373 livres, 2 sols, 5 deniers tournois. En tête se trouvent transcrites les lettres patentes de l'Empereur Charles-Quint nommant receveur-général, en remplacement de Henry Stercke, Robert de Bouloingne « lequel puis aucunes années a servy soubz ledit Henry Stercke au fait de ladite recepte générale ». Les principaux articles sont les suivants : 318,601 livres, 11 sols 7 deniers à Jean Carpentier, trésorier-général des guerres (folio 89, verso) ; — 11,539 livres, 10 sols, 7 deniers à Thierry

Colen, receveur de l'artillerie (folio 91, verso) ; — 665,800 livres, 10 sols, 7 deniers aux commis à tenir le compte des travaux de fortifications (folio 104, verso) ; — 95 livres à Roger Vitalis en remboursement de semblable somme payée par le maître des postes pour une dépêche que la Reine « avoit fait faire d'ung courrier propre vers l'Empereur pour aucunes affaires d'importance » (folio 151, verso) ; — 209 livres à Pedro de la Matta, courrier espagnol, « pour en toute diligence, estre venu de la part du prince d'Espagne vers ladite Royne et en semblable diligence passer outre vers Sa Majesté Impériale pendant son chemin par Milan et Rome pour affaire d'importance concernant grandement le service de Sa Majesté » (folio 153, verso) ; — 20 livres à GiUisvan den Heyden, messenger à pied en l'écurie de l'Empereur, pour être parti le 15 mai 1546 de Binche, porter des lettres de la Reine « à messire Claude de Bonvalot, abbé commendateur de Luxeul et Saint-Vincent au pays de Bourgoingne, pour aucunes affaires d'importance dont Sadite Majesté ne veult autre déclaration en estre faite, voyaige auquel ilavacqué et esté occupé l'espace de 32 jours entiers qui au pris de 12 sols que nos seigneurs des finances lui ont tauxés par chacun jour, vue la cherté régnant pour lors partout et principalement en Bourgoingne, vont 19 livres % sols, et pour guydes par lui prises à diverses foiz à cause que le pays est en aucuns lieux désert et le chemin mal trouvable » (folio 157, recto) ; — 86 carolus d'or, 15 patars 6 deniers « à messire Loys de Flandres, seigneur de Praet, en remboursement de semblable somme déboursée es pays de Gheldres, Hollande, Overyssel et ailleurs en messageries, espies et parties extraordinaires pour le service de l'Empereur » (folio 185, verso) ; — 456 carolus d'or à Séraphin de Taxis « pour le 8* jour de novembre 1546 et, de Bruxelles avoir despesché ung propre courrier lequel en toute diligence portoit lettres de la Royne à monseigneur le prince d'Espagne pour affaires secretz et d'importance concernans les chain-ges faitz par ordonnances de l'Empereur » (folio 188, recto) ; — 760 carolus d'or à messire Wolfi Haller Van Hallerstain, chevalier, conseiller, maître d'hotel et trésorier-général de la Reine Régente, en remboursement de semblable somme « qu'il a envoyée par diverses foiz à Wolff Haller le Josne résident à Spiers pour employer au paiement de plusieurs messagers, espies et courriers qu'il a par diverses foiz envoyés dudit Spiers au camp de l'Empereur, pour de leur

rapport advertir laditte dame Royne, mesmement pour asseoir quatre hommes à cheval ou courriers depuis icelluy camp jusques en la ville de Spiers affin que journellement et dilligamment laditte dame Royne auroit certaines nouvelles de ce que succéderoit et adviendroit audit camp de l'Empereur et autre part en Allemaigne » (folio 188, recto) ; — 76 carolus d'or à Séraphin de Taxis, pour avoir « le 12 Novembre et de la ville de Bruxelles, despesché propre courrier portant à l'Empereur en toute dilligence par le chemin de Spiers ou autre voye sceure comme il trouveroit . convenir le double des lettres que la Royne avoit escript le jour précédent et envoyé à Sa Majesté par certain courrier allant par France et Ytalie » (folio 189, recto); — 57 carolus d'or 12 patars à messire Jacques de Recourt, baron de Licques, chevalier, gouverneur et capitaine de Landrecies en remboursement de semblable somme payée « pour messaigeries, espies et autres parties depuis le mois d'octobre 1545 jusques au 8^e jour de Novembre 1546 » (folio 189, verso);—50 carolus d'or à Marcelis de Loevere « pour le voiage qu'il fit le 12 Novembre 1546 au pays d'Escosse avec certains paquetz de Sa Majesté dont n'est besoing faire plus ample déclaration » (folio 189, verso) ; — 400 livres à messire Jehan van Hère, chevalier, seigneur de Berchem, lieutenant du gouverneur de Luxembourg, « pour estre party de Luxembourg et allé veoir l'assemblée des Anglois et Germains autour de Covelens et Audernach pour congnoistre leurs desseingz et passages avecq unze chevaux, ayant mené avec lui ung homme d'armes nommé Adrien de Waldersingz et deux archiers de sa bande nommez Martin Reichwen et Pieter de Luxembourg pour les employer en ce que dessus; item, de rechief pour avoir vaqué depuis le 6 octobre jusques au 24 novembre tant avec lesdis gens de guerre anglois que à Bruxelles, Malines, Gandt allant et venant et en la fin à Florines, Givetz et Chimay pour iceulx anglois faire départir ce qu'il a fait avecq six chevaux où sont comprins cinquante jours ; item, en après, avoir servy l'Empereur à son ordonnance jusques à Spiers pour aucunes affaires concernans les Pays-Bas » (folio 197, recto); — 32 livres à dame Philippote van Watermale, veuve de feu messire Adolphe Van der Noot, en son vivant chevalier et lieutenant des fiefs de Brabant, somme due à son mari pour ses peines d'avoir, avec d'autres commissaires, aux mois de juin, juillet et août 1541, reçu les pièces du procès « lors intenté par les

ecclésiastiques gouverneurs et corps de la cité de Besançon contre le seigneur d'Ancier, ensemble pour oyr les différenz esmeuz entre les parties et les commissaires ayans fait l'enquête en Bourgoingne et pour instruire ledit procès jusques à la définitive exclusivement » (folio 200 verso); — 40 carolus d'or à Martin de Mol, gentilhomme de la fauconnerie de la Reine Régente, pour avoir le 10 Novembre 1446 porté en France « aucuns oyseaulx de proye et les présenter au nom de l'Empereur au Roy de France » (folio 206, recto); — 91 carolus d'or 14 patars à maître Mathieu Strick, secrétaire en ordonnance de l'Empereur, « pour certain voiage par lui fait à l'ordonnance de la Reine Régente en qualité d'ambassadeur d'entre les gouverneurs et autres du conseil du Royaulme d'Escosse, tant pour avoir restitution d'aucunes navires, biens, denrées et marchandises prinses sur les sujetz de pardeça contre la teneur de certain contract, que pour de nouveau avoir traicté pour la sceurté de la navigation que dès là en avant on vouldroit faire suyvnt le contenu des instructions à lui pour ce baillées » (folio 207, recto) ; — 95 livres au receveur général des finances en remboursement de semblable somme payée à « certains officiers et serviteurs du Roi d'Angleterre qui avoient amené à la Reine aucuns chevaulx, hacquenées et chiens courrans présentés à Sa Majesté de la part dudit seigneur Roy par un gentilhomme de sa maison » (folio 222, recto) ; — 190 livres à Charles, seigneur de Ber-laimont, de Beaurains de Geoffray etc., « pour icelle somme envoyer à certain personnage auquel Sa Majesté à l'adviz de la Royne et du sceu de messeigneurs des finances en a fait don pour une foiz en considération d'aucuns bons et agréables services qu'il a faitz à Sa Majesté en certains affaires secretz et d'importance dont elle ne veult aultre déclaration estre faite » (folio 224, verso) ; — 90 carolus d'or « à Andreas ' Remes, capitaine tant pour lui que pour Nicolas Belles, Charles Boutelié, Jehan Jarin, Nicolas de Mitre, Jehan Golein e* Nicolas Fregein, gentilzhônimes alba-nois, gens de guerre desirans aller au service dudit seigneur Empereur, pour une foiz pour les ayder & supporter la despense par eulx faite durant ung mois pendant lequel icelle dame Royne les avoit retenus pour cequelorsnepoivoient commodieusement passer, et affin qu'ilz fusissent plus enclins d'accélérer leur voiage vers Sa Majesté aians lors occasion propice * (folio 230, verso);—27 livres 3 sols à Barbelé Dinglele,

veuve d'Ingelbert Marcelis en son vivant garde de l'oiseau appelé *Haynne*, pour 1er dépens et nourriture dudit oiseau, feu, étrain (paille) et autres choses à lui nécessaires (folio 239, verso) ; — 22060 carolus d'or « a aucuns marchans pour plusieurs diamans, rubiz, perles et autres bagues et joyaulx que l'Empereur a fait acheter d'eulx en Allemaigne comme s'ensuit : et premier à George Beselere, marchand à Anvers, pour ung collier avecq trois tables de diamant et quatre de rubiz garnies de perles, donné par l'Empereur à la princesse de Hongrie et pour une table de diamant ; à Lazarus Tucker pour ung joyal avecq ung diamant table grande et autre table de rubiz et une perle grande que Sa Majesté a fait lever et acheter de lui pour donner à la Royne de Hongrie ; à Ghristo-phle Wolff résidant à Anvers au nom de Georges de Lazaro, capitaine de la cité de Regensbourg et vice-chancelier de Bohême, pour une table de diamant avecq ung balaix grant et une perle, aussi pour un autre diamant moindre avecq autre balaix et perles, plus une perle et ung diamant avecq ung rubiz ; à Jehan Carlo Deliaffetati, au nom de Jehan Thomas Crivello, pour deux joyaulx l'ung avecq ung grant diamant cloz d'ung rubiz en hault et d'une perle en bas et l'autre d'ung rubiz ung diamant et une esmeraude avecq une perle achetez ensemble etc. » (folio 240, recto) ; — 527 carolus dix patars à messire Adolphe van der Aa, chevalier, grand fauconnier, en remboursement de semblable somme délivrée à Laurens Giélis et Evrard van Luce, marchands de Norwège, « desquels la Boyne avoit fait achater quatre gerfaulx au pris de trente philippus d'or pièce, deux gerfaux hagars à trente-six philipr us d'or pièce, dix tiercelets à quinze philippus d'or pièce et huit faulcons à dix philippus' d'or pièce, pour iceulx envoyer et au nom de l'Empereur présenter aux Roys de France et d'Angleterre pour servir à leur plaisir et passe-temps » (folio 241, recto) ; — 22 carolus 10 patars à « Lodewyck d'Amstelredame, 'marchant de Norwège, pour ung tiercelet de gerfault que la Royne Régente a fait prendre et acheter de luy pour envoyer avecq autres oyseaux de proye et au nom de l'Empereur présenter au Roy de France pour s'en servir à son plaisir et passe-temps » (folio 241, verso) ; — 83 carolus d'or, 12 patars à « Gilles d'Yvoix, marchand de vins, pour la reste et^ par paie de ce que lui restoit dû à cause de quatre voeders de vin au pris de trente six escuz d'or que Franchois de Malbourg, seigneur de Sainte-Marie, commis aux vivres de la ville d'Yvoix durant le siège illecq avoit

prins de lui pour la provision d'icelle ville, lesquelz ont esté distribuez aux gens de guerre, do cheval et de pied y estans lors enfermez > (folio 241, verso) ; — etc.

B. 2461. (Portefeuille.) — 27 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} avril — 31 décembre **1546**. — Mandemens de l'Empereur Charles-Quint ou de la reine Marie de Hongrie : ordonnant de payer à messire Adrien de Croy la somme de 300 carolus d'or « pour messaigeries espies et parties extraordinaires par lui payées » ; — idem à Ghislain des Gardens, receveur de la châtelie-nie de Pernes, 170 livres 4 sols 1 denier « pour refaire le pont du chastel de Pernes, lequel estoit si viez et caducque que on ne s'en sauroit plus aydier, pareillement une prison neufve pour mettre les prisonniers et malfaiteurs qui se prendroient tant par les officiers de la dicte conté de St-Pol, comme dudit Pernes, au moyen que toutes les prisons estans audit St-Pol avoyent esté ruynées » ; — constituant des rentes sur le domaine des châtelienies de Courtrai et d'Ypres ; — prescrivant de payer aux capitaines de bandes de gens de guerre les sommes dues pour la solde de leurs hommes ; — etc.

B. 2462. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} avril — 31 décembre **1546**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie de Hongrie : accordant à Jean Le Roy, archer de corps de la Reine Régente, une pension de 4 sols par jour ; — à Jean de Villers, porteur d'enseigne du seigneur de Roubaix, en dédommagement des pertes qu'il a subies pendant la guerre, une pension de 25 florins par an à prendre sur les terres de messire Thomas de Soinch séantes au village de Mairieu ; — aux villes d'Oostbourg, St-Pol, Lens, Bourbourg, Termonde, Ypres et Métier d'Asse-nede et à plusieurs particuliers de Landrecies, des remises dans leur quote-part des aides ; — permettant sur la requête des habitants de St-Pol, contenant a comme de toute ancienneté et de temps immémorial y eust, auparavant la ruyned'icelle, mayeur, eschevins prud'hommes, greffyer, argentier et aultres officiers qui avoient regard sur la chose publique de ladite ville,

ausquelz mayeur, eschevins, manans et habitans, les contes et contesses dudit St-Pol, du consentement de nos prédécesseurs que Dieu absoille, avoient donné plusieurs privilèges, franchises et libertez avecq diverses communes, m alto te et impoz qui se prenent sur les vins et bierres que se vendoient tant en gros comme en détail audit lieu, et aussi plusieurs aultres deniers qui se prenoient et bailloient par ferme.comme mesuraige de grains, sel, alnaige, eswart de draps, sattins, cauchies (chaussures), et aultres menues parties etc », que la loi de la dite ville de St-Pol sera dorénavant rétablie, « et à ces frais avons institué bt autorisé, instituons et auctorizons par cesdites présentes nostre gouverneur général d'Artois commissaire pom* chacun an premier jour de créer et renouveler la dite loy et y commectre ung mayeur et six eschevins des plus notables bourgeois de nostre dite ville que ne soient ensemble père, filz ou beau-filz, ou cousins-germains ny en semblable degré de affinité. »

B. 2463. (Portefeuille.) — 18 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1^{er} avril — 31 décembre **1546**. — Attestations par : les bourgmestres et échevins des villes de Dunkerque, Forrest, St-Omer, Gand, Houcke, Douai et Nieuport, certifiant que des sommes leur ont été défalquées par le receveur des aides sur leur quote-part dans Jes subventions accordées à l'Empereur ; — Tlutin Naye, écuyer, seigneur de la Chapelle, certifiant que des publications ont été faites pour la vente des taillis des bois de Béthune et que les draps pour les robes de livrée des sergents de la gouvernance ont été payés ; — Jean Anseau, Jean Plommet et Jean de la Bassecourt, maîtres maçon, charpentier et « fosseur » du pays de Hainaut, au sujet des travaux qui ont été exécutés aux « huisieres et membres de la recepte du Quesnoy » ; — François de Grève et Jean de Potes, hommes de fief de l'Empereur à Malines au sujet du bail à ferme des dîmes d'Heffene.de la mesure du miel et de la mesure de *wède* (guôde, pastel, plante tinctoriale) à Malines. — Compte de Bondechou de Verloys, receveur de subside ecclésiastique. — Extrait du premier compte de Boniore Olivier où il est fait mention de « ung bréviaire comme lé meilleur cathel demouré après le decez de maistre Guillaume de Haze trespasé en la Ville de Harlebeke, vendu 12 livres parisis. » — Declaration des acquits servant pour le compte du domaine d'Arras ; — etc.

B. 2464. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1^{er} avril — 31 décembre **1546**. — Lettres de commission octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie de Hongrie, instituant : Jean de Baenst, lieutenant de la vénerie en Flandre;—Pierre Cuvillon, greffier de la gouvernance de Lille ; — Jean, seigneur de Noirthond, baron de Bayenghem, commissaire aux revues des troupes placées sous le commandement du duc d'Arschot ; — etc.

B. 2465.(Portefeuille.) — 252 pièces, parchemin, 11 pièces, papier.

1^{er} avril — 31 décembre **1546**. — Quittances délivrées par : Robert de Bouloigne, receveur général, des sommes qui lui ont été remises par les receveurs particuliers; — Martine de le Sart, abbesse du monastère Ste-Élisabeth au Quesnoy, « d'une rente de 70 capons que le duc Guillaume de Bavière a donnée audit monastère pour la célébration de trois messes par semaine» ; —Jean de Neuville de 112 patars, 6 deniers pour une année de rente qui lui était due ; — Jacques Garsoy, « marglisseur de l'église de Pernes », d'une rente de 11 sols pour deux obits dans l'église de Pernes ; — par les chantres et chanoines de l'église de St-Martin à Hesdin, d'une somme de 106 livres 10 sols due à ladite église ; — par divers messagers et par le maître des postes pour frais de voyages faits pour le service de l'Empereur ; — par des capitaines et chefs de bandes de gens de guerre pour les gages et soldes par eux reçus, entre autres Frédéric de Melun, Gilles de Lens, Jacques de Croy, Jean Haynnuyers, Louis Dyve, Ponthus de Lalaing, etc.; — Pierre Dary et Guillaume Huette, « chartiers», pour transport de matériaux; — Wallerand de Fléchin, lieutenant du chateau d'Aire, des deniers reçus pour les travaux de fortification de cette ville ; — Wallerand Nourquier, commis aux ouvrages de fortifications du château de St-Pol. — Rôles des ouvrages du château de Reninghem.

B. 2466. (Portefeuille.) — 26 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1547 (10)**. —

Mandements

(10) Le compte de l'année 1547 manque à la collection des Archives du Nord

de l'Empereur Charles-Quint ou de la Reine Marie de Hongrie, ordonnant : au premier sergent d'armes requis de faire défense aux habitants de Saemslacht de vendre des bières, vins ou liqueurs sans au préalable avoir payé les droits que reviennent à messire Jean van der Vichte, seigneur de Nieuwenhove ; — d'ad-hériter Visoreux de Cortewille dans un fief dit le fief de Lind acheté de Jacques de Renty, seigneur de Plumoison ; — l'armement -de 300 gens de guerre à cheval. — Placart touchant l'érection des moulins à vent. — «Lettres de sceureté et obligation de ceulx de la ville de Bruges de paier chascun an à la recepte de l'Escluze au terme de St-Jehan-Baptiste, la somme de 32 livres parisis, pour l'arrentement perpétuel à eulx accordé par l'Empereur nostre sire, de 25 mesures de terre au Grant Schoor par ci-devant reservez par feu de très digne mémoire, messire le duc Jehan do Bourgoingne, pour l'usage du petit chasteau de l'Escluze appelle la Thour de Bourgoingne. »

B. 2467. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin, 3 pièces, papier

1^{er} janvier — 31 décembre **1547**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie de Hongrie accordant remise de leur quote-part dans les aides aux habitants : « du pooir maistre Adam comme en l'an quarante-deux dernier passé, par nostre ordonnance, l'on auroit prins et desmoly plusieurs maisons estans a l'entour de nostre dite ville d'Arras et ce, jusques à la quantité de quatre cens piedz; en quoyfaisaut toutes les maisons estans sur le dit pooir auroient esté abattues et ruynées, saulf trois ou quatre des plus petites maisons qui sont demourées, estans assises outre les dits quatre cens piedz ; esquelles maisons sont demourans povres gens gaignans leurs vies devant aultruy et mandians le plus souvent leur vie etc » ; — « de Lillers, « combien que de toute anchieneté ilz aient pour la petitesse et povreté des supplians et de ladite ville de Lillers qui ont tout perdu ayant esté prins, dépopulez et bruslez plusieurs fois par les ennemis durant les dernières guerres » ; — « du villaige de Inguehem, secours de Hellefault, situé et assez prez de nostre pays d'Artois à demie lieue de Thê-rouanne, lesquels habitans dès le commencement de la dernière guerre qui commencha la St-Jehan XV⁰ quarante deux, à cause que ledit villaige de Inguehem est contigu dudit Therouanne,

lesdits pauvres manans furent hastivement surprins des françois de la garnison dudit Therouanne et d'autres gens d'armeries, lesquels les environnèrent de tous costés en les pillant et ravissans tous leurs biens, enmenant le tout en la ville de Therouanne comme les harnaz de carue pour mener leurs vivres et artilleries et tous aultres bestiaux, tellement que les dits supplians pour eulx saulver en noz villes de St-Omer et Aire, habandon-nèrent et délaissèrent leurs maisons et biens et toutes les despouilles, et advestures de leurs terres prestes à recueillir et à despouiller, lesquelles dépouilles furent ravies, ruynées, pilliées, gastées et emportées au camp desdits françois qui estoit à Esquingnegatte pour abattre la tour d'icelle ; avec ce plusieurs desdits manans furent tués et ensmenez prisonniers dont aucuns moururent es prisons, par faulte qu'ilz n'avoient puissance de payer leurs ransons ; et conséquamment pour la deffense par nous faite que nul n'eust à labourer ses terres à une lieue à la ronde dudit Therouanne, les autres ne se osèrent retirer en leur dit villaige, ains délaissèrent leurs terres et tous leurs héritaiges à riez tout le temps de la guerre; aprez laquelle finie, les dis supplians ont trouvé leurs maisons remollies abattues, lesdits héritaiges ruynés , leurs arbres portans fruits et autres bois croisans abattus et emportez, ne saichans reconnoistre les entre-deux de leurs héritaiges, d'avantaige ne surent rédiffier leurs maisons, et ne peuvent avoir chevaulx, ni jumens, ni nulz harnas pour remettre leurs terres à labour, n'estant audit village que deux harnas de carue ; et que plus est lesdis habitans ont trouvé leur église démollie, tous les ornemens, calices, sanctuaires et toutes choses servans au saint service divin raviz et emportez ; et si ont esté chassez hors de leurs maisons et héritaiges par trois fois » ; — « du hameau de Mussem, paroisse de Westecque, près de Therouanne, sur leur requête contenant « comme dez le commencement de la guerre dernière qui commencha à la St-Jehan XV^e quarante deux, lesdits manans dudit vilage et hameau, auquel n'y a que six mesnaiges fort povres et dénuez de tous biens, et lesquelz depuis dix ans ont estez dépouillez de leurs biens par trois fois ; pour ce que ledit villaige est contigu à la ville de Therouanne furent surprins si subitement des françois que les povres gens n'avoient loysir, ny espasse de eulx mectre à garand, ni de saulver leurs bestes et leurs biens, mais furent prins prisonniers, pillez de tout ce

qu'ilz poroient avoir que fut mené en ladite ville de Théroüanne; aussi durant ladite guerre lesdits supplians. au moyen delà deffence par nous faite que nul n'eust à labourer des terres situées à une lieue près de ladite ville de Théroüanne, ont esté contrains haban-donner le dit hameau de Mussen, en délaissant leurs maisons lesquels ont esté démollies et abattues parles françoys pour brusler, aussi leurs héritaiges et leurs terres et toutes les advesfures d'icelles terres si peu que les povoient avoir advesturées, en sorte que lesdits habitans et autres mouroient de fain et d'autres n'a-voient de quoy pour payer leur ranchon, au moyen de quoy les povres prisonniers terminoient leurs jours es prisons; et après les guerres finies aucuns des pauvres manans dudit hameau de Mussen estans retournez audit lieu ont trouvé toutes leurs maisons ruynées, leurs terres à ryés, n'ayant puissance d'avoir chevaulx, nijumens, ni harnas pour remettre leurs terres en labour, ny rédiffier leurs maisons > ; etc.

B. 2468. (Portefeuille.) — 28 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1547**. — Attestations délivrées par les chantes et chanoines de St-Martin en Hesdin; — les échevins de la ville de Hal que « l'hoste du Cat a esté jugié par la loy pour avoir vendu du myel sans afforer à 27 sols tournois »; — ceux de Chaeftinghe que Pierre Thyébaut, géomètre juré, a fait la visite des digues autour du château de Chaeftinghe; — les marguiliers de l'église St-Etienne de Lille que, par son testament, Jean Le Blond, maître en la Chambre des Comptes, avait donné à cette église « une ymaige de St-Jean l'Evangeliste pesant 12 marcs d'argent »; — les princes d'Anhalt qu'ils ont été payés par l'Empereur de tout ce qu'ils pouvaient lui demander à raison de leurs services; — de la noblesse des familles Desmarhas et de Boffles; — des revenus et droits seigneuriaux de la terre de Pernes; — etc.

B. 2469. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **14547**. — Lettres de commission octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie de Hongrie, instituant: Corneille Cams, chapelain de la chapelle fondée à l'autel St-

Adrien en l'église St-Pierre à Lille; — Wallerand Denys, gavenier et garde des bois d'Aubigny; — Guillaume de Flory, seigneur de St-Légier, commissaire pour passer les revues des trois bandes de gens d'armes sous les, charges de comtes de Bueren et d'Egmont et du seigneur de Bornhem; — Jean Dossignies et Daniel Schellefault, commis pour rendre les comptes de feu messire Jean, seigneur de Liedekerque, jadis trésorier de l'épargne et commis général des terres transportées à Sa Majesté par le roi de France; — etc.

B. 2470. (Portefeuille.) — 51 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1547**. — Quittances délivrées par Robert de Bouloingne, receveur général des finances, et Pierre Fabry, commis à la recette générale de Brabant, des sommes versées par les receveurs particuliers des deniers de leurs recettes; — Jérôme Boucqhault, *cypier* des prisons du château de Mons, des dépenses faites pour la nourriture de prisonniers détenus auxdites prisons; — les « connestables du jardin des archers de St-Sébastien à Douai » de la somme de 26 livres; — Mathieu van Heysbosch, commis à tenir le compte de l'ouvrage de la nouvelle chapelle, de la somme de 63 livres 8 sols, 3 deniers, 'versée par Cornille Scepperius, trésorier de l'épargne et des deniers ordonnés à l'exécution du testament du roi don Philippe de Castille; — sœur Charlotte de la Chambre, abbesse de Longchamp près Paris, de la somme de 60 livres, montant du don fait et assigné sur la recette d'Aire; — les chapelains de la chappelle du château de St-Pol, pour messes chantées; — Guillaume, abbé du Mont St-Eloy, de la somme de 80 livres pour un voyage fait en cour; — divers capitaines, pour gages et solde de leurs hommes; — Philippe Huvelle, clerc, pour avoir écrit les lettres du duc d'Arschot aux prélats et gens d'église pour les exhorter à faire « aulmosnes, suffraiges, jeusnes, pryères et oraisons le temps de trois mois pour demander la victoire de l'Empereur sur les princes rebelles »; — par des « chartiers », serruriers, plombiers, terrassiers etc, des sommes reçues par eux pour les travaux de fortification de Lille et de St-Omer. — Déclaration des dépenses faites pour les ouvrages nécessaires dans la châtellenie de Pernes; — etc.

B. 2471. (Portefeuille.) — 19 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1548** (11). — Mandements de l'Empereur Charles-Quint ou de la Reine Marie de Hongrie ; ordonnant, de restituer au seigneur de Croisilles la somme de 400 florins, qu'il a payée pour droits féodaux de la terre de Marquette ; de délivrer à Marc de Ocoche, fruitier, et à Claude Grenier, conseiller de l'Empereur, un extrait authentique de ce qui sera trouvé leur être dû sur les gages qu'ils devaient toucher à cause de leurs offices. — Ordonnances : des gens des finances au trésorier des guerres de payer aux capitaines et gens d'armes leurs gages et payes ; — de Jacques Bachelier, seigneur de Roissart, lieutenant-général du bailli de Tournai, de payer à Jean Desgardins, exécuteur des jugements criminels à Tournai, la somme de 6 livres, 11 sols, 6 deniers, pour avoir mis au dernier supplice par la corde à la justice de l'Empereur à Maire, Cléophas Lameretz, dit Trumphas » ; — etc.

B. 2472. (Portefeuille.) — 1 pièce , parchemin , 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1548**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par l'Empereur Charles-Quint eu la Reine Marie de Hongrie : autorisant les doyen et chapitre de l'église St Donat à Bruges, à dorénavant user du privilège « de conservatorerie avec committimus comme conste la bulle ampliatoire obtenue par eux du pape Nicolas V » ; — accordant aux échevins et habitants de Montreuil-sur-Mer, le droit de lever des impôts pour les deniers en être employés aux réparations des fortifications de cette ville.

B. 2473. (Portefeuille.) — 40 pièces, parchemin, 22 pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier—31 décembre **1548**.—Attestations par : les échevins de différentes villes des sommes qui leur ont été remises sur leur quote-part des aides ; — ceux de la ville d'Arras « au sujet de l'octroi et accord fait par l'Empereur à icelle ville de tout l'héritage de la châtellenie en icelle avec les édifices et deux petites places auparavant arrentées jusqu'à rappel à Robert Palette et l'autre au sire Fremin Haverlant, pour par ladite ville on jouir et user à tousjours, tant à l'ampliation de marché au poisson, halle des tasneurs que autrement à la décoration de ladite ville et commodité des manans et habitans d'icelle » ; — le sieur J. Dasneau, « vicaire en la cure et église paroissiale mons^r Saint-Paul à Paris, que le mardi, dernier jour du mois de juillet l'an mil cinq cens quarante huit décéda noble homme maître Olivier Delannoy, en

son vivant contrerolleur général en la maison de la Royne Léonor, douairière de France, en la maison royale des Tournelles, assise rue St-Antoine. et dicte paroisse Saint-Paul, auquel, auparavant ledict jour, furent administrés les saints sacrements de l'église en la manière accoustumée » ; — au sujet du bornage et limite de la terre de Landrecies et du Cambrésis ; — etc.

B. 2474. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin , 2 pièces , papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre **1548**. — Lettres de commission octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie de Hongrie, instituant : Charles comte de Lalaing grand-bailli de Hainaut ; — François Paludanus, cleric du diocèse de Tournai, chapelain de la chapelle « de la Court-le-comte à Arras » ; — dom Jean Mariage, religieux profes de l'abbaye de Looz, gouverneur et administrateur de laditto abbaye ; — Raeck van Uuytrecht, chef d'une enseigne de gens de guerre ; — François Cantois, cleric du trésorier des guerres, commis pour rendre les comptes de ce dernier devant les gens de la Chambre des Comptes ; —maintenant l'évêque de Tournai dans la possession de son droit de pêche dans la rivière de Wazemmes, dans lequel il était troublé par Baudouin Hespel, seigneur du Bus ; — etc.

B. 2475. (Portefeuille.) — 46 pièces,parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1548**. — Quittances délivrées par : Robert de Bouloingne, receveur général des finances, des sommes versées par les rece

(11) Le compte de l'année 1548 manque à la collection des Archives du Nord.

veurs particuliers ; — Philippe Thielman, receveur de la ville de Landrecies, de la somme de 77 livres, 3 sols, 11 deniers, pour « avoir fait cueillir[^] autour de ladite ville aux champs les nombre et sortes de boulets de fer, mis iceulx audict lieu en garnison au profit dudit seigneur Empereur, savoir 159 bouletz de canon ceuilliz et mis en garnison comme dessus au prix de 12 deniers pièce, 301 boulets de demy-canon, 154 boulets de serpentine, 4 chambres de serpentine » et pour ses frais de voyage d'être allé à Valenciennes « y faire marché pour de la faire mener audit Landrechies dix faulconnets de fonte » ; — Jean Brunei, argentier de la ville de Pernes, de la somme de 69 livres, 4 sols qu'il a reçue de Christophle Caudron; — Remi de Halut, maître fondeur à Malines, de la somme de 3343 livres, 3 sols, 8 deniers, « pour par ordonnance de la Royne avoir fondu, monté et esquipé les pièces d'artillerie pour mectre à Maryembourg et autres villes et forts, premiers pour Maryembourg deux canons pesant ensemble 12250 livres ; item, 2 demi-canons, 4 longues doubles couleuvrines, 16 demye-serpentes dont 4 pour le Quesnoy, 4 à la citadelle de Cambray et 4 en Zeelande au nouveau blochuys dit Blancaertshoucke et 4 retenues à Maryembourg, 18 faulconnets dont 6 envoyés à Landrecies et 12 retenus à Maryembourg, venant le poids de toutes lesdictes" pièces en nombre de quarante-deux par ensemble 102665 livres de cuyvre ou métal, poids de Malines, sur quoy a esté livré à Anvers au poix d'icelle ville parle maître de l'artillerie en cuyvre venant de Lazarus Tucker, la quantité de 70000 livres, item 4 vielzes pièces d'artillerie venans des villes de Landrechies et Quesnoy, etc.» ; — Julien Boumet, abbé de St-Sauveur de Ham en Artois, de la somme de 50 patars « pour ung obsecque et anniversaire diet et célébré par chacun an en nostre église le 26^e jour de juillet pour défunct de noble mémoire Robert, en son temps conte d'Artois, et Mahault, sa fille, aussi à son temps, comtesse d'Artois ; » — Marguerite de Rocques, abbesse de l'abbaye St-Michel en Doullens, de 22 setiers de blé à prendre chaque année sur le moulin d'Orenville ; — Gilles Balenare, administrateur du couvent des frères mineurs de Lille, de la somme de 29 livres, 14 sols pour afoir chanté pendant une année une messe chaque semaine à la chapelle de Notre-Dame-de-la-Treille, pour le repos des âmes des comtes et comtesses de Flandre ; — Jean Pelet, greffier des inquisiteurs de la foi au pays et comté de Hainaut, de la somme de 28 livres tournois, pour « à la

charge des gens du conseil privé à Malines avoir poursuivy par devers eulx certain bref apostolicq de nostre saint père, pour la décharge des inquisiteurs » ; — François Gouvelle, conseiller de l'Empereur, de la somme de 19 livres, 4 sols pour un voyage fait à Bruxelles « advertir la Royne et ceulx du conseil privé de la difficulté estant sur l'instruction des procès d'aucuns prisonniers suspects d'hérésie de la ville de Mons, affin de sur iceulx difficultez prendre et avoir ordonnance comment on l'auroit à faire conduire, etc. » ; — divers capitaines et chefs de bandes de gens d'armes, entre autres Philippe Le Vasseur, Jean de Berry, Georges de la Roche, etc ; — etc.

B. 2476. (Registre.) — In-folio, 302 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1549**. — « Compte quatriesrae de Robert de Bouloingne, conseiller et receveur général des finances de l'Empereur, de la recepte et despence par luy faicte à cause de son dit office de receveur général pour ung an entier etc, » — Les recettes s'élèvent à la somme de 1249249 livres, 17 sols, 10 deniers tournois; les dépenses à celle de 1188936 livres, 5 sols, 4 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 1911 livres à Thierry de Herlaer, écuyer, prévôt de l'hôtel de l'Empereur qui lui étaient dues « à cause de 147 livres par mois que sa Majesté désirant remédier aux foulles, mengeries et autres excez et maléfices qui se commencent journellement en divers lieux es pays de pardeça par plusieurs vagabonds, cocquins et autres aians hantés la guerre et affin ' qu'il auroit meilleur moyen de poursuyvre et appréhender les culpables et en faire justice exemplaire selon leurs desmérites, etc.» (f* 129, verso) ; — 900 livres à maistre Donais de Bony, « ingé-niaire, en considération et récompense de ses bons services, tant passez que de ceulz qu'il espéroit et estoit bien délibéré de faire » (folio 130, recto) ; — 33 livres 4 sols à Antoine Charlet pour être parti de Bruxelles " le 22 avril 1549 et allé en la ville de Cologne, « mener la valeur de 10968' florins d'or do quinze bactz, en diverses espèces d'or pour le contingent et portion des pays de pardecha et de Bourgoingne au furnissement des deniers souffisans pour entretenir certain temps bon nombre de chevaucheurs et piétons accordez par les estatz pour employer au service du Saint Empire suyvant l'alyance et confédération que Saditte Majesté a faict avec les électeurs et autres princes du Saint

Empire en la ville d'Ausbourg en l'an 1548 » (folio 179, verso) ; — 21 livres à maître Jacques de la Torre, secrétaire en ordonnance de l'Empereur, pour « au mois d'août 1548 et de la ville de Bruxelles s'estre deux fois transporté aux chasteaulx de Vilvoorden et de Reple-monde illecq relaxer de prison, sur caution juratoire, les commissaire, capitaine et autres espagnolz ayant au mois d'avril par avant conduit et amené es pays de pardeça l'artillerie que Sa Majesté envoioit d'Auemaigne etc ; item, pour avecq ledit procureur général de rechef avoir esté occupé à Bruxelles l'espace de six jours en examinant Henry Panweter, ensemble certains prisonniers détenuz sur le Steenpoorte, illecq suspectez de boute-feuz; et autres deux jours qu'U a esté empesché avecq icelluy procureur général à examiner le prévost de Condé et plusieurs autres serviteurs domestiques du jadis conte de Roghendorf (12) qui d'icellui conte, depuis son retour en France, avoient reçu aucunes missives contre la prohibition de laditte dame Roïne» (folio 221, recto); — 193 livres à maître Christople Pyramus, secrétaire de l'Empereur, « pour le reste et parpaie de 378 livres à luy dues, pour par exprès commandement et ordonnance de l'Empereur estre party de BruxeUes le 27^e jour de novembre 1548 et allé avecq le docteur maistre George Selt audevant de Mgr le prince d'Espagne pour le servir en Allemagne » (folio 226, recto); — 27 livres 4 sols à Pierre Buttens, contrôleur de l'artillerie, «pour estre party de Bruxelles le 15 mars 1548 et allé à Malines pour avecq les capitaines du combat fait à la venue de monseigneur le prince d'Espagne veoir et visiter les harnaix estans soubz la garde de Jehan d'Escoraix, aussi pour faire embarquier l'artillerie et munitions » (folio 228, verso) ; — 259 livres à messire Thomas Perrenot, chevalier, seigneur de Ghantonay, « pour estre party par la poste de la ville de Bruxelles vers Madame la duchesse douaigièrede Lorraine pour l'amener et accompagner jusques audit Bruxelles » (folio 231, verso); — 395 livres au receveur général pour une chaîne d'or donnée à certain gentilhomme français ayant de la part du Roi de France apporté et présenté à la Reine Régente certain nombre de sacres et autres « oyseaulx de proye avec une caisse pleine de chapperons, sonnettes et verrevelles servans à oyseaulx duysans pour le déduict et passe-temps de Sa Majesté» (folio 254, recto) ; — 183 livres, 16 sols au receveur général pour une coupe d'argent doré donnée à maître Jean Obernbuiger, secrétaire de Sa Majesté en l'Empire, « pour les peines, labours et travaux qu'il avoit eus à faire plusieurs despeschés concernans le prag-maticque et privilège sur le fait de la succession des pays d'embas (13) et pour autres

expéditions concernans lesdis pays et 76 solz pour cinq esterlins d'argent adjoustez à laditte coupe et pour en deux lieux y avoir fait esmailler les armes desdits pays de pardeçà » (folio 254, verso) ; — 190 livres à maître Robert Du Célier, premier pensionnaire de la ville de Gand, « en considération des bons et agréables services qu'il a faitz à Sa Majesté en divers endroits à l'adresse des affaires d'icelle Majesté, mesmes à la réception de monseigneur le prince des Espagnes à la conté do Flandres» (folio 255, verso) ; — 203 livres 10 sols à Martin de Mol, bâtard, gentilhomme de la fauconnerie de la Reine Régente, « pour la nourriture et despens de certains compagnons que icelle Sa Majesté envoioit au mois de janvier 1548 devers le Roy des Romains luy porter ung vol d'oiseaulz pour herrons » (folio 257, recto) ; — 75 livres à révérend père en Dieu, messire Antoine Perrenot, évêque d'Arras et conseiller d'Etat de l'Empereur, « pour l'argent, fahon et bourse du scel que, par commandement et ordonnance de Sa Majesté, il avoit fait faire pour doresnavant sceller les mandemens et despeschés ordonnez au conseil des finances » (folio 260, verso) ; — 150 livres à Jean van Battele, peintre de l'Empereur, « pour certain livre que Thoison d'or, par l'ordonnance de Sa Majesté, a fait faire et illuminer pour l'ordre dudit Thoison, et ce pour fournir tant à l'achapt de l'or qu'il y convient employer que aussi aux salaires des ouvriers qu'il a mis en œuvre » (folio 261, recto); — 10 livres à messire GuiUaume Le Tourneur, chevalier « amptman de la ville de Bruxelles, pour le 21 juin 1549 avoir appréhendé prisonnier le seigneur de Zomersdyck et ses deux serviteurs, et le lendemain les avoir menés au chateau de Vilvoorden avecq unze sergents » (folio 271, verso); — 380 livres au receveur général «qu'U a baiUées et déUvrées en diverses espèces d'or et d'ar-

(12) Probablement Wolfgang de Rogendorf, frère de Guillaume, gouverneur de Frise. Après avoir combattu contre les Gueldrois pour le compte de Charles-Quint, il passa au service de la France.

(13) Acte par lequel Charles-Quint régla l'ordre de succession dans les Pays-Bas qui fut publié le 6 septembre 1549.

gent, forgées pardechà, lesquelles ont esté jectées et semées au peuple en la ville de Louvain après que les estatz de Brabant eurent faict serment à Monseigneur le prince d'Espagne le vendredi cinquiesme jour du mois de juillet (1549) > (folio 261, verso) ;— 3345 livres à messire Charles de Bernemicourt, seigneur de la Thieulloye, chevalier et maître d'hôtel de la Reine, et à François de Bernemicourt, son fils, « pour l'estoffe et fachon d'ung grand théâtre et autres eschaffaulx qui se sont faitz, dressez et érigez sur Harneheye-lez-Bruxelles, où se sont trouvez laditte dame Royne avec le prince d'Espagne, les ducqz, princes, marcquiz, contes, grans maîtres et seigneurs, tant dudit seigneur prince que ceulx de pardechà, avecq les dames et demoiselles de ce pays, pour d'illecq veoir les escarmouches, batailles, combatz de gens de cheval et dé piedt soubz nos seigneurs les prince de Piedmont et seigneur de Rye, chiefz d'icelle escarmouche, le traict de la grosse artillerie venant des bastillons, illecq faitz ensemble la hacquebuserie y estant à la joyeuse arrivée dudit seigneur prince venant d'Espagne par Italye et Alleinaigne es pays de pardechà, et arrivant à Bruxelles le premier jour d'apvril 1548 (1549 n. st.) avant Pasques ; en ce comprins plusieurs achaptz de draps de soye pour les enseignes dosdittes deux parties, accoustremens d'aucuns desdittes gens de guerre, trompettes et autres, achapt de picques, espées, sallaires d'ouvriers, récompense des adom-maigez en leurs bledz verdz et diverses choses payées et au long spéciffiées en certain quayer de pappier contenant six feuillez d'écriture » (folio 262, recto) ; — 1347 livres à plusieurs personnes « déclarées en un cahier > pour salaires de leurs services et parties « par eulx livrées pour le disner et festin ou heu de la Vere et aussi pour le banquet sur la gallerye de Harneheye, fait par charge de l'Empereur le lundi, premier jour d'apvril à l'arrivée de monseigneur le prince d'Espagne » (folio 263, verso) ; — 252 livres à Jehan van Steene, « pour l'achat de 14 aulnes de drap d'or frizé que l'Empereur a fait acheter et délivrer à Monseigneur le Prince, lequel à son entrée et réception en la ville de Gandt, allant à l'offrande à la messe solempnelle que l'abbé de Saint-Pierre a chantée en son église, a présenté ledict drap d'or pour employer en une nappe servant pour le service divin suyvant l'anchienne coustume » (folio 264, verso) ; — 308 livres à Pierre van den Walle, maître particulier de la monnaie à Anvers, « pour l'achapt de 14 aulnes de

drap d'or frizé que l'Empereur a fait acheter et délivrer à Monseigneur le prince, lequel à son entrée et réception en la ville de Bruges, allant à l'offrande de la messe solempnelle célébrée en l'église de Saint-Donat, a présenté ledit <Jrap d'or pour employer en une nappe servant pour le service divin, suyvant l'anchienne coustume » (folio 265, recto) ; — 3680 livres à George Vezelere, général des monnoies, et à Pierre van den Walle, maître particulier à Anvers, « pour certain nombre de pièches d'or et d'argent de divers pris et valeur, ayans la figure de monseigneur le prince d'Espagne, qu'ilz ont fait forger pour jecter, semer et distribuer en plusieurs villes de Brabant, Gheldres, Flandres, Artois, Haynnaut, Hollande, Zeelande, Frize et Overysse, pour mémoire de son entrée esdis lieux, outre et pardessus 380 livres jectées à Louvain, à semblable occasion » (folio 265, verso) ; — 550 livres à Adolphe van der Aa, grand fauconnier de l'Empereur, « pour neuf gerfaulx et unze terceletz que laditte dame Royne luy a fait acheter pour envoyer en France tant au Roy de France que a. aucuns seigneurs illecq » (folio 267, verso) ;—95 livres à Leone Arentino, sculpteur de l'Empereur, « pour plusieurs ymaiges qu'il a faictes tant pour l'Empereur que pour la Royne Régente » (folio 269, verso) ; — 118 livres, 4 sols à Liévin Claisson, clerc du receveur général, en remboursement de semblable somme qu'il a payée et déboursée « pour charriaiges et parties extraordinaires durant le voyage de Flandres, Artois, Haynnaut, Zeelande, Hollande, Uuytrecht, Overysse et Gheldres » (folio 269, verso) ;—126 livres à Antoine de Zélande, marchand de draps de soie à Bruxelles, « pour 9 aulnes de drap d'or frizé acheté de luy et par monseigneur le prince d'Espagne donné, offert et présenté à l'église Saint-Vincien à Songnies où il avoit fait serment de futur conte de Haynnaut en la manière accoustumée > (folio 272, verso) ; — 3370 livres à maître Roger Pathie, valet de chambre de la Reine o pour louches, espées, poingnarts, rondelles et autres bastons de guerre, furniz et délivrez pour les combatz à pied, chevaliers errants, joustes sur le marchié de Binche, assault, deffense et prinse d'ung bastillon à Mariemondt et autres exercices d'armes faictes et conduites par ordonnance et advis de la dame Royne en la présence de l'Empereur et de monseigneur le prince d'Espagne, ou mois d'aoust 1549, aussi pour le paiement des piétons soubz diverses

enseignes, pionniers, train d'artillerie, réfection de tentes et aultres parties y servans » (folio 273, recto) ;
— etc.

B. 2477. (Portefeuille.) — 23 pièces, parchemin, 51 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1549**. — Mandements de l'Empereur Charles-Quint ou de la Reine Marie de Hongrie : ordonnant au receveur des domaines de payer à François Hanon la somme de cent carolus d'or, restant de ce qui lui est dû pour l'abandon d'un héritage où le comte de Roeulx a fait construire un blockaus ; — idem. aux gens de la Chambre des Comptes de délivrer à Lorence-Fernandez de Hérédia extrait authentique de telle somme de deniers qui lui sera due à cause de ses gages ; — idem, de payer à Robert Watrelot, la somme de 270 florins carolus pour la fourniture de vins destinés à l'approvisionnement du château de Bapaume ; — idem, à dom Antoine de Couppez de remettre et restituer à dom Dominique de Greboval, tous les fruits et émoluments du prieuré de la Bennerie-lez-Béthune ; — idem, de payer des sommes à diverses personnes pour des travaux faits à Turnhout ; — idem, à dom Gérard de Hameries, abbé de St-Bertin, et dom Jean Fachin, abbé de St-Jean au Mont, députés par les prélats des États d'Artois à Bruxelles, leurs frais de voyage ; — idem, de convoquer les États du Hainaut en la ville de Mons. — Édit perpétuel réglant le droit de succession à la souveraineté des Pays de pardeça, dit Pragmatique Sanction. — Ordonnances de paiement et de réception de travaux relatifs à la tapisserie représentant l'expédition de Tunis. (Parmi ces pièces se trouvent : « les conventions, pris et marchié » passés avec Jean Vermay, peintre à Bruxelles, pour faire de sa main propre les grands patrons nécessaires à ladite tapisserie ; « les conventions, pris et marchié fait par la Roïne Douaigière d'Hongrie et de Bohême, régente et gouvernante, etc., avec Guillaume de Pannemacker, marchand tapissier, manant et résidant en la ville de Bruxelles, pour en diligence faire, fournir et livrer douze pièces de tapisserie qui sont à faire du voyage et conquête que l'Empereur a fait du Royaulme de Thunes > (14). — Ordonnances des gens du Conseil de l'Empereur au premier huissier requis de citer à comparaître Mathieu Ghys, *tolnaire* (fermier du tonlieu) d'Hazebrouck, qui prétend faire payer les droits de ton-lieu par les habitants de St-Omer sur les marchandises qu'ils achètent audit Hazebrouck. — Ordonnances de paiement par Jacques Bachelet, lieutenant du bailli de Tournai, pour les dépenses faites au sujet de l'arrestation et emprisonnement de diverses personnes. — Ordonnances des gens des comptes au trésorier des

guerres de payer les soldes et gages des gens de guerre ; — de procéder au bail des marais et autres parties du domaine de l'Empereur.

B. 2478. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1549**. — Lettre de don ou de remise d'impôts octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie de Hongrie : remettant à Pierre Laloux, receveur du domaine de Lens, en quatre années par portions égales, la somme de 411 livres 6 sols 7 deniers qui avait été rayée de son compte ; — idem, aux échevins de Munekerede une somme de 15 carolus sur leur quote-part dans l'aide ; — idem, aux habitants du village d'Arnes en Artois, ancienne fondation de l'abbaye de Corbie, le quart de leur part dans les aides extraordinaires ; — idem, aux habitants des villes et villages de Dillettes, Inguehem et Mussen, sur leur requête, contenant que « au moien des guerres passées, ayant eu et soustenu plusieurs pertes et dhommaiges, tant par feu, prises de leurs biens et bestiaux que ranchonnements et mutilation de leurs personnes, à cause de la situation des lieux joindans aux prairies de Théroouanne occupées par les franchoys, lesquelz, es guerres des années XV^o vint-deux, vint-trois et vint-quatre, vindrent entièrement ruyner et brusler lesdits villages en emmenant la plupart des habitants prisonniers en ladite ville, avecq leurs biens et bestiaux, de sorte qu'il convint aux avant ditz habitans de tout habandonner et de laisser leurs terres k riez (sans les labourer) ; depuis, es guerres des années trente-six et trente-sept, aucuns des habitans desdis villages, ayans rédiffié leurs maisons ethéritages, auroientde rechief esté bruslés et les arbres portans fruitcz coppés et esmenés audict Théroouanne avecq les biens et bestiaux desdits habitans quy auroient plusieurs années aprez le tout laissié en ruy ne jusques à deux ans après lesdictes guerres finies, qu'ilz auroient reffaict aucunes

(14) Plusieurs de ces documents ont été publiés ou analysés dans la brochure de M. Houdoy intitulée : « Les Tapisseries représentant la conquête du royaume de Thunes, par l'Empereur Charles-Quint. »

huttes et masourelles, estimant eulx ne voir plus la guerre ; néantmoins recommenchans icelles en l'an quarante-deux et quarante-trois, le duc de Vendosme avec son armée séjourna quelque temps esdits villaiges lorsqu'il prit le chasteau de Tournehem, quy porta perte inextimable auxdits supplians parce que lesdits villaiges furent de rechief et pour la troiziesme fois pilléz, bruslés et détruitz, les hayvres (récoltes) et arbres esmenez audict Therouanne aveucq plusieurs desdiz habitans dont les aucuns furent occis par lesdits franchoys, plusieurs filles et femmes violées ; davan-taige par ordonnance faicte par nostre cousin le comte du Roelx de non habiter, ne labourer à demi-lieue à l'environ dudit Théroenne, à peine de estre décrété de prinse, convient ausdis habitans habandonner entièrement lesdits villaiges sans y pooir labourer, ne converser, délaissant toutes les terres à riez, affin de affamer lesdis de Therouanne quy emmenèrent les cloches et ornemens d'église desdits lieux, ayans aussi estes entièrement bruslez et desmolis par lesdits franchoys, lesquelz, depuis la dernière paix publiée et en contrevenant à icelle, passent et râpassent souventes fois esdits villaiges en grand nombre de gens de chevaulx, faisans grand foulle, perte et dhommaige ausdis habitans desdits villaiges, lesquelz ne sont à présent rédiffiez ni réparez de maisons que de la quattresme partie de celles qui y solloient estre paravant lesdites guerres ; et se sont encore demourées à présent ung tierch de leurs terres à riez et sans labour, à raison de quoy il ne seroit possible ausdis habitans de payer leur contingent des aydes ordinaires et extraordinaires à nous deues tant du passé que de l'advenir ains avoir quictance de ce qu'ilz doibvent et devront, dont attendu leur haulte assiette et que aultrement ilz seroient contrainctz habandonner le tout, etc. » ; — idem, aux habitants de Buchem ; — à messire Cornille d'Espagne, une pension de 200 livres par an, et à Jacques Vasseur une pension de 3 sols par jour ; — à messire de Halnaer, seigneur de Monceau, une somme de 500 florins carolus ; — une gratification de 5 patards aux sergents par chaque prise faite par eux suivie d'exécution criminelle.—Vidimus par André Blondet, trésorier de l'épargne de l'Empereur, des lettres patentes accordant aux habitants de Montreuil-sur-Mer, les sommes provenant de la contribution des tailles, plus mille livres dues de composition, pour les deniers ainsi réunis être employés aux réparations des remparts. — Octrois pour l'érection d'un moulin à

vent accordés à la dame Jeanne Du Bois à Marquillies et à Jean Desreulx à Wattrelos. — Donation d'une pension de 20 rasières de bon blé par Anne d'Autriche, douairière d'Espinoy, à Nicole Goddin, son médecin.— Octroi pour lever des accises sur les vins et autres boissons accordé aux échevins de Lens. — Rémission de la part contributive dans le subside accordée à l'hôpital de Cassel.

B. 2479. (Portefeuille.) — 60 pièces, parchemin, 19 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1549**. — Attestations délivrées par : les échevins et hommes de fief des ville et franc de Bruges, de Poperinghe, Ypres, Bailleul, Cassel, Bary, Bapaume, Thielt, Oostbourg, Aire, Hal, Furnes et le Métier, Arras, Douai, Ostende, Courtrai, châtellenie de Bergues St-Winoc, Lillers, que des remises leur ont été faites sur leur quote-part dans les impôts ; — Walleran de Broide que le receveur du domaine d'Aire l'a tenu quitte de 20 livres qu'il devait pour la ferme du greffe du bailliage d'Aire ; — les hommes do fief du Hainaut au sujet de la constitution de rentes ; — les échevins d'Arras touchant la mise à ferme de la maltôte de la ville ; — des sergents du bailliage et comté de Hainaut, au sujet des sommes par eux reçues pour frais de justice et devoirs faits par eux dans la poursuite des criminels, entre autres, des sommes payées à l'appariteur de Bruxelles, venu à Mons pour « exoreiller et très-bien fouetter » deux compagnons coupables de larcins, condamnés au bannissement et auxquels, « afin qu'ils fussent tant plus affectez à bien faire, leur fut donné en partant de ladite ville chacun 4 sols » ; — les gens des Comptes relativement aux dépenses pour l'établissement de l'assiette des aides de 3000 livres consenties par les habitants de Beuvrages, Tournai, St-Amand. — « Inventaire des meubles et ustensilles appartenante à l'Empereur, trouvez et délaissiez en son hostel de ceste ville de Lille après le partement de Sa Majesté, du prince d'Espagne, son filz, et des Roynes de Franche et de Hongrie, ses sœurs, lesquelz tous furent logiez audict hostel à l'entrée d'aoust de cest an 1549 et en partirent le VII^e dudit mois vers Tournay, comme s'ensuit : et premiers, au coupet et dernier estaige dudict hostel : une grande table..... et deux hestaulx neufz, 2 vièses tables de blancq bois, 3 vielz hestaulx et 2 neufz hestaulx, 6 viels bancqs d'escrinerie, 4 neufs bancqs d'escrinerie, 3 neufs bancqs d'escrinerie

nerie, 4 neufs bancqs d'escripnerie, 3 neufs bancqs de carpentier, 2 neufs passets de blancq bois (petits bancs à mettre sous les pieds), 3 viels passets de quesne, 2 neufs calictz (bois de litt et un viel de blancq bois, une devantière de couche vièse ; au train en dessoubz ledict couppet, le tout mis en deux chambres du quartier des dames : 6 viels bancqs d'escripnerie et 2 neufs bancqs d'escripnerie, 1 banc de carpentier vielz, 1 bancq do carpentier neuf, 2 bancqs lésons (bancs pour s'étendre) vielz, 4 neufves tables de blancq bois et une vièse, 11 vielz hestaulx, 4neufs hestaulx, 2 vielz passetz, ung viel buffet, 6 calictz de blanc bois neufs avec leur foussaige (barres de bois mises en travers pour soutenir les matelas), 2 viels calictz deffaitz avec leurs passets et foussaige, 1 chemineaul (chenet) de fer, ung vielz pieds de couche, une longue vièse table ; au train moyen du premier estaige qui est le quartier de l'Empereur et des dames : ung bancq leson viel et deux pulpitres; en la chapelle dudict hostel : 8 grands bancqs lésons; en divers lieux : 2 grandes chayères à doz, ung neuf calict, ung grand chemineaul rompu du pied de devant, ung viel buffet, une neufve table de blancq bois, deux hestaulx vielz et 2 neufs hestaulx, 15 neufves scabelles d'escripnerie (menuiserie), mises en la garde-robe de la chambre de l'Empereur; au quartier d'embas tout à l'entour et premiers au logis de madame d'Espignoy du lez de Rihourt et de l'abbreuvoir : 2 bancqs lésons vielz, 3 dreschoirs à meslier vielz, 2 bancqs d'escripnerie neufz, 4 bancqs d'escripnerie vielz, 2 neufves tables de blancq bois et 5 vièses tables, 2 neufs calictz et ung viel de blancq bois, 4 bancqs de carpentier et ung viel bancq, ung gros bloc à hachier neuf, ung mestier de blancq bois pendant, 8 hestaulx vielz et 2 neufz hestaulx, chemi-neaulx de fe.* vielz ; au logis de Mahieu Rustin auprès de la porte de devant : ung viel buffet, une grande escaivelle, 2 bancqs d'escripnerie vielz, une neuve table et deux hestaulx, une vièse table et deux hestaulx, deux vielz calictz, ung viel bancq de carpentier; en la grande cuisine dudict hostel et en la chambre du cuisinier et du portier : la clôtüre du puits de blancq bois deffaicte et mise en ung mont en la cheminée avecq la clôtüre des huys de ladicte cuisine, 19 neufves tables de blancq bois et vièse, 4 vielz bancqs de carpentier, 7 neufs bancqs de carpentier, 2 neufs calictz et 2 vielz calictz de blancq bois, 3 bancqs hecquoirs (à hacher), un mortier de bleue pierre,

24 vielz hestaulx et 20 neufs hestaulx, un gros bloc à hecquier; au quartier des offices de la fourrière, tapisserie et eschansonnerie : ung viel dreschoir, ung viel calict, une vièse table et 2 hestaulx vielz, 10 calictz de blancq bois, 9 mis par pièches en l'une des gardes-robres ; au logis bas que occupe Hugues de Lobet, commis du conchierge dudict hostel : 4 vielz calictz de blanc bois et 2 neufs calictz, une neufve table et quatre hestaulx vielz et 2 neufs hestaulx , 3 viels bancqs d'escripnerie et 2 neufs bancqs d'escripnerie, deux grands chemineaulx de fer en la grande saïette. » — « Inventaires faits par Philippe du Jardin, receveur général de Haynaut, à l'ordonnance de messieurs de la Chambre des Comptes de Lille de tous les meubles et ustensilles trouvez ou pourpris de la Salle en Valenciennes appartenans à Sa Majesté le 24^e jour de septembre 1548 et le 9 août 1519 » ; dans le premier on trouve : « en la chambre sur la rivière embas où il y a ung oratoire : 27 bancqs à escabelle, 7 grans longs bancs à piet de franske, 7 plus petits bancqs à pieds, 7 escraines, 24 escabelles, 37 hétaulx bons et mauvais, 9 torsiez (torchères), 7 chandeliers de bois avecq plateaulx de bois ; dedans l'oratoire : ung buffet, une couche ; en la chambre emprès celle de dessus: encoire 2 hétaulx, 17 tables servant à hétaulx, grandes et petites ; en la chambre près la grande salle : 2 bancqs à escabelles, 2 escabelles, ung buffet ; en la première chambre haulte lez la grosse thour : un charriot de cayère à couchier; en la chambre desus ladicte : une table à hétaulx et une couche ; en la chambre auprès celle de dessus : une couche faicte de blancq bois ; en l'aultre chambre suyvant : 4 couches de blancq bois, 2 tables à hétaulx et ung buffet ; en aultre chambre de costez : une couche de blancq bois et une table à hétaulx ; en ung grenier : 2 mauvais chariots et ung buffet ; en la cuisine : une table à hétaulx ; en la chambre de la Roïne en bas : ung buffet ; en la chambre lez la boutellerye : 2 mandes (corbeilles) à le bure (beurre) et une table à hétaulx ; en la chambre du dauphin : 3 tables, 2 hétaulx et une coucho de blancq bois ; eu la chambre du festin : ung bancq à pied ; en la chambre près de la chambre de l'Empereur : ung beau buffet ; en la chambre dessus Testable du conchierge : 3 tables à hétaulx, 6 hétaulx, ung bancq à escabelle, ung buffet, une escraine, une petite couche de blancq bois, une sielle trouwée (trouée) ; en la chambre auprès : une table à deux hétaulx, ung banc à pied avecq un calict de blanc

bois ; en la maison du conchierge : 2 buffets, 2 bancqs à escabelle, 2 bancqs à doz ; en la chambre mademoiselle.....: 2 longs bancqs à escabelles, une table, 2 trestaulx et ung grand banquet a revers ; en la chambre auprès : ung petit bancq à doz, 2 buffets ; en la chambre bien près : 2 petits bancqs à escabelles et ung petit bancq à doz et une table. » — État des fournitures faites pour l'habillement des chasseurs de la reine ; — etc.

B. 2480. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1549**. — Lettres de commission octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie de Hongrie, instituant : Jean van Culinborch, écoutète d'Utrécht;— Josse de Copenolle, écoutète de Courtrai;— Ctonthier Bocle, bailli d'Hulst;— Pierre Verreyken, audiercier, commis pour retirer les titres et Chartres de la trésorerie de Rupelmonde ;

— Maillard Cortil, écoutète provisoire de la ville de Bailleul pendant l'emprisonnement du titulaire à Ypres ; — Zacharie de Steelandt, clerc de Jean van Rooden , receveur général des aides de Flandre, procureur pour rendre les comptes dudit receveur ;

— Guillaume Pompan et Jean de la Salle, procureurs pour rendre les comptes de Jean de Heynin, bailli des bois de Hainaut et *prévôt le comte* à Valenciennes. — Appointment entre le bailli des villes de Harlebeke , Thielt, Deynse et Menin et les échevins de Menin, au sujet du droit de publication et d'exploits du bailli dans la ville de Menin. — Nomination de procureur général par les sœurs du couvent et abbaye de Longchamp-lez-Paris pour frère Achille de Hormault, gardien du couvent de l'ordre de St-François à Hesdin, à l'effet de recevoir en leur nom la somme de 200 livres qu'elles ont droit de prendre chaque année sur les bois de Wasselau-lez-Aire appartenant à l'Empereur.

B. 2481. (Portefeuille.) — 56 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1549**. — Quittances délivrées par le receveur général des finances aux receveurs particuliers, des sommes provenant de leurs recettes ; — Martin van Nattenart, *armoyeur* à Malines, de ce qui lui étoit dû pour avoir « nectoyé, raccoustré et remis sus le nombre de 200 harnois à

tassettes avecq plusieurs gorgerins, avant-bras et mourions y servans pour, à l'ordonnance de la Royne, rendre iceulx à Jehan Escoriasse, espagnol, en tel ordre et estât qu'il les avoit prestez de l'amonition (arsenal) dudit Empereur, et dont l'on s'estoit servi à la joyeuse bataille dernièrement faite pour la venue de monseigneur le prince de Bruxelles » ; — Ghysbrecht van Roo, *armoyeur* à Bruxelles, pour « avoir fait, vendu, livré et raccoustré les barbutes et gantelets délivrez à aucuns des espagnolz et archers de corps de Sa Majesté, en lieu et restitution de ceulx que, à la requeste de la Royne, ilz avoient prestez et dont l'on s'estoit servy à la joyeuse bataille que le premier jour d'avril derrenier s'est faite et donnée au lieu que l'on diet Harenheye près la ville de Bruxelles, à la venue de monseigneur le prince, et y sont esté cassez, rompuz que perduz , etc. » ; — François et Jacques van der Meere et Adrienne, veuve d'Adrien Verbeke, *armoyeurs* de la ville d'Anvers, des sommes reçues par eux pour réparations faites aux armes et habillements des gens de guerre ; — Philippe de Nivelles, escrier (menuisier), de la somme de 21 livres « en tant moins de celle de 90 livres promise pour avoir prins et par cestes prend en ma propre charge et despence tout et quelconque ouvraige d'escrier qui reste encore à présent pour l'arcq triomphal, tant moulures comme autres pièces y servants, ensemble les poser, asseoir, clouer les toilles et asseoir les columpnes avec leurs pieds d'eslals; item, de faire encore quatre columpnes pour ledict arcq selon la devise de maistre Jacques ; item, de parfaire et dresser le perron pour les bailles ; — item, de faire quatre columpnes avec leurs chapiteaulx et basses (bases), ensemble les grandes moulures qui doibvent servir pour les tables descendantes ; item, de parfournir les chandeliers pour la grande salle, etc. » ; — Georges van Everdeen, pour la fourniture du pain nécessaire à la nourriture de dix couples de chiens logés à Eecloo ;—Gérard Fruictier, au nom des enfants de Georges de Rouck, des sommes de 515 livres, 13 sols, 8 deniers et 260 livres 8 sols, 7 deniers, reliquat dû sur les comptes de leur père pour les années 1547 et 1548 ; — Jacques Placquet, clerc, de ce qui lui étoit dû pour avoir écrit plusieurs lettres missives du comte de Lalaing pour la convocation des États de Hainaut ; — Marguerite de Taxis, de la somme de 500 livres sur celle de 1500 dont l'Empereur avait fait don à son mari;—Henri Dubois, commis

à l'administration des deniers ordonnés pour employer aux ouvrages de la chapelle de l'Empereur en son hôtel à Bruxelles, de la somme de 1030 livres ; — Georges Rothondre, fils de Jean Rothondre, en son vivant receveur de Frise, de la somme de 250 livres qui lui a été donnée en exécution du testament du roi Philippe de Castille ; — Isabeau Steemaer, veuve de Jean "Watel, dit le Nain, de la somme de 6 livres 19 sols 6 deniers donnée en vertu dudit testament ; — Jean Charlet, bailli de Viefville, de la somme de 483 livres 10 sols 4 deniers qui lui restait due après la clôture de ses comptes ; — Jean de Neuville, seigneur de Prêmesques, Adrien de Croy, Jean Bynot, Corneille de Cassel, Lamoral d'Egmont, Fédiicq de Meleun, Antoine de Landas, Adrien de Blois, Pierre de Quarribe, Guillaume de Fornye, Pierre de Carrion, Thiery van Soutin, Martin Arandia, Josse van den Hove, Philippe Caron, Charles Brimeu, comte de Mégen, capitaines et chefs de bandes de gens d'armes des sommes qui leur ont été délivrées pour 1« solde de leurs gens ; — Jean Estacquet, greffier aux enquêtes pour divers voyages ; — Philippe de Montmorency, Jean de Neuville, Jean Moreau, greffier de la cour des mortes mains, Allard, seigneur de Robodenghes, conseiller et chambellan de l'Empereur, Jean Baenst, lieutenant delà vénerie, Jean van Strucken, messenger, Pierre Couronnel, Philippe Roulen, Pierre Dumont, licencié en droit, conseiller de l'Empereur, des sommes qui leur ont été payées pour leurs gages ; — Adrien Loy, archer, François de Landas, Jean de Longueval et Louis Troyes, idem ; — Julien Bonnel, abbé de St-Sauveur de Ham en Artois, de la somme de 50 patards « pour un obsèque et anniversaire dit en mémoire de Robert, comte d'Artois et Mahaut, sa fille » ; — Michelet Le Roy, d'une rente de 21 livres sur le vinage de la ville de Maubeuge ; — Charles Leclercq, prêtre, de la somme de 7 livres 16 sols pour célébrer trois messes par semaine en la chapelle et château de Belle-motte ; — Robert Liscohier, prieur du couvent des frères prêcheurs de Lille, de la somme de 20 livres 14 sols pour avoir dit et célébré en la chapelle Notre-Dame de la Treille plusieurs messes « à la mémoire du comte et de la comtesse de Flandres y inhumés ».

B. 2482. (Registre.) — In-folio, 362 feuillets, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1550**. — « Compte cinquième de Robert de Bouloingne, conseiller et receveur général des finances de l'Empereur, de Ja receipt et despense par luy faicte à cause de son diet

office ». Les recettes s'élèvent à la somme de 1,240,994 livres, 9 sols, 5 deniers tournois, les dépenses à celle de 1,282,860 livres, 19 sols, 2 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 462,050 livres, 15 sols, 2 deniers parisis, au trésorier général des guerres, (folio 122 recto) ; — 7043 livres 15 sols à Thierry Colen, receveur de l'artillerie (folio 128, recto) ; — 105,315 livres 16 sols 1 denier aux commis à tenir le compte des ouvrages de fortifications « en Brabant, Luxembourg, Gheldres, Flandres, Artois, Havnault; Cambrécy, Zeelande et Uuytrecht », (folio 143, recto) ; — 666 livres à messire Simon Renard, docteur es droits, conseiller et maître aux requêtes ordinaire, •« pour les bons et agréables services qu'il avoit faictz à Sa Majesté tant à Testât de conseiller et maistre aux requestes ordinaire de son hostel que es affaires de l'Empire esquelz il avoit esté entremis en la diette impériale naguères tenue à Augsbourg et ceulx qu'il espéroit encoires faire en Tadvenir » (folio 150, verso) ; — 66 livres 4 sols à messire Jehan Destourmel, chevalier, seigneur de Vendewille, capitaine et gouverneur de Gravelines, en remboursement de semblable somme payée « à aucuns particuliers envoiez tant vers Sa Majesté que Monseigneur le Conte de Rœulx, pour adviser du succès des frontières du costé de France et d'Engleterre, suyvant l'ordonnance du seigneur Empereur et dudit seigneur Comte du Rœulx, et ce, depuis Pâques 1549 jusques au Noël ensuyvant » (folio 202, verso) ; — 190 livres à Jacques du Breuch, ingénieur, « pour ses sallaies, vaccations, paines et labeurs d'avoir esté au grand chasteau de Gand, le veoir et visiter, af^{fin} de plus commodieusement faire certain modelle d'ung pallaix que l'Empereur a délibéré y faire construire et édifier » (folio 205, recto) ; — 3 livres, 8 sols à Aert Molckeman, receveur de Mariembourg, « pour estre party de la ville de Mariembourg, le 19 août 1549 et allé à Chimay et en aucuns villaiges à l'entour paier aux deux enseignes de gens de piet estans soubz les charges de Boufflers et bastard de Bloys, leurs gaiges et solde de six jours pour avoir convoyé l'Empereur par les frontières du pays de Haynnau jusques en ladite ville de Mariembourg » (folio 209, recto) ; — 10 livres à Gheert Brumel messenger, pour être parti de Bruxelles le 25 mars 1549 avant Pâques (1550 n. st.) et avoir en « diligence porté lettres de la Roynne Régente

aux consaulx de Gheldres, et de Frize et au lieutenant de Groeninghen, aussi à ceulx des villes de Deventer, Campen et Zwolle, touchant aucuns vagabonds et malfaiteurs » (folio 210, recto) ; — 9 livres à André Baron, Philippe de Brulle et Charles Brant, « cheuacheurs en l'escuerie de l'Empereur pour auoir suivy au voiaige que Sa Majesté a faict en la ville de Clèves sans que aucun d'eulx ait eu commission » depuis le 13 jusqu'au 17 juillet [folio 223, verso) ; — 47 livres 10 sols à messire Léonard de Taxis, maître des postes, somme qu'il a déboursée pour le 10 novembre 1550, auoir envoyé « doiz Cambray ung courrier exprès à toute dilligence et en poste avecq lettres de Sa Majesté au secrétaire de la Royne douaigière de France nommé La Motte, estant à Paris pour lors, pour affaires dont n'est besoing de déclaration et auoir rapporté response jusques audict Cambray » (folio 248, recto) ; — 239 livres au comte de Rœulx en remboursement de semblable somme payée par lui, sauoir « à six espies ordinaires que par ordonnance de l'Empereur il a entretenus et envoyés en divers pays et quartiers pour sçauoir et entendre les entreprinses des Francois et Angloiz, dont et de leur rapport il a adverty la Royne et ce pour demy-an de leur traitement escheu au Noël 1550, 153 livres, et à un autre espie aiant fait bon et léal rapport, 76 livres » (folio 253, verso) ; — 663 livres à maître Jehan Stratius, conseiller de l'Empereur en Gueldre, pour « à la rescription de la Royne régente estre party de la ville de Arnhem, lieu de sa résidence le 19 avril 1548 auant Pâques (1549, n. st.) et venu à Bruxelles où luy a esté proposé certain voiaige et ambassade deuers l'esleu Roy de Dennemarke, suyuant quoy il a incontinent mis ordre pertinent et requiz pour voiaige si dangereulx et de telle importance auquel il a faict tel debvoir .et dilligence que après auoir faict une partie de son rapport à ladite dame Royne à Bruges le jour St-Jacques et la reste dudit rapport au président Viglius à Bruxelles, il a esté de retour audit Arnhem le 9^e jour d'aoust 1549, quy font ensemble 113 jours qui, à raison de 100 sols taxés par chacun jour, oultre et par dessus ses gaiges de conseiller, pensions et autres traitements qu'il a d'icelluy seigneur Empereur, vont 565 livres ; item, pour l'esquippaige de sept seruiteurs et compaignons qu'il a prins avecq luy pour la sécurité du chemin lequel 'ne debvoit estre attenté sans bonne compaignie, oultre et pardessus les harquebuses et autres armes qu'il a acheptées du sien, les charettes, plusieurs navières pour passer la mer plus de huit fois, la somme de 276 livres que luy a esté nécessaire, considérant le grant recueil (accueil) que le Roy luy faisoil pour l'honneur de Sa Majesté Impériale, en dons et présens accoustumez en diverses sortes et espèces d'or, assauioir à plusieurs hautbois, menestriers et aultres joueurs dudit seigneur Roy, à ung gentilhomme familier dudit seigneur Roy, à ses boutelliers, cuisiniers, escuyers, portiers, veneurs, dix maistres d'artillerie quy auoient tiré et

deschargé l'artillerie sur les navires de guerre au jour de St-Jehan à l'honneur de l'Empereur ; item, pour faire lever l'enflant d'ung de la maison dudit seigneur Roy, encoires à pluseurs sortes de joueurs tant es grosses villes comme Bremme, Hambourg, Lubecke et semblables et es petites places; item, à pluseurs gens de cheval à luy ordonnez par pluseurs seigneurs et députez des villes pour l'assurance du chemin et en aultres petites menutez que luy a conueni desbourser pour observer l'usance du pays et réputation de Sa Majesté » (folio 264, recto) ; — 119 livres, 9 sols à maître Mathieu Strick, secrétaire en ordonnance de l'Empereur, « pour estre party de Bruxelles le 8 avril 1550 avecq maistre Martin de Naerden, lieutenant de Groeninghen et Reynolt de Bourmania, drossaert de Coevoerden, allé en Oistfrize deuers la dame de Jeveren (15), pour d'icelle ensemble de ses hommes, vassaulx et subgetz du pays de Jeveren repevoir ou nom de Monseigneur le Prince d'Espagne, leur serment de fidélité et hommaige, reconnoissant icelluy pour leur naturel et souverain seigneur et en surplus auoir avecq les dessus nommez (comme aians par lettres patentes pouoir de mondit soigneur le prince de signer et sceller) faict en son nom le serment à laditte dame de Jeveren, ses dis vassaulx et subgetz de les maintenir en leurs anciens droiz, privilèges et libertez et avecq ce les deffendre enuers et contre tous de toutes foulles, injures et oppressions in-deues » (folio 273, recto) ; — 35 livres à maître Désiré de Simandres, secrétaire en ordonnance de l'Empereur, « pour s'estre transporté de Bruxelles es villes de Malines, Lille et la Haye en Hollande, pour faire

(15) L'inféodation de la seigneurie de Jever au duché de Brabant et au comté de Hollande eut lieu par traité en date du 18 avril 1532. Elle appartenait alors aux deux soeurs Anne et Marie Wimecken.

intériner la pragmaticque naguaires faite par icelluy seigneur Empereur touchant la succession des pays de pardeça, disposant que représentation en matière de succession soit masle ou femelle, prince et princesse desdis pays doibt avoir lieu tant en ligne directe que transversalle » (folio 276, recto); — 15 livres, 15 sols à maître Jacques de la Torre, « pour estre party de Bruxelles le 6 septembre 1550 et allé vers Turnhout et doiz là au pays de Waes pour examiner une damoiselle servant en la chambre de la Roïne douaigière de France, sur certains pointz et intéro-gatoires à luy délivrez, dont n'est besoing faire icy répétition » (folio 277, recto); — 95 livres à Frédéric, bâtard de Blois, lieutenant des archers de la Reine, pour porter deux « gerfaulx hagars, huit gerfaulx sors, unze tercelets de gerfaulx et unze faulcons que Sa Majesté a fait acheter d'aucuns marchans de Norwèghe et iceulx présenter en nom de l'Empereur au Roy de France pour servir à son déduict et passe temps » (folio 280, verso) — 25 livres à Jean , bâtard de Lyère, lieutenant de l'artillerie de l'Empereur, « pour ses vaccations faites sur Harnehaye-lez-Bruxelles à la joyeuse venue de Monseigneur le Prince d'Espagne et ce, à l'endroit de l'artillerie que lors illecq fut mise en œuvre » (folio 280, verso); — 200 livres à « certain personnaige que Sa Majesté ne veult estre nommé, pour employer en certains affaires secretz dont n'est besoing de déclaration » (folio 288, verso); — 508 livres au receveur général pour une chaîne d'or donnée à don Ârnanado de Gamboa, gentilhomme espagnol, ayant apporté nouvelles de l'accouchement de la Roïne de Bohême, fille de l'Empereur », et 95 livres données « à un gentilhomme franchois de rechief envoyé par le Roy de France présenter à ladite dame Roïne aucuns sacres et oyseaulx de proye » (folio 289, recto); — 1,570 livres à Bartholomeo Michaeli et Vincentio Arnul-phini et compagnie < pour don que Sa Majesté leur a fait pour faire tenir à Paris ou Rouen, ès mains du duc de Vendosmois, vingt mille escuz d'or en espèces, pour la parpaie de 28,000 escuz à luy deus pour reste de la vente du grand thonlieu de Bruges » (folio 292, recto); — 1,148 livres « au roy de Vêlez, affrican spolié et deschassé par le chierryeff et venu ou reffu-gié vers ledit seigneur Empereur pour secours, ayde et assistance, tant pour l'ayder et entretenir que pour furnir aux despens de ses voiaiges » (16) (folio 292, verso); — 95 livres à Juan Chappata, commis du maître des postes d'Espagne suivant la cour de l'Empereur, « affin que tant plus songneusement, volun-tairement et diligamment, il escripveist et envoiait à Sadicte Majesté (la reine de Hongrie) nouvelles de la disposicion et d'autres affaires dudit seigneur

Empereur » (folio 293, recto); — 100 livres à Jacques de Dongelberghe, beau-filz et lieutenant du prévôt Her-laer, en l'office de gruyer en Brabant, tant pour lui que pour six compagnons de pied, en rémunération des peines et labours d'avoir gardé « les cerfz, bisches et saingliers au forest de Soingne durant le voiaige que Sa Majesté a fait avecq Monseigneur le prince d'Espagne es pays de Hollande, Zeelande et Gheldres » (folio 293, verso); — 22 livres 16 sols à Renaud Beckere, natif d'Aix, « en considéracion d'aucuns secretz services par luy faitz à Sa Majesté » (folio 298, verso); — 600 livres à Philibert de Morbaix, gentilhomme de l'hôtel de la Reine Régente, « en considéracion d'aucuns services qu'il a faitz à Sa dicte Majesté dont icelle ne veult estre faite mention (folio 298, verso); — 3,697 livres 8 sols à Pierre van den Walle, résidant à Anvers, « pour ung carcant d'or garny de pierreries et perles que, par ordonnance de l'Empereur, la Roïne Régente a présenté aux fons de baptesme et donné à la fille du duc de Clèves (17) et pour aucuns anneaulx et bagues donnés à aucunes dames et damoiselles dudit pays de Clèves » (folio 301, recto); — 95 livres à Jean van Ghyn, maître de la chambre aux deniers de la Reine Régente, « pour son remboursement de semblable somme, que par ordonnance de Sa Majesté il a paiée et desboursée en la cité d'Augsbourg aux gens du Roy de Vêlez pour les faire curer de leurs blessures qu'ilz avoient eues en chemin allant de Bruxelles à Augsbourg » (folio 301, verso); — 57 livres aux clerks de la chancellerie impériale, « tant pour leurs peines et travaux d'avoir escript et grosse la confirmation, faite au prouffict de l'Empereur, de l'isle d'Amelandt en Frize, aussi l'exemption des thonlieux que cy après s'accorderont

(16) Penon de Vêlez, un des présides d'Espagne sur la côte d'Afrique. Ville fondée en 1509 par Pierre de Navarre, prise en 1522 par les Maures, reprise en 1664 par les Espagnols.

(17) Marie-Éléonore, née le 16 juin 1550, fille de Guillaume dit le Riche et de Marie d'Autriche, mariée à Kœnisberg, le 14 octobre 1573 avec Albert-Frédéric < duc de Prusse, morte en 1608,

et lèveront our le Rin et la gardienneté de la citadelle de Cambray accordée à Monseigneur le prince d'Espagne, que pour les cordons d'or servans aux-dittes dépesches qu'ilz ont paies et desboursés » (folio 302, recto) ; — 969 livres 9 sols au receveur général pour deux chaînes d'or données l'une à « messire Thomas Erskin, chevalier, conseiller et ambassadeur de la Royne d'Escoce, et à messire Henri de Sancto-Claro, dom doien de Glascou, son assistant*, aians en la ville de, Bins traicté, conclut et arresté la paix entre les subjects de l'Empereur et le royaume d'Escoce» (18) (folio 304, verso) ; — 168 livres à Antoine Dauxon, orfèvre de l'Empereur, « pour ung marcq cincq et demy estrelins d'or employés en deux sceaulx de la chancellerie impériale dont ont esté scellez la pragmatique et union de ces pays avecq Gheldres et pour la facture desdis deux sceaulx » (folio 310, recto) ; — 198 livres 5 sols à Adolphe de Wesele, naguères lieutenant du château de Vilvorde. tant pour les dépens de bouche que de prison des personnes ci-après : 1° Melchior Ré, allemand ; 2° Henry de Pauweter ; 3° Rolandt Karon (folio 310, verso) ; — 181 livres 5 sols à Adolphe van der Aa, grand fauconnier de l'Empereur, pour l'achat de 12 faucons, 1 tiercelet de gerfaut et 1 faucon hagard, envoyés au Roi de France (folio 311, verso) ; — 400 livres à Jean van Battele, peintre de l'Empereur, « à cause de l'escripiture du livre de la Thaison d'or (que par charge de l'Empereur il faisoit au mois de juillet cinquante) que pour la fachon et illumination d'icelluy livre » (folio 314, verso) ; — 433 livres 4 sols à François de Phallaix, seigneur de Nyeuwerne, conseiller et maître d'hôtel de la Reine Régente, « tant pour furnir à la despence faicte en la ville*de Bruxelles par aucuns gen-tilzhommes mores, cousins et parens au roi de Vêlez et leurs esclaves ou serviteurs en nombre de vingt-deux personnes venues par Portugal, que pour leur faire administrer chariotz, avecq ung conducteur et autres parties à eulx nécessaires pour aller vers l'Empereur à Augsbourg » (folio 317, recto) ; — 733 livres à Adolphe van der Aa, grand fauconnier de l'Empereur, « pour paier certains oyseaulx de proye que Sa Majesté a faict acheter d'aucuns marchans de Norwèghe pour envoyer et au nom de l'Empereur présenter au Roy de France pour servir à son dé-duict et pasetemps, assavoir deux gerfaulx hagars. huit gerfaulx sors, unze terceletz de gerfaulx et unze faulcons (folio 321, recto) ; — 57 livres à maître « Michiel van Coxcyen, painctre de la Royne douaigièrre de Honguerie, en prest, paiement et à bon compte sur ce que luy sera deu à cause d'aucuns petis patrons de la victoire de Saxen que Sa Majesté luy a ordonné faire pour monstrier à l'Empereur » (19) (folio 321,

recto) ; — 95 livres à maître Odot Viron, conseiller de l'Empereur et maître de ses comptes à Bruxelles, « pour rembourser Monseigneur l'Évesque d'Arras, lequel a desboursé semblable somme ppur or et facture d'ung scel impérial apposé aux lettres du don faict par l'Empire à Mgr le prince d'Espagne de la gardienneté heritable de la citadelle de Cambray» (folio 321, verso) ; — 1,208 livres 18 sols 1 denier à messire Antoine de Beaulincourt, chevalier, seigneur de Bellenville, conseiller de l'Empereur et « Roi d'armes du Thoisson d'or, en remboursement de semblable somme payée et desboursée tant pour, avecq révérend père en Dieu, messire Martin Cupérus, évesque de Calcédoine, abbé de Crespin, souffragant de Cambray, et messire Christophe de Schauwenborch, chevalier, seigneur de Prische, hault justicier des nobles de Luxembourg, accompa-gniés du coronel Bernard de Schauwenborch, seigneur de Scudberg et Ferry de Brandenbourg, seigneur de Mesenbourg, gentilzhommes du pays de Luxembourg, s'estre transportés à Nancey, pays de Lorraine, quérir les ossemens de feu de recommandée mémoire le duc Charles de Bourgoingne (cuy Dieu-absoille) et les ramener au mois de septembre et les mectre aux Cordelliers illecq, que pour achat de draps de soie et de laine, paiement d'offrandes, dons et autres parties nécessaires et servans à l'affaire dessus dite, assavoir : cinq aulnes trois quartiers de satin bleu emploie en une cotte aux armes dudit feu duc de Bourgoingne ; item, trois aulnes et demy quartier de taffetas bleu, deux aulnes trois quartiers de toile

(18) Ce traité fut signé au château de Marimont le 15 décembre 1550 entre le chevalier Thomas Erskin, représentant la reine d'Escoce, le seigneur de Praet, Jean de Saint-Mauris et Vigliits, représentant Marie de Hongrie. Il fut ratifié par l'Empereur le 1^{er} avril 1551.

(19) Michel Coxie, de Malines. Il existe de cet artiste à la Pinacothèque de Munich une Sainte Barbe très-estimée. Il s'agit ici, sans doute, des patrons

d'une tapisserie devant représenter la victoire de Mühlberg remportée en 1547 par Charles-Quint sur l'Électeur Jean-Frédéric de Saxe.

bleue, une aulne de boucran, le tout emploie pour doubler icelle cotte, aussi dix aulnes de fringes de soie noire pour border icelle ; item, pour un painctre demeurant à Bruxelles pour avoir fait laditte cotte d'armes et icelle estoffe d'or et d'argent et painctures y requises ; item, pour un baston creu servant à roller laditte cotte d'armes pour garder et conserver les painctures, lequel néantmoins n'a peu servir obstant que les couleurs n'estoient seiches, de sorte qu'il ne fut possible le doubler audict Bruxelles ; à ceste cause, pour accélérer ledit voiage convint faire une casse (caisse) d'asselles où ladite cotte d'armes a esté tendue en double sens que ung côté touchant l'autre et recouvrir d'asselles icelle casse et aussi pour une autre petite casse d'asselles servant à enclorre les blasons ; item, audit painctre pour trente blasons armoiez des armes dudit feu duc Charles et enrichiz du chap-peau ducal, aussi du collier de l'ordre, le tout estoffé de feuille d'or et d'argent comme requiz estoit pour chacun blason et pour rubans et aggrapes servans à pendre lesdis blasons ; item, à ung orphèvre de Bruxelles pour avoir réparé le collier dudit Thoisson d'or et y refait seize cailloux qui estoient rompuz et les mis au feu et resmaillez ; item, pour 30 aulnes 3 quartiers de velours noir dont a esté fait ung pasle (poêle) servant à mettre sur ledit corps et ung coussin pour mettre sur ledit pasle, et sur icelluy l'image du Crucifix ; item, pour 5 aulnes 3 quartiers demy de satin cramoisy pour faire la croix dudit pasle : item ; pour 33 aulnes et demy de toile noire tant pour doubler ledit pasle que pour enclorre et envelopper les draps de layne noirs menez à Luxembourg, pour délivrer, audict Justicier des nobles et gentilzhommes, qui depuis a esté emploie à doubler la couverture du chariot ayant servy à ramener ledict corps ; item, pour 18 aulnes de drap noir ordonnez audict suffra-gant pour robes et chaperons de deux de ses reli-gieulx et 12 aulnes pour accoustrer trois de ses serviteurs, 5 aulnes pour enharnacher cinq de ses chevaux ; item, pour 27 aulnes de draps d'Angleterre pour faire robes et chapperons de dœuil ; item, pour 26 aulnes de *crommeliste* ; item, pour 52 aulnes d'oultre-fin ; item, 41 aulnes de drap employées pour couvrir les harnas de treize chevaux dudit Justicier des nobles et gentilzhommes dudit Luxembourg, des trois chevaux d'icelluy Thoisson d'or et pour couvrir jusques en terre le chariot amené de Brabant, pour un coussin servant pour seoir le religieux estant sur le

charriot branslant au-devant desdis ossemens et pour racoustrer le serviteur dudit charton ; à un sellier de Bruxelles pour avoir fait et livré quatre harnas de changes pour quatre chevaux de chariot, iceulx estoffés de ferrures et les forliffier de cuyr ou besoiing a esté et les couvrir de drap noir ; pour 16 aulnes de drap noir pour couvrir lesdis harnas et faire couvertures noires audis chevaux ; à ung guyde pour avoir mené lesdis suffragant et Thoisson d'or de Marche à Martiling sans passer à Bastoingue, affin de gagner chemin ; item, à deux autres guydes l'ung pour mener et guyder le chariot et l'autre pour conduire lesdis suffragant et Thoisson d'or le plus court chemin dudit Marteling à Arlon et d'illecq à Luxembourg ; item, à un messenger qui incontinent que lesdis suffragant et Thoisson d'or furent arrivez audit Luxembourg fut envoie vers ledit Justicier des nobles estant à sa maison distant deux lieues dudit Luxembourg avecq lettres dudit suffragant contenant advertence de leur venue et en ce que le lendemain matin il eusist à soy trouver audit Luxembourg ; item, à certain cousturier à Luxembourg pour avoir trenchié et cousu le drap et couverture dudit chariot doublé et parachevé laditte cotte d'armes ; item, à ung tourneur pour avoir fait ung baston propice à roller ladite cotte d'armes pour le porter, et lequel a esté depuis délaissé audit Luxembourg pour prendre laditte cotte d'armes ; item, à ung guyde à cheval pour avoir conduit et mené ledit Thoisson d'or de Nomini à Nancy qui alloit advertir ceulx du conseil de Madame la ducesse de Lorraine de la venue desdis commissaires afin d'avoir plus briefve expédition ; item, à ung marissal dudit Nancy pour huit ferrures et autant de chaînettes et hocquetz servans aux traversiers dudit chariot et à atteler lesdis chevaux avecq harnas cou-vers de drap noir ; item, à ung *escrinier* dudit Nancy qui a fait un lugeau (cercueil) de bois de chesne et livré six manivelles (poignées) de fer servans à porter ledit lugeau pour en icelluy poser le corps dudit feu duc en tel estât qu'il seroit trouvé, oires qu'il fusist esté en plomb ; item, pour huit cierges chacune d'une livre et deux torches chacune de livre et demie de cire et ung cierge de demy-livre ; item, à la fabric-que de l'église de Saint-George audit Nancy où estoient les ossemens dudit feu duc, cent demy réaulx d'or ; item, à la chandaille offerte par ledit Thoisson d'or à la messe chantée audit Nancey a esté mis ung demy-réal d'or ; item, au coustre d'icelle

église ; item, pour despense du banquet où ont esté appellez les nobles et chanoines dudit Nancey ; item, aux sergents et officiers aians assisté lesdis religieux demourez en ladite église ou reposoient iceulx ossemens pendant le disner; item, aux portiers de la ville ; item, à la chappelle de Fae en laquelle lesdis ossemens reposèrent la nuict ensuivant qu'ilz furent transportez dudit Nancey et ou dudit curé de Fae ayant célébré la messe, à ung chapelain qui aussi célébra messe et au coustre aiant assisté ; item, à l'église ou fabrique du monastère de Sainte Lucie à Metz où la nuict ensuivant reposèrent lesdis ossemens ; item, à 25 enfans aians audit Metz porté les torses et croix et avecq icelles convoie lesdis ossemens jusques en deçà du pont et à ung officier les aians assistés ; item, à la fabricque de l'église de Thionville ou lesdis ossemens reposèrent à midy, au curé, huit hommes d'église, coustre et autres aians assisté à chanter le service ; item, à ung messaigier à cheval, lequel incontinent l'arrivée desdis commissaires audict Thionville fust envoie vers Monseigneur le comte de Mansfelt, gouverneur dudit Luxembourg pour l'advertir que lesdis ossemens seroient illecq menez et conduictz ledict jour, afin de venir au-devant avec le collège des gens d'église et conseil audit Luxembourg ; item, pour linges achetez audit Luxembourg esquelz ont esté enveloppez ou enseveliz séparément lesdis ossemens dudit feu duc Charles et le corps ou ossemens de feu le Roy Jehan de Bohême (20), estans aux frères mineurs sans sépulture ; item, à ung escrinier ou menuisier demourant audit Luxembourg pour avoir fait une clôture à l'entour du lieu où reposent les ossemens

dudit feu duc en longueur de neuf à dix piedz et en largeur de cinq à six pieds et en haulteur de quatre pied demy ou environ, estoffée par bas de pennaulx et par bault de bon *jonnis*, deux tréteaulx sur lesquelz reposent iceulx ossemens couvers dudit pasle et coussin de velours y délaissiez et pour avoir fait ung luy-seau d'asselles de chesne pour mettre le corps ou ossemens dudit feu Roy Jehan de Bohême et aussy avoir noircy ledit chariot ; item, à un febvre qui a fait, deux plattes bandes et icelles cloué autour dudit luyseau et livré la ferrure nécessaire pour porter ung baston sur lequel laditte cotte d'armes a esté délaissée au couvent des frères mineurs audit Luxembourg, ensemble livré les ferrures du luyseau dudit feu Roy Jehan de Bohême ; item, au couvent des frères mineurs audit Luxembourg a esté délivré six livres ; item, au ministre ou provincial d'illecq qui après l'évan-gille de la messe chantée le jour du service qui s'est fait ausdis frères mineurs a fait la prédication a esté délivré trente sols; item, pour ung demy-réal mis au chierge offert par ledit Thoison d'or ; item, au couvent des sœurs grises de Saint Esprict audit Luxembourg; item aux Jacopins ; item, pour quatre cierges chacune de trois libvres, les deux mises et apposées aux extré-mitez du corps dudit feu duc et deux sur l'autel pour estre. allumées durant lé temps que l'on chanteroit le service divin et tant que icelles polront durer et que autrement y seroit pourvue par Sa Majesté ; item, pour despens de bouche faitz par deux carmes reli-gieulx du couvent d'Arlon ayans accompagné sur le chariot les ossemens dudit feu duc durant onze jours qu'ilz ont esté audit voiaige a esté paie onze livres dix

(20) Il s'agit sans aucun doute ici de Jean de Luxembourg, roi de Bohême , dit Jean l'Aveugle , « le plus noble et le plus gentil roy en larghèce qui régnast à ce temps » , selon Froissart, du fidèle allié de Philippe de Valois que sa mort héroïque à la bataille de Crécy a rendu célèbre. D'après M. Kervyn de Lettenhove (œuvres de Froissart, tome XX, p. 352 et suiv.), «le corps du roi de Bohême fut d'abord déposé dans l'abbaye de Valloires où on lisait, encore longtemps après, cette inscription :

L'an mil quarante six trois cens
Comme la chronique tesmaigne
Fut apporté et mis céans

Jean Luxembourg, roi de Béhaigne.

« Il fut transféré ensuite dans le Luxembourg. Divers édifices religieux recueillirent successivement avec un pieux respect ces - nobles restes jusqu'à ce que le vandalisme révolutionnaire vint briser la tombe où ils reposaient et les reléguer dans une exposition d'objets livrés à la curiosité du public. Selon une ancienne tradition , le cœur de Jean l'Aveugle fut déposé dans l'église des Dominicaines de Montargis ». En 1748 (Art de vérifier les dates, tome VIII, p. 27, note), en réparant l'église des Dominicaines de cette' ville, on aurait trouvé son tombeau. Voici tout ce qu'on aurait pu lire de son épitaphe à moitié détruite par le temps:«.... qui trespasa à la tête de ses gens ensemblement, les recomman- dant à Dieu le père le jour de «la glorieuse vierge Marie. Priez pour l'âme de ce bon roi. 1346. » Jean avait dans ce couvent deux tantes religieuses dont une en fut prieuse. Il y a lieu de croire, ajoute la note que nous transcrivons, qu'elles auront demandé le corps de ce prince et que les historiens ignorant cette circonstance auront écrit sans preuve qu'il fut transporté h Luxembourg. La mention ci-dessus , extraite du compte de 1550, donne au contraire la preuve de ce transport et, en admettant comme fondée la tradition rapportée par M. Kervyn de Lettenhove , les Dominicaines de Montargis ne parent jamais posséder que le cœur de Jean l'Aveugle.

sept sols ; item, à deux guydes aians respectivement conduict et mené lesdis suffragant et Thoison d'or dudit Arlon à Vitry et d'illecq à Saint-Hubert ; item, audict évesque de Calcédoine pour 25 jours qu'il a vacqué audit voiage à cinq chevaux qui ont pris de 16 pat-tars pour chacun cheval par jour estant en ces pays et à 20 sols pour cheval durant onze jours qu'il a esté hors de Luxembourg, valent 111 livres ; item, audit Justicier des nobles de Luxembourg qui avec lesdis coronel Bernard de Schauwenborch et Ferry de Brandenbourg, gentilzhommes dudit pays, a vacqué audit voiage l'espace de onze jours à 13 chevaux, valent 143 livres ; item, à un charton de Bruxelles pour avecq son serviteur et chariot attelé à quatre chevaux avoir esté en ladite ville de Nancey quérir les ossemens dudit feu seigneur Duc et le ramené audit Luxembourg, en quoy faisant et retournant audit Bruxelles il a vacqué vingt ung jours qui ont pris de 60 pattars, font 43 livres ; et qu'il avoit paie pour cinq larges cercles et ferrures y servans dont il a esté remboursé : 40 solz ; item, audict Thoison d'or pour 60 jours qu'il a vacqué audit voiage à trois chevaux, tant en faisant les préparations d'icelluy que sollicitant les instructions, résolution et ordonnance sur aucuns pointz, achetant les draps de soye et de layne, et fait faire les pasle, cottes d'armes et blasons, recouvré charton et convenu avecq luy, et au surplus mys ordre à toutes choses à ce requises, et ce depuis le 14^e jour d'aoust cinquante qu'il partist de Lille, lieu de sa résidence jusques au 12^e jour d'octobre, lesdis jours susdits qu'il fut de retour à Lille qui, à l'adve-nant de vingt pattars pour les onze jours qu'il a esté hors de ces pays et le surplus à 16 pattars pour cheval par jour fait 100 livres 42 sols» (folio, 322, verso.)

4

B. 2483. (Portefeuille.) — 31 pièces, parchemin, 23 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1556**. — Mandements de l'Empereur Charles-Quint ou de la Reine Marie de Hongrie : ordonnant au premier huissier ou sergent d'armes de signifier à Gilles de la Sarne, receveur du subside ecclésiastique, qu'il ait à payer à Wolff Put-singer, Hans Paulus et Hans Hendrick-Hervaert la somme de 16,000 livres en compte de ce qu'il leur doit en décharge de deux obligations ; — autorisant messire Antoine Perrenot, évêque d'Arras, à tester et disposer de ses biens comme bon lui semblera ;—

ordonnant une enquête au sujet des abus et malversations commis par Lyonnet Battefort et Jean Mouchet, de leur vivant receveurs de la recette du comté de Bourgogne ; — édit pour l'extirpation des sectes hérétiques ; — autorisant des constitutions de rentes sur la forêt de Mormal ; — ordonnant de payer aux officiers et gens de guerre leurs gages et soldes ; — idem, de payer une Bomme de 500 livres pour être employée aux travaux de fortifications de Turnhout ; — idem, de payer des frais de justice, de nourriture de prisonniers et d'exécutions criminelles ; etc.

B. 2484. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1550**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie de Hongrie : autorisant Jean de Erminghem, seigneur de Steinkerke, de relever le fief de la dite seigneurie et lui donnant quittance des fruits de la dite terre échus depuis le trépas de son frère jusqu'au jour du relief ; — accordant remise à Jacques Borat, fermier de la *païsson* de la forêt de Mormal, des deux tiers de son fermage à cause des pertes qu'il a subies par les gelées et mauvais air ; — idem, une pension de 40 livres à messire Gilles le Blanc, garde des chartes reposant au château de Lille ; — idem, remise d'une partie des aides aux bourgmestres et échevins d'Ostende et de Saint-Pol ; — autorisant Guillaume de Waelwicht, receveur général d'Oostflandre, à réunir en un seul fief la seigneurie de la Mare et le Willemaers pour être appelée la cour de Walburg, gisant ès para «ses de Saint-Nicolas, Bel-sele et à l'entour ; — donnant à sire Moraud Sonet, prêtre, chapelain du vicomte de Gand, la cure de Flers-lez-Douai provenant des biens confisqués, en dédommagement des pertes qu'il a subies pendant la guerre ; — augmentant les gages de Pierre Butkens, contrôleur de l'artillerie ; eic.

B. 2485. (Portefeuille.) — 62 pièces, parchemin, 26 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1550**. — Attestations délivrées par : les bourgmestres et échevins de différentes villes des remises qui leur ont été faites de leur quote-part dans les aides ; — des sergents et officiers

de justice des frais de poursuite et exécution des criminels ;—Mahieu Ceullette, lieutenant de Monseigneur le Sénéchal de Saint-Pol à Cellestz, au sujet des réparations faites au moulin à vent dudit lieu ; — François Beuvekin au sujet de la fourniture des étoffes nécessaires pour l'habillement des chasseurs de la vénerie de Flandre ; — des capitaines au sujet des montres des gens d'armes de leurs bandes ; — Anne d'Autriche, comtesse d'Epinoÿ, au sujet de la fourniture de drap qui lui a été faite par Mahieu de la Porte ; — Gilles van den Bourg, contrôleur des travaux du grand château de Gand, au sujet desdits ouvrages ; — Jean de Carondelet, archevêque de Palermo, chef du privé conseil de l'Empereur, déclarant que l'Empereur l'a tenu quitte « de tels droits de quint et de requint sur les dons à lui faits par Ferry Carondelet des terres et seigneuries de Potelles et Aulnoye » ; etc.

B. 2486. (Portefeuille.) — 1 pièce , parchemin, 8 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1550**. — Lettres de commission octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie de Hongrie : instituant le prévôt ou capitaine de la ville d'Arlon gardien des clefs des portes de ladite ville et commissaire pour contraindre «les fiefvez» à venir faire le guet ; — Jean de Sappoinge, receveur de Virton ; —Antoine van Utrecht, prévôt des maréchaux ;— Jacques Semoussone, commissaire pour recevoir et distribuer les deniers ordonnés pour les ouvrages et fortifications du blochau et forteresse de Walcheren ; — Alexandre Sroucholff, grand veneur de Flandre ; — messire Charles de Stavele, baron de Chaulmont et Haveskerke, maître de l'artillerie ; — messire Antoine de Sacquespée, dit de Dixmude, capitaine de la ville de Dunkerque ; — divers capitaines chargés de lever des gens d'armes pour le service de l'Empereur.

B. 2487. (Portefeuille.) —108 pièces, parchemin, 14 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1556**. — Quittances délivrées par : Robert de Bouloingue, receveur général, des sommes reçues des receveurs particuliers des finances ; — par des « jeunes honnestes filles à marier » et diverses personnes de sommes reçues en exécution du testament du Roi don Philippe; — des abbés, chanoines et autres ecclésiastiques de sommes dues pour services religieux; — des capitaines et chefs de bandes des sommes dues pour les gages et salaires des hommes placés sous leurs ordres, entre autres, par François Docoeh, seigneur de Loth, Pierre de Carion, Nicolas Dasne, Jean de Berry, Adrien de Boufflers, Guillaume d'Isselstein, Jean d'Apremont, seigneur de Busancy, Jean de Longueval, Adrien de Blois, Gauthier van Hasselt, etc. ; — des messagers, de leurs salaires et frais de voyages. — Quittance pour travaux

exécutés au grand château de Gand et aux bastions de Mariemont.

B. 2488. (Portefeuille.) — 68 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier—31 décembre **1551** (21). — Mandements de l'Empereur Charles-Quint ou de la Reine Marie de Hongrie : ratifiant le traité de neutralité de la ville de Cambrai et du Cambrésis ; — constituant des rentes sur les domaines de Tournai et Tournésis, sur la forêt de Mormal et sur le quartier de Oostflandre pour subvenir aux frais de la guerre ; — prescrivant le paiement des sommes dues pour le rachat de la haute, moyenne et basse justice de la seigneurie de Bréderode, de celles de Schaebraech, Sauterliet et Berendrecht ; — idem le paiement des sommes dues aux capitaines et gens de guerre ; — ordonnant à Jean de Lyère, lieutenant de l'artillerie de l'Empereur, de se rendre incontinent à Anvers pour y visiter le salpêtre vendu par Jaspas Schetz pour le service de l'Empereur. - Copie de l'ordonnance de Philippe-le-Bon défendant aux officiers de justice en Flandre d'accorder aucunes lettres de grâce ou de rémission aux malfaiteurs sans l'avis préalable du Conseil. — Ordonnance de Henri II, roi de France, portant commission sur opposition d'une pension de 30 livres donnée à une étrangère nommée Appoline de Dampiétin « indigente et se disant malade de lèpre » admise en la maison du Val en la ville de Montreuil-sur-Mer, destinée par fondation aux seuls bourgeois dudit lieu atteints de la lèpre ou tombés dans la misère.

B. 2489. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 7 pièces, papier. 1^{er}

janvier — 31 décembre **1551**. — Lettres de do

(21) Le compte de l'année 1551 manque à la collection des Archives du Nord.

ou de remise d'impôts octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie de Hongrie : accordant à messire le comte de Méghem, capitaine des archers, la jouissance des terres et seigneuries de Cour-celettes, baillage d'Arras, Marquettes, gouvernance de Douai et Wavrechin, pays de Hainaut, appartenant au seigneur de Suzenne, pour l'indemniser des pertes par lui faites sur ses terres frontières ; — cédant à messire Antoine de Bourgogne, fils de feu Charles de Bourgogne, seigneur de Bredem, des terres et seigneuries de Bredem, Noortsmouster, Popkensbourg et Cleweskerck avec les amhachts, cens, rentes, etc. en dépendant, en compensation d'une rente de 400 carolus d'or qui lui revenait des biens de feu messire Philippe de Bourgogne, son oncle, dont les biens avaient été confisqués au profit de l'Empereur ; — assignant sur le domaine de Lens une rente de 500 livres au profit du comte de Wauperge et de son épouse Anne d'Autriche (22), en compensation d'une somme de 8,000 livres qui avait été accordée à la dite dame par son contrat de mariage avec François de Melun, comte d'Épinoy, son premier mari ; — accordant au comte de Méghem un don de 1,300 livres à prendre sur les terres de Basserode, Buggenhout et St-Amand ; — accordant à Pierre, évêque de Favo, nonce du pape près l'Empereur, la faculté d'agir comme légat et conférer les bénéfices ecclésiastiques. — Ordonnance de Henri II, roi de France, accordant aux échevins de Montreuil-sur-Mer le droit de contraindre *par toute voie toute personne qui refuserait de payer les droits sur les marchandises. — Rémission accordée par les gens des comptes et ceux des finances des deux tiers du fermage du péage de Bapaume tenu par Jean Englebert.

B. 2490. (Portefeuille.) — 35 pièces, parchemin, 11 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1551. — Attestations délivrées par les mayeurs et échevins des villes : de Bapaume, qu'ils ont fait faire l'estimation du blé du *menu venel* ; — de Bavai, qu'on a saisi et arrêté les deniers appartenant à Janin Picquet ; — de Cambrai, de l'estimation des blé et avoine ; — de Biervliet, au sujet de la fourniture de fagots et autres objets nécessaires pour l'entretien des digues et des poldres de la dite ville ; — d'Aire, certifiant qu'il n'a été tiré aucun profit de l'accise des teintures ; — par divers officiers de justice certifiant les dépenses faites pour les frais de procès et de nourriture des criminels ; — par Louis de Proisis, gouverneur du duché de Guise et Jean de la Bassière, seigneur de Chaille, grand louvetier de

France, que messire Robert de Croy, évêque de Cambrai, a fait les hommages et serment de fidélité pour les terres et fief de la Feuillée-lez-Montay : — par des officiers certifiant le paiement de gens de guerre ; — au sujet de l'information sur les outrages, *mangeries*, pilleries et insolences faites par les gens de guerre de l'Empereur dans les terres de Binche, Mons, Valenciennes et dans la châtellenie de Bouchain ; etc.

B. 2491. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1551. — Lettres de commission octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie de Hongrie : instituant portier du château de Pernes Claude des Gardins ; idem, Charles Masurolles, meunier de Piètre, et consorts, commissaires dans l'information faite au sujet de la mouture du moulin de Piètre ; — Philippe du Jardin, avoué de la ville de Soignies ; — Hermann Breyssengen, receveur général du pays et de la ville du Luxembourg ; — Den-telin Gondibleux, prévôt des maréchaux de Flandre et d'Artois. — Procuration donnée par le comte de "Wauperge et Anne d'Autriche, son épouse, à Jean Carette, conseiller de l'Empereur, président de la Chambre des Comptes, pour gérer leurs biens et affaires dans les Pays-Bas ; — idem, par Antoine de Noirthoud, chevalier, seigneur du Quesnoy et prévôt de Mons, à Jean Moreau, pour en son nom, rendre ses comptes devant les gens des Comptes de Lille ; — idem, par messire Daniel van Huele, grand bailli de Menin, à divers officiers de justice, pour, en son nom, soigner ses affaires et retenir toutes sortes de plaintes, saisines et arrêts ; — etc.

B. 2492. (Portefeuille.) — 181 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1551. — Quittances

(22) Anne d'Autriche, fille naturelle de l'empereur Maximilien. Ce fut sa sœur, l'archiduchesse Marguerite qui obtint sa légitimation afin de faciliter les négociations de son mariage avec le sieur d'Épinoy.

délivrées par : Robert de Bouloingne, receveur général, aux receveurs particuliers ; — des fournisseurs de pièces d'artillerie et munitions de guerre destinées aux villes et forteresses d'Aire, Arras, Arlon, Bapaume, Béthune, Bouchain, citadelle de Cambrai, Dinoix, Douai, l'Écluse, Gravelines, Bourbourg, Landrecies, Lillers, Luxembourg, Malines, Middelbourg, Montmédy, Mariembourg, Thionville, Yvoix, Renty, Valenciennes, Zeebourg ; — par Jean, marquis de Berghes, de la somme de 1600 livres, prix du rachat de la haute, moyenne et basse justice de la seigneurie de Stae-brouck ; — des abbés, abbesses, chanoines et ecclésiastiques de sommes reçues pour fondations religieuses et célébrations d'anniversaires ; — divers capitaines et chefs de bandes de sommes reçues par eux pour leurs gages et salaires entre autres, Jean de Montrya, Jean de Brant, Pierre Butkens, Ferry Carondelet, Jean de Chasteler, Jean bastard de Liere, Ghysbrecht van Nyenrode, Pierre de Carion, Jacques de Germini, Robert de Vergelot, Nicolas Dasne, etc ; — par divers . messagers pour leurs frais de voyages ; etc.

B. 2493. (Registre.) — In-tblio , 884 feuillets, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1559**. — « Compte septiesme de Robert de Bouloingne, conseiller et receveur général des finances de l'Empereur, etc ». Les recettes s'élèvent à la somme de 6,276,269 livres, 6 sols, 10 deniers tournois ; les dépenses à celle de 5,981,091 livres, 13 sols, 9 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 4,410,363 livres, 13 sols, 1 denier de Flandre pour l'entretien des garnisons, l'achat d'artillerie et de munitions, l'équipement des navires, les fortifications, etc. (folio 616, verso) ; — 189,833 livres 1 sol même monnaie à Alonso de Balla, trésorier de l'Empereur, « que parle commandement et ordonnance de l'Empereur, messire Wolff Haller de Hallerstein, chevalier, conseiller, maître d'hostel et trésorier général de la Roïne Régente, etc, pour furnissement et satisfaction de 100,000 escus d'or de trente huit pattars pièce que la Roïne Régente etc, estant lors en la ville d'Ausbourg avoit avecq icelluy seigneur Empereur résollu lui . faire furnir par chambge ou finances pour furnir aux grandz frais, charges et despens que Sa Magesté sustenoit journallement en la Germanie », (folio 441, recto) ; — 146 livres à Jacques de Dondelberghe, lieutenant du prévôt des maréchaux par tous les pays de pardeça pour ses gages à raison de 8 sols par jour * tie son diet estât pour doresnavant tenir, exercer et desservir, garder et préserver les subjectz de Sa Magesté et autres qui hanteront et converseront es pays de pardeça de tors, violences et opressions, pilleries, mengeries, compositions, exactions et autres foulles, de, à ceste fin, prendre et faire prendre et appréhender aux corps par tous les pays de pardeça hors heu suivant et villes closes, tous robeurs et aguet-teurs de chemins,

composeurs et exactionneurs et tous vagabonds non ayans services, soit qu'ilz soient esté gens de guerre ou non ou d'aultre estât et condicions ; aussy tous les belistres non affolez puissans gagner leurs vies et tous autres criminelz et malfaiteurs pour causes surannez ou non ayant fix domicile que, par information précédente, véhémence suspicion ou autrement deument il trouveroit coupables; de pour ce, aller hanter et converser de nuyc et de jour par tous ces dis pays de pardeça, entrer et avoir entrée en toutes tavernes, cabaretz ou logis hors villes fermées, esquelz il pourra congnoistre ou entendre quelz criminelz et aultres malfaiteurs non pugniz hantent et conversent, iceulx examiner ordinairement et extraordi-nairement selon les informations et indices qu'il en auroit, et pour cas qui sont élus et notoires et sans doubte ou difficulté en faire pugnition, correction et justice selon leur démérites et l'exigence de leurs cas qu'il trouveroit apperténir sans les pouvoir imposer ou punir civilement ; et es cas qu'il trouveroit difficiles et doubtifs par advis et opinion des advocatz et procureurs fiscaulx de Sa Majesté des pays et provinces, esquels seroit prins et trouvé lesdis délinequans, aus-quelz il aura recours pour y avoir leur advis qu'ilz seront tenuz luy donner sy souvent que besoin sera » (folio 637, recto) ; — 1500 livres à messire Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, baron de Mercœur (23), « en advanchement du mariaige que par intervention de Sadicte Magesté avoit esté convenu, pourparlé et accordé entre luy et Madame Marguerite d'Egmond,

(23) Nicolas , fils d'Antoine, dit Le Bon, duc de Lorraine, et de Renée , fille de Gilbert de Bourbon, comte de Montpensier, fut d'abord évêque de Metz et de Verdun , puis se démit de ses bénéfices en 1548 et épousa l'année suivante Marguerite, fille de Jean IV, comte d'Egmont et de Françoise de Luxembourg. Ils eurent pour fille Louise de Lorraine-Vaudemont, mariée à Henri III, roi de France.

filles du feu conte de d'Egmond et de dame Françoise de Luxembourg, contesse douaigière d'Egmond > (folio 665, recto) ; — 246 livres 18 sols à Pierre du Paer, clerc du maître des postes de l'Empereur, « pour, par le commandement de la Royne, estre party le 25^e jour de may 1552 de la ville de Bruxelles et avoir esté par la poste jusqu'à Ulm où il arriva le 29^e dudit mois, séjournant illecq pour journallement et mieulx qui lui seroit possible entendre et advertir tant ledict seigneur Empereur que ladite Royne du démené (conduite) des Allemans, jusques au 21^e jour de juillet ; item, pour avoir paie à deux espies par' luy envoyez doiz ledit Ulm devers le camp des ennemis estaus lez Inghelstadt ; item, pour le voyage qu'il avoit fait à Spiers au moys de may 52 et pour avoir envoie par deux fois espies vers le camp des François estans à Wasseburg près ledict Spiers, et aussy pour doiz ledit Spiers avoir envoyé à la première poste à plusieurs foiz lettres contenans advertences du camp des ennemis pour en outre envoyer pardeçà » (folio 704, recto) ; — 79 livres 13 sols à Jehan Schoff, pour être parti le 8 juin 1552 de Fontaine l'Evêque et allé à Bruxelles « pour d'illec convoier les dames et autres officiers franchois de la maison de la Royne douaigière de France par Tournay et Douay jusques à Cambray » (folio 705, verso) ; — 195 livres à Pierre du Paer, clerc du maître des postes de l'Empereur, en prêt et paiement sur « le voiaige que le vingt-septiesme de juillet 1552 il alloit faire par la poste devers le duc de Symeren (24) pour illecq séjourner et entendre nouvelles des Allemans malveillans et d'icelles en advertir Sa Majesté » (folio 706, verso) ; — 57 livres 12 sols à Jehan Crabbe, pour avoir été en divers lieux « s'informer de la valeur des vins d'Espagne lesquels se peuvent mieulx et plus longuement garder, et depuis avoir achapté grande quantité desdis vins d'Espagne pour la provision des garnisons des frontières » (folio 707, recto) ; — 8 livres 2 sols à George Valcke, archer de corps de la Reine Régente, pour être parti de Bruxelles le 21 juillet « avecq un hault alleman aiant porté lettres des alliez du lantgrave de Hessen (25) à Sa Majesté, lequel il avoit convoie jusque à la ville d'Aix, faisant son extrême debvoir de destourber audict Alleman de point pover entendre des affaires de pardeça » (folio 707, verso) ; — 180 livres 10 sols à Pierre du Paer, pour avoir le 8 octobre 1552 avec autres courriers porté depuis Bruxelles 25000 écus d'or en espèces à l'Empereur « estant à Nyeustadt » (folio 717, verso) ; — 29 livres 5 sols à Jean Franchois, demeurant à Sangosse, royaume de Navarre, pour avoir « en diligence porté lettres de Sa

Majesté à monseigneur le prince d'Espagne en s'aventurant de passer à travers le royaume de France », (folio 723, recto) ; — 16 livres 1 sol 6 deniers à Arnoul de Zomberghe, € pour avoir tenu en gÉrde certain trompette depuis le 28 septembre 1552 jusqu'au 15 octobre, jour où il fut relaxé » (folio 724, recto) ; — 28 livres à Chrétien Saeftingen, courrier, «à quoy estoit convenu avecq luy par l'ambassadeur de l'Empereur en Angleterre pour apporter à la dicte Royne lettres dudict ambassadeur concernans la flotte d'Anda-logie » (folio 725, verso) ; — 28 livres à Jean Vincke, dit Petit Roy, courrier, pour avoir apporté à la Reine des lettres dudict ambassadeur concernant le même objet (idem) ; — 18 livres à Arnoul de Bouloingne, Fiacre Catillon, Jean de la Roche, Jean Ravens, Jean Pronners et Jean Gheens, archers de corps de la Reine, pour avoir le 24 novembre 1552 « conduit deniers envoyez au camp de l'Empereur devant Metz jusques à Marche en Famen » (folio 732, recto) ; — 123 livres à Bertrand Beist et Francisco Camérier, courriers, pour être partis de Bruxelles le 29 octobre 1552 par la poste avec trois chevaux vers l'Empereur étant à Thionville, lui porter 25000 écus d'or en espèces (folio 736, verso) ; — 122 livres à Pierre du Paer et Frans de Thubize pour avoir le 4 novembre 1552 porté à l'Empereur à Thionville la somme de 25000 écus d'or (folio 737, recto) ; — *148 livres à Rollant de Cassai, courrier, pour avoir le 10 novembre 1552 porté à l'Empereur à Thionville 25000 écus d'or, « et d'illecq à l'ordonnance de Saditte Majesté jusques au camp devant Metz pour les délivrer à Alonso de Portillo » (folio 737, verso) ; — 157 livres 19 sols à Bertrand de Beyst et Guillaume Huttebize, courriers, pour avoir le 20 novembre 1552, porté 25000 écus d'or à l'Empereur au camp devant Metz (folio 738, recto) ; — 149 livres 12 sols à Jean Collart, dit Joly Jean, courrier, pour avoir le 8 novembre 1552, porté à l'Empereur au camp devant Metz 25000

(24) Jean II, duc de Simmeren, fut en 1551 mis par les princes allemands à la tête de l'ambassade qu'ils envoyèrent à Henri II, roi de France, pour se plaindre de la tyrannie de Charles-Quint. Il se réconcilia, dans la suite, avec l'Empereur qui le nomma même président de la Chambre impériale.
(25) Philippe, dit le Magnanime, qui, après la bataille de Mühlberg, s'était rendu à merci à l'Empereur. Il resta prisonnier dans les Pays-Bas jusqu'au 4 septembre 1552.

écus d'or, « et iceulx délivrés es mains de Alonso de Portillo, commis à payer le camp de sa Majesté » (folio 738, verso) ; — 151 livres 3 sols, à Gilles Appelman et Franchois Camérier, courriers, pour avoir le 21 novembre 1552, porté à l'Empereur au camp devant Metz 20,000 écus d'or (folio 739, recto) ; — 222 livres à Rollant de Brûle et George Sockelman, pour avoir le 22 novembre 1552 porté à l'Empereur au camp devant Metz la somme de 54500 livres (folio 739, verso) ; — 177 livres 11 sols à Willem Schorman et Guillaume Huttebize, courriers, pour avoir porté le 18 décembre 1552 à l'Empereur au camp devant Metz la somme de 40000 livres (folio 740, recto) ; — 60 livres à Rollandt de Brulle, pour avoir le 21 décembre 1552, porté à l'Empereur « certaines lettres de la Reine Régente avecq aucunes depesches dont il devoit rapporter signature de Sa Majesté impériale » (folio 743, recto) ; — 80 livres à Gilles Appelman et Francisco Camérier, courriers, pour avoir le 29 décembre 1552, porté à l'Empereur la somme de 32000 livres « pour les délivrer à celluy qu'il plairoit à Sa Majesté dénommer » (folio 743, recto) (26) ; — 117 livres 12 sols à maître Odot Viron, conseiller et maître des comptes de l'Empereur en Brabant, « pour estre party de Bruxelles le 12 février 1551 et allé avecq Pierre Butkens, controlleur de l'artillerie, vers les frontières de Haynnault, d'Artois et de Flandres pour entendre avec ledict controlleur à la Visitation des vivres mis es villes, forts et places desdites frontières, prendre et recevoir les comptes des capitaines et gouverneurs et les mettre es mains des receveurs etc. » (folio 764, verso) ; — 600 livres à maître Adrien Du Burch, président du conseil de l'Empereur, « pour plusieurs extraordinaires vacations, comme à l'endroit de l'impost de cinq solz sur chacune ame (aime) de vin amené au quartier d'Utrecht, des nominations de Mons^r nostre prince d'Espagne es quatre églises collégiales à Utrecht, de la contribution des ecclésiastiques des pays d'Uytrecht et Overysse allendroit des deputez des pays de pardeça envoie au concile de Trente, des empruntz demandez et accordez au quartier d'Uytrecht et autres plusieurs affaires en quoy il a esté employé » (folio 767, verso) ; — 15 livres à Antoine de la Forge, écuyer, seigneur de Quiésingny, « pour par commandement de la Royne avoir vacqué en levant quelque nombre de gens de guerre, les avoir fait passer à monstre pour servir à l'assemblée faite sur la Harnehaye-lez-Bruxelles à la joieuse venue de Mons^r le prince d'Espagne, selon l'ordonnance et charge à luy baillée par le prince de Piémont et seigneur de Rye » (folio 772, verso) ; — 1547 livres 18 sols à messire Jean de Montmorency, seigneur de Courrières, « pour estre

party de Bruxelles le 23 mars 1551 avant Pasques (1552 n. st.) et allé vers le Roy d'Angleterre pour luy communiquer sa charge et commission concernant grandement le service de l'Empereur dont n'est besoing icy faire déclaration » (folio 773, recto) ; — 325 livres 7 sols à Jehan Heyster, écuyer, valet de chambre de la Reine Régente, « pour estre party de Gand le 20 janvier

1551 et avoir convoie monseigneur de Saint Jehan, confesseur de la Royne de France (Eléonore, veuve de François I^{er}), depuis ladite ville de Gand, jusques à Cambrai, auquel voiaige il a vacqué, tant allant que retournant à Bruxelles où il trouva Sa Majesté, onze jours entiers » (folio 776, recto) ; — 222 livres à maître Jacques de la Tour, secrétaire on ordonnance de l'Empereur, « pour avoir esté avecq la Royne Régente à Louvain, lorsque l'on traictoit la relaxation du lant-grave de Hessen, où il avoit illecq vacqué depuis le premier jour de septembre jusques au III^e d'icelluy mois et sy avoit esté envoyé par Sa Majesté de nuyct en la ville de Bruxelles vers Mgr de Praet en poste, revenans à quatre jours ensamble » (folio 782, verso) ; — 1740 livres à messire Guillaume de Poitiers, « archidiacre de Famme en l'église de Liège (27), pour, par le commandement de Sa Majesté Impériale avoir servy d'ambassadeur au concile de Trente, estant à cest effect party de la ville de Liège à la fin de juillet 1551 et séjourné audict Trente jusques au 3^e jour de may

1552 que, après la dissolution du Concilie, il s'en alla représenter à Saditte Majesté Impériale en sa ville d'Ysbrouck (Inspruch), et, ayant obtenu congé, se mict en chemin pour retourner pardeça ; mais par ce que les ennemis occupoient les passaiges fut contrainct se retirer au conté de Bourgoingne où ayant par l'espace de deux mois attendu et espé de passer seure

(26) D'après le décompte ci-dessus, la recette générale des Pays-Bas envoya à l'Empereur, pendant la durée d* siège de Metz, 145,000 écus d'or et 126,500 livres de quarante gros, soit en tout 299,050 livres de quarante gros valant actuellement environ 6.937,960 francs.

(27) Fils de Charles de Poitiers et de Jeanne Carondelet, écolâtre et chancelier de Liège, plus tard évêque de St-Omer.

ment, est Enablement, à la fin du mois d'aoust cinquante deux, parvenu et arrivé en Liège » (folio 788, verso) ;

— 92 livres 18 sols à maître Mathieu Strick, secrétaire en ordonnance de Sa Majesté, « pour, suyvnt les lettres patentes de commission de Sa Majesté, estre party de Bruxelles soy transportant comme adjoinct avecq maistre Jehan Baert, conseiller et maistre aux requestes au grant conseil en la ville de Malines, pour illecq prendre information sur certain tumulte advenu en icelle ville le jour du partement du lantgrave de Hessen, entre les cappitaine et souldars espaignolz de la garde du diet lantgrave et aucuns bourgeois et manans dudict Malines, lesquelz demandoient au jour dudict partement avoir paiement de ce que par aucuns desdis souldars leur estoit deu et à cause de reffuz ledit tumulte seroit succédé » (folio 797, recto) ;

— 904 livres 4 sols au receveur général pour une chaîne d'or « faicte a l'ordonnance de Sa Majesté pour présenter et délivrer à certain personnage que Sadicte Majesté ne veult estre nommé , pour la fachon et lafraincted'or d'icelle chaîne payée à Jehan Druhet, orfèvre à Bruxelles, et pour une autre chaîne d'or que Sadicte Majesté avoit fait faire et délivrer à certain autre personnage aiant fait service agréable dont n'est besoing faire déclaration et pour la fachon d'icelle payée à Anthoine Le Conte, orfèvre » (folio 813, verso) ; — 217 livres à messire Viglius van Zwichem, chevalier, président du privé Conseil de l'Empereur, « pour délivrer à certain personnage ayant fait aucuns bons, secretz et agréables services à Sadicte Majesté, dont n'est besoing de déclaration » (folio 817, recto) ; — 1000 livres à maître Jean Scheyfve , conseiller d'Etat et ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, en don et récompense, « en considération des paines, services et grandes despenses qu'il luy a convenu supporter, meismes pour fournir aux despens qu'il luy convenoit faire pour aller avec le Roy d'Angleterre en certain voiaige qu'd alloit faire » (folio 819 , verso) ; — 57 livres à Salvador Corte, Espagnol, arquebusier, sous la charge de Mgr le comte de Mansfelt, gouverneur du Luxembourg, « pour don à luy fait en considération des services qu'il a faicts à Gorze pour la defTence d'icelle et depuis à Yvoix, où à la première escarmouche il estoit bleschiô et foullé au bras et aussy pour l'ayder à remonter et esquisper d'armes, des-quelz il avoit esté privé à la reddition dudict Yvoix » (folio 822, verso) ; — 11 livres 8 sols à Nicolas Marchant, « pour don que Messeigneursdes

Finances luy ont fait pour avoir apporté à la Royne certaines nouvelles du camp des Franchois retirez d'Avesnes » (idem) ; — 234 livres à messire Viglius van Zwichem, président du conseil privé, et Girard Veltwyck, conseiller d'État, « pour et en remboursement de 120 escuz d'or en espèces, présentés et délivrés au nom de Sa Majesté à certain personnage, en considération d'aucuns bons et haulx services par luy faitz, dont Sadicte Majesté ne veult déclaration estre faicte » (folio 823, verso) ; — 97 livres 10 sols à Cleyn van Kalkere et « à quatre de ses compaignons détenuz prisonniers à la prise d'Yvoix, qpour don à eulx fait en considération d'aucuns services qu'ilz ont faicts à Sadicte Majesté dont n'est besoing faire déclaration » (folio 824, recto) ; — 97 livres 10 sols à Mario Cardonio, gentilhomme napolitain, « pour don que la Royne Régente luy a fait en considération d'aucuns bons services par luy faitz à l'Empereur dont n'est besoing de déclaration » (idem) ; — 39 livres à Monseigneur de Berlaymont en "remboursement de semblable somme délivrée comptant à certain personnage, « en considération d'aucuns bons services faicts à l'Empereur dont n'est besoing de déclaration » (idem) ; — 300 livres à Baudouin de Blois, seigneur de Trélon, « pour icelle somme employer à la réédification et for-tiffication de sa maison de Trélon ruynée par les Franchois et ce, outre et pardessus deux mil livres à luy délivrées à la cause dicte comme il est déclaré cy-dessus » (folio 824, verso) ; — 16 livres à Claes van Caneghem et Jacques Cornelis, « en don pour une fois en récompense d'avoir apporté nouvelles de la flotte d'Andelosie » (folio 829, recto) ; — 180 livres à Emmerich Berchuyse, capitaine, « en don tant en considération des bons services qu'il a faicts à Sa Majesté que pour paier sa renchon d'avoir esté prins à la prise de Dampvillers » (folio 829, verso) ; — 1,550 livres « à fa Royne ouaygière de Hongrie, de Bohême, etc., pour délivrer à certains personnages et employer es affaires secretz et d'importance concernant le service de Sa Majesté dont n'est besoing de déclaration » (folio 833, verso) ; — 48 livres à Cornille Joris, chepier de la prison de la chancellerie de Brabant à Bruxelles, « pour la despenche de bouche ordinaire de Anthoine Weersselle, paige du lantgrave de Hessen, détenu prisonnier depuis le 8 octobre 1551 jusqu'au 7 avril 1553, que lors il fust relaxé » (folio 834, verso) ; — 362 livres 9 sols à Jaspas de Herlay,

—

châtelain du château de Vilvorde, pour les dépenses de bouche de Jean et Antoine de Grandpré, frères, détenus prisonniers, de Pieter Stevens *alias* de Kethelaere, de Martin Jacquement, Jean Petit, hôte en la *Lance-Croix*, à Anvers, Libert Eeleiset et Martin van den Sande, Séraphin Gardo (folio 835, recto) ; — 100 livres à Jean d'Estourmel, capitaine du château de Gravelines, « pour employer en certains secretz affaires concernans le service de l'Empereur dont n'est besoing de déclaration » (folio 836, recto) ; — 157 livres à messire Gaspard Schetz, seigneur de Grobendonck, conseiller et l'acteur des finances de l'Empereur, « pour son remboursement de ce qu'il avoit payé aux personnes et pour les raisons cy-après déclarées : premiers à ung homme propre qu'il a envoyé à Lipsich, prenant son chemin par le pays de Hessen, pour entendre à l'assemblée des gens de guerre, laquelle secrètement se faisoit là autour dont 11 avoit rapporté sceure information de laquelle il en avoit adverty Sadicte Majesté, dont pour ses despens et peines luy a esté accordé 45 livres ; item, pour avoir envoie ung autre homme à Franckfort pour scavoir se iceulx tiepdroient bon pour l'Empereur et autres particularitez, lequel rapporta les escriptz par lesquelz les princes avoient publié la guerre, aussi la sommation faicte au conte Guillaume de Nassau, pour ce luy a esté donné 14 livres 10 sols ; et pour avoir envoie ung espie allemand au camp des princes d'Auemaïne que rapporta les nouvelles des capitulations d'entre eulx et le Roy de France et que icelluy Roy devoit venir en Allemagne, à Strasbourg et aultres particularitez dont Sadicte Majesté a esté advertie, luy a esté paie par exprès comptant 97 livres 10 sols > (folio 841, recto) ; — 128 livres 4 sols à Jacquemin Bertemsan, lieutenant de Gorze, « pour son remboursement de semblable somme par luy desboursée à l'ordonnance de Monseigneur le conte de Mansfelt, gouverneur et capitaine de Luxembourg, pour aucunes affaires secretz concernant le service de l'Empereur depuis le 21 septembre 1551 jusqu'au 12 juin 1552 » (folio 842, verso) ; — 25 livres 16 sols à Jean van Battele, « pour son remboursement d'avoir acheté or, velours et soies que luy a convenu employer en la couverture du livre par luy faict de la Thoison d'Or, que par ordonnance de messeigneurs des finances il a faict lier et mettre en ordre, que aussy pour les salaires des ouvriers qu'il a mis en œuvre et pour ses paines et vacations » (folio 844, recto) ; — 545 livres 6 sols à

Thierry de Herlaer, prévôt de l'hôtel de Sa Majesté, « pour l'entretene-ment de trente-six hommes à cheval et six hommes à pied que par ordonnance de Sa Majesté il a entretenus pour l'appréhencion de certain personnaige dont n'est besoing de déclaration, depuis le 8 octobre 1551 jusques au 16 mars audict an (anc. st., 1552, n. st.) » (folio 846, verso) ; — 40 livres à Jean de Lunnighen, seigneur de Wanghes, « pour les employer en aucunes affaires secretz dont n'est besping faire déclaration » (folio 847, recto) ; — 910 livres 18 sols 5 deniers à Pierre Caudrelin, < pour semblable somme employée et païée par ledict Caudrelin, en espies, message-ries et autres parties extraordinaires, par ordonnance de Mgr le conte de Lalaing du 1^{er} juillet 1551 jusqu'au 8 septembre 1552, à plusieurs et diverses personnes » (folio 848, verso) ; — 239 livres 16 sols au receveur général, somme « que ses clerccqs ont payée depuis le 20 janvier 1551 (av. st., 1531 n. st.) jusqu'au 17 octobre ensuivant 1552, tant à plusieurs chartons qui sur leurs chariotz ont mené les pappiers, coffres et ton-neaulx où estoient les deniers de la recette générale depuis Bruges à Gandt, Bruxelles, Namur, Fontaine-l'Évêque, Bins, Nyvelle et ailleurs où il a convenu suivre la Royne régente et messeigneurs des finances durant ledict temps, que pour avoir faict chargier et deschargier, fermer et ouvrir iceulx tonneaulx » (folio 851, recto), etc.

B. 2494. (Portefeuille.) — 45 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1551. — Mandements de l'Empereur Charles-Quint ou de la Reine Marie de Hongrie : autorisant messire Philippe van Leefdael et dame Anne de Gaveren à disposer de leurs biens de telle manière qu'il leur conviendra ; — portant constitution de rentes sur la recette des villes de Hainaut ; — ordonnant au premier huissier requis d'exécuter la sentence rendue en Conseil de Flandre contre Jacques de Croy, pour les frais d'un procès entre lui et messire Andrieu de Bouzanton, seigneur de Quirenaing ; — expliquant l'article 33 des ordonnances sur la conduite des officiera de l'artillerie pour la distribution des armes ; — accordant à messire Charles, seigneur de Cornhuyse, capitaine de la ville et châtellenie de Bourbourg, les gages et traitements de huit payes de piétons et, en outre, 50 livres pour son état de capi

taine ; — ordonnant au conte de Lalaing, grand bailli de Hainaut, de faire sommer les nobles et gentilshommes des pays de par deçà qu'ils aient à se trou-ver au camp de Sa Majesté à Dresse, « chacun d'eulx montez et équipez comme il appartient soubz tel capitaine qu'ilz voudront choisir et avec tel traitement que ont et prennent autres de leur qualité, à peine que ceulx qui, en ce seront trouvez en faulte, seront tenuz pour désobéissans et défailans à la deffense de leur patrie ; affin aussi de incontinent choisir et faire enroller tous bourgeois et gens de bien tant desdites villes que du plat pays ressortissans soubz les juridictions d'icelles, puissans et habiles à porter les armes tant à pied comme à cheval » ; — mandant aux gens des comptes de faire passer en la dépense des comptes de la recette de Liévin Wouters, trésorier des guerres, la somme de 2,250 livres qu'il a payée aux capitaines et gens de guerre.— Ordonnances : de Pierre d'Enne-tieres, lieutenant du bailli de Tournai et Tournésis au receveur des domaines et aides de l'Empereur, de payer des sommes dépensées pour des informations criminelles ; — de Guillaume de Maulde, seigneur de Moussart, lieutenant du bailli de Tournai et Tournésis, de payer « à Jacques de Puich, serrurier, la somme de 8 livres de Flandres, vaillant 4 livres, pour avoir, par son ordonnance, livré trois cheines de fer contenant seize pieds, treize crampons et une grande brocque, refaict une aultre cheyne, cinq clous à pattes et ung grand crampon, aiant servi tant à lyer et enchaîner les anabaptistes qui lors furent exécutez par le feu quand on avoit pendu leurs corps demi-bruslez à deux estaches ».

B. 2495. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1552**. — Lettres de don ou de remise d'impôts, octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie de Hongrie : accordant à messire Jacques de Marnix, chevalier, seigneur de Toulouse, et à dame Marie de Bonnières, son épouse, le droit de disposer de tous leurs fiefs et autres biens comme bon leur semblera ; — idem, à Guillaume Lefebvre, archer des ordonnances sous la charge du duc d'Aerschot, et à Jean de Caverel, seigneur des Quatre-Vaulx, des indemnités en raison des pertes qu'ils ont subies pendant la guerre ; — prorogeant pour six ans l'autorisation donnée aux habi-

tants de Loo de lever des accises sur les vins et autres boissons ; — accordant à Pierre Mirval et Maximilien de Harisin, conseillers pensionnaires de Lille, une augmentation de leurs gages jusqu'à la somme de 200 livres par an ; — autorisant Anne de Ghistelle et Marguerite de Burch de charger de rente un fief de quarante-trois mesures deux lignes dix-sept verges de terre, gisant en la paroisse de Boitsthoucke, nommé thof ten Bossche.

B. 2496. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin, 16 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1552**. — Attestations délivrées par : les prévôt et échevins de la ville de Valenciennes qu'Us ont reçu du receveur de l'artillerie 1790 livres 15 sols, 3 deniers en remboursement de sommes dépensées antérieurement pour l'achat de provisions et munitions de guerre envoyées et mises en la ville de Bouchain ; — les mêmes certifiant le produit des accises des vins et cervoises ; — les mayeur et échevins d'Aire certifiant les prix de vente des fagots provenant du bois de Wasselau ; — les mayeur et éche-, vins de Béthune de la remise qui leur a été faite de leur quote-part dans les aides ; — les gens des comptes de Lille au sujet de la ferme du péage de Bapaume ; — plusieurs personnes du village de Rincqprès Rocques-toir qu'ils ont très bonne connaissance de la situation dudit village et que les manants et habitants dudit Rocquestoir « ont dès le commencement de cette guerre esté contrainctz d'habandonner ledit village et eulx réfugier à sauveté tant en ladite ville d'Aire que autres lieux, délaissant tous leurs maisons, jardins, terres et héritaiges à ruïne et désolation et leurs terres à riez sans les oser labourer, obstant que ledit village est scitué à une petite lieue de la ville de Théroüenne, sur le chemin venant à Aire, auquel villaige les Franchois dudit Théroüenne passent et repassent journellement tant de nuit que de jour allans esrançonner vers ladite ville d'Aire, et ont nectement bruslé et ruyné toutes les maisons et mollins dudict villaige de Rocquestoir, sy ont fait grand dhommaige à l'église dudit lieu, pillé icelle et emporté le plomb et autres biens appartenant à laditte église, de sorte que ledit villaige est en tout ruyné et inhabité » ; — des hommes de fief et officiers de justice des frais de poursuite, procès et exécutions de criminels ; — des capitaines au sujet du paiement de leurs gens de guerre.— Rôle des exploits

de la terre de Cantimpré;— idem, des droits seigneuriaux et de relief perçus dans la gouvernance d'Arras. — Attestations et pièces diverses relatives à la terre et châtelainie de Pernes.

B. 2497. (Portefeuille.) — 23 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1559**. — Lettres de commission octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie de Hongrie : chargeant Pierre Lalloux, receveur de Lens, de percevoir le subside ecclésiastique au quartier de ladite ville ; — nommant Henri Tackoen, bailli de Mardyck ; — chargeant divers capitaines de recruter des gens de guerre pour le service de l'Empereur ; — constituant des procureurs spéciaux pour arbitrer dans le différend avec le fermier du grand toulieu de Gravelines. — Nominations par divers comptables de procureurs à l'effet de rendre leurs comptes aux gens de la Chambre des Comptes de Lille ; etc.

B. 2498. (Portefeuille.) — 68 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1559**. — Quittances délivrées par : Robert de Bouloingne, receveur général des finances, des sommes reçues par lui des receveurs particuliers ; Roland Tournon, greffier de la ville de Dinant, de sommes reçues pour fourniture de salpêtre ; — Corneille van der Veke, marchand à Anvers, pour fourniture de 5870 « livres d'étaing à bloc d'Angleterre pour la fonte des pièces d'artillerie » ; — Remy de Halnt, fondeur à Malines, pour la fonte et montage de pièces d'artillerie livrées à Malines ; — Josse Lamoureux, de Namur, pour achat de munitions ; — Pierre Robert, de Landrecies, pour la réparation d'affûts et de roues pour l'artillerie de la dite ville ; — Henri Leprince, marchand à Anvers, pour la fourniture de 2000 boulets de demi-canon à livrer à Namur ; — Jean de Ligne, comte d'Aremberg etc, « pour le renouvellement et rafraîchissement des vivres du blochuys de Lawierden » ; — Antoine Joisvneau, pour la fourniture de poudre au Quesnoy ; — Pierre Werchtendonck, maréchal à Malines, pour fourniture de fer et travaux exécutés aux roues et chariots de l'artillerie ; — Remy de Halnt, pour la fonte du cuivre et de l'étain nécessaire pour le montage et « l'équipement » de pièces d'artillerie destinées aux bateaux de guerre et aux forts et villes frontières d'Artois, « assavoir "pour l'esquipaige desdits bateaux de guerre : six serpentines ou quarts de canon, longs de dix piedz et demy, tirant chascune douze livres de fer, douze demye-serpentines longues de dix piedz tirant chascune cinq livres de fer, trois autres semblables demye-serpentines de cuivre, longues et tirant comme devant, douze faulconneaux ou *quartierflangei*, chascun long de neuf piedz et tirant deux livres de fer, et encore deux autres

semblables faulconneaux de cuivre, chascun long et tirant comme devant, etc. » ; — Antoine Truffault, pour ses gages de commis à la garde des munitions de la citadelle de Cambrai ; — Simon de Parenty, aide de la tapisserie de l'Empereur, « et ayant charge de prendre regardt sur le faict de la tapisserie de Thunes que Sa Majesté Impériale faict faire en ceste ville de Bruxelles », de la somme de 2774 livres « que par ordonnance de la la Reine Régente lui a esté délivrée pour en faire paiement à Guillaume de Pennemaker, tapissier et autres ouvriers travaillant avec lui à ladite tapisserie Thunes » ; — AertMolkeman, receveur de Mariembourg et commis à la recette générale de la nouvelle accise des vins arrivant par deçà, de la somme de 800 livres que lui a payée Jean Berthoul, receveur d'Artois ; — Jean Claisonne, receveur de Westfandre, de sommes payées par Antoine Choquesart et Jean Le Vicq ; — Ponthus de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, de la somme de 157 livres dépensée pour les frais de guet et garde dans la citadelle de Cambrai ; — par divers capitaines, entre autres Claude de le Walle, seigneur de Mortaigne, Georges de la Vallée, seigneur de Morvalle, capitaine du château de Pernes, Baudouin de Bloys, seigneur de Trélon, etc., des sommes reçues pour leurs gages et le paiement de leurs gens de guerre ; — par divers abbés et abbesses, chapelains et autres personnages ecclésiastiques, de sommes payées pour des fondations religieuses et la célébration d'anniversaires.

B. 2499. (Portefeuille.) — 28 pièces, parchemin, 150 pièces, papier. 1^{er}

janvier—31 décembre **1553** (28). — Mandements

de l'Empereur Charles-Quint ou de la Reine Marie de Hongrie : accordant aux échevins et hommes de fief des ville, terre et seigneurie de Tourcoing des lettres de privilèges pour mettre leurs sentences à exécution nonobstant appel ; — réglant la part que chacune des villes de Lille, Douai et Orchies aura à payer dans le transport delà châteltenie ; — ordonnant d'ajourner les bourgmestre et échevins du franc de Bruges dans le débat mû entre eux et Jean de Cherf, comme receveur du couvent de Marquette, pour la réformation du jugement au sujet de rentes en la paroisse de Uytkerke;

— autorisant Jacques Le Vasseur, capitaine en garnison à Pernes, d'augmenter le nombre des piétons de son enseigne ; — réglant le transport et la levée des tailles dans les villes et châteltenies de Lille, Douai et Orchies, terres d'Empire, franchises et autres ; — idem les salaires des échevins et *pointres* du métier d'Axel;

— ordonnant au receveur de l'artillerie de payer 6450 livres pour la conduite de l'artillerie ; — idem à Jean Gillauw, dit Le Poste, 4244 livres pour la fourniture de 8488 boulets de canon de 40 livres pièce, faisant ensemble 339,520 livres de for au prix de 25 sols chaque quintal ; — idem, de délivrer à François Le Grand, maître fondeur à Tournai, les deux demi-canons d'Arras « éventés et rompus », deux longues serpentines de Saint-Omer et autres, « étofies » pour en fondre deux canons avec retain convenable pour six pièces, toutes conformes au calibre des pièces de pardeça ; — idem, à Camille Pastemaken, maître fondeur à Malines, « autant d'étoffes, pièces rompues et étaing qui sera besoing pour fondre 12 canons, quatre demi-canons et quatre longues doubles couleuvrines » ;

— idem, aux maîtres fondeurs l'étoffe nécessaire pour fondre 50 pièces d'artillerie ; — idem, d'envoyer à Thomas Gussem, agent de la Reine d'Angleterre à Anvers, toute la grosse poudre qui est en provision à Malines ; — idem, de payer les sommes nécessaires pour le paiement des gens de guerre ; — constituant des rentes sur les domaines de Lens et de Flandre ; — ordonnant de payer les frais des ouvrages faits à Lillers, des frais de justice, de messageries et de confection de la carte d'Artois.

B. 2500. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 26 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1553**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par l'Empereur

Charles-Quint ou la Reine Marie de Hongrie : confirmant les coutumes de la ville de Hénin-Liétard ; — prorogeant l'octroi accordé en 1540 à la ville de Tourcoing d'accises sur les vins, bières et cervoises vendus dans la dite ville pour les deniers en provenant en être employés aux réparations des chaussées ;

— idem , celui accordé en 1535 à la ville d'Etaires sur les bestiaux et les vins entrant en ville et sur les bières et cervoises que y sont brassées et vendues ; — accordant au cardinal d'Imola, légat *a latere*, le droit d'user de ses facultés et bulles dans tous les pays de pardeça ; — exemptant la ville de Valenciennes d'une partie de sa quote-part dans les aides ; — réglant les gages dureveur du domaine d'Artois ; — idem, la perception des grains de l'Espier de Bergues-St-Winoc ;

— augmentant les gages des hommes soumis à la garde

du château de Béthune ; — portant légitimation de..... Folkaert et de Marie Folkaert, enfants naturels de Folkaert Aytte van Zuychem et d'une femme nommée Vobbel ; — prorogeant l'autorisation accordée précédemment à la ville de Lille de suspendre la fête de l'Épinette et appliquant les 1200 livres livres qu'elle coûtait annuellement aux travaux de la ville,

B. 2501. (Portefeuille.) — 25 pièces, parchemin, 117 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1553**. — Attestations délivrées par : le contrôleur des travaux de fortifications du château de Bapaume ; — les echevins de Fumes et Warneton qu'ils ont reçu les lettres de la Reine au sujet des pionniers à fournir pour la démolition de Therouanne ; — les bourgmestre et échevins d'Ostende de la remise d'une partie de leur quote-part dans les aides ; — idem de la ville de Bapaume au sujet de l'estimation des rentes en grains du domaine de cette ville ; — par sœur Guillemine van der Venne, prieuse de l'hôpital St-Nicolas à Courtrai, certifiant que Jean Claisone, receveur de Westflandre, a fait remise audit hôpital de sa quote-part du subside de guerre ; — les bourgmestre et échevins de Middel-bourg certifiant que Thierry Colen, receveur de l'artillerie, a payé 763 livres, monnaie de Flandre, pour les débours faits par ladite ville pour l'artillerie ; — au sujet des moulins de la paroisse de Haringhe, châteltenie de Fumes ; — idem, des accises et tonlieux de la ville de Béthune ; — par les administrateurs des biens de la ville de Cambrai sur les rentes créées par eux

pour le paiement des sommes prêtées à l'Empereur ; les doyen et chapitre d'Arras sur les pertes subies pendant la guerre afin d'obtenir exemption du subside ; — les échevins de Comines au sujet de l'imposition du nouveau transport de Flandre ; — Pierre Guzet certifiant le paiement des gages des gens de guerre commis à la garde du château de La Motte-au-Bois ; — par Jean Anseau, maître maçon, au sujet des travaux de Bapaume ; — Jean Caulers sur les parties des comptes de confiscations dans le quartier de St-Omer ; — au sujet des munitions prises à Malines pour l'approvisionnement du château de Bapaume, savoir : « 600 boulets d'environ 3 livres pièce ; 800 boulets de 4 livres ; 4 paires de planches pour affustz de canons furniz de roues pour servir de relay ; 3 paires pour demy-canons furniz de roues comme dessus ; 5 paires pour les longues doubles culevrines, furniz de roues comme dessus ; 6 paires pour demy-serpentes furniz de roues comme dessus ; 6 paires pour faulconneaux furniz de roues comme dessus ; 2 tonnaux à cloux que grands que petits ; 100 hacquebutes à main à l'italienne et espagnole sortiez de leurs flasques en deux grands et ung petit tonneau ; 200 corsets de piétons blancs, furniz de avant-bras et gorgins ; 47 corsets de piétons noirs , furniz comme dessus ; 200 paires de groz que menuz traitz, les menuz traitz en uDg tonneau ; 2,000 livres de meisches pour hacquebutes en 6 tonneaux ; 2 cricqs à lever artillerie ; canebasse (toile) 602 aulnes en 2 pièches ; 4 cables de 40 toises chacun pour servir à l'artillerie ; 4 pour ghindas (cricqs) avec leur stelselinghen (accessoires) ; 6 aultres de 30 toises chacun et 6 cables de 25 toises chacun ; 8 rolletes de cuyvre servans aux ghindas ; 200 sacqs de cuyr ; 100 peaulx de veau velues en ung tonneau ; 400 blouques (boucles) que doubles que saingles ; 100 moindres blouques ; 3,000 cloux appelez *plaemaghels* ; ' 2,000 bouclettes (petites boucles) ; 2,000 moindres cloux ; 3,000 rénettes (instruments pour faire des raies dans le cuir) et 2 grandes pièches de cuyr servans pour mectre sus corsets de piétons ; item, 111 chevilles de 1er de toutes sortes ; item, 156 livres de cloux appellees *anckenaghels* et 42 paires de lunches servans ausdites chevilles ; 2,100 cloux de trappes en deux tonneletz ; 6 chyseaulx à copper airain ; 4 bachins servans à grainer pouldre ; 200 doubles hallebardes ; 133 razières de charbon de marischal ; esguilles de toutes sortes pour 4 livres : fil d'Anvers et *quevandes* 327 livres en deux tonneletz ; 2 tonneaux de viel oing pesant : 200 livres ; 1,000 livres de chandailles de scien (suif) en cinq coffres et une mande ; 57 sayoires (scies) emmanchées assavoir

24 doubles, 36 sayoires à main et 12 clefz y servans ; 400 cloux de toutes sortes en ung tonneau ; 11,000 de fer en barreaux ; 150 seaux de cuyr ; 500 livres d'estoupes en ung tonneau ; 100 piles de bois ; lanternes 100 ; torches 180 ; 10 phalotz emmanchez ; 5,000 torques en ung tonneau ; meisches de cottron en un tonneau!, 47 livres ; 10 chaudières à cuire vivres ; 6,000 petites louches de bois ; 600 platz de bois ; 1,500 escuelles de bois ; 50 lampes d'airain ; 700 livres de viel linge en quatre sacqs ; 233 livres de fil d'arçail ; 210 livres de fil de fer ; » — par Hubert Çalewych du matériel d'artillerie qu'il à reçu de Jean Du Bois ; — enquête faite sur la situation financière de la ville de Poperinghe, à l'occasion de la somme à laquelle elle était imposée dans le paiement de la contribution pour *le transport de Flandre* ; les témoins entendus déclarent qu'en l'an 1517, date du dernier renouvellement dudit transport : « icelle ville fut excessivement taxuée dudit transport à cause et en respect de la négociacion de la draperie estant alors encoires en vigueur, et mesmement en considération du grant train de marchandises illecq florissant, à l'occasion de la hantyse qui si faisoit lors par dechà par les marchands de la nation des Ostrelins (négociants des villes hanséatiques) achep-tans en groz les drapz des immanans drapiers de ladicte ville que l'on nommoit en thyois (flamand) *smalle listen* ; à raison de quoy se dispensoyent et vendoyent oudit heu de Poperinghes chascun an bien de sept à huit mil draps ou plus dont en ce temps procédoit le principal bien, revenu et augmentation de ladicte ville ; en ta il que par "ladicte hantyse s'accroissaient les accises, gabelles et maletotes d'icelle ville, qu'est son principe! bien et revenu » ; il y avait alors « bien 300 outils où l'on drapoit bien » ; il n'y en a plus que 60 o à cause du deffault de la fréquentation desdits Ostrelins, illecq ayant semblablement délaissé la hantyse de la ville de Bruges par où les dits drapiers de la ville de Poperinghe avoient la chalandyse et yssue de leursdicts draps > ; en outre « ladicte ville est à présent fort chargée à cause de plusieurs despens que lui convient annuellement supporter pour l'entretènement et nécessaires réparations de leurs chaussées, *voerdraghes*, eaues, escluses. rivaiges et aultres ouvraiges j> ; — par divers officiers

de justice ; — Martin de Tilly, chanoine de St-Omer, certifiant que, < pour et au nom de Mademoiselle d'Eschynem, sa belle-sœur, et de Jehan de Tilly, seigneur dudit lieu, son fils aîné, il a vendu et transporté à Monseigneur Carette, président des comptes à Lille, une pièche de tapisserie d'ouvrage de verdure contenant environ 16 aunes, trouvée à Tournay, appartenant à l'évesque de Therouanne et donnée en récompense à madicte sœur et son fils, mon nepveut, pour leurs pertes à raison de la présente guerre et ce, pour le prix de 20 florins de 40 gros le florin. >

B. 2502. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1553**. — Lettres de commission octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie de Hongrie : nommant Etienne de Pradz, secrétaire en langues espagnole et italienne, pour être attaché à la personne de l'Empereur ; — commettant Wolf Haller de Hallerstain, François de Phalaix, Roger Pathie et Henri la Gruesse pour ouïr les comptes de Jean de Ghyn, maître de la chambre aux deniers de l'Empereur ; — instituant mes-sires François de la Tramerie et Jean de Lattre, seigneur d'Oudenhove, lieutenants de la gouvernance de Douai ; — idem, Raoul de Reude, bailli de la terre de Thiennes ; — idem, Albert van Hundtger commissaire des revues de troupes ; — idem, Pierre Nachtegale, bailli d'Aspre ; — idem, Jacques de Ber, commissaire pour rendre les comptes de Jear Wytz, watergrave de Flandre ; — idem, divers capitaines de gens d'armes et un commissaire général du camp de l'Empereur, etc.

B. 2503. (Portefeuille.) — 124 pièces, parchemin, 19 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1553**. — Quittances délivrées par : Robert de Bouloingne receveur général, des sommes reçues par lui des receveurs particuliers ; — Thierry Colein, receveur de l'artillerie des sommes reçues par lui du receveur général pour la conduite de son office ; — par diverses personnes qui ont fourni des boites en chêne pour faire des ponts, de la poudre et des boulets de canon au camp de l'Empereur devant Therouanne, des échelles et du salpêtre ; — par des abbés., abbesses et ecclésiastiques de sommes reçues

pour la célébration de services religieux ; — par divers capitaines du paiement de leurs gages et de la solde de leurs troupes, entre autres, Guillaume van Baer, drossart du château de Linger, Louis Savary, Pierre Quarebbe, lieutenant du gouverneur du château de Vredenbourg, Quentin Lebouchier, maître des vivres du comte d'Aremberg, Jean de Montmorency, capitaine du château de la Motte-aux-Bois, etc ; — par divers messagers et chevaucheurs pour leurs frais de voyages faits pour le service de l'Empereur ou de la Reine Régente.

B. 2504. (Registre.) — In-folio, 498 feuilleta, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1554**. — « Compte neufiesme de Robert de Bouloingne, conseiller et receveur général des finances do l'Empereur, de la recepte et despense par luy faictes à cause de son diet office, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 4,861, 600 livres, 5 sols, 11 deniers tournois ; les dépenses à celle de 5,582,299 livres, 11 sols, 8 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 400 livres à Aloïso de Castillo, « solliciteur des affaires de l'Empereur es pays de pardechà en court du prince d'Espagne, à cause de son diet office de illecq solliciter et poursuyvre tous et quelconques ses affaires selon les mémoires, adver-tissemens et ordonnances que luy seroient baillées et envoïées faict à faict (au fur et à mesure) que les affaires surviendroient et que les occasions se offrL roient de soy employer bien et deurement en la direction et bonne expédition d'iceulx affaires » (folio 264, recto) ; — 200 livres a maître François van Paris, conseiller extraordinaire de l'Empereur, « à cause de son dit estât de conseiller extraordinaire auquel Sa Majesté l'avoit commis et constitué pour veoir, visiter et examiner les informations prises par le prévôt Herlaere à l'encontre des vagabundes, gens oyseulx et autres faisans foulles ou oppression au plat pays et autrement » (folio 273, recto) ; — 6000 livres à Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, « à cause de 3000 semblables livres que le seigneur Empereur, considérant la bonne volonté et affection qu'il avoit envers Sa Majesté et es affaires concernans le service d'icelle, luy avoit octroyées, de grâce espéciale, de pension par chacun an et ce, pour deux ans en-

tiers de sa pension etc. > (folio 286, recto); —1500 livres au même « en l'advancement de mariage que par intervention de Sa Majesté avoit esté convenu et pour-parlé et accordé entre le comte de Vaudemont et dame Marguerite d'Egmont, fille de feu le comte d'Egmont et dame Françoise de Luxembourg, comtesse douaigière d'Egmont » (folio 286, verso); — 40 livres à Jean de Credie, courrier, « en considération des bons debvoirs et diligences par luy faiz portant les lettres de l'ambassadeur de l'Empereur résidant en Angleterre pour affaires concernans grandement le service de Sa Majesté » (folio 293, verso); — B7 livres 12 sols à Jean Du Bois, garde de l'artillerie et commis à tenir le compte des munitions de la garnison de l'Empereur à Malines, « pour avoir esté en court mandé vers le seigneur de Praet pour résoudre sur certaines pièces d'artillerie que Sa Majesté luy avoit accordé envoyer à l'Escluze au lieu des pièces rompues qu'il avoit fait mener dudit chasteau de l'Escluze à Malines » (folio 273, verso); — 42 livres à Loys Le Wein, dit Rousseau, courrier, pour avoir porté certaine dépêche de Sa Majesté à ses ambassadeurs étant en Angleterre et retournant avec la réponse vers Sa Majesté, en Outre pour les dépens * d'un certain monsieur qu'il avoit envoie devers le seigneur de Vendeville, capitaine de Gravelinghes, pour scavoir s'il luy sembloit bon que le courrier passeroit outre avecq luy, quarante sols; item, pour ung batteau doiz Calais jusques audit Angleterre, 20 livres, et à son retour pdur ung autre batteau doiz Douvres jusques andit Calais, vingt livres » (folio 296, verso); —12 livres à Henri Thielens, messenger à pied en l'écurie de l'Empereur, « pour estre parti le 28 Novembre 1553 de Bruxelles porter lettres de la Reine Régente et du président Viglius avec autres dépêches aux inquisiteurs de la foi étant en Frise et Overysse et aucuns d'eux à Groeninghe pour le fait de la dite inquisition » (folio 296, verso); = 100 livres à Pierre Andrewe, « pour ung voiaige qu'il avoit fait en dilligence portant lettres de Sa Majesté en Angleterre durant la commotion et trouble y advenu et avoir rapporté response > (folio 298, recto); — 16 livres à Robert de Montsoret, Nicolas Morden, Hanse Mahieu, Jacques Moules et Nicolas' Laurens, « compaignons de guerre soubz la charge du prévost des mareschaulx d'Artois » pour leurs vaccations et dépens d'avoir amené certains prisonniers d'Arras à Bruxelles (folio 300, verso); — 36 livres à maître Jacques de Surhon, pour avoir mis au net deux cartes du pays d'Artois, commencées par lui (folio 301, recto); — 38 livres 8 sols, à Jourdain Tavernier, Antoine Bernard, Gilles Léclercq, et Toussaint Lohier, archers du corps de la Reine Régente, « pour avoir amené le seigneur de Rion, prisonnier françois à Bruxelles vers Sa Majesté, illecq le garder et le conserver à Gandt au chasteau illecq » (folio 307, verso); — 276 livres à Guillaume Pan-nemaekere, pour, le S juillet, 1554, avoir à l'ordonnance de

l'Empereur, fait certain voyage jusqu'à Londres en Angleterre, menant avec lui la tapisserie de Tunis que Sa Majesté envoyoit au Roi d'Angleterre » (folio 333, verso); — 18 livres à Loys Rousseau, courrier d'Angleterre, « pour son passaige et repas-saige de mer portant lettres de Sa Majesté Impériale au Roy d'Angleterre » (folio 334, recto); — 30 livres à Martin de Mol, « pour la despense de deux guides, ensemble pour ses vacations d'avoir conduit le duc de Savoie (29) avecq le camp de l'Empereur à Brayne-l'Aleue et de là à Namur » (folio 337, recto); — 20 livres à Martin Gérard, charpentier, « pour ses vacations faictes au mois de novembre cinquante-quatre à l'endroit de certaine pourtraicture de carte contenant la sicutation et pourpris de la ville de Mariembourg » (folio 338, recto); —288 livres à maître Jacques Du Broeuch, ingénieur, « pour quarante-quatre jours qu'il avoit vacqué es mois de janvier, febvrier et mars 1553 pour ordonner et faire la maison de l'Empereur au parcq de la court à Bruxelles » (folio 339, recto); — 100 livres à Francisco Thébaldis, ingénieur, « pour estre venu d'Italie et séjourné pardeça pour le service de Sa Majesté » (folio 342, recto); — 60 livres à Jehan van Battele, peintre, « pour remectre et refaire aucuns tableaux des chevaliers de l'ordre mis en l'église cathédrale d'Uytrecht » (folio 342, recto); — 50 livres à messire Leonardo de Taxis, maître des postes de l'Empereur, « pour avoir le 28 juillet 1554 dépesché ung courrier avecq lettres de Sa Majesté au prince d'Espagne estant à Vincestre en Angleterre » (folio 355, recto); — 130 livres à messire Simon Renard, conseiller maître aux requêtes ordinaire de l'Empereur et son ambassadeur en Angleterre, « pour la parpaie de son traitement de 10 florins par jour » (folio 359, recto); — 2618 livres 5

(29) Emmanuel Philibert, dit Tête-de-Fer, le futur vainqueur de Saint-Quentin

sols à messire Lamoral, prince de Gavre, comte d'Egmont, chevalier de la Toison d'or, conseiller et chambellan de l'Empereur, « pour la parpaie de son traitement de 60 livres par jour » (folio 359, verso) ; — 12,400 livres 17 sols au même, « pour ses vacations d'estre parti de Bruxelles le 20 février 1553 et allô en Espagne vers le Roy d'Angleterre pour luy communiquer sa charge et commission concernant grandement le service de Sa Majesté dont n'est besoing de déclaracion, » y compris les frais de la location « d'un navière de guerre de Dunkerque nommé la Levrière, les gaiges du capitaine, maistre maronnier et aultres souldars au nombre de 61 et à certain aventurier pour ung batteau de guerre de Zeelande pour convoier ledit conte jusques à la pointe d'Auxente, comme à ung pilote espagnol cognoissant les costes d'Espagne ot à ung pilote anglois » (folio 360, recto) ; — 36 livres à maître François van Parys, conseiller de l'Empereur et avocat au Conseil de Brabant, « pour ses vacations d'avoir esté doiz Bruxelles à Vilvoerde au mois de juing pour examiner ung franchois prisonnier suspect d'espie; item, pour avoir esté envoyé à Gaesbeecke pour examiner sur aucuns pointz François De Champ, lequel fust le lendemain interrogué ; item, à Vilvoerde examiner autres prisonniers et pour l'affaire de deux trompettes dont l'ung a esté exécuté » (folio 363, verso) ; — 313 livres 6 sols à messire Philippe Nigri, é chancelier de l'ordre de laToison d'Or, conseiller d'Etat et maître aux requêtes ordinaires de l'hôtel, « pour le 16 décembre 1553 estre parti de Bruxelles vers Angleterre en compagnie de messieurs d'Egmont, de Lalaing et Courrières, pour traicter le mariaige d'entre le prince d'Espagne et la Royne d'Angleterre » (folio 365, verso) ; — 110 livres à messire Jean de Lannoy, seigneur de Molerabaix, conseiller et chambellan de l'Empereur, « pour avoir au mois de mars 1553 doiz Bruxelles conduit jusques à Cambrai le révérendissime légat et cardinal d'Angleterre » (folio 369, verso); — 60 livres à Claude, seigneur de Cicon , « à bon compte sur le voiaige que la Royne luy avoit fait faire vers l'évesque de Liégé » (folio 373, recto) ; — 60 livres au même , « pour ses frais de voyage de Namur à Liège, au Quesnoy vers le sénéchal de Hainaut et à Cambrai vers le comte de Lalaing » (item); — 27 livres à Charles de Souastre, seigneur d'Auchy, gentilhomme de la maison de la Reine Régente, pour être allé de Béthune vers Mgr le duc de Savoie au camp étant à St-Ricquier en France et

retourné vers Sa Majesté (folio 382, recto) ; —161 livres, 4 sols à maître Nicaise Claissone, conseiller et commis des finances de l'Empereur, « pour estre parti au mois de juillet 1554 doiz Bruxelles vers Flandres au quartir de la Neuse affin de, avecq certaines personnes, gens de bien, eulx entendans sur le fait des dicquaiges visiter les dommaiges advenuz par la mer aux dicgues et es terres de Sa Majesté sytuées au quartier de la Neuse depuis le mois de febvrier 1553, pour en cas de péril et de danger y pourveoir pour le bien et préservation du pays » (folio 382, verso) ; — 200 livres à Christophe Pirus, secrétaire de l'Empereur, < pour le voiaige que le 26 septembre 1554 il alloit faire, par ordonnance de Sa Majesté, en Allemaigne pour estre à la journée des Estatz de l'Empire » (folio 383, verso) ; — 300 livres à Jehan Mepschins, conseiller de l'Empereur, « pour le voiaige que le 28 septembre 1554 il fist en Allemaigne» pour le même motif (folio 383, verso) ; — 156 livres à Fernand de la Barre, seigneur de Mourron, € pour avoir vacqué, conduisant l'infanterie espai-gnolle que le Roy d'Angleterre envoioit par deçà en divers lieux à luy par Sa Majesté désignez » (idem) ; 20 livres à maître Mathieu Strick, secrétaire ordinaire de l'Empereur, « pour être party de Bruxelles vers Monseigneur l'évesque d'Utrecht, estant à son abbaye de St-Arnould, pour luy porter certain messaige touchant le fait de la dégradacion d'un prebstre nommé Cornelis Simon, prisonnier à Delft, chargé- et convaincu du pesohé *de pessimo* » (folio 384, recto) ; — 2378 livres, 2 sols au comte de Lalaing, grand bailli de Hainaut, « pour le parpaie du voiaige qu'il avoit fait en ambassade vers la Royne d'Angleterre » (folio 384, verso) ; — 42 livres à maître Hermes do Win-gheene, docteur ès droits, conseiller et maître aux requêtes de l'hôtel de l'Empereur, « pour s'estre transporté aux mois d'octobre et novembre 1553 et juin et juillet 1554, au chasteau de Replemonde et y avoir besoingné, tirant d'illecq et rapportant audit Bruxelles plusieurs traictiez et convenances de mariaiges et autres enseignemens et avoir de laditte ville de Bruxelles transporté ung grand coffre bandé de fer blancq plain de tiltres et lettraiges» (folio 385, recto) ; — 200 livres 11 sols à messire Marc de Rye pour le 24 septembre 1554 avoir envoyé un de ses gens en Bourgogne attendre un paquet que certain personnage devait envoyer (folio 385, verso) ; — 600 livres à Guillaume Drurie, gentilhomme anglais, « en considération d'au-

cuns bons services par luy faitz durant que le camp de Sa Majesté estoit aux champs» (folio 388, verso) ; — 100 livres à Loys de Weme, dit Rousseau, courrier, « en considération du travail, peine et bon debvoir qu'il a fait apportant en toute diligence nouvelles certaines de la rompture et deffaite d'aucuns rebelles anglois » (folio 390, verso) ; — au receveur général la somme de 200 livres « qu'il a bailliées comptant à certain gentilhomme ayant conduit et amené une demoiselle de Portugal envoiée par deçà pour accoustrer viandes et autres choses nécessaires pour la sancté de l'Empereur » (folio 391, recto) ; — 500 livres à Lancelot de Rubien, « pour un diamant mis en verge d'or duquel l'Empereur a fait don à la femme de Masson, ambassadeur de la Royne d'Angleterre ayant séjourné aucuns temps vers Sa Majesté » (folio 391, verso) ; — 25 livres, à Marie « dicte fille naturelle de feu de bonne mémoire l'Empereur Maximilien cuy Dieu absoille, en aulmosne, pour l'aydier à acheter un lict affin de se retirer et aller demeurer au bégui-naige à Arschot (30) » (folio 391, verso) ; — 40 livres à Thomas Derst, anglais, « en don pour Dieu et en aulmosne en considération des affoules par luy reçues au service du seigneur Empereur » (folio 394 verso) ; — 20 livres à Thomas Geuthe, anglais, « en considération d'avoir esté affoullé d'une jambe d'un coup d'artillerie devant la ville de Dourlens au service de l'Empereur » (folio 395, recto) ; — 826 livres 10 sols au receveur général, payées à Antoine Dauxon, orfèvre de Sa Majesté, pour or et façon d'une chaîne donnée à Hans Walter, capitaine, « en considération d'aucuns bons et agréables services par luy faitz dont n'est besoing de déclaration » (folio 396, verso) ; — 42 livres à Antoine Le Conte, orfèvre de l'Empereur, pour l'or et la façon d'une chaîne offerte à Jean de Zwastre ayant apporté certaines nouvelles de l'arrivée de Monseigneur le Prince d'Espagne en Angleterre (folio 399, verso) ; — 209 livres, 16 sols au receveur général, pour une chaîne d'or délivrée à Monseigneur l'évêque d'Arras, « pour de la part d'icelle Majesté en faire don à certain capitaine anglois ayant présenté son service avec 300 anglois à l'Empereur » (folio 400, verso) ; — 100 livres à maître Donas de Bovy, ingénieur, « pour l'aydier à payer certains accoustremens et choses nécessaires pour soy tenir au nouveau fort près Hesdin et y faire haster et advancher les ouvrages, mesmement pour le rendre plus enclin de y continuer » (folio 401, verso) — 100 livres à Francisco de Thébaldis, ingénieur piémontais, « en don et récompense des services et despens par luy soutenuz d'estre venu de Piémont es pays de par deçà pour le fait des fortifications des frontières desdis pays où icelle Sa Majesté l'entendoit employer » (folio 402,

recto) ; — 40 livres à Olivier de la Halle, Liégeois, « pour l'invention par luy trouvée de certain pont artificiel dont il en avoit fait certain patron » (idem) ; — 818 livres au receveur général pour or et façon de deux chaînes données « à deux personnaiges anglois, frères du grant escuier du Roy d'Angleterre, estans envoyez par deçà pour aucunes affaires d'importance dont n'est besoing de déclaration » (folio 204, recto) ; — 100 livres au receveur général en remboursement de semblable somme délivrée à certain personnage « ayant fait aucuns services secretz et agréables à Sa Majesté dont n'est besoing de déclaration » (idem) ; — 6000 livres à Simon Renard, conseiller et maître aux requêtes ordinaire de l'hôtel de l'Empereur et son ambassadeur en Angleterre, o pour estre distribuez par les ambassadeurs de l'Empereur en Angleterre comme ils trouveroient convenir pour le service de Sa Majesté » (31) (folio 409, recto) ; — 400 livres au même pour les employer « es affaires secretz qu'il trouveroit convenir pour le service de Sa Majesté » (idem) ; — 1200 livres à Adrien Crol, natif de Enckhuysen en Hollande, « pour traitement des souldarts et son remboursement de ce qu'U a payé pour les causes et ainsi qu'U s'en suit; assavoir, suivant des lettres du seigneur de Bevres, admirai de la mer, de pouvoir courrir sus et endommaigier les Francois ennemis de Sa Majesté, soy avoir trouvé avec son bateau esquipé à la guerre à Guernesey où il entendoit que les Anglois

(30) D'après M. Le Glay (Notice sur Maximilien, II, p. 415), Maximilien aurait eu huit enfants naturels dont six filles. Les prénoms de trois d'entre elles sont restés inconnus ; mais il est peu probable que celle dont il est question ci-dessus ait été une des filles mariées soit au comte de Rochefort, soit à François de Melun, soit au comte d'Helfestein.

(31) Simon Renard, originaire de Vesoul en Franche-Comté, d'abord l'homme de confiance, puis plus tard l'ennemi de Gran-velle, déploya beaucoup de finesse et d'habileté dans les négociations qui précédèrent le mariage de Marie Tudor avec le prince d'Espagne, plus tard Philippe II. Charles-Quint lui recommanda de ne ménager ni les couronnes ni les chaînes d'or pour gagner les ministres et les principaux seigneurs anglais hostiles à cette union.

faisoient grand cas de l'isle de Sercq que les Francois occupoient, laquelle prinse tiendroit toute la coste de Normandie en subjection et pour l'absence du capitaine y avoit moien de la surprendre ; par quoy il advisa de tirer avecq ses gens vers laditte ysle, laquelle ilz assaillirent si vivement qu'ilz demourèrent le 6 de septembre 1553 maistres d'icelle ; et bientôt après il se transporta vers messeigneurs de Courrières et Thoulouze, messires Simon Renard et Jehan Scheyve, ambassadeurs de Sa Majesté estans lors à Londres, ausquelz donna à cognoistre l'exploit dessusdict, l'importance de laditte ysle et que avecq peu d'assistance et renffort l'on la pourroit tenir ; de sorte que lesdis ambassadeurs en ont adverty Sa Majesté ; et cependant donnèrent charge audit Crol le 14 du susdit mois de lever trente souldars, pour la deffence et garde dudit lieu, aux fraitz et soldée de Sa Majesté, ce qu'il avoit fait et print à sa charge de garder comme capitaine icelle place , et luy furent par les diz ambassadeurs donnez 50 escus à bon compte et mena lesdis souldars vers laditte ysle à l'effect que dessus ; mais depuis lesdis ambassadeurs ayans reçu lettres de Sa Majesté par lesquelles elle commandoit de habandonner laditte place en démollissant les fors et saulvant l'artillerie et y tellement besoingner que l'ennemy ne s'en pourroit cy après servir, ce qu'il feist ; et a jecté l'une des pièces d'artillerie en la mer, non ayant le temps pour la sur venue des ennemis de la rompre ou briser ; de sorte que lesdiz trente souldars ont servy Saditte Majesté doiz le 15 de septembre jusques le 29 d'octobre ensuivant qu'est ung mois et demy à raison de 10 solz de groz par teste par mois » (folio 411 recto) ; — 125 livres à Jacques Nayels, bourgeois de la ville de Bruxelles, « pour ses vaccacions, paines et labeurs ymmaginant et construant du sceu et commandement de Sa Majesté Réginnalle quatre instrumentz artificielz servans à l'usage de la guerre, l'ung pour approcher villes et chasteaulx et remplir fossez et si besoing est jecter icelle terre outre les murailles, le second pour tirer une boulle de pierre, fer ou plomb pesant quatre ou cinq livres sans feu, ou pouldre plus hault que la salle de Bruxelles et de deux à trois libvres pesant, plus loing que ung fort homme pourroit tirer d'ung arc à main et ce bien cinquante fois sur une heure ; la 3^e pour prendre mesure à mectre grandes pièces d'artillerie, pour prendre sceurement visié sur ce après quoy l'on veult tirer de haulteur et largeur sans faillir ; et le 4^e pour prendre mesure pour

de nuyct tirer grosses pièces d'artillerie et les mectre en tel lieu que l'on aura tiré de jour sans faillir, ores que lesdittes pièces fussent retirées devant ou derrière » (folio, 412, recto) ; — 4000 livres à Jean Du May, gentilhomme de l'hôtel de l'Empereur, « pour délivrer à aucuns capitaines et chastellains en prest sur ce qu'ils ont paie pour le despense et nourriture d'aucuns seigneurs gentilzhommes et autres prisonniers francois, assçavoir : aux capitaines de Heusdem, Louvestein, Gorcum , Abconde , Utrecht , Theylingen, Muyden, Grave, Audenaerde et Namur, pour l'entretien de 183 prisonniers francois » (folio 415, recto) ; — 812 livres à messire Gaspard Schetz, conseiller de l'Empereur et facteur de ses finances, « pour de l'argent fin délivré au maistre de la monnaie d'Anvers, Noirot à l'advenant de 42 solz gros le marcq emploie es 63 essaiz qu'il a fait faire de huict cassettes de cendrée et ladrillos venuz d'Espagne envoies avec la flotte conduite par le seigneur de Wackenne » (folio 416, recto) ; — 100 livres à maître Jacques de Fletters, « pour ses paines, travailz et industrie d'avoir fait en bois le pourtraict de la ville et situation de Therouanne » (folio 418, verso) ; — 400 livres à Cornelis Claissonne, « pour avoir amené d'Espagne, en dix navires le nombre de cinequante cassettes de réaulx d'argent à l'advenant de huict florins carolus chacune cassette » (folio 418, verso) ; — 54 livres à Gilles de Ville, « en remboursement de semblable somme, par luy desboursée à cause de certain pont que, à l'ordre de la Royne Régente, il a fait faire servant de patron pour * en faire faire autres dont on se pourroit servir pour le . service de Sa Majesté » (folio 419, recto) ; — 200 livres , à Simon de Parenty, aide de la tapisserie de l'Empereur, « pour convertir en achapt de casses, thoile cyrée, linge, canevas, cordes et autres choses nécessaires pour empacquer les douze pièces de tapisserie de Thunes que Sa Majesté avoit fait faire par deçà pour les envoyer là ou qu'il plairoit à Sa Majesté » (folio 420, verso) ; — 348 livres à maître Roger Pathie, contrôleur de l'hôtel de la Reine Régente, en remboursement de semblable somme par lui payée, savoir : « 280 semblables livres à maistre Michiel van Coxien, peintre, pour avoir pourtraict l'Empereur l'Impératrice, la Royne tres-chrestienne et laditte Reine Régente à raison de trente-cinq escuz chacun tableau ; item, 18 livres à ung escrivain pour avoir fait les moulores et casses servans ausdis tableaux, et 50 livres 8 sols à trois chartons ayant amené la ta-

pisserie de Thuaes doiz Bruxelles jusques à Calaix » (folio 422, recto) ; — 299 livres au receveur général « pour l'accoustrement de douze hallegardiers levez par le seigneur de Molembaix, par le commandement et ordonnance do la Royne Régente, pour la garde et sécurité du corps de la Royne douairière de France durant l'absence de Sa Majesté à Namur et ailleurs » (folio 423, recto) ; — 4 livres 14 sols à la Reine Régente « pour délivrer à certain espie, ayant apporté aucunes nouvelles secrètes et véritables » (folio, 425, recto) ; — 100 livres à Francisco de Ayvar, espagnol, envoyé par le capitaine de La Goulette pour amènera l'Empereur 24 chevaux et 30 faucons procédant du tribut annuel « que le Roy de Thunes doibt à Sa Majesté » (folio 425, recto) ; — 80 livres à Christophe Pirus, secrétaire de l'Empereur, « tant pour son travail que pour la despense par luy faicte et desboursée pour chercher et véritablement déduire ce que concerne la généalogie des Roix d'Angleterre de quoy, ont esté faict plusieurs exemplaires » (folio 425, verso) ; — 800 livres au seigneur d'Yssey, « pour icelles distribuer en affaires secretz concernans le service de Sa Majesté et selon l'ordonnance qu'il avoit d'icelle par ses lettres patentes du 19 septembre 1554 » (folio 428, recto) ; — 100 livres 16 sols à maître Joachim de Hontzocht, secrétaire et ordonnance de l'Empereur, en remboursement de semblable somme dépensée, savoir : « pour ung chariot attelé à trois chevaulx continuellement entretenu aux voiaiges que Sa Majesté Réginale a fait vers Gemblours et Valenchiennes depuis le 28 juin 1554 jusques au 9 d'aougst ensuivant que Sa Majesté retourna en laditte ville de Bruxelles » (folio 429, recto) ; — 42 livres 16 sols à frère Adrien Ghise-lins, procureur des Fraters en la ville de Bruxelles, « pour, à l'ordonnance de la Royne Régente, avoir faict escrire et doubler certain anchien livre en latin contenant les gestes de l'Empereur Henry le sep-tiesme, en grandeur de vingt ung quaiers de parchemin, et ce tant pour l'écriture, parchemin que aussi pour la couverture dudit livre, ensamble de l'original » (folio 434, recto) ; — 342 livres 18 sols à Martin de Mol, en remboursement de semblable somme dépensée en achat * de certains et divers oyseaulx comme il s'ensuit : deux gerfaux et deux faulcons, deux autres gerfaux, ung tercelet, cinq aultres faulcons dont trois sors et deux hagartz » et pour avoir nourri 28 pièces d'oiseaux de Tunis pendant quinze ours, a un sol par jour par oiseau et donné vingt écus d'or à ceux qui ont porté ces oiseaux au

landgrave de Hesse (folio 434, verso) ; — 20 livres à Jérôme le Menuisier, « pour certain patron de bois que maître Ambroise Precipiano, ingénieur, a fait faire pour le service de Sa Majesté » (folio 436, recto) ; — 9 livres à maître Martin van den Berghe, clerc ordinaire des finances de l'Empereur, en remboursement de semblable somme délivrée « à aucuns clerccqs de la court ayans par charge de monseigneur le président du privé conseil copié diverses escriptures concernans les terres du chasteau de Belin, Orgelet et partage d'Au-xerre jusques en nombre de 80 feuillets d'écriture » (folio 436, verso) ;. — 200 livres à Philippe Boets et Gérart Bernaerts, maîtres charpentiers, « pour la livraison des planches et gros bois qu'ilz ont faicte pour construire certain pont artificiel à surprendre ville » (folio 438, recto) ; — etc.

B. 2505. (Portefeuille.) — 123 pièces, parchemin, 95 pièces, papier.

1^{er} janvier. — 31 décembre **1554**. — Mandements de l'Empereur Charles-Quint ou de la Reine Marie de Hongrie : ordonnant au trésorier général des guerres Jean Carpentier de payer les gages et soldes des gens d'armes au service de l'Empereur ; — idem, le paiement à Nicolas Foullon de ses gages de veneur à cheval de la vénerie de Flandre ; idem, à Jean Carotte, président de la Chambre des Comptes à Lille de se rendre à Anvers ; — idem, aux commissaires de l'infanterie et de l'artillerie de délivrer des matériaux, des armes, des poudres et salpêtres aux fondeurs de canons et gens de guerre ; — constituant des rentes sur la ville de Lille. — Homologation faite au Parlement de Paris, de l'accord fait entre le comte de Richemont, connétable de France et Catherine de Luxembourg, sa femme, d'une part, et le comte de Saint-Pol et de Liney, de l'autre, au sujet des 5000 écus d'or et des arrérages d'une rente de 3000 livres que le comte de Saint-Pol devait au comte de Riche-mont et pour lesquels ce dernier avait fait saisir Liney, le tonlieu de Bruges, La Fère, Chasteler, Bohain, Beaufort, la châtellenie de Lille et autres lieux. — Ordonnances : du comte de Lalaing, lieutenant capitaine général et grand bailli du Hainaut, relativement à la vente et consommation des vivres, des liquides et des grains ; — de Pierre d'Ennetières, lieutenant général du bailli de Tournai et Tournésis, pour le paiement de frais de voyages et de justice.

B. 2506. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1554**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par l'Empereur Charles-Quint ou la Reine Marie de Hongrie : accordant une pension de 150 florins à Jean de Barbançon, seigneur de la Carnoye ; idem, de 100 florins à Jean Le Blanc, gentilhomme ; — idem, modération des droits seigneuriaux dus par Philippe de la Croix pour avoir chargé de rentes son fief de Venise ; — idem, 350 livres à Jean de Vlierden, secrétaire en ordonnance de l'Empereur ; — idem, remise des droits seigneuriaux à percevoir sur les fiefs et tenements mouvant du comté de Guines enclavés dans le bailliage de St-Omer, à messire Eudes de Benty, seigneur d'Embry, en compensation des pertes qu'il a éprouvées pendant la guerre ; — idem, remise aux mayeurs et échevins du bourg de Frevens des cens, rentes et droits de gavre dus annuellement à l'Empereur ; — idem, le droit de construire deux moulins dans la paroisse de St-Omer l'Eglise à Mathieu Colen ; — idem, remise à la ville de Pernes de trois années de rentes foncières ; — idem, remise de parties de fermages en considération de pertes subies pendant la guerre. — Lettres patentes de Henri II, roi de France, accordant aux mayeur et échevins de la ville de Montreuil-sur-Mer le droit de lever des impôts sur les vins, grains et autres denrées vendus dans cette ville, et supprimant l'exemption accordée jusqu'alors aux étrangers ; etc.

B. 2507. (Portefeuille.) — 25 pièces, parchemin, 106 pièces, papier, 1 sceau pendant.

1^{er} janvier — 31 décembre **1554**. — Attestations par : les échevins de la ville de Lille certifiant que les religieux mendiants de cette ville sont exempts des impôts et que le couvent des Frères Prêcheurs compte parmi les ordres mendiants ; — de bourgmestres, échevins et divers autres officiers qu'ils ont reçu des poudres et de l'artillerie de Jean du Bois, garde de l'artillerie à Malines ; — divers capitaines de bandes certifiant des rôles de gens de guerre passés en revue. — État dressé par Denis Godefroy, historiographe et garde des chartes de la Chambre des Comptes de Lille, des droits et revenus dépendant de la charge de grand veneur de Flandre, d'après les comptes de cette vénerie de 1545 à 1557; (en 1553-

1554, les recettes étaient constituées par « des rentes héréditaires appartenant à ladite vénerie échéant à la St-Remy et s'élevant à la somme de 78 livres 4 sols parisis de 20 gros la livre ; d'autres rentes échéant à Noël s'élevant à 301 livres 12 sols ; d'autres rendes échéant à Noël dues par certains cloîtres pour estre quittes des gistes des officiers d'icelle vénerie avec leurs chiens s'élevant à 74 livres 12 sols ; une autre recette des avoines appartenant à ladite vénerie dans le pays d'Alost, échéant chacun an à la St-Remy, montant à 144 livres ; autre recette que le Grand Veneur fait lever à son profit et pour celui des compagnons de la vénerie au terme de Noël, montant à 187 livres 2 sols parisis ; autre recette du droit des fermes, du pain des chiens que le Grand Veneur a droit de lever une fois l'an, savoir 2 sols parisis, de chascune maison champestre où l'on tient chevaux, vaches et autres bestes et cela se prend et se lève sur le Vies-bourg de Gand, les pays d'Alost, Audenarde, les Quatre Mestiers, Axelles, Hulst, Waes, terroir du Francq, Courtray et autres, le tout montant à 4272 livres 17 sols, 6 deniers parisis ; et le total des recettes à 5058 livres, 7 sols, 8 deniers parisis ; sur laquelle recepte se prend de quoy acquitter les gages et pensions des officiers de la vénerie, la nourriture des chiens, les instrumens, attirails, habillemens et autres communes despenses concernant la vénerie ».) — Rôle des villages du comté d'Artois qui doivent trois termes des cinq aides extraordinaires ; — idem, des droits de relief échus à l'Empereur. — Attestations par : Jean Perrin, lieutenant général du bailli d'Aire, qu'aucun drap ne s'est fait au village de Delette, * à raison que ce village est de longtemps ruyné, espé-ciaiemment ladite draperie tant par les guerres comme autrement » ; — par les prévôt et échevins de Cambrai certifiant qu'ils ne peuvent arrêter dans l'hôpital St-Julien dudît heu, le nommé Géry Manade, ' malade, comme étant hors de leur juridiction ; — messire An-drien de Glésilliers, prêtre, certifiant que ses biens ont été détruits ou perdus pendant la guerre ; — Robert de Montmorency que la censé de la Montoire occupée par les Français est encore sans rapport ; — des frais de voyages des messagers ; etc.

B. 2508. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin, 7 pièces, papier. 1^{er}

janvier — 31 décembre **1554**. — Lettres de

commission octroyées par Charles-Quint ou la Reine Marie de Hongrie : instituant Hugues de Tortequesne, premier huissier d'armes du Conseil d'Artois ; — idem, Jean de Vasseux, sergent à cheval de la gouvernance d'Arras ; — idem, Martin de le Lot, sergent du bois de Villehour, près d'Ath ; — idem, messires Pierre Asset, seigneur de Rigny et Jacques de Rebré-viettes, présidents du Conseil d'Artois ; — idem, François de Bernemicourt et Georges Rattaler, conseillers ordinaires dudit Conseil ; — idem, différents commissaires pour voir et examiner les comptes de divers comptables ; — idem, Jacques de Marais, commissaire pour passer en revue les troupes enrôlées aux environs de Maestricht ; — accordant à Robert de Fourmanoir le droit de renoncer à l'office de bailli de Tournai et Tournésis au profit de Nicolas de Lan-roy ; — instituant Jean de Bachy, conseiller civil et garde du scel du bailliage de Tournai et Tournésis ; — idem, Philippe de Corde, conseiller criminel au même bailliage ; etc.

B. 2509. (Portefeuille.) — 191 pièces, parchemin, 92 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1554**. — Quittances délivrées par : Robert de Bouloingne, receveur général, aux receveurs particuliers ; — des fournisseurs de vivres et de matériel pour le service de l'armée de l'Empereur ; — Anne Bailliu, jeune fille, de la somme de 18 livres que l'Empereur lui avait accordée « pour l'avancement de sa profession au cloître de Ste-Claire de Middelbourg » ; — divers ecclésiastiques de sommes dues pour services religieux ; — Hemes de Winghene, chargé de retirer du château de Rupel-monde plusieurs traités et convenances de mariages ainsi qu'un grand coffre plein de titres et lettrages ; — divers chevaucheurs et messagers chargés de oorter les lettres et ordonnances de la part de l'Empereur et de la Reine Régente ; — Ambroise Precipian, ingénieur des fortifications du comté de Bourgogne ; — Pedro Loysa de Solys, ingénieur au pays du duché de Luxembourg ; — divers capitaines et chefs de bandes des gens de guerre. — Quittances, ordonnances de paiement et pièces diverses concernant la construction d'un monument funèbre en l'honneur de l'archiduchesse Marguerite de Savoie, conformément à son testament, dans la chapelle du cloître des Annonciades hors la porte des Anes à Bruges, parmi lesquelles on remarque : le compte présenté par François du Bourg, bourgmestre du franc de Bruges, commis par Louis de Flandre, seigneur de Praët, chevalier de la Toison d'Or, second chambellan et chef des finances de l'Empereur, « pour effectuer et parfaire ce qui reste à achever au couvent de l'Annonciade audit Bruges », qui renferme les articles suivants : « 6 florins à Lancelot Blondeel, peintre de Bruges (32), pour

aucuns vacations par luy faitz à cause des ouvraiges ; 6 florins à Michiel Scherrier, tailleur d'iinaiges de la dite ville de Bruges ; — 25 florins à Josse Aert, tailleur de pierres, pour avoir regrandi et fait de nouveau le cassis de une fenestre au cloistre desdites Annon-ciades pour y mectre une verrière avec la pourtraic-ture de Sa Majesté Impériale, en suyvant certain patron fait par Lancelot Blondeel ; 1 florin 16 patars à Pierre de Plaesterare, pour avoir estouppé et plâtré ladicte fenestre actendant que ladicte fenestre fût faite ; 96 florins à maître Pierre Pourbusse, painctre de ladite ville de Bruges (33), pour avoir paynt les deux feuilletz de la table du grand autel au cloistre desdites Annonciades, en l'un desditz feuilletz la Nativité de Notre-Seigneur et en l'autre l'Annonciation ; — 600 florins à Michiel Scherrier, tailleur d'ymaiges, pour faire la représentation de feue madicte dame audit cloistre des Annonciades ensuyv&nt certain contract obligatoire passé pardevant messieurs de la ville de Bruges entre ledit Michiel Scherrier et moy ; — 62 florins à Vincent Herreman, et à maître Pierre Pourbusse, payntres, pour avoir fait la verrière susdite en laquelle est la pourtraicture de Sa Majesté Impériale ; — 3 florins à Adrien Jones, serrurier de ladicte ville, pour avoir fait les ferrailles et cloux servans à ladicte fenestre ; — 1 florin pour avoir fait visiter ladicte verrière par les gens de ladicte ville, laquelle n'a esté trouvée telle comme nostre contract contenoit ; — 18 florins payés encore audit Michiel Scherrier par dessus les 600 icy-devant mentionnés par ordonnance de mondit seigneur, pour referre la représentation de ma

(32) Il y a un beau tableau de ce maître (la sainte Vierge et le Sauveur, sur

un trône, et d'un côté saint Luc et saint Éloi) dans la cathédrale de Bruges. Il excella, dit-on, dans l'art de rendre les effets de lumière. Il se distingua aussi comme graveur.

(33) Probablement frère de François Pourbus, auteur du tableau du martyr de saint Georges, conservé dans l'église de Dunkerque.

dicte feuë dame Marguerite à cause qu'elle estoit trop estroitement faicte » ; quittances à l'appui de ce compte, entre autres de : Michel Scherrier dont la signature se compose d'un M et d'un S entrelacés supportant un ébauchoir ; de Lancelot Blondeel, signature : un L et un B réunis par un trait supportant un A, précédés d'un écu en forme de targe chargé de trois besants posés deux et un et d'un paraphe avec l et b ; de Pierre Pourbusse, signature : deux p. séparés par un 4 à haste inférieure prolongée et portant une petite croix de St-André ; de Joos Aerts, signature : les deux mots Joos Aerts séparés par un paraphe formé d'un 4 à haste inférieure se divisant en trois branches ; de Pierre de Plaesterare, signature : un double losange avec un trait transversal ; — « ordonnance pour ce qu'il y a à faire au grand autel du couvent des Annonciades, dites Sœurs rouges, hors de la porte des Anes à Bruges, par Pierre Pourbusse, peintre habitant ladite ville : 1° deux portes fermant sur la table du grand autel sur lesquelles sont peints les trois Rois ; ces portes auront cinq pieds de haut et une longueur suffisante ; elles fermeront contre ladite table et seront peintes en noir à l'intérieur ; sur ladite table il peindra les «histoires suivantes : du côté du Saint-Sacrement, l'histoire de l'Annonciation de Notre-Dame avec l'ange Gabriel ; du côté gauche l'histoire de la naissance de Jésus-Christ, en bonne fine et belle couleur à l'huile ; il promet d'exécuter ces travaux le mieux que son savoir et ses connoissances le lui permettent et aussi bien que quoi ce soit qu'il ait jamais fait, à l'appréciation et témoignage de personnes connaissant la peinture ; il mettra toute sa science dans la peinture des constructions, la perspective, les paysages, les vernis, les draperies, les figures et aussi dans la réflexion de la lumière partant de Jésus éclairant aussi fçen les constructions que les personnages ; il dorera en or fin tout ce qui sera nécessaire ; ce travail sera exécuté au prix de 16 livres et sera terminé avant la Chandeleur 1551. » (Pièce en flamand datée du 12 mars 1550 anc. style). — Pièces concernant la construction d'un monument élevé à la mémoire de Madame de Savoie dans l'église Saint-Pierre de Malines, parmi lesquelles on remarque : le compte rendu à Louis de Flandre par Baudouin Le Cocq, conseiller et maître aux requêtes de l'Empereur, des deniers qui lui ont été délivrés « pour payer et contenter les ouvraiges ayans emprins faire dresser la représentation et remembrance d'icelle dame, et les fondations tant de l'anniversaire que

de messes en l'église Saint-Pierre et Saint-Paul en la ville de Malines, chacune livre comptée à 40 gros monnoie de Flandre ; premiers, parties payées pour la représentation de ladite feuë dame faicte en ladite église : à Henry van Eeghen, tailleur de pierres, la somme de 350 livres dudit pris de 40 gros que luy a esté paiée tant à cause de mabre noir et pierres de Haynau et aultres pierres par luy livrées que aussy pour icelles avoir ouvrez, fait asseoir et mis à point selon le marché et convention fait avecq luy et dont il y a contract passé par condempnation au grand conseil, lequel ledit van Eeghen a entièrement accompli icy en vertu dudit contract et huict quittances signées dudit van, Eeghen et du secrétaire, faictes de diverses sommes à diverses fois dont la dernière quittance est absolue portant parfurnissement de paiement dudit marchié, ladite somme de 350 livres ; à Matheus de Smet, entretailleur de pierres, par convention aussi faicte avec luy et dont il a aussi passé condempnation avec ledit Henry van Eeghen, a esté payé à quatre fois comme appert par quatre quittances signées comme dessus dont la dernière contient aussi acquit absolu et parfurnissement de son marchié, la somme de 250 livres dudit pris ; somme = 600 livres » ; mandement de Louis de Flandre, ordonnant à Martin van den Berghe, « commis à tenir le compte des deniers ordonnés par l'Empereur pour le parfurnissement du testament de feuë de bonne mémoire, Marguerite, archiduchesse d'Autriche », de payer à Baudouin Le Cocq, la somme de 800 livres de 40 gros, « pour furnir tant aux fondations à faire en ladite église de certains obits et basses messes que les sallaires et journées des ouvriers ayans emprins de faire les ouvraiges d'albas-tre et livrer les estoffes y servans » ; idem une autre somme de 1200 livres » ; quittances délivrées par : Matheus Smets, alias Heyns, signature : Matheus Heyns séparés par un M surmonté d'un 4 à la haste transversale terminée par une croix, un S au-dessous ; Henry van Eeghen : by my Hendrich van Eeghen avec un 0 traversé perpendiculairement par un trait traversé lui-même par deux traits horizontaux terminés par deux crochets ;— Jehan Revels, messenger, homme de pied, reconnaissant avoir reçu de Pierre Damant une somme de 19 livres, « pour ung voyage fait dois pardeça à Polligny vers le trésorier de Dôle et receveur-général de Bourgoingne, messire Jehan Mouchet, écuyer, seigneur de Toulangeon, luy porter de la part desdits sieurs exécuteurs certains pacquets de lettres

concernant le fait de ladite exécution » ; — convention passée entre Matheus Heyns, *alias* Smets et Henri van Eeghen, d'une part, et le procureur général du grand conseil de l'Empereur à Malines, de l'autre, pour la construction d'un monument dit remembrance de la sépulture de Marguerite, archiduchesse d'Autriche, douairière de Savoie, devant le Saint-Sacrement dans l'église de Saint^Pierre et Saint-Paul de Malines, contre le mur du côté Nord ; elle sera placée à cinq pieds au-dessus du sol avec deux ouvertures sous la base afin qu'on puisse apercevoir à travers cet oratoire, le grand autel ; sa longueur sera de 7 pieds et son épaisseur de 5 pouces ; l'urne funéraire sera en pierre de Ranst ou de Barbençon taillée en retour comme les cartouches, feuillages, moulures, • architrave, corniches, au milieu de l'une desquelles se trouvera un petit cylindre en albâtre sur lequel seront gravés en lettres dorées ces mots : Fortune, infortune, fortune ; au milieu de la corniche de la grande sépulture seront placés deux enfants nus comme des anges en albâtre tenant un chapeau d'archiduchesse, et dans le même carré qui sera aussi d'albâtre seront sculptées les armes de la duchesse et celles de son mari, dorées ; sur les coins de la clôture on placera des pilastres carrés au nombre de six ayant chacun une platine de chandelier en cuivre doré à double or frappé et peint avec du vermillon en dedans ; sur le coin de la dite grande corniche seront placées les quatre vertus cardinales dont deux seront taillées rondes et les deux autres à demi-rond, hautes de deux pieds et deux pouces, en albâtre, enrichies tant dans les habits, la tête que les autres parties et dorées ; elles tiendront chacune dans une main un cartouche dans lequel sera sculpté un bouclier pour y mettre les quatre quartiers de ladite princesse, faits en albâtre, peints dorés et enrichis et dans l'autre main elles tiendront un balustre fait en bois de buis, bien doré en double or frappé, au-dessus se trouvera une platine en cuivre bien et antiquement travaillée, dorée avec de l'or frappé et peinte à l'huile et vermillon à l'intérieur, pour y pouvoir placer un cierge de deux livres ; au-dessus de la grande corniche sera faite et placée une pierre de Barbençon , haute d'un pied, large de deux ; au-dessus de la dite pierre sera faite une statue de Sainte-Marguerite en albâtre, haute de cinq pieds, tenant en main une croix en cuivre doré, qui représentera l'image de notre très-redoutée dame ; l'image de notre dite dame sera aussi faite en albâtre, travaillée selon nature aussi bien que possible, haute

de 3 pieds 6 pouces et demi, ayant devant elle un pupitre sur lequel sera placé un livre aussi en albâtre ; les deux susdites figures et le pupitre seront ornés d'ornements antiques partout et à telle largeur qu'il conviendra, dorés avec de l'or frappé, comme le seront aussi les têtes, les couronnes et autres ornements de peinture ; au-dessus de ladite remembrance sera placée une corniche de la même pierre de Ranst, reposant sur trois cartouches de la même pierre, longue de sept pieds, large de quatre pouces sur laquelle seront placés deux enfants assis en albâtre, tenant une épitaphe en albâtre dans laquelle sera placée une plaque de cuivre doré sur laquelle sera gravé en lettres d'or ce qui sera ordonné ; l'ouvrage devra être fait en pièces entières autant que possible et on se gardera, bien d'y introduire diverses petites parties ; lesdits maîtres Mathieu et Heindrich ont promis de terminer ce travail avant Pasques 1552, moyennant la somme de 600 florins de 20 sols (29 novembre 1550) » (pièce flamande) ; — requête adressée en toute humilité à Louis de Flandre, par Henry Jvau Eeghen, tailleur de pierres, bourgeois et manant de la ville de Malines, remontrant que « y a bonne espace de temps il a de monsieur le conseiller et procureur général de Sa Majesté, messire Baudouin Le Cocq, pour certaine petite somme, prins de faire une partie de la remembrance et sépulture de feu la dame de Savoye, cui Dieu absoille, en l'église paroissiale de Saint-Pierre en la dite ville de Malines présentement assize et parfaite, et est-il que ladite remembrance et sépulture est parfaite comme diet est, ledict suppliant avoit fait plusieurs enrichemens et ouvraiges pour la décoration de ladite remembrance et sépulture, au dehors et non compris en son marchié et vorwarde (convention), espérant que de ce récompense luy en seroit faite, de tant plus' que en faisant avecq ledit sieur conseiller son dit marchié le a sy près marchandé que rien n'a profité, obstant la chierté des pierres et aultrement ; ce considéré, icelui suppliant se retire vers vous, mon très-honoré seigneur, suppliant bien humblement que vostre noble plaisir soit luy faire quelque gracieuseté et récompense, en considération des choses avant dictes, mesmes tenant regard ou petit prouffict qu'il a en faisant icelle remembrance comme diet est, et obligerez ledit suppliant de prier le créateur pour l'âme de feu ladite dame de Savoye etc » :
appointement

accordant à Henri van Eeghen 50 livres, savoir 25 livres « pour plusieurs et divers ouvraiges et enrichemens par luy faitz pour là décoration de ladite remembrance non comprins en son marchié », et 25 livres « tant en récompense des bons devoirs et diligences par luy faites esdits ouvraiges que pour avoir livré bonnes et belles pierres de diverses sortes etc. » ; — attestation par Baudouin Lecocq « qu'il luy semble sous le bon plaisir et correction de mondit seigneur (Louis de Flandre) que les supplians par le contract avec eulx fait ont esté fort pressé tant d'ouvrer esquivement que à petit pris et au semblant dudict Lecocq et de plusieurs, lesdits ouvriers y ont peu proufficté et besoigné fort richement et livré bonnes et belles pierres tant de Ranst, touche que albastre sans veines et fort nectes, et bien souvent au retour du conseil lesdits ouvriers et ouvraiges se visitoient pendant qu'ilz estoient es mains desdits ouvriers par ledict Lecocq qui les pressoit d'ouvrer nectement et plus richement, tellement que lesdits supplians y ont employé plusieurs journées à ce faire qu'ilz n'eussent fait sy ainsi l'on ne les eust à ce induits; par dessus ce ledict Henry van Eeghen a fait ung pied au soubz-bassement de pierre de touche polly contenant quatorze à quinze pieds ; si a encoires fait aux chandeliers des petits pieds de pierre de touche et Ranst en nombre de huit pour ce que les chandelliers de cuyvre dorez ne se monstroient comme estoit requis ; le tout par dessus son contract, car luy il avoyt emprins les gros et matéraux ouvraiges de pierres de Ranst et touche en marbre noir et Mathieu Smets l'albastre (et de ce n'est ledit Henry contenté combien qu'il luy est deu), et ne doibt estre satisfait soit du testament de ladite feue dame ou du Saint-Sacrement de Malines qui est une confrérie laquelle est pauvrement douée et tant peu qu'elle avoyt a esté pour une bonne partie perdu par la fortune de pouldre (sic) et feu advenu audict Malines, etc. »

B. 2510. (Registre.) — In-folio, 734 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier—31 décembre 1555. « Compte dixiesme de Robert de Bouloingne, conseiller et receveur général des finances de l'Empereur etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 6.691,758 livres, 10 sols, 10 deniers tournois ; les dépenses à celle de 6,497,436 livres, 16 sols, 4 deniers même monnaie. Au chapitre des recettes, on remarque celles

provenant des impôts sur les blés, les chevaux, l'alun, du droit seigneurial des monnaies, des confiscations (800 livres confisquées par le receveur de Brabant sur les revenus des biens possédés par les chartreux de Grenoble dans l'étendue de sa recette), des subsides de guerre, sauf-conduits des marchandises en France, emprunts, constitutions de rentes, etc. Les principaux articles des dépenses sont les suivans : 598,845 livres, 12 sols, 7 deniers de Flandre à Jean Carpentier, trésorier général des guerres; — 1,303,290 livres 16 sols, 3 deniers à Martin des Mares, commis trésorier des guerres; — 99,738 livres, 14 sols, 5 deniers à Thierry Colen, receveur de l'artillerie; — 50,139 livres 4 sols aux commissaires des vivres; — 35,606 livres, 5 sols à Aert Molkeman, « commis à la recette générale de l'accise des vins arrivant au pays de par deçà pour convertir et employer aux vivres et victuailles de 4710 testes ordonnez sur certaines navires de guerre et hulques pour le parterment de l'Empereur et des deux Roynes devers Espagne pour la garde, sécurité et deffense d'iceluy » — 914 livres à maître Sébastien van Oyen, ingénieur de l'Empereur, à raison de son traitement de 40 sols de 2 groz le sol, « moyennant lequel traictement il seroit tenu se transporter par toutes les villes, chasteaux et fortz des pays de par deçà et illecq entendre et vacquier au fait des ouvraiges et fortifications, toutes et quantes fois qu'il lui seroit ordonné » (folio 512, verso); — 400 livres à Alonso de Castillo, solliciteur des affaires de l'Empereur des pays de par deçà en cour de monseigneur le prince d'Espagne pour son traitement annuel (folio 513, recto); — 13 livres à Joes van den Autare et Jérôme Vleminck, chevaucheurs de l'écurie de l'Empereur, pour être allés le 16 février de Bruxelles à Anvers et Malines afin de faire réparer les chemins, ouvrir les champs, chercher lieux convenables et couper arbres pour en faire des ponts afin que Sa Majesté pût passer facilement (folio 538, recto); — 1528 livres 16 sols au maître des postes, « pour louages des chevaux mis sur les postes entre Bruxelles et Gravelinghes es lieux cy après déclairez etc, lorsque lé Roy d'Angleterre arriva audit Bruxelles le 8 septembre 1554. » (folio 562, recto); — 1189 livres 14 sols au même, « pour les chevaux de louaige des postes mis doiz Louvain à Maestricht pour la venue de monseigneur l'Archiduc d'Autriche » (folio 563, recto); — 250 livres à Jacques

de Surhon, « pour ses vacations d'avoir depuis le 18 septembre 1554 esté envoyé au camp lez Hardin-fort et plus avant en France aussi es autres lieux circonvoisins avecq l'armée de Sa Majesté pour pourtraire ledit pays et contrées et les adjoindre à la carte d'Artois » (folio 566, verso) ; — idem * pour avoir fait en brief la carte d'Artois et de Luxembourg que Jehan de Surhon, son fils a délivrée à monseigneur le duc de Savoie le 3 juillet » (idem) ; — 380 livres à maître Josse Bave, secrétaire d'Etat et contrôleur des sceaux de l'Empereur, en remboursement de semblable somme délivrée, savoir : « à certain personnage envoyé avec lettres de la Reine Régente vers le maréchal de Gheldres pour certaine affaire dont n'est besoing de déclaration et au serviteur du baron de Polwiller estant venu par la poste doiz Vienne en Austrice jusques en la ville de Bruxelles et retourné audit lieu » (folio 567, recto) ; — 14 livres 8 sols à Roelandt Verbrugge, Hans van Gheemerct et Berthelemy Walewyns, pour les vacations qu'ils avaient faites en gardant les prisonniers « Diego de Lema Jam en Espagne, Baptiste Vigo gènois et Marco Anthonio Malagreno, cala-brez, prisonniers de par la cour ayant été en service du duc Erick de Brunswyck » (folio 573, recto) ; — 80 livres à Thomas de Corba et Hugues de Cousin, fourriers, « pour furnir aux dépens extraordinaires qu'il leur convenoit faire en allant pour loger les seigneurs députez pour traicter de la paix avecq le Roy de France » (folio 574, verso) ; — 144 livres à Lazarus Tucker le jeune, gentilhomme de l'hôtel de la Reine Régente, pour être allé le 6 avril 1555 vers le landgraye de Hesse avec plusieurs chevaux (folio 579, verso) ; — 100 livres à Jehan Engelbart pour être allé à l'ordonnance de Lazarus Zwendy vers les noirs harnais étant sous la charge « du comte de Zwartsembourg » et les avoir passés à montre (folio 500, recto) ; — 12 livres à Loys de Hérédie, espagnol et Jehan Beauchar, brabançon, « souldarts au chasteau de Gravelinghes soubz la charge du seigneur de Vendewille, pour avoir amenné dudit Gravelines deux prisonniers espies, l'un jusques à Bruxelles et l'autre en Anvers, là où que la cour lors estoit, lesquelz ont d'illecq esté menez jusques à Vilvoerde et exécutez par l'espée » (folio 580, recto) ; — 28 livres à Jacques de Surhon, pour avoir, vaqué cinq jours pour parfaire la carte de Luxembourg (folio 581, verso) ; — 136 livres à Jean de Surhon, pour son salaire d'avoir fait la carte du comté de Namur (folio 582, recto) ; — 1143

livres à Jehan Du May, gentilhomme de l'hôtel de l'Empereur, pour avoir conduit des prisonniers français entre autres les seigneurs de Loe et Grille, pris à Thérouanne et menés à Utrecht, trois prisonniers italiens du duc Horatio menés au château de Namur puis à celui de l'Écluse et de là à Enghien (folio 587, verso) ; — 101 livres 17 sols à maître Joachim Houtzocht, conseiller et maître aux requêtes ordinaire de l'Empereur pour être allé deux fois à Vilvorde examiner le seigneur de Marconne « illecq détenu prisonnier » (folio 591, verso) ; — 36 livres ou même pour être allé en la ville de Soliaumont s'informer d'aucunes choses concernant le service de Sa Majesté dont n'est besoin de déclaration, puis à Vilvorde pour le fait de Loys Simon, prisonnier, et interroger le seigneur de Marconne chargé du crime de trahison (folio 598, recto) ; — 117 livres 10 sols à Jean de Langhe, secrétaire au privé Conseil de l'Empereur, pour être parti vers Liège « pour soy illecq informer secrètement et couvertement des droitz et coutumes des cours féau-dalles de l'église et pays de Liège affin de, selon ce que se trouveroit, encheminer la poursuyte vers Mgr de Liège et son église et conduire à effect et sécurité le traicté de la terre d'Agimont » (folio 598, verso) ; — 36 livres à maître François Paris, conseiller extraordinaire du Roi, pour être allé à Vilvorde examiner Philippe de Marconne, faire son procès « et du tout faire rapport et bailler advis et depuis a esté condamné et exécuté ; et pour de rechef estre parti pour assister le prévôt par tout le Roman pays ou plusieurs carabins et autres avoient esté exécutez » (folio 599, verso) ; — 42 livres à Martin Gérard, charpentier, pour « par le commandement de Mgr le duc de Savoie, gouverneur de par deçà et du seigneur de Ber-laymont, avoir fait certaine visitacion pour asseoir une digue au travers une rivière descendante de Mariembourg » (folio 604, verso) ; — 41 livres 17 sols à maître Jean Mepsche, docteur es droitz, conseiller de l'Empereur, pour être parti de Bruxelles le 4 octobre 1554 et allé avec Christophe Pirus, secrétaire de l'Empereur, à la journée impériale de Francfort (folio 607, recto) ; — 173 livres à Antoine Garnier, « régis-trateur de l'Empire, * pour être parti « d'Arras vers Enghecey affin de chercher le baron de Polwiller pour luy déclaire sa commission que envoioit Sa Majesté, lequel il trouva audit Polwiller » (folio 607, verso) ; — 8000 livres à messeigneurs les évêque d'Arras, comte de Lalaing et seigneur de Bugnicourt, aux présidents

Viglius van Zwichem et Lambert de Briarde, et à maître Josse Bave, secrétaire ordinaire et contrôleur des sceaux de l'Empereur, « en prest et paiement sur le voiaige que par ordonnance de l'Empereur ils alloient faire pour auprès de Calais communiquer sur le fait de la paix générale avec les députez du roi de France, en présence des députez et sur le territoire d'Angleterre » (34) (folio 608,recto) ;— 596 livres, 12 sols 6 deniers à maître Godfridus Pannekoeck, « pour ses journées et parties déboursées au voiaige qu'il a fait vers le Roy de Dennemarcque pour aucunes affaires d'importance concernans le service de Sa Majesté dont n'est besoin de déclaration » (folio 608, recto) ; — 400 livres à Etienne de Morez, héraut d'armes intitulé Hainaut, «à bon compte du voiaige qu'il alloit faire vers les Roys des Romains et de Bohême aussi vers le duc de Bavière, comte palatin, comte de Furstem-berg et seigneur de Vergy, pour les advertir du chapitre et fête de la Toison d'or que Sa Majesté avoit proposé tenir en sa ville d'Anvers le 15 décembre cinquante-cinq » (folio 610, recto) ; — 300 livres à messire Simon Renard, conseiller d'Etat du Roi, « pour ses journées et vacations et les postes par luy courruës de Bruxelles à Vaucelles et ailleurs pour le fait de la relaxacion des prisonniers prins et détenuz pendant la guerre tant d'ung costé que d'autre » (folio 610, verso) ; — 200 livres à maître Philibert de Bruxelles, conseiller d'État du Roi, * à bon compte de ses journées qu'il vaqueroit à la communicacion qui se tenoit à Cambray pour la relaxacion des prisonniers franchois » (folio 610, verso) ; — 100 livres à demoiselle Anna Dandrada, « ancienne femme mandée de Portugal pour accoustrer viandes à l'Empereur», dont Sa Majesté lui a fait don en considération d'aucuns bons services (folio 612, verso) ; 50 livres à la même (folio 618, verso) ; — 40 livres à Monseigneur de Ber-laymont, chevalier, chef des finances de l'Empereur, en remboursement de semblable somme délivrée à un bourgeois de Liège « ayant fait aucunes secrètes advertances concernant le bien de ces pays dont n'est besoin de déclaration » (folio 619, recto) ; — 200 livres à Frans Spar et Jean Buch, « gentilzhommes allemands » en considération de certains services qu'ils ont faits à Sa Majesté (idem) ; — 20 livres à maître Rombault Loets,greffier des finances,pour les délivrer à certain personnage de Liège, ayant fait service agréable à Sa Majesté, concernant le bien et utilité des pays de par deçà (folio 620, recto) ; — 60 livres au receveur général des finances, en. remboursement de semblable somme qu'il a délivrée à certain prisonnier français

amené de Thionville à Bruxelles, « auquel Sa Majesté a fait don, pour aucunes bonnes causes dont icelle ne veult estre faite plus ample déclaration » (folio 620, recto) ; — 20 livres à Jean Suet, gentilhomme anglais, natif de Londres, « en don pour aydier à payer sa ranchon de certain temps qu'il a esté détenu prisonnier en France » (folio 620, verso) ; — 209 livres au receveur général des finances , pour l'or et la façon d'une chaîne d'or donnée à un gentilhomme du duc Heindrich de Brunswych, en considération « d'aucuns bons et agréables services qu'il a faicts à Sa Majesté, laquelle ne veult déclaration en estre faite » (folio 621, recto) ; — 50 livres à messire Philippe de Stavele, chevalier, seigneur de Glaton, etc., pour « par luy estre distribuée en aucunes affaires secretz, dont Sa Majesté ne veut estre faite déclaration » (idem) ; — 60 livres au receveur général, pour l'or et la façon d'une chaîne présentée à l'ambassadeur du roi de Thunes (Tunis), en considération du« séjour qu'il a fait vers Sa Majesté ès pays de par deçà, pour aucunes affaires concernant le service de Sadite Majesté dont n'est besoin de déclaration (folio 621, verso) ; — 16 livres aux mère et religieuses de l'hôpital du Saint-Esprit de l'ordre de Saint-Augustin de Câteau-Cambrésis, pour les aider à réparer leurs maison et hôpital pillés par les Français, même pour avoir le moyen de garder et subvenir aux pauvres et continuer le service divin (folio 622, recto) ; — 59 livres 10 sols à maître Josse de Cortewille, secrétaire du privé conseil de l'Empereur, « pour donner à certain personnage pour aul-cun service qu'il a fait à Sa Majesté dont n'est be soing faire plus ample déclaration » (folio 622,verso);— 10livres à Hans Mottens, charpentier, « en don pour une fois, en considération de ses peines qu'il a souffertes en guarissant sa jambe rompue à la Verre, en faisant certain pont artificiel que Sa Majesté a fait

(34) Il s'agit ici des conférences qui s'ouvrirent au mois de mai 1555 à Marcq entre les commissaires anglais (le cardinal Pole , le comte d'Arundel et lord Paget), les ambassadeurs français (le cardinal de Lorraine, le Connétable, Charles Marcillac, évêque de Vienne, Jean de Morvillere, évêque d'Orléans et Claude de l'Aubépine, secrétaire d'État), et ceux de l'Empereur énumérés ci-dessus auxquels il faut joindre le duc de Médina-Cæli et Claude Malopera, envoyé du duc de Savoie. Ces négociations n'aboutirent à aucun résultat.

faire illecq, même pour l'aydier à payer les chirurgiens » (idem);—100 livres au receveur général qui les a délivrées à certain personnage ayant fait secrets et agréables services à Sa Majesté, « dont icelle ne veult estre faicte plus ample déclaration > (folio 623, recto) ; —10 livres à Martin Gheevart, charpentier,* pour ses peines et labours en faisant la carte de la situation de Mariembourg, ensemble aussi une modelle «en forme de bollewerqc > (folio 629, recto); — 1,026 livres au comte Otto de Schauwenbourg, « délivrées en une chaîne d'or, en considération qu'il est venu vers Sa Majesté avec Monseigneur l'Archevêque de Couloingne, Électeur, son frère » (folio 630, recto) ; — 208 livres à Martin Custer, capitaine au quartier Je Valckembourg, « en considération qu'avant la ruyne et destruction de la ville de Bins, s'est par ordonnance de la Reine Régente (qui craindoit le siège des Franchois), mis en icelle ville pour illecq tenir garnison, où il a esté prins prisonnier et amené en France, meismes en récompense de ses "bons et loyaulx services et pour l'aydier à payer sa ranchon » (folio 631, recto) ; — 200 livres à Cornille van der Ee, commissaire des montres de l'Empereur, « pour les convertir et employer en aulcunes affaires secretz concernant le service de Sa Majesté, selon l'advis du comte/Deverstein et de Lazarus Zwendy » (folio 635, verso) ; — 24 livres à Martin Gérard, ingénieur, pour avoir fait certain modèle de plateforme pour prendre villes et forteresses (idem) ; — 14 livres à maître Jehan Vermay, painctre, « assçavoir pour avoir fait un pourtraict d'un Dieu de pitié, semblable à autre fait de la main de Tysian, painctre de Venise, avec la grandeur des bourdures y servans ; èt après avoir faict ung quartier desdittes bourdures et le monstre à Sa Majesté, icelle le vollut avoir faict en quarreure de mesure juste ; ce que icelluy maistre Jehan a faict en dilligence à perfection, livré et tyré en coulleurs et délivré à Adrien de la Chambre; item, pour avoir faict et pourtraict, premièrement à charbon une bour-dure avecq les cinq escus armoyez des armes de Sa ditte Majesté en hault la Royne de France, la Royne de Hongrie, le Prince d'Espagne et du Légat, en bas et au milieu les escriptures^ de la consécration de la chapelle de la cour à .Bruxelles, laquelle pourtraicture il a délivré au fourrier Hannart pour icelle monstrer au chancelier de l'ordre et au grand aulmosnier de Sa Majesté, lesquelz ordonnarent encoures davantage deux armes, assçavoir celles de feu bonne mémoire le roy Philippe et de sa femme, fondateurs de laditte chapelle, lesquelles sept armes ledit maistre Jehan avecq les escriptures et les bourdures, ensemble les devises de Sa Majesté, a refaict deux fois, l'une en pappier et l'autre en parchemin, et les ayant faict et enluminé lesdittes sept armes' et lesdittes quatre devises, les a délivrées audit grand aulmosnier, lesquelles envoya au maistre d'hostel Fallaix pour les montrer à la Royne, dont pour tout, luy a esté accordé

X livres X sols ; et a paie pour ladite ilumina-cion XL sols, et aux fraters qui ont par trois fois escript les * escriptures y servans XXX solz » (35) (folio 636, recto) ; — 677 livres 15 sols à Jehan Suis, marchand, demeurant à Malines, Jacques Mainet et Thomas de Maillety, « pour les causes que s'ensui-vent assavoir : 348 aulnes de drap noir pour faire casacques et manteaulx de dçeil aux archiers à cause du trespas de feu la Royne de Castille (36), 174 aulnes de doubleure, 60 bonnets de dcsil avec ruban de soie, etc. » (folio 640, recto); — 112 livres à Jean de Ghyn, maître de la Chambre aux deniers de la Reine Régente, en remboursement de semblable somme qu'il a payée « pour six aulnes (sic) huit viestels de vin *genfuesser peerwyn* rouge et blancq de petites aulnes de Nyeustadt (Neustadt-an-der Hait, près de Spire) ou les dix aulnes font une voedere, tant pour l'achat que pour la voicture de Nyeustadt à Bruxelles et ont esté délivrez à Sa Majesté Impérialle, et à cause de certain voiaige par luy faict doiz Anvers jusques audit Bruxelles pour illecq entendre sur certain ouvraige que Sadite Majesté entendoit faire aux vignobles en la court » (folio 641, recto) ; — 41 livres à Jean Locus, « chepier de la court et prison du Conseil de Brabant, pour avoir nourri et entretenu trois prisonniers , assçavoir Vincent des Champs et Jaspar Stufe, depuis le 1^{er} avril 1554 jusqu'au 30 juin 1555, et Claude Mar-chandel, lorrainois, du 1^{er} au 24 avril que lors il fust mené k Vilvoerde et exécuté par l'espée * (folio 641, verso) ; — 98 livres à Jean van Battele , peintre , « tant pour parties déboursées que ouvraiges et

(35) Jean Vermay, ou Vermeyen, de Malines, portraitiste distingué, accompagna Charles-Quint en Afrique, reproduisit la conquête de Tunis dans de grands tableaux conservés à Vienne, au Belvédère et au palais du prince Eugène. L'archiduchesse Marguerite lui avait accordé une pension de cent livres.

(36) Jeanne-la-Folle , mère de Charles-Quint, décédée à Torde-sillas le 13 avril 1555.

voiaiges par luy faiz pour nectoier, racoustrer et remectre en ordre les tableaux de l'ordre tenu à Utrecht, selon la charge que luy en avoit esté donnée » (folio 642, verso) ; — 176 livres 18 sols 7 deniers à Gérard Bernaerts, charpentier, pour avoir délivré le bois convenable à l'érection de certain pont artificiel que la Reine Régente, etc., faisoit faire à la Vuere pour surprendre ville * (folio 642, verso) ; — 330 livres à messire Simond Renard, ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, en remboursement de semblable somme payée, savoir « à divers espies pour viaiges qu'ilz avoient faitz en France et es côtes de Normandie et Bretagne et autres menuz fraiz qu'il avoit supportés et à Michel Nicaise pour son viaige doiz Hamptin jusques à Bruxelles et pour son retour avecq sa dépesche à Windsor » (folio 645, recto) ; — 60 livres à Josse de Courtewille, secrétaire du privé conseil de l'Empereur, « pour employer es affaires secretz selon l'ordonnance de Sa Majesté dont n'est besoing de déclaracion » (folio 645, verso) ; — 24 livres à Arnoult de Zomberghe, « pour avoir assisté les Anglois qui sont venuz es pays de par deçà avecq le Roy d'Angleterre (Philippe II), à les loger et faire livrer leurs nécessitez, aussi pour les avoir conduicts et envoies vers Gravelinghes, même pour son accoustrement de døul qu'il avait fait à l'honneur de la Royne de Cas-tille » (folio 646, recto) ; — 6 livres à Adrien Reyniers, « illuminaire à Bruxelles, pour avoir fait et illuminé quatre patrons du nouveau scel et contre-scel, ordonné faire pour le Roy d'Angleterre dont l'on devoit user es pays de par deçà » (idem) ; — 50 livres à maître Etienne Sautle, chirurgien, « pour, par ordonnance du duc de Savoie, avoir en plusieurs places comme Hesdinfort, Renty et autre part, guarry plusieurs gens de guerre blessez tant espaingolz, anglois que autres » (folio 646, verso) ; — 3689 livres 11 sols à Wouters Serroien et Jehan Traboulet, marchands de draps, « pour plusieurs sortes de drap noir livrées à divers seigneurs et officiers cy après mencionnez pour faire robes, chaperons et autres accoustremens servant pour le døul de la Royne d'Espagne, mère de l'Empereur, trespasé le jour de vendredy saint en l'an XV^c cinquante-quatre (1555 n.st.) » (folio 647, recto) ; etc.

B. 2511. (Portefeuille.) — 23 pièces, parchemin, 11 pièces, papier, 3 sceaux

1^{er} janvier — 31 décembre **1553** — Mandements

de l'Empereur Charles-Quint, du Roi Philippe II ou de la Reine Marie de Hongrie : ordonnant au premier huissier ou sergent d'armes de mettre à exécution la sentence intervenue sur le différend entre le prévôt et le chapitre de Saint-Amé de Douai, d'une part, et les chapelains de cette église, de l'autre ; — idem, aux sergents du bailliage de Lille de faire rentrer au profit de l'Empereur tous les deniers des biens confisqués pendant la guerre ; — idem, de payer des sommes dues pour les travaux de fortifications exécutés à Landrecies ;

— idem, à Jean Dubois garde de l'artillerie à Malines, de délivrer des roues pour fauconneaux destinées au château de Bourbourg, 200 seaux de cuir pour le nouveau fort de Givet, 2000 pelles, 1000 piques et 1000 hoyaux pour le camp devant Mariembourg ; — idem, de payer les gages des capitaines et gens de guerre ;

— idem, aux habitants du comté de Saint-Pol ayant chevaux et chariots d'avoir à transporter par corvées les bois nécessaires pour les fortifications du château de Saint-Pol ; — idem, de payer des sommes dues pour frais de justice et de messagerie ; — constituant des rentes sur le domaine d'Artois, sur celui de Hainaut et sur les impôts de la ville de Douai ; — etc.

B. 2512. (Portefeuille.) — 18 pièces, parchemin, 4 pièces, papier, 2 sceaux.

1^{er} janvier — 31 décembre **1555**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par l'Empereur Charles-Quint, le Roi Philippe II ou la Reine Marie de Hongrie : accordant une pension de 200 livres à messire Frédéric, bâtard de Melun, seigneur d'Illies ; — idem, une pension de cent livres à messire Pierre Asselois, conseiller du Roi, — faisant remise aux habitants de Forest, « pays frontière et l'ung des extrêmes povres villaiges de nostre pays et comté de Hainaut vers le Cambrésis », de la moitié de ce qu'ils devaient, consistant « en 413 et demi-tiers de chapons à trois sols tournois pièce ensemble à 61'' livres, 19 sols, 6 deniers », et leur accordant un atermolement de trois ans pour payer l'autre moitié à cause que « durant la présente guerre, icelle ville auroit esté incessamment pillée et destruite, mesmement par deux fois entièrement bruslée et le fort desmoly par les françois nos ennemis, de sorte que lesdits habitants auroient esté contraincts de habandonner leurs héritages et résidences illecq et bon nombre d'iceulx

mauans mendier leur pain en grande calamité et misère » ; — portant déduction au profit des sept châtelainies du Westquartier de Flandre sur leur quote-part dans l'aide de la somme de 13,150 livres , avancée par eux au comte de Rœulx, gouverneur et capitaine général des pays de Flandre et Artois, pour les fortifications du château de la Montoire-lez-Ardres; — déchargeant la veuve et les hoirs de Jean Reys, en son vivant fermier de la garenne des cygnes à Saint-Omer, de ladite garenne;—remettant diverses sommes dues par des particuliers et des villes en considération des pertes subies pendant la guerre ; — accordant à Louis Savari, saussier de la reine de Hongrie , une pension de 3 sols par jour ; — etc.

B. 2513. (Portefeuille.) — 30 pièces, parchemin, 12pièces, papier.

1^{er} janvier—31 décembre **1555**. — Attestations délivrées par : les échevins des villes d'Hulst et du métier d'Assenède au sujet de travaux exécutés pour les digues ; — de l'Écluse pour les frais d'une procession ; — de St-Omer, Gravelines et Forest au sujet des remises qui leur ont été accordées dans leur quote-part des impôts ; — de la ville de Douai au sujet de l'importance des impôtsperçus ; — par divers capitaines au sujet des montres d'armes ;— Gaspard Schetz, résidant à Anvers, certifiant que Jean Berthoul, receveur général des finances, a payé à divers banquiers les sommes dues à l'acquit de l'Empereur et du Roi avec les intérêts et les frais de change. — Information sur les droits seigneuriaux appartenant à l'Empereur en la terre de Valhuon et autres. — Comptes rendus par : dom Antoine de la Cressonnière, abbé d'Aulcy, des deniers reçus par lui pour édifier une église et un hôpital en la ville de Hesdinfort ; — Jean Carette, de la recette faite pour le comte de Wanperghe, seigneur de Rivoire et dame Anne d'Autriche, son épouse ; — etc.

B. 2514. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin , 9pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1555**. — Lettres de commission octroyées par l'Empereur Charles-Quint, le Roi Philippe II ou la Reine Marie de Hongrie : renouvelant la ferme du bailliage d'Orchies en faveur de Ferry de Cambin — instituant Maximilien de Melun , chevalier, vicomte do Gand, capitaine du château de Béthune ; — chargeant Baude le Cocq et

Josse de Damhoudere de visiter les canaux de Wilingen et autres lieux et d'en faire faire bonne et distincte carte, d'ouïr les témoins relativement au différend existant au sujet de la navigation et de la franchise à laquelle prétendent avoir droit les bateliers de Gand de venir de l'Écluse dans l'intérieur du pays sans payer les droits de péage du canal de Zélande ; — instituant François, seigneur de Noyelles et de Stade, bailli et capitaine de la ville et du château de Béthune ;— idem, Jacques, écuyer, seigneur de Persant, commissaire des guerres ; — idem, Florent Couronnel, procureur fiscal de Béthune;— idem, Jean-Martin Stella, procureur mandataire légitime pour accepter les déshéritances, cession et transport faits par le comte Louis de Stal-berg-Kunigstein de la ville, terre et seigneurie d'Agi-mont ;— instituant des procureurs ; —chargeant Jean de Heynhoven, capitaine de Mireveaulx, de lever des gens de guerre ; — instituant Jean Prévost, cleric de l'église paroissiale de Fiers, receveur des rentes de la seigneurie du Broeucq appartenant à Pierre de Wanperghe, seigneur de Rivoire, et à dame Anne d'Autriche, son épouse. — Renonciation à l'office de bailli de la ville de Harlem par Meynard van Heusden.

B. 2515.(Portefeuille.) — 116 pièces, parchemin, 12pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1555**. — Quittances délivrées par : Robert de Bouloingne, receveur général des finances, des sommes reçues des receveurs particuliers ; — Augustin Gentil, résidant à Anvers, de la somme de 38,277 livres, 8 sols, prêtée à l'Empereur; —Philippe de Montmorency, comte de Homes, de la somme de 1623 livres, 13 sols et 10 deniers que l'Empereur lui a accordée et qui constitue le dixième denier du produit de la vente du bourg de Zwyndrecht;— Louis Vuiassez, marchand à Audenarde, pour fourniture de bois employé à la confection du matériel d'artillerie ; — Jean de Ligne, comte d'Aremberg, lieutenant général des pays de Frise, Over-Yssel, Groeningen et Lingen, de la somme de 210 livres pour le renouvellement et « refreschissemen des vivres sur le blochuys de Leeuwerden » ;—François de Garmahaya, commissaire de l'infanterie espagnole logée à Hesdinfort, de la somme de 2400 livres pour le paiement de ladite infanterie ; — Ferry de Marie, d'une rente sur les

grands afforages de Saint-Omer; Robert de Phalempin, prêtre, d'une somme de 7 livres 18 sols pour avoir chanté trois messes par semaine dans la chapelle du château de Bellemotte ; — Jean Cornet, prêtre, desservant de la chapelle du château de Pernes, de la somme de 15 livres pour avoir célébré le service divin dans ladite chapelle pendant un an ; — divers capitaines et gens de guerre des sommes dues pour leurs pensions et gages, entre autres Roger van Boextel, Vincent van der Houve, écoutez d'Amersfort, Pierre de Proville, capitaine de Bellemotte, Philippe de Saint-Quentin, seigneur de Billy, Nicolas Dasne, capitaine, et Philippe de Gommery, commis à la garde de l'artillerie de Thionville ; — par des messagers et cheveu-eheurs de leurs frais de route et salaires ; — etc.

B. 2516. (Registre.) — In-folio, 366 feuillets, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1556**. — « Compte unzio de Robert de Bouloingne, conseiller et receveur général des finances du Roy nostre sire, de la recepte et despence par luy faicte, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 4,444,517 livres, 13 sols, 8 deniers tournois ; les dépenses à celle de 4,816,896 livres, 4 sols même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 964,297 livres, 9 sols, 2 deniers de Flandre à Jean Carpentier, trésorier général des guerres ; — 476,337 livres, 10 sols, 6 deniers à Liévin Wouters, trésorier ordinaire des guerres ; — 73,889 livres, 7 sols, 3 deniers à Thierry Colen, receveur de l'artillerie ; — 69,160 livres, 19 sols, 9 deniers aux commissaires des vivres ; — 1,200 livres à Aert Molckeman, « commis à la recepte générale des assises des vins arrivans au pays de pardeça et à tenir le compte et faire le paiement de l'esquipage de mer pour en faire paiement aux matelots et partie aux officiers aians convoie l'Empereur et les deux Roynes (Marie de Hongrie et El éonore, douairière de France) en Espagne ; »

— 3,200 livres à Pierre Molckeman, receveur des ouvrages et fortifications de la nouvelle ville que Sa Majesté a fait construire et ériger au quartier de Marien-bourg, pour les travaux exécutés à la dite ville du 9 au 16 novembre 1555 sur les ordres du seigneur de Toulouse, intendant desdits ouvrages (folio 162, verso) ;

— 6000 livres à très haut et très puissant prince Emmanuel-Philibert, par la grâce de Dieu, Duc de Savoie, prince de Piémont, comte d'Asti, etc.,

lieutenant du Roi et gouverneur général de ses pays de pardeça, en à compte sur son traitement de 36,000 livres par an (folio 183, recto) ; — 20,000 livres à messire Guillaume, duc de Clèves, pour deux années de sa pension annuelle de 10,000 livres (folio 201, verso) ; — 3,200 livres à messire Raynard, comte de Salms, seigneur de Muntzemberg, conseiller du Roi, à cause de la pension annuelle de 1,600 livres que Sa Majesté lui a accordée, « en considération des vertus et expériences qu'elle connoît estre en sa personne et des bons et notables services qu'il lui avoit faicts et à la Majesté Impériale es guerres passées, aussi pour doresnavant procurer et avancher le bien et utilité de Sa Majesté, ses pays et subjects, obvier à leurs dommaiges et générallement faire tout ce que bon et léal conseiller est tenu et obligé, etc. » (folio, 202, verso) ; — 3,000 livres à messire Otto, comte de Schauenbourg (idem) ; — 120 livres à Aert de Brier et Henry Thielens, messagers à pied. « pour avoir esté envoies au tsas (écluse) sur le nouveau vart (canal) de Gand affin de adresser les lettres de Sa Majesté en Zeelande pour le fait de l'esquipage des navires de guerre, qui s'apprestoient pour le partement de l'Empereur pour Espagne » (folio 210, recto) ; — 72 livres à Pierre de Quaderebbe, gentilhomme de la maison de l'Empereur, « pour plusieurs parties par lui déboursées en menant et conduisant ung maistre des requestes du roy de France et ung gentilhomme franchois doiz Anvers jusques aux frontières de France » (folio 229, recto) ; — 60 livres, 5 sols à maître Baptiste Berty, secrétaire du privé conseil pour être allé le 28 décembre 1555 vers « a cuns prisonniers françois estans à Graves, Wagemin-ghe et Hensdiu, pour les interroguer et oyr, ensuivant le contenu de l'accord arrêté en l'abbaye de Vaucelles par les députez des deux costez sur le fait de leurs ranchons et délivrances » (folio 230, verso) ; — 130 livres à Ferry Carondelet, seigneur de Potelles, en remboursement de semblable somme par lui payée pour le service de Sa Majesté, « tant en espies que messengeries lorsqu'il fut envoyé comme chef dans Landrecies et que le roi de France passoit par Binche » (folio 231, recto) ; — 316 livres à Jacques Du Braucq, « pour avoir été occupé en la ville de Bruxelles à faire plusieurs plattes fourmes à six ou huit pans pour une maison dont Sa Majesté a ordonné, par l'avis de la Roine, d'en faire une modelle de bois, et à doubler aussi la platte forme de Chambourch appartenant à l'Eves-qué d'Arras » (folio 237, verso) ; — 23 livres, 15 sols

à maître Jean de Vlierden , secrétaire du Roi, pour « les 23 et 24 juin 1556 estre parti, à l'ordonnance du duc de Savoie, de Bruxelles vers Malines et Louvain pour s'informer si la peste y régnait et en combien de lieux » (folio 245, verso) ; — 42 livres, 12 sols à sire Ruardus Tapper, doyen de l'église Saint Pierre de Louvain et inquisiteur de la foi catholique, pour « par le commandement de Sa Majesté estre party de Louvain le 10 mars 1555 (1556 n. st.) et allé vers Bruxelles besoin gnant aux inquisitions de la foi catholique » (folio 246, verso) ; — 399 livres, à maître Nicolas Micault, conseiller du Roi en son conseil privé et « commissaire de son esquipage de mer », pour ses vacations d'avoir équipé « les navires de guerres, houlcques et autres et ce que en deppend ordonnez pour le parterment de l'Empereur et les deux Roynes devers Espagne depuis le 6 mai 1556 jusques au 15 septembre audit an, jour de l'embarquement et parterment dudit seigneur Empereur et des Roynes de l'île deWalcheren devers ledit Espagne » (folio 259, verso) ; — 324 livres 10 sols à maître Henry de Booins, procureur général en Brabant, « pour semblable somme à luy deue pour besoingner sur l'affaire d'aucuns prisonniers en la ville d'Anvers, assavoir doiz le X^e jour de febvrier 1554 jusques au VI^e de juing ensuivant 1555, comme aux huissiers aians assisté la justice à l'exécution de quatre personnes, aux sergents de la ville aiant de nuit mené les prisonniers sur la maison de la ville et gardé jusqu'à ce qu'ils furent exécutez ; pour avoir nourry le jour de l'exécution l'escoutetej quatre confesseurs et aucuns vieux souldars, ensemble pour le vin donné aux exécutez, etc. » (folio 260, recto) ; — 780 livres à messire Guillaume de Croy, marquis de Renty, « pour par charge du Roy nostre sire avoir esté vers plusieurs archevesques et princes d'AUemaigne » (folio 263 recto) ; — 10 livres à messire Simon Renard, conseiller d'État du Roi, pour ce qui lui estoit dû sur ses vacations « en la commission des prisonniers et de la trefve durant lesquelz luy estant du quatre florins par jour eu regard à l'importance de l'affaire et charge, aussi en considération des despens que luy a fallu soustenir pour festoyer aucuns seigneurs franchois » (folio 263, recto) ; — 49 livres à Etienne De Mourez, dit Hainaut, héraut d'armes de l'Empereur, « pour avoir porté des lettres de Sa Majesté aux Roj's des Romains et de Bohême que au duc de Bavière, aussi aux contes palatins et conte de Furs-tenberg, tous chevaliers de l'ordre, et leur signifier la

journée arrestee par Saditte Majesté pour célébrer et tenir le chappitre de l'ordre de la Thoison d'or que pour son remboursement de diverses parties extraordinaires, etc. » (folio 264 verso) ; — 5,000 livres à messire Charles, comte de Lalaing, chevalier de l'ordre, grand bailli de Hainaut, « pour vacacions par luy faictes durant les mois de janvier, febvrier et mars 1555 avant Pasques à Cambray et Vaucelles ou faict de la communicacion illecq tenue avecq les députez du Roy de France sur les trefves que à cause de son voiaige et ambassade fait vers ledit Roy jusques à Amboise pour la confirmation desdittes trefves, ayant durant ledit voiaige esté accompagné de bon nombre de gentilzhommes et supporté granz fraiz et despens, ensemble aussi pour les deniers qu'il a desboursés pour draps de dœil dont il a accoustré ceulx de sa maison pour le trespas de la royne d'Espagne à la communicacion de Marcq » [folio 268 recto) ; — 1,690 livres à messire "Simon Renard, conseiller d'État du Roi, en à compte sur son traitement de six livres par jour « durant le temps qu'il seroit ambassadeur en France depuis le mois d'avril 1556 » (folio 268 verso) ; — 10 livres à Jean Cocquillon, cuisinier de la reine de Hongrie, etc., « en don pourune fois en considération de ses services et povreté » (folio 271, recto) ; — 1,568 livres, 5 sols, 6 deniers au receveur général pour l'or et la façon de trois chaînes d'or données à « Hilmer von Munsckhausen, ritmaistre venu pardeça avec le duc Erick de Bruynswyck, à Joost van Al-them, aussi ritmaistre, et au chancelier dudit duc, en considération de certaines causes et raisons dont il n'est besoing de déclaracion » (folio 273, recto) ; — 624 livres au même pour une autre chaîne d'or délivrée à certain personnage « à luy dénommé par Sa Majesté » (idem) ; — 413 livres, 12 sols au même pour une chaîne d'or donnée au comte de Helfstein en considération de certains bons services par luy faiz à Sa Majesté » (folio 723, verso) ; — 12 livres à Hans Enghel, messenger du Roi de Danemarck, « en don pour avoir actendu à Bruxelles après sa responce sur l'affaire du comte d'Oldenibourg pour lequel estoit envoie en la ville de Bruxelles » (folio 275, recto) ; — 1,500 livres à Simon Renard, « tant pour l'aidier à s'accoustrer, esquiper et mettre en ordre pour aller résider comme ambassadeur de Sa Majesté vers le Roy de France, que, en considération du dommage qu'il a eu en la perte de ses meubles périz en mer à son retour d'Angleterre » (idem) ; — 20 livres au receveur

général des finances qui les a délivrées « à deux gascons souldars franchois pour furnir à leur despence durant certains jours qu'ilz sont esté retenuz pour affaires dont n'est besoing de déclaracion » (folio 276, verso); — 200 livres au même qui les a délivrées comptant, en présence de Mgr le duc de Savoie, à certain personnage « lequel Sa Majesté ne veut estre nommé » « folio 277, recto); — 1,000 livres à messire Jehan Scheyfve, docteur ès droit, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du privé conseil du Roi et naguère ambassadeur de l'Empereur en Angleterre, en à compte sur la somme de 4,000 livres que l'Empereur lui a accordée « en don pour une fois en considération des bons et agréables services qu'il a faitz à Sa Majesté durant sa charge d'ambassadeur vers la royne d'Angleterre » (idem); — 6 livres à Jean Thierry, « povre affoulé, pour en achepter ung sayon et estre tant mieulx en ordre entrant en l'abbaye où Sa Majesté luy a accordé son pain » (folio 278, recto); — 12 livres à Josse de Bloyère, « povre homme gardi-nier demourant en la ville de Bruxelles, en récompense des pertes et dommaiges qu'il a supportés par les gens de Sa Majesté ayans prins et cueillez les cerises de son jardin, rompu arbres, destruit les lavendes et herbaiges lorsque Sa Majesté réale se vint armer en sa maison pour tournoyer en l'hostel deBré-derode » (idem); — 20 livres au receveur général qui les a délivrées « à deux Franchois gascons pour leurs despens d'aucuns jours qu'ilz sont esté retenuz à Bruxelles pour affaires dont n'est besoing de déclaracion » (folio 278, verso); — 1,030 livres, 9 sols au même qui les a délivrées à Antoine Dauxon, orfèvre, pour l'or et la façon de quatre chaînes données à certains personnages « pour raison dont n'est besoing de déclaracion » (idem); — 411 livres, 5 sols au même pour une chaîne d'or donnée au frère du comte de Schwartzembourg, « en considération d'aucuns agréables services faits à Sa Majesté et pour autres causes dont n'est besoin de spécification » (folio 279, verso); — 300 livres à certain personnage du pays de Hollande, en considération d'aucuns bons services qu'il a faitz « au seigneur Roy dont Sa Majesté ne veult estre faite plus ample déclaracion » (folio 280, recto); — 400 livres au receveur général qui les a « baillées es mains de l'évesque d'Arras pour délivrer à certain personnage afin de furnir au voiaige que Sa Majesté luy a ordonné faire en Ytalie pour les causes que SaMajesté ne veult icy estre déclairées » (folio 283, verso); —

250 livres à certain personnage pour de notables et bons services qu'il est inutile de déclarer plus au long (idem); — 409 livres, 10 sols au receveur général des finances pour une chaîne d'or « au comte de Westembourg s'estant venu offrir de servir Sa Majesté avecq six cens chevaulx » (folio 284, verso); — 1,400 livres, à certain personnage, pour « employer en affaires secretz dont Sa Majesté ne veult estre faite déclaracion » (folio 287, verso); — 632 livre.*, au receveur général, pour deux chaînes d'or données à Nicolas van Hadstat, « couronnel », et à Hans Joos von Granviller, capitaine, « pour plusieurs raisons dont n'est besoing de déclaracion » (folio 288, recto); — 800 livres au seigneur de la Villette montant d'une chaîne d'or que Sa Majesté lui a donnée en considération des services qu'il a rendus (idem); — 2,500 livres, à Nicolas, baron et seigneur de Polviller, « pour employer en certain affaire ou emprinse secrète dont Sa Majesté luy a donné charge et de quoy ne veult plus ample déclaracion estre faite » (folio 292, recto); — 50 livres, à Wouters Tyrions, ingénieur, « pour achapter maté-riaulx et pour la main d'œuvre de certains molins artificielz que il avoit charge de faire faire pour le service de Sa Majesté » (folio 292, verso); — 412 livres à messire Jean d'Estournel, chevalier, seigneur de Vendeville, gouverneur et capitaine de Gravelines, « tant pour l'entretènement d'aucuns espies qu'il a entretenus par le commandement de la Royne lors Régente que pour autres choses comme il s'ensuit, assçavoir : à trois espies aiens au seigneur de Vend-ville faitz par plusieurs fois rapport de la conduite des ennemis pour douze mois à cinq escuz par mois pour chacun desdis trois espies, selon la convention faite avec eulx : 360 livres; item, à aucuns autres espies allans en France a esté paie 10 livres; item, à Adrien de Ghistelje, son lieutenant, pour postes cour-rues allant devers Sa Majesté en Anvers avec lettres venans du Roy d'Angleterre, 30 livres; et à aucuns soldartz ayans estez par deux fois à Guisnes quérir ung qui vouloit porter lettres en France : 12 livres » (folio 293, recto); — 751 livres, 14 sols, 6 deniers à Paulus Pockenaer, natif de Mireinbourg, pour l'achat de deux « instrumens à rompre murailles avecq toutes leurs pièces tant de bois, fer, que de laicton ainsi que pour deux coffres et autres menuitez appartenans ausdis instrumens et pour un petit instrument avecq toutes ses pièces » (folio 293, verso); — 23 livres, 5 sols, à Antoine Dauxon, orfèvre, « pour avoir racoustré et

mis à point certaine médaille d'or de la ressemblance de Sa Majesté et icelle attachée à la chaîne d'or que Saditte Majesté a fait donner au conte de Schouwenbourg » (folio 294, verso) ; — 211 livres, 7 sols à Jacques Jongelinck, « pour 4 marcs deux onces, treize estrelins d'argent qu'il a paie et livré pour faire le grand sçau de Geldres avecq le contresel y servant » (folio 296, recto) ; — 60 livres, 8 sols à Jean Louis, « chepier et commis à la garde des prisonniers sur la porte et prison du Conseil de Brabant à Bruxelles, pour la nourriture d'aucuns prisonniers, savoir Jacques Mainart, franchois, natif de Dygon, Jehan van Mechelen, natif de Rosselaer, Antoine de Wuende-linck » (idem) ; — 1,000 livres au receveur général qui les a délivrées à « deux personnes que Sa Majesté ne veult estre nommées pour employer er> certaines affaires secretz et d'importance concernans grandement le service de Sa Majesté cogneues et notoires à messeigneurs des finances dont ilz ont satisfaction et contentement et desquelles n'est besoing de plus ample déclaracion » (folio, 298 verso) ; — 40 livres à messire Philippe de Stavele, baron de Chaumont et de Haves-kercke, seigneur de Glajon, etc., chevalier de la Toison d'Or et maître de l'artillerie du Roi, « pour les emploier en aucuns affaires secretz dont n'est besoing plus ample déclaracion > (folio 300, verso) ; — 35 livres 9 sols à Roger Doverschelde, lieutenant de la vénerie de Brabant,* tant pour avoir nourry vingt-trois fans de bisces que les avoir fait mener à Namur » (folio 301, recto) ; — 40 livres à messire Josre de Cortewille qui les a envoyées au seigneur de Quanebbe à Thionville pour les délivrer à certain personnage pour le service de Sa Majesté dont n'est besoin plus ample déclaration (folio 302, recto) ; — 619 livres à demoiselle Anne de Andrada, venue du royaume de Portugal en ces pays « pour accoustrer viandes à Sa Majesté l'Empereur » (idem) ; — 88 livres, 13 sols, à Jean Hannart, fourrier de l'hôtel de l'Empereur, pour les parties ci-après déclarées, savoir : « pour la dorure de huit clefz saingles pour la chambre du Roy de Bohême estant à Bruxelles à l'advenant de 13 patars pour chacune clef ; item, d'une double clef pour le Roy meismes ; item, d'ung autre double clef pour la Royne ; item, pour la dorure de trois clefz saingles pour la chambre de laditte Royne ; item, pour trente lilz livrez et louez l'espace de vingt jours pour les gens dudit Roy de Bohême, etc. (folio 322, verso) ; — 1,000 livres à messire Guillaume de Nassau, prince d'Orange, « pour employer en affaires secretz dont

n'est besoing de déclaration » (folio 303, verso) ; — 2,286 livres, 1 sol, à maître Roger Pathie, trésorier de la Reine de Hongrie, pour « les journées de divers peintres qui avoient ouvré à divers pris l'espace de six semaines es cieulx et autres quartiers du logis qui estoit appresté pour la venue du Roy de Bohême > (folio 303, verso) ; — 80 livres à messire Philippe de Stavele, baron de Chau-montet de Haveskerke, seigneur de Glajon, conseiller d'Etat, maître de l'artillerie, etc., pour employer en affaires secrètes pour le service de Sa Majesté selon la charge qu'il en avait du duc de Savoie (folio 307, verso) ; — 15 livres à Martin de Mol, fauconnier du Roi, pour un tiercelet de gerfaut délivré à Sa Majesté (idem) ; — 5,774 livres, 15 sols à messire Pierre Boi-sot, chevalier, trésorier de l'ordre de la Toison d'Or, « pour les parties nécessaires pour la solempnisacion du chapitre général et feste du Thoison d'or que le Roy nostre sire a tenu en la ville d'Anvers les 22, 23 et 24 janvier 1555 » (1556v. st.) ; — 208 livres à Martin de Mol, fauconnier du Roi, « pour paier certains oiseaux achetés par ordonnance de Sa Majesté, savoir ung gerfault, quatre tiercelets de gerfaults et quatre faucons envoyez au Roi de Bohême, et ung gerfault et deux tiercelets de gerfaults pour l'archiduc d'Autriche » (folio 312, verso) ; — 40 livres à messire Jehan de Immerseele, chevalier, seigneur de Baudry, margrave d'Anvers, « pour distribuer à aucuns qui avoient raccusé certains annabaptistes » (folio 313, recto) ; — 400 livres à Julian Marcuello, secrétaire de Mgr le Duc de Savoie en langue espagnole, « pour emploier en espies et affaires secretz concernans le bien et prouffict des pays de pardeça » (idem) ; — etc.

B. 2517. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin, 18 pièces, papier.

1^{er} janvier—31 décembre **1556**. — Mandements du roi Philippe II, des commis des finances et de divers officiers : autorisant la ville de Cambrai à créer des rentes ; — acceptant le don gratuit de 20,000 livres concédé par les prélats, collèges et le clergé du comté de Hainaut en remplacement du centième denier à lever sur la valeur de leurs biens ; — ordonnant le paiement des fournitures de matériel d'artillerie, des gages et soldes des gens de guerre ; — réglant les droits de dîmes prétendus par les dames de Ste-Waudru, de Mons, dans les terre et ville du Quesnoy ; — ordon

nantau bailli de Courtrai de recevoir le *werp* d'un fief de 3 sols parisis d'une rente sur plusieurs maisons sises à Courtrai constituée par Hector Bette au profit de Pierre Van den Driesche.— Ordonnances : du bailli de Hainaut au sujet des vols et du glanage des grains dans les champs ainsi que de l'accaparement des grains ; — des commissaires du Roi à Valenciennes et de Pierre d'Ennetierres, lieutenant-général du bailli de Hainaut, pour le paiement des frais de justice criminelle ; — etc.

B. 2518. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier—31 décembre **1556**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II : accordant à Charles de Brimeu, comte de Meghem, sur sa terre et seigneurie d'Esperlecquela somme de 20,000 livres ; — idem, à Etienne de Mourez de Haynau, héraut d'armes de l'Empereur, une somme de cent écus d'or ; — faisant remise d'une partie de leur redevance en blé due par les abbessé et couvent de Salzennes - lez - Namur, à cause des pertes subies pendant la guerre ; — idem, d'une partie de leur fermage aux occupants de 18 mencaudées de terre en nature de prairie situées derrière le château de Remy, appelées les prés de Bourgogne ; — idem, d'une partie des arrérages des rentes et cens dus au domaine du Roi par les habitants du village de la Buissière en Artois, sur leur requête « contenant comme à l'occasion de la guerre dernière, ilz auroient eu et supportez grandes pertes et dommages tant par les ennemis françois que par le logement de l'armée et gendarmie-rye de l'Empereur monseigneur et père, ayant à diverses fois et mesmes au mois de décembre XV^e cinquante-deux, lorsque le comte de Reulx, lors vivant, fist assembler la gendarmerie de par deçà pour aller à Hesdin, ladite gendarmerye ou la plus saine partie d'icelle esté logée au terroir dudit Buissière et y démolira l'espace de trois jours pendant lesquelz ils supportèrent grande despence et pertes en estimation de mil florins ou plus ; et outre ce auroient encoire lesdits supplians supportez autres plus grands et excessifz dommages et pertes au mois d'octobre en l'an cinquante-trois ensuyvant, que lors lesdits ennemis françois vindrent en fin dudit mois brusler et ruyner nostre dit pays d'Artois signaument ledit village de la Buissière, duquel furent alors bruslez quatre - vingtz maisons y estans, et avec ce les provisions et vivres desdits supplians du tout périés et

perdus comme celles de leurs bestiaux en telle et si grande perte et dommage que difficile seroit le pouvoir estimer ; et davantage auroient encoire supporté grandes pei-tes et dommages par les espagnolz ayans tenu garnison en nostre ville de Béthune, lesquelz avoyent abbattu, copé et emporté la plupart des gros bois croissans sur leurs manoirs et bosquaulx et du tout les appliquer à leur singulier prouffit sans en payer aucune chose comme il est tout notoire et manifeste, laquelle perte desdits bois auroit esté et est estimée porter à la somme de deux cents livres de gros et plus. tellement est pour les causes que dessus lesdits supplians sont dernourez en arriérages des rentes à nous deues, etc. » ; — promettant aux habitants de Lille de restituer à ladite ville la somme de 100,000 livres prêtée au souverain pour des besoins urgents ; — accordant à la ville de Binche une somme de 200 livres tournois pour être employée aux réparations des remparts de la ville ; — idem, aux religieuses et couvent des Soeurs-Noires de Lille l'amortissement sur une portion d'héritage « estant de la maison et hostel d'Escaubecque sur le derrière joindant au couvent, laquelle portion seroit fort nécessaire et duysible au couvent pour regrandissement et gagner meilleur air » ; — idem, une pension de 4 sols par jour à Pierre Port.

B. 2519. (Portefeuille.) — 32 pièces, parchemin, 28 pièces, papier.

1^{er} janvier—31 décembre **1556**. — Attestations délivrées par : les prévôts et jurés de Tournai des rentes constituées sur le domaine de l'Empereur audit lieu, au profit de divers particuliers ; — les hommes de fief du comté de Hainaut au sujet de frais de justice et de messagerie ; — les échevins de Dixmude, Gravelines, l'Écluse et du métier d'Assenède au sujet des remises qui leur ont été accordées dans les aides. — Certificats des sommes payées à l'acquit de l'Empereur. — Rôle de confiscations des marchandises prohibées exportées en France. — Compte des biens confisqués sur les Français au quartier d'Aire. — Assiette des aides de Tournai. — Information au sujet du château de la Mon-toire pris en arrentement par Jean Destourmel, seigneur de Vendeville. — Rôle des personnes auxquelles sont distribuées les aumônes de Flandre. — Diverses attestations au sujet de la terre de Pernes ; — etc.

B. 2520. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin, 6 pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier—31 décembre **1556**. — Lettres de commissions et procurations octroyées par : le comte de Stolberch à Joan Cock, pour faire la cossion de la terre d'Agimout acquise par l'Empereur (à cette procuracion sont jointes les lettres d'achat fait par la Reine Régente au nom de l'Empereur, de Louis, comte de Stolberg-Kunigstein, Rochefort et Montatru, de la terre, ville, château et seigneurie d'Agimont, appartenances et dépendances, y compris 3,500 bonniers de franc bois sans compter les aisements et communautés ; ladite seigneurie d'Agimont, s'étendant à *Givet-Sainl - Hilaire, Givet-Notre-Dame, Frommelienem, Klahmiont, Rusenne, Aniet. Charrieux, Herre, Herletle, Fissaulx, Lezicourl, Ferraigne, Finerans, Maisouille, Maisnil-Saint-Blaise, Mahoux, Ninem, Dion-le-Mont, Dion-le-Vieux, Saverge, Sèveny, Ver-recke, Bouseigne-la-Vieille, Bouseigne-la-Neuve Harine, Fellenne, Landrichamp et Grosseignie*, et aussi de la ville, terre et seigneurie de Vieux-le-Wale-rand avec les droits qui en dépendent, le tout pour le prix de 14.500 florins (Anvers, 6 avril 1555) ; — procuracion par l'Empereur au procureur - général de Namur pour accepter l'adhérentement de la terre de Givet ; — procuracion donnée à Henri Michel pour recevoir la réelle tradition des ville et terre d'Agimont (37) ; — par le Roi Philippe II : chargeant Hermes de Wingham, docteur es droicts, maître des requêtes du Roi, de retirer de la trésorerie des chartes de Flandre, le testament de l'Empereur Charles-Quint pour le remettre entre les mains de l'évêque d'Arras ; — nommant dom Jean de la Croix prieur de l'abbaye de Drau-court, près Bapaume ; — idem, Philippe Trouwart, garde des bois et forêts de Béthune ; — idem, Jean Hauwel, greffier du *gros* des contrats qui se passent devant les notaires du comté d'Artois ; — idem, messire Jean de Lannoy, seigneur de Molembais, grand bailli de Hainaut ; — idem, Baudouin de Lannoy, seigneur de Tourcoing et Jean Carette, président de la Chambre des Comptes à Lille, commissaires pour établir l'assiette de l'aide de 18,000 livres ; — etc.

B. 2521. (Portefeuille.) — 151 pièces, parchemin, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1556**. — Quittances délivrées par : Bartholomé Le Vasseur, receveur des aides d'Artois, Philippe Du Jardin, receveur général du Hainaut, Liévin Wouters et Robert de Bouloigne, receveurs généraux des finances, Jean Carpentier, trésorier des guerres, Thierry Colen,

receveur de l'artillerie, des sommes reçues par eux ; divers gentilshommes, capitaines et gens de guerre des sommes qui leur étaient dues pour leurs gages, entre autres par Thomas Lancx, capitaine des mineurs anglais, Barbe Bourset, veuve de Waleran Claes €faiseur de poudre es moulins de Sa Majesté à Malines ». — Quittances de rentes créées sur les domaines de Béthune et Ca&sel, sur le bois de Nieppe, l'aumône de Flandre, les rivages de la ville de Saint-Omer et la ville de l'Écluse ; — idem, de la somme de 13 livres 16 sols à Gilles van der Heyden, tapissier de la ville de Braxelles, « à cause de trois gros que Sa Majesté lui a accordés de gages pour chaque jour pour afin de vaquer et entendre le rescouvement et réparation des tapisseries délaissées par l'Impériale Majesté en ces pays par deçà » ; — idem Jean Deslihes, orfèvre à Lille, de la somme de 6 livres 12 sols pour avoir gravé pour la ville six fleurs de lis et autres parties ; — idem Frédéric de la Rue, de la somme de 100 livres pour travaux faits au château de Renty ; — idem, Jean de Lavesne, maçon, de la somme de 19 livres 10 sols pour travaux faits au grand château de Gand ; — etc.

B. 2522. (Registre.) — In-tolio, 213 feuillets, papier.

1^{er} janvier—31 mars **1557**. — « Compte douzième et dernier de Robert de Bouloigne, conseiller et receveur général des finances du Roy, nostre sire, etc. ». Les recettes s'élèvent à la somme de 1,639,689 livres, 13 sols, 1 denier tournois ; — les dépenses à celle de : 2,436,757 livres, 18 sols, 11 deniers même monnaie. On remarque les articles suivants : 510,801 livres, 10 sols, 3 deniers à Liévin Wouters, trésorier général des guerres ; — 22,446 livres, 8 sols, 9 deniers à Thierry Colen, receveur de l'artillerie ; — 168,949 li-"vres, 17 sols aux commissaires des vivres ; — 1,200 livres à messire Philippe, comte de Verstain, en paiement de la pension qui lui a été accordée par l'Empereur (f^o 137, verso) ; — 600 livres à Maurits Vrietz,

(37) Le château d'Agimont. Bitué sur une éminence à une lieue de la Meuse au-dessous de Givet, défendu par Evrard de la Marche, bâtard de Rochefort, fut enlevé d'assaut par les troupes du duc de Nevers dans la campagne de 1554. Cet événement suivit de quelques jours la prise de Mariembourg.

» ritmaistre allemand », idem (F 138, recto) ; — 200 livres à Jean Doyenbrugge, seigneur de Duras, idem ; — 300 livres à Robert Haller de Hallersleyn, gentilhomme de la maison du Roi, « en prest et paiement sur le voiaige que pour le service de Sa Majesté il alloit le 4^e jour de mars 1556 faire en Brunswych » (f^o 159, recto) ; — 1,000 livres à messire Pierre, comte de Mansfeldt, conseiller et chambe'lan du Roi, pour ses frais de voyage et de séjour à * Regensbourg en Allemagne, à raison de 20 florins par jour, durant le temps qu'il vacqueroit à la diette qui se tenoit en icelle ville de Regensbourg » (f^o 159, verso) ; — 800 livres à Godefroy Bocholt, seigneur de Grevensbrouck, « en prest et paiement à cause du voiaige que il alloit faire le 11 mars 1556 en Dennemarque » (idem) ; — 91 livres à maître Charles Quarré, conseiller du Roi au conseil de Brabant, à cause du voyage qu'il fit en Angleterre « pour le fait du transport des draps vers les pays de par deçà * (idem) ; — 225 livres au receveur général pour une chaîne d'or offerte à Erasmes Eber, commissaire général des montres des gens de guerre entretenus par le duc de Brunswick (f^o 161, recto) ; — 200 livres à Etienne De Mourez, héraut d'armes, intitulé Hainaut, « en considération de ce qu'il querelloit d'aucunes painctures qu'il avait faites à Sa Majesté » (f^o 162, verso) ; — 97 livres au receveur général qui, à l'ordonnance du duc de Savoie, les a délivrées à certain personnage ayant fait services secrets dont n'est besoin d3 déclaration (idem) ; — 1,000 livres aux quatre membres de Flandre, « ès mains de Jehan de Vouge-naere, leur commis, pour assistance de la justice et correction des criminels » (f^o 163, verso) ; — 200 livres au receveur général, « pour emploieren aucunes affaires secretz et de grande importance concernans le bien et utilité des pays de par deçà dont n'est besoing de déclaration » (i^o 166, recto) ; — 100 livres à messire Charles, baron de Berlaymont, pour affaires secrètes (f 166, recto) ; — 100 livres à messire Philippe de Stavele, maître de l'artillerie, pour les délivrer « à aucunes espies secrettes » (f^o 169 recto) ; — 528 livres 5 sols au receveur général, pour trois chaînes et trois médailles d'or à l'effigie du Roi, offertes à Otto von Hayhe, gentilhomme du duc de Brunswick, Joachim von Blouckenbourg et Vitten Visperot > ritmaistres (idem) ; — 572 livres au receveur général des finances, pour deux autres chaînes et médailles d'or données au nom de Sa Majesté au comte de Withenstain et à Jean von Teerssen, ritmaistre sous le comte de Withenstain (f^o

169, verso) ; — 200 livres à messire Philippe de Croy, duc d'Arschot, etc, pour affaires secrètes (idem) ; — 40 livres au receveur général qui les a délivrées à Monseigneur de Berlaymont pour les employer en aucunes parties extraordinaires pour le service de Sa Majesté (idem) ; — 160 livres à messire Philippe de Ste-Alde-gonde, seigneur de Noircarmes, gentilhomme de la Chambre de l'Empereur, etc., pour les employer en affaires secrètes et paiement d'espions (f^o 170, recto) ; — 400 livres à Jacques de la Cressonnière, lieutenant de l'artillerie du Roi, « pour emploier en diverses parties concernans affaires secretz et d'importance touchant le bien et utilité des pays de par deçà, selon la charge à luy donnée de la part du Roy, dont estoit tenu faire apparoir de l'employ à Monseigneur le duc de Savoie » (f^o 170, recto) ; — 100 livres à messire Jean de Carondelet, gouverneur de Charlemont, « pour emploier en espies et parties extraordinaires concernant le service de Sa Majesté dont n'est besoing de déclaration <c (f^o 170, verso) ; — 664 livres à messire Simon Renard, chevalier, docteur ès-droits, etc., « pour son remboursement de semblable somme par luy frayée et despendue en divers voiaiges pendant sa légacion audit royaume de France, assavoir pour par diverses fois avoir esté à Lyon devers les seigneurs de Guyse et Brissacq; item, pour par trois autres foiz avoir esté tant au département de Sa Majesté Impériale vers Espagne, que depuis es portz de la Normandie pour descouviir si l'on armoit celle part quelcque batteau, comprins avecq ce un autre voiaige par luy faict esdis lieux dont n'avoit esté payé ; item, d'autres trois voiaiges par luy faits à Metz-en-Couture (Mésencou-ture) pour les pacquetz ; et de deux autres voiaiges en la ville de Calais au conte de Penbrouck et de Betis d'icelle ville, avecq 70 estrelins à son partement laissez aux amys pour l'entretènement d'ung homme es lisières d'AUemaigne qui y estoit encoires ; semblablement de plusieurs mises extraordinaires par luy faiz et frayées tant en espies que autrement ; et ce outre et pardessus deux cens escuz à luy délivrez à son partement vers France » (f^o 172, recto) ; — 311 livres 9 sols au receveur général des finances, pour les dépenses de « rimes (rames) de pappier d'Ausbourg, de Francfort, de parchemin, de peaulx de parchemin, pouldre, encre, plumes, lyaches, kenivets (canifs), potz a encre, petitz platz à mectre pouldre et aultres menutez » nécessaires au service de la recette générale (f^o 177, recto) ; etc.

B. 2523. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin. 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31, mars **1557**. — Mandement du-roi Philippe II : ordonnant au trésorier des aides et finances de payer à messire Lamoral, prince de Gavre, comte d'Egmont, la somme de 23,503 livres, 10 sols, 11 deniers perçus par ledit receveur sur les villes et villages du comté d'Egmont, et le remettant en possession des aides de «on comté ; — idem, de citer devant le grand Conseil Alexandre Le Blanc pour y être entendu sur le différend pendant au sujet de la prise de possession des biens à lui échus par suite du décès de son père Guillaume Le Blanc. — Ordonnances de : Philibert-Emmanuel, prince de Piémont, prescrivant aux commis de l'artillerie du Roi à Malines de délivrer à Pedro de Medina « cent arquebutes des meilleurs qu'il ait et aussi des flasques et flasquelles » pour armer cent Espagnols ; — de Philippe de Montmorency pour le paiement des gens de guerre ; — de Pierre d'Ennetières pour le paiement de sommes dues aux religieux Augustins de Tournai et pour l'arrestation de Christophe Warison. — Constitution de rentes sur la ville de Cambrai pour la construction des fortifications.

B. 2524. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 mars **1557**. — Autorisation donnée par Philippe II à Nicolas Nicolai, greffier de la Toison d'Or, de vendre jusqu'à 2,000 marges du poldre de la Zype endigué.

B. 2525. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 mars **1559**. — Attestations : par les prévôts, jurés et échevins de Valenciennes, Dunkerque et Tournai des rentes dues par le domaine de l'Empereur ; — Guislain Desjardins, écuyer, seigneur d'Orlencourt, lieutenant gouverneur de Béthune, des dépenses de bouche faites par les forestiers pour visiter les cinq taillis des bois de Béthune ; — les échevins d'Ypres qu'ils ont vu les livres des revenus de cette ville ; — concernant les sommes payées « pour les frais de rallonge » des prêts faits au receveur général ; — etc.

B. 2526. (Portefeuille*) — 2 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 mars **1559**. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II : nommant Bauldo

Cuvillon avocat ordinaire au siège de la gouvernance de Lille ; — idem, Japan de Ruvet, gentilhomme de l'artillerie du Roi, mayeur de la ville du Quesnoy ; — Gilles de Lens, chevalier, gouverneur de Béthune ; — Pierre Bertoul, écuyer, seigneur du Val-Bernard, procureur chargé de faire payer toutes les sommes dues à la recette de feu Jean Bertoul.

B. 2527. (Portefeuille.) — 21 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 mars **1557**. — Quittances délivrées par : Liévin Wouters, receveur général des finances des sommes versées par les receveurs particuliers ; — Marc Crinmenel, chevalier, seigneur de Cruyninghe, receveur général des domaines et finances du Roi, à Simon Pierre Du Chambge, auditeur de la Chambre des comptes à Lille, de la somme de 2,000 livres avancée pour le service de Sa Majesté « moyennant constitution de rente au feur de six et ung quart pour cent hypothéquée sur le domaine de Brabant » ; — Philippe du Jardin, receveur général du Hainaut ; — Aert Molckeman, trésorier des guerres ; — Jean Vallois, Robert Fremault, Pierre Barbier, administrateur de l'hôpital St-Georges de Béthune, Huttin Wasselin, seigneur de Lannoy, Jean Sigon, docteur en médecine à Béthune, Louis Le Pippre et Frédéric de Melun, de rentes sur les domaines de Gand, Cassel et Béthune ; — Gaspard Schetz, seigneur de Grabbendonck, trésorier général de Mgr le duc de Savoie, de la somme de 1,000 livres assignée audit Duc sur la recette de Hainaut ; — Zigher Vincart, greffier extraordinaire de la Chambre des Comptes, Jean de Carondelet, Gérard Motte, prévôt des maréchaux au quartier de Namur, etc., de leurs gages et pensions.

B. 2528. (Registre) — In-folio, 280 feuillets, papier.

1^{er} avril — 31 décembre **1557**. — « Compte premier de Liévin "Wouters, conseiller et receveur général des finances du Roy nostre sire, auquel estât il a été commis par lettres patentes de Sa Majesté données en la ville de Bruxelles le XVIII^e jour de febvrier 1556 (1557 n. st.) dont la copie authentique est couchée cy-devant. » Les recettes s'élèvent à la somme de 1,759,132 livres 2 sols tournois ; — les dépenses à celle de 2,264,932 livres, 8 sols, 4 deniers, même monnaie. On

remarque les dépenses suivantes : 341,650 livres, 4 sols 10 deniers de Flandre à Jean Carpentier, trésorier général des guerres (folio 107, recto); — 128,209 livres, 16 sols à Aert Molckeman, trésorier des guerres (folio 134, recto); — 142,375 livres, 12 sols, 6 deniers à Jean de Naves, commissaire général des vivres du camp et des villes frontières (folio 140, recto); — 138,246 livres, 6 sols, 1 denier aux commis à tenir le compte des travaux de fortification (folio 148, recto);

— 40 livres, 14 sols à Pierre Hernandez, chevaucheur ordinaire de l'écurie de l'Empereur, pour, « à l'ordonnance du seigneur de Bevres, admirai de la mer et du seigneur d'Eecke, estre allé tant par mer que par la poste avecq Jehan Du Bois doiz Bevres en Clèves où la Royne estoit pour lever l'enfant du duc de Clèves, et de là renvoyé parla poste vers ledit seigneur d'Eecke, le trouvant en chemin à Grave où il fust de rechef despesché vers la Royne, laquelle estoit allée dudit Clèves à Binche, lequel voyage dura du 28 juin au 9 août 1550 (38) » (folio 181, recto); — 24 livres à Nicolas Burel, homme d'armes de la bande du duc de Savoie, a pour estre venu par la poste doiz la ville d'Arras à Bruxelles vors son Alteze avecq aucuns advertissements suyvant certain mémorial qu'il avoit présenté à icelle son Alteze » (folio 194, verso); — 12 livres à Jean Pequerin, anglais, « pour certain voyage qu'il alloit lors faire pour le service de Sa Majesté » (idem); — 7 livres, 4 sols à Michel Mariaige, dit Bar-basan, fourrier de l'hôtel du duc de Savoie, « pour estre party doiz la ville de Bruxelles le XV^e jour de may cinquante-sept vers la ville de Gand pour préparer et accommoder la maison delà Court illecq pour la venue de la duchesse de Lorraine » (folio 197, recto);

— 218 livres, 9 sols à maître Jacques de la Torre, secrétaire du privé Conseil de Sa Majesté « pour le 20 septembre 1557 estre allé de Bruxelles à Valenciennes pour d'illecq conduire et mener 470 ou environ Franchois prins prisonniers à la conquête de Ham en la ville d'Anvers afin de les délivrer audit heu au prévost de l'hostel de Sa Majesté, Thierry de Herlaer, pour les conduire et mener en plusieurs lieux à luy désignez en Hollande » (folio 213, recto); — 93 livres, 12 sols à Antoine de Bois, Thomas Labitte, Frédéric Morin, Pierre Le Doyen, Jean Mosset, Henry Pypen-buys, Philippe Pypenbuys, Diérich de la Court, Gilles Vaudry, Jean Darras, Etienne de Fontaine, Guillaume de Meleroy et Jean De La Ghale, archers de corps de Sa Majesté, « pour avoir conduit et mené plusieurs Franchois prins prisonniers à la conquête de St-Quentin doiz ledit St-Quentin en divers lieux ordonnez par Sa Majesté pour leur garde et seureté, si comme à Vilvorde, Courtray

et Audenarde » (folio 216,* verso); — 600 livres à messire Philippe de Montmorency, comte de Hornes.chevalier de la Toison d'Or, « en prest et paiement sur le voyage qu'il alloit lors faire vers Sa Majesté en Angleterre pour aucuns affaires concernans le service d'icelle Sa Majesté » (folio 218, recto); — 200 livres à Loys Deve, seigneur de Beausart, « en prest et à bon compte d'un voyaige qu'il alloit faire en Allemagne pour certains affaires concernans le service de Sa Majesté, dont n'est besoing de plus ample déclaration » (folio 218, verso); — 54 livres à Jean Heyter, pour, à l'ordonnance du duc de Savoie, être parti de Bruxelles au mois d'avril 1557 vers le duc de Clèves a pour aucuns affaires concernant le service de Sa Majesté » (idem); — 900 livres à mes-sires François Sommins, Judæus de Tileto et Martin van Rhictoven, docteurs en théologie, « en prest et payement sur leur voyaige que pour le service de Sa Majesté ilz alloient lors faire au colloque de Worms, à tel traitement comme ont eu ceulx qui avoient esté au Concilie » (folio 219, recto); — 212 livres à Loys Deve, seigneur de Beausart, « pour 74 postes par luy courues à trois chevaulx doiz Bruxelles veKS les évesques de Couloingne, Trêve, Maience et Spiere, vers le lantgrave de Hessen, le conte palatin, les ducz de Wirtem-berghe et de Bavière, et aussi devers les gouverneurs d'Olmes (Ulm) et Augsbourg » (folio 219, verso); — 300 livres à messire Christophle Dasonleville, conseiller et maître aux requêtes, « en prest et paiement sur le voyage qu'il alloit lors faire à l'ordonnance de Sa Majesté doiz la ville de Bruxelles au Royaulme d'Escosse, pour aucuns affaires dont n'est besoing de déclaration » (folio 220, recto); — 100 livres à maître Jooris Gordonnier, « conservateur delà nation d'Escosse par deçà, » pour les mêmes causes (idem); — 300 livres à Willem von Wullerthon, « couronnel allemand, » pour un voyage en Angleterre « dont n'est besoing de déclaration » (folio 220, verso); — 400 livres à Go-defroy van Bocholt, écuyer, lieutenant de la bande

(38) L'enfant dont il s'agit ici doit être Marie-Éléonore, fille de Guillaume dit le Riche, duc de Clèves, de Berg et de Juliers, comte de la Marck et de Ravensberg, et de Marie d'Autriche, née le 16 juin 1550, mariée le 14 octobre 1573 & Albert-Frédéric, duc de Prusse.

ordinaire de Mgr le prince d'Orange, « en prest et paiement sur le voyage qu'il devoit lors aller faire à Linghen, pour recevoir au nom de Sa Majesté du duc Erick de Brunswych ou de commis et députez le Ryngrave (39) et le seigneur de Saint-Andrieu (40), prisonniers franchois et les mener en tel lieu selon la charge et commandement qu'il avoit d'icelle Majesté » (folio 221, recto) ; — 60 livres à Andréas Reins, capitaine albanais, « en considération d'aucuns services par luy faitz à Sa Majesté, dont n'est besoing de plus ample déclaration » (folio 222, recto) ; — 300 livres à François Zommins, Judceus de Tileto et Martin von Rit-hoven, chanoine et lecteur royal à Louvain, docteurs en théologie, « en don en considération des despens qui leur conviendrait faire pour eulx esquiper affin de faire le voiage au colloque à Worms » (folio 225, recto) ; — 12 livres à Jean Wouters, messenger juré de la ville d'Amsterdam, « pour avoir porté lettres de ceux d'Amsterdam de l'armement de la flotte d'Oost-lande » (folio 225, verso) ; — 10 livres à Geerit Jansson, messenger d'Amsterdam, « pour avoir apporté les nouvelles de la flotte d'Oostlande » (idem) ; — 36 livres à Robert Laiens, Robert Banister, Robert Hignet, Thomas Havetton, Jame Janssone, Guillaume Harton, Henry Teiller, « souldars anglois » et Eustache Pingion et Hans van Vien, haliebardiens du gouverneur de Chimay, « en don pour aucunes raisons dont n'est besoing plus ample déclaration » (idem) ; — 600 livres à Philippe baron de Blois, « en considération des services par luy faitz à Sa Majesté et en support et advancement de sa ranchon » (folio 226, recto) ; — 250 livres à Urbain de Scharenbergher et Baptiste de Verty, secrétaires du Roi, « afin d'eulx mettre en ordre et s'es-quipper pour suyvre la personne du duc de Savoye, lieutenant gouverneur et capitaine général des pays de pardeça, en l'expédition de la guerre contre France » (folio 227, recto) ; — 200 livres à Robert Dyall, anglais, « en considération et récompense des pertes par luy souffertes en l'an 1556 environ le jour de St Michel pour aulcune suspicion qu'on avoit sur luy d'avoir intelligence avecq les ennemys franchois, lors ouvrant avec ses gens et seize chevaulx à la fortification de Hesdinfort, ayant esté constitué prisonnier par les gens de guerre etc » (folio 227, verso) ; — 10 livres à Geert Jansson, messenger de la ville d'Amsterdam, « pour avoir apporté nouvelles de l'arrivée de la flotte d'Oost-tande » (folio 229, verso) ; — 8 livres à deux allemands porteurs d'enseignes, pris prisonniers à la défaite des Français autour de St-Quentin le jour de St Laurent 10 août 1557, « pour les aidier à retourner en leur pays, aians fait serment de ne servir de six mois contre Sa Majesté, comme aultres piétons allemands prins audit jour ausquelz Saditte Majesté avait quicté la ranchon et payé leurs despens de prison pour la bonne

affection que Sa Majesté porte à la nation germanique » (folio 230, recto) ; — 6 livres à Pierre Lasne, huissier du conseil privé, « pour l'advertissement par luy fait de la rendition du fort de Chastellet es mains de Saditte Majesté (41) » (folio 230, verso) ; — 429 livres à messire Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, prince de Piémont, « pour être distribuez en aucunes affaires extraordinaires concernans le service d'icelle Sa Majesté, dont n'est besoing de déclaration » (folio 234, recto) ; — 160 livres à messire Philippe de Croy, duc d'Arschot, « pour délivrer à certains personnaiges ayans faiz aulcuns services secretz concernans grandement le service de Sa Majesté dont icelle ne veult estre faite autre déclaration » (idem) ; — 120 livres à messire Lamoral, prince de Gavre, comte d'Egmont, pour les mêmes motifs (folio 234, verso) ; — 200 livres à Jean d'Estourmel, chevalier, seigneur de Vendeville, capitaine et gouverneur de Gravelines, « pour les employer en aucunes affaires secrètes » (idem) ; — 439 livres, 6 sols à Lambert, von Gameren, trésorier du duc de Savoie, déboursés pour affaires secrètes (folio 235, recto) ; — 400 livres à Jacques de Cressonnyère, seigneur dudit lieu, chevalier, lieutenant en l'artillerie de Sa Majesté, idem (folio 236, verso) ; — 1,200 livres aux bougmestres de la ville d'Amsterdam, qui leur ont été accordées par « advis du marquiz de la Verre, admiral de la mer, tant pour eulx que pour le quartier de Wa-terlant en avancement et support des despens de l'esquippage de huyct navires de guerre que ceulx d'Amsterdamme et lesdis de Waterlant avoient consenti faire esquiper, mettre sus et envoyer en mer pour la sceureté de la navigation d'Oostlande et reboutement des ennemys franchoys, le tout selon la convention par ledit admirai fait avecq eulx et ceulx de Water-

(39) Jean, comte de Salm, fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin.

(40) Le maréchal de Saint-André, idem.

(41) La prise du Câtelet eut lieu le 4 septembre 1557.

landt » (folio 237, verso) ; — 100 livres à certain personnage pour affaires secrètes (folio 238, recto) ; — 80 livres à Thomas Calissone, gentilhomme anglais, et Quentin Brisaer, soldat anglais, « pour estre venuz vers son Altesse (le duc de Savoie) l'advertir d'aucuns affaires secretz dont n'est besoing de déclaracion » (folio 238, verso) ; — 606 livres, 19 sols à Lambert von Gameren pour une coupe d'argent doré « présentée à ceulx du serment de la grande confrairie de St-Georges en la ville de Bruxelles par Monseigneur le duc d'Arschot comme Roy d'icelle confrairie de l'année 1557 au nom de Sa Majesté, comme pour les dépens et banquet de ceulx dudit serment sur le Broothuys le jour de l'Ascension 1557 » (folio 239, recto) ; — 400 livres à messire Antoine Perrenot, évêque d'Arras, conseiller du Conseil d'Etat de Sa Majesté, « pour délivrer à certain personnaige que Son Altesse (le duc de Savoie) ne vouloit estre nommé pour affaires secretz concernans le service de Sa Majesté » (folio 240, recto) ; — 440 livres au même et pour les mêmes motifs (idem) ; — 200 livres à Jean Thomas « des comtes de Stropiane », ambassadeur de Savoie, pour les mêmes motifs (idem) ; — 50 livres à Didier de Pouilly, écuyer, seigneur de Novion-sur-Meuse, en remboursement de semblable somme payée à deux soldats français « soubz la charge du gouverneur de Mazières ayans servys pour espies de la démenée des affaires illecq dont de leur rapport il avoit par quatre fois adverty le seigneur de Carondelet » (folio 240, verso) ; — 160 livres, 4 sols, 3 deniers à Simon de Parenty, aide du garde-joyaux de Sa Majesté, délivrés à diverses personnes « pour avoir vacqué à aydier, nettoyer, estoupper, tendre, destendre, déployer et ployer plusieurs pièces de tapisseries de diverses sortes et la librairie de Sa Majesté es années XV^e cinquante-deux, cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq et cinc-<juante -six par interval de temps, comme pour thoille large blanche pour mectre en la tapisserie de Josué, à François Meentz et Jehan Bogaerts pour avoir porté les ornements de la chapelle en la court de Sa Majesté en l'église de Sainte-Gœdèle et pour la facion d'ung patron de certaine grande mande (corbeille) d'argent, avoir fait porter et rapporter certain nombre de linge à la cambre pour la faire laver afin de l'employer aux festins et banquetz que Sa Majesté avoit donné au Roy de Bohême et l'Archiduc d'Austrice » (folio 241, recto) ; — 40 livres à Jean Frummault, homme d'armes de la compagnie du marquis de la Vère, « pour avoir gardé et mené à Bruxelles ung garçon qui par luy

avoit esté arresté sur la frontière de France » (folio 241, verso) ; — 205 livres, 5 sols, 6 deniers aux doyen et administrateurs de la grande confrérie de Notre-Dame du Sablon en la ville de Bruxelles, « pour le banquet que au nom de Sa Majesté comme roy de laditte contrarie de l'année 1557. avoit esté présenté et appresté à la Vuere aux festes de Penthecouste audit an 1557 et pour une enseigne et accoustrement du porteur d'icelle pour aller audit lieu de la Vuere » (folio 242, verso) ; — 250 livres, 7 sols à messire Charles de Brimeu, comte de Meghen etc, gouverneur et capitaine général du pays et duché de Luxembourg et comté de Chini, somme qu'il avait déboursée < tant en espies, messageries, postes que diverses autres parties extraordinaires » (folio 242, recto) ; — 131 livres, 12 sols à messire Antoine, chevalier, seigneur de Hellefault, gouverneur et capitaine du Quesnoy, en remboursement de semblable somme dépensée par lui du 8 janvier 1557 jusqu'au 28 juin de la même année, « assçavoir à divers espies tant franchois que de par dechà ayans servis au quartier de Guyse, Bohain, St-Quentin et ailleurs et faiz plusieurs rapportz et advertissements du desseing et conduite des ennemys franchois, meismes accusé plusieurs espies de par deçà qui servoient iceulx Franchois dont pour lors en estoient prins prisonniers audit Quesnoy et Landrechies ; item, pour les despens de deux Franchois de Hanappe ayans esté détenuz prisonniers audit Quesnoy, l'espace de trois sepmaines entiers ; item, a esté délivré à leur partement à raison qu'ilz avoient accusé ung quidam de ces pays de par deçà lors prisonnier audit Quesnoy qui servoit d'espie à Guyse, chacun ung escu ; item, pour leurs ranchons aux paysans qui les avoient prins ; item, pour les despens des compagnons aians conduit iceulx franchois ; pour la nourriture d'ung petit lacquay franchois, serviteur à monseigneur de Soubremont, arresté pensant alors aller en France, lequel fust envoyé en Valenchiennes vers Mgr le conte de Lalaing et en après renvoyé audit Quesnoy » (folio 244, recto) ; — 209 livres, 9 sols à Artus de Recru, pour avoir fait conduire depuis Cambrai « aucuns souldastz allemans, franchois ayans esté soubz la charge du Ringrave à la bataille des Franchois entour St-Quentin jusques en la ville de Maestricht, et divers souldastz gascons prisonniers eschappez de mort à laditte bataille es villes de Douay, Lille, Tournay et en autres lieux » (folio 248, verso) ; — 137 livres à Liévin Schouteete, « cypier

du vieil chasteau en la ville de Gand, pour les despens de certain prisonnier franchois nommé Charles de la Fontaine prins à la dernière reprise du chasteau de Hesdin » (folio 254, verso) ; — 122 livres, 13 sols, 9 deniers à Jacques Hoyel pour et au nom de messire Georges de Brimeu, seigneur de Quirieu, capitaine au grand château de Gand, « pour avoir rembarrer les fenestras et renforcher d'autres ouvraiges toutes les chambres et tout le quartier en général ou le connestable de France avecq autres seigneurs franchois estoient lors logez (42) » (folio 255, recto) ; — 3,385 livres, 3 sols à Françoise de Lannoy, femme de Jean de Pundere, « pour les parties de nappes, serviettes damasquinées et ouvraige de Venize, thaille de Hollande et de Cambray enrôliez et plattes avecq fil blanc pour couldre, achetées à Anvers pour les envoyer et faire tenir à la Royne de Bohême, suivant la charge que Bartholomé de Morga, trésorier de laditte Royne avoit de Sa Majesté et ce pour certain don annuel fait par Saditte Majesté à laditte dame Royne pour la provision de son hostel et ce pour l'année 1557 » (folio 261, verso) ; — etc.

B. 2529. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} avril — 31 décembre **1557**. — Mandements : des gens de la Chambre des Comptes de Lille, de Denis de la Chapelle, lieutenant du bailli de Hainaut. Pierre d'Ennetières, lieutenant du bailli de Tournai : ordonnant de payer diverses sommes pour solde des gens de guerre, frais de voyages, travaux de fortifications, etc. — Constitutions de rentes sur la ville de Cambrai pour deniers en provenant être employés aux fortifications. — Copie de la prestation de serment par le roi Philippe II devant les députés des États des châtellenies de Lille, Douai et Orchies « que doresnavant il entretiendra et observera tout ce que à sa réception précédente avoit juré et promis en général et particulier tant ausdictz Estatz que auxdites villes de Lille, Douay et Orchies, et comme en vertu de nostre précédent serment serions tenus et obligiez après le trespas de mondit seigneur et père et généralement de faire tout ce à quoy ung bon seigneur et prince est tenu et obligié, etc. » (Bruxelles, 25 juillet 1557).

B. 2530. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 1 pièce, papier, 1 sceau.

1^{er} avril — 31 décembre **1557**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II : accordant aux habitants du village de La Nave près de Béthune remise des arrérages échus pendant

les années 1553 et 1554 d'une rente de 84 mencauds d'avoine, mesure de Béthune, que l'on appelle avoine de cens dont sont dues cinq années d'arrérages, « lesquelles ne seroit possible ausdis supplians de povoir furnir obstant la povreté dudit villaige, pour ce que, durant les guerres dernières, icelluy a esté continuellement fourraigé, mengié et pillié de gens de guerre vivendiers passans et repassans et eulx logeans audit villaige qui est situé en passage, meïsmes es mois de septembre et octobre l'an XV^e cinquante-quatre, estans le camp et armée de l'Empereur, mon seigneur et père, à Hesdin, les gens de guerre soubz la charge du conte de Bossu, ensemble les noirs harnas avoyent par le temps de trois sepmainnes ou ung mois esté continuellement logez, allans et venans audit villaige, ayans mengié, prins, emmené et emporté par chariotz et charettes et chevalx, toutes les despouilles et adves-tures que en l'aoust précédent lesdits supplians avoient despouilles sur leurs terres, tant bled, soille, soucrion, avoinne que aultres advestures de sorte qu'il ne leur seroit demourez aucuns grains, ne fourraiges pour leurs vivres et de leurs bestiaulx, sauf ce qu'ilz avoient mis à sauveté en la ville de Béthune et aucuns villaiges à l'environ qui estoient gardez et préservez comme Beuvry, Werquin, "Werquingnœul et autres ; tellement que à cause de la povreté dudit villaige, plus de vingt chiefz d'hostel d'iceluy, qui contribuoient au paiement de ladite avoinne, seroient terminez vie par mort, y joint que ledit villaige a esté plus pillié, four-raigé et mangiez que nulz autres à l'environ dudit Béthune, et davantaige au mois de janvier XV^e cinquante-six dernier passé, six vingtz chevalx espai-gnolz soubz la charge du capitaine Robbe ont esté logiez audit villaige qu'ilz ont mengié, fourraigé et fait dommaige et interretz ausdits supplians de la somme de trois à quatre cens florins, de manière que lesdits

(42) Le connétable de Montmorency fait prisonnier à la bataille de Saint-Quentin avec les ducs de Montpensier, de Longue ville, le prince Ludovic de Mantoue, les comtes de la Rochefoucauld, d'Aubigny, de Rochefort, etc.

habitans, pour l'advenir continuant lesdites foulles, mengeries et logemens, seront constraintz de habandonner ledict villaige à leur grand regret et dommaige, ensemble de leurs povres femmes, enfans et famille, et la plus part d'eulx constraintz de mendier leurs vies, combien qu'ilz deussent estre gardez, préservez et deffenduz de toutes foulles, mengeries et oppressions, comme aians esté ja piécà et de longtems prins en la protection et sauvegarde de noz très-nobles prédécesseurs, etc. » ; — idem, à Pierre de Brumaique, du tiers du rendage de sa ferme de la paisson du bois des Quatre Buissons, « parceque au moyen de la guerre les ennemis françois auroient prins leur passage par le comté de Namur par où les subjectz et manans dudit comté seroient esté appauvris, pilliez et bruslez, etc. » ; — idem, à Guillaume de Labroye, du rendage de la ferme de Valhuon, « à cause de diverses guerres qui ont régné en nos pays de par deçà ils y auroient supporté audit marchié plusieurs grandes pertes dommaiges et interretz, signamment ledit suppliant depuis trois ans et demy en çà que ladite maison auroit esté rasée et entièrement bruslée par les françois lorsqu'ilz vindrent boutter les feuz par nos contés d'Artois et de St-Pol, au moyen de laquelle venue et violence desdits françois, ledit suppliant a supporté incroyables pertes et dommaiges tant en ses ablais (grains) estans en granges, que bestiaux par luy nour-riz et entretenuz pour l'entretènement des labeurs de ladite censé ; lesquelles pertes ont causé quasi la to-talle ruïne d'iceluy suppliant parce que à cause d'icelle et pour non avoir la puissance de plus entretenir ladite censé, auroit esté constraint l'habandonner et par conséquent tout son moyen de vivre ; et pardessus lesdites pertes en l'an cinquante-quatre lorsque l'on érigeoit la ville de Hesdinfort, il auroit bien et souffisamment remis toutes les labeurs et terres et advestures de ladite maison et censé, lesquelles auroient entièrement esté emportées, mengiées et gas-tées par les noirs harnaset noz autres gens de guerre, de sorte que icelluy suppliant n'auroit sceu avoir de toutes ces advestures un seul denier de proffict ; et néanmoins veillant faire debvoir de bon laboureur auroit l'année ensuyvante à grandz frais et despens de rechief remis sur toutes les terres de ladite censé, sur lesquelles seroyent venu à parfaicte meurrisson et disponible plusieurs bons grains en grand nombre par le moyen desquels il espéroit estre en partie restitué des pertes précédentes, toutefois tous les ablais, ou du moins la plus saine partie d'iceulx, en l'hiver

ensuy-vant qui fut fort pluvieux furent pourriz, perdus et gastez, parce que par faulte de grange et aultres ama-semens qui n'avoient esté refaitz et rédiffiez à ladicte censé, il avoit esté constraint faire desdits ablais diverses moyes (meules) que ne peuvent supporter, ni soutenir la rudesse et violence desdites pluyes et aultres indispositions du temps d'hiver de ladite année qui a esté le parachèvement et comble des misères d'iceluy suppliant, etc.» ; — idem, à Guillaume de Croy, des droits seigneuriaux dus pour l'assignation du domaine de Anne de Renesse, son épouse, sur la seigneurie de Thièvres et la vicomte de Bourbourg ; — idem, à Pierre de la Ruelle de quatre mois de son fermage du moulin de Romeigne, appartenant à Sa Majesté, en considération de ce que « depuis Noël dernier les garnisons de Charlemont et Philippeville seroient venues journellement audit molin prendre et piller ce que le povre suppliant avoit et semblablement tout le ban dudit molin, tellement que les povres gens résidant audit ban sont si povres qu'ilz n'ont la puissance d'achater du grain ains seulement un pain ou deux à cop pour entretenir leur famille, tellement qu'il n'y a que trois ou quatre mesnaiges qui vont mouldre ; et n'y a point d'apparence de faire quelque prouffict devant l'aoust ; et que pis est ledit suppliant auroit eu et supporté grand dommaige de cinq souldars espaingnoz qui sont venuz loger audit molin l'espace de unze jours, lesquelz luy a convenu entretenir à ses despens de pain et viande, et que pardessus ce plusieurs aultres gens de guerre passoient et repassoient journellement pour aller et venir de Namur à Philippeville, à cause que ledit molin est situé et joindant ledit passage, de sorte que ledit suppliant est constraint habandonner son molin avecq ses bestiaux pour la crainte des souldars et aultres gens des frontières du pays, lesquelz menacent de l'emmener en France comme ilz ont fait à plusieurs aultres, etc. » ; — idem, à maître Georges Rothalder, conseiller au Conseil d'Artois, continuation d'une pension de cent livres ; — etc.

B. 2531. (Portefeuille.) — 15pièces, parchemin, 14 pièces, papier, 20 sceaux.

1^{er} avril — 31 décembre 1557. — Attestations délivrées par : les échevins de Dunkerque, de Douai, de Cambrai (certifiant que frère Pierre Fabri, confesseur de l'Empereur, est décédé dans ladite ville le dernier

jour de mars 1557 et qu'il a été inhumé dans l'église St-François de ladite ville le 1^{er} avril suivant), de Valenciennes ; — les chanoines de l'église St-Sauveur à St-Pol, réfugiés à Béthune à cause de la guerre, certifiant qu'ils ont reçu de Marie Bontemps neuf setters de blé ; — divers officiers et gens de justice certifiant les dépenses faites pour les travaux de fortification, le paiement des gens de guerre et les frais de poursuites criminelles. — Lettres de Barthélémy Le Vasseur, seigneur de Verquigneul, receveur général des aides d'Artois et du domaine de Béthune, annonçant au président de la Chambre des Comptes la victoire de St-Quentin : « Messieurs, depuis mes dernières que j'ay escript à monsieur l'auditeur Callones n'y est survenu aultres nouvelles sinon que le jourd'hui, environ les deux heures après-midy, comme les François en nombre de quatre mil chevaux et cinquante enseignes de gens de pied avecq vingt pièces d'artillerie sont venus pour secourir la ville de 'St-Quentin, qui par les nos-tres ont esté rencontrés de telle sorte que le tout y est demouré. Et messieurs le connestable, d'Hin-guien (43) et aultres principaulx seigneurs de France prisonniers ; le Ringrave mort (44), et aultres notables personnaiges soustenans la querelle de France. Je vous laisse penser en quel estât peut demourer ladicte ville de St Quentin. Messieurs, après me avoir humblement recommandé à voz bonnes grâces, pri-ray au Créateur vous donner de santé bonne et longues vies. De Vallenciennes ce XI^e d'aoust XV^e LVII, Vostre très-humble et obéissant serviteur : Barthélémy Le Vasseur », — idem, la prise du Câtelet : « Mes très-honnourez seigneurs. Les nouvelles de nostre camp sont telles que dez la nuit passée, les gens de guerre franchois tenans garnison au Chastelet estans en nombre de mil hommes ou environ, après avoir esté battus de XXXVI canons le jour d'hier tout le jour se sont rendus et mis la place es mains du Roy, à condition qu'ilz partiroient d'icelle place comme ilz ont faict avecq leurs baghes et leurs enseignes portées sur le col sans les desplier, qui est une fort belle et grande victoire d'autant que ladicte place est faicte à la moderne et estimée pour la plus forte des frontières de France. Sa Majesté avecq nostre principal camp ne s'est bougié de auprès de St-Quentin, et n'y a eu aultres gens devant ledit Chastelet que Monsieur d'Aremberghe avecq son régiment et quelque nombre d'aultres gens de cheval et de piedt que Sa Majesté avoit baillés audit Seigneur. L'on tient que nostre dit camp marchera vers Hem ou Guyse après que l'on aura pourveu de gens, vivres et aultres munitions lesdits lieux de St-Quentin et Chastellet. Je retournay hier audit lieu de St-Quentin où l'on m'avoit mandé aller pour entendre à la provuision des vivres qui y seront nécessaires durant l'espace de six mois

pour la nourriture de six mil hommes de guerre que Sa Majesté a ordonné mettre dedans en garnison, et doibt l'en commenchie à besonguer ce jourd'huy à la réparation des bresches et fortifications d'icelle ville, et pour ce faire Ton a mandé grand nombre de pionniers de tous costez, qui est tout ce que quand à présent vous sçaurais escrire, sinon de me recommander très-humblement à voz bonnes grâces, priant au Créateur vous donner, très-honnourez seigneurs, en santé bonne et longues vies. De Douay ce VP de septembre XLVII. Vostre très-humble et obéissant serviteur : Barthélémy Le Vasseur ». — Réunion d'Avesnes et de sa banlieue au comté du Hainaut, cédés par Philippe, sire de Croy, duc d'Arschot.

B. 2532. (Portefeuille.) — 4 pièces , parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} avril — 31 décembre 1557. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II : chargeant le premier huissier requis de semoncer ceux qui troubleraient l'évêque de Therouanne, le prélat de St-Martin d'Ypres et messire Jean d'Estourmel, seigneur de Vendevilie, dans la possession de six parts de dîmes dans la paroisse de Waton ; — nommant Philippe de la Torre receveur de Bailleul ; — chargeant le premier huissier requis de semoncer tous rentiers et tenanciers des fiefs de Lomme, Cappinghien, Le Quesnoy, Hem, des Obeaux, de la Ryve et des Angilles, dans la châtellenie de Lille, d'avoir à faire rapport et dénombrement des héritages qu'ils tiennent desdits fiefs ; — nommant Folcardus Folcardi, chapelain de la chapelle castrale du château de Beaurevoir ; — commets tant dom Jean de Buylle, religieux, à l'administration de l'abbaye du Mont St-Martin. — Sauf-conduit accordé à Guillaume Cuerens et Pierre de Dunne, pour le transport des vivres et provisions pour la maison du Roi ; — etc.

(43) Jean de Bourbon, duc d'Enghien, fut transporté grièvement blessé dans la tente du duc de Savoie où il expira.

(44) Le Rhingrave fut fait prisonnier.

B. 2533. (Portefeuille.) — 212 pièces, parchemin, 3 pièces, papier. 3 sceaux.

1^{er} avril — 31 décembre **1558**. — Quittances délivrées par : Liévin Wouters, receveur général ; — Gauthier du Chastel, receveur des vivres du camp du Roi ; — Thierry Colen, receveur de l'artillerie ; — Jean Carpentier, trésorier des guerres ; — divers officiers, marchands et fournisseurs pour le service de l'artillerie et des gens de guerre ; — Louis, comte de Stolberg, des sommes dues pour le paiement de la vente de la terre d'Agimont et du reliquat -de la dot d'Elisabeth d'Autriche, veuve du comte de Rochefort (45) ; — divers créanciers de rentes sur les domaines de Béthune, Artois et Flandre ; — des capitaines des gens de guerre, chevaucheurs et messagers des sommes dues pour leurs gages et pensions, entre autres, Gabriel Trosset, conducteur de l'artillerie, George d'Espelbach, commissaire des montres, Gaspard Turck, seigneur d'Aelst, chef du guet de l'armée, Martin van Nattevoort, maître armoyeur, Adrien Haverseraren, ingénieur allemand, etc. ; — Nicolas Blanchoz et Jean de Gouy, pour travaux aux fortifications et à la grande citerne de Gand ; — etc.

B. 2534. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1558** (46). — Mandements : du roi Philippe II, ordonnant le paiement de sommes dues pour « ralonges » de prêts ; — idem aux receveurs des espies de St-Omer, Cassel, Hazebrouck, Bourbourg, etc., de venir rendre leurs comptes en la ville de Cassel ;—constituant des rentes sur le domaine de la Hollande-Nord ; — par Jean de Failly, bailli de Tournai, prescrivant au receveur des aides de Tournai et Tournésis, de payer à Jean de Morcourt, *chipier* des prisons de la Tour de France, la somme de 34 sols 4 deniers pour avoir nourri des prisonniers ;—par Pierre d'Ennetières, idem de payer à frère Jean Pottier 5 patars pour avoir confessé et administré Christophle Warison exécuté par l'épée ; — acte du serment prêté par Philippe II comme comte de Hainaut, abbé et grand avoué des chanoinesses de Ste-Waudru de Mons, (Mons, 25 juillet 1558) ; — ratification des privilèges de l'ordre de St-Jean de Jérusalem par Philippe H.

B. 2535. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 3 pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre 1558. — Lettres de don ou de remises d'impôts octroyées par le roi Philippe II : approuvant la permutation de leurs bénéfices faite entre Martin Coquel, prêtre, chapelain de la

chapelle Notre-Dame à Vertaing et Mathieu de Loere, maître d'une des portions de l'église paroissiale de St-Pol ; — idem, l'échange passé entre la duchesse de Vendôme et Gilles, dame de Berlaymont, de la terre et seigneurie de la Bouteillerie, en investissant Marie de Berlaymont, veuve de messire Georges de Beau-fort, malgré les réclamations que pourraient soulever les seigneur et dame de Transnoy résidant en France ; — autorisant Gauthier du Chastel, receveur du domaine du Quesnoy, à apporter des changements dans les roues du moulin du Gard, érigé dans ledit domaine pour le service du Roi ; — accordant à Jacques von den Esse le droit de conserver et de tenir par forme de gagièrè la seigneurie de Nazareth avec la haute, moyenne et basse justice, « ensemble la volerye avec la chasse au lièvre et conin, en réservant expressément la chasse du rouge et du noir, et aussi le son de la cloche, aydes, ressort et souveraineté > et au surplus jouir du titre de seigneur de Nazareth ; — idem, à Antoine de Rubempré, seigneur de Vertaing, une somme de 400 livres, en compensation des pertes, qu'il a subies par suite de la guerre ;—faisant remise à Guillaume Bonneur, marchand de bois à Arcques, de la somme 33 livres, 6 sols, 8 deniers, en considération des pertes qu'il a subies par suite des ravages commis par les Allemands en garnison à St-Omer, dans les bois qu'il avait à ferme ;—accordant aux religieuses de Ste-Claire, de St-Omer, une somme de 66 livres provenant de la rente que les religieuses de Longchamp-lez-Paris avaient sur le domaine d'Aire ; — etc.

B. 2536. (Portefeuille.) — 32 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1558**. — Attestations

(45) Cette princesse était fille naturelle de l'empereur Maximilien I^{er}. M. Le Glay (Correspondance de Maximilien, tome II, p. 415) paraît avoir ignoré son prénom.

(46) Le compte de l'année 1558 manque h la collection des Archives du Nord.

par : les bourgmestres et échevins des villes de Bruges, Bourbourg, Hulst, Axelambacht, la Buissière, Valenciennes, du Franc de Bruges, Cambrai, au sujet des réductions d'impôts et des constitutions de rentes ; — divers officiers et receveurs au sujet de l'administration des forêts et des biens domaniaux ; — le receveur du domaine de St-Omer au sujet du bail du *cipiaige* de la châtellenie dudit lieu vacant par suite du décès du titulaire que « aucuns prisonniers franchois estans détenus trouvèrent moien prendre et constituer où ils estoient, lequel ils estranglèrent de quelque escharpe et bandes de linge, le rendirent mort, et après voullans faire le semblable à sa femme qui se sauva, tellement que bruit en fut si grand que lors ilz se escappèrent par l'ouverture de la prison qu'ilz firent des clefz qu'ilz avoient prins et saisy, et après pareil moyen de bon devoir faict pour le recouvrement des facteurs ilz ont esté, reprins et remis prisonniers ». — État des rentes créés sur les domaines de Gand et d'Ypres. » — État des droits seigneuriaux, reliefs et amendes ou bailliage d'Aire. — État des dépenses faites pour l'entretien des gens de guerre du château de l'Écluse.

B. 2537. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1558**. — Lettres de commission octroyées : par le roi Philippe II, nommant lieutenant général et capitaine du pays et comté de Hainaut messire Charles de Brimeu, comte de Meghem ; — idem, porte-marteau des bois de Hainaut Pierre Perret ; — par les chef trésorier-général et commis des finances continuant François van Diemen dans ses fonctions d'écoutête de la ville de Delft ; — par dame Françoise de Gavre, dame de Hembize, Toucque-locques, etc., chargeant Jean Le Mesureur de présenter rapport et dénombrement de la seigneurie de Toucquelocques.

B. 2533. (Portefeuille.) — 75 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1558**. — Quittances délivrées par : Lievin Wouters et Robert de Bouloingne, receveurs généraux, Thierry Colen, receveur de l'artillerie, Mathieu van der Jehuct, faiseur de poudre à Bruxelles, et divers autres fournisseurs de munitions et de vivres. — Quittances de rentes constituées sur les domaines de Béthune, de

Cassel, le bois de Nieppe, le Quesnoy, la seigneurie d'Agimont, les domaines de Flandre, les ville et bailliage de Tournai et Tournésis. — Idem, par des chevaucheurs, messagers et capitaines de gens de guerre, entre autres, Gilles de Lens, gouverneur de Béthune, Jean Le Blancq, gentilhomme, Philippe du Buisson, sergent à cheval, Gilles de Cortewille, capitaine des ville et château de Nieuport, etc.

B. 2539. (Registre.) — In-folio, 670 feuillets, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1558**. — « Compte troiziesme de Liévin Wouters, conseiller et receveur général du Roy, nostre sire, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 3,978,009 livres, 15 sols, 6 deniers tournois ; les dépenses à celles de 3,330,731 livres, 17 sols, 5 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 382,980 livres, 9 sols, 1 denier au trésorier général des guerres Jean Carpentier (folio 331, recto) ; — 547,047 livres, 9 sols, 6 deniers à Aert Molkeman, trésorier des guerres (folio 343, verso) ; — 60,139 livres, 11 sols, 3 deniers à Thierry Colen, receveur de l'artillerie (folio 359, verso) ; — 5,000 livres à messire Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, etc. « à cause de 20,000 livres que Sa Majesté luy avoit ordonné de traitement extraordinaire par chacun an, en considération des grands fraiz et despens qu'il luy conviendrait supporter à cause de son estât de lieutenant, gouverneur et capitaine général des pays de par deçà, meismes pour avoir tout meilleur moyen de se y maintenir comme à son estât appartient ; et ce, outre et pardessus son diet traitement ordinaire de 36,000 livres » (folio 387, recto) ; — 8,500 livres à très-haute et très-puissante princesse Madame Marguerite, duchesse de Parme et de Plaisance, Régente des Pays-Bas, sur son traitement annuel de 70,000 livres, et ce « tant pour sa personne que pour les gentilshommes et officiers de sa maison, des archiers et hallebardiers de sa garde, ensemble pour sa chapelle et autres ses ministres » (folio 387, verso) ; — 1,200 livres à messire Antoine Perrenot, évêque d'Arras, conseiller d'État du Roi, sur ses « gaiges de 1,200 livres par an » (folio 388, verso) ; — 4,000 livres à messire Charles de Brimeu, comte de Meghem, pour deux années de son traitement, » en considération qu'il luy conviendrait faire grands fraiz et despens en

son gouvernement desdis pays de Vermandois et Picardie pour estre icelluy de nouvelle conqueste, meis-' mes pour luy donner meilleur moyen de se y entretenir et affin que le revenu des terres conquêtes fust par son adresse plus diligemment et léalulment réduct ou prouffict et démène de Sa Majesté » (folio 391, recto) ; — 180 livres à messire Pierre Boisot, chevalier, seigneur de Ruart, trésorier de l'ordre de la Toison d'Or, pour son traitement annuel (folio 397, verso) ; — 60 livres à maître Josse Bave, secrétaire en ordonnance du Roi, pour avoir « au mois de may 1558 esté par charge de Sa Majesté avecq la duchesse de Lorraine à Cambray à l'entreveue que se faisoit d'elle et le duc son filz » (folio 473, recto) ; — 183 livres à maître Jacques De La Torre, secrétaire en ordonnance pour être allé le 28 octobre 1558 « vers l'abbaye de Cercamp, lieu de l'assemblée sur le fait de la communicacion de la paix pour illecq entendre à l'eschange des prisonniers franchois estans au pays de pardeça à l'encontre d'autres subgetz de Sa Majesté, prisonniers en France » (folio 473, verso) ; — 200 livres à messire Josse de Damhoudere, chevalier, conseiller et commis des finances, pour être allé à Dunkerque et aux environs « pour soy informer sur le passage doit illecq en Angleterre et d'Angleterre pardeça » (folio 485, recto) ; — 15 livres à maître François Claissone, échevin du terroir du franc, pour avoir accompagné messire Josse de Damhoudere (folio 485, verso) ; — 100 livres à Hugues Cousin, fourrier de Sa Majesté, pour être « allé faire les logis au Chateau de Cambrésis pour messeigneurs les députez sur la communication de la paix, à cause que le fourrier Barbasan qui en avoit la charge estoit tombé en indisposicion de sa personne avant qu'il fust d'accord avecq les Franchois sur la répartition des logis » (folio 487, recto) ; — 600 livres à messire Jean, marquis de Bergues, « en prest et paiement sur le voiaige qu'il alloit faire à l'ordonnance de Sa Majesté à Cambray au devant des cardinaulx de Lorraine et de Guyse > aussi du duc de Lorraine et prince de Ferrare et les conduire vers Sa Majesté » (folio 489, verso) ; — 50 livres à François, seigneur de Herpe, gentilhomme de la bande du duc de Savoie, « en prest et paiement sur le voyaige qu'il alloit faire le X^e jour de may 1559, par ordonnance de Son Alteze par la poste à Saint Quentin, pour faire cesser le dégast et ruynes des maisons que les gens de guerre y estans commectoient journellement » (folio 488, verso) ; — 150 livres à Josse de Courtewille, secrétaire en

ordonnance, « pour ses vacations de cinquante-sept jours par luy vaquez à l'ordonnance de Sa Majesté à Cercamp pour illecq servir de son estât à la publication de la paix, depuis le 13 octobre 1558, auquel jour se fist la première entreveue jusques le 8 décembre ensuyvant audit an que lors les seigneurs députez estoient de retour audit Bruxelles » (folio 492, recto) ; — 219 livres au même, « pour ses vacations d'avoir vacqué à la communicacion de la paix au Chateau de Cambrésis depuis le 21 janvier cinc-quante huit (anc. st.), jour de son partement de Bruxelles jusques le 4 d'apvril enssuivant XV^e cinequante neuf après Pasques, jour de son retour audit Bruxelles avecq le traité de la paix » (folio 492, verso) ; — 297 livres à messire Antoine de Beaulaincourt, chevalier, seigneur de Belleville, conseiller et premier roi d'armes de la Toison d'Or, pour être parti de Lille, lieu de sa résidence le 9 novembre 1559 et « venu vers Bruxelles où il avoit fait préparer ce qui estoit nécessaire et besoing à solemniser les obsèques et pompe funèbre de feu de très-digne mémoire l'Empereur Charles V^e de ce nom ; en quoy il s'est acquité à son pover tant au regard de bailler instruction de construire et mener le navire trionfalle pour représenter les conequestes, vertuz et très-haultz faitz de Sa Majesté, que de faire faire et ordonner les bannières, estandars, guidons, pennons, cornettes, bardes, capparassons et troussières des chevaulx y menez qu'il convenoit faire de broderies et riches métaulx et couleurs tant aux armes d'icelle Sa Majesté, celles de ses royaumes et pays que de ses couleurs et devises et autres choses ; et en meisme temps par le commandement que dessus, il avoit entendu et sollicité ce que touchoit les pompes funèbres et exèques de la Royne d'Angleterre et de la Royne douaigière de Hongrie et de Bohême, etc. ; et, depuis, à l'ordonnance des tableaux qu'il convenoit mettre en l'église de Sainte-Goedèle, si comme l'ung pour y poser les escuz d'armes et quartiers de Sa Majesté Impérialle avecq ses cottes d'armes, heaul-mes, timbre et de joustes et autres pièces notables portées à laditte pompe ; et l'autre pour y poser aussi les escuz des armes et quartiers de la feu Royne d'Angleterre ; et aussi de donner ordre pour faire suspendre en la dessusdite église lesdis estandarts et bannières » (folio 499, verso) ; — 747 livres, 15 sols à Urbain Scharembergher, secrétaire de Sa Majesté en langue allemande, « pour, à l'ordonnance du duc de

Savoie, etc., avoir suivi le camp de Sa Majesté et avoir servi de son dit estât depuis le 14 juillet 1557 jusqu'au 30 novembre suivant ; — item, pour être parti de Bruxelles vers St-Omer, pour aucuns affaires de Sa Majesté, mesmement ou temps quant l'on rassembloit gens de guerre pour la perte de Calais » (folio 509, recto) ; — 200 livres à van Ysbrants et Frans G^erts-sonne, du pays de Hollande, « pour leur voyaige et vaccacions par eulx faictz à l'ordonnance de Son Altèze dès le lieu de leur résidence vers Gravelinghes et d'illecq avecq autres députez avoir esté visiter le lieu pour trouver moyen et manière de faire ung hâble nouveau et changer le cours de la rivière dudit Gravelinghes, pour empêcher l'entrée et sortie des ennemis audit pays » (folio 512, verso) ; — 1,320 livres à messire Antoine, évêque d'Arras, etc., « pour le reste et parpaie de 4,320 livres à luy dues pour ses vacations d'être le 30 avril 1558 party en compagnie de la duchesse de Lorraine doiz la ville de Bruxelles vers Cambray pour illecq entendre sur aucuns affaires dont n'estoit besoing de déclaracion. et a esté de retour audit Bruxelles, le 20 mai ensuivant ; — item, pour le 7 septembre 1558 estre party en compagnie des seigneurs ambassadeurs doiz le camp de Sa Majesté vers le connestable et autres de la part du Roy de France estans à Lille, pour illecq entendre la charge que iceulx avoient pour négocier sur le fait de la paix, et a esté de retour audit camp estant devant Auxy-le-Château le 6 octobre ensuivant ; et a encoires esté à l'assemblée tenue à Cercamp pour le fait de la paix depuis le 12 octobre 1558 jusques au 8 décembre ensuivant qu'il fut de retour à Bruxelles, pour avecq les autres ambassadeurs de Sa Majesté faire rapport de leur besongne » (folio 513, verso) ; — 800 livres à messire François Sonnius, docteur en théologie, chanoine de l'église cathédrale à Utrecht, pour le voyage qu'il fit au mois de février 1557 à Rome, « pour aucuns affaire à luy enchargez par Sa Majesté dont n'estoit besoing de plus ample déclaracion » (folio 514, recto) ; — 132 livres à Philippe Coebel » conseiller du privé conseil de Sa Majesté, « en prest et paiement sur la somme de 732 livres à lui due pour être allé de Spire le 6 août 1558, vers la cour de l'Empereur à Vienne en Autriche, et illecq négocier sur ce que par Sa Majesté et par le service d'icelle luy estoit enchargé » (folio 514, verso) ; — 400 livres à messire Felix Horning, président de Luxembourg et à Philippe Coebel, pour leurs vacations « qu'ils alloient le 19^e jour d'avril 1559 après

Pasques faire pour estre à la diette d'Ausbourg » (folio 515, verso) ; — 1,234 livres à maître Christophle d'Assonleville, conseiller, etc., pour être allé le 9 août 1558 « vers la Royne d'Angleterre pour certains grans affaires, auquel voiaige il avoit vacqué et esté occupé tant pour l'indisposicion continuelle d'icelle dame Royne, que pour autres affaires dont Sa Majesté lui avoit donné en charge, et ce, depuis le 9 août 1558 jusques au 27 décembre suivant, que lors il fut de retour audit Bruxelles en diligence, pour donner compte et faire rapport à Sa Majesté de ce qu'il s'estoit passé audit Angleterre » (folio 516, recto) ; — 3,125 livres, 16 sols à messire Jean de Ligne, comte d'Aremberg, « pour la parpaie de 4,125 livres, 16 sols à quoy montoient ses journées et vacations de son voiaige et ambassade vers Sa Majesté Impériale en Allemaigne et Augsburg » (folio 516, verso) ; — 200 livres à maître Charles Grosjean, seigneur de Romain, conseiller et maître aux requêtes ordinaires du privé Conseil, pour le voyage qu'il fit le 4 juin 1559 avec le duc d'Albe et autres seigneurs de France (folio 517, recto) ; — 328 livres à Christophle Haller, pour certain voyage par lui fait au royaume de Danemark du 10 mars 1557 (v. st.) au 8 juin 1558 (folio 518, recto) ; — 100 livres à Jean Richart, en considération d'aucuns bons services secrets qu'il avait faits à Sa Majesté « concernans grandement le bien et utilité des pays de pardeça » (folio 525, recto) ; — 400 livres à demoiselle Walburch van der Aa, à elle délivrées « des deniers procédez de la vente de la moictié de la vasselle délaissée par feu le seigneur Destombes, dévolue à Sa Majesté par droict de guerre et confiscation à cause que la dame de Harpagon, sa sœur, résidoit en France tenant parti à icelle Sa Majesté contraire » (folio 528, verso) ; — 80 livres à Jean Nervano, « souldart espagnol, en considération des bons services par luy faictz à Sa Majesté, dont icelle ne vouloit aucune déclaracion en estre faite » (folio 530, recto) ; — 100 livres à Jean Strude, capitaine des mineurs anglais, « en considération des services par luy faits à Sa Majesté aux mines et à la prinse du chasteau de Hesdin en l'an 1553 » (folio 532, verso) ; — 60 livres à certain serviteur du colonel Polwiller, pour être venu de la part de son maître vers le duc de Savoie, gouverneur et capitaine général, etc., pour aucunes affaires dont n'était besoin de déclaration (folio 550, recto) ; — 254 livres 8 sols 6 deniers à messire Ferry Carondelet, chevalier, seigneur de Po

telles, capitaine et gouverneur de la ville d'Avesnes, en remboursement de semblable somme payée par lui à des espions employés au service de Sa Majesté du 1^{er} mai 1556 au 11 mai 1557 (folio 550, recto) ; — 300 livres à messire François de Noyelles, baron de Stade, gouverneur de Hesdin, pour le service des espions et messagers secrets et autres affaires concernant le service de Sa Majesté et le bien des pays de par deçà, « desquelles pour certaines causes n'estoit besoing de plus ample spécification » (folio 551, recto) ; — 300 livres à maître Jean Martin Stella, superintendant des ouvrages et fortifications de St-Quentin, « pour faire labourer et semer les terres à l'entour d'icelle ville » (idem) ; — 200 livres à Josse de Courtewille, secrétaire d'Etat du Roi, « pour l'entretènement des espies et messagers que luy convenoit journellement pour le service de Sa Majesté envoyer du costé d'Artois » (folio 551, verso) ; — 6,859 livres, 16 sols à François Schotz, marchand à Anvers, pour draps de laine noirs par lui livrés aux personnages et officiers de Sa Majesté ci-après déclarés « pour faire robes, chaperons et autres accoustremens servans pour le deuil de feu très-noble mémoire l'Empereur Charles cinquiesme de ce nom (cui Dieu absoille), comme s'ensuyt : et premiers aux révérends pères en Dieu les évesques de Liège et d'Arras, à messeigneurs le duc d'Arschot, au prince de Busignan, aux comtes de Mansfelt, Aremberg et d'Overempde, aux seigneurs de Molem-baix, Glajon, Berlaymont, Courrières et Anthoine Dorea, tous dix chevaliers de la Toison d'Or, les princes d'Orange, comtes d'Egmont, Homes et Bossut et le marquis de Berghes » (folio 555, verso) ; — 356 livres à Jacques de la Cressonnière, seigneur dudit lieu, pour être allé le 20 juillet 1558 de « Gravelinghes au Chasteau en Cambrésis où il trouva son Alteze pour luy advertir choses de grosse importance, puis retourné à Gravelinghes et de là à Bruxelles amenant avec luy le capitaine Valleverde ; item, pourestre allé doiz Bruges vers St-Omer affin de illecq faire esquiper aucunes pièces d'artillerie pour avecq icelles contrecamper les ennemiz ayans assiégé Guynes ; item, pour par trois fois avoir couru en poste doiz ledit Gravelinghes vers Son Alteze estant à St-Omer, pendant que les ennemiz estoient audit Guynes et une autrefois courru vers le comte d'Egmond pour luy porter lettres et luy dire quelques par-ticularitez des ennemis ; itom, pour la nourriture d'un soldart françois que Son Alteze taisoit tenir et garder audit Gravelinghes et pour les despens de cinq espies

françois par luy tenuz et gardez au lit Gravelinghes jusques à ce que le prévost des mareschaulx les envoioit quérir, dont l'un d'iceulx avoit esté exécuté par la corde > (folio 565, recto) ; — 565 livres, 15 sols à Michel Mariage, dit Barbasan, fourrier, pour « plusieurs ouvraiges, réfections et réparations faictes au Chasteau en Cambrésis et aux cincq corps de logiz estans auprès ledit Chasteau, assçavoir le Beau-Regard, Monsoulas, Monsecours, Monplaisir et la Belle Ymaige, préparez et apprestez pour la communication de la paix à l'advis du seigneur de Hellefauld et dudit Barbasan, aussi pous plusieurs estoffes, matériauz, instrumens et autres choses nécessaires livrées pour lesdittes réparations » (folio 567, verso) ; — 36 livres à Jacques de Donghelbughe, lieutenant du prévôt de l'hôtel du Roi, pour être distribuées à neuf prisonniers françois détenus au château de Vilverde, savoir : Pierre Larnes, Louis Ferout, Renard Busicq, Adam Le Petit, Jean Bavisse, Jean David, Hubert Saulterir, Nicolas Guarin et Jean Baptista, « ausquelz Sa Majesté, en faveur et considération de la paix avecq France avoit accordé en don à chacun deux escuz une fois pour eulx retirer en France » (folio 571, recto) ; — 13035 livres 13 sols valant 10000 florins de 15 batz à l'Empereur Ferdinand, « en tant moins de 20000 semblables florins que le Roy nostre sire , avoit promis de faire fournir à Sa Majesté Impériale sur la portion d'icellui seigneur Roi à cause du cercle de Bourgoingne et la dernière expédition contre le Turcq » (folio 572, verso) ; — 200 livres à maître Jean Gilles, greffier des finances de Sa Majesté , pour les délivrer à certain personnage « pour employer en aucuns affaires secretz » (folio 573, recto) ; — 60 livres à François Schots, marchand de draps à Amiens, « pour le tondaige du drap noir par luy livré aux obsecques de feu louable mémoire l'Empereur Charles cinquiesme > (folio 577, recto) ; — 38 livres 14 sols au même, « pour la voicture des draps des obsecques d'Anvers à Bruxelles, ensamble des cordes et cane-vaz à pacquer iceulx draps » (folio 577, verso) ; — 870 livres à messire Charles de Brimeu, comte de Meghem, etc., en remboursement de semblable somme par lui dépensée « tant en affaires secretz que pour aulcunes hobbettes que ont esté faictes sur les rampars de la ville de St-Quentin » (folio 583, recto) ; — 2228 livres à messire Pierre, comte de Mansfeldt, chambellan de Sa Majesté, pour plusieurs postespar lui courues,

envois d'aucuns gentilshommes, messagers, espions et autres parties extraordinaires (folio 585, verso) ; — 1904 livres 1 sol à Antoine d'Auxon, orfèvre à Bruxelles , Erasme Pesteau , marchand de soierie à Anvers et à messire Gaspard Schetz, conseiller et facteur des finances de Sa Majesté « pour deux colliers de l'ordre du Thoisson d'Or, chacun de 26 fusilz et 26 cailloux et ung thoison à chacun pendant, faitz au lieu de ceulx que avoient esté envoyez aux deffunctz Franchois, Roy de France, et Christierne, Roi de Dennemarcque qui n'estoient encores renvoyez ; item, pour 40 aulnes de velours cramoisy excellent pour emploier à ung manteau, robe et chapperon de «Tordre du Thoisson d'Or que Sa Majesté avoit ordonné faire faire et envoyer au roy de France Henry avec 26 aulnes de sat-tin blanc, 9 aulnes et demie de taffetas blanc, 8 livres d'or, une demi-livre d'argent, employés audit manteau comme pour la façon d'icelui, etc. » (folio 586, recto) ; — 50 livres à Chrétien Sgroot, géographe du Roi, pour avoir fait deux cartes du pays de Gueldre et de Zutphen en Tan 1558 à l'ordonnance du duc de Savoie » (folio 587, verso) ; — 339 livres à Antoine d'Auxon, orfèvre, pour l'or et la façon de deux chaînes délivrées « à aucuns personnaiges venuz de par le Duc de Clèves audit Bruxelles pour affaires dont n'est besoing de déclaracion et ce, pour don et présent à eulx fait » (idem) ; — etc.

B. 2540. (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin, 8 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **155**». — Mandements : de Marguerite, archiduchesse, gouvernante des Pays-Bas au trésorier des guerres de payer les gens de guerre ; — du Roi Philippe II portant règlement sur le cours et la valeur des monnaies dans les Pays-Bas ; — des gens des finances ordonnant au commis à la recette du subside ecclésiastique de tenir en surséance le reste du subside dû par « les abbesses, religieuses et couvent de Notre-Dame du Verger-Soubz-Oisy en Artois » ; — de Pierre d'Ennetières, lieutenant du bailli de Tournai, de payer les frais faits pour l'arrestation et l'incarcération de prisonniers ; — de François de Lorraine, duc de Guise, accordant à messire Jean, comte de la Chambre, le placet « pareatis » par lui requis pour qu'il soit procédé à l'exécution des lettres patentes par lui obtenues du Grand Conseil contre le comte de Nassau au sujet de la

succession de la maison de Chalon. — Copie du De Par le Roi a/Henri II roi de France, en interprétation des ordres donnés pour la cessation d'armes du 29 mai 1559, avec cette mention : imprimé à Paris chez Sébastien Cramoisy, imprimeur ordinaire du Roi et de la Reine ; — etc.

B. 2541. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin, 4 pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre **1559**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le Roi Philippe II : accordant des indemnités à cause des pertes subies pendant la guerre à Jean de la Haye, prêtre, chapelain de l'évêque d'Arras, Antoine Ducrocq, prêtre, la veuve de Jacques de Berghes, chevalier, seigneur de Bernusin ; — idem, une pension de 4 sols par jour à Sébastien Kildermans, archer de corps ; — une pension de 1,200 livres aux abbé et religieux du couvent de Cercamp pour les aider à réédifier l'église de leur couvent ; — idem, aux bailli et échevins de Tourcoing l'autorisation de faire graver un scel aux causes et de percevoir des droits de scel sur les contrats soumis à leur approbation ; — confirmant les privilèges accordés le jeudi, nuit de St-Simon et de Ste-Jude 1345, par le comte Guillaume de Namur aux ferrons tenant forges à eau en la ville de Marche-sur-Meuse et ailleurs au comté de Namur, renouvelés depuis par les ducs de Bourgogne, Charles-le-Téméraire et Philippe-le-Beau et par l'Empereur Charles-Quint, les exemptant « de taille, de correvé, de tonnieu, de coutumes et de tous aultres services indeuz et aussi d'ost et de chevaulchié si ce n'est pour noz pays à deflendre », des droits de poids ; déclarant que « ne doibvent ni ne debvront lesdits ferons, leurs hoys et leurs remanans, les ouvriers ou myneurs qui à dictes forges appartiennent et appartiennent, y estre trais en cause en quelconques manières que ce soit, pour nulz cas parde-vant nulz de noz justices dedans nostre ville de Namur ou de nostre dite comté, ce n'est pour villain cas, assavoir soit mort d'hommes, trieuwes brisier (rupture de trêve), rays (rapt) de femmes, arsin de moison, larecin, coup de coutial et membre tollir ou abfolure », les autres délits et méus restant de la compétence des mayeurs et jurés de leur métier des forges ; leur permettant de faire et < ouvrir tous telz ouvraiges de fer sans faire achier que on fait et fera

aux autres forges qui sont à présent à Weys-sur-la-Rivière-de-Houyoul en nostre comté de Namur ; exemptant les marchands qui viendront acheter leurs fers de tout droit de tonlieu ; les autorisant à couper des bois dans les forêts domaniales pour étançonner leurs mines ainsi qu'à laisser traverser les terres du comté par leurs chariots chargés de mine de fer ou de mine de charbon (houille), etc. ; — faisant remise à Antoine Cocquerel d'une partie de son fermage du droit de péage de la ville de Bapaume ; — idem, d'une partie de leurs impôts aux habitants du village de Nœve-lez-Béthune, à cause de la pauvreté dudit village qui dans les dernières guerres a été continuellement fourragé, mangé et pillé des gens de guerre, vivandiers, etc., comme il a été exposé dans une précédente requête présentée en 1557, ajoutant que « depuis ou mois de may de l'an 1557 y fust logié la compagnie du sieur de Saint-Martin qui soyèrent soille, soucristion et autres grains pour leurs chevaux à cause que ou dit villaige n'y avoit nulz herbaiges ; ou mois de juing eussuyvant la compagnie des gens de pied du capitaine de Le Val auroit logé illecq jour et nuit, et ou mois de novembre après y viendrent de nuit loger trois enseignes d'es-paignols qui firent dommage de plus de 700 florins, lesquelz auroyent été cause de la maladie et mort de plusieurs des habitants pour la peur qu'ils prindrent de ce qu'ilz estoient venuz de nuit ; encoires au mois de décembre les gens de cheval de la compagnie du sieur de Watteville ; quinze jours après la compagnie des gens de pied du sieur de Noulette ; au mois de janvier audit an y furent logez deux jours et deux nuicts ceulx de la compagnie du sieur de St-Martin qui firent dommage plus de 400 florins ; au mois de mars ensuyvant ceulx de la compagnie du sieur de Viry qui firent grands dommages, ruynes et molestes ausdictz supplians, batans hommes, femmes et enfans plus que ne avoyent fait tous ceulx y ayans logé auparavant ; au mois de juing audit an 1558 y fut logié la compagnie d'ordonnance de nostre très cher et féal cousin le comte du Rœulx et au mois de juillet ensuyvant la compagnie de Gribellette, haulx bourguignons, lesquelz y furent logez deux fois en quinze jours allant et retournant à Gravelinghes ; au meismes mois 300 chevaux espaignolz et prisonniers françois qu'ils y avoyent prins à la bataille faicte audict Gravelinghes ; au mois de septembre ensuyvant la compagnie du sieur de Loez ; quinze jours après la compagnie du sieur de La Motte ; huit jours après 300 pyonniers anglois ; davantage

pendant que nostre camp avoit esté à Doulens, les vivandiers et fouraigiers tant espaignolz, noirs harnas que autres auroyent prins et emporté avoine, vesches et autres grains et fourrages en sorte qu'il n'y demoura quasi riens d'iceulx grains et fourrages ; qu'après auroit esté logié audit Nœve, estant nostre dit camp à Auxy-le-Chateau, la compagnie de hault et puissant prince nostre très cher et très aimé cousin, chevalier de nostre ordre, le duc de Savoye alors lieutenant gouverneur et capitaine général de nos pays de pardeça ; quinze jours après, l'espace de quatre jours les archiers de sa garde ; après le camp rompu, trois cens chevaux espaignolz environ ung mois, battans bled, avoine, soucristions et autres grains, faisant moudre et fourner les bleds à leurs volonte, et aussi des autres biens estans ses maisons desdits supplians, de sorte que la plus part desdits habitants et leurs bestiaux se seroyent absentez et les autres tenoient fort en l'église, habandonnans leurs maisons ; peu après y seroyent venuz logier dix enseignes d'allemands qui auroyent brûléz les arbres, bois, maisons, chariots, harnas et ustensiles de labour et tiré jus pour eulx chauffer plusieurs maisons, estables et édifices ; et la veille de Pasques dernier y seroyent aussi venuz loger six vingtz chevaux noirs harnas et trente chariots qui y firent dommage plus de cinq cents florins, etc. » ; — idem, à Jean de la Haye, fermier du droit *gavenage* du vin à Saint-Omer, du tiers de son fermage, « parce que l'on n'a amené de vins audit Saint-Omer comme on souloit le faire en temps de paix, n'y entrant présentement que du vin du Rhin, en grandes pièces tenant autant que quatre d'Orléans, et sur ces grandes pièces n'est dû plus de droits que sur les petites » ; — idem, aux habitants d'Audruicq d'une partie de leurs impôts à cause des pertes qu'ils ont subies pendant la guerre. — Permission de tester donnée par l'évêque de Tournai à Daniel Coere, prêtre entaché de bâtardise.

B. 2542. (Portefeuille.)— 30 pièces, parchemin, 18 pièces, papier. 2 sceaux.

1^{er} janvier —31 décembre 155». — Lettres ordonnant la publication de la paix de Câteau-Cambrésis (5 avril 1559) ; vérification faite sous François II au parlement de Dijon le 24 février 1559 (1560 n. st.) du traité de Câteau-Cambrésis conclu le 3 avril 1559 ;

vérification faite au parlement de Rouen le 27 mai 1559 ; inventaire des papiers et objets fournis par les sieurs de Romain, conseiller et maître aux requêtes et Bertin, secrétaire d'État de Sa Majesté, envoyés avec le duc d'Albe, prince d'Orange, comte d'Egmont en cour de France « pour assister les sermens, mariaiges et autres choses contenues en leurs instructions », dans lequel figure « ung reliquaire d'ung bras de St-Germain, trouvé à St-Quentin, rendu par M. le comte de Melito et délivré par ledit conseiller à Monsieur le Cardinal de Lorraine, le dimanche 16 juillet 1559, etc. » ; — copie authentique collationnée sur le traité original du contrat de mariage d'Elisabeth de France, fille du roi Henri II, avec Philippe II, roi d'Espagne, fait et passé au Louvre le 20 juin 1559. — Attestations : par des bourgmestres et des échevins de remises faites dans les impôts et subsides ; — par des hommes de fief, des officiers de justice et des ouvriers de dépenses faites dans le domaine du Hainaut, la forêt de Mormal, les recettes du Quesnoy, de Béthune, de Bapaume et de Cassel. — Bornage d'un quart de lieue à l'entour des fossés de la ville d'Avesnes fait au mois d'avril 1558 par les commis du duc d'Arschot. Mémoire au sujet des difficultés relatives à l'apurement du troisième compte du receveur général des finances ; — idem, au sujet des comptes de Jacques de Calonne de la recette d'Enghien, de Gilles de la Somme, trésorier des chartes de Hainaut. — Inventaire des pièces produites au sujet de la comptabilité de Louis Le Gambier, receveur du domaine d'Arras. — Déclaration des droits seigneuriaux au bailliage d'Aire. — État de la recette générale du comté de Bourgogne présenté par Constance de Marenches, receveur général de Bourgogne.

B. 2543. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1559**. — LeUres de commissions octroyées : par Philippe II, instituant Josse Colboert, bailli de la chambre légale de Flandre ; — idem, Jacques de la Cressonnière, gouverneur, capitaine et bailli de la ville d'Audruicq ; — idem, Robert Hapiot, greffier du conseil d'Artois ; — idem, Jean Lescove, sergent à cheval au bailliage d'Hesdin ; — chargeant le sieur de Nieuwerlet, capitaine de Dunkerque, d'entendre et clore les comptes de ladite ville ; — idem, les bailli et hommes de fief de la châtellenie de Licques d'autoriser la vente des biens appartenant aux enfants mineurs de Jean De Vault ; — par François II, roi de France, chargeant le premier sergent d'armes requis de sommer toutes les personnes ayant en leur possession des titres et papiers provenant de la succession de la maison de Chalon d'avoir à les remettre immédiatement, et ce, à la requête de Jean, comte de la Chambre, à cause du procès qu'il a « pour

raison de la principauté d'Orange, terres et seigneuries de Treschenu, Orpierre, la Perne de No-vesan, sizes en Dauphiné, Varennes, Cuiseaulx et Beaurepaire, sizes en nostre duchié de Bourgoigne et autres terres et succession de la maison de Châlon » ; — par les chefs trésorier et commis des finances continuant Guillaume Sanders dans l'office de bailli du métier deBouchoute ; etc. '

B. 2544. (Portefeuille.) — 100 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1559**. — Quittances délivrées par : le receveur général des finances, le receveur de l'artillerie, le trésorier des guerres, Philippe du Jardin, receveur général du Hainaut, les receveurs du Quesnoy, d'Oostfandre et divers autres fonctionnaires et officiers de sommes reçues pour les services de la guerre, des domaines et des finances ; — par divers créanciers de rentes sur les domaines de Cassel, Béthune, Quartier d'Arras, Westfandre, Tournai et Tournésis, le Quesnoy, le bois de Nieppe et les moulins à eau de Menin ; — par des officiers et messagers pour leurs gages et pensions ; — par des ouvriers et fournisseurs de matériaux pour les travaux du grand château de Gand.

B. 2545. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1560** (47). — Mandements : du Roi Philippe II constituant des rentes sur les domaines de Béthune et de Cambrai ; — des président et gens des comptes de Lille ordonnant de payer à Maximilien Le Candele la somme de 120 livres prêtée au Roi ; — idem, de tenir quitte Jiro Lambert de la

(47) Le compte de l'année 1560 manque à la collection des Archives du Nord.

ferme du terrage de Pernes ; — idem, aux lieutenant du bailli et autres officiers de St-Omer de chercher une maison convenable pour tenir leurs assemblées ; — idem, d'ajourner les débiteurs de George de Themsecke, écoutez de Bruges, à l'effet de payer les arrérages dus par eux ; — idem, de rabattre de la recette d'Aert Molckeman, trésorier des guerres, la somme de 1275 livres pour pareille somme payée aux gens de guerre ;— de Jean de Failli, bailli de Tournai, ordonnant de payer les frais de réfection faits à la maison de Sa Majesté sur le marché de Tournai ; — de Pierre d'Ennetières, lieutenant du bailli de Tournai, prescrivant de payer les frais de réfection de la Tour de France ; — de Jacques Taffin, conseiller du Roi, receveur général de Cassel, d'informer contre plusieurs bourgeois d'Ypres, redevables à l'égard du tonlieu d'Hazebrouck ; — de Nicolas Dangre, évêque de Mende, etc., maître de l'hôtel du Roi, gouverneur et lieutenant général pour le Roi de Navarre (48) en tous ses pays et seigneuries où qu'elles soient assises et son chancelier en Navarre, ordonnant au receveur des biens dudit Roi en la châtellenie de Lille et Halle de Phalempin, terres et seigneuries d'Haubourdin et Emmerin, de payer six patars aux officiers de la dite châtellenie toutes les fois qu'ils s'assembleront pour les affaires du domaine (17 avril 1560).

B. 2546. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin, 7 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1560**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyés par le Roi Philippe II : faisant remise à Thomas Carlier, Robert Becquet et Remi de Main, fermiers du droit de terrage à Landrecies, des deux tiers du dit fermage, à cause des pertes qu'ils ont éprouvées par le fait « du camp et des gens d'armes estant logez à Maroilles et aux environs dudit Landrecies » ; — accordant à Catherine Houzet l'amortissement sur deux cents trois verges et demie de terre ; — idem, aux religieuses sœurs noires de Douai l'autorisation d'établir une brasserie dans leur couvent ; — idem, une augmentation de gages pour les gens de la Chambre des Comptes de Lille ; — idem, aux habitants du bourg de -St-Venant l'autorisation d'établir pour un laps de 6 ans des accises sur les vins et bières afin de réparer les chemins ; — une pension de 200 livres de quarante gros à Hubert de Tày-mont ; — etc.

B. 2547. (Portefeuille.) — 25 pièces, parchemin, 10 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1560**. — Attestations par : des bourgmestres et échevins des remises qui leur ont été faites dans le paiement des aides et subsides ; — par divers officiers au sujet de

l'administration des biens du domaine, entre autres, par Guillaume Desjardins, lieutenant, gouverneur de Béthune, au sujet des recettes * de la boulle et du breleqc qui soloit courir en censé, de la table des lombards que soloit tenir Robert Le Changeur » et des brasseurs brassant cervoise ; — enquête faite par les commissaires de la Chambre des comptes de Lille touchant l'exemption des tonlieux de Cassel et Hazebrouck prétendue par les bourgeois d'Ypres ; — compte de la recette ordinaire de la châtellenie de Lille ; — etc.

B. 2548. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1560**. — Lettres de commission octroyées par le Roi Philippe II : maintenant pour un terme de six ans Henri Aechte, dans ses fonctions de bailli de Schellebelle et Wanzele ; — conférant à Josse Persanes, la chapellenie de la chapelle du château de la Buissière ; — par les gens des comptes de Lille commettant le premier huissier d'armes requis d'informer au sujet du droit de tonlieu d'Ardenbourg, appartenant au Roi ; — par Jean Le Vasseur, seigneur de Rabodenghes, constituant Jacques d'Autreulles, bailli de la dite seigneurie de Rabodenghes.

B. 2549. (Portefeuille.) — 30 pièces, parchemin, 19 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1560**. — Quittances délivrées par : Liévin Wouters, receveur général des finances, Thierry Colen, receveur de l'artillerie, Martin van den Berghe, trésorier de l'épargne, Aert Molckeman, trésorier des guerres, de sommes

(48) Antoine de Bourbon, roi de Navarre, mari de Jeanne d'Albret et père d'Henri IV.

reçues pour leurs services respectifs ; — par les créanciers de rentes sur les domaines de Béthune, Hainaut, Westflandre et Cassel ; — par divers capitaines et messagers, entre autres, Claude de Brimeu, comte de Meghem, maréchal "héréditaire de Brabant, Gilles de Lens, gouverneur et capitaine du château de Béthune, François Le Vasseur, secrétaire ordinaire du privé conseil du Roi ; — Pierre Boisot, conseiller et maître aux deniers, etc. ; — etc.

B. 2550. (Portefeuille.) — 18 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **isei** (49). — Lettre de Philippe II, aux président et gens du Conseil en Flandre, leur rappelant « qu'avant nostre partement de noz Pays-Bas, vous ayons sur tous aultres recommandé le poinct de la religion ; et combien que depuis icelluy vous ayons encoures réitéré ladicte recommandation par noz lettres, et que à diverses fois madame la ducesse nostre bonne sœur nous ayt adverty du bon soing que l'on y tient, toutesfois voiant ces perverses sectes de jour à aultre plus croistre aux pays voisins, que est chose de si dangereux exemple pour les nos-tres, mesmes ayant présentement entendu ce que seroit advenu en noz villes de Tournay et deValenchiennes (50) ; et considérant pour ce tant estre requis de y donner bon ordre à tous costelz, et de plus en plus y user de toute extrême dilligence , nous n'avons peu délaissier pour l'obligation singulière que avons à l'honneur et service de Dieu, et ou salut des âmes de noz bons subjects de vous donner encoires sur ce reste rencharge. etc. » (Madrid , 10 novembre 1561) ; — mandements du roi Philippe II pour réserver la nomination au Roi quant aux bénéfices et offices ecclésiastiques en Gueldre, excepté pour les vicaireries et coustreries qui resteront à la nomination du gouverneur Charles de Brimeu ; — de Marguerite de Parme et des gens des comptes de Lille ordonnant de payer diverses sommes à des religieux et des hommes de guerre ; — de Pierre d'Ennetièrôs, lieutenant général du bailli de Tournai, de payer à Jean Requier, l'un des six sergents du Tournésis la somme de 60 sols et à Jean de la Chambre diverses sommes pour avoir pris et appréhendé Pierce Bacquelard, homicide, exécuté par l'épée à Mons ; idem, la prise et convoi à la dite justice d'un nommé Jean de Lannoi, exécuté par le feu sur le grand marché par sentence des commissaires de Sa Majesté pour le fait des hérésies ; idem, de Roland Elpot, exécuté par la corde ; — de Pierre Baele, lieutenant du bailli de Tournai, ordonnant de payer à Jacques Barra, officier exécuteur des jugements criminels, la somme de 3 sols, 6 deniers pour avoir exécuté la sentence rendue

par les commissaires du Roi « estant en ceste ville pour le fait de la religion » et brûlé grande quantité de livres d'hérésie trouvés en la maison de Nicolas de Poortere, armoyeur ; — etc.

B. 2551. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 10 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le Roi Philippe II : accordant à Gauthier Duchastel, receveur du domaine du Quesnoy, l'arrentement perpétuel de deux parties de pré dit le pré des *Cengles des Belles Fontaines* ; — remettant à Etienne Brunnois, fermier de la censé des Estocquies, le tiers de son fermage des années 1558 et 1559, à cause des pertes qu'il a faites ayant eu en l'année 1557 plusieurs bêtes chevalines emmenées par les français et l'année suivante ses pâturages ayant été inondés ; — idem, à Henri de Montmorency .seigneur de Montigny, des droits seigneuriaux dus pour les rentes dont il veut charger ses biens ; — accordant une modération des droits seigneuriaux à Charles de Rubempré sur la seigneurie de St-Martin-lez-Bermerain ; des président et gens des comptes à Lille, accordant à François de Wissocq, seigneur de Tournay, l'autorisation de mettre en exploitation deux moulins sis à Aire, nommés les moulins de Gournay ; — idem, à messire Philippe de Haillies celle de démembrer son fief dit bois de Bondues tenu de la salle de Lille ; — idem, à Josse Eskin, « soyeur d'ais » à Helchin celle de construire un moulin à tordre huile sur un coin de terre joignant le grand chemin de Tournai à Audenarde au devant de la chapelle de Helchin.

B. 2552. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin, 18 pièces, papier.

1^{OT} janvier — 31 décembre **tsei**. — Enquête intitulée : « les pointz principaulx contenant l'instruction de Sa Majesté touchant l'information que se doibt faire sur le tràictement .des gens et des plaintes du

(49) Le compte de l'année 1561 manque à la collection des Archives du Nord.

(50) Le Roi fait allusion aux prédicateurs calvinistes arrêtés et brûlés à Tournai, et aux ministres Simon Faveau et Pierre Maillard, de Valenciennes , arrêtés aussi en 1561 et que le peuple devait délivrer lorsqu'ils montaient sur le bûcher, le 27 avril 1562.

peuple », au sujet des excès commis par les soldats à Aire, Béthune, Lens et Douai. — Attestations par : le trésorier général des finances au sujet des fournitures de grains pour l'approvisionnement de Hesdinfort et des villes du Vermandois ; — le maître juré des poids de la ville d'Anvers des quantités d'alun entrées en la dite ville. — « Recès de la diète circulaire tenue à Couloingne le 27 septembre 1561, mis en français ». Enquête faite par maître Jean van Beke, conseiller du Roi, etc., commis par les gens des comptes de Lille pour s'informer « si ceulx ayans le régime et maniance du bien et revenu des hospitaux et maisons-Dieu de Hesdin, en usent comme leur a esté enjoinct et comme faire ilz doibvent, et si les biens dédiés pour l'entretènement des povres s'employent à ce à quoy ils sont destinez etc. » — Déclaration des reliefs d'Aire. Information sur les charges et l'administration des deniers de la ville de Bapaume. — Inventaires des armes et munitions de guerre déposées dans les châteaux de Lille et de l'Ecluse et à Malines.

B. 2553. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre — Lettres de commissions octroyées par le Roi Philippe II : instituant Jean de Longhe vendeur de la taille d'aval du bois de Nieppe ; — chargeant François de Courtewille de l'audition des comptes de la ville de Gravelines ; — accordant à Folckert, clerc de l'évêché d'Utrecht, la prébende vacante par suite de la résignation faite par le sieur François Regers ; — nommant Jean Goudin, sergent du bois de Nieppe ; — idem, par Marguerite de Parme, Régente des Pays-Bas, nommant plusieurs capitaines des gens de guerre pour entrer au service du Roi ; — idem, Adam Rubert, receveur des exploits du Conseil de Luxembourg ; — chargeant Philippe de le Somme, trésorier des chartes du Hainaut, de faire l'inventaire des chartes déposées à la dite trésorerie qui concernent la Hollande.

B. 2554. (Portefeuille.) — 49 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre •&» !. — Quittances délivrées par : Liévin Wouters, receveur général des finances, Martin van den Berghe, trésorier de l'épargne, Aert Molckeman, trésorier des guerres, divers capitaines et fournisseurs de sommes reçues pour le service des finances et de la guerre et la fourniture de vivres et de munitions ; — les créanciers de rentes assignées sur les domaines de Béthune, quartier d'Aire, de Namur et de la ville de Tournai ; — par des capitaines et gouverneurs, entre autres François de Bernemicourt, gouverneur du château de Béthune, Corneille de Buwe, Gilles de Lens, baron d'Aubigny, etc. ; — divers messagers, etc.

B. 2555. (Registre.) — In-folio, 365 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre 1555. — « Compte sixiesme de Liévin Wouters, conseiller et receveur général des finances du Roy, nostre sire, de la receipte et despence par luy faicte à cause de son office de receveur général etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 2,137,606 livres, 1 sol, 10 deniers tournois ; les dépenses à celle de 1,293,282 livres, 2 sols, 10 deniers, même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants : 186 livres reçues de Philippe Marchant, conseiller du Roi et son receveur général de Bourgogne « sur ce qu'il pavoit ou pourroit debvoir à Sa Majesté à cause de sa receipte de l'année lors cour-rante en deniers payés à Pierre De la Porte et Gaspard Gomond pour leur remboursement de semblable somme payée et déboursée à cause de divers envoys de lettres par eulx dépeschez par la poste à Spier pour le service d'icelle Sa Majesté » (folio 44, recto) ; — 600 livres reçues de messire Jérôme Sandelin, chevalier, receveur général de Zélande et payées à « Jehan Perez et Pierre Aerts, margliseurs de l'église Notre-Dame en la ville de Bruges, commis à la receipte et distribution des deniers ordonnez et à ordonner pour les ouvraiges de la thombe et sépulture à faire en laditte église à honneur et souvenance de feu bonne mémoire le duc Charles de Bourgoingne pour en faire paiement à Jacques Jonghelinck sur ce que luy pavoit ou pourroit estre deu à cause de la ditte thombe et sépulture qu'il avoit emprins de faire » (51) (folio 63, recto) ; — 157,854 livres, 14 sols, 7 deniers à Aert Molckeman, trésorier des guerres (folio 181, verso) ; — 25,500 livres à très haute et très puissante princesse

(51) Les ossements de Charles - le - Téméraire, transportés, comme l'indique le compte de 1550, de l'église Saint-Georges de Nancy aux Jacobins de Luxembourg, furent ensuite amenés et déposés dans l'église Notre-Dame de Bruges. Jacques Jongelinck, d'Anvers, auteur du mausolée de Charles-le-Téméraire, fit aussi la statue du duc d'Albe, érigée à Anvers. D'après divers articles du compte de 1562 il aurait reçu la somme de 1,800 livres pendant cette année pour les travaux du monument de Bruges.

Madame Marguerite, par la grâce de Dieu, duchesse de Parme, etc., régente des Pays-Bas, sur le traitement de 70,000 livres que lui a accordé le Roi (folio 212, recto) ; — 8,000 livres à Guillaume de Nassau, prince d'Orange, comte de Nassau, de Buren, Leerdam, gouverneur et capitaine général du comté de Bourgogne, de la Hollande, etc., pour quatre années arriérées de son traitement de 2,000 livres par an (folio 212, verso) ; — 732 livres à messire Simon Renard, chevalier, seigneur de Bermont, etc., sur son traitement de 40 sols par jour (folio 223, recto) ; — 240 livres à Nicolas Bonart, par ci-devant barbier de corps de feu l'Empereur (folio 254, verso) ; — 180 livres à Nicolas Berrig, barbier de chambre dudit feu Empereur (folio 255, recto) ; — 160 livres à Nicolas de Marnay, « ayant cy-devant servy feu l'Empereur en la saulcerie » (folio 255, verso) ; — 160 livres, 14 sols, à Catherine Vaers-kens, veuve de Heyndrick von Hendesem, « ayant cy-devant servy feu l'Empereur de brosser » (idem) ; — 10,000 livres à Guillaume, "par la grâce de Dieu, duc de Clèves, Juliers et de Mons, comte de la Marche et de Rayensberghe, seigneur de Ravenstein, etc. (folio 264, verso) ; — 6,000 livres à messire Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont, baron de Mercœur etc. pour deux années de sa pension de 3,000 livres (folio 264, verso) ; — 100 livres à Cristiaen Sgrootz, géographe « en prest et paiement sur son voyaige et vacation qu'il alloit faire à l'ordonnance de Son Alteze vers Charlemont, Philippeville, Durby et autres lieux pour faire description d'iceulx selon et ainsi que luy estoit ordonné » (folio 289, recto) ; — 400 livres à Jean de Lannoy, etc., « pour aucuns vaccacions par luy faitz allant à Cambray au-devant du Cardinal de Lorraine, comme aussy de celles qu'il avoit fait en Cambrésis, consultant avecq les députez du Roy de France sur les limites de l'ung et de l'autre pays » (folio 291, verso) ; — 2,745 livres à messire Thomas de Perrenot, chevalier, seigneur de Chantonnay, ambassadeur du Roi Philippe II vers le Roi de France, à raison de son traitement de 4 ducats par jour (folio 301, pecto) ; — 150 livres à Denis Deve, seigneur de Walsin, pour le ¹ voyage fait par lui vers l'Empereur en Allemagne afin de lui présenter de la part de Sa Majesté aucuns oiseaux de proie (folio 302, recto) ; — 20 livres à Aert Longhe, ci-devant premier tailleur de feu l'Empereur (folio 303, recto) ; — 400 livres à « sire Henricus Joliff, doyen de Bristhavele et naguerras second aulmosnier de feue la Royne d'Angleterre, Madame Marie (que Dieu absoille), etc., en don pour

Dieu et en aulmosne en considération des pertes par luy souffertes en ses biens audit Aïi gletterre estant réfugié pardeça pour en-suivre la religion catholique meismes affin de l'aydier à vivre et honnestement s'entretenir » (folio 307, recto) ; — 448 livres à frère Jean Antoine, fils de Anthoine « tant pour luy que pour révérend père, frère Richart Hargron, confesseur et général vicaire de l'ordre de St-Dominicus pour la province d'Angleterre, et aussi pour dame Elizabeth Cressener, par ci-devant prioressse du cloistre d'Erthfort en la comté de Cantia audit Angleterre, meismes pour autres religieuses dudit ordre, ensamble entre eulx tous en nombr» de douze estans réfugez dudit Angleterre à cause de la mutation de la religion, illecq en lisle de Schouwen, quartier de Zeelande, Beoisterschelt ou cloistre de Leliendale » (folio 325, recto) ; — 314 livres, 10 sols à Guillaume Jacquet, marchand de draps de soie à Malines, pour 85 aunes de velours noir employé* pour border et faire les croisures des dix cappes, casubles, tunicques de diacre et soubzdiacre et autres ornemens d'église que Sa Majesté avoit ordonné estre faitz des satins et damas cramoisy aians servy ou chapitre du Toison d'Or, lors tenu par Sa Majesté en la ville de Gandt et après donnez et distribuez à l'honneur de Dieu aux églises des villes frontières » (folio 326, recto) ; — 680 livres à Révérend Père en Dieu Roger de Montmorency, abbé de St-Waast d'Arras, pour 400 mencauds de blé mesure de Bapaume, achetés pour l'approvisionnement des ville, château et citadelle de Cambrai (folio 334, verso), • — etc.

B. 2556. (Portefeuille.) — 37 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 15««. — Mandements du Roi Philippe II portant déclaration que la nouvelle ville de Hesdin n'est point tenue des dettes de la vieille ville, « qui est présentement du tout abattue, destruite et exterminée, et par conséquent le corps et communauté d'icelle péry et estainct » ; — idem, confirmant à cette nouvelle ville les droits et privilèges dont avait joui l'ancienne, a parce que aucune ville ou place ne se peuvent bien establir, augmenter, ny soustenir par la seule fortification ou munition d'icelles, n'est que avec ce elles soyent accompagnées de bonnes loix et statutz pour y maintenir bonne justice et police et désirant la population, augmentation et accroissement de ladite ville » voulant, en conséquence,

qu'elle ait une justice tant civile que criminelle rendue par un mayeur et sept échevins avec un greffier, un argentier, trois sergents, cepier et quelques autres officiers qui seront créés en la forme accoutumée, etc. ;— do Marguerite de Parme, régente des Pays-Bas, autorisant les gens de la Chambre des comptes de Lille de mander les officiers comptables à la reddition de leurs comptes et de condamner les défaillants à l'amende ; — idem, chargeant le sieur de Courrières gouverneur et capitaine général de Douai, Lille et Orchies d'examiner la requête des échevins et conseil de la ville de Lille sollicitant de pouvoir agrandir et fortifier la dite ville depuis la porte des Malades jusqu'à celle de la Barre et d'y faire des canaux pour faciliter l'écoulement des eaux « sauvaiges », d'être autorisés pour l'exécution de ces travaux à mettre de nouveaux impôts sur les draps, vins, guèdès (pastels) d'Alby, de Toulouse et du pays, impôts qui seront payés indistinctement par les gens d'église, nobles et autres privilégiés comme par les non-privilégiés, et, en outre, de pouvoir « dresser, ordonner, mettre sus et achepter une lot-trie de tel pris et vasselle que bon samblera, et icelle faire publier et notiffier en et partout vos pays de pardechà, là et ainsy qu'ilz verront convenir et de icelle lotrie faire et achepter en dedans ung an prochain pour les deniers en procédans estre employez ausditz ouvraiges et fortifications » ; — des gens de la Chambre des Comptes de Lille ordonnant au clerc tenant les comptes du grand bailliage du Hainaut, de payer à la veuve de François Ghabille, en son vivant clerc tenant lesdits comptes, la somme de 120 livres tournois pour la remise des cartulaires des fiefs tenus de la cour de Mons qu'elle avait en sa possession ; — idem, de payer à Jean Bouleffroy, receveur des exploits du Conseil d'Artois la somme de 100 livres pour son salaire d'avoir vaqué à l'éclaircissement des arrérages dus par les habitants du plat pays d'Artois dans les aides ; — des bailli et lieutenants du bailliage de Tournai et Tournésis pour le paiement des frais d'arrestation, détention et exécution de criminels et d'adhérents à la secte luthérienne ; — idem, des gens de la Chambre des Comptes de Lille portant règlement de la draperie de Neuféglise. — Constitutions de rentes sur la ville de Valenciennes.

B. 2557. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1566**. — Lettres de don

ou de remise d'impôts octroyées par le Roi Philippe II, la Régente Marguerite de Parme ou les gens de la Chambre des Comptes de Lille : accordant à Alexandre Le Blanc, seigneur de Meurchin, l'autorisation de retirer les deniers nantis pour soutenir la revision et proposition d'erreur de la sentence du 14 mars 1561 dans le procès à lui intenté par son frère le seigneur de Bailleul au sujet du fief de l'Ermitage ; idem, à Arnould Cotrel, seigneur d'Esplechin et à Louis le Hugier, l'autorisation de renouveler les cartulaires et registres de ses biens et fiefs, et sommant tous les tenanciers de ces fiefs et terres d'en faire la déclaration ; — idem, la main levée mise par le Roi sur la régale et les biens de l'évêché de Cambrai après le décès de messire Robert de Croy, évêque et duc du dit Cambrai, et promesse faite par messire Maximilien de Berghe, évêque audit Cambrai, de prêter foi et hommage au Roi ; — idem, des indemnités à Philippe Courtelot à cause des pertes et dommages causés à un moulin qu'il avait au village de Maisnil par suite de la construction des moulins de Hesdin ; — idem, une modération dans les droits seigneuriaux aux enfants mineurs de Charles de Rubempré pour le dés-héritement du fief-lige d'Orchival ; — prolongation pour six ans des accises sur les vins et bières dans la ville d'Aire pour les deniers en provenant être employés à réparation des murailles de la ville ; — remise à Balthazar de Scheppen, fermier du tonlieu de Rupel-monde, de la somme de 800 livres sur son fermage, en considération des « grandes et excessives pertes et dommaiges et intérestz qu'il a naguères supportés, ayant esté spolié paraulcuns brigans et meurdriers de tous les deniers, vasselle et meubles qu'il avoit, et aussi mesmement ayant esté blesché et affolé, outre la perte de ses femme, enfant, beau-père et clerqs ayans estez cruellement tuez et meurdriz par les diz brigans » ; — idem, l'autorisation à messire Philippe deStavele, seigneur d'Estaires, de déplacer son moulin à vent établi à Estaires ; — idem, aux sergents du Roi de deux ans en deux ans chacun « ung saye de drap do mesme bonté et valleur des couleurs de Sadite Majesté » ; idem, l'affranchissement du droit d'aubanéité en faveur d'Adrien Dorignies, chevalier, seigneur de Wil-lerval ; — idem, l'adhérentement d'un fief en faveur de Jean Coesse.

B. 2558. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin, 15 pièces, papier.

1^w janvier — 31 décembre **1566**. — Attestations

délivrées : par les échevins des villes de Gand, Arras, Bouchain, Lens et Bruges au sujet des remises d'impôts, situation des moulins, rentes sur les tonlieux, des accises et impositions ;—les maîtres élus du «mes-tier des candreliers de Tournai et Valenciennes » certifiant la capacité dans ledit métier de Nicolas Oudin, de Douai ; —au sujet de frais de messageries et de travaux exécutés au chateau de Pernes et à la Chambre des Comptes. — Inventaire des meubles de l'Hôtel du Roi à Binche consistant en « ung tableau d'albâtre où est le crucifiement de nostre seigneur et Dieu le Père pardessus enchâssé en bois doré estant dedans une custode paincte de noir ayant ci-devant servy aux aultres parties ci-après à l'autel et chapelle de la thour de Marye-mont, ung dosselet de velours, un vieux frontal avec une croix de treille d'or, la tenture d'oratoire de damas noir, trois coussins de velours noir, une chasuble, etc » ; — idem, des châteaux de Renty, de Sampson, et Malines. — Enquête au sujet des privilèges et de la connaissance que ceux de la loi d'Ypres ont primitivement sur les maisons mortuaires de leurs bourgeois et bourgeoises quel que soit le lieu de leur décès ou de la situation de leurs biens. — Déclaration des reliefs et droits seigneuriaux d'Aire. — Attestation par Nicolas Baert au sujet « des vieilles munitions et harnois des françois retirés et amenés de St-Quentin, Ham et le Catelet à Valenciennes en 1559 et vendus comme vieux fer, à l'advenant de 6 deniers chacune livre ayant pesé 1,611 livres revenant au dit prix à la somme de 40 livres, 5 sols, 6 deniers de 40 gros, » etc.

B. 2559. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

^p 1^{er} janvier — 31 décembre **156**». — Lettres de commission octroyées par le Roi Philippe II, la Régente Marguerite ou les gens de la chambre des Comptes de Lille : nommant Guillaume Verlekenare, marchand vendeur de la taille moyenne du bois de Nieppe ; — idem, Adrien Vignoys, religieux profès de l'ordre de St Benoît au monastère de St Benoît-lez-la-ville de Laon, prévôt de Wailly au diocèse d'Arras ; — chargeant le premier huissier requis de défendre à tous autres « que les masneurs de la seigneurie de Piètre » de laisser paître leurs bestiaux dans ladite seigneurie — idem, par les mayeur et échevins de la ville d'Arras instituant Simon Quevillon leur procureur général. — Constitutions de procureurs pour rendre des comptes.

B. 2550. (Portefeuille.)— 128 pièces, parchemin, 8pièces, papier.

1^{er} janvier— 31 décembre **156**». — Quittances délivrées par : le receveur général, le receveur de l'artillerie, le trésorier des guerres, les receveurs des aides et de Hesdin, le munitionnaire du château de Renty, le receveur de Thionville, le commiseaire des États Généraux des pays de par deçà, les commissaires des fortifications, le trésorier de l'épargne, des sommes reçues pour la conduite de leur offices ; —les créanciers des rentes établies sur les domaines d'Aire, Béthune, Tournai et Tournésis ; — divers capitaines et gouverneurs des sommes reçues pour leurs gages et pensions,entre autres par Antoine de Stralin, commissaire des Etats Généraux de pardeça, Jean de Lyère, lieutenant de l'artillerie ; — par des messagers pour leurs frais*de voyages.

B. 2561. (Registre.) — In-folio , 362 feuillets, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1563**. — «, Comptes septiesme de Liévin Wouters, conseiller et receveur général des finances du Roi nostre sire de la recepte et despence par luy faite à cause de son office, etc ». — Les recettes s'élèvent à la somme de 1,306,772 livres 5 sols tournois ; les dépenses à celle de 1,258,248 livres 19 s. 5 deniers même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants : 1,000 livres à Jean Pérez, commis à la recette des deniers pour le monument élevé à la mémoire de Charles-le-Téméraire à Bruges (folio 206, verso) ; — 800 livres à maître Cornelius Henricus Mathesius, ci-devant médecin de feu l'Empereur, en récompense de ses bons services (folio 253, verso) ; — 5625 livres à messire Ernest, par la grâce de Dieu, duc de Brunswych (folio 261, recto) ; — 100 livres au baron de Berlaymont, pour avoir conduit et accompagné le duc de Clèves au mois de février 1562 jusqu'à Bréda (folio 272, recto) ; — 89 livres à maître Jacques de la Torre, secrétaire ordinaire supernuméraire du privé conseil de Sa Majesté, pour s'être transporté par la poste le 26 janvier 1561 de Bruxelles vers Gand, Bruges, Lille et Tournai pour s'informer « sur la conduite et hantise de certains gentilz hommes franchois venuz par deçà de France suspectz de sinistre pratique contre ledit pays de par deçà et pour iceulx faire appréhendre au corps si besoing fust » ; — idem, pour s'être transporté le 4 mars dudit an à

Anvers pour y faire prendre au corps « certains franchois ayans fait dévaliser certain chariot chargé d'argent entre Valenciennes et Cambray » (folio 272, verso) ; — 908 livres à Pierre Asset, seigneur de Naves, président d'Artois, Liévin Evrard, conseiller au grand conseil à Malines, et François Veleysern, procureur général audit conseil, pour s'être transportés d'Anvers le 12 mai 1563 à Tournai, « pour vaquer et entendre à prendre les informations sur l'advenue des assemblées et tumultes faites en ladite ville de Tournay, et procéder contre les tumultuans selon que le cas le requérait » (folio 265, recto) ; — 344 livres à Fernand delà Barre, seigneur de Monezon, etc, pour être venu en cour à Bruxelles à la fin de novembre 1561 mettre ordre au renforcement des gens de pied et de cheval pour « l'appréhension et punition des sectaires et autres malfaiteurs journellement lors commectant forces et insolences au pays de Flandres » (folio 277, verso) ; — 34 livres 10 sols à maître Jacques de la Torre, pour être allé avec le seigneur de Wackene à Middelbourg en Zélande « mettre ordre à certain combat y advenu d'entre certains Anglois et Franchois et appréhender au corps les coupables et arrester leurs navires » (folio 278, recto) ; — 103 livres 5 sols à maître Jean Auxtruyes, conseiller au grand conseil de Sa Majesté, pour être allé de Malines à Valenciennes avec le marquis de Berghes et le conseiller Micault, « pour illecq besoingnier et négocier sur le fait des sectaires » (folio 278, verso) ; — 1,005 livres, 5 sols à Nicolas Micault, chevalier, seigneur d'Indelve, conseiller et maître aux requêtes ordinaires du privé conseil de Sa Majesté, pour être allé le 25 juillet 1563 à Valenciennes « pour illecq entendre Testât d'icelle ville concernant la religion et au surplus y procéder selon l'ordonnance qu'il avoit de Son Altesse, faire appeler les tes-moings qui devoient estre oysen fenqueste à faire au fait que dessus par homme estrangier de ladite ville et non cogneu pour éviter toute suspicion, le dit Micault a en ce employé ung appelé Claude Le Febvre auquel il a payé 12 livres • » (folio 279, recto) ; — 6,847 livres 10 sols à messire Thomas de Perrenot, chevalier, seigneur de Chantonnay, ambassadeur du Roi en France, pour deux années de son traitement (folio 283, recto) ; — 70 livres à Denis Deve, seigneur de Walsin, gentilhomme de son Altesse, tant pour le voyage par lui fait en octobre 1562 à Francfort en Allemagne où il avait présenté de la part de Son Altesse, certains oiseaux de proie à Sa Majesté Impériale que pour le

port et dépenses faites à l'occasion de ces oiseaux (folio 283, verso) ; — 400 livres à maître Christophle d'Assonleville, conseiller et maître aux requêtes ordinaires du privé Conseil, à l'occasion du voyage qu'il allait faire vers la Reine d'Angleterre « pour aulouns affaires concernant le service de Sa Majesté et le bien des subjez de pardeça » (folio 284, recto) ; — 478 livres 9 sols, 11 deniers, à Marcelo Lampergnano, gentilhomme de la duchesse de Parme pour avoir conduit de Bruxelles, le 8 mars 1562 (1563 n.st.), à l'Empereur Fernand « aulcuns chiens de lâche (sic) que son Altesse, à l'ordonnance de Sa Majesté Royale, envoyoit à Sa Majesté Impériale » (folio 284, recto) ; — 250 livres à maître Jacques de la Torre, pour un voyage en Angleterre, « pour aulcuns affaires à luy enchargées dont n'est besoing de déclaration » (folio 285 verso) ; — 63 livres 15 sols à Artus Séroyen, pour avoir, avec huit autres soldats, conduit de Valenciennes à Bruxelles et de là à Vilvorde le secrétaire du prince de Condé, prisonnier (folio 306, verso) ; — 90 livres à maître Christophle d'Assonleville, en remboursement « d'aucunes parties par lui payées en 1557 au voyage par luy fait au royaume d'Escosse, si comme quant il fut arrivé à Barinch, dernière ville d'Angleterre contre Escosse, luy convenoit envoyer ung de ses gens avecq ung hérald d'Angleterre jusques à Eddimbourg où estoit la Royne douaigière d'Escosse affin de demander saulff-conduit et convoy pour seurement aller du dit Barinch audit Edimbourg comme pour postes par luy courues depuis Stanfort jusques à Westminster pour prévenir certain ambassadeur de la dite Royne d'Escosse envoie devers la Royne d'Angleterre touchant la paix et advertir la dite dame Royne de sa négociation concernant le service dudit seigneur Roy et celluy de ladite Royne » (folio 337, recto) ; — 640 livres 6 sols 6 deniers à Jean van den Steene, orfèvre demeurant en la ville de Bruxelles, pour une chaîne d'or donnée à l'ambassadeur du Roi de France ayant résidé vers son Altesse, que son maître avait rappelé (folio 308, verso) ; — 24 livres à certain personnage « pour aulcunes affaires à luy enchargées pour le service de Sa Majesté dont icelle ne veult déclaration estre faite » (folio 313, recto) ; — 100 livres à Jean van den Hagen, huissier du privé conseil, « pour la nourriture, entretènement et despens de bouche de Christophorus Frun, anglois » ainsi que pour la nourriture et le salaire de deux, gardes chargés de veiller sur le dit prisonnier (folio 315, recto) ; — 1,034

livres à messire Thomas de Perrenot, seigneur de Chantonnay, ambassadeur en France, pour le paiement des frais de transport de plusieurs paquets à lui envoyés d'Espagne et renvoyés à Bruxelles, « y compris certain voiage fait par un de ses gens qu'il avoit envoié parla poste dudit France audit Bruxelles ad-vertissant par icelui à Madame la Duchesse de Parme et de Plaisance etc, la nouvelle de la bataille gagnée contre ce que estoit publié au contraire (52), et ce, le tout pour le service de Sa Majesté, depuis le 30 juin 1562 jusqu'au 31 décembre suivant dont son Altesse n'a voulu estre fait plus ample spécification ou déclaration » (folio 321, verso).

R. 2562. (Portefeuille.) — 23 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1563. — Mandements du Roi Philippe II, de la duchesse de Parme, des gens de la Chambre des Comptes et de divers officiers : accordant des lettres de débitis à l'abbé de Liessies à cause de son prieuré de St-Michel au Sart, au sujet de la dîme dudit lieu ; — défendant à tous les officiers et justiciers d'accorder l'autorisation de faire aucune loterie publique et privée ; — prescrivant que les marchands de bêtes à cornes de la ville d'Arras pourront faire traverser en franchise la ville de Lens à leurs bestiaux pour les conduire à la dite ville d'Ar-ras ; — réglant le différend qui s'était élevé entre le magistrat de la ville de Douai et la gouvernance au sujet de la juridiction de la dite ville ;—idem, le procès entre Guillaume Le Blanc, seigneur de Bailleul, et Alexandre Le Blanc, au sujet de la terre de l'Hermitage ; — ordonnant le payement des frais de nourriture et d'exécutions de criminels détenus à Tournai, savoir : Isabelle Dumont, Gilles Clinquant, Jacques Legruin, Nicaise de la Tombe, exécuté par le feu pour le fait de la religion le 5 décembre 1563, Jean de Ber-toul, exécuté par l'épée, Joachim de Lalon et Lambert Cardon, brûlés comme anabaptistes, Nicolas Lemaire, fustigé de verges et banni, Ogier Cambrebecq, jeune homme à marier, pris et appréhendé avec autres au bois du lieu « où s'étoit lors fait continuellement assemblées illicites avec presches par quelques dogmatisans et amené es dites prisons où il a esté détenu pour le fait d'hérésie » ; — idem la délivrance d'armes, de poudres, etc ; — constituant des rentes sur les villes de Lille, de Valenciennes et sur le domaine de Flandre. — Sentence de la gouvernance de Lille dans le procès entre le chapitre de Tournai et Jean de Cappres, curé de Bachy, contre Noël du Buret, censier de la censé de Montiffault audit Bachy, au sujet de la dîme de ladite censé.

(52) La bataille dont il est question ici est celle de Dreux, gagnée le 19 décembre 1562 par le duc de Guise sur le prince de Condé. Les premières nouvelles qui vinrent de cette bataille à la cour portaient, en effet, qu'on l'avait perdue. « Hé bien, dit Catherine de Médicis, nous ferons nos prières en français. »

B. 2563. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 3 pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre 1563. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le Roi Philippe II ou les gens des finances : accordant à messire Charles, baron de Berlaymont, une pension de 1,200 livres par an ; — augmentant ladite pension ; — remise des droits seigneuriaux au seigneur de Gaesbeke, pour l'établissement d'une rente sur ses terres en Hainaut ; idem, à George de Montigny pour assignation d'une rente sur sa terre de Roupyet autres en Hainaut ; — idem, à Bernard, baron de Molberch, sur la seigneurie de Lûmes ; — idem, à Jacques Hennebel, fermier de l'a-vouerie du Roi, des arrérages de sa ferme ; — etc.

B. 2564. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 15 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1563. — Attestations diverses des échevins de Cambrai, Arras, Cassel, Bergues St-Winoc, au sujet des impositions et des tonlieux ; — idem de : Jacques Pinel, lieutenant du prévôt à Werquin au sujet de l'adjudication du four de cette ville ; — Josse Wyts, conseiller du Roi, au sujet de la construction d'un moulin à huile à Mouscron ; — Frédéric le Pipper, greffier de la gouvernance de Béthune, au sujet de la date du décès de messire Frédéric de Melun, mort le 9 juillet 1562 ; — Henri, seigneur de Brédérode, qu'ilajoui du don de la somme de 8,000 livres provenant de la moitié des droits seigneuriaux de la vente de la terre et seigneurie d'Havrincourt faite à messire Thomas Perrenot, seigneur de Chantonnay ; — de divers officiers ou sujet, de frais de messageries. — Extraits des

comptes du baillage de Dam. — Comptes des biens ayant appartenu à Gauthier de Haudoin dévolus au Roi par droit de confiscation. — Inventaire des artilleues et ustensiles déposés au château de Lille, consistant : 1° dans la salle de *Yamonition*, 396 piques de frêne, ferrées, 10 grands fallots et 3 petits, un nombre de boulets de plomb avec « detz » (doigts) de fer pour fauconneaux, 31 arquebuses à croc en fonte, 4 arquebuses ; idem, en fer, 2 petites arquebuses de fonte, une chaîne de fer d'environ 26 pieds de long avec trois petits « coppons », une autre chaîne de fer de 17 pieds, 2 cordes servant à tirer terre sur les remparts, quelque nombre de boulets de plomb avec doigts de fer pour mousquets, 24 lanternes, 3 « bric-ques de borlamini », 4 bottes d'étoupes, 7 bottes de mèches, 2 bottes de fil de coton à faire chandelles, 4 formes de métal, 24 charges de fer blanc, « quelque nombre de tourteaulx de falots », « aucunes grandes barres de fer », un « mont » de sel blanc, un autre de gris, 4 « plattes » (plaques) de plomb, 5 crochets de fer à tisonner, 3 tonneaux de tercq (goudron), 2 tonneaux de poix, un tonneau d'oing, quelque nombre de mandes (corbeilles), nombre de fer à faire fusées, quelques pelles de bois, un mortier de cuivre avec son pestiau (pilon) de fer, un moule de plomb à faire chandelles, quelque nombre de traits avec cordage, quelque quantité de spieghelaer (chevilles de fer) ; nombre de clous à « trappes », un pot d'huile de linise (lin), un peu de vert de gris, trois sallières de bois, un nombre de pots à feu grégeois, quelque quantité de boulets à croc, « aucuns quevallets pour harquebuses à croc, une échelle, un grand merrin (poutre) de bois, 2 petits « timeaulx » de frêne à porter tonnes de poudre ; dans la maison du lieutenant : 23 seaux de cuir ; dans la tour sur la porte de derrière : 6 tonneaux de poudre à canon, 6 petits barils de poudre fine, 2 demi-tonneaux de poudre à croc (amorces), quelque nombre de boulets à feu grégeois ; 3 bacs à sécher poudre, 25 manches de fer servant à l'artillerie : une serpentine de fer sur roues ferrées, une demi-serpentine de fer de fonte sur roues ferrées, 2 fauconneaux de fonte à gorge de serpent sur roues ferrées, 18 flageolets sur roues, 4 pièces de fer sur roues ferrées, une longue serpentine de fer par terre sur les remparts ; dans la tour des chartes : un mont de blé d'environ 90 rasières et demie, un van ; en la chapelle : la remembrance du comte de Flandre d'albâtre. — Inventaire des « lettraiges » trouvés dans la maison de Jean Josse, receveur de Douai. —

Déclaration des reliefs et droits seigneuriaux d'Aire. — Enquête au sujet du tonlieu du lin ou *gras grains* de Lille.

B. 2565. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 30 décembre **1563**. — Lettres de commission octroyées par le Roi Philippe II ou les gens de la Chambre des Comptes de Lille : instituant Denis de le Combe, dit Gantois, seigneur de la Haye, lieutenant de la gouvernance de Lille, Douai et Orchies ; — idem, Hubert delà Vallée, forestier du bois de Béthune ; — Josse de Nève, procureur pour examiner les comptes du bailliage de Waes ; — idem, Jean de Ribremettes et Paul de la Grange, pour examiner ceux de George de Sproueholf, receveur du domaine de Cassel et bois de Nieppe ; — idem, Henri Villain, commissaire pour vendre les matériaux provenant du vieux pont de Gand. — Nominations de procureurs par des particuliers.

B. 2566. (Portefeuille.) — 225 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1563**. — Quittances délivrées par : Liévin Wouters, receveur général des finances, Aert Molckeman, trésorier des guerres, Thierry Colen, receveur de l'artillerie, Martin Van den Bergh, trésorier de l'épargne, Jean Berteau, receveur de Hesdin, Philippe Manssart, receveur des « assennes » de Mons, Jean de Montigny, receveur de Landrecies, Nicolas Blanchot, receveur des deniers ordonnés pour les ouvrages de Charlemont, de sommes reçues pour la conduite de leurs offices respectifs ; — par les créanciers des rentes constituées sur les domaines d'Aire, Arras, Béthune, Cassel et bois de Nieppe, Ath, sur la recette générale de Namur, la Salle de Valenciennes et la recette générale d'Artois ; — par des capitaines et gens de guerre pour leurs gages et pensions, entre autres Jean de Flesselles, le baron Jean de Vaudrey, commissaire des montres, Jean Le Blond, gentilhomme de l'artillerie ; — divers messagers et chevaucheurs pour leurs frais de voyages.

B. 2567. (Registre.) — In-folio, 400 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre 1564. — « Compte huic

tiesme de Liévin Wouters , conseiller et receveur général des finances du Roi, de la Decepte et despençe par luy faicte à cause de son office, etc. ». Les recettes s'élèvent à la somme de 1,142,217 livres, 3 sols, 5 deniers tournois ; les dépenses à celle de 1,804,623 livres 6 sols 3 deniers, même monnaie. — Les-principaux articles sont les suivants : 8500 livres de Flandre reçues de Philippe Marchant, conseiller de Sa Majesté et son receveur général de Bourgogne-Comté, en deniers payés à la duchesse de Parme, gouvernante des pays de par deçà sur le dû de son traitement extraordinaire (folio 37 , verso) ; — 413995 livres, 4 sols 6 deniers à Aert Molkeman, trésorier des guerres (folio 112, recto) ; — 9347 livres, 1 sol, 4 deniers à Thierry Colen, receveur de l'artillerie (folio 171, recto) ; — 2000 livres à Jean Pérez, l'un des commis à la recette des deniers ordonnés, pour le monument funèbre du duc Charles-le-Téméraire, pour en faire payement à Jacques Jonghelinck, et autres ouvriers et artistes (folio 181, verso) ; — 534 livres au même pour les remettre à Jacques Jonghelinck (folio 182, recto) ; — 3600 livres à messire La-moral prince de Gand, comte d'Egmont, pour trois années de son traitement de 1200 livres, (folio 187, recto) ; — 4000 livres au même pour deux années de la pension annuelle de 2000 fr. qui lui est accordée en sus de son traitement (folio 187, verso) ; — 324 livres à Philippe, baron de Montmorency, comte de Horne, sur sa pension de 1200 livres (f° 188, recto) ; — 730 livres à messire Charles Grandjean, seigneur de Romain, pour son traitement de conseiller d'Etat (folio 202, recto) ; — 27 livres 16 sols à Urban Scharberger, pour le voyage qu'il fit le 7 juin 1564 à Mons afin de faire « relaxer le marquis Philibert de Baden estant pour lors illecq à tort arrêté à cause de quelque sus-pition qu'on avoit de ses gens du destroussment que au mesme temps estoit commis prez Boussu à deux marchans françois » (folio 271, verso) ; — 100 livres 10 sols à Martin van den Berghe, conseiller, en remboursement de semblable somme payée en décembre 1562 à quatre docteurs de Louvain « pour leurs vacations, peines et labeurs d'avoir consulté en l'affaire du bancq général » (folio 272, recto) ; — 112 livres à Jean de Langhe, pour être allé le 1^{er} octobre 1561 à Utrecht «pour envers les cinq églises illecq pratiquer, introduire et mectre à exécution et effect la nouvelle érection d'un archevesché audit Utrecht avec division de cinq autres éveschez suffraganz et ressortissans soubz ledict Utrecht, conformément au bon vouloir de Sa Majesté » (folio 272, verso) ; — 16000 livres à la duchesse de Parme, pour le voyage qu'elle devait « lors de brief aller faire vers les majestés de l'Empereur et du Roy de Bohême, son filz, estans arrivez en la ville d'Aix pour aucuns affaires de Sa Majesté royalle grandement concernans le bien du pays de pardeça dont n'est besoing de plus ample déclaracion » (folio 274, recto) ; — 3000 livres à

messire Philippe, sire de Croy, duc d'Aerschot, etc., pour le voyage qu'il fit en Allemagne ver» l'Empereur et le Roi de Bohême (folio 274, recto) ; — 150 livres à maître Christophe d'Assonleville, pour le voyage qu'il fit en 1563 vers la Reine d'Angleterre (folio 276, recto) ; — 7518 livres à messire Floris de Montmorency, seigneur de Montigny, Huvermont, etc., « pour estre parti par la poste en nombre de neuf chevaulx doiz la ville de Bruxelles le dernier jour de juing 1562 en Espagne vers Sa Majesté pour aucuns grans affaires importans le service d'icelle et le bien du pays de pardeça » (folio 277, recto) (53) ; — 192 livres à maître Jacques de la Torre, pour le voyage qu'il fit le 20 décembre 1563 vers la Reine d'Angleterre pour le service de Sa Majesté et le bien public (folio 278, recto) ; — 344 livres à messire François de Halewyn, chevalier, seigneur de Zveveghem, gentilhomme de la chambre de Son Altesse, pour le voyage qu'il fit aux mois d'avril et mai 1564 vers la Reine d'Angleterre (idem) ; — 55 livres à Raulant de Boufflers, écuyer, gentilhomme de Son Altesse, pour avoir accompagné le comte de Mansfelt au baptême de l'enfant du duc de Lorraine (folio 278, verso) (54) ; — 52 livres à Gilles de Lens, baron d'Aubigny, seigneur d'Aix, gentilhomme de Son Altesse, pour le voyage qu'il fit à la même occasion (folio 279, recto) ; — 300 livres à Antoine de Witthen, seigneur d'Yssche, etc., pour le voyage qu'il fit vers le duc de Clèves, pour, de la part de Sa Majesté «complaindre le deuil de feu très-haute mémoire l'Empereur Ferdi-

(53) Montigny se rendit en Espagne comme agent confidentiel de la Régente Marguerite de Parme. Il était chargé de représenter au Roi le mauvais état des Pays-Bas. C'était un homme modéré, catholique sincère, mais ennemi de l'Inquisition et des persécutions. Sa mission n'eut aucune influence sur les idées arrêtées de Philippe II.

(54) Henri, fils du duc Charles III, dit le Grand, et de Claude de France, fille du roi Henri II et de Catherine de Médicis, né le 20 novembre 1563. Il succéda à son père en 1608.

nan dus (cui Dieu absoille) » (folio 279, verso) ; — 720 livres à messire François de Halewyn, pour le voyage qu'il fit « vers l'esleu Empereur roi de Hongrie et de Bohême afin, de la part de Son Altesse, le complandre du deuil du trespaz de l'Empereur Ferdinandus » (folio 280, recto) ; — 8 livres à Adrienne Locquet, « pour Dieu et en aulmosne pour une et icelle foiz seulement à condition expresse de ne plus retourner plaintive à peine d'en être corrigée » (folio 286, recto) ; — 10 livres à François de Zutry, « pour acheter aucuns accoutremens pour les festes de Pasques et en regard de la perte d'aucuns deniers et ung cheval qui luy avoient esté prins à Genefve où il avoit esté détenu quelque temps prisonnier » (folio 286, verso) ; — 24 livres à deux personnes pour services secrets (folio 286 verso et 287 recto) : —,200 livres à don Alonzo de Fez, fils du roi de Fez, « en don pour l'aydier ou voyaige qu'il alloit lors faire vers Espagne » (folio recto) ; — 8 livres pour services secrets (folio verso) ; — 200 livres à « don Philippe d'Autriche, frère du Roy de Marocques, en don pour une foiz pour l'aydier à faire le voyaige qu'il devoit lors aller faire vers Allemaingne » (folio 289, recto) ; — 18 livres pour services secrets (folio 290, recto) ; — 20 livres à révérend père en Dieu «• Joseph Egiptus, abbé de St-Antoine audit Egypte, en forme de don et en aulmosne. une foiz » (folio 291, recto) ; — 20 livres à Nicolas de Mantoche, écuyer, pour l'assister dans le voyage qu'il allait faire en Espagne, et en considération des bons services qu'il avait rendus à l'Empereur et au Roi dans les dernières guerres (folio 293, verso) ; — 20 livres à Ansiau Baltazar pour services secrets (idem) ; —12 livres pour services secrets (folio 294, recto) ; — 18 livres à Claude Bourgeois, originaire du comté de Bourgogne, pour l'aider à retourner dans son pays et en considération des services qu'il a rendus dans les dernières guerres (folio 294, verso) ; — 6 livres pour services secrets (folio 295, verso) ; — 50 livres à Philibert Warin, huissier de la Chambre des finances de Sa Majesté, pour les distribuer « à telz povres mesnaiges et autres en don et aulmosne pour Dieu pour avoir prié pour l'âme de feu très haute mémoire l'Empereur Ferdinandus (cui Dieu absoille) » (folio 297, verso) ; — 4 livres au même pour distribuer « à ceux qui avoient sonné les cloches de l'église de Cauberghe en la ville de Bruxelles lorsque l'on feist les obsecques du feu seigneur Empereur Ferdinandus en la chapelle de la court de Sa Majesté » (folio 298, recto) ; — 8

livres 12 sols *h* Michel Mariage, dit Barbazan, maréchal des logis de Son Altesse, « en récompense des peines et travaux par luy euz à faire diligenter la chapelle ardente faite à la chapelle à la Court de Sa Majesté audit Bruxelles pouries obsecques et funérailles illecq tenues les 19^e et 20* jours de septembre 1564 dudit feu seigneur Empereur Ferdinandus » (folio 298, recto) ; — 6000 livres à certaine personne « duquel n'est besoing mectre le nom » (folio 299, recto) ; —10 livres à Noule Patbrucq, aide de la tapisserie de feu l'Empereur Charles, pour avoir servi « au décorement et obsecques » de l'Empereur Ferdinand (folio 299, verso) ; — 4 livres à François Cornet, cleric de la chapelle de Son Altesse, en remboursement de semblable somme payée pour fourniture de drap noir ayant servi auxdits obsèques (folio 300, recto) ; — 577 livres, 3 sols à messire Lamoral d'Egmont, etc., « pour affaires secretz depuis le 24 mai 1562 jusqu'au 28 juillet 1563 (folio 304, recto) ;— 20 livres à Baptiste Berti pour affaires secrètes (idem) ; —10 livres, 10 sols à certaine personne « que l'on ne désire estre nommée pour six jours par elle vacquiez par charge de .Son Altesse à suivre doitz la ville de Bruxelles en Anvers un quidam venu de France » (folio 306, recto) ; — 400 livres à certain personnage pour affaires secrètes (folio 373, verso) ; — 64 livres 16 sols à Nicolas de Hammes, écuyer, lieutenant de l'artillerie de Sa Majesté « et Thoison d'Or », en remboursement de semblable somme qu'il a payée à Liévin de Scoonere, peintre à Gand pour certain grand tableau avec les armes du duc Philippe de Bourgogne, 8 autres nouveaux tableaux avec les armes et blasons de divers seigneurs chevaliers de l'ordre, refait et enlumonné 22 autres vieux tableaux de plusieurs chevaliers, tous posés et mis en l'église Saint-Jehan audict Gand » (folio 314, recto) ; — 600 livres à certains personnages pour services secrets (folio 316, recto) ; — 500 livres, idem (folio 321, verso) ; —170 livres à Charles de Largilla pour le « traitement de ses espies d'une année escheue le 15 aoust 1564 et 50 livres pour son remboursement de pareille somme par luy payée et desboursée pour les yoyaiges extraordinaires que lesdis espies avoient fait pour le service de Sa Majesté tant dedans le pays que sur les frontières »(folio 321 .verso)— 3,000 livres à Pedro de Yssunca, « pour semblable somme que Sa Majesté avoit ordonnée estre délivrée chacun an à Madame la Royne de Bohême, en linghes et thoilles de pardeça

de telles sortes qu'elle demanderait afin de meismes par luy les employer audit achapt ou autrement selon la charge qu'il avoit d'icelle dame Roynne, et ce pour l'année lors courrante 1562 » (f^o 322, verso) ;— 3,000 livres pour les mêmes motifs à Pedro de Ordonna, trésorier de ladite Reine de Bohême, pour l'année 1563 (f^o 323, recto) ;— 200 livres à certains personnages pour services secrets (f^o 323, verso) ;— etc.

B. 2568. (Portefeuille.) — 41 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1^{er} janvier— 31 décembre 1564. — Mandements du roi Philippe II, des gens des finances et de divers officiers : réglant l'exercice de la justice dans le bailliage de Douai ; — ordonnant au receveur des domaines de payer aux religieuses d'Anwerghem la somme de 100 livres pour la reconstruction de leur église naguères brûlée et l'acquisition d'une verrière « avec la représentation de nostre personne et de noz armes » : — chargeant le grand bailli de Comines de se transporter à Menin pour y constater le niveau des eaux de la Lys au moulin dudit Menin ; — réglant la tolérance dans la fabrication des monnaies d'or et d'argent ; — ordonnant de payer à Jean Fleming, « conduisant la factorerie des finances à Anvers », la somme de 600 livres, et à Antoine de Straelen, seigneur de Merxem, commissaire des Etats généraux-de pardeça, la somme de 80,000 livres procédant de l'aide ; — au receveur du bailliage de Tournai de payer les frais occasionnés par l'arrestation et l'emprisonnement de criminels ou gens accusés d'hérésie, entre autres Hugues Destailleurs et Jean Picq, exécutés par le feu pour le fait de la religion, Jean Barbet, mis à la torture pour le fait des monnaies ; —idem, au receveur du domaine de Mons de faire réparer les écuries de Naste ; — idem, au receveur du domaine de Béthune de payer 200 livres au gouverneur de Hesdinfort. — Constitutions de rentes sur les villes de Cambrai, Lille et Valenciennes. — Ordonnance pour la construction du canal de la forêt de Nieppe à Haze-brouck.

B. 2569. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1564. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le Roi Philippe II : accordant auducd'Aerschot une gratification de

1,500 livres ;— idem, aux lieutenant, conseillers et asses» seurs de la gouvernance de Lille, exemption de» impôts sur les vins, bières, etc. ; — aux prévôt, doyen et chapitre de St-Pierre d'Aire, l'autorisation de lever et cueillir les dîmes « des terres situées à l'entour et dessous la châtellenie dudit Aire » ; — idem, auxree-teur et professeurs de l'Université de Douai la somme de 150 livres ; — aux religieuses de l'abbaye Notre-Dame de Bourbourg l'amortissement sur trois maisons par elles acquises pour l'agrandissement de leur couvent ; — à Robert de Trazignies une somme do 480 livres ; — au même, modération des droits seigneur-» riaux dus pour charger de rentes les fiefs de Sepmerie et Hacquignies. — Légitimation de Nicolas, bâtard de Montmorency, dit de Wismes, gentilhomme de la maison de la duchesse de Parme. — Lettres de sûreté pourune rente perpétuelle de 6 livres à cause du droit de bâtardise, données au seigneur d'Oingnies en sa terre et seigneurie de Middelbourg en Flandre : — etc.

B. 2570. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 35 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1564. — Attestations : des mayeurs et échevins d'Arras, de St-Omer, de Pas en Artois au sujet des impositions ; — de Georges Rollin, seigneur d'Aymeries, grand veneur de Hainaut, renonçant à ses droits sur les arrérages d'une pension qui lui fut accordée par la duchesse de Parme ; — d'Eustache de Beaufort, lieutenant général de l'avouerie de Béthune, Liévin Wouters, receveur général des finances etc. — Extraits du registre des plaidoyers de la halle basse de la ville de Valenciennes. — Fragment d'un compte du bailliage de Hainaut. — État des journées de travail pour le grand château de Gand. — Rôle des exploits de la Prévôté Le Comte à Valenciennes. — Information au sujet des désordres commis dans la forêt de Mormal.— Devis pour l'érection d'un nouveau « plaidoir » ou salle judiciaire et provinciale au « chastel » de la ville de Douai. — Prisées des moulins à eaux de Harlebeke. — Requête et mémoire des mayeur et échevins de la ville de Lille prétendant que la confiscation des biens des hérétiques pas plus que de ceux des autres criminels , ne pouvait avoir lieu dans l'étendue de la gouvernance de ladite ville.

B. 2571. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — **31** décembre **1564**. — Lettres de commission octroyées : par le roi Philippe II, instituant Denis de la Combe, dit Gantois, lieutenant de la gouvernance de Lille ; — idem, Philippe le Cocq, receveur des menus cens de Nieppe ; — idem, François de Bernemicourt, gouverneur de Béthune ; — idem, messire Thomas Huon, chanoine prébendier de l'église collégiale de Notre-Dame de la Salle à Valenciennes ; — par Maximilien de Berghes, archevêque et duc de Cambrai, renouvelant le magistrat de ladite ville. — Constitutions de procureurs et de cautions par Jean Frappe, les bourgmestres et échevins de Courtrai et l'Écluse, Jean de Ligne, etc.

B. 2572. (Portefeuille.) — 54 pièces, parchemin, 10 pièces, papier.

1^{er} janvier — **31** décembre **1564**. — Quittances délivrées par : Liévin Wouters, receveur général, Jean Claisson, receveur de Westflandre, Martin van den Berghe, trésorier de l'Épargne du Roi, de sommes reçues pour le service des finances ; — Georges de Boussoit, chipier des prisons du château de Mons, pour la nourriture des prisonniers ; — Jacques Haynnau et autres, sergents du bailliage de Hainaut, pour leurs vacations d'avoir fait guet et garde à l'entour de Valenciennes ; — les créanciers des rentes sur les domaines de Béthune, Cassel et bois de Nieppe, tonlieu de Cassel, domaine d'Arras, de Hesdin et recette de Lille ; — par divers officiers et seigneurs pour leurs gages et pensions, entre autres Pierre Çouronnel, Pierre Asset, seigneur de Naves, Jacques Duchastel, bailli de Lille, Jean de Ligne, comte d'Aremberg, capitaine général de Frise, etc.

B. 2573. (Registre.) — In-folio, 410 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — **31** décembre **1565**. — « Compte neuvième de Liévin Wouters, conseiller et receveur général des finances du roy nostre sire, etc. » — Les recettes s'élèvent à la somme de 2,252,055 livres, 12 sols, 4 deniers tournois ; les dépenses à celle de 1,550,285 livres, 12 sols, 1 denier, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 297,948 livres, 4 sols, 10 deniers de Flandre à Aert Molkeman, trésorier des guerres ; — 365 livres à

maître Jean De le Val, licencié ès-lois, pour avec messire François de Bernemicourt, chevalier, seigneur de la Thieuloye, prévôt le Comte en la ville de Valenciennes, le prévôt de la ville présent, Jean De le Combe et Samson Villain « et autres qui dès là en avant polroient estre surrogez eu leur lieu en icelle ville de Valenciennes soubz la superintendance de monseigneur le marquis de Berghes, lieutenant capitaine général et grand bailly du pays et conté de Haynnau, congnoistre des appréhendez ou ceulx à appréhender pour le fait des sectes et assemblées faictes et à faire en la ville de Valenciennes, et faire appréhender tous qui par les confessions desdis appréhendez ou autrement deurement seroient trouvez estre notez ou suspectez desdittes sectes ou d'avoir hanté et fréquenté lesdittes assemblées ou autrement contrevenir en manière que ce soit aux placcards de Sa Majesté soient généraulx ou particuliers, publiez ou à publier en icelle ville de Valenciennes sur le fait de la religion et ce qu'en deppend et autrement selon qu'il estoit amplement déclaré par ses lettres de commission » (folio 247, verso) ; — 40 livres à Michel Mariage, dit Barbazan, fourrier de l'hôtel de Son Altesse, pour être allé à Bruges apprêter et faire les logis pour les ambassadeurs d'Angleterre qui s'y devaient trouver « pour entrer en communication avec ceux de pardeça » (folio 298, recto) ; — 200 livres à messire Philippe Cœbel, docteur ès-droits, conseiller et maître aux requêtes du privé conseil, « pour cinquante jours par luy vacquez au pays de Linghen et lieux neutraulx pour communiquer et accorder sur les limites dudit Linghen et de l'évesque de Munster et Ossenbrug (Osnabruck) » (folio 299, recto) ; — 16 livres à Jacques, Schollen, collecteur de l'impôt des tourbes des États de Hollande, pour être venu de Gertruyden-berg, Heu de sa résidence, à Bruxelles « afin devuider aucuns différends estans entre les Estatz de Brabant et les Ebtatz de Hollande à cause desdittes tournes » (folio 300, recto) ; — 79 livres à Michel Mariage, dit Barbazan, etc., pour ses vacations de 57 jours à Bruges du 3 février 1564 (an. st.) ou 11 avril suivant, « ayant apposté et faict les logis pour les ambassadeurs d'Angleterre et ceux - de pardeça négocians illecq sur aucuns affaires d'importance concernans grandement le service de Sa Majesté, le bien et utilité des pays de pardeça » (folio 300, verso) ; — 275 livres à Hercule de Beaulaincourt, fils et héritier de messire Antoine

de Beaulaincourt, somme due à sondit père pour être allé le 12 mai 1559, « faire faire les tableaux et approprier l'église de St-Bavon en la ville de Gand et autres choses nécessaires pour la célébration du chapitre de son ordre que Sa Majesté avoit advisé et conclud tenir audit lieu certain jour ensuivant et le plus brief que faire se pourroit, en quoy il s'estoit emploie selon son povoir, comme aussi il avoit faict à ordonner la chap-pelle ardante et faire faire les blasons, estandars, bannières, cottes d'armes et autres choses advisees pour le service et pompe funèbre de feu de très digne mémoire le roy de France Henry second de ce nom que Sa Majesté commandoit estre faictes devant la célébracion dudit chapitre » (folio 301, verso) ; — 8000 livres à messire Lamoral d'Egmont, prince de Gavre, « en prest, paiement et à bon compte sur le voiaige, que à l'ordonnance de Son Altesse, il alloit, le 15 janvier 1564, faire doiz la ville de Bruxelles vers le Roy nostre sire en Espagne pour aucuns affaires de grande importance concernans le service de Sa Majesté dont n'est besoing icy faire plus ample mention (55) » (folio 308, recto) ; — 200 livres à Adam "Wiesinck, « bohémois », pour le voyage qu'il fit vers le roi de Danemarck au sujet de certaines affaires concernant le service de Sa Majesté (folio 308, verso) ; — 1200 livres à messire Floris de Montmorency, seigneur de Montigny, etc., pour le voyage qu'il fit à Bruges, accompagné d'autres députés, « pour y besoingner avec les ambassadeurs de la Royne d'Angleterre que semblablement se y devoient trouver sur aucuns affaires concernans le service de Sa Majesté et le bien des pays de pardeça dont n'est besoing de déclaracion » (folio 309, recto) ; — 1038 livres à maître Jean aux Truyes, conseiller au grand conseil du Roi à Malines, et à Jean De la Porte, aussi conseiller de Sa Majesté et avocat fiscal en Flandre, * pour s'estre transportez vers la royaume d'Engle-terre et illecq besoingné sur la visitacion, collation et auctentication des chartulaires, registres et autres enseignemens productz tant de la part de la Royne d'Angleterre que des mayeurs et autres de la loy des villes de Londres et Douvres, respectivement, sur le faict du pondaige, tonnage et autres droix controvers à la communication de Bruges, d'entre les ambassadeurs de Sa Majesté royalle, d'une part, et ceulx de laditte dame Royne, d'autre » (folio 311, verso) ; — 300 livres à Florio Journelli, gentilhomme de la bouche de madame la duchesse de Parme, de Plaisance, etc., « pour furnir à la despence qu'il luy conviendroit faire pour certain voiaige qu'il alloit faire doiz la ville de Bruxelles vers la Royne de France pour aucuns affaires dont n'est besoing de

déclaracion » (folio 312, verso) ; — 300 livres à Pierre De Mol, grand fauconnier de Sa Majesté, pour être allé vers l'Empereur en Allemagne lui présenter de la part du Roi aucuns oiseaux de proie (folio 313, verso) ; — 6000 livres à Antoine de Lalaing, comte de Hoochstraten, « en prest et paiement sur le voiaige et ambassade que, par ordonnance de la duchesse de Parme, il alloit lors faire et avec lui le secrétaire Urban Schorenbergher, vers Sa Majesté Impériale en Allemagne pour de la part du Roy nostre sire, faire les reliefz et régalles des pays de pardeça en tant que iceulx dépendent de l'Empire et d'iceulx deniers aussi paier les principaulx officiers d'icelle Sa Majesté Impériale selon le contenu de la bulle dorée et l'anchienne usance dudit Empire, etc. » (folio 314, recto) ; — 18 livres à Jean Blanchar, en considération de sa pauvreté et « meismes au regardt qu'il avoit esté prisonnier de la part du Grand Turcq par l'espace de 15 ans et 7 mois à la Goulette en Barbarie où il estoit envoyé avec plusieurs seigneurs pour le service de Sa Majesté » (folio 319, recto) ; — 12 livres à Jean Thomas et Jacques Chres-tiens, natifs d'Arménie, en aumône pour les aider dans leur voyage de Venise à Jérusalem (folio 326, recto) ; — 204 livres à messire Guillaume de Nassau, en remboursement d'une chaîne d'or offerte au docteur Henry Zwenel, « estant venu pardeça de la part du duc de Bipont pour affaires dont n'est besoing de déclaracion » (folio 326, verso) ; — 325 livres à François van Brughem, lieutenant du grand fauconnier, pour l'achat de 6 gerfauts sors, un gerfaut hagar, un tiercelet, deux faucons ordinaires offerts à l'Empereur et à l'Archiduc (folio 335, verso) ; — 40 livres au même pour la nourriture de ces oiseaux (idem) ; — 12 livres à Jean van der Huevele, dit Paradis, concierge de l'hôtel du Roi notre sire, dit Sassignies, pour

(55) Cet article se rapporte à la mission qu'avait acceptée le comte d'Egmont d'aller en Espagne représenter à Philippe II, de la part du Conseil d'État des Pays-Bas, la nécessité de mitiger les édits contre les luthériens et les calvinistes, et le prier de montrer quelque pitié pour les souffrances de son peuple. L'envoyé fut bien reçu et écouté par le roi qui, pourtant dès que d'Egmont fut de retour, répondit aux observations qui lui avaient été faites, par l'ordre d'exécuter encore avec plus de rigueur les édits.

l'achat de toutes sortes d'herbes odoriférantes et produisant fleurs servant à la décoration du jardin dudit hôtel (folio 334, recto) ; — 24 livres à Pierre Fiefvé, concierge de la feuillée de la Cour du Roi à Bruxelles, « pour acheter toutes jolitez d'erbaiges si comme lauriers, roze marins, violettes et autres sortes d'herbes pour planter ès jardins de la court ou heu de ceulx gastez et enjellez l'yver soixante-trois » (idem) ; — 405 livres, 2 sols, 3 deniers + au receveur général, « pour les accoustremens de Jaspar van Lokenbosch, Anthoine Diest et Jehan de Maire, naguerres enffans de la chapelle de Sa Majesté envoyez d'Espagne par-deçà aians mué leur voix pour les envoyer à Douay aux estudes » (folio 352, verso) ; — 1919 livres, 1 sol, 9 deniers à Jean Flamingo, « conduisant la factorerie des finances en la ville d'Anvers », convertis et employés « au defraiment de la despence faite par madame la duchesse douaigière de Lorraine et de Milan, madame la princesse, sa fille, monseigneur et madame de Vaudemont, avec tout leur train en la duché de Brabant ès lieux d'Anvers, Bruxelles et sur le chemin de l'ung des lieux en l'autre ; et ce depuis le neufiesme jour de juillet 1565 que ladite dame douaigière de Lorraine et de Milan et les autres personnaiges furent arrivés oudit heu d'Anvers jusques le xvm⁸ jour d'icelluy mois de juillet qu'ilz furent de retour dudit Bruxelles audit Anvers et d'illecq lors partis » (folio 356, verso) ; — 253 livres, 15 sols, à messire Lamoral d'Egmont, prince de Gavre, etc., en remboursement de semblable somme par lui payée à certains personnages pour aucuns affaires d'importance concernant le service de Sa Majesté dont il estoit inutile de faire plus ample déclaration (folio 363, verso) ; — etc.

B. 2574. (Portefeuille.) — 42 pièces, parchemin, 15 pièces, papier

1^{er} janvier — 31 décembre 1565. — Mandements du roi Philippe II de la régente Marguerite de Parme ou des président et gens du conseil des finances : ordonnant de passer, aux comptes de Martin van den Berghe, trésorier de l'épargne, la somme de 573 livres, 1 sol, 3 mites, payée à Thielman van Wonckeel pour les capitaux et principaux deniers du rachat de la haute, moyenne et basse seigneurie de Herbais située sous Jodoigne en Brabant ; — idem, de payer certaines sommes employées aux affaires secrètes du Roi ; — idem, à divers officiers les

sommes dues pour leurs vacations ; — idem, à Jean Ravins, lieutenant général du grand bailh de Courtrai, ses vacations estimées à 50 patars par jour pour « l'appréhension par luy faite de la personne de Pierre Rusaut, natif de Lille, suspect d'hérésie, sur lequel sont estez treuvez deux livretz imprimés de France intituléz commentaires du fait de la religion de France » ; — idem, à l'aumônier des dépenses faites pour l'instruction des trois enfants de la chapelle de Sa Majesté, venus d'Espagne, — idem, à Jeanne Naturel, dame de Somain, veuve de Henri de Lespinée, en son vivant receveur de Namur, les arrérages des revenus de la terre de Somain ; — idem, à Jean de Bogen, cepier de la tour de France à Tournai, la somme de 20 livres 14 sols de Flandre, pour la nourriture d'Antoine de Toyé, de Marcq-en-Barœul, prisonnier ; — prescrivant la publication des canons du concile de Trente. — Constitutions de rentes sur les villes de Cambrai, Douai, Lille, les quatre membres de Flandre et le domaine d'Artois.

B. 2575. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1565. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II, la régente Marguerite de Parme ou les gens des finances : accordant remise de la somme de 200 livres à Antoine Le Saffe, demeurant à Erquinghem sur la Lys, sur le loyer de la censé et héritage appartenant à Pierre du Bosquet, demeurant en Allemagne, dont les biens ont été annotés ; — idem, mainlevée de la seigneurie de Somain en faveur de dame Jeanne Naturel, veuve de Henri de l'Espinée, receveur général de Namur ; — autorisant la ville d'Audenarde à lever des deniers et créer des rentes jusqu'à la somme de 1419 livres 8 sols et commettant Richard van der Vorent, receveur de ladite châteltenie, pour faire le paiement des intérêts ; — remettant à la ville de Bapaume ce qu'elle doit sur les aides ordinaires et extraordinaires de deux années ; — accordant à Nicolas Le Roy, pain et prébende en l'abbaye de St-André, bailliage de Hesdin ; — idem, à Beatrix van Aken, pain et provende à l'hôpital Notre-Dame de Courtrai ; — idem, à Maximilien de Varennes, seigneur de Hollebecque, l'exemption du droit d'écart et du droit d'accise sur les vins et bières ; — idem, remise de leurs fermages à Simon Pionnier, Thomas Correau et »

autres, à cause des pertes qu'ils ont subies dans la dépouille d'août 1565 à raison des grandes gelées de l'hiver 1564. — Sauf-conduit accordé aux marchands de Flandre et d'Artois pour faire transporter leurs vins hors du royaume.

B. 2576. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin, 27 pièces, papier.

. 1^{er} janvier — 31 décembre 1565. — Attestations - délivrées par : Jean Flemingo, conduisant la factorerie des finances, certifiant que Liévin Wouters a payé à divers marchands d'Anvers la somme de 23,623 livres 3 sols, 3 deniers, tant pour les intérêts que pour les *ralonges* de la somme de 449,965 livres, 8 sols, 6 deniers, restant de plus forte somme due auxdits marchands ; — par divers officiers, fonctionnaires, ouvriers, de leurs vacations et de travaux exécutés pour le compte du domaine du Roi. — Mémoires dans les procès : entre les mayeur et échevins de Lille et le corps du métier des tanneurs de ladite ville ; — au sujet de la seigneurie de Wautresmez ; — entre les mayeurs et échevins d'Arras et de Douai et le fermier du péage de Lens ; — au sujet du moulin du *Pont du bled* à usage de tordre, huile et sa transformation en moulin à moudre blé ; — entre les baillis des Etats de Lille et ceux d'Haubourdin et Emmerin touchant l'exemption des nouvelles accises sur les vins ; — au sujet de l'exemption du droit de pesée des grains pour les pays d'Audruicq et de Brédenarde et leurs dépendances. — Etat des dépenses faites pour l'appréhension et emprisonnement de Quentine Dave, suspecte de sorcellerie, au château de Mons.

B. 2577. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1565. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II, la régente Marguerite de Parme ou les gens des finances : nommant Louis Desmontz, soudoyer du château d'Aire ; — Pierre de Vasco, chapelain du château d'Aire ; — Adrien Carpentier, chapelain de la chapelle du château de Béthune ; — Pierre Pieterzone, bailli d'Amsterdam ; — Pierre Thunissen, receveur des « dicaiges » de Biervliet. — Constitutions de cautions et de procureurs par des particuliers.

B. 2578. (Portefeuille.) — 76 pièces, parchemin, 3 pièces) papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1565. — Quittances

délivrées par : Liévin Wouters, receveur général des finances, Jean Claisone, receveur de Westflandre, Martin van den Bergbe, trésorier de l'épargne, Charles Le Bon, receveur des « assennes » de la ville de Mons, les échevins, prévôt et mayeur de la ville de Béthune, les doyen et chapitre de la cathédrale d'Arras, de diverses sommes reçues pour la conduite de leurs offices ou comme intérêts de prêts faits à Sa Majesté : — par Claude-Hessele, fiscal de l'Université de Douai, de la somme de 150 livres reçue du bailli de Douai au nom de ladite Université ; — par les créanciers des rentes assignées sur les domaines d'Aire, Arras, Béthune, Hesdin et la ville de Lille ; — divers officiers et fonctionnaires de leurs gages et pensions, entre autres Jacques Lomme, receveur général du Hainaut, Guillaume Wallebreccq, Chrétien Sgrootz, géographe du Roi, Guillaume de Croix, Jean de Fies-selles, Melchior de Comargo, Jean-Longuehaye, greffier des enquêtes criminelles, etc.

B. 2579. (Registre.) — In-folio, 410 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre 1566. — « Compte dixiesme de Liévin Wouters, conseiller et receveur général des finances du Roy nostre sire, de la recepte et despence par luy faicte à cause de son office de receveur général, etc. > Les recettes s'élèvent à la somme de 1,880,442 livres, 11 sols, 8 deniers tournois ; les dépenses à celle de 1,869,177 livres, 12 sols, 6 deniers même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 562,659 livres, 14 sols, 1 denier à Aert Molckeman, conseiller et trésorier des guerres du Roi (folio 149* verso) ; — 17,329 livres, 2 sols, 6 deniers à Thierry Colen, conseiller et receveur de l'artillerie du Roi (folio 160, recto) ; — 400 livres à Jean de Gaveulles, commis à recevoir les deniers ordonnés pour la réparation de la chapelle de la cour de Sa Majesté à Bruxelles (folio 169, recto) ; — 1000 livres à Jean Perez, commis à la recette et distribution des deniers ordonnés pour les ouvrages de la tombe et sépulture faite en l'église Notre-Dame en la ville de Bruges à l'honneur et souvenance de feu bonne mémoire le duc Charles de Bourgogne, dont paiement en a été fait à Jacques Jongelinck (idem) ; — 4,800 livres à messire Guillaume de Nffssau, prince d'Orange, etc., pour quatre années de son traitement de conseiller d'Etat à raison de 1,200 livres par an (folio 197, verso) ; — 6000 livres au même, « à cause de 2000 livres que Sa

Majesté suivant la promesse et accord à luy fait par feu de très-haute mémoire l'empereur Charles V^e de ce nom (cui Dieu absoille) à son partement de ces pays d'embas vers les royaumes d'Espagne luy avoit octroyé, consenty et accordé de grâce espéciale de pension par chacun an » (folio 198, recto) ; — 1,200 livres à messire Lamoral d'Egmont, prince de Gavre, comte d'Egmont, gouverneur et capitaine général des pays et comtés de Flandre et Artois (folio 199, recto) ; 2000 livres au même (folio 199, verso) ; — 362 livres à demoiselle Johanna Boisot, veuve de feu messire Philippe Cœbel, en son vivant conseiller et maître des requêtes ordinaire du privé conseil (folio 213, recto) ; 90 livres à messire Hermes de Wingham, maître des requêtes du privé conseil, pour avoir vaqué pendant les années 1564 et 1565, « au chasteau de Reple-monde tant allant quérir et rapporter audit heu plusieurs papiers et escriptures touchans les traictiez et entrecours d'Angleterre, Chateaubelin que aussy sur le fait de la rébellion d'aucuns prisonniers advenue audit lieu de Replemonde au mois de juillet 1564 » (folio 279, verso) ; — 61 livres, 3 sols à Jacques de la Torre, secrétaire ordinaire supernuméraire du privé conseil, pour être parti en toute diligence de Bruxelles le 24 mai 1564 vers le margrave de la ville d'Anvers pour faire chercher et appréhender certains Franchois huguenotz tenans conventicles audit Anvers ; item, pour être parti le 12 juillet de ladite année vers ledit margrave d'Anvers et ceulx de la loy d'icelle ville pour les advertir de certaine secrète entreprinse que l'admirai et certains huguenotz de France avoient sur ladite ville afin qu'ilz feissent faire bon guet et mettre ordre pour obvier à toutes surprinses (folio 281, recto) ; — 54 livres à Albert van Loo, conseiller et commis des finances de Sa Majesté, pour être allé à Anvers le 21 octobre 1565, « pour illecq entendre et négotier sur la liquidation des demandes faictes à Sa Majesté par ceulx de laditte ville et par quel moyen on leur pourroit donner raisonnable contentement et aussy sur l'encheminement et responcion de la grande générale lotherie destinée pour le payement du vieu deu des gens de guerre, ensemble sur l'érection du bancq général pour le payement des oblations ou lettres des receveurs de pardeçà le tout soubz le bon plaisir de Son Alteze » (folio 282, verso) ; — 50 livres à maître Chrétien Sgrooten, géographe, pour être venu « doiz Colcar, pays de Clèves, portant avec luy la carte de Gyvet, Philippeville et Mariembourg » (folio 284, verso) ; — 1,347 livres à maître Christophle , d'Assonleville, conseiller et maître des requêtes ordinaire du privé conseil de Sa Majesté, pour être allé en compagnie du seigneur de Montigny et de maître Joachim Gilles, conseiller et avocat fiscal au conseil de Sa Majesté ordonné en Brabant, à Bruges et « illecq vacqué, négotié et besoigné avecq les députez et ambassadeurs y envoyez de la part de la

Royne d'Angleterre sur aucuns affaires d'importance concernans grandement le service d'icelle Sa Majesté le bien et prouffict desdis pays de pardeça depuis le 2 mars 1564 (anc. st.) jusqu'au 4 octobre suivant 1565 » (folio 294, recto) ; — 200 livres à messire Jean-Martin Stella, docteur ès droitz, conseiller du conseil de Luxembourg , pour le voyage qu'il fit le 11 juillet 1566 vers le roi de France pour le fait des-seigneuries « de Lûmes, Moehon et Emery » et la détention d'un huissier pris par ceux de Maisières en faisant .exploit de son office audit Moehon » (folio 300, verso) ; — 336 livres à maître Joachim Gillis, conseiller et avocat fiscal en Brabant, pour être allé le 30 avril 1566 avec le seigneur de Hachicourt et le conseiller d'Assonleville à Bruges, et « illecq avoir besoigné sur certains pointz différentiaux avecq les ambassadeurs d'Angleterre qui y restoient à liquider » (folio 301, recto) ; — 3,370 livres, 7 sols, 3 deniers à Zeger Je Groes-beeck, seigneur dudit lieu et George Rattalder, conseiller ou grand conseil du Roi notre sire à Malines, « pour l'ambassade et voyage faits naguères par eux à la réquisition des États de Hollande et a l'ordonnance de la Régente, vers le roi de Danemarck tenant sa cour à Copenague » (folio 305, verso) ; — 50 livres à Pierre Vroux, père spirituel du couvent des Frères Mineurs de l'ordre de Saint-François en la ville de Bruxelles , « en don pour une foiz à ceulx dudit couvent affin qu'ilz auroient à rendre grâces à Dieu de la grande, victoire qu'il avoit pieu à sa Divinité envoyer à ceulx de l'isle de Malta lors naguères obtenue contre le Turcq, grand ennemy commun de toute la chrestien-neté et aussy de prier le Créateur pour la bonne prospérité d'icelle Sa Majesté » (folio 313, recto) ; — 60 livres à Nicolas Spina, courrier de Sa Majesté, pour avoir apporté à sadite Altesse les nouvelles de l'accouchement de la Reine d'Espagne (56) (folio 323, recto) ; —

(56) Il s'agit de la naissance de l'infante Isabelle-Claire-Eugénie, fille de Philippe II et d'Elisabeth de France, qui épousa en 1598 l'archiduc Albert d'Autriche et fut avec lui souveraine des Pays-Bas et du comté de Bourgogne.

144 livres, 16 sols à Jacques de Mansdale, « escrimer de la ville de Bruxelles pour un certain tableau mis en la chapelle du Saint-Sacrement de Miracle en icelle ville de Bruxelles en commémoration du trespas de feu très haulte mémoire l'Empereur Ferdinandus » (folio 329, verso) ; — 60 livres à Marc' van der Straten % secrétaire du comte d'Egmont, « pour les délivrer à tel personnaige que par sondit seigneur et maistre luy seroit ordonné ; et ce pour aucuns affaires secretz concernans le service de Sa Majesté dont n'est besoing icy faire plus ample déclaration » (folio 331, recto) ; — 119 livres, 14 sols à Floris Tonnelli, gentilhomme de bouche de Son Altesse, « pour la parpaye de 419 livres, 14 sols à luy deus pour son remboursement de semblable somme qu'il avoit desboursée par le commandement de Saditte Altesse pour avoir conduit avecq deux chartiers et deux serviteurs, six juments et ung chariot dois la ville de Bruxelles jusques au château de Brian en Bretagne et d'iceulx en fait présent à la Royne de France » (folio 335, verso) ; — 100 livres à Jean de Flesselles, pour les employer en affaires secrètes concernant le service de Sa Majesté (folio 337, verso) ; — 16 livres à une personne dont il est inutile de dire le nom pour le même objet (folio 338, recto) ; — 3000 livres à Pedro de Ysunca, résidant à Anvers, « pour semblable somme que Sa Majesté avoit ordonné estre délivrée chaque année à l'Impératrix Royne des Romains, Hongrie, Bohême, etc., sa sœur, en linges et thoilles de pardeça de telles sortes qu'elle demanderoit » (folio 338, verso) ; — 100 livres à messire Charles, baron de Berlaymont pour affaires secrètes (folio 339, verso) ; — 600 livres, 8 sols, 9 deniers Nicolas van Erckèle, orfèvre à Bruxelles, pour une chaîne d'or donnée à l'ambassadeur du Roi très-chrétien de France ayant résidé près de Son Altesse et rappelé par son maître (folio 339, verso) ; — 45 livres aux seigneurs du Conseil des Finances, pour être employées en affaires secrètes (folio 340, recto) ; — 2077 livres, 8 sols à messire Jérôme de Curiel, marchand à Anvers, délivrés aux héritiers de Bonaventure, Michaëli et Jeronimo Amolfini, aussi marchands luc-quois, résidant à Anvers qui les avaient fournis à l'ambassadeur de Sa Majesté en France, don Frances de Alava au mois de février 1565 pour être employés en affaires secrètes (folio 342, verso) ; — 2000 livres à don Frances de Alava, ambassadeur de Sa Majesté en France, pour le remboursement de ce qu'il avoit payé « en parties extraordinaires si comme envoy de plusieurs et diverses personnes en divers lieux estant

espies, courriers et autrement pour le service d'icelle Sa Majesté depuis deux ans et demy > (folio 343, verso) ; — 400 livres à Nicolas van Erckele, orfèvre à Bruxelles, pour une chaîne d'or offerte en présent « au vice-chancelier de l'Empire docteur Sasius pour aucuns bons respectz dont Saditte Majesté ne vouloiticy estre fait plus ample déclaration » (folio 347, verso) ; — 120 florins d'or à Urbain Scharbuger, « pour et au nom du maréchal de l'Empire, que ce dernier prétendoit en vertu de la Bulle-d'Or et ancienne coutume de l'Empire lui être dus outre le droit qu'il avoit reçu à cause du relief des fiefz de ces pays *d'embas* pour la valeur de deux chevaux > (folio 351, recto) ; — 40 livres à Gérard Haurich, capitaine, « pour avoir mis en avant certaine invention pour faire une armada ou batterie contre le Turcq et pour se retourner » (folio 352, recto) ; — 520 livres à Cornille de Hooghe, sculpteur, « pour la parpaye et parfinissement de 1,320 livres à luy deus pour avoir poly et plaine 114 doubles plattes (plaques) et 52 petites plattes, toutes de cuyvre et en icelles sculpté ou taillé divers patrons de ville servans de fortifications selon les patrons ou desseingz à luy délivrez à l'ordonnance de Son Altesse, y compris soixante livres par ledit de Hooghe employez en l'achapt de certaine quantité de cuyvre qu'il luy a convenu encoires avoir pour parfaire lesdites plattes » (folio 355, verso) ; — etc.

B. 2580. (Portefeuille.).— 98 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1566. — Mandements du roi Philippe II, de la duchesse Marguerite et des gens des finances : ordonnant au garde des artilleries et munitions de guerre à Malines de délivrer, savoir : trois longues couleuvrines tirant 15 livres de fer avec leur montage et équipage, deux pour le château de Tournai et la troisième pour celui de Namur ; 6 demi-couleuvrines tirant 5 livres de fer dont deux pour le château de Tournai et quatre pour celui de Namur, des pelles, des roues, jantes et planches pour affûts, des morillons blancs à haute crête pour arquebusiers, des mèches, piques de frêne, des sacs de cuir pour renfermer la poudre, pour les châteaux de l'Ecluse, Marienbourg et Cambrai ; — idem, le remboursement à Arnoul de Theullaine, bourgeois demeurant à Lille, de la somme de cent livres qu'il avoit prêtée au Roi ;—

idem, de rabattre des deniers de la recette de Liévin Wouters la somme de 400 livres qu'il a comptée « es, mains de la duchesse régente » ; — idem, de payer des sommes dues pour aumônes et frais de messageries ; — constituant des rentes sur les villes de Cambrai et de Lille et le pays du franc de Bruges. — Ordonnance adressée au gouverneur de Lille, Douai et Orchies , pour la répression des séditions, rebelles et sectaires qui, par grande audace et témérité, se sont élevés et avancés de piller, saccager, détruire et brûler plusieurs églises et monastères des pays de pardeça, etc. ; — idem , du Conseil de Flandre prescrivant de publier partout que ceux de la nouvelle religion de la ville de Valenciennes sont déclarés rebelles et que tous ceux qui les hanteront ou leur fourniront quelque objet ou marchandise seront également considérés comme rebelles et punis de mort avec confiscation de leurs biens, attendu qu'en l'absence de la duchesse de Parme, Philippe, seigneur de Sainte-Aldegonde et de Noircarmes, capitaine de Saint-Omer, ayant traité avec ceux de la nouvelle religion pour qu'ils quittent les églises et édifices sacrés qu'ils avaient envahis et pour qu'ils tiennent leurs prêches hors de la ville, ils n'avaient pas tenu leur engagement et refusaient même de se rendre à l'entrevue fixée par le seigneur de Noircarmes pour désigner la place où ils pourraient tenir leurs prêches ; qu'ils ont même fait publier partout qu'ils voulaient célébrer une cène d'après la secte de Jean Calvin dans l'église de St-Géry ; à la demande du seigneur de Noircarmes et de ceux de la loi tendant à ce que cette cène n'eût pas lieu, ils répondirent qu'il était impossible de revenir sur les publications faites par eux et d'empêcher douze à quinze mille personnes de la ville et des environs d'accourir à cette réunion, refusèrent de rien entendre et déclarèrent qu'ils subiraient mille morts plutôt que d'obéir, et continuèrent à exercer leurs pilleries et à combattre la garnison qui se tenait dans la Maison-Dieu de St-Sauveur (pièce en flamand). — Mandements du prince de Gavre, comte d'Egmont, renouvelant les privilèges et ordonnances de police de la principauté de Steenuys (pièce en flamand) ; — des gens du Conseil des finances prescrivant le paiement de 25 livres à Bernard de Bonneghem, sur sa requête exposant que le jour de marché de l'Ascension dernièrement passé, étant venu à la foire d'Audenarde, un nommé Tiscaers est entré dans l'église de Pamele dans ladite ville, s'est rendu dans le chœur où l'on célébrait la messe et au moment où le

prêtre consacrait, ce Jean Tiscaers est venu derrière lui et a arraché l'hostie des mains du prêtre , l'a brisée et jetée par terre ; ce fait, il est sorti de l'église se dirigeant vers la porte de Tournai ; à l'instant, le prêtre officiant s'est dirigé vers le remontrant et lui a dit ce qui venait de se passer, le priant de vouloir bien suivre ledit Jean ; ce qu'entendant le remontrant s'est mis immédiatement à la poursuite dudit Jean et a fait tel devoir qu'il l'a appréhendé et fait prisonnier sans l'assistance de personne, en sorte que ledit Jean a été condamné et exécuté par le feu audit Audenarde. (pièce en flamand).

B. 2581. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre 15<<e. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II, la régente Marguerite ou les gens du conseil des finances : accordant remise des droits seigneuriaux au conseiller et maître des requêtes ordinaire en la Chambre des Comptes... (le nom est détruit par suite d'une coupure) pour l'acquisition d'un fief de 13 à 14 bonniers sis à..., tenu de la Salle de Lille ; — idem, amortissement de diverses rentes au collège des jésuites de Saint-Omer ; — légitimant Ferdinand de Dolhaing, fils naturel de Josse de Dolhaing, seigneur de Steynborch, Denterghem, etc.

B. 2582. (Portefeuille.) — 25 pièces, parchemin, 25 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 15<<<. — Attestations : des officiers comptables et déclarations des confiscations à cause des troubles, remontrance des quatre chambres des comptes pour le fait des comptes des confiscations, compte des biens confisqués ayant appartenu à messire Du Bus ;—par Hubert Miroul et autres au sujet de la levée d'un corps mort ayant été trouvé noyé dans la rivière de la Marque près du pont de Marquette sur le chemin conduisant de Lille à Ypres ; — Jean Flemingo, au sujet des sommes délivrées par Liévin Wouters, receveur général des finances, à divers marchands résidant à Anvers pour les frais de *ralonge* des sommes qui leur étaient dues ; — au sujet de la noblesse de Jean Jonglet, seigneur de Termigny ; — idem, des droits et des hauteurs de la terre d'Estroëun en Cauchie ; — idem , des célébrations de messes dans la chapelle

Notre-Dame de la Treille ; — idem, des aumônes ; — idem, de la vente des bois provenant de la forêt de Mormal ; — idem, des débats entre le conseil provincial. de Namur et l'official de l'évêché de cette ville relativement à leurs droits réciproques de juridiction ; — idem, des recettes du domaine de Bapaume ; — idem, des droits seigneuriaux, reliefs, etc., en la ville d'Aire ; idem, de la mort de Pierre Bertoul. — Inventaire de l'artillerie et des munitions de guerre existant à Bouchain dans lequel figurent un demi canon, trois demi-serpentes, deux autres à tête de dragon, piques, halberdes, corselets à long corps avec tasselettes, morions à crête, etc. — Attestations au sujet de l'artillerie et des munitions de guerre retirées de Malines ; idem, de la recette de l'émolument du scel du conseil de Flandre ; — idem, des travaux du poldre de Namur ; — idem, des réparations faites par la ville de Lille à la chaussée depuis le boulevard de la porte des Malades jusqu'à un petit *oultre* le pont du Bellon ; — idem, de dépenses faites pour différents travaux à Flo-becq, Baudour, pour un pont M une porte appartenant à la chapelle St-Jacques ; — idem, de la distribution des robes et souliers donnés aux pauvres de Béthune ; — idem, du paiement de la somme de 1,692 livres par Liévin Wouters à certaine personne pour les employer aux affaires concernant le service de Sa Majesté ; — par les doyen et collecteurs de la confrérie des bateliers de Bruges, certifiant que Denis Roose a appris son métier de batelier chez Roland Caron ; — par des marchands ayant acheté des toiles et tiretaines aux marchés tenus à Hazebrouck ; — au sujet des impôts d'Axel ; — des frais de messageries et d'exploits par des sergents du comté de Hainaut ; — par les bourgmestre et échevins d'Hazebrouck que les bourgeois d'Ypres fréquentant le marché d'Hazebrouck ont fait perdre au fermier de l'afforage une somme de 397 livres, 4 sols, 11 deniers ; — au sujet du produit des octrois de la ville de Cassel ; — de la remise de leur quote-part dans l'aide accordée, à la ville de Dunkerque.

B. 2583. (Portefeuille.) — 25 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **iftee.** — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II, la duchesse Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, les gens des finances : instituant Sévérin François, bailli

de Hainaut ; — idem, Adrien van der Clite, receveur de l'es-pier de Bergues ; — chargeant le vicomte de Gand, gouverneur d'Arras, Frédéric de Wissocq et le seigneur de Querigain, de lever des gens de guerre ; — idem, des huissiers de faire des exploits. — Constitutions de procureurs par des particuliers. — Nomination par les doyen et chapitre de St-Pierre de Lille de Jean le Leurent comme lieutenant du bailli de la terre de Moncheaux.

B. 2584. (Portefeuille.) — 120 pièces, parchemin, 20 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1&Att.** — Quittances délivrées par : Liévin Wouters, receveur général des finances, Martin van den Berghe, trésorier de l'épargne, Jean Berteau, receveur du domaine de Hesdin, Adrien Gillemann, commis à la recette des droits seigneuriaux appliqués à l'épargne, Aert Coebel, receveur des États de Hollande, Jean Perez, pour la somme de 1,338 livres, 17 sols, 6 deniers, reçue de Liévin Wouters, « pour semblable somme à luy due par la fin et clôture de certain compte qu'il a rendu avec Jehan Buysterman, comme procureur de damoiselle Marie Duprez, vesve de feu Pierre Aerts, oy et cloz en finances le 19^e jour de ce présent mois de juing, à cause des deniers par lui et ledit feu Pierre Aerts re-ceuz à raison de l'administration par nous eue de la thombe et sépulture faite en l'église Notre-Dame à Bruges en l'honneur et souvenance de feu de bonne mémoire le duc Charles de Bourgoingne » ; — Guillaume Baudins, commis au paiement des nécessités de la chambre des comptes, Pierre de Quaderebbe, maire de Louvain, Guillaume de Rouck, trésorier général de Brabant, Philippe Francon, bourgeois de Mons, Roland Claissens et Marie Bertens, Jean de Locquin-ghem, Pierre de Walssche, marchand apothicaire, Noule le Blond, archer de corps de la duchesse de Parme, Pierre Blasse, tapissier de haute-lisse de la somme de 120 livres lui restant due sur celle de 360 pour douze couvertures de tapisserie, destinées aux mulets faisant le service du Connétable François Amy, muletier de la reine de Navarre, de la somme de 30 livres pour dépenses nécessaires au service de la princesse ; — par les créanciers de rentes sur les domaines d'Aire, Béthune, Cassel, Westflandre, les villes de

Hadebeke et Lille ; — par des officiers , magistrats , fonctionnaires, etc. pour leurs gages et pensions, entre autres Pierre Asset, président d'Artois, Pierre de Belvallet, conseiller, Nicolas Cornille, écuyer, conseiller du Roi, Jean de Ligne , capitaine général des pays de Frise, etc. ; — par divers messagers et sergents à l'occasion de leurs frais de voyage ; — etc.

f

B. 2585. (Registre.) — In-folio , 363 feuillets , parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1571**. — « Compte un-ziesme de Liévin Wouters, conseiller et receveur général des finances du Roy Nostre Sire , de la recepte et despence par luy faicte à cause de son office de receveur général, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 3,059,902 livres, 13 sols, 5 deniers tournois ; les dépenses à celle de 2,776,433 livres, 19 sols, 7 deniers même monnaie. Les principaux articles sont les suivans : 1,523,860 livres, 6 sols, 5 deniers de Flandre au trésorier général des guerres (folio 137, verso) ; — 50,000 livres à Gauthier de Chastel, receveur du Quesnoy et « commis receveur au fait et provision des vivres selon que par Sa Majesté a esté commandé » (folio 147, verso) ; — 47 livres, 10 sols à Guillaume de Rouck, conseiller de Sa Majesté et son receveur général de Brabant au quartier de Bruxelles , pour les délivrer à la veuve de Jean de Ametzaga, dit Escargot, ci-devant laquais de l'empereur Charles-Quint (folio 157, recto) ; — 70 livres à Julio de Thores, capitaine des archers de corps, de Son Altesse, qui les a prêtées à vingt archers pour huit jours do leurs vacations « qu'ilz avoient esté en la deffaicte prez d'Anvers affin qu'ilz ne feroient aucun désordre par les champs » (folio 245, verso) ; — 317 livres, 5 sols à Gérard Byn, lieutenant du souverain bailli de Flandre pour « l'appréhension d'aucuns sectaires et rebelles en l'an 66 au pays de Flandres » (folio 347, verso) ; — 200 livres à maîtres François Paris et Bernard Charles, conseillers extraordinaires de Sa Majesté, « en prest et paiement sur leurs vacations du voiaige qu'ilz alloient le 16 mai 1567 faire avec le prévôt de la court en Hollande et Frize pour ramener aucuns prisonniers gentilzhommes rebelles à Sa Majesté lors nagerres punis par le comte d'Aremberghe » (folio 250, recto) ; — 39 livres aux 22 archers de corps de la Régente, « pour trois jours de leurs vacations d'avoir conduit et menez le secrétaire du seigneur de Bréderode,(57) avecq aultres prisonniers doiz la ville d'Anvers à Vilvoorde » (folio 258, recto) ; — 24

livres à demoiselle Anne de Thonnelethil, veuve de feu messire Jean Martini Stella, en son vivant docteur es droits et conseiller de Sa Majesté à Luxembourg, « pour la parpaye de 224 livres à quoy montent 56 jours que son dit feu mary avoit vacqué au voiaige qu'il avoit faict en court du roy de France, pour entendre à la vuydange de plui-sieurs différens et difficultez intervenuz entre Sa Majesté catholicque et celle du Roy très chrestien » (folio 276, recto) ; — 271 livres, 17 sols à Hans Engelpart, « pour la parpaye de 921 livres, 17 sols à quoy mon-toient ses journées et vacations du voyage qu'il fit au mois de septembre 1566 au pays de Saxen vers les dux de Brunswyck » (folio 276, verso) ; — 583 livres 3 deniers maille à messire Antoine de Lalaing, comte de Hoochstraten, chevalier de la Toison d'Or, « pour la parpaye de 6,583 livres trois deniers à quoy montaient les journées par luy vacquies et son remboursement de plusieurs parties par luy payées et desbour-sées durant son voyaige et ambassade vers Sa Majesté Impérialle en Allemagne pour de la part du Roy nostre sire faire les reliefz et régalles des pays de pardeça en tant que iceulx dépendent de l'Empire » (folio 277, recto) ; — 1000 livres à Alfonso Lopez Gallo, « gentilhomme de la dame Régente pour le voyaige qu'il fit le 17 février, à l'ordonnance do Son Altesse, vers Sa Majesté en Espagne, pour aucuns affaires concernans le service d'icelle dont n'estoit besoing de plus ample déclaration » (folio 278, recto) ; — 400 livres à messire Jacques de Claerault, chevalier, seigneur de Malde-ghem, pour le voyage qu'il fit le 21 mai 1567 avec les ambassadeurs de l'Empereur au royaume d'Angleterre (folio 281, recto) ; — 378 livres à Pierre de Mol, grand fauconnier du Roi ès pays de pardeça, pour le voyage qu'il fit le 22 octobre 1567 vers l'Empereur en Allemagne pour de la part de Son Altesse au nom de Sa Majesté Royale présenter à Sa Majesté Impérialle aucuns oiseaux de proie (folio 283, verso) ; — 290 livres « à aucunes personnes cy-après déclairées, asçavoir 50 livres à Anthoine de Bourdain,

(57) Bréderode, surnommé le grand gueux , l'un des chefs des confédérés et celui qui présenta leur requête à Marguerite de Parme v quitta Amsterdam le 25 avril 1567 et se réfugia au château de Hardenberg où il mourut peu de temps après.

gentilhomme du gouverneur de Lille, le seigneur de Rassenghien, pour avoir apporté à Son Altesse les nouvelles de la deffaite de certain nombre des piétons auprès de Lille (58) ; item, 40 livres à François de Beau-mont pour avoir aussi apporté les nouvelles de la deffaite de unze enseignes de piétons qui marchaient auprès de Lannoy et 200 livres à Simon de Zamberghe, maistre d'ostel du seigneur de Noircarmes, pour avoir pareillement apporté à Sadite Altesse lettres dudit seigneur de Noircarmes et la particularité bien et au long d'icelle deffaite (59) » (folio 285, recto) ; — 50 livres à Jean de le Somme, espagnol, pour avoir apporté la nouvelle de la reddition de la ville de Valenciennes à l'obéissance de Sa Majesté (folio 290, verso) ; — 4 livres à Jean Michielsonne, messenger juré de la Chambre des Comptes en Hollande, pour avoir apporté aucunes bonnes nouvelles en cour (folio 292, recto) ; — 600 livres à Crust Milerdt, capitaine d'une enseigne de gens de pieds au service de Sa Majesté sous le régiment du comte d'Aremberg, « en considération de la prinse faite par ceulx de son enseigne d'aucuns gentilzhommes rebelles à Saditte Majesté et d'iceulx avoir amené les deux frères de Battenbourg depuis Haer-linghen, pays de Frize, jusques au chasteau de Vil-voirden, ensemble pour les despens par luy faiz pour l'amenage desdits deux frères de Battenbourg avecq leurs serviteurs et autres jusques audit Vilvoirden (60) » (folio 294, verso) ; — 3,396 livres « à certaine personne que ceulx des finances avoient dénommée audit receveur général pour semblable somme que la duchesse de Parme et de Plaisance avoit ordonné lui être délivrée pour estre employée en aucunes affaires concernans le service de Sa Majesté dont n'estoit besoing de déclaration » (folio 310) ; — 285 livres à certain personnage envoyé en Saxe pour des affaires concernant le service de Sa Majesté dont il était inutile de faire déclaration (folio 311, recto) ; — 436 livres aux bourgmestre et échevins de la ville de Grammont, « pour leur remboursement de la despence par eulx faite et supportée en certaine appréhension et exécution des séditieux personnes illecq venuz et assemblez comme comme le tout ilz avoient par déclaration des parties donné à congnoistre » [folio 311, verso) ; — 309 livres 14 sols à Nicolas van Erckèle, orfèvre à Bruxelles, pour

l'or et la façon d'une chaîne donnée à Jean de Carondelet, seigneur de Potelles, etc., pour avoir apporté à Sadite Altesse les nouvelles de la reddition de la ville de Valenciennes (61) « ès mains de Sa Majesté aiant lors naguerrès à Saditte Majesté esté désobéissante, rebelle et détenue par aucuns sectaires de nouvelle religion d'illecq » (folio 315, verso) ; — 31 livres à Jean de le Somme, espagnol, pour être venu vers son Altesse l'avertir de la reddition de la ville de Maestricht (folio 316) ; — 309 livres, 14 sols, 9 deniers à Nicolas van Erckele, orfèvre à Bruxelles, pour l'or et la façon d'une chaîne à Jean van Holl, gentilhomme envoyé vers Son Altesse par le duc Henri de Bruns-wyck, « en regard qu'il estoit venu en laditte ville de Bruxelles présenter à Saditte Majesté royalle son service » (folio 318-, verso) ; — 8 livres à Jacques Du Buns, peintre, « pour avoir fait diverses pourtraictures de patrons de coingz à tailler pour le fait des monnoyes » (folio 328, recto) ; — 242 livres à certain personnage, « pour aucuns services par luy faitz pour le service de Sa Majesté durant les derniers troubles dont n'est besoing faire déclaration » (folio 328, verso) ; — 50 livres à François de Bernemicourt, chevalier, seigneur de la Thieuloye, « pour son remboursement de ce qu'il avoit employé en aucunes espies tant pendant qu'il avoit esté à Valenciennes que en la ville de Béthune ou qu'il fust encore le 9^e jour d'aoust 1567 » (idem) ; — 622 livres, 9 sols, 6 deniers à Nicolas van Erckele, orfèvre, pour l'or et la façon d'une chaîne donnée à l'ambassadeur du Roi très chrétien de France

(58) Au commencement de janvier 1567, Rassenghien attaqua avec cinq ou six cents réguliers les calvinistes de Tériel, les culbuta et les força à se retrancher dans le cimetière et l'église de Watrelos où ils périrent tous par le fer ou par le feu.

(59) Le même jour le seigneur de Noircarmes attaquait à Lannoy 3000 sectaires sous les ordres de Pierre Gornaille, jadis serrurier puis prédicateur calviniste. Il les défit complètement. Ce succès déterminait la reddition de Valenciennes.

(60) Après le départ de Bréderode, la bande indisciplinée de ses partisans se dispersa dans toutes les directions. Un navire sur lequel se trouvaient Batenbourg, Galaina et d'autres nobles qui fuyaient avec leurs hommes d'armes vers quelque port d'Allemagne, fut conduit à Harlingen par la trahison du pilote, qui livra à Meghen tous ces gentilshommes pleins de vin et de sommeil. Les soldats furent immédiatement pendus ; quant aux nobles, ils furent réservés pour l'étréne du premier échafaud que le duc d'Albe devait élever sur le Marché aux chevaux à Bruxelles.

(61) La capitulation de Valenciennes eut lieu le 25 mars 1567. Le bombardement avait commencé le 23, jour du dimanche des Rameaux, mais la ville était investie depuis plusieurs mois.

ayant résidé vers Saditte Altesse, et que son maître avait rappelé (folio 329, recto) ; —2000 livres à messire Jean de Ligne, comte d'Aremberg, « pour semblable somme par luy employée en parties extraordinaires que se offriront durant le voyage qu'il alloit, le 24^e jour d'octobre 1567, faire au pays de France pour le secours du Roy très-chrestien » (62).

B. 2586. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1567. — Mandements du roi Philippe II, de la régente Marguerite ou des gens du conseil des finances, ordonnant : à Liévin Wouters, receveur général des finances, de payer à Jean van der Aa, secrétaire du Conseil d'État, la somme de 1200 livres à lui due pour services rendus, et 200 livres à Jérôme de Cock, secrétaire de l'Empereur ; — prescrivant au sujet des florins d'or et da-lers de Bourgogne et qui cependant « se forgent trop légers, par où se pourroient nos subjectz estre abusez », qu'en conséquence les nouveaux florins et dalers d'Allemagne ne devront être reçus par chacun qu'après que le poids en aura été vérifié et trouvé équivalent à celui des florins et dalers de Bourgogne ; — idem, de faire forger un nouveau florin d'or pour les pays de par-deçà ainsi qu'un daler d'argent « conformes et corres-pondans en poids et allois à ceux d'Allemagne dont les figures seront imprimées, lequel florin d'or seroit pesant deux estrelins quatre as et ung quart largement sans remède, revenant au marc de Troye à 74 deniers demy et ung huitiesme , contenant 18 carats 6 grains d'or fin, aussi sans aucun remède allié de quatre carats et trois quarts d'ung grain d'argent fin et ung carat quatre grains et ung quart de cuyvre, vaillable celle d'or, suivant le pied et évaluation de l'an 1520, 29 patars, et ladite pièce d'argent pesante 19 estrelins ung as dont au marcq de Troye se forgeront huit pièces ung quart ung septiesme, un 74^a et ung 266^e d'ung daller, contenant 6 deniers 16 grains d'argent fin "sans aucun remède, etc. » — confirmant la vente de la ville de la Veer avec ses dépendances (pièce flamande ; prescrivant au sujet des soldats licenciés « ayans esté en nostre dit service durant les troubles passez se tiengnant au plat pays, mengeant et foullant icelluy à la grande charge du bon homme et de notre povre peuple, ce que n'entendons aucunement tolérer » qu'ils se retirent « chascun en sa chascune et se mec-tent à leur stil, labours et ouvraiges, etc. » ; — défendant à toute personne ayant tenu six domiciles dans les pays de pardeça « de se retirer d'iceulx pays soit seuls ou

avec leur famille clandestinement ou ouvertement, aussi de transporter par eau ou par terre leurs meubles, biens et marchandises en intention de s'arbsenter et retirer desdits pays, à peine d'estre tenuz pour culpables , du moins suspectz des troubles et désordres y advenuz les jours passez, et comme tels appréhendez et poursuyvis, ensemble de confiscation desdits biens transportez ou chargez pour transporter, etc. » ; — idem, à toute personne de quelque état ou condition qu'elle soit de faire sortir des blés du Hainaut ;—ordonnant à messire de Hollebecque, souverain bailli de la châtellenie de Bailleul, de faire rechercher les assassins de deux soldats et de purger tout le quartier des vagabonds (mandement de Lamoral d'Egmont, prince de Gavre, en date du 25 juin 1567 avec signature autographe) ; — faisant connaître aux États de Flandre que la régente Marguerite de Parme quitte le gouvernement des Pays-Bas ; — défendant au bailli de la Motte-au-Bois de laisser faire aucun paiement au receveur des menus cens du bois de Nieppe Philippe Le Cocq ; — ordonnant à Jean van der Mersch, receveur de l'espier d'Ypres, de payer à Jeanne de Ghystelles, dame de Messines , quatre années d'arrérages d'une rente de 66 livres parisis par an ; — idem, à Leonardo de Taxis, maître général des postes, la somme de 2000 livres, pour l'entretien desdites postes ; idem, au receveur de Hainaut de payer à Jacques de Germes le reliquat de ses comptes ; — idem, de payer des frais d'exécutions criminelles dans le Hainaut et à Tournai, entre autres à Jacques Brésul, officier criminel, la somme de dix sols tournois « pour son salaire d'avoir torturé et mis à la question extraordinaire de nuit Catherine Werner, prisonnière, et 5 sols tournois pour avoir aussi donné ladite torture à ung nommé Guy Dangan » ; — constituant des rentes sur la ville de Cambrai.

(62) 2000 fantassins et 1500 cavaliers, sous le commandement du comte d'Aremberg, accompagnés d'un corps choisi parmi la noblesse catholique des Pays-Bas, vinrent rejoindre à la fin de 1567 l'armée royale à Paris pour prendre part aux courtes hostilités de la seconde guerre de religion en France.

1^{er} janvier — 31 décembre 15^{ev}. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II, la régente Marguerite de Parme ou les gens des finances : accordant à Maximilien Vilain, baron de Rasserighien, la somme de 1000 livres, en remboursement des dépenses par lui faites pour le gouvernement des châtelainies de Lille, Douai et Orchies ; — idem, aux religieuses de la Thure la somme de 600 livres, en dédommagement des pertes qu'elles ont subies pendant la guerre, notamment parce que les maisons qu'elles avaient à Tournai ont été * enchâssées, pillées, brûlées et aussi icelle abbaye gastée et dévastée au temps des troubles passez » et qu'elles n'ont plus moyen de fournir l'assignation de mille florins qu'elles devaient ; — faisant remise à Barthélémy Le Vasseur de l'amende encourue par lui pour la reddition de ses comptes ; — accordant modération des droits seigneuriaux dus pour l'acquisition de deux fiefs à messire Robert de Trazegnies, seigneur de Sepmeries, et à Antoine de Hennin, seigneur de Grussignies ; — idem, à Ponthus de Belleforière pour la vente de la seigneurie dudit lieu ; — idem, à Hugues du Pire, marchand à Bapaume, fermier du péage dudit lieu, remise du tiers du rendage de sa ferme pour les seconde et troisième années, à raison de ce qu'à cause des troubles qui se sont élevés en France, le commerce a diminué et les droits ne peuvent plus être levés ; — idem, à Jean de Cartignies, demeurant à Valenciennes, d'une partie du fermage du péage de ladite ville ; — idem, à Jacques van der Haede, d'une partie du fermage du tonlieu de Bruges ; — idem, une pension de 6 sols par jour à Michel Mariaige, dit Bârbasan, maréchal de l'hôtel de la Régente des Pays-Bas. — Arrentements du vivier de « la Roe à Gauthier du Chastel, receveur du Quesnoy ; — de la mairie des *hostes* en la ville de Condé et de la moitié de la mairie du Vieux-Condé au comte de Mansfeldt. — Lettres patentes accordant une pension de 36,000 livres de 40 gros au duc d'Albe, comme lieutenant-gouverneur des Pays-Bas.

1^{er} janvier — 31 décembre 15^{G9}. — Attestations délivrées par : les maire et échevins d'Arras au sujet des dépenses dont le remboursement est demandé par

Claude Larse ; — les échevins d'Hazebrouck au sujet des pertes qu'a subies le fermier de l'afforage par suite de l'exemption des droits accordée aux bourgeois d'Ypres (pièce flamande) ; — Jean de Byareval, seigneur de Mouscron, châtelain de Hesdin, au sujet de l'estimation des blés ; — les gens des comptes de Lille au sujet des travaux à faire exécuter par Gilles Le Sergent, meunier du moulin Le Comte à Aire ; — les chef-trésorier et commis des domaines sur la convention faite avec Orner Darras au sujet de la continuation de la ferme de la grosse dîme de Bioul ; — Jean Lansay du mesurage des tailles des bois de Béthune et par Lansin Clobbaert du poldre de Boenst ; Antoine, abbé de Choques, certifiant que la distribution de draps et souliers a été faite aux pauvres de Béthune et villages voisins en exécution du testament de la comtesse Mahaut d'Artois ; — Philippe Gault, lieutenant général du gouverneur de Béthune, certifiant qu'il y a eu sept brasseurs brassant cervoise dans cette ville pendant l'année 1567. — Enquête sur les pertes subies par Eustache Vermelle, censier de la maison de Carieul, « à raison du grand hiver qui a précédé le mois d'août de ladite année et du *nielle* (brouillard) qui eut lieu dans ce mois et gâta les blés » ; idem, au sujet de la valeur des anciennes monnaies en florins philippus ; — idem, des pertes subies par Etienne de Hénin dans la ferme des terres appartenant au Roi par suite de la grande sécheresse « et des vents impétueux faitz en l'esté passé, si a davantage que les gens de chevaulx aians logez chez eux pour aller en France leur en ont eschellé la plus saine et meilleure partie, etc. » ; — idem, par Jean Rebremettes et Guillaume Le Foullon, commissaires délégués sur les arrrages dus par Sa Majesté depuis 1550 aux gens de guerre. — Attestations : sur la visite faite aux bois du duc d'Arshot ; — sur les ouvrages et réfections à faire à « la maison du camp et ville gisante devant la riviérette d'Escornetz, dévolue au Roi par confiscation, laquelle appartenait à Michel Herlin ; » — par les hommes de fief du comté de Hainaut au sujet des exploits faits dans le comté et des frais de messagers ; — idem, par les sergents du bailliage de Hainaut. — Inventaire des garnisons et artillerie trouvées au château de Lens et certificats attestant la délivrance des piques, arquebuses, harnais, etc., par le contrôleur de l'artillerie à Malines. — Déclarations de dépenses faites à l'occasion de la vente de meubles confisqués sur plusieurs bourgeois de Valenciennes, exécutés ou bannis,

savoir : Michel Herlin, l'aîné, Jean Mahieu, Jacques de Waiters, Mathieu Campion, Pierre de le Rue, Antoine Morna, Jacques Joffroy, Jacques Gillet, Philippe Michel, Jacques Biton (dans le mobilier de ce dernier on remarque plusieurs tableaux sur toile, entre autres le jugement de Salomon, Joseph, « une charte de Portugal », des livres, etc.), Guillaume Coppin, Michel Cambier, Jean de Cartegnies, François Patou, Jean Thieullier, marchand (exécuté), Jean de Lattre, Nicolas Crameillon, Roland Le Bouc, bourgeois (exécuté), Simon Fanneau, Mathieu de le Haye. — Déclaration des personnes « aiant eu recepte et entremise des biens des absens demourans es provinces tenant parti contraire à Sa Majesté qui sont messires Allard de le Rue, Jacques Bethz, seigneur d'Angreau, Pierre de Voisin, écuyer, seigneur d'Annezin, à cause de sa femme douairière de Péronne, le sieur de Rehoue, Josse de Lamsaen, Philibert de Mantigny, seigneur de Herminsart.

B. 2589. (Portefeuille-) — 12 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1569. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II : instituant receveur des menues cens de Nieppe et de la Motte au Bois Jean de Renny, en remplacement de Philippe Le Cocq « qui se seroit rendu fugitif à raison des nouvelles sectes » ; — Philippe de le Val, bailli de Douai ; — maître François Simon, maître en langue latine des enfants de chœur de l'église Sainte-Catherine de Lille, chapelain de l'autel Sainte-Catherine dans ladite église ; — maintenant Jean Halemersch dans l'office d'ammann de la ville de Thielt. — Acceptation de cautionnements fournis par divers officiers, par les bourgmestres, et échevins de Mardyck, Fumes, Thielt, Ypres, Cassel, Anvers, Bailleul, Deynze, etc.

B. 2590. (Portefeuille.) — 342 pièces, parchemin, 12 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1567. — Quittances délivrées par : Liévin Wouters, receveur général des finances, Martin van den Berghe, trésorier de l'épargne de Sa Majesté, Adrien Gilleman, commis à la recette des parties extraordinaires appliquées à l'épargne, Guillaume Silvius, imprimeur à Anvers, Charles de Brimeu, comte de Meghen, Jeanne Meunze, veuve d'Henri Bertrix, Nicole d'Estrule, Pasquier Willemot, Antoine Pannet, Miquiel de Jaca y a Barra, commissaire des vivres, les religieuses du couvent de Bethléem, Jean Flemingo, Jean Bertoul, Godefroy de Erp, seigneur de Warembourg, Perron Menaya, grec, Bastien de Seeroux, Gillette, veuve de Hugues Colin, Jeanne Marconnet, veuve de Jean Driessche, Jean Noirot, maître particulier de la monnaie, etc., des sommes qu'ils ont reçues de la recette générale ; — Jean

Pierrepon, de la somme de cent livres de Flandre qui lui a été donnée pour les bons services par lui faits durant les troubles ; — Pierre de Prouville, capitaine du château de Bellemotte, de la somme de 125 livres pour dommages supportés dans l'exercice de son office ; — Antoine d'Helfault, seigneur de Wumizelle, de la somme de 40 livres qui a été distribuée aux pauvres ; — les mayeur et échevins de Béthune des sommes que la ville a le droit de lever sur les *afforages* pour l'acquit des dettes qu'elle a contractées au nom et à la requête de feu de très noble mémoire, monsieur le duc Charles « que Dieu absoille » ; — par des créanciers de rentes sur le comté de Nanteuil et le domaine de Béthune, entre autres Denis Brasseteau, procureur à la cour du Parlement ; — Jean Le Brun, maître de postes, Jean Agache, clerc. Jacques Hoyel, concierge de la maison du comte de Meghen, Georges de Ligne, comte de Fauquemberghes, Philippe de Sainte-Aldegonde, grand bailli du château de St-Omer, Pierre de Mol, grand fauconnier, Georges du Boussoit, cipier des prisons au château de Mons pour ses gages et frais de nourriture de prisonniers dont deux furent brûlés, trois pendus, sept conduits aux galères, trois battus de verges et cinq mis en liberté ; — François et Nicaise Schinkels, Aert Courtois, Evrard Sayers, Philippe de Brusle et autres messagers de leurs gages et frais de voyages.

B. 2591. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 9 pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre 1568 (63). — Mandements du roi Philippe II, du duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas ou des gens des finances : prescrivant le

(63) Le compte de l'année 1568 manque à la collection des archives du Nord.

paiement d'une somme de 200 livres pour une verrière aux armes du Roi dans l'église St-Nicolas de Bapaume, — idem, la déclaration précise de tous les biens appartenant aux rebelles ; idem, « combien que soit notoire que le droit de guerre ne peut avoir lieu sinon ès guerres publiques à l'encontre des princes et potentats ennemis légitimes et déclairez pour telz et non contre proscriptz subjectz et rebelles s'estans eslevez à l'encontre de Dieu et leurs princes ou supérieurs, qui sont plus tôt à tenir pour voleurs et déprédateurs publiques que ennemis légitimes, et conséquemment soit certian que les biens prins par Guillaume de Nassau, prince d'Oranges et ceulx de sa Ligue, ne peuvent estre tenuz et réputez acquis par ledit droict de guerre, ains doivent estre rendus à ceulx dont ils ont esté comme biens furtifs ou violement et induement robbez ou emportez, se povanz iceulx biens vendiquer ou répéter à l'encontre de tous possesseurs ; toutesfois nous entendons que aucuns de nos subjectz contre la deffence nagaires faicte de nostre part de communiquer, trait-ter, pactionner, converser avec lesdicts rebelles et leurs adherens (mesmement estant cela fort pernicieux à la République, d'autant que par ce moyen ces voleurs ont esté plus... à prendre lesdicts biens soubz espoir de les vendre incontinent) !, se sont ingérez, recevoir çt acheter plusieurs biens meubles tant sacrez servans à l'usage de l'église que autres choses prophanes, si comme bestiaux, grains, habillemens, litz, estaing et autres sortes de meubles qu'ilz s'efforcent retenir soubz umbre de les avoir achetez ou receuz des gens estans des troupes dudit prince d'Oranges, ayans toutesfois estez prins et robbez es pays tant de Mons, de Liège que ailleurs, et à ce prétexte contendent les (64) avec vraysemblance que s'il ne trouve moyen à Huy ou aultre part, pour passer la Meuze, comme il fait à espérer qu'il n'y trouvera, il passera outre par ladicte chaussée par Haynault et le Cambrésis vers France, à quoy désirons estre mis et donné tous les empeschemens dont l'on pourra s'ad-viser, nous avons bien voulu vous faire despecher ceste toute expresse, pour, par icelle, vous ordonner comme vous ordonnons très acertes, que incontinent faictes commander par tout le pays de Haynault très-expressément que ung chacun, tant au plat pays que petites villes et bourgz non tenables ayent à saulver leurs personnes, biens, tous, grains, provisions et bestial aux bonnes et fortes villes et défendre que nul ait à fournir ausditz ennemis aucuns deniers pour brant-schat (contribution), vivres ny commodités quelconques, sur paine de corps et biens, ains les endommager par tous les moyens qu'ilz pourront ; et en outre, que l'on ait à oster les fers des molins tant d'eaue que à vent, de sorte que lesdits ennemis ne

retenir et en joyr au grant tort et injure évidente des maistres et propriétaires desdits biens pour non leur rendre iceulx en les reconnoissant ; pour ce est-il ordonnons à tous les subjectz et autres manans hantans et fréquentans en nosdits pays de pardeça qui peuvent détenir ou avoir médiatement ou immédiatement quelques-uns desdits biens sacrés ou profanes de les restituer à leurs propriétaires, etc. » ; — prononçant sentence de bannissement et de confiscation des biens à l'encontre de Guillaume de Nassau, prince d'Orange, de Louis de Nassau, son frère, et d'Antoine de Lalaing, comte de Hoochstraten (Bruxelles, 28 mai 1568) ; — réglant la régie des biens confisqués à cause des troubles ; — « lettre de commandement du duc d'Albe à M. de Noircarmes, lieutenant et grand bailliy de Hainault, pour oster toute subsistance au prince d'Orange et à ses troupes > ainsi conçue : « Monsieur de Noircarmes, très chiers et bien amez, comme le prince d'Oranges, après avoir le xx^e du mois passé (20 octobre 1568) receu la deffaicte à laquelle vous de Noircarmes avez fort bien assisté, et dont vous aultres avez esté advertiz, désespéré de povoir exploicter aul-cune chose contre les pays du Roy, pour avoir veu bien clairement que l'en garderions fort bien, et après s'es-tre joint à luy quelques secours des Huguenots de France soubz la conduite du seigneur de Tanly, s'est retiré en arrière et allé sur la cité de Liège, cherchant moyen de la forcer ou bien brantsschatte (mettre à contribution), cé que ne luy est succédé par le bon ordre de ceulx de dedans ausquelz avons aussy envoyé bon secours et aussy pour l'approche de ceste présente armée en faveur de ladicte cité, de sorte qu'enfin hier il s'est retiré de ladicte cité tirant le chemin de la chaussée (s'en puissent servir ny aidier ; et afin que cecy soit effectué icelle-ment avec la promptitude qu'il convient, nous vous ordonnons de commectre le prévost de Mons pour personnellement aller partout et faire exécuter ce que

(64) La chaussée dont il est question ici doit être l'ancienne voie romaine de Bavay h Tongres appelée encore chaussée de Brunehaut, traversant le Hainaut et servant de frontière sur une partie de son parcours entre la France et la Belgique.

dessus par dessus ce que luy en escripvons présentement. A tant, Monsieur de Noircarmes, Treschierz et bien amez, nostre seigneur soit garde de vous. Du camp à Lamine, au pays de Liège, le sixième jour de novembre 1568 » (copie collationnée par les hommes de fief du Hainaut). Instructions transmises, en vertu de cette lettre, au prévôt de Hainaut par le sieur de Noircarmes, datées du camp à Lamine, le 7 novembre 1568 ; — ordonnances : prescrivant au receveur général de Casseï de payer à Noël Darrion la somme de 200 livres en à-compte pour les ferrailles livrées aux prisons de Cassel ; — constituant des rentes sur les domaines de Béthune et de Cambrai ; — prescrivant, une enquête sur la demande des abbesses et religieuses de Wevelghem à l'effet d'être autorisées à acheter une maison à Cambrai.

B. 2592. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1568. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II : prorogeant en faveur des habitants de St-Pol le droit qui leur avait été accordé de lever des accises sur les vins et autres boissons pour les deniers en provenant être employés au paiement des dettes de la ville, sur leur requête contenant « comme à raison des guerres ayans journellement régné en nostre pays et conté d'Artois depuis l'an 1551 jusqu'au traictié de la paix présente, la pluspart des églizes, hostels-Dieu, religion, chapelles et maisons d'icelle ville et faulxbourgs se-roient demeurées en ruynes et inamazées si grandement, lesdites maisons à cause de leurs grandes rentes et redevances pour assignations mortuaires d'obits et messes fondées par cydevant en icelles églises, au moyen desquelles ruynes se seroit retiré plus de la moitié des bourgeois, manans, habitans de la dicte ville ès aultres voisines dont procède l'inhabitation et conséquamment la diminution du petit bien et revenu d'icelle ville consistant en aucuns petits drois et collectes de maltostes à eulx accordés pour lever sur les vins et bières, etc. » ; — remettant à Isembart Colin, meunier, fermier des moulins de Hesdin une partie de son fermage, à cause des pertes qu'il a subies parce que les brasseurs sont allés faire moudre leurs grains dans des moulins sis hors la ville ; — idem, aux habitants d'Aire, la moitié de l'aide ordinaire pendant trois ans et les trois quarts pendant trois autres années, « attendu le petit revenu d'icelle ville

grandement chargé vers plusieurs personnes en cours de rentes et autrement, tellement que les bourgeois pour les grandes debtes de ladite ville n'osent fréquenter les villes circonvoisines craindrans d'y estre arrestez et empeschez à causes d'icelles debtes, joint à ce que les bourgeois audict Aire sont soumis au guet et garde de jour et nuict, à rompre glaces d'yver, à livrer lictz, lincœulx et aultres ustensiles aux gens de guerre quant le cas y eschiet et à aultres cherges et subjections requises en frontières, s'estans aussy plusieurs ti ahisons et emprinses praticquées sur ladite ville par les franchois qui ont esté descouvertes, ce nonobstant sont encoires plusieurs lieux et endroicts des rampars et murailles d'icelle ville grandement nécessaires estre emparé, etc. » ; — accordant à François Coopman l'autorisation d'établir un moulin à tordre huile sur une beke (ruisseau) descendant de Caestre en la rivière Ten Borre ; — idem, à Isembart Colin, une prolongation de neuf ans pour son bail des moulins de Hesdin.

B. 2593. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin, 13 pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre 1568. — Attestations délivrées par : Gaspard Schetz, certifiant que le receveur général Lievin Wouters a payé et délivré plusieurs sommes à des marchands d'Anvers ; — François van Hanne, receveur général des aides de Flandre qu'il a constitué Sybrandt Claissonne son procureur pour rendre ses comptes ; — Liévin Biese, avocat fiscal, et Jacques Buysset, avocat du grand Conseil, de dépenses faites par Jean de Fine, mayeur de Mons ; — les « portmeistres » et échevins des villes de Bourbourg et Gravelines qu'aucun cas d'hérésie et par suite de confiscations de biens ne s'est produit dans ces villes, avec le certificat du cautionnement de Pierre Harde-vinck, receveur des confiscations, par Guillaume Hylof et Guillaume Bers, hommes de la loi dudit Bourbourg, pour la somme de 1000 florins ; — les mayeur et échevins de Bapaume du paiement qui leur a été fait d'une somme de 200 livres pour une verrière dans l'église St-Nicolas dudit lieu ; — les échevins d'Alost et d'Arras de remise d'impôts ; — des officiers ayant reçu des lettres et messages. — Estimation de l'hôtel d'Egmont à Arras faite par Gilles Denis, écuyer, contrôleur de la ville d'Arras et des ouvrages de Sa Majesté au pays

d'Artois, Jean Wermel, bourgeois, commis à la prisée des héritages de ladite ville, Guillaume Desbault, charpentier, pensionnaire de ladite ville, maître Jean Ga-zier, maître maçon d'icelle ville, Jacques Lan, aussi maçon, Jean Gouwin, ferronnier, aussi pensionnaire de ladite ville, Nicolas Pruvost et Robert Bazien « huchiers », laquelle s'élève à la somme de 5,800 livres de 40 gros (23 décembre 1568). Inventaires des biens confisqués au quartier d'Axel, Hulst, Assenede et Bouchaut. — Compte des menus cens de la terre de Risoir ayant appartenu à Charles van der Noot confisquée au profit du Roi. — Mémoire au sujet de la construction des ponts de la Chapelle et de Zwaus-brug à Bredenaerde. — Conclusions prises par le procureur général du conseil des troubles contre les États d'Utrecht déclarant « comme aussy le corps et généralité desdites villes et pays d'Utrecht avoir encouru le crime de lèze-majesté, et suivant ce avoir fourfait, tous et quelconques leurs privilèges, franchises, prérogatives et coutumes, ensemble tous les biens meubles et immeubles, droict de tonlieux, passages, maltostes, impotz, actions et aultres biens et droictures quelxconques appartenans auxdictes villes et pays en commun confisqués au proufict de Sa Majesté, etc. ». — Déclaration des maisons confisquées en la ville de Bois-le-Duc. — Estimation du domaine d'Arras dont la recette s'élève à la somme de 1,545 livres, 19 sols, 10 deniers de 40 gros, et la dépense à celle de 1,833 livres, 13 sols, 3 deniers, même monnaie. Mémoire sur le différend entre les États de Lille et la dame de Vendôme au sujet des seigneuries de Hau-bourdin et Emmerin. — Fragment de compte des sommes dépensées pour la construction d'un pont.

B. 2594. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 13 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1668. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II, instituant : Charles de la Buissière, receveur des confiscations ; — Ghislain Zaete, vérificateur des travaux des digues ; — Pierre Piettersone, écoutète de la ville d'Amsterdam ; — Chrétien de Eaze, receveur des domaines de Cassel et bois de Nieppe ; — Jean des Fosse, huissier d'armes du conseil provincial de Namur ; — Robert van Heerdt, amman de Bonnekerweert ; — Jean du Quesnoy, forestier des bois de Wasselau ; — Louis Ligny, prévôt de Lens ; — Guillaume de Moor, prévôt de Lille ; — Guillaume de Busit, receveur de la seigneurie d'Esquerdes et Lambres — Constitutions de cautions pour les confiscations au quartier d'Artois. — Prouration des maire et échevins de Montreuil à Louis de Pierquin pour traiter et transiger avec les fermiers généraux au sujet de la gabelle du sel.

B. 2595. (Portefeuille.) — 72 pièces, parchemin, 13 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1668. — Quittances délivrées par : Liévin Wouters, receveur général des finances, Jean van denBerghe, trésorier de l'épargne, Jean Claissonne, receveur de Westflandre, de sommes reçues pour la conduite de leurs offices ; — Pedro de Monguia, trésorier du duc d'Albe, de la somme de 1500 livres assignée à Son Excellence sur son traitement de 36,000 livres par an ; — Jacques Félix, con-, ducteur de l'artillerie, de la somme de 315 livres pour transport de canons et autres engins ; — Robert de Trazegnies, chevalier, seigneur de Septmeryes, etc., de la somme de 480 livres de 40 gros qui lui a été octroyée pour ses bons et agréables services ; — Sabine, palatine du Rhin, duchesse de Bavière, veuve du comte d'Egmont, de la somme de 2000 livres qui lui a été accordée pour l'aider à vivre (17 juin 1568) (65) ; — Jean de Hertoghe, receveur d'Oosflandre ; — Guillaume Boudens, greffier de la chambre de comptes ; — Antoine Zeghers, cipier de la prison de Tenremonde ; — des créanciers de rentes sur les domaines de Westflandre, Hainaut, Béthune, St-Omer, Flandre et sur la recette de Lille ; — Michel de Mendevél, comptador de l'artillerie, Jean Mesdach, secrétaire du conseil privé du Roi, Jean van der Schelden, secrétaire à la négo-

(65) La comtesse d'Egmont, Sabine de Bavière, fille de Jean, comté palatin du Rhin, et de Beatrix de Bade, se retira avec ses enfants au couvent de la Cambre à Bruxelles après l'exécution de son mari le 5 juin 1568. Par suite de la confiscation des biens du comte d'Egmont, elle se trouva dans une situation voisine de la misère. Le duc d'Albe écrivit à Philippe II pour la recommander ainsi que sa famille à la bienveillance royale, lui représentant qu'elle était considérée comme une sainte, et que toutes les nuits, accompagnée de ses filles, pieds nus comme elle, elle parcourait les églises de la ville, offrant au ciel ses prières pour le salut de l'âme de son mari. En attendant la réponse du Roi, il lui fit remettre, le 17 juin, 2000 livres de Flandre, « pour s'en aydier et subvenir en ses nécessitez comme trouvera convenir. » Signature autographe : « Sabyne, pallatynne, ducesse en Bavyere. »

ciation de la visite des pays et comté de Bourgogne, Charles de Bonnières, gouverneur des pays de l'Alleu, et différents autres officiers, au sujet de leurs gages et pensions.

B. 2596. (Registre.) — In-folio , 269 feuillets , parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre 1569. — « Compte trei-ziesme de Liévin Wouters, conseiller et receveur général des finances du Roy nostre sire, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 2,723,242 livres, 13 sols, 9 deniers tournois ; les dépenses à celle de 2,617,749 livres , 19 sols, 9 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 800,000 livres à Francisco de Lixalde, pagador de l'armée du Roi (folio 121, recto j ; —80 livres à Jean de Flesselles pour le voyage qu'il fit le 21 mars 1568 (an. st.) vers le comte de Mansfeldt pour lui servir de guide en son voyage de France (folio 196, verso) ; — 600 livres à messire Christophe d'Assonleville, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du privé conseil pour le voyage qu'il fit le 8 janvier 1568 (an. st.) vers la reine d'Angleterre « pour aucuns affaires concernans le service de Sa Majesté » (folio 209, verso) ; — 800 livres à Hans Engelpart, commissaire des montres des gens de guerre, pour le voyage qu'il fit au mois de janvier 1568 (an. st.) vers différents princes d'Allemagne (idem) : — 400 livres à messire Galliotto, comte de No-ganelle, pour le voyage qu'il fit le 29 mars 1568 (syc. st.) sur l'ordre du duc d'Albe vers le duc d'Anjou o pour congratuler la victoire qu'il avoit plu à Dieu luy octroyer contre le prince de Condé et ses gens, ennemis et rebelles du Roy très chrestien de France(66)» (folio 210, recto) ; — 2000 livres à messire Philippe, comte de Lalaing, pour le voyage qu'il fit, sur l'ordre du Roi, de Madrid en Allemagne au mois de février 1567 (anc. st.) « pour représenter la personne de Sa Majesté aux nopces du prince de Bavière et la princesse de Lorraine » (67) (folio 210, verso) ; — 1200 livres à messire Charles- Philippe de Croy, seigneur de Havrech, etc., pour deux voyages qu'il fit dans le cours de l'année 1568 « ès frontières de Haynnau pour y recevoir, attendre et conduire le secours que le Roy très chrestien de France devoit envoyer à Sa Majesté catholique soubz la conduite du marischal de Gossé. et depuis au voyage qu'il avoit fait à Metz devers laditte royale Majesté très chrestienne » (68) > (folio 211, recto) ; —124 livres à messire Jacques de Clairhoudt, chevalier, seigneur de

Maldeghem, pour le voyage qu'il fit, par ordre de la duchesse de Parme, en Angleterre avec le comte de Stolberch, ambassadeur de l'Empereur, « pour aucuns affaires à luy enchargez de par son Alteze » (folio 212, verso) ; — 600 livres à messire Jean Fouck, prévôt de la ville de Cologne, pour le voyage qu'il fit le 28 septembre 1569, « avec le marquis Sappin Vitelli et aultres vers la royne d'Angleterre pour aucuns affaires concernans grandement le service de Sa Majesté dont n'estoit besoing de déclaration > (folio 213, recto) ; — 300 livres à maître Jacques de la Torre, secrétaire ordinaire supernuméraire au conseil privé de Sa Majesté, pour le même voyage (idem) ; — 1400 livres à messire Charles, comte d'Aremberg, pour le voyage qu'il fit le 18 octobre 1569 vers le roi de France pour affaires concernant le service de Sa Majesté « dont n'estoit besoing de déclaration » (folio 213, verso) ; — 800 livres à Jean-Baptiste de Taxis, pour « ses vacations qu'il avoit faictes à Dampvillers et en la court de Lorraine et aultres lieux pour le service de Sa Majesté » (idem) ; — 6 livres à Noulet Patbrucqs, pour les services par lui faits, comme tapissier aux obsèques des « feuz haulte mémoire la Royne et Prince d'Espagne célébrez au mois de janvier 15Q8 (anc. st.) en la chapelle de la court de Sa Majesté en la ville de Bruxelles » (69) (folio 220, recto) ; — 2592 livres « à aucuns religieux et religieuses d'Angleterre cy-devant réfugiés pardeçà es mains de Jean Foulter, anglois résidant en l'université de Louvain » (folio 226, verso) ; — 13 livres, 17 sols au receveur général des finances, « à quoy monte l'achat de diverses chartes (cartes) du pays de

(66) Bataille de Jarnac, gagnée le 13 mars 1569 par le duc d'Anjou assisté de Gaspard de Tannes.

(67) Le prince de Bavière, Guillaume, fils d'Albert III, épousa le 22 février 1568 Renée, fille de François . duc de Lorraine , et de Christine Je Danemarck.

(68) Le maréchal de Cossé commandait nn corps ; mis en observation sur les confins de la France et des Flandres pour surveiller les mouvements du prince d'Orange qui tentait alors de pénétrer sur le territoire français.

(69) La reine Elisabeth , fille d'Henri II et de Catherine de Mé-dicis , morte le 3 octobre 1568 , et l'infant don Carlos , décédé le t 24 juillet précédent.

pardechà, qui avoient esté envoyez au camp lorsqu'il fust près de Maestricht, es mains du baron de Berlaymont » (folio 230, verso) ; — 3000 livres à messire Ernest, comte de Mansfeldt, gouverneur du Luxembourg, etc., pour le voyage qu'il avait fait avec madame la duchesse de Parme et de Plaisance en la reconduisant à son retour des pays de pardeça en Italie (folio 231, verso) ; — 600 livres au même en remboursement de semblable somme payée et déboursée en affaires secrètes pour le service de Sa Majesté (folio 232, recto) ; — 280 livres au même pour le même objet (idem) ; — 19 livres, 12 sols à Nicaise Schenckele, chevaucheur ordinaire de l'écurie du Roi, « pour son remboursement de la perte par luy supportée au service do Sa Majesté ayant esté envoyé avecq lettres de messeigneurs des finances adressantes au receveur général de Luxembourg et au trésorier général de la conté de Bourgoingne, auquel voyaige estant au bois de Fontenoy-en-Vosque (Vosge) environ une lieue du villaige nommé Fontenoy-la-Ville, a esté par deux vol-leurs à cheval destroussé et despouillé » (folio 233, verso) ; — 128 livres à Jeronimus de Cocq, demeurant à Anvers, « pour huict plattes (plaques) de cuyvre qu'il avoit promis de faire à ses despens et livrez l'es-toffe et depuis les faire tailler deument ainsi qu'il appartient et servans pour le livre des fortifications inventé par le capitaine Francisco de Marchi, dont en la première platte a esté mis les armes de Sa Majesté comme Roy d'Espagne, en la seconde une dame avecq l'espée en une des mains et en l'autre une paix, en la troiziesme ung contrefaict ou effigie dudit capitaine Francisco de Marchi et es aultres cinq villes et fortresses, selon les patrons que ledit capitaine avoit audit Jérôme de Cocq mis en mains et conforme aux aultres qu'avoient esté faictes et livrées par Cornille de Hooghe ayant faict bon nombre de semblables plattes et servantes pareillement pour ledit livre des fortifications, lesquelles huict plattes ainsi taillées il a depuis délivrées audit capitaine de Marchi comme luy avoit esté commandé, et ce, au pris de huict escuz à quarante pattars pièche pour chacune desdittes plattes selon laditte convention » (70) (folio 234, recto) ; — 200 livres à messire Jean d'Yve, seigneur de Warelles, gouverneur et capitaine de la ville d'Avesnes, en remboursement de semblable somme dépensée par lui « tant en espies envoyez en France pour entendre nouvelles des voisins du costé dudit France que pour envoyz des messaigiers et aultres avecq lettres de rap-portz de ce adressantes tant à madame la duchesse de Parme que à l'excellence de mondit seigneur le duc d'Alve » (folio 234, verso) ; — 3,055 livres, 16 sols à Jean van Assche, marchand à Anvers, « pour plusieurs sortes de draps de laine noire par luy livrez aux personaiges et officiers du Roy nostre sire cy-après déclairez pour

(70) Jérôme de Cock, peintre et graveur, fut l'éditeur des oeuvres de Jérôme Bosch et d'autres peintres.

faire robes, chapperons et aultres accoustremens servans pour le deuil des feuz haulte mémoire la Royne et prince d'Espagne que Dieu ab-soille dernièrement décédez dont les obsecques ont esté au mois de janvier 1568 (an. st.) célébrez en la chapelle de la Court de Sa Majesté en la ville de Bruxelles » (folio 235, recto) ; — 60 livres à Antoine Oliviers, ayans représenté « le Thoison d'Or ausdits deux obsecques et pour ses devoirs et vacacions tout en exer-ceant et représentant ledit estât de Thoison d'or que dressant et ordonnant les tableaulx es lieux y appartenans et aultrement » (folio 243, recto) ; — 50 livres à Roelandt de Brusle, Charles de Condé, Cornelis WhV teler, Jacques Le Boucq et Jacques Le Roy « ayans assisté pour héraulx aus diets obsecques d'iceulx feuz la Royne et prince d'Espagne audit Anthoine Oliviers représentant le Thoison d'or comme diet est » (folio 243, recto) ; — 200 livres à Urbain Scharbergher, secrétaire du Roi en langue allemande, en rembourse-, ment de semblable somme délivrée par lui à certain personnage* dont n'estoit besoing faire spéciffication» (folio 243, verso) ; — 32 livres à Jacques Jonghelinck, pour l'argent et la façon du sceau des contrats de Bourgogne (71) (folio 244, recto) ; — 73 livres à Jean de Roncheaulx, garde de la garde-robe du Roi à Bruxelles, « pour avoir eu en garde depuis le partement de Sa Majesté en l'an XV^e cinquante-neuf pour Espagne aucuns accoustremens de feu l'Impériale Majesté Charles V^e et lesquelz il avoit encoires soubz saditte charge » (folio 244, verso) ; — 25 livres à Jean van den Huevele, alias Paradys, « concierge de la maison du Roy nostre sire au parcq de la ville de Bruxelles appelle la maison de Chassignies, pour l'achapt d'herbes et fleurs nécessaires à l'entretènement du jardin

(71) Jacques Jonghelinck, aussi estimé comme graveur de médailles et de sceaux que comme sculpteur.

de laditte maison > (folio 246, recto) ; — 34 livres, 15 sols à Jacques Jonghelinck, pour l'argent et façon du sceau des trois États du pays et comté de Namur (idem) ; — 200 livres à dame Marguerite, comtesse de la Marck et d'Aremberg, etc., reliquat dû à son mari pour le voyage qu'il fit en 1567 vers le roi de France avec la gendarmerie de pardeça au secours dudit roi de France (folio 249, verso) ; — 50 livres à Robert Boone, pour affaires secrètes concernant le service de Sa Majesté (folio 251, verso) ; — 800 livres à Pierre de Mol, écuyer, grand fauconnier de Sa Majesté, pour l'achat de 10 gerfauts, 4 tiercelets de gerfauts donnés en présent à l'Empereur et à l'archiduc Charles (idem) ; — etc.

B. 2597. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 17 pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre — Mandements du roi Philippe II, du duc d'Albe ou des gens des finances, ordonnant : aux gens de la chambre des comptes de Lille d'allouer au compte du receveur général Liévin Wouters plusieurs sommes dues à des marchands ; — de payer à messire Josse de Courte-ville, seigneur de Pollinchove, la somme de 2000 livres déboursée par lui en« aucunes affaires secrètes» ; — de procéder à la division des biens confisqués sur la ville de Valenciennes, entre autres « aulcungs commungs et marez » lui appartenant en commun avec d'autres villages, et de déterminer les droits de pâturage dont jouissent lesdits villages sur lesdits marais ; — de maintenir pendant six mois une garnison de 12 soldats au château de Locquignol dans la forêt de Mormal ; — d'ajourner les cautions d'Arnoul Tiber-ghien pour avoir paiement d'une somme de 189 livres prix de l'acquisition de certain héritage confisqué au profit du Roi ; — de payer la somme de 400 livres à certain personnage « pour estre employiez en affaires bien secrètes et nécessaires concernant le service de Sa Majesté » ; — d'ajourner les témoins qu'Adrien Scap désignera pour comparaître dans le procès qu'il a en la Chambre des Comptes contre Anne de Salom-mez, veuve de Paul Kyts ; — de faire une enquête au sujet de la demande des religieux de l'abbaye de St-Waast d'Arras, sollicitant une somme de deniers pour la construction d'une prison à Laventie (pays de l'Alleu) parce que celle de Saily n'était ni assez forte ni assez

sûre et que les malfaiteurs s'en échappaient facilement à cause du voisinage de la Lys ; — de payer diverses sommes à plusieurs personnes pour des motifs non désignés. — Sentence du bailliage de St-Omer par laquelle il est ordonné par provision que le receveur des marais d'Audruicq payera sur les deniers de sa recette les dépenses pour la réparation des pont.» établis sur les fossés desdits marais.

B. 2596. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^w janvier — 31 décembre 15«». — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II ou les gens des finances, accordant : une gratification de 4000 livres à messire Charles de Tisnacq, président du conseil privé du Roi ; — 200 livres à Eustache de Croy, superintendant de la ville de Malines ; — l'amortissement en faveur des frères prêcheurs de Lille d'un certain petit bien manoir et jardin de 300 verges ; — remise aux habitants du Maisnil et Marcoing d'une partie de leurs impôts sur leur requête représentant « qu'à raison de la construction et édification de la ville de Hesdin, la plupart des manoirs, prez et terres dudit lieu du Maisnil sont encloz tant en ladite ville, fossez que contresquerpes d'icelle et ne reste que aucunes terres et prairies dudit lieu de Marcoinne estans encoires ceulx qui les occupent présentement la plupart pauvres gens, etc.» ; — 20livres en aumône à Nicolas von Bouchout pour lui venir en aide avec sa femme et ses enfants ; — continuation du bail des moulins de Hardifort. — Lettres du roi de France Charles IX, autorisant les religieux de l'abbaye de Corbie à échanger plusieurs terres leur appartenant sis en Artois contre des terres sises en Picardie appartenant aux religieux du couvent d'Arrouaige.

B. 2599. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin, 29 pièces, papier.

1^{e*} janvier — 31 décembre 15«». — Attestations par : les échevins des villes d'Ypres et de Gand, de la décharge d'une partie des impôts qui leur a été accordée ; — les hommes de fief du comté de Hainaut au sujet des exploits faits par les sergents du bailliage ; — Antoine de Hellefault, seigneur de Wynnezelles, capitaine du bailliage de Hesdin, de la distribution à des pauvres femmes de ladite ville de souliers achetés

avec les 40 livres données en aumône ; — le bailli de l'église cathédrale de St-Bavon de Gand qu'il a mis Pierre Le Cocq en possession de deux fiefs confisqués pour ses méfaits sur Pierre de Rych le jeune ; — les doyen et chapitre de l'église St-Pierre de Lille, certifiant que les Frères Prêcheurs ont célébré la messe chaque jour dans la chapelle Notre-Dame-de-la-Treille pour le repos de l'âme des comtes et comtesse» de Flandre ; — les six sergents de Tournai et Tournésis que la seigneurie de Erembodeghem est tenue du Roi à cause de son bailliage de Tournai. — Compte des reliefs et arrière-Yiefs de la Salle de Lille. — Extrait d'un ancien livret de la Chambre des Comptes concernant le tonlieu de Hulst. — Publications de sentences de mort ou de bannissement prononcées pour le fait des troubles de Valenciennes, entre autres de celle condamnant à être exécuté par l'épée « Pierre de Thion, de son stiel meulquenier, natif de Cambray, homme marié, naguères demeurant en ladite ville de Valenciennes, chergié, attainct et convaincu d'avoir servy de tambourin durant les troubles et le siège au devant de ladite ville, les sectaires rebelles et ceulx tenans party contraire à Sa Majesté soubz Michel Herlin, et Jehan Mahieu, chefz depuis exécutez par l'espée, sonnè le tambourin pour assembler lesdits rebelles, les conduict et mené jusques aux portes d'où ilz alloient faire escarmouches contre les gens et soldats de sadite Majesté, allant aussi en ladite qualité de tambourin vers les chefz, seigneurs et capitaines de Sa Majesté pour ravoir les prisonniers prins par eulx aux escarmouches que ceulx de ladicte ville faisoient, estant en chemin pour ce faire, il auroit esté appréhendé et mené en la ville de Condé, où, après avoir esté détenu quelques jours auroit esté licencié, mais seroit retourné audict Valenciennes et soy remis au mesme service, etc.» — État des vacations et dépenses extraordinaires déboursées par Gaspard Schetz, pour les affaires du service du Roi. — Inventaires des biens, noms et surnoms de fugitif* et pièces diverses concernant les confiscations.

S. 2600. (Portefeuille) — 11 pièces, parchemin, 19 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1669**. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II : chargeant le bailli d'Aire de renouveler la loi de ladite ville ; — nommant Anselme Mouille, sergent à cheval du bailliage de St-Omer : — idem, Jaspard Pépin, marchand vendeur de la taille d'aval du bois de

Nieppe ; — idem, Guillaume Valckeman et Laurent Fiefin, vendeurs de la taille moyenne dudit bois ; — Jean des Fosse, huis-sier extraordinaire du Grand Conseil ; — Alexandre Le Blanc et Hippolyte Petit-Pas, chargés par Adrien van den Haede, de dresser et faire la taxation du centième denier des biens meubles. — Constitutions de cautions et de procureurs. — Requêtes adressées au Roi pour obtenir des emplois et des offices par : Pierre van Erembodeghem pour être huissier du bureau de Zeelande ; — Gérard Ghysmans (chevaucheur) ; — Thierry Harduin (bailli de Bellem) ; — Guillaume du Rien (bailli de St-Liévin-Esschene) ; — Georges van Halle (bailli de la ville d'Ypres) ; — Jean van Aperen (amman du Bonnek).

B. 2601. (Portefeuille.) — 42 pièces, parchemin, 1 pièce, papier

1^{er} janvier — 31 décembre **1569**. — Quittances délivrées par : Liévin Wouters, receveur général des finances, Martin van den Berghe, trésorier de l'épargne, Jean Claissonne, receveur de Westflandre, Jean-Pierre de Cassetta, idem, Nicolas van der Berghe, receveur des ouvrages de la citadelle d'Anvers, Guillaume Boudens, commis à la recette des nécessités de la Chambre des Comptes, Chrétien de Haze, receveur du domaine de Cassel, Jean de Warengien, receveur des confiscations de Lille, de différentes sommes reçues pour la conduite de leurs offices ; — Pierre van der Veken et Jean van Eeckhom, marchands de la ville d'Anvers, de plusieurs sommes qu'ils ont reçues de George van den Driessche, commis à la recette de l'artillerie, pour fourniture de plomb et poix mis en provision dans la ville d'Arnheim ; — Lucas Lachlem et Dernictius Huilius de la somme de 40 livres reçue de Liévin Wouters, en aumône pour les aider à vivre ; — Arnoul van Dorp, de celle de 3,115 livres, 10 sols pour solde delà vente de la seigneurie de Coudekerke et Viggenkerke en Zeelande ; — les créanciers de rentes sur la recette de Lille, la seigneurie de Nieuwenhove, le domaine de Béthune, celui de Westflandre ; — les doyen et chapitre de l'église collégiale Notre-Dame de Courtrai sur le domaine de Lille, Douai et Orchies, pour un anniversaire fondé par Jean Carondelet, archevêque de Palermo ; — les prévôt, doyen et chapitre de l'église de Cambrai ; — Jacques de Cres

sonnière, capitaine de la ville de Gravelines (quittance de ses gages) ; — François de Bernemicourt, capitaine de Béthune (idem) ; — Pauvels de Vicguerre et Nicaise Schinckels, chevaucheurs (idem) ; — Marie Mordaens, femme et Marie et Antoinette Mathisius, filles de Corneille-Henri Mathisius, en son vivant, médecin de l'empereur Charles-Quint, d'une somme de 133 livres, 6 sols, 8 deniers, pour un terme de la pension qui leur fut allouée.

B. 2602. (Registre.) — In-folio, 224 feuillets, parchemin.

1* janvier—17 juin 1570. — « Compte quatorziesme et dernier de Liévin "Wouters, conseiller et nagaires receveur général des finances du Roy nostre sire, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 4,869,811 livres, 7 sols, 11 deniers tournois ; les dépenses à celle de 4,576,052 livres, 19 sols, 3 deniers même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 1200 livres à messire Charles, baron de Berlaymont, chevalier de la Toison d'Or, pour son traitement de conseiller d'État du 8 mai 1569 à la même date en 1570 (folio 122, recto) ; — 12 livres, 12 sols à Loys van Hamme, clerc du commis des finances de Sa Majesté, « pour estre party par la poste avec lettres et autres escriptz concernans certaine difficulté sur le fait de la direction de la grande lotherie érigée ou lors a ériger » (folio 160, verso) ; — 800 livres à messire Charles, comte d'Aremberg, pour le voyage qu'il avait fait vers le Roi de France audit pays de France. « pour aucuns affaires concernans le service de Saditte Majesté catholique dont n'est besoing de déclaration » (folio 170, verso) ; — 80 livres à Adrien Bonat, pour le voyage qu'il fit le 7 juin 1570 à Trêves « pour illecq conduire certaine tappisserie dont Sa Majesté fist présent au révérendissime évesque dudit Trêves » (idem) ; — 472 livres à messire Jean Fouch, docteur ès droits, prévôt à St-Sévérin à Cologne, « à quoy monte la parpaye de 1072 livres à luy deue pour estre venu de la ville de Couloingne en la ville de Bruxelles et y séjourné aucun temps et par commandement de Son Excellence estre allé avec le marquis Chippin Vitelli et autres à ce députez vers la royne d'Angleterre pour aucuns affaires concernans grandement le service de Sa Majesté dont n'estoit besoing d'autre déclaration » (folio 171, recto) ; — 2000 livres à messire Charles, baron de Berlaymont, gouverneur du comté de Namur, pour « les bons et léaulx services par luy faiz à la direction et advancement des affaires d'icelle Sa Majesté, signamment es troubles lors passés » (folio 173 verso) ; — 600 livres à Robert de Harchies, seigneur de "Molain, capitaine d'une compagnie de gens de pied wallons sous le commandement du baron de Hierges, pour une chaîne d'or, « en recongnissance

du bon devoir et service par luy fait d'avoir (avecq trois cens harcquebousiers du régiment susdit estant le prince d'Oranges avec son camp devant la ville du Chasteau de Cambrésiz et la battant avec artillerie) entré en icelle ville du Chasteau de Cambrésiz et la gardé et deffendu » (folio 173, verso) ; — 4000 livres à messire Charles de Tisnacq, chevalier, chef et président du privé Conseil, en considération de ses bons et agréables services (folio 174, recto) ; — 400 livres à certaine personne « pour estre employez en affaires bien secretz et nécessaires concernans le service de Sa Majesté dont n'estoit besoing faire autre déclaration (72) (folio 179, recto) ; — 100,000 livres à l'empereur Maximilien à quoi reviennent 50,000 écus d'or à quarante patars pièce pour le second terme du paiement de l'accord du centième denier fait à Sadite Majesté Royale par les États des pays de pardeça, savoir : 50,000 livres sur le centième de Brabant et 50,000 livres sur le centième de Flandre, dues pour la part de Sa Majesté dans la contribution de ses pays patrimoniaux inférieurs représentant le cercle de Bourgogne suivant le traité passé à Augsbourg en 1548 avec les États de l'Empire, et ce, à cause d'une expédition générale contre le Turc accordée par lesdits États de l'Empire audit Augsbourg en l'an 1566 (folio 179, verso) ; — etc.

B. 2603. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1^{er} janvier — 17 juin 1570. — Mandements du roi Philippe II, des gens des finances et des comptes : ordonnant de poursuivre le paiement des arriérés du centième denier de tous les biens, meubles et immeubles ; — idem au bailli de Cassel, de défendre à Jean

(72) Il s'agit probablement du complot du florentin Ridolfi ayant pour but de s'emparer, voire même s'il le fallait, de tuer la reine Elisabeth et de mettre Marie Stuart sur le trône d'Angleterre, complot encouragé par Philippe II, le duc d'Albe et le pape Pie V.

Puerquart de construire à Hazebrouck un moulin à moudre grain pour lequel il avait subrepticement obtenu un octroi ; — idem, de payer à Jacques Clozman, Jean Gilles, greffier des finances, Jérôme Audrelecht, huissier du conseil de Brabant, François du Ma et Jean Martin, soldats, les sommes qui leur sont dues ; — idem, de rabattre du compte de Liévin Wouters la somme de 4,300 livres comme deniers payés en l'acquit de Sa Majesté ; — idem, de payer à François de Smet, cipier de la prison de Steenpoorte, les frais de nourriture et entretien dans cette prison de Alonso de Lo-Loo. — Constitutions de rentes sur les villes de Cambrai, Bruges, Arras. — Mandements de : Guillaume de Maulde, lieutenant du bailli de Tournai et Tournésis, de payer à Toussaint Bourgeois la somme de 8 sols pour avoir publié certain placard concernant les monnaies ; — du président du Conseil des finances de passer au compte d'Adolphe de la Halle, receveur du domaine de St-Omer, la somme de 400 livres payées pour la pension du seigneur de Noircarmes. — Sentence rendue par les commissaires nommés par le roi de France sur le fait de la générale réformation des maladreries et hôpitaux de France, ordonnant aux mayeur et échevins de Montreuil-sur-Mer de fournir dans le délai d'un mois ample déclaration du revenu de la maladrerie dudit heu.

B. 2604. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 17 juin **I&VO**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II, accordant : aux États de Lille, Douai et Orchies l'autorisation de lever des impôts sur les vins, bières, etc., pour les deniers en provenant être employés au paiement de la quote-part de 81,250 livres par eux allouées au lieu des vingtième et dixième deniers ; — à Liévin Wouters, receveur général des finances une gratification de 3000 livres ; — à Baudouin Tripart, archer du Roi, une somme de 200 livres en compensation des pertes qu'il a subies au service du Roi sur sa requête contenant : « comme en l'an 1568 derrier passé estant ledit suppliant au camp qu'avoyt lors fait dresser contre noz ennemis et rebelles, estant iceluy camp près de la ville de Tongres, luy fut enchargié par ledit baron de Berlaymont, de conduyre de nuyct certain personnage espagnol à luy incongneu vers nostre ville de Thielemont, lequel se y dovoit nécessairement trouver pour nostre service ; et ayant ledit suppliant conduyt ledit espagnol en la

ville de Thielemont en laquelle tenoit alors garnison le baron de Hierge et se retournant vers nostre dit camp fut par pluseurs desditz rebelles prins prisonniers, lesquelz luy ostèrent cheval, armes, or et argent, et l'emmenèrent vers leur camp là où il fut estroittement détenu, mains et pieds liés en grande misère, pauvreté, hazard et dangier de sa vye l'espace de huyt jours, que lors par subtilz moyens se sauva du camp desditz rebelles et retourna subitement vers ledit baron de Berlaymont, lequel pour lors estoit prez de Gembloux en nostre dit camp ; depuis retirant le camp desditz rebelles vers France et passans par ledit Haynaut, ilz saccagèrent la maison dudit suppliant et pillèrent généralement tous ses meubles de sorte que rien ne luy est demeuré » ; — à Jacques Bezet la somme de 20 livres pour l'aider à vivre et s'entretenir. — Requête non appointée adressée au Conseil des finances pour demander le règlement des eaux de la Sambre en amont de Lan-drecies.

B. 2605. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 19 pièces, papier.

I* janvier — 17 juin **4590**. — Attestations par : les échevins de la ville de St-Omer du produit des accises de leur ville ; — Jacques Du Chastel, bailli de Lille, que Jean de Warengien, receveur du domaine à Lille, a payé à Nicolas Vincque la somme de 779 livres pour trois mois des gages du chapelain et de trente-sept soldats au château de Lille ; — Gaspard Schetz, trésorier général et facteur des finances du Roi que Liévin Wouters a payé à divers marchands d'Anvers plusieurs sommes qui leur étaient dues pour les intérêts de prêts faits à Sa Majesté. — Pièces diverses concernant les brasseurs de Lille. — État des ouvrages à faire à la prison de Bapaume. — Information sur les dégâts commis dans les bois d'Avesnes-le-Comte.

B. 2606. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1^{er} janvier — 17 juin **1590**. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II, instituant François Symon, maître des enfants de chœur de la chapelle domestique du Roi, chapelain de la chapelle de Sainte-Catherine érigée en l'église Saint-Pierre de Lille. —

Constitution de caution par Antoine Desplancques, receveur des exploits du Conseil provincial d'Artois, pour la recette des amendes adjugées et à adjuger audit Conseil.

B. 2607. (Portefeuille.) — 42 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 17 juin 1570. — Quittances délivrées par : Liévin Wouters, receveur général des finances, Aert Molkeman, trésorier des guerres, Martin van den Berghe, trésorier de l'épargne, Jean Bertran, receveur de Hesdinfort, Arnolde Flamingo, marchand à Anvers, Jean Gilleers, greffier des finances, Pierre Ernest, comte de Mansfeldt, Josse de Courteville, seigneur de Pollinchove, secrétaire d'État du Roi, George van den Driessche, receveur de l'artillerie, Gaspard Schetz, trésorier général des finances, Jean-Pierre de Cassetta, receveur de Westfiandre, les échevins de Wervicq, de diverses sommes reçues pour la conduite de leurs offices et des affaires publiques ; — les créanciers de rentes sur la recette de Lille, le quartier d'Arras ; — Jean de Galana, commissaire du Roi, Jérôme Obziganus, conseiller du Roi, Jean de Nes-tares, espagnol, François Feigne de Haynin, lieutenant du capitaine du château de Lille, etc., de leurs gages et pensions.

B. 2608. (Registre.) — In-folio, 519 feuillets, parchemin.

4 juillet 1570 — 31 décembre 1571. — « Compte premier de Nicolas Baert, conseiller et receveur général des demeneet finances du Roy nostre sire, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 6,172,409 livres, 16 sols tournois ; les dépenses à celle de 6,547,888 livres, 2 sols, 2 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 442,161 livres, 10 sols, 4 deniers à Aert Molkeman, conseiller et trésorier des guerres (folio 226, verso) ; — 2,261,011 livres, 4 deniers à Francisco de Lexaldo, pagador de *Yexercite* du Roi (folio 237, recto) ; — 5,535 livres, 19 sols, 6 deniers à George van den Driessche, commis à la recette de l'artillerie du Roi (folio 244, recto) ; — 2,057 livres, 6 sols, 6 deniers à Jacques Clochman, commis à faire « le parpaiement de l'équipage des navires et armée de mer esquipés pour le convoy de la Royne (73) devers Espagne, pour en faire paiement à Guillaume Jassone, bourgmaistre d'Enchuysen et aiant esté lieutenant de la navire du conte de Boussou, admirai desdictes navires de guerre, à cause de semblable somme à luy due tant pour son remboursement de pluseurs

matériaux par luy payez et qui furent employez audict esquipage que pour cent trente-huit jours de vacations par luy paiez et qui furent employez audict esquipage que pour cent trente-huit jours de vacations par luy faitz pour l'avancement dudict esquipage à raison de trois livres par jour, assavoir depuis le neu-fième jour de may jusques au XXIIIF de septembre enssuivant 1570 » (folio 244, verso) ; — 30,150 livres au même pour être délivrées « aux capitaines et maistres marronniers ayans convoyé la Majesté de la Royne devers Espagne » (idem) ; — 47,000 livres au même « pour employer au paiement de six grandes navires et sept jachtes de guerre esquipées à Amstelredam au mois de may 1571 pour la tuicion de la coste marine contre les pirates (74) et aultrement, assçavoir pour les gaiges, victuailles et louaige des navires et jachtes de trois mois entiers commenez les 18^e et 19^e jours dudit mois de may et qui finiroient les 15^e et 16^e jours d'aoust enssuivant, et aussy à l'achapt des matériaux, carpentaiges, vacations, envoy et ren-voy des artilleries et munitions et aultrement comme par le conte de Bossu, gouverneur de Hollande luy avoit esté et seroit commandé et ordonné » (folio 245, recto) ; — 4,215 livres, 18 sols, 6 deniers au même pour en faire paiement à Henri Tseraerts, ayant été capitaine sur « la navire appellee le grandt Beynault prinse en service pour le convoy de la Royne devers Espagne » (folio 245, verso) ; — 9000 livres à l'illustrissime et révérendissime père en Dieu, messire Antoine Perrenot, cardinal de Grandvelle, archevêque de Malines et conseiller d'État du Roi, « à cause de 3000 livres que Sa Majesté lui avoit accordées de pension par an en considération des grandz, longs, notables et agréables services qu'il avoit faitz à feu l'empereur Charles V et ce pour trois années de ladite pension » (folio 261, recto) ; — 2,400 livres au même,

(73) Anne-Marie, fille de l'empereur Maximilien II, quatrième femme de Philippe II. Elle s'embarqua à Flessingue le 25 septembre 1570 pour l'Espagne.

(74) Les gueux de mer commandés par Guillaume de la Marck, Treslong, Adam van Haren, Brand.

pour deux années de son traitement de conseiller d'État à raison de 1200 livres par an (folio 261, verso) ; — 6000 livres à l'illustrissime et révérendissime père en Dieu Valentin, parla grâce de Dieu, élu archevêque de Cologne, Électeur, pour sa pension annuelle (folio 262, recto) ; — 800 livres à Jean Mouchet, ci-devant barbier de corps de l'empereur Charles-Quint (folio 310, recto) ; — 46 livres, 10 sols à Antoine Oliviers, châtelain de Gaesbeke * pour ses vacations et celles de trois ses compagnons d'estre à la rescription de Son Excellence venuz dudict Gaesbeke en dilligence par la poste jusques en Anvers pour illecq assister à la publication du pardon général comme héraulx d'armes de Sa Majesté » (folio 341, verso) ; — 262 livres à Marc de Ocoche, « pour estre party par la poste de la ville de Bruxelles vers les quartiers d'Avennes et Beaumont pour d'illecq conduire les régiments du seigneur deHierges et celluy de Blondel estans de retour du secours de France vers la ville de Namur > (folio 342, recto) ; — 720 livres à messire Jean Meptsche, docteur ès droitz, lieutenant pour le Roi en la ville de Groeninghen et Jean-Christophe van der Aa, secrétaire ordinaire de Sa Majesté en son conseil privé, « pour le voyage qu'ils" devoient faire vers la diette impérialle qui se tenoit en la ville de Spire pour y comparoir et eulx représenter pour les pays de pardeça » (folio 359, verso) ; — 8000 livres à messire Chappin Vitelli, marquis de Cetona, etc., « pour ses vacations, traicemens et tous aultres despens extraordinaires par luy faitz et soustenuz à cause et durant le voiaige qu'il avoit fait au royaume d'Angleterre pour le service de Sa Majesté et affaires concernans lesdis pays de pardeça dont n'est besoing faire icy plus ample déclaration » (folio 360, recto) ; — 492 livres, 11 sols, 6 deniers à maître Christophe d'Assonleville, conseiller du Roi, * pour la parpaie de 892 livres, 11 sols, 6 deniers à quoy montoient certaines vacations et desbourssemens par luy faitz pour le service de Sa Majesté allant de Bruxelles vers le réaulme d'Angleterre pour affaires concernans les pays de pardeça dont n'est besoing icy faire aulcune déclaration que y séjournant et retournant audict Bruxelles et ce dans le 9^e jour du mois de janvier 1568 (an. st.) jusques et y comprins le 17^e de mars ensuyvant, à l'advenant de 8 livres par jour en considéracion des dépens par luy supportez audict voiaige et durant son séjour audict Angleterre, meismes , que lui avoit convenu aller bien accompagné pour les périlz cies chemins et pour ce

que c'esfoit la première légation que son Excellence avoit envoie audict Angleterre » (folio 360, verso) ; — 231 livres, 4 sols, 6 deniers à Urbain Schaerbergher, secrétaire du Roi en langue allemande, pour être allé d'Anvers à Trêves vers l'archevêque dudit lieu (folio 361, verso) ; — 600 livres à messire François de Hallewin, chevalier, seigneur de Zweveghem, pour le voyage qu'il devait faire au mois de février 1570 (an. st.) en Angleterre vers la Reine « illecq pour le service de Sa Majesté et affaires concernans lesdictz pays de pardeça » (folio 368, verso) ; — 600 livres à messire Maximilieu de Longueval, chevalier de l'ordre de Calatrava, seigneur de Vaultx, pour le voyage qu'il fit le 12 juillet 1571 vers le Roi très chrétien de France,* pour affaires concernans le service de Sa Majesté et ses estats de pardechà dont n'est besoing faire aultre specification* (folio 364, recto) ; — 450 livres à maître Jean de Bla-zere et Alexandre Boullin, pour * eulx esquiper et préparer au voiaige que pour le service d'icelle Sa Majesté et certaines ses affaires, ilzalloient lors faire vers les pays et conté de Bourgoingne, suyvant l'instruction qu'ilz en avoient de Sadicte Majesté et dont icelle ne vouloit aultre déclaration en estre faite » (folio 368, verso) ; — 200 livres à Antoine Le Nain, greffier du bailliage de Bapaume, pour et au nom des mayeur, échevins et jurés de ladite ville, laquelle somme doit être employée « à la confection et érection des verrières en l'église paroichiale de Saint-Nicolas illecq à la décoration d'icelle » (folio 371, verso) ; — 20 livres à Jacques Werg, soldat soubz la charge du seigneur de Noircarmes en la citadelle de Cambrai, « pour aulcuns respectz et services par luy faitz pour le service de Sa Majesté, meismes durant que le camp du prince d'Oranges passoit devant le Chasteau en Cambrésiz » (folio 375, recto) ; —20 livres à Théodore Rycxtel, de la chapelle de Son Excellence, « pour aulcuns services par luy faitz à Sa Majesté, meismes d'avoir exhibé aux ditz seigneurs des finances pluseurs escriptz des nouvelles venues d'Italie dont n'est besoing icy faire plus ample déclaration » (idem) ; — 1000 livres à Philippe van Benthem, orfèvre à Bruxelles, pour une chaîne d'or qui a été donnée à l'ambassadeur du Roi très chrétien de France ayant résidé jusqu'au 10 avril (1571) vers Son Excellence, « lequel à la rescription de son diet seigneur et maistre estoit depuis retourné vers luy et ce pour certains bons res- ; peetz dont n'estoit besoing faire déclaration» folio 380, verso) ; — 1454 livres, 12 sols h François Quebels ,

tapissier à Bruxelles, « pour avoir veudu et livré douze pièches et deux portes de tapisserie de l'histoire de Sampson contenant 321 aunes au prix de 4 livres 10 sols l'aune dont avoit esté fait don à l'archevesque de Trêves pour certains bons respectz dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 391, verso) ; 400 livres à François Hannart, garde des joyaux de Sa Majesté, « pour le transport d'aucuns desdictz joyaulx ensemble de certaine pièces de tapisserie et aultres bagues que furent ou mois de juillet 1570 ordonnez par Son Excellence de tirer hors la ville de Bruxelles et icelles mener par chariotz et eaue vers la ville de Nymmeghem en Gheldres et ailleurs pour le service de la Royne et aultrement » (folio 398, recto) ; 1200 livres à messire Josse de Courtewille, chevalier, secrétaire du Conseil d'Etat, « pour affaires secretz concernans le service de Sa Majesté dont n'estoit besoing icy faire plus ample déclaration » (folio 398, verso) ; — 311 livres, 19 sols à messire Philippe de Sainte-Àldegonde et de Noircarmes, « pour une chaîne d'or y comprins la fachon donnée et présentée à certain personnage pour affaires et bons respectz concernans le service de Sa Majesté dont n'estoit besoing estre faite aultre déclaration » (folio 408, verso) ; — 51 livres à Antoine de Goy, lieutenant pour le seigneur de Noircarmes en la citadelle de Cambrai, « pour avoir envoie diverses personnes tant à cheval que de pied en plusieurs lieux de la frontière de France pour sçavoir et s'informer des desseingz et assemblées du prince de Condé et ceulx de sa séquelle depuis le commencement du mois de septembre 1567 jusques à la rompture du camp de Sa Majesté auprès du Chastel en Cambiésiz au mois de décembre 1568 et aultrement, le tout pour le service de Sa Majesté » (folio 411 verso) ; 2000 livres à messire Pierre Ernest, comte de Mansfeldt, gouverneur et capitaine général du Luxembourg, « en considéracion de la despence .extraordinaire par luy soustenue à cause du passage de la Royne de France (75) par le pays de Luxembourg » (folio 413, recto) ; — 16 livres , 12 sols à Antoine de Goy, « pour aulcunes mises de justice encourues pour le procès criminel fait et démené en la citadelle de Cambray allencontre de Michiel Cuvillon , earlier (charron) de Bohain, prisonnier pour Ja nouvelle religion » (folio 415, recto) ; — 135 livres au même, « pour aulcunes mises de justice encourues pour le procès criminel fait et démené en la citadelle de Cambray à l'ordonnance du seigneur de Noircarmes, capitaine d'icelle citadelle, allencontre de Pierre de Longpré et Jaspas Hanache, chargez par Jean de Beaufort, lors homme d'armes de la compagnie de feu le comte d'Egmonde, exécuté par l'espée, d'avoir prins et accepté soldée au service du prince d'Orenge et porté armes contre Sa Majesté » (idem) ; — 140 livres

à maître Jean de Longhe, secrétaire ordinaire du privé conseil, « pour ses vacations, paines et labeurs faitz et souf-fertz extraordinairement et par l'interruption de temps avecq le conseiller et commis des finances Jacques Rengout et le maistre des comptes de Sa Majesté à Lille maistre Jehan de Rebremettes, à la délivrance à eulx faite de bagues, joyaulx, vaisselles, livres, tapisseries et linges de la part des héritiers du deffunct Pierre Dammant, en son vivant garde d'iceulx, et à les relivrer soubz inventaire à François Hannart à présent garde desdictz joyaulx et successeur audict office » (folio 417, verso) ; — 200 livres à Pierre de Mol, grand fauconnier du Roi, « pour avoir envoyé à Vienne quatorze pièces d'oyseaux et iceulx présentés de la part de sadite Excellence au nom de Sa Majesté à l'Empereur et à l'archiduc Charles d'Autriche, son frère » (folio 417, verso) ; — 200 livres à Nicolas Tshaghen, lieutenant de l'ammann de la ville de Bruxelles , a en considération des vacations, paines et tra-vaulx par luy faitz tant en l'appréhension de divers destrousseurs, voleurs et bringans exécutez par le feu en l'an soixante-six, que pour les bons offices par luy faitz durant les troubles passés, ensemble pour la bonne dilligence dont il avoit usé en la charge à luy donnée de par Son Excellence pour la levée et adresse des farines es guerres passées contre le prince d'Oranges, aussi pour tous aultres services et despens par luy faitz et supportez en divers endroietz depuis le partement de madame la duchesse de Parme » (folio 420, recto) ; — 50 livres à Pierre de Coulogne, promoteur de l'Université en la ville de Louvain, « à cause des despens et vacations par luy faitz et encoires à faire à l'ipstruction du procès criminel de sire Laurens Asselborn, prebstre, que à l'ordonnance de Son Excellence avoit esté par les gouverneur, président et ceulx du conseil de Sa Majesté à Luxembourg envoyé prisonniers à messire Michiel de Bay, docteur en théologie et inquisiteur delà foy » (folio 420, verso) ;

(75) Elisabeth, fille de l'empereur Maximilien II, qui épousa à Mézières, le 26 novembre 1570, le roi de France, Charles IX.

— 50 livres à François Hannart, garde des joyaux de Sa Majesté, « à bon compte de la despence k faire k cause d'aucuns joyaux et bagues que Son Excellence luy avoit ordonné et commandé de faire transporter de la ville de Bruxelles vers celle d'Anvers pour le service divin et décoration de la feste du Saint-Sacrement lors k advenir et aultrement » (folio 458, recto) ; — 146 livres k Jean de Roncheaux, aide de la garde-robe du Roi, « en prest et payement de ce que luy pavoit estre deu à cause de sa charge d'avoir eu en garde, depuis le partement de Sadicte Majesté en l'an 1559 pour Espagne aulcuns accoustremens de feu l'empereur Charles cincquiesme de ce nom (que Dieu absoille) » (folio 430, recto) ; — 1062 livres, 8 sols, 6 deniers k messire Charles de Brimeu, comte de Meghen, etc., « en remboursement de semblable somme qu'il avoit payée et desboursée pour le service de Sa Majesté en pluseurs et diverses parties, si comme en espies, envoy d'hommes exprès tant k cheval que k piedt et postes dépeschées pour advertir Son Excellence des desseingz et conspirations des rebelles et malveillans qui avoient surprins la ville de van den Berghe, chasteau d'Ulst et aultrement durant qu'ilz occupoient ettenoient lesdictes places, ensemble aussy pour les despens par luy supportez d'avoir envoie es court vers Son Excellence les accordz et obligations faitz et donnez par les estatz de Gheldres et Overysseel touchant l'ayde lors nagaires par eulx accordée et généralement pour toutes les parties par luy des-boursées pour le service de Sa Majesté doiz le mois de novembre 1570jusques par tout le mois de janvier ens-suivant » (folio 433, verso) ; — 425 livres, 16 sols, 6 deniers k messire Philippe, seigneur de Ste-Alde-gonde et de Noircarmes, en remboursement de semblable somme qu'il avoit payée et déboursée k l'ordonnance de Son Excellence « tant au camp k Groeninghe et Maestricht qu'au Cateau-Cambrésis et autrement pour le service de Sa Majesté » (folio 434, verso) ; — etc.

B. 2609. (Portefeuille.) — 51 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

18 juin 1570 — 31 décembre f 571. — Mandements du roi Philippe II, du duc d'Albe, des gens des finances et des comptes des Pays-Bas : prescrivant la levée du dixième denier de la valeur de tous les biens, meubles ou immeubles vendus ; — réglant le cours des monnaies ; — idem, les distributions et collations en l'Université de Dolent

accordant, par suite de la nouvelle dotation de 3000 fr. de rente faite par Sa Majesté, outre et par dessus le revenu ordinaire de ladite Université « que, aux deux lecteurs théologiens ordinaires professant la sainte escripture et les sentences, se répartiront les salaires anciennement accordés aux professeurs canonistes avec les émolumens des promotions pour lesquels Son Excellence intercédéra aussi vers Sa Majesté affin qu'elle leur veuille concéder k chacun une prébende en la même église sy avant qu'ilz en soyent capables ; au professeur en droict civil estrangier se donneront 600 fraucs outre ce que la ville de Dôle contribue ; aux deux professeurs ordinaires anciens se attribueront k chacun deux cents frans, desquelz l'ung sera tenu de lire le texte et la glose avec Bartole, et aussi par dessus leur ancien salaire et les émolumens des promotions ; au professeur primaire des institutions se donneront aussi deux cents frans, outre le salaire accoustumé ; au professeur des institutions textuel se donneront cent frans et semblable somme au professeur en matières criminelles ; au principal professeur en médecine se attribueront deux cents frans outre le sallaire accoustumé, et au moins principal cent, et diviseront entre eulx les émolumens des promotions de leur faculté ; k quatre maistres professeurs es ars et en la philosophie se donneront k chacun cinquante frans par an outre leurs salaires accoustumez ; au professeur latin en lettres humaines cent cinquante frans, en grecq cent, et en hébreu aultres cent et au bedelet notaire de l'Université cinquante. revenant le tout ensemble k la somme de trois mil franqz ; et afin que ceste université soit pourveue de professeurs catholiques doctes et ex-cellens en chasque faculté respectivement, la volonté de Sa Majesté est que les distributions et tous aultres si aucuns y a qui ont jusques k ceste heure eu soing et autorité dé les eslire, seront désormais tenuz avant que de procéder k l'élection d'en commuicquer avecq les doyens et plus anchiens de la faculté en laquelle la lection vaquera, et après qu'ilz auront preste serment solennel d'eslire le plus ydoine, esliront et présenteront celluy qui se trouvera tel sans avoir respect à intercession, amitié, cousinaige, alfinité, résignation ny aultre chose, le tout soubz la superintendance du président ou vice-président de la court de parlement audict Dôle, lequel trouvant qu'ilz aient esleu ou présenté quelcung non assez ydoine ou en aultre forme qu'il n'est dit cy-dessus, commandera que sans avoir

regard à ladicté élection, l'on procède à une nouvelle ; bien entendu que quand il sera question de commettre quelque professeur à qui la ville de Dôle paye partie de son salaire, alors conviendra il aussi demander l'avis du mayeur et ceulx du conseil de ladicté ville, tous et chacun desdis professeurs tant modernes que ceulx qui s'esliront à l'advenir, seront obligez devant toute œuvre prester serment solempnel en mains du recteur de l'Université ensuyvant la disposition du saint Concile de Trente sur la profession de la religion catholicque, et auront les électeurs soigneulx regard que sur tout il y soit bien pourveu de professeurs en théologie, desquelz l'ung lira devant midy la sainte escripture, l'autre les livres de sentences, et enseigneront à chasque jour, excepté les vacances ordinaires, ou s'ilz se trouvent empeschez pour quelque cause nécessaire mettront quelque autre en leur lieu afin que les leçons ne se discontinuent ; et à ceste faculté sera escript le professeur en hébreu, et s'il est bachelier en théologie sera receu en leur collège ; nulz estrangiers ou non subjectz de Sa Majesté se pourront promouvoir à ces leçons en théologie ; et en cas qu'il y ait faulte au conté de Bourgoigne, l'on prendra recours à la faculté de Louvain ou Douay afin qu'ilz advancent quelques ydoines ; et pour ce qu'il n'est raisonnable que les degrez se donnent à ceulx qui ne les méritent, l'intention de Sa Majesté est que d'icy en avant, icelluy se promove au degré de licencié ou doctorat sans estre auparavant rigoureusement examiné et qu'il ait premiers publicquement respondu en sa faculté et que les professeurs de chesque faculté soient tenez de présider par ordre aux disputations publiques de leurs escoliers à temps convenable, et que cependant ilz ne délaissent de faire tous les jours ordinaires les leçons dont ilz auront charge sans excuse quelconque sur peine *'de* privation de leur traitement pour rate, au proufict de l'Université, de la part de laquelle se commettra quelcung qui en tiègne note et garde les droits d'icelle ; et afin que désormais l'office de recteur se désolve de personaiges meurs, il ne se donnera plus à jeusnes gens corne l'on entend que l'on a usé jusques à maintenant, mais à quelque licencié ou docteur ydoine au régime et gouvernement de ladite université, et cela par tour des facultez de théologie, droit canon, droit civil, médecine et des artz, dont l'élection se fera par le conseil de l'université. Et si d'adventure l'on ne trouve aucuns ydoines en la faculté à qui apartiendra le tour, celle qui y suit en ordre y succédera ; et seront les professeurs des

langues latine et grecque du nombre de ceulx de la faculté des artz ; et tous professeurs ordinaires auront immunité d'autres charges, et aux processions publiques tiendront le premier lieu après ceulx du conseil de parlement et précéderont tous aultres ; et pourtant que Sa Majesté a voulu que ceste augmentation de dot eust cours dez le XIIEII' de décembre dernier, ce que est et sera encouru jusques à ce que ceste ordonnance soit effectuée, et ce que procédera à l'advenir de la vacance des leçons ou par négligence des professeurs s'appliquera au proufict de toute l'Université pour estre despensé aux nécessitez d'icelle, à l'arbitrage du recteur, ceulx du conseil et distributeurs et des cinq doyens des facultés » (Bruxelles, 18 mai 1571. Original en parchemin avec signature autographe du duc d'Albe) ; — réglant la perception des nouveaux impôts qui doivent être levés au profit du Roi dans les terres de Blaton et de Lincelles ; — prescrivint de faire payer à Gérard de Hennin, conseiller et assesseur de la gouvernance de Lille les quatorze jours de vacations qu'il a employés à des informations sur des prisonniers retenus à cause des troubles ; — idem, à Jeanne Thieulaine, veuve de Charles de Souastre, Simon de Janvrière, bourgeois de Lille, Marie Liévin, veuve de Nicaise van den Lèvre, Martin de Bonnaire et Philippe Deleval, les sommes qui leur sont dues pour fournitures faites à la Chambre des Comptes ; — idem, à l'abbesse du cloître de Sainte-Claire à Lille, 12 livres accordées audit, cloître « pour Dieu et en aulmosne en considération de leur povreté » ; — prescrivint de faire rentrer tout ce que les officiers de justice, baillis, receveurs particuliers, etc., pourraient devoir à la recette de Flandre ; — idem, de payer des frais d'exécution de criminels dans le bailliage de Tournai ; — idem, des frais de voyages. — Constitutions de rentes sur la ville de Cambrai, sur les Etats de Lille et sur la recette de la même ville.

B. 2610. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

18 juin 1530 — 31 décembre 1571. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II, le duc d'Albe ou les gens des finances : accordant à Nicolas Ballet, archer de corps, une pension de 4 sols par jour : — à Jean de Haultport, aussi archer de corps, une pension de 2 sols par jour ; — idem, à

messire Ferry de Carondelet, seigneur de Potelles, etc., et à Wickart, comte de Helfestain, seigneur de Gomegnies, modération de droits seigneuriaux à cause de pertes subies par suite du passage des rebelles dans le Hainaut ; — idem, à Jacques Bourdeau, rémission d'une année de fermage du vinage de la ville de Valenciennes pour le même motif ; — idem, aux habitants de Bouchain, rémission de la moitié de la redevance de 77 rasières de blé, sur leur requête contenant : « comme à cause des auctoritez, prééminences et franchises cy-devant accordées par feu le duc Aulbert, lors conte de Haynault aux quatre francqs bourgs par luy ordonnez audit pays dont icelle ville de Bouchain est l'ung, lesdits supplians auroyent esté tenus faire venir au prouffict dudit conte de Haynault chascun an au jour de Saint-Andrieu soixante-dix-sept rasières de bled duysien mesure de Douay ; pour à quoy fournir se cueilloit et recevoit sur chascun manant demye rasière et les forains veullans estre et devenir bourgeois d'icelle ville estoient tenus de payer au prouffict dudit conte de Haynau au jour susdit 10 solz par chascun an ; et combien que es guerres passées ladicte ville de Bouchain auroit esté prinse, pillée et bruslée et par conséquent leurs dictes lettres de privilèges perdues, et signamment que par ordonnance de Sa Majesté Impériale publiée en l'an trente-quatre, lesdicts francqs bourgs auroyent en grande partie esté frustrés des privilèges dont au respect que dessus ilz auroyent accoustumé user par où la dépopulation et povreté d'icelle ville et de plus ensuyvie, meismes parce que nulz forains se rendent plus bourgeois ny manans que à cause qu'ils n'ont moyen de fournir à leur deu, etc. » ; — approuvant la fondation faite par la demoiselle Schachtz, veuve de Pierre Monpetit, de son vivant procureur fiscal de Charles-Quint, de quatre messes par semaine les jours de jeudi, vendredi, samedi et dimanche dans l'église St-Barthélemy à Béthune ; — autorisant le duc de Longueville à vendre à messire Philippe, seigneur de Sainte-Aldegonde et de Noircarmes, les terres de La Bassée, Herlies, Carnin et Transloi avec leurs appartenances ; — accordant la somme de 75 livres à Jérôme de France, conseiller pensionnaire de la ville de Douai. — Procès-verbal rédigé à la suite de l'assemblée « de messeigneurs les prélats, nobles et communaultés faisant les estats des bailliaiges de Tournay, Tournésis, Mortaigne, St-Amand, convocqués par ordonnance de messire Jacques de Blonde, chevalier, seigneur des deux Cunchy, etc., gouverneur et bailly dudit Tournay et Tournésis en la court épiscopalle pour oyr la teneur de certaines

lettres, par Son Excellence envoyées audit gouverneur ». l'avertissant « de l'apparence qu'il y avoit de la venue de la Roine, espouze du Roy par ces pays, et de nostre intention quant à l'envoy des députez desditz Estats au devant de Sa Majesté Réginnale et de ceulx de la noblesse qui y voudroient venir en leur nom privé, et comme nous ayons depuis eu nouvelles qu'elle descendra le Rin en bas sur Nyemegen où elle pourra arriver vers le dixiesme d'aoust prochain», il nous a semblé requiz que lesditz députés et nobles veullans venir en leur nom privé comme dessus s'achement selon ce pour arriver vers le VHP dudit mois à Bois-le-Duc où ilz auront de noz nouvelles... et d'aultant que c'est une princesse vers laquelle les Estatz de pardeça debvroient user de quelque gentillesse et courtoisie (ores qu'elle ne fut que petite fille comme elle est de f empereur Charles de haulte mémoire nostre souverain seigneur que Dieu ayt en sa gloire), par où en son degré deffailans aultres plus proches, elle pourroit succéder ausditz pays de par-deçà , par plus forte raison adoncques à cest heure espouze de Sa Majesté et nostre future Royne, il nous semble que, ayant considération à ce que l'on est accoustumé à user en cas semblable du passé, lesditz Estatz ne peuvent moins que de luy faire ung présent par ensamble d'environ cent mil escuz une foiz à estre trouvé par les Estatz estans accoustumés de contribuer ensamble ; et que lesditz Estats de Tournay et Tournésis y doibvent contribuer pour leur part la somme de deux mil florins de quarante gros monnoye de Flandre le florin, une fois, vous veullans bien—, davantaige que nous avons pensé de faire ce présent ou nom desdictz Estatz non en argent comptant, mais en tapisseries, linges et aultres meubles semblables, les faisant faire de nouveau armoyez des armes des provinces y ayans contribué, affin que ladicte dame s'en souviengne tant plus longuement, par où lesditz Estatz auront aussy tant plus de loisir à trouver les deniers à leur moindre incommodité, etc. ; » — délibération acceptant cette proposition.

B. 2611. (Portefeuille.) — 25 pièces, parchemin, 25 pièces, papier.

18 juin 1*90 — 31 décembre 1*91. — Attest

tions par : les bourgmestres et échevins des villes d'Axele des réparations nécessaires aux maisons confisquées sur les rebelles ; — de Lille et Douai sur les revenus des accises de ces villes, — de Bergues-St-Winoc sur les vacations faites par le bailli relativement à des informations criminelles ; » — de Meldren sur les biens appartenant à la cure de cette localité, — de Reneux que Jean de Weven n'a laissé aucuns biens ; — de Merville, des vie et mœurs de Jeanne de le Pierre ; — de St-Omer, de l'existence de Catherine Dothun et de Marguerite Bellain, religieuses audit lieu. — Inventaire des pièces produites dans des procès entre les echevins de Lille et le seigneur de Peru-wez ; — idem, des titres et « muniments » retirés des mains des seigneurs engagistes des ville, terre et seigneurie de Montmédy. « Extrait d'ung livre en parchemin couvert de cuir verd contenant cent quarante-cinq feuillets tant escriptz que non escriptz commencez par ces mots : c'est la déclaration de toute la terre et seigneurie de Loisons et des cens, rentes eTrevenus appartenans à icelle faicte par le commandement de mon tres-grand et très redoubté seigneur, monseigneur (ffiéry d'AJaboise^gPaiid prieur de France et commandeur de la commanderie dudict Loysons, par moy Jehan de Bulleux, recepveur de ladicte commanderie, etc. ; ladicte maison du Temple-lez-Waven, membre de ladicte commanderie de Loisons doit chascun an en argent les revenus qui s'ensuict : au conte de Ponthieu est deu chascun an au terme de Pasques une paire d'esperons de dix sols parisis ; à l'abbé et couvent de Saint-Saulve en Monstreul est deu chascune an au terme de Noël, 7 sols ; à l'abbé et couvent de Saint-Vallery sur le Mer est deu chascun an au terme de Noël 36 sols, etc.* — Mémoire sur les points et articles sur lesquels il conviendra que le duc d'Albe rende des ordonnances relativement à la validité des ordonnancements faits par les capitaines et lieutenants des gens de guerre. — Avis de Gérard Gramaye sur les difficultés soulevées par les 3^e et 4^e comptes de Louis Le Cambier, receveur des confiscations au quartier d'Arras. — État de la recette de Mons. — État du centième denier du pays et comté de Hainaut. — Compte de Jean Gombault, receveur de Tournai et Tournésis, de la collecte et recette des 10^e et 20^e deniers des ventes des biens, meubles et marchandises dans le bailliage de Tournai. — Sommaire de la journée de deputation tenue en la ville de Francfort-sur-le-Mein au mois d'août et

septembre 1571. — Information sur le fait de la pêcherie dans la rivière descendant l'Eppe à Wellies et des droits que peuvent avoir en la « beigne » et bois de la seigneurie de Trélon les habitants de cette seigneurie. — Attestation de Jean de Willers, roi d'armes du Roi, au sujet des armoiries de Robert Le Ghietz, fils de Michel à Lille, considérant que « iceluy Jehan a par ci-devant fréquenté les nobles seigneurs et gentilzhommes tant en joustes, courses de lanches que aultrement ; et aussy que iceluy a acquis deux fiefz seigneuriaux, l'ung nommé le fief de Chanteraisne et l'aultre Rolebecque, à raison de quoy, lui convient avoir ung scel, ce que ledict le Ghietz m'a requis de luy vouloir ordonner quelque certaine honneste armoirie pour soy en aider quant le cas y escherra, par quoy inclinant à sa requeste luy avons libéralement ordonné de porter pour ses armoiries, assçavoir un escu efflanché au chef et en la poincte dudict escu d'azur à une raisne d'or, et aux deux fiancqz dudict escu d'or à une raisne de sinople au sautoir de *proisse* ? fleureté par dessus le tout, et timbré aussy d'une raisne de sa nature tenant deux becquetz (brochets) aussy de leur nature sortant hors d'un tortin de guerre avec la housse des mesmes couleurs et métal desdites armes, etc. » ; — idem, de Jean Rouppin, lieutenant du bailli de Mortagne, au sujet des amendes reçues ; — idem * d'Antoine de Hellefaull, gouverneur du bailliage de Hesdin certifiant que Jean Caudenne, portier de cette ville, a été continué dans ses fonctions ; — idem, des échevins de Lens au sujet des accises de cette ville ; — idem, des mêmes qu'il leur a été fait remise d'une partie de leurs impôts. — Mémoires produits par la dame des marais d'Audruicq à la Chambre des Comptes au sujet de l'entretien des ponts sur la rivière de Cracht. — Extrait d'un certain nombre de sentences prononcées par les bourgmestre et échevins de Menin. — Inventaire des titres et écritures que le secrétaire Prado a trouvés dans la ville et au bailliage de Tournai au sujet des bannis, fugitifs ou exécutés à cause des troubles. — État du quatrième compte du commis des finances Martin van den Berghe « des deniers procédez des biens des seigneurs et grands maistres condempnez et déclairez avoir leur bien confisqué ; recepte, sçavoir : à cause des biens du prince d'Oranges, 39,483 livres, 14 sols, 9 deniers ; de feu le comte d'Egmont, 24,324 livies, 14 sols, 8 deniers ; de feu le comte de Homes, 5000

livres ; de feu le sieur de Montigny (76) 8,100 livres ; du conte de Culembourg (77), 33,110livres, 13 sols ; du conte de Berghe (78), 5,716 livres ; de feu le seigneur de Bréderode, 5,716 livres ; du seigneur d'Esquerdes (79), 700 livres ; à cause de la seigneurie de Batembourg (80), 4,063 livres, 4 sols, 3 deniers ; idem, d'Oclair, 1,214 livres ; idem, de Vendeville, 1,600 livres ; idem, de Mansuiz, Recourt et Wasnes, 400 livres ; idem, des biens de feu damoiselle de Montmorency, 1700 livres », avec les autres confiscations en Brabant, dans le Limbourg, pays d'Outre-Meuse et Maestricht, le Luxembourg, la Gueldre, les Flandres, Lille, Douai et Orchies, Tournai et Tournésis, l'Artois, le Hainaut, Valenciennes, Hollande, Zélande, Utrecht, Frise, Namur, ville de Malines,' , soit 348,041 livres, 11 deniers, obole, total de la recette. Les dépenses comprenant les gages du conseil, les nécessités du conseil, les vacations des commissaires, l'administration des biens du prince d'Orange, du comte d'Egmont, du comte de Hoochstraten, Montigny, van den Berghe, les récompenses aux grands maîtres, « commendes aux gentilshommes », dons particuliers, affaires diverses, « dons aux anglois réfugiés pardeça, translatz », réfection des prisons, entretien des prisonniers, etc., s'élevaient à la somme de 376,620 livres, 14 sols, 4 deniers.

B.2612. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin, 11 pièces, papier.

18 juin 1570 — 31 décembre 1571. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II : portant nomination du bailli de Merville ; — idem, de Jean

Francq, comme haut sergent de la prévôté de Montmédy. — Constitutions de cautions et de procureurs par : Pierre Lefebure, Pierre van den Haghen, dame Marie de Lannoy, veuve de feu Jean de Chasteler, gouverneur du château de Tournai, messire Jacques de Joigny, Guillaume de Houtoy, seigneur de Bellain, Jean Claissonne ; etc.

B. 2613. (Portefeuille.) — 131 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

18 juin 1570 — 31 décembre 1571. — Quittances délivrées par : Nicolas Baert, receveur général des finances, Aert Molkeman, trésorier des guerres,

(76) Floris de Montmorency, seigneur de Montigny, frère puîné du comte de Homes, exécuté secrètement à Simancas, le 16 octobre 1570

(77) Floris ou Florent de Pallant, comte de Culembourg, baron de Witthem , etc., l'un des auteurs du compromis. L'hôtel de Culembourg à Bruxelles , célèbre par le banquet dit des Gueux, fut rasé par ordre du duc d'Albe

(78) Guillaume, comte de Berg, ou plutôt d'Harenbergen , seigneur de Vichte, fut comme Culembourg, un des premiers confédérés.

(79) Eustache de Fiennes , seigneur d'Esquerdes, qui, avec ses deux frères Guillaume et Philippe, avait adhéré à la confédération.

(80) Guillaume de Bronckhout, seigneur de Batembourg, banneret de Gueldre.

Martin van den Berghe, trésorier de l'épargne, Adrien Gilleman, premier maître en la Chambre des Comptes à Lille, Jean Claissonne, receveur de Westflandre, Antoine Le Nain, greffier au bailliage de Bapaume, commis au paiement des ouvrages des fortifications de Bapaume, Jean Bertran, commis au paiement des fortifications de Hesdin, Lancelot Parisis, idem de Fles-singue, Pierre Spinola, marchand à Anvers, Jacques Clozman, commis à payer les équipages de-^l la mer, Jacqueline de Bailleul, dame douairière de Fressay ; les doyen et chapitre de l'église Notre-Dame de Courtrai, les religieux de St-Josse sur la Mer, Crespin de Lobel, chapelain de l'église St-Pierre de Lille, les religieuses du couvent de Beaupré-sur-la-Lys ; Christophe Nevyl, Guillaume Ramet, Charles Hannart, vicomte de Bruxelles, Frédéric, bâtard de Homes, drossart du blochous de Staveren, Jacques de la Cressonnière, gouverneur de Gravelines, Adrien de Andrelecht, capitaine lantdrossart et superintendant des ville, château et comté de van den Berghe, Jean de Vargas, conseiller du Roi, Pierre de Buzy, greffier de l'élection d'Artois, Jean Dyssunca, pourvoyeur général des galères d'Espagne, George van den Driesche, commis à la recette de l'artillerie, Anne, comtesse de Northumberland (81) de la somme de 2000 livres de 40 gros que le duc d'Albe lui a accordée chaque mois de traitement à elle et à ceux qui pour la religion catholique se sont retirés « par deçà et demeurent à nostre charge (signature autographe, 4 juillet 1571), abine, palatine du

(81) Femme de Thomas Percy, comte de Northumberland, accusé • d'avoir favorisé les projets d'union du duc de Norfolck avec la reine d'Ecosse Marie, pris les armes à la main et décapité en 157

Rhin, duchesse en Bavière, veuve du comte d'Egmont, de la somme de 2500 livres de quarante gros « pour semblable somme que son A. le duc d'Alve, marquis de Coria, etc., nous a ordonné à bon compte de nostre entretenement et alimentation de noz enffans estans prez de nostre personne, oultre et par dessus tous aultres payemens à nous faitz à la cause dicte jusques aujourd'huy, date de cestes (13 novembre 1571. Signature autographe).

B. 2614. (Registre.) — In-folio, 331 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre 1572. — « Compte second de Nicolas Baert, conseiller et recepveur général des finances du Roy nostre sire et de la recepte et despence par luy faicte à cause de son estât et office de recepveur général, etc » Les recettes s'élèvent à la somme de 1,043,478 livres, 7 sols, 6 deniers tournois ; les dépenses à celle de 943,656 livres, 8 sols, 8 deniers même monnaie. Les principaux articles sont les suivans : 192,550 livres, 8 sols, 4 deniers à Aert Molckeman, trésorier des guerres (folio 137, verso) ; — 115,000 livres à Francisco de Lexalde, pagador de l'exercite du Roi (folio 138, recto) ; — 72,695 livres, 7 sols, 9 deniers au commis de la recette de l'artillerie (folio 140, verso) ; — 5,730 livres à Roeland Massis, " commis par les patentes de Sa Majesté du 7 mai 1572 à la recette et distribution des deniers ordonnés et à ordonner pour le fait des vivres et victuailles requis et nécessaires pour les gens de guerre que, « par ordonnance de Sa Majesté, s'envoyoient ledict septies-me jour de may tant par eauwe que par terre contre les rebelles et pirates estans en la ville de Briele et l'isle de Walcheren (82) » (folio 145, recto) ; — 16,000 livres à don Juan de la Cerda, duc de Medina-Cœli, du Conseil d'Étal du Roi, etc., « à quoi montent quatre mois de gages de traitement de deux mil escus de quarante solz pièche que icelle Sa Majesté, par acte signé de sa maiu à Madrid le 2 novembre 1572, luy avoit accordé et ordonné par chacun mois à commencher doiz le jour que Son Excellence embarqueroit et parteroit du port d'Espagne pour les Pays-Bas de pardeça et à durer jusques à ce qu'il seroit mis en possession et auroit fait le serment de Testât de lieutenant gouverneur et capitaine général desdictz Pays-Bas et de Bourgoine, iceulx quatre mois commenchez le 1^{er} jour de may 1572, jour de son embarquement et partement du port de Lando et finiz le dernier jour d'aoust ensuivant audict an (83) » (folio 154, verso) ; — 355

livres, 19 sols, à Jacques Jonghelinck, sculpteur et « fondeur de métal et graveur ordinaire des scelz et coingz du Roy nostre sire en ses pays de pardeça » pour ses gages à raison de 3 sols par jour » (folio 213, verso) ; — 735 livres à messire François de Hallewin, chevalier, seigneur de Zweveghem, pour le voyage qu'il fit le 6 février 1570 (an. st.) en Angleterre vers la Reine pour le service de Sa Majesté et affaires concernant les pays de par deçà (folio 251, recto) ; — 600 livres à messire Adrien d'Oignies, chevalier, seigneur de Villerval, etc., « pour le voyage que, à l'ordonnance de Son Excellence, il alloit au mois d'apvril 1571 avant Pâques, faire vers le Roy très chrestien de France pour affaires concernans le service de Sadicte Majesté que ne convenoient icy déclairer » (folio 251, verso) ; — 760 livres à Jean-Christophle Van der Aa, secrétaire du privé Conseil, pour ses vacations « en la diette impériale qui s'estoit tenue Tan 1570 en la ville de Spiers avecq messire Jehan Metsche, docteur es droitz, lieutenant pour Sa Majesté en la ville de Groeningen, pour affaires concernans les pays de pardeça » (folio 252, verso) ; — 1,146 livres « aux communs adhéritez et inhabitans de Cruyslauden-lez-Itemberghen que Sa Majesté leur avoit données et accordées de grâce espéciale une fois, eu regard aux grandes pertes et dommaiges par eulx soustenuz à cause des grandes inundations advenues le jour de Toussaintz en Tan 1570 (84) » (folio 264 verso) ; —

(82) La ville de la Briele située sur la rive méridionale de la Meuse fut prise par La Marck et Treslong, chefs des gueux de mer, au commencement d'avril 1572. Le duc d'Albe ordonna au comte de Bossu, amiral de la mer, de la reprendre ; mais celui-ci échoua dans son expédition. Flessingue, dans l'île de Walcheren, se souleva contre les Espagnols peu de temps après et reçut une garnison de patriotes envoyés de la Briele par La Marok

(83) Don Juan de la Cerda, duc de Medina-Cœli, nommé -gouverneur général des Pays-Bas le 25 septembre 1571, arriva à Bruxelles le 10 juin 1572, après avoir failli être pris par les gueux de mer. Le duc d'Albe conserva néanmoins la direction des affaires ; aussi le duc de Medina-

Cœli repartit en novembre 1573 sans avoir exercé ses fonctions

(84) Cette grande inondation fut produite par la rupture des digues dites Diemer dyke et Hand-bosch à la suite d'une violente tempête. La mer fit irruption en Frise où plus de 20,000 personnes périrent. Les villes de Dordrecht et Rotterdam furent un instant submergées

200 livres aux gouverneurs et maîtres de l'hôpital de la ville de Middelbourg en Zélande que Sa Majesté leur avait octroyées « pour estre employées aux nécessitez des malades et soldatz bleschez illecq, et en considération qu'estoient, oultre le povoir et revenu dudict hospital, excessivement chargez desdictz malades et soldatz bleschez de manière qu'avoient en leur propre et privé nom et à la charge dudict hospital, levé grandes sommes de deniers, selon qu'il estoit amplement déclaré es dictes lettres patentes » (foho 267, verso) ; — 200 livres au receveur général en remboursement de semblable sommo qu'il avait payée « pour aucuns affaires secretz concernans le service de Sa Majesté » (folio 278, verso) ; — 500 livres à Valentin De par Dieu, seigneur de la Motte, et Louis de Mon-cheau, capitaine du fort de Haynuys, « pour aucuns affaires secretz dont n'estoit besoing icy faire plus ample déclaration » (folio 279, verso) ; — 40 livres à certain personnage, « pour aucuns bons respectz concernans le service de Sa Majesté dont n'estoit besoing icy de plus ample déclaration » (foho 295, verso) ; — 36 livres à certain autre personnage pour même motif (folio 296, recto) ; — 200 livres au receveur général qu'il a délivrées à certaine personne pour affaires secrètes concernant le service de Sa Majesté « dont n'estoit besoing faire dénomination ny aucune déclaration » (foho 299, verso) ; — etc.

B. 2615. (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1572. — Mandements du roi Philippe II, du duc d'Albe ou des gens des finances: ordonnant de passer aux comptes de Nicolas Baert la somme de 3000 livres payée à Barthélemi Le Vasseur, receveur des aides d'Artois ; — idem, au lieutenant du grand bailli de Hainaut de faire publier que tous « les fiefvez et arrière-fiefvez aient à s'armer et à s'équiper sans délai » ; — idem, « considérant que les rebelles, fugitifz et séquestrez de leur nation, domicile, femmes et enffans ne se pourront contenir de communiquer et avoir intelligence avec leurs dites femmes et elles réciproquement avec leurs dits maris, estant fort à craindre que par telle voie et soubz coulleur de traic-ter de leurs enffans, lesdicts sectaires, séditieux et rebelles perturbateurs de la paix et du repos publicq, attenteront, brasseront et praticqueront nouvelles révoltes, séditions et surprises, se servans pour grant advantaige de l'adsistence de leurs dites femmes, oultre la congnoissance et expérience qu'ilz ont des lieux, places, passaiges et destroitcz pour y avoir esté nourriz et eslevez, et par ainsy pourroyent de nouveau inquietter, troubler, pervertir, saccaiger, gatter, ruyner et perdre nos aultres bons et léaulx fidelz et catholiques vassaux et subgetz, villes et pays, dont à nostre grand regret l'on a veu puis peu de temps l'expérience et effect en aucuns lieux pour occasion pareille ; à quoy pour le grant zelle, amour et

affection que naturellement avons et portons à noz dictz bons et léaulx vassaux et subgetz, villes et pays, désirans pourveoir à l'advenir de remèdes propices et y servans, mesme en acquit de la garde, protection et saulvegarde que leur debvons ; pour ce est-il que, ces choses considérées, advons par la délibération de nostre très chier et très amé cousin, chevalier de nostre ordre, lieutenant gouverneur et capitaine général en nos dictz pays de pardeça le duc d'Alve, marquis de Coria, etc., ordonné, commandé et enjoinct, ordonnons, commandons et enjoignons bien expressément et acertes à toutes femmes des sectaires, rebelles, séditieux et banniz susdictz de quelque eage, qualité ou condition qu'elles soyent, de se retirer et sortir de nostre dicte ville de Mons et pays de Haynau et conséquamment de tous nos pays de pardechà, en dedans le terme de trois jours et trois nuitz après la publication de cestes, leur consentant et accordant d'emporter librement ce qu'elles pourront de biens sur leur corps, leur interdisant et deffendant très estroitement de y retourner, hanter ny converser en manière aucune durant la vie de leurs marys (85) » ; — ordonnance du seigneur de Noircarmes, lieutenant capitaine et grand bailli de Hainaut, pour assurer l'exécution du placard ci-dessus ; — sentence du drossart du Roi en Brabant condamnant Jean Placquet, natif de Vleymme à être exécuté par la corde, « veu l'acte et avis rendu au Conseil de Sa Majesté lez -son Excellence, contenant que par les examés, confessions tant en tortures que ratifications en après faictes par ledit prisonnier, il auroit confessé, non obstant qu'il soit naturel subget de Sa Majesté, d'avoir servy au comte Lodewycq de Nassau, détenant la ville de Mons, et d'icelle ville avoir porté lettres dudict comte par réitérées fois en la

(85) Cette expulsion eut lieu après la capitulation de la ville de Mons défendue par Louis de Nassau, le 20 septembre 1572

ville de Flissinghes pour le prince d'Oranges, outre la charge qu'il avoit de bouche, desquelles lettres il auroit porté responce dudit d'Aulthain et Tsérarts, rebelles à Sa Majesté audit conte Lodewicq en ladite ville de Mons ; encores d'avoir porté aultre lettre dudit conte à ung Jaspar du Vever en la ville d'Anvers, estant du consistoire des sectaires dudit Anvers, avecq aultres lettres des rebelles dudit Mons qu'il confesse avoir distribué en la ville d'Anvers > ; — mandement du duc d'Albe à ceux du Conseil du Roi à Mons défendant de mettre en liberté aucun prisonnier, si ce n'est par son expresse permission, « ayant esté informez comment quelques ungs ayans des franchois prisonniers doiz la deffaicte du sieur de Genlis (86), s'advanchent les délivrer et relaxer par ranchon ou aultrement de leur propre auctorité, qui n'est souffra-ble » ; — idem, des gens des comptes ordonnant au receveur du domaine de Béthune de rembourser à Pierre de Courtewille les arrérages prétendus par George de la Bricque comme forestier des bois de la Buissière ; — idem, d'allouer aux comptes de Nicolas Baert la somme de 2,500 livres payée par lui à Corneille von Hooghendorp ; — constitutions de rentes sur les ville et duché de Cambrai.

B. 2616. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre **1572**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II ou les gens des finances, accordant : une somme de 300 livres aux religieux de Notre-Dame des Carmes en la ville d'Arras pour les aider à reconstruire une maison qu'ils ont achetée ; — remise à Jeanne Fla-meng, veuve de Ponthus du Bléron, de trois quarts d'une année de la ferme du vinage de la ville de Valenciennes ; — idem, à Adrien de Croy, fils naturel de feu messire Charles de Croy, en son vivant évêque de Tournai, de la finance à laquelle il avait été taxé pour sa légitimation.

B. 2617. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 8 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1572**. — Attestations par : les échevins de la franche ville et terre de Sart de Thiennes, déclarant qu'ils ont dans leur ferme des lettres de constitutions de rentes par le Roi en faveur de plusieurs personnes sur le domaine de Hainaut ;

— les bailli et échevins de l'évêque de Bruges dans la châtelanie de Bailleul, certifiant que Jacques Vlincq, receveur du domaine de Bailleul, a reçu le centième denier des rentes en blé et avoine que le Roi prélève sur diverses terres dépendant de ladite seigneurie episcopate ; — les mayeur et échevins de la ville de St-Omer, qu'ils ont reçu d'Adolphe Le Hèle, receveur du domaine de Saint-Omer, la somme de 706 livres", 10 sols que ladite ville avait assignée sur la communauté ; — Pierre van Merclebeke et Jean van Retable, habitants de Courtrai, déclarant qu'ils n'ont jamais eu aucune relation, affaire ou société avec maître Corneille van Retable, fugitif ; — les grand vicaire, francs jurés et échevins de St-Amand, au sujet de la vie et conduite « de Laurens Dusart, natyf du Rousut, terre et eschevinage de cette dicte ville, alias le Maigre, grant sectaire, sacageur d'esglises, estant banny des pays du Roy nostre sire pour telz cas, ayant fréquenté continuellement les presches et conventicules défenduz, et sur ce que depuis son bannissement l'avons fait appréhender prisonnier en ceste ville, où .durant le besoingné de son procès, avoit recoulx des dictes prisons par force et rompures d'icelles par une grande compagnie de ses semblables sectaires, sacageurs et bannys dont ne sçavons leurs noms ; et comme qui pys est, depuis icelle recouse, icelluy Laurens diet le Maigre, peult avoir deux à trois ans enchà, s'estoit continuellement mis à mal faire, se mectant avecq grand nombre de sesdietz semblables à estre volleur, laron, composeur, meurtrier et aghosteur de chemin tant de nuict comme de jour, es bois, villaiges et par les champs, estant comme l'ung des principaulx conducteurs ou capitaines de tels meschans gens avecq ung nommé Jehan de Nonain, Grosné et autres, ayant aussy beaucoup fréquen*é ung nommé Tourteleur

(86) Après s'être emparé de Mons, Louis de Nassau avait envoyé Genlis en France réclamer les renforts promis aux insurgés des Pays-Bas par Charles IX. Comme cet officier revenait avec une armée de 10,000 huguenots français, il fut attaqué à l'impro-viste à deux lieues de Mons par Noircarmes, battu et fait pri-sonnier avec un grand nombre de ses soldats. Cet événement eut lieu le 19 juillet. Le 24 août suivant la Saint-Barthélemy fit faire un complet changement de front à la politique de Charles IX, et l'on assure qu'il fit solliciter le duc d'Albe de n'accorder aucun quartier à Genlis ni aux français qui pourraient être pris dans Mons. Le mandement ci-dessus paraît confirmer cette assertion. Quant à Genlis, enfermé dans la citadelle d'Anvers, il y fut étranglé secrètement après une détention de 16 mois.

exécuté par le feu en ceste ville, ayant composez sans" nombre de maisons des bons censiers tant de ceste terre comme Landas, Beuvery, Raisme et plusieurs aultres villaiges icy à l'entour, leur mectant le bart au col et menaçant iceulx les pendre et brusler leurs maisous s'ilz ne disoyent où estoit leur argent, rompant ad ce propostz huys, fenestres, coffres et escrits, tellement que à chacune fois iceulx censiers sont con-trainctz leur bailler ce qu'ilz ont, soy faisant tellement craindre avecq leurs continuelles armes de harque-bouses et pistolés qu'il tient avecq sesdits semblables plusieurs villaiges en leur subgection, de manière que les pasteurs sont contrainctz de habandonner les villaiges faisant cesser le saint service divin, et que gens de justice ne peulvent y a piechè faire les debvoirs de leurs offices à cause desdictes menaches et lettres que envoient telz malheureux, desquelz tenans le principal ledict Laurens meurdrier et tueur de telles gens, estant icelluy nostre prisonnier grandement et véhémentement suspecté et noté d'avoir avecq sesdits semblables meurdry le curé de ceste ville allant à Douay et plusieurs aultres, sy comme le curé de Rougi, depuis trois mois enchà, ung anchien homme de Sannon ; aussy depuis Pasques dernier vostre diet prisonnier avecq quinze de ses semblables ont en plein jour pillié l'abbaye de Chasnon (Hasnon) y prenant la croche, mistre, calix et tous les ornemens ; estans nottez pareillement d'avoir pillez les églises de Nivelles-lez-Celli, Rougies et Rosut seigneurie de Saint-Amand, et plusieurs aultres en grand nombre, etc. » ; — extrait de la liste et spécification des comptes de confiscations du ressort de la Chambre des comptes de Lille ; — attestation par les avoué, échevins et Conseil de la ville de Bailleul au sujet des réparations faites aux prisons de cette ville ; — idem, par Gauthier Pyl, maître maçon de la ville d'Ypres, sur les travaux de maçonnerie exécutés au château dit du Comte en cette ville ; — idem, au sujet des travaux de réfection d'un moulin à poudre à Hesdin ; — idem, par les procureurs du comte de Vitgenstein comme tuteur de la comtesse de Waldeck, qu'ils ont reçu de Jean Corpelez, auditeur des comptes du Roi en sa Chambre à Bruxelles, la somme de 16,000 carolus d'or pour le rachat des terre, prévôté et seigneurie de Montmédy et St-Mard qu'ils tenaient en gage pour la somme de 10,000 florins d'or du Rhin.— Liste des fugitifs et absents à cause des troubles de la ville de Valenciennes, comprenant : « premiers rue des Angelz : Liesnart

Bosquet, cousturier, Authoine Leblon, laisnier, Jehan Leclercq, escrignier, Jeannot Cauchier, escrignier, Mathieu Jehan, chaucetier ; rue Capron : Vindicien Froissart, laisnier, Régnier Gau-don, carioleur, Mathieu de Hognies, calandeur, Ber-trandtCorpsault, laisnier ; rue du Pont-des-Rosveaulx: Jehan Frère, hoste des petites estuves ; rue Notre-Dame : Bertrand de Villers, saietteur ; rue des Polies: Ambroise Loreau, saietteur, Absalon Sartier, pisneur (peigneur) ; place Notre-Dame : Josset de Gheldres, tondeur de grants forces ; marchiet au fillet : Daniel Paiot, teinturier ; rue de Glatignies : Gobert Carpentier, saietteur, messenger ; rue de la Rouge-Porte : Loïs Fontaine.saietteur ; Nicolas Laurent ; saietteur, Benoît Hainart, saietteur ;place à Lisle:ThierryWéry,bouchier, Godefroy du Chasteau, haultelisseur ; rue St-Franchois: Thierry Wattier, parmeritier, Jehan Carlier, carpentier ; rue des Caudreliers : Jehan Le Vasseur, serrurier ». — Extrait du compte du receveur général de Cassel et bois de Nieppe concernant le produit de la vente des bois de la forêt de Nieppe. — Relation faite par François Bernaert, huissier d'armes, de l'exécution faite sur Charles Spelballe et sa caution André Blessier.

B. 2618. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1572. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II, instituant Gauthier Deschamps sergent du bois de Nieppe. — Constitutions de cautions et de procureurs par : les abbé et couvent de St^Nicolas d'Arrouaise ; — Jean de Ruette, portier héréditaire do la haute porte de Montmédy, Etienne Segay, seigneur de Hauteloge, Jean Morel, receveur général de Wéstflandre, commettant le premier huissier d'armes du Conseil de Flandre d'exécuter et contraindre toute personne redevable envers le fermier de la pêcherie des moères d'entre Furnes et Bergues-St-Winoc ; Pierre Lirgolly, lieutenant de la prévôté de l'hôtel du Roi.

B. 2619. (Portefeuille.) — 41 pièces, parchemin, 1 papier, 1 sceau. 1^{er}

janvier — 31 décembre 1572. — Quittances délivrées par : Nicolas Baert, conseiller et receveur général des finances, Martin van den Berghe, trésorier de l'épargne, Aert Molkeman, trésorier des guerres, Guillaume Boudens, auditeur ordinaire, commis à la

recette et paiement des nécessités de la Chambre des comptes, Jean Berteau, receveur du domaine de Hesdin, Jeanne de Courtewille, veuve de Jean Claissonne, receveur" général de Westflandre, Jean de Waren-ghien, receveur du domaine de Lille, Gilles Félix, commis à la garde des artilleries du fort de Charle-mont, Jean Fresinet Jean-Baptiste Spinola, marchands à Anvers, de diverses sommes qu'ils ont reçues pour la conduite de leurs offices ou le service du Roi ; — Sabine de Bavière, veuve du prince de Gavre, comte d'Egmont, de la somme de 3000 livres « à bon compte de nostre entretènement et alimentation de noz enfans estans auprès de nous » ; — sœur Charlotte de la Chambre, abbesse de Longchamp-lez-Paris, Guillaume Cordouan, Crespin de Lobel, chapelain de l'église St-Pierre de Lille, les doyen et chapitre de ladite église, de rentes assignées pour des services religieux ; — Philippe, seigneur de Sainte-Aldegonde, grand-bailli de Hainaut, Charles de Bonnières, gouverneur du pays de Lalleu, François Hannart, garde des joyaux, Jean de Jonghe, lieutenant du prévôt des maréchaux de la cour du Roi, Pedro de Mogina, trésorier du duc d'Albe, Jean Disfunca, providor général des galères d'Espagne pour le Roi, etc., de sommes dues pour gages, pensions, frais de voyages et vacations faites pour le service du Roi.

B. 2620. (Registre.) — In-folio, 220 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1573**. — « Compte troiziesme de Nicolas Baert, conseiller et receveur général des finances du Roy nostre sire, de la recepte et despence par luy faicte à cause de son estât et office, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 1,226,017 livres, 5 sols, 10 deniers tournois ; les dépenses à celle de 931,418 livres, 3 sols, 8 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivans : 46,488 livres, 3 sols, 2 deniers au trésorier général des guerres (folio 98, recto) ; — 90,029 livres, 6 sols à Francisco de Lexalde, « pagador de l'exercite de Sa Majesté » (folio 100, verso) ; — 42,250 livres à don Fernando Alvarez de Toledo, duc d'Albe, etc., « pour certains reste et parpaye à luy deue par aucuns receveurs particuliers de Sa Majesté à cause de son traictement ordinaire de 36,000 livres » (folio 105, recto) ; — 80 livres à Virgilius Gheys pour le voyage qu'il fit le 1^{er} avril 1573 « par le commandement de Son Excellence comme Thoison d'or ou Roy d'armes d'icelle Sa Majesté, doiz la ville de Bruxelles vers Son Excellence à Nymmeghem avecq le collier dudit ordre pour le porter et présenter de la part de Sadtte Majesté au duc Érich de Brunswyck là, ainsi et au lieu ou que par sadtte Excellence luy estoit enjoinct et ordonné » (folio 155, verso) ; — 50 livres à Alexandre Rosendal, « pour tout ce qu'il pourroit prétendre ou quereller des despens par lui faictz et soustenuz en poursuivant le paiement de 6000 livres ordonnez pour les reytres de

Jehan von Brempt, rytmaistre, que de la perte qu'il avoit eu en recevant aucunes vaisselles d'argent que les estatz du payz de Namur luy avoient donné en paiement » (folio 155, verso) ; — 480 livres à maîtres Jean Aux Truyes et Guillaume de Pamele, conseillers et maîtres aux requêtes ordinaires du grand Conseil du Roi à Malines, pour leurs vacations en la ville de Bruxelles avec messire Jérôme de Roda, aussi conseiller de Sa Majesté, « sur l'examination et visitation du besoigné des commissaires ayant fait certaine visite pour le service d'icelle Sa Majesté au pays et conté de Bourgoigne dont n'estoit besoing faire aucune déclaration » (folio 162, verso) ; — 1,259 livres à messire Lancelot de Berlaymont, comte de Meghem, seigneur 'de Beauraing, etc., pour être allé d'Utrecht vers le pays de Luxembourg au devant de don Luis de Reque-sens et de Cuniga, « commandador major deCastille, que Sa Majesté envoy oit d'Italie pour gouverner lesdits pays de pardeça, pour le bienviengnier de la part de Son Excellence, le conduire doiz ledit payz de Luxembourg vers la ville de Bruxelles, et de mectre ordre que partout il fust bien receu, logé et accomodé des nécessitez pour son voyaige, en quoy faisant, allant, séjournant et retournant il avoit vacqué doiz le 8^e jour d'octobre 1578 jusques au 17^e jour de novembre ensuivant inclusivement (87) » (folio 165, recto) ; — 2000 livres au même « pour le reste et parpaye de 4000 livres à quoy montoient les desbourssemens par luy faictz durant le voyaige que par ordonnance de Son Excellence il avoit faict accompagné de plusieurs gentilshommes vers le duc Érich de Brunswych en son pays pour de la part de Sa Majesté luy présenter le

(87)Don Louis de Requesens y Cuniga, grand commandeur de St-Jacques, et successeur du duc d'Albe dans le gouvernement des Pays-Bas, lit son entrée solennelle à Bruxelles, le 17 novembre 1573

collier de l'ordre du Thoyson d'or > (folio 166, recto) ; — 2000 livres à Georges de Westendorp, syndic de la ville de Groeningen, tant pour lui crue pour Gérard de Oistendorp, conseilleur du Roi en son Conseil «d'Overysse, « en tant moins et à bon compte des voiaiges que à l'ordonnance de Son Excellence et de ceulx des finances, ilz alloient le 28^e jour de décembre 1573 faire, assavoir ledit George de Westendorp vers le Roy de Dennemarch, duc de Holsteyn et vers ceulx de la républicque de Lubbeke, et ledit Gérard de Oisten-dorp vers les villes de Bremme et Hambourg, le tout pour affaires concernans certain esquippaige d'aucuns navires de guerre quy se devoient préparer pour le service de Sa Majesté (88) » (folio 167, recto) ; — 216 livres à messire François de Hallewin, chevalier, seigneur de Zveveghem, « à cause du voiaige qu'il avoit fait en Angleterre vers la Roynie illecq pour le service de Sa Majesté et affaires concernans les payz de par-deçà » (folio 167, verso) ; — 400 livres à Otto de Bac-kère, « en considéracion du service agréable par luy fait à icelle Sa Majesté pour certain sien œuvre de la généalogie des comtes de Flandres, l'ayant apporté à icelle Sa Majesté en ses royaumes d'Espagne » (folio 169, verso) ; — 300 livres aux religieuses et couvent des sœurs grises de la ville d'Orchies, « en aulmosne unes foiz, meisme affin de leur donner meilleur moyen pour réparer et restaurer leur église et monastère lors naguères saccaigé et pillé par les sectaires et rebelles ayans par force et violence rompu les portes de leur monastère et couvent et emporté les ciboires, calices et aultres ornemens do leur ditte église, et y faict plusieurs autres dommaiges selon que plus amplement elles auroient fait entendre » (folio 174, recto) ; — 1500 livres à messire Gilles de Berlaymont, chevalier, baron de Hierges, gouverneur du pays de Gueldre, « pour estre employées en espies, messageries et aultres choses extraordinaires concernans le service de Sa Majesté » (folio 178, recto) ; — 42 livres à Abraham Ortelius (89), graveur de figures, à Anvers, » pour son remboursement de semblable somme à quoy revenoient 21 escus de 40 sols qu'il avoit desboursés à certain graveur de figures en la ville de Couloingne pour l'achapt de certaine forme de cuyvre de la carte de Haynnau, laquelle Son Excellence avoit ordonné à ceulx du Conseil privé de Sa Majesté d'estre recouverte affin de la supprimer et obvier à ce qu'icelle ne fust divulguée comme chose non convenable au service de Saditte Majesté, ayant laditte forme esté par luy délivrée es mains du conseiller d'icelluy privé conseil messire Christophe d'Assonleville et depuis en finances pour y estre gardée » (folio 185, recto) ; — 180 livres à seigneur Jean de Pierremont, régent du Pédagogue de la Fleur

de Lys en l'Université de Louvain, « pour avoir nourry et donné les despens de bouche à Michiel Bavais et Charles Regnart ayans esté enffans de la chappelle de Sa Majesté, et pour lors aux estudes audit Louvain une année et demie, oultre et pardessus le terme ordinaire » (folio 186, recto) ; — 5,442 livres, 15 sols, 3 deniers à messire Philippe, seigneur de Sainte-Aldegonde et de Noircarmes., « pour les employer en affaires secretz que Saditte Excellence luy avoit enchargées pour le service de Sa Majesté, dont n'estoit besoing faire autre spécification ny déclaration et dont aussy ledit seigneur de Noircarmes n'es-toit chargé de rendre aucun -compte » (folio 188, verso) ; — 600 livres à messire Philippe de Croy, duc d'Aerschot, «pour estre employées en achapt de deux grandz gerfaulx blancqs et quatre autres oyseaulx de proye que de la part de Sa Majesté se devoient envoyer et présenter à l'Empereur » (folio 188, verso) ; — 1000 livres à messire Gilles de Berlaymont, chevalier, baron de Hierges, en remboursement de semblable somme payée et déboursée en parties extraordinaires et affaires secrètes (folio 189, verso) ; — 200 livres à maître Jean van Boisschot, conseiller et avocat fiscal du Roi en son conseil ordonné en Brabant, tant pour lui que au nom de messire François de Hallewin, bailli d'Audenarde, etc., « pour se préparer au voyaige que ilz devoient aller faire ou mois de décembre soixante treize au royaume d'Angleterre pour le service de Sa Majesté et affaires concernans les pays de pardeça » (folio 189, verso) ; — etc.

B. 2621. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1573**. — Mandements du roi Philippe II, du duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas et des gens des finances : ordonnant à Nicolas Baert, receveur général, de payer à Pierre Spinola,

(88) Ce sont ces navires qui composèrent sans doute la flotte avec laquelle Romero essaya vainement de faire lever le siège de Middelbourg dans l'île de Walcheren à la fin de janvier 1574

(89) Abraham Ortelius, d'Anvers, auteur du *Theatrum orbis terrarum* et surnommé le Ptolémée du XVI^e siècle

marchand génois à Anvers, diverses sommes dues pour les frais de prolongation du remboursement de sommes avancées pour le service du Roi ; — idem, aux chef, trésorier et commis des finances, de passer aux comptes de Nicolas Baert des sommes par lui payées à Hernando de Fugas, marchand à Anvers ; — réglant les frais de justice et de procédures de la justice éche-vinale de Bruxelles ; — idem, les impôts des châtelainies de Douai, Lille et Orchies ; — chargeant Jean de Lessines, messenger, de signifier à tout receveur do biens provenant des confiscations, de délivrer un état des sommes par eux remises à Martin van der Berghe, en son vivant receveur général des confiscations ; — ordonnant le paiement de sommes dues à Guillaume De Le Dorpe, charpentier, pour avoir édifié trois maisons au château de Lille ; — accordant à Jean de Berchem et Jacqueline van Inckenoir, sa femme, la ferme de dix ou douze petits *vuytergars* ou *adjects* gisant auprès de Mont-Sainte-Gertrude. — Constituions de rentes sur le clergé, sur les états des châtelainies de Lille, Douai et Orchies et sur la ville de Cambrai.

B. 2622. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 2 pièces, papier, 2 sceaux.

1^{er} janvier — 31 décembre **1573**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II, le duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, ou les gens des finances : autorisant les bailli et échevins de Tour- coing à faire édits et statuts sur le prix et le poids des pains qui se vendront audit heu ; — accordant la somme de 100 livres à François de Mun, naguères huissier du Conseil d'État ; — idem. à Jérôme de France l'autorisation de planter arbres *montant* aux chemins et *flêgards* aboutissant à son fief nommé la Grande Vacquerie ; — légitimant Roland de Romaignon, fils naturel de Laurent et de Jeannette Herguelle ; — portant amortissement en faveur de l'église St-Bavon de Gand pour une maison située en la rue dite Hooge- poorte (Porte Haute) de cette dite ville ; — autorisant messire Guillebert d'Ongnyes, coadjuteur et grand vicaire de l'évêque de Tournai, à charger et hypothé- quer son fief nommé le Peenhof, paroisse de Zeghers- caple (Sohier-Chapelle).

B. 2623. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 47 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1573. — Attestations par : les mayeur et échevins des villes de : Roulers sur l'enquête faite au sujet des désordres qui se produisent dans les tavernes et maisons suspectes situées dans le rayon d'une demi-lieue de la ville ; — de Hesdin et de Lens au sujet des remises qui leur ont été accordées pour les impôts ; — de Hesdin et de St-Omer certifiant que les religieuses Jacqueline Du Bois, Claire Boucquet, Jeanne Dolfus, Catherine Dostun et Madeleine Bellain sont vivantes ; — de Namur certifiant que Philippotte de Bléron est encore bourgeoise de la dite ville ; — par les élus des aides d'Artois certifiant qu'il n'a été reçu qu'une seule amende par le receveur ; — Antoine de Helfault, gouverneur et bailli de Hesdin, que Jean Berteau a payé une somme de 40 livres qui a été convertie en achat de draps distribués aux pauvres. — Documents relatifs aux droits seigneuriaux des terres et seigneuries de Buschuere, Ochtezeele, etc. — Reconnaissance par les abbé et religieux de l'abbaye St-Nicolas d'Arrouaise qu'ils devront payer à Jean du Cariceul, receveur du Roi au domaine de Bapaume, la somme annuelle représentant la valeur de « un cappon, un mencaud d'avoine et deux mencauds de blé ». — Ban général au sujet du désordre qui existe sur le fait des vivres et provisions que l'on amène en la ville de Lille. — État de la terre et seigneurie de Wismes. — Documents relatifs à la ferme du petit tonlieu de Gravelines. — État des titres concernant la maison et basse-cour du château de Mons. — Extraits des comptes de Louis Le Cambier, receveur des confiscations au quartier d'Arras et de Martin van den Berghe. — Extraits des registres aux causes portées devant le parlement de Malines. — Comptes et pièces à l'appui des comptes des recettes et dépenses du lieutenant général et gouverneur des Pays-Bas, Son Altesse le duc d'Albe.

B. 2624. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1573. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II, le duc d'Albe, gouverneur général des Pays-Bas, ou les gens des finances : instituant Claude Gaillard, docteur en droit, conseiller ordinaire en la cour du parlement à Dôle ; — messire Jean Carlier, chapelain aux hon

neurs et du nombre des cent personnes ecclésiastiques de l'hôtel du Roi ; — Charles Crombecques, sergent à cheval du bois de Nieppe ; — Louis Sainger, receveur de Bailleul ; — donnant pouvoir à don Louis de Requesens, commandeur de Castille, d'engager les domaines du Roi ; — chargeant le premier huissier d'armes requis d'exécuter un jugement contre les religieux de Lies-sies. — Constitutions de cautions et de procureurs.

B. 2625. (Portefeuille.) — 60 pièces, parchemin, 16 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1573**. — Quittances délivrées par : Nicolas Baert, receveur général des finances, Jean-Pierre de Cassetta, receveur général de Westflandre, Antoine del Rio, trésorier général des confiscations, Jean Gombault et Jaspar Lormier, receveurs des domaines et confiscations, Jean Félix, conducteur ordinaire de l'artillerie, etc., de diverses sommes reçues pour la conduite de leurs offices ; — les créanciers de rentes créées sur les domaines d'Artois, de Béthune, de Bruges, de Cassel et de Hesdin et sur le revenu du passage de Menin ; — Philippe de Sainte-Aldegonde, Nicolas de Stembor, lieutenant du grand veneur de Brabant, Jean de Jonghe, lieutenant-prévôt des maréchaux de la cour de Sa Majesté, Cor-nille van Pottelsberghe, secrétaire du Conseil privé du Roi, Guillaume du Chastelet, secrétaire du duc d'Arschot, Anne de Parenty, etc., de leurs gages et pensions.

B. 2626. (Registre.) — In-folio, 437 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1574**. — « Compte quatriesme de Nicolas Baert, conseiller et receveur général des finances du Roy nostre sire, delà recepte et despence par luy faicte à cause de son estât et office etc ». Les recettes s'élèvent à la somme de 1,625,538 livres, 1 sol, 9 deniers tournois ; — les dépenses à celle de 1,556,591 livres, 4 sols, 6 deniers même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 800 livres reçues de Philippe Marchant, conseiller de Sa Majesté et son receveur général de Bourgogne « sur ce qu'il pouvoit ou pourroit devoir à Sa Majesté à cause de sa recepte de l'année 1573, en deniers payés à Josse Bane, secrétaire ordinaire du privé conseil et contrôleur des sceux, en considération des services qu'il faisoit

journallement à icelle Sa Majesté » (folio 49, recto) ; — 1483 livres, 8 sols reçus du même « à cause de sa recepte, meismes sur ce que Guillaume Charreton ou ses cautionnaires pouvoient encoires devoir à Sa Majesté à raison de Tadmodiation de la seigneurie de Lons-le-Saulnier et Revigny, en deniers payez à Mathieu de Vos, receveur général des vivres du camp de Sa Majesté pour en parpayer le service du seigneur Benedict de Charreton, lors commissaire des vivres dudit camp » (idem) ; — 2,000 livres reçues du même en deniers payés à messire Philippe, sire de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay, chevalier de la Toison d'Or, pour le voyage qu'il allait faire en comté de Bourgogne pour le service de Sa Majesté (folio 49, verso) ; — 7,518 livres reçues du même en deniers payés à la veuve de feu messire Simon Renard, en son vivant, chevalier, seigneur de Brémont, etc, conseiller « des consaulx d'estat et privé de Sa Majesté et ce pour la parpaie de tout ce que pouvoit estre due audit feu tant à cause des gaiges et traitement de 600 livres que Sa Majesté luy avoit accordé par chacun an à raison de son estât de conseiller dudit Conseil d'Estat que des quarante solz qu'il avoit par chacun jour à cause de son estât de conseiller dudit privé conseil » (folio 50, recto) ; — 864 livres reçues du même, en deniers payés à don Fernando de Lannoy, comte de la Roche, gouverneur et capitaine général d'Artois, pour son remboursement de semblable somme déboursée de mai à octobre 1574, « tant en affaires secretz concernans le service de Sa Majesté dont n'estoit besoing faire aucune déclaration que à la nourriture d'aucuns prisonniers anglois l'espace de trois semaines en la ville d'Utrecht » (folio 50, verso) ; — 519,825 livres, 19 sols, 7 deniers payés au trésorier des guerres (folio 167, verso) ; — 16,927 livres 13 sols à Francisco de Lexalde, « pagador de Texercite de Sa Majesté » (folio 169, verso) ; — 18,532 livres 6 sols 5 deniers à George van den Driessche, commis à la recette de l'artillerie (folio 473, rectb) ; — 5,800 livres à Marcos Nunnez Perez, marchand espagnol à Anvers, pour et au nom de Mgr le grand commandeur de Castille don Louis de Requesens et de Cuniga, lieutenant gouverneur et capitaine général des pays de par deçà et de Bourgoigne, pour cinquante-neuf jours de son traitement (folio 180, recto) ; — 18,000 livres au sieur Bar-tholomeo de Légle, maître d'hôtel de don Juan de la Cerda, duc de Medina-Cœli, « à quoy montent six

mois de gaiges et traicement à l'advenant de 3,000 livres que, par la délibération du grand commandeur de Castille don Loys de Requesens et de Cuniga etc, lieutenant, gouverneur et capitaine général des pays de pardeça et du sceu des seigneurs des finances, Sadite Majesté avoit consenty, octroyé et accordé ou dit seigneur duc de Medina-Cœli par chacun mois, lesdits six mois durant tout seulement pour aucunement le soulaiger et subvenir aux grandz fraiz et despens par luy soustenuz à la nourriture de plusieurs de sa Maison laissez pardeça à son partement vers icelle Sa Majesté en Espaigne où que Sadite Majesté l'avoit mandé pour son service etc » (folio 182, resto) ; — 600 livres à. dame Bonne de Lannoy, dame douairière de Noircarmes, veuve de feu messire Philippe, seigneur de Noircarmes et de Sainte-Aldegonde, en son vivant chevalier et commandeur de l'ordre d'Alcantara etc. (folio 183, verso) ; — 1,200 livres à dame Catherine Boisot, veuve de feu messire Charles de Tisnacq, en son vivant, chevalier, président du privé conseil de Sa Majesté, etc (folio 184, recto) ; — 3,761 livres- à dame Jeanne Lullier, veuve de messire Simon Renard, en son vivant chevalier, seigneur de Brémont, etc., «pour semblable somme deue audit feu son mary pour la parpaye de 8,200 livres à quoy montent treize années et demye de gaiges et traicement de 600 semblables livres que Sa Majesté luy avoit ordonné et accordé par chacun an à cause de son estât de conseiller dudit Conseil d'Estat, commencées les dites treize années le dix-huictiesme jour de novembre 1559 et finies le dix-septiesme jour de may 1573 qu'est avant le trespas dudit feu son mary advenu le huitiesme d'aoust enssuivant (90) ; en tant moins desquelz gaiges et traicement son dit feu mary avoit reçu à diverses fois par les mains du trésorier de Sa Majesté en Espaigne selon les notices et advertences données de la part d'icelle Sa Majesté aux seigneurs finances et aux receveurs généraulx d'icelles, la somme de 4339 livres, tellement que pour laditte parpaye luy restoit encoires deu icelle somme de 3,761 livres » (folio 184, verso) ; — 6,000 livres à messire Joachim Hopperus « docteur es droits, conseiller des consaulx d'Estat et privé du Roi et garde des scelz de sa Majesté suivant la personne d'icelle », à raison de deux années de ses gages et traitement (folio 185, verso) ; — 3,757 livres à dame Jeanne Lulier, veuve de messire Simon Renard (folio 188, recto) ; — 122 livres à Jean d'Allemont, fils de messire Antoine d'Allemont, chevalier, seigneur de Mallandry, gouverneur et capitaine de Montmédy pour les vacations faites par son père pendant douze jours par le commandement de Monseigneur le grand

commandeur de Castille don Louis de Requesens et de Cuniga etc., « pour être parti dudit Montmédy et se trouvé vers le duc de Lorraine pour le service de Sa Majesté et à luy enchargez par son excellence » (folio 246, recto) ; — 25 livres à Melchior Guebels, « pour les journées par luy vacquées au recouvrement des deniers procédez d'anciens biens d'Adrien Noirot, frère et plaige de Jehan Noirot, ci-devant maistre particulier de la monnaie de Sa Majesté en Anvers, présentement fugitif et latitant, renduz par l'escoutette de Bruges au proufict de Sa Majesté en tant moins de ladite pleignie et aultrement etc » (folio 248, recto) ; — 1,648 livres à Urban Scharbergher, secrétaire de Sa Majesté en langue allemande, «pour ses vacations pendant 443 jours tant au camp de Sa Majesté devant la ville de Mons que es voyaiges de Gheldres, Utrecht et Hollande » (folio 250, verso) ; — 584 livres à messire Jean Fouchius, prévôt de Notre-Dame et archidiacre de l'église métropolitaine en la ' cité d'Utrecht, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du privé Conseil de Sa Majesté, «pours'estre transporté vers les archevesques de Trêves et de Couloingne et évesqu de Liège, ensemble vers le chapitre de l'église cathédrale et magistrat dudit Couloingne, ainsi que pour l'envoi d'ung homme exprès vers le duc de Clèves pour recouvrer certains reliques que, par charges de Son Excellence, ledit Fouchius rapportoit d'iceulx lieux et luy avoient esté ostez sur le Rhin à son retour etc » (folio 251, verso) ; — 6,600 livres à messire Chappins Vitelli, marquis de Cétouare, pour le voyage qu'il fit en Angleterre pour le service de Sa Majesté et affaires concernans ses pays de pardeça dont n'est besoin faire ici plus ample déclaration » (folio 260, verso) ; — 400 livres à messire Charles de Gand, chevalier, seigneur de Frezin, « à bon compte du voyage qu'il alloit faire au mois de juing 1574 au royaume de France pour le service de Sa Majesté et affaires concernans les pays de pardeça dont n'est besoing

(90) Simon Renard, le négociateur du mariage de Philippe II et de la trêve de Vaucelles, tombé en disgrâce, avait été rappelé à Madrid, où il mourut. Bien que Granvelle eût prétendu qu'il existât des charges contre lui, il ne fut pas mis en jugement

faire plus ample déclaration » (folio 260, verso) ; — 500 livres à messire Gilles de Lens, baron d'Aubigny, « pour les vaccations par luy faictes du sceu d'iceulx seigneurs à l'ordonnance de Son Excellence au pays d'Angleterre vers la Roynne illecq » (folio 261, recto) ; — 2,000 livres à messire Philippe, sire de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay et de Porcien, comte de Beaumont, etc, «pour le voyage que pour le service de Sa Majesté il alloit faire au mois de juillet 1574 au pays et conté de Bourgoingne pour y trouver et attendre le Roy de Poloingne (91) et l'accompagner jusques au Royaulme de France et aultrement» (folio 261, verso) ; — 755 livres 3 deniers à Georges deWestendorp, syndic de la ville de Groeningue, « pour la parpaye de 2055 livres 8 deniers pour 88 jours par luy vacquez au voyage que à l'ordonnance du grand commandeur de Castille don Luys de Requesens et de Cuniga, gouverneur des pays de pardeça, il avoit fait vers le Roy de Dennemarcke, duc de Holsteyn et vers ceulx de la République de Lubbeke affin de y faire esquiper et préparer à la guerre certains batteaulx pour le service de Sa Majesté, et ce depuis le 26 décembre 1573 jusques au 24^e mois ensuivant » (folio 262, recto) ; — 300 livres à Jacques de Raville, seigneur de Ausen-bourg, « pour le voyage que à l'ordonnance de Son excellence il devoit faire au mois de septembre 1574 vers le payz d'Allemaingne, aux nopces de la fille du duc de Juillers (92), laquelle se marioit au duc de Deux-Ponts de la maison de Bavière, pour de la part de Sa Majesté présenter à icelle certaine bague » (folio 263, verso) ; — 3000 livres à messire Charles, comte d'Aremberg, « pour la parpaye de 5000 livres à raison du voyage par luy fait à l'ordonnance d'icelle Son Excellence et de ceulx des finances vers l'Empereur en Allemaingne pour aucuns affaires concernans le service de Sa Majesté dont n'est besoing faire aucune déclaration » (folio 264, recto) ; — 1000 livres à Jacques de Raville, seigneur de Ansembourg, « à cause des voyages et vaccations, par luy faictes à l'ordonnance de Son Excellence et d'iceulx seigneurs pour le service de Sa Majesté tantes villes de Arnhem, Zutphen, Deventer, Zwol, Loccom et Goer où qu'il avoit été envoyé au mois de mai 1574 pour y traiter avecq le ducq Erich de Brunswick sur le fait des reîtres de sa charge dont il n'est besoing faire autre déclaration, que aux nopces de la fille du duc de Juillers, laquelle s'estoit mariée au duc de Deui-Ponts» (folio 264, verso) ; — 2000 livres à messire Philippe, seigneur de Croy, duc

d'Arschot, prince de Chimay, de Porcien, etc., «pour tout ce qu'il pourroit prétendre et quereller a cause du voyage par luy fait pour le service de Sa Majesté au payz et conté de Bourgoingne, pour y trouver ou attendre le Roy de Poloingne et l'accompagnerjusques au Royaulme de France» (folio 265, verso) ; — 1634 livres a don Bernardino de Mendoça, « tant à cause du voyage qu'à l'ordonnance de Son Excellence et de ceulx des finances il avoit fait au royaulme d'Angleterre vers la Roynne illecq pour affaires concernans le service de Sa Majesté et ses pays de pardeça, dont ne convient faire aultre déclaration, que pour les parties extraordinaires par luy frayées et desboursées durant iceiluy voyage » (f^o 266, recto) ;— 400 livres à Jean Hamilton, gentilhomme et agent de la Roynne d'Ecosse es pays de pardeça (93), «que Sa Majesté luy avoit pour certain bons respectz et par la délibération de Mgr le grand commandeur de Castille don Loys de Requesens et de Cuniga etc. donné et accordé une foiz en adjuda de costa» (folio 267, recto) ; — 10 livres à Alexandre Garnier, de Nozeroy en la comté de Bourgoingne, en considération des services par lui faits à Sa Majesté, pour Dieu et en aumône une fois, afin de l'aider à vivre pendant la poursuite qu'il avoit faite pardeça» (folio 273, verso) ; — 4800 livres à Paul Van den Dale, marchand à Anvers, pour avoir vendu et livré « certaine bague dont par la délibération du grand commandeur de Castille et du sceu des seigneurs des finances, Sa Majesté avoit fait présent à la fille du duc de Clèves et de Julliers, laquelle se marioit au duc de Deux-Ponts de la Maison de Bavière» (folio 280, verso) ; — 200 livres à Baudouin Trippart,

(91) Henri de Valois, couronné roi de Pologne à Cracovie , le 24 février 1574, partit furtivement à la nouvelle de la mort du roi Charles IX , son frère , le 18 juin suivant. Il passa par Vienne, Venise et Turin, et arriva au Pont-de-Beauvoisin en Dauphiné , le 5 septembre. Il ne fut sacré roi de France à Reims que le 13 ou 15 février 1575.

(92) Anne, mariée à Nuremberg le 27 septembre 1574 , à Philippe Louis de Bavière, comte palatin de Neubourg.

(93) Probablement fils ou neveu de James Hamilton, comte d'Arran , qui exerça quelque temps la régence pendant la minorité de Marie Stuart, se retira ensuite en France où il fut créé duc de Châtellerault. Ce Jean Hamilton était un agent de Marie Stuart alors retenue en prison par la reine Elisabeth

archer de la bande d'ordonnance sous la charge du baron de Berlaymont, « en considération delà perte et dommaige par lui souffert à cause de son emprisonnement advenu l'an 1568 lorsqu'il fust envoyé du camp de Sa Majesté près de la ville de Tongres pour conduire certain personnaige espagnol vers la ville de Thiele-mont, que lors les ennemis et rebelles de Sa Majesté luy ostèrent cheval et armes, or et argent, et le menèrent prisonnier en leur camp où il fust estroitement détenu, mains et piedz lyez en grande misère etc. » (folio 281, verso) ; — 1050 livres à Jean Wittenhorst, seigneur de Horst, commis au gouvernement de la ville de Venloo ou pays de Gueldre, en remboursement de pareille somme qu'il avait déclarée avoir payée et déboursée pour le service de Sa Majesté en affaires secrètes (folio 287, recto) ; — 100 livres à Jean de la Briche, juré et tabellion de Sa Majesté à Yvoix, délivrées pour affaires secrètes (folio 289, verso) ; — 6 livres 8 sols à Jean de la Thonelle, soldat de la garnison de Montmédy, pour être parti de la dite ville et venu h Anvers pour affaires concernans le service de Sa Majesté dont n'était besoin de plus ample déclaration (folio 291, verso) ; — 311 livres, 11 sols, 6 deniers à François Le Vasseur, secrétaire du Roi notre sire, « tant pour ses vacations, paynes et labours d'avoir esté occupé l'espace de 15 mois entiers pour mectre en ordre grand nombre de pappiers de l'ordre du Thoison d'or quy estoient meslez ensemble, et hors d'iceulx rédigé par escript le chappitre tenu à Utrecht, en grande partie celluy tenu à Anvers et le dernier de Gand, et de toutes les choses ensuivans concernant ledit ordre jusques au mois de juillet 1574, que pour aucunes parties et despences par luy frayées et soutenues à la cause dicte » (folio 297, verso) ; — 200 livres à messire Elbertus Leoninus, docteur ès droits, résidant en l'Université de Louvain, « que, à l'ordonnance de monseigneur le grand commandeur de Castille et de nosseigneurs des finances, le receveur général luy a baillées et délivrées pour par luy estre employées en aucuns affaires secretz concernans le service de Sa Majesté dont n'estoit besoing de plus ample déclaration (94) » (folio 298, recto) ; — 400 livres à messire Adrien d'Oignies, chevalier, seigneur de Villersval, naguères commis à la superintendance et gouvernement de la ville de Bois-le-Duc, « pour parties extraordinaires si comme espies, messaigiers et autrement dont n'estoit besoing faire aucune-déclaration » (folio 298, verso) ; — 4032 livres, 5 sols à Dierick Hillebrontssone, Otter Joostbuyck Zybrantssone, bourgmestres de la ville d'Amsterdam, « pour le remboursement de semblable somme qu'ilz avoient payée et déboursée pour le service de Sa Majesté à l'ordonnance du duc d'Albe,

savoir : pour l'esquippaige de six batteaulx menez et conduitz en mer par le comte de Boussu contre les ennemis et rebelles, l'achapt de fine et grosse poudre mise et eschillée sur lesdits batteaulx et entre les gens de guerre contre lesdits rebelles ; idem, de 700 livres de bouletz de fer aussy mis et eschillez comme dessus et pour divers maté_riaulx livrez et furnitz par Coen Peterssom employez à la fortification et réfection de la dicque de Saint-Anthoine et à celle des réguliers auprès d'Amsterdam» (folio 300, verso) ; — 305 livres, 14 sols à messire Charles de Largilla, chevalier, gouverneur de Landrecies (95), en remboursement de semblable somme par lui payée et déboursée en « aucuns affaires secretz concernans le service ds Sa Majesté, si comme espies, envoy de messaigiers et autrement dont n'estoit besoing de faire plus ample déclaration » (folio 303, recto) ; — 400 livres à Ludolph Haluer, docteur et ambassadeur du duc de Bavière, « pour les despens de bouche par luy payez pendant son séjour faict pour le service de Sa Majesté en la ville de Bruxelles et aultrement» (P 310 recto) ; — 400 livres à Cornells Suys, président du conseil de Sa Majesté en Hollande et Arnould Sasbout, chance-lier du pays de Gueldre, « pour employer en affaires secretz concernans le service de Sa Majesté dont n'estoit besoing faire aucune déclaration » (folio 310, verso) ; 200 livres à messire Elbertus Leoninus, docteur ès droits, pour affaires secrètes concernant le service de Sa Majesté (folio 311, recto) ; — etc.

B. 2627. (Portefeuille.) — 21 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1574. — Mandements

(94) Vers la fin de l'année 1574, le docteur Elbertus Leoninus et Hugo Bonté, ex-pensionnaire de Middelbourg, reçurent mission du grand commandeur -de négocier secrètement avec le prince d'Orange. Les lettres et documents relatifs à cette négociation ont été publiés par M. Gachard (Guillaume le Taciturne, tome III, pages 403-430).

(95) Charles, seigneur de Largilla dans le comté de Bourgogne, avait accompagné Charles-Quint à Tunis et à Alger et pris part aux batailles de St-Quentin et de Gravelines. Il mourut le 5 février 1576. Son épitaphe laudative se trouvait autrefois dans l'église de Landrecies

du roi Philippe II et des gens de finances : ordonnant • de porter aux comptes de Nicolas Baert la somme de 616 livres, 8 sols qu'il a payée à Cornille Rogiers, orfèvre à Anvers, pour une chaîne d'or qui a été donnée à l'ambassadeur de la reine d'Angleterre, « estant présentement lez nostre dit cousin (le commandeur de Castille, gouverneur des Pays-Bas) en la ville d'Anvers (96) » ; — idem, de mettre en possession du bois situé à Heydonck le chapitre de l'église métropolitaine de Cambrai ; — idem, de passer aux comptes de Nicolas Baert, receveur des finances, la somme de 29236 livres, 16 sols, 8 deniers qui lui revient pour l'avoir payée à Baptiste Spinola, marchand génois résidant à Anvers, comme frais et intérêts des prêts qu'il a faits au Roi ; — commettant le commandeur de Castille et les chef, trésorier général et commis des finances, pour vendre et engager certaines parties du domaine ; — ordonnant à Jean Gombault, receveur du bailliage de Tournai, de payer divers frais de justice et de poursuite contre des criminels, entre autres à Jacques Barrast, exécuteur des sentences criminelles, la somme de 5 sols tournois pour son droit et salaire d'avoir, « à nostre ordonnance, torturé et chauffé les piedz à Jehan de Lattre, prisonnier, affin de scavoir de lui la vérité d'aucuns cas que l'on estoit endoubte » ; — instructions de don Luis de Requesens à Pierre van de Walle pour faire rentrer des receveurs ou autres le plus d'argent qu'il pourra à cause des grands besoins de l'Etat ; — constitutions de rente sur les grands impôts de Cambrai.

B. 2628. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 1 pièce, papier

1^{er} janvier — 30 décembre **1574**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyés par le roi Philippe II ou les gens des finances : accordant la somme de 400 livres à messire Jean de Vinduyllé, docteur et premier professeur de droit à l'Université de Douai ; — idem, remise de la somme de 1640 florins, montant du droit seigneurial de la terre et du fief de Genselle ; — idem, amortissement pour une propriété aux chartreux de Valenciennes ; — déclarant que l'esclissement du fief des terres et seigneuries de Herlies, La Bassée et Transloy ne préjudiciera en rien aux droits de la dame de Glajon ; — accordant à Anne de Palant, douairière de Glajon, la jouissance d'un bonnier de coupe de bois dans la forêt de Nieppe ; — idem, à la ville de Menin, pendant trois ans, une somme annuelle de 200 livres pour la réparation de la chaussée qui mène de la ville à l'hôpital appelé *ten Bunderen*, avec la quittance de la première annuité donnée par les mayeurs et échevins de cette ville.

E. 2629. (Portefeuille) — 12 pièces, parchemin, 21 pièces, papier, 2 sceaux.

1^{er} janvier — 31 décembre **1574**. — Attestations délivrées par : Jean Goulatte, chanoine de la cathédrale d'Arras, Philippe de Beaufort et le mayeur d'Arras, députés représentant les trois ordres des États d'Artois, déclarant que Barthélémy Le Vasseur, -receveur général des aides dudit pays, a déduit la somme de 108,333 livres, 6 sols, 6 deniers de leur quote-part dans l'aide de 2,000,000 de livres ; — par les président et gens des Comptes de Lille qu'ils ont levé des mains de Gérard de Hennin, bailli de Lille, plusieurs espèces d'or et d'argent ; — au sujet des comptes de Liévin de Bucy, receveur du bailliage de Flobecque, et de Philippe De Le Val, bailli des ville et université de Douai ; — par les mayeurs et échevins des villes d'Aire et de Bapaume au sujet de la prisée des grains. — Procès-verbal de la visite des marais d'Audruicq. — Pièces relatives au différend entre les bailli et échevins de Merville et Jean et Philippe Garbe, brasseurs, au sujet des impôts sur les bières, — Convention relative à la reconstruction du moulin de Jeulaing. — Inventaire des biens et meubles de Jean de Bourgogne (pièce flamande). — Tables des fiefs de Mérignies et de Lannoy. — État de la recette du domaine de Lille. — Estimation du moulin d'Emmerin. — Pièces comptables relatives au compte de Pierre van de Walle, receveur des confiscations. — Fragment de compte du bailliage d'Ypres.

B. 2630. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1574**. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II, le Grand Commandeur de Castille ou les gens des finances : nommant Jean Prévost, abbé de l'abbaye de Domp

(96) Probablement Thomas Wilson

martin en Artois ; — idem, Pierre Descamps, châtelain d'Aire.— Constitutions de cautions par : Pierre Bourt, Jean Andries, Mathieu et Adrien Hooghe, Corneille Hais, Alexandre von Spiegehele, etc.

B. 2631. (Portefeuille.) — 98 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1574. — Quittances délivrées par : Nicolas Baert, receveur général des finances, Aert Molkeman, trésorier des guerres, Jean-Pierre de Cassetta, receveur général de Westflandre, Antoine del Rio, seigneur de Claidale, trésorier général des confiscations, des sommes reçues des receveurs particuliers des domaines et confiscations des quartiers de Hesdin, Flobecque et Lessines, Tournai, Quesnoy et Bouchain, Jean-Baptiste Spinola, marchand génois à Anvers, Albertus Leoninus, docteur en droit de l'Université de Louvain, de la somme de 200 livres reçue pour affaires secrètes (signature autographe) ; — Jeanne Preudhomme, « rosière de nos seigneurs de la court et parlement à Paris », confessant avoir reçu comptant de Madame La Connétable par les mains de monsieur le prévôt d'Ecouen, trésorier et receveur de ladite dame, la somme de 108 livres, 16 sols « pour avoir par ledicte Preudhomme fourny et livré à nos dictz seigneurs de parlement, pour et au nom de ladicte dame et de Monseigneur le duc de Montmorency, son fils, pair et maréchal de France, es mois de may et juing derniers passez, la quantité de cent six mil quatre cens boutons de rozes, à raison de quinze solz pour chascun millier, vingt perches de chappeaulx de roze à deux douzaines par perches, à raison de dix solz tournois la douzaine, et 18 douzaines de bouquetz à dix solz tournois la douzaine, de laquelle somme de 108 livres, 16 sols tournois, ladicte Preudhomme s'est tenue et tient pour contente et a quicté et quicte ladicte dame, ledict prévost d'Escouen et tous autres » (97) ; — les créanciers de rentes sur le tonlieu de Bruges, les domaines de Bapaume et Hesdin, la châteltenie d'Ypres, le domaine de Westflandre ; — Adrien de Belloche, aide du garde-joyaux, Corneille de Pottelsberghe, secrétaire du privé conseil du Roi, Jean van Boisschott, avocat fiscal au conseil de Brabant, Jeanne Luilier, veuve de Simon Renard, conseiller d'État, Jacques, seigneur de Herbais, gentilhomme de la chambre de feu l'Empereur Charles-Quint, Francisco de la Rua espagnol, hommes d'armes, etc., de sommes dues pour gages et pensions.

B. 2632. (Registre.) — , In-folio, 408 feuillets, parchemin.

(97) Les pairs de France devaient à MM. du Parlement, chaque année au mois de mai, une redevance en roses, appelée la baillée des roses.

1^{er} janvier — 31 décembre 1575. — « Compte cincquiesme de Nicolas Baert, conseiller et receveur général des finances du Roy nostre sire, de la recepte et despence par luy faicte à causé de son estât et office de receveur général, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 2,783,455 livres 11 sols 11 deniers tournois ; — les dépenses à celle de 4,173,593 livres, 16 sols, 3 deniers même monnaie ; — Les principaux articles sont les suivants : reçu de Philippe Marchant, conseiller de Sa Majesté et son receveur général en Bourgogne, la somme de 3,600 livres en deniers payés à Jean de Marmier, seigneur de Gâtey, gentilhomme de la maison de Sa Majesté et commis au gouvernement de la ville de Deventer, pour 18 mois de gages et traitement à raison de 200 livres par mois (folio 57, recto) ; — 3,800 livres reçues du même en deniers payés à Aert Molekeman, trésorier des guerres, pour en faire prêt et paiement au baron de Chevroz, « puis naguerrres couronnel d'ung régiment de cinq enseignes de gens de pied haulx bourguignons ayans servy Sa Majesté au camp devant Harlem (98) » (idem) ; — 970,597 livres, 6 sols, 1 denier au trésorier des guerres (folio 217, recto) ; — 15,243 livres, 6 sols, 8 deniers à Jacques Clochman, « lors naguerrres commis au payement de l'esquippage des navires de guerre de Sa Majesté en Hollande pour en faire payement à aucuns marchans de la ville d'Amsterdamme assavoir à Gérit Cornelissonne 10,608 livres, 13 sols pour reste de plusieurs munitions de guerre par luy livrées tant pour plusieurs fortz entour la ville d'Amsterdamme, que pour les navires de guerre de Sa Majesté ayans servy

(98)Le siège de Harlem, commencé le 10 décembre 1572, par don Frédéric, fils du duc d'Albe, à la tête de trente mille hommes, se termina le 12 juillet 1573 par la reddition de la ville, suivie du massacre de la garnison et des bourgeois ayant pris part à sa défense. 2300 hommes périrent ainsi. Les Espagnols avaient perdu, pendant la durée du siège, plus de 12,000 hommes

en la Harlemmer et Zuyderzee ; item, à Cotho Cappelle 4,268 livres, 15 sols, 8 deniers à luy deuz pour plui-sieurs munitions de guerre par luy fourniz et livrez pour les armées de mer tant de la mer de Harlem que de ladicte Zuyderzee et à Jacques Fick 375 livres 18 solz pour reste de pain par luy livré tant pour ladicte armée de la mer de Harlem que pour le fort de Goleta devant Harlem que ailleurs » (folio 231, recto) ; — 8,400 livres à messire Philippe, sire de Croy, pour ses gages en retard de conseiller du conseil d'Etat (folio 242, verso) ; — 14,000 livres au même pour ses gages et traitement, « à raison de son estât de chief et superintendant du Conseil d'Etat de Sa Majesté durant l'absence et occupation militaire du duc d'Alve, marquis de Coria, lorsqu'il estoit lieutenant, gouverneur et capitaine général des pays de pardeça au camp et armée de Sa Majesté allencontre des rebelles, banniz, fugitifz et leurs adherens » (folio 243, verso) ; — 3,000 livres au même pour avoir eu, pendant l'absence du grand commandeur de Castille, « le gouvernement et superintendance de la ville de Bruxelles, la garder et def-fendre de toutes invasions, surprises et dangiers et les subjectz, manans et inhabitans d'icelle ville maintenir soubz l'obéissance de Sa Majesté » (folio 244, verso) ; — 1320 livres à messire Gaspard Schetz en remboursement de semblable somme qu'il a délivrée, « assavoir, au seigneur de Rassenghien, messire Maximilien Vilain 480 livres, au chancelier de Gheldres, président du Conseil de Sa Majesté en Hollande, docteur Elbertus Leoninus, à chacun d'eulx 240 livres et au secrétaire du conseil privé d'icelle Sa Majesté, maistre Jacques de la Torre, 120 livres, et ce, sur et en tant moins et à bon compte des vaccations par eulx respectivement faitz et lors à faire pour le service de Sa Majesté et affaires secretz dont n'estoit besoing de faire aucune déclaration » (folio 314, verso) ; — 1674 livres 14 sols 6 deniers à messire Gaspard Schetz « pour et au nom de Anthonio Gurras, marchand, résidant en la ville de Londres, à quoy montoient 220 livres sterlincx que messeigneurs luy avoient ordonné sur, en tant moins et à bon compte des services et vaccations par luy faitz et lors à faire ou royaume d'Angleterre avecq le seigneur de Sweveghem et l'advocat fiscal de Brabant maistre Jehan Boisschot, ès affaires de Sa Majesté dont n'estoit besoing faire déclaration et autrement » (folio 315, verso) ; — 1160 livres ou même « pour et au nom des personnes cy-aprez déclairées, assavoir 600 livres pour le seigneur d'Auxy, Jacques de Boussu, 400 livres pour don Michiel d'Alentorvo et don Michiel de Cruyelles, gen-tilzhommes du Grand Commandeur de Castille, etc., députez pour ostaigiers ou lieu de ceux quy de la part du prince d'Orenge estoient ou pourroient lors estre envoyez à Bréda à la communication de la paix (99) » (folio 316, recto) ;

— 400 livres à Pierre Lhonoré, seigneur de Ferin, lieutenant pour le seigneur d'Auxy messire Jacques de Boussu, en la ville de Binch, « sur, en tant moins et à bon compte des vaccations faites et lors à faire par ledit seigneur d'Auxy pour le service de Sa Majesté au payz d'Hollande comme ostaigiers au lieu de ceulx qui de la part du prince d'Orenge avoient esté et estoient députez pour la paciffication des troubles » (folio 320, recto) ; — 100 livres à maître Guillaume Crip, conseiller ordinaire du Grand Conseil de Sa Majesté à Malines, « en tant moins et à bon compte des vaccations par luy lors à faire au voiage qu'il alloit faire au payz et conté de Bourgoingne pour aucuns affaires concernans le service de Sa Majesté dont ne convenoit faire aucune déclaration » (folio 326, verso) ; — 2,065 livres à messire Jean Fouck, prévôt de Notre-Dame et archidiacre de l'église métropolitaine en la cité d'Utrecht, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du privé Conseil, « tant pour avoir vacqué par interval de temps à l'ordonnance du duc d'Alve et du grand commandeur de Castille au pays de Frize et Groeninghen, ces-tuy de Liège, vers l'Evesque dudit heu et celluy de Couloingne vers l'archevesque illecq, le tout pour le service de Sa Majesté et affaires concernans lesdits payz de pardeça dont ne convenoit faire autre déclaration » (folio 329, recto) ; — 800 livres à maître Jean van Boisschot, conseiller et advocat fiscal de Sa Majesté en son conseil ordonné en Brabant, « pour les vaccations par luy lors à faire au voiage qu'il alloit faire ou royaume d'Angleterre vers la Roine illecq pour aucuns affaires concernans le service de Sa Majesté et des payz de pardeça dont ne convenoit faire autre déclaration » (folio 331, recto) ; — 843 livres 11 sols à messire Adrien, chevalier, seigneur de Go-

(99) Les négociations s'ouvrirent à Bréda, le 3 mars 1575. Les commissaires des États étaient Marnix de Ste-Aldegonde, Paul Buys ;

Charles de Boisot et le docteur Junius ; les commissaires espagnols : Leoninus , le seigneur de Rassenghien, Cornelius Suys et Arnold Sasbout. Ils se séparèrent le 13 juillet suivant sans avoir pu trouver les bases d'une paix sérieuse

micourt, gentilhomme de la bouche de Sa Majesté, « pour les vacations et parties extraordinaires par luy faictes et desbourssées es voyaiges qu'il avoit fait pour le service de Sa Majesté par interval de tempz, tant au payz et duché de Clèves l'année 1572 que au royaume d'Angleterre l'année ensuivante vers la Royne illecq » (idem) ; — 800 livres à don Guillem-de S¹ Clément, « pour le voyaige que à l'ordonnance susdite il alloit lors faire, accompagné du seigneur Lodovico Guasco vers le payz de Lorraine aux nopces du duc Érich de Brunswyck (100), lequel se marioit à la sœur du duc de Lorraine, pour de la part de Sa Majesté présenter à ycelle certaine bague selon et ainsy que par Son Excellence et lesdits des finances luy estoit ordonné et enchargé » (folio 335, recto), — 100 livres à messire Gaspard Schetz, chevalier, seigneur de Grobbendonck, conseiller et trésorier général des finances, pour et au nom de Laurens van Dremmen, « tant pour avoir apporté aucunes lettres du duc Charles, frère du Roy de Zwède (101) à Son Excellence contenant certaines agréables nouvelles que pour les despens par luy lors à supporter en rapportant la response sur ycelles lettres audit seigneur duc et autrement » (folio 336, recto) ; — 616 livres à Cornille Rogier, orfèvre à Anvers, « pour certaine chaîne d'or présentée et donnée à l'ambassadeur de la Royne d'Angleterre estant pour lors lez Son Excellence en la ville d'Anvers » (folio 338, verso) ; — 600 livres à Elbertus Leoninus, docteur ès droitz, « pour affaires secretz concernans le service de Sa Majesté, dont n'estoit besoing faire aucune déclaration » (folio 349, verso) ; — 500 livres 8 sols 6 deniers à messire Jean Dyve, chevalier, seigneur de Waulles, gouverneur, capitaine et prévôt de la ville d'Avesnes, en remboursement de semblable somme par lui déboursée en parties extraordinaires « si comme espies, messaige-ries et aultrement » (folio 349, verso) ; — 125 livres au receveur général en remboursement de semblable somme payée et délivrée à certain personnage pour affaires secrètes « dont n'estoit besoing faire aucune dénomination ny déclaration » (folio 350, recto) ; — 1,000 livres à messire Goddard de Bochoff, chevalier, seigneur de Grevenbroech et dame Alexandrina de Wittenhorst, sa compagne, « pour toutes vacations, fraiz et despens par eulx faictz et supportez pour recouvrer le chief de Saint Laurens que l'on disoit reposer en certaine abbaye soubz la jurisdiction et diocèse de l'archevesque de Couloingne que Sa Majesté désiroit avoir pour estre transporté en Espagne à l'abbaye de Saint Laurens (102) que icelle Sa Majesté y a

fondée et fait construire ; en quoi ledit seigneur de Bochoff et saditte compaigne avoient fait des grandz debvoirs et beaucoup d'allées et venues » (folio 352, recto) ; — 1,728 livres à don Fernand de Lannoy, comte de la Roche, gouverneur et capitaine général d'Artois, en remboursement de semblable somme dépensée depuis le mois de mai jusqu'au mois d'octobre 1574 en affaires secrètes, et pour la nourriture de prisonniers anglais détenus pendant trois semaines à Utrecht (folio 354, verso) ; — 50 livres au receveur général qui les a délivrées à certain personnage « dont n'estoit besoing de dénomination » (folio 359, verso) ; — 300 livres à messire Eustache de Croy, chevalier, seigneur de Rumenghien, grand bailli et capitaine par provision de la ville de Saint Orner, pour affaires secrètes (folio 360, recto) ; — 161 livres à Guillaume de Chasteller, secrétaire du duc d'Arschot, etc., en remboursement de semblable somme déboursée « à diverses personnes au mois de septembre 1572 mesmes lorsque le prince d'Orange passoit devant la ville de Bruxelles avecq son armée tirant vers le camp de Sa Majesté devant la ville de Mons en Haynau, le tout pour le service d'icelle, si comme pour plomb livré à Valentin Melhammer, capitaine d'une enseigne d'Allemands tenans lors garnison en ladite ville de Bruxelles, pour s'en servir à la tuition et deffence d'icelle ; item, pour cordes achetées et payement faictz aux charpentiers des journées qu'ilz avoient besoignées aux quatre barques envoyées au camp devant Mons ; item, pour les despens de

(100) Éric, dit le Jeune, fils d'Éric 1^{er}, duc de Brunswick-Wolfen-buttel, successeur de son père dans les principautés de Gottingen et de Calenberg, épousa en secondes noces Dorothee de Lorraine, fille du duc François I

(101) Charles, duc de Sudermanie, frère du roi de Suède Éric XIV

(102) Le chief de St-Laurent était conservé dans l'abbaye bénédictine de Gladback, diocèse de Cologne, dont l'abbé était alors Pierre de Bochoffs,

probablement frère ou oncle de Godart de Bochoffs qui se chargea d'obtenir ces reliques pour les faire transporter à l'Escurial. Mais, d'après le Gallia Christiana (tome III, col. 747), ses instances comme celles de l'abbé, son parent, furent vaines, et les moines ne voulurent pas se dessaisir de la tête de St-Laurent

bouche faitz par les païsans de Oham et Hulpe ayans ammené plusieurs prisonniers qu'ilz avoient prins à la suite du prince d'Orenges ; item, pour vaccations, voiaiges et postes courrus tant par les gentilzhommes de la maison dudit duc que aultres ayans à son ordonnance esté despeschez à diverses foiz tant vers laditte ville de Mons, Louvain et à l'ejrviron pour descouvrir les desseingz de l'ennemy, que vers la ville de Paris pour avoir certitude de la mort de l'admirai (103), et scavoir les particularitez passées en cest endroit ; item, pour payemens faiz à divers messai-giers ayant apporté lettres à mondit seigneur le duc concernans le service de Sa Majesté, etc. » (folio 363, recto) ; etc.

B. 2633. (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier-31 décembre **1575**. — Mandemens du roi Philippe II, du grand commandeur de Castille don Louis de Requesens et des gens des finances : ordonnant au chef trésorier général de passer aux comptes de Nicolas Baert la somme de 595 livres 3 sols payée par lui *k* Cornille Rogiers, orfèvre à Anvers, pour une chaîne d'or qui a été donnée à l'ambassadeur de la reine d'Angleterre ; — item, de payer à Albert Dierick, Marcus et Pieter Pietersone, députés de la ville d'Amsterdam, la somme de 5,000 livres déboursée par eux pour l'achat de victuailles qu'ils ont livrées aux villes de Groeningue et d'Utrecht ; — item, de passer aux comptes de Nicolas Baert la somme de 1,800 livres livrée sur Philippe Frannau pour le paiement du baron de Licques, colonel de 15 enseignes ; — portant maintien en leurs biens des enfants de Jacques Aulebant, exécuté pendant les troubles ; — ordonnant le paiement de frais de justice, d'instructions criminelles, de fournitures diverses et d'instruments de supplice livrés au bailliage de Tournai et Tournésis, entre autres, d'une roue sur laquelle a été mis le corps de Philippe Le Cocq « ayant pour ses démérites esté exécuté et mis à mort par la rompture et bris de ses membres » ; — constitutions de rentes sur la ville de Cambrai.

B. 2634. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

1^{er} janvier-31 décembre **1575**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II ou les gens des comptes et des finances : accordant aux États de Lille, Douai et Orchies l'autorisation de lever de nouvelles taxes pour payer leur quote-part dans les aides ; — idem, amortissement pour une propriété en faveur du couvent de Phalempin ; — idem, remise à Jean Le Josne du droit féodal dû pour l'acquisition de la seigneurie de la Jumelle ; — idem, un fiégard de 260 pieds de long et de 45 de large a la jeunesse de Seclin pour y établir « leur exercice et passe-temps en

tirant l'arc en berceau ; » — idem, l'autorisation à Jacques de Haplincourt, seigneur de Hardecourt, de vendre telles parties de ses biens de fief qu'il voudra ; — idem, remise *k* Gérarde de Tenremonde, veuve de Jean de Cuinchy, seigneur de Libersart et à ses enfants, d'un tiers des droits seigneuriaux dus pour la vente du fief de Duremont ; — idem, aux religieuses abbesse et couvent de Notre-Dame d'Avesnes d'échanger ou vendre certains biens situés sur les limites du royaume de France et d'employer les deniers en provenant *k* l'acquisition d'autres biens ; — remise par le roi de France Henri II aux habitants de Montreuil-sur-Mer d'une partie de leurs impôts.

B. 2635. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1^{er} janvier-31 décembre **1574**. — Attestations par : les échevins de la seigneurie de Hietrundt au sujet des droits de relief dus à la seigneurie dite du Quesnoi située à Wasquehal ; — Nicolas de Coy, lieutenant du gouverneur de Béthune, qu'aucune recette n'a été faite provenant de la Baillié, la Brelencq, la table des Lombards, des droits, de chépage, tourage, du four de Werquin, paission des bois, etc. — Remontrances des habitants de Mortagne et de St-Amand au sujet du paiement des impôts nouveaux. — Renseignements sur les bornes et limites des seigneuries d'Escherenne, Vovitre et Famar près Philippeville. — Estimation de la terre de Fresnoy. — Déclaration des impositions ayant cours en la ville de Lens.—Rôles des villages du pays d'Artois qui n'ont rien payé dans la contribution des aides. — Liste des parties du domaine du Roi aux recettes de Fleurus, Gallezennes, Wallicourt et Vies-ville. — Attestation de plusieurs habitants de Polin

(103) La mort de l'amiral de Coligny et la St-Barthélemy amenèrent en ce moment une volte-face dans la politique de la cour de France qui auparavant inclinait à secourir les patriotes des Pays-Bas et venait même de leur envoyer quelques troupes

chove au sujet de la ferme du moulin à eau dudit lieu. — Estimation du produit des impôts à Douai. — Certificats de vie de Jeanne Dolfus et d'Éloïse Bouquet, religieuses à l'hôpital de Hesdin. — État des vins délivrés à la taverne d'Estaires.

B. 2636. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier—31 décembre **1575**. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II, les gens de la Chambre des Comptes ou des finances : instituant Josse Parmentier, greffier du bailliage de Lille ; idem, Josse Snoyen, niainbour des enfants d'Antoine van Houtem ; — idem, Julien Prudhomme, fermier du « cépiage » de la cour le comte à Arras ; — révoquant Walerand Broide de son office de forestier des bois de Wasse-lau. — Constitutions de procureurs.

B. 2637. (Portefeuille.) — 60 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier—31 décembre **1575**. — Quittances délivrées par: Nicolas Baert, receveur général des finances, Aert Molkeman, trésorier des guerres, Jacques Rein-gout, trésorier de l'Épargne, Eustache de Croy, capitaine de la ville de St-Omer, Servais van Steelant, receveur général d'Oosflandre, Antoine del Rio, seigneur de Cleydale, receveur général des confiscations, Anne Robert, veuve de Marc Lecomte, « voirier » au « Château chez la ville d'Anvers, » les créanciers de rentes sur le domaine de Béthune, C. Denys, maître des ouvrages du roi, Philippe de Recourt, baron de Licques, capitaine de la citadelle de Cambrai, Louis de Blois, maître de l'artillerie, Adrien, seigneur de Gomicourt, gentilhomme de bouche du Roi, Charles de Glismes, baron de Florines', gouverneur de la ville de Philippeville, etc., etc.', de leurs gages, pensions, frais de voyages et sommes dépensées pour le service du Roi.

B. 2638. (Registre.) — In-folio, 410 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier-31 décembre **1576**. — «Compte sixiesme de Nicolas Baert, conseiller et receveur général des finances du Roy nostre sire, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 2,274,006 livres, 3 sols tourno's, les dépenses à celles de 2,171,409 livres 1 denier même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 1,037,221 livres, 3 sols 4 deniers au

trésorier des guerres (folio 219, recto) ; — 27,069 livres 17 sols 3 deniers à George van den Drisesche, commis à la recette de l'artillerie de Sa Majesté (folio 226, verso) ; — 12,924 livres, 10 sols à Mathieu de Vos, receveur général des vivres du camp de Sa Majesté (folio 228, recto) ; — 28,754 livres 2 sols à Rogier Zoete, commis à la recette et distribution des deniers ordonnés et lors à ordonner pour le fait « des dicquaiges du pays de Schouwen et Duvelande » (folio 232 verso) ; — 9,000 livres à « sire Jean de Almonachie, chapelain et trésorier de feu le grand commandeur de Castille don Loys de Requesens et de Cuniga, en son vivant lieutenant gouverneur et capitaine général des pays de par dechà et de Bourgoingne, en vertu de certain acte donné par Saditte Excellence et depuis son trespas par don Guilleme de Ste-Clémente et don Alexandre Torrellas, exécuteurs du testament de Saditte Excellence » pour les gages pendant trois mois dudit gouverneur (folio 234, recto) ; — 4,800 livres à l'illustrissime et révéren-dissime cardinal de Granvelle, archevêque de Malines, messire Antoine Perrenot, conseiller du Conseil d'État de Sa Majesté, pour semblable somme qui lui était due à cause de 1,200 livres de gages par chacun an, « à raison de son estât de conseiller, et ce pour quatre années de ses gaiges commencées le 18^e de may 1568 et finies le 17^e jour de may 1572 » (folio 236, recto) ; — 200 livres à Francisco de la Rua, espagnol, homme d'armes des ordonnances de Sa Majesté, sous la charge de feu monseigneur le comte d'Egmont, pour deux années de la pension que Sa Majesté lui a accordée en considération de ses bons services lors de la guerre contre la France (folio 290, verso) ; — 650 livres à Jacques van Oey, ingénieur des ouvrages et fortifications des villes frontières, pour ses gages et traitement-(folio 292, verso) ; — 200 livres à George de Lalaing, baron de Ville, etc., pour ses vacations en la ville de Maestricht « afin de s'informer et donner ordre à quelques troubles illecq survenus entre les manans et les gens de guerre » (folio 322, recto) ; — 333 livres à Jean Pardo, « pour 84 jours que, à la res-cription du feu Grand Commandeur de Castille, il avoit vacqué en la ville de Dunckercke pour illecq attendre les batteaulx de guerre lors naguerres venuz d'Espagne et accomoder de logis les gens de guerre et de marine venuz en iceulx et ce, depuis le 25^e jour de

septembre 1575 jusques au 17^e. de décembre » (folio 324, verso) ; — 13 livres à François Le Vasseur, secrétaire ordinaire du privé conseil, « pour cinqjours vacqués par luy à Mol pour s'informer du désordre advenu entre quelques compagnies de chevaux légers espagnolz et ceulx de Deseit » (folio 326, recto) ; — 16 livres à messire Nicolas Micault, chevalier, seigneur d'Indevelde, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du privé conseil, pour ses vacations pendant quatre jours en la ville d'Anvers, pour y négocier selon la charge qu'il en avoit des seigneurs du Conseil d'État (folio 327, recto) ; — 19 livres à Thomas des Mailletz, « lors naguerrres fourrier de la garde des archiers de feu le Grand Commandeur de Castille, à cause des vaccations par luy faictes en la ville de Bréda, pour accomoder de logis les députez à la communicacion de la paix, tant de la part de Sa Majesté que du prince d'Orange » (folio 327, verso) ; — 164 livres aux 21 archers decorps de feu Son Excellence, « pour avoir esté avecq le maistre de camp Julien vers les chevaux légers mutinez et, en ce faisant, vacqué treize jours » (folio 329, verso) ; — 12 livres à Gilles Placquet, lors» naguerrres archier de corps du feu Grand Commandeur de Castille, sur et en tant moins du voyage qu'il alloit faire à la conduite de trois compagnies du régiment du conte de Rœulx retournez du siège de la ville de Ziericxzee vers celle de Bruges » (folio 330, recto) ; — 103 livres 4 sols « à Melchior van den Perre, maistre général de la monnoie de Sa Majesté, Nicolas van Wezelle et Jehan Agache, clerks du receveur général, pour leurs vacations pendant onze jours à Anvers, employées pour peser la vaisselle que plusieurs seigneurs et personnages avoient accordée à Sa Majesté en prêt pour subvenir aux très urgentes nécessités de la guerre » (folio 333, recto) ; — 40 livres à Laurens van Dremmen, « à bon compte du voyage que il alloit lors faire au payz de Luxembourg vers don Juan d'Austrice pour aucuns affaires concernans le service de Sa Majesté dont ne convenoit faire plus ample déclaration » (folio 339, recto) ; — 1200 livres à messire Frédéric Perrenot, chevalier, seigneur de Champagney et gouverneur de la ville d'Anvers, « pour le voyage qu'il alloit lors faire au royaume d'Angleterre vers la Royne illecq pour affaires concernans le service de Sa Majesté et ses payz de par dechà dont ne convenoit faire aultre déclaration » (folio 342, recto) ; — 400 livres à maître Jean van Boisschot, conseiller de Sa Majesté, * à raison du voiage que, à l'ordonnance du Grand Commandeur de Castille et de ceulx des finances, il alloit lors faire vers l'évêque de Trêves pour aucuns affaires concernans le service de Sa Majesté et ses payz de par dechà, dont ne convenoit faire plus ample déclaration » (folio 343, verso) ; — 300 livres à messire Lancelot de Berlaymont, comte de Meghem, « tant à raison de certaines vaccations que, à la rescription du feu Grand Commandeur de Castille il avoit fait ou payz de

Clèves vers le ducq illecq, pour de la part de Sa Majesté plaindre la mort du filz aîné dudit seigneur duc, mort à Rome (104), que pour parties desbourssées durant lesdites vacations » (folio 344, recto) ; — 84 livres à Jacques de Raville, seigneur d'Asembourg, « pour s'estre transporté vers le payz de Lorraine pour de la part de Sa Majesté et à l'ordonnance dudit Grand Commandeur condouloir la mortde feu madame la ducesse de Lorraine (105) » (folio 344, verso) ; — 300 livres à Jean-Baptiste du Bois, « sur et à bon compte du voyage que pour le service de Sa Majesté, il alloit lors faire vers don Juan d'Austrice à Milan » (folio 346, recto) ; — 300 livres au receveur général en remboursement de semblable somme déli -vrée « à certains soldatz qu'il n'estoit besoing dénommer pour affaires secretz et certains bons services par eulx faictz à Sa Majesté dont icelle ne vouloit pareillement estre faicte aulcune mention » (folio 359, recto) : — 12 livres à Guillaume Merttens, « pour avoir apporté les secondes nouvelles de la réduction du grand château de Gand (106) » (folio 359, verso) ; — 538 livres, 9 sols, 3 deniers, à sire Jean de Pierremont, régent du pédagogue de la Fleur de Lys en l'Université de Louvain, « à cause des parties cy-après déclairées, si comme pour avoir nourry et donné les despens de bouche à cinq enfans ayans esté de la chappelle de Sa Majesté renvoyez d'Espagne par dechà et colloc-quez aux estudes audit Louvain une année entière » (folio 363, verso) ; — 4000 livres à messire Robert de

(104) Charles-Frédéric, fils de Guillaume le Riche, duc de Gueldre et de Clèves, et de Marie d'Autriche, mort à Rome, le 9 février 1575

(105)Christine , fille de Christiern II, roi de Danemarck , veuve de François-Marie Sforce, duc de Milan , remariée à François I^{er}, duc de Lorraine, mère du duc Charles-le-Grand

(106)La citadelle de Gand défendue par 300 soldats espagnols dirigés, dit-on, par la femme du capitaine Mondragon, fut assiégée par l'armée des États commandés par le comte de Rœulx et prise le 11 novembre 1576

Trazegnies, chevalier, seigneur de Sepmeries, gouverneur des ville et châtelanie d'Ath, « à bon compte de ce qu'il pouvoit avoir desbourssé et employé, desbour-seroit et employeroit encoires à l'entretènement et nourriture de prisonniers franchois estant audict Ath de la deffaicte du feu seigneur de Genlis » (folio 366, recto) ; — 800 livres à Guillaume de Pannemaeckere, tapissier de Sa Majesté en ses pays de par decEà, « sur en tant moins et à bon compte de ce que seroit trouvé luy estre deu à cause de cent dix tapis de muletz qu'il avoit mis en œuvre pour envoyer à Sa Majesté en Espagne » (folio 367, recto) ; — 2220 livres à Jean Schuermans, Adrien Averhals, Jean van Ghele, Gom-mart Neve, Gommart Rendus, Jean Wyndrickx, Gilles Pyn, Jean Clissens, Engeldaems, Martin Zeghers et Gilles van Cauwenberghe, mariniers résidant en la ville de Lierre, « pour semblable somme que deue leur estoit à cause de nœuf batteaulx appellez *beeren* et ung aultre plus grand bateau qu'ilz appellent une *pleytte* par eulx livrez pour le service de Sa Majesté au siège de la ville de Ziericxzee (107) » (folio 371, verso) ; — 160 livres à Jean de la Briche, juré et tabellion d'Ivoix, en remboursement de semblable somme par lui payée et déboursée en affaires secrètes concernant le service de Sa Majesté « dont lesdits seigneurs avoient plein contentement et n'estoit besoing faire aulcune déclaration » (folio 375, verso) ; — etc.

B. 2639. (Portefeuille.) — 33 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1576. — Mandemens du roi Philippe II, du Grand Commandeur de Castille, gouverneur des Pays-Bas, des gens des finances ou des comptes : ordonnant de passer aux comptes de Nicolas Baert, receveur général, diverses sommes qu'il a payées à des marchands d'Anvers ; — statuant sur le fait des loteries ; — idem, sur la délimitation et le ressort de la juridiction et des droits du Roi dans les domaines de Flobecque, Lessines et la seigneurie de Woldecque ;—prescrivant une enquête au sujet des difficultés élevées entre les habitants de Hamblain et les religieux de St-Waast d'Arras d'une part, et les habitants de Saily-en-Ostrevanl de l'autre, relativement au droit de pâturage sur la commune de Hamblain réclamé par ceux de Saily ; — déclarant que toute personne qui aura payé les cinq sixièmes de l'aide au mois de janvier, sera exemptée du paiement du dernier sixième ; — réglant la perception des dîmes de Rosendael indivises entre le Roi, le couvent de St-Bernard et le chapitre de Gheel ; — ordonnant de payer à Nicolas Boucherat, abbé de Cîteaux, les arrérages d'une somme de 45 livres que la dite abbaye a droit de prendre sur le domaine de

Bapaume ; — idem, de rembourser à Jean de Warengien, receveur des domaines à Cassel, la somme de 970 livres avancée par lui pour la construction des prisons dudit lieu ; — idem, de payer à Philippe Carie, huissier de la Chambre des Comptes, la somme de 9 livres ; — idem, à Jean et Mahieu Castelain et consorts la somme de cent livres ; — idem, aux mayeur, hommes *cottiers* et officiers de l'abbesse de Flines à Coutiches, d'avoir à se déporter des emprises spécifiées dans la requête du bailli d'Orchies pour la conservation des droits de Sa Majesté ; — idem, de payer des frais de voyage, de justice, etc, faits au bailliage de Tournai, entre autres pour «certains estaches debois . pour exécuter et mettre au dernier supplice par le feu ung nommé Martin Ghedin, fils de Guillaume ».— Constitutions de rentes sur la cité et le duché de Cambrai.

B. 2640. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1596. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II ou les gens des finances ou des comptes : légitimant Hercule de Schotis, fils de Thomas de Schotis et de Marguerite van der Cappelle ; — autorisant les tuteurs de Jean Cools et Jean Lair à vendre et diviser un fief consistant en diverses parties de terres et maisons tenues du « bourg de Bruges » ; — accordant 120 livres à César de Greffante ;— idem, 600 livres à N.... Zomers ; — déclarant que les quatre membres de Flandre ne seront à l'avenir chargés davantage sur les reconnaissances qui se lèvent sur les villes, châtelanies etc, du pays de Flandre ; — cédant à Charles de la Hamaide tous les droits domaniaux sur le passage «lu grand chemin de Lille à Tournai. — Lettres de Henri III, roi de France et de Pologne, portant anoblissement de Jean Auvray l'ainé, sieur

(107) Cette ville fut assiégée à la fin d'octobre 1575 par les Espagnols, sous le commandement de Mondragon, et se rendit le 29 juin 1576.

du Viviers ; — idem, accordant remise aux habitants de Montreuil-sur-Mer de la contribution qu'ils devaient pour le charroi des munitions. — Autorisation donnée par Jean de Prudhomme, chevalier, seigneur d'Annappes, à Charles Petit-Pas, seigneur de Mares-ville, d'ériger et construire un siège en l'église dudit Annappes, «près les bousongnielz de la chapelle de monseigneur St-Sébastien commençant à l'huys d'icelle chapelle et retaindant le siège du seigneur de Marce-nelles, »

B. 2641. (Portefeuille.) — 21 pièces, parchemin, 17 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1576. — Attestations par : les échevins de Courtrai et d'Englefontaine au sujet delà valeur des impôts ; — idem, de Cassel et d'Aire au sujet de l'estimation des grains ; — idem, de Lille au sujet des voyages faits par Pierre Bal, *margleisseur*, dans l'intérêt de l'église St-Catherine de Lille ; — idem, de la ville de St-Omer au sujet de l'administration des biens de la dame Marie de Houchin ; — idem, de Landrecies, Béthune et Aire, au sujet de la valeur des grains ; — idem, de Béthune sur le nombre des brasseurs existant dans cette ville : — idem, de Lens au sujet des accises et impositions ; — idem, de Lille certifiant que Barthélemi Le Vasseur, receveur général d'Artois, les a quittés d'une portion de leurs impôts. — « Mémoires et instructions de ce que chaque ville, chapitre et prélat de Brabant, aura à envoyer en la ville de Malines en fait de farine et de vivres pour la nourriture des gens de guerre ». — Extraits des comptes de Nicolas Baert produits à l'appui de la réclamation de dame Bonne de Lannoy, veuve de défunt seigneur Philippe de Ste-Aldegonde, de certaine rente de 8125 livres. — Mémoires au sujet des droits seigneuriaux. — Enquête au sujet des privilèges des « mon-noiers » de Poilvache (108) pour savoir « à quel titre le prévost dudit lieu s'advanche ou ingère d'affranchir jusques au nombre de cinquante deux monnoyers, de l'apparence qu'il y a de le permectre, actendu qu'ilz n'exercent ny besoingnent ou fait pour lequel ilz doibvent estre affranchiz », constatant « qu'il convient scavoit que cy-devant uug conte. Heniy de Luxembourg et de la Roche et marche (marquis) d'Erlon, par ses lettres patentes en l'an de l'Incarnation nostre seigneur Jésus Crist mil deux cens nonante huyt le jour de l'Assomption Nostre-Dame emmy le mois d'aoust, a establi héritablement quatre-vingt huyt nouveaux ouvriers et vingt deux monnoiers pour ouvrer et mon-noier à ses monnoies à Poilvache, et en quelconque lieux par toutes ses terres où il voudroit faire mon-noier eulx leurs hoirs masles après eulx ou leurs plus proesmes (proches) suffisamment escheuz, lesquelz se trouvent tous dénommez audit privilège ; et ausquelz, entre autres immunitez, il leur a" quitté entièrement toutes

tailles, creues, accises, winaiges, wartaignes, costumes et toutes autres servitudes ; et que, après le décès de chascun d'eulx, leurs hoirs et successeurs pourroient roffrir ausdits monnoyes et qu'ilz se devoient obliger envers ledit sieur conte en la forme et manière que leur père ou leurs antécresseurs avoient faits comme il appert plus amplement par le privilège que le bon duc Philippe de Bourgoigne à la requeste et supplication de plusieurs dénommez, tous descenduz des lignaiges d'aucuns dénommez audit privilège dudit conte Henry, a ratifié le 13^o de febvrier l'an de grace 1447 » ; — idem, au sujet des réparations à faire aux maisons sises dans la forêt de Mormal. — Extraits des comptes de la prévôté de St-Donat à Bruges. — Acte de prestation de serment fait par les seigneurs de Bussy d'Amboise, d'Espinac, Claude de Cossey et d'Estinville, pour l'observation de l'Édit de pacification des troubles du royaume de France donné à Paris le mois de mai 1576 et publié au parlement de Paris le 14 dudit mois, serments prêtés à Bar-sur-Seine entre les mains de monseigneur fils et frère du Roi (le duc d'Anjou) le 26 mai 1576. (Original, signatures autographes : Loys d'Amboise, Charles d'Estinville, d'Espinac, de Coussay.) — Extraits des comptes de la recette de la chapelle et confrérie St-Jacques à Lille. — Déclaration des terres et héritages de la censé du Prat. — Rôles des gens de guerre tenant garnison au château de Remy. — État des réparations à faire à la maison de Marc Dam-mion, banni à cause des troubles. — Déclaration de la valeur de la maison de Balthazar Doukaert, de Thiel, confisquée au profit du Roi. — Instructions données par les gens des comptes à Jean-Pierre Cas-setta, receveur général de Westfandre, pour l'exécution de l'arrêt au sujet de la vente des draps et autres marchandises d'Angleterre.

(108) Château en ruines sur la rive droite de la Meuse, au haut d'un rocher, à trois lieues de Namur. Il existait un village au pied de ce château.

B. 2642. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1577. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II : chargeant les gens du Conseil d'État de gouverner les Pays-Bas après le décès « du Commandeur-Major de Castille, lieutenant-gouverneur et capitaine général de nos Pays-Bas et de Bourgoigne, advenu le 5 de ce mois (109) dont en sommes estes très-marys pour estre mort en la conjoincture qu'estions acheptans la résolution des vrayz remèdes pour la pacification de nosdicts pays, etc. » ; — instituant Jean de Haze, receveur général de Cassel et bois de Nieppe ; — Jean Buigne, greffier-fermier d'Avesnes-le-Comte. — Constitutions de cautions et de procureurs.

B. 2643. (Portefeuille.) — 108 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1576. — Quittances délivrées par : Nicolas Baert, receveur général des finances, Aert Molkeman trésorier des guerres, Jacques Reingout, trésorier de l'Épargne du Roi, Servais de Steelant, receveur des domaines de Sa Majesté au quartier d'Oostflandre, Pierre Cassetta, receveur de Westflandre, Josse de Cranevelt, Jean van Boisschot, Guillaume de Rouck, conseillers du Roi, Rodrigo Orejon, châtelain du château de Valenciennes, etc., de sommes reçues pour la conduite de leurs offices ; — les créanciers de rentes sur le domaine de Béthune, le grand fonds de Bapaume, etc. ; — Pierre Rouullo, messenger. Louis de Pottere, Jean de Ligny, ayant charge du puits de la Cour du Roi à Bruxelles, Alonso de Camino au nom du duc Diego de Cuniga, ambassadeur d'Espagne en France, Frédéric Perrenot, gouverneur d'Anvers, etc., de leurs gages et traitements.

B. 2644. (Registre.) — In-folio, 262 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre 1577. — « Compte septiesme de Nicolas Baert, conseiller et receveur général des finances du Roy nostre sire, de la recepte et despense par lui faicte à cause de son estat et office de receveur général. » Les recettes s'élèvent à la somme de 647,740 livres, 4 deniers tournois ; les dépenses à celle de 585,905 livres, 11 sols, 8 deniers même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 600 livres à messire Maximilien Vilain, chevalier, baron de Rassenghien, conseiller d'Etat et chef des finances de Sa Majesté, « sur, en tant moins et à bon compte de ce que cy aprez seroit trouvé luy estre deu à cause des vaccations et despens extraordinaires par luy faictz et supportez tant au voiaige qu'il avoit fait vers Sa Majesté en Espagne

que au pays de Luxembourg vers don Juan d'Austrice pour le service de Sa Majesté » (folio 198, verso) ; — 2464 livres à messire Charles, prince, comte d'Aremberg, « pour la parpaye de 4974 livres à quoy mbntoient assavoir : 2400 livres pour cent vingt jours que, à l'ordonnance de Son Alteze, il avoit vacqué en se transportant tant en Allemaigne que en aultres lieux vers l'Empereur et aultres seigneurs de l'empire, le tout pour affaires concernans le service de Sa Majesté » (idem) ; » 600 livres à messire George de Ligne, comte de Fauquembergue, « pour le voiaige que, à l'ordonnance de Son Altesse et pour le service de Sa Majesté, il alloit lors faire vers le Roy très chrestien de France, la part qu'il seroit, dont et de la charge qu'il en avoit n'estoit besoing faire aultre déclaration » (folio 199, verso) ; — 200 livres à messire Jacques van den Nesse, chevalier de la chambre de Sa Majesté, « pour le voiaige que, à l'ordonnance de Son Alteze et pour le service de Sa Majesté il alloit lors faire en France vers la royne de Navarre (110), dont et delà charge qu'il avoit n'estoit besoing faire aultre déclaration » (folio 200, recto) ; — 200 livres à Jean-Baptista de Ronciom, gentilhomme du duc d'Arschot, « pour son remboursement de semblable somme frayée et desboursée au voiaige qu'il avoit fait à l'ordonnance desdicts seigneurs du Conseil d'Etat de Sa Majesté vers Italie » (folio 200, verso) ; — 252 livres à messire Charles Rym, chevalier, seigneur d'Eckenbeke et conseiller de Sa Majesté en son conseil privé, tant pour lui que pour le docteur Wamesins, « pour 38 jours par eulx respectivement vacquez au voiaige qu'ils avoient faictz, à l'ordonnance de Son Alteze, Vers Couloingne » (folio 201, recto) ;—

(109) Don Luis de Requesens mourut à Bruxelles le 5 mars 1576. Le Conseil d'État fut chargé de l'administration des Pays-Bas jusqu'à l'arrivée de don Juan d'Autriche au commencement de novembre de cette même année

(110) La reine Marguerite de Valois, femme d'Henri de Navarre, plus tard Henri IV, qui passait alors sur les frontières de Flandre, allant aux eaux de Spa.

50 livres à Mathys De Lobel, médecin de la ville de Lille (111), qui lui ont été données, « de grâce espéciale, unez foiz en faveur et récompense du présent par luy fait à Sadtite Majesté d'un nouveau herbaire par luy lors naguerres miz en lumière » (folio 202, verso) ; — 600 livres au receveur général, « pour semblable somme que par le commandement de Sa Majesté et en vertu de ses lettres patentes données en son chasteau de Namur le 18^e d'aoust 1577, par la délibération de don Juan d'Austrice et du sceu de ceulx des finances, il avoit employé en l'achat d'une chaîne d'or que Sa Majesté avoit ordonné estre présentée de sa part au seigneur de Mondoucet lors naguerres ambassadeur du Roy très chrestien de France en ses pays de par dechà » (folio 207, recto) ; — 441 livres à messire Gaspard " Schetz, chevalier, seigneur de Grobbendonck, conseiller et trésorier général des finances, « pour la parpaye de 3733 livres 4 sols à quoy montaient 1474 aulnes de nappes à l'advenant de 34 sols l'aulne, et 2196 aulnes de serviettes à l'advenant de 11 sols 4 deniers l'aulne, par luy achetées à l'ordonnance de Sa Majesté et pour le service de son buffet en tant moins de laquelle somme il avoit receu de la part d'icelle des deniers venant d'Espagne » (folio 208, recto) ; — 2658 livres, 7 sols, 9 deniers, à messire Robert de Trazegnies, chevalier, seigneur de Sepmeries, gouverneur des ville et châteltenie d'Ath, « à bon compte de ce qu'il pavoit avoir desbourssé et employé à l'entretènement et nourriture des prisonniers franchois de la deffaicte du feu seigneur de Jenlis ayans esté détenuz audit Ath » (folio 208, verso) ; — 476 livres 6 sols à messire Charles, prince, comte d'Aremberg, « pour les parties cy aprez déclairées, si comme pour les accoustremens de dueil qu'il luy avoit convenu avoir et à ceulx de sa maison au voiaige d'AUemaigne qu'il avoit fait par charge de Sa Majesté pour plaindre et condouloir la mort de très-hault et très-puissant prince l'empereur Maximilien (112) » (folio 214, recto) ; — 23 livres 5 sols à Guillaume de Pannemaecker, tapissier de Sa Majesté, « pour le remboursement de semblable somme par luy payée tant en faisant transporter certaines tapisseries de la garderobbe de Sa Majesté estant en la court d'icelle vers la maison du conseiller du privé Conseil de Sa Majesté messire Jehan Fouck, pour tendre et accoustrer laditte maison, pour la venue du révérendissime évesque de Liège (113) lequel estoit venu en la ville de Bruxelles pour la pacification des troubles survenus en ces Pays-Bas » (folio 221, verso) ; — etc.

B. 2645. (Portefeuille.) — 29 pièces, parchemin, 8 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1577. — Mandements du roi Philippe II, des gens des finances ou des comptes : confirmant les privilèges accordés anciennement aux bourgeois d'Esch concernant l'exercice de la haute, moyenne et basse justice, avec les droits de pêche et de chasse dans toute l'étendue de la seigneurie d'Esch au duché de Luxembourg ; — ordonnant de passer aux comptes du receveur général la somme de quatre écus par jour, payée comme traitement à l'ambassadeur vers le Roi de France ; — idem, la somme de 400 livres payée à Guillaume le Nattier, docteur en théologie, à raison de ses prédications faites à la cour en Espagne ; idem, de paj-er à Andrieu Knowart, capitaine sur les navires de guerre, la somme de 300 livres ; — idem, à divers receveurs et comptables de payer des sommes pour le service du Roi ; — prescrivant aux gouverneurs et autres officiers du Roi de la gouvernance de Béthune, d'ajouter * foi et credence » à tout ce que le sieur Philippe le Prévost, maître de la Chambre des Comptes, fera et décidera touchant l'enquête sur les dégâts et malversations commis dans les bois de Béthune ; — idem, de délivrer copie des titres réclamés par messire Henri Gouffier, seigneur de Thiennes, etc. ; idem, de payer les sommes dues à diverses personnes pour frais de voyage et de justice dans le bailliage de Tournai et Tournésis, entre autres pour les exécutions criminelles de Thomas van den Gour mis à mort par la corde pour avoir dérobé plusieurs chevaux et de Jacques de Lattre aussi « exécuté par la corde pour plusieurs insolences et juremens exécrables par lui proférés contre la sainte messe ; » — au seigneur de Baudemont de se trouver le lundi 21 octobre 1577, à Lille, pour conférer avec les autres députés de

(111) Mathias Delobel, né k Lille , savant médecin et botaniste, auteur d'une histoire naturelle des plantes. Son nom a été donné à une des avenues de la ville

(112) L'empereur Maximilien II, mort à Ratisbonne, le 12 octobre 1576

(113) Jacques de Berlaymont

la gouvernance ; — à Jacques Reingout de payer à Thierry van den Beken, trésorier général des Etats généraux, la somme de 1400 livres dépensée par lui aux affaires de la cause commune. — Constitutions de rentes sur les cités et communes. — Constitutions de rentes sur les cité et duché de Cambrai.

B. 2646. (Portefeuille.) — 1 pièce, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre 1577. — Lettres du roi Philippe II accordant une somme de 50 livres à Mathias de Lobel, médecin à Lille, pour l'hommage qu'il lui a fait de son nouvel « herbaire. »

B. 2647. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1577. — Attestations par : les échevins de la ville d'Arras au sujet des impositions de leur ville, comprenant : l'ancienne nial-tôte de vin, l'ancienne maltôte de la cervoise, la rnal-tôte du blé et autres grains, celle des sayes, du poisson, de la boucherie, des bancs, des draps, de la teinture, de l'épicerie et de la cire, de la mercerie, sellerie et ormerie, de la pelleterie, des cruches, des laines, de la viéserie, du fer, des toiles, des cuirs, des « corps et mariens » ; — les échevins d'Hazebrouck que, par suite de la franchise dont jouissent les bourgeois d'Ypres au marché d'Hazebrouck, le fermier du ton-lieu a fait une perte de 230 livres, 18 sols, 11 deniers sur son fermage ; — ceux d'Aire et de Douai au sujet de la valeur des grains ; — ceux de la ville de Lille au sujet de la valeur des impositions et accises ; — ceux d'Ostende au sujet des rentes dues par la ville à l'ancienne et à la nouvelle église ; — ceux de la seigneurie de Wisseghem que Jean Robant, bailli, a reçu 4 livres, 6 sols parisis provenant des droits sur les ventes de terres et 30 sols provenant d'un relief ; — ceux de Bruxelles, que messire Antoine Longyn a renouvelé la promesse de payer annuellement entre les mains du receveur général des finances, la somme de 28 florins carolus ; — les nobles et députés des villes représentant les Etats des Pays-Bas certifiant que Charles de Martigny, receveur géneial du Hainaut, leur a payé la somme de 1,000 livres destinée au traitement de Son Altesse ; — Nicolas de Souy, lieutenant de la gouvernance de Béthune, que les deux forestiers ont visité les tailles des bois de Béthune. — Avis d'hommes de loi déclarant que les mayeur et sergent de la ville de Merville doivent assister le bailli en ses exploits. — Extraits des comptes de la trésorerie de Vesoul. — État des terres appartenant au Roi sur le territoire de Fiers. — Déclaration des accises et impositions de la ville de Lens. — État des ouvrages et réparations à faire au château de La Motte-au-Bois.

B. 2648. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1577. — Copie de la déclaration de Son Altesse don Juan d'Autriche « ayant accepté ce que de la part des Estatz luy a esté offert pour l'accomplissement et exécution de ce que de sa part se doit déclairer », disant « qu'elle a choisi et dénommé pour sa garde la personne du sire de Hierges avecq un régiment de trois mil testes des gens qu'il a enchargé pour la sceureté de sa personne et du lieu des deux qu'elle desclairera ; et quant aux hostagiers, demande les marcquis de Havrech, visconte de Gand, le sieur de Montigny et l'abbé de Sainte-Gertrude pour estre mis es mains de l'évesque de Liège, estant à Huy, et gardez en son chasteau illecq comme luy a esté promis. Faict à Marche en Famine le premier jour de l'an 1577, selon l'édict (114). Soubsigné Jehan. Et plus bas par ordonnance de Son Alteze, signé Le Vasseur (115). » Lettres de commission octroyées par : le roi Philippe II, constituant Philippe Cousin sergent ordinaire à cheval de la forêt de Nieppe ; — par les bourgmestre et échevins du franc de Bruges, désignant maître Isembard va\$ Provyn, pensionnaire, de la ville de Bruges et messire Roland de Corteville, pour traiter en leurs noms des moyens de procurer la paix et le repos dans les Pays-Bas et de faire retirer les Espagnols, Allemands, Italiens et autres gens d'armes étrangers (pièce flamande). — Constitutions de procureurs par : Jean Gombault, seigneur d'Archimont, chargeant Jacques Gombault et Bon Gombault de se transporter en la ville de Bruxelles pour entendre les

(114) Édit du gouverneur don Luis de Requesens en date du 16 juin 1575, prescrivant de commencer l'année au 1^{er} janvier

(115) Les États ne paraissent pas avoir accédé au désir de don Juan d'Autriche d'avoir des Otages. Néanmoins les négociations continuèrent entre leurs délégués et le gouverneur et aboutirent au traité signé aussi à Marche-en-Famine le 12 février 1577 connu sous le nom d'Édit Perpétuel

comptes tant des domaines que des confiscations. — Constitutions des cautions.

B. 2649. (Portefeuille.) — 94 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1577**. — Quittances délivrées par : Nicolas Baert, receveur général des finances, AertMolkeman, trésorier des guerres, Georges van den Driessche, commis à la recette de l'artillerie, Mathys de Lobel, médecin de la ville de Lille (signature autographe), François van den Bossche, marchand de vin du Rhin k Bruxelles, Jean Le Roy, chapelain du Conseil des Finances du Roi, sœur Catherine de Ligne, abbesse de l'abbaye de Notre-Dame de la Thure, Noël Wymme, prêtre chapelain de Saint-Pierre de Lille, Jean de Bernancourt, vicaire de l'abbaye Sainfr-Josse-sur-la-Mer, Jean de Ligny ayant l'administration du puits de la cour du Roi à Bruxelles, Jean de Marmier, gentilhomme de la maison du Roi, Gilles Druys, maître des ouvrages du Roi en Artois, Claude de la Hamaïde, prévôt le Comte à Valenciennes, Jacques van Oye, ingénieur des ouvrages des fortifications, Jean van deu Schelden, secrétaire à la négociation de la visite du comté de Bourgogne, des sommes qu'ils ont reçues pour la conduite de leurs offices, leurs gages et pensions et l'acquittement de fondations religieuses.

B. 2650. (Registre.) — In-folio, 62 feuillets, parchemin.

8 juillet **1578** — 31 décembre **1579**. — « Compte premier de Christophe Godin, conseiller du Roy, nostre Sire et receveur général de ses domaine et finances, de la recepte et despence par luy faite à cause de son estât et office de conseiller et receveur général des domaine et finances susdit, et ce, pour dix-sept mois vingt-quatre jours commençans le huic-tiesme jour de juillet 1578 et finissans le dernier jour de décembre 1579 (116) ». Les recettes s'élèvent à la somme de 52,722 livres 15 sols 7 deniers tournois ; les dépenses à celle de 39,548 livres 14 sols 3 deniers même monnaie. En tête de ce registre sont transcrites les lettres patentes nommant Christophe Godin receveur général : « Philippes, par la grâce de Dieu, Roy, etc., à tous ceulx qui ces présentes verront, salut. Comme au moyen du trespas du feu conte de Berlaymont et par l'absence du baron de Rassenghien, chiefz de noz finances, ensamble des trésorier général, commis, greffiers et receveurs d'icelles, tenans le parti des estatz de nos pays de pardeça à nous contraire, nous ayons présentement disposé des estatz de chiefz,

trésorier général, commis et greffiers de nos dites finances, et trouvons très requis et nécessaire y joindre aussi un receveur général, pour par ensemble représenter le collège de noz dits finances, à quoy entendons employer et commestre nostre bien amé, ayant servy de secrétaire, ledit feu conte de Berlaymont, Christophre Godin, et que partant soit besoing luy en faire despeschor noz lettres patentes de commission en tel cas pertinentes, scavoir faisons que, ce considéré et pour la bonne relation que faicte nous a esté des sens, prudence, discrétion et expérience dudict Christophre Godin, nous icelluy confians à plain de ses haulte et bonne diligence, avons par l'advis et délibération de nostre très chier et très amé bon frère don Jehan d'Austrice, chevalier de nostre ordre, etc. » On remarque que tous les articles des recettes du domaine des provinces sont suivis du mot : néant, sauf pour le Luxembourg (6,307 livres 18 sols 6 deniers parisis), le comté de Bourgogne (1(>32livres), Namur et Bouvignes (2,838 livres 14 sols) ; il en est de même de celles des aides, sauf pour le Brabant 200 livres), de celles des parties extraordinaires, de l'épargne, des exploits, des sceaux de l'audience, des impôts sur les blés, sur les chevaux, sur les vins, les aluns, du droit seigneurial des monnaies, des confiscations, du subside, des sauf-conduits, des emprunts, des ventes et *gagières* (hypothèques). La recette était constituée pour la plus grande partie (31,800 livres) par les deniers venant des coffres du Roi. Parmi les dépenses on peut signaler celles de : 1,200 livres à messire Jean de Croy, comte de Rœulx, etc., commis au gouvernement de Flandre et conseiller au Conseil d'État de Sa Majesté, pour sa pension annuelle en raison des bons et agréables services par lui rendus tant à l'empereur Charles-Quint qu'au roi Philippe II, en plusieurs et divers endroits et ceux qu'il espérait

(116) Lors du conflit qui éclata en 1578 entre le gouverneur don Juan d'Autriche et les États, le receveur Nicolas Baert et les principaux officiers de la recette générale tinrent le parti des États qui disposaient des revenus domaniaux et autres de toutes les provinces des Pays-Bas, sauf du Luxembourg, de Namur et de Bouvignes. Don Juan d'Autriche fit nommer un autre receveur général Christophe Godin dont le compte de 1578-1579 n'est malheureusement pas accompagné des pièces justificatives.

encore faire à l'avenir (folio 58, verso) ; — 368 livres à Marc de Ocoche, commissaire de Sa Majesté, pour ses gages à raison de 40 sols par jour (folio 58, verso) ; — 200 livres à Révérend Père en Dieu, messire Lau-rentius Mettius, évêque de Bois-le-Duc, qui lui ont été données « de grâce spéciale pour une foiz pour aulcunement l'assister en sa nécessité et luy donner moyen de vivre, meismes pour s'entretenir selon Testât et dignité de sa personne (117) » (folio 60, verso), etc.

B. 2651. (Portefeuille.) — 52 pièces, parchemin, 2 pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre **1578** (118). — Mandements du roi Philippe II, des président et gens des comptes, du chef trésorier général et commis des finances, etc., ordonnant : de passer aux comptes de Charles de la Buissière la somme de 300 livres pour ses gages ; idem, à ceux de Nicolas Baert celle de 1260 livres payée au marquis de Havrech, au seigneur de Grobbendonck, à Josse de Damhoudere. Jacques Reingout, etc., en considération de leurs notables services ; — idem, celle de 110 livres payée à François van Havre, receveur des rentes d'Artois ; — idem, celle de 4129 livres 2 sols payées à Cornille Pruners, marchand à Anvers, pour intérêts de sommes prêtées au Roi ; — idem, celle de 4000 livres payée au recteur de l'Université de Douai ; — idem, celle de 628 livres 13 sols payée à Paul van der Dalé, marchand à Anvers, intérêts d'une somme de 4800 livres due pour le prix d'une bague vendue à Sa Majesté ; — prescrivant à Antoine van der Stapen de prendre et porter en son compte la somme de 332 livres pour vingt marcs de « *gectoirs* » d'argent ouvrés pour l'usage de la Chambre des Comptes ; — de faire procéder à la vente de quelques chênes et bois dans la forêt de Mormal pour fournir au paiement de ce qui est dû au sieur duc d'Arschot s'élevant en deux parties à la somme de 27121 livres, et ordonnant que ladite coupe aurait heu « depuis la ville de Landrecies jus- « qu'à celle du Quesnoy du côté d'Englefontaine et Preux, en un lieu que fut proche de quelques villes du conté de Hainaut, pour par ce moyen de tant plus faire valoir le fond ainsi réduit en terre labourable et prairie, et cependant le plus eslongné des ennemys que seroit possible et hors de dangier pour par ce moyen tirer le plus grand denier dudit bois croissant » ; — idem, de contraindre Jean de Vos à rendre ses comptes ; — idem, de payer des sommes dues pour les frais de justice et d'exécutions criminelles dans le bailliage de Tournai et Tournésis, entre autres pour l'exécution par le feu « d'Estevenne Chocquet diet

Visart et Jacques Le Maire du village de Raisien, chargiez de voiler et composer de nuict les censiers et laboureurs du bailliage de Tournésis et d'avoir emmené le curé d'Enrignies es bois ». — Constitutions de rentes sur la ville et le duché de Cambrai. — Ordonnance de Mathias, archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., gouverneur et capitaine général des pays de par deçà (119), interdisant « sur diverses re-questes présentées par les bourgeois, manans et habitants de la ville de Tournay protestans désirer vivre selon la réformation de l'Évangile, estans requis de permettre l'entier et libre exercice de leur religion et à ce leur faire assigner lieux capables et convenables. ..., pour ce est-il que, désirans ung chacun maintenir en repos et tranquillité, et pour plusieurs raisons, ne trouvons convenir d'admettre ledit exercice publicq de la dicte Religion dicte réformée ny d'assigner les places requises en ladicte ville et bailliage, à tous manans et habitants de ladicte ville, cité et pays de Tournay et Tournésis, de quele qualité ilz soient, d'exercer ladicte Religion dicte réformée au dehors et aultrement que porté et permis est par la dicte pacification de Gand (120) et déclaration et assurance ensuivie du X^e de décembre 1577 ». Anvers, le 6 octobre 1578. (Signature autographe de l'archiduc Mathias.) — Placard du gouverneur général d'Artois,

(117) Cet évêque avait été chassé de Bois-le-Duc et obligé de se réfugier à Namur auprès de don Juan d'Autriche

(118) Le compte du receveur général Nicolas Baert manque pour l'année 1578. Les pièces justificatives analysées dans les articles 2651-2655 se rapportent à son compte et non à celui de Christophe Godin

(119) L'archiduc Mathias appelé par les seigneurs catholiques indépendants, jaloux de la puissance du prince d'Orange, fut reçu à Bruxelles comme gouverneur des Pays-Bas en janvier 1578. Mais Guillaume d'Orange eut l'habileté de ne lui laisser en quelque sorte que le titre et les honneurs de ses fonctions, et les Espagnols appelaient Mathias le *greffier du prince d'Orange*

(120) Acte d'union entre les États et les délégués du prince d'Orange, signé à Gand, le 8 novembre 1576, suspendant l'exécution des édits contre la religion réformée

capitaine des ville et cité d'Arras prescrivait pour * remédier au désordre qui se consmect journellement es ablais des terrains de Vault et Vrancourt ou bailliage de Bapaume par la fuicte, absence, abandonneront de tous les labbeurs et aultres habitans desdits lieux, que tous les habitans aient à retourner promptement esdits villaiges chacun en sa maison et possession de ses biens, terres et héritaiges pour iceulx régir, despouiller, ameublir et en joir en tout seureté et justice comme du passé, les pendant à ces fins en la sauvegarde du Roy, de messieurs des Estatz et la sienne, pourvue et sy avant qu'ilz ne soient culpables de la conspiration naguères faictes contre le château de Bapaume (121), et que pour l'avenir ilz se comportent fidellement et vivent comme il convient à tous bons subjectz de Sa Majesté et des-dicts seigneurs des Estats, à peine que ceulx qui ne retourneront pardedans quinze jours prochainement venans seront tenus pour convaincus de ladicte conspiration et comme telz réputez ennemis du pays » ; etc.

B. 2652. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1578**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II : accordant à Jean Christophle van der Aa, secrétaire ordinaire du Conseil privé, une somme de 2,000 livres, en considération des pertes qu'il a essuyées au service du roi ; — idem, à Hugues de la Haye, receveur du domaine de Hainaut, une somme de 1,000 écus à déduire de son compte, en considération des pertes qu'il a éprouvées pendant .ses fonctions, notamment par le fait de la surprise de Mons en 1572, « où plusieurs personnes lui sont demeurées redevables et sont mortes insolubles » ; — abandonnant aux échevins et conseil de la ville de Lille le *riez* de la Madeleine pour être réparti entre les habitants des faubourgs qui ont été obligés de céder leurs maisons pour être incorporées dans les nouvelles fortifications érigées par l'ingénieur Carolo Celi ; — accordant à Charles de Martigny ^T receveur général du Hainaut, de pouvoir tenir dans le château de Locquignol douze soldats aux gages de cinq livres par mois chacun pour la conservation de la forêt de Mormal ; — faisant remise à Catherine Vincart, veuve de Jacques de Croix, hôte de l'hôtellerie du Lion-d'Or à Lille, d'une partie du prix du fermage de trente et un cents de prairie sis à Frelinghien.

B. 2653. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

1^{er} janvier—31 décembre **1578**.— Attestations par : les prévôt et échevins de la ville d'Arras que Guillaume Le

Vasseur, les a déchargés d'une partie de leurs impôts ; — idem, des villes de Bapaume, Aire et Béthune, au sujet de la valeur des grains ; — les hommes de fief du comté de Hainaut certifiant que la fosse aux poissons près de la fontaine du Quesnoy est en mauvais état ; — les gouverneur et conseil d'Artois qu'une modération dans leurs impôts a été accordée aux religieux de Marchiennes ; — les chef, trésorier et commis des finances que la ferme de la censé de Cariceul ou village de Souchetz a été accordée de nouveau à Eustache Vermeil ; — V. Broem que les droits seigneuriaux ont été payés par Antoine de Morienne à cause de la vente de deux bonniers de terre en fief. — Déclaration des droits seigneuriaux et reliefs reçus au bailliage de Lens. — Mémoire sur les moyens d'augmenter les profits annuels de la forêt de MormaL — Conditions du bail de 177 mencaudées et demie de terre situées à Biefvillers, Bapaume et Sa-pignies et do 12 mencaudées au territoire de Freme-court. — Mémoire sur l'assignation des intérêts par ceux des finances. — État de la recette générale de Namur. — Lettre de Jacques van Wyssenburch adressée à son collègue Jacques van der Platen, commis à la recette générale de Flandre, datée d'Anvers le 10 février 1578, donnant des nouvelles politiques et militaires sur le conflit entre les États et le gouverneur don Juan d'Autriche : « quant à la métamorphose de ceulx des finances (122), ne vous sçauroyz escripre autre particularité, sinon que icelle sera amplifiée de commis que serait *rouck* et penaut sans départir à ceulx qui sont présentement et s'abollira la chambre des aydes que sera incorporée es finances. Nostre rapporteur Boisshot, par moyen d'aulcungs amis, estoit eschappé

(121) Le château de Bapaume fut livré au roi de France par le capitaine Lelièvre en 1578, puis peu de temps après repris par les troupes espagnoles

(122) Les président et gens des finances, après avoir hésité quelque temps, avaient fini par prendre le parti des Etats

de Bruxelles et avoit prins la route de Louvain (despuis deprinse) pour aller se rendre don Juaniste (selon aulcungs disoient) ; lequel prins et lyé a esté retourné à Bruxelles et présenté au magistrat (en marge : cecy est faulx d'aultant que ledit Boisshot se retrouve à Anvers) et ne sçayt ce que s'en fera. Ce jourd'huy avons eu des certaines nouvelles, confirmées de plusieurs, la ville d'Amsterdam estre reduicte a dévotion des Estatz en conformité des autres villes de Hollande, que sont nouvelles de se resjoir ; aussy avons eu des nouvelles de la ville de Bruges estre accordée avecq icelle de Gand et se présente de recepvoir garnison ; avisez-moi ce qu'entendent faire ceulx d'Ypre. Don Jehan ayant *Juhany* à Louvain et Tileman ayant faict transporter tout le seigle qu'illecq estoit à Namur, estoit venu vers la ville de Drest pensant l'avoir de prime fauce et ayant envoyé son hérault à faire sommation, luy a esté respondu à beaulx coups de balle ; de sorte ayant esté tuez aulcungs des siens s'est retiré à tout sa courte honte, et la nuict passée a dormy en la ville de Louvain, intentions comme l'on diet de venir à mectre son camp entre Malines et Bruxelles pour veoir si par moyen de quelque trahison pourroit invahir quelqu'une desdictes villes ou voire Villevort ou y a bonne garnison. Comme aussy y a en Malines où se retrouve Mons' de Barres avecq bonne quantité de soldats jusques à cinq enseignes, et huit en sont esté envoyées troys autres de ceulx du conte d'OUacq, et sont les bourgeois fort bien intentionnez ; encoires que le président et aulcungs des principauls du magistrat sont de la partialité Juanistine (et estoit comploté entre eulx de laisser entrée à don Juan en la ville et eusse esté effectué, n'eust esté qu'ilz furent anticepez par monsieur de Barres, lequel s'il eust atendu autres deux heures, eust esté la ville prinse par" don Juan, qu'a esté cause qu'incontinent l'on prins prisonnier à Cler-hage autrement appelé Hames, le pensionnaire dudit Malines que faisoit tout son effort pour divertir que la ladite garnison n'entrât en Malines, et pour la mesme cause sont aussy esté prins prisonnier ledit président et beaucoup d'autres) ; les— Foucar et Turlon sont esté transportez de Bruxelles à Ronnequin en Zélande pour iflecq passier le temps plus freschement cest esté ; ceulx de Bruxelles, ceulx d'Anvers et ceulx de Malines fortiffient leurs villes en grand diligence, et audit Malines se retrouvent 500 de noz bourgeois d'Anvers et autres tant de Gand et de Tenremonde, de sorte que partout

sommes animez comme lions et craignons à personne quelconque, etc. >

B. 2654. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 8 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1578**. — Lettres de commissions octroyées par les gens des comptes, chargeant le premier huissier d'armes requis de se transporter à Ypres pour s'assurer de la personne de Jacques van der Platen, clerc de Jean-Pierre de Cassetta, receveur général de Westflandre (Lille, le 14 mai 1578) ; — constitutions de procureurs et de cautions par : Josse de Zoete, seigneur de Bosque, Maurice Laisne, Jean Perez, Christophe de Potter, etc. — Requête et pièces diverses relatives au *cipiage* des prisons de Béthune.

B. 2655. (Portefeuille.)—116 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1578**. — Quittances délivrées par : Nicolas Baert, Jacques Reingout, commis des finances et trésorier de l'Epargne, Jean-Pierre de Cassetta, receveur de Westflandre, de sommes reçues pour la conduite de leurs offices ; Jacques Grammaye, François van Havre, Gaspard Schetz, Jean vanBoischott, conseillers, Philippe Sterke, greffier des finances, Elbertus Leoninus, docteur en droit, pour deux voyages faits vers le prince d'Orange en Hollande (signature autographe), Willem Jansonne, bourgmestre à Enchuysen, Jean Wamesins, docteur en droit et professeur primaire du droit canon à l'Université de Louvain, François Regnault, élu en l'élection de Châteaudun de la somme de 400 livres qu'il a reçue d'Alphonse de Maugarny, intendant des affaires de Monsieur et de Madame de Guise, noble homme Philippe de Castille, receveur général du clergé de France, de la somme de 8,812 livres reçue du même ; — les créanciers de rentes sur les domaines d'Arras, Béthune, Cassel et Bois de Nieppe, Hesdin, la recette de Lille, les *voerlants* de la ville à Alkmar ; — Jean Dubois, greffier extraordinaire de la Chambre des Comptes de Lille, Robert de Melun, Bon Huart, sergent à cheval, Denys, maître des ouvrages du Roi en Artois, Nicolas Cornaille, conseiller du Roi, Adrien Morel, procureur général d'Artois, Mathieu Sas, archer de corps, Robert Bertoul, clerc d'Artois, pour

leurs gages ; — Gaspard Schetz, trésorier général des finances, Josse de Damhoudere, trésorier des chartes et lettrages du Roi, etc., pour leurs frais de voyages et vacations — Guillaume Le Clerc de la somme de 66 livres pour une année de sa pension.

B. 2656. (Registre.) — In-folio, 315 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1579**. — « Compte neufiesme de Nicolas Baert, conseiller et receveur général des finances du Roy nostre sire, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 840,869 livres, 13 sols, 6 deniers tournois et les dépenses à celle de 936,175 livres, 16 sols, 8 deniers même monnaie. On remarque les articles suivants : 36,000 livres à Ferdinand Chimeran, chambrier de Mgr l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, etc., lieutenant gouverneur et capitaine général des pays de par deçà et commis par son Altesse à recevoir le traitement qui lui est alloué (folio 185, recto) ; — 54 livres à Virgilius Gheys, « pour le parpaye de cent trente-quatre livres à quoy montoient soixante-sept jours par luy vacquez en l'an 1573 comme hérault au Roy d'armes de Sa Majesté avecq le eonte de Meghen, seigneur de Beau-raing, commis par le. duc d'Alve, lors lieutenant gouverneur et capitaine général des pays de par dechà, pour délivrer de la part de Saditte Majesté le collier du très noble ordre de la Thoison d'Or au duc Erich de Brunswych lors estant à Calenberg » (folio 241, recto) ; — 8,000 livres à Augustin de Hallignies, «receveur de Mgr le duc d'Arschot en sa comté de Beau-mont et commis par ledit duc et par les aultres seigneurs et personnaiges que Mgr l'archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne (l'archiduc Mathias), lieutenant gouverneur et capitaine général des pays de par deçà, avoit députés pour entendre à la communication de la paix quy se devoit faire à Coloingne d'entre Sa Majesté et ses Pays-Bas (123), pour recepvoir le traitement à eulx ordonné pour faire ledit voyage » (folio 243, recto) ; 6000livres à François de Sucket, secrétaire et agent de Mgr le duc d'Arschot (folio 243,verso) ; — 1019 livres, 10 sols à maître Jean de Boisshot, conseiller de Sa Majesté, « tant à cause de 33 jours par luy vacquez au voiaige qu'il avoit fait au royaulme d'Angleterre pour le service de Sa Majesté es années 1574 et 1575 » (folio 244, recto) ; — 22,000 livres à messire

Gaspard Schetz, chevalier, seigneur de Grobbendonck, conseiller et trésorier général des finances de Sa Majesté, qui lui ont été accordées « en considération des grandz et notables, services par luy faitz en plusieurs endroitz et par plusieurs années en qualité de facteur tant en fournissant grandes sommes d'argent à raisonnable pris et fraict et en diminuant icelluy fraict peu à peu par intervention de son propre crédit de douze à dix et de dix à huit, et depuis jusques à six pour cent, comme paroît apparoir par ses comptes de la factorie que aultrement » (folio 248, verso) ; — 146 livres à Jean de Roncheaulx, « de la garde-robe de Sa Majesté ,• présentement à Bruxelles, en raison de la charge qu'il avoit eue de garder comme aussy il avoit gardé depuis le partement de Sa Majesté en l'an 1559 vers Espagne aulcuns accoustremens de feue l'impérialle Majesté Charles V^e de ce nom (que Dieu absoille), lesquels estoient encoires soubz sa charge » (folio 256, verso) ; — 391 livres au receveur général qui les a payées « tant à Aelbrecht van Hoogendorp, orfevre, demeurant en la ville d'Anvers que à l'assayeur particulier et aulcuns ouvriers de la monnoie pour semblable somme, que ceulx des finances leur avoient tauxée et accordée tant pour avoir séparé l'or de quatorze imaiges et joyaulx d'argent et en fait l'essay, que à rompre iceulx, livrés par Franchois Damant, conseiller et garde des joyaux de Sa Majesté es pays de par dechà, en icelle monnoie au mois de septembre 1578 à l'ordonnance de Son Altesse et du susdit receveur, des seigneurs des finances, et ce des joyaulx que ledit Damant avoit en charge et garde pour estre fonduz et convertiz en deniers comptans et d'iceulx se servir aux nécessitez de la guerre » (folio 258, recto) ; — 2600 livres au même qui les a délivrées au mois de

(123) Au mois de mai 1579 des négociations s'ouvrirent à Cologne, sous la médiation de l'empereur d'Allemagne, afin de rétablir la paix entre le roi d'Espagne et les Pays-Bas. Là se trouvèrent comme plénipotentiaire de Rome, l'archevêque de Rossano, plus tard pape sous le nom d'Urbain VII ; comme ambassadeur de Sa Majesté catholique, Charles d'Aragon, duc de Terranova, assisté de cinq conseillers ; comme envoyés des États généraux : le duc d'Aerschot, l'abbé de Ste-Gertrude, l'abbé de Maroilles, le docteur Bercko Aytta, Gaspard Schetz, seigneur de Grobbendonck, le savant frison Aggens d'Albada avec sept autres jurisconsultes. Les électeurs et archevêques de Cologne et de Trêves, l'évêque de Wurzburg, le comte Othon de Schwarzenbourg, ambassadeur de Sa Majesté Impériale, assistèrent aux conférences qui, après avoir duré sept mois, furent suspendues sans avoir pu amener la réconciliation entre les États et l'Espagne

mai 1579 à certain personnage pour affaires secrètes concernant le service de Sa Majesté dont ne convenoit faire plus ample déclaration ny dénomination » (folio 259, verso) ; — 4 (Mivres à Jean van dër Noot, « à raison de certains exemplaires d'un livre qu'il avoit présentés et donnés aux seigneurs des finances » (folio 262, verso) ; — 532 livres à maître Pierre Butkens, président de la Chambre des comptes de Sa Majesté en Brabant, Jacques Reingout, conseiller et commis des finances de Sa Majesté, et Paul de Croonendaele, greffier d'icelles, « en récompense des vacations, peines et labours par eulx renduz pour avoir vacqué, à heures extraordinaires à l'ordonnance de Sa Majesté et suivant les lettres patentes de commission sur ce dépes-chées, à la réception des bagues, joyaux, vasselles, libvres, tapisseries et linges délivrez du costel des héritiers de feu Franchois Èannart eh son vivant garde d'iceulx joyaux, ensemble à la relivrance d'iceulx es mains de Franchois Damant, son successeur en office, etc. •» (folio 263, recto) ; — 301 livres, 10 sols, au receveur général des finances qui les a délivrés pour affaires secrètes (folio 264, recto) ; — 500 livres à Pierre de Mol, grand fauconnier de Sa Majesté, « pour en payer quelques grandes pièces d'oiseaulx que par charge de Son Altesse il avoit achetez pour estre envoyez à Sa Majesté Impériale » (folio 265, verso) ; etc.

B. 2657. (Portefeuille.) — 22 pièces, parchemin, 12 pièces, papier.

1^{er} janvier—31 décembre 1579. — Mandements du roi Philippe II, des président et gens des finances et des gens des comptes : ordonnant de payer à Francisco Maldati, marchand italien, résidant à Anvers, la somme de 1810 livres, reliquat de celle de 2302 livres due pour 22 pièces d'oiseaux de proie, savoir 2 gerfauts blancs, 17 gerfauts ordinaires et 3 tiercelets de gerfauts, qui lui ont été achetées pour en faire don à Sa Majesté Impériale ; — idem, de faire entrer en jouissance les capitaine, lieutenant, *soldoyers* et munition-naires de l'ancien château de Lille, de toutes les maisons et demeures restant « du démolissement dudit château » ; — défendant « aux concierges de la cour à Lille de louer les chambres, caves ou greniers d'icelle cour à aultres pour y retirer leurs grains, vendre vin et cervoise etc » ; — idem, d'adhérer aux ordres des quatre membres de Flandre de rendre les comptes à la Chambre des Comptes de Lille, et enjoignant aux receveurs de rendre leurs comptes à l'ordinaire ; — ordonnant le paiement d'une pension de 50 livres au sieur Gilles Joverel ; — idem, de procéder à la vente de la seigneurie de Wisseghem pour subvenir aux nécessités présentes. — Ordonnance du prince de Parme de payer à Benoît Charreton, conseiller du Roi, ses frais de voyage lorsqu'il a suivi le camp de Sa Majesté à Namur.—« Résolution de l'assemblée des États de Lille en date

du 15^o jour de may 1579 pour résouldre sur les difficultez demeurez en débat en la dernière assemblée tenue en la ville d'Arras, sur le fait des articles concheuz pour le traité de reconciliation avecq Sa Majesté ; les diets Estats, prélats, ecclésiastiques, nobles et privilégiés ont advisé et résolu : premier, sur l'article 2^e qu'il demeurera en la forme qu'il a esté conclue, mesmement avecq ces mots de Bourgongne pour tant plus comprendre le sieur de Champagny (124) et aultres de ladicte conté de Bourgongne aians esté de l'union, ausquelz par le serment de ladicte union l'on est tenu de prester toute faveur et assistance, n'estant pas le 10^o article suffisamment pourvue en ce que par ledict 2^e article se trouve disposé, et parce que ledit 2^e article concerne la restitution de la fame et réputation et ledit 10^e les biens seulement ; - item, sur ledit 10^e article, veu que l'on a jà entendu, que l'intention des dames de Rassinghien et de Reveghien et aultres parens des prisonniers de Gand estre contraire à la séquestration desdits biens mentionnez audit article, et que la promesse susdite de l'union ne permect telle séquestration qui est espèce de paine, a esté résolu que l'adjonction faicte audit article par les députez de Sa Majesté et l'Excellence du Prince de Parme sera traictée et la libre administration desdits biens sera délaissée aux femmes et parens desdits prisonniers ; quant au 15^e article, a esté résolu de insister par degré selon le contenu d'icelluy, envoyant députez vers l'Excellence du prince de Parme pour le requérir et persuader par

(124) Frédéric Perrenot, seigneur de Champagny, le plus jeune des frères du cardinal de Grandvelle. Gouverneur d'Anvers lors du sac de cette ville par les mutins espagnols, il n'hésita pas à prendre le parti des États contre don Juan d'Autriche. Il resta toutefois attaché à la religion catholique et fut avec d'Arschot l'un des chefs des nobles ligués contre l'influence du prince d'Orange et présenta au magistrat de Bruxelles une pétition contre le projet de paix religieuse. Il fut arrêté et conduit prisonnier à Gand.

tous moiens les plus convenables qu'ilz polront adviser de voulloir faire ce bien et bénéfice à tout le Pays-Bas de se déporter du Gouvernement général desdits pays, et néantmoins au cas que l'on ne puisse à ce parvenir, ledit sieur prince sera accepté audict gouvernement pour le terme de six mois, selon que contenu est audict 15* article ; et au regard du 16* article, suivant ce que le sieur de Câpres a déclaré de bouche en ladicte asssemblée avoir esté commenché de traic-tier avecq les depputez de Sa Majesté à sadicte Excellence, que pour le conseil d'Etat mentionné audict article seroient choisis par lesdits estatz nombre de personnes desquelles Sa Majesté en polroit choisir les huict, a esté résolu de insister que lesdits Estats des provinces réconciliées dénommeront vingt-quatre personnes capables pour estre admises audict Conseil d'Etat etc ». Conditions du traité d'union d'Utrecht (pièce flamande). — Appointement sur une requête des religieux du couvent des frères prêcheurs de Lille, pour être maintenus dans la possession d'un bien dit la place de l'hôpital des Grimarest. — Constitutions de rentes sur la ville de Cambrai.

B. 2658. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1579**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II ou les gens des comptes : accordant à Adolphe De Le Hele, receveur de St-Omer, la somme de 600 livres ; — idem, atermoient à Philippe Le Bailly pour le paiement de la somme de 1500 florins restant de pour achat de bois provenant du bois de Nieppe ; — autorisant Melchior Moucquet, chapelier en feutre à la porte de La Barre à Lille, à faire étalage de ses marchandises sur et au bout du marché aux chevaux, situé au-devant de l'hôtel de Sa Majesté, entre les bons vers le grand marché de cette ville. — Lettres patentes du roi de France Henri III exemptant les habitants de Mon-treuil-sur-Mer, de tout impôt. — «Notes du registre des mémoires de la Chambre des Comptes de Lille au sujet de l'intervention pécuniaire ou don des ecclésiastiques, nobles et privilégiés dans les frais du guet de la ville de Lille ».

B. 2659. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin, 32 pièces, papier. 1^{er}

janvier — 31 décembre **1579**. — Attestations

par : les échevins de Béthune et Hesdin, au sujet de la valeur des grains ; — de Merville, au sujet des ventes de bois de la forêt de Nieppe et de la solvabilité des acheteurs ; — de Béthune et de Bapaume, au sujet de sommes perçues sur le domaine ; — de Denain, au sujet de la location du « four à ban » ; — de Courtrai et de Bergues St-Winoc, au sujet de la remise d'impôts ; — les officiers de la forêt de la Buissière, au sujet de la visite des taillis de ladite forêt ; — les échevins de Menin, au sujet du bois à prendre dans la forêt de Nieppe pour le corps de garde de la garnison de ladite ville ; — les doyens et chapitre de l'église St-Pierre à Lille, au sujet de la célébration de messes pour le repos de l'âme des comtes et comtesses de Flandre. — Mémoires et instructions aux officiers de la Chambre des Comptes de Lille envoyés en Hainaut pour le rétablissement des affaires du domaine. — Requête et pièces diverses concernant la réclamation des « bar-queteurs de la rivière de la Bourre aux gens de la Chambre des Comptes », au sujet du placement de la roue au grand Dam pour l'écoulement des eaux. — Pièces comptables au sujet des travaux à exécuter à la Chambre des Comptes. — Comptes des dépenses faites pour l'entretien des troupes du seigneur de Bleyenbeeke. — État des recettes du domaine de Fleru, Gollezine et Walcourt. — Rôle des gens de guerre en garnison au château d'Abel. — État des biens appartenant au receveur d'Arras. — Mémoires concernant l'augmentation du produit de la forêt de Morraal. — Déclaration des droits d'accises et d'imposition de la ville de Lens. — Liste des personnes ayant acquis des rentes sur la ville de Dixmude.

B. 2660. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin.

1^{er} janvier—31 décembre **1579**. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II ou les gens de la Chambre des Comptes : instituant Claude van Wihem van Borsele, seigneur de Ruysbrouck, gouverneur des pays et duché de Limbourg, Valckem-bourg, Daelhem et autres pays au delà de la Meuse ; — idem, Liévin Bure, receveur de Flobecque et de Lessines ; — chargeant le premier huissier requis de faire venir tous les arrérages provenant des confiscations et des impôts des domaines de la Gorgue ; — idem, de publier le privilège accordé au baron d'Incy, de tenir un marché audit heu d'Incy.— Constitutions de cautions par Martin de Backere, François Bogaert, etc.

B. 2661. (Portefeuille.) — 51 pièces, parchemin, 4 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1579**. — Quittances délivrées par : Nicolas Baert et Christophe Godin, receveurs généraux des finances, Pierre-Jean Cassetta, receveur général de Wesfandre, Jacques Reingout, trésorier de l'Épargne, Marie de Carondelet, douairière de Sassignies, Emmanuel de Lalaing, baron de Montigny, colonel d'infanterie Walone, Philippe de Castille receveur général du clergé de France, delà somme de 700 écus, reçue en déduction de celle de 8802 livres, 14 sois? 6 deniers tournois à laquelle le duc et la duchesse de Guise avaient droit, Paul de Croonendaele, greffier des finances ; — les créanciers de rentes sur les domaines de Béthune, du quartier d'Aire, la chapelle de Frelinghien ; — Charles de Bonnière, Pierre Hapiot, sergent ordinaire à cheval, Jean Smegers, Théodore de Berti, secrétaire du Conseil privé du Roi, Nicolas le Francq, receveur général du marquis de Havrech, gentilhomme de la Chambre du Roi, Jean des Trompes, conseiller du Roi, des sommes reçues pour leurs traitements ; — Pierre Robin, maître fosseur du pays de Hainaut, pour ses honoraires d'avoir visité les ouvrages de la recette du Quesnoy.

B. 2662. (Registre.) — In-folio, 199 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1580**. — « Compte dixiesme de Nicolas Baert, conseiller et receveur général des finances du Roy nostre sire, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 388,573 livres, 12 sols 11 deniers tournois ; les dépenses à celle de 349,774 livres, 4 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 93870 livres, 18 sols, 9 deniers à Aert Molckeman, trésorier des guerres (folio 105, verso) ; — 22356 livres à Mathias Laurin, receveur général des aides (f^o 107, verso) ; — 5095 livres à Thierry Van der Beken, conseiller et trésorier des guerres (f 109, recto) ; — 100 livres à Ghilbert Roy, docteur es droits, « de grâce spéciale pour une fois, en assistance des fraiz et despens que luy avoit convenu et conviendrait supporter à la publication de certaine carte en laquelle estoit remarquée la guerre de Hollande et Zeelande tant par mer que par terre, et les fortz et forteresses représentez tant d'une part que d'autre » (folio 146, verso) ; — 1200 livres à messire Philippe de Marnix, chevalier, seigneur de Sainte-Aldegonde, conseiller du Conseil d'État de Sa Majesté pour semblable somme que, à la délibération de Mgr

l'Archiduc d'Autrice, duc de Bourgoingne, et à l'avis de Messeigneurs des finances Sa Majesté luy avoit pour aucuns bons respectz à ce la mouvante, donné et accordé de grâce spéciale, en considération des ac-tuelz services qu'il faisoit à icelle et espéroit encoires faire à l'advenir » (f^o 147, verso) ; — 2000 livres au receveur général qui les a délivrées « à certain personnaige qu'il ne convenoit dénommer pour estre par luy employez en affaires secretz et pour le service de Sa Majesté dont icelle ne vouloit aussy estre faicte plus ample déclaration » (f^o 149, verso) ; — 500 livres à Jean Mesdach, secrétaire ordinaire du privé Conseil, « pour tout ce qu'il polvoit prétendre et quereller, tant à cause de la perte et dommaige qu'il avoit souffert et reçue, souffroit et recevoit encoires en ses petitz biens et revenuz à plus de 650 florins par an, pour la diversité du tempz et la cause commune tant es quartiers de Brabant, Haynnault, Lille que terroir de Malines, signamment pour auculnement le soullaiger de la grande despence qu'il supportoit au fait de son office, actendu que les' émolumens ordinaires estoient? diminuez de la moitié et davantaige par la distraction et distinction des provinces, aussy au regard de l'extrême chierté présente » (f^o 149, verso) ; — 700 livres à François Maldati, marchand italien à Anvers, pour la vente de 22 oiseaux de proie qui ont été offerts en présent à Sa Majesté Impériale (f^o 153, verso) ; — 304 livres à Alexandre Boullin, greffier du Grand Conseil de Sa Majesté à Malines, » pour certaines vaccations que par interval de temps il avoit fait pendant l'année 1571 tant au pays et conté de Bourgoingne avec le conseiller dudit Grand Conseil maistre Jehan de Blasere es affaires et matières concernans le service de Sa Majesté suivant la commission et instruction à eulx donnée par Mgr le duc d'Alve, marquiz de Corria, lors lieutenant gouverneur et capitaine général des pays de par deçà, dont n'estoit besoing faire aucune déclaration, que depuis au retour d'illecq, pardeça à la visite de la dite négociation et aultrement » (foho 157, recto) ; — 150 livres au receveur général des finances, « furny et délivré à certain personnaige que n'estoit besoing et ne vouloient sa ditte Alteze n'y lesdiz des finances estre dénommez » (f^o 163, recto) ; — etc.

B. 2663. (Portefeuille.) — 74 pièces, parchemin, 4 pièces, papier. 1^{er}

janvier — 31 décembre **1580**. — Mandemens du

roi Philippe II, des gens des finances ou des comptes: ordonnant d'admettre dans les comptes de Nicolas Baert, receveur général des finances, la somme de 2800 livr. payée à l'archiduc d'Autriche ;—idem, celle de 2533 livres payée pour la provision d'épiceries pour la cour pendant le carême ;— idem, celle de 24000 livres payée à Jacques Grammaye, receveur des aides ; — idem, celle de 3000 livres à des personnes non désignées pour affaires secrètes ; — idem, diverses sommes dues aux receveurs d'Oostflandre pour des frais de voyage ; — idem, de payer à Paul de la Grange, la somme de 220 livres ; — portant modification dans la prise du bail de la recette de Bapaume ; — prescrivant de faire les poursuites nécessaires pour faire rentrer les arrérages des droits de régale. — Mandement du duc d'Au-male prescrivant au receveur général de la baronnie d'Ivry de payer aux curés de Garenne, d'Estrend et de Gondreville la Rivière, les deniers qu'ils peuvent prétendre sur la dîme des bois taillis des forêts de ladite baronnie. — Lettres de sauvegarde d'Emmanuel de Lalaing défendant aux gens de guerre de ne faire aucune foule, pillage etc.au village d'Incy en Cambrésis appartenant au seigneur Georges d'Esclèbes, ni pareillement en la maison de Cairemont et en la censé de Preelle « d'aultant que pour beaucoup de bons respects les avons favorablement recommandés » ; — r idem, accordées au même village par Robert de Melun, marquis de Richebourg, sénéchal de Hainaut. — Constitutions de rentes sur les villes de Cambrai et de Valenciennes.

B. 2664. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1580**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II: accordant une somme de 1200 livres à messire Philippe de Marnix, seigneur de Ste-Aldegonde ; — faisant remise d'une somme de 500 livres sur un fermage à Jacques Battu, fermier du plomb de la halle aux draps de Hondshoote.

B. 2665. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin, 17 pièces, papier.

1^{er} janvier—31 décembre **1580**.—Attestations par: les mayeurs et échevins des villes de Hesdin et d'Aire sur la valeur des grains, et de la ville de Lens au sujet de la remise d'impôts qui leur a été accordée ;— les lieutenant et officiers de Béthune au sujet du retard apporté dans la confection des dénombrements des fiefs ; — les bourgmestre et échevins de Furnes

certifiant que Jean Aras, sergent de don Jean Deguilla, gouverneur de la ville de Nieuport, a tenu garnison dans la ville de Furnes et que l'entretien de ladite garnison a coûté 9276 florins, 8 sols ; — Jean de Ste-Aldegonde, dit le Borgne, au sujet de l'estimation des grains et rentes de la recette de St-Omer ; — par les échevins de Bailleul au sujet de la construction de deux moulins à tordre draps dans la paroisse de St-Jean Cappelle ; — Antoine de St-Omer, seigneur de Mor-becque, au sujet du séjour de vingt soldats aux châteaux de Renescure et de Morbecque ; — Spronchoff, greffier du château de Nieppe, certifiant qu'il a vu entre les mains du bailli de Nieppe des lettres du Conseil de l'Empereur concernant le bois dudit lieu ; — Philippe Dorignies, Josse van der Woestine et Jérôme de Broodt, messagers, au sujet de la remise de lettres. — Rôle des renenghes de l'année1580. — « Recueil des receveurs particuliers et autres officiers sous la recette générale d'Oostflandre. » — Bail du domaine de Bapaume. — Inventaire des ornements et vases sacrés de la chapelle du château de Lille comprenant entre autres: un ciboire de laiton doré avec une petite « batelette » d'argent au dedans, un calice d'argent doré avec la platine et louchette aussi d'argent servant au grand autel dudit chœur, trois pavillons un.de drap d'or, un autre de rouge et un de blanc « cffa », une chape de velours « figure cramoi », deux reliquaires, l'un desquels sert pour porter le très vénérable saint sacrement de l'autel et l'autre d'argent appelé le reliquaire Saint-Vital, un drap d'autel servant au grand autel de blanc « cffa », sur lequel se trouve un crucifix brodé avec les armoiries du feu seigneur de Courrières, une « easure » et deux tuniques servant en temps de Carême « d'ou-vraige de nappes de Venise avec les bandes de rouge soye », « deux lettres de bulles de la fondation de la chapelle avec les sceaulx y servans » etc., — État des ouvrages restant à faire par Guillaume de Turpinpour la construction d'une tour sur les héritages de Sa Majesté en sa Chambre des Comptes. — Mémoire du bailli du bois de Nieppe, « sur les emprises de Cyprien de Haze, receveur général de Cassel.» — Montres des troupes faites par Jean Bouwen et Philippe de Jasen. — Pièces diverses d'un procès criminel intenté à Jean Gombault, receveur du quartier de Tournai. — Compte de Guillaume Pasquier, échevin et argentier de Mon

treuil. — Inventaire des armes et munitions de guerre trouvées dans la ville et au château de Courtrai, lors de la réduction de la place, comprenant 26 pièces de fer tant courtes que longues, plusieurs avec leur chambre, 4 fauconneaux, 2 doubles-fauconneaux et 4 demi-fauconneaux dont l'un de fonte, armorié d'une croix et appelé « nyet in als gheluckich », une demi-serpentine, 9 flageollets de fonte, montés trois par trois, une « mousquette » de fonte montée sur son affût, 6 pièces de fonte de campagne venant de Gilles Hof-man, marchand à Anvers, marquées toutes de sa marque, 60 arquebuses à croc de fer ou de fonte, montées sur leurs bois, 16 « basses » (bêches) de fer non montées, 22 pelles, de bois ferrées, 18 demi-piques, « une quantité de mandelettes (corbeilles) d'osier avec des dez pour charger l'artillerie», 42 chaînes de fer servant à ladite artillerie, 52 cercles de «tercq» (goudron) à jeter feu, 650 livres de chanvre, une quantité de boulets de fer de diverses sortes, une tente ou pavillon de toile, 100 rasières de blé, des tonneaux et barils renfermant environ 13000 livres de poudre, un grand nombre de flèches de bois de diverses longueurs avec fer carré au bout, fort anciennes, etc.

B. 2666. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1580**. — Constitutions de cautions par : Olivier Meyne en la personne de François van Langhemeersch, bailli de la salle d'Ypres ; — Guillaume Cabelliau, en celle de Melchior Cabel-liau, châtelain de la châteltenie de Warneton.

B. 2667. (Portefeuille.) — 42 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1580**. — Quittances délivrées par : Nicolas Baert, receveur général des finances aux receveurs particuliers des sommes versées sur leurs recettes ; — Aert Molckeman, trésorier des guerres, des sommes reçues du receveur général ; — Philippe Stercke, greffier des finances du Roi, Pierre de Monchaux, greffier ordinaire, commis au paiement des nécessités de la Chambre des Comptes ; — André Heue, Guillaume Cuerens, conseillers du Roi, des sommes reçues du receveur de Westflandre ; — François Damant, garde-joyaux du Roi, de la somme de 133 livres, 3 sols pour frais de transport de joyaux de Bruxelles à Anvers ; — Servais de Steelant, conseiller du Roi, des sommes reçues des héritiers de Louis Baert, receveur et bailli d'Axel ; — Jacques Gram-maye, receveur des aides, de sommes reçues de Nicolas Baert ; — Lucas Dorlay, pour des frais de transport de papiers à Anvers ; — Jean de Conninck, Barbe de Grave, veuve de Cornille van Hoogherdorp, etc., pour diverses sommes reçues par eux ; — Jeanne de Mailly, abbesse de Longchamp, pour les arrérages d'une rente hypothéquée sur les bois de Wasselau ; — Jean Pammart, hospitalier de l'hôpital de Choques, pour une rente sur le domaine de Béthune, Jean de

Maulde, pour une rente sur le domaine de Hesdin ; — le chapelain de l'église St-Pierre de Lille et le chapitre de Notre-Dame de Courtrai, de rentes sur le domaine de Lille ; — Madeleine de Mithem, pour une rente sur les biens confisqués ; — Jean Warengien, pour une rente de 299 livres, 5 sols, 8 deniers due par les héritages de l'hôpital Si-Sauveur, tenus des échevinages de Frelinghien, Danayes et la prévôté d'Esquermes ; — Jean Agache, Servais van Steelant, Louis Gazel, greffier, Pierre Stuiperaert, Adrien Deshagois, Pierre Glas, commis au fait des messageries, Jean Piperman, chevaucheur, Philippe Stercke, greffier des finances, Hubert van - den Pale, chevaucheur, Guillaume de Bouck, Paul de Croonendaele, Nicolas Baert, Jean de Roncheaulx, des sommes dues pour gages, salaires et frais de voyage ; — Henri de Viltperch, gentilhomme de la maison du Roi, Jean Schysen, seigneur d'Achtenrade, Jean van Asselier, premier secrétaire et audien-cier du Roi ; — Catherine Boisot, veuve de Charles de Tysnacq, en son vivant chef président du Conseil privé du Roi, de leurs pensions ; — etc.

B. 2668. (Registre.) — In-folio, 178 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1580**. (125) — « Compte deuxiesme de Christophe Godin, conseiller du Roy,

(125) Il existe deux comptes de la recette générale des Pays-Bas pour l'année 1580 : 1° celui de Nicolas Baert, receveur général pour les États et l'archiduc Mathias, qui forme l'art. 2662, suivi des pièces justificatives (art. 2663 à 2667) ; 2° celui de Christophe Godin, receveur général pour le prince de Parme, suivi aussi de quelques pièces justificatives. Dès 1580 les villes et châteltenies de Lille, Douai et Orchies qui avaient d'abord adhéré à la cause des États Généraux, firent leur réconciliation avec Philippe. H., ainsi que les provinces d'Artois et de Hainaut. La Chambre des Comptes du Roi n'avait pas quitté Lille. Ce ne fut qu'en 1585. que le Brabant et la Flandre rentrèrent complètement sous les lois de Philippe II et que la Chambre des Comptes des États, instituée à Gand, cessa ses fonctions. Celle que don Juan d'Autriche avait établie à Namur revint alors à Bruxelles et la Chambre des Comptes de Lille recouvra sa juridiction sur les domaines et affaires du pays de Namur.

nostre Sire, et receveur général de ses demaines et finances, de la recepte et despence par luy faicte à cause de son estât de receveur général, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 449,505 livres, 14 sols, 2 deniers tournois ; les dépenses à celle de 469,539 livres, 19 sols, 6 deniers même monnaie. Le mot « néant » est inscrit à la suite des articles des recettes domaniales de la plupart des villes et provinces des Pays-Bas ; il n'y a d'exception que pour celles de Louvain, Jodoigne, Maestricht, Limbourg, Luxembourg, Oost-flandre, Westflandre, Cassel, Lille, Douai, Arras, St-Omer et Tournehern, Hesdin, Béthune, Aire, Lens, Bapaume, Bourgogne-Comté, Hainaut, Valenciennes, Ath, Haulx, Flobecque et Lessines, Landrecies, Binche, Namur et Bouvignes, Linghen. Les principaux articles sont les suivants : 1600 livres reçues de Philippe Marchant, conseiller et receveur général de Bourgoign*, « à quoy revenoyent deux mil francqz monnoie de Bourgoigne sur ce qu'il pavoit ou pourroit debvoir à Sa Majesté à cause de sadicte recepte, en deniers payez au conte de Lallaing pour semblable somme que Mgr ie Prince de Parme et de Plaisance, etc. lieutenant gouverneur et capitaine général des pays de pardeça, luy avoit ordonné et accordé sur et à bon compte du voyage que, k l'ordonnance de Son Excellence, il alloit lors faire jusques audict Bourgoigne au-devant de l'Alteze de Madame la duchesse de Parme et de Plaisance (126) » (folio 33, verso) ; — 860 livres, 13 sols, 4 deniers reçues de Pierre Fauche, trésorier de la grande saunerie de Salins, en deniers payés à messire Jean Fouck, prévôt de .Notre-Dame et archidiacre d'Ulrecht, conseiller et maître des requêtes ordinaires du privé conseil, « pour la parpaye de tout ce que luy pavoit ou pourroit estre deu jusques un 23^e jour de mars 1580, tant à cause de son traitement de conseiller et maître des requestes ordinaires du privé conseil que aussy de ses vaccations extraordinaires de 6 livres dicte monnoye par jour, et deux semblables livres pour l'entretènement d'ung chariot attelé à quatre chevaux à luy accordé par feu de bonne mémoire, don Juan d'Austrice, pour le temps qu'il servit hors le lieu de sa résidence » (folio 35, recto) ; — 223119 livres, 18 sols, 2 deniers payés à Philippe Franeau, trésorier des guerres (folio 102, verso) ; — 200 livres à Jacques van Mille, « à cause de divers voyages par luy faictz depuis la retraicte de feue Sadicte Alteze (don Juan d'Autriche) hors la ville de Bruxelles jusques à la venue de Son Excellence (le duc de Parme) en la ville de Mons » (folio 141, recto) ;.— 5889 livres à messire Jacques Moullart,

évêque d'Arras, de Noircarmes, chevalier, baron de Selles, etc., lieutenant de la garde des archers de corps de Sa Majesté et Guillaume Le Vasseur, seigneur de Valheron, conseiller de Sa Majesté et receveur des aides ordinaires et extraordinaires d'Artois, « pour la parpaye de 12424 livres que Sadicte Excellence et lesdits seigneurs des finances leur avoient ordonné et accordé pour tout ce qu'ilz pouvoient prétendre et quereller tant à cause des vac-cation par eulx faictes par interval de temps en plui-sieurs et divers endroitz pour le faict de la réconciliation d'entre Sa Majesté et les pays d'Artois, Haynnau, Lille, Douay et Orchies, que pour plusieurs et diverses parties extraordinaires par eulx desboursées à la cause dicte, si comme en messaigeries, hommes exprès par eulx envoyez en divers lieux et pour pluisieurs affaires secretz concernans grandement le service de Sa Majesté, et le faict de ladicte réconciliation dont ilz y en avoient deument et souffisamment faict apparoir à Sadicte Excellence, etc. » (folio 141, recto) ; — 483 livres à Evrard van Eusse, drossart de Kovoerden, « pour avoir, à l'ordonnance de Sadicte Excellence, faict extrême debvoir et divers voyaiges à la réduction des chasteau, ville et pays de Linghen soubz l'obéys-sance de Sa Majesté » (folio 142, recto) ; — 1600 livres à messire Philippe, co'mte de Lalaing, gouverneur et grand bailli du pays et comté de Hainaut, « sur et à bon compte du voyage qu'il alloit lors faire jusques en Bourgogne au- devant l'Alteze de Madame la duchesse de Parme » (folio 143, recto) ; — 2200 livres à messire Jean Vanderburcht, docteur ès droits, conseiller et maître aux requêtes ordinaires du privé conseil de Sa Majesté et naguères conseiller et maître aux requêtes ordinaire en son grand conseil à Malines,-« en consi

(126) L'ancienne gouvernante des Pays-Bas , Marguerite de Parme, revint, sur l'ordre de Philippe II, à Namur, au mois d'octobre 1580. Elle devait reprendre l'administration civile des provinces pendant que son fils Alexandre continuerait à commander l'armée. Mais cette division des pouvoirs ne fut pas du goût du duc de Parme, et sa mère , sans avoir essayé d'exercer l'autorité que lui donnaient les ordres du Roi, obtint de rentrer en Italie en 1583.

dération de la perte qu'il avoit souffert à la surprise de la ville de Malines (127) par les ennemis et rebelles de Sa Majesté, meismes de la détention par iceulx de sa compaigne en la ville d'Anvers, et à bon compte de la mercède ou adjuda de costa que Sa Majesté luy feroit au lieu des vacations extraordinaires par luy prétendues de Sa Majesté, à cause de la chierté du tempz pour lors ; et ce, en considération des grandz frais et despens qu'il supportoit et luy convenoit journallement supporter à la suyte de Son Excellence, et pour tant plus l'animer et encourager au service de Sa Majesté et à la direction de ses affaires, meismes en respect de l'eschange que Sa Majesté avoit donné luy estre fait d'ung prisonnier anglois nommé Morgan au pouvoir du seigneur de la Motte, allencontre de saditte compaigne. moyennant et en payant la ranchon prétendue par ledict seigneur de la Motte, montant à semblables 2200 livres » (folio 253, verso) ; — 200 livres à Jean do Maulde, seigneur dudit lieu, « en don pour une fois pour les bonnes nouvelles qu'il avoit apportées de la reprinse de la ville de Bouchain des mains des Franchois et autres rebelles de Sa Majesté(128)» (folio 154, verso) ; — 200 livres au même, « pour les bonnes nouvelles qu'il avoit apportées à Son Excellence de la deffaicte lors naguerres advenue des Gan-thois à Quaetrecht (129) » (folio 155, recto) ; — 400 livres à Paul de Carondelet, « pour estre converties en une chaîne d'or, pour les bonnes nouvelles par luy apportées en laditte ville de Mons à Son Excellence de la prinse du seigneur de la Noue (130), ensemble de la deffaicte des troupes franchoises et aultres qu'il menoit pour invahir le pays de par deçà » (folio 155, verso) ; — 400 livres à Marc de Ocoche, commissaire de Sa Majesté, « en considération de certains bons services par luy faitz à icelle vers le cardinal de Liège, dont Sa Majesté ne vouloit estre faite plus ample déclaration » (folio 155, verso) ; — 180 livres au receveur général des finances pour les distribuer et répartir « selon la charge qu'il en avoit eue de Son Excellence à plusieurs et diverses personnes tant ecclésiastiques que bourgeois,

réfugiez de la ville de Malines à la dernière surprise d'icelle par les ennemis et rebelles de Sa Majesté, afin de les aulcunemenj soullaiger et secourir en leurs nécessitez, et ayder à entretenir durant leur expulsement d'icelle ville et de leurs domicilies » (folio 156, recto) ; — 100 livres à Paul van den Zille, jadis prier des Augustins en la ville de Bruges, « tant en considération des travaulx, tourmens et persécutions qu'il avoit soufferts par les hérétiques rebelles à Dieu et à Sa Majesté, ensemble pour aulcunement se subvenir de l'excessifve ranchon que, par le secours de ses bons amis, il luy, avoit convenu payer ausdits rebelles, que aussy pour luy donner aulcun moyen pour, pendant son exil, sustenter sa vye » (folio 156, verso) ; — 453 livres, 12 sols à Nicolas Cains, « pour certain service qu'il avoit fait à Sadicte Majesté dont icelle ne vouloit estre fait plus ample déclaration ny spi^ciffication » (folio 157, recto) ; — 30 livres à Wal-rand Piersart, Mathieu d'Artois, Titus Travoy, tous soldats de la compaignie du seigneur de Noyelles, gouverneur de Bapaume, « en don unes fois pour avoir amené en la ville de Mons prisonnier le lieutenant de Monsieur d'Inchy, gouverneur » de la citadelle de Cambrai (131) » (folio 161, verso) ; — 5000 livres au receveur général des finances qui les a délivrées à messire Jean de Noircarmes, chevalier, baron de Selles, gentilhomme de la bouche de Sa Majesté et lieutenant des archers de corps de sa garde, « pour estre employées en aulcuns affaires de Sa Majesté dont icelle ne vouloit estre fait aultre ou plus ample déclaration » (folio, 163, verso) ; — 150 livres à Jean Le Jeusne, seigneur de Dismar, « pour estre employées en certains affaire»

(127). Malines fut livrée aux troupes du prince de Parme par son gouverneur de Bouvs, sur les suggestions d'un carme fanatique, Pierre Lupus ou Wolf ; mais le gouverneur de Bruxelles, van der Tympel, la reprit par surprise six mois après (9 avril 1580) et y rétablit le pouvoir des États. Le carme Pierre Lupus, armé jusqu'aux dents, fut tué en combattant bravement à la tête des troupes royalistes

(128) Bouchain fut repris par le comte de Mansfeldt, le 4 septembre 1580

(129) Village de la Flandre Occidentale à 20 kilomètres de Gand

(130) François de la Noue, dit Bras de Fer, huguenot français, l'un des plus braves et des plus habiles lieutenants du duc d'Anjou dans les Pays-Bas. Surpris le 12 mai 1580, à Ingelmunster, par la cavalerie albanaise du marquis de Roubaix, il fut fait prisonnier et emmené au château de Limbourg. Il resta enfermé pendant plusieurs années dans un cachot où il composa des écrits politiques et militaires remarquables. A la fin il fut échangé contre le comte d'Egmont, fils de la victime du duc d'Albe, après avoir refusé, dit-on, la proposition qui lui était faite d'être mis en liberté s'il consentait à se laisser crever les yeux

(131) D'Inchy, gouverneur de Cambrai, avait pris parti pour les États et déterminé les habitants à limiter. Il envoyait de fréquents courriers au duc d'Alençon pour l'engager à venir le plus promptement possible en Flandre. Le duc se rendit **B son** appel et débloqua Cambrai assiégé par le duc de Parme

concernant grandement le service de Sa Majesté, dont icelle ne vouloit estre faict aultre ny plus ample déclaration » (folio 166, verso) ; — 40 livres au receveur général qui les a délivrées à Henry de Fresne, a pour aulcuns affaires secretz concernans grandement le service de Sa Majesté dont ne convient faire plus ample déclaration » (folio 169, recto) ; — 10 livres au même qui les a délivrées à Thy s Schaffars, messenger du duc de Clèves, « ayant apporté lettres à Son Excellence, importantes grandement le service de Sa Majesté » (folio 170, recto) ; — 406 livres à messire Henry Hec-toris, curé de l'église paroichiale de Notre-Dame en la ville de Malines, « pour le remboursement de semblable somme desboursée tant par luy que aultres bons suppostz de ladicte ville de Malines ses paroichiens, au transport d'aulcuns grains que Sadicte Excellence avoit ordonné pour le soullaigement de ladicte ville en la nécessité que pour lors elle se retro uvoit, à raison de l'obstacle que les rebelles faisoient à icelle ville » (folio 171, verso) ; — etc.

B. 2669. (Portefeuille.) — 25 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1580**. — Pièces à l'appui du compte de Christophe Godin (132). Mandement du roi Philippe II publié en placard en Artois, prescrivant de faire déclarer tous les biens des rebelles et des gens tenant le parti du prince d'Orange, ainsi libellé : « Comme chacun sçait les debvoirs que nous avons fait pour recouvrer noz sujetz et maintenir iceulx en la vraye ancienne religion catholique ro--maine de tout temps gardée et observée en nos pays de par deçà, et pareillement les régir et gouverner soubz la deue et légitime obéissance que de tout droit divin et humain, ils nous doibvent, à celle fin de leur administrer bonne et droiturière justice, les entretenir en bonne union et accord, pour les rendre heureux et le pays fleurissans comme du passé, à quoy toutefois n'avions encoires..., sceu parvenir, s'estant seulement une partie d'iceulx reconciliée, de manière que, comme aultre partie encoires empeschée par les ruses, impostures et tyrannie du prince d'Orange et ses adherens et ministres, continue à prendre les armes contre nous leur souverain et prince naturel, s'aydant de toutes sortes d'estraingiers, estant iceulx exerçant toutes manières d'hostilitez, ruynes, pilliages et dé- gatz, occupans les biens ecclésiastiques et des aultres nos bons sujetz suyvens nostre parti ; pour tous lesquelz ruines et mésus, ilz ont fourfaict envers nous tous leurs biens meubles et immeubles, debtz et ac- tions ; pour ce est-il avons ordonné et commandé,

ordonnons et commandons par ces présentes à tous receveurs, facteurs et entremetteurs et aultres qui scavent quelques biens meubles etc, appartenans à ceulx qui ne se sont réduyts et reconciliés à nous, qu'ilz les ayent à venir déclairer et annoncer incontinent à ceulx qui seront commis à faire l'inventaire, annotation et saisissement desdits biens à peine d'amende arbitraire etc « (Maestricht, le 4 février 1580) ; ordonnance prescrivant aux marchands d'amener les aluns à St-Omer désignée comme ville «d'estaple» au heu d'Anvers occupée par les rebelles. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II : faisant remise à Margueritte de la Marck, princesse d'Aremberg, du centième denier pour tous les biens que la dite dame possédait dans les Pays-Bas ; accordaut à Romain Berquier la somme de 300 livres en dédommagement des pertes qu'il a subies pendant la guerre ; — augmentant les gages de Charles Raes, receveur du domaine d'Aire ; — autorisant les religieux de Looz-lez-Lille à vendre certaine maison située hors la ville de Béthune et à en acheter une autre dans l'enclos de la ville pour leur servir de refuge. — Lettres de commission: instituant Claude Carrent, marchand vendeur du bois de Nieppe ; — idem, Robert de Bois sergent à cheval dudit bois. — Constitution de procureurs par Florent, comte de Berlaymont, chargeant Guillaume de Crahem, maître Guillaume Brûler, Thierry Hammann, bourgmestre de la ville de Namur et autres, de rendre en son nom ses comptes devant les gens des comptes ordonnés à Namur. — Quittances délivrées par: Christophe Godin, receveur général des finances, des sommes reues des receveurs des aides et des receveurs de Hainaut, Hesdinfort et Cassel ; — Louis Courwet, Robert de Melun, chef général de la cavalerie, François van Rose, armoyeur, Pierre Allart, Jean de Laderrière, « commis à distribuer les artilleries », Jacques de Caye, « commis garde des artilleries », Lambert Croisille, gentilhomme extraordinaire de l'artillerie, des sommes reues de Vincent de Seust,

(132) Comme ces pièces ne sont pas très nombreuses, les mandements, lettres de don, attestations, commissions et quittances ont été réunis en un seul article.

receveur de l'artillerie ; — Charles, prince comte d'Arenberg, colonel d'un régiment d'infanterie haut*-allemand, de ses gages ; — Guillaume Semplit, colonel, et Henri de Velt, de leurs pensions.

B. 2670. (Registre.) — In-folio, 130 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 30 juin 1581. — « Compte unzième de Nicolas Baert, conseiller et receveur général des finances du Roy nostre sire, de la recepte et despense par luy faicte, à cause de son estât et office de receveur général etc » Les recettes s'élèvent à la somme de 35801 livres 9 sols 1 denier tournois ; les dépenses à celle de 30684 livres 6 sols 7 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 1303 livres, 2 sols 1 denier à Aert Molckeman, conseiller et trésorier des guerres ; — 3309 livres, 4 sols, 3 deniers à Ferdinand Chimeron, chambrier de Monseigneur l'Archiduc d'Autriche, duc de Bourgogne, gouverneur et capitaine des pays de par deçà, commis par son Altesse à recevoir le traitement de 36000 livres, qu'à raison de son état de gouverneur et de capitaine général desdits pays, icelle a par chacun an, « si comme 200 livres sur et en tant moins des trois mois finiz le dix-noeuvième de janvier 1579 » (folio 60, verso) ; — 942 livres à maître Christophe van der Hove, conseiller ordinaire de Sa Majesté, « commis au fait des offices de ses prévotz général d'hostel et drossart de Brabant et à l'administration de justice de leurs prisonniers, pour 314 jours, que par le commandement et ordonnance de son Altesse il avoit vacqué hors la ville de Bruxelles, lieu de sa résidence, en plusieurs et diverses villes et villaiges pour le fait de son office et service de Sa Majesté, au bien publicq et avancement de justice non sans extrême labeur, paine et fâcherie pour le grand nombre des prisonniers délinquans desdits quatre officiers généraux, à l'ad-venance des trois livres par jour » (folio 72, recto) ; — 288 livres 5 sols à François Damant, conseiller de Sa Majesté et garde de ses joyaux, tapisseries et biens meubles étant en ses pays de par deçà, « à cause de certaines parties par lui déboursées à diverses personnes et vaccations faictes à l'ordonnance de son Altesse en se transportant doiz la ville d'Anvers jusques en ville de Bruxelles, pour amener de là en ladite ville d'Anvers un certain or, argent et perles procédez deedits joyaulx » (folio 74, recto) ; — 995 livres, 16 sols à messire Jean de

Bourgogne, chevalier, seigneur de Froimont, comme mari et *baille* de dame Louise de Croy, auparavant veuve du marquis de la Vère^ dues à raison « du rendaige et louaige annuel du parcq, jardins, prairies et aultres parties dépendantes de la demeure du chasteau de Landenburcht que le seigneur de Froimont et eulx avoient tenu par forme de louaige pendant le procès quy avoit esté meue pardevant ceux du grand Conseil à Malines touchant l'usufruit et jouissance que depuis avoit esté adjudgé compétet et appartenir audit seigneur de Froimont, la vie durant de ladite dame Louise de Croy, sa compaigne, selon la sentence définitive en rendue audit grand Conseil à son profit, » (idem) ; — 1000 livres au receveur général qui les a délivrées « à certain personnaige, que ne convenoit dénommer pour estre par luy employées en affaires secretz concernant le service de Sa Majesté, dont icelle ne vouloit estre faicte plus ample déclaration » (folio 80, recto) ; — 330 livres au même, pour affaires secrètes (folio 80, verso). — « Compte et renseing que faict et rend Nicolas Baert, ci-devant conseiller du Roy etc, de la vasselle tant blanche que dorée, ensemble des chaînes, bordures et bracheletz d'or, aussy des deniers comptans que l'an 1576, il a reçus par charge de messeigneurs du Conseil d'État de Sa Majesté lors commis par icelle au gouvernement général de ses pays de par deçà et de messeigneurs des finances, de divers seigneurs et personnaiges quy, à la remontrance et réquisition à eulx faicte par nosdits seigneurs du Conseil d'Etat et finances, en feirent volontairement prest à Sa Majesté pour subvenir au très urgentes nécessitez de la guerre selon et aiiiifey que s'ensuyt : de messire Philippe, sire de Croy, duc d'Arschot, prince de Chimay, etc, les parties de vasselle qui s'ensuivent : 36 assiettes d'argent armoyez des armes du duc, 2 douzaines de petits plats armoyez, 2 douzaines de plats de plus grande sorte, 12 petits plats servant de couverts, un bassin et esguière couverte, armoyez des mesmes armes du seigneur duc, 2 grands flacons, l'ung armoyé des dites armes, l'autre de celles de Halewyn et encoire un petit flaçon armoyé des armes de feu le sieur de Cambray-Croy, deux pots d'argent, l'ung plus grand que l'autre, l'ung armoyé des armes dudit seigneur, et l'autre de celles de Halewyn, 6 chandelletz bas non armoyez avec un esmouchette armoyez des armes dudit seigneur d'Arschot, (folio 90 ; — de messire Pierre Ernest, conte de Mansfeldt, cheva-

lier de l'ordre du Toison d'Or, gouverneur et capitaine général des pays et duché de Luxembourg et comte de Chiny, les parties de vasselle suivantes : 4 flacons d'argent armoyez des armes dudit seigneur conte de Mansfeldt, 2 bassins et 2 esghières l'une es-ghuière couverte et l'autre point, armoyez des armes dudit seigneur conte, 2 petits potz d'argent armoyez comme dessus, sept grands chandelliers et 2 petits non marquez avec une esmouchette marquée des armes dudit seigneur conte, 12 plats armoyez idem, 12 autres plats plus petits armoyez idem, encore 12 plats de peu moindre sorte armoyez idem, 3 grands chausserons et quatre petitz armoyez des armes comme dessus, 42 assiettes et ung réchauffoir, ar-moyé comme dessus (folio 91, verso) ; — de messire deRhoda, conseiller du Conseil d'Etat de Sa Majesté, les parties de vasselle que s'ensuivent : ung grand plat, 2 plus petits, neufs plats de service, 6 plats qu'on appelle couverts tous armoyez des armes dudit seigneur de Rhoda, 30 assiettes aussi armoyées, 3 flacons aussi armoyés des armes du duc de Médina-Gceli et ung petit pot ayant les bordz dorés non marqué et 2 vases dorés non marquez (folio 93, verso) ; — de messire Charles comte de Berlaymont, chevalier de l'ordre du Thoisson d'Or, conseiller du Conseil d'État de Sa Majesté et chef de ses finances*, les parties de vaisselles suivantes : 2 grands plats, armoyés des armes dudit seigneur conte de Berlaymont, 6 platz moindres armoyez des armes dudit seigneur, 12 platz encore moindres, 24 platz encore moindres, 24 platz encore moindres (folio 94, verso) ; » etc.

B. 2671. (Portefeuille.) — 31 pièces, parchemin, 17 pièces, papier.

1^{er} janvier — 30 juin **1581**. — Pièces justificatives du compte de Nicolas Baert.—Mandement du roi Philippe II ordonnant aux chef et commis des finances de passer aux comptes de Nicolas Baert la somme de 2533 livres 11 sols payée pour la provision des épices sucre et provision de carême de l'hôtel. — Attestations par.- les bourgmestres et échevins de Bergues St Winoc, Arras, de remises d'impôts ; — Antoine Le Vil, maître maçon au sujet des travaux exécutés dans la recette de Quesnoy ; — Jean Espallart, greffier des finances du Roi, certifiant que Nicolas Baert a payé à Englebert Doyembrugghe et autres la somme de 492 livres, 15 sols ; — Antoine deMorbecque,

gouverneur d'Aire, que les vingt soldats en garnison au château de Renescure ont bien fait leur service jusqu'au 19février ; — lettrede Jacques Taffin à monseigneur de Falkenbergh au sujet d'un emprunt que voudraient faire les Gantois et du projet de vente des biens ecclésiastiques ; — états : de la recette de l'es-pier de Bruges, de celui de Lille, de la recette générale des finances pour les mois de mars et de mai ; — avis de la Chambre des Comptes sur la difficulté existant entre les villes de Hesdin et de Tournehem au sujet du droit de travers ; — compte de Josse Snel-linck, collecteur des revenus de la ville de Dunkerque. — Lettres de commissions octroyées par le roi Philippe II ou les gens des comptes, instituant : Jean de Schodt, receveur de l'espier de Bergues St-Winoc ; — Michel Ghisele, concierge de la maison du maître du grand tonlieu de Bruges ; — Baudouin Ghou-bille, receveur du quartier d'Ath ; — Pierre Deschamps, châtelain de la ville d'Aire ; — Charles Crombecq, marchand vendeur de la taille d'amont au bois de Nippe, — Robert le Josne, arpenteur dudit bois ; — Jean de la Rue, huissier chargé de faire payer les arrérages des impôts. — Quittances délivrées par : Nicolas Baert, des sommes reçues des receveurs particuliers ; — Jean Gheraerts, commis des gens de la loi de Bruges, de la somme de 18 livres reçue de Marguerite de Valcke, veuve de Jean Tilleboom, en son vivant cleric du bailli de Bruges ; — Jean de Hinekart, maître général des postes, de la somme de 1106 livres pour l'entretien desdites postes ; — H. Halewin, François Damant, garde des joyaux, Jean Agache,clerc tenant le compte de la recette générale, Jean van den Houte, secrétaire du Roi, Frédéric de Grandvelle, Charles de Bonnières, de leurs gages ;— Ferdinand Simeran, trésorier du duc de Bourgogne Mathias, de 730 livres en à-compte sur le traitement de 36000 livres attribué au duc comme capitaine général des pays de pardeça ; — Hubert van de Poêle, Gérard Ghysmans, chevaucheurs, Christophe van den Hove, prévôt général de l'hôtel et drossart de Brabant, pour frais de voyages : — Paul delà Grange, premier maître ordinaire de la Chambre des Comptes, de la somme de 50 fr, pour une robe.

B. 2672. (Registre.) — In-folio, 185 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1581**. — « Compte troi-ziesme de Christophre Godin, conseiller du Roy

nostre sire, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 458053 livres 3 sols 1 denier tournois ; les dépenses à celle de 460802 livres 3 sols 3 deniers même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 2938 livres 10 sols reçues de Pierre Fauche, trésorier de la Grande Saunerie de Salins, en deniers payés à Madame la duchesse de Parme et de Plaisance, etc., « lors pour le service de Sa Majesté en la ville de Namur, pour le remboursement de pareille somme par elle déboursée et à quoy revenoit l'achapt et louaige de drap estamette et aultres estoffes qu'il luy avoit convenu avoir pour recoustrer tant les dames, damoiselles, gentilzhommes, officiers et aultres de sa mayson que pour tendre les chambrées et lict de chambre, aussy pour faire le dosselet, tappitz de table, chayères, coussins et toutes aultres choses convenables pour le doeuil de feu de très haulte mémoire a Roynne d'Espagne (133) (cui Dieu absoille) dont Sadite Majesté ne vouloit estre faite plus ample déclaration ny spéciffication » (folio 34, verso) ; — 6,000 livres payées à Vincent de Seust, conseiller et receveur de l'artillerie, « pour l'employer au payement de certaine quantité de pouldre achetée en la ville de Namur pour s'en servir à la batterie devant la ville de Tournay (134) » (folio 109, recto) ; — 10912 livres 18 sols 1 denier au même (folio 110, recto) ; — 365 livres à Jean Barlet, dit de Beaufort, chevaucheur en l'écurie de Sa Majesté, suivant la personne du premier chef des finances, à raison de la gratification de 6 sols par jour qui lui a été accordée en outre de ses gages ordinaires, depuis le 25 juillet 1577, « que lors leu M*^{'''} don Jehan d'Austrice, en son vivant chevalier de l'ofdre du Thoison d'Or, etc., se retira au chasteau de Namur » (folio 146, verso) ; — 150 livres à Aggens de Salhem, substitut du mainbourg de Sa Majesté au duché de Gueldre, « en tant moins et à bon compte des vacations par luy lors faictes pour dresser et rédiger par escript le discours et une clère déduction de tout tel droit et action que pavoit compéter à Sa Majesté ès seigneuries de Wert etWissum » (folio 152, verso) ; — 100 livres à Guillaume d'Enghien, secrétaire ordinaire du privé conseil, pour le voyage qu'il alloit lors faire ou pays de Limbourg vers le seigneur de la Noue, « pour aucuns affaires concernant le service de Sa Majesté dont ne convenoit faire plus ample déclaration » (folio 153, verso) ; — 5 livres au receveur général des finances qui les a remises à Josse Se-brants, « capitaine de mer à Gravelinges, en tant moins des vacations par luy lors à faire en la ville de Gondé pour visiter certains bateaulx pour le service de Sa Majesté » (idem) ; — 200 livres à messire Charles de

Boisot, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du privé conseil, « en tant moins et à bon compte du voyage que il allpit lors faire vers la ville de Lille, pour, avecq aucuns aultres commissaires y députez, prendre information sur la trahison et surprinse que aucuns bourgeois et particuliers de la ville et aultres avoient lors nagerres pensé faire pour mectre icelles es mains et au pouvoir des ennemis et rebelles de Sa Majesté (135) (folio 154, recto) ; — 1,000 livres à messire Philippe, sire de Croy, duc d'Arshot, prince de Chimay, etc., conseiller d'État, etc., pour le voyage qu'il fit vers le pays do Liège, « pour illecq bienvenner de la part de Sa Majesté l'illustrissime évesque de Liège et de Frisinghen à son entrée audict Liège pour prendre possession de ladicte éveschié de Liège » (136) (folio 156, recto) ; — 1400 livres à messire Philippe, comte de Lalaing, capitaine général et grand bailli du Hainaut, « pour la parpaye de 3000 livres pour le voyage qu'il avoit faict ou mois de juin 1580 vers le comté de Bourgoingne pour aller au devant de Madame la ducesse de Parme et de Plaisance » (idem) ; — 600 livres à Camille Schepperius, écuyer, seigneur d'Ecke, pour les vacations faites par lui en Allemagne « pour affaires concernant le service de Sa Majesté, n'en veuillant estre faite plus ample ny ultérieure déclaration ny spéciffication et dont Saditte Excellence et lesdits seigneurs des finances avoient pleine satisfaction et contentement » (folio 156, verso) ; — 100 livres à Mathieu Le Clercq, docteur es droits, pensionnaire de la ville de Malines, « en don pour une

(133) Anne-Marie, fille de l'empereur Maximilien II, quatrième femme de Philippe II, morte le 26 octobre 1580

(134) Le siège de la ville de Tournai, défendue par la princesse d'Épinoy, commença le 1^{er} octobre 1581. Elle se rendit au duc de Parme le 29 novembre suivant

(135) Jean Drumetz, Turquion, Michel Lefebvre et Adrien Plas, bourgeois de Lille, avaient promis de livrer plusieurs portes de la ville au prince d'Épinoy, gouverneur de Tournai, au mois de mai 1581. Mais la conspiration fut découverte et les quatre conjurés furent décapités. Lille ne tenait pas le parti des États, mais n'avait pas non plus à cette époque de garnison espagnole et restait indépendante.

(136) Ernest de Bavière fit son entrée solennelle dans sa ville episcopate le 10 juin 1581.

fois, en considération de plusieurs bons debvoirs et services par luy faitz, tant à la réduction de la ville de Malines soubz l'obéissance de Sa Majesté que en aultres commissions » (folio 158, recto) ; — 200 livres à Georges Raulin, « pour les bonnes nouvelles qu'il avoit apportées à Son Excellence de la deffaite des François au villaige de Prémont et luy avoir délivré les quatre enseignes lors y prinses et ottiés auxdits François » (folio 158, recto) ; — 20 livres à Nicolas des Enffans et Pierre Hennin, maîtres et commis à l'administration de la maison des pauvres charriers de Valenciennes, « pour Dieu et en aumône pour aucunement les agréer à subvenir à la réparation de la chapelle et dortoir de la maison thumbez par l'impétuosité des vents et 'orraige advenu le bon jour de Pasques 1581 » (folio 160, verso) ; — 50 livres au receveur général qui les a délivrées k certains soldats de la garnison de S¹ Amand, pour les bons devoirs par eux faits, même en considération de la prise qu'ils ont faite de certain gentilhomme français (137) « que le 14^e jour d'apvril 1581 du matin ils avoient mené à Son Excellence en la ville de Valenciennes » (folio 161, recto) ; — 9159 livres 2 sols à Louis Bridou et Baudouin de la Vigne, marchands de drap à Lille, « k quoi revenoient les parties de diverses sortes de drapz et estamettes par eulx livrées tant à certains prélatz, chevaliers de l'ordre du Thoisson d'or, etc., pour faire accoustremens de dœuil pour les obsecques de feu de très haulte mémoire la Royne d'Espagne (cui Dieu absoille), célébrées en l'église de Sainte-Walterude en ladite ville de Mons les 29^e et pénultiesme du mois de janvier 1581, ensemble pour l'oratoire diet de chambre, coussins, tappitz de table, chayères et aultres choses nécessaires pour les chambres de Sadicte Excellence » (folio 167, recto) ; — 28 livres k Michel dé Ladfœur, « maître des chantres de Soingnies, pour s'être trans -porté en la ville de Mons pour chanter la messe le jour des obsecques de feu de très haulte mémoire la Royne d'Espagne » (folio 16 verso) ; — 26 livres au receveur général en remboursement de sommes dépensées par lui, telles qu'argent donné en offertoire au chapelain de l'archevêque de Cambrai, au charpentier qui a fourni ies bancs et escabeaux pour asseoir les gentilshommes et officiers dans l'église Sainte-Wandru, fourniture de 300 gerbes de paille « pour semer tant en ladite église et maison de Son Altesse que par les rues où que marchoit ledit deuil » ; au couturier Jean Hannart pour la façon de cinq cottes d'armes pour les hérauts ayant servi auxdites obsèques de la reine d'Espagne (folio 168, recto) ; — 42 livres 4 deniers à Marguerite Donnesen, marchande lingère, demeurant k Mons, « à quoy revenoient les thoilles, cannevaches, fillet k coudre et aultres parties par elle

livrées aux archers, trompettes et hallebardiers de la garde de Son Excellence, pour doubler les accoustremens que l'on leur avoit fait pour ledit dœuil » (folio 168, verso) ; — 130 livres à Ghislain de Beawain, charpentier à Mons, « pour la fabrication et confection de la chapelle ardente et dépendances d'icelle quy s'estoit faite et érigée en l'église de Sainte - Walterude pour les obsecques » (folio 168, verso) ; — 16 livres 4 sols à Jean de Langlure, boulanger à Mons, « pour avoir converti en pains douze muidz de froment à l'advenant de six razières pour le muid, au prix de 4 sols 6 deniers la razière, lesquelz pains avoient esté distribuez aux povres le jour des obsecques » (folio 169, recto) ; — 130 livres à Guillaume Rugher, héraut d'armes du comte de Hainaut, Pierre Morel, héraut d'armes de la ville de Valenciennes et David de Hoyaulx, héraut d'armes de la ville de Mons, pour leurs vacations d'avoir assisté aux dites obsèques et Guillaume Rugher d'être venu de Lille, lieu de sa résidence à Mons, pour y faire l'office de Thoisson d'Or ou Roi d'armes (idem) ; — 137 livres 10 sols k Pierre Root, couturier k Mons, « pour la façon des accoustremens par luy faitz à la tudesque de 50 hallebardiers de la garde de Son Excellence pour ledit dœuil » (folio 170, recto) ; — 37 livres 10 sols 6 deniers à Pierre de Gorges, marchand mercier k Mons, « pour avoir accoustré 79 chapeaux donnés aux 25 archers, 4 trompettes et 55 hallebardiers de la garde de Son Excellence » (idem) ; — 87 livres 10 sols k Bertholomeo Zambon. garde-robe de Son Excellence, « pour la façon des accoustumens des 25 archers de corps de la garde de Son Excellence » (folio 170, verso) ; — 14 livres à Leonardo Palo, Jean Paulo Argentino, Charles Mononde et Jérôme Dou-cine, trompettes de Son Excellence, « pour la façon des accoustremens à eulx donnés pour le dœuil » (folio 171, recto) ; — 165 livres 16 sols à sire Hugues

(137) Dans les escarmouches qui eurent lieu au printemps de 1581 devant Cambrai, entre les troupes du duc de Parme et les Français, plusieurs gentilshommes, parmi ces derniers, furent faits prisonniers, entre autres le vicomte de Turenne, depuis maréchal de Bouillon, et le comte de la Voûte, fils du duc de Ventadour.

Le Bonn, chanoine et distributeur de l'église Sainte-Waudru, qui les a distribuées « tant aux dames de ladite église, chanoines, vicaires, clercs et autres prebstres du clergé de ladite ville ayant assisté auxdites obsecques, aux chantres, aux personnes ayant sonné neuf jours devant lesdites obsecques et aux vigilles et jour d'iceulx obsecques » (idem) ; — 50 livres aux chanoines, chapelains, vicaires et autres du clergé de l'église Sainte-Waudru en la ville de Mons, « au lieu de cyre et luminaire par eulx prétenduz et querellez ayans esté usez et consumeuz auxdites obsecques comme de droit à eulx appartenans de tous et quelz conques les obsecques qui se célèbrent en icelle église » (folio 171, verso) ; — 10 livres à maître Thié-baut Boukelmans, avocat au grand conseil de Sa Majesté, pour avoir copié certaines écritures dont Son Excellence ne voulait autre déclaration être faite (folio 178, recto) ; — 5,356 livres 9 sols 6 deniers à messire Robert de Melun, marquis de Roubaix, sénéchal de Hainaut, capitaine général d'Artois, « à quoy mon-toit la parpaye de 12044 livres, 1 sol, 6 deniers à quoy revenoient les vacations, traictement et main d'œuvre du fort de Marcoing que, à l'ordonnance de Son Excellence et des seigneurs des finances, il avoit faict ériger et bastir » (folio 180, verso) ; — 29 livres à Bernard Stoytholt, messenger ordinaire du duc de Clèves, « pour avoir en toute diligence apporté lettres dudit seigneur duc à Son Excellence contenant la deffaite lors naguerres advenue des rebelles de Sa Majesté es pays de Frize, signamment allentour de Groeninge et Oui-lande » (138) (folio 182, recto) ; — etc.

B. 2673. (Portefeuille.) — 45 pièces, parchemin, 8 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1581**. — Pièces justificatives du compte de Christophe Godin. Mandements : de Philippe, comte de Lalaing, gouverneur général du Hainaut, autorisant messire Simon de Warluzet à pouvoir contraindre les censiers des biens de l'église et abbaye de Saint Martin au pays de Hainaut jusqu'à concurrence d'une somme de 1000 livres ; — • des gens du bureau des finances ordonnant au receveur du domaine du quartier de Bailleul, de délivrer au baron de Bassingny les sommes de 300 et de 180 livres ; — du comte de St-Pol, de garder la place de Bohaing. — Constitutions de rentes sur le domaine et les nouveaux impôts de la ville de Cambrai.

B. 2674. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin, 12 pièces, papier, 2 sceaux.

1^{er} janvier — 31 décembre **1581**. — Pièces justificatives du compte de Christophe Godin. Lettres de don et de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II : — accordant à Antoine de Bassecourt, secrétaire du Conseil d'État, la somme de 700 livres ; — idem, à Françoise de Lannoy, dite de Molembais, chanoinesse de Ste Waudru à Mons, la somme de 400 livres ; — idem, à Maximilien Morillon, prévôt de l'archevêché de Malines et Jean de Vendeville, la somme de 1200 livres ; — idem, à Antoine de la Croix, seigneur de la Motte, main-levée de *la censé* et *manage* à Dour et de terres à Rumereux et autres lieux, confisquées au profit du domaine ; — idem, à Jacques de Sivry, la somme de 1200 livres ; — idem, aux religieuses sœurs grises de Valenciennes, 200 livres ; — lettres de sauvegarde en faveur de dame Catherine Du Pré, veuve de feu Antoine de la Vichte, native de Lille, « comme bonne et loyale subyete larecepvant sous sa protection (de Sa Majesté) et sauvegarde avec ses enffans, biens, meubles et immeubles sans aulcune réserve, remec-tant, pardonnant et oubliant pour à jamais toutes choses mal passées, avec promesse de faire jouir ladite suppliante de l'entier effet d'icelle réconciliation avec ses provinces et aultres bons subjectz reconciliez à icelle, moyennant et à condition expresse qu'elle se contiègne pacifiquement soubz l'ancienne religion catholique romaine et deue obéissance à Sa Majesté, faisant tous bons offices où elle pourra, sans aucunement adhérer aux factions du prince d'Orange et aultres rebelles et hérétiques, à charge aussi qu'elle aura soignoulx regard que ses enffans, serviteurs et servantes vivent catholiquempnt et no se laissant infecter par lesdicts hérétiques à leurs perverses opinions et qu'elle soit admise et reçue es villes et places de l'obéissance de Sadicte Majesté sans difficulté en faisant par elle le serment en tel cas accoustumé » (Mbns, 31 mai 1581). — Attestations par : les mayeurs et échevins

(138) La défaite du comte de Hohenlohe devant Groeningue qu'il assiégeait, par* Martin Schenck, à la tête des corps allemands et frisons au service de l'Espagne, en décembre 1580. Le comte de Hohenlohe fut encore battu en Frise par le comte de Renneberg, en janvier 1581

des villes de Landrecies et de Béthune au sujet des prix des grains vendus au marché ; — les lieutenant et échevins de la terre et seigneurie de Raisse certifiant qu'Olivier Huon, fermier du vinage et du pont-nage de cette terre, n'a perçu aucun produit de ladite ferme depuis trois ans à cause des troubles ; — état des sommes nanties par Jacques van Rooden au nom du receveur de Flobecque et Lessines ; — adjudication des menues fermes du domaine de Bapaume ; — information sur la quantité de bois vendu et les abus commis en la vente de la 14^e portion du bois de Ruhault ; — rôles des gens de guerre des compagnies des capitaines Goolen et Thomas Weech ; — extraits de lettres au sujet de la comptabilité.

B. 2675. (Portefeuille.) — 32 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1581**. — Pièces justificatives du compte de Christophe Godin. — Lettres de commissions octroyées par : le prince de Parme chargeant Paul de Carondelet de lever une compagnie de cent arquebusiers ; — les gens des comptes nommant Jean de la Rue à l'office d'huissier pour faire payer les arrérages des impôts. — Quittances délivrées par : Christophe Godin des sommes reçues des receveurs particuliers ; — Benoît Charreton, trésorier général de l'Épargne, des sommes reçues d'Adrien Gillemann, président de la Chambre des Comptes ; — Pierre Belit, dit Bras de fer, tailleur et valet de chambre de Monseigneur le duc de Guise, de la somme de 3333 écus et un tiers, en à compte sur celle de 8726 écus, 22 sols, 6 deniers ; — Guillaume Cuerens, receveur général de Westflande ; — Philippe Cane, marchand à Tournai, de la somme de 1908 livres 15 sols pour la vente de 5090 livres de fine poudre ; — sœur Jeanne deMailli, abbesse du couvent de Longchamp, de rentes sur le domaine d'Ai/e ; — le chapitre de la collégiale de St-Pierre de rente sur les domaine et espier de Lille ; — Thomas Weech, capitaine d'une compagnie de hauts allemands pour ses gages et ceux des hommes de sa compagnie tenant garnison à Tournai ; — H. Halewin, pour les gages des soldats tenant garnison à Lederzeele et Nieuwerlet ; — les gens de la Chambre des Comptes pour la fourniture du bois destiné au chauffage de ladite Chambre ; — Henry Comoy, valet de cuisine, et Antoine Pouillet, valet de chambre du duc de Guise, de leurs gages.

B. 2676. (Registre.) — In-folio, 291 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1582**. — « Compte quatriésme de Christophe Godin, conseiller du Roy et receveur général de ses domaines et finances, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 604,758 livres, * 10 sols, 3 deniers tournois ; les dépenses à celle de 603,717 livres, 10 sols, 6 deniers même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 256051 livres, 3 sols, 8 deniers au trésorier des guerres Philippe

Franeau (folio 146, recto) ; — 19332 livres, 3 sols, 8 deniers au receveur de l'artillerie de Sa Majesté Vincent Seuft (folio 163, verso) ; — 1200 livres à révérend père en Dieu damp Frédéric Dyve, abbé de Maroilles, conseiller du Conseil d'État de Sa Majesté, ordonné vers Mgr le prince de Parme, etc. pour sou traitement (folio 175. recto) ; — 400 livres à messire Jean, comte de Salm, maréchal de Lorraine, pour la pension qui lui a été accordée en considération des bons et agréables services qu'il avait ci-devant # faits à l'Empereur Charles-Quint et à Sa Majesté royale pendant l'espace de trente ans (folio 224, recto) ; — 300 livres à Conrad Piramus, « pour et au nom de dame Barbara de Blom-berg(139), sa mère, veuve de feu Jérôme Kéghel, en son vivant écuyer, commissaire général des montres des gens de guerre de Sa Majesté, et en vertu de certaine procuration à luy donnée par ladite dame, sa mère, passée par devant Diego de Puerta, notaire, résidant en la ville de Lugar, en Espagne, le 10^e jour de juing 1581 et certains tesmoins, à cause de cent semblables livres que Sa Majesté avoyt cy-devant consenti et accordé à son dit feu père de pension par chacun an, en considération des bons et agréables services par luy faitz en l'estat de commissaire des monstres, etc. » (folio 231, verso) ; — 332 livres à Georges de Chastenois, secrétaire de haut et puissant prince le duc de Lorraine, « pour semblable somme à quoy revenoient 400 francs, monnoye courante au pays et comté de Bourgogne, que Sa Majesté luy avoit octroyés de pension par chacun an sa vie naturelle durant, en

(139) Barbe Blomberg, lavandière de Ratisbonne, mère de don Juan d'Autriche. Charles-Quint la maria à Jérôme Kegel, commissaire des vivres, dont elle eut deux enfants, entre autres Conrad Piramus. Devenue veuve et retirée à Gand, elle fit le désespoir du duc d'Albe par ses prodigalités et sa vie scandaleuse. Lors de l'arrivée de son fils dans les Pays-Bas, on parvint à l'emmener en Espagne dans la ville de Lugar

considération des bonnes diligences et agréables services qu'il avoit faits et rendus en toutes occurrences qui s'estoient présentées au pays de Lorraine et aultrement, pour l'avancement des affaires de Sa dite Majesté, que pour la paine qu'il avoit prins à conduire, guider, pourveoir de vivres et assister les gens de guerre de Sa dite Majesté, qui, du pays d'embas estoient retournez et passez audit conté de Bourgoingne et en Italie par le pays dudit duc de Lorraine, et espéroit encores faire à l'advenir en ce que se pourroit offrir pour le service de Sa dite Majesté » (folio 232, verso) ; — 300 livres à Gérard de Hornes, baron de Baussigny, pour le voyage qu'il avoit fait « depuis le 25^e jour de septembre 1580 jusqu'au 31 octobre suivant avec le conseiller Veusels vers la ville de Bois-le-Duc, tant pour le renouvellement delà loy illecq que aultrement » (folio 242, recto) ; — 60 livres à Nicolas Douvin, écuyer, pour le voyage qu'il avoit fait avec le seigneur de la Motte, en Flandre « pour affaires concernant grandement le service de Sa dite Majesté dont ne convenoit faire plus ample, ny ultérieure déclaration » (folio 242, verso) ; — 17 livres à Guillaume Boisot, capitaine du château de Ruplemonde, pour le voyage qu'il avoit fait le 26 novembre 1581 de Mons à Douai pour *aucunes* affaires concernant le service de Sa dite Majesté dont ne convenoit faire plus ample déclaration (folio 243, recto) ; — 500 livres à Jean van Roorda, conseiller de Sa dite Majesté en son conseil en Frise, pour le voyage qu'il fit à Spire afin d'y être présent de la part de Sa dite Majesté à la journée qui devait y être tenue et dont il ne convenait faire plus ample déclaration (folio 247, recto) ; — 571 livres, 17 sols, 6 deniers à Jean de Drenchwairt, conseiller et commis des domaines et finances de Sa dite Majesté, pour ses vacations de 66 jours depuis le 28 mars 1581 jusqu'au 24 mai suivant et être allé de Mons à Limbourg, « pour traiter avec le seigneur de la Noue, prisonnier, sur les moyens qu'il eusist voulu proposer pour sa délivrance contre le comte d'Egmont, d'avoir visité audit Limbourg, aussy à Hertogherode et Faulquemont, les munitions de guerre, les vivres, ensemble les réparations y nécessaires, soy informé à Carpen et Lomerschein sur les doléances du gouverneur et des habitants d'illecq, respectivement ensemble aussy sur le revenu et impost des dites seigneuries et quel moyen il y pourroit avoir pour les povoir ushir et rejoindre au domaine de Sa dite Majesté, aussy pour avoir traité avecq le seigneur d'Aelstorff auquel Sa dite Majesté avoit By-devant engagé les lites seigneuries

sur la terminacion du remboursement de ses deniers capitaulx, aussy avecq les habitans desdites seigneuries affin qu'ilz voulsissent accorder à Sa dite Majesté, pour reflect susdict, quelque bonne somme de deniers en ayde, et de, à son retour, avoir négocié en la ville d'Aix avecq les collecteurs des licences à Ruremonde tant pour ouyr et examiner Testât de leur entremise de Tan 1581, que aussy pour avecq eulx et aucuns du magistrat dudit Ruremonde adviser sur quel pied Ton pourroit dresser le nouvel octroy requis pour la continuation de la collecte desdites licences, ce qu'ayant achevé, avoir communiqué en la ville de Namur avecq le président du conseil provincial illecq et aydé à liquider les différens procès esmeuz entre les trois membres des estatz dudit Namur sur la forme de lever Tayde accordée à Sa dite Majesté en juillet 1580, etc. » (folio 247, recto) ; — 800 livres à Jean de Hates-tein, conseiller de Sa dite Majesté en son conseil provincial de Luxembourg, « pour le voyage que par expresse ordonnance de Son Alteze, il alloit lors faire vers Ausbourg pour affaires concernans grandement le service de Sa dite Majesté dont ne convenoit faire plus ample déclaration ny spécification » (folio 254, Verso) ; — 6 livres à Jean van Stavele, chevaucheur de l'écurie de Sa dite Majesté, « pour avoir apporté les premières nouvelles de la reprise et réduction du château de Doulieu en Tobeyssance de Sa dite Majesté » (folio 258, recto) ; — 570 livres à Hercole Magno, « en respect des bons services qu'il avoit faits à Sa dite Majesté durant le siège devant la ville de Tournay » (folio 259, verso) ; — 20 livres à sire Jean Clinerus, prêtre anglais, « pour semblable somme que iceulx seigneurs des finances luy avoient accordée pour Dieu et en aulmosne de grâce espéciale une fois » (folio 262, verso) ; — 1638 livres à messire Robert de Melun, marquis de Roubgix, sénéchal de Hainaut, lieutenant, gouverneur et capitaine général du comté d'Artois et général de la cavalerie du camp de Sa dite Majesté, en remboursement de pareille somme par lui déboursée * en espies et aultres affaires secretz durant les mois de mai, juin, juillet et août 1581 estant lors le camp es environs de la ville de Cambray, dont il n'estoit de besoing de faire aultre ny plus ample déclaration ny spécification » (folio 267, verso) ; — 703 livres, 16 sols à Artus de Ghistelles, pour ses vacations d'avoir été occupé pour le service de Sa dite Majesté du 20 juin 1580 jusqu'au 14 janvier 1581 et pour parlies extraordinaires par lui déboursées durant ledit temps, tant en espions, mes

sagers, exprès qu'autrement » (folio 267, verso) ; — 50 livres au receveur général en remboursement de semblable somme délivrée « à certain courrier que. au mois de novembre 1580, messeigneurs des finances avoient fait dépescher vers le comte de Mansfeld au pays de Luxembourg avec certaines leurs lettres concernant le service de Sa Majesté dont n'estoit besoing faire dénomination ny plus ample déclaration » (folio 268, verso) ; — 438 livres à Jean de Hatestein, conseiller de Sa Majesté en son conseil de Luxembourg, en remboursement de pareille somme par lui dépensée au voyage qu'il avait fait en l'an 1580 à la journée impériale qui lors se devait tenir en la ville de Nuremberg (folio 269, recto) ; — 200 livres à Paul de Noyelles, gouverneur de Bapaume, pour dépenses secrètes (folio 270, recto) ; — 354 livres à sire Pierre de Laderrière, prêtre, chanoine et chantre de l'église métropolitaine de St-Rombault à Malines, « en remboursement de semblable sommé par lui payée à plusieurs et diverses personnes pour le service de Sa Majesté, pendant que ladite ville de Malines estoit en l'obéissance d'icelle dont ne convenoit faire plus ample déclaration ny ultérieure spéciffi cation » (folio 272, recto) ; — 40 livres à sire Martin Nys, aussi prêtre et chapelain du collège du privé conseil de Sa Majesté « pour sa robe de l'an 1582 » (folio 272, verso) ; — 300 livres à Jean de Berghes, chevalier, seigneur de Waterdick, président du grand conseil de Sa Majesté, « pour les fraiz par luy payés au voyaige qu'il avoit fait dois la ville de Malines depuis lasurprinse d'icelle en l'an 1580 par les ennemis et rebelles de Sa Majesté, vers celle de Mons en Hainaut pour se présenter à Son Alteze et y solliciter par devers icelle le resta-blissement de la court dudit grand conseil en certain lieu assureé et convenable » (folio 273, recto) ; — 20 livres à Paul Le Saige, chevaucheur ordinaire de l'écurie de Sa Majesté, « pour pluseurs services extraordinaires par luy faitz à la suite de Son Alteze au camp tant à Nivelles, St-Ghislain, Cambray, devant la ville de Tournay, par deux distinctes fois devant Dunckerke, Berghes-St-Winocq, Audenarde. Messines, que devant le Château en Cambrésiz, Lescluze, et en tous aultres voyaiges où que ledit camp s'estoit enche-miné pour estre prest', pour s'employer en Ge que luy fut esté commandé par les seigneurs desdites finances suyvant la personne de Sadite Alteze » (folio 273, verso) ; — etc.

B. 2677. (Portefeuille.) — 25 pièces, parchemin, 5 pièces, papier

1^{er} janvier — 31 décembre 1582. — Mandements du roi Philippe II, du prince de Parme ou des gens des finances : ordonnant que le receveur général payera dorénavant à messire Jean de Blasere la pension de 400 livres qui lui était payée auparavant par le receveur de Westflandre ; — idem, à messire Jean van der Linden, abbé de Ste-Gertrude, la somme de 1200 livres en déduction de ce qui lui était dû à, cause de son traitement de conseiller ; — mettant l'abbaye de St-Amand en possession de la terre dite contentieuse ou litigieuse, « à raison que les comtes de Flandre et de Hainaut ne se pouvant accorder sur la prétention de chacun d'eux, proposant de comprendre ladite terre dans leurs districts ou limites, ont finalement comme résigné, donné et transporté la mesme terre à ladite maison de St-Amand, pour la tenir libre et sans reconnaissance de l'ung ou de l'autre, pour par ceste voie assoupir tous différens qui, à raison de ladite terre, eussent peu soudre entre eulx ; quoy ensuivant ladite maison a possédé ladite terre en toute liberté, franchise et exemption de l'ung à l'autre desdits seigneurs, sans trouble ou empeschemens quelconques, sauf que Pierre de Meleun, prince d'Espinoy et les Estats prétendus par luy choisis à sou poste, subvertissans tout ordre de bonne police ont, par force et autres sinistres praticques, enfrainct ladite franchise par collectes d'assiettes en ladite terre franche, etc. » ; — de payer 508 livres, 12 sols, 1 denier, à Pierre de Mon-cheaux, commis ou payement des nécessités de la Chambre des Comptes ; — idem, à Nicolas Honnnebicq, marchand à La Bassée, les sommes dues par les soldats sous les ordres de Philippe Hangouart ; — ordonnant aux commissaires et receveurs des annotations du quartier de Lessines d'examiner les requêtes adressées par Herdes Brugman, Daniel de May, Arnoul de St-Genois, Antoine Grégoire et Jean de Le Pire. — Constitutions de rentes sur les quatre membres de Flandre et sur la cité et le duché de Cambrai.

B. 2678. (Portefeuille.) — 22 pièces, parchemin, 2 pièces, papier, 4 sceaux.

1^{er} janvier — 31 décembre 1582. — Lettres de don ou de remise d'impôt octroyées par le roi Philippe II,

les gens des comptes ou des finances : accordant une somme de 400 livres à Jacques de Pamele, chanoine et archidiacre de St-Omer ; — idem, une somme de 1000 livres aux évêques d'Ypres et de Bruges ; — idem, 400 livres à la veuve et aux héritiers de Charles Boisot ; — idem, 200 livres à messire Christophle d'Assonleville, François Le Vasseur et Claude Marion, en attendant leurs gages ; — idem, 300 livres à Nicolas Damant ; — idem, 600 livres à Jean de Woordt ; — idem, 1200 livres à dame Marie de Licques, dame de Mouchelle, veuve de Jean de Croy ; — idem, 200 livres à Pierre de Mares ; — idem, remise d'une partie de leur fermage aux fermiers de la forêt de Mormal ; — idem, 150 livres à Josse de Damhouder et Englebert Doeyenbrugge ; — idem, 350 livres à Guillaume de Rouck ; — idem, 150 livres au receveur général ; — idem, remise d'une partie de son fermage à Robert van Brugghe, pour un fief dit Sprinsen-Leen situé près de la ville de Bailleul ; — idem, du droit d'aubanté à Julien Blondel, natif d'Aire ; — idem, remise et rappel de ban pour François Beert, de Courtrai, banni à cause de sa fréquentation des sectes réformées ; — idem, une pension de quatre patars par jour à Jacques de Bergnies, archer du corps ; — idem, à Jérôme des Trompes, receveur des droits de tonlieu de Bruges, la somme de 700 livres pour ses gages et ceux des gardes, commis, etc., dudit tonlieu ; — idem, exemption du droit de maltôte en faveur de messire Jean Carlier, chanoine de l'église Notre-Dame de Tournai ; — idem, le bail du moulin de le Marre et autres héritages sis à Fiers, à Andrieu Crucque, — idem, à Madeleine de Bourgogne, veuve de Jacques de Dongelberghe, l'autorisation de lever sur le revenu des biens de son fils, la somme de 340 livres qui lui sont dues par son dit fils Henri de Dongelberghe, « à présent détenu prisonnier en la ville de Bruxelles, » laquelle somme était assignée sur le peu de biens « que ledit Henry possède au pays et comté de Hainaut à cause de sa femme semblablement détenue en prison étroite, etc. » ; — idem, à Nazarre de le Vallée le bail d'un moulin à blé à Péronne ; — idem, remise d'une somme de 73 livres à Pierre Geeraerd, fermier de la Moëro et *cygnerie* au quartier de Bergues ; — idem, grâce et absolution pour « les faits mal passés » à Jean van Roode. — Lettres patentes du roi de France Henri III accordant remise de toute imposition aux habitants de Montreuil-sur-Mer, à raison des calamités de la guerre.

B. 2679. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 14 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1582**. — Attestations par : les mayeurs des villes d'Aire, Béthune, Hesdin, Arras, Lille, au sujet des impositions et de la valeur des grains. — Visite des *dicages* de Terneuze, Saemslach, Aendyck et Nooten dans l'ambacht d'Axel. — Copie d'une lettre du roi Philippe II au magistrat de la ville de Lille pour le remercier des secours fournis afin de faciliter la reprise de Tournai. — Projets de baux de parties du domaine de Bapaume. — Extraits : de comptes du capitaine Jean Dausque, de Jean du Lo, receveur des aides de Flandre, de Thierry Hamon, receveur de Namur ; — des registres des biens confisqués. — Rapport des commissaires chargés de la vente des bois provenant de la forêt de Nieppe. — Attestation au sujet des gages réclamés par Simon Lesecq, notaire à Armentières, à cause de l'annotation des balles de laine venant d'Espagne arrivées à Lille et Armentières. — Déclaration de droits domaniaux à Bapaume et des impositions et droits seigneuriaux à Lens.

B. 2680. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1582**. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II, les gens des comptes ou des finances : instituant Jean de Blazere, président du Conseil provincial de Flandre ; — François de Roulers, bailli de la mairie de Deulemont ; — François de Langhemersch, bailli de la Salle d'Ypres. — Constitutions de procureurs. — Nomination de François de Avroult comme gouverneur de la maladrerie du Val des Ladres à Montreuil-sur-Mer.

B. 2681. (Portefeuille.) — 81 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1582**. — Quittances délivrées par : Christophe Godin, receveur général des finances, Francisco Gonvola, Nicolas van der Gauwin, commis du receveur de l'artillerie, Pierre Allart, dit Conabias, prévôt de l'artillerie, Valentin de Pardieu, gouverneur de Gravelines, Jean de Rouweny, commissaire des revues, Jean de Villagas, entretenu de l'exercite du Roi, Nicolas Gontard, marchand à Namur, Nicolas Albert, marchand à Liège,

Toussaint Colsinau, marchand à Namur, Philippe Coene, marchand à Tournai, Vincent Monyot, marchand à Liège, des sommes qui leur ont été payées pour achat de poudre et engins d'artillerie, Adam d'Odrimont, receveur général des vivres du camp du Roi, J. de Drenewaert, Pierre Franeau, Robert Herdi-court, André Heue, receveur général de "vV estflandre, Antoine de Bassecourt, Guillaume de Mauwde, les évêques d'Ypres et de Bruges, Nicolas Damant, Barbe Perrot, veuve de Hugues de* Bouterhouzen, Pierre des Mares, Pierre Glas, Jean de Voordt et Benoît Charreton, de sommes reçues pour diverses causes du receveur général des finances ; — les doyen et hapitre de l'église collégiale St-Pierre de Lille, pour messes célébrées en la chapelle Notre-Dame de la Treille ; — Guillaume de Carondelet, seigneur de Crupet, d'une rente sur le domaine de Namur ; — Jeanne de Mailly, abbesse de Notre-Dame de Long-champ, de 53 livres assignées sur les bois de Wasse-lot ; — Jean de la Roze, Paul Le Saige, chevaucheurs, Philippe de Belleforière, capitaine delà ville de Lillers, Adrien Boote, greffier des finances du Roi, Jean de Blazere, président du Conseil provincial de Flandre, Philippe Franeau, trésorier des guerres, Toussaint de Romme, huissier de la Chambre du Conseil d'État, Charles de Bonnières, conseiller du Conseil de Flandre, Marie de Licques, dame de Mouchelle, veuve de messire Jean de Croy, Jean de Courtewille, Robert de Melun, marquis de Roubaix, Meugin Bernardin, garde-vaisselle du duc de Guise, Jacques Tayart, pensionnaire delà ville de Gand, Jean Loutten, maître de la Chambre des Comptes à Lille, Adrienne de la Torre, veuve de Charles Boisot, Eustache de Croy, Antoine de Helfaut, etc., des sommes dues pour leurs gages, pensions ou frais de voyage ; — Jean Taffin, ministre de la parole de Dieu en l'église réformée française de la ville d'Anvers, de la somme de 486 livres, 10 sols, 9 deniers, pour et au nom des héritiers de feu son frère Jacques Taffin, jadis président et premier maître en la Chambre des Comptes de Gand.

B. 2682, (Registre.) — In-folio, 255 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1583**. — « Compte cincquiesme de Christophe Godin, conseiller du Roy, nostre sire, receveur général de ses domaines et finances, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de

322,353 livres, 5 sols tournois ; les dépenses à celle de 320,300 livres, même monnaie ; — en tête de ce compte se trouve transcrite l'ordonnance royale prescrivant que pendant la vacance des fonctions de chef des finances résultant de la mort du comte d'Ysenghien qui les remplissait, toutes les dépêches signées par le trésorier général et deux commis ordinaires des finances devront être tenues pour bonnes, valables « et de telle force, vigueur et efficace comme sy~ung chief avecq le trésorier général les avoient signées ainsy que diet est et que contient l'instruction susditte etc. ». Les principaux articles sont les suivants : 220 livres reçues de feu Guillaume de Neue, « en son vivant chairier de Namur, en deniers payez à Adrien Mennich pour icelles estre par luy employées en certaines affaires secretz concernans grandement le service de Sa Majesté dont n'estoit besoing faire auttre déclaration » (folio 78, recto) ; — 300 livres de Jean van Hatten, receveur de Vollenhoe, en deniers payés à messire Jean Urd chancelier du Conseil de Sa Majesté en Overyssel, Drente et Linghen, pour la parpaye de 2000 livres que Sa Majesté lui a accordées en récompense des bons et agréables services par lui faits en divers voyages tant audit pays d'Overyssel, Clèves que ailleurs, pour affaires secretz et de grande importance dont Sa Majesté ne vouloit être faite plus ample déclaration » (folio 80, recto) ; — 265 livres, 17 sols de Guillaume Le Vasseur, seigneur de Valhuon, en deniers payés à Louis Cam-bier, receveur du domaine de Sa Majesté au quartier d'Arras, pour l'achat fait par lui au mois de novembre 1581, à l'ordonnance de Mgr le Prince de Parme et de Plaisance, de 441 livres de poudre employées « à l'expugnation et réduction de la ville de Tournay en l'obéyssance de Sa Majesté » (folio 86, recto) ; — 500 livres de Guillaume Le Vasseur en deniers payés à François Le Vasseur, seigneur de Moriensart, secrétaire des *consaulx* d'État et Privé de Sa Majesté et greffier de l'ordre de la Toison d'Or, « et ce, tant en faveur et respect des grandes peines, labours et travaux par lui supportez et endurez par interval de temps à la suyte de Son Altèzeau camp de Sa Majesté, tant devant les villes de Bouchain, Nivelles et Nie-nove que devant le Château en Cambrésiz, Lescluze. et Lieckiercke, pour la réduction desdites villes et places en l'obéissance de Sa Majesté depuis le 1^{er} mai 1580 jusqu'au 31 janvier 1583, que en considération de la grande chierté des vivres et toutes aultres

choses ayant régné pendant ledit temps » (folio 92, recto), — 6250 livres du même en deniers payés à Adam Dodrimont, receveur général des vivres du camp de Sa Majesté, « pour l'achat de 2500 razières de socron brazé que son Alteze avoit ordonné estre mises en provision au fort naguères érigé devant la ville d'Ypres pour en nourrir et sustenter les gens de guerre tant de cheval que de pied entrez en garnison audit fort pour la garde et deffense d'iceluy » (folio 98, recto); — 4193 livres, 19 sols, 2 deniers de Philippe de la Barre, conseiller de Sa Majesté et receveur des aides de Hainaut, en deniers payés au receveur de l'artillerie de Sa Majesté Vincent de Seuft, pour en faire paiement à Philippe Caux, marchand demeurant à Tournai, pour la livraison de 12893 livres de poudre au mois de septembre 1581 lors de « l'expugnation et. reprinse de la ville de St-Ghislain lors possédée des rebelles de Sa Majesté », ainsi que pour la provision des villes d'Alost et de Lessines (folio 101, verso); — 16800 livres de Benoît Charreton, écuyer, seigneur de Chassey, conseiller de Sa Majesté, commis de ses finances, trésorier de son Epargne, administrateur des biens des absents, en deniers payés à Claude de Chauvirey, receveur général au comté de Bourgogne, d'illustrissime et révérendissime père en Dieu messire Antoine Perrenot, cardinal de Grandvelle, conseiller du Conseil d'Etat de Sa Majesté, pour quatre années de ses gages et pensions, en considération des grands, longs, notables et agréables services qu'il avait faits à l'Empereur Charles-Quint (folio 118, recto); — 58237 livres payées au trésorier des guerres Philippe Frareau (folio 132, verso); — 764 livres à Vincent de Seuft, receveur de l'artillerie, « pour fournir au paiement de plusieurs parties inexcusables concernans le faict de l'artillerie » (folio 133, recto); — 568 livres, 17 sols au même, « pour en payer et rembourser le marquis dé Roubays de semblable somme par luy payée et desboursée es mois do mars et avrill 1582 pour le montaige, esquippage et conduite de certaines pièces d'artillerie, transportz de munitions de guerre et aultres parties nécessaires pour le faict de l'artillerie pour l'expugnation de la ville de Lens en Arthois lors surprinse des François » (folio 133, verso); — 362 livres à messire Jean Richar-dot, chevalier président du Conseil provincial d'Artois, conseiller et maître aux requêtes ordinaires du privé Conseil, pour son traitement (folio 148, recto); — 3900 livres à messire Christophe de

Mondragon, chevalier, colonel d'infanterie espagnole et « lors naguères capitaine et superintendant. du pays de Zélande et de l'île de Walcheren, pour son traitement « à raison dudit estât de capitaine avec plain pouvoir auctorité et mandement especial rte tenir, exercer et déservir dès lors en avam dit estât, de garder, préserver et deffendre icelluy pays de toutes invasions, surprises, dangiers et périlz. de maintenir soubz l'obéissance de Sa Majesté les inanans et inhabitans dudit pays, et faire tout extrême devoir et diligence à la paciffication des troubles lors suscitez celle part et que s'y pouroient encoires susciter par après, d'y tenir et faire tenir bon guet et garde partout, tant de jour que de nuyc selon l'exigence du temps et audit guet et garde contraindre et faire contraindre tous ceulx qu'il appertendrait et tenuz y seroyent, tenir bonne intelligence et correspondance avec les chiefz et capitaines des gens de guerre quy estoyent lors en garnison illecq, et généralement faire tout ce entièrement que ung bon et léal capitaine et superintendant de Zélande susdit pouvoit et devoit faire etc. » (folio 184, recto); — 400 livres à Conrard Pirus, « pour et au nom de dame Barbara de Blomberg, sa mère, veuve de feu Jérôme Keghel etc. » (folio 189, recto); — 42 livres à messire Jean van der Burch, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du privé Conseil, pour ses peines d'avoir vaqué en la ville de Valenciennes « afin d'induire le magistrat illecq de recevoir en ladite ville quelque nombre de cavalerie » (folio 205, verso); — 150 livres à Guillaume de Mérode, seigneur de Royeïnbourg, conseiller et commis extraordinaire des finances, pour le voyage qu'il avait fait « au pays de Gheldres, Bois-le-Duc et autres lieux circonvoisins de la Campagne pour affaires concernans le service de Sa Majesté dont ne convenoit faire plus ample n'y ultérieure spéciffication » (folio 206, recto); — 294 livres à demoiselle Adrienne de la Torre, veuve de feu messire Charles Boisot, en son vivant conseiller et maître aux requêtes ordinaire du privé Conseil, « pour 46 jours qu'« ledit Boisot avoit vacqué tant en la ville d'Alost pour le renouvellement de la loy illecq que à son retour avoir prins certaynes inforirations à Lessines et de là parti pour le camp lors devant la ville de Tournay, pour faire rapport à Son Alteze de son besoigné » (folio 207, recto); — 1000 livres à messire Charles, prince d'Aremberg, baron de Zevenberg, « eu tant moins et à bon compte du voyage que, à l'ordonnance de Son Alteze, il alloit lors faire

vers Coloingne à la diette qui se devoit tenir pour affaires concernans grandement le service de Sa Majesté dont ne convenoit faire plus ample déclaration ny spécification » (folio 210, verso) ; — 193 livres, 10 sols à Josse de Herchowe, premier clerc en l'audience de Sa Majesté, « pour 129 jours vacqués avec le prince d'Aremberg et le conseiller Hattestein pour les servir de secrétaire durant le voyage qu'ils avoient fait vers Ausboyrg à la diette impériale » (idem) ; — 20 livres aux pauvres sœurs du couvent de Béthune, réfugiées en la ville de Malines, en aumône et en considération de leur exil et pauvreté (folio 226, verso) ; — 18 livres à Albertus Dausurs, étudiant d'Amsterdam, en don pour avoir été détroussé et pillé par les Français et voleurs sur le chemin, venant de Calais par-deçà (folio 228, recto) ; — 12 livres à frère Jean de Burchgrave, prêtre de l'ordre de Notre-Dame des Carmélites à Bruges, « en don pour Dieu et en aumône, en considération et respect de son exil par les ennemis et rebelles de Sa Majesté et de sa pauvreté » (folio 228, verso) ; — 22 livres à demoiselle Adrienne de Waelwy, religieuse du couvent et monastère de Ste Claire-lez-la ville de Gand, « pour Dieu et en aulmosne pour en subvenir à sa nécessité causée par son exil dudit couvent et monastère par les rebelles de Sa Majesté » (folio 228, verso) ; — 693 livres à messire Robert de Melun, marquis de Roubaix, sénéchal de Hainaut, etc., en remboursement de semblable somme payée pour le service de Sa Majesté « en espies et aultres affaires secretz durant le temps de quatorze mois entiers depuis le 1^{er} septembre 1581 jusqu'au 31 octobre 1582 dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration ny spécification » (folio 231, recto) ; — 200 livres à Artus de Ghislelles, seigneur de Rimersch, pour les employer « en certaines affaires secretz concernans grandement le service de Sa Majesté etc. » (folio 231, verso) ; — etc.

B. 2683. (Portefeuille.) — 35 pièces, parchemin, 14 pièces, papier.

1^{er} janvier—31 décembre **1583**. — Mandements du roi Philippe II et des chef, trésorier et commis des finances : relatifs à la réformation du calendrier, € considérant que nostre saint père le pape moderne, pour certaines très justes causes à ce le mouvans, ait fait réformer l'an passé le callendrier ecclésiastique, et en ce lieu en ait fait ung perpétuel pour servir

principalement aux festes et solempnitez de l'église, par lequel SaSaiucteté avoit ordonné de retrencher et oster de ladicte année dix jours entiers fourcouruz depuis la nativité de Nostre Seigneur Jésus-Christ jusques à présent par omission de certaines minuttes par an négligées, lequel retranchement de- dix jours Sa Saincteté avoit ordonné estre fait au mois d'octobre dernier, avecq clause que sy ladicte ordonnance ne venoit en temps compétent pour le pooir mettre lors en exécution, il seroit fait l'année suivante que l'on compteroit 1583, etc. », ordonnant en conséquence « que sy tôt que l'on sera arrivé au X^o de febvrier prochain inclus, le lendemain l'on comptera le vingt-cinquesme jour dudit mois de febvrier qui sera la veille de la chayère Saint Pierre et le 23 du mesme mois seroit le jour des cendres et premier de caresme, etc.» (Tournai, 10janvier 1583) ; — ordonnant aux trésorier général et commis des finances d'admettre dans les comptes de Christophe Godin, receveur général des finances, diverses sommes payées à la ville de Bourbourg, à celle de Lille, à Cosmo Masco, secrétaire du prince de Parme, à dom Frédéric Dyve, abbé de Marpillles, Philippe Louis, marchand à Tournai, Pierre Drouckeman, secrétaire pour les affaires d'Allemagne, Leonardo de Taxis, maître général des postes, demoiselle Chrétienne Boisot, veuve de feu Pierre de Pas, Jean Urd ; — interprétant quelques articles du placard du 25 août 1580 concernant les droits à percevoir sur la vente des aluns ; — ordonnant aux gens de la Chambre des Comptes de remettre au sieur Bouden, maître de la Chambre des Comptes, tous les titres et renseignements relatifs à la terre de Mortagne ; — donnant des instructions à maître Pierre de Belvalet et Philippe Le Prévost, commissaires sur le fait du nouvel acquêt au pays d'Artois ; — prescrivant l'interdiction d'acquérir des biens appartenant à des français ; — validant des lettres de décharge en faveur de Christophe Godin. Mandement des président et trésorier de France en la province de Picardie portant vidimus des lettres patentes du Roi du mois de janvier 1583, qui confirment les privilèges de la ville de Montreuil-sur-Mer.

B. 2684. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 4 pièces, papier, 3 sceaux.

1^{er} janvier — 31 décembre **1583**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II

ou les gens de la Chambre des Comptes : érigeant en } comté la terre et seigneurie d'Hénin-Liétard en faveur de messire Oudart de Bournonville, chevalier, baron de Varlin, Houllefort, seigneur de Câpres, Divion, Ranchicourt, Fournes, Bondues, du Maisnil, gentilhomme de bouche du Roi, de son Conseil d'État, chef d'une bande d'hommes d'armes, gouverneur et capitaine des ville et cité d'Arras, capitaine d'une compagnie de cheveu-légers, etc ; — autorisant Barbe Maselier, veuve de Jacques Mahieu, à résider dans les pays rebelles à condition de revenir au premier appel, sur sa remontrance que, « dès le mois de mars 1582, elle auroit obtenu sa reconciliation avec Sa Majesté, pour laquelle mectre en effet et povoir joyr ladicte suppliante à la première advertance et réclamation auroit délaissé la ville d'Anvers, et prenant la voye de mer comme pins seure et à la condition de la suppliante plus aisée à cause de son ancien et pesant eaige l'empeschant de cheminer de pied, et, estant arrivée à Middelbourg en Zellande, luy est survenue une maladie de laquelle empeschée et davantaige par chute ayant le bras hors du lieu et grandement offensée , après quelque séjour audit Middelbourg, auroit pour sa guérison et meilleure cure retournée audit Anvers où elle auroit encore par long espace de temps continué en maladie et indisposi-tion.tellement qu'ellen'avoit osé empreindre de nouveau le voiaige de son retour, lequel néantmoins désirant par grande affection effectuer, ensamble retirer es pays et provinces reconciliés Nicolas, Barbe et Catherine Mahieu, enffans de feu Nicolas son filz, etc. » ; — accordant remise à la ville de Bapaume, de 199 livres, 9 sols 6 deniers ; — idem, à Jean Bouchain, Jean Corlin, la veuve de Jean Hermand, fermiers des herbages de la forêt de Mormal, du quart de leur rendage ; — idem, à Laurent Remaignan, fermier de la table des prêts, de la somme de 160 livres, 18 sols ; — idem, à Jean Leclercq et Louis Calyot, de sommes sur les achats de bois faits par eux dans la forêt de Nieppe ; — idem, au marquis de Roubaix, de la moitié des droits seigneuriaux dus par suite de la donation qui lui a été faite par le vicomte de Gand, des seigneuries de Caumont, Bertincourt, de la prévôté de Douai et de ses dépendances ; — accordant aux habitants de Bruxelles, « à tous généralement sans exception quelconques pardon et oubliance générale et perpétuelle de toutes les faultes, crimes, fourfaitz, excès, désordres et mésuz par eulx commis durant ces troubles, de quelque qualité qu'ils soient, sans

aucun excepter, et la mémoire demourera estaincte et assoupie comme de chose non advenue, avecq interdiction bien expresse à tous procureurs généraux, justiciers, officiers et tous aultres de n'en faire mention ou poursuite ou aultrement, etc., alors qu'il soit notoire à tout le monde que les excèz et mésuz commis tant par le corps que les bourgeois, manans et habitans de ladicte ville sont tant plus considérables pour la qualité de la place quy est le siège royal et quy a esté si longuement bénéficiée par Sa Majesté et ses très nobles devanciers, et par conséquent méritoient chastoy plus sévère et rigoureux que nulz aultres, toutes fois pour monstrier la clémence et bonté de Sa Majesté et qu'elle veult surpasser les péchez et offenses de ses subjectz et vassaulx, Son Alteze bien informée de ceste intention, et pour la particulière affection qu'elle a au bien et repos de ceste ville, ensamble pour l'espoir qu'elle a conceu que doresnavant ilz se conduiront mieulx que de passé, mesmes pour la démonstration que desjà ils font de se repentir et vouloir humilier » (copie incomplète) ;—idem, aux habitants de Tournai une honorable capitulation (copie) ; — confirmant aux habitants de la châtellenie de Bergues St-Winoc le droit d'établir une taxe sur les marchandises importées en leur ville de Bergues, pour employer les deniers en provenant au paiement de leur quote-part dans les 60,000 livres accordées à Sa Majesté; — accordant à Antoine Cocquerel, prorogation de. son fermage du droit du péage à Bapaume; — notifiant l'anoblissement de Claude et Robert de Bassecourt.

B. 2685. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 11 pieces, papier.

1^{er} janvier— 31 décembre **1583**. — Attestations délivrées par : les mayeurs et échevins des villes de Bapaume, Lens, St-Omer, Terremonde, Hesdin, Cassel, Gallamez, au sujet des impositions , de l'estimation des grains et du droit de nouvel acquêt ; — maître des Trompes au sujet de la marque d'arbres au bois de Wasselau ; — Mouton, greffier criminel de Lille et Chocquet déclarant avoir visité les registres aux condamnations civiles et criminelles. — Bail du moulin de Marchinelle. — Déclaration par Oudart de Bournonville de la valeur des terre et seigneurie de Hénin-Liétard, Quévy, Noyelle, Godant et Obies. —

Mise à ferme des menus cens de Bapaume. — Enquête touchant la noblesse des bâtards des nobles au quartier de Lille, faite, « pour satisfaire à l'ordonnance de Messeigneurs les président et gens de la Chambre des Comptes de Lille, par Nicolas Pouillon, licencié-ès-lois, procureur du Roy nostre Sire »; (cette enquête est affirmative en faveur de la noblesse desdits bâtards). — Inventaire des briefs de Mortagne. — Comptes des recettes de Dunkerque « présentés par les bourgmestres et échevins dudit lieu au sujet des droits appartenant au duc de Vendôme depuis le 16 juillet 1583, jour de la réduction de la ville jusqu'en 1589 »; — idem, d'Ath; — idem, de la fondation faite en faveur des pauvres par Walleran Hangouart, doyen et chanoine de l'église collégiale St-Pierre de Lille et aumônier de l'Empereur Charles-Quint.

B.2686. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 12 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1583**. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II, instituant : Eustache de Bacca et Mathieu Twistleman, sergents du bois de Nieppe ; — idem, Antoine Crégnay, receveur de la châtellenie de Bergues ; — par les bailli, mayeur et échevins d'Audruicq nommant Valentin de la Palme, receveur de l'impôt établi pour réparer le château dudit Audruicq. — Constitutions de cautions et nominations de procureurs.

E. 2687. (Portefeuille.) — 104 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1583**. — Quittances délivrées par : Christophe Godin, receveur général ; — Benoît Charreton, commis des domaines et finances et trésorier de l'Epargne, Philippe Franeau, trésorier des guerres, Jean Regnault, receveur du domaine de Hesdin, Nicolas Canis, promoteur de l'inquisition, Leonardo de Tassis, Jean van der Linden, abbé de Ste-Gertrude, Claude de Berlaymont, gouverneur de Charlemont, pour achat de poudre, Pierre Ernest, comte de Mansfeldt, Marguerite Godz, veuve de François de Valières, en son vivant garde-joyaux, Guillaume d'Enghien, secrétaire du Conseil privé, Pedro Colonia, contador de l'exercite du Roi, Maximilien de Par, commis à la dépêche des messageries, les mayeur et échevins de St-Omer pour

achat de poudre, louchets, piques et haches, Jean de Burchgravc, prêtre de l'ordre Notre-Dame des Carmes, Martin Nys, chapelain du collège du Conseil privé du Roi, Adam Dodrimont, Jean Billiet, orfèvre, de la somme de 160livres, 5 sois pour avoir fait un calice servant à la chapelle du bureau des finances et deux « apalles » avec la boîte-dorée ; Paul de Croonendaele, greffier des dpmaines du Roi, Jérôme Mas, huissier du Conseil privé, Robert de Melun, marquis de Roubaix, Laurent Darez et François Jacquet qui ont fourni « plusieurs sortes de drap d'argent et de soye livrez pour faire une casure et un drap d'autel avec ses garnisseraens », Barbe Blombergh, veuve de Jérôme Kegel, en son vivant commissaire des montres ; Adrien de Gonne-court, gouverneur de Maestricht, des sommes qu'ils ont reçues du receveur général, Jean de Hardyn, vicaire et chapelain de St-Omer, d'une rente de 47 sols 6 deniers sur *la blanche fleur de lis* « de présent à Sa Majesté par droit de confiscation, icelle rente fondée en la chapelle St-Jacques en l'église Ste-Aldegonde » ; Antoine de Glimes et Gérard de Marbais, de rentes sur les biens confisqués de Namur ; Colinet des Chairs, clerc de Gommegnies ; — les religieux de St-Josse-sur-Mer ; Louis van Melle, huissier, Nicolas Parnin, chevaucheur, Jean van der Burch, conseiller, Jean Fayet, ingénieur, Jean Regnault, Charles de Bonnières, chevalier ordinaire du Conseil provincial d'Artois, Georges de Chastenois, secrétaire du duc de Lorraine, etc., de leurs gages et pensions.

B. 2688. (Registre.) — In-folio, 326 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1584**. — « Compte sixiesme de Christophe Godin, conseiller du Roy nostre sire et receveur général de ses deniers et finances, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 465,020 livres, 11 sols, 10 deniers tournois; les dépenses à celle de 446,693 livres, 1 sol, 10 deniers même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 395 livres reçues de Loys Samin, receveur du domaine de Sa Majesté au quartier de Bailleul, en deniers payés à Gérard de Hornes, chevalier, baron de Bassigny « pour les vacations et desbourse-mens par luy faitz tant à Aix où qu'il avoit esté envoyé par le commandement de Sadicte Alteze pour le service de Sa Majesté à la dernière journée affin de traicter et négocier avecq les subdélégués de l'Empe

revu- touchant le redressement des affaires, troubles illecq, que pour par semblable commandement de Sadicte Alteze avoir esté l'an 1583 envoyé doiz la ville de Namur vers le pays de Liège pour affaire concernans aussy le service de Sa Majesté » (f° 22, recto) ; — 245 livres reçues de Jean de Warenguien, receveur du domaine de Sa Majesté au quartier de Lille, en deniers payés à maître Guillaume de Vendeville, conseiller, commissaire du Conseil en Flandre pour être allé au mois de février 1582 de Douai à Tournai, « pour entendre de son Alteze ce que icelle estoit servye luy encharger, et s'estre transporté à l'ordonnance de Sadicte Alteze à deux diverses fois au mont St-Eloy au payz d'Arthois pour induire le prélat dudit Mont St Éloy de contribuer à l'entretènement du séminaire.érigé par Sa Majesté en l'Université dudit Douay; puis jusques en la ville de Nyeuport pour s'informer de la trahison qui avoit esté sur main en laditte ville et punir ceulx qui en seroient coulpables(140) » (f° 27, recto) ; — 583 livres, 10 sols reçus du même en deniers payés à Philippe du Chastel, seigneur de Blangelval, capitaine d'une compagnie de ehevau-légers italiens pour le service de Sa Majesté, pour une partie de la pension que Sa Majesté lui a accordée en considération « des bons, diligens et agréables services qu'il avoit continué de faire à Sa Majesté doiz plusieurs années, mesmes es occurrences qui s'estoient présentées en ses Pays-Bas en fait de guerre et autrement, comme encoires il s'employe de grande volonté et espéroit y continuer à l'advenir aussy pour avoir fait grands devoirs pour l'avancement de la réconciliation des provinces wallonnes à Sadicte Majesté, etc. » (f° 27, verso) ; — 200 livres reçues du même en deniers payés à Louis Bridou et Baudouin de Le Vigne, marchands de drap à Lillo, « en tant moins de 6,659 livres, 2 sols à quoy montoit la parpaye de 7,159 livres, 2 sols pour semblable somme que Sa Majesté leur estoit demeurée redevable, et à quoy revenoient les parties de diverses sortes de draps et estamittes par eulx livrées tant à aulcungz prélatz, chevaliers de l'ordre du Thoisson d'Or, seigneurs, gentilzhommes, aux consaulx d'Etat Privé et des Finances et à aucuns aultres des consaulx de Sa Majesté par deçà, aussi à plusieurs gentilzhommes et officiers de mondit seigneur le Prince de Parme et de Plaisance, que à diverses aultres personnes pour faire accoustremens de deuil pour les obsecques de feue de très-haulte mémoire la Royne d'Espagne (cui Dieu absoille), célébrées en l'église de Sainte Waltrude en laditte ville de Mons les 29° et 31* jours du mois de janvier 1681 .ensemble pour l'oratoire, lict de chambre, coussins, tapis de table, chayeurs et aultres choses nécessaires pour les chambres de Son Alteze, etc. > (f° 28, verso) ; — 500 livres de François Tavernier,

(140) Nieuport s'était rendue, après deux jours d'attaque, au due de Parme, le 18 juillet 1583. Dans le courant de 1584, les Gantois y pratiquèrent des intelligences afin de rentrer en possession de cette place.

receveur du domaine de Sa Majesté au quartier d'Arras, en deniers payés à Jacques de Coudenhove, grand fauconnier de Sa Majesté au pays de par deçà, en tant moins delà pension de 2,000livres que Sadite Majesté lui avait accordée en considération « des bons services et devoirs par lui faitz pour induire au service de Sa Majesté feu le comte de Rennebourg (141) avecq les provinces de Frise.Groeninghe ot Overysseel dont il avoit le gouvernement, à raison de groy ses biens avoient esté saiziz et occupez par les rebelles, que en respect des grandz et apparans dangiers auxquelz il s'estoit posé pour avoir accès audit feu comte de Rennebourg, traicter avecq luy et l'induire à ladicte réduction, laquelle finalement il avoit effectué tellement que ledit feu conte de Rennebourg s'estoit avecq laditte ville de Groeninghe et aultres places remis en l'obéissance de Saditte Majesté, à commencher ladite pension avoir cours dès le 27" de septembre 1581 et à en joyr luy et ses héritiers dès là en avant jusques à ce que les quatre villes de Gand, Bruges, Anvers et Utrecht seroient réduites soubz l'obéissance do Sadicte Majesté et qu'il seroit remis en la plainière joyssance de sesditz biens » (1° 38, verso) ; — 1,000 livres de Christophe Marche, receveur du domaine de Sa Majesté au quartier d'Aire, en deniers payés au marquis de Berghes, «pour les vacations et aultres fraiz par luy soutenuz au voyaige qu'il avoit lors dernièrement fait vers le duc Ernest de Bavière, Electeur et archevesque de Coloingne, pour le congratuler de la part de Sadicte Maj esté en son élection audit Électorat et

(141) Georges de Lalaing, comte de Renneberg, gouverneur de Frise pour les États, après avoir pris Campen, Deventer et remporté de nombreux succès à la tête des troupes nationales, sous l'influence de sa sœur Cornélie de Lalaing, baronne de Montceau, trahit le parti des États et livra Groningueaux troupes royales. Après avoir échoué à la tête de ces dernières devant la ville de Steenwyk, il mourut de remords, dit-on, peu de temps après.

archevesché, que pour aultres bonnes considérations et en adjuda de costa » (f° 53, verso) ; — 600 livres de Guillaume Le Vasseur, seigneur de Valhuon, receveur de l'aide ordinaire d'Artois, « en deniers payés à certain personnaige qu'il ne convenoit nommer pour être par lui employée en certain affaire secret concernant grandement le service de Sa Majesté dont n'estoit besoing faire aultre ny plus ample déclaration, ny ultérieure spécification, mais en avoit Son Alteze plaine satisfaction et contentement » (f° 99, recto) ; — 336 livres, 10 sols à Olivier Meyne, receveur des impôts des villes et châtelles de Courtrai et Audenaerde, en deniers payés à Marc de Ocoche, commissaire de Sa Majesté, « pour son remboursement de semblable somme dépensée en quarante deux postes par luy courruës, à l'ordonnance de Son Alteze, doiz le 10^e jour de febvrier 1583 jusques au 3^e jour d'avril ensuivant audit an, tant pour faire encheminer les dix compagnies du régiment qui fut au baron d'Aubigny avecq les quatre compagnies du régiment du conte de Berlaymont vers la Campigne au secours du camp de Sa Majesté, devant la ville d'Eyndhoven (142), et pour estre allé à Chastelet pour trouver les seigneurs députez de l'Evesque de Liège estans rassemblez audit Chastelet pour par ensemble entendre aux logemens des gens de guerre de Sa Majesté, logez et à loger audit pays et territoire » (f° 108, recto) ; — 116,253 livres, 4 sols, 8 deniers payés à Philippe Le Clercq, conseiller et trésorier des guerres de Sa Majesté (f° 147, verso) ; — 197 livres, 5 sols à Conrard Pirus pour et au nom de Barbara de Blomberg, sa mère, veuve de Jérôme de Kegel, etc. (f° 214, recto) ; — 67 livres, 10 sols à messire Jean van der Burch, conseiller et maître aux requêtes- ordinaire du privé Conseil de Sa Majesté, « pour neuf jours que, à l'ordonnance de Son Alteze, il avoit vacqué en la ville de Bruges pour la publication et exécution du traicté de la réconciliation de ladite ville avecq Sa Majesté (143) » (folio 245, recto) ; — 592 livres à messire Antoine de Gongnies, chevalier, seigneur de Vendegies, gouverneur de la ville du Quesnoy. « pour les voyaiges que, à l'ordonnance de Son Alteze, il avoit fait es mois d'octobre et novembre 1583 vers le duc d'Anjou en France, l'un voyaige à Laon en Laonnois, l'autre au Château de Thierry, et deux aultres vers Sadicte Alteze (le prince de Parme), tant au camp à Eeclou qu'en la ville de Tournay(144) » (f° 253, recto) ; — 649 livres, 16 sols,

4 deniers à messire Charles, prince, comte d'Aremberg, etc., « pour 154jours par luy vacquez en l'an 1582 au voyaige que par expresse charge de Sa Majesté il avoit fait vers Ausbourg à la diette impériale, pour en qualité d'ambassadeur royal, y tenir son rang et représenter sa personne, et les restans quarante jours à deux diverses foiz en la ville de Coloigne, pour y traicter aulcuns affaires concernans grandement le service de Sadicte Majesté » (f° 255, verso) ; — 595 livres à messire Gérard de Hornes, chevalier, baron de Baussigny, « à cause des vaccations et desbourse-mens par luy faitz tant à Aix où qu'il avoit esté envoyé par commandement de sadicte Alteze pour le service de Sa Majesté à la dernière journée, affin dé traicter et négotier avecq les subdéléguez de l'Empereur touchant le redressement des affaires troublez illecq, que pour, par semblable commandement de Sadicte Alteze, avoir esté envoyé l'an 1583 doiz la ville de Namur vers le pays de Liège pour affaires concernans aussi le service de Sa Majesté » (f° 257, recto) ; — 1,000 livres à messire Florent, comte de Berlaymont, baron de Hierges et souverain bailli du pays et comté de Namur, « tant pour le voyaige que, à l'ordonnance de Sa Majesté, il avoit lors dernièrement fait vers le Roy très chrestien de France lors estant à Masières que pour adjuda de costa et aultres bonnes considérations » (folio 259, verso) ; — 1,800 livres à demoiselle Anna de Buyr, fille du sieur Adam de Buyr et de dame Marie d'Autriche, qui lui avaient été consenties et accordées de grâce spéciale et par forme d'adjuda de costa, « tant au respect du subit trespas de

(142) Eindhoven, ville de la Campine, avait été prise par Bon-nivet, un des principaux officiers du duc d'Anjou, à la fin de 1582-. Elle fut reprise au mois de mars 1583 par le comte Charles de Mansfeldt.

(143) Bruges fut livrée au prince de Parme le 26 mai 1584 par le prince de Chimai qui commandait cette ville au nom de États, à l'instigation de son père le duc d'Arschot.

(144) Le duc d'Anjou, à la suite de l'insuccès de son attaque pour surprendre Anvers et y établir le centre du gouvernement absolu qu'il méditait, se retira en France. Poursuivant alors une double politique, il entra en négociations à la fois avec les agents du prince de Parme et avec ceux des États-Généraux et du prince d'Orange. Il allait conclure un

nouveau traité avec ces derniers, lorsqu'il mourut empoisonné, dit-on, à Château-Thierry, le 10 juin 1584.

Madame la contesse de Rochefort, naturelle fille de feu de haulte mémoire -l'Empereur Maximilien (cui Dieu absoille), tante à ladicte dame Marie d'Austricc, sa mère, et par conséquent à ladicte demoiselle Anna de Buyr, ayant esté doiz son enfance eslevée et nourrie en la maison d'icelle feu dame contesse, laquelle luy avoit piéça donné espoir et mesmes promis de la gratiffier de quelque bon testament, toutes -fois par subit trespas elle s'en seroit trouvé frustrée sans estre bénéficiée d'aucune chose pour parvenir à quelque bonne et honorable alliance, que en considération que durant ces troubles son diet père et mère avoient perdu tous leurs biens qu'ilz avoient en Hollande détenuz par les rebelles et ennemis de Sa Majesté, demeroit par ainsy desnuee de tout moyen de vivre (145) » (f^o 262, verso) ; — 400 livres à messire Boétius Epo, docteur et professeur de droit en l'université de Sa Majesté à Douai, qui lui ont été accordées par an, « en considération des paines et labeurs qu'il avoit prins à faire certain commentaire et monstre de l'histoire ecclésiastique desdictz pays de par deçà » (f^o 275, verso) ; — 64 livres à Jeanne Gassepiel, femme de Pierre de la Roze, chevaucheur ordinaire de l'écurie de Sa Majesté, « pour satisfaire aux payemens de deux chevaux de louaige quo ledict Pierre de la Roze, son mary, avoit eus au voyaige, qu'il alloit faire à l'ordonnance de Son Alteze avec un paquet de lettres closes adressantes au seigneur de Chassey, -conseiller et commis desdictz finances qui s'encheminoit vers Bourgoingne, auquel voyaige il avoit tombé es mains des voleurs, *vrybuters* (146) et ennemis, quy, après l'avoir spolié desdictz lettres, argent comptant et de son cheval, l'avoient mené prisonnier en la ville de Bruxelles » (f^o 280, verso) ; — etc.

B. 2689. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin, 11 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1584**. — Mandemens du roi Philippe II, des gens des finances ou des comptes : réglant le droit de nouvel acquêt sur les fiefs ; ordonnant do délivrer es mains du greffier de la Chambre des Comptes la somme de 600 livres à employer aux nécessités de la dite Chambre ; — idem, de payer à Jean de Vos la somme de 100 livres en compte de celle qui lui est due pour la clôtüre de son compte ; — idem, de passer à montre diverses compagnies d'hommes d'armes ; — idem, de fournir le rapport et dénombrement de toutes les menues et seigneuriales rentes dépendant du comté de Hénin-Liétard dont le Roi a fait don audit comte ; — hypothéquant en faveur de la ville de Mons, outre les

accises déjà engagées, les bois de Mormal, les rentes et émoluments de la censé du Donjon à Naste, etc., pour sûreté des rentes et pensions créées sur ladite ville. — Traité de réconciliation entre le Roi et le prince de Chimay, gouverneur de la ville de Bruges, dont los principales clauses sont : 1^o « pour oster toutes occasions de dissidence et mettre un chacun en repos et quiétude, luy accorde oubliance générale et perpétuelle de toutes choses passées et advenues depuis ces derniers troubles quelles qu'elles soyent, ores s'on les tint de crime de lèse-majesté, divine ou humaine, sans exception quelconque, dont la mémoire demourera estaincte comme des choses non advenues, avecq interdiction bien expresse à tous procureurs généraulx, justiciers, officiers, etc., d'en faire mention ou poursuite judicialement ou extra judicialement etc. ; 2^o que ledit prince restera pleinement et paisiblement en la jouissance de tous ses rentes, actions scituées soubz la juridiction et obéissance de Sa Majesté ; 3^o que ledit prince après la mort du seigneur duc son père (le duc d'Arshot) s'il vient à mourir devant luy, entrera en plainne joyssance et possession des duchez, principaultez etc. ; 4^o que pour favoriser d'aultant ledit prince, Son Alteze consent qu'il jouysse des fruicts et revenus des terres et seigneuries appar-tenans à Madame Marie de Beveren, sa compaigne, etc. ; 5^o que lesdits prince et princesse pourront résider dans les pays par deçà sans estre recherchés ou inquiétez pourveu qu'ilz se conduisent selon le traicté fait avec ceulz de Bruges et, s'ilz ayment se retirer hors du pays, le pourront faire quand bon leur semblera ; 6^o d'avantaige Son Alteze est contente qu'en ce traicté seront compris Nicolas de Lannoy, seigneur de Lesdain, remectant la ville de Dam en l'obéissance de Sadicte Majesté, le sieur de Falecque, ensemble Louis d'Ennetières, Bernard de Wynckel, Jean de Heyn, leurs femmes et enfans, Jean van Halle, Augustin de Belleboca, Tristan de Montaigu, demoi

(145) Voir, pour les prénoms des filles naturelles de l'empereur Maximilien I^{er}, la note de la page 172.

(146) Soldats débandés, maraudeurs.

selle Anne de Voghele et Barbe de Fournes, et généralement tous ceulx qui sont pour le présent en service actuel et de la maison dudit prince » (Tournai, 22 mai 1582. Copie collationnée). — Traité de réconciliation entre le magistrat et les habitants de la ville de Gand et le Roi, portant : « comme ceulx des magistrats consaulx et doyens de la ville de Gand, après avoir veu les seconds articles que l'audiencier Ver-reyken leur avoit portés par charge de Son Alteze, ont renvoyé Pierre de Boz et Pierre de Courtewille, escuiers, pour conjointement avecq les premiers députez, traicter et conclure leur réconciliation enssuivant l'auclorité qu'ilz en ont, icelle Son Alteze ores que sur les autres remonstrances qui luy ont esté faictes par lesdicts députez, ayt par les premiers et secondz articles qu'elle leur ait accordés, monstre plus de douceur que la disposition de leurs affaires et excez par eulx commis ne mérytoient, toutesfois aiant entendu ce quo de nouveau ilz luy ont représenté et depuis traicté avecq le président Richardot, le désir qu'ilz ont de s'humilier et remectre soubz l'obéyssance de Sa Majesté, et pour le singulier soing qu'elle a de procurer le bien et repos du pays.en général, et particulièrement du povre peuple de ceste ville, s'eslargit consent et accorde au nom de Sa Majesté les pointz et articles soubz les restrictions et modifications qui s'ensuy vent : 1° pardon et oubliance générale et perpétuelle ausdicts du magistrat, consaulx, doyens, officiers, bourgeois, capitaines et lieutenans de la bourgeoisie, manans et habitans, de toutes les faultes, désordres, excès, fourfaits et mésuz, etc. » ; 2° lesdits habitans rentreront dans la jouissance paisible de leurs biens ; 3° «*que toutes exhérédatons, donations, dispositions entre vifs et à cause de mort faictes par haine de religion d'ung costé et d'autre durant ces troubles seront tenues pour cassées et de nulle valeur » ; 4° « et pour démonstrer qu'on ne désire despeupler ladite ville, Son Alteze se contente que tous les bourgeois et manans susdicts y pourront continuer leur résidence l'espace do deux ans sans estre recherchez, vivans sans désordre et scandale, pour cependant adviser et se résouldre s'ilz voudront vivre en l'exercice de la Sainte Religion Calholicque Apostolique et Romaine, pour (si avant que non) se pouvoir lors en deans lesditz deux ans, quant bon leur semblera, librement retirer hors du pays, auquel cas leur sera permise la libre et entière joyssance de leurs biens

pour en disposer, les transporter, etc. » ; « et comme Son Alteze est bien informée que tous le excès et désordres advenuz en ladite ville procèdent, au grand regret de la commune, de petit nombre de séditieux et signanmant des réfugiez ou bannys, d'ailleurs non bourgeois d'icelle, pardonnant a la généralité et s'approchant encores plus de la douceur, s'est contentée au lieu de douze qu'elle avoit demandés d'en avoir six te!z qu'elle choysiroit ; aux trois desquelz encoires elle donnoit dez lors la vie, réservant les autres trois à sa discrétion pour en user comme elle trouveroit convenir; et que lesdicts députés s'humilians et démonstrans toute submission et obéyssance, déclareroient estre pretz d'accepter et se contenter de tout ce que de la part de Sa Majesté leur estoit offert, supplians toutesfois très humblement vouloir eslargir la grâce et donner la vie aux trois exceptez, icelle Son Alteze pour user de plus grande bénignité et monstre qu'elle veult au nom de Sa Majesté faire office de père envers les enffans dévoyez, s'est contentée leur accorder la vie comme elle l'a accordée aux trois autres » ; les habitans payeront une somme de 200000 écus d'or au lieu de celle de 300000 primitivement demandée ; les seigneurs de Champagny et de Croix seront mis en liberté, comme réciproquement Gilles Borluut et Jean van Damme (Bevere, 17 septembre 1582, Copie non signée). — Autre copie de la même pièce en flamand. — Copie non signée de la lettre du prince de Parme aux habitans d'Anvers pour leur offrir de rentrer sous la domination du Roi (11 décembre 1582). — Constitutions de rentes sur les villes de Bergues St-Winoc, Cambrai et Cassel.

B. 2690. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

17 janvier — 31 décembre **1584**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II, le prince do Parme ou les gens des comptes et des finances : accordant aux Jésuites de Dôle en Bourgogae une somme de 4000 livres à prélever sur le revenu des biens confisqués, pour les aider dans la construction d'une église ou oratoire à ajouter à leur collège, en considération de ce « que la jeunesse de nostre dit pays et conté de Bourgogne est maintenant instruite et formée en toute piété, crainte de Dieu, doctrine et bonnes mœurs, au moyen du soing et devoir que y rendent les pères de la Société de

Jésus, eulx tenans un Collège que naguaires de nostre permission a esté érigé et dressé en nostre ville de Dôle, afin que les enfans des subjects de nostre dite Conté ne fussent envoyez parmi les nations estrangières en dangier de y recueillir le venin des nouvelles sectes et hérésies que, à nostre très grand regret ont lieu es [voisi] nances de nostre dit conté etc. » ; — une somme de 400 livres à Boetius Épo, professeur de droit en l'université de Douai ; — 1800 livres à certain personnage pour affaires secrètes ; — remettant à George Snoukart. crickouder de la châteltenie de Furnes, le tiers de son fermage ; — idem, à Laurent de Ronmangnan, superintendant des teneurs de tables de prêts, un tiers de son fermage pour les tables de prêts de Bergues St-Winoc, Nieuport, Ypres, Bruges et Gand, par suite des pertes causées par la guerre ; — accordant l'amortissement général pour les biens que la Compagnie de Jésus acquerra dans les Pays Bas ; — faisant remise à Jean Basqueville du quart de la somme que produira la vente des bois de Tournehem ; — accordant à Wale-rau de Mornez, seigneur de Balques, l'autorisation d'entrer en possession de deux fiefs tenus du château d'Aire ; — idem, modération pendant le délai de six ans sur les droits d'entrée dans les Pays-Bas, des marchandises et sur la vente des objets fabriqués ; — idem, main levée sur les biens de Barbe Maselier, veuve de Jacques Mahieu. — Confirmation par le roi de France Henri III de la donation de la terre d'Honnecourt faite par la reine mère à la comtesse de Fiesque. — Sentence de la gouvernance de Lille accordant l'entérinement des lettres de noblesse de Henri Gure qualifié du titre d'écuyer ; — idem, du Conseil provincial d'Artois déclarant noble le sieur Jean Le François et l'exemptant du droit de nouvel acquêt sur un fief sis au village de Lestrem. — Autorisation donnée par le grand bailli de Hainaut aux mayeur et habitants de Douley de lever des rentes jusqu'à la somme de 400 livres pour les deniers en provenant être employés à la reconstruction de leur église.

B. 2691. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin, 14 pièces, papier, 4 sceaux.

1^{er} janvier — 31 décembre **1584**. — Attestations par : les bourgmestres et échevins des villes de Bruges et de Lens au sujet des impositions. — « Liste des états et offices réservés à la disposition de Sa Majesté sur le ressort de la Chambre des Comptes de

Lille, ensemble des gages et traitements ordinaires dépendant desdits états » qui étaient ceux de : gouverneur du pays et comté de Flandre aux gages de 3000 livres de 40 gros ; idem. d'Artois avec 1200 livres ; idem, de Hainaut avec 1200 livres ; idem, du comté de Namur avec 545 livres ; idem, de Lille, Douai et Orchies avec 150 florins carolus ; — idem, des ville et château de Tournai avec 1200 livres ; idem, de Malines (les gages n'ont pu être donnés exactement) ; idem, des ville et cité d'Arras, bailliage d'Avesnes et Aubigny avec 500 livres ; idem, de Béthune avec 84 livres 3 sols parisis ; idem de St-Omer avec 180 livres ; idem, de Hesdinfort avec 1200 livres de 40 gros ; — idem, de Bapaume avec 1200 livres ; — idem, de la citadelle de Cambrai avec 1200 livres ; — idem, de Landrecies avec 1000 livres ; — idem, du Quesnoy avec 800 livres ; idem, d'Avesnes avec 1200 livres ; idem, de Bouchain avec 1200 livres ; idem, de Charlemont avec 1000 livres ; idem, de Thionville avec 1200 livres ; idem, de Marien-bourg avec 1000 livres ; idem, de Philippeville avec 1000 livres ; idem du château de Gand avec 1200 livres ; idem, du château de L'Écluse avec 600 livres ; idem, de Gravelines avec 1200 livres ; idem, du château de Lille avec 412 livres ; chef des finances de Sa Majesté 1200 livres ; — président et conseiller du Conseil d'État de Sa Majesté 1200 livres ; — président et conseiller du Conseil privé 1200 livres ; — président du Grand Conseil de Malines 1200 livres ; — conseiller et président du Conseil de Flandre 800 livres ; — président de la Chambre des Comptes à Lille 120 livres ; conseiller et président du Conseil d'Artois 673 livres ; président du Conseil de Namur 100 livres ; — grand bailli de Gand 80 livres ; — idem de Bruges et terroir du Franc 120 livres ; — capitaines des bandes de Sa Majesté, savoir : à un capitaine de 50 lances d'hommes d'armes 1200 livres ; idem de 40 lances 960 livres : « estats et offices réservés à la disposition de Sa Majesté : tous gouverneurs généraux des pays de pardeça y compris ceux de Lille, Douay et Orchies et de Tournay et Tournésis ; l'admirante, les gouverneurs et capitaines particuliers d'Anvers, Arras, Béthune, St-Omer, Hesdinfort, Bapauine, Cambrai, Landrecies, Quesnoy, Avesnes, Bouchain, Charlemont, Philippeville, des châteaux de Lécluze, Lille et des villes de Dôle et Gray ; les provisions des chefs de tous consaulx ; les bailliaiges de Haynaut, de Gand,

Bruges, d'Amont, d'Aval et de Dôle en Bourgogne ; Testât de pardessus de la saulnerie de Salins et les capitaines d'hommes d'armes ». — Enquête au sujet du différend entre Mathieu le Mahieu et Lucas d'Asson-neville, « tailleur de coings à la monnoye de Sa Majesté en la ville d'Arras ». — Enquêtes sur des meurtres commis par des soldats. — Lettres des officiers du Quesnoy au sujet des abatis faits dans la forêt de Wasele. — Déclaration des terres d'Assiet-le-Petit devant terrage au Roi. — Attestations : du greffier de la seigneurie de Flines que Noël de Branchon, receveur du domaine du Roi au quartier de Douai et Or-chies, a vendu les chapons 12 gros pièce et les poules 6 gros ; — du bailli de Wesiges que Jean Cocquelet, receveur dudit lieu, n'a rien reçu pour l'année 1583. — Information au sujet de la non-exécution du placard sur les monnaies. — Adjudication des menues fermes du bailliage de Bapaume. — Amodiation des biens du prince d'Orange dans le comté de Bourgogne provenant de la succession de Chalon, confisqués au profit du Roi, consistant dans les seigneuries de Nozeroy, Vers, Montrevel, Châtelneuf, Mirebel, Chalamont, La Rivière,, Lièvreumont, Hostal, Dammartin, Réaulmont, Moutmahou, Ste-Anne, Bletterans, Arlay, Sellières, Arguel, Montfaucon, Reynnes, Abbans, Châtillon-sur-Curtine, Lons-le-Saunier, Revigny, St-Laurent la-Roche, Gevingey, Ste-Aguès, Chavannes, Montfleur Jougne, Rochejean, Châtelbelin, Verre, Toulouse, Coligny et Andelot, consentie au profit de maître François Orillard, conseiller du Roi au bailliage d'Amont, siège de Gray, pour le terme et temps de six ans, six fruits levant, commencés et qui commenceront au premier jour de janvier de Tan 1585 pour finir le 31 décembre 1590, moyennant le prix de 50 fr. de Bourgogne par an (Bevere le 14 septembre 1584. Copie non signée). — « Inventaire dressé par les maîtres De la Grange et Huraet pour ce mandés en ceste ville de Tournay par lettres de Messeigneurs des finances du VII* d'aooust 1584 des titres cy-dessoubz déclairez, pour par iceulx démonstrer que le collègue desdictes finances est spécialement fondé et institué pour cognoistre du fait du domaine de Sa Majesté, despescher octroys à l'augmentation d'icelle demaine tant pour vendre rentes, lever impôtz et gabelles, faire taxations et impositions capitalles, et sur terres érections, unions et ecclissemens de fiefz, octroys de mollins, légitimations et aultres semblables octroys concernans ledict demaine ». — Lettres patentes de Catherine par la grâce de Dieu, Reine de France, Mère du Roi, certifiant que « comme après le décès de très hault, très puissant et très magnanime Prince, François filz de France, frère unique du Roy très-chrétien (147) protecteur de la cité de Cambrai, elle auroit jugé chose digne d'une reine encline à bénignité d'embrasser ladite protection, elle a donné

en conséquence des lettres de pouvoir au sieur de Balai-gny, si>n gouverneur et lieutenant général en la ville, citadelle et duché de Cambrai, pays et comté de Cambrésis, pour en son nom prêter le serment requis pour l'observation des choses promises par ses lettres de protection expédiées aux États généraux dudit Cambrai, comme aussi pour assister au serment solennel, que réciproquement ils étoient tenus de faire de l'acceptation d'icelle protection et de la fidélité et obéissance qui sont dues à un protecteur,» lesquels serments ont été faits en bonne et notable assemblée dans l'église métropolitaine dudit Cambrai le 10 novembre 1584 (Paris. Septembre 1584. — Original sur parchemin. Signature autographe de Catherine de MédicisK — Vidimus de la pièce précédente par les prévôt et chapitre de l'église de Cambrai.

B. 2892. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1584**. — Lettres des président et gens des comptes de Lille commettant le premier huissier ou sergent d'armes requis pour, à la requête de Jérôme Des Trompes, conseiller du Roi et receveur du tonlieu de St-Omer, ajourner Robert Radoul à comparaître en la Chambre des Comptes pour y entendre les témoins cités en la cause qui lui est intentée; — nommant Séverin Lechou, prévôt de Lens. — Constitutions de procureurs et de cautions par les reward et échevins de la Bassée, Pierre Sanders, écuyer, pour Louis Tbiérin, haut échevin du terroir de Vracene et St-Gilles, pays de Waes, etc

B. 2693. (Portefeuille.) — 53 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1584**. — Quittances délivrées par : Christophe Godin, receveur général,

(147) François, duc d'Anjou, souverain des Pays-Bas.

Benoît Charreton, trésorier général de l'Épargne, Richard Dalfscheidt, substitut receveur général des confiscations et commis à l'administration de la trésorerie de l'Épargne du Roi, André Heue, receveur de Westflande, Pierre de Monchaux, greffier ordinaire et commis au paiement des nécessités de la Chambre des Comptes, Jean Gombault, receveur de Tournai et Tournésis, de différentes sommes reçues pour le service des finances ; — Jeanne Duquesue, religieuse de St-Jean à Tournai, Jacques Henné, conseiller du duc d'Autriche, Adrien Meuninch, Jean de Vendeville, conseiller du conseil privé, Nicolas Lattens, receveur d'Oostflande, Mahieu Moullart, évêque d'Arras, de sommes reçues du receveur général ; — Charles de Havrech, capitaine d'une compagnie de gens de guerre, de 150 livres reçues du trésorier général des guerres pour payer ses gens au camp d'Éccloo ; — Augustin Vymmer, chepier du château de St-Omer, Robert de Meleun, gouverneur général d'Artois, Boetius Épo, docteur et professeur de droit à l'Université de Douai, Florent, comte de Berlaymont, souverain bailli du comté de Namur, de sommes reçues pour leurs gages ; Jacquemart Picavet, manouvrier, de sommes reçues pour travaux exécutés à la chaussée derrière le Pont à Marcq et à l'hôtel St-Hubert.

B. 2694. (Registre.) — In-folio, 200 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1585**. — « Compte septiesme de Christophe Godin, conseiller du Roy, nostre sire, et receveur général de toutes ses demaines et finances, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 322,787 livres, 15 sols, 10 deniers tournois ; les dépenses à celle 319,318 livres, 8 sols, 9 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 65951 livres, 5 sols, 3 deniers à Philippe Le Clercq, conseiller et trésorier des guerres (folio 98, verso) ; — 9881 livres, 6 deniers à Vincent de Seuft, conseiller et receveur de l'artillerie (f^o 103, verso) ; — 200 livres à dame Marguerite d'Autriche (148), abbesse d'Orienten, diocèse et pays de Liège, « à cause de 400 semblables livres que Sa Majesté lui a octroyées, données et accordées de grâce bien spéciale par chacun an sa vie durant, en considération de son indigence et afin de la soulager aucunement en ses affaires » (folio 152, verso) ; — 156 livres à messire Jean Froissard, seigneur de Broissia, conseiller et maître aux requêtes ordinaires du conseil privé de Sa Majesté, « pour s'estre le 15* septembre 1585 transporté doiz la ville de Bruxelles vers celle d'Anvers pour affaires concernans le service de Sa Majesté » (f^o 169, recto) ; — 534 livres

à messire Jean van der Bruch, chevalier, président du grand Conseil de Sa Majesté, pour ses vacations depuis le 10 juillet 1585 jusqu'au 6 octobre suivant tant au camp de Sa Majesté à Bevres qu'à Malines et à Anvers, pour affaires concernant grandement le service de Sa Majesté, entre autres pour la réconciliation desdites villes (149) » (folio 169, verso) ; — 2169 livres, 3 sols, 8 deniers à messire Charles, prince comte d'Aremberg, « pour 154 jours par luy vacquez, si comme 114 jours l'an 1582 au voyage que par expresse charge de Sa Majesté il avoit fait vers Augsbourg à la diette impériale, pour, en qualité d'ambassadeur de Sa Majesté royale, y tenir son rang et représenter sa personne, et les restans quarante jours à deux diverses foiz en la ville de Couloigne pour y traiter aucuns affaires concernans grandement le service de Saditte Majesté » (folio 171, recto) ; — 1000 livres à messire Jean Roorda, docteur ès drois, conseiller du Conseil de Sa Majesté en Frise, que le prince de Parme lui a accordées « de grâce espécialle une foiz pour tout ce qu'il povoit ou pourroit prétendre tant à cause de son emprisonnement en la ville de Groeningue où l'an 1579 il fut envoyé et détenu à ses grandz et excessifz despens l'espace de deux ans quatre mois vingt jours, pour de la part de Sa Majesté induyre ceulx de laditte ville et du pays de Westfrize d'accepter les pointz et conditions présentez par icelle à la communication de Couloigne, que à raison du payement de sa rançon, vacations et autres mises et fraiz par luy supportez en laditte ville de Groeningue durant son dit emprisonnement » (folio 178, recto) ; — 500 livres à Claude van den Berghe, seigneur de Divonne, qui lui ont été accordées, « en considération de ce que de tout temps il a tenu

(148) Petite-fille naturelle de l'empereur Maximilien I^{er}, fille de Marguerite d'Autriche, épouse du comte d'Illi et de Thaurer.

(149) Malines capitula et rentra sous la domination du roi d'Espagne, le 19 juillet 1585 ; Anvers, le 17 août suivant, après un siège célèbre qui avait duré près d'une année.

le parti de Saditte Majesté, et durant ces troubles et altération, fait en toutes occasions qui se sont offertes fidel service à icelle, ensamble de son emprisonnement » (folio 178, verso) ; — 20 livres à Christophe de Bucq et Jacques van den Putte, mainbours et proviseurs des pauvres exilés et réfugiés de Brabant, « pour et au nom desdits pauvres, en aumône »(idem);— 15 livres à sœur Jeanne Du Chesne, recluse de la ville de Tournai, « en don, pour Dieu et en aumosne, meismes pour faire réparer sa maison et revisiter la cheminée bien deschirée et caducque tant de viellesse que du passage d'un coup de canon » (folio 174, recto) ; — 20 livres à messire Jean Canegoutius, prêtre et chanoine de Thole, « pour s'en subvenir en ses nécessitez, et meismes luy donner moyen de se transporter au camp de Sa Majesté vers certain sien correspondant pour la communication d'aulcuns affaires concernans le service d'icelle » (folio 179, verso) ; — 1000 livres à messire Charles de Croy, prince de Chimay, comte de Meghen, « pour toutes les pertes et intérestz qu'il peult avoir receu en ses winaiges sur la rivière de Meuze à cause des nouveaulx impostz y mis de la part de Sa Majesté » (folio 186, verso) ; — 900 livres à maître Michel de Boucq, ci-devant organiste et pensionnaire de Sa Majesté, « sur et à bon compte de la despense qui luy conviendrait faire à la recherche des enfans que Sa Majesté avoit ordonné luy estre envoyez pour le service de sa chapelle » (f° 191, recto) ; — etc.

B. 2695. (Portefeuille.) — 28 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1585**. — Mandements du roi Philippe II, des gens des comptes ou des finances : défendant le port d'armes cachées ; — ratifiant les articles de la capitulation d'Anvers accordés par le prince de Parme, déclarant que, « puisque la dite ville, bourgeois et inhabitans d'icelle se remettent humblement soubz l'obéyssance du Boy comme duc de Brabant et marquis du Saint Empire, leur souverain et légitime seigneur et prince naturel, comme ilz estoient du passé, renonchans à toutes liges, traictez et confédérations que durant ces troubles ils peuvent avoir fait au préjudice de Sa Majesté, Son Alteze réciproquement ou nom d'icelle , nonobstant toutes choses passées, les recoipt et veult traicter en toute douceur . et paternelle affection comme bons vassaulx et subjectz, les rejointans

avecq le reste de Brabant pour doresnavant vivre en amitié et concorde avecq les aultres villes et provinces en obéyssance de Sa Majesté, comme ils faisoient avant lesdits troubles ; déclarant son intention estre que les anciennes alliances et traictez avecq le Saint Empire, Princes, pays et villes sur le fait du commerce, trafficq, marchandise et aultrement soyent permutuelle-ment entretenuz et, où besoing sera, renouveliez pour le plus grand bien de la ville » ; qu'il sera interdit de rechercher les bourgeois qui ont pris part auxdits troubles, « même ceulx ayant servi ou assisté au Conseil d'Estat soubz l'archiduc Mathias, le duc d'Alenchon, en l'assemblée des Estats généraulx, Estats de Brabant, leurs députez ou aultre supériorité, Conseil de Brabant, Finances, Chambre des Comptes, des aydes, ou magistrat, bancqz subalternes, chambre des coronnelz et seize capitaines et en toutes aultres charges et collèges » ; que les prisonniers seront rendus de part et d'autre, « hormis le seigneur de Theligny auquel Son Alteze ne peult toucher, bien s'employera-t-elle à faire tous bons offices pour sa délivrance vers Sa Majesté comme il est assez notoire elle a fait pour le sieur de la Noue, son père », etc. (Bevere, le 17 août 1585 ; copie non signée ; à cette pièce se trouve jointe la relation en flamand des opérations stratégiques faites par les habitants d'Anvers pour ouvrir la rivière et faire évacuer les digues élevées par le prince de Parme) ; — donnant en arren-tement à Josse de Chastel la *censé* de la Briqueterie à Warneton ; — ordonnant à Jean de Warenguien, receveur du domaine à Lille, de recevoir et porter en ses comptes une somme de 300 livres qui lui a été payée par le doyen de l'église de St-Pierre à Lille à qui elle avait été remise sous forme de restitution par un personnage qui n'a pas voulu être nommé ; — idem, de payer à Paul de la Grange une somme de 200 livres en forme d'aumône ; — idem, 1000 livres à Pierre de Monchaux, commis ordinaire au paiement des nécessités de la Chambre des Comptes ; — constituant des rentes sur la cité de Cambrai.

B. 2696. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin, 1 pièce, papier, 3 sceaux en mauvais état.

1^{er} janvier — 31 décembre **1585**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II,

les gens des comptes ou des finances : accordant 4200 livres à Adrien de Noyelles, seigneur de Maries, en compensation des pertes subies par lui pendant la guerre ; — idem, aux demoiselles Marie et Antoinette Mathésius, filles de Cornille-Henri Mathésius en son vivant médecin de l'Empereur Charles - Quint, le montant des arrérages de 13 années de la pension de leur père ; — idem, aux mayeur et échevins d'Arras, en arrentement perpétuel, quatre mesures de terre pour y faire les briques nécessaires aux réparations des brèches des murailles de la ville ; — faisant remise d'une partie de leur fermage à Jean de Beugnies, Salomon du Pin, Jean Hannecamp et consorts, fermiers de diverses portions des marais dits *d'en haut* à Landrecies ;—idem, à Jean Pety, Robert Doyen, Jean Lotrichier, aussi co-fermiers desdits marais ; — idem, aux habitants de Wervicq. des rentes seigneuriales qu'ils pouvaient devoir au Roi ;—idem, accordant une réduction dans la redevance due par François Billod et consorts tenant la table des prêts en la ville de Bruxelles ; — autorisant messire Charles de Croy, prince de Chimay, seigneur d'Halluin, à vendre la seigneurie de Pilfour, sise audit Halluin, terre de la cour de Menin ; — accordant aux maîtresses et religieuses du couvent des Noires-Sœurs de l'ordre de St-Augustin à Lille, l'amortissement pour l'acquisition de la maison de maître Nicolas Bridoul, située à front de la rue des Frères Mineurs en ladite ville qui leur est nécessaire pour construire une nouvelle église celle qu'elles ont maintenant n'étant pas convenable.— Lettres patentes de Rodolphe II, empereur des Romains, conférant à Alexandre Leblancq, seigneur de Meurchin, la dignité de chevalier de la Milice Dorée. — Arrêt de vérification au parlement de Paris, des lettres confirmatives de la donation de la terre de Honnecourt.

B. 2697. (Portefeuille.) — 16 pièces, parchemin, 13 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1585**. — Attestations: des bourgmestres de Dunkerque, Ypres, Anvers et Renaix ainsi que du procureur général de Flandre, au sujet de la résidence des personnes étrangères dans ces villes ; — des bourgmestre et échevins de Delft, au sujet du stage comme tailleur fait dans leur ville par Josse Symonts ; — idem, de Gand, au sujet de la résidence de Jean van Steghen en pays étrangers ; — idem, de Nieuport sur la vente des biens confisqués ;

—p »ar Sandrart Wlnort, mesureur de grains en la halle de Valenciennes ; — les magistrats de Lessines certifiant qu'ils ont donné des sauf-conduits à tous les marchands fréquentant leur franche foire ; — Vincent, Denis et Georges de Harmegnies, maîtres charpentiers et maçons, au sujet des travaux exécutés et des matériaux fournis par Charles de Martigny « es membres » de la recette générale de Hainaut, ainsi que pour réparer les brèches des remparts de la ville du Quesnoy. Déclaration des reliefs et droits seigneuriaux du bailliage de Lens. — Pièces concernant les impôts, droit de moulage et autres dans les paroisses de Templemars, Vendeville et Bellaing.—Arrentement du parc de Hesdin. — Instructions pour la régie des bois de Hesdin.— Adjudication du domaine de Hesdin. — État de ce que le Roi doit à la ville de Bruges à cause des rentes courantes sur le grand tonlieu. — Compte des nécessités de la cour et des gages des président et conseillers du Conseil de Flandre. — Inventaire des comptes du comté de Namur clos à la Chambre des Comptes de Lille.—Vente des seigneuries de Sepmeries et Hacquignies par messire Robert de Trazegnies.

B. 2698. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1585**. — Lettres de commission octroyées par Philippe II ou les gens des comptes : nommant Henri Stalins, greffier du Conseil de Flandre ; — Pierre van Orssele, receveur de Bailleul ; — chargeant les bailli et hommes de fief de la Salle de Lille d'examiner la requête présentée par Guillaume Hangouart contre Charles de la Buysière. — Constitutions de cautions par Jean de Fraye, Jacques Siens, Colart de Vos, Henri-François Ellebout et Jacques Boyer.

B. 2699. (Portefeuille.) — 43 pièces, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1585**. — Quittances délivrées par: Christophe Godin, receveur général des finances, Benoît Charreton, trésorier de l'Épargne, Lancelot Parasis, commis par provision à la recette générale, André Heue, receveur de Westflandre, Pierre de Monchaux, greffier de la Chambre des Comptes, Bernard Wursels, président de la Chambre

des Comptes en Brabant; le chapitre de l'église Notre-Dame de Courtrai, damp Laurent Dobremer, vicaire général de l'abbaye de St-Josse-sur-Mer, Hélène de Thouars, de rentes sur les domaines de Lille, Hesdin et Tournai.

B. 2700. (Registre.) — In-folio, 304 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier. —31 décembre **1586**. — « Compte huitiesrae de Christophe Godin, conseiller du Roy, nostre sire, et recepveur de toutes ses demaines et finances, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 608,195 livres, 19 sols, 11 deniers tournois; les dépenses à celle de 604,273 livres, 4 sols, 4 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants: 172,523 livres, 3 sols, 4 deniers à Philippe Le Clercq, trésorier des guerres (folio 151, verso); — 934 livres, 14 sols, 6 deniers à Vincent de Seuft, conseiller et receveur de l'artillerie de Sa Majesté, « employées au fait etconduite de son office, mesmes en payer Guillaume de Vadder, marchand de bois à Bruxelles, à cause de semblable somme que les seigneurs des finances luy avoient tauxée et accordée pour avoir livré et vendu pour le service de Sa Majesté certaine quantité de planches, assçavoir 28980 pieds, au prix de 3 livres et 4355 pieds d'aultres, au prix de trente sols pour chacun cent, suivant le mesuraige en fait par le contrerolleur des ouvraiges de ladicté ville de Bruxelles et spéciffication contenant le nombre, longueur et espesueur desdittes planches, lesquelles avoient esté envoyées à diverses foiz au camp à Calloo pour l'érection de l'estacquade faicte sur la rivière d'Anvers (150) » (folio 153, recto); — 600 livres à Philippe Du Chastel, seigneur de Blangerval, gentilhomme de la maison de Sa Majesté, gouverneur, haut bailli, capitaine et châtelain des ville et château d'Audenarde, « à cause de 300 livres que Sa Majesté lui a octroyées, consentyes et accordées de pension par chacun an en considération des bons, diligens et agréables services qu'il continue de faire à Sa Majesté dez plusieurs années, meismes es occurrences que se sont présentées en ces Pays-Bas en fait de guerre et autrement, comme encoires il s'employe de grande volonté et espère y continuer à l'advenir, aussi pour avoir fait grandz debvoirs pour l'avancement de la réconciliation des provinces wallonnes à Sa Majesté » (folio 212, verso); —1396 livres à messire Antoine Houst, conseiller et maître aux requêtes ordinaires du Conseil Privé de Sa Majesté, pour les vacations faites par lui hors du pays de Luxembourg, « pour empescher les novellitez et emprinses que l'archevesque de Trêves faisoit l'an quatre -vingtz contre les droiz de protection compétans à Sa Majesté

sur la ville de Trêves à raison de neuf livres par jour » (folio 247, recto); — 740 livres au même, « pour 108 jours par luy vacquez doiz la ville de Namur vers le duc de Juliers et archevesque de Coloigne, pour affaires concernans grandement le service de Sa Majesté » (folio 247, verso); — 234 livres à messire Etienne de Craesbeke, docteur es-droits, conseiller ordinaire de Sa Majesté au Conseil de Brabant, pour être allé de Bruxelles à Liège et de là à Bonn vers le prince, électeur de Cologne (folio 248, recto); — 500 livres à messire Martin Cools, chantre et chanoine de l'église collégiale Ste-Gudule à Bruxelles, maître van der Noot, conseiller de Sa Majesté en son conseil en Brabantet Antoine van der Hert, *marglisseurs* de ladite église, pour être employées à la réfection des verrières que, « en ladite église avoyent cy-devant données feuz de très-haute mémoire les Empereurs Maximilien, Charles, Ferdinand et Maximilien deuxième du nom, ensemble Sadite Majesté et les roynes douaigières de France et de Hongrie (151) » (folio 262, verso); — 20 livres aux sœurs Clarisses de la ville' de Gand, « en don et aulmosne pour une foiz afin de s'enayder à leur nourriture et entretènement, pour estre les aulmosnes des'bonnes gens à l'occasion de la chiéreté du temps fort sobres et diminuées » (folio 269, verso); — 20 livres au prier du cloître de St-Augustin en la ville de Gand, « pour s'en ayder à la nourriture et entretènement des religieulx dudit cloistre, pour estre les aulmosmes des bonnes gens à l'occasion de la chiéreté du temps fort sobres et diminuées » (idem); —20 livres aux pauvres prisonniers sur la Steenporte en la ville de Bruxelles, « pour Dieu et en aulmône » (folio 271, recto); —20 livres aux gardien et frères de l'ordre de

(150) Estacade que le prince de Parme fit construire entre les villages d'Ordam et de Calloo, situés sur les deux rives opposées de l'Escaut, afin de fermer l'accès du cours de cette rivière aux secours et renforts qui auraient pu parvenir par cette voie aux Anversois. Elle fut garnie d'artillerie et flanquée de deux forts à ses deux extrémités, appelés forts de Ste-Marie et de St-Philippe.

(151) Charles-Quint et Marie de Hongrie firent exécuter, en 1538, par Bernard van Orley, les deux magnifiques vitraux des transepts de l'église de Ste-Gudule.

St-François, « pour Dieu et en aulmosne pour aucunement les secouru* de l'extrême nécessité qu'ilz souffraient » (idem); — 20 livres aux prêtres, diacres, sous-diacres, chantres, joueurs et organiste de la chapelle de la cour de Sa Majesté à Bruxelles, « pour une messe solennelle par eulx chantée à l'honneur de Dieu en ladite chapelle de la Court en remerchiement de la prinse de Nuys (152) » (folio 277, verso); — 20 livres aux dames et couvent du grand *bygaerde*, « pour Dieu et en aulmône une foiz pour avoir prié pour l'âme du deffunct duc Octavio de Parme et de Plaisance (153) » (folio 284, recto); — 68 livres, 5 sols à messire Chris-tophe d'Assonleville, chevalier, seigneur de Haulle-ville, conseiller des conseils d'Etat et privé de Sa Majesté, en remboursement des sommes qu'il avait payées, « pour les actes de prorogation du relief que Sa Majesté doit à l'Empire pour les duchez, pays, provinces et villes qu'elle tient en fief dudit Empire et pour plusieurs copies et escriptz, ensemble lettres closes, tant pour le fait de Cambray que pour les Allomans amutinez dont il avoit eu charge de parler à Sa Majesté Impériale, avec dix dalers payez aux clerqz et huissiers de ladite Chancellerie pour leur nouvel an » (folio 285, recto); — 200 livres à dame Catherine de Tisnacq, veuve de feu messire Jean de Noircarmes, chevalier, baron de Selles, en son vivant lieutenant de la garde de Sa Majesté, « pour le remboursement de semblable somme payée par ledit baron de Selles à feu Jehan Darras pour s'en ayder au voyage que par le commandement de Son Altesse, il fist, l'an 1580, doiz Namur vers Espagne pour servir Sa Majesté d'organiste » (folio 285, verso); — 1000 livres à messire Valentin Depardieu, chevalier, seigneur de la Motte, commandeur de Stepa, gouverneur de Gravelines, en remboursement de semblable somme dépensée « en affaires secrets concernans grandement le service de Sa Majesté dont n'est besoing faire plus ample déclaration » (folio 286, recto); — 50 livres à Artu& de Noort, pour ses vacations employées « tant pour visiter les arbres estans du loing de la rivière d'Alost que pour illecq mestre certaine contribution et ce qu'il avoit payé à certain homme qui luy avoit conduit et enseigné lesdits arbres » (folio 294, recto); — 343 livres, 6 sols à Gertrude Waghemans, veuve de Jean Breuckelinck tant pour elte que pour Jean et Guillaume Breuckelinck, ses enfants, tapissiers, p pour semblable somme que deu s estoit audit feu Jehan Breuckelinck, son mary, pour avoir restouppé et raccoustré les tapisseries de Sa Majesté, comme

appert par les descomptes endossez et signez par feu le garde-joyaulx-Hannart attachez ensemble soubz le cachet desdi*,es finances » (f° 295, recto); — etc.

B. 2701. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin, 10 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1586**. — Mandements du roi Philippe II, du prince de Parme ou des gens des finances et des comptes : autorisant les doyen et chapitre de l'église collégiale St-Pierre à Lille à faire dresser un nouveau terrier des bi 'ns et rentes appartenant à ladite église; — ordonnant au receveur général des finances de rembourser à Guillaume Gheys, veuve de Quirin de la Villeuze et avant d'Antoine de Pape, la somme de 2000 livres en à-compte de celle de 4000 que son fils Henri de Pape a versée pour l'office de receveur des impôts au quartier de Gand et qui se serait mis dans le parti des rebelles; — défendant au receveur des annotations au quartier de Flo-becque et de Lessines d'accorder main levée de leurs biens confisqués aux personnes qui prétendent y avoir droit par suite de l'acte de réconciliation, sans préalablement avoir averti le prince de Parme, gouverneur général, etc., ou les députés et commissaires au fait desdites confiscations; — autorisant la veuve de Conrard de Brier, ' receveur des aluns, à rendre ses comptes par devant MTM de la Chambre des Comptes de Lille; — fixant au quarantième denier les droits de Guillaume Le Vasseur, seigneur de Valhuon, sur sa recette du nouvel acquêt levé en Artois; — ordonnant aux héritiers de feu Adrien Gillemmin, en son vivant président et maître extraordinaire de la Chambre des Comptes, commis à la Recette de l'Epargne, de payer à Pierre de Monchaux, greffier ordinaire, commis au paiement des nécessités de ladite Chambre, la somme de 400 livres. — Constitutions de rentes sur le domaine de la cité de Cambrai.

(152) Nuys, ville de l'Électorat de Cologne, occupée par les partisans de l'archevêque apostat Gebhard Trusches, fut saccagée et incendiée par les troupes du prince de Parme, au mépris d'une capitulation, le 26 juillet 1586.

(153) Octave Farnèse, duc de Parme et de Plaisance, second mari de Marguerite d'Autriche, père d'Alexandre Farnèse, gouverneur des Pays-Bas, mort le 18 septembre 1586.

B. 2702. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 2 pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre **1586**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II et les gens des comptes ou des finances : accordant une somme de 246 livres à Jean Monnel, docteur en médecine, « en respect et considération des services par luy faitz en droict la cure et sollicitude de plusieurs noz soldatz et gens de guerre » ; — idem, à Jean Cotlereaul, prêtre, docteur en théologie, archidiacre et chanoine de l'église cathédrale de Tournai, la somme de 1000 livres, en considération de ce « que depuis vingt ans et plus qu'il fut appelé en ladite église, il se seroit continuellement employé avec grand travail et paine d'esprit d'y prescher et annoncer la parolle de Dieu sans l'avoir laissé, en quelque temps que ce soit esté, mesmes pendant que les esprits turbulans, rebelles et hérétiques avoient om-prins et usurpé l'autorité de ladite ville, les exhortant et admonestant de l'obéissance et fidélité qu'ils nous devoient comme leur prince souverain, non sans se mettre en grand péril et payant de sa vie » ; — idem, remise de la somme de 200 livres à Adrien de Steeland, écoutète de la ville de Courtrai, pour l'indemniser des pertes subies pendant ses fonctions par suite des troubles ; — idem, aux consorts et actionnaires de feu Paul de Witte la moitié des terres vagues et incultes des pays de par deçà qu'ils auront rendues à la culture, à l'exception toutefois de celles restées incultes par suite des guerres et des troubles ; — idem, à Pontus de Tournay, seigneur de Noyelles sous Bellone, modération d'un tiers des droits seigneuriaux dus pour la vente de trois fiefs sis à Preux-au-Bois en Hainaut ; — idem, à Claude de Bassecourt, seigneur de St-Floris, un atermoïement pour le paiement de 300 florins dus pour l'entérinement des lettres d'anoblissement de Pierre et Charles de Bassecourt, son père et son oncle ; — idem, remise à François de Paty, chevalier, du droit de nouvel acquêt.

B. 2703. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1588**. — Attestations pax : les président et gens du Conseil d'Artois au sujet de la modération des dépens demandés par Jean Le Tosne contre Antoine du Fresne ; — les mayeur et échevins de Lens, Tournai, Anvers, Dunkerque, au

sujet des impôts et de constatation de résidences et de bourgeoisies ; — Georges Springher, échanson du roi des Romains, certifiant qu'il a reçu de Gautier van Aut-huesde, garde des joyaux du Roi, deux plats en argent doré à l'intérieur et à l'extérieur, ornés au milieu d'une émeraude avec les armes du feu duc Philippe-le-Beau (pièce flamande) ; — Pierre, comte de Boussu, certifiant qu'il a joui de la remise qui lui a été faite de la moitié des droits seigneuriaux dus pour la déshéritance des terres de Blangie, Villers-Sire-Nicole et Gramerayes, tenues en fief de Sa Majesté. — Comptes du domaine de Hesdin ; — idem, du bailliage de Mardyc.k. — Déclaration des droits seigneuriaux et de relief échus au bailliage de Lens. — Chas-sereldes rentes appartenant au Roi au tercir de St-Saulve. — Recueil des réponses faites par le sieur de Chassey, défendeur, contre le procureur général de Sa Majesté, demandeur « sur le fait de la réduction des monnaies de Bourgogne, pour les trois premiers comptes dudit sieur de Chassey, » — Extrait du compte de Jean de Warengien, receveur de Lille, au sujet du droit de nouvel acquêt au quartier dudit Lille. — Actes concernant une maison à Aire accordée par forme d'arrentement à feu Charles Baes, receveur du domaine, puis reprise au profit de Sa Majesté. — Adjudications de la ferme d'accises, droits et terres dépendant du domaine de Bapaume. — at des droits de *charité* ordinaires appartenant à la recette générale du pays de Westflandre et dont ledit receveur a coutume de faire son profit. — Etat des chariots et gens d'armes fournis par les trois membres de Flandre (pièce flamande). — Inventaire de l'argenterie, ornements, linges et autres objets appartenant à la chapelle du château de Lille.

B. 2704. (Portefeuille.) — 22 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1588**. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II, les gens des comptes et du Conseil d'Artois : instituant Philippe Le Frem, receveur de Cassel et du bois de Nieppe ; — fixant les gages de Bernard de Brias, seigneur de Rogon, comme gouverneur des ville et bailliage de Hesdin ; — chargeant des huissiers de faire des exploits. — Constitutions de procureurs.

1^{er} janvier — 31 décembre **1586** — Quittances délivrées par : Christophe Godin, receveur général des finances, Benoît Chareton, seigneur de Chassey, conseiller, commis des domaines et finances, trésorier général de l'Épargne du Roi, André Heue, receveur de Westflandre, Charles d'Appeltern, Emmanuel de Lalaing, Charles de Martigny, receveur général du domaine de Hainaut, Pierre de Monchaux, greffier de la Chambre des Comptes, de diverses sommes reçues pour le service des finances ; — Jean Le Oultre, pelletier à Bruxelles, de la somme de 33 livres, 17 sols, 6 deniers pour plusieurs parties de pelleteries consistant « en 70 agneaux noirs, 33 agneaux blancs et 50 gros agneaux blancs », destinées à fourrer aucunes robes de Mgr le marquis de Bade et de son valet ; — Noël Wymme', chapelain de l'église collégiale de St-Pierre de Lille, de la somme de 9 livres, pour une demi-année de rente assignée sur la recette du domaine à Lille afin de faire célébrer des messes en la chapelle de Notre-Dame de la Treille.

B. 2706. (Registre.) — In-folio, 333 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1589**. — « Compte neu-fiesme de Christophe Godin, conseiller et receveur général des demeyne et finances du Roy, nostre sire, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 821,624 livres, 7 sols, 1 denier tournois ; les dépenses à celle de 824,060 livres, 7 sols, 7 deniers tournois. Les principaux articles sont les suivants : 240,981 livres 19 sols 8 deniers parisis au trésorier des guerres Philippe Le Clercq (folio 174, verso) ; — 4,733 livres 17 sols 1 denier à Vincent de Seuft, conseiller et receveur de l'artillerie (folio 178, recto) ; — 34,174 livres 4 sols à Adam de Dodrimont, receveur général des vivres du camp de Sa Majesté (folio 179, verso), — 600 livres à Marguerite d'Autriche, abbesse d'Orienten, etc. (folio 240, verso) ; — 940 livres à Georges de Chastenois, secrétaire de haut et puissant prince le duc de Lorraine, pour trois années de la pension de 400 francs, monnaie du comté de Bourgogne, qui lui est accordée, « tant en considération des bonnes diligences et agréables services qu'il a faits et rendus en toutes occurrences qui se sont présentées au pays de Lorraine et autrement pour l'avancement des affaires de Sa Majesté, que pour la paine qu'il a prinse pour conduyre, hay der, pourveoir de vjvres et assister les gens de guerre de Sa Majesté qui, du pays d'embas, sont retournez et passez au comté de Bourgogne et en Italie par ledit pays de Lorraine, et l'on espère fera encoires à l'advenir en ce qui se pourroit à fère pour le service de Sa Majesté » (folio 243, verso) — 1000 livres à Guilbert de Sempil, fils du vicomte Sempil, pour la pension qui lui a été accordée en considération des bons, notables et agréables services qu'il a faits et espéroit encore faire à Sa Majesté « mesmes pour aulcunement le récompenser de ce qu'il

a aydé à procurer la réduction de la ville de Lière (154) en l'obéissance de Sa Majesté par le moyen de Guillaume Sempil, son frère » (folio 244, recto) ; — 146 livres à Claude du Pré, aide du garde-joyaux de Sa Majesté, pour son traitement à raison de 4 sols par jour (folio 250, verso) ; — 3000 livres à messire Charles, prince et comte d'Aremberg, etc., « pour toutes vacacions et desboursemens par luy faitz au voyaige qu'il avoit fait à la suyte de mondit seigneur le duc de Parme au camp de Sa Majesté devant Berch, ravictuaillement de Zutphen et autrement jusques au retour de Son Alteze en la ville de Bruxelles, qui fut le 17^e jour de novembre 1586 » (folio 268, recto) ; — 800 livres à messire Antoine Houst, conseiller et maître aux requêtes ordinaires du Conseil privé de Sa Majesté, pour, « à l'ordonnance de Son Alteze, s'estre transporté doiz la ville de Spa en la ville et cité de Liège par devers le révérendissime évesque de Ver-celles, nonce appostolicque, mesmes pour veoir les anciennes procédures concernans les terres de St-Hubert » (folio 268, recto) ; — 96 livres à Jacques van Bylandt, maître général de toutes les monnaies de Sa Majesté es pays de par deçà, « pour avoir vacqué et besoigné ès villes d'Anvers et Bruxelles avec les géné-raulx desdites monnoies, tant sur la réduction et proportion de l'or et l'argent que, au fait de la monnoye de Bourgoingne et aultrement » (folio 270, verso) ; — 754 livres 8 sols 6 deniers à messire Philippe, sire de Croy, duc d'Arshot, etc., en à-compte sur le voyage qu'il allait faire vers l'Empereur, « pour de la part de Sa Majesté Royale faire les reliefz et régalles des pays de pardeça en tant que iceulx dépendent de l'Empire, en payer les droiz de reliefz et aultres en ce cas

(154) Cette ville fut livrée au mois de mai 1582 au capitaine espagnol Hauteperne, par les deux frères Guilbert et Guillaume Sempil, écossais, qui y commandaient des compagnies d'infanterie de leur nation au service des États.

accoustumez selon le contenu de la Bulle d'Or et l'ancienne usance do l'Empire » (folio 272, verso) ; — 800 livres à maître Jean de Hattestain, conseiller ordinaire de Sa Majesté au conseil provincial de Luxembourg , « à bon compte du voyage qu'il alloit faire avec et en compagnie dudit duc d'Arschot vers Sa Majesté Impériale pour le faict que dessus » (folio 273, recto) ; — 144 livres à messire Jean de Berty, docteur es droitz , conseiller du conseil provincial de Luxembourg , « pour, à l'ordonnance de Son Alteze, avoir négocié avec le conseiller Houst, en la ville de Trêves, es mois de juillet et novembre 1584, sur les emprinses, jurisdiction et autres nouvellitez commises par les officiers de l'archevesque de Trêves, suyvant certaines deux instructions de Sadicte Alteze, etc. » (folio 273, recto) ; — 2,173 livres à Baptiste du Bois, seigneur de Droogenbosch, gouverneur des ville et château de Weert, commissaire général des montres de Sa Majesté, pour 280 jours vaqués en l'an 1576, « tant au voyage qu'il fist doiz la ville de Bruxelles vers Espagne, avec lettres desdits seigneurs du Conseil d'Estat à Sa Majesté, que après, doiz ledict Bruxelles vers Lombardie pour y trouver la personne de feu le seigneur don Juan d'Autrice , etc. » (folio 273, verso) ; — 540 livres à Louis Verreyken, conseiller, premier secrétaire et audiencier de Sa Majesté, « en tant moins de 1550 livres que Sa Majesté luy avoit ordonnées, consenties et accordées de grâce espéciale en adjuda de costa pou? une foiz, oultre et par dessus les gaiges, traictement et aultres bienfaictz que jusques lors il avoit eus de Sadite Majesté à cause de son diet estât et office, et ce tant en faveur et respect des paines, labeurs et travaux par luy supportez à la suyte de Son Alteze au camp de Sa Majesté devant les villes de Grave, Venloo, Nuys, Moeurs et Berck pour retirer icelles du pouvoir des rebelles et ennemys de Sa Majesté, et ce, depuis le 13 may 1586 que Sadite Alteze partit à la mesme fin de la ville de Bruxelles pour aller en campagne, jusques au 17 novembre ensuyvant audit an, jour de son retour audit Bruxelles, que aussi, en considération de la grande chiéreté de vivres et de toutes aultres choses ayant duré pendant ledit temps » (folio 280, recto) ; — 600 livres à maître Nicolas van der Steghen, conseiller ordinaire du Conseil de Sa Majesté, en Brabant, « en considération des pertes par luy supportées Tan 1582, que, à l'ordonnance de Son Attèze, il se transporta vers Bois-le-Duc, pour y rendre le debvoir requiz au confort et assurance des bons bourgeois et inhabitans

d'icelle ville que, lors retournant vers sa maison à Maestricht, avec escolte de vingt soldats et quelques chevaux, il se seroit trouvé assailli de quelques vrybuters qui tuèrent aucuns de laditte escolte et mirent les autres en fuyte, destroussans quant et quant les chariotz et entre aultres ses bardes, accoustremens et quelques deniers, de la valeur d'environ mil florins pardessus certains papiers et lettrai-ges à luy grandement importants en particulier » (folio 286, recto) ; — 2000 livres à messire Jacques de Lan-glée, chevalier, seigneur de Picques, « consenties et accordées de grâce espéciale en don et adjuda de costa tant à raison que pour la rébellion de ceulx du pays de Flandres et autrement, la pluspart de ses terres, seigneuries et maisons champêtres avoient esté bruslées et demeurées en friche, sans en avoir peu tirer aucun prouffit, ainsi seroit tombé le tout en non-chaloir, que, en considération de la rébellion de ceulx d'Oostende et de Lescluze, ensemble de la surprise d'Axelles et des armées posées aux lieux circonvoisins et autrement, à raison de quoy il ne pourroit encoires sitost prouffiter quelque chose desdittes terres et biens » (folio 287 verso) ; — 20 livres à Jean Tribulet, *margliseur* de l'église de la Chapelle en la ville de Bruxelles , « pour payer certain crucifix qu'on a ordonné estre fait à la porte des prisonniers dicte la Steenporte en la ville de Bruxelles » (folio 297, verso) ; — 20 livres à la « povre vefve de feu le capitaine Loys de Bossoy, diet de Berlaymont, en considération de sa grande nécessité » (folio 300, verso) ; — 6 livres à Marguerite de Brusis, « jadiz lavandière de feu de très haulte mémoire l'Empereur Charles ciucquiesme, pour pover retourner en son quartier à Vallenciennes, lieu de sa résidence » (folio 301, recto) ; — 20 livres à demoiselle Érarde de la Marcke, veuve de feu Jacques de Lestade, « en don en considération de sa povreté » (folio 303, verso) ; — 20 livres aux recteur et maîtres de l'école latine en la paroisse de Ste-Gudule à Bruxelles, « pour les fraiz et despens par eulx souf-fertz d'avoir exhibé par leurs disciples l'histoire du St-Sacrement de Miracle en ladite ville de Bruxelles » (folio 307, recto) ; — 20 livres au receveur général des finances qui les a données en aumône « à certaine gentile femme povre dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 310, verso) ; — 105 livres à messire Guillaume de Pamele, chevalier, chef président du conseil privé et conseiller d'Etat de Sa Majesté, « pour affaires secretz dont n'estoit besoing

faire aultre ny plus particulière spécification » (folio 314, verso) ; — 82 livres à Philippe Stercke, greffier des finances de Sa Majesté, « pour pareille somme par luy frayée pour trois tapisseries de l'histoire de l'Apo-calipse, Goliath et Hannibal qu'il avoit trouvées es mains de lombart en la ville d'Anvers, lesquelles y estoient engaigées par Jacques Reingout, tant pour le restouppement et nectoyement desdictes pièces que pour le battelaige d'iceulx et aultrement doiz ladictte ville d'Anvers en celle de Bruxelles dont il avoit fait l'advertence au garde-joyaux de Sa Majesté François Damant » (folio 319, verso) ; — 24 livres à Philippe van Berthem, secrétaire ordinaire du Conseil de Sa Majesté en Brabant, « à cause de certaines vacations par luy faictes en la ville d'Anvers pour inventorier tous les coffres avec les registres et papiers concer- nans les estatz dudit Brabant et aultres ayans esté trouvez en la maison de maistre Loys Meganck par cy -devant greffier de ceulx se disans desdits estatz et les fait transporter doiz laditte ville d'Anvers en celle de Bruxelles » (folio 320, recto) ; — 150 livres à Nicolas de le Samme, « tant en considération des services qu'il avoit rendus au collègue desdites finances depuis quelques années en ça servant d'huissier des-dittes finances que pour luy donner moyen pour aller estudier quelque espace de temps en escole trinale pour répéter les fondemens de grammatica et instructions latines, pour après se retirer en lieu saint et privé de quelque religion pour y achever le reste de sa vye en prières, méditations et dévotes oraisons » (folio 324, recto) ; — 800 livres à Paulo de Villa-Viciosa, « portier de la Chambre de Son Alteze, pour "tout ce que luy venoit à cause du sepulchre de Nostre Seigneur que, à la sepmaine sainte de l'an quatre-vingt-sept, il avoit fait faire et construire en la chapelle de la court de Sa Majesté à Bruxelles » (idem) ; — 400 livres à Josse de Beckberghe, héraut d'armes et peintre (155), « pour achever les ouvraiges de la Thoison d'Or en l'église des Carmes en la ville de Bruxelles » (idem) ; — 30 livres à Cornille Back, lieutenant de la vénerie de Boitzfort, « que les seigneurs des finances luy avoient accordées et à ses assistens pour le debvoir par eulx rendu à la forest de Soigne et à l'entour pour attraper et prendre prisonniers trois vrybuters ayans esté exécutez par la corde » (folio 324, verso) ; — 60 livres à Robert Willems, fauconnier, « pour deux tierceletz de gerfaulx achaptez de luy pour le service de Sa Majesté au fait de la grande faulconnerie » (folio 325) ; — 50 livres à Baptiste Van den Dale, pour une carte de la descente de la maison de Habsbourg et d'Austrice par luy délivrée en la Chambre desdites Finances » (folio 325, recto) ; — etc.

B. 2707. (Portefeuille.) — 18 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1587** — Mandemens du roi Philippe II : ordonnant aux gens des Comptes et des finances de faire payer par le receveur général des finances au trésorier des guerres les sommes suivantes : 1400 livres à la ville d'Ath en remboursement de pareille somme délivrée par elle au capitaine Orphée Saliano ; — à Jean Hannart celle de 65 livres ; — à Fernando Verannerman 500 livres ; — 6000 livres ; à messire Philippe de Croy ; — à divers capitaines de gens de guerre les sommes qui leur sont dues pour leurs gages et pensions et celles qu'ils ont avancées pour la solde de leurs hommes ; — 26964 livres à Paul Caron-delet, capitaine d'une compagnie d'arquebusiers à cheval wallons ; — 300 livres à Jacqueline Picquavet, veuve de feu le seigneur de Lières ; — prescrivant d'admettre dans le compte de Christophe Godin la somme de 143 livres payée à Louis Bridoul et consorts, marchands à Lille ; — idem, au compte du receveur du domaine d'Hesdin 134 livres, 15 sols payés à Jean Le Prévost, curé à Hesdin. — Edit sur les « paiement, quittances, modérations et atermoïement des cens, rentes foncières et seigneuriales et autres redevances échues durant les troubles ». — Lettres patentes décrétant l'union des ville et châteltenie de Bourbourg. — Ordonnance défendant à tous particuliers dans le Hainaut de vendre ou de donner aux gens de main-morte aucun bien sans la permission du prince. — Ordonnances des président et gens des comptes prescrivant : d'adhérer dans un fief demoiselle Anne Roelands ; — la tenue des renenghes à Lille ; le paiement à Paul de la Grange de la somme de 200 livres ; — idem, à Jean de Vos, receveur des ouvrages d'entretien des poldres, la somme de 499 livres, 10 sols. — Constitutions de rentes sur les ville et duché de Cambrai.

B. 2708. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 2 pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre **1587**. — Lettres de d^{on}

ou de remise d'impôts octi oyées par le roi Philippe II, le prince de Parme ou les gens des finances et des comptes : accordant une somme de 500 livres à Guillaume Le Vasseur, seigneur de Valhuon ; — idem, de 3140 livres à Antoine de Goingnies, seigneur de Vendegies ; — érigeant en comté les terre et seigneurie de Busquoy au profit de messire Maximilien de Longneval, seigneur de Vault, Busquoy etc. ; — accordant à Cornélie Hüge, veuve de Josse d'Hane, réfugiée à Gand, main-levée de tous les droits et biens à elle appartenant selon les coutumes de Gand et déclarant que « quant à son fils il auroit encore patience » ; — donnant en arrentement le parc de Hesdin à divers preneurs ; — accordant à Jean Hel-debault le bail d'une maison sise place des Reigneaux à Lille, et à Jacques Wagon la maison portant pour enseigne St-Martin sur le marché au blé à Douai ; — autorisant la vente de 70 arpents de bois de haute futaie dans la forêt de Hesdin, pour les deniers en provenant être employés aux travaux des fortifications de ladite ville ; — accordant à Mathieu de Vos un supplément de gages de 600 livres pour ses frais de voyage et séjour à Bouchain pour surveiller les travaux de fortification.

B. 2709. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 14 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1589**. — Attestations par : les échevins de Douai au sujet de l'estimation des grains et chapons ; — au sujet des droits de reliefs etc, du bailliage de Lens ; — idem, des recettes et dépenses faites par Thierry Hannar, chargé de la recette des grains à Namur ; — idem, de la valeur des grains de rente au marché de St-Omer. — Adjudication du moulin du Roi au village de Noeve, domaine de Béthune. — Déclaration par les président et élus de la ville de Douvens sur l'enregistrement des lettres patentes du Roi du 26 août 1587, au sujet de la franchise d'impôts accordée aux habitants de Montreuil-sur-Mer en raison des pertes subies pendant les guerres. — Attestations : par le trésorier du prince de Parme certifiant que Laurent Douez et Guillaume Decaix ont livré en la maison dudit prince 821 rasières, 2 coupes, 2 quartiers de blé, avec un sauf-conduit pour le batelier Barsiban qui a transporté ces grains ; — au sujet de l'exécution de huit bulles fulminées en cour de Rome ; — idem, des afforages de la ville d'Aire ; — idem, de l'acquisition du fief du

Mollinet ; — idem, de la ferme des moulins le Comte d'Aire ; — idem, des vacations des baillis et autres officiers de Westflandre et Hainaut pour le service du Roi. — inventaire de 1 artillerie et des munitions de guerre trouvées au château de Gravelines, parmi lesquelles on remarque « cinq canons franchois conquestez à la bataille de Gravelinghes tout d'ung calibre et ce, sans comprendre ung semblable canon, lequel est demouré par ordre de Son Alteze aprez la prise de Dunckerque en la ville de Dixmude ès mains du sieur Hernando Ascoos, lieutenant, et de Francisco La Marche, contador de ladicte artillerye ; ung canon courtault du calibre de 44 livres ou environ aux armes de feu l'Empereur (deux colonnes le fusil couronné), pesant 9390 livres, fondu par Poppenier, monté sur ung affust de nulle valeur, lequel estoit monté et esquipé pour aller sur la mer, et est nécessaire entièrement le remonter ; ung aultre canon renforché, conqueste sur la mer, aussy aux armes de feu l'Empereur, bien monté pour s'en servir ; ung demi-canon d'AUemaigne » ; des serpentines et demi-serpentines, quelques-unes aux armes d'Angleterre ; des fauconneaux ; * deux crochets de fonte en forme d'orghes, montés sur une pièche d'affust pourry sans aulcunes roues, iceulx armoyez des armes de feu l'Empereur et deux chambres y servans : sept petits *basses* sans chambres de petite valeur ; dix-sept *chambres* pour s'en servir pour faire quelque advertance ou pour faire quelque bonne nouvelle » ; des arquebuses à croc forgées à Béthune et à Vervins ; un *mail* ou forme pour arquebuses ; « deux *raelles* de cuivre à jeter boulets de plomb du calibre de 4 à 6 livres » ; 66 arquebuses à main, des arquebuses de Bohême, des tonneaux de poudre, de salpêtre et de soufre, un moulin à poudre ; 116 hallebardes de service « bonnes estans nettoyyées » ; 300 piques de frêne, vieilles à longues ailes, bonnes et de valeur, 50 piques neuves, 25 fers de piques, 63 lances, bonnes, 48 barreaux de fer, 250 rasières de charbon de maréchal, goudron, harpoix, etc.

B. 2710. (Portefeuille.) — 18 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1589**. — Lettres de commissions octroyées par le roi Philippe II : instituant Pierre de Oupere receveur et administrateur

des biens du duc de Vendôme au quartier de Bourhourg et Jean de Ryn dans les mêmes fonctions au quartier de Gravelines ; — Gilles Destraeilles , marchand-vendeur de la taille moyenne du bois de Nieppe. — Constitutions de cautions : par Pierre Pachet pour Jean Pachet, ayant la ferme de la draperie de Neuv-église ; — messire Adrien van der Gracht et Thomas Notebaert pour Jérôme Verderue tenant la *superamante* de Courtrai.

B. 2711. (Portefeuille.) — 194 pièces, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre 1587. — Quittances délivrées par : Christophe Godin, receveur général, Benoît Charreton, trésorier général de l'Épargne du Roi et des confiscations, François Gombault, commis à la dépêche des messageries, Pierre Fabri, commis à la recette générale de Brabant, Philippe de Clercq, trésorier des guerres, André Heue , receveur général de "Westflandre, Charles d'Apeltern, maître ordinaire de la Chambre des Comptes, Adam Dodrimont, receveur général des vivres au camp du Roi, Resser Gaudens, bailli de Dunkerque, Pedro de Castillo, receveur général des licences es villes maritimes de Flandre, Adam van den Zande, receveur du domaine à Vilvorde, Frédéric Dyve, abbé de Maroilles, Servais de Steelandt, receveur général d'Oostflandre etc., de diverses sommes reçues « pour la conduite de leurs offices » ; — les créanciers de rentes assignées sur les domaines d'Aire, le bois de Nieppe, Béthune et Lille ; — Jean Richardot, président du Conseil d'Artois, Antoine Houst, Guillaume de Pamele. Louis Verreycken conseillers du Roi, Jacques de Caudenhove, Antoine de Rubempré, Dismas de Berghes, gentilshommes de la maison du Roi, Pierre Tudechin, fourrier de l'hôtel du Roi, Catherine Sgrootens, veuve d'Adrien Knob-bault, capitaine des navires de guerre, Jean Fayet, ingénieur du Roi, Jacques van Noye, ingénieur des ouvrages de fortifications des villes frontières, Gérard de Reinach, colonel ordinaire des chevaux allemands, etc., de sommes reçues pour leurs gages et pensions.

B. 2712. (Registre.) — In-folio , 246 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre 1588. — « Compte dixiesme de Christophe Godin, conseiller et receveur général des domaine et finances du Roy nostre sire, de la recepte et despence par luy faicte à cause de son estât de conseiller et receveur général etc. ». Les recettes s'élèvent à la somme de 715,245 livres tournois; les dépenses à celle de 722,725 livres, 4 sols, 6 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants: 325,932 livres, 10 sols, 8 deniers de Flandre de 40 gros la livre, à Philippe Le Clercq, trésorier des guerres de Sa Majesté (folio 127, recto) ; 1100 livres, 10 sols, à Vincent de Seuft,

conseiller et receveur de l'artillerie (folio 128, verso) ; — 500 livres au comte Horatio Schoti, mari et *bail* de dame Catherine de Straten, « à cause de mille livres octroyées et accordées par an à icelle dame en faveur du traicté de mariaige avecq ledit conte Horatio Schoti » (folio 167, verso) ; — 300 livres à Cunrard Piramus pour la pension de sa mère Barbara de Blomberg (folio 168, recto) ; — 950 livres à messire Charles, prince, comte d'Aremberg etc. « à bon compte des vacations que par expresse charge de Son Alteze, il avoyt faictes à sa suyte es villes de Gand, Bruges, Anvers et ailleurs, selon que Testât des affaires de Sa Majesté, l'expédition de la guerre et la négociation avec les commissaires d'Angleterre sur le fait de la paix, le requeroit (156) » (folio 197, verso) ; — 9500 livres à messire Frédéric de Granvelle-Perrenot, chevalier, baron de Renaix, seigneur de Champagney, chef des finances de Sa Majesté, pour le même objet (folio 198, recto); -729 livres, 10 sols au même, o à l'ordonnance telle que dessus » (folio 198, verso) ; — 3000 livres à messire Jean Richardot, chevalier, président du Conseil provincial d'Artois etc., pour le même objet (folio 199, recto) ; — 2550 livres à maître Jean-Baptiste Maes, conseiller et avocat fiscal du Conseil de Sa Majesté en Brabant pour le même objet (folio 200, verso, et 201, recto) ; — 1100 livres à Flamino Garnier, secrétaire des Conseils d'État et Privé, idem (folio 201, verso);

(156) Après l'échec du duc de Leicester et des troupes anglaises devant l'Ecluse, la reine Elisabeth tenta de réconcilier les Provinces-Unies avec l'Espagne. Elle espérait ainsi conjurer l'orage dont la menaçait Philippe II. Des conférences s'ouvrirent à Bourbourg entre les envoyés du roi d'Espagne, le comte d'Aremberg, Frédéric de Granvelle-Champagney, Jean Richardot. et ceux de la reine d'Angleterre le comte de Derbi, le baron de Cobham et Jacques Croft, membres de son Conseil privé. Ce congrès commença au mois de février 1588 et fut rompu aux premières nouvelles annonçant que la flotte espagnole, la fameuse Armada, était entrée dans la Manche.

— 165 livres, 4 sols, 6 deniers à messire Christophe d'Assonville, chancelier, seigneur de Hauteville, idem (folio 202, recto) ; — 810 livres à Nicolas van der Stegen, conseiller ordinaire, et Jean-Baptiste Maes, aussi conseiller et avocat fiscal de Sa Majesté, « pour quarante-quatre jours qu'ilz avoyent vacquez pour le service de Sa Majesté tant au pays de Juliers et Coloigne pour y communiquer avecq les députez de l'archevesque dudict Coloigne et du duc de Juliers sur le différend des seigneurs de Strasfelt et Oerme-nich, que après avecq ceulx de Carpen affin de les induire d'accorder une ayde de 27000 florins au prouffit de Sa Majesté » (folio 202, verso) ; — 2000 livres à Martin de Hohensteyn, secrétaire de Sa Majesté en langue allemande, « à bon compte des vacations par luy faictes à la suyte de Son Alteze en la ville de Bruges, depuis le 17 novembre 1587, jour du partement de Son Alteze de la ville de Bruxelles vers ladicte ville de Bruges, pour se préparer et attendre l'arrivée de l'armée navale d'Espagne que Sa Majesté envoyoit par deçà (157), et pour veoir le succès de la négociation avec les commissaires d'Angleterre sur le fait de la paix » (folio 206, recto) ; — 3000 livres au comte Horatio Schoti, comme mari et *bail* de dame Catherine de Straten, « par forme d'adjuda de costa une foiz, en consideration des pertes qu'elle souffroit en ses biens scituez es pays et contez de Hollande et Zeelande au moyen des rébellions et troubles d'iceulx pays, mesmement à cause de la pension de 1000 livres par an accordée en faveur et à l'avancement du mariage que lors ledit conte Horatio pensoit contracter avec une aultre sans qu'U succéda » (folio 214, verso) ; — 646 livres à dame Marie Scheyfve, douairière de Liedekercke, « en don une foiz, en considération et récompense des pertes et intérestz par elle souffertz en ses bois scituez à Nyelle auprès de l'abbaye de St-Bernard sur l'Escaut au pays et duché de Brabant, ayans en iceulx bois esté abattuz plusieurs arbres de haulte fustaie durant la guerre intestine » (folio 215, verso) ; — 20 livres aux abbesse et religieuses du couvent du vignoble Nostre-Dame en la ville de Louvain (folio 219, verso) ; — 10 livres à Catherine, veuve du petit Adrien, en son vivant chantre de la chapelle de feu la Reine Marie, pour Dieu et en aumône (folio 222, verso) ; — 597 livres à messire Charles, prince, comte d'Aremberg etc. pour l'achat de deux gerfauts, un tiercelet commun et deux faucons pour le service de Sa Majesté (folio 230, recto) ; — 223 livres au même, pour affaires secrètes concernant grandement le service de Sa Majesté et dont n'est besoin faire plus ample déclaration (idem) ;

— 700 livres au receveur général des finances pour affaires secrètes (folio 231, verso) ; — 75 livres à Jean de Veruois, docteur en théologie, prédicateur ordinaire de la cour de Sa Majesté à Bruxelles, « pour avoir presché la parolle de Dieu à la suytte de Son* Alteze en ladite ville de Bruxelles, depuis le commencement de la quaresme 1587 jusqu'à la fin des quaresmaulx ensuivants » (folio 232, recto) ; — 60 livres à François van der Elst, faiseur d'orgues, « pour avoir réparé certain positif d'orgues dont l'on se sert au service divin à la chapelle de la cour de Sa Majesté en la ville de Bruxelles » (folio 234, recto) ; — etc.

B. 2713. (Portefeuille.) — 18 pièces, parchemin, 2 pièces, papier, 2 sceaux.

1^{er} janvier — 31 décembre **1588**. — Mandements du roi Philippe II, du prince de Parme, des gens des comptes ou des finances : ordonnant de passer aux comptes de Philippe Le Clercq, trésorier des guerres, la somme de 1240 livres payées à Evrard de Severe, capitaine d'une compagnie de piétons wallons ; — idem, au trésorier de l'Epargne de payer 2000 livres à messire Livinius Torrentius, évêque d'Anvers, sur les deniers provenant de la vacance de l'évêché d'Anvers ; — idem, 1500 livres à messire Frédéric Perrenot de Granvelle ; — prescrivant au prévôt le Comte à Valenciennes, « considérant qu'il étoit convenable de mettre quelque police et ordre à l'excès des salaires des labeurs et vacations de toutes personnes se faisans payer par journées, lesquelz salaires sont esté grandement accreuz et haulchez par ces dernières années à prétexte de la chiéreté de toutes choses, signamment des grains de quoy principalement le monde vist, et il soit que maintenant (par la divine bonté), toutes

(157) Le duc de Parme avait réuni dans les Pays-Bas une armée de 40,000 hommes dont 30,000 fantassins et 1,800 cavaliers devaient être embarqués sur l'Armada lorsqu'elle toucherait aux côtes de Flandre avant de se diriger sur l'Angleterre. Il attendit à Bruges avec le marquis de Burgaw, don Amédée de Savoie, don Juan de Médicis, Vespasien de Gonzague, etc., le succès des opérations de la flotte espagnole qui tenta vainement de pénétrer dans les ports de Dunkerque et de Nieuport, bloqués par les vaisseaux anglais et hollandais

sortes de grains et légumes sont réduits à très juste et bon pris, conséquemment le taux et salaire desdis labours et journées se doit réduire et abaisser sinon du tout à l'ancien pied (pour demeurer encores à présent plusieurs sortes de vivres fort chières à cause de ceste continuation de guerre intestine), etc.. que ayez à commander de par Sa Majesté à tous gens de justice de votre juridiction et ressort, qu'ilz ayent à adviser incontinent si l'on ne pourroit mettre taux et prix à toutes sortes de vivres, marchandises, salaires des maistres et serviteurs en tous mestiers et artifices, ensemble aux inanouvriers, travailleurs, fosseurs en terre, et généralement à toutes personnes gagnans leurs vies au travail de leurs corps et personnes, à tel effect que le salaire soit juste et équitable et non excessif, et que selon ce, lesdicts de la justice en dressant une liste et déclaration, etc. » ; — ordonnant au premier sergent de la cour ou de l'office du bailliage de Hainaut, d'ajourner les riverains des chemins publics de Landrecies pour justifier des anticipations commises sur lesdits chemins ; — idem, de passer aux comptes de Christophe Godin, receveur général, les sommes payées par lui à Servais van Steelant et à d'autres personnes, pour gages et pensions ; — idem, à maître Charles d'Appeltern, maître ordinaire de la Chambre des Comptes et receveur de l'Épargne, de payer au receveur des aumônes de Flandre la somme de 220 livres pour être employée au fait desdites aumônes ; — idem, à Jean van Oncle de payer à Jean de Nevele la somme de 733 livres, 11 sols, 5 deniers, reliquat de son dernier compte. — Sentence du grand Conseil du Roi condamnant les États d'Artois à payer à messire Charles de Gavre, baron de Fresin, l'indemnité réclamée au sujet des seigneuries de Provins et de Watervliet. — Constitutions de rentes sur les ville et cité de Cambrai et sur les Trois États de Flandre.

B. 2714. (Portefeuille.) — 3 pièces, parchemin, 3 pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre **1588**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II : faisant remise du tiers des droits seigneuriaux dus par dame Jacqueline de Ronck, veuve de messire Jean de Campigny ; — affranchissant du droit d'aubanie Antoine de Tournai, en considération de plusieurs services rendus par lui tant au camp devant Tournai que devant Maestricht ; — accordant l'amortissement demandé par les abbesses et religieuses de Fontenelles sur leur requête « contenant, comme à raison des

troubles advenuz et la rebellion de la ville de Cambrai, elles ont esté contrainctes à leur grand regret d'abandonner leur monastère et se retirer en nostre ville de Valenciennes en une petit maison appartenant à leur monastère, où elles ont esté depuis l'an 1579 et y sont encores fortpôvementestroitement, n'ayant moyen d'y exercer le saint sacrifice divin, du moins ainsi qu'il est décent et convenable, et n'y ayant apparence de se pouvoir retirer en leur diet monastère pour estre icelluy sicuté auprès du villaige de Maing au plat pays à l'abandon de nos dits rebelles et ennemys, avecq ce que le tout y est désert et gasté, pourquoy lesdites suppliantes désireroient eslargir et agrandir leur maison de Valenciennes et appliquer à icelle aucuns petits héritages y tenans et appendans, entre lesquels se présente à vente certain jardin contenant trente pieds en quarrure appartenant a Nicolas Bayart, etc. » ; — faisant remise à la ville de Grammont de tout ce qu'elle peut être redevable jusques et y compris le 7 avril 1585. — Sentence du Conseil privé du Roi, exemptant du droit de maltôte Jean de Zembourg, en qualité de receveur des annotations au quartier de Béthune, Lens, Lillers, etc., et déclarant qu'il resterait astreint toutefois au droit de guet, et garde.

B. 2715. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin, 10 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1588**. — Attestations par : les échevins de Béthune et de Bapaume au sujet de l'estimation des grains ; — les mayeur et échevins de St-Omer certifiant l'existence de Madeleine Balain, Claire Boucquet et Jeanne Dolphus, religieuses du couvent de Ste-Marguerite à St-Omer ; — les avoué et échevins d'Ypres, certifiant que Paul de Monchuet, en son temps clerc des vendeurs à Ypres est resté fidèle au Roi ; — par les échevins de Lille au sujet du produit des impôts ; — les bourgmestre et échevins de Bergues St-Winoc, certifiant que Jean de Hondt, Gaultier Stappe et Antoine Coolen sont restés fidèles au Roi pendant les troubles ; — les bourgmestre et échevins de Bruges, au sujet du transport des vins au célier de ladite ville ; — Jacques de Grave, notaire à Armentières, au sujet du mariage contracté par Philippe de Gherbode, seigneur de Hoye ; — le conseil, fiscal du Roi au sujet des rentes de l'hôpital de Renaix ;

— Jean de Warenguien, receveur à Lille, au sujet des travaux exécutés dans les prisons et à deux « hobettes » près de l'hôtel du Roi ; — par le même receveur au sujet de réductions et de gratifications demandées par le *chevier* des prisons et Pierre van Messem ; — par le receveur d'Oostflandre, Servais de Steelandt, au sujet de la visite des comptes de rentes du domaine. — Mémoire au sujet des « enjambements et anticipations de mises et aussy d'aulcuues payées des deniers empruntés à la recette des passe' ports et qui en sont comprises entre celles déclarées en la calenge du procureur général contre le seigneur de Chassey ». — Compte rendu par Cornille de Haene, receveur des ville et châteltenie de Warneton. — Etats des exploits faits par les sergents du bailliage de Hainaut. — Mémoire des dépenses faites par Denis de Pollye, lieutenant de la châteltenie de Braine-le-Comte, pour faire fustiger de verges, Louis Fosset de Péronne-sur-Somme, vagabond. — Bail de la *censé* de Jollité près Lillers, ayant appartenue au seigneur d'Estrayelles, confisquée au profit du Roi. — Visite de la rivière de la Marck.

B. 2716. (Portefeuille.) — 36 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1588**. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II : chargeant Guillaume de Mérode, seigneur de Royembourg, et Philippe Le Prévost, seigneur de Raussy, de libérer la terre de Mortagne de toutes rentes et charges pour la réunir en domaine en vertu de l'exercice du droit de retrait féodal ; — idem, le premier huissier ou sergent requis d'ajourner le lieutenant de Douai pour répondre au procès relatif à la terre d'Estrées ; — idem, pour eiter des témoins devant la Chambre des Comptes. Nominations : par la comtesse de Lalaing, de Jean van den Berghe comme bailli de sa terre de Volandre ; — par les échevins et *ceurheers* de la châteltenie de Berghes St-Winoc de Maillart Goetghelucht, leur procureur ; — par les gens du Conseil d'Artois chargeant des huissiers ou sergents d'armes de faire des exploits.

B. 2717. (Portefeuille.) — 120 pièces, parchemin,

1^{er} janvier — 31 décembre **1588**. — Quittances délivrées par : Christophe Godin, receveur général des finances, Philippe le Clercq, trésorier des guerres, François Gombault, commis à la dépêche des messageries, Benoît Charreton, trésorier général de l'Épargne, André Heue, receveur général de Westflandre, Cornille de Ruwe, messenger, Pierre de Monchaux, greffier de la Chambre des Comptes, Adrien Booten, greffier des finances du Roi, Lancelot Parasis, commis par provision à la Recette générale des finances, Jean de Drincwaert, conseiller, Martin de Hohenstein, secrétaire du Roi, Charles de Martigny, conseiller du Roi, Charles d'Apelteren, conseiller, Louis Verreycken, premier secrétaire audiencier du Roi, Servais van Steelandt, Adrien Schilders,

Guillaume de Mérode, Philippe Stercke, Charles, prince comte d'Aremberg, Louis Bridoul, marchand de draps à Lille, Didier Winchenry, secrétaire de la reine de Danemarck, duchesse de Lorraine, de la somme de 300 livres, le comte Horatio Schoti et Claude Pission, prévôt d'Arras, Livinius Torrentius, évêque d'Anvers (158) ; — Jean de Maulde, seigneur et baron de Collemberg, Noël Winnoc, chapelain de l'église collégiale St-Pierre à Lille, sœur Françoise Potier, abbesse de Longchamp, créanciers de rentes sur le domaine ; — Jean Baptiste Maes, conseiller et avocat fiscal, Bernard Vuesels, président de la Chambre des Comptes, Marc d'Ocoche, commissaire du Boi, Guillaume de Mérode, commis extraordinaire des finances, Charles Schetz, conseiller du Roi, Jean Richardot, président du conseil provincial d'Artois, Jacques de Sestich, conseiller, Paul de Croonendaele, Simon de Grimaldi Morasana, secrétaire du conseil privé du Roi, François Le Vasseur, Charles, prince d'Aremberg, Josine Strate, Jean van der Burch, Vincent de Seuft, Frédéric de Granvelle-Perrenot, gouverneur et capitaine général de la ville d'Anvers, au sujet de leurs gages ; — Chrétien van den Broecke, Jean Lebrun, Jean de La Roze, Pierre de la Roze, Nicolas Panion, Jean de Stavele, chevaucheurs, Leonardo de Tassis, maître des postes, de leurs frais de voyages et salaires ; — Philippe Hanon, Pierre Obin, Louis Marcotte, François Le Vasseur, Lamoral, comte de Ligne, etc., au sujet de leurs pensions.

B. 2718. (Registre.) — In-folio, 266 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1589**. — « Compte

(158) Liévin van derBeken, dit Torrentius, évêque d'Anvers, (1587), archevêque de Malines (1595), remplit diverses missions importantes et composa avec quelques poésies latines des commentaires sur Suétone et Horace.

unziesme de Christophe Godin, conseiller et receveur général des domayne et finances du Roy, nostre sire, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 605,864 livres, 7 sols, 5 deniers tournois ; les dépenses à celle de 605,311 livres, 9 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 241,477 livres, 8 sols, 10 deniers au trésorier des guerres Philippe Le Clercq (folio 119, verso) ; — 3208 livres, 7 sols, 9 deniers à Vincent de Seuft, conseiller et receveur de l'artillerie (foho 123, verso); — 640 livres, 10 sols à messire Jean Froissard, docteur es-droits, seigneur de Broissia, «pour les vacations par luy faictes à lasuytte de Sa dicte Alteze en la ville de Bruges, depuis le 15 juin 1588 jusqu'au 22 août ensuivant » (foho 216, recto) ; — 406 livres, 5 sols à messire Conrard Schetz de Grobbendoncq, chevalier, seigneur de Hinghen, conseiller et commis des finances de Sa Majesté, « pour 33 jours par luy vacquez à Berghes St-Winocq à l'assemblée des villes et chastellenies de Westflandres, de la part de Sa Majesté, pour leur faire propositions affin de furnir au payement des guarnisons dudict West-flandres » (folio 217, recto) ; — 600 livres à Jeanne van Erp, veuve de messire Jean de Blazere, en son vivant chevalier, président du Conseil provincial en Flandre, « à cause des vacations et desboursemens faiz par son diet mary es voiaiges et commissions qu'il avoit eus pour le service de sadite Majesté tant en Bourgogne que ailleurs » (folio 217, verso); — 800 livres à maître Guillaume van Gendt, conseiller de Sa Majesté en Gueldre, « à cause des vacations par luy faictes pour le service de Sa Majesté en l'an 1579 au pays et duché de Gueldre et ailleurs, avec le chancelier d'Overyssel, pour réduire les villes et subgetz de Sadicte Majesté audit pays et duché de Gueldre en la deue obéyssance d'icelle » (folio 218, verso) ; — 72 livres à maître Philippe de Ayala, conseiller et pensionnaire de la ville d'Anvers et Pierre van den Hove, greffier de l'Audience générale de l'armée de Sa Majesté, « pour douze jours vacquez par ledict maistre Philippe Ayala, à l'ordonnance de Son Alteze, en ladicte ville d'Anvers, à prendre information particulière et juridicque, touchant certains fraiz et despens que Christophe Plantin (159), imprimeur de Sadite Majesté a faits et soufferts par le commandement d'icelle en l'impression de certains livres d'églize » (folio 219, recto) ; — 1360 livres à Flaminio Garnier, secrétaire des Conseil d'Etat et Privé de Sa Majesté, « pour 205 jours de vacations faictes par luy tant es villes de Gand, Bruges, Anvers que Bourbourg, selon que Testât des affaires de Sa Majesté, l'expédition de guerre et la négociation avecq les commissaires d'Angleterre l'avoient requis depuis le 25 janvier 1588

jusqu'au 16 aoust ensuivant » (folio 220, recto) ; — 100 livres à Guillaume Prats, secrétaire ordinaire du privé Conseil, « pour les 11 jours par luy vacquez partant le 28 may 1585 doiz la ville de Tournay pour aller trouver Son Alteze à Bevere afin d'entendre sa bonne volonté et résolution touchant le retour des Consaulx de Sa Majesté vers la ville de Bruxelles pour y establir leur anchienne résidence » (folio 221, recto); — 500 livres à maître Arnould van der Gheest, procureur général du Conseil de Sa Majesté en Brabant, « pour 106 jours par luy vacquez, parlant le 8 juing 1588 doiz la ville de Bruxelles vers celle de Bois-le-Ducq, pour illecq instruire le procès de Herman Colen et ses complices, prisonniers en ladicte ville, et pour d'un chemin mestre en plein et entier effect la commission du receveur des licentes illecq » (folio 222, recto) ; — 56 livres à Guillaume Tullick, chevaucheur, « pour le voyaige par luy faict doiz la ville de Bruxelles vers Carpen pour y porter à Fernando Lopez de Villanova, gouverneur et capitaine dudit Carpen, quatre chaynes d'or pour un voyaige qu'il alloit faire vers le Royaul-me de Dannemarcq pour affaires concernans grandement le service de Sa Majesté, les y présenter et en user selon la charge qu'il en avoit de Sadite Alteze » (folio 224, recto) ; — 50 livres a Nicolas du Terne, commis des vivres du camp de Sa Majesté, « à bon compte du voyaige qu'il alloit faire à l'ordonnance des seigneurs des finances vers Carpen , pour y porter à Fernando Lopez de Villanova, gouverneur et capitaine de Carpen, quatre médailles d'or, les deux portans les effigies de Sa Majesté et les deux aultres celles de Son Alteze affin de les attacher aux quatre chaynes mentionnées en la partie précédente » (idem) ; — 30 livres à Gérard Ghysmans, chevaucheur ordinaire de l'écurie, « à bon compte du voyaige que par expresse charge des seigneurs des finances il alloit faire vers les villes hanseitiques pour porter lettres au Roy de Dennemarcq, à la Royne mère de Dennemarcq, aux quatre gouverneurs, au duc de Holstain, aux villes de

(159) Christophe Plantin, célèbre imprimeur d'Anvers. Philippe II le chargea de la réimpression de la bible Polyglotte d'Alcala qui parut de 1569 à 1572. Cet article paraît se rapporter au payement des frais faits à l'occasion de ce travail.

Lubecq, Hambourg, Dantzich, Bremen, Staden et au chapitre de Bremen, pour le service de Sadite Majesté » (folio 224, verso); — 2000 livres à Frédéric, comte van den Berghe, « à bon compte des vacations que par expresse charge des seigneurs des finances il a faictes avecq Fernando Lopez de Villanova, gouverneur et capitaine de Carpen et ledit conseiller Westendorp respectivement vers le Royaulme de Denne-marcq, pour affaires concernans grandement le service de Sa Majesté dont n'est besoing icy faire plus ample déclaration ou spéciffication, ains en avoient sadite Alteze et les seigneurs des finances tout contentement et satisfaction » (folio 225, verso); — 1500 livres à Fernando Lopez de Villanova pour ses vacations, frais et dépens du voyage qu'il fit en Danemarck (folio 226, recto); — 992 livres à Antoine Houst, conseiller et maître aux requêtes ordinaires- du Conseil privé, « pour 96 jours par luy vacquez hors le pays de l'obéyssance de Sa Majesté vers l'archevêque de Trêves et à la conférence tenue avecq les depputez d'icelluy sur le débat des limites et juridictions dudict pays de Luxembourg » (folio 227, verso); — 600 livres à demoiselle Marguerite van Heerde, veuve de Baudouin van der Boe, en son vivant premier maître de la Chambre des Comptes de Sa Majesté, « par forme d'ajuda de costa une foiz, en récompense de la délivrance de plusieurs registres, munimens et papiers plus amplement déclairez en certain inventaire sur ce exhibé, lesquelz ledict feu messire Baudouin van der Boe, son inary, avoit de longue main colligés et conservés pour sa mémoire et le service de Sa Majesté concernans les affaires de ladicte Chambre à Rurmonde » (folio 231, verso); — 600 livres à Louis Brusset, seigneur d'Englebert, capitaine des villes et châteltenie de Bourbourg, « en considération des fraiz et despens par luy soustenuz audict Brouchbourg, durant les mois de juing, juillet et aougst 1588 que y avoient esté assemblez les commissaires de Sadicte Majesté et ceulx de la Royne d'Angleterre, pour le fait de la paix et aultrement, niesmes en respect des petitz gaiges qu'il a dé Sadicte Majesté » (folio 232, verso); — 400 livres à Jacques van Vylant, maître général des monnaies de Sa Majesté es pays de par-deçà, « en considération des bons services qu'il a faits l'espace de 17 ans et continue encoires en qualité de maistre général de toutes les monnoyes de Sadite Majesté pardeça, mesmes pour avoir esté envoyé de la part de Sadite Majesté au mois d'octobre 1588 vers

Namur, pour examiner un faux-monnoyeur et de là au pays de Gueldres pour y faire visitation delamonnoye à Niemegehe que aultrement » (folio 233, recto); — 20 livres à sire Bartholomeus Linthout, curé et pasteur en la paroisse Ter Nath-lez-Bruxelles, « pour Dieu et en aulmosne pour aulcunement subvenir au payement de sa rançon ayant esté prisonnier de vrybuters à Berghes-sur-le-Zoom » (folio 235, verso); — 15 livres à Blangi Naghi, Jean Reffart et Wesseli Kisseghhi, compagnons hongrois, « pour aulcunement

subvenir à la rançon qu'ilz devoient payer au Turcq » (folio 237, verso); — 10 livres aux chantres de l'église Ste-Gudule, « à raison de la solempnelle messe chantée et célébrée en ladicte église en actions de grâces de la réduction de la ville de Ste-Geertrudenberghes (160) soubz l'obéyssance de Sa Majesté » (folio 240, verso); — 10 livres « aux maître et musiciens de la chapelle de Son Alteze pour avoir assisté à chanter ladicte messe solempnelle » (folio 241, recto); — 1200 livres à Fernando Lopez de Villanova, gouverneur et capitaine de Carpen, « pour durant son voiaige de Denne-marcq estre par luy empliées en certains affaires secretz concernans grandement le service de Sa Majesté, dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration ou spéciffication, ains en avoient Sadicte Alteze et tes-dits seigneurs des finances enthier contentement et satisfaction » (folio 247, recto); — 696 livres, 7 sols à Godeffroy van Gelre, maître général des monnaies de Sa Majesté et orfèvre à Bruxelles, « pour l'estoffe de certaine chaîne et médaille d'or portant l'effigie de Sa Majesté, la façon desdittes chaîne et médaille présentées à Jacques Rostrop, gentilhomme du royaulme de Dennemarq, pour le récompenser de certains bons offices qu'il avoit fait et esperoit encoires de faire à l'advenir à Sadite Majesté en affaires secretz dont Sa Majesté ne vouloit estre faicte icy plus ample déclaration ny spéciffication, pour en avoir enthière satisfaction et contentement » (folio 249, verso); — 500 livres à Paul de Villaviciosa, portier de la chambre de Son Alteze, « tant à cause de la livraison et ou-vraige de bois qu'il faudroit pour la construction du sepulchre de Nostre Seigneur que à la semaine

(160) La ville de Gertruidenberg fut livrée au duc de Parme, le 10 avril 1589, par la garnison anglaise qui l'occupait, moyennant le payement de l'arriéré delà solde que lui devaient les États et une gratification s'élevant

sainte de l'an quatre vingts nœuf il feroit faire en la chapelle de la court de Sa Majesté à Bruxelles que pour le luminaire servant audict sepulchre, faisant le tout si bien et de telle sorte que sadite Alteze en auroit contentement et satisfaction » (foho 251, recto) ; — etc.

B. 2719. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre **1589**. — Mandements du roi Philippe II, des gens des finances ou des comptes : ordonnant de payer à messire Levinus Torrentius, évêque d'Anvers, la somme de mille livres en compensation des pertes subies par lui pendant la guerre; — prescrivant les mesures à prendre au sujet de la prompte justice à rendre dans les cas d'homicide ; — idem, de payer au receveur des aumônes la somme de 220 livres, pour être employée auxdites aumônes. — Constitutions de rentes sur la ville de Valenciennes.

B. 2720. (Portefeuille.)— 11 pièces , parchemin , 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1589**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II, les gens des comptes ou des finances : accordant remise des droits seigneuriaux dus pour le transport de la seigneurie de St-Martin-lez-Bermerain fait par Charles de Cottrel, seigneur de Bois de Lessines, à Marie de Cottrel, sa sœur, femme de Conrad de Kegel (161) ; — idem, l'amortissement de deux rentes acquises par le couvent de .St-Pol à Valenciennes comme fondation de deux messes par semaine et un obit annuel dans une nouvelle chapelle faite et érigée à Valenciennes en la maison conventuelle de Fonte-nelle où les abbesses et religieuses de Valenciennes se sont réfugiées depuis les derniers troubles ; — idem, une prorogation pour trois ans de l'exemption « de la maltôte, accises et gabelles pour tous vivres et boires qui se dépenseront en leurs maisons », aux mayeur, échevins et habitants de Hesdin, en considération des charges qu'ils supportent pour l'achèvement de divers travaux publics ; — idem, remise des droits fiscaux dus par Gilles de Berlo, seigneur de Bersée pour la création d'une rente de 175 florins ; — idem, remise du quart du prix de son bail à Antoine Tsellier, meunier des moulins de Hesdin ; — idem, le fermage pour 9 ans à Jean Charles, demeurant à Gyvenchy, de 21 mencaudées de terre sises audit lieu ; — autorisant Jean Avallart et Jean Heyne à vendre des fiefs ; — idem, un échange de bois entre le domaine et messire Guillaume de Mérode ; — idem, l'occupation par François de Noyelle, gouverneur de la ville de Lens,

du cinquième des prés appartenant au Roi sis autour de ladite ville. — « Lettres renversales touchant les lettres patentes de don, gestion et transport fait à ceux de la loi de Valenciennes, pour et au profit du collègue la Société de Jésus, de rentes tombées en confiscation à cause des troubles. »

B. 2721. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1589**. — Attestations par : les mayeur et échevins de St-Omer sur la valeur des accises ; — idem, de Bruges certifiant qu'en 1583 tous les habitants des poldres de Ste-Croix, Ste-Catherine et St-Liévin ont dû quitter leurs demeures par suite des charges imposées par les gens de guerre ; — idem, de Courtrai au sujet des incursions et pillages commis dans les paroisses des verges de Deynze et de Thielt (pièce en flamand) ; — idem, de Dunkerque sur la vie de Jeanne Boudolf ; — idem, d'Ypres sur la vie de Marie Willemet ; — idem, de Bapaume au sujet de la valeur des grains ; — idem, de Lens sur le rendement des accises ; — idem, de Hondschoote au sujet des terres abandonnées « à cause des troubles et altérations lors survenues et signamment l'occupation et érection du fort de Pont-Rouart par les troupes de Monseigneur de la Motte tenant le party du Roy et les villes circumvoisines celluy contraire, » ce qui fit « qu'une bonne partie des terres do ladite ville et seigneurie, par les excursions que faisoient les soldats dudit fort de Pont-Rouart et aultres de la partie adverse, a esté délaissée, vaguée en friche, et la reste des terres aulcunement labourée a esté tenue sur sauvegarde et contribution tant pour la fortification du fort, entretènement des soldatz y estans en garnison et aultres gens de guerre de Sa Majesté, comme aussy de ceulx de la partie contraire, de manière que

(161) Conrad Pyramus de Kegel, fils de Barbara Blomberg et frère utérin de don Juan d'Autriche.

lesdites charges ont de beaucoup excédé le rendage que le censier en eust payé en bon temps, sy que bien peu de propriétaires en ont sceu tirer aucun prouffict, et ce jusques au mois de juillet 1582 que ladicte ville a esté du tout pillée, bruslée et ruinée par les Francois lors tenantz leur camp auprès de Dunkerke, aiant déjà en avant jusques à la réduction de Bergues-St-Winnocq, au mois d'octobre 1583, une année ou plus après, les terres de ladicte ville et seigneurie esté entièrement vagues, dépeuplées et en friche, de sorte que peu à peu ladicte ville et seigneurie s'est repeuplée et la plupart des terres ramises à labour comme seroit une nouvelle colonie, etc. » ; — par Jean Lancho, sergent de la recette de Hainaut, au sujet du nombre des pelletiers au quartier de Mons; — par des huissiers et sergents du bailliage de Hainaut, au sujet des exploits faits par eux. — Déclaration du nombre des habitants de la ville de l'Ecluse près de Douai. — Compte rendu par Jacques Pouillet, receveur et argentier de la ville de Montreuil-sur-Mer. — Demande de renseignements par la Chambre des Comptes au sujet du second tonlieu dit de Gravelines qui se lève à Dunkerque et qui n'est pas affermé. — Enquête au sujet de l'étendue et de l'importance de la seigneurie de Blaton à Linselles provoquée par les habitants dudit Linselles pour appuyer leur demande en réduction de leur quote-part dans les aides. — Lettres des gens de la Chambre des Comptes au trésorier et commis des finances au sujet du rachat de la rente de 200 mencauds d'avoine engagée au chapitre d'Arras; — idem, au sujet de l'exemption des amendes dues par suite de poursuites judiciaires à raison de dettes, rentes et pensions à leur charge, réclamée par les ecclésiastiques du Hainaut. — Arrêt du Conseil d'Artois déclarant l'église de Ligny-les-Relly, au quartier d'Aire, de fondation royale. — Extrait d'un registre aux titres de la ville de Lille au sujet de l'exemption des impôts, prétendue par Guillaume Fauconnier, second lieutenant de la gouvernance de Lille.

B. 2722. (Portefeuille.) — 33 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1589**. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II, les gens des comptes ou des finances : chargeant messires Paul de la Grange, président, et Jean des Trompes, conseiller et maître ordinaire de la Chambre des

Comptes, de procéder au renouvellement de la loi de la ville de Seclin; — idem, des huissiers et des sergents, de faire des exploits et d'assigner des témoins; — idem, Jean des Trompes, conseiller et maître de la Chambre des Comptes de Lille, de dresser l'inventaire de tous les titres et lettrages concernant les biens annotés dans les villes de Bergues-St-Winoc et Bourbourg, laissés par Jean de Schodt, receveur; — idem, Charles d'Appelteren et Louis Boddens d'examiner les comptes des impôts de Flandre. — Constitutions de cautions.

B. 2723. (Portefeuille.) — 55 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1589**. — Quittances délivrées par; Christophe Godin, receveur général des finances, André Heue, receveur des domaines de West-flandre, Richard d'Alscheidt, trésorier de l'Epargne, le sue de la Buissière, de la somme de 811 livres, 3 sols, 4 deniers, reçue de Charles d'Appelteren, commis à la recette de l'Epargne, pour le « parachèvement de la maison naguères bâtie au château de Béthune »; — les roi, connétable, prévôt et confrères de la confrérie de St-Sébastien d'Arras, de la somme de 62 livres 8 sols pour les vins que ladite confrérie reçoit tous les dimanches par don du Roi; — François Tavernier, receveur du domaine à Arras, de la somme de 2560 livres, pour faire le remboursement de pareille somme due à l'église Notre-Dame d'Arras; — Charles de Martigny, receveur général du domaine de Hainaut; Charles d'Appelteren; Louis Théry, procureur du Roi à Audruicq, Eustache de Croy, grand bailli, gouverneur et capitaine général de St-Omer, etc., pour leurs gages et pensions.

B. 2724. (Registre.) — In-folio, 265 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1590**. — « Compte douziesme de Christophe Godin, conseiller et receveur général des demayne et finances du Roy nostre sire, de la recepte et despense par luy faite à cause de son estât et office, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 366,465 livres, 5 sols, 9 deniers tournois; les dépenses à celle de 364,127 livres, 7 sols, 10 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants: 1740 livres reçues d'Etienne Cécille, trésorier

de Dôle, en paiement fait au conseiller de Broissia, « pour les vacations, despens des chevaulx, escoltes et aultres desbourssemens par luy faitz par interval de temps, à l'ordonnance et à la suyte de Son Alteze, durant son séjour à Spa et à Binch, respectivement doiz le 27^e juillet 1589 jusqu'au 19 janvier suivant » (folio 60, verso); — 63,913 livres, 5 sols à Philippe Le Clercq, trésorier des guerres (folio 130, recto); — 3,382 livres, 14 sols, 4 deniers à Vincent de Seuft, conseiller et receveur de l'artillerie de Sa Majesté (foho 131, verso); — 500 livres au comte Horatio Scotti, veuf de dame Catherine de Straten, pour la demi-année de la pension que Sa Majesté avait accordée à ladite feuë dame Catherine « en faveur du traicté de leur alliance » (folio 193, verso); — 500 livres à Guillaume Foucq, pour la pension que Sa Majesté lui avait accordée « en considération des bons services qu'il avoit faitz à Sadite Majesté ces années passées avecq dangier de sa personne en certaine commission en quoy Sa Majesté l'avoit fait employer, et espère que les occasions s'offrantes il en fera d'aultres à Sadite Majesté » (foho 195, verso); — 161 livres à Pierre Tudeschin, fourrier de l'hôtel de Sa Majesté, « en considération et récompense des pertes et dommaiges qu'il supportoit annuellement par la démolition des boutiquez qui de son temps furent ostez pour le service de Sa Majesté dedens et dehors les bailles du palais royal en sa ville de Bruxelles » (folio 197, verso); — 640 livres à messire Charles, prince, comte d'Aremberg, baron de Zevenberg, « pour les vacations que par expresse charge de Sa Majesté, il avoit fait tant es villes de Gand, Bruges, Anvers que Broucbourg selon que Testât des affaires de Sa Majesté, l'expédition de guerre dès lors et la négociation avecq les commissaires d'Angleterre l'avoient requiz, depuis le 25 janvier 1588 jusqu'au 6 août suivant » (folio 217, recto); — 300 livres à messire Guillaume de Pamele, chevalier, conseiller du Conseil d'État et chef président du Conseil privé, pour les dépens extraordinaires par lui supportées « durant certains voyages et vacations par luy faitz à l'ordonnance de Sadite Alteze es années 1582 et 1585 es camps de Sa Majesté à Dichelvenne prez de Gavre et à Bevere pour y assister au traicté de la réconciliation de la ville d'Anvers » (folio 218, recto); — 120 livres à messire Gérard de Homes, baron de Bassigny et Boxtele, « pour dix jours par luy vacquez au mois de juillet 1586 partant le camp de Sa Majesté du siège de Venloo pour tirer vers Nuys, ayant lors par Son Alteze esté mandé celle part et par icelle envoyé vers le duc de Clèves pour affaires concernans le service de Sa Majesté » (folio 220, verso); — 1451 livres à messire Guillaume du Crip, chancelier de Gueldre, « pour les vacations par lui faites aux mois de septembre et d'octobre 1586 vers sadicte Alteze au camp devant Berch, pour affaires concernans grandement le service de Sa Majesté, item à Bruxelles item au pays de Munster

pour prendre information sur les fautes y commises par les gens de guerre soubz la charge de don Sancho de Leyna et au pays de Clèves sur le dévalisement du bagaige de Fernand Gonzaya et de la dame de Balanson » (folio 221, recto); — 290 livres à Gérard Ghysmans, chevaucheur ordinaire de l'écurie de Sa Majesté, « pour tout ce qu'il pavoit prétendre à cause du voyage par luy fait à l'ordonnance des seigneurs desdittes finances pour porter lettres de Son Alteze au Roy, la Royne mère et quatre gouverneurs de Dennemarcq, au duc de Holstain, aux villes de Hambourg, Bremen, Staden et au chapitre de Bremen, pour affaires concernans grandement le service de Sadite Majesté » (folio 226, recto); — 1000 livres à Fernando Lopez de Villanova, gouverneur de Carpen, « pour toutes les vacations, despens et desbourssemens par luy faitz et prétendus à cause de deux diverses légations et voyages par luy faitz, assavoir le premier avecq le conte van den Berghe et le docteur Westendorp vers le roy de Dennemarcq, duc de Holstain et villes hansitiques de Lubecq, Danzich et Hambourg, pour y négocier sur certaines affaires intéressans grandement le service de Sadicte Majesté, et l'aultre vers le duc de Brunswich moderne, pour plaindre le dueil de la mort du feu duc Julius, son père (162) (folio 227, verso); — 500 livres à maître Jean de Hattestain, conseiller du conseil de Sa Majesté à Luxembourg, o à bon compte de ses vacations du voyage que par charge et pour le service de Sadicte Majesté il alloit lors faire à Francfort à l'assemblée du cercle de Westphalie » (folio 228, recto); — 48 livres à messire François Le Vasseur, chevalier, seigneur de Moriensart, secrétaire des conseils d'État et Privé de Sa Majesté, « en considération des grandz fraiz et despens que pour le service de Sadite Majesté il luy avoit convenu supporter à la suyte de Sadite

(162) Le duc de Brunswik-Wolfenbuttel, Jules, mort le 3 mai 1589, eut pour successeur son fils Henri-Jules.

Alteze es voyages et expéditions de guerre tant es campz de Sadicte Majesté que es villes cy après déclairées : premiers, partant de ladicte ville de Bruxelles avecq Sadicte Alteze le 7 jour de juing 1587 pour mectre le siège devant la ville de Lescluze et réduire icelle soubz l'obéissance de Sadicte Majesté, comme l'effect s'en estoit ensuivy (163), ledict secrétaire Vasseur est retourné audict Bruxelles avecq sadicte Alteze le 9^e jour d'aougst subséquent audit an ; et doiz le 17^e jour de novembre 1587 qu'il partist aultres foiz dudict Bruxelles avecq Sadicte Alteze vers la ville de Bruges pour se préparer à y attendre l'arrivée de l'armée navale d'Espagne, ayant audict voyage vacqué tant audict Bruges, à Gand et en Anvers que au siège devant la ville de Berghes-sur-le-Zoom jusqu'au 17 novembre 1588 » (folio 231, recto) ; — 3200 livres à Flaminio Gamier, « secrétaire des consaulx d'Estat et Privé de Sa Majesté, pour ses vacations extraordinaires , « si comme d'estre party le 7 juing 1587 avec Son Alteze pour mectre le siège devant la ville de Lescluze » ; puis accompagné Son Altesse à Bruges, pour attendre l'armée navale d'Espagne, s'être rendu aux négociations avec les députés anglais à Bourbourg, enfin « pour la dernière fois partant le 8- de may 1589 doiz ledict Bruxelles vers Spa pour y user Sadicte Alteze des eaues à cause de son indisposition (164), il avoit aussy continuellement suivy Sadicte Alteze tant audict Spa que depuis en la ville de Binch jusques au 19^e de janvier 1590 jour du retour de Sadicte Alteze en ladicte ville de Bruxelles » (folio 232, recto) ; — 1000 livres aux bourgmestre et échevins de Courtrai, « pour et en subvention de plus grande somme dont icelle ville avoit secouru aucuns povres bourgeois de ladite ville, durant les cinq mois que les soldats espaignolz du tercio de don Juan Mau-ricque de Lara avoient esté amutinez en ladicte ville de Courtray (165), pour subvenir aux fraiz et despens par eulx soustenuz à l'entretènement desdis soldatz durant lesquelz cinq mois iceulx soldats espaignolz n'avoient tiré aucuns gaiges ou soule à charge de Sadite Majesté » (folio 234, recto) ; — 12 livres à Philippe de Saint-Léger, pauvre soldat estropié, en don et en aumône (folio 237, recto) ; — 6 livres à Jean Merloz, pauvre soldat « affolé » (idem) ; — 10 livres à Nicolas Marchant, pauvre ancien soldat (folio 237, verso) ; — 20 livres à demoiselle Erarde de la Marck, veuve de feu Jacques de Lestatte, en don et en aumône (idem) ; — 4000 livres à messire Charles, premier comte d'Aremberg,

etc., « en remboursement de pareille somme par luy frayée et desbourssée au deffroyement de monsieur le marquiz du Pont (166), fils du duc de Lorraine, avec son train, estant peu auparavant venu de France par deçà pour retourner audict pays de Lorraine vers icelluy duc son père pour éviter le dangier des chemins pendant aultre voye » (folio 245, verso) ; — 135 livres 12 sols au même pour affaires secrètes (folio 246, verso) ; — 24000 livres à Flaminio Garnier, procureur de l'impératrice des Romains, reine de Hongrie et de Bohême, en paiement de 16 années arriérées de la subvention qui lui est accordée « pour l'employer en achat de linge et toile de telle sorte qu'elle les demanderoit ou d'aultres bagues et joyaulx selon son bon plaisir » (folio 247, verso) ; — 300 livres à Philippe Stercke, greffier des Finances de Sa Majesté, et à Paul de Croonendale, aussi greffier desdites finances, « pour tant plus les encourager pour poursuyvre et achever le besoigné par eulx encommencé pour mectre en ordre et soubz deu inventaire tous les registres, comptes, estatz, papiers, tiltres et enseignemens reposans en la Chambre desdites Finances et es armoires illecq et en dresser par aprez ung répertoire extendu pour s'en povoir servir aux occurrences du service de Sa Majesté * (folio 248, recto) ; — 1250 à Philippe Rogier, € maistre du chant de la chapelle de Sa Majesté, à bon compte des despens qu'il luy conviendrait faire et supporter pour rechercher et choisir par deçà quatre chappel-lains, trois bas contres et ung lieutenant dudict chant qu'il trouveroit plus propres pour le service de la chapelle de Sa Majesté, etc. » (folio 249, recto) ; —

(163) La garnison de la ville de l'Écluse, rédnite à 600 hommes, capitula le 6 août 1587.

(164) Le duc de Parme commença à ressentir, en 1589, les premiers symptômes de l'hydropisie dont il devait mourir. Cette maladie fut, dit-on, la conséquence des chagrins que lui avait causés le désastre de l'invincible Armada, désastre dont, à la Cour d'Espagne, on lui attribuait la responsabilité. Il avait été aussi vivement affecté de son échec devant Berg-op-Zoom. Ce fut au mois de juillet 1589 qu'il alla aux eaux de Spa, réputées alors comme salutaires pour guérir les maladies d'obstruction.

(165) Cette mutinerie éclata au mois de décembre 1589 dans le régiment espagnol de don Jean d'Aquila.

(166) Le personnage ainsi désigné doit être François, comte de Vaudemont, fils de Charles II ou III, dit le Grand, duc de Lorraine.

1335 livres à François de Rappoy et Martin Crois, respectivement hôtes des hôtelleries du Chameau et du Miroir en la ville de Bruxelles, « à quoy montent les despens de bouche, du gist et aultrement exposez et furniz par lesdits hostes aux commissaires ou députés d'aulcuns électeurs, princes et estatz du saint Empire ayans esté envoyez en la ville de Bruxelles pour communiquer et traicter avecq Son Alteze sur certains affaires concernans grandement le service de Sa Majesté et le bien des pays de par deçà, ensemble à leurs gens, serviteurs et chevaulx en nombre de 32 bouches, etc., depuis le 23 juillet 1590 jusqu'au 8 d'aougst ensuyvant » (folio 2.^o, recto); — 900 livres au receveur général qui les a employées aux affaires secrètes (folio 253, verso); — 80 livres au même qui les a remises à certain personnage pour les employer en affaires secrètes (folio 254, recto).

B. 2725. (Portefeuille.) — 12 pièces, parchemin, 8 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1590. — Mandements du roi Philippe II, des gens des comptes ou des finances, ordonnant : de faire payer par Christophe Godin, receveur général, à Jacques Bogart, président du Conseil de Flandre la somme de 600 livres; — idem, à Alonzo de Laloo, secrétaire d'État, celle de 1095 livres; — idem, aux échevins de la ville de Courtrai, celle de 10000 livres en subvention de plus grande somme dépensée par eux pour secourir les pauvres bourgeois de ladite ville pendant la mutinerie des soldats espagnols; — le paiement par le receveur général de diverses sommes levées sur Servais van Steelant, Jean de Haze, receveur de Cassel, Charles de M^ortigny, receveur de Hainaut, Sébastien van Warendorp, receveur de Gueldre, et Cornille Verhoeven, receveur de Brabant; — idem, de payer à Louis Courtois, receveur des ouvrages de fortification et de réparation des ville et château de Gravelines, la somme de 354 livres, 10 sols, un denier, reliquat de son dernier compte; — idem, à Jean Berteau, celle de 309 livres, 15 sols, 5 deniers; — prescrivants de produire les quittances et pièces relatives au différend entre Francisco Camby et Louis Bernier, au sujet de la fourniture des aluns; — de payer à Antoine de Fresnoy, le prix de la location d'une maison sise à Bouchain, occupée par François Seville, munitionnaire des vivres de guerre.

B. 2726. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 5, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1590. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II: accordant la remise d'une somme de 360 livres à Gabriel Mouton et Antoine de la Ruelle en diminution du prix de leur ferme des 12 deniers sur chaque lot de vin vendu à Hesdin; — idem, de la moitié des droits seigneuriaux dus par messire Eustache de Croy, « pour l'assignation d'une reite sur la seigneurie de Contes à cause des notables pertes et intérest qu'il a supportés et supporte en ses terres et seigneuries, assavoir en Long, Lomprey, Chastellet, Houquest-sur-Somme, Métigny, Blangy, Angest et Solemprise, situées au royaume de France, desquelles il ne peut joyr, ny tirer aucun prouffict, à cause de la ruyne advenue par les troubles audict pays, mesmes sont icelles saisies et commissaires y établis par les ban et arrière-ban proclamez en icelluy pays; en Beaumains, Maresques, Ricquembourg, Bercq, Verton, Gouy et appendances, aussy en ladite seigneurie et conté de [Renty] sictuez au bailliaige de Hesdin et comté de St-Pol ayans soufiertz grande destruction et ruyne par les feuz, brûlemens, ruynes et pillages du duc d'Alençon et de ses troupes, n'estans encore lesdites ruynes restaurées, de plus la ville, terre et comté de Rœulx et appendances sont aussi esté entièrement bruslez et les terres en frice, mesme ses propres maisons, terres et moulins, etc. »; — idem, à Antoine de Gongnies, seigneur de Vendegies; — idem, à Philippe de Renty, en considération de ce qu'il a sauvé « plusieurs parties d'artillerie », poudre, boulets, etc., lors de la prise du château de Hesdin; — faisant don au Magistrat de la ville de Valenciennes de certaines rentes sur les biens confisqués, pour servir à la fondation d'un collège en leur ville, dirigé par les Pères Jésuites, « où pour que les précepteurs ne soient pas et que les père et mère ne demeurent en faulte d'envoyer leurs enffans à leurs escolles, nous avons auctorisé et auctorisons par cestes lesdits prévost, jurez et échevins de pouvoir cunstraindre, si mestier, est, les pères, mères, mainbours, tuteurs et aultres de quelque qualité ou condition qu'ils soyent, ayant charge des jeusnes filz, qui auront attainct l'eage de sept ans, et Testât, qualité et faculté desquelz ilz trouveront le pouvoir comporter, à ce qu'ilz ayent à envoyer les'ditz enfans auxdites escolles et à les furnir de livres et choses nécessaires pour les fréquenter

jusques à l'age de quatorze ans completz ou se longtemps qu'ilz trouveront convenir, etc.» ; — consentant à l'amortissement de certains héritages en faveur des abbesses, prieures et religieuses des Prés Porchain-lez-Tournai sùr leur requête, contenant « comme ayans les hérétiques et sectaires, rebelles en l'an 1566, bruslé, ruyné et du tout saccaigé les églises, maisons et édifices qu'elles avoyent lez ladite ville où de tout temps elles avoyent tenu leur résidence, et fait le saint service divin, et aux derniers troubles le jadis prince d'Espinoy feist abbatre la plus part des murailles de l'encloz d'icelle église, maison et héritage, elles auroyent de piéchà, suyvnt l'avis et ordonnance de leurs supérieurs, résolu de bastir et ériger aultre église avecq édifices requiz en nostre dite ville, etc. » ; — faisant don d'une somme de 1000 livres aux abbesses et religieuses de l'abbaye de la Cambre ; — idem, 1740 livres à Jean Froissard, seigneur de Broissia ; — faisant remise à Balthazar de Robiano d'un quart des droits dus pour l'entrée de 200 balles d'alun par la voie d'Anvers ; — idem, à la ville du Câteau de la moitié de la « recognoissance de la somme de 60 florins pour la maintenue et sauvegarde de ladite ville, payables au receveur de Bouchain, arriérés pour ceste jusques et comprins la Saint-Jean-Baptiste, quatre vingtz huit de deux cens quarante florins par dessus la quictance à eulx faicte de la moitié par messieurs des finances, sans toucher à l'année quatre vingt neuf et celle quieschera St-Jean-Baptiste prochain quatre vingtz dix entiers, sans aussy qu'il y ait moyen d'en faire payement, tant pour le changement de Cambray, prinse de ladite ville du Chastel en Cambrésis ès années quatre vingt un et quatre vingt deux, ruine et saccaigement d'icelle par les ennemis et rebelles à Sadicte Majesté, etc. ». — Sentence du sénéchal de Ponthieu exemptant les mayeur et échevins de Montreuil-sur-Mer, tant du service personnel que de la contribution au ban et arrière-ban convoqués pour la présente année.

B. 2727. (Portefeuille.) — 28 pièces, parchemin, 20 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1590**. — Attestations par : les mayeur et échevins de la ville d'Aire que Pierre Des Zoulban de Meteren a résidé dans ladite ville pendant les troubles, s'y étant retiré aussitôt après

que le bourg d'Hazebrouch eût été brûlé par les ennemis ; — idem, de Courtrai au sujet des dégâts commis par les troupes mutinées dans un grand nombre de villages de la châteltenie et verge de Thielt (pièce en flamand) ; — idem, de Bruges et de Valenciennes au sujet d'apprentissage de métiers, de décès et de maladie ; — idem, des hommes de fief du Hainaut au sujet des exploits faits par les sergents. — Procès-verbal de la visite de la rivière de l'Escline tombant dans la Lys à Calonne près Merville, et autres pièces relatives aux moulins établis sur cette rivière appartenant à la comtesse de Herlies. — Etat des rentes dues par le Roi à ceux du Franc de Bruges. — Requête appointée de Nicolas Verneray, de Salins, demandant le remboursement de la somme de 13637 francs 2 gros provenant de l'écart entre les monnaies du comté de Bourgogne et celles des Pays-Bas, dans plusieurs paiemens du montant de l'amodiation des biens confisqués du prince Guillaume de Nassau. — Déclaration des parties dont le procureur de la gouvernance d'Arras doit répondre et rendre compte aux gens des Comptes de Lille. — Visite de la maison et salle du Conseil d'Artois, ordonnée par les gens des Comptes. — Certificats divers délivrés par des officiers et soldats au sujet de la reddition du fort d'Elshout par le capitaine Michel van den Stene et -de celui de Hemert-lez-la-ville de Bois-le-Duc par le capitaine Jacques de Berchem, à l'appui de requêtes présentées par lesdits capitaines (pièces en flamand). — États des dépenses faites pour l'entretien des prisonniers amenés au château de Mons par les sergents du bailliage de Hainaut, entre autres Pierre et Philippe Brachart, « natifz de Bulle en la Haute Bourgoigne », Laurent Caudre, natif d'Anvers et Oliver Meskerk « d'emprès Gand », Joes et Pieter Damise, « natifs d'Italie emprès Parmes », Pierre Bocquet, de Lille, François Hallet de Warles, Jean Payelle, d'Aire, Antoine Molengrau, de Boussu, « y amené pour larchins », Jean Mac-Carty, « lequel devint malade et le convint mener à l'hospital », Martin du Bois, d'Aire, Allonzo Walico, natif de Tolède, Gilles Dorlo et Nicolas Pin, de Landrecies. — État des sommes dues à Pierre Le Saige, maître des hautes œuvres du comté de Hainaut, « pour avoir mis à la question Pierre Brachart, fustigé de verges en chambre Laurent Caudre, Olivier Meskerk et Antoine Molengrau ». Exploits faits par des sergents du bailliage de Hainaut.

B. 2728. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1590**. — Lettres de commission délivrées : par le roi Philippe II, instituant Gérard de Reinach, seigneur de St-Bailmont, colonel de mille chevaux ; — idem, Philippe de Lannoy, abbé du couvent de Notre-Dame du Bois de Russeauville ; — par les gouverneur et gens du Conseil d'Artois commettant des huissiers ou sergents pour faire des exploits.

B. 2729. (Portefeuille.) — 62 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1590**. — Quittances délivrées par : Christophe Godin, receveur général des finances, Richard d'Alscheidt, secrétaire du Roi, trésorier général des confiscations et commis à l'administration de la trésorerie de l'Épargne, André Heue, receveur de Westfandre, Philippe Stercke, Jean de Vernois, docteur en théologie, George de Berighen, prêtre et chapelain du collège des Finances du Roi, Lambert Damour, huissier de la Chambre des Finances, Philippe Rogier, maître du chant de la chapelle du Roi, Godefroi van Moysiembroucq, conseiller du Roi, Charles de Martigny, Charles d'Appelteren, conseiller, Ambroise van Oncle, Charles, prince comte d'Arenberg, Adrien Haverhals de Turnhout, Jean Froissard de Broissia, les doyen et chapitre de St-Pierre de Lille, Jean de Maulde, seigneur et baron de CoUem-bercq ; — Philippe Bocxhorn, conseiller, Marc de Ocoche, commissaire du Roi, Guillaume de Pamele, Guillaume de Vendeville, Alonzo de Laloo, secrétaire d'État, Paul de Croonendale, greffier des Finances, Jean Espallart, Jean Briois, Gérard de Hornes, Jean de Hattesteyn, Gérard Cymdnt, Guillaume de Mérode, conseillers, Louis Carette, commis, Gérard Ghysmans, chevaucheur, de leurs gages, vacations et frais de voyage ; — Arnoul d'Ennetières et Cornille Bennink, de leurs pensions.

B. 2730. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin, 22 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1591 (167)**. — Mandements du roi Philippe II, des gens des comptes ou des finances : prescrivant de passer au compte du receveur général la somme de 800 livres payée à François van Lommetsen, facteur des fermes de Venendael, et au compte de Benoit Charreton celle de 700 livres ; — prononçant en faveur de l'abbaye de Loos dans son différend avec les échevins de Lille au sujet du curage de la rivière ; — prescrivant à François Baillet, maître particulier de la monnaie à Arras, de fabriquer des patars et demi-patars d'argent ; — idem, à Charles d'Appelteren, receveur

de l'Épargne du Roi, de payer à Pierre de Monchaux 803 livres, 6 sols, 8 deniers, à Simon Chavatte 528 Uvres, 12 sols ; — idem, à Jean Regnault, receveur du domaine de Hesdin, de payer à Pierre de Monchaux 401 livrés, 13 sols, 4 deniers ; — idem, aux héritiers d'Adrien Gilleman de payer à messire François, chevalier, seigneur d'Erpe, etc., 453 Uvres, 17 sols, 9 deniers ; — idem, de payer les sommes dues pour travaux exécutés aux fortifications de Douai. — Constitutions de rentes sur les États de LiUe, Douai et Orchies.

B. 2731. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1591**. — Lettres de don octroyées par le roi PhiUpe II : accordant à Jean, comte de Salm, maréchal de Lorraine, une pension de 800 livres, payable dès le 13 janvier 1587 ; — idem, à la ville d'Estaires l'autorisation de lever des droits sur les blés, avoine, sucron, fèves, pois et autres grains et légumes qui se vendront dans ladite ville, parce que les habitants « font avec une grande despense rebastir leur église et qu'ilz craignent toutesfois que semblable inconvéniement de ruine pourroit encores advenir cy après, ilz ont conceu de comprendre ladite église dedans ladite viUe et k ceste fin dresser une porte ».

B. 2732. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin, 22 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1591**. — Attestations par les mayeur et échevins des vUes : d'Aire (prise des grains), Binche (réparations au moulin St-Jacques), St-Omer (certificats de vie des religieuses du couvent de Ste-Marguerite), Bruges (rentes amorties), Lille (valeur des impôts, dépenses faites

(167) Le compte de l'année 1591 manque à la collection des Archives du Nord.

dans le procès intenté par le contrôleur du droit sur les aluns contre Jacques de la Haye, teinturier, à Lille). — Déclaration du produit des tonliou et seigneurie de Mortagne ; — idem, des amendes perçues au profit du Roi dans la gouvernance de Douai. — Information au sujet de l'érection d'un nouveau moulin à Marlys. — Etat des deniers provenant des confiscations que Pierre Maignin, écuyer, devra verser au receveur général des finances. — Extrait d'un compte des confiscations rendu par Jean Gombault. — État de la recette de Mons présenté par Nicolas de Kerckhove. — Mémoire sur les moyens de remédier au dépeuplement d'arbres de la forêt de Mormal. — Exploits faits par les sergents du bailliage de Hainaut. — État des montres et revues passées en la ville de la Vère.

B. 2733. (Portefeuille.) — 14 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1501**. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II : déchargeant Nicolas Sourdeau de l'administration du bailliage de Mortagne et la confiant au bailli de Tournai et Tournésis ; — chargeant Paul de la Grange et Jean Des Trompes, de procéder au renouvellement de la la Loi de Seclin ; — nommant François de Gherbode bailli do Wervicq ; — commettant le lieutenant-gouverneur de Douai, pour examiner la requête présentée par Charles du Pretz contre Simon Foubert. — Constitutions de cautions et de procureurs.

B. 2734. (Portefeuille.) — 34 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1591**. — Quittances délivrées par : Christophe Godin, receveur général des finances, des sommes reçues des receveurs particuliers et employées au paiement de divers officiers et fournisseurs, entre autres do Séverin Canteleu, garde du parc de la cour de Sa Majesté à Bruxelles, tant pour ses gages que pour l'entretien de la sauvagine, de chevaucheurs, etc. ; — Richard d'Alscheidt, trésorier général des confiscations et administrateur de l'Épargne ; — André Heue, receveur général de West-flandre, de la somme de 400 livres reçue du grand bailli de Bergues St-Winocq ; — Charles deMartigny, receveur général du Hainaut ; — Vincent de Seuft, receveur de l'artillerie ; Anne Liétard, veuve d'Etienne de Jonchère, massier de feu l'Empereur ; — Jean Frois-sard ; — Christophe D'Assonleville ; — sœur Françoise Pottier, religieuse, abbesso do Longchamp ; — Noël Wymme, chapelain de l'église collégiale de St-Pierre, à Lille ; — les doyen et chapitre de l'église collégiale Notre-Dame de Courtrai, d'une rente sur le domaine de Lille, Douai et Orchies, pour un anniversaire fondé par Jean Carondelet en son vivant archevêque de Palerme ; —

les bailli et échevins d'Ypres, d'une rente sur le domaine de Westflandre ; — J. d'Enne-tières pour son frère et Walerand Obert, procureur général du Roi au Conseil d'Artois pour leurs gages ; A. du Louz, sergent à cheval de la gouvernance d'Arras pour ses gages ; — Catherine deBoisot, veuve de Charles de Tysnacq, pour sa pension.

B. 2735. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1599** (168). — Mandements du roi Philippe II, du duc de Parme, des gens des comptes ou des finances : ordonnant au receveur général du domaine de Lille de payer aux enfants et héritiers de messire Joachim Hopperus, en son vivant, conseiller d'État, garde des sceaux, la somme de 500 livres pour une demi année de pension ; — idem, à Richard d'Alscheidt, administrateur des biens des absents, de payer à dame Marguerite de La Marck, princesse-comtesse d'Aremberg et au baron de Bar-bançon, son fils, la somme de 9000 livres, en considération de la perte qu'elle a faite de la plupart de ses biens gisant en Hollande et « pour les services rendus à Sa Majesté par ledit Barbançon, même pour les fraiz qu'il a soufferts au redressement de son régiment » ; — idem, à Charles d'Appelteren, receveur des deuiers de l'Épargne, de payer aux héritiers de Claude de La Fontaine la somme de 321 livres, 6 sols, 8 deniers, à Pierre deMonchaux 200 livres, au seigneur de Cham¹ pagney 6000 livres pour le traitement qui lui fut accordé à l'occasion de son voyage en France ; — idem, à Jean Regnault, receveur des bailliage de Hesdin, de payer à Pierre do Monchaux, greffier, commis aux nécessités de la Chambre des Comptes, la somme de

(168) Le compte de l'année 1592 manque à la collection des Archives du Nord.

128 livres, 5 sols, 8 deniers et celle de 85 livres, 13 sols, 4 deniers. — Lettres de Pierre Ernest, comte de Mansfeldt, chevalier de l'ordre, lieutenant-gouverneur et capitaine général, etc., informant les gens de la Chambre des Comptes qu'il acceptait de remplir provisoirement les fonctions de capitaine général : « Vous avez entendu, passé quelques jours, la venue par deçà du seigneur comte de Fuentès, envoyé avecq lettres de credence de la part du Roy nostre sire, pour aulcuns grandz et importants affaires de Sa Majesté, lequel, le jour d'hui, exposant entre autres choses sa charge touchant le gouvernement général des pays de par-deçà, a déclaré premièrement au Conseil d'Estat, et après à plusieurs chevaliers de l'ordre et aultres seigneurs y appellez, aussi à ceulx du Conseil privé et des Finances, comme Sadite Majesté avoit esté servye d'ordonner que, en cas que le duc de Parme (que Dieu ait en sa gloire) décéda (comme c'est advenu (169), que Sadite Majesté vouloit et commandoit que je continuasse au gouvernement général desdits pays vacant jusques que icelle y auroit aultrement ordonné et pourvue. Et combien que la charge soit trop grande et importante pour moy, signamment en une telle confusion d'affaires ou Testât présent desdits pays se retrouve, toutesfois pour» obéyr et ne laisser les choses en quelque désarroy à faulte de gouverneur et capitaine général, je suis esté content de me charger de ce grief fardeau ; en quoy à Tassistance de ceulx des Consaulx, sieurs gouverneurs provinciaulx, et des bons ministres de Sa Majesté, je m'employeray de tout mon pouvoir tant qu'il plaira à Sadite^e Majesté, etc. (13 décembre 1592, signature autographe du comte de Mansfeldt).

B. 2736. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1592**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II, les gens des comptes ou des finances : accordant à George de Montmorency, grand bailli de Bruges, la somme de 1500 livres, en adjuda de costa pour les services qu'il a rendus et ceux qu'il peut rendre ; — idem, à Jean Richardot, président d'Artois, 3630 livres, en considération des bons et loyaux services faits par lui à la suite du duc de Parme, « au dernier voyage de France, à l'expédition militaire au secours des catholicques illecq, nommément de la ville de Rouen que le prince de Biarne avoit assiégée, prenans aussi regards à la grande et excessive despense supportée par ledit

président d'Arthois audit voyaige, pour l'extrême chierlé qui y régnoit et aux réparations et esquippages à ce requiz, comprins ses chariotz, auquel voyaige il a vacqué par ordre de nostre bon nepveu le duc de Parme l'espace de six mois continuelz, commencez doiz le premier jour de mars en cest an quatre-vingt-douze et fini? le dernier jour d'aoust ensuivant audit an, comprins en ce temps que icelluy nostre bon nepveu a séjourné à Spa pour y boire Teau et recouvrer santé en son indisposition, estant arrivé audit heu avec ledit président d'Arthois le 17^e juing audit an quatre-vingt-douze, etc. (170) » ; — idem, à dame Anne Winnocq, veuve de messire Guillaume de Pamele, conseiller, 600 livres pour une demi-année de gages et 600 livres pour sa pension ; — faisant remise d'une partie des droits seigneuriaux dus par François Doin-gnies, pour Téchute delà terre de Courrières, en considération des services rendus par son père le sire de Coupignies, notamment au voyage de France ; — idem, à Jean de Bonnières, seigneur de la Vecte, pour un fief à Lacon, en considération des services rendus par son aïeul Philippe de Bonnières, en son vivant baron d'Auchy, conseiller et maître d'hôtel de Marie de Hongrie, de son père, bourgmestre de la ville de Bruges, gouverneur et grand bailli des ville et terroir de Tenremonde, et do ce que, o pour suyvre les traces et vestiges de ses père et grand-père, il auroit continué en la mesme dévotion d'un zèle fidèle et très-affectionné, en telle sorte qu'il se seroit volontairement banny de son propre pays et domicile pour

(169) Le comte Pierre-Ernest de Mansfeldt avait déjà exercé l'intérim de gouverneur général des Pays-Bas pendant les deux expéditions du duc de Parme en France. Lorsque ce dernier mourut, le 3 décembre 1592, Philippe II chargea de nouveau le comte de Mansfeldt de remplir ces fonctions, mais plutôt nominalement qu'en réalité, car, en fait, l'autorité fut exercée par le comte de Fuentès, don Pierre-Henriquès d'Azevedo, beau-frère du duc d'Albe.

(170) Dans cette expédition qui eut pour résultat de faire lever le siège de Rouen, le duc de Parme fut blessé à l'avant-bras d'une arquebusade, devant Caudebec. Cette blessure avait augmenté encore la gravité de la maladie dont il souffrait et, après une habile retraite devant les forces supérieures de Henri IV, il était venu prendre les eaux à Spa.

suivre nostre party, n'adhérant aulcunement aux factions de nos ennemis et rebelles, que à ceste cause il auroit eu ses maisons bruslez, ses meubles pilléz et saccaigéz et ses terres du tout réduictes enfriche, ayant esté contrainct pour s'entretenir et maintenir pendant son exil (à cause qu'il ne pouvoit recevoir ung pattr de ses biens occupez par nos ennemiz) créer et faire plusieurs dettes, etc. » ; — idem, à Schmerckart, comte de Helfenstain, en son nom, Joachim, comte de Furstemberg et Guillaume, comte et seigneur de Zumberen, tuteur et curateur de Georges et Frobern, frères dudit Schmerckart et enfans mineurs d'ans de feu Georges, comte de Helfenstain et baron de Gundelfungen, leur père, pour le transport de la terre de Gomignies en Hainaut, relevant de la cour de Mons, dont Schmerckart a hérité de feu sa mère dame Marie de Bonaert, dame et baronne de Gundelfungen, et femme en premières noces dudit comte Georges de Helfenstain, laquelle terre il désire bailler et céder à ses frères, fils en secondes noces dudit comte Georges et de dame Apollonie, comtesse de Zumberen, « en considération des grands et notables services que ledit sieur Comte a faict à la maison d'Austrice (171), toute sa vie durant, car il est notoire et cogneu à chacun que, en la fleur de sa jeunesse et en l'an XV^e quarante quatre il a servy feu de très-haulte mémoire l'Empereur Charles-le-Quint, monseigneur et père (cui Dieu absoille), lorsqu'il assiégea la ville de St-Dizier en France, auquel siège ledit comte eust une compaignye de gens de piedt, et en la guerre faicte contre les protestants en l'an XV^e quarante-six, il fut lieutenant d'ung régiment de gens de piedt allemans sous la charge du coronnel Schauenbourg, et dès l'an 1548 jusques en l'an 1551 il fut assesseur en la Chambre impériale, en l'an 1554 et en l'an 1557, il fut colonnel ordinaire d'ung régiment de gens de piedt entretenu par Sadite Majesté impériale et de nous, lequel régiment il a mené par deux fois en nosdits pays de par deçà, en quoy luy convint faire une grande et excessive despense, tant par l'achapt d'armes que pour les frays de la levée, laquelle depuis fut rompue et contremandée sans qu'il en ayt eu aulcune récompense, comme aussi successivement il fut employé par le feu Empereur Ferdinand en l'an 1552 faisant lors la guerre en Transylvanie où il eust aussi un régiment de pied allemans de dix enseignes ; du dupuis il fut grand bailly et gouverneur pour ledit feu Empereur au pays d'Alsace ; en l'an 1557, il eust la conduyte de douze enseignes devant la ville de Rab en Hongrie ; quelque temps après fut-il gouverneur de la ville d'Insprug au comté de Tyrol ; et en l'an 1566 le feu Empereur Maximilien l'employa avecq un régiment de gens de pied en Hongrie contre les Turcs ; et par après l'archiducq Ferdinand le fist son grand maistre d'hostel ; pendant lequel temps qu'il fut aussy employé, par lesdits Empereurs

et princes de la maison d'Austrice, il eust diverses foiz le maniement de plusieurs grands affaires et des belles charges extraordinaires, comme en l'an 1562 il fut envoyé en ambassade à Rome vers nostre Saint-Père le Pape et les années 1558 et 1559 en nos pays de par deçà vers nous et une aultre fois vers la Royne d'Angleterre ; et par quelque temps et saison fut envoyé sur les électeurs et aulcuns autres princes d'AUemaigne, de quoy font foy les registres de nos chancelleries et des susdits Empereurs et princes, et si besoing estoit en pourroient déposer plusieurs grands personnaiges qui sont encore en vye et ont bonne cognoissance et souvenance de tout ce que dessus, etc. » ; — accordant l'amortissement pour une maison et des héritages sis à Condé, en faveur des religieuses du couvent de St-François dudit lieu ; — faisant remise de cinq années de rentes arriérées dues au domaine par les habitants de Marquette en Oslevant que leur réclame Noël de Beau-champ, receveur des confiscations au quartier de Douai, « et nommément depuis l'année 1581, nonobstant que ladite terre ait esté du tout ruinée, l'église et maisons bruslées, les cloches fondues valis-sant plus de 2000 livres, les terres demeurées en friche et la plus part d'entre eulx prins prisonniers et rançonnez pardessus leurs facultez, tant par les rebelles de la ville de Bouchain (proche dudit Marquette d'une demi-lieu), en l'an soixante-dix-huict que les années subséquentes par les ennemys de la ville de Cambray, de sorte que s'estans trouvez oppressez à leur retour en l'an quatre-vingt-six de la chiertô et famine lors régnante, et depuis par plusieurs logemens et foulles des gens de guerre, signamment par les passaiges et séjourneraient des troupes ayant mené en France feuz les sieurs comte d'Egmont, commandeur Mores, Son Alteze à deux diverses instances et autres passans et repassans journellement en ces quartiers, ilz n'ont encore sceu pour leur extrême povreté desfricher et in estre à labeur toutes les terres du terroir, ny mesmes

(171) Il appartenait à la maison d'Autriche par sa mère, fille naturelle de l'empereur Maximilien I^{er}.

la plus grande partie pour en tirer prouffict, estans néanmoins poursuiviz d'aulture costel à toute rigueur pour les rentes et pensions que doibvent l'église et povreté d'icelle, ne joyssans toutesfois plainièrement des biens à eulx appartenans, sans mentionnerles tailles, gabelles et surcharges qu'ilz sont constraintz payer journallement tant à Sa Majesté que aux Estats des villes de Lille et Douay, etc. »

B. 2737. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin, 22 pièces, papier.

1^{er} janvier—31 décembre **1592**. — Attestations par : les mayeur et échevins de Bruges, déclarant que les doyen et conseillers du métier des bateliers ont certifié que Jean Schraere, a été de son vivant batelier et suppôt du métier desdits bateliers. —Détail des ouvrages pour l'édification du bâtiment à faire en la Chambre du Conseil d'Artois afin de loger le greffier dudit Conseil. —Compte du droit de nouvel acquêt rendu par Jean deWarengien.—Certificats de: Charles Steelant au sujet de l'émigration de Florent Le Roulx et Cornille van der Voirde, ce dernier mort à l'île de Madère et n'ayant pas pris parti pour les rebelles ; — Josse van den Velde, lieutenant et grand bailli de Waes, au sujet de l'augmentation du fermage des revenus du bailliage du pays de Waes ; — Pierre Hovine, huissier de la Chambre des Comptes, au sujet d'assignations de témoins. — Extraits de comptes de la recette de Burcht et Zwyndrecht. — Mémoires : au sujet de quelques biens situés en Flandre et appartenant aux abbayes de Mont-St-Martin, de St-Thierry-lez-Beims et à l'évêché et chapitre de Boulogne ; — concernant les dîmes à Beveren appartenant à l'évêché de Boulogne ; — la vente des bois dans les forêts de Tournehem et de Landrecies. — Pièces de procédure au sujet du moulin de Braix. — Déclarations : d'Antoine Jacomel, président et juge de la justice de Calais, au sujet du transport du sel par navire de Calais à Ypres ; — par les gens des comptes relativement à la plus value annuelle du revenu domanial provenant de la haute justice et de la seigneurie de Vieux-Condé réclamée par la marquise de Renty. — Etats des exploits faits par des sergents du bailliage de Hainaut.

B. 2738. (Portefeuille.) — 23 pièces, parchemin. 1^{er}

janvier— 31 décembre **159***. —Lettres de commissions accordées par le roi Philippe II, les gens des comptes ou du Conseil d'Artois : chargeant messires Paul de la Grange et Jean des Trompes de procéder au renouvellement de la loi de Seclin ; — idem, Toussaint Muysart , Mahieu Castelain et Antoine Duhot, tuteurs d'Antoinette Deliot, fille de Guillaume, de renouveler les briefs du fief Delemotte sis aux villages d'Ascq et Annappes ;—idem,des

huissiers de citer des témoins et faire des exploits. — Constitutions de procureurs et de cautions.

B. 2739. (Portefeuille.) — 92 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1592**. — Quittances délivrées par : Christophe Godin receveur général des finances, Richard d'Alscheidt, trésorier général de l'Épargne, Charles d'Appelteren, receveur des sommes appliquées à l'Épargne, Denis de Brier, receveur des biens annotés, Jean Gombault, receveur du domaine de Tournai, Guillaume Levasseur, Philippe Leclercq, trésorier des guerres, Louis Boddens, receveur général des aides de Flandre, Jean Reynault, receveur du domaine de Hesdin, André Heue, receveur de Westflandre, Vincent de Seuft, receveur de l'artillerie , Charles de Steelandt, receveur général de Flandre, Melchior Nicolas Schetz, receveur général de Zélande et quartier de Bewesterschelt, Jean van der Burch, président du Grand Conseil du Roi, Charles de Martigny, receveur du Hainaut, des sommes reçues pour la conduite de leurs offices ; — Jean de Maulde, Baudoin Ghanville, les doyens et chapitre de St-Pierre de Lille, Christophe Esfallentin, receveur de messire Charles de Houchin, de rentes sur les domaines de Hesdin, Ath, Lille et Béthune; — Philippe Leclercq, Charles de Steelandt, Louis Boddens, Marc de Ocoche, commissaire du Roi, Adrien Morel, conseiller du Roi, François Le Vasseur, secrétaire des Conseils d'État et Privé du Roi, Jérôme Baccart, lieutenant de l'artillerie, Jean Fayet, ingénieur (172), Jacques von Oey, ingénieur, François Damant, garde-joyaux, Antoine de Goingnies, capitaine du Quesnoy, François Gombault, commis à la dépêche des messageries de l'écurie du Roi, Pierre et Jean de la Roze

(172) Jean Fayet, architecte qui restaura la Halle échevinale de Lille en 1593.

et autres chevaucheurs, Leonardo de Taxis, maître général des postes, de leurs gages ; — Pierre d'Overloope, commis ordinaire des finances, Gérard de Reinach, colonel de mille reîtres allemands, Jean Richardot, président du conseil provincial d'Artois, Jean van der Burch, président du Grand Conseil du Roi, de leurs pensions.

B. 2740. (Registre.) — In-folio, 426 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1593**. — « Compte quinziesmede Christophe Godin, conseiller et receveur général des demeyne et finances du Roy nostre sire, de la recette et despence par luy faicte etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 850,904 livres, 8 sols tournois ; les dépenses à celle de 862,535 livres, 5 sols, 11 deniers, même monnaie. — Les principaux articles sont les suivans : 108,383 livres, 18 sols, 2 deniers à Philippe Le Clercq, trésorier de Sa Majesté (folio 219, recto) ; <— 300 livres à Cunrad Py-ramus, pour la pension de Banbara Blomberg, sa mère, veuve de Jérôme Kegel, etc., ifolio 282, recto) ; — 1200 livres à Guillaume Moller, chancelier du comte d'Emdenet syndic de la ville de Hambourg, «accordées de grâce spéciale de pension par chacun an, en respect et considération des bons et agréables services qu'il avoit faicts à Saditte Majesté et espéroit encoires faire à l'advenir » (folio 283, verso) ; — 500 livres à demoiselle Claire Wyts, veuve de feu Pierre D'Oudegheyst, (173) en son vivant docteur ès droitz, en considération des services rendus par ce dernier pendant dix-huit années « en affaires cogneuz à Sadite Majesté avecq grandz dangiers et paynes qu'il avoit soufferts aux voyaiges faictes h la cause dicte, mesme qu'il avoit non-seulement despendu son propre bien, mais aussy des biens de ladicte veuve et celui de damoiselle D'Oudegheyst, sa sœur et d'aultres amis, ayant audict effet vendu deux siennes rentes et estant en poursuite de venir à chief de ce qu'il avoit travaillé pour le service de Sadicte Majesté et du publicq, et finalement perdu la vie, mesme affin de sublever aucunement ladicte damoiselle Wytz en sa nécessité » (folio 284, recto) ; — 600 livres à demoiselle Anne de Buyr, fille de damoiselle Marie d'Autriche, « tant en considération qu'elle se trouvoit avecq bien petit moyen pour s'entretenir honnestement à cause du trespas inopinément advenu de feu dame Ysabeau d'Austrice, en son vivant comtesse de Rochefort, sa grande tante, chez laquelle elle avoit esté nourrye soubz espoir et promesse que par elle elle seroit bénéficiée de quelque bonne succession, mesme en respect que son père Adam de Buyr, gentilhomme de Fauclquemont, s'employoit en toutes occurences au service de Sa Majesté avecq ses fils, frères de ladite damoiselle Anne de Buyr, dont l'aisné fut tué en

l'exploit de guerre devant le chasteau de Westerloo en la Cam-pigne, que en avancement de mariaige » (folio 286, recto) ; — 320 livres à Théodore de Lénoncourt, seigneur de Gondricourt, gentilhomme lorrain, pour sa pension, « en considération des bons et fidelz services que en divers endroitz il avoit faictz à Sa Majesté » (folio 287, verso) ; — 1500 livres à frère Chrétien d'Almerius, recteur du collège du nom de Jésus en la vi'le de Sl-Omer, « pour l'entretènement de seize estu-dians anglois que Sa Majesté a commandé y estre instruitz et endoctrinez à la Sainte Foy catholicque, appostolicque et romaine et bonnes lettres » (folio 293, verso) ; —7543 livres à messire Leonardo de Taxis, chevalier, conseiller et maître général des postes de Sa Majesté, « pour l'entretènement des postes tant ordinaires que extraordinaires pour le service de Sa Majesté, mesmes des postes assizes doiz Lorraine et Bourgoingne jusques aux frontières de Savoye, ensemble d'aucuns commis ayans servy la personne de feu Son Altesse depuis le premier jour de janvier 1588 jusques le dernier de décembre 1590, faisant trois années entières » (folio 30?, recto) ; — 290 livres k messire Charles, prince comte d'Aremberg, etc, chef des finances de Sa Majesté, « pour six jours par luy vacquez partant par la poste doiz la ville de Bruxelles vers celle d'Arras, ensuicte des lettres à luy escriptes par messeigneurs du Conseil d'Estat, contenant advertisement de la grande maladie du'feu duc de Parme et Plaisance, etc » (folio 317, verso) ; — 1500 livres à messire Philippe de Croy, comte de Solre, seigneur de Molembais, capitaine de la garde de Sa Majesté, gouverneur et grand bailli de Tournai et Tournésis, « pour tous les fraiz et despendz de son voyage qu'il alloit faire pour rencontrer l'archiduc

Ernest d'Autriche (174) » (folio 319, recto); — 1096 livres à messire Antoine Houst, docteur es droits, conseiller et maître aux requêtes ordinaires du Privé Conseil de Sa Majesté, « pour les vacations par lui faictes depuis le 13 décembre 1592 jusqu'au 13 septembre 1593 à prendre informations et besoigner sur la recherche des abuz et malversations du seigneur de Chassey et de Richard d'Alscheydt » (folio 322, recto); — 69 livres au receveur général, pour ses vacations à Arras du 27 janvier 1593 jusqu'au 5 février suivant, « pour le fait du placard du 24 de décembre 1592 sur le port et usage de toutes sortes de drapz d'or, d'argent et de soye etc » (folio 329, recto); — 150 livres à Claude Cogoran, ingénieur de Sa Majesté, « à bon compte du voyage que par expresse charge de feu Monseigneur le duc de Parme et de Plaisance, etc., il alloit lors faire à Philippeville pour prendre la plante de la forteresse illecq » (folio 334, verso); — 42 livres à Philippe, François et Antoine de la Samme, frères, enfants et héritiers de feu Philippe de la Samme, en son vivant conseiller au Conseil de Sa Majesté à Mons, « à cause de 13 jours par luy vacquez au mois de mars 1591 en la ville du Quesnoy pour wyder et décider certain différend meu d'entre le seigneur de Baligny, gouverneur de Cambrai (175), d'une part et le seigneur de Goingnies, gouverneur du dit Quesnoy, d'autre, à cause du villaige et château de Buzegnies que le seigneur de Baligny prétendoit, en vertu des articles de latrefve, estre de son gouvernement, et le seigneur de Goingnies soustenant le contraire pour les avoir reprins et tenus doiz la réduction du Chasteau de Cambrésiz » (idem); — 500 livres à messire Guillaume de Crup, chancelier de Gueldre, « à bon compte du voyage qu'il alloit lors faire pour le service de Sadite Majesté au pays de Juilliers » (folio .336, verso); — 123 livres 9 sols à Etienne de Craesbeke, conseiller ordinaire au Conseil de Sa Majesté en Brabant, « pour 23 jours par luy vacquez, doiz la ville de Bruxelles vers celle de Liège à l'ordonnance du comte de Mansfeldt pour illecq besoigner avec Monseigneur l'Electeur de Couloigne, évesque et prince de Liège, etc, sur aulcuns affaires concernant le service de Sa Majesté » (idem); — 3000 livres à messire Charles, prince-comte d'Aremberg, « tant en considération des pertes et dommaiges qu'il avoit soufferts en une sienne maison et héritaige sictués en la ville de Malines, confinant à l'héritage de la court illecq, lesdittes pertes et dommaiges survenuz par les misérables troubles en ces Pays-bas et par les rebelles de Sa Majesté ayans surprins ladite ville de Malines, et par eulx (en vengeance de ce que ledit Prince-

comte d'Aremberg a toujours suivy le party de Sadite Majesté et à icelle continuellement fait service) esté pillée et saccaigée sadite maison et d'icelle emportez (oultre et pardessus beaucoup de beaulx meubles et tapisseries) aussy plusieurs let-traiges de grande importance sans que depuis il en auroit sceu recouvrer quelque chose, que, en respect de plusieurs secrets et bons services et debvoirs qu'il avoit faictz pour l'advancement du service de Sadite Majesté » (folio 341, recto); — 1180 livres à messire Jean Richardot, chevalier, président d'Artois etc, « en considération des bons et loyaulx services que ledit président Richardot avoit faicts à Sadite Majesté à la suite de feu Son Altesse au dernier voyage de France, à l'expédition militaire et au secours des catholicques illecq, nommesment de la ville de Rouen que le prince de Biarne avoit assiégée etc (folio 343, recto); — 2000 livres au même pour les mesmes motifs et être allé « es ville de Valenciennes et d'Arras où Ladite Alteze avoit esté prévenu de mort » (folio 344); — 2000 livres à messire Jean Froissard, seigneur de Broissia, docteur es droits, etc, « en considération du service qu'il avoit fait à Sa Majesté en aidant et transportant au prouffict d'icelle les trois quartz qu'il avoit au puis à muyre en desoubz le bourg de Salins de la part de dame Claudine Blanchod, sa compaigne, et que pour non rehaulcher le pris d'iceulx, ledit seigneur de Broissia a esté content de céder lesdits quartz par raisonnable eschange convenu avec les seigneurs desdits finances et soubz l'aggréation et bon plaisir de Sadite Majesté » (idem); — 1180 livres à messire François Le Vasseur, chevalier, seigneur de Moriensart, etc, « en considération des services faicts à la suite de Son Altesse au voyage de France, etc » (folio 348 recto); — 300 livres à frère Bernard de Montgaillard, de l'ordre de Cîteaux, « pour avoir, passez quelques

(174) L'archiduc Ernest d'Autriche, frère de l'empereur Rodolphe, accepta de Philippe II le gouvernement général des Pays-Bas, en remplacement du comte de Mansfeldt, capitaine général intérimaire, et en prit possession au mois de janvier 1594. Il mourut le 20 février 1595.

(175) Jean de Montluc, seigneur de Balagni, maréchal de France, gouverneur et prince de Cambrai, sous la souveraineté de la France.

jours, fait ses prédications en langue franchoise en l'église ~~sur~~-Jacques diet Gauwenberg en ladite ville de Bruxelles et pour subvenir à sa despence et nourriture, mesmes pour luy donner moyen d'y continuer encoires à l'instruction de l'auditoire chrestien » (folio 357, verso) : — 100 livres à frère Willenssoome, provincial de l'ordre de St-François au pays et comté de Flandre, « en subside de son voyaige qu'il avoit fait vers le royaulme d'Espagne pour comparoir au chapitre que l'on avoit tenu celle part » (folio 359, verso) ; — 100 livres à Jean de Conninck et Philippe Pezet, « mar-gliseurs de l'église de St-Jacques diet Cauwenberge en la ville de Bruxelles, pour subvenir à la restauration d'une grande verrière en ladite église contenant les représentations de feuz de très-haulte mémoire l'Empereur Maximilien, du roy don Philippe et l'Empereur Charles Quint et celle de Loys, roy d'Hongrie, avecq leurs compaignes » (folio 360, verso) ; — 200 livres à Charles van der Camere, comme procureur des curé et *margliseurs* de l'église de Bouchain, « pour par eulx icelle somme emplir au redressement et réparation des ruynes de leur dite église ayant icelle, à la réduction de ladite ville soubz l'obéyssance de Sadite Majesté advenue l'an 1580 esté consummée par le feu » (folio 361, recto) ; — 600 livres à François de Slin-gelandt, « par forme d'adjuda de costa, en récompense des services par luy faitz, sans aulcuns gaiges ny traictement, depuis l'an 1582 en qualité de commissaire des vivres du camp de Sa Majesté soubz messire Jean de Dreucwairt, chevalier, conseiller et trésorier général des finances, lors supreriutendant desdites vivres, jusques en l'an 1588 que lors il a esté envoyé de la part de Sa Majesté en Dennemarque et Oitsquartiers pour y tenir les correspondances et faire ce que luy seroit enchargé pour le service d'icelle Sa Majesté, ayant séjourné audit Dannemarcq, Hambourg, Lubeck et alentour l'espace de trois ans et demy, comme aussy pour luy donner moyen de s'esquiper au prochain voyaige que Son Excellence alloit faire pour le service de Sadite Majesté et affin aussy que dores-navant il continueroit tant mieulx à servir » (folio 363, verso) ; — 12 livres à Jean Le Ducq, chantre, fugitif de France « en don pour Dieu et en aulmosne » (folio 366, recto) ; — 20 livres à demoiselle Éverarde de La Marcq, « pour luy donner moyen de vivre » (folio 368, verso) ; — 12 Uvres à maître Jean Pieters, ouvrier des ouvrages de trompettes et *appartenances* de guerre du vivant du feu duc de Parme, « en don, pour Dieu et en aulmosne

» (folio 369 ; verso) ; — 20 livres à Jacques de Focante, *mairibour* et proviseur des pauvres enfants trouvés en la ville de Bruxelles, « pour Dieu et en aulmosne une fois en proufict desdits povres enfans trouvez » (folio 370, recto) ; — 20 livres à sire David Poelus, « povre anchien prebstre anglois, réfugié et résidant en la viUe de Bruxelles, pour Dieu et en aulmosne » (folio 379, verso) ; — 180 Uvres à messire Charles, princecomte d'Aremberg, en remboursement de pareUle somme dépensée en affaires secrètes (folio 389, verso) ; — 215 livres au même, « pour l'achat de doux gerfauts de Norwège, deux hagards d'Islande et un tiercelet hagar pour la volerie de par deçà » (idem) ; — 72 Uvres à messire Christophe D'AssonleviUe, chevalier, seigneur de Hauteville, etc., et à Josse Bec-berghe, peintre, « pour le remboursement de pareille somme par lui payée à certain marchant ayant empac-quetté en casse de bois et fait transporter doiz AUe-maigne en ceste ville de Bruxelles, ung grand, beau et riche dossier de toile d'or bordée et enrichy de brouderie appartenant à l'ordre du Toison d'Or, et les restans 24 livres audit Josse Becberghe pour avoir painct au petit pied l'une des pièces dudit riche dossier, assavoir le ciel, pour l'envoyer à Sa Majesté, selon que icelle avoit ordonné » (folio 390, verso) ; — 200 livres au receveur général des finances, « payées, à certain personnage pour faire ung voyaige secret concernant le service de Sa Majesté dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 394, verso) ; — 160 livres, 4 sols à François Damant, chevalier, conseiller, premier roi d'armes de l'ordre de la Toison d'Or, et garde-joyaux de Sa Majesté, « à quoy montoient les parties de velours noir, frange de soye noire, toille et soye noire employez au parfaict d'ung dossier de velours noir qu'il avoit en garde » (folio 397, recto) ; — 400 livres à CornUle SpiUers, aide du garde joyaux de Sa Majesté, « pour achapt tant de six nappes et aultant de serviettes pour s'en servir à l'autel en la chapelle de la Court de Sa Majesté à BruxeUes que de linge de Cambray et aultre, pour faire six albes avecq aultant d'amites, trois corporaulx, trois pâlies servants avecq les dictz corporaulx, trois bourses pour conserver lesdictz corporaulx, une douzaine de mouchoirs, trois sacqz de toille blanche pour y enfermer le calice et quatre suppliz, ensemble pour en paier cinq baies de fin taffin, rouge, blancq, verd, ponceau et noir, de chacun demy aulne en

quarurre ou plus avecq deus à l'environ » (folio 397, verso) ; — 7500 livres à Charles de Rouel, marchand d'Anvers, « pour douze pièces de tapisserie de velour cramoisi réaucé de toile et cordes d'or et tocque d'argent, avecq les armes de feu de très-haulte mémoire l'empereur Charles le-Quint et le colier du Toison d'Or allentour, courronnés de la courronne impériale au premier et dernier coing de chacune pièce, et la devise *plus oultre* en second et troisième coing, et la lettre K en divers endroitz d'icelluy bord ; item, le dosseret et ciel ayant trois goutières de velour cramoisy double, ouvrées de broderies d'or et grains d'argent avecq franges d'or et deux tapitz de table de mesme sorte, contenant en tout 284 aulnes, mesure d'Anvers » (folio 406, verso) ; — 16500 livres au même « pour le prix de la riche tapisserie de drap d'or bleu et rouge frizé et tout alentour et au mitant en forme de piliers des bordz de velour bleu, réaucée de broderies d'or et d'argent en figure de trophées d'armes, achaptée dudit Charles de Rouel pour le service de la court de Sa Majesté en ceste ville de Bruxelles contre la venue de Monseigneur l'Archiduc Ernest d'Autriche, en nombre de douze pièces, trois goutières et deux tapitz de table particulièrement spécifiiez par certaine déclaration contenant la longueur, haulteur et largeur desdictes, pièces goutières et tapitz de table » (folio 407, recto) ; — 225 livres à frère Philippe Huglize de l'ordre de St-François, prédicateur de la cour de Sa Majesté, « pour avoir presché la parole de Dieu en ladite court les années finies à Pasques 1591, 1592 et 1593 » (folio 408, recto) ; — 20 livres au même, « tant auegard de l'oraison funèbre par luy faicte le jour des funérailles de feu Son Alteze (176), que pour aultres bonnes considérations » (folio 410, verso) ; — 300 livres à Abraham Andriessens, « ingénieur, pour les vacations par luy faictes pour le service de Sa Majesté à la visite et reveue des ouvraiges et fortifications des villes de Dixmude, Nieuport, Dunckercke et de Lescluze, et en faict les desseingz et patrons » (folio 412, verso) ; — etc.

B. 2741. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1593**. — Mandements du roi Philippe II, des gens des comptes ou des finances : concernant le cours des monnaies et l'impôt sur les aluns ; — prescrivait aux chef, trésorier et gens des finances de faire payer par Christophe Godin, receveur général des finances, à Barbe Reversée, veuve de Flaminio Garnier, secrétaire des Conseils d'État et Privé du Roi, la somme de 300 livres, montant d'une demi-année de la pension de son mari ; — idem, à Baudouin Gouville, receveur d'Ath, de payer à Adrien de Hildernisse, mari de

Marie van Mansdale, alias Keldermans et consorts, héritiers de Scbastieu van Mansdale, deux années des arrérages d'une pension de 73 livres due audit Sébastien ; — idem, à Denis de Brier, receveur des annotations aux quartiers de Dunkerque, Gravelines, etc., de payera Vincent de Seuft, receveur de l'artillerie, la somme de 400 livres ; — déclarant que les notes qui se font ordinairement eu la Chambre des Comptes par auditeurs ou commis sur les registres, rôles, criées ou obligations des fermes, ne déchargent pas les fermiers, *pleiges*, débiteurs, etc., du paiement du montant desdites fermes. — Instructions données à Jean Stercke, maître extraordinaire eu la Chambre des Comptes à Lille, sur ce qu'il aura à *besoigner* pour le service du Roi à Mons, relativement à l'amodiation de la ferme des charbonnages. — Constitutions de rentes sur les ville et duché de Cambrai. — Lettres patentes d'Henri IV, roi de France et de Navarre, ordonnant au bailli de Bourbourg d'entériner les lettres de don faites par lui à Gilles Dubiez « son pourvoyeur » de 84 mesures de terre à usage de pâture, nommées *le bourg Walland*, sises le long de la rive de la mer sous la juridiction de Bourbourg ; — procuration donnée par Gilles Dubiez à Claude Taquelet et Jean Blancquart, pour prendre possession desdites 84 mesures de terre.

B. 2742. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 2 pièces, papier, 2 sceaux.

1^{er} janvier — 31 décembre **1593**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II, les gens des comptes ou des finances : accordant rémission des droits seigneuriaux dus par messire Florent, comte de Berlaymont, à cause du douaire de sa femme, dame Marguerite, comtesse de Lalaing ; — idem, modération dans le prix de leur fermage aux amodiateurs de 27 portions de bois de la forêt de

Mormal « nommées les Hiuwich dépendantes de ladite forêt depuis le bois le Bourgne, comprenant à l'entour d'icelle forrest et la lisière des costelz de Preux, Robersart, Hecque et Englefontaine, lesquelles portions ont par les remonstrans esté desrodez à grandz et excessifz despens, et depuis mis en bonne labour, en la réception des fruitz desquelles portions, lesdits remonstrans n'ont, passé longues années, eu ny reçu aulcun prouffict, ains, au contraire, ont merueilleusement esté vexez et tourmentez par les gendarmes allans, passans et repassans tant, par les soldatz de Cambray et pays de Cambrésiz que par les dommaiges de nos soldatz, signamment par les derniers voyaiges faitz en France par feu de bonne mémoire nostre bon nepveu le duc de Parme (cui Dieu absoille), et de deux régiments allemans au retour dudict voyage, lesquelz leur ont pris et emporté leurs despouilles, fourraiges, bestiaux et aultres biens, de manière que, à cause de tant de pertes et dommaiges qu'ilz ont eus et supportés, passé plusieurs années par ces guerres intestines qui ont régné et régnerent en ces quartiers, ilz se trouvent tellement destruitz et ruinez de tous biens de fortune, qu'ilz n'ont aulcun moyen de satisfaire à six années qu'ilz doibvent de rendaiges desdictes portions de Hauwich à nostre amé et féal conseiller et recepveur général de Haynaut, Charles de Martigny, pour lesquelles ilz se trouvent poursuyvis à toute rigueur de justice, nonobstant qu'il leur est et sera à jamais impossible de y satisfaire sans la ruyne de la reste de leurs biens et de leurs enfans, car après avoir exposé tous leurs biens à desroder iesdictes parties et en après mis à bonne usance et agriculture, les assemenchans deléalle semance, ont finablement perdu le tout, etc.» ; — portant anoblissement en faveur de Philippe et de Georges Raulin, seigneur de Belval ; — idem, sauvegarde à Marie de Vlierden, afin de pouvoir, dans le délai de six mois, aller en Hollande et en Zélande pour y vacquer à ses affaires ; — idem, main-levée sur des arrérages de rentes en faveur de dame Walburge van der Aa, veuve de Simon van den Werve ; — accordant à Jean Milon le fermage de la dîme de Bellever-dure dépendant du domaine de Tournehem ; — idem, à dame Adrienne de Haudion, veuve de messire Charles de Gruutere, seigneur de Waelbecque, l'autorisation de charger de rentes un fief de six bonniers en nature de pâture sis à Bas-Warneton ; — idem, à Jean Pauwels, la ferme pendant neuf ans de la saline d'Audenaerde.

B. 2743. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 9 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1593**. — Attestations par ; les mayeur et échevins des villes d'Aire (valeur des grains), Gravelines (idem et nombre de tonneaux de vin conduits de Calais à St-Omer), Béthune (fonctions d'égarde exercées par Jean van den Rampelberg), St-Omer (rentes assignées sur cette ville), Audenaerde (séjour de Jacqueline de leRaspaille). — Informations, lettres et pièces diverses au sujet des dîmes de Thérouanne appartenant au chapitre de Boulogne. — Extraits des comptes du bailliage d'Ypres. — Enquête au sujet de la destruction par les troupes écossaises d'un moulin à vent à tordra huile, sis à Menin. — État des biens saisis es ville, métier et échevinage de Furnes et Dixmude. — Avertissement donné par les échevins de Werwick à ceux de Bousbecque de la présence de troupes devant Oudembourg et de la prise du fort de Plasschendale (pièce en flamand). — Attestations par : le receveur général de Westflandre au sujet des personnes pouvant jouir du pardon accordé à la ville de Courtrai pour obtenir le paiement d'arrérages de rentes ; — les commis des finances au sujet de la subvention accordée au sieur François Doutreleau, pasteur de l'église paroissiale de St-Maurice à Lille. — États des exploits faits par des sergents de la Cour de Mons.

B. 2744. (Portefeuille.) — 9 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1593**. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II, les gens des comptes ou des finances : chargeant Paul de la Grange et Jean des Trompes de renouveler la loi de Seclin ; instituant Jérôme des Trompes, receveur du grand tonlieu de Bruges ; idem, Nicolas de Busignies, greffier général des bois du Hainaut ; — idem, Fernand de Prettere, receveur de Courtrai, Nicolas de Stuer, idem de Renaix, Jean Nieulaet, idem de Warneton. — Constitutions de cautions et de procureurs par : Pierre le Boucq pour Charles Le Mesureur, receveur des biens annotés de Valenciennes, Pierre Bauduin, cleric de l'église et abbaye de St-Waast d'Arras, etc.

B. 2745. (Portefeuille.) — 62 pièces, parchemin, 2 pièces, papier. 1^{er}

janvier — 31 décembre **1593**. — Quittances dé

livrées par : Christophe Godin , receveur général des finances, André Heue, receveur général de West-flandre, Charles d'Apelteren, receveur des parties extraordinaires des pays ressortissant de la Chambre des Comptes, Louis de Nieuwerkerke, commis à la monnaie de Flandre, pour des sommes reçues pour la conduite de leurs offices : — sœur Marthe , religieuse de l'hôpital St-Jean de Lestrées à Arras, sœur Françoise Potier abbesse de Longchanip, Marie de Bersac-ques, abbesse du couvent de Sainte-Claire à St-Omer, les doyen et chapitre de l'église St-Pierre de Lille, pour des rentes et des fondations religieuses ; — Renon-le-Bailly, écuyer, conseiller du Roi, Adrien Morel, conseiller du Roi, Jean de Laben, receveur d'Artois, Jean Briois, conseiller du Conseil provincial d'Artois, Philippe de Brûle, chevaucheur, pour leurs gages et pensions ; — Jean Campos, tentier, de la somme de 24 livres, payée à « 12 ouvriers ayant dressé les tentes de la cour et iceulx transporté de l'ung à l'autre. »

B. 2746. (Registre.) — In-folio, 554 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1594**. — « Compte seiziesme de Christophe Godin, conseiller et receveur général des domayne et finances du Roy, nostre sire, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 1,046,406 livres, 3 sols, 1 denier tournois ; — les dépenses à celle de 1,057,855 livres, 8 sols, 1 denier, même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants : 143,379 livres, 18 sols, 3 deniers à Philippe Le Clercq, conseiller et trésorier des guerres (folio 294, verso) ; 13079 livres, 14 sols à Vincent de Seuft, conseiller et receveur de l'artillerie (folio 296, verso) ; — 19392 livres, 2 sols à Mathieu de Vos, receveur général des vivres du camp de Sa Majesté (folio 300, verso) ; — 30000 livres à Blasio Heuter, aide de la Chambre de Monseigneur le sérénissime archiduc Ernest d'Autriche, lieutenant gouverneur et capitaine général des pays de par deçà et de Bourgogne, commis spécialement par son Altesse pour recevoir son traitement de gouverneur (folio 325,recto) ; — 100 livres à Cunrad de Pyramus, pour et au nom de Barbara Blomberg, sa mère, etc. (folio 371, verso) ; —1300 livres à sire Jean Foucquart, recteur du collège du nom de Jésus à St-Omer, pour entretenir certain nombre d'enffans anglois réfugiez en la ville de St-Omer et que cy après arriveroient par deçà du Royaulme et pays d'Angleterre, eschappez des mains des hérétiques qui s'efforçoient les séparer de leurs parens catholicques, pour estre receuz, admis et entretenuz audit collège, eslevez et enseignez en la sainte foy catholique et aux estudes, lettres et bonnes meurs soubz la charge et superintendance des pères de ladite société et compaignie de Jésus » (folio 382, verso) ; —359 livres à messire Charles, prince-comte d'Aremberg, baron de Zevem-berg, etc., pour son voyage sur les frontières du Hainaut et ses

vacations pendant neuf jours du 9 janvier au 18 janvier 1594, ainsi que * pour une escolte de soldatz tant à cheval que à pied pour le dangier des chemins à son retour de Namur » (folio 418, recto) ; — 74 livres à Etienne de Craesbeke, conseiller de Sa Majesté en Rrabant, « pour avoir besoigné en la ville de Bruxelles pour s'informer des excès et désordres commis par les régiments des prince de Chimay et conte de Solre au pays de Brabant et des aultres soldats tant de pied que cheval qui pouvoient avoir fait et perpétré foules et excès » (folio 426, recto) ; — 46 livres 2 sols à Nicolas Lombarts, secrétaire ordinaire du Conseil de Sa Majesté en Brabant, pour le même objet et pour « vacations en la ville de Gembloux pour s'en-quester sur lès foules et insolences y commises par les Italiens (177) » (folio 428, recto) ; — 2330 livres à Otto Hartius, avocat au Conseil de Sa Majesté en Brabant, « pour ses vacations faites en Hollande, à l'ordonnance de son Altesse, pour affaires concernant grandement le service de Sa Majesté dont n'estoit besoing faire icy plus ample déclaration » (folio 431, verso) ; — 100 livres à Chrétien van den Broecke, chevaucheur ordinaire de l'écurie de Sa Majesté, « pour deux voyaiges par lui faitz au mois de may 1594, vers Lille pour illecq recevoir du maistre des comptes Appelteren la somme de 4000 livres pour les ambassadeurs allans vers les royaumes de Dennemarck » (folio 433, recto) ; — 6075 livres à messire Charles-Philippe de Croy, marquis de Havrech, conseiller du Conseil d'Etat et gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté, * pour 216

(177) A la fin de Tannée 1593 les régiments italiens et wallons, que le comte Charles de Mansfeldt ramenait de France où il les avait conduits au service de la Ligue , mécontents de n'être pas payés, se mutinèrent. Réunis au nombre de 1500 hommes ils s'emparèrent du village de Pont en Hainaut, sur les frontières de France, s'y retranchèrent et mirent à contribution le pays à l'entour.

jours par lui vacquez au voyaige qu'il avoit fait en Allemaigne à la diette impériale tenue à Batisbonne > (folio 439, recto) ; — 4000 livres à messire Charles, comte d'Egmont, etc., « à bon compte du voyaige qu'il alloit faire avecq Ferdinand Lopez de Villanova, gouverneur et capitaine de Carpen, et Jehan Nyrhecke, licencié ès-lois, au royaulme de Dennemarq, pour affaires concernant grandement le service de Sa Majesté et le bien de ces pays dont n'estoit besoing faire icy plus ample déclaration > (folio 440, verso) ; — 2000 livres à Jean de Hattestain, président du Conseil provincial à Luxembourg, « à cause de divers voiaiges, vacations et desboursemens cy devant faitz et fraicz pour le service de Sa Majesté, premièrement l'an 1576 à Paderborne, pays de Westfale, pour le fait de la résignation de l'archevesché de Coloigne au prouffict du ducq de Bavière, Erneste, archevesque dudict Coloigne moderne ; item , l'an 1580 , à la journée impériale qui se devoit lors tenir dans en la ville de Nuremberg, et fut deux fois remise en la ville de Mons pour avoir instruction sur les affaires à y traicter de la part de Sadicte Majesté ; item, l'an 1582, tant pour le fait de l'élection de l'archevesque de Trêves, que à la journée impériale à tenir à Aus-bourg ; item, l'an 1583, à l'assemblée des Estatz députés de l'Empereur à Spire ; item, l'an 1587 à Prage à la court dudit Empereur avecq le duc d'Aerschot pour y faire relief des fiefs que Sa Majesté royalle tient de l'Empire ; item, l'an 1589, à Coloigne pour y tenir quelques informations, et à Veldens vers le conte palatin, le tout pour affaires concernant Sadicte Majesté ; item, à Francqfort pour la journée y tenue audict au, et finalement à Bruxelles pour faire le rapport de son besoingné en ce que dist est » (folio 442, recto) ; — 2400livres à Pierre de Jalhea, premier clerc de I^ouis Vereycken, conseiller, premier secrétaire et audiencier de Sa Majesté, pour les dépenses par lui faites en accompagnant le duc de Parme en France au siège de Rouen (folio 466, recto) ; — 300 livres à Mel-chior van den Perre, maître général des monnaies de Sa Majesté, « en récompense des pertes qu'il avoit soufiertes, retournant en l'an 1587 de la ville de Lille, y ayant besoingné l'espace de quatre mois continuels à l'ouverture des boîtes des monnoyes de Sa Majesté de Bruges, Tournay, Mons et Arras et y reçu ses vacations,retournant vers la ville de Bruxelles lieu de sa résidence, son bahut avec ses accoustemens et argent avoit esté desrobbé du chariot par les vollours

et vrybutres d'entre les villes de Brayne et Haulx, en quoy il avoit perdu plus de 400 florins, estant ce advenu retournant du service de Sadite Majesté » (folio 469, recto) ; — 1000 Uvres à Henry de Bylandt, « en considération de ses services et aux grandz dommaiges et blessures par luy receuz, l'an 1590 au royaulme de France, d'ung coup de mousquet au travers de sa jambe en chargeant l'ennemy, par où tous les jours de sa vie il en demeurera estropié » (folio 471, recto) ; — 1000 livres à Claude de Pircel, seigneur de Loigne, € pour aulcuement le récompenser des pertes et dommaiges qu'il avoit soufferts par le passaigo des reytres ennemis pour aller en France au service du prince de Béarne, lesquelz devoient passer prochains de sa maison féodalle de Loigne, ayant saccaigé et pillé icelle, en son absence en court audit BruxeUes à la poursuite du paiement des guarnisons des villes frontières dudit pays et duchié de Luxembourg selon certain accord fait entre ledit feu duc de Parme, icelles guarnisons et les Estatz dudit Luxembourg, dont il ne pouvoit bouger sans avoir résolution sur ledit paiement pour ne causer ung désordre général en icelles guarnisons, qu'eust esté grandement préjudiciable au service de Sa Majesté, à l'occasion de quoy il n'avoit pu partir de Bruxelles pour donner l'ordre convenable à sadite maison » (folio 471, verso) ; — 300 livres & Isabella Fernandez, portugaise (folio 478, verso) ; — 12 livres à Nicolas Layen, prisonnier sur la Steenpoorte à BruxeUes, pour Dieu et en aumône « une fois pour subvenir au paiement de ses despeuds et à sa relaxation » (folio 480, verso) ; — 20 livres à Marie Velhove, « en don pour Dieu et en subvention des despens de sa profession au cloistre des repenties en la ville de BruxeUes » (folio 483, recto) ; — 10 Uvres à Nicolas Hugier, soldat de l'armée de Sa Majesté en Angleterre, pour Dieu et en aumône (folio 485, verso) ; —15 livres à la veuve du capitaine Louis de Boussois, dit Berlaymont, pour Dieu et en aumône (folio 486, verso) ; — 150 livres à messire Charles, prince-comte d'Aremberg, baron de Zevemberg, etc., « pour l'achapt de quelques oyseaulx de volerie envoyez à Sa Majesté en Espayue » (folio 496, verso) ; — 110 livres à Abraham van Deurne, fauconnier, « pour l'eschange d'un faulcon très-exceUent qu'il avoit délivré au Ueu de deux faul-cons et ung gerfault qui ne valoient riens » (folio 498 ; recto) ; — 708 livres à Michel Weymants, fauconnier, « pour 11 gerfaults par luy déUvrez en Espagne pour le service de Sa Majesté à don Anthonio de Toledo,

gentilhomme de la chambre et grand veneur d'icelle, au prix de 26 écus d'or, etc. » (folio 498, verso) ; — 760 livres à Aerdt Dinghens, fauconnier, pour 4 gerfauts hagards, un tiercelet de gerfaut hagard et deux gerfauts blancs, envoyés en Espagne (folio 499, recto) ; — 396 livres à Michel Wynants, fauconnier, pour 6 gerfauts saurs de Norwège envoyés à l'Empereur (folio 499, verso) ; — 7500 livres à Carlo Ruelli, marchand à Anvers, pour l'achat « de certain riche lict de champ, le fond de velour cramoisi avecq les cortinaiges de drap d'or et soye cramoisy, avecq les rondeaulx, figures d'hommes et femmes, paysaiges et comparc-queraents artif^UGiels et industrieulx, contenant le tout ensemble 15 pièces, y comprinse la couverte de lict composée de divers comparcquements à pasnaches de paon et broderies, le tout pour le service de la court de Sa Majesté contre la venue de Monseigneur l'Archiduc Ernest d'Austrice » (folio 501, verso) ; — 3665 livres au même, « pour 12 pièces de tapisserie de velour icramoisy réaussié de toile et cordes d'or et tocque d'argent à feuillaige, avec ung rond ou cercle de mesme au milieu de chacune pièce, toutes bordées de mesme feuillaige, évironnées de deux petits bordz de mesme tocque d'argent avecq les armes de feu de très-haute mémoire l'Empereur Charles le Quint et le collier du Thoisson allentour, couronnées de la couronne impériale au premier et dernier coing de cha -cune pièce, et la dovisse *plus oultre* au second et troi-siesme coing et la lettre K en divers endroitz d'icelluy bord ; item, le dosseret et ciel ayant trois gouttières de velour cramoisy double ouvrées de broderie d'or et grains d'argent avecq franges d'or et deux tapitz de table de mesme sorte contenant en tout 284 aulnes, mesure d'Anvers » (folio 502, verso) ; — 4576 livres à François Zwerts, marchand tapissier à Anvers, « pour l'achapt de deux chambres de fine tapisserie qu'il avoit vendues à Sa Majesté , chacune chambre de la haulteur de cincq aulnes, assçavoir la première chambre de huit pièces de Pomona (178), dont la première pièce contient 40 aulnes et la troiziesme et qua-triesme chacune 30 aulnes, la cinquesme et sixiesme chacune 25 aulnes, et la septiesme et huitiesme chacune 20 aulnes, et la deuxiesme chambre de six pièces des Sept Merveilles du Monde, dont la première contient 40 aulnes, la deuxiesme 35 aulnes, la troiziesme' et quatriesme chacune 30 aulnes, la cinquesme 25 aulnes et la sixiesme et dernière 20 aulnes, revenans lesdictes deux chambres de tapisserie à 405 aulnes au prix de 11 livres, 6 sols chacune aulne » (folio 503, recto) ; — 1102 livres , 10 sols au même, marchand tapissier à Anvers, « pour l'achapt de neuf pièces de tapisserie à boscaige , ouvraige d'Audenaerde, pour la court de Sa Majesté en la ville de Bruxelles » (folio 503, verso) ; — 960 livres au même, « pour 8 aultres

pièces de tapisseries à bocage d'Audenaerde, ensemble pour 50 aulnes de canifas pour le guarnissement d'icelles » (folio 504, recto) ; — 432 livres k François Damant, chevalier, conseiller, « premier Roy d'armes de l'ordre du Thoisson d'Or et garde joyaulx de Sa Majesté par deçà », pour l'achat de cinq tapis velus destinés au service de la cour de Sa Majesté à Bruxelles (folio 504, verso) ; — 300 livres à Pierre Arnoults, marchand à Anvers, pour huit pièces de tapisseries de cuir doré or sur or achetées pour la Chambre des finances (folio 505 recto) ; — 346 livres 4 sols, 6 deniers à Godeffroy van Ghelre, maître général des monnaies de Sa Majesté, « pour un crucifix d'argent, deux chandeliers d'argent, une mouchette de chandelle, une escriptoire d'argent et une escuelle d'argent à mettre sablon » (folio 505, verso) ; — 500 livres à Aerdt de Smith, faiseur d'orgues, « pour l'achapt de luy fait d'ung positif d'orgues ayant plusieurs registres pour le service de la chapelle de la court de Sa Majesté à Bruxelles » (folio 506, recto) ; — 3497 livres à messire François Damant, garde-joyaux de Sa Majesté, « k quoy montoient les parties k luy livrées pour le service de la chapelle et oratoire de la court de Sa Majesté à Bruxelles, tant en argent blancq et doré, que en drap de soye, franges d'or et boutons d'or et de soye, passements et aultres filetz livrés et employéz aux tapitz de table, dosseretz et riche lict 'de champ, à l'accoustraige d'aulcunes chayses et coussins, mattraces, paillaces, plumas pour mectre aux quatre pilliers dudict riche lict de champ, journées des ouvriers tant cousluriers que aultres, ayant be-soiugué à la réfection et doublure d'aulcunes tapisseries, linges et toilles et canefas à ce requis, clouz et aultres ferremens servants auxdictes chayses, la dorure d'iceulx clouz et ferremens, ensemble pour accomoder et décorer la* chambre desdictes finances, assçavoir d'ung tapit de table de velour verd, d'une chayse et coussin de mesme et ce qu'en despend,

(178) Probablement tapisseries représentant la déesse Pomone et les travaux de l'automne.

aultres chambres et salles et l'oratoire en ladite court à Bruxelles et d'aultres mises frayées pour le service de Sa Majesté, pour y recepvoyr, loger et accomoder honorablement Mgr l'Archiduc Ernest d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, etc. » (folio 506, verso) ; — 774 livres, 9 sols à Cornille Spillers, aide du garde-joyaux de Sa Majesté, « à quoi montoient les parties par luy payées pour estoupper et raccoustrer les vielles tapisseries de Sadite Majesté que l'on devoit tendre et s'en servir à la court et chappelle d'icelle Sa Majesté à Bruxelles, mesmes à l'entrée de Mgr l'Archiduc Ernest d'Autriche, etc., que fut sur la fin du mois de janvier 1594 (179), assçavoir premiers six pièces de Troye, item, six aultres pièces de Goliad, idem, trois pièces de Hesther, item, quatre pièces de Hannibal, item, six pièces nommées *calxstuchers*, item, ung tapit velu, item, aultre tapit velu servant pour mectre devant l'aultel, item, une tapisserie de Joseph, item, une aultre de l'arbre de Jessé et une de l'Apocalypse etc. » (folio 507, verso) ; — 107 livres à Jean Breuchelinck et Guillaume Diericx, tapissiers, pour leurs vacations de 107 jours passés « à estoupper, enlu miner et dépeindre cinq pièces de l'Apocalypse de St-Jehan apparteuans à Sa Majesté reposans soubz le garde joyaulx d'icelle Sa Majesté par deçà et livré la soye, sayette et aultre estoffe à ce nécessaire » (folio 508, recto) ; — 300 livres audit Jean Breuchelinck, tapissier, dues suivant l'accord passé avec lui, contenant «qu'il seroit tenu de faire refaire, estoupper, enluminer et dépeindre tant les six pièces de tapisserie de la Passion de Nostre Seigneurque deux pièces d'Apocalypse, etc. » (folio 508, verso) ; — 21056 livres à Jean Dort ho, conseiller et receveur général des aides du duché de Luxembourg et comté de Chiny, « à quoy montoyent les parties de despence du deffroyement de mondit seigneur l'Archiduc Ernest d'Autriche, etc., aussi chevalier dudit ordre, lieutenant gouverneur, etc., et toute sa court et suyete depuis son entrée audit pays et duchié de Luxembourg, que fut le 16^e jour de janvier audit an 1594, jusques à sa sortie d'icelluy, partant de Marche vers Chiny que fut le 26^e dudit mois de janvier ; item, pour les parties de despence du deffroyement de Mgr Ernest de Bavière, archevesque de Couloingue, prince-électeur avec tout son train, et ce, depuis le 16^e dudit mois de janvier 1594, qu'il estoit entré audit pays et duchié de Luxembourg accompagnant Sadite Alteze, jusques ledit 26^e jour dudit mois du matin, partant aussi dudit Marche, vers Chiny avecq le payement fait à Jehan Thierry, sergent conducteur et chef de cent soldatz de la guar-nison de Thionville ayans servy d'escolte pour la garde du baguaige de Sadite Alteze doiz Luxembourg jusques à Namur, etc. » (folio 509, verso) ; — 892 livres à Jaspas Salmstach, huissier de la Chambre des Finances de Sa Majesté, «à bon compte des

desbourse-ments qu'il avoit faicts pour le deffroyement du jour de l'arrivée de mondit seigneur l'Archiduc Ernest d'Autriche, etc., en la ville de Bruxelles qui fust le pénultiesme jour de janvier 1594 » (folio 512, recto) ; 1283 livres, 12 sols au même pour « le deffroyement de l'Archiduc Ernest d'Autriche et de Mgr Ernest de Bavière, archevesque de Coloigne, prince-électeur au palais de Sadite Majesté en ladite ville de Bruxelles le soir de leur arrivement illecq, que fut le trentiesme jour de janvier audit an 1594 » (folio 512, verso) ; — 4880 livres, 3 sols, 1 denier obole à Jean Dortho, conseiller et receveur général des aides du duché de Luxembourg, etc., « à quoy montoient les parties de despence du deffroyement de mondit seigneur l'Archiduc Ernest d'Autriche, etc., et de toute sa court et suite, faicte le 29^e jour de janvier audit an 1594 à la giste au bourg de Wavre, et le lendemain au soir à son entrée en ladite ville de Bruxelles, et pour le deffroyement de Mgr Ernest de Bavière, etc., avecq tout son train audit bourg de Wavre, lesdicts 29^e de janvier du soir et trentiesme du matin accompagnant Sadite Alteze » (folio 513, verso) ; — 63 livres à Jaspas Salmstach, huissier de la Chambre des finances de Sa Majesté, « pour l'achapt, tant de 50 tonnes de tercq à l'advenant de 22 sols de 2 gros le sol, chacune, que pour 50 fagots à un sol pièce, et une hache, servant pour allumer lesdictes tonnes de tercq pour faire les fœuz de joye sur les bailles de la court de Sa Majesté à Bruxelles à l'entrée de Mgr l'Archiduc Ernest d'Autriche, etc. » (folio 515, recto) ; — 8250 livres à dame Jeanne de St-Quentin, veuve de messire Gaspard de Robles, en son vivant baron de Billy, chevalier, commandeur de l'ordre militaire de St-Jacques, du Conseil de guerre de Sa Majesté, etc., « pour le remboursement de semblables 16500 livres employées par ledit feu baron de Billi, son mary, durant son gouverne

(179) L'archiduc Ernest d'Autriche fit son entrée à Bruxelles le 30 janvier 1594.

ment de Frize, en despendz extraordinaires ou affaires secretz concernans le service de Sa Majesté dont icelle avoit tout appaisement » (folio 519, recto) ; — 500 livres à Christophe Godin, receveur général des finances, pour affaires secrètes (folio 523, recto) ; — 1000 livres au même pour le même motif (folio 523, verso) ; — 15000 livres au même pour le même motif (idem) ; — 170 livres à Jacques Morelet, « pour l'en-tretènement de damp Bernard de Montgaillart, feuillant, et de son associé ou confrère, durant le temps que icelluy de Montgaillart avoit presché et annoncé la parole de Dieu en la chapelle de la court de Sa Majesté et à l'église de Cauwemberghe en la ville de Bruxelles, assçavoir depuis le commencement de l'advent 1593 jusques le dixiesme de janvier enssuivant 1594 » (folio 531, verso) ; — 200 livres à François Gombault, commis à la dépêche des messageries de l'écurie de Sa Majesté, « pour pareille somme que les seigneurs des finances luy avoient (au nom et de la part de Sa Majesté) tauxée et accordée une fois, tant pour avoir vacqué plusieurs journées par charge expresse d'iceulx seigneurs avecq aulcuns religieux du Rouge Cloistre en la Chambre desdictes Finances, pour le dressement de l'inventaire des joyaulx, meubles et livres de Sadite Majesté par deçà, que pour avoir trois fois escript ledit inventaire, ung pour ceulx desdites Finances, ung aultre pour la Chambre des Comptes à Lille, et le troiziesme pour le garde desdits joyaulx messire Franchois Damant, contenans ensemble comprins les minutes environ 661 feuilletz d'escripture, ensemble pour avoir escript le livre contenant plusieurs lettres du roy don Philippe de Castille, des empereurs Maximilien et Charles, et du roy don Philippe nostre sire, grand de 200 feuilletz d'escripture bien comprès » (folio 534, recto) ; —

B. 2747. (Portefeuille.)— 13pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1594**. — Mandemens du roi Philippe II, des gens des comptes ou des finances : interdisant l'entrée des monnaies d'or et d'argent étrangères dans les pays de par deçà, et l'exportation de celles desdits pays ; — ordonnant le paiement d'une somme de 6000 livres à demoiselle Catherine de Habarcq, veuve du sieur du Maisnil, sur sa requête portant que, « comme passé 27 ou 28 ans,

il nous auroit pieu, pour plus saine conservation de noz pays et subgetz, ordonner la fondation de la ville de Hesdin sur ladite terre et seigneurie du Maisnil, à raison de quoy ladite remonstrante perd beaucoup de prés et bonnes terres arables, desquelz elle recevoit par an la somme de 300 florins de rente, oultre deux moulins, l'ung à bled et l'aultre pour fouller draps, que rendoient par an 150 florins sans tous droiz de justice et seigneuriaux que ladite vesve perd en l'enclos et les rentes annuelles qu'elle avoit droit de [lever] sur ses subgetz en valeur de 200 florins par an ; comme aussi ladite remonstrante perd le chasteau dudit Maisnil où que, elle et ses prédécesseurs avoyent à grandz fraiz dressé le lieu de leur demeure, etc. » ; — prescrivait à Geelerse van Bou-chout de sceller tous les draps venant d'Angleterre et de ne délivrer de sauf-conduit qu'après avoir fait exécuter cette mesure (pièce flamande) ; — idem, de payer à Pierre de Mouchaux, greffier de la Chambre des Comptes, la somme de 200 livres pour les nécessités de la dite Chambre ; — idem, à Charles Schynckee les arrérages d'une rente confisquée, sur l'information constatant que ledit suppliant « avoit durant tous les troubles résidé tant aux viliaiges de Lensele et Alve-reghem, châteltenie de Furnes, que à la seigneurie d'Hondschoote, jusques au total saccaissement et combustion dudit Hondschoote advenu le dernier jour de juillet 1582, lorsque, pour éviter la fureur et desbordement du camp, ledit suppliant s'est retiré en la ville de Furnes y continuant sa résidence jusques à la venue du camp de Sa Majesté devant la ville de Dunc-kerque que fut au mois de juing 1583, d'où qu'il se retira vers la ville de Bruges, tant que la ville de Furnes réduic'e au commencement du mois d'aougst ensuivant, il y est bientost retourné par la voye de Callais, en intention de jouyr du bénéfice de l'appointement desdites ville et chastellenie de Furnes accordant libre retour de leurs bourgeois et *ceursfrères* sans limitation de temps etc. » ; — idem, à Vincent de Seuft, receveur général de l'artillerie, de la somme de 438 livres montant d'une année de ses gages ; — idem, de passer diverses sommes aux comptes de différents receveurs ; — idem, de délivrer la somme de 5478 livres aux mère et religieuses de l'ordre de Ste-Claire de la Vère, réfugiées à St-Omer depuis 1572, pour les aider à payer les frais d'acquisition de maisons et de terrains et de construction d'une église.

1^{er} janvier — 31 décembre **1594**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II, les gens des comptes ou des finances : faisant remise de la somme de 500 livres sur celle de 1500 florins à laquelle avait été condamné le sieur Jean de Roisiu, chevalier, seigneur d'Angre, lors de l'entérinement par le Conseil à Mons des lettres de rémission qu'il avait obtenues à cause de l'homicide par lui perpétré (en son corps défendant) en la personne de — Sceptre, comme amende civile, outre la somme de 3000 florins due à la veuve de la victime, « sommes excessives et excédant de beaucoup ses moyens, principalement en cette conjoncture de temps par les dégasts, mangeries et pilleries que luy ont faits et font journellement les gens de guerre en ses petits biens, lesquelz pendant les services que le remonstrant nous auroit faitz en guerre en qualité de capitaine devant Bruinissee en lisle de Zierixee et aultres lieux en l'extrême péril de sa vie, auroit esté forcé de les engaiger etc. » ; — ratifiant l'échange de terres situées dans les bailliages de Lens et de Béthune et en France, passé entre Antoine d'Assigny, sieur d'Allouaigne, d'une part, et les abbé et religieux du Mont St-Quentin-lez-Péronne ; — autorisant *lesclissement* de plusieurs fiefs dépendant de la terre du Breucq en la châtellenie de Lille en faveur de dame Marie de Melun, comtesse de Ligne, princesse d'Epi-noy, épouse de Lamoral, comte de Ligne et de Fau-quemberg ; — anoblissant Walerand Maupetit, sieur de la Bricque, conseiller et pensionnaire de la ville de Béthune, en considération des services importants qu'il a rendus à la cause de la religion catholique et du Roi pendant les troubles, notamment « pour le fait de la réconciliation de noz provinces d'Artois, Haynnau, Lille, Douay et Orchies, dont avoit esté prins la résolution en nostre ville de Béthune etc., ce qu'auroit donné occasion au feu prince d'Orange Guillaume de Nassau, lors chief desdits rebelles, de conspirer la mort dudit Wallerand Maupetit, et commectre certains capitaine et aultres soldats pour le saisir en quelques advenues par où ilz entendoient qu'il devoit passer, jusques que, descouvrant leur desseing, ealx-mesmes avoient esté appréhendez, et leur procès esté fait à l'assistance dudit remonstrant "commis à ce par le Gouverneur général de nostre diet pays et conté d'Artois, et auroient esté par sentence jusques en nombre de

quatre, y compris ledit capitaine, pendus et exécutez sur le marché de nostre dicte ville de Béthune etc. », et lui donnant pour armes le blason suivant : de gueules à la croix d'argent chargée de cinq hermines de sable ; — accordant « surséance et attermination de payer les rentes et redevances dues par les abbé et religieux de l'abbaye dicte ou dom Martin-lez-la ville de Hesdin », sur leur requête ontenant que ladite abbaye était chargée de dettes, qu'elle avait été ruinée par les passages successifs des troupes du duc d'Anjou allant en Flandre, du duc de Parme allant à Roye et à Rouen, par le séjour de celles du comte Charles de Mansfeldt et du sieur de la Motte, « ausquelles occasions leur censé de St-Josse auroit esté bruslée par deux diverses fois, leur censé de Bannières une fois, et icelles de pillées et repillées souventes fois, et aucuns censiers enmenez prisonniers de ceulx de Cambray, et ran- çonnez, mesmes l'église et aultres édifices de ladite abbaye bruslées en l'an 81 etc. » (pièce rognée) ; — autorisant la construction d'un moulin à vent à blé à un tournant au village de Monchaux en faveur de la demoiselle Catherine Damiens ; — amortissant le fief de la châtellenie d'Orchies en faveur des échevins et conseil de ladite ville ; — confirmant la vente par décret de la moitié d'une maison sise sur le grand marché de St-Omer, dévolue au Roi par confiscation, en faveur de Jean Robert, bourgeois de ladite ville ; — accordant une pension de 200 livres à Paul Carondelet, baron de Noyelles, gouverneur provisoire de Bouchain ; — légitimant Hugues Le Cocq, bâtard de Pierre Le Cocq, conseiller au Conseil de Flandre ; — accordant en arentement une place ou waresquin d'environ 50 pieds de long à Jaspas Ladi-neau, sergent du domaine à Bouchain ; — permettant à Jean Cambier, marchand à Lille, de faire entrer 25 milliers d'alun en payant seulement les deux tiers des droits ; — accordant dix livres de gages à Marc Horbéle, commis à la garde de la barrière naguère dressée en la petite rivière de Gravelines venant de Calais ; — autorisant Enguerraud Pascal, *vieusier* à St-Omer, « de pouvoir librement et franchement, malgré toutes ordonnances contraires, faire entrer doiz la ville de Calais audit St-Omer, toutes sortes de vieulx accoustremens et les y vendre et adéniérer jusques à la valeur de 6000 livres ». en payant les droits de tonlieu et, en outre, 8 du cent du produit de

la dite vente » ; — idem, Nicolas Dinant, résidant à Gravelines, à faire entrer 30000 livres de houblon en payant les droits de tonlieu et, en outre, 3 livres par cent de ladite marchandise; — idem, François Farceul marchand à Valenciennes, à faire entrer 18000 livres d'alun en payant les deux tiers des droits. — Lettres patentes d'Henri IV, roi de France et de Navarre, déchargeant les habitants de Montreuil-sur-Mer des tailles arriérées qu'ils pourraient devoir, « en considération de l'affection qu'ils ont tesmoignée à son service en la réduction de ladite ville en son obéissance, ayant aussi égard aux pertes, ruines et calamitez que tant iceulx habitans que ceulx de la banlieue de ladite ville ont souffertes pendant ces troubles » (au camp devant Laon le 1^{er} juin 1594). — Déclaration par Albert de Gondy, « chevalier de l'ordre du Roi, commandeur en son ordre du St-Esprit, conseiller en son Conseil privé et d'Etat, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, marquis des Iles d'Or et de Belle-Ile, baron de Merly, de St-Seine, d'Escouys et de Dampierre, duc de Retz, pair, général des Galères et maréchal de France, que ce jourd'huy, septiesme jour d'aoust 1594, Sa Majesté prend en sa protection et des roys ses successeurs soubz la couronne de France, le seigneur de Balagny, marquis de Reynel, mareschal de France, prince, seigneur et administrateur temporel des citadelle, ville et duché de Cambray, pays et comté de Cambrésis, sa femme, leurs enfans et descendans, ensemble les membres, ordres et Estatz dudit Cambray et Cambrésis, après avoir solennellement reçu en l'église cathédrale de ceste ville de Cambray des dessusdictz les sermens y nécessaires de la foy, loyauté, service et obéissance qu'ils ont présentement jurée, etc. ».

B. 2749. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin, 19 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre 1594. — Attestations par : les mayeur et échevins des villes de Gravelines (tonlieu des vins), Hesdin (valeur de l'avoine), Ypres (résidence des orphelins de Michel Herman jusqu'à la réduction de la ville), Aire (valeur des grains), St-Omer (valeur du droit sur les vins) Béthune (valeur des grains), Bruges (apprentissage de Thierry van Ackère comme passementier); Jean Myleman, receveur de la *watergravie* de Flandre, certifiant « qu'il n'at receu n'y eut sceu tenir ses jours de siège, obstant les troubles et excursions des ennemys et

vrybuters, et pour la totale dépopulation et dévastation des lieux et paroiches esuelles se lèvent les cens et menues rentes dépendants de ladite recepte, comme aussy par ce que la plus part des molins (principalement y deb-vans) sont bruslez, ruynez et habandonnez, et quant à la recepte des moueres, qui, pour petit reste estoient gisans à Shaestinghes, Kuldrecht et là entour, depuis le dernier compte rendu, riens n'en est provenu, comme aiant le tout esté noyé par le percement des dicques fait par l'ennemy ». — Contrat passé avec Jean de Peralta pour la fourniture du pain aux troupes de Sa Majesté au quartier de Bruges. — * Rôle des officiers de justice, recepte des domaines et biens annotés au district de la Chambre des Comptes de Lille etc. ». — Pièces relatives à l'emprisonnement, de Benoît Charreton, seigneur de Chassey, trésorier de l'Epargne, accusé de concussion; — idem, concernant diverses rentes domaniales; — idem, « les foulles, désordres commis par la gendarmerie de Sadite Majesté au quartier de Lessines et terre de débat ». — Déclaration des droits seigneuriaux « advenus » en la terre et seigneurie du Riez à Pecq. — État des ouvrages et réparations au château de Béthune. — Information sur les droits seigneuriaux de Hénin-Liétard et Quiévy et les marais dudit lieu avec copie des privilèges de 1219 et 1244. — Certificat constatant que Jean de Dresdiel, autrement dit en français Decresidel, en son vivant archer des gardes écossaises du corps du Roi, homme d'assez bonne hauteur, de corps alègre et beau, le poil gris, de l'âge d'environ 50 à 60 ans est décédé d'une maladie de flux de ventre de laquelle il fut retenu malade environ un mois vers la mi-août de l'année 1590, durant le siège de Paris et fut son corps enterré et inhumé en l'église de Cha-renton etc ». — Condamnation de Pierre Le Marchand, receveur de Béthune, pour avoir fait mettre une fausse apostille sur son compte. — Conditions de la vente de ti ois tailles du bois de Nieppe. — Sentence du Conseil provincial d'Artois rendue entre Gille» Carette, fermier de la censé de Boulogne et l'évêque de Boulogne, au sujet des réparations à faire à ladite censé. — Relation de la prise du fort de Snaeskerke, sis à une lieue d'Oudenbourg et à une demi-lieue de Ghistelle, défendu par le lieutenant du capitaine Berti, alors absent, à la tête de 62 hommes, et attaqué par le gouverneur d'Ostende qui vînt avec 18 enseignes d'infanterie montant à 1500 ou 1600 hommes, 5 ou 6

pièces d'artillerie dont la plus puissante portait balle de 40 livres, le battre de plus de 60 coups, ce qui fit que la garnison capitula et sortit avec armes et bagages le 22 avril 1594.

B. 2750. (Portefeuille.) — 17 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1594**. — Commissions données à des sergents ou à des huissiers par les gouverneur et gens du Conseil d'Artois pour faire diverses citations ou exploits. — Constitutions de procureurs par les bourgmestre et échevins des villes de Bruxelles, Valenciennes, Quiévy, Hesdin, etc.

B. 2751. (Portefeuille.) — 63 pièces, parchemin, 11 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1594**. — Quittances délivrées par : Christophe Godin, receveur général, Louis Courtois, garde des artilleries et munitions de guerre du Roi ès ville et château de Gravelines, Josse van der Vynck, les échevins de St-Omer et Audenarde, André Heue, receveur de Westfandre, Pierre de Monchaux, greffier de la Chambre des Comptes, Pierre Le Clément, écuyer, seigneur de Leubacque, les doyen et chapitre de St-Pierre de Lille, Jean de Roisin, seigneur d'Angre, André Morel, Wallerand Théry, Guillaume de Croix, Walerand Obert, Antoine de Belvalet, écuyer, etc.

B. 2752. (Registre.) — In-folio, 536 feuillets, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1595**. — « Compte dix-septiesme de Christophe Godin, conseiller et receveur général des demaine et finances du Roy nostre siro, de la recepte et despence par luy faicte à cause de son estât et office, etc. » — Les recettes s'élèvent à la somme de 833,764 livres, 5 sols, 9 deniers tournois ; les dépenses à celle de 842,823 livres, 5 sols, 4 deniers même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants : 144,306livres, 7 sols, 4 deniers, au trésorier des guerres de Sa Majesté Philippe Le Clercq (folio 290. recto) ; — 1782 livres, 11 sols à Vincent de Seuft, conseiller et receveur de l'artillerie (folio 292, verso) ; — 9000 livres à Blasio Heuter, aide de la chambre de monseigneur le sérénissime archiduc Ernest d'Autriche, gouverneur et capitaine général des pays de pardeça et de Bourgogne, autorisé par Son Altesse pour recevoir son traitement de 36,000 livres de 40 gros (folio 348, recto) ; — 600 livres à Guillaume Moller, chancelier du comté d'Embsen et syndic de la ville de Hambourg, « accordées de grâce espécialle de pension par chacun an, en respect et considération des bons et agréables services qu'il avoit fait à Sadicte Majesté et espéroit encoires faire à l'advenir » (folio 374, recto) ; — 375 livres à messire

Charles de Croy, prince de Chimay, lieutenant capitaine général et grand bailli du comté de Hainaut, etc., pour le payement de neuf mois de pension de 500 livres, « pour services faictz à Sa Majesté l'an 1584 à l'avancement et plus grande facilitation de la réduction de la ville de Bruges soubz l'obéyssance de Sadite Majesté » (folio 379, recto) ; — 292 livres à demoiselle Jeanne Suis, veuve de feu Gérard van Nyeuwenhuysse, en son vivant maître fondeur de l'artillerie de Sa Majesté, « en considération des longz et fidelz services que ledit feu Gérard van Nyeuwenhuysse, son mary, avoit faicts à Sadicte Majesté en l'exercice de son stil et office de maistre fondeur des artilleries d'icelle, etc. » (folio 382, verso) ; — 250 livres à messire Gérard de Homes, chevalier, baron de Bassigny, gouverneur de Malines, « pour huyct jours par luy vacquez au voyaige qu'il avoit faict, à l'ordonnonce de feu Son Alteze (que Dieu ait en gloire), avecq le conseiller du Conseil en Brabant Estienne de Craesbeke, vers monseigneur l'Electeur de Coloigne à Liège, pour affaires concernans le service de Sa Majesté, assavoir depuis le 17^e de febvrier 1595 jusques le 24^e dudit mois audit an » (folio 416, verso) ; — 158 livres, 1 sol à messire Jean de Dreucwaert, chevalier, conseiller et trésorier général des finances de Sa Majesté, « pour onze jours par luy vacquez, à l'ordonnance de messeigneurs des Consaulx d'Estat et desdites finances, en la ville d'Anvers depuis le 27^e jour d'octobre 1595 jusques le 6^e de novembre en suivant audit an, tant pour appaiser et traicter avec les gens de guerre en garnison aux forts alWtour et sur la rivière d'Anvers, que avec les mate-lotz des batteaulx de guerre mutinez devant ladite ville pour le payement des arriéraiges de leurs gaiges (180) * (folio 421, verso) ; — 315 livres à Claude de Gilley,

(180) L'histoire des guerres de Flandre du cardinal Bentivoglio ne mentionne pas cette mutinerie.

seigneur d'Aillepierre (Aiglepierre), pardessus de la grande saunerie de Salins, « pour certain voyage à faire par la poste, allant et venant en Bourgogne pour affaires concernans grandement le service de Sa Majesté » (folio 422, verso) ; — 100 livres à Jean Hovyne, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du grand Conseil de Sa Majesté, « pour s'estre transporté doiz la ville de Malines au chastel du Biez vers Lamoral, comte de Ligne, et dame Marie de Melun, sa compaigne, héritière de feu dame Yolentede Werchin, princesse douaigière d'Espinoy, et leur proposer le droict successif lors escheu à Sa Majesté en la maison mortuaire de ladite princesse douaigière d'Espinoy à cause de la rébellion de messire Pierre de Melun (181), son filz, tenant le parti contraire à Sa Majesté » (folio 423, recto) ; — 500 livres à Théodore de Liesvelt, docteur ès droitz, « à bon compte de certain voyage qu'il alloit lors faire à l'ordonnance de monseigneur le comte de Fuentès, etc., pour certains affaires secretz dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 428, verso) ; — 300 livres à Guillaume Maes, « pour certains affaires secretz dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 429, recto) ; — 300 livres à messire François Damant, chevalier, conseiller, premier roi d'armes de la Toison d'Or et « garde-joyaux de Sa Majesté par deçà, tant à cause de trois mois et vingt jours par luy vacquez en la ville de Bruxelles l'an 1594, où lors il estoit mandé, de par mesdits seigneurs des finances, pour assister au fait de sa charge de Thoison d'Or à la réparation et préparation de la court de Sa Majesté audit Bruxelles pour la venue de feu monseigneur l'archiduc Ernest d'Autriche, etc., en son vivant chevalier dudit ordre, lieutenant gouverneur, etc., que des journées par luy employées audit Bruxelles l'espace de six semaines aux mois de mars et avril audit an 1595 où il avoit aussi esté mandé par lesdits seigneurs des finances pour assister à préparer le service de feu Son Alteze que l'on pensoit lors faire » (idem) ; — 48 livres à Bartholomeus Petrus, professeur en la sainte théologie en l'Université de Douai, « pour douze jours par luy vacquez, pour, à la rescription de messeigneurs du privé conseil, estre venu doiz ladite ville de Douay en celle de Louvain, pour, avecq l'esleu évesque de Ruremunde, adviser et trouver quelque moyen convenable pour deffendre et n'admettre par deçà plusieurs livres corrupuz quy de tous costelz s'en-voyoient es pays de par deçà » (folio 330, recto) ; — 6000 livres à messire Floris, comte de Berlaymont, chevalier de la Toison d'Or, etc., pour le voyage qu'il fit en Espagne vers Sa Majesté, « pour affaires du service de Sadite Majesté et desdis pays de pardeça » (folio 436, verso) ; — 2800 livres à messire Charles, comte d'Egmont, «

tant à cause du voiaige qu'il avoit fait l'année 1594, à l'ordonnance de feu de heureuse mémoire Ernest, archiduc d'Autriche, etc., au royaume de Dennemarcque avec Ferdinande Lopez de Villanova, gouverneur et drossart de Carpen, et Jehan Nyrkercke, licencié es lois pour y négocier sur certains affaires concernans grandement le service de Sa Majesté » (folio 437, recto) ; — 103 livres, 12 sols à Melchior Poignet, courrier ordinaire de Sa Majesté, « pour ses vacations au voyage par luy fait à la suite de monseigneur le marquis de Havrech, etc., vers la diette Impériale tenue à Ratisbona, et ce, depuis le 29^e jour de mars 1594 jusques et compris le 23^e d'aooust ensuyvant audict an » (folio 439, verso) ; — 3000 livres à messire Pierre, comte de Boussu, « pour bonnes considérations, mesmes pour les despens du voyage qu'il alloit faire pour le service de Sadite Majesté à bienviener et rencontrer monseigneur le cardinal archiduc Albert d'Autriche (182) » (folio 446, recto) ; — 2000 livres à Charles d'Aubremont, seigneur de Ramboncourt, grand bailli des ville et terroir de Tenremonde, etc., « pour tout ce qu'il pouvoit ou pourroit prétendre, tant à cause de la charge qui luy avoit esté donnée de la ville et *redutio* dudit Tenremonde, ensemble de la superintendance des gens de guerre de la garnison de ladite ville que des paines, travaux et despens que luy avoit convenu supporter en la garde de ladite ville, à cause de la petite garnison qu'il y avoit au regard des ennemis qui pour lors journellement estoient aux environs d'icelle pour

(181) Pierre de Melon, prince d'Épinoy, fut le chef de l'ambassade qui, en 1585, avait offert la souveraineté des Pays-Bas au roi de France Henri III.

(182) Le cardinal Albert, archiduc d'Autriche, le plus jeune des frères de l'empereur Rodolphe, vice-roi de Portugal, fut désigné par Philippe II pour remplacer l'archiduc Ernest dans le gouvernement des Pays-Bas. Il devait épouser, après s'être fait relever de ses vœux, Isabelle-Claire-Eugénie, fille du roi d'Espagne. Il arriva à Namur à la fin de l'année 1595 et fit son entrée solennelle à Bruxelles au mois de février 1596.

y faire plusieurs entreprises (183) » (folio 449, verso) ; — 3000 livres à Antoine de Grobbendoncq, « capitaine de 200 chevaux légers, en considération des services qu'il faisoit journellement à Sa Majesté, mesmes de ce qu'il auroit esté frustré de la rançon de 20000 livres que feu Alexandre de Hoves ayant, esté exécuté luy avoit promise lorsqu'il le fist prisonnier avec sadite compaignie et dont il n'a profité à cause d'icelle exécution » (folio 450, verso) ; — 1000 livres k Justus Lipsius (184), professeur des bonnes lettres en l'Université de Louvain, « pour pareille somme que Sadite Majesté, par certaines ses lettres patentes données en sa ville de Bruxelles le 29^e jour de novembre 1595 par la délibération de mondict seigneur le comte de Fuentès, etc., eu sur ce l'avis des seigneurs desdites finances, avoit donnée et accordée de grâce espéciale une foiz audict Justus Lipsius, en considération de la petitesse de ses gaiges, chiereté présente, et pour luy donner moyen k vacquer k sa profession, oultre et pardessus 800 pareilles livres que Sa Majesté, par aultres ses lettres patentes, données audict Bruxelles le 3^e jour de juing 1595 à la délibération de Son Excellence et k l'avis des seigneurs desdites finances, luy avoit aussi accordées en don, pour les raisons et considérations y contenues » (folio 451, verso) ; — 100 livres à Rutgert Velpius et Jacques van Leeuw, maîtres de la chapelle de Notre-Dame en l'église des Frères-Mineurs en la ville de Bruxelles, « pour redresser le tombeau de Nostre Seigneur que cy-devant souloit estre en ladite chappelle qui du temps de la rébellion de ladite ville de Bruxelles par les malveillans et hérétiques y demeurez, «avoit du tout esté ruyné et les ornemens et meubles d'icelle chappelle spoliez » (folio 454, verso); 20 livres k maître Jean Turnhout, maître de Tachapelle de la Cour de Sa Majesté à Bruxelles, « tant pour luy que pour et au nom des aultres musiciens de ladite chapelle, pour extraordinairement avoir chanté une messe en musique en l'église Ste-Gudule et deux fois le Te Dcum laudamus, pour les bonnes nouvelles de la deffaicte des François auprès Dourlens et la prinse d'icelle ville (185) » (folio 472, verso) ; — 12 livres k Bartholomé Dorengé, « trompette au duc de Pastran, pour pareille somme que les seigneurs desdites finances luy avoient accordée et à deux autres trompotz dudit duc de Pastran, ses confrères, pour avoir aydé k solemniser le Te Deum laudamus chanté en l'église de Sainte-Gudule en la

ville de Bruxelles le cinquesme du mois d'octobre 1595 pour la réduction de la ville de Cambray (186) » (folio 475, verso) ; — 20 livres à Jean Turnhout, maître de la chapelle de la Cour de Sa Majesté en la ville de Bruxelles, « pour avoir chanté une messe et Te Deum laudamus k cause des bonnes nouvelles de la réduction de la ville de Cambray » (folio 476, recto) ; — 6 livres à Gaspard Boucault, natif de la ville de Douai, pour l'aider k payer la rançon de son fils prisonnier k Bréda (folio 478, recto) ; — 3000 livres k messire Benoît Charreton, chevalier, seigneur de Chassey, comme procureur de l'Impératrice des Romains, « à cause d'une année des arréages de 3000 livres que Sa Majesté Royale avoit cy-devant ordonné estre furnies par deçà k ladite dame Impératrice par chacun an, pour par elle, et k son ordonnance, les emplier en achapt de linges et toilles de telle sorte au'elle les demanderoit, ou d'autres bagues et joyaulx selon son bon plaisir » (folio 483, recto) ; — 400 livres k Paul de Croonendale, conseiller et greffier des finances de Sa Majesté, « pour toutes ses vacations et bons devoirs faitz depuis l'an nonante-deux jusques lors, pour procurer que les registres, papiers et lettraiges d'icelles finances fussent maintenuz en leur ordre, aussy d'y joindre tout ce qu'il avoit peu assembler et recouvrer de nouveau, et entre aultres ung registre entier des lettres des feuz l'Empereur Maximilien, Roy don Philippe, l'Empereur Charles-Quint et de Sa Majesté Royale » (folio 487,

(183) Tenremonde, sur l'Escaut, entre Gand et Anvers, avait été prise par le duc de Parme en 1584.

(184) Juste-Lipse, savant philologue, né près de Louvain en 1547, ancien secrétaire du cardinal Granvelle. Né catholique, il se fit protestant, puis retourna au catholicisme. Son ouvrage le plus remarquable est son commentaire sur Tacite. Il joignit en 1596 à ses fonctions de professeur d'histoire à l'université de Louvain, celle de conseiller indiciaire ou historiographe.

(185) La ville de Doullens fut prise d'assaut, saccagée et brûlée par les Espagnols sous le commandement du comte de Fuentès, le 21 juillet 1597. L'amiral de Villars en tentant, à la tête d'environ 1500 hommes de secourir la place, avait été complètement battu le 25 juillet précédent.

(186) Cambrai, assiégée par le comte de Fuentès, capitula le 2 octobre 1595 à la suite d'une émeute contre le gouverneur français le maréchal de Balagni. Il fut stipulé que la ville serait replacée sous la souveraineté de ses archevêques ; mais la Cour d'Espagne éluda cette clause et y mit des gouverneurs dont l'autorité fut presque aussi absolue dans l'ordre civil que dans les affaires militaires.

recto) ; — 438 livres, 1 sol à sire Jean-Baptiste Galevo, prêtre, aumônier de feu très heureuse mémoire monseigneur l'archiduc Ernest d'Autriche, etc», « à quoy montoient 1150 messes célébrées en la ville de Bruxelles en la chapelle de la court de Sa Majesté illec, tant par les pères et religieulx des ordres de minorités, jacopins, augustins, carmélites, capuchins que prebstres séculiers pour l'âme de feu mondit seigneur l'archiduc Ernest d'Autriche doiz le 23^e jour de febvrier 1595 jusques au 20^e de juing ensuyvant audit an, à l'advenant de 6 sols de 2 gros le sol chacune desdites messes, et les restans 93 livres 1 sol tant pour vin despensé à la célébration desdites messes durant ledit temps, item pour pain ou hosties requises à la célébration desdites messes, item pour rameaulx de palmes le jour de Pasques flories, item pour l'incens la veille du Grand Pasques, item pour laver les albes, nappes, simplies et aultres linges servans pour le service divin en icelle chapelle, item pour ung grand chauldron à y mettre feug de charbons servant pour chauffaige de ceulx qui gardoient le corps dudit feu Son Alteze reposant en ladite chapelle, et pour incens et parfumades allentour d'icelluy corpz (187) » (folio 490, verso) ; — 216 livres à François Swerts, marchand tapisserie à Anvers, « pour le louaige de deux chambres de tapissier, chacune de 225 aulnes qu'il avoit envoyées d'Anvers en la ville de Bruxelles pour estre tendues en court à la venue illecq du prince de Liège (188), et ce, depuis le 15^e jour de febvrier 1595 jusques au 17^e de mars ensuyvant audit an » (folio 491, recto) ; — 203 livres à Jean Breuckelinck, tapissier, pour avoir « reffaict, estouppé, enluminé et dépeindre tant les six pièces de tapisserie de la Passion de Nostre Seigneur que deux pièces d'Appocalypse reposans soubz le garde-joyaulx de Sa Majesté par deçà, ensemble les trois pièces de tapisserie de Golias aussy appartenante à Sa Majesté tenduz en la Chambre desdites finances et livré or, argent et autres estoffes à ce nécessaires » (folio 491, verso) ; — 146 livres, 11 sols, 4 deniers à Julio Boccabella, conseiller et maître ordinaire de la Chambre des Comptes de Sa Majesté en Brabant pour les affaires de Luxembourg, « ayant eu charge du deffroyement des seigneurs ambassadeurs de l'Empereur envoyez en la ville de Bruxelles pour l'advance-ment de la paix ou réduction des pays de Hollande, Zeelande et d'aultres places soubz l'obéyssance de Sa Majesté, à quoy portoient les parties qui estoient encoires deues à cause du service et deffroyement faict au mois de janvier 1592 auxdits ambassadeurs » (folio 497, recto) ; — 150 livres à Barbara Dietens, hôtesse de l'hôtellerie du Heaume Rouge à Bruxelles, « pour le deffroyement du duc Christian de Bruns-wych et

Lunebourg (189), ayant esté logé avec sa suite à la maison de ladite Barbara Dietens, doiz le 15^e jour de febvrier 1595 jusques au 18^e dudit mois ensuyvant audit an, estant passé doiz ladite ville de Bruxelles vers le pays et conté de Hollande pour affaires dont n'estoit besoing icy faire plus ample déclaration » (folio 497, verso) ; — 900 livres à Michel Wynants, fauconnier, « pour l'achapt de 5 gerfaulx hagarts de Norweghe d'une mue, item 8 tierceletz de gerfaulx sors de Norweghe, pour estre par luy portez et livrez à la court de Sa Majesté en Espagne, et ung tiercelet de gerfault hagaré pour s'en servir à la faulconnerie de Sa Majesté par deçà, et livrer aussi à ces despens sept pièces d'autres oyseaulx que feu monseigneur l'archiduc Ernest d'Autriche, etc., y envoyoit lors pour le service de Sa Majesté » (folio 502, verso) ; — 150 livres à Antoine Willems, aussi fauconnier, « pour porter à ses despens 6 gerfaulx que Sadite Alteze envoyoit lors à l'Empereur à Prague » (folio 504, recto) ; — 20 livres à Charles van Sassenborch, « pour avoir porté à messeigneurs du Conseil d'Etat les nouvelles de la rendition du chasteau et de la ville de Cambray » (folio 511, recto) ; — 25 livres à Antoine de Valboa, soldat de la compagnie du capitaine Simon Antunez, « pour avoir porté les premières nouvelles de la sur-prinse de Lière à ceulx d'Anvers, afin de faire haster le secours » (folio 511, verso) ; — 50 livres à Damien de St-Matheo, soldat espagnol de la garnison du château d'Anvers, « pour avoir porté les nouvelles de

(187) L'archiduc Ernest d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, mourut à Bruxelles, le 20 février 1595, après avoir exercé ses fonctions pendant un an. Il désigna, en mourant, le comte de Fuentès pour le remplacer provisoirement.

(188) Ernest de Bavière, électeur de Cologne et évêque de Liège.

(189) Christian, né le 19 novembre 1566, administrateur de l'évêché de Minden, succéda à son frère Ernest dans le duché de Bruns-wich-Zell en 1611.

reprise de la ville de Lière des mains des ennemis (190) » (folio 511, verso) ; — etc.

B. 2753. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1595**. — Mandements du roi Philippe II, des gens des comptes ou des finances : ordonnant de payer aux héritiers de Jean van Burch, en son vivant président du Conseil privé, ses gages arriérés ; — idem, de passer au compte de Christophe Godin, receveur général, la somme de 600 Uvres, payée à la très chère cousine du Roi la princesse de Dzobeden, marquise de Baden, en mercède et adjuda de costa ; — idem, au compte du receveur des biens annotés, 600 livres payées aux frères de l'Ordre de St-Dominique à Douai ; — idem, 600 livres aux religieux de l'église et abbaye de Notre-Dame du Mont-St-Martin, ordre de Prémontré, sur leur requête portant que « comme les biens et revenus de ladite abbaye gisante tout près des portes de la ville du Chastellet, puis naguères réduite sous l'obéissance de Sa Majesté, sont du tout gastez et perduz, tant à cause des guerres, troubles passez, pilleries des huguenots et rebelles, qu'à cause du dernier logement de l'armée de Sadicte Majesté, de sorte que les prier et couvent de ladite l'abbaye n'ayans plus rien pour entretenir iceUe, sont esté contrainetz de se séparer et retirer es aultres cloistres au pays et conté de Flandre du mesme ordre, etc. » ; — idem, de passer et aUouer à Charles Le Mesureur, receveur de Valenciennes, la somme de 400 livres, levée sur Jean de Lencquesang, receveur de Baudour et sur sa recette des biens annotés de Mons, Baudour, etc., — idem, d'assigner les témoins cités par Pierre du Bin, fermier du tonlieu de Sa Majesté, levé au taux de trois patars à la Uvre sur le prix des toUes, canevas et « *barais* » qui se vendent en la vUle de Lille, dans le procès qu'il a pendant devant la Chambre des Comptes. — Constitutions des rentes par les États de LUle, Douai et Orchies. — Ordre de Charles de Croy au bailU de Lessines d'envoyer au camp de Sa Majesté le nombre de pionniers fixé pour ladite terre.

B. 2754. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 6 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1595**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II, les gens des comptes ou des finances : accordant aux mayeur et échevins d'Arras l'autorisation de continuer

à lever un octroi sur la bière pour le produit en être employé aux réparations à faire aux remparts de la viUe « signamment du grand bollvercque de St-Michiel, de la Gourdine, de Claquedent et aultres, etc. » ; — idem, 500 livres aux Capucins de Tournai pour les aider à acquérir deux petites maisons pour agrandir leur couvent ; — rectifiant et complétant les chartes du métier des tanneurs et cordonniers de la ville de Namur, sur la requête de leurs mayeur et jurés portant que : « depuis en la traficque desdits mestiers journellement de plus en plus se seroient descouvertes plusieurs inventions et abus grandement préjudiciable ou bien de la République, introduietz par les guerres et succès du temps, non comprinses esdites chartes soubz les peines y comminées, de sorte qu'il est expédient et nécessaire d'y remédier, joint aussy que lèsdites chartes sont escriptes d'ung ancien langage et dictature quasy non intelligible, et mesme contenant certaines espèces de monnoies présentement non usitées et leur valeur incogne » ; (les principaux articles de ces statuts sont relatifs à l'élection des mayeurs ou maîtres et jurés, des *serteurs* ou rewarts, à la visite des cuirs èt aux amendes encourues pour les cuirs mal tannés, à la visite des cordonniers, etc.) ; — octroyant une somme de 25 florins aux doyen, chanoines, curé, etc., de l'église collégiale St-Pierre à Aire pour les aider à refaire une verrière détruite par l'ouragan du jour de la St-Vincent 1576, à condition qu'elle porterait les armes de Sa Majesté ; — autorisant Jean Gognaerts, bourgeois d'Anvers, à faire dans les villes de BruxeUes, Gand, Arras, Namur, Maestricht, Dinant, Tournai, Haulx et autres, certaines loteries « de toutes sortes de beaulx voires de cristallins, miroir de cristallin de Venize avec belles tasses et coupes dorées et aultres beUes pièces de

(190) Le 14 octobre 1505, Charles Haranguer, gouverneur de Bréda pour les États, tenta de surprendre la ville de Lières, sise entre Anvers et Malines, occupée par Alphonse de Luna, à la tête d'une faible garnison espagnole. Celui-ci eut le temps de se retrancher dans une partie de la ville et de demander des secours au gouverneur d'Anvers, et Gaspard Mondragone. avec 200 fantassins espagnols et 2000 bourgeois arriva à la hâte et repoussa les assiégeants qui perdirent beaucoup d'hommes dans cette affaire.

gentillesse faictes de voire et d'albastre » ; — confirmant les bailli, bourgeois et échevins de la ville de Dunkerque dans l'exemption du paiement des tonlieux dans toute l'étendue du comté de Flandre dont ils ont joui de temps immémorial ; — autorisant les religieux de l'abbaye d'Arrouaise k rétablir le moulin qu'ils avaient proche de leur abbaye, et qui fut détruit pendant la guerre, dans la ville de Bapaume où ils se sont réfugiés ; — accordant à Pierre van der Beke, fils et héritier de feu Jean, la remise des biens de son père confisqués à cause de quelque service par lui fait au prince d'Orange. — Lettres de rémission en faveur de Maillart Lonshaere, de Watten, à cause du meurtre commis par lui sur la personne de Jean Flameng (pièce flamande). — Lettres des trésoriers généraux de France au département de Picardie, Boulonnais, etc., déchargeant les habitants de la ville de Montreuil-sur-Mer et de sa banlieue de toute taille et imposition.

B. 2755. (Portefeuille.) — 11 pièces, parchemin, 13 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1595**. — Attestations délivrées par: les échevins de St-Omer (valeur des accises établies sur le vin et paiement de rentes), Lille, le sieur St-Marc (au sujet des pertes faites par les fermiers de la grande dîme appartenant aux doyen et chapitre de Notre-Dame de Boulogne à Enguinegatte pendant la dernière guerre), les officiers de la terre d'Avesnes, relativement aux biens dépendant des abbayes françaises de St-Denis, Clairfontaine, Montreuil et Fleury. — Exploits faits par des sergents du bailliage de Hainaut — « Amendes et forfaitures adjudgées au profit du Boi par M^{rs} du Conseil ordonné en Flandre ». — « État de ce que Jean Bayart a reçu et payé pour demoiselle Ysabeau Le Blancq, tille de feu Alexandre, en son vivant écuyer, seigneur de Meurchin. » — « Conditions pour la recepte de Gryspère et Bissighem » (pièce flamande). — « Rôle des officiers de justice et de recepte des domaines et biens annotés du district et Chambre des Comptes de Lille ». — « Etat des biens saisis et annotés ès ville et chastellenie de Cassel poHr les années 1595, 1596 et 1597 ». — Ecritures pour Etienne de Groenembourg, écuyer, contre messire Jean de Havrech, chevalier, sieur de Prelles. — Attestations par : les bourgmestre et échevins de Bruxelles, les chanoines et prêtres de St-Gudule de la même ville, au sujet de la fidélité catholique de Roland de Longin, vicomte héréditaire

de la ville et châteltenie de Rergues St-Winocq ; — les chanoines de St-Pierre de Lille, au sujet de l'existence de dame Marie de Somain, fille, seule et universelle, héritière de feu messire Louis de Somain, en son temps chevalier, seigneur de Louvegnies, etc., prévôt de Mons ; — les bourgmestre et échevins de Dunkerque au sujet des bonnes vie et mœurs de Charles van Hendeghem. — Pièces justificatives de la recette du domaine de Bapaume. — Compte que rend Jacques Struve, trésorier de la ville de Warneton, des recettes de la dite ville (pièce flamande).

B.2756. (Portefeuille.) — 20pièces, parchemin, 1 pièce, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre **1595**. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II, le comte de Fuentès, les gens des comptes ou des finances : permettant à Achilles Sprouchoff et consorts « de mectre en effect et exécution par tous noz pays et par deçà les moiens et inventions par eulz trouvez pour descouvrir grandes et notables parties à nous appartenans tant à cause de noz droitz et domaines que aultrement en noz pays de par deçà, lesquelles jusques oires ne seroient venues à notre cognoissance ou esté pratiquées par noz commis à la recepte des parties extraordinaires ou aultres domaines, confiscations et semblables, à raison que le recouvrement de telz biens ne se peult bonnement faire sinon par personnes, eulx k ce totalement occupans, diligens, labourieulx en ayans congnoissance, aultrement demeureroient lesdites parties cachées, secrètes et occupées par ceulx qui n'y ont droict à nostre grand préjudice et dommaige, etc. » ; — instituant Antoine Doige, receveur des confiscations et biens annotés au quartier de Maubeuge et Bavay ; — idem, Andrien Dolet, gouverneur et collecteur au gouvernement de l'accise et *collectorie* de la ville de Cambrai, eu égard au « debvoir par luy fait k la rendition de ceste ville en l'obéissance et subjection de Sa Majesté » ; — Jean Vilain, sergent de la terre et seigneurie deFamars ; — messire Antoine d'Assignies, seigneur de Wannes, lieutenant de la bande et compagnie d'hommes d'armes des ordonnances du Roi, de Robert de Ligne et d'Aremberg, baron de Barbançon, comte d'Aîgremont, seigneur deMelun, etc. — Constitutions de procureurs, de cautions et

d'huissiers par les échevins de Gand, de Maubeuge, de Valenciennes, Floris de Stavel« , comte de Herlies, baron de Chaumont et de Haveskerke, etc. ; — etc.

B. 2757. (Portefeuille.) — 173 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1595**. — Quittances délivrées par : Christophe Godin, receveur général, Philippe Le Clercq, trésorier des guerres, Guillaume Eolle, prêtre de la Société de Jésus et procureur du séminaire des Anglais à St-Omer, François Gombault, commis à la dépêche des messageries des écuries royales, Louis Boddens, conseiller et receveur général des aides de Flandre, Georges van Westendorp, conseiller et receveur général de Frise, Vincent de Seuft., receveur de l'artillerie, Charles de Steelandt, receveur d'Oostfandre, Noel de Brouchon, receveur do Douai, Henri Walchenburch, receveur des fortifications à Reynberch, Nicolas Wignol, chapelain des hautes messes à la chapelle de la cour de Bruxelles, des sommes reçues pour la conduite de leurs offices ;— les créanciers de rentes sur les domaines de Béthune et de Mortagne ; — Lambert Croisilles, lieutenant de l'artillerie, Jean de Dreucwaert, trésorier général des finances , des messagers, etc., de leurs gages et pensions.

B. 2758. (Registre.) — In-folio, 585 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1596**. — « Compte dix-huictiesme de Christophe Godin, conseiller et receveur général des demaines et finances du Roy nostre sire, de la recepte et despence par luy faicte à cause de son estât et office de conseiller etc » — Les recettes s'élèvent à la somme de 1,385,675 livres, 4 sols, 9 deniers tournois ; — les dépenses à celle de 1,383,489 livres, 19 sols, 1 denier, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants: 185,469 livres, 13sols, deniers de Flandre à Philippe Le Clercq, trésorier des guerres (folio 312, recto) ; — 19,863 livres, 18 sols, — deniers à Vincent de Seuft, receveur de l'artillerie (folio 317, recto) ; — 36,000 livres à Josepho Hartelieb, trésorier de Monseigneur le Sérénissime Cardinal Albert, archiduc d'Autriche, capitaine général et lieutenant gouverneur, etc. commis et autorisé spécialement par Son Altesse pour recevoir son traitement etc, (folio 352, verso) ; — 100 livres à dame Marie de Cortrelles, dame de St-Martin, veuve de feu Cunrard de Kégel, alias Pirusus, en son vivant seigneur de St-Martin (folio 397, recto) ; — 200 livres à Pierre Puteanus, licencié es droits, conseiller, assesseur du prévôt de l'hôtel de Sa Majesté et du drossart de Brabant (folio 404, verso) ; — 500 livres à Justus Lipsius, professeur des bonnes lettres de l'Université de Louvain, « chroniste et historiographe de Sa Majesté à cause de 1000 pareilles livres que Sa Majesté luy avoit ordonné et

accordé de pension par chacun an à raison de son dit estât de chroniste et historiographe de Sa Majesté, auquel estât icelle Sa Majesté par lesdites lettres patentés du 14^e jour de décembre 1595, à la délibération de Monseigneur le comte de Fuentès, lors lieutenant gouverneur et capitaine général des pays de par deçà, eu sur ce l'avis des seigneurs des finances, l'avoit retenu, commis, ordonné et establi, en luy donnant plein pouvoir, auctorité et mandement spécial d'y faire bien et deument toutes et singulières les choses que bon et léal chroniste et historiographe susdit pavoit et devoit faire » (folio 406, recto) ; — 438 livres à Jeanne Sulz, veuve de feu Gérard van Nieuwenhuyse, en son vivant maître fondeur de l'artillerie de Sa Majesté à Malines (folio 410, recto) ; — 168 livres à messire Charles, prince-comte d'Aremberg, etc, « pour sept jours par luy vacquez à la suite de Monseigneur le comte de Fuentès , gouverneur et capitaine général des pays de par deçà, au mois de febvrier 1596, au voyage qu'il avoit fait doiz la ville de Bruxelles vers celle de Namur pour y recevoir et bienviégnier Monseigneur le Cardinal archiduc d'Autriche à présent lieutenant gouverneur et capitaine général des pays de par deçà » (folio 427, recto); — 396 livres, 10 sols au même, « pour 13 jours par luy vacquez au voyage qu'il avoit fait doiz la ville de Bruxelles vers celles d'Anvers et Malines, par charge expresse de son Alteze, depuis le 26 juin 1596 jusqu'au 8 juillet en suivant, tant pour conférer avec Abraham Ortelius, résident audit Anvers, le livre des cartes fait par le géographe Chrestien Sgrooten (191) couvert de velour noir intitulé *Orbis terrestris*

(191) Chrétien Scroot ou Sgrooten, géographe des armées de Philippe II, auteur de la carte de la Gueldre et du comté de Zutphen.

lam geographica quam chorographica descriptio, unacum veteri et recenti locorum omnium nomenclatura, estant ledit livre divisé en deux parties dont la première partie contient 28 et l'autre 10 cartes ou descriptions par ordre alphabétique, que pour illecq lever à fraiz la somme de 12000 florins ordonnez pour le paiement de l'achapt fait par Sa Majesté de la moitié de la grute de Bruges ayant appartenue à la contesse douagière de St[^]Amour, vendue par décret audit Grand Conseil et demourée à icelle Sa Majesté comme plus offrant et dernier renchérisseur » (folio 437, verso) ; — 1305 livres au prince-comte d'Aremberg « pour s'estre encheminé le 11^e jour de juillet 1596 vers St-Nicolas au pays de Waes pour y aller trouver Son Alteze estant celle part pour l'expédition de la ville de Hulst (192), et l'assister de son conseil au fait desdits finances et aultrement, et depuis par sa charge s'estre deux fois transporté en la ville d'Anvers pour certains affaires concernans grandement le service de Sa Majesté » (folio 438, verso) ; — 27 livres à frère Roland Osbroeck, religieux du Rouge Cloistre au bois de Soigne, François Verlysen, conseiller et maître Léonard Bocxhorn auditeur de la Chambre des Comptes de Sa Majesté en Brabant, etc, « pour semblable somme que lesdits seigneurs des finances leur avoient taxée et accordée une foiz pour six jours que à leur ordonnance, ilz avoient respectivement vacqués en la Court de Sa Majesté à Bruxelles en la chambre où se gai'dent les joyaulx d'icelle Sa Majesté, » (folio 448, recto) ; — 124 livres, 6 sols à Philippe de Goete, substitut du procureur général de Sa Majesté en Brabant, « pour dix journées par luy vacquées en la ville de Bruxelles audit an 1596 pour prendre informa-cion sur le desgast des tapisseries et aultres meubles de Sa Majesté, et à l'examen de la personne de Jehan van der Elst, prisonnier » (folio 451, verso); — 33 livres à Jehan Fayet, ingénieur de Sa Majesté, « pour divers voyaiges et vacations par luy faictes à leur ordonnance par interval de temps, tant en la ville de Nieuport pour y visiter les ouvraiges que le gouverneur d'illecq don Juan de Castille y avoit fait faire pour la sécurité et deffeuse d'icelle ville, et au château de Tournay pour y faire la visite de certaine bresche qu'estoit apparente de tumber, que depuis au château de la Motte au Bois de Nieppe pour y visiter les ouvraiges et réparations nécessaires à faire pour la fortification dudit château et dresser une plante (un plan) particulière de toute la place pour plus particulièrement faire l'estimation des despens qu'il con-viendroit faire à cause desdits ouvraiges, ensemble trouver audit lieu place convenable pour faire former les bricques servans ausdits ouvraiges auquel, effect luy avoit convenu se transporter es

(192) Hulst, petite ville dans le pays de Waes, entourée de canaux et de terres plates inondées à la marée basse qui en rendirent le siège très difficile, fut défendue par le comte de Solms qui capitula le 18 août 1596. Les Espagnols avaient perdu plus de 2000 hommes devant cette place.

ville de Béthune et Ayre pour scavoir la valeur des pierres de grez qui seroient nécessaires pour ledit ouvrage et recouvrer des pierres blanches pour en faire brusler de la chaulx » (folio 453, recto) ; — 200 livres à Pierre Bergier de Salins, « sur et en tant moins de ce que luy sera taxé et accordé par ceulx des Comptes à Dôle, pour ses vacations du voiage qu'il avoit fait doiz ledit Salins en la ville de Bruxelles pour le fait du puich à muyre et le service de Sa Majesté par charge du sieur d'Ail-lepierre, pardessus de la grande saulnerie dudit Salins » (folio 405, verso) ; — 3000 livres à messire Pierre, comte de Bossu, « sur et en tant moins du voyage que, à l'ordonnance de Monseigneur le comte de Fuentès, lieutenant gouverneur etc, il alloit faire à rencontrer et bienviégner Monseigneur le cardinal Archiduc d'Austrice » (folio 457, verso) ; — 2,500 livres à messire Herman, comte van der Berge, lieutenant gouverneur et capitaine général des pays et duché de Gueldre, « sur et en tant moins des fraiz et despens faicts par luy au voyage qu'il avoit fait à l'ordonnance de Son Excellence et des seigneurs desdictes finances, au mois de may 1595, à la poursuyte des ennemis rebelles de Hollande retournans de France vers ledit Hollande (193) » (folio 458,recto); — 1800 livres à François Damant, chevalier, conseiller et premier roi d'armes de la Toison d'Or, « à bon compte des vacations qu'il alloit lors faire à l'ordonnance de Monseigneur le cardinal Archiduc Albert d'Austrice, lieutenant gouverneur, etc, vers la Ma-

(193) Au commencement de l'année 1595, Henri IV ayant déclaré officiellement la guerre à l'Espagne, un corps d'armée français sous le commandement du duc de Bouillon, envahit le Luxembourg, pendant qu'un détachement de troupes envoyé par les Provinces-Unies se rendait maître du château de Huy et tâchait de faire sa jonction avec le duc de Bouillon. Mais le seigneur de la Motte repoussa ces deux invasions et les troupes des États furent obligées de regagner la Hollande.

jest Impériale pour porter aux seigneurs archiducqz Mathias et Ferdinand et prince de Transilvanie le colier dudit ordre (194) » (folio 460, recto); —696 livres à Simon de Grimaldi Moresana, secrétaire ordinaire du Conseil Privé de Sa Majesté, « pour 213 journées par luy vacquées à la suyte du marquis de Havrech, conseiller du Conseil d'État et gentilhomme de la chambre de Sa Majesté et de messire Jehan de Hattestain, président du conseil provincial d'icelle Sa Majesté à Luxembourg, au voyage fait en Allemagne à la dernière diète Impériale tenue à Ratisbona, et ce, depuis le dernier jour de mars 1594 jusques le pénultième d'octobre o (folio 461, recto) ; — 2416 livres à messire Jean Richardot, chevalier, conseiller des conseils d'État et Privé de Sa Majesté et président d'Artois, « en considération des bons et léaux services qu'il avoit faitz à Sadite Majesté à la suyte de Son Excellence aux expéditions militaires au royaume de France, signamment aux sièges et prises des villes.placesetfoitz de Chastelet.Dourleus et Cambray et des excessifs fraiz qu'il avoit supportés pour la grande chierté de toutes choses , ayant ausdicts voyaiges et exploictz vacqué avec deux chariotz de ba-guaiges depuis le 9^e jour de juing 1595 jusques au 6^e de novembre ensuyvant audict an lesdits deux jours incluz » (folio 477, verso) ; — 2592 livres au même, « en considération des bons et léaux services qu'il avoit faitz à Sa Majesté, à la suyte de Son Alteze aux expéditions militaires , aux sièges et prises des villes et chasteaulx de Calaix (195) d'Ardes (196) et Hulst, aussi ès frontières de France, Flandres et Arthois, en l'abbaye ou prioré de St Ingelbert entre ledict Calaix et pays de Bouloigne et terre neutre où il avoit esté envoyé par sadicte Alteze avecq messire Loys Verreyken, chevalier, conseiller premier secrétaire et ordinaire de Sadite Majesté, pourtraicter de la part d'icelle Sa Majesté avecq les députez du prince de Béarn quelques affaires concernans grandement le service de Sa Majesté (197), mesmes à raison des excessifs fraiz qu'il avoit supportés pour la grande chierté de toutes choses ayant ausdits voyages et exploita vacqué avecq deux chariots de bagaige depuis 16 29^e jour de Mars 1596 jusques au 6^e de septembre ensuyvant audit an jour de son retour desdiles frontières de France » (folio 479, verso) ; —1500 livres à Sébastien Westernach, du conseil de l'empereur Rodolphe et son premier

secrétaire , « à cause de semblable somme dont il avoit l'action, cession et transport de Loys Habersioch, qui cy devant fut mandé es Pays-Bas pour y servir Sa Majesté catholicque de secrétaire en langue allemande aux affaires d'Allemagne, de laquelle somme luy avoit esté fait mer-cède et récompense, en considération des fraiz qu'il avoit supportés à son retour à sa patrie * (folio 488, verso);— 200 livres à sire Jean Crucius, prêtre, docteur en la sainte théologie de la Sorbonne de Paris réfugié de France, prêchant continuellement à la chapelle Saiiite-Marie-Madeleine en la ville de Bruxelles (folio 497, verso) ; — 600 livres à Michel Coi-gnetus, mathématicien, « en don une fois et ce, tant en considération qu'il avoit esté plus de vingt-quatre ans instructeur et précepteur, à plusieurs et divers seigneurs et princes en la science de la mathématique dont il avoit prins occasion de composer quelques livres que luy et plusieurs doctes personnaiges trouvoient estre très nécessaires et singulièrement requis pour redresser l'estude de ladite science ès pays de pardeça, laquelle pour les troubles passés a esté négligée et presque anéantie, que pour aulcunement subvenir aux despens que luy conviendroit supporter à faire tailler les figures nécessaires ausdits œuvres, etc » (folio 502, verso) ; —12 livres à Erasmus Scali-ger, « en don pour aucunes bonnes considérations dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 519, verso) ; — 10 livres à Henri de la Motte , soldat « pour avoir porté, lettres et les nouvelles de la rendition du fort de Maurice devant la ville de Hulst » (folio 524, recto); — 10 Uvres à Hubert Delhove , messenger de l'écurie de Sa Majesté , « pour avoir porté à messieurs des consaulx d'Etat,

(194) Mathias, fils de l'empereur Maximilien II, plus tard empereur ; Ferdinand , fils de l'archiduc Charles , archiduc de Gratz, duc de Carinthie, etc., plus tard empereur sous le titre de Ferdinand II ; Sigismond Bathori II, prince de Transylvanie.

(195)Le château de Calais fut pris d'assaut par les Espagnols de Velasco et les Wallons de la Barlotte, le 24 avril 1596.

(196) La ville d'Ardes où s'étaient renfermés Dubois d'Anne-bourg, le marquis de Belin, lieutenant-général au gouvernement de Picardie et le seigneur de Montluc, capitulate 23 mai 1595.

(197) St Inglevert, canton de Marquise, arrondissement de Boulogne, Pas-de-Calais. Henri IV, à la nouvelle des opérations tentées contre Calais avait quitté le siège de la Fère et était venu à Boulogne. On ignore l'objet des négociations qui eurent lieu à cette époque entre ses envoyés et ceux du roi d'Espagne au prieuré de St-Inglevert.

privé et des finances les premières nouvelles que ceulx de la ville de Hulst avoient envoyé vers Son Alteze pour traicter » (526, recto); — 11418 livres, 10 sols au receveur général des finances, Christophe Godin, en remboursement de semblable somme payée par lui « tant pour les drapz distribuez à messeigneurs des consaulx d'Etat, privé et desdites finances de Sa Majesté pour les accoustrer en deuil à raison du trespas de feu de haulte mémoire Monseigneur l'Archiduc Ernest, advenu iceluy trespas le 21^e jour de febvrier 1595, que des draps d'or, de soye, toilettes d'argent avecq leurs dépendances, employez pour faire le pale pour couvrir le tombeau ou le corps de feu Son Alteze avoit esté miz, aussi en faire tapitz et coussins pour orner et tendre le grand autel en la chapelle de la court de Sa Majesté audict Bruxelles, drapz carises et bayes tenduz alentour d'icelle chapelle, chayère de presche et sièges illecq, estaing emplie audict tombeau, luminaire en flambeaux et chandelle de cyre blanche, jaulne et sieu (suif), mis audict grand autel et allentour dudict corps, blasons avecq les armoiries de Sadite Alteze y attachez, la façon desdits tapis et coussins ; pour sonner les cloches aux églises audit Bruxelles pour ledict deuil et aultrement, comme le tout est cy-après particulièrement spécifié », entre autres : « 419 livres pour 440 livres d'estaing par luy empliez et mis en œuvre pour faire le tombeau d'estaing auquel a esté miz le corps de feu Sadite Alteze ayant chacune livre d'estaing esté estimée par maistres sermentez dudict mestier, y compris la façon, manœuvre, fraiz de frainte de l'estaing, charbons, utensilz et aultrement au pris de 14 sols 6 deniers la livre ; item, estant ledict tombeau transporté en la chapelle de la court, ledict Gonbault s'y estoit trouvé avecq ses gens pour le serrer, y aiant employé aultres douze livres d'estain; item, au graveur pour dix jours qu'il avoit employés à graver et tailler sur ledict tombeau les devises et armes de Sadite Alteze, à l'advenance de 40 sols de 2groz le sol, etc (folio 534, verso) ; — 48 livres à Am-broise Castelle, chapelier de feu de haute mémoire l'archiduc Ernest d'Autriche, « pour trois quartiers de velours rouge à 9 livres l'aune par luy empliez au chapeau ducal mis sur le tombeau de Son Alteze, 5 livres, 10 sols pour la fourrure d'ermine et 5 Uvres, 15 sols pour la façon dudict chapeau ; item, 7 livres pour plumes de paon troussées ensemble ; 12 livres, 10 sols pour la couronne brodée d'or où le plumaige est mis dedans pour mettre sur ledit tombeau et 4 Uvres, 5 sols pour la façon dudict plumaige, et les restans 5 Uvres pour la façon de deux coussins de velours noir qu'il avoit garny avec houppes de soye, lesquelz coussins sont esté mis au tombeau avecq le corps de feu Sadite Alteze » (folio 541, recto) ; — 893 Uvres, 10 sols, 6 deniers au receveur général, « pour anniversaire et obit célébré en l'église St-Jacques au Cauberghe à BruxeUes, les 20^e et 21^e

jours de febvrier 1596 pour l'âme de feu de très-haulte mémoire l'Archiduc Ernest d'Autriche » (folio 543, recto) ; — 1825 livres, 16 sols à Jean Peeters, receveur du droit des licences sur les marchandises défendues sortant et entrant en la vUle d'Anvers et à Jaspar Salvisagh, huissier de la Chambre des Finances de Sa Majesté, « pour semblable somme à quoy montoient les parties de voillales et aultres provisions de vivres achetées par eulx et envoyiez au pays de Luxembourg et à l'entrée du duché de Lorraine au devant de Monseigneur le Cardinal archiduc d'Autriche etc, lieutenant, gouverneur et capitaine général des pays de par deçà, à son entrée en iceulx pays pour sa bienvenue et commodité d'aultant, que audict pays de Luxembourg et en aultres places où Son Alteze deb-voit passer, semblables provisions n'y estoient recouvrables pour la ruïne dudict pays de Luxembourg et d'aultres lieux limitrophes » (folio 546, verso); — 254 Uvres, 15 sols à Pierre Frédéricq, hôte de l'hôtellerie de la Bourse en la viUe de Bruxelles, « pour le défroyement de messire Ulricque Berscofquy, gentiï-homme envoyé par l'Empereur des Romains Rodolphe, ayant esté logé par interval de temps avecq sa suyte en sa maison doiz le premier jour de may 1596 jusques le 28^e dudict mois ensuyvant audict an, estant passé doiz ladicte vUle de BruxeUes vers le camp devant la viUe de Calaix pour y aller trouver mon-dict seigneur le cardinal Albert pour certaines affaires concernans le service de Sa Majesté dont n'est besoing faire icy plus ample déclaration » (folio 547, verso) ; — 499 Uvres à Godefroy van Geldre, orfèvre à Bruxelles, « pour l'achapt fait de luy de certaine chaisne d'or pesante 17 onces, 16 estrelins, 24 grains, laqueUe chaisne avoit esté, à l'ordonnance de Sa Majesté, présentée à messire Joos Henrich von Witzleben, viscomte de Upperguin, du ConseU du duc Frédéricq GuiUaume de Saxon, administrateur de Félectoriat » (Mo 548, recto); — 332 livres à Raphael Coxcie (198)

(198) Fils de Michel Coxcie, de Malines, célèbre peintre de la première moitié du XVI^e siècle.

et Gisbrecht van Veen(199), peintre, « assavoir 254 livres, 10 sols audict Raphael Coxcie, si comme les 200 livres pourquatrepainctures qu'il avoit faict, à l'ordonnance de Sa Majesté, des représentations de la personne d'icelle, de feues ses bonnes compaignes dames Isabella et filles de France et d'Austrice, et sa fille dame Isabella-Claira-Eugenia l'Infante d'Espagne ; item, 5 livres pour lestoilles desdictes painctures, et 4 livres, 10 sols pour la casse de bois pour transporter icelles painctures et les restans 78 livres audict Gisbrecht van Veen pour avoir pourtraict la personne de mondict seigneur Cardinal en sa grandeur, comprins trois livres dicte monnoie pour la custode de fer blancq avecq le bas-ton sur lequel ladicte paincture estoit enrollée et en-cloze en icelle custode.lesquelles painctures avoient esté envoyées en la ville de Namur à messire Joost Henrich von Witzleben, visconte de Upperguin, du Conseil du duc Frédéricq Guillaume de Saxen, administrateur de l'Ectoriat, pour luy présenter de la part de Sa Majesté » (folio 540, verso) ; — 2513 livres, 5 sols à Herman Veermeren, tapissier major de Monseigneur le Cardinal Archiduc d'Autriche, etc, pour l'achat « de 15 chambres et ung quart de tapisserie de cuyr doré, or sur or, à raison de cent cinquante semblables livres chacune chambre de quatre pièces etc, lesquelles consistent et ont esté employées comme s'en-suyt : si comme trois chambres et deux cuyrs quarrez, or sur or, pour la chambre où Son Alteze couche, ré-duictes en onze pièces tant grandes que petites, contenant 178 peaulx quarrez avec leurs bordz allentour, exceptées trois pièces pendantes ou servants soubz les fenestres, ayans des bordz à trois costelz seullement, dont s'est avancée une pièce entière de 16 peaulx quarrez avecq les bordz allentour, ensemble douze aulnes de bordure d'en hault et d'embas ; item, deux chambres or sur argent pour la chambre entre le petit pale et l'avant chambre, réduictes en neuf pièces, tant grandes que petites, contenans cent vingt huit peaulx quarrez avecq leurs bordz allentour, excepté une pièce ayant moingz ung bord montant et une piécette pendant entre les fenestres n'ayant que ung bord embas dont sont avancées 15 aulnes de bordure d'en hault et d'embas ; item, trois chambres ung quart, or sur or, pour l'avant chambre, réduictes en 9 pièces contenans 195 peaulx quarrées avecq leurs bordz allentour, s'en estant avancée une pièce entière de 16 peaulx quarrées avecq ses bordz allentour, ensemble 7 peaulx quarrées et 27 aulnes de bordz d'en hault et d'embas ; item, quatre chambres pour la grande salle où Son Alteze mange en publicq, réduictes en 14 pièces tant grandes que petites, contenans 229 peaulx quarrées avecq leurs bordz allentour, s'en estant avancée une pièce entière de 16 peaulx quarrées avecq ses bordz allentour et encores unze peaulx quarrées, ensemble

27 aulnes de bordure d'en hault et d'embas ; et trois chambres or sur argent pour la Chambre du Conseil d'Estat, réduictes en 12 pièces tant grandes que petites contenans 190 peaulx quarrées avecq leur bordz allentour, excepté une pièce servant entre les deux fenestres, sans bord , s'en estant avancées deux peaulx quarrées avecq 15 aulnes et demie de bordure d'en hault et d'embas » (folio 550, verso) ; — 400 livres à Cornille Spillers, aide du garde-joyaux de Sa Majesté, « pour estre par luy employées en achapt des estoffes et filletz requis tant d'or, d'argent, soye et sayette que pour payer les journées des ouvriers miz en œuvre pour réparer et mettre en estât deu les pièces de tapisseries appartenant à Sa Majesté appellez les Eages de l'homme et les Douze Pairs de France, selon la convention faite avecq Jehan Breuchelinch, maistre tapissier (200) » (folio 552, recto); — 550 livres, à Jean Bartholomeussoone, fauconnier, pour 6 gerfauts hagards, un tiercelet blanc et un tiercelet hagard achetés de lui, « dont les 6 gerfauts ont été, à l'ordonnance de Monseigneur le Cardinal Archiduc Albert d'Autriche envoyez à l'Empereur à Prague et le tiercelet hagard pour la fauconnerie de Sa Majesté pardeça » (folio 561, verso); —125 livres à Pierre Crolz, fauconnier, pour les despens et envoi de 6 gerfauts hagards d'Islande que le cardinal Archiduc avait envoyés à l'Empereur à Prague (folio 561, verso); — 6000 livres au receveur général des finances, « pour affaires concernans grandement le service de Sa Majesté dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration» (folio 565, verso) ;—21 livres à Jacques deMel-leloo, « pour avoir doublé deux inventaires, l'ung des cartes composées par le géographe Chrestien Sgrooten et l'aultre des livres de Sa Majesté, reposans ès mains

(199) Frère d'Othon van Veen, plus connu sous le nom d'Otho Venius , qui fut le maître de Rubens.

(200) Jean Breuchelinck mourut en 1596. Sa veuve Gertrude Waghemens et son fils Guillaume continuèrent à travailler b la restauration des tapisseries de la Cour à Bruxelles.

du garde-joyaulx d'icelle et trois listes du thonlieu des marchandises venans par le Rhin » (folio 568, verso) ; — 320 livres, 10 sols, 6 deniers à Simon Dalphin, « pour l'achapt par luy fait de l'estoffe et mainœuvre des instrumens de fer d'achier, de cuyvre et de bois servans pour tourner en oval en bois et en yvoire, lesquels instrumens de fer, d'achier et de bois, ont, à l'ordonnance des seigneurs desdites finances par luy esté délivrez à messire François Damant, chevalier, conseiller et garde-joyaulx de Sa Majesté, pour par luy estre gardez avecq les aultres meubles de Sa Majesté estans en sa charge, et pour l'achapt par luy fait d'ung dent d'yvoir pesant 18 livres et ung quart au pris de 17 sols, lalivre et de trente livres de bois d'ebbene, à l'adviz de huict sols la livre, lesquelz dent d'yvoir et bois d'ebbene sont, à l'ordonnance de Monseigneur le Cardinal Archiduc Albert d'Austrice etc, lieutenant-gouverneur et capitaine général des pays de par deçà, etc. demourez en ses mains pour tourner en oval tel ouvrage que de la part de Son Alteze, luy seroit ordonné de temps à aultre » (folio 579, verso) ; — 10 livres au receveur général des finances qui les a payées au courrier ayant apporté les nouvelles de la prise du château de Calaix (folio 573, verso) ; — 25 livres au même qui les a délivrées à Pedro Reyna, soldat en garnison au château de Gand pour avoir apporté les nouvelles de la prise de la ville d'Ardres (folio 573, verso) ; — etc.

B. 2759. (Portefeuille.) — 13 pièces, parchemin, 24 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1596**. — Copie de l'ordonnance de l'archiduc Albert concernant les sauvegardes accordées aux hôpitaux de Seclin, d'Orchies et Comtesse à Lille. — Mandements : du roi Philippe II ordonnant de passer au compte du receveur général la somme de 200 livres payée à Raphaël Coxcie pour quatre portraits ; — de l'archiduc Albert prescrivant au sire de Jense de se trouver à Arras le 11 novembre 1596, pour l'ouverture des Etats d'Artois. — « Déclaration par forme des patentes en droit le ressort de la conté de Lalaing pour le taux de toutes aydes et aultres charges. » — Mandements des président et gens de la Chambre des Comptes à Lille pour le paiement à Pierre, de Moncheaux, greffier, de sommes dues pour les nécessités de ladite Chambre ; idem, au recteur de l'Université de Douai et à Balthazar Dayala de

différentes sommes qui leur ont été allouées ; — idem, au sujet des fautes que commettent les sergents des mortes-mains de Hainaut dans l'exercice de leur office ; — des échevins de Douai prescrivant le paiement de sommes dues pour les travaux des fortifications. — Constitutions de rentes sur la ville de Cambrai.

B. 276C. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1596**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi Philippe II, l'archiduc Albert d'Austrice, les gens des comptes ou des finances : accordant 1000 florins à Adrien de Noyelles, sieur de Maries, gouverneur et capitaine de la cité d'Arras, sur sa requête portant « comme depuis 24 ans en çà il a continuellement porté les armes et nous servy tant à la suyte de feu de bonne mémoire don Jehan d'Austrice, etc., nostre bon frère (cui Dieu ait en gloire), ès guerres contre le Turcq, que depuis par deçà, ayant pour l'acquit de son devoir abandonné tous ses moyens et continué en sorte, tant soubz ledit feu Jehan que depuis lesdits feu duc de Parme, comte de Mansfelt et l'archiduc Ernest d'Austrice que le conte de Fuentès, successivement gouverneurs généraux de nos pays de par deçà, à tous lesquelz il pense avoir donné pleine et entière satisfaction de ses bons devoirs et fidelz services ainsi qu'il pourroit faire paroître par diverses leurs lettres à luy escriptes au mesme effect, sans toutesfois que jusques ores il ait tiré quelque adjuda de costa ou aulcune récompense pour tant de pertes par luy souffertes tant en noz pays de Brabant que Hollande, et dont il n'at aussi esté importun en ceste nostre court, se contentant du peu moyen de vivre que luy restoit ès quartier de nostre pays et conté d'Arthois, lequel estant pour le présent entièrement consummé par le ravaige de noz ennemys françois, outre les pertes que y a passé longtemps il a vérifié qu'il faisoit au royaume de France à cause desdites présentes guerres, etc. » ; — faisant remise à Hubert Du Bois, Laurens du Manin, Toussaint de Beaucamp, Pierre du Four, etc., laboureurs de la châtellenie de Bouchain, fermiers de plusieurs terres confisquées, de la moitié de leur fermage, sur leur requête contenant « comme il est notoire à ung chacun que le quartier de Bouchain a esté tant travaillé et foullé de toutes sortes de gens de guerre, tant de cheval que de pied, depuis sept ans en çà et nommée-

ment environ le Noël de l'an 1593 par les Napolitains estons lorz logez par long espace de temps à Esquen-court (?), y faisans mil extorsions et dommaiges [de manière que les manans de la] chastellenie furent lors contrainctz abandonner leurs maisons, biens et labeurs par l'espace d'environ trois mois ; à quoy néantmoins nostre bien amé Ysebeau Cauwert, receveur des annotations audict quartier de Bouchain [n'auroit eu nul regard], ains auroit procédé à la revente des bleds du rendage desdits suppliants, à l'intervention d'ung commissaire député par noz amés et féaulx les président et gens de nos comptes à Lille, non sans leur grand interest, attendu qu'ilz estoient.... et ruynés, par où ils n'auroyent jusques à présent eu moyen de faire entier payement à nostre diet receveur de Bouchain de nostre diet rendage de la Saint-Andrieu 1593, combien qu'ilz auroient toujours espéré, moiennant . qu'ilz eussent peu joy r paisiblement de leurs despouilles de l'aoust ensuyvant nonante quatre, de donner entière satisfaction de leurs arréraiges , mais comme dès le commencement dudit aousgt jusques à présent, ladite châteltenie [n'a esté, ny] jour ny heure, sans charge de nos gens de guerre, y ayans esté logez par longue espace bien huit cent chevaulx d'amunition, et depuis nostre armée entière par six semaines continuelles, lesdits manans [auroient esté contrainctz] abandonner le tout et se retirer en divers lieux, tellement que de mémoire d'homme ladite chastellenie n'a esté sy fort ruynée en tous endroietz comme elle est à présent, à quoy ont beaucoup aydé les courses et pillerie³ de ceulx de Cambrai lorsqu'ilz sont venus reprendre plusieurs forts en ladite châteltenie, etc. » ; — idem, à Pierre Colen, laboureur, demeurant à Moule, sous-fermier d'une pièce de terre de 200 mesures sise audit Moule, de la moitié de son fermage à cause des excursions journalières des français ennemis ; — idem, à Gilles Atteignout, laboureur du village de Savye, du quart du rendage de la ferme de 80 mesures de terre qu'il tient de madame de Saveuze dont les biens ont été confisqués comme résidant en France, en considération de ce que ledit village a eu à subir les passages et repassages des troupes espagnoles, joint à ce que, étant rapprochés des frontières de France, les habitants ont été exposés à être pillés par les ennemis, « n'osans seulement aller et venir par les chemins et tenir en leurs maisons et censes aucunes bestes crain-dant de les perdre, leur ayans aussi convenu payer grande somme de deniers tant pour les chariots, soldatz, pionniers, fourraiges et voitures, à quoy ilz ont esté cotisez pour nostre

service au camp devant Dou-lens et Cambrai, que pour les fortifications d'Avesnes-le-Comte et dudit Savye pour leurs défenses, et, en outre, esté contrainct de consumer beaucoup de deniers pour les.... qui se lièvent journellement en nombre audit pays, d'aautant que ledit villaige est du tout ruyné, gasté et abandonné de la plus grande partie des inhabitans qui se sont retirez en aultres lieux moingz [foulez], nyrestans pour lejour d'huy que deux censiers pour recepvoir les [soldats passans], desquelz le suppliant est le plus travaillé, attendu qu'il demeure en la censé et maison de ladite dame de Saveuze, en laquelle ilz commectent à chacune foiz grandes insolences se faisant traicter avecq moulons, poulets, pain blanc et autres viandes à leur volonté, se faisant, que plus est, donner argent à leur parterment pardessus l'emport qu'ils font du bled, avoine, farine, moutons, porcs et tout ce que bon leur semble, etc. » ; — idem, accordant une somme de 1200 livres à dom Michel de Ghiers, prêtre, religieux profès de l'ordre de Prémontré, abbé de l'église et abbaye de St-Josse au Bois, dit Dommartin, au diocèse d'Amiens, au pays et comté d'Artois, pour son entretien et celui de ses religieux, à prendre sur la recette des biens d'église français au bailliage de Hesdin et comté de St-Pol, en récompense des pertes qu'il a subies du fait de la guerre n'ayant perçu aucun des revenus qu'il possède en France consistant en 490 setiers et 4 *bosteaux* tant blé, seigle qu'avoine et autres grains, sans compter l'argent, fromages, auguilies et poivre ; — autorisant les mayeur et échevins d'Arras à emprunter une somme de 24000 livres pour la réparation des remparts et à lever pendant trois ans un impôt sur la bière. — Donation par Henri IV, roi de France et de Navarre, an sieur François Luillier, sieur d'Inteville, secrétaire du Conseil d'Etat des finances, d'une somme de mille florins.

B. 2761. (Portefeuille.) — 7pièces, parchemin, 19pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1596**. — Attestations par : les prévôt, jurés et échevins de la ville de Valenciennes, au sujet du droit de régale sur le sel raffiné; — les échevins et magistrat de Cambrai au sujet des bonnes vie et mœurs de Pierre de la Court, bourgeois, qui a acquis d'Andrieu Castellain, l'office de greffier du bailliage de la Fouillye dit la justice du Marchel en

ladite ville. — État des vacations faites par Josse Convenin, messenger. — Pièces relatives à la saisie faite à Aire de laines peignées venant d'Angleterre. — Recette des *gavres* du marais de Haubourdin. — Déclaration, des villages du bailliage de Hesdin ayant payé quelques parties des tailles ordinaires. — Extrait du procès-verbal d'adjudication de certaines coupes du bois de Raispe, recette de Mortaigne. — État des biens saisis et annotés es ville et châtellenie de Bergues-St-Winocq ; — idem de Warneton. — Vente des chênes de la taille d'Aval du bois de Nieppe. — État du domaine ancien de Lécluze. — Pièces concernant le compte que doit rendre Richard d'Alscheidt, naguère trésorier général des confiscations es pays de par deçà. — Pièces concernant diverses terres dépendant du domaine d'Arras.—État des maisons appartenant à l'hôpital Gantois à Lille. — « Quayer des noms et surnoms des personnes auxquelles le Roy nostre sire, par l'ad-vis de messeigneurs des finances de Sa Majesté et de Jaspar Salmslach, huissier de la chambre desdites finances et commis par provision à la distribution des deniers venans des aulmosnes de Flandre, veult et a ordonné lesdits deniers estre distribuez », parmi lesquelles se trouvent « trois pauvres seurettes de Théroenne que restent de cinqq," Marie de Parenty, pouvre fille innocente de feu Simon de Parenty, en son vivant aide du garde-joyaulx ; Théodore de Hanière, fille de feu Adrien de Hanière, en son vivant musicien de la chapelle de l'empereur Charles-Quint. » — « Rôle des officiers de justice et de recepte des demaines et biens annotez au distict de la Chambre des Comptes à Lille. » — Certificats des hommes de fief de Hainaut attestant que les huissiers et sergents n'ont pas fait d'exploits. — État des sommes dues à Pierre Lesaige, maître des hautes œuvres du pays de Hainaut, pour diverses exécutions par la corde, entre autres celles de Jean Papin et Guillaume de Frasnes, natifs de Frasnes-le-Buiseval, appréhendés pour divers crimes, Denis Hammanbo, natif de Lille, Josse d'Aurs, Christophe Le Maret et Antoine Lefebvre, et pour avoir mis à la question et fustigé de verges en public Thomas Moreaul.

B. 2762. (Portefeuille.) — 6 pièces, parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1596**. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II, l'archiduc Albert, les gens des comptes ou des finances,

instituant : Pierre Hapiot, greffier de la gouvernance d'Arras ; — Antoine Doige, receveur de Bavay et Maubeuge, dans l'office de receveur commis aux voyages de la ville d'Avesnes ; — chargeant le receveur de l'extraordinaire de Flandre de procéder à l'occupation" des biens de dame Anne de la Porte, bâtarde, première femme du sieur Valentin de Pardieu, seigneur de la Motte, en son vivant capitaine des ville et château de Gravelines, décédés sans enfants; — instituant Noël Lespaulart, bailli des terres et seigneuries ayant appartenu aux sœurs de Bailleul et dame d'Énière, sa fille, transportées aux prêtres de la Société de Jésus établis à Tournai, à la réserve des droits seigneuriaux et de la justice. — Constitutions de procureurs et de cautions.

B. 2763. (Portefeuille.) ; — pièces, parchemin. 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1596**. — Quittances délivrées par : Christophe Godin, receveur général des finances, Guillaume de Pallein, Autoine de Pallein, Antoine Steinvinkel et Jaspar Salmslach, huissiers ordinaires des Conseils d'État, Privé et des Finances, de sommes reçues par eux, pour l'accoutrement de deuil qu'ils ont pris à cause du trépas de l'archiduc Ernest d'Autriche, Thomas Edwardus de la somme de 12 livres, « pour avoir fait aulcuns carmes en latin à l'honneur de monseigneur le cardinal archiduc Albert d'Austrice, lieutenant gouverneur et capitaine général des pays de par deçà sur la prise des ville et chasteau de Calaix et les présenter aux seigneurs des finances»; — Jean d'Ennetières, conseiller et maître de la Chambre des Comptes de Lille, Jean de Mol, grand fauconnier, les chanoine et chapitre de l'église Saint-Martin de Hesdin, les connétables, dixainiers et confrères de la confrérie de St-Sébastien à Arras, divers créanciers de rentes ; — Jean Briois, écuyer, conseiller au Conseil d'Artois, Adrien Morel, idem, Antoine de Belvalet, avocat fiscal audit Conseil, Jean de Robbes, baron de Billy, gouverneur de Lille, Douai et Orchies et divers messagers, pour leurs gages et pensions.

B. 2764. (Registre.) — In-folio, 648 feuillets, papier. 1^{er} janvier. —

31 décembre **1599**. — « Compte

dix-neufiesrae de Christophe Godin, conseiller et recepveur général des domaine et finances du Roy, nostre sire, de la recepte et despence par luy faicte à cause de son Estât et office, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 989,313 livres, 19 sols, 1 denier tournois ; les dépenses à celle de 994,278 livres, 6 sols, 2 deniers même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 130,478 livres. 19 sols, 7 deniers au trésorier des guerres Philippe Le Clercq (folio 343, recto) ; — 13,193 livres, 7 sols, 9 deniers au receveur de l'artillerie Vincent de Seuft (folio 353, recto) ; — 36000 livres à Josepho Hartelieb, trésorier de Mgr le Cardinal Archiduc Albert d'Autriche, commis et autorisé spécialement pour recevoir le traitement assigné audit Cardinal comme gouverneur des Pays-Bas (folio 585, verso) ; — 100 livres « à dame Marie de Car-trelles, dame de St-Martin, veuve de feu Cunrad de Kegel, alias Piramus, en son vivant seigneur de St-Martin » (folio 425, verso) ; — 2000 livres à messire Charles, prince comte d'Aremberg, chef des finances de Sa Majesté, « en tant moins les vacations qu'il avoit faicts à la suyte de Mgr le Cardinal Archiduc d'Autriche, etc., en l'expédition de guerre d'alors, et ce, oultre et pardessus 3000 semblables livres, pour s'esquiper à la suyte de son Alteze en ladite expédition de guerre » (folio 513, verso) ; — 6000 livres à messire Florent, comte de Berlaymont, gouverneur et souverain bailli du comté de Namur, George de Westendorp et Jean de Nyharke, conseillers de Sa Majesté en Frise, pour le voyage qu'ils alloient faire au royaume de Dannemark, « pour affaires concernant grandement le service de Sa Majesté et le bien de ces Pays-Bas dont n'estoit besoing faire icy plus ample déclaration » (folio 514, recto) ; — 1350 livres à François Damant, chevalier, conseiller du Roi et premier roi d'armes de la Toison d'Or, à bon compte des vacations qu'il faisoit alors vers Sa Majesté Impériale, pour délivrer aux seigneurs . archiducs Mathias et Ferdinand et prince de Transylvanie, le collier dudit ordre » (folio 516, recto) ; — 1200 livres à messire Jean de Hattestain, président du Conseil de Luxembourg, pour le voyage qu'il allait alors faire à la Diète Impériale à Ratisbone (folio 517, recto) ; — 50 livres, à sire Jean Crucius, docteur en théologie de la faculté de Paris, « en considération qu'il estoit réfugié et exilé de France depuis deux ans en ça, pour persévérer en la sainte foy catholique, apostolique et romaine en la ville de Bruxelles où il avoit depuis ledit temps prêché et annoncé la parole de Dieu en l'église de Ste-Marie-Madeleine (folio 551, verso) ; — 1000 livres à sire Jacobus Stratus, prêtre et recteur du collège de la Compagnie de Jésus à Louvain, « en considération que audit collège estoient quasi ordinairement 60 personnes et entre iceulx plusieurs de ladite compagnie ayans esté banniz du royaume de France par les Biernois, mesmes eu regard à la continuation de la chiéreté de toutes choses, etc. » (folio 552, recto) ; —

900 livres à dom Pedro de Lion, procureur général des Chartreux es pays de par deçà, « pour ayder à payer le coust des nouvelles verrières nécessaires en leur église nouvellement érigée audit Bruxelles * (folio 554, verso) ; — 3000 livres à Justus Lipsius, professeur de l'Université de Louvain, *chronisist* et historiographe de Sa Majesté, o de grâce spéciale en don et adjuda de costa une foiz » (folio 355, verso) ; — 100 livres à Guillaume de Souhay, lieutenant de la ville d'Avesnes, « en considération des bons devoirs par luy faictz contre les François ennemiz de Sa Majesté ayans naguaires prétendu surprendre ladite ville d'Avesnes » (folio 559, recto) ; — 100 livres à Michel Wynants, fauconnier, pour le voyage qu'il fit en Norwège afin d'acheter des oiseaux de proie pour le service de Sa Majesté (folio 561, verso) ; — 20 livres accordées en don à Robert de la Biche, français prisonnier (folio 595, recto) ; — 1200 livres à Werner, baron de Pallant, « en tant moins et à bon compte des fraiz et petits présens qu'il devoit faire au voyage vers le duc Hans Frans de Saxen, pour lever au font de baptême fenffant dernier né dudit seigneur Duc (201), au nom de Sa Majesté » (folio 596, verso) ; — 3600 livres à ^Tosse Steynmeulen, tailleur des coins de Sa Majesté en la ville d'Anvers, « pour l'achapt fait de luy par messire Jehan de Dreucwairt, chevalier, seigneur de Dormale, conseiller et trésorier général des finances, de certain carcant et croix d'or garniz de diamans, perles et rubiz faictz audit Anvers, pour estre par ledict baron de Pallant, présenté de la part de Sa Majesté au fond de baptesme de l'enfant du duc Hans Frans de Saxen » (folio 597, recto) ; — 3500 livres à Nicaise van der Beker, orfèvre résidant à Bruxelles, « pour l'estoffe de quatre chaines et quatre

(201) L'enfant dont il s'agit doit être un des fils de François II, duo de Saxe-Lawembourg.

médailles d'or portans l'effigie de Sa Majesté et pour la façon desdites chaisnes et médailles d'or, lesquelles avoient esté mises es mains de messire Florent, comte de Berlaymont, chevalier de la Toison d'Or, pour au voyage qu'il alloit lors faire par charge de Sadite Majesté avecq George de Westendorp et Jehan de Nyrhercke, respectivement conseillers du conseil provincial de Frise, au royaulme de Dennemarque, les présenter à certains personnaiges d'auctorité, en récompense des bons services qu'ils avoient faict et feroient encores à l'advenir à Sadite Majesté » (folio 597, verso) ; —750 livres à Christophe Godin, receveur général des finances, «furny et payé en certain affaire secret, grandement concernant le service de Sa Majesté dont n'estoit besoing faire icy plus ample spéciffication ou déclaration, ains en avoit tout contentement, satisfaction et appaisement » (folio 601, verso) ; — 287 livres, 10 sols à Jean van Straten, « tant pour certain voyage secret qu'il avoit faict à l'ordonnance de Son Alteze, pour le service de Sa Majesté dont n'estoit besoing faire icy plus ample déclaration et spéciffication, que les parties d'escolte et aultres par luy payées, durant icelluy voyage » (folio 603, verso) ; 223 livres, 9 sols à Antoine Schetz de Grobbendoncq, capitaine d'une compagnie de chevaux, « pour se rembourser de pareille somme par luy payée et dé boursée pour le service de Sa Majesté et le bien de ces pays à divers personnaiges par luy envoyez es villes et places occupez par les rebelles de Sa Majesté p^{ur} descouvrir et empescher leurs entreprises sur ces dits pays, et ce depuis le mois d'apvril 1596 jusques et par tout le mois de febvrier 1597 » (folio 604, verso) ; —55^t livres, 2 sols à Érasmo Zaliger, sacristain de Mgr le Cardinal Archiduc Albert d'Autriche, gouverneur des Pays-Bas, pour les dépenses faites à l'occasion des funéraires de l'Archiduc Ernest d'Autriche à l'église St- Jacques à Cauwenberge à Bruxelles, pour 1398 messes célébrées pour le repos de son âme pendant neuf mois par les frères mineurs, les carmes, sire Jacques Roye, chapelain et chantre de la chapelle de la cour à Bruxelles, sire Nicole Wignole, aussi chapelain de ladite chapelle, l'huile pour les lampes, la location des aubes, nappes et autres linges servant au service divin, etc. (folio 607, verso) ; — 329 livres, 16 sols, 9 deniers au receveur général des finances, dépensés à l'occasion de l'anniversaire ou obit célébré à l'église St-Jacques à Cauwenberghes les 20 et 21 febvrier 1597 pour le repos de l'âme de

l'Archiduc Ernest, savoir 40 livres, 3 sols aux doyen, curé, chanoines, chapelains et autres du collège et clergé de l'église St-Gudule qui ont assisté à la célébration dudit anniversaire et chanté les vigiles et services ; 82 livres, 2 sols à Guillaume Le Mire, marchand de draps de laine, pour avoir tendu de drap de *carisées* et *bages* le chœur de ladite église de St-Jacques ; 104 livres, 3 sols à Philippe van der Poirten, ciner, pour les flambeaux et chandelles de cire jaune qu'il a fournis à cette occasion (folio 610, recto) ; — 800 livres à Antoine Janssens, fauconnier, pour un gerfaut blanc hagard d'une mue, un tiercelet blanc de trois mues et un tiercelet hagard aussi d'une mue, achetés de lui pour les envoyer au roi Philippe II en Espagne (folio 613, verso) ; — 60livres à Antoine Ofterdyck, fauconnier, « pour deux oyseaulx alfancq » achetés de lui pour la fauconnerie de Sa Majesté par deçà (folio 614, verso) ; — 3535 livres à Cornille Spillers, aide du garde-joyaux de Sa Majesté, « à quoy reviennent toutes les parties spécifiées en certain quoyer de papier contenant 23 feuillets d'escripture par luy achaptées et employées pour aucuns ornemens et services faictz pour la chapelle de la court de Sa Majesté à Bruxelles et aultrement délivrées à messire François Damant, chevalier, conseiller, garde joyaux d'icelle Sa Majesté pardeça enregistrées en l'inventaire desdits joyaux » (folio 616, recto) ; — 11 livres, 2 sols, 6 deniers à Godefroy van Ghelre, orfèvre à Bruxelles, pour l'argent et la façon d'un calice rompu et refait pour le service de la chapelle de la Cour, pour la dorure dudit calice et la réparation d'un chandelier d'argent (folio 616, verso) ; — 450 livres au même pour l'acquisition faite de lui d'une chaîne d'or avec une médaille portant l'effigie de Sa Majesté délivrée à messire Guillaume Moller, docteur ès droits, chancelier du comte d'Embden et premier syndic de la ville de Hambourg (folio 617, recto); —1084 livres, 16 sols au même,* pour les ouvraiges cy après déclairés : une croix d'argent avec son pied, une image de Nostre Seigneur Jésus-Christ d'argent pour ladite croix, deux chandeliers d'argent, une autre croix d'argent pour porter à la procession et une autre image de Nostre Seigneur Jésus-Christ pendant à icelle croix, un chandelier ou *palmatoir* aussi d'argent avecq la mouchette y pendante à une chaisnette, le tout armoyé des armes de Sa Majesté pour s'en servir, en la chapelle de la cour d'icelle à Bruxelles » (folio 617, verso) ; —125 livres, 10 sols à Barbara Diertyts, hôtesse au Heaume Rouge

à Bruxelles, « pour le deffroyement de Jehan Ottensez, gentilhomme envoyé par deçà par le Roy de Denne-marcq vers Son Alteze pour certains affaires concernans le service de Sa Majesté dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 618, verso) ; — 1390 livres, 2 sols à messire Charles, prince-comte d'Aremberg, etc., « déboursée au defiroy du marquis de Lullin, ambassadeur du duc de Savoye, estant pour le service de Sadite Majesté venu trouver son Alteze en la ville d'Arras, et ce, depuis le 16* jour d'octobre 1597 jusques au 25* dudit mois ensuyvant audit an » (folio 619, recto) ; — 2247 livres, 6 sols à Guillaume Goossens, hôte de l'hôtellerie des Quatre-Sceaux à Bruxelles, « pour les despens du duc Maurice de Saxen (202), où il estoit venu pour le service de Sa Majesté, et ce, depuis le 17* jour de novembre 1596 jusques le second décembre en suyvant audit an » (folio 619, verso) ; — 700 livres à Gérard Bernarts, maître charpentier des ouvrages et réfections de la Cour de Sa Majesté à Bruxelles, etc., « pour les ouvraiges par luy faicts au grand marché en ladite ville de Bruxelles pour la commodité du jeu de tournoy y fait le 16* jour de febvrier 1597 » (folio 621, verso) ; — 20 livres à Jaspas de Salmslach, huissier de la Chambre des finances de Sa Majesté, « pour avoir le premier porté aux seigneurs desdits consaulx d'Etat, privé et finances, les nouvelles de la surprise de la ville d'Amiens (203) » (folio 623, recto) ; — 12 livres au messenger de Calcar, < en don une foiz ayant esté envoyé en ceste ville par le géographe Sgrootens pour avoir l'ordre endroict l'ouvrage que Son Alteze luy avoit enchargié de dresser en toute diligence ». (folio 623, verso) ; — etc.

B. 2765. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin. 4 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1597**. — Mandemens du roi Philippe II, de l'archiduc Albert, des gens des comptes ou des finances ; ordonnant que les concordats et *pactions* faits entre l'Empereur et la Nation Germanique soient publiés et observés en la cité de Cambrai et autres lieux en dépendant; — idem, de payer 1800 livres au comte de Solre, gouverneur des ville et château de Tournai ; — idem, 100 livres au prince comte d'Aremberg ; — idem, à Jean Hapiot, conseiller de Sa Majesté, les sommes destinées aux nécessités de la Chambre des Comptes de Lille ; — par les échevins de Douai, prescrivant le paiement à Charles de Willem, écuyer, sieur de Langlet, de 75 florins carolus, destinés aux travaux des fortifications. — Constitutions de rentes sur la cité de Cambrai.

(202) Maurice, fils de François I^{er}, duc de Saxe-Lauwenbourg, servit dans l'armée des Provinces-Unies contre les Espagnols et mourut en 1616.

(203) La surprise de la ville d'Amiens par le capitaine Hernando Toglio Portocarrero à la tête de 2200 fantassins et 600 cavaliers, eut lieu le 11 mars 1597.

B. 2766. (Portefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 2 pièces, papier. 2 sceaux.

1^{er} janvier — 31 décembre **1597**. — Lettres de don ou de remise d'in.pôts octroyées par le roi Philippe II, l'archiduc Albert, les gens des comptes ou des finances: accordant une somme de 9000 livres au prince d'Orange ; — idem , le titre de chevalier à Maximilien d'Haranguière, natif de Cambrai, en considération de ce « qu'il est gentilhomme tant du côté paternel que maternel, et que, pour suyvre nostre party, il auroit abandonné sa patrie et ses moyens, et doiz environ nœuf à dix ans servy après en qualité de capitaine es régimens du feu Marquis de Renty et comte de Bossu, sans avoir manqué aux occasions s'estant présentées, mais fidèlement s'acquité avecq contentement de ses supérieurs du devoir de sa charge, durant laquelle il avoit receu plusieurs blessures en divers endroitz de son corpz, et entre aultres une au travers du visage, quand il entra en la ville de Rouan avecq ses gens à la barbe de l'ennemy françois par ordre de nostre bon nepveu le duc de Parme, ayant continué sondit service jusqu'à la réformation dudit régiment, etc. » ; — idem, la somme de 100 livres aux religieux de l'ordre de St-François à Nivelles, pour refaire leur cloître ; — faisant remise de la moitié du rendage de sa ferme à Pierre Taisne « nostre censier à Denain-lez-nostre ville de Bouchain », sur sa requête « contenant comme pour les pertes par luy supportées et les foules des gens de guerre tant de cheval que de pied, il nous avoit cy-devant présenté requête afin d'obtenir quittance de 33 muyds de bled qu'il devoit de reste de son rendage escheu au jour

St-Andrieu 1594, lequel portoit à 51 muids de bled, mesure de Valenciennes, et combien qu'il nous avoit pieu de quieter a plusieurs aultres nos fermiers de la chastellenie dudit Bouchain, de laquelle il est aussi, la juste moitié de leur rendage de ladicte année, toutesfois il n'auroit eu que ung quart à luy quicté d'iceluy sondict rendage, qui seroit advenu vraysemblablement par vice de clerccq ayant mal reprins ledict total rendage de 51 muids, attendu que par nostre ordonnance estoit diet que nous luy quictions la moytié, etc au surplus comme l'année suyvante 1595 sur l'entrée d'aougst seroient encore advenues notables pertes par les incursions de ceulx de Cambray lors nos ennemys, premièrement de 11 chevaux, vaillables pour le moins cent florins la pièce, et de 8 bonnes vaches avec tous les pourceaulx, estant venuz nuitamment forcer l'abbaye dudit Denain avec des pettars, en laquelle chacun se retiroit avec ses bestiaux .joint aussi qu'estant peu de temps après nostre camp devant ladicte ville de Cambray, il auroit perdu la plus saine partie desdictes despouilles, fourraiges et aultrement ; et pour l'aougst dernier de l'an 1593, il auroit esté pareillement fort intéressé, à cause que le peu de terres qu'il avoit labourées doiz deuz années auparavant, pour en faire la despouille audit aougst 1596, n'avoient esté labourées qu'à demy, estant demeuré la plus grande partie en friche pour les empeschemens et incursions que faisoient lors lesdiz ennemis, etc. » ; — accordant une somme de 1500 livres de 40 gros à François de Monchaux, écuyer, seigneur de FroidevaJ, sur sa requête contenant que « comme de tout le petit bien que Dieu luy avoit donné en nostre pays et conté d'Artois portant environ 1500 florins par an, dont il souloit vivre fort content, passant sa vie partie au service de la République, partie entre les livres, vacant à la composition de plusieurs beaulx traittez, l'ung desquelz il a nouvellement dédié êt présenté à nostre très-chier et très-amé bon frère, nepveu et cousin le Cardinal Archiduc, etc., ne luy reste ung seul denier de revenu pour s'entretenir avecq sa femme et enffans, estant le tout désolé et ruyné par la guerre, et en considération que ledit suppliant, doiz sa première jeunesse, nous a toujours très-fldellement servy, ayant esté employé à diverses charges et commissions au Royaulme de France, tant soubz nostre feu cousin le Duc d'Alve que feu nostre bon frère le duc de Parme et de Plaisance, etc. ; sy auroit ledit suppliant aussy durant

les troubles passez, tenu et suivy nostre party, et à ceste cause esté expatrié et exilé par long espace de temps, et mesmes durant sondit exil esté prins prisonnier, etc. » ; — autorisant le sieur de Maries, gouverneur d'Arras, à acquérir du sieur de la Vauguyon, gentilhomme français, une maison dans ladite ville, pour lui servir de logement; — faisant remise à Jean Macquingue et Jean Matz, laboureurs et fermiers des terres apparte nant au Roi par annotation au village de Marquette en Ostrevant, de la moitié de leur rendage, sur leur requête contenant « qu'en l'an 1595 tant par nos genz et troupes que par les incursions, invasions et courses de l'ennemy de Cambray et Cambrésis, lieux limitrophes et proche leur résidence de demye-Heue, ils auroient porté grandz fraiz, intéretz et pertes et incroyables, nommément ès mois de mars, avril et aultres ensuyvant, lorsque l'ennemy tenoit les forts d'Aubigny, Paillencourt, Fresaing et aultres, etc, par où ilz ont esté contrainetz abandonner leurs domiciles et se retirer avecq pertes et fraiz insupportables ès villes pour latuition de leurs personnes et bestiaux ; et après par nos troupes ayans passé et repassé par trois diverses foiz tout au travers des advestures dudit terroir, avec tous baguaiges, chevaux et infanterie, et généralement toute l'armée, notamment deux diverses foiz, la première estans lesdites advestures verdes et espiées, la deuxième en aougst en maturité de ses grains ; lesquelles deux foiz ils passèrent avec tout le baguaige et suite du camp, signamment vaches, moutons et aultres choses nécessaires et accoustumés en une armée, ayant le tout avec la cavalerie faict halte par l'espace de trois heures en plaines advestures pour repaistre, en attendant la venue de nostre très-chier et très-amé le comte de Fuentès, lors lieutenant gouverneur et capitaine général de nos pays de par deçà, qui disnoit en nostre ville de Bouchain, et laissèrent les camps et abblais en tel estât que chacun peut estimer ; en après estant ladite armée assise devant nostre ville de Cambrai, par ordonnance de notre cousin le conte de Fuentès, ont esté cottisez à lever et fournir tous les jours cinq au six charrées et garbées et fouraiges, etc. » ; — exemptant du droit de nouvel acquêt messire Floris Le Vasseur, chevalier, seigneur de Valhuon, commissaire des montres, et Charles de Fontaines, seigneur de Berles, pour des terres sises en Artois.

B. 2767. (Portefeuille.) — 12 pièces. parchemin, 15 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1599**. — Attestations par : les échevins de Cambrai, Ypres, Estaires et Bapaume au sujet des impositions et du séjour dans leurs villes de certaines personnes ; — le greffier de la recette du Hainaut au sujet de la valeur des chapons et grains. — Pièces concernant la comptabilité de Lancelot, receveur des exploits. — Information par-devant des notaires royaux au sujet des dommages causés par le camp de Sa Majesté sous la conduite du sieur de la Motte, au bois d'Orville appartenant à la comtesse de St-Pol, ainsi que par le gouverneur de Ooullens * qui auroit joui par force dudit bois ». — Requête du comte de Rœulx au sujet des pertes faites par lui pendant la guerre tant du fait de la confiscation de ses biens situés en France, que par suite des dégâts commis sur ses terres en Artois. — Certificat de N. Leclerc et J. Bachelet, avocat et procureur fiscaux de Sa Majesté au quartier de Tournai et Tournésis, constatant qu'« les arbres montants et les bois de haute futaie marqués autour des censes des Grand et Petit Bois, n'ont pas été vendus, mais sont réservés pour l'usage des bâtiments desdites censes. — Quittances du compte de Josse Ghesquière à cause de la recette de la seigneurie de Marquillies et autres biens appartenant & François <fe la Réthulle, seigneur de Ryhove, à cause de dame Ysabeau de Haillyes, sa femme, usufruitière dudit Marquillies, auparavant veuve de feu messire François d'Oingnyes, chevalier, seigneur du Quesnoy, rebelles à Sa Majesté. — Enquête sur les attaques commises dans la forêt de Mormal par les soldats de Montebello qui rançonnent les paysans et leur enlèvent leurs haches et instruments. — État des héritages dépendant de la seigneurie de Flobecques et Lessines. — Idem, des travaux faits aux bâtiments domaniaux. — Extraits des comptes des confiscations au comté de Bourgogne ; idem, du bailliage de Tenremonde. — « Information faite et tenue es villes de Hesdin, Béthune et Arras, par le M* Hapiot, par charge de Messeigneurs des finances du mois de septembre 1597, sur les pertes que les fermiers des biens annotés des Franchois audit comté de St-Pol maintiennent avoir souffert à cause de la présente guerre contre la France ». — « État sommaire des biens des Franchois ès quartiers de Hesdin et St-Pol » ; — idem, k Arras. » — « Tiltres et enseignemens exhibez par le receveur Jean Myleman servans à la descharge de son compte du quartier de Courtray. » — Extrait du compte de Richard van Pulle des dépenses faites pour la garnison de Louvain. — Passeport délivré par les échevins de Cologne à Jean-Charles Utenhove, fils d'Adrien et d'Anne de Palant, étudiant. — Attestation par Florent, comte de Berlaymont et de Lalaing, baron de Hierges, etc., qu'il a profité de la remise que Sa Majesté lui a faite de la moitié du droit seigneurial dû au Roi à cause de l'assignation de 4000 florins sur le comté dudit

Berlaymont, consentie par lui au profit de son épouse, Marguerite, comtesse de Berlaymont. — Exploits des sergents de la cour de Hainaut.

B. 2768. (Portefeuille.) — 15 pièces parchemin, 2 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1597**. — Lettres de commission octroyées par les gens des comptes et des finances chargeant Jean van den Eynde de tenir la recette du droit seigneurial des deux quintes de Viny et Sorbin appartenant à la comtesse de St-Pol et confisqués. — Constitutions de cautions et de procureurs par : Adrien d'Oingnies, chevalier, seigneur de Villersval, Jean Viron, écuyer, seigneur de Raidepas, Guillaume de Hangouart, écuyer, seigneur de Piètre, Robert de Graves, « crichoudere » de Furnes, etc.

B. 2769. (Portefeuille.) — 40 pièces, parchemin 8 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1599**. — Quittances délivrées par : Christophe Godin, receveur général, Philippe-Guillaume de Nassau (204), prince d'Orange, etc., de 9000 livres que Sa Majesté lui a accordées de grâce spéciale pour certains bons respects (signature autographe : Philippe G. de Nassau), Robrecht Willemsens, fauconnier, Pierre van Etvelde, abbé de Vandeloo, les chanoines et chapitre de Notre-Dame de Lèns et divers créanciers de rentes sur le domaine, François Gombault, commis à la dépêche des messageries, Jean Piron, écuyer, conseiller au Conseil d'Artois, noble homme Jacques Lallement, capitaine du château de Chenonceaux pour la reine douairière de France, etc.

(204) Le 13 février 1568, le jeune duc de Buren, fils de Guillaume d'Orange, fut enlevé de l'Université de Louvain où il faisait ses études et conduit en Espagne. L'éducation que lui fit donner Philippe II changea complètement le caractère qu'il pouvait tenir de sa race et lorsqu'il vint dans les Pays-Bas, ce fut pour s'y montrer fidèle partisan de l'autorité espagnole.

1^{er} janvier — 31 décembre **1597**. — « Compte vingtiesme de Christophe Godin, conseiller et recepveur général des finances de feu de très-haulte mémoire le Roy catholique (cui Dieu ait en gloire), jusques au vingt-deuxiesme jour d'aougst XV^e quatre-vingt-dix-huict que lors Sa Majesté fit faire la cession des pays de par deçà et du conté de Bourgoigne pour et au prouffict de la Sérénissime Infante de tous les royaumes d'Espagne, dame Isabella-Clara-Eugénia, sa fille aînée, et, dudit jour en avant, conseiller et recepveur général desdits demaine et finances de Son Alteze, en vertu de la continuation générale des commissions de tous les ministres et officiers royaulx ès pays de par deçà et au conté de Bourgoigne, jusques à ce que chacun d'eulx en auroit particulière de Sadite Alteze, de la recepte et despence faite par ledit Christophe Godin, à cause de son estât et office de conseiller et recepveur général, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 1,477,021 livres, 13 sols, 1 denier tournois ; — les dépenses à celle de 1,474,088 livres, 2 sols, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants : 432,287 livres, 16 sols, 4 deniers au trésorier des guerres de Son Altesse Philippe Le Clercq (folio 353, verso) ; — 15,417 livres,» 19 sols, 9 deniers à Vincent de Seuft, receveur de l'artillerie (folio 362, verso) : —24,000 livres à Josepho Hartelieb, trésorier de monseigneur l'archiduc d'Autriche, sur le traitement de 36,000 livres assigné audit archiduc comme gouverneur des pays de par deçà et du comté de Bourgogne (folio 405, verso) ; — 9000 livres à Philibert Meunier, aussi trésorier de monseigneur le cardinal d'Autriche, etc., pour le même objet (folio 406, verso) ; — 2,400 livres à don Francisco de Mendoza, amiral d'Aragon, marquis de Guadeleste et de Jay-maca, commandeur de Valdepenas de l'ordre de Cala-trava, grand maître de l'hôtel de monseigneur Albert, archiduc, etc., conseiller du Conseil d'État de madame la Sérénissime Infante (folio 407, verso) ; — 245livres, sols, à messire Charles-Philippe de Croy, marquis de Havrech, etc., « tant pour ses vacations, despens de frégattes qu'aultres fraiz que luy avoit convenu faire au voiaige que par ordre et exprès commandement de Son Alteze il avoit fait doiz la ville de Bruxelles vers Anvors pour affaires concernans grandement le service de Sadite Alteze » (folio 493, recto) ; — 220 livres, sols, à Philippe Prats, secrétaire ordinaire du Conseil privé de Sa Majesté, « pour deux voiaiges qu'il avoit faits à l'ordonnance de messieurs des finances, à trois chevaulx ès mois de febvrier 1597 et avril 1598 depuis la ville de Bruxelles en celle de Cambray, tant pour assister au renouvellement du magistrat illecq, que pour le fait de l'élection de Tarchevesque dudict Cambray (205) » (folio 503, recto) ; — 15 livres à Piorre Puteanus, licencié ès

(205) Guillaume de Bergues, élu en 1597 et consacré le 29 mars 1598.

droits, conseiller assesseur du prévôt de l'hôtel de Sa Majesté et du drossart de Brabant, « pour se rembourser de pareille somme par luy déboursée pour faire mener deux prisonniers (accusez d'avoir practiqué trahison sur la compagnie du capitaine Grobbendoncq) doiz la ville de Diest en celle de Bruxelles» (foho 504, recto) ; —150 livres au même « tant à cause des vacations par luy faictes depuis le 27^e jour de may 1597 jusques le 15* de juing ensuyvant audict an doiz la ville de Bruxelles au fort de Charlemont et villaiges allentour, pour s'informer sur le bruslement de la maison de Sa Majesté audict Charlemont et des insolences commises par les soldatz de la garnison illecq » (foho 505, verso) ; — 200 livres à messire François Damant, chevalier, conseiller, premier roi d'armes de la Toison d'Or, « pour tout ce qu'il povoit prétendre d'icelle Sa Majesté pour s'estre à deux diverses foiz transporté doiz la ville de Courtray (lieu de sa résidence) en celle de Bruxelles, pour assister et faire le debvoir de son office de Thoison d'Or aux funérailles célébrez en la chapelle de la Court de Sa Majesté audict Bruxelles ès mois de décembre XV^e quatre-vingtz-dix-sept et avril ensuyvant quatre-vingtz-dix-huict, pour les âmes de heureuse mémoire des feues madame Infante dona Catherina, duchesse de Savoye (206), de la princesse archiduchesse Georgia-Maximiliana d'Autriche (207) et de madame la Royne de Pologne (208) » (foho 506, verso) ; — 3000 livres à messire Charles, prince et comte d'Aremberg, etc., « en tant moins des vacations faites par lui lors au royaume

(206) Catherine , fille de Philippe II et d'Elisabeth de France , mariée le 11 mars 1585 à Charles-Emmanuel I^{er}, duc de Savoie, morte le 6 novembre 1597.

(207) Georgine-Maximilienne , fille de l'empereur Maximilien II et de Marie de Castille.

(208) Anne, fille de l'archiduc Charles d'Autriche, mariée en 1592 à Sigismond III, roi de Pologne, morte le 10 février 1598.

de France avecq les aultres ambassadeurs députez de Sa Majesté, pour le fait de la paix (209), par ordonnance de mondict seigneur le cardinal archiducq > (folio 518, verso) ; — 25,000 livres à don Francisco de Mendoga, marquis de Guadeleste, etc., « pour la parpaye des fraiz et despens qu'il avoit soustenus ès années 1596 et 1597 au voiaige que lors il avoit fait pour le service de Sa Majesté vers très-hault et très-puissant prince l'Empereur, le Roy de Poloigne et aultres princes d'illecq » (folio 518, verso) ; — 3,200 livres à messire Jean Richardot, chevalier, seigneur de Barli, conseiller d'État, chef président du privé Conseil de Sa Majesté, et Louis Verreycken, aussi chevalier, conseiller, premier secrétaire et audienier d'icelle, € sur, en tant moins et à bon compte des vacations qu'ilz alloient faire lors par ordonnance de Son Alteze à Vervincq en France pour y traicter de la paix entre les pays de par deçà et le royaume de France » (folio 520, recto); — 3,200 livres aux mêmes pour le même objet (folio 520, verso) ; — 1500 livres à messire Jean Richardot, « pour le voiaige que, à l'ordonnance de Sadicte Alteze, il avoit fait vers le Roy très-chrestien de France en la ville de Paris pour y veoir jurer ledict Roy très-chrestien la paix accordée entre Sa Majesté et ledict Roy de France » (folio 521, recto) ; — 989 livres à messire Jean de Hattestein, président du Conseil provincial de Sa Majesté au duché de Luxembourg, « pour le voiaige qu'il fit à Spiers à la Diète Impériale où il avoit vacqué depuis le 25^e jour de juing 1595 jusques y compris le trentiesme d'octobre ensuyvant audict an > (folio 521 verso) ; — 881 livres 16 sols, au même, pour les vacations faites par lui à la diète impériale de Ratisbonne depuis le 19 décembre 1597 jusqu'au 27 avril 1598 (folio 522, verso) ; — 300 livres à messire Lancelot Schetz de Grobbendoncq, chevalier, baron de Wesemale, gentilhomme de la chambre de monseigneur André, cardinal d'Autriche, etc., lieutenant et capitaine général des pays de par deçà (210), « à bon compte des vacations qu'il feroit et postes qu'il courreroit allant vers le Roy très-chrestien de France pour luy porter la ratification que feu Sa Majesté Royale avoit fait de la dernière paix » (folio 524, verso) ; — 1,227 livres, 11 sols, à messire François Damant, chevalier, premier roi d'armes de la Toison d'Or, « pour la parpaye de 3,840 livres à quoy montoient les vacations faites par lui vers Sa Majesté Impériale pour délivrer aux seigneurs archiducqz Mathias et Ferdinand et au prince de Transylvanie le collier dudit ordre » (folio 526, recto) ; — 790 livres à messire Charles, prince comte d'Aremberg, etc., « en

considération des bons et léaulx services qu'il avoit faitz à la suyte de Son Alteze en l'expédition de guerre au secours de la ville d'Amiens au royaume de France, mesmes à raison des excessifz fraiz que ledit prince, comte d'Aremberg y avoit supportés pour la grande chiéreté de toutes choses, aiant ausdit voiaige et exploita de guerre vacqué avecq trois chariotz de bagaige depuis le 20 d'aougst 1597 jusqu'au 20 novembre ensuyvant audict an, jour de son retour dudict voiaige en la ville de Bruxelles » (folio 527, verso) ; — 9000 livres à messire Philippe-Guillaume de Nassau, prince d'Orange, « pour certains bons respectz et de grâce espécialle » (folio 553, recto) ; — 300 livres à messire Charles, comte d'Egmont, prince de Gavre (211), « pour certaines bonnes considérations, par forme de mercède et adjuda de costa » (folio 553, verso) ; — 1,250 livres à don Georges d'Autriche (212), prévôt de l'église collégiale de St-Pierre de Louvain et grand aumônier de l'archiduc Albert d'Autriche (folio 555, recto); — 2000 livres à très révérend père en Dieu, messire Mathieu Hovius, archevêque de Malines, « pour certaines bonnes considérations » (folio 565, recto) ; — 3000 livres à dame Catherine d'Ittre, abbesse de l'abbaye delà Cambre près de Bruxelles, « en considération que. durant ces derniers troubles depuis l'an 1578, ellez avoient esté constraintes d'abandonner ledict cloistre et leur retirer avecq toute leur religieuse congrégation (en nombre d'environ cent) en ladite ville de Bruxelles où elles se sont tenues bien estroitement et aussi esté enserrées et retenues de force par les rebelles aians occupé icelle ville jusques l'an 1585, durant lequel temps

(209) Le traité de Vervins signé le 2 mai 1598. Les ambassadeurs du roi très chrétien étaient : Pomponne de Bellièvre, seigneur de Grignon, et Nicolas Brulart, seigneur de Sillery ; ceux de Philippe II : Jean Richardot, Jean-Baptiste de Taxis et Louis Verreycken.

(210) André d'Autriche, cardinal, évêque de Constance, fils de Ferdinand, comte de Tyrol, fut chargé du gouvernement des Pays-Bas pendant l'absence de l'archiduc Albert qui était parti pour aller épouser l'infante Isabelle.

(211) Charles, troisième fils de Lamoral I^{er}, comte d'Egmont, et de Sabine de Bavière, marié en 1594 à Marie de Leus, baronne de La Longueville.

(212) Petit-fils naturel de Maximilien I^{er}.

elles avoient enduré et souffert beaucoup d'oppressions et extorsions tyranniques des hérétiques, mesmes à condition quelesdicts 3000 livres ne seroient employés ny diverties en aultres usaiges qu'à la réédification de leur église aiant esté détruite par lesdicts rebelles du temps qu'ilz occupoient ladite ville de Bruxelles » (folio 565, verso) ; — 3000 livres aux proviseurs de la fabrique de l'église de Ste-Gudule en la ville de Bruxelles, « pour estre employées à l'érection d'ung doxal devant le chœur et pour meilleure décoration d'icelle église » (folio 566, verso) ; — 300 livres aux pasteur, maîtres de charité et *commun* de la paroisse St-Jean-Baptiste de Meulebeke près de Bruxelles, « pour ayder à payer les 1200 livres qu'ilz devoient encore de reste pour matériaux et manœuvre emplyez à l'érection de l'église dudit Meulebeke nouvellement rédiffiée que les hérétiques avoient démolie et rasée durant ces troubles » (folio 568, verso) ; — 500 livres à frère Arnoult Nylen, vicaire général de l'évêché de Groeningue, « en considération qu'en l'an 1594 il estoit constraint de sortir de la Ville de Groeningue, lorsqu'elle fut prinse par les ennemis rebelles de Sa Majesté et se transporter en ladite ville de Bruxelles et pour luy donner moyen de continuer son office pastoral » (folio 569, recto) ; — 500 livres aux curé, grandes maîtresses et recteur du béguinage de la ville de Bruxelles, « pour continuer, poursuivre et achever l'érection de l'église dudit bégui-naige, laquelle, durant ces troubles et altérations passées, avoit esté démolie et ruynée par les hérétiques » (folio 570, recto) ; — 200 livres aux prieuse et religieuses du couvent de St-Pierre diet Ten Ziechelieden en la ville de Bruxelles, « en considération que durant la rébellion de ladite ville de Bruxelles, ellez estoient constraintes pour la rage et furie des ennemiz et hérétiques, eulx réfugier en certaine maison particulière en ladite ville, pendant lequel temps leur église (qui estoit ung bien beau et ample vasseau) avoit esté ruynée de pied en comble, et les ornemenz et meubles d'icelle spoliez » (folio 572, recto) ; — 100 livres à frères Adrien Thiry et Jean Brigalliers, religieux minimes du couvent de Nancy, « en don une foiz ausdits frères minimes aïans sollicité certaine demeure et habitation au lieu de Marville, terre commune entre Sadite Majesté et le duc de Lorraine, etc., pour y exercer les fonctions à leur ordre accoustumez, et ce pour leur retour au lieu de leur résidence » (folio 572, verso) ; — 100 livres à sire Jean van Dale, prêtre, prisonnier, « pour Dieu et en aulmosne pour subvenir à sa ranchon » (folio 573) ;

— 500 livres aux dames et religieuses de l'hôpital St-Jean en l'Estre, fondation royale en la ville d'Arras, « en considération de la perte qu'elles avoient souffertes, passez huict à neuf ans en leurs biens et principalement depuis deux ans en çà, esté entièrement spoliées de ce que leur restoit aux environs de ladite ville d'Arras, mesmes eu regard qu'elles avoient à chasque fois durant les sièges de Sa Majesté devant les villes et fortz de Chastelet, Cambray, Dour-lens, Ardres et Calaix, receus les soldats malades, blessez et navrez jusques au nombre déplus de trois cens » (folio 573, verso) ; — 2000 livres à Jean Hésius, commissaire servant au fait des vivres du camp de Sa Majesté, « en mercède et adjuda de costa une foiz audict Jehan Hésius, en considération des bons, secretz et fidelz services par luy faitz et ceulx qu'il pourroit encores faire à l'advenir pour le service de Sa Majesté, mesmes en considération des géhenes et tortures par luy endurez en la prison de Chauny au royaume de France où il avoit esté fait prisonnier de la part du Roy de France durant les guerres illecq » (folio 580, recto) ; — 200 livres à Jean de Loyers, « en don et secours de sa rançon aiant esté fait prisonnier à la prinse et perte de la ville d'Agria du Turcq et mis à 2000 escuz d'or de sa rançon » (folio 582, recto) ; — 200 livres à Marie de Merci, veuve de Pierre Hérinckman, « en considération que sondict feu mary avoit après longue et estroicte prison esté publicquement décapité en La Haye en Hollande, et ce, pour le bon zèle et très-affectionné désir qu'il avoit à réduire soubz l'obéys-sance de Sa Majesté les villes de Berges, Tertolen et Gertruydenberghe, aiant laissé ladite Marie de Merci, vefve, povre et désolée avecq deux orphelins sans aucun moyen de s'alimenter » (folio 584, recto) ; 15 livres à Isabeau de Valières, fille de feu François de Valières, en son vivant garde-joyaux de l'empereur Charles-Quint (folio 587, verso) ; — 12 livres à Thomas Santerre, messenger du parlement de Dôle (folio 588, recto) ; — 15 livres à Brésilla Parcher, anglaise, « en considération d'estre réduite à grande nécessité pour avoir abandonné pour la foy chrestienne son pays et parens » (folio 589, verso) ; — 10 livres à Etienne Gérard, pauvre soldat estropié, en don et pour aumône (folio 632, recto) ; — 400 livres à messire Pierre-Ernest, comte de Mansfelt, noble baron de Heldrouger, chevalier de l'ordre de la Toison d'Or, « en remboursement des dépens par lui soustenuz pour avoir fait ammener doiz la ville de

Luxembourg à Bruxelles toute sa vasselle d'or et d'argent pour l'engager au recouvrement de 25 ou 30,000 pareilles livres pour le service de Sa Majesté, et aussy pour le renvoy d'icelle vasselle audit Luxembourg » (folio 644, verso) ; — 1200 livres à messire Charles-Philippe de Croy, marquis de Havrech, etc., gentilhomme de la Chambre de Sa Majesté et conseiller du Conseil d'Etat, etc., a pour le remboursement de pareille somme par lui dépensée au défroy du seigneur de Maillamme, ambassadeur du duc de Lorraine, estant, pour certains affaires concernans grandement le service de Sa Majesté, venu en ladite ville de Bruxelles où il avoit séjourné avecq son train de 25 personnes depuis le 29^e jour de décembre 1597 jusques le 21^e de janvier ensuyvant 98 lesdicts deux jours incluz » (folio 645, recto) ; — 1000 livres à messire Benoît Charreton, chevalier, seigneur de Chassey etc., « pour les despens par luy soustenuz ou défroyement du marquis de Lullin et du comte de Carrey, ambassadeurs du duc de Savoye, aians esté logez en sa maison en la ville de Bruxelles où ilz estoient venuz pour traicter avecq Son Alteze certains affaires concernans grandement le service de Sa Majesté, y aians respectivement séjourné avecq leur train environ vingt jours » (folio 645, verso) ; — 500 livres à messire Werner, baron de Pallant, « pour la parpaye des fraiz et despens par luy supportez au voiaige que nagaires il avoit fait vers le duc Hans-Franz von Saxen, pour au nom et de la part de Sa Majesté lever aux fonts de baptesme l'enfant dernier né dudit seigneur ducq (213) » (folio 647, recto) ; — 100 livres au receveur général des finances Christophe Godin, en remboursement de semblable somme payée par lui à Jacques de Lattre et Jean Michiel, « en tant moins de ce que leur seroit par après tauxé, ordonné et accordé pour certains instrumens de guerre que Mgr le Cardinal Archiducq Albert d'Austrice, etc., leur avoit enchargé de faire pour le service de Sa Majesté » (folio 651, recto); — 100 livres au même pour affaires concernant grandement le service de Sa Majesté dont n'était besoin faire plus ample déclaration (idem) ; — 60 livres au même pour l'achat de deux lévriers pour la fauconnerie de Sa Majesté (folio 652, recto) ; — 200 livres à Jacques Jongelinck, *wardein* de la monnaie de Sa Majesté à Anvers, a en tant moins et à bon compte de la façon de certaine statue de bronze qu'il devoit faire pour le service de Sa Majesté, à mettre dessus la nouvelle fontaine en la fueillie de la court d'icelle Sa Majesté à Bruxelles » (folio 654, recto) ; — 300 livres au même, a pour la livraison d'ung Cupido de bronze avecq son piet de stal et quatre imaiges qu'il avoit fait pour le service de Sa Majesté, miz dessus la nouvelle fontaine à la fueillie de la court de Sa Majesté à Bruxelles » (folio 654, verso) ; — 200 livres au même, pour l'achat d'argent et la façon d'un nouveau sceau et contre-sceau servant

pour le Conseil privé de Sa Majesté, aux armes de la Sérénissime Infante d'Espagne (folio 655, recto); — 231 livres, 13 sols, 9 deniers, au même pour le même objet (folio 255, verso) ; — 134 livres, 1 sol à Simon Dalphin, tourneur en ovale, * pour l'achat de divers instruments de fer et de bois qu'il avoit journellement de besoing pour s'en servir pour lo service de Sadite Alteze au fait de son mestier à tourner en oval et autrement » (folio 657, recto); — 341 livres à Érasmo Zaliger, sacristain de monseigneur le cardinal Albert d'Austrice, « à quoy montoient diverses parties de despens faitz à l'entour le corps de feu de haulte mémoire l'archiducq Ernest d'Austrice, etc., savoir, pour 850 messes célébrées à l'église de StrJacques de Cauwberge; par les Frères Mineurs, 372 ; par les Carmes, 292 ; par sire Jacques Roye, chapelain et chantre de la chappelle de la court de Sa Majesté, 186 messes » (folio 660, recto) ; — 2,825 livres au receveur général des finances, pour les dépenses faites « à l'occasion des services et funérailles faites les 14^e, 15^e et 16^e jours de décembre 1597 en la chapelle de la cour à Bruxelles, pour les âmes des feues madame l'infante dona Catherina, duchesse de Savoye, et de la princesse archiduchesse Georgia-Maximiliana d'Austrice » (folio 661, verso) ; — 230 livres, 15 sols à François Swierts, marchand tapissier à Anvers, pour l'acquisition faite de lui « de six pièces de *guardemises* d'or et d'argent faisant chambre et demie pour le parement d'une chambre en la cour de Sa Majesté à Bruxelles » (folio 666, verso) ; — 142 livres à Raphaël Cocxie et Gisbrecht van Veen, peintres à Bruxelles, « pour deux peintures qu'ilz avoient faites à l'ordonnance de Sa Majesté des représentations de feues les roynes de Portugal et d'Angleterre y compris l'achat des toilles desdictes peintures et pour la casse de bois pour transporter icelles peintures vers le ducq Frédéricq-

(213) Jean, fils de Jean, duc de Saxe-Weimar, et de Dorothee-Marie d'Anhalt, né en 1597, mort le 6 octobre 1604.

Guillaume de Saxon, administrateur de l'Électorat pour les luy présenter de la part de Sa Majesté (folio 667, recto) ; — 150 livres à Antoine Janssoone, fauconnier, pour la fourniture de 10 oiseaux de proie (folio 670, verso) ; — 760 livres au même pour la fourniture de 6 gerfauts hagards à envoyer à Sa Majesté Cathohque en Espagne et pour le port et la nourriture d'un gerfaut blanc d'une mue, de deux tiercelets blancs et d'un lévrier pour héron que Son Altesse avait envoyés au prince d'Espagne (folio 671, recto);— 150 livres à Cornille Spillers, aide du garde-joyaux de Sa Majesté par deçà, « pour tout ce qu'il pavoit prétendre à cause des debvoirs, paines et travaux par luy faitz depuis le trespas de feu de haulte mémoire Par-chiducq Ernest d'Austrice, etc., tant pour avoir esté emplie pour apprester les choses nécessaires aux monument, obsecques et anniversaires dudit feu l'ar-chiducq que pour faire les préparations requises à la venue de Son Alteze l'archiducq Albert d'Austrice et procurer tout ce qu'estoit besoing à la chapelle de la Court et pour aultres debvoirs extraordinaires » (folio 670, verso); — 1,280 Uvres, 10 sols à Barbara de Loose, hôtesse de l'hôtellerie du Heaume Rouge, « pour les dépens du deffroyement du ducq Maurice de Saxe, en ladite vUle de BruxeUes où il estoit venu pour le service de Sadite Majesté, et ce, depuis le 1^{er} may 1598 (qu'U y estoit arrivé) jusques et compris le 14^e dudit mois ensuyvant audict an » (folio 677, recto) ; — etc.

B. 2771. (Portefeuille.) — 7 pièces, parchemin, 1 pièce, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1598**. — Mandements du roi Philippe II, des archiducs Albert et IsabeUe, des gens des comptes et des finances : attestant la prestation de serment par l'Archiduc Albert devant les Etats de Lille, Douai et Orchies et par les nobles et ecclésiastiques représentant lesdits États (25 août 1698 ; vidimus parles echevins de Lille du 26 février 1600) ; — prescrivait aux président et gens de la Chambre des Comptes, afin de faire cesser la négligence apportée dans l'apurement des comptes des divers revenus, « d'envoyer icy en toute dUigence l'évaluation desdites dernières années, ensemble des meilleurs dudit quartier, sans y faire quelque faulte ou délai comme qu'U soit ; estans au reste fort esbahys que ne nous avez encoires envoyé les recueils des clôtures des comptes que doiz l'an 1559 jusques à présent n'ont esté encoires purgez,

selon que tant sérieusement le vous avons ordonné passé déjà plus d'ung an, ny aussi tous les estatz des receptes particulières spécifiées en nosdictes lettres (par où ferez bien d'y satisfaire en toute diUigence), et de au surplus mieulx noster à l'advenir les auditions de tous les comptes tant de justice que de recepte du ressort de vostre Chambre, et qu'en cela s'employent ensuite de vos instructions aussi bien tous les maistres que auditeurs de vostre Chambre, et de sorte que le tout s'achève par chacun an, comme la raison et le service de Sadite Majesté et le nostre le requièrent inexcusablement ; et affin que puissions mieulx voir l'effet tant nécessaire en cest endroit, nous vous ordonnons aussi de nous envoyer en la mesme diligence une liste pertinente de tous les comptables soubz vostre Chambre contenant déclaration punctuelle de combien d'années chascun d'iceulx est en arrière de compter etc » ; — ordonnant sur la requête de Jérôme Des Trompes, receveur du droit de régale sur le sel bouilli aux pays de par deçà, de faire exhiber à toutes les personnes qu'il désignera les octrois en vertu desquels eUes ont « bouiUy et rosty sel » ; — idem, de payer une somme de 864 Uvres restant à Guillaume de Zondteerne, ci-devant lieutenant du bailli des ville et châteUenie de Cassel, et à Charles Griboval, etc, sur leurs comptes des deniers employés à la construction des nouveUes prisons dudit Cassel ; — idem, de contraindre les débiteurs de maître Pierre Lancelot, receveur des exploits des privé et grand Conseils, à lui payer ce qu'ils lui doivent ; — idem, de passer au compte de maître André Heue, receveur de Westflandre, la somme de 418 livres pour les nécessités de la Chambre des Comptes. — Constitutions de rentes sur la cité de Cambrai.

B. 2772. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin, 4 pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre **1598**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par le roi PhUippe II, les archiducs Albert et IsabeUe, les gens des comptes ou des finances : accordant diverses sommes au duc Francisco de Mendoza, amiral d'Aragon, dom Frédéric Dyves, abbé de MaroiUes, Jean Richardot, président du Conseil Privé, Christophe d'AssonlevUle, Martin

Hohenstain, secrétaire en langue allemande, le prince comte Charles d'Aremberg, Philippe Pratz, secrétaire des Conseils Privé et d'État, ayant accompagné l'archiduc en Espagne, Jeanne et « Luytgen » Poyen, filles de feu Jean Poyen, en son vivant *rechter (juge)* de Niemegue, Floris van der Hane, chanoine de l'église St-Pierre de Lille, Simon Dalphin, messire Charles de Longueval, comte de Bucquoy, commandeur de Torres et de Cumena ; — confirmant les privilèges et statuts des *navieurs* de Namur ; — déchargeant les habitants de Merville du 8^e denier *de la cueilloir*, en considération des charges qu'ils supportent pour la reconstruction de leur église ; — idem les censiers des terres à labour dépendant tlu domaine de Bapaume dans les villages de « Beaumez, Fermicourt, Courchelles, Saulx, Escoultt, Lagnicourt, Hurdecourt, Lonviévenal, Bi-honcourt, Le Bucquer, Proville, Varlincourt, Fau bourg de Bapaulme, Sapigny, Achel-le-Grand, Rien-court, et Bienvillers-lez-Bappaulmes > de la moitié de leur rendages, sur leur requête représentant « la rigueur du temps et pertes qui sont survenues audit bailliaige, assçavoir depuis environ l'issue du mois de may de l'année 1596 par les pluyes si continuelles que toutes les advestures des bletz seroient esté emplies de certaine herbe nommée *vichine* et aussi la plus grande partie desdits bletz gastée et ensoufrenée, en sorte que, au despouillernes'y est pas trouvée.la quatrième partie de bon bled, car au lieu que ordinairement en icelluy bailliaige on avoit accoustumé d'avoir en huict neuf ou dix jarbes ung mencauld, il a convenu l'année passée 1597, battre 35, voire jusques à 40 jarbes desdits bledz pour avoir ung mencauld revenant noir comme la suy de cheminée pour raison dudit bled ensoufrené qui a gasté le bon, à cause qu'en bastant il se brise en pouldre, sans en ce comprendre que depuis ledit temps iceulx villaiges comme frontière du Royaulme de France, n'ont pu pour la plupart nourrir leur bestial pour l'ennemy françois, lequel, journellement tant de nuict que du jour, est courant et ravageant le pays, par où lesdits suppliants doivent exposer grands deniers en guet et garde aussy bien de jour que de nuit pour la seureté de leurs personnes et bestial, mesmes depuis ledit temps seroient survenues deux compaignies de chevaulx avec cinq ou six compaignies de gens de pied audict Bappalmes etc»; — faisant remise à Adrien de Crien, bourgeois et boulanger à Hesdin, du tiers des sommes dues par lui pour l'acquisition de coupes, bois dans les forêts du domaine ; — autorisant

les États des cité, duché de Cambrai, pays et conté de Cambrésis à lever des impôts ; — accordant une pension de six patars par jour à Charles de Ghislenghien, archer de corps ; — idem, le paiement de deux années en retard de la rente de 400 florins qui compete à René de Chalon, capitaine réformé d'une compagnie de lances et présentement gentilhomme de l'Archiduc, du chef de sa femme Anne de Longin, en considération de ce que cette rente est le « principal de son entretien, » et eu regard aux services faits par lui en divers exploits de guerre et aux blessures qu'il a reçues dont il est resté estropié.

B. 2773. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 15 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1598**. — Attestations délivrées par: les mayeur et échevins de Calais qu'Henri Hoyel, marchand, et Françoise Autru, sa femme, habitent cette ville depuis sa réduction sous l'obéissance du roi Philippe II; — Jean Parnin, mesureur du pays de Hainaut, au sujet de la contenance de la taille du bois de Blaton ; — les mayeur et échevins de Bapaume (valeur des grains), d'Ypres (existence de Jean Pollet, seigneur de Nougiers et de Morand Seneschal).— Demande de renseignements par les trésorier et gens des finances à ceux de la Chambre des Comptes, au sujet du montant des frais des funérailles de l'empereur Charles-Quint; — lettre des mêmes aux mêmes, les informant que lors du deuil de l'empereur Charles - Quint, ils n'ont été « accoustrez », et que les gens des finances ne sauraient prendre sur eux de leur délivrer des draps de deuil surtout en l'absence de l'Archiduc. —« Déclaration en brief des quittances et modérations demandées par les fermiers des biens des François aians esté saisis au proffict. de Sa Majesté, à cause de la dernière guerre contre France au bailliage de Hesdin ». — Certificats et requêtes au sujet de l'administration des biens annotés et séquestrés.

B. 2774. (Portefeuille.) — 26 pièces, parchemin, 3pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1598**. — Lettres de commission octroyées par le roi Philippe II, les archiducs Albert et Isabelle, les gens des comptes ou des finances : chargeant Jean des Trompes, président, et Alexandre de Hanart, conseiller à la Chambre des Comptes de Lille, de faire procéder au renouvelle

ment de la loi de Seclin ;—continuant Pierre Marlière dans ses fonctions de prévôt d'Esquermes. — Nomination par Henri IV, roi de France et de Navarre, de Philippe Fontanier, secrétaire ordinaire de sa Maison de Navarre et ancien domaine, à l'office de bailli et capitaine de ses terres des Pays-Bas et de Flandre, vacant par le décès de messire Claude Roze. — Constitutions de cautions et de procureurs.

B. 2775. (Portefeuille.) — 102 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1598**. — Quittances délivrées par : Christophe Godin, receveur général des finances, le prince-comte Charles d'Aremberg, Mathieu Godefroy, messenger de l'écurie, Paul de Croonendale, conseiller et greffier des finances de Son Altesse, André Heue, receveur de Westflandre, Nicolas Hellinx, receveur de Brabant, Charles-Emmanuel de Gorrevod, comte de Pont de Vaux, gentilhomme de la Chambre de l'Archiduc, don Fernando de la Cerda, Jean Cruce, docteur en théologie, Gilles Dupon, religieux réfugié de France, don Juan de Cordova, gouverneur de Doullens, Guillaume de Mérode, seigneur de Royenbourg, Adrien Boete, greffier des finances de la Sérénissime Infante, etc., de sommes qu'ils ont reçues pour la conduite de leurs offices ou en don et *mercède* ; — sœur Marthe Deue, dame de l'hôpital St-Jean en l'Estre d'Arras, les chapitre et chanoines de l'église collégiale de Notre-Dame de Lens, etc., du paiement d'arrérages de rentes ;—Adrien Morel, Louis Derosa, Jean Briois, conseillers au Conseil d'Artois, Jean Descornetz, capitaine et bailli de Fressin, etc., de leurs gages et pensions, etc.

B 2776. (Registre.) — In-folio, 652 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier —31 décembre **1599**.— « Compte vingt ungniesme de Christophe Godin, conseiller et receveur général des finances des Archiducqs, etc. » Les recettes s'élèvent à la somme de 2,130,405 livres, 1 sol, 10 deniers tournois ; les dépenses à celle de 2,138,538 livres, 6 sols, 10 deniers, même monnaie. Les principaux articles sont les suivants: 432,865 livres, 8 sols,

8 deniers au trésorier des guerres Philippe Le Clercq (f° 335, recto) ; — 8,003 Uvres, 1 sol à Vincent de Seuft, conseUler et receveur de l'artillerie de Madame la Sérénissime Infante (P 339, recto); — 353,541 livres, 7 sols, 9 deniers à Mathieu de Vos, receveur général au camp de Leurs Altesses (f» 347, recto) ; — 149,600 livres à Diego de Gromez,pagador de l'artUlerie de l'exercite (f° 351, verso) ; — 40,000 Uvres à don Jéromino Waltar, *capata payador* général de l'exercite (idem) ; — 154 Uvres à Liévin Baert, receveur du domaine de la Sérénissime Infante au quartier de Binche, pour les frais de voyage à Paris de Louis Patte, jardinier de Son Altesse à Binche et l'acquisition * de bon nombre d'arbres fruitiers nains plantez au jardin de Sadicte Alteze à Mariemont » ainsi que diverses dépenses faites au jardin et parc de Mariemont (f° 395, recto) ; — 170 livres, 2 sols au même pour le paiement de semblable somme fait à Octavio Micheli, marchand à Paris, qui a vendu quelques arbres pour le jardin de Son Altesse à Mariemont (f° 387, recto) ; — 116 livres, 5 sols au même, « pour en rembourser Adam Podrimont, de pareiUe somme par luy payée et desboursée tout pour 150 jeusnes arbres poiriers pour le jardin de Mariemont » (F 388, recto); — 27,000 Uvres à Michiel Suggest, trésorier de le Cardinal d'Autriche, évêque de Constance et de Brixen, lieutenant gouverneur et capitaine général des pays de par deçà et de Bourgogne, etc., en à-compte sur son traitement de 36,000 Uvres (f° 394, recto) ; — 2,263 livres à Jean Richardot, docteur ès-droits, prieur de Morteau, aussi conseUler et maître aux requêtes ordinaires du Privé Conseil des Archiducs (f° 402, recto) ; — 1,200 livres à don Louis de Vélasco, maître de l'artUlerie (f° 427, verso); — 219 livres à Jérôme Wouters, fourrier de l'hôtel de Madame la Sérénissime Infante en la viUe de BruxeUes (f° 447, verso) ; — 219 livres à PhUippe Larchier, secrétaire de la Sérénissime Infante (f° 448, recto) ;—2,200 Uvres à Robert WUlemssens, fauconnier (f° 449, verso) ; — 120 livres à messire Charles, prince comte d'Aremberg, chef des finances, etc., « pour cinq jours de vacations par luy faictes au mois de septembre 1598 allant trouver M«^r Albert d'Autriche à Namur, pour y négocier sur plusieurs affaires que mondit seigneur l'archiducq avoit remiz jusques à son arrivée illecq » (f° 466, verso) ; — 435 livres à messire Jean Richardot, chevalier, seigneur de Barly, chef du Privé ConseU, etc., « pour les vacations faites par luy à la suite de

M^{gr} le Cardinal d'Autriche, etc., à Maestricht depuis le 8^e de mars 1599 jusqu'au 8 avril ensuyvant, etc. » (idem) ; — 300 livres k Philippe d'Ayala, conseiller et commis extraordinaire des finances pour certain voyage secret dont n'était besoin faire ici plus ample déclaration (folio 470, recto) ; — 36 livres à Cornille Spillers, aide du garde-joyaux de Son Altesse Sérénissime , < à cause de 12 jours de vacations par luy faictes en deux divers voyaiges doiz Bruxelles en Anvers pour illecq s'informer des marchands de draps du prix d'aucuns draps nécessaires pour les seigneurs de la court à porter deuil pour feu Sadicte Majesté Royale » (folio 485, recto) ; — 1500 livres à messire Charles, prince de Gavre, comte d'Egmont, chevalier de la Toison d'Or, Gouverneur et souverain bailli de Namur, « pour furnir aux dons et présens qu'il devoit faire de la part de Leurs Altèzes, au voyaige qu'il alloit faire avec le président du Conseil provincial de Luxembourg vers Sa Majesté Impériale, Électeurs et aultres princes de l'Empire pour affaires concernans grandement le service de Leursdites Altèzes » (folio 489, verso) ; — 9000 livres à Gérard de Hornes, baron de Bassigny, « à bon compte du voyage qu'il alloit lors faire pour le service de Son Alteze vers le Roy très-chrétien de France » (folio 490, recto) ; — 600 livres à messire Jean de Hattestain, chevalier, président du Conseil provincial de Luxembourg, etc., « sur, en tant moins et à bon compte des vacations qu'il alloit lors faire k la Diète Impériale à Spiers > (folio 490, verso) ; — 1368 livres au même pour 209 jours par lui vaqués aux affaires et voyages qu'il avait faits à Spire à la Diète Impériale, « premièrement audict Luxembourg pour revisiter les pièces de diverses diètes précédentes en ung recueil des affaires à traiter k la diette impériale par forme d'instruction » (folio 492, recto) ; — 1200 livres k messire Louis Verreyken, chevalier, premier secrétaire et audancier de la Sérénissime Infante, etc., « k cause de 74 jours par luy vacquez en deux voyaiges, la première fois le 10 janvier 1596 affin d'aller rencontrer le Sérénissime Archiduc Albert d'Austrice, ainsi qu'il venoit par deçk lequel il trouvoit par delk St-Nabor en Lorraine doiz où il avoit suivy ledit seigneur Archiducq jusques et comprins l'unzies-me de febvrier ensuyvant audict an jour de son arrivée audict Bruxelles, et pour la seconde fois parti d'illecq le 26^e de juillet audict an 96 vefs St-Nicolas au camp devant la ville de Hulst et de lk vers le quartier de Bouloigne avecq messire Jehan Richardot, chevalier, chief président du privé Conseil,

pour traicter avecq les députez de France, en quoy il avoit vacqué jusques et comprins le 4^e de septembre ensuyvant jour de son retour > (folio 493, verso) ; — 750 livres k Warnar van Baxen, gentilhomme de la bouche des Archiducs, et Otto Hartius, conseiller et avocat fiscal du grand Conseil de leurs Altesses k Malines, « pour le voyaige qu'ilz alloient alors faire pour le service de Leursdites Altèzes vers le duc de Juliers » (folio 493, verso) ; — 4000livres k messire Octave Mirte, évêque de Tricarico, nonce apostolique résidant auprès des Archiducs en leurs pays de par deçk (folio 496, recto); — 600 livres k Philippe Borluut, conseiller et garde-joyaux de Son Alteze, « en considération et respect que par l'espace de 17 mois il avoit esté employé par Sadicte Alteze k faire dresser divers ouvrages d'embellissement et de plaisance que se seroient faitz tant k la feuillie, jardin de fleurs que aultrement en la court de Son Alteze audict Bruxelles » (folio 526, verso);—50 livres k sœur Françoise de Vernembourg, abbesse du couvent d'Argenton, « pour estre employez k la réparation de leur cloistre bruslé des ennemys hollandois » (folio 528, verso) ; — 500 livres k Gilles de Smedt, Vincent Godtvruucht, Jean van Merstrateu et Arnould van den Bossche, doyens, Adrien van den Berghe, capitaine et Jérôme Chanu, porte-enseigne de la confrérie et serment de St-Georges en la ville de Bruxelles, pour parfaire le tableau par eux dressé en la chambre du jardin de ladite confrérie en ladite ville de Bruxelles (folio 529, verso) ; — 300 livres à messire Clément Trissins, aumônier de l'Archiduc Albert d'Autriche , « pour et au heu des droicts par luy prétendus aux obsèques de feu très-haulte mémoire le Roy Catholique (que Dieu ait en gloire) naguaires célébrées en ladicte ville de Bruxelles » (folio 530, verso) ; — 20 livres « k certaine personne que n'estoit besoing nommer » (folio 556, verso) ; — 29099 livres à Josepho Hartelieb , trésorier de l'Archiduc Albert, « sur, en tant moins et k bon compte de 30000 pareilles livres que mon diet seigneur l'archiduc avoit ordonné estre mises ès mains de Jéronimo Waltar, capata pagador général, pour s'en servir aux frais et despens de son voyaige vers l'Espagne » (folio 566, recto) ; — 6000 livres au même, a pour estre par luy convertie et employée au fait et conduite de son entremise, mesme en payer en partie les fraiz et despens qu'il conviendroit faire au voyaige que Leurs Altèzes alloient

faire pour leur inauguration en la ville de Louvain (214) > (folio 566, verso) ; — 60000 livres à Michel Suggest, trésorier de Mgr André, Cardinal d'Autriche, naguères lieutenant gouverneur et capitaine général des pays de pardeça « lesquels deniers avoient esté employez et distribuez au secours du camp de Leursdictes Altèzes qui estoit lors deçà et delà le Rhin (215) » (foho 567, recto) ; — 1421 livres, 8 sols, 6 deniers à Charles de Hertoghe, maître d'hôtel de Mgr le Cardinal André d'Autriche, < pour les parties du deffroyement fait audict Bruxelles de Mgr le Mis de Bourgaw (216) et de ceulx de sa suyte ayans esté logez en diverses hostellerie en la ville de Bruxelles, où il estoit venu pour Je service de Leursdites Altèzes depuis le 5 aoust 1599 jusques au" 12 dudict mois » (folio 568, recto) ; — 2045 livres, 12 sols, 6 deniers à Bernard Le Backer, hôte de l'Homme Sauvage à Louvain, « pour les parties du deffroyement faictes es villes de Louvain et Bruxelles du duc Maurice de Saxon et sa suyte avec leurs chevaulx, qu'il estoit venu pour le service de Leursdictes Altèzes » (folio 568, verso) ; — 2864 livres, 17 sols, 9 deniers à Thierry Hanens, conseiller et receveur général de Brabant au quartier de Louvain, Jean van den Eynde, receveur de Malines, Charles de Slteelandt, receveur d'Oostflandre, Jean de Muelenare, receveur du quart des accises de Courtrai, François Tavernier, receveur du domaine de Leurs Altesses au quartier d'Arras et Adrien de Moor, receveur des biens annotés au quartier de Courtrai, « en remboursement des parties du deffroyement par eulx respectivement faictes en diverses hostelleries, chascun en son quartier et district, du duc de Biron, des présidents de Beilievre et Sillery et de ceulx de leur suyte envoyez par deçà par le Roy très-chrétien vers Mgr Albert, archiduc d'Autriche, lors aussi lieutenant gouverneur etc. pour le veoir jurer la paix accordée entre feu de très-haute mémoire le Roy catholique (cui Dieu ait en gloire) et le diet Roy très-chrétien » (folio 570, verso) ; — 40 livres au prince comte d'Aremberg, amiral de la mer, etc., « pour le remboursement de semblable somme dépensée au voyaige de Ville-broecq pour les dépens de bouche de 92 matelotz ayans servy sur la frégate quy avoit mené Leurs Altèzes doiz la ville d'Anvers en celle de Bruxelles, et pour donner au villaige de Thisselt à certaines fillettes qui avoient jecté des

fleurs au-devant de Leurs Altèzes » (foho 571, verso) ; — 560 livres, 16 sols à Cornille Connick, hôte à l'enseigne de Tournai à Bruxelles, « pour le déffroyement de Messeigneurs Guillaume de Hartzfeld, seigneur de Wisiviller, et Pierre Simon Guens Ritz et ceulx de leur suyte, ambassadeurs envoyez par le duc de Julliers et Clèves en ladicte ville de BruxeUes, pour le service de Leurs Altèzes » (folio 572, recto) ; — 92 Uvres, 12 sols à Ambroise Meuran, hôte de l'Écu de Hongrie, à Bruxelles, « pour les despens faicts en sa maison par le seigneur Arnato, envoyé vers mon diet seigneur le Cardinal de la part du duc de Lorraine » (folio 572, verso) ; — 57 livres, 13 sols à Jean de Nyrkerke, conseUer au conseU de Frise, « pour les despens de Bertold van Peysen, messenger du comte d'Ostfrize ayant séjourné à BruxeUes 36 jours attendant la résolution et responce sur aulcunes lettres de Mgr le Cardinal d'Autriche etc. » (folio 573, recto) ; — 2150 livres au receveur général, « pour affaires secretz dont n'est besoing faire icy plus ample déclaration », entre autres pour l'achat d'une chaîne d'or (foho 577, recto) ; — 54 livres au prince comte d'Aremberg etc. « pour l'achapt fait de trois voires perspectives (217) pour le service de Leursdictes Altèzes » (folio 579, recto) ; — 5,465 livres à Pierre van den Trille, marchand d'Anvers, « à quoy monte l'achapt de deux chambres de tapisseries qu'U avoit vendues à Leursdictes Altèzes , l'une à boscaige avec poésie contenant 8 pièces et 224 aulnes quart et demy à 12 livres 5 sols l'aulne, et la seconde avecq les sept planètes, contenant aussi huit pièces et 224 aulnes ung quart et demy à 12 livres l'aulne » (foUo 579, verso) ; — 3,015 livres au même, « à quoy monte l'achapt d'une chambre de tapisseries que Leursdictes

(214)Ce fut à Louvain, première ville du Brabant, que les archiducs Albert et Isabelle jurèrent de maintenir les privilèges consignés dans la joyeuse entrée de Brabant. Ils reçurent aussi le serment d'obéissance et de fidélité des trois États, au nom de leurs provinces, des États de Brabant et des pays au-delà la Meuse. Cette cérémonie fut célébrée à la fin de novembre 1599. On considéra comme un fâcheux augure , dit Bentivoglio , l'incendie de deux villages voisins embrasés par un parti hollandais pendant qu'elle avait lieu.

(215) L'amiral d'Aragon, Mendoza, avait au mois d'octobre 1598, envahi la Westphalie pour y cantonner son armée de 20,000 hommes et mettre à contribution les principales villes.

(216) Frère de l'archiduc André d'Autriche.

(217) Il s'agit peut-être de lunettes d'approche qui venaient d'être inventées.

Altèzes ont fait achapter de luy de l'Enfant prodigue (218), contenant ensemble 225 aulnes à l'advenant de 12 livres 10 sols l'aulne » (folio 580, recto) ; — 1,138 livres, 3 sols, 9 deniers, à Philippe Borluut, conseiller et garde-joyaux de madame la Sérénissime Infante, « à quoy montent diverses parties de marchandises par luy achaptées et employées tant pour l'achapt et réparation de certains ornemens servans pour le service divin à la chapelle de la court de Sadite Alteze à Bruxelles, que pour les estoffes nécessaires pour faire quatre cottes d'armes ayans servi à la publication de la paix accordée entre feu de très-haulte mémoire Sa Majesté Royale (cui Dieu ait en gloire) et le Roy très-chrestien de France, advenue le 7^e jour de juing 1598, ensemble pour la réparation du dosseret de drap d'or frizé aux armes du duc Charles de Bourgoingne » (folio 581, verso) ; — 217 livres au receveur général pour les dépenses faites à l'occasion de l'anniversaire et obit de feu de haute mémoire l'archiduc Ernest d'Autriche en l'église StJacques à Cauwberghes à Bruxelles les 20 et 21 février 1598 (folio 586, recto) ; — 1,135 livres, 13 sols, 6 deniers au receveur général, pour les funérailles et obsèques célébrées en la chapelle de la cour à Bruxelles les 10 et 11 avril 1598 pour l'âme de feu madame Anne , archiduchesse d'Autriche, reine de Pologne (folio 589, recto) ; — 600 livres à François Damant, chevalier, premier roi d'armes de la Toison d'Or, « pour tout ce qu'il pouvoit prétendre et quereller tant à cause des goutières et despouilles de la chapelle ardente dressée en l'église de Ste-Gudule à Bruxelles au trépas de feu de haulte mémoire Sa Majesté royale (cui Dieu ait en gloire), pour par luy seul en proufficter et sans estre obligé d'en faire aucune part aux aultres héraultz, que pour deux mois par luy vacquez à cest effect audict Bruxelles » (folio 595, recto) ; — 2,200 livres à Josse de Beckberghe, « painctre, sur en tant moins et à bon compte de ce que luy estoit deu des blazons, grandz et petitz estandarts, guidons, pennons, cornettes, bannières, cottes d'armes et aultres ouvraiges qu'il devoit faire et livrer pour le service et funérailles lors à faire en l'église de Ste-Gudule en la ville de Bruxelles pour l'âme de haulte mémoire don Philippe, roy de Castille (cui Dieu ait en gloire) » (folio 595, verso) ; — 85 livres, 18 sols, 3 deniers, à Josse de Beckberghe, peintre, Cornille de Vogeler, maréchal, Henri Kuers, maçon, Guillaume Muyswinckel, charpentier, Jean Ydens, « estainier », tant pour avoir peint en noir 37 lances pour les vieilles bannières de feu Sa Majesté, fait un patron de tableau pour y placer ses armoiries, pour les vacations employées à noicir le mur derrière ledit tableau, pour le placer et dresser, fourniture de cloux destinés à soutenir les couronnes de cuivre mises dessus la chapelle ardente en l'église

Ste-Gudule, du plomb pour tenir les ferrailles, etc. (folio 595, verso) ; — 245 livres, 1 sol à Gaspar Ruffin, «pour avoir cousu et garny le lict de champ, dosseretz, tapitz de table et aultrement de drap violet en la cour de Leurs Altèzes à Bruxelles pour le dueil de feu Sa Majesté Royale (cui Dieu ait en gloire) » (folio 597, recto) ; — 9,800 livres à Jean de Sadeler, marchand de draps, « à cause des draps et accoustremens de dueil par luy livrés aux hallebardiers du cardinal d'Autriche et pour ceulx de la maison de Son Alteze, ensemble à plusieurs aultres pour le trespas de feu Sa Majesté Royale » (folio 597, verso) ; — 1,872 livres, 12 sols, 1 denier, à Engelbert Bernarts et Jacques Bocxhorinck, maîtres écrivains à Bruxelles, pour l'érection de la chapelle ardente en l'église Ste-Gudule et pour le tableau de l'épitaphe de Sa Majesté Royale (folio 598, verso) ; — 1,200 livres à Pierre van Zevêdonck, cirier, pour le luminaire qu'il a fourni (folio 599, recto) ; — 375 livres, 6 sols à Michel Labris, maître ouvrier de cuivre à Bruxelles pour les couronnes de cuivre livrées par lui (folio 599, verso) ; — 300 livres à Henri Wante, Toussaint van Vranen et Gérard van den Kerckhove, boulangers à Bruxelles , « pour avoir cuit 3000 pains distribuez aux cloistres ,* couvents , povres des paroiches, effans trouvez . hospitaux et aultres lieux pieulx mendians en ladicte ville de Bruxelles pour prier pour l'âme de feu Sa Majesté Royale (que Dieu ait en gloire) » (folio 600, recto) ; — 48 livres, 1 sol à Paul van Halen, faiseur de lances à Bruxelles pour les 46 lances qu'il a fournies afin d'y attacher les bannières de Sa Majesté Royale, divers bassins et aussi 36 lances « pour renouveler en ladicte église de Ste-Gudule les bannières de feu Sa Majesté Impériale Charles-le-Quint » (folio 600, verso) ; — 24 livres à Daniel Sibart, « espadier en ladite ville de Bruxelles, pour avoir livré et vendu pour les obsecques de feu Sa Majesté

(218) Il existe au musée de Cluny une tapisserie du XV^e siècle représentant l'histoire de l'Enfant Prodigue provenant des Pays-Bas. Mais comme ce sujet a été plusieurs fois traité par les tapisseries , il est peu probable que celle dont il est question ici soit la même que la haute-lisse du musée de Cluny.

Royalle une large espée dorée, la poignée à deux mains et une espée d'estocq avec le fourreau de velour rouge » (folio 601, recto) ; — 38 livres, 8 sols à Paul van Halen, faiseur de lances et Pierre Stevens, ouvrier en fer blanc, pour la fourniture de 36 lances « afin de renouveler les bannières de feu Sa Majesté Impériale et pour 80 bouts de lance de fer blanc, etc » (idem) ;— 600 livres à Antoine de La Barre , brodeur, « sur, en tant moins et à bon compte de plus grande somme que luy seroit deu de la façon et estoffe de drap d'or et d'argent et de soye de diverses couleurs, ensemble la fourrure et soye à couldre qu'il auroit de besoing pour servir et employer à cinq cottes d'armes, l'une armoyée des armoiries de Leurs Altèzes, la seconde des armes de Brabant, la troiziesme de Bourgoigne, la quatriesme de Flandres et la cincquiesme d'Arthois, que icelles Leurs Altèzes luy avoient ordonné de faire en toute diligence pour servir à leur inauguration et réception ès comtez de Flandres, Arthois, Haynnau, Lille, Douay et Orchies et à Tournay » (folio 601, verso) ; — 200 livres au même pour avoir brodé les quatre écussons des quatre quartiers des armoiries de feu Sa Majesté Royale, « si comme celles du roy Philippe, archiduc d'Austrice (Philippe-ie-Beau), de Emmanuel, roy de Portugal (219), de mesdames Jehenne et Ysabeau, roynes de Castlle (220), aussi pour avoir broddé le grand escusson des plaines armoiries de feu Sadite Majesté avec le targette (221) de fin or et argent, les deux pyramides et la devise d'icelle feu Sa Majesté : *Dominus mihi adjutor*, et d'avoir broddé de pierres et perles la couronne mise sur l'huissieu en l'église de Ste-Gudule audict Bruxelles » (folio 602, recto), — 30 livres 7 sols à Jérôme Bosch-man, tailleur de pierres, et Guillaume Muyswinckel, charpentier à Bruxelles, « pour avoir taillé et fait les trous à mettre les bannières tant de feues leurs Majestez impérialle que royalle à ladite église de Ste-Gudule et avoir dressé l'eschaffault à ladite église pour mettre le tableau des armoiries de feu Sadicte Majesté Royale et remettre celluy de Sa Majesté Impérialle » (folio 602, verso) ; — 520 livres, 16 sols à Antoine Janssens, fauconnier, pour six oiseaux de Norwège envoyés au roi d'Espagne (folio 608, recto) ; — 185 livres, 4 sols au même pour les frais de transport de six gerfauts hagards d'Islande envoyés à la cour d'Espagne et l'acquisition faite de lui d'un oiseau de Barbarie pour la cour de leurs Altesses dans les Pays-Bas (folio 609, recto) ; — 272 Uvres à Albert Lenaerts, fauconnier, pour le prix de quatre oiseaux de Norwège vendus par lui et envoyés au roi de France (folio 613, recto) ; —150 livres à Cornille Heyndricx, fauconnier, pour le transport de six

gerfauts hagards à la cour de Sa Majesté Impériale (folio 613, verso) ; — 400 livres à Jean Verbraken, fauconnier, pour le prix d'un gerfaut blanc envoyé au roi de France (folio 614, recto) ; — 434 livres, 16 sols à Ghysbrecht Aertssone, fauconnier, pour le prix de deux gerfauts et deux tiercelets envoyés au duc de Lorraine (folio 615, recto) ; — 746 livres à Aerdt Hendricx, fauconnier, prix de 17 gerfauts hagards d'Islande envoyés à la cour d'Espagne, à l'empereur et au roi de France avec un tiercelet de gerfaut blanc pour le service de leurs Altesses (folio 616, verso) ; — 50 livres à Abraham van Duerme, fauconnier, prix d'un tiercelet d'autour pour la fauconnerie de Leurs Altesses (folio 616, verso); — 36 Uvres à Christophe Godin, receveur général des finances , en remboursement de semblable somme payée à Jean Matho le jeusne, * pour avoir descouvert et adverty à ceux du fort de Charlemont certaine entreprinse que le duc de BouiUon avoit sur ledict fort » (folio 624, recto) ; — 50 livres à Adrien Schilders, receveur du domaine de la Sérénissime Infante au quartier de la Basse-Zwaluwe, « en remboursement des frais qu'il avoit faitcs pour l'envoy d'aulcunes personnes à l'ordonnance de Son Alteze en certains deux voyaiges secretz dont n'estoit besoing faire plus ample déclaration » (folio 627, verso) ; — 65 livres, 8 sols, 3 deniers à Jean Garssemeuter, maître des tentes de la cour de Son Alteze, « pour la réfection des tentes » et fournitures nécessaires à cet effet (folio 628, recto); — 12 livres à Godefroy van Ghelre , orfèvre, « pour avoir envoyé son fils et serviteur à deux diverses fois, doiz Anvers à Bruxelles pour quelque vasselle d'or que monseigneur le cardinal d'Austrice, etc., avoit fait achapter au nom de Son Alteze Sérénissime » (folio 628, verso) ; — 900 livres à Pierre Wyders, ingénieur, « pour certains instrumens qu'U avoit charge de faire pour s'en servir au camp de Son Alteze devant la vUle

(219) Philippe-le-Beau, aïeul paternel, et Emmanuel le Fortuné, aïeul maternel de Philippe II.

(220) Jeanne-la-Folle , aïeule du côté paternel, et Isabelle d Aragon, dite de Castille, première femme d'Emmanuel de Portugal, ou Isabelle la Catholique.

(221) Petit écu.

de Bommel (222) » folio 629, verso) ; — 60 livres à frère Jean-Baptiste Deglen, docteur en la sainte théologie et * prieur des Augustins-lez-Liège, pour avoir preschié et annoncé la parole de Dieu en langue française le quaresme 1599 en l'église St-Jacques de Gauweberghe à Bruxelles » (folio 630, recto) ; — etc.

B. 2777. (Portefeuille.) — 19 pièces, parchemin, 5 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1599**. — Mandements des archiducs Albert et Isabelle, des gens des comptes ou des finances : ordonnant de passer au compte de Christophe Godin la somme de 1000 livres payée au maître de l'hôpital de Bois-le-Duc « pour les dépens qu'il a eus des soldats blessez et malades durant le séjour de nostre camp en l'isle de Bommelrewert » ; — idem, diverses sommes dues pour le « deffroyement » des ambassadeurs du Roi très-chrétien et du duc de Juliers et de Clèves, les fournitures de parchemin, au conducteur de l'artillerie et commis-garde des munitions au château de Won. — Ordonnances : de l'archiduc Albert défendant à tous juges la connaissance des affaires du roi de France pour les biens situés aux Pays-Bas, sinon en matière purement réelle ; — du cardinal André d'Autriche prescrivant la vente de coupes de bois provenant des biens confisqués ; — des gens des comptes ou des finances ordonnant le paiement des reliquats de comptes clôturés, de sommes dépensées pour le service de la Chambre des Comptes en « gectoirs d'argent », de 100,000 livres à distribuer pour le « secours du camp de Son Altesse étant deçà et delà la rivière du Rhin » ; — rappelant aux comptables qu'ils aient à faire exécuter l'édit du 5 mars 1571 sur la réduction des rentes en grains ; — prescrivant de payer des gages d'huissiers, les frais nécessaires aux réparations du fort de Charlemont, des sommes pour l'entretien des gens de guerre. — Constitutions de rentes sur la ville et cité de Cambrai.

B. 2778. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin, 4 pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre **1599**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par les archiducs Albert et Isabelle, les gens des comptes ou des finances : accordant 3000 livres au prince-comte d'Aremberg pour ses bons et agréables services ; — idem, à messire Jean de Drenewart, chevalier, seigneur de Dormaele, trésorier général des finances de leurs Altesses, 2,500 livres, « en considération de certains bons services qu'il a faits durant le

gouvernement de nostre diet cousin le cardinal d'Autriche, et nommément pour avoir aussi, à nostre ordonnance, au mois d'octobre passé, employé son crédit particulier en nostre ville d'Anvers avec le marquis de Havrech à trouver la somme de 180,000 florins pour la nécessité de nostre camp sur le Rhin » ; — faisant remise de la moitié de ce qu'ils peuvent devoir dans les aides extraordinaires aux habitants « des villaiges de Mésen-cousture, Hermies, Neufville-lez-Mésencousture, Ruaucourt, Gozeaucourt, Chastellet-lez-Cambray, alias Cantimpré, Sauchy, Cauchie, Baralle, Bursy, Vergincourt... Saudemont, Vies en Artois, Reumau-court, Sailly en Ostrevent, Nouvel-Bertincourt, Mor-chies, Bugnies, Villers-Caignicourt, Recourt, Zueaut et Busqueaulx, Beaumetz-lez-Cambrésis, Brillecourt, Vilers et aultres villaiges voisins de Cambray », sur leur requête contenant « comme doiz l'an 1578 quand le feu seigneur d'Inchy rebella contre feu de très-haute et glorieuse mémoire le roy Philippe second de ce nom, nostre très-honoré seigneur et père (que Dieu ayt en gloire), occupant et... nos ville et citadelle de Cambray et pays de Cambrésis, lesdis supplians ont esté continuellement infestez, rongez, taillez et gabel-lez tant par ledit sieur d'Inchy, ses soldatz et adherens que par ceulx qui depuis, soubz l'auctorité du feu frère du roy de France lors régnant et depuis de la royne, sa mère, ont commandé, esdites ville, citadelle et pays du Cambrésis, signamment le sieur de Baligny, lequel n'a cessé jusques à la trêve accordée l'an 1586 de piller, saccager, brusler et détruire lesdis supplians, leur faisant payer tailles et subsides, assiettes et contributions à sa fantaisie, tellement que depuis l'an 1580 jusques à ladite trêve, lesdis villaiges auroient esté déserts et les terres incultivées et en friche, etc.» ; — accordant 500 livres en don et mercède à Jean Sterke, conseiller de la Chambre des Comptes de Lule;

(222) La ville de Bommel, située dans l'île de ce nom, formée par la séparation de la Meuse et du Vahal, après leur première réunion, fut assiégée par l'armée espagnole sous le commandement du cardinal André d'Autriche, au mois de mai 1599. Comme elle ne put être investie complètement et que sa garnison fut renforcée continuellement par les troupes fraîches que lui envoyait le prince Maurice de Nassau, les assiégeants levèrent le camp après vingt jours de siège signalés par de sanglants combats.

— idem, 2500 livres à François Levasseur, seigneur de Moriansart ; — idem, à Philippe GudoUfy, mari de la veuve d'Ambrosio Mongarda, en son vivant maître général « de la fournaise aux voires de cristalin en la ville d'Anvers », la continuation de l'octroi de la fabrication du verre précédemment accordé pour sept ans audit Ambrosio ; — idem, à Louis de Candèle, l'autorisation de faire entrer dans les Pays-Bas 200 pièces de draps d'Angleterre ; — autorisant les échevins d'Aire à continuer la perception de 12 deniers par lot de vin ; — déchargeant Forgy Desnées, conseiller et receveur des aides d'Artois, du contingent dans les dites aides dû par les habitants des villages « d'Ar-gouilles, Berch, Groflers, Erozzilliers, Merlincourt, St-Aubin, Véron, Noyelles-sur-Cauchy, Verton, Bauen, Brimeu, Espinoy et Marcula, etc. » qui, bien que relevant du comté de St-Pol ont payé les tailles, taillons, etc., à Montreuil-sur-Mer, royaume de France ; — faisant remise de la moitié de leurs impôts aux habitants des villages « d'Inchy, Sains, Marquion et Sauchi Lestre séans es frontières du comté d'Artois et [environs] de la ville de Cambrai, sur leur requête contenant que comme icelle ville auroit esté saisie et violemment détenue depuis 1580 par le sieur de Balaigny, lequel auroit constraint les habitans des villaiges circonvoisins, signamment iceulx supplians de luy furnir non seulement les tailles ordinaires, mais aussi une infinité d'autres exactions, telles que bon luy auroit plu, ce qu'il auroit continué de faire durant tout le temps qu'il a occupé ladite ville jusqu'à la réduction d'icelle soubz l'obéyssance de feu de très-haute mémoire le roy Philippe deuxiesme de ce nom, mon seigneur et père (que Dieu ait en gloire), que fut au mois d'octobre de l'an 1595, si auroient lesdits supplians esté entièrement ruynes par les gens de guerre peu auparavant durant le siège de ladicte ville, en sorte que en ladicte année 1595 et en suyvant les terroirs desdits villaiges auroient esté en friche et rietz sans tirer prouffit, etc. » : — idem, à Charles de Her-toghe, grand bailli de la ville et châteltenie de Furnes, trois années du rendage qu'il peut devoir à cause de son dit office ; — idem, à Martine Le Saige, veuve de Jean deBoileux, et à Adrien Le Riche, son fils, demeurant à Valencourt, bailliage de Bapaume, « scitué à l'embouchure du royaume de France du costé de Miramont », 110 mencauds de blé dus par eux comme censiers de 15 mencaudées relevant du domaine de Bapaume, sur leur requête représentant « leur pauvreté, misère, calamité de la guerre,

inclémence du temps, etc. » ; — idem, au recteur du noviciat de la Société de Jésus à Tournai le 5^e denier dû pour le transport à ladite société d'un fief consistant en plusieurs pièces de terres sises à Andregnies, Baisieux et alentour relevant de leurs Altesses ; — idem, à Ferry Carondelet, seigneur de Potelles, etc., de la moitié du droit seigneurial dû pour la *déshéritance* qu'il compte faire de quelques unes de ses terres, entre autres de celle de Potelles, pour < assurance de domaine en faveur de Michelle de Gongnies, sa future épouse » ; — accordant 2000 livres à Jean-Baptiste Du Bois, seigneur de Droogensboch, gouverneur de la ville et du château de Wart et commissaire général des montres, montant des termes de deux années de la pension qui lui a été octroyée pour ses bons et loyaux services ; — faisant remise des deux tiers du rendage dû par Anne Morin, fille et héritière de feu Jacquemine Mprin, et Golette Josneau, pauvre jeune fille de feu Jean Josneau, « qui avoient prins en arrentement des abbé et religieux de St-Denis en France, pour le prix de 84 livres tournois par an, ung petit bois appelé le petit bois de St-Denis, mis à usance de labour, gisant au villaige de Wignehies, terre d'Avesnes, frontière de France, et à ferme pour le terme de neuf ans desdits abbé et religieux, le moulin et huisine à eulx appartenans gisans audict Wignehies, avec un droit de dismaige à prendre sur le terrain d'illec, au rendage de 40 escus de trois florins pièce, il est que durant que la guerre a esté entre le sire Roy catholique et celluy de France, nulz et quelconques proffictz n'a esté fait tant du petit bois que dudict moulin, à cause que personne ne pouvoit résider ny habiter audict villaige à cause des ennemis pour estre tout proche dudict France, etc. » ; — autorisant les États de Lille, Douai et Orchies à élire des commissaires pour veiller à l'emploi de l'aide de 16,000 florins par mois votée par eux pour l'entretien des gens de guerre.

B. 2779. O[^]ortefeuille.) — 8 pièces, parchemin, 14 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1599**. — Attestations diverses par les échevins de Valenciennes et de Nieuwerkerke, de sergents, huissiers et receveurs au sujet de non-valeurs dans les aides.— « Rôles des villaiges d'Arthois tombez en non valoir, lesquelz en la contribution des tailles ordinaires et extraordinaires n'ont payé,

etc. » — Rapport de Jean de Warengnien, receveur du domaine et espier de Lille à la Chambre des Comptes, sur la quantité de grains reçus et estimés audit espier à la St-Remy 1599. — « Déclaration de la valeur et rendage annuel des parties des mains levées dépendantes du domaine d'Artois. » — € Etat de ce que doit Gilles de Vendevilles, nagaires receveur des exploits, à Messieurs du Conseil de Flandre pour leurs feuilles du droit de scel. » — « Estât et renseignement que faict et rend Jean Gombault, receveur de Son Altesse Sérénissime à Tournay et quartier de Tournésis, des biens et revenus saisis et annotez au profit de Sadicte Alteze comme appartenans à Jacques De Buisson. » — « Compte que faict et rend Anthoine Eusart, eschevin et argentier de la ville de Montreuil-sur-la-Mer. » — « Avis des conseils des Finances et Privé, de la Ghambre des Comptes de Lille et des Magistrats de la dite ville, au sujet du renouvellement du transport des villes et châtelles de Lille, Douai et Orchies et de l'imposition des tailles. » — « Liste de l'im-post mis sur toutes denrées et marchandises passant amont et aval les rivières d'Escault et de Scarpes par le destroit de Mortaigne. » — Certificat de Jean de Surie et Toussaint Poullart, clerc receveur et commis aux deniers des forfaitures du pays de Hainaut dont le produit n'a été que de dix livres. — Etat des gages des officiers du comté d'Artois. — Attestation par les président et gens du Conseil d'Artois au sujet du produit de l'imposition sur les marchandises sortant dudit pays d'Artois pour être transportées dans les provinces qui ne sont pas sous l'obéissance de Sa Majesté. — Etat des ouvrages faits au château de Beuvry. — Rapport de Jean d'Ennetières, maître extraordinaire en la Chambre des Comptes à Lille, sur la nécessité de changer la proportion de l'or à l'argent dans le cours des monnaies pour les pays de par deçà. — Attestations par Maximilien de Noircarmes de Ste-Aldegonde et les hommes de fief de Hainaut.

B. 2780. (Portefeuille.) — 22pièces, parchemin, 5 pièces, papier, 2 sceaux.

1^{er} janvier — 31 décembre **1599**. — Lettres de commission octroyées : par les archiducs Albert et Isabelle instituant maître Pierre van Bossche, docteur ès droits, président du Conseil de Namur ; — par Henri IV, roi de France et de Navarre, seigneur d'Enghien, Dunkerque, Bourbourg et Gravelines,

instituant son procureur et solliciteur « en toutes et chacunes les causes et affaires qu'il pourroit encore avoir aux Conseils d'Etat Privé et des Finances des Pays-Bas, Martin Plommier, demeurant à Bruxelles. » — Constitutions de procureurs par : les bourgmestre et échevins de la ville de Dixmude et Charles de Gavre. Ordonnances du Conseil d'Artois chargeant des huissiers de faire des exploits.

B. 2781. (Portefeuille.) — 134 pièces, parchemin, 3 pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1599**. — Quittances délivrées par : Christophe Godin, receveur général des finances, Pierre Wyders, ingénieur, Adrien Schilders, receveur du domaine de la Sérénissime Infante, Guillaume de Mérode, seigneur de Royembourg, Philippe Borluut, conseiller et garde-joyaux de la Sérénissime Infante, de la somme de 1138 livres, 3 sols, 9 deniers, employée « en divers parties de marchandises par lui achetées tant pour achapt et réparation de certains ornemens, servans pour le service divin à la chapelle de la court de Sadite Alteze à Bruxelles, que pour les estoffes nécessaires pour faire quatre cottes d'armes ayans servy à la publication de la paix accordée entre feu de très-haute mémoire Sa Majesté Royale (cui Dieu ayt en gloire) et le Roy Très-Chrestien de France advenue le 7^e jour de juing 1598, ensemble pour la réparation du dossier de drap d'or frizé aux armes du duc Charles de Bourgoigne », Marie Mertens, Nicolas van Wenterloo, fauconnier, Jean Polspol, brasseur à Bruxelles, de la somme de 19 livres, 2 sols, 6 deniers pour avoir livré huit tonneaux et demi de cervoise « pour le deffroyement des ducs de Mantua et de Nevers, la ducesse de Longueville et aultres de leur suite en ceste ville de Bruxelles doiz le 16^e jour d'aougst 1599 jusqu'au 14^e de septembre ensuivant », Nicolas Consens, faiseur de custodes à Bruxelles, de la somme de 45 livres, pour avoir fourni diverses custodes destinées à la garde de l'argenterie de la chapelle de la court de Son Altesse, savoir, « pour les 6 chandeliers de l'autel, le calice, ampules, bassin, palmetoir, boîtelette des hosties, la grande croix pour porter à la procession et une petite croix pour reposer sur l'autel à la dite chapelle et pulpitre », Pierre Vanderselt, poissonnier, de la somme de 14 livres, « pour avoir livré 6 livres

d'esturgeon en la dobbe et 4 pâtés de saulmon pour le deffroyement des ducqs de Mantua et de Nevers et de la ducesse de Longueville etc. », Bartholomé d'Aragon, prêtre espagnol, Michel Guggher, trésorier du cardinal André d'Autriche, Rutgert Velpius, imprimeur de la cour de la Sérénissime Infante, de la somme de 100 livres, pour l'impression de plusieurs billets, placards, listes tant en « thiois » qu'en François au sujet du rebail de la ferme du droit des licences, Jaspar Ruffin, « matrassier », de la somme de 145 livres, 1 sol, « pour avoir cousu et garni les lict de champt, dossier, tapitz de table et aultrement, de drap violet en la court à Bruxelles pour le deuil de Sa Majesté Royale », Jean van Straten, capitaine du château de Hoochstraten, de la somme de 401 Uvres, 10 sols employée en affaires secrètes, GuiUaume Mos-tinck, boulanger à Bruxelles, de la somme de 78 Uvres en à compte sur celle de 156 qui lui est due pour avoir livré 2840 pains blancs et 112 livres de farine blanche « pour faire maccarons et aultres potaigeries de paste, ensemble les ouvraiges de pastisseries légieres, le tout pour le deffroyement des ducqs de Mantua, de Nevers, etc. », Hendrick Louwereys, boucher, de la somme de 172 livres, 11 sols, 3 deniers, pour avoir livré 1602 Uvres de chair de mouton et de veau, un veau gras apporté de Gand, 19 livres et demie de graisse tant de mouton que toilettes de veau, 60 blanchots de veau, 14 paires de génitoires pour la pâtisserie, 198 Uvres et demie de lard, sœur Madeleine Du Chastel, prieuse du monastère de la Thieulloye, PaulDoncket et Nicolas LaUart, roi et connétable de la confrérie de Dieu et de Monsieur St-Sébastien à Arras, d'arréages de rentes qui leur sont dus ; Jacques Le Pippre, écuyer, licencié ès lois, Louis Derosa, WaUerand Obert, Antoine Denis, Jean Briois, Renon Le BaiUy, Antoine de Belvalet, Adrien Morel, etc., conseUlers au ConseU provincial d'Artois pour leurs gages, André Woutre-mans, messenger, Adrien de NoyeUes, capitaine et souverain baUU du château de La motte au Bois, etc.

l'exercite (foho 430. verso); — 42640 Uvres, 12 sols, 2 deniers à Mathieu de Vos, conseiUer et receveur général des vivres du camp de leurs Altesses (foUo 433, verso) ; — 47566 Uvres, 13 sols à Joseph Hartelieb, trésorier et maître de la Chambre de Leurs Altesses Sérénissimes (foho 437, recto) ; — 600 livres à messire Pbilippe-GuiUaume, prince d'Orange, comte de Nassau et de Buren, conseiUer d'État, moitié de son traitement de conseUler (foho 479, verso) ; — 600.livres à Révérend Père en Dieu dom Alexandre deBrissy, abbé de la maison et monastère de St-Humbertà Maroilles, aussi conseiUer d'État (folio 481, verso); — 3000 Uvres à dame Marie de Hornes, marquise de Lullin, « comtesse douaigière d'Egmont»(folio527, recto) ;— 3000livres à dame Marguerite de Lille, veuve de feu messire MaximiUen de Longueval, en son vivant comte de Bucquoy, etc. (folio 528, recto) ; — 400 Uvres à demoiselle JacqueUne de Lalaing, chanoinesse de Ste-Waudru à Mons, fiUe de feu messire PhUippe de Lalaing, comte de Hoochstraten (foho 531, recto) ; — 400 Uvres à demoiselle Zandrine de Bréderode, veuve du capitaine Cordasillas (foho 534, recto) ; — 120 livres à sire David PoveUns, prêtre anglais (folio 534, verso) ; — 1500 livres au père Charles Scribani, recteur du collège de la Société de Jésus à Anvers (foUo 536, recto) ; — 240 livres à messire Leonardo de Tassis, chevalier, conseUler et maître général des postes des Archiducs, « sur et en tant moins de ce que seroit deu audit maître général des postes à cause de l'entretènement des postes, mesmes pour semblable somme que leurs dites Altesses avoient ordonné estre délivrée promptement aux commis et trois courriers que, par leur ordonnance, estoient envoyés à Bouloigne vers l'ambassadeur d'Espagne et aultres députez estans aUez pour traicter de paix avecq la Roynie d'Angleterre (223) » (foUo 568,

B. 2782. (Registre.) — In-folio,780 feuillets, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1600**. — « Compte vingt-deuxiesme de Christophe Godin, conseiller et receveur général des finances des Archiducqz de la recepte et despense par luy faicte, etc. » — Les recettes s'élèvent à la somme de 1,286,171 Uvres, 8 sols, 11 deniers tournois ; — les dépenses à ceUe de 1,284,311 livres, 6 sols, même monnaie. — Les principaux articles sont les suivants : 337,047 livres, 13 sols, 8 deniers au trésorier des guerres PhUippe Le Clercq (folio 427, recto) ; — 2136 Uvres, 17 sols à Vincent de Seuft, conseUler et receveur de l'artUlerie (foho 427, verso) ; — 14000 Uvres à Gabriel de Sancti Stevan, pagador général de

(223) Au mois de juin 1600, des négociations s'ouvrirent à Boulogne à l'effet d'amener la paix entre l'Espagne et l'Angleterre. Balthazard de Zuniga, ambassadeur d'Espagne à Bruxelles, Ferdinand Cariglio, le président Richardot et le grand audancier Verreyken, s'y rencontrèrent avec Henri Nevil, ambassadeur d'Elisabeth en France, Jean Herbert et Thomas Edmond, secrétaires de cette princesse. Des contestations très vives sur la préséance entre les plénipotentiaires espagnols et anglais firent rompre presque immédiatement ce congrès.

recto) ; — 600 livres à messire Jérôme de France, président du Conseil provincial d'Artois, « sur et en tant moins des vacations qu'il alloit faire avecq Jehan Benminck, conseiller du Grand Conseil de Leurs Altesses, à la conférence des difficultez des limites du pays de Luxembourg et celluy d'Artois contre le Royaulme de France » (folio 578, verso) ; — 200 livres à messire Gilles du Faing, chevalier, « à cause de deux divers voiaiges par luy faictz au mois d'aougt 1599 vers l'Électeur de Trêves pour le service de Leurs Altèzes et au mois de janvier 1600 pour rencontrer les ambassadeurs envoyez en la court de Leurs-dites Altèzes en la ville de Bruxelles par Sa Majesté Impériale » (folio 578, verso) ; — 5000 livres à messire Charles, prince, comte d'Aremberg, baron de Zevem-berg, amiral de la mer, etc., « à bon compte de ce que seroit taxé par Leursdites Altesses audict Prince pour le voiaige qu'il avoit fait vers le Roy très-chrestien de France à luy congratuler son mariaige (224) » (folio 600, verso) ; — 2500 livres à messire Charles, prince de Gavre, comte d'Egmont, etc., « en tant moins des vacations que ledit comte d'Egmont faisoit et fraiz qu'il supportoit au voiaige avecq messire Jehan de Luxembourg vers la Majesté de l'Empereur, princes, électeurs et aultres de l'Empire » (folio 601, recto) ; — 500 livres à Jean de Hattestain, « à bon compte des vacations qu'il devoit faire à la Diète Impériale à Spiers avecq le président de Namur et messire Gilles du Faing, chevalier, conseiller de courte robe du conseil dudit Luxembourg pour comparoir ensemble à ladite Diète » (folio 603, recto) ; — 1000 livres à Otho Hartius, conseiller et avocat fiscal du Grand Conseil de Leurs Altesses, pour les vacations par lui faites avec Lancelot Schetz de Grobbendencq, chevalier, baron de Wesemale, « vers les princes d'Auemaigne intéressez par le séjour de la gendarmerie de Leurs Altèzes aux quartiers de Westphalie, Munster et Clèves » (folio 608, recto) ; — 758 livres, 16 sols à Jean de Besty, conseiller de leurs Altesses en leur Conseil de Brabant, pour être allé avec le Président de Luxembourg à la Diète Impériale à Ratisbone (folio 610, recto) ; — 899 livres, 4 sols à messire Louis Verreycken, chevalier, conseiller, premier secrétaire et audiencier de Leurs Altesses, « pour la parpaye de 2099 livres, 4 sols par luy exposez et frayez au voiaige qu'il avoit fait vers le Royaulme d'Angleterre pour le fait de la paix avecq ledit Royaulme doiz le 17^e jour de febvrier 1600 jusques le 29^e du mois ensuyvant » (folio 611, recto) ; — 300 livres à Antoine Denys procureur général du Conseil d'Artois, « à bon compte des vacations que ledit Antoine Denys alloit faire à Verving, pour illecq pardevant aucuns commissaires du Roy de France et les députez de Leursdites Altesses sur certains différends et débats réservez par traicté de paix,

comparoir pour instruire et def-fendre les droictz et prétentions en droict lesdits débats et limites des pays de pardeça contre France » (folio 612, recto) ; — 300 livres à dame Cécilia, « princesse de Zweede, marquise douairière de Baden » (folio 612, verso) ; — 3000 livres à messire Jean Richardot, prieur de Morteau, conseiller et maître aux requêtes ordinaire du privé conseil de Leurs Altesses, « en subvention des fraiz et despens que luy conviendroit supporter pour s'esquiper à s'encheminer vers Nostre Saint Père le Pape ou Leursdictes Altèzes l'envoyoient résider pour leurs affaires » (folio 642, recto) ; — 4000 livres à messire Charles-Emmanuel de Gorrevod, marquis de Marnay, comte de Pont-de-Vaux, gentilhomme de la Chambre de Leurs Altesses, « en don et mercède une foiz, mesmes pour plusieurs bons fidelz et agréables services qu'il avoit faictz à leurs dites Altèzes en diverses occasions, signamment en la dernière expulsion des rebelles de Leursdites Altèzes hors le pays et conté de Flandres » (folio 647, verso) ; — 1500 livres à don Georges d'Autriche, etc., prévôt de l'église collégiale de St-Pierre à Louvain (folio 648, recto) ; — 200 livres à Marie-Anne Grave, native de Lille, « pour faire ériger une rencluze pour du tout y ensuivre la reigle des capucins, comme à cest effect l'on y travailloit lors en diligence sur le cyme-tière de l'égiize de Ste-Catherine en ladite ville de Bruxelles » (folio 660, verso) ; — 600 livres à sire Guillaume Fierens, chantre et chanoine de l'égiize collégiale de Sainte Gudule à Bruxelles, Etienne de Craesbeke, conseiller ordinaire au Conseil de Brabant et Antoine Van der Hert, premier échevin de la ville de Bruxelles, tous maîtres de la fabrique de ladite

(224)Le mariage de Henri IV et de Marie de Médicis, qui fut célébré à Lyon le 10 décembre 1600.

église, pour être par eux employée à l'érection « du nouveau doxal en ladite église » (folio 661, recto) ; — 150 livres au receveur général en remboursement de semblable somme qu'il a fournie « à Madame la Duchesse de Brunswych pour bailler aux saiges femmes et gardes au baptesme de l'enfant du Prince comte d'Aremberg, chevalier de la Toison d'Or, conseiller du Conseil d'État et amiral de la mer (225) » (folio 665, recto) ; — 200 livres à messire François Damant, chevalier, premier roi d'armes de la Toison d'Or, haut bailli et châtelain des ville et châtellenie de Courtrai, « pour mercède et adjuda de costa, de grâce espéciale, en considération et au heu de la quittance par luy prétendue tant de la moictié restante des six premières années de sa ferme dudit hault bailliage expirées le 10^e jour de juillet 1599, ayant joy de la quittance à luy faicte par feue Sa Majesté Catholique de l'autre moitié de sa ferme desdits six années que de tout le rendaige absolu de sa nouvelle ferme d'autres six années commencées le 11^e jour de juillet dudict au 99, pour la ruine enthière d'icelluy hault bailliage par l'occupation delà ville d'Ostende des ennemiz et rebelles de Leurs Altesses, et à raison de la mangerie des soldats y passans et repassans, mesmes en considération de ce qu'il avoit assisté à la publication de la paix de France, et à la cession et transport que feue Sadicte Majesté avoit fait de ses Pays-Bas à Madame la Sérénissime Infante, sans que pour ce il avoit eu aucune récompense (folio 665, verso) ; — 350 livres à demoiselle Jacoba Janssoone, veuve de feu maître Pierre de Saint-Pièrre, en son vivant greffier de la cour féodale du duché de Gueldre et comté de Zutphen, « et ce, en considération que son dit feu mary avoit déservy ledict office par l'espace de 25 ans, et estans depuis survenuz ces troubles, avoit esté fort sollicité par les rebelles pour les adhérer en leurs exécrales actions, à quoy il n'avoit voulu enten-dre.mais estoit demeuré loyal à feu Sa Majesté Royale aussy, pour avoir en toutte diligence nuict et jour doublé quatre ou cinq registres principaulx des reliefz desdictz fiefz et iceulx saulvez à la desrobbée doiz la ville d'Arnhem en celle de Tenremonde, dont l'on se ser-voit à ladite cour féodale, estant tout notoire que sans iceulx registres n'estoit possible do sçavoir le nombre des fiefz dudit duché de Gueldres et comté de Zutphen, ny les lieux où ils estoient aussy » (folio 674, recto) ; — 620 livres à François Pourbus (226) peintre « pour painctures faites pour Leurs Altèzes et dont elles sont contentes » (foho 676, verso) ; — 500 livres à Henri Meerte, architecte, « pour les services qu'il avoit

faits à Leurs dictes Altèzes » (foho 676, verso) ; — 1000 livres à Jean de la Motte « sur et en tant moins de ce que luy povoit estre deu à cause des services par luy faitz pour parvenir à la prinse de la ville de Calais et illecq de servir et exercer par l'espace de 26 mois Testât de maistres des eaues, dicgues et escluzses, ensemble pour aultres diverses prétentions, arréraiges de ses gaiges et pertes de ses biens. » (folio 677, verso) ; — 696 livres, 6 sols, 6 deniers à Godefroy van Gere, orfèvre de la cour de Leurs Altesses, « pour la chaisne d'or,qu'il avoit fait et hvré à présenter à Théodore de Lénoncourt, seigneur de Gondricourt, bailly de Saint-Michiel en Lorraine, envoyé vers Leursdictes Altèzes de la part du ducq de Lorraine » (foho 679, recto) ; — 750 livres au même, « pour en payer une chaisne d'or dont Leursdictes Altèzes avoient fait présent au Président des comptes du duc de Lorraine Bonnette » (folio 679, verso);—9599 livres, 1 sol, 6 de-niersà Jean de Zadeler, marchand de draps à Bruxelles, « pour la parpaye des 19379 livres, 1 sol 6 deniers qui lui estoient dues à cause des draps par luy livrez à l'ordonnance des seigneurs desdites finances pour le døail et funérailles de feue Sa Majesté Catholique, ensemble draps et baye de couleur violet tenduz tant à l'oratoire et aux chambres et salles de la court audit Bruxelles et employez aux dosseletz et lict de champs et pour tapisser les tables de Son Alteze durant le døuil susdit que à l'église de Sainte Gudule audict Bruxelles les jours de la célébration desdictes funérailles, et pour les accoustremens de deuil livrez aux chevaliers de l'Ordre du Thoison d'Or, seigneurs, gentilzhommes etc. » (folio 692, recto) ; — 1,293 livres, 11 sols, 3 deniers à Philippe Pizet, aussi marchand de draps de laine à Bruxelles (folio 693, recto) ; — 2,412 livres 17 sols, 9 deniers à Guillaume Le Mire, marchand de draps de laine (foho 693, verso);—2,846 Uvres 7 sols, 9 deniers, à Bartholomé Le Mire, aussi marchand de drap de laine (folio 694, verso) ;—3,777 livres

(225) Probablement Eugène d'Aremberg, plus tard prévôt de Ste-Waudru à Mons et chanoine de St-Lambert dans la même ville.

(226) Peintre flamand, originaire de Bruges, auteur de plusieurs tableaux estimés, entre autres d'un St Georges conservé dans l'église de Dunkerque. Son frère Pierre travailla au mausolée de l'archiduchesse Marguerite dans l'église des Annonciades de la porte des Anes à Bruges. (Voir ci-dessus p. 176).

14 sols, 5 deniers à Laurent Douez, et Antoine Dubois marchands de draps de soie (folio 695, verso) ; — 211 livres, 2 sols à Pain van Zeverdoncq, cirier en la ville de Bruxelles, « pour la parpaye de 1411 livres, 2 sols à quoy revenoit la chire tant blanche que jaulne par luy livrée pour le luminaire des funérailles et obsecques célébrées en l'église S* Gudule comme dessus, premiers 1800 chandelles pesantes ensemble 337 livres ayans servi tant sur la chapelle ardente que allentour la neff de ladicte église, les chandelles de huit livres pièce mises aux quatre coingz de ladicte chapelle, 8 chandelles de 2 livres pièce, 22 chandelles de 1 livre et demie chacune, 8 chandelles de cire blanche, 118 haches ou flambeaux, 150 torches tenues par 150 povres vieux hommes à la neff de ladicte église etc. (folio 696 verso) ; — 334 livres, 14 sols à Josse de Beckbergen, peintre et héraut d'armes, « à cause des blasons grands et petits, estandardtz, guidons, pennons, cornette, bannières, cottes d'armes et aultres ouvraiges qu'il avoit fait et livré pour le service et funérailles faictes en la ville de Bruxelles en l'égiize de S" Gudule les 30 et 31^e jours de décembre 1598 pour l'âme de feu Sadite Majesté Royale (cui Dieu ait en gloire,) » (folio 697, verso) ; — 68 livres à Antoine de la Barre, brodeur,* pour avoir brodé les quatre escussons des plaines amoiries de feu Sadite Majesté Royale avec la targette de fin or et la devise de Sadite Majesté : *Dominus mihi adjutor*, et d'avoir fait et broddé de pierres et de perles la couronne mise sur l'huisseau à ladite église de Sainte Gudule, le tout pour les obsecques et funérailles susdites » (folio 698, verso) ; — 187 livres, 10 sols à Thomas de Fresne, marchand plumassier à Bruxelles, « pour diverses sortes de plumasses des trois couleurs de feu Sadite Majesté Royale, rouge, jaulne et blancq, aulcunes garnies de fin or, ayans servi sur le timbre de guerre en ladicte église ausdictz obsecques » (folio 699, recto) ; — 87 livres, 15 sols, 6 deniers à Pierre Lysens, premier coustre de l'église Ste-Gudule, « à quoy revenoit le travail de ceulx ayans esté empeschez pour tirer les cloches ordinaires dont l'on se sert communément aux services qui se célèbrent à ladite église et ce, par l'espace de six sepmaines continuellement pour le trespas de feu Sa Majesté Royale (cui Dieu ait en gloire), depuis le 13^e jour d'octobre 1598 jusques le 24^e de novembre ensuyvant audict an, et aussy depuis le 26^e de décembre 1598 jusques et y comprins le dernier d'icelluy mois audict an, que se célébroient à ladicte église les obsecques de

feu Sadite Majesté, pour le sonnaige tant desdites cloches ordinaires que aultres extraordinaires ou grandes dont lors on s'estoit servy à l'ordonnance de Messeigneurs de la Court > (folio 699, recto) ; — 400 livres à Antoine de la Barre, brodteur, « sur, en tant moins et à bon compte de plus grande somme que luy seroit deue par après pour la façon et estoffe de drap d'or, d'argent et de soye de diverses couleurs, ensemble la fourure et soye à coudre qu'il auroit de besoing pour servir et emplier à cinq cottes d'armes, l'une armoyée des armoiries de Leursdites Altèzes, la seconde des armes de Brabant, la troiziesme de Bourgogne, la quatriesme de Flandres et la cinquesme d'Arthois que icelles Leurs Altèzes avoient ordonné de faire en toute diligence pour servir à leur inauguration et reception ès comtés de Flandres, Arthois, Haynnâut, Lille, Douay et Orchies, et à Tournay » (folio 706, recto) ; — 105 livres, 12 sols, 8 deniers à Laurent Douez, marchand de draps de soie à Bruxelles, « à quoy montoient les parties de drap de soye et aultrement par luy livrées pour le service de Leursdites Altèzes tant pour raccommoder une tapisserie de toille d'or et pour faire la couverte de velour rouge du missel Bervant pour faire le serment aux entrées et inauguration des provinces et villes de ces Pays-Bas, ensemble pour garnir deux coussins de toille d'or frizée et vlourtée de violet, que pour faire deux boursses de vlour rouge pour y mettre l'argent semé entre le peuple aux jours et entrées de Leursdites Altèzes es villes desdicts Pays-Bas » (folio 708, recto) ; — 2107 livres à Aldegonde Panwels, veuve de feu Pierre Zinck, maître particulier de la monnaie d'Anvers, « pour se pourveoir et munir des estoffes d'or et d'argent pour forger les deniers que Leursdites Altèzes avoient ordonné estre forgez pour estre distribuez entre ceulx de la maison d'icelles à ceulx des consaulx d'estat, privé et finances et des chambres des comptes, et jectez entre le pœuple lorsque Leursdictes Altèzes feroient leurs joyeuses entrées en auchunnes villes de Brabant, Flandres, Arthois, Haynnault, Namur et Gueldres » (folio 709, verso) ; — 213 livres, 16 sols, à la même, « à quoy reviennent les parties de pièces d'or et d'argent que Leursdites Altèzes et les seigneurs des finances avoient ordonné audit feu Gérard Zinck, son filz, de faire forger tant pour estre semez à l'entrée de Leurs Altèzes en la ville d'Orchies que pour estre distribuées aux chevaliers créez es villes de Gand, Lille, Douay, Tournay et Tournés!', St-Omer, Mons

en Haynnault et Valenchiennes » (folio 710, verso) ; — 364 hvres à Sybrecht Waterloos, orfèvre à Bruxelles, « pour la façon et délivrance par luy faicte de 28 boîtes d'argent dorées et esmaillées portant les armoiries de Leurs Altèzes pour estre distribuées entre les 26 tant chevaucheurs que messaigiers à pied de l'escurie de Leursdites Altèzes, ensemble aux messaigiers des chambres de Comptes à Lille et en Brabant > (foho 711, recto) ; — 2200 Uvres à messire Charles, prince comte d'Aremberg, baron de Zevem-berg, chevaier de l'ordre de la Toison d'or, amiral de la mer, etc. « pour traicter et deffroyer en sa maison les comtes d'Ysembourg et de Manderscheyt, députéz de l'Empereur envoyez vers Leursdites Altèzes audit BruxeUes où lesdits députéz avoient séjourné les 29^e et 30^e jours de janvier et les 4^e, 5^e, 6^e et 7^e de febvrier 1600, ne veuiUans Leursdites Altèzes que de l'employ de ladite somme seroit faict icy aultre resemg ou plus particuUère déclaration » (folio 711, verso) ; — 536 hvres à Barbara Diertyns, hôtesse à l'enseigne du Heaume rouge à BruxeUes, « à quoy montoient les parties du deffroyement faict de Charles Mitz, député de l'Empereur et envoyé vers Leurs Altèzes audit BruxeUes avecq les contes d'Ysenbourg et Mander-Bcheyt etc. » (folio 713, recto) ; — 515 livres, 4 sols à Guillaume Goossens, hôte à l'hôteUerie des Quatre Sceaux à Bruxelles, « à quoy montoient les parties du deffroyement faict audit BruxeUes dudit conte d'Ysenbourg, député de l'Empereur etc., pour avoir esté logez en sa maison par l'espace de six jours les gentiz-hommes et serviteurs dudit conte d'Ysembourg avecq trente chevaux depuis le 29^e et 30^e jour de janvier et les 4^e, 5^e, 6^e et 7^e jours de febvrier audit an 1600 » (foUo 713, recto) ; — 1000 Uvres à messire Charles de Gavre, comte de Beaurin, superintendant des vivres du camp de Leurs Altèzes, pour les dépens faits par lui, « allant en l'an 1598 par ordre de Leurs Altèzes, recevoir les députéz de France » (foUo 721, verso) ; — 2421 Uvres au receveur général « pour la parpaye de 5625 Uvres, 5 sols, 3 deniers dicte monnoye à quoy montoit le deffroyement faict audit BruxeUes du ducq de Mantua, du ducq de Nivers, la duchesse de LonguevUle et autres de leur suite et ce depuis le 16^e jour d'aougst 1599 jusques au 4^e de septembre ensuyvant audit an, ayans doiz lors jusques à leur partement esté deffroyez des provisions de l'hostel de Leursdites Altèzes, savoir à Antoine Canteleur, hoste à l'enseigne du Cocq d'Inde à BruxeUes pour 527 lotz de vin blanc du Rhin, 292lotz de vin rouge de France, à Isabeau de Roe, pour 54 platz de nattes ? 22 livres et demye do bure freisch et six joncquières ?, à GiUes van Dessele, hoste au Dauphin, pour avoir Uvré grand nombre de pièces de pâtisseries pour le deffroyement susdit, à Pierre van Zeverdoncq, cirier, pour avoir forai toutes sortes d'espices, sucre blancq en pain et autres provisions de confitures et

succades, ensemble pour les cappers, oUves, vinaigre de vin et aultre. ensemble pour les flambeaux et chandelles de cyre blanche et jaulne aussy pour le susdit deffroyement (227) » (foUo 722, recto) ; — 3031 hvres, 9 sols, 6 deniers, à GuiUaume Goossens, hôte aux Quatre Sceaux à Bruxelles, « pour les parties du deffroyement faict ès viUes de Louvain et BruxeUes du ducq Maurice de Saxen et de sa suite avecq leurs chevaux > (folio725. verso) ; — 1038 Uvres à messire Benoît Charreton, chevaUer, seigneur de Chassey, conseiUer et commis ordinaire des finances de Leurs Altèzes, « à quoy montoient les parties du deffroyement faict audit Bruxelles du marquiz de LuUin, ambassadeur du ducq de Savoye, ensamble ceulx de sa .suite dont ledict seigneur de Chassey avoit eu la charge de la part d'iceUes Leurs Altèzes faire ledict deffroyement et ce doiz le 10^e jour de mars 1600 que ledict marquiz de Lullin estoit arrivé audit BruxeUes jusques et y comprins le 19^e d'icelluy mois de mars ausdit an qu'U en estoit parti » (folio 726, recto) ; — 60 hvres au receveur général des finances, pour affaires secrètes concernant le service de Leurs Altesses dont n'était besoin faire plus ample déclaration (folio 727, recto) ; — 800 Uvres au même pour le même objet (foUo 727, verso) ; — 300 livres au même pour le même objet (idem) ; — 100 hvres au même, idem (foUo 728, recto) ; — 1,655 livres, 2 sols, 6 deniers, à messire Antoine de Grobbendoncq, chevaUer, seigneur dudit heu, gouverneur de la viUe de Bois-le-Duc, « pour diverses expositions par luy faictes pour le service de Leursdites Altèzes en affaires secretz et aultrement depuis le 10^e jour de juing 1599 jusques le 15^e d'avril ensuyvant 1600 » (folio 728, recto) ; — 5 Uvres au receveur général des finances Christophe Godin, pour affaires secrètes (folio729, recto) ; — 1300 livres à Joachim d'Enzenhaer, garde-joyaux de Leurs Altesses, pour affaires secrètes concernant leur service dont n'était besoin de faire ici

(227) L'article précédent renferme l'analyse d'une partie des quittances délivrées aussi à cette occasion.

plus ample déclaration (idem) ; — 1700 livres au même pour le même objet (folio 729, verso) ; — 400 livres à Aert Hendricxonne et Hans Verbraken, fauconniers, pour un gerfaut blanc, cinq gerfauts hagards et quatre tiercelets envoyés à l'Empereur et au roi de France folio 743, verso) ; — 120 livres à Henri Bogaerts, fauconnier, pour la fourniture de deux faucons pour corneilles (folio 742, verso) ; — 400 livres à Jean Pitepance, receveur de Boitsfort, « pour la confection des filetz à prendre les loups au bois de Soigne, lesquelz il devoit faire faire de bon filetz à ce servant, bien et fortement lâchez à l'effect qu'ilz devoient servir » (folio 747, verso) ; — 46 livres, 16 sols à Jean Breukelincq, tapissier, « pour 33 jours qu'il avoit travaillé par charge du tapissier major de la Court de Leursdites Altèzes es'mois de juing et juillet 1600 par interval de temps à estoupper et réparer les tapisseries de ladite Court, etc. » (idem) ; — 1,200 livres à Chrétien Sgrooten, géographe de Leurs Altesses, « sur, en tant moins et à bon compte de ce que luy estoit deu à cause de certaines cartes que Leursdites Altèzes luy avoient fait faire pour leur searice » (folio 751, verso) ; — 750 livres à Jean Moretus (228), imprimeur libraire à Anvers, « sur, en tant moins et à bon compte de certaine œuvre d'imprimerie qu'il faisoit lors par ordre et pour le service de Leursdites Altèzes » (folio 752, verso) ; — etc.

B. 2783. (Portefeuille.) — 5 pièces, parchemin, 2pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre **1600**. — Mandements des archiducs Albert et Isabelle, des gens des comptes ou des finances : prescrivant de passer au compte du trésorier général des guerres des sommes payées par lui pour la solde et l'entretien des gens de guerre du régiment haut-bourguignon de feu le marquis de Varambon, des gens de pied haut-bourguignons sous la charge de Thiébaud de Pacisco ? en garnison à Montmédy ; idem, une somme de 142 livres, 12 sols, au compte du receveur général des aides du Hainaut ; — idem, au compte de maître André Heue, conseiller et receveur général au quartier de Westfiandre, la somme de 418 livres dépensée en *jectoirs* d'argent. — Copie du procès-verbal constatant la prestation de serment des archiducs Albert et Isabelle devant les reuwart et gens de loi de la ville de Lille. — Ordonnance des échevins de Cambrai portant règlement pour les minckeurs (229) du poisson de mer de ladite ville ; — idem, des reuwart et gens de loi de Lille modifiant les statuts du métier des parmentiers de ladite ville.

(228) Les Moretus, célèbre famille d'imprimeurs d'Anvers. Jean Moretus Succéda à Christophe plan tin.

(229) Marchands qui achetaient le poisson **au** minck, sorte d'enchères au rabais.

B. 2784. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin, 9 pièces, papier, 1 sceau.

1^{er} janvier — 31 décembre **1600**. — Lettres de don ou de remise d'impôts octroyées par les archiducs Albert et Isabelle, les gens des comptes ou des finances : accordant l'autorisation de faire entrer dans les Pays-Bas des aluns et des draps d'Angleterre ; — idem, 150 livres en aumône aux Capucins de Béthune; idem, à messire Ferdinand Verranneman, conseiller et maître aux requêtes du Conseil privé, maître Jean de Blois, conseiller et avocat fiscal, Anselme Nieulant, aussi conseiller, etc., la jouissance des revenus de la terre de Marquette en Ostrevant pendant une année équivalant à 1200 livres ; — anoblissant Jean Pollet, licencié ès droits, seigneur de Navighers, sur sa requête remontrant que « feu maître Raphaël, son père, et aultres ses prédécesseurs, ascendans et collatéraux dudit nom de Pollet, comme pareillement ledit remontrant, se seroit tousjours maintenu honorablement sans exercer conditions viles ou aultrement dérochantes à noblesse, ains fait nobles et honorables alliances et parentages et porté armes convenables à noblesse, ayans aussy eu accès et charges d'honneur es maisons de seigneurs principaulx de par deçà, et esté employez sous feu de très-haulte mémoire l'empereur Charles cinquième et le Roy monseigneur et père, eu charges et offices honorables et qu'ordinairement se connectent à gens de respect et bien qualifiez, ayans possédé et possédans encore plusieurs bons et honnestes moyens, desquelz plusieurs d'entre eulx auroient fait de belles et larges fondations de chapelles, bourses, offices et aulmosnes en plusieurs villes et lieux de nos pays, en sorte que ledit remontrant auroit esté et est tenu et réputé entre la plupart

des gens pour gentilhomme, de laquelle qualité il esperreroit en avoir quelque preuve pour en tirer déclaration judiciaire, ne fust rinjure et calamité des guerres ayans régné tant d'années en nostre pays de Flandres , dont il est oriunde, et sa retraite d'illecq soubz l'obéyssance de son prince durant les derniers troubles, après avoir abandonné ses biens et moyens principaulx et enduré à ceste cause de grandes pertes par confiscation qu'en auroit fait les rebelles d'Ypre et aultrement, et comme depuis sa retraicte en nostre ville de Lille, il auroit fait plusieurs bons offices, tant de la garde et deffence d'icelle en qualité de capitaine de 200 bourgeois l'espace de 12 à 13 ans, mesmes ès plus grandz et dangereux troubles et autres occasions qui se seroient présentées au mandement des gouverneurs dudit Lille et aultrement, sans que desdicts services il ait oncques prétendu aucune mercede ou récompense, etc. », et lui donnant pour blason « de sable à deux estoilles d'or, escartellé des armes de van den Paele qui sont aussy de sable à chevron et trois chiens courans d'or, deux en teste et ung en pointe, le heulme timbre de col et teste de chien courant de sable, au colier d'or, chargé d'une estoille aussy d'or, etc. » (230) ; — faisant remise aux habitants d'Audruick et pays de Brédenarde de deux années de rentes qu'ils doivent au domaine sur leur requête portant que, « nonobstant que depuis l'an 1594 jusques à la publication de la dernière paix avec la France, ils auroient esté forcément et par violence de guerre déjectez de leurs biens et domicilies audict quartier tellement qu'ilz n'avoient eu [joyssance en] façon quelconque des terres submises fonssiérement aux rentes qu'ils nous doibvent annuellement, etc. » ; — idem, aux rehgieux du couvent de Waulsoir et Hastiers des rentes qu'ils doibvent au domaine s'élevant par an à 56 muids, moitié épeautre et moitié avoine avec chapons, poules et argent « combien que lesdits supplians au moyen des guerres et pertes indicibles et notoires par eulx endurées ayant bien peu perceu des contrepans (231) subjectz ausdites rentes, etc. » ; diminuant le prix de la ferme des terres dites de Bourgogne sises au village d'Auchy-lez-La Bassée, passée au profit de Pierre Lefebvre, censier audit lieu; — accordant à dame Henriette Daens, veuve de messire Benoît Charreton, en son vivant chevalier, seigneur de Chassey, conseiller, commis des finances, gouverneur et souverain bailli d'Alost, la somme de 26,837 hvres, 1 sol, 11 deniers obole tournois, reliquat de son compte, en considération du trépas dudit Benoît Charreton survenu en Bourgogne et de celui de son fils mort au camp devant Ostende ; — faisant remise de la somme de 300 livres de Flandre à Jean Delaporte, fermier du 60^e denier au quartier de Givet, sur le prix de sa ferme , en considération de ce qu'il n'en auroit joui que cinq ou

six mois « au pire temps de l'année tant pour avoir esté les eaux désbor-dées trois à quatre mois que pour la gelée ensuivie avec plusieurs aultres incommodités, tellement que les premiers six mois ont valu la moictié moings que les aultres subséquens povoient valoir, esquelz nous aurions été servis de serrer le passage d'Hollande où se devoient transporter les plus signalées marchandises dont il povoit tirer bonne partie de son rendage, si comme bois et ardoise, mesmes nous y aurions fait passer plusieurs munitions, desquelles il n'a aussi rien sceu proufficter, etc. » ; — anoblissant Charles Petit-pas, seigneur de Gomans, mayeur de la ville de Lille, sur sa requête portant « que plusieurs de ses prédécesseurs auroient fait plusieurs particuliers services passé trois à quatre cens ans tant à la suyte des comtes de Flandres, ducqz de Bourgoigne, roys et empereurs de nostre maison d'Austrice, leurs princes et seigneurs, en qualité de secrétaires, conseillers et maîtres des requestes de leur hostel, commis et députés de paix, et aulcuns esté gouverneurs et baillys de La Gorgue et pays de Laleue , que aultrement en diverses expéditions militaires et luy particulièrement en nostre ville de Lille, en estât d'eschevin et aultres degretz du magistrat, etc. » (copie); — accordant le titre de chevalier à Antoine de Villers, seigneur de Liboue, Fagnolet, Ligny et de La Clyte, prévôt de Cambrai, « en considération des bons et fidelz services qu'il a faits par longues années à feu de très-haute mémoire, le roy, monseigneur et père en plusieurs endroitz et exploicts de guerre, etc. » (extrait des lettres patentes); — déchargeant les tenanciers de la Motte-au-Bois du logement des gens de guerre comme non contribuables avec les villages de Morbeque, Berquin, Steene et Steenbeque, à charge d'une reconnaissance de 600 florins au domaine de Cassel ; — légitimant Antoine de Vicq, demeurant en la châtellenie de Furnes, fils

(230) La miniature représentant ces armoiries au milieu des dites lettres patentes a été découpée.

(231) Terres affectées au paiement de rentes.

naturel de feu Antoine de Vicq, « à son trespas , seigneur de Oosthove, de Wannam, etc et aussy de feue Marguerite van Rissel, natifve de Bruges, ambe-deux en leur vivant à marier, etc. » ; — exemptant du logement des gens de guerre et des tailles le concierge de la maisonnette et du jardin appartenant aux Frères Prêcheurs de St-Dominique à Lille sis hors la porte St-Pierre en cette ville ; — accordant une somme de 25 livres par an pour l'entretien d'une lampe fondée en la chapelle de Notre-Dame-de-Grâce-lez-la ville de Lille. « Lettres renversables des Pères de la Société de Jésus et de ceulx des ville et châtelanie de Bergues-St-Winnocq pour la fondation du collège desdits Pères illecq avecq dot du revenu de l'hospital de la Magdeleine. *

B. 2785. (Portefeuille.) — 4 pièces, parchemin, 7 pièces, papier.

1^{er} janvier.— 31 décembre **1600**. — Attestations par : les jurés des *ferrons* du pays de Namur au sujet des amendes ; les mayeur et échevins de Bapaume (valeur des grains) ; les prévôts et jurés de Tournai (prêts faits par les habitants à l'empereur Charles-Quint en 1552) ; les échevins et magistrats de Cambrai (résidence de Jean Creton et de demoiselle Valentine Lannosies, sa femme)*. — Minutes et projets de mémoires concernant les droits de souveraineté sur les biens des sujets du Roi et l'immunité d'impôts des biens domaniaux. —* Déclaration des villages du bailliage de Bapaume et de ce qu'ils doibvent chacun pour les cinq chariots qui se lèvent au profit de Son Alteze.» — Pièces concernant la recette de Bouchain. — Copie de la lettre de Jacques de Glynes aux officiers de l'office de l'Helpe, les informant qu'il est urgent de payer bonne somme à bon compte de leurs demandes aux soldats mutinés de Diest qui menacent, sans cela, de piller et brûler les quartiers où ils aborderont. — État de la recette des exploits des privé et grand Conseils pour trois années finies le 10 novembre 1600. — Extrait des comptes du receveur de Mortagne. — Rôle des renenghes. — Certificats d'apurement des comptes de messire Charles de Gavre, chevalier, comte de Beurin, gouverneur et châtelain d'Ath, et de messire Jacques de Lenglée, chevalier, sieur de Pecq, baron d'Eyve, conseiller et chambellan de Leurs Altesses et souverain bailli du pays et comté de Flandre.

B. 2786. (Portefeuille.) — 15 pièces, parchemin, 4pièces, papier.

1^{er} janvier — 31 décembre **1600**. — Lettres de commission octroyées par les archiducs Albert et Isabelle, les gens des comptes et des finances, etc. : instituant François Ballet, élu des aides de la province d'Artois; — François de Robiernes, receveur des États de Namur, nommé par Charles, comte d'Egmont, prince de Gavre, seigneur des villes d'Armentières, Ninove, etc., gouverneur et souverain bailli de Namur, à l'office de receveur de la vénerie du quartier de Namur ; — Philippe de Beaumont, receveur « des biens et immeubles, actions et crédits tant des gens d'église, nobles, etc., que tous autres tenant et vivant sur la juridiction de France et qui sont ou seront saisis ou trouvés es villes et district de ladicte province de Hainaut, de Valenciennes et de Cambrai » ; — Isaac Desplanques, huissier du comptoir de la recette des espies et *voedermont* de Bergues-St-Winocq ; — Antoine Du Mortier, greffier de la terre et seigneurie de Bailleul. — Constitution de procureur par Bernardo Cornelio, aide de La Chambre de Son Alteze, prévôt de la ville de Lille. — Commissions à des huissiers et à des sergents par les président et gens du Conseil d'Artois d'assigner des parties à comparoir.

B. 2787. (Portefeuille.) — 82pièces, parchemin.

1^{er} janvier — 31 décembre **1600**. — Quittances délivrées par Christophe Godin des sommes reçues des receveurs particuliers pour la conduite de son office, Charles d'Appelteren, commis à la recette des finances d'amortissements, anoblissements, affranchissements et légitimations, etc , André Heue, receveur de Westfiandre ; — les prévôt, doyen et chapitre de l'église cathédrale Notre-Dame d'Arras, dame Cécile Doresmieux, humble prieuse du monastère de la Thieu-loye-lez-Arras ; — les président et chapitre de l'église collégiale Notre Dame de Bruges, Nicolas de Cologne, marchand à Anvers, pour des arrérages de rentes ; — Antoine de Belvalet, Wallerand Obert, Jacques Le Pippre, Louis Derosa, Jean Briois, Adrien Morel » Renon Le Bailly, Antoine Denis, tous conseillers au Conseil d'Artois, pour leurs gages.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

ERRATA.

Page		<i>Lire</i>	
1.	payée	payées.	
— 13.	Rely se en Artois	Rely sise en Artois.	
— 13.	Wasselau	Wasselau.	
— 13.	De la Mole de Braine	De la Mote de Braine.	
— 20.	miroirs	mairiens.	
— 20.	Teinguea	Teinques.	
— 23.	Grignaut	Grignart.	
— 24.	Faut Esmonloir	feict esmouloir.	
— 33.	fili	fili-	
— 42.	d'aasort	d'affort.	
— 42.	30 décembre	31 décembre.	
— 42.	1553	- 1533.	
— 56.	à marche	à mâche.	
— 85.	sauasie	aaussier.	
— 94.	Worluzel	Warluzel.	
— 95.	Jehan de Gony	Jehan de Gouy.	
— 100.	desclevés	descleuès.	
— 125.	-	- 123.	
— 133.	deux mesches , des turkses	deux mesches desturcksés.	
— 149.	foussaige	fonssaige.	
— 149.	esrainelle	escramelle.	
— 150.	Rouck	Ronck.	
— 154.	(A la note). Coxie	Coxcie.	
— 164.	1551	- 1552.	
— 168.	scien	scieu.	
— 176.	seigneur de Rigny	seigneur d'Aigny.	
— 182.	viestels	viertels.	
— 205.	1557	- 1559.	
— 207.	Jaques d'Autreulles	Jacques d'Antreules.	
— 212.	Comptes	Compte.	
— 226.	<i>oultre</i>	oultre.	
— 230.	B. 258	B. 2588.	
— 230.	Rebremettes	Rebreviettes.	
— 243.	Idem	Idem.	
— 248.	(A la note). 157	1572.	
— 264.	1574	• 1575.	
— 271.	bancs	- bestes.	
— 271.	cruches	craches (graisnes).	
— 274.	Vrancourt	Vraucourt.	
— 282.	Valheron	Valhuon.	
— 293.	Roiick	- Ronck.	
— 297.	Remaignan	• Romaignan.	

Page 297.	Noyelle, Godaut	Lire :	Noyelle-Godault.
— 298.	<i>la blanche fleur de lis</i>	—	<i>la Blanche Fleur de lis.</i>
— 310.	At des droits de charité.....	—	État des droits de charité.
— 329.	fief à Lacon	—	fief au Locon.
— 342.	censé de Bannières	—	censé de Bonnières.
— 347.	marchand tapisserie	—	marchand tapissier.
— 347.	chambres de tapissier.....	—	chambres de tapisserie.
— 355.	capitaine de la cité d'Arras	—	capitaine des ville et cité d'Arras.
— 359.	bages	—	bayes.
— 362.	François de la Réthulle	—	François de la Kéthulle.
— 362.	Jean Piron	—	Jean Briois.
— 374.	Sauchy, Cauchie	—	Sauchy-Cauchie.
— 374.	Bursy	—	^{Buis-} y-
— 374.	Vergincourt.....	—	Bugnicourt.
— 374.	Zueant	—	Quéant.
— 374.	Brillecourt..... •	—	Bullecourt.
— 375.	Merlincourt	—	Merlimont. *
— 375.	Marcula	—	Marenla.
—			

T A B L E

DES DOCUMENTS ANALYSES DANS LE TOME CINQUIÈME DE L'INVENTAIRE SOMMAIRE

DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD

NUMÉROS	DOCUMENTS.	NUMEROS	DOCUMENTS.	PAGES.
D'ORDRE.		D'ORDRE.		PAGES.
I				
B 2339	Registre. Compte de 1527.....	1		
2340	Pièces comptables de 1527.....	5	B 2371	Pièces comptables de 1532.....
2341	Id. id. de 1527.....	6	2372	Id. id. de 1532.....
2342	Id. id. de 1527.....	6	2373	Id. id. de 1532.....
2343	Id. id. de 1527.....	6	2374	Id. id. de 1532.....
2344	Id. id. de 1527.....	7	2375	Id. id. de 1533.....
2345	Registre. Compte de 1528.....	8	2376	Id. id. de 1533.....
2346	Pièces comptables de 1528.....	12	2377	Id. id. de 1533.....
2347	Id. id. de 1528.....	13	2378	Id. id. de 1533.....
2348	id. id. de 1528.....	13	2379	Id. id. de 1533.....
2349	Id. id. de 1528.....	13	2380	Registre. Compte de 1534.....
2350	Id. id. de 1528.....	14	2381	Pièces comptables de 1534.....
2351	Registre. Compte de 1529.....	14	2382	Id. id. de 1534.....
2352	Pièces comptables de 1529.....	18	2383	Id. id. de 1534.....
2353	Id. id. de 1529.....	19	2384	Id. id. de 1534.....
2354	Id. id. de 1529.....	19	2385	Id. id. de 1534.....
2355	Id. id. de 1529.....	20	2386	Registre. Compte du 1 ^{er} janvier au 31
2356	Id. id. de 1529.....	20	2387	juillet 1535.....
2357	Registre. Compte de 1530.....	21	2388	Pièces comptables du 1 ^{er} janvier au 31
2358	Pièces comptables de 1530.....	23	2389	juillet 1535.....
2359	Id. id. de 1530.....	24	2390	Pièces comptables du 1 ^{er} janvier au 31
2360	Id. id. de 1530.....	24	2391	juillet 1535.....
2361	Id. id. de 1530.....	24	2392	Pièces comptables du 1 ^{er} janvier au 31
2362	Id. id. de 1530.....	24	2393	juillet 1535.....
2363	Registre. Compte de 1531.....	25	2394	Registre. Compte du 1 ^{er} août 1535 au 31
2364	Pièces comptables de 1531.....	27		décembre 1536.....
2365	Id. id. de 1531.....	27		Pièces comptables du 1 ^{er} août 1535 au 31
2366	Id. id. de 1531.....	28		décembre 1536.....
2367	Id. id. de 1531.....	28		Pièces comptables du 1 ^{er} août 1535 au 31
2368	Id. id. de 1531.....	29		décembre 1536.....
2369	Registre. Compte de 1532.....	29		
2370	Pièces comptables de 1532.....	31		

B 2395	Pièces comptables du 1 ^{er} août 1535 au 31		B 2440	Pièces comptables de 1543	120
	décembre 1536	64	2441	Id. id. de 1543.....	121
2396	Pièces comptables du 1 ^{er} août 1535 au 31 décembre 1536		2442	Registre. Compte de 1544.....	121
	64		2443	Pièces comptables de 1544.....	126
2397	Pièces comptables du 1 ^{er} août 1535 au 31 décembre 1536		2444	Id. id. de 1544	127
	65		2445	Id. id. de 1544	127
2398	Registre. Compte de 1537.....	65	2446	Id. id. de 1544.....	127
2399	Pièces comptables de 1537	71	2447	Id. id. de 1544.....	128
2400	Id. id. de 1537	73	2448	Registre. Compte de 1545.....	128
2401	Id. id. de 1537.....	74	2449	Pièces comptables de 1545.....	132
2402	Id. id. de 1537.....	75	2450	Id. id. de 1545.....	132
2403	Id. id. de 1537.....	75	2451	Id. id. de 1545.....	132
2404	Registre. Compte de 1538.....	76	2452	Id. id. de 1545.....	133
2405	Pièces comptables de 1538	80	2453	Id. id. de 1545.....	133
2406	Id. id. de 1538.....	82	2454	Registre. Compte du 1 ^{er} janvier au 31 mars 1546	134
2407	Id. id. de 1538.....	83	2455	Pièces comptables du 1 ^{er} janvier au 31 mars 1546	136
2408	Id. id. de 1538.....	83	2456	Pièces comptables du 1 ^{er} janvier au 31 mars 1546	136
2409	Id. id. de 1538.....	84	2457	Pièces comptables du 1 ^{er} janvier au 31 mars 1546	136
2410	Registre. Compte de 1539.....	84	2458	Pièces comptables du 1 ^{er} janvier au 31 mars 1546	136
2411	Pièces comptables de 1539.....	88	2459	Pièces comptables du 1 ^{er} janvier au 31 mars 1546.....	137
2412	Id. id. de 1539.....	90	2460	Registre. Compte du 1 ^{er} avril au 31 décembre 1546	137
2413	Id. id. de 1539.....	91	2461	Pièces comptables du 1 ^{er} avril au 31 décembre 1546...	139
2414	Id. id. de 1539.....	91	2462	Pièces comptables du 1 ^{er} avril au 31 décembre 1546.....	139
2415	Id. id. de 1539.....	92	2463	Pièces comptables du 1 ^{er} avril au 31 décembre 1546 ..	140
2416	Id. id. de 1539.....	92	2464	Pièces comptables du 1 ^{er} avril au 31 décembre 1546 ..	140
2417	Id. id. de 1539.....	93]	2465	Pièces comptables du 1 ^{er} avril au 31 décembre 1546... 140	
2418	Registre. Compte de 1540.....	93	2466	Pièces comptables du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 1547 140	
2419	Pièces comptables de 1540	98	2467	Pièces comptables de 1547	141
2420	Id. id. de 1540.....	99	2468	Id. id. de 1547	142
2421	Id. id. de 1540.....	99	2469	Id. id. de 1547	142
2422	Id. id. de 1540	101	2470	Id. id. de 1547	142
2423	Id. id. de 1540.....	101	2471	Id. id. de 1548	143
2424	Registre. Compte de 1541	102	2472	Id. id. de 1548	143
2425	Pièces comptables de 1541	106	2473	Id. id. de 1548	143
2426	Id. id. de 1541.....	107	2474	Id. id. de 1548	143
2427	Id. id. de 1541.....	108	2475	Id. id. de 1548	143
2428	Id. id. de 1541.....	108			
2429	Id. id. de 1541.....	109			
2430	Registre. Compte de 1542.....	109			
2431	Pièces comptables de 1542.....	113			
2432	Id. id. de 1542.....	114			
2433	Id. id. de 1542.....	114			
2434	Id. id. de 1542.....	114			
2435	Id. id. de 1542.....	114			
2436	Registre. Compte de 1543	115			
2437	Pièces comptables de 1543.....	119			
2438	Id. id. de 1543.....	120			
2439	Id. id. de 1543.....	120			

NUMÉROS

	DOCUMENTS.	PAGES.
B 2476	Registre. Compte de 1549.....	144
2477	Pièces comptables de 1549.....	147
2478	Id. id. de 1549.....	147
2479	Id. id. de 1549.....	148
2480	Id. id. de 1549.....	150
2481	Id. id. de 1549.....	150
2482	Registre. Compte de 1550.....	151
2483	Pièces comptables de 1550.....	157
2484	Id. id. de 1550.....	157
2485	Id. id. de 1550.....	157
2486	Id. id. de 1550.....	158
2487	Id. id. de 1550.....	158
2488	Id. id. de 1551.....	158
2489	Id. id. de 1551.....	158
2490	Id. id. de 1551.....	159
2491	Id. id. de 1551.....	159
2492	Id. id. de 1551.....	159
2493	Registre. Compte de 1552.....	160
2494	Pièces comptables de 1552.....	164
2495	Id. id. de 1552.....	165
2496	Id. id. de 1552.....	165
2497	Id. id. de 1552.....	166
2498	Id. id. de 1552.....	166
2499	Id. id. de 1553.....	166
2500	Id. id. de 1553.....	167
2501	Id. id. de 1553.....	167
2502	Id. id. de 1553.....	169
2503	Id. id. de 1553.....	169
2504	Registre. Compte de 1554.....	169
2505	Pièces comptables de 1554.....	174
2506	Id. id. de 1554.....	175
2507	Id. id. de 1554.....	175
2508	Id. id. de 1554.....	175
2509	Id. id. de 1554.....	176
2510	Registre. Compte de 1555.....	179
2511	Pièces comptables de 1555.....	183
2512	Id. id. de 1555.....	183
2513	Id. id. de 1555.....	184
2514	Id. id. de 1555.....	184
2515	Id. id. de 1555.....	184
2516	Registre. Compte de 1556.....	185
2517	Pièces comptables de 1556.....	188
2518	Id. id. de 1556.....	189
2519	Id. id. de 1556.....	189
2520	Id. id. de 1556.....	190
2521	Id. id. de 1556.....	190
2522	Registre. Compte 1 ^{er} janvier au 31 mars . 1557	190

NUMÉROS

	DOCUMENTS .	PAGES.
	D'ORDRE.	
B 2523	Pièces comptables 1 ^{er} janvier au 31 mars ¹⁵⁵ ^.....	192
2524	Pièces comptables du 1 ^{er} janvier au 31 mars	
	1557.....	192
2525	Pièces comptables i 1 ^{er} janvier au 31 mars.....	192
2526	Pièces comptables du 1 ^{er} janvier au 31 mars	
	1557.....	192
2527	Pièces comptables du 1 ^{er} janvier au 31 mars	
	1557.....	192
2528	Registre. Compte (1 ^{er} avril au 31 décembre	
	1557.....^	192
2529	Pièces comptables du 1 ^{er} avril au 31 dé-	
	cembre 1557.....	196
2530	Pièces comptables du 1 ^{er} avril au 31 dé-	
	cembre 1557.....	196
2531	Pièces comptables du 1 ^{er} avril au 31 dé-	
	cembre 1557.....	197
2532	Pièces comptables du 1 ^{er} avril au 31 dé-	
	cembre 1557.....	198
2533	Pièces comptables du 1 ^{er} avril au 31 dé-	
	cembre 1557.....	199
2534	Pièces comptables de 1558.....	199
2535	Id. id. de 1558.....	199
2536	Id. id. de 1558.....	199
2537	Id. id. de 1558.....	200
2538	Id. id. de 1558.....	200
2539	Registre. Compte de 1559.....	200
2540	Pièces comptables de 1559.....	204
2541	Id. id. de 1559.....	204
2542	Id. id. de 1559.....	205
2543	Id. id. de 1559.....	206
2544	Id. id. de 1559.....	206
2545	Id. id. de 1560.....	206
2546	Id. id. de 1560.....	207
2547	Id. id. de 1560.....	207
2548	Id. id. de 1560.....	207
2549	Id. id. de 1560.....	207
2550	Id. id. de 1561.....	208
2551	Id. id. de 1561.....	208
2552	Id. id. de 1561.....	208
2553	Id. id. de 1561.....	209
2554	Id. id. de 1561.....	209
2555	Registre. Compte de 1562.....	209
2556	Pièces comptables de 1562.....	210
2557	Id. id. de 1562.....	211
2558	Id. id. de 1562.....	211
2559	Id. id. de 1562.....	212
2560	Id. id. de 1562.....	212
2561	Registre. Compte de 1563.....	212

NUMÉROS	DOCUMENTS .	PAGES.
D'ORDRE:		

B 2562	Pièces comptables de 1563.....	214
2563	Id. id. de 1563	214
2564	Id. id. de 1563	214
2565	Id. id. de 1563	215
2566	Id. id. de 1563	215
2567	Registre. Compte de 1564	215
2568	Pièces comptables de 1564.....	218
2569	Id. id. de 1564	218
2570	Id. id. de 1564	218
2571	Id. id. de 1564	219
2572	Id. id. de 1564	219
2573	Registre. Compte de 1565	219
2574	Pièces comptables de 1565	221
2575	Id. id. de 1565.....	221
2576	Id. id. de 1565.....	222
2577	Id. id. de 1565	222
2578	Id. id. de 1565	222
2579	Registre. Compte de 1566.....	222
2580	Pièces comptables de 1566.....	224
2581	id. id. de 1566.....	225
2582	id. id. de 1566.....	225
2583	id. id. de 1566	226
2584	id. id. de 1566	226
2585	Registre. Compte de 1567.....	227
2586	Pièces comptables de 1567	227
2587	Pièces comptables de 1567	230
2588	Id. id. de 1567	230
2589	Id. id. de 1567	231
2590	Id. id. de 1567	231
2591	Id. id. de 1568	231
2592	Id. id. de 1568	233
2593	Id. id. de 1568	233
2594	Id. id. de 1568	234
2595	Id. id. de 1568	234
2596	Registre. Compte de 1569.....	235
2597	Pièces comptables de 1569	237
2598	Id. id. de 1569.....	237
2599	Id. id. de 1569.....	237
2600	Id. id. de 1569	238
2601	Id. id. de 1569.....	238
2602	Registre. Compte du 1 ^{er} janvier au 17 juin 1570.....	239
2603	Pièces comptables du 1 ^{er} janvier au 17 juin 1570	239
2604	Pièces comptables du 1 ^{er} janvier au 17 juin 1570.....	240
2605	Pièces comptables du 1 ^{er} janvier au 17 juin 1570	240

NUMÉROS	DOCUMENTS .	PAGES.
D'ORDRE:		

B 2606	Pièces comptables du 1 ^{er} janvier au 17 juin 1570.....	240
2607	Pièces comptables du 1 ^{er} janvier au 17 juin 1570.....	241
2608	Registre. Compte du 4 juillet 1570 au 31 décembre 1571.....	241
2609	Pièces comptables du 18 juin 1570 au 31 décembre 1571	245
2610	Pièces comptables du 18 juin 1570 au 31 décembre 1571.....	245
2611	Pièces comptables du 18 juin 1570 au 31 décembre 1571	246
2612	Pièces comptables du 18 juin 1570 au 31 décembre 1571	248
2613	Pièces comptables du 18 juin 1570 au 31 décembre 1571	248
2614	Registre. Compte de 1572.....	249
2615	Pièces comptables de 1572	250
2616	Id. id. de 1572.....	251
2617	Id. id. de 1572	251
2618	Id. id. de 1572.....	252
2619	Id. id. de 1572.....	252
2620	Registre. Compte de 1573.....	253
2621	Pièces comptables de 1573	254
2622	Id. id. de 1573	255
2623	Id. id. de 1573.....	255
2624	Id. id. de 1573	255
2625	Id. id. de 1573.....	255
2626	Registre. Compte de 1574.....	256
2627	Pièces comptables de 1574.....	259
2628	Id. id. de 1574.....	260
2629	Id. id. de 1574.....	260
2630	Id. id. de 1574.....	260
2631	Id. id. de 1574.....	261
2632	Registre. Compte de 1575	261
2633	Pièces comptables de 1575	264
2634	Id. id. de 1575	264
2635	Id. id. de 1575	264
2636	Id. id. de 1575	265
2637	Id. id. de 1575	265
2638	Registre. Compte de 1576.....	265
2639	Pièces comptables de 1576	267
2640	Id. id. de 1576	267
2641	Id. id. de 1576.....	268
2642	Id. id. de 1576.....	269
2643	Id. id. de 1576.....	269
2644	Registre. Compte de 1577	269
2645	Pièces comptables de 1577	270
2646	Id. id. de 1577.....	271

NUMÉROS

	DOCUMENTS.	PAGES.
B 2647	Pièces comptables de 1577.....	271
2648	Id. id. de 1577.....	271
2649	Id. id. de 1577..... "	272
2650	Registre. Compte du 8 juillet 1578 au 31 décembre 1579.....	272
2651	Pièces comptables de 1578.....	273
2652	Id. id. de 1578.....	274
2653	Id. id. de 1578.....	274
2654	Id. id. de 1578.....	275
2655	Id. id. de 1578.....	275
2656	Registre. Compte de 1579.....	276
2657	Pièces comptables de 1579.....	277
2658	Id. id. de 1579.....	278
2659	Id. id. de 1579.....	278
2660	Id. id. de 1579.....	278
2661	Id. id. de 1579.....	279
2662	Registre. Compte de 1580.....	279
2663	Pièces comptables de 1580.....	279
2664	Id. id. de 1580.....	280
2665	Id. id. de 1580.....	280
2666	Id. id. de 1580.....	281
2667	Id. id. de 1580.....	281
2668	Registre. Compte de 1580.....	281
2669	Pièces comptables de 1580.....	284
2670	Registre. Compte du 1 ^{er} janvier au 30 juin 1581.....	285
2671	1581.....	285
2672	Pièces comptables du 1 ^{er} janvier au 30 juin 1581.....	286
2673	Registre. Compte de 1581.....	286
	Pièces comptables de 1581.....	289
2674	Id. id. de 1581.....	289
2675	Id. id. de 1581.....	290
2676	Registre. Compte de 1582.....	290
2677	Pièces comptables de 1582.....	292
2678	Id. id. de 1582.....	292
2679	Id. id. de 1582.....	293
2680	Id. id. de 1582.....	293
2681	Id. id. de 1582.....	293
2682	Registre. Compte de 1583.....	294
2683	Pièces comptables de 1583.....	296
2684	Id. id. de 1583.....	296
2685	Id. id. de 1583.....	297
2686	Id. id. de 1583.....	298
2687	Id. id. de 1583.....	298
2688	Registre. Compte de 1584.....	298
2689	Pièces comptables de 1584.....	301
2690	Id. id. de 1584.....	302
2691	Id. id. de 1584.....	303

NUMÉROS

D'ORDRE.	DOCUMENTS.	PAGES.
B 2692	Pièces comptables de 1584.....	304
2693	Id. id. de 1584.....	304
2694	Registre. Compte de 1585.....	306
2695	Pièces comptables de 1585.....	306
2696	Id. id. de 1585.....	306
2697	Id. id. de 1585.....	307
2698	Id. id. de 1585.....	307
2699	Id. id. de 1585.....	307
2700	Registre. Compte de 1586.....	308
2701	Pièces comptables de 1586.....	309
2702	Id. id. de 1586.....	310
2703	Id. id. de 1586.....	310
2704	Id. id. de 1586.....	310
2705	Id. id. de 1586.....	311
2706	Registre. Compte de 1587.....	311
2707	Pièces comptables de 1587.....	313
2708	Id. id. de 1587.....	313
2709	Id. id. de 1587.....	314
2710	Id. id. de 1587.....	314
2711	Id. id. de 1587.....	315
2712	Registre. Compte de 1588.....	315
2713	Pièces comptables de 1588.....	316
2714	Id. id. de 1588.....	317
2715	Id. id. de 1588.....	317
2716	Id. id. de 1588.....	318
2717	Id. id. de 1588.....	318
2718	Registre. Compte de 1589.....	318
2719	Pièces comptables de 1589.....	321
2720	Id. id. de 1589.....	321
2721	Id. id. de 1589.....	321
2722	Id. id. de 1589.....	322
2723	Id. id. -de 1589.....	322
2724	Registre. Compte de 1590.....	322
2725	Pièces comptables de 1590.....	325
2726	Id. id. de 1590.....	325
2727	Id. id. de 1590.....	326
2728	Id. id. de 1590.....	327
2729	Id. id. de 1590.....	327
2730	Id. id. de 1591.....	327
2731	Id. id. de 1591.....	327
2732	Id. id. de 1591.....	327
2733	Id. id. de 1591.....	328
2734	Id. id. de 1591.....	328
2735	Id. id. de 1592.....	328
2736	Id. id. de 1592.....	329
2737	Id. id. de 1592.....	331
2738	Id. id. de 1592.....	331
2739	Id. id. de 1592.....	331

NUMÉROS

DOCUMENTS.

pages.

d'ordre.

B 2740	Registre. Compte de 1593.....	332
2741	Pièces comptables de 1593.....	335
2742	Id. id. de 1593.....	335
2743	Id. id. de 1593.....	336
2744	Id. id. de 1593.....	336
2745	Id. id. de 1593.....	336
2746	Registre. Compte de 1594.....	337
2747	Pièces comptables de 1594.....	T41
2748	Id. id. de 1594.....	342
2749	Id. id. de 1594.....	343
2750	Id. Id. de 1594.....	344
2751	Id. id. de 1594.....	344
2752	Registre. Compte de 1595.....	344
2753	Pièces comptables de 1595.....	348
2754	Id. id. de 1595.....	348
2755	Id. id. de 1595.....	349
2756	Id. id. de 1595.....	349
2757	Id. id. de 1595.....	350
2758	Registre. Compte de 1596.....	350
2759	Pièces comptables de 1596.....	355
2760	Id. id. de 1596.....	355
2761	Id. id. de 1596.....	356
2762	Id8 id. de 1596.....	357
2763	Id. id. de 1596.....	357

NUMÉROS

DOCUMENTS.

pages

d'ordre.

B 2764	Registre. Compte de 1597.....	357
2765	Pièces comptables de 1597.....	360
2766	Id. id. de 1597.....	360
2767	Id. id. de 1597.....	362
2768	Id. id. de 1597.....	362
2769	Id. id. de 1597.....	362
2770	Registre. Compte de 1598.....	363
2771	Pièces comptables de 1598.....	367
2772	Id. id. de 1598.....	367
2773	Id. id. de 1598.....	368
2774	Id. id. de 1598.....	368
2775	Id. id. de 1598.....	369
2776	Registre. Compte de 1599.....	369
2777	Pièces comptables de 1599.....	374
2778	Id. id. de 1599.....	374
2779	Id. id. de 1599.....	375
2780	Id. id. de 1599.....	376
2781	Id. id. de 1599.....	376
2782	Registre. Compte de 1600.....	377
2783	Pièces comptables de 1600.....	382
2784	Id. id. de 1600.....	382
2785	Id. id. de 1600.....	384
2786	Id. id. de 1600.....	384
2787	Id. id. de 1600.....	384

TABLE SOMMAIRE

DES MATIERES CONTENUES DANS LE TOME CINQUIEME DE L'INVENTAIRE SOMMAIRE

DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU NORD.

- ACCIDENT** ayant causé une blessure a* foied de l'archiduchesse Marguerite (clirur-gien mandé à l'occasion d'un), p. 'o, 26.
- AFFAIRES RELIGIEUSES**, p. 7, 9, 13, 14,15, 16, 18, 22, 25, 43, 44, 45, 53, M, 56, 57, 58, 85, 95, 110, 111, 121, lffi, 124, 133, 135, 136, 143, 144, 159, lfi2, 165, 167, 170, 171, 186, 208, 213, 2A4, 216, 218, 219, 221, 225, 226, 243, «59, 273, 287, 310, 316, 333, 334, 345, 352, 358, 373.
- AIDE** accordée à l'Empereur Charles-Quint, à l'occasion de son mariage, de la naissance de son fils et de son voyage en Italie et à Rome, p. 14.
- AMBASSADES , NÉGOCIATIONS ET VOYAGES**
DIPLOMATIQUES, TRAITÉS, etc., p. 1, 2, 7, 9,10, 11,15,16,17, 22, 23, 26, 27, 30, 44, 45, 53, 54, 59, 65, 66, 67, 68, 76, 77, 78, 79, 85, 86, 87, 95, 96, 102,103, 110, 116, 117, 121, 122, 123, 129, 130, 138, 151. 152, 154, 160, 161, 162, 163, 169, 170, 171, 172, 181, 183, 185, 186, ' 187, 190, 191, 193, 201, 202, 203, 204, 205, 206, 209, 210, 213, 216, 219, 220, 221, 223, 227, 229, 235, 236, 239, 242, 247, 249, 253, 254, 256, 258, 262, 263, 266, 268, 269, 270, 276, 282, 287, 298, 290, 300, 305, 311, 312, 315, 316, 319, 320, Z3, 325, 332, 333, 334, 337, 338, 347 351, 352, 353, 358, 360, 363, 364, 366 370, 371, 374, 377, 378, 381.
* ANOBLISSEMENTS, p. 342, 382, 383.
- ARTILLERIE, ARMES, MUNITIONS, VIVRES, MACHINES DE GUERRE, etc.**, p. 7, 20, 21, 43, 57, 75, 87, 99, 100, 109, 116, 122, 123, 132, 133, 144, 145, 150, 160, 166, 167, 168, 169, 170, 173, 174, 179, 181, 182, 183, 184, 185, 187, 192, 212, 215, 224, 225, 226, 230, 249, 256, 259, 263, 281, 287, 294, 295, 308, 314.
- AUMÔNES, ASSISTANCE PUBLIQUE, HÔPITAUX, etc.** p. 25, 79, 181, 209, 217, 226, 234, 235, 237, 240, 250, 288.
- BAILLÉE DES ROSES** au parlement de Paris (dépenses faites à l'occasion de la), p. 261.
- BARBE BLOMBERG**, mère de don Juan d'Autriche (pension payée à), p. 290, 295, 333, 337, 350.
- BROC**, (dépenses pour les travaux et quittance définitive des honoraires dus à Louis van Boghen, architecte de l'église de), p. 1, 51,52.
- BRUXELLES** (réception du Dauphin, du duc d'Orléans et de leur suite à), p. 106, 125, 126; (arrivée et séjour du prince d'Espagne, plus tard Philippe II, à), p. 146, 150.
- CALENDRIER** (ordonnance relative à la réforme du), p. 296.
- CAMBRAI** (construction de la citadelle de), p. 119; (placée sous le protectorat de Catherine de Médicis), p. 304 ; (précautions et mesures de sûreté prises & l'occasion de l'entrevue de) p. 16,17, 21.
- CARTES GÉOGRAPHIQUES, PLANS DE VILLES, etc.**, p. 170, 180, 182, 204, 210, 223, 224, 235, 236, 254, 350, 361, 354, 360, 382.
- CATARRHE DE L'EMPEREUR CHARLES-QUINT** (lettre annonçant qu'il ne peut se rendre à Gand, à cause d'un), p. 119. **CATHERINE**, naine de feu la reine de Danemarck, p. 2.
- CERVOISE**, envoyée de Bruxelles à la reine de France Éléonore d'Autriche, p. 85,86.
- CHAMBRE DES COMPTES** (dîners des officiers de la), p. 120.
- CHARIOT**, offert par la reine Marie de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, au roi François P^e, p. 87.
- CHARLES LE-TÉMÉRAIRE** (transport du corps de), p. 154, 155, 156.
- CHARTES ET TITRES** (inventaires • de), p. 103, 215, 324, 341, 346.
- CHIENS DE CHASSE, LÉVRIERS, BÊTES SAUVAGES, etc.**, p. 5, 22, 31, 54, 79, 113, 123, 153, 175, 213, 366, 382.
- CHIENS DE MER**, offerts en présent par la reine Marie de Hongrie à François I^{er}, p. 92 ; péchés sur les côtes de Flandre, p. 94, 97.
- CLOÎTRE DE L'ANNONCIADE-LEZ LA-PORTE-« DES-ANES A BRUGES** (Construction du), p. 2.
- COFFRES ET MALLÉS** fabriqués en Flandre pour le service de la chambre de l'Enpe-reur Charles-Quint, p. 26.

- CONFISCATIONS, ^ . 75, 232, 234, 238, 247, 252, 260, 304, 326 , 349.
- CONSEIL DE RÉGENCE DE MARIE DE HONGRIE, GOUVERNANTE DES PAYS-BAS, p. 28.
- CORNELIUS AGRIPPA , historiographe et conseiller indiciaire de Charles-Quint (pension accordée à), p. 21, 22.
- COURTRAI (privileges de la ville de), p. 99.
- CUISINE (depenses de cable et de), p. 18, 120, 353, 376, 377.
- DÉGÂTS causés par les guerres (lettres de don ou d'exemption d'impôts et informations à l'occasion des), p. 13, 29, 64, 74, 75, 76, 83, 127, 130, 136, 139, 141, 142, 147, 148, 157, 163, 165, 169, 175, 183, 184, 189, 196, 197, 199, 201, 205, 208, 209, 216, 230, 233, 237, 240, 246, 259, 274, 283, 310, 312, 314, 316, 317, 321, 322, 325, 326, 329, 330, 333, 334, 335, 336, 342, 348, 349, 355, 356, 360, 362, 364, 365, 368, 370, 374, 375, 379, 383.
- DELOBEL (Mathias), medecin de la ville de Lille, auteur d'un herbiere ou ouvrage sur la botanique (somme payee), p. 270.
- DÉPENSES (menues) de l'Archiduchesse Marguerite, p 2, 3, 4, 5.
- DÔLE (reglementdel'Universitede), p. 244, 245; (dotation du college des Jesuites erige à), p. 302.
- ENLUMINURES DE MANUSCRITS, p. 4, 70, 80, 97, 145, 154, 174.
- ENTREVUE de Charles-Quint et de Francois 1^{er} sur une galere à Aigues-Mortes (nouvelles de 1^{er}), p. 80.
- EPO (Boetius), auteur d'une histoire ecclesiastique des Pays-Bas (somme payee à) p. 301.
- ERNEST D'AUTRICHE (reception de l'archiduc), p. 240.
- ESPIONS, DÉPENSES SECRÈTES, MESSAGERS, POSTES, ETC, p 10, 14, 16, 17, 25, 26, 27, 31, 45, 53, 54, 59, 60, 66, 67, 68, 69, 70, 76, 77, 78, 79, 87, 96, 97, 104, 109, 110, 111, 112, 114, 115, 117, 118, 121, 122, 123, 124, 129, 130, 137, 138, 151, 152, 153, 161, 162, 163, 164, 170, 171, 172, 179, 180, 181, 182, 183, 185, 186, 187, 188, 191, 193, 194, 195, 198, 202, 203, 212, 216, 217, 218, 221, 224, 227, 228, 229, 235, 236, 237, 239, 242, 243, 244, 249, 250, 253, 254, 256, 257, 258, 259, 262, 263, 264, 266, 267, 269, 276, 277, 279, 282, 283, 284, 285, 287, 291, 292, 294, 296, 300, 303, 305, 308, 311, 312, 313, 316, 319, 320, 323, 332, 334, 337, 338, 340, 341, 345, 351, 353', 359, 363, 365, 366, 370, 371, 373, 377, 381.
- ETOFFES DIVERSES (fournitures d'), p. 4,5, 12, 14, 18, 19, 23, 26, 27, 40, 97, 131, 158, 182, 183, 203, 204, 210, 287, 334, 339.
- ETRENNE8 donnees par l'Archiduchesse Marguerite, p. 2.
- FAITS DE GUERRE, BATAILLES, PRISES DE VILLES, SIÈGES, INVASIONS, ETC, p. 7, 9, 10, 12, 14, 15, 45, 57, 58, 60, 66,67, 68, 69, 75, 76, 77, 78, 79, 85, 86, 116, 117, 121, 122, 124, 163, 164, 173, 193, 194, 195, 202, 214, 223, 228, 232, 235, 251, 263, 267, 274, 283, 287, 288, 291, 292, 294, 295, 299, 300, 308, 311, 312, 315, 316, 319, 320, 323, 324, 333, 343, 346, 347, 351, 352, 360, 373, 374, 379.
- FARCES jouees devant l'archiduchesse Marguerite par des compagnons de Valenciennes, p. 19.
- FAUCONNERIE, OISEAUX DE PRODS, ETC. , 12, 68, 71, 79, 80, 86, 87, 88, 95, 96, 98, 103, 104, 105, 113, 116, 125, 130, 131, 213, .139, 145, 153, 154, 174, 188, 210, 220, 227, 237, 277, 313, 316, 334, 338, 339, 347, 354, 358, 359, 373, 382.
- FEMME simulant etre devenue muette par l'effet d'un miracle (information au sujet d'une), p. 30.
- FEZ (secours accordé à Alonzo, fils du roi de), p. 217.
- FORTIFICATIONS (depenses pour les travaux de), p. 8, 13, 19, 23, 40, 62, 63, 91, 109, 140, 172, 179, 182, 183, 184, 183, 202, 261, 265, 289, 335, 351.
- FOURRURES, p. 4, 5, 26, 97, 311.
- GAND (troubles de), p. 95, 97, 101, 110.
- GEORGES se disant batard du roi Philippe-le-Beau, enfermé au chateau de Samson, p. 45
- GLANDS envoyes en- Espagne pour le repeuplement des forets, p. 54.
- HABSBURG (genealogie de la maison de), p. 313.
- HELSTÉIN (Maximilien de), fils d'une fille naturelle de l'Empereur Maximilien 1^{er} (frais d'education et d'instruction du jeune comte d'), p. 87, 105.
- HESDIN (privileges de la nouvelle ville de), p. 210, 211.
- HOMME tue accidentellement par l'Empereur Charles-Quint en tirant de l'arbalète, p. 27.
- INONDATIONS, DIGUES, ETC., p. 22, 64, 101, 171, 249.
- INSURRECTION des Pays-Bas (depenses et pieces relatives à 1'), p. 208, 225, 226, 228, 232, 234, 238, 250, 251, 274, 275, 277, 278, 284, 297, 299, 300, 301, 305, 306.
- JARDIN DE LA COUR A BRUXELLES (entretien du), p. 221. 236, 270. JETONS D'ARGENT ET DE CUIVRE pour le service du Conseil des finances et de la Chambre des Comptes, p. 17, 50, 273.
- JEU PE L'ÉPINETTE (lettres patentes relatives au), p. 6.
- JOYEUSES ENTRÉES DES ARCHIDUCS ALBERT ET ISABELLE dans les villes des Pays-Bas, p. 370, 371, 379.
- JUSTE LIPSE, professeur et historiographe (pension et gratifications accordees à), p. 346, 350.
- LILLE (lettres patentes au sujet de l'agrandissement de la ville de), p. 91, 101 ; (fete du roi des fous à), p. 95 ; (diners des mayeur et echevins de), p. 99; (inventaire des meubles du chateau de), p. 148, 149, 150 ; (loterie pour le paiement des travaux des nouvelles fortifications et de construction de canaux à), p. 211.
- LINGES DE TABLE ET DE CORPS achetes en Flandre, pour le service de l'Empereur Charles-Quint, des princes et princesses, p. 12, 31, 196, 217, 270, 334, 346.
- LION achete pour etre amene à Gand avec ceux de l'Empereur, p. 60.
- MALADIE de la duchesse de Lorraine (frais occasionnes parla), p. 46.
- MARIAGE de Henri VIII et de Catherine d'Aragon (execution d'une sentence du pape au sujet du), p. 20, 44, 45 ; idem, du roi de Portugal et d'Eléonore d'Autriche (frais de la copie du contrat de), p. 17, 87.
- MARIEMONT (entretien du jardin et du parc de), p. 369.
- MARGUERITE D'AUTRICHE (l'archiduchesse) fille de Maximilien I^{er}, tante de Charles-Quint, (nouvelles de la mort de), p. 22 ; (frais de transport de son corps en l'eglise de Brou, de/copie de son testament et de la chronique *margaritique*), p. 92.
- MARGUERITE D'AUTRICHE, fille naturelle de Charles-Quint (depenses pour l'entretien de), p. 12; (idem, à l'occasion du mariage et de l'education de), p. 23, 26, 31.
- METZ, (sommess envoyees à l'Empereur Charles-Quint, pendant le siege de), p. 161, 162.
- MICHEL COIGNET, mathématicien, auteur d'un ouvrage pour l'instruction des princes (sqmme donnee à), p. 352.
- MONNAIES, p. 44, 58, 86, 218, 229, 244, 268, 304, 310, 311, 338, 341, 376; idem, d'or et d'argent jetees au peuple, p. 146, 380.
- MONTRES D'ARMES et paiement des troupes, p. 6, 7, 12, 13, 14, 18, 21, 52, 57, 59, 65, 74, 75, 76, 78, 85, 109, 110, 119, 120, 122, 133, 142, 151, 160, 165, 169, 172, 180, 183, 195, 215, 253, 268, 280, 363, 371.

- MONUMENTS FUNÈBRES** de Marguerite d'Autriche, érigés dans les églises des Annonciades hors la porte des Anes à Bruges et de St-Pierre à Malines, p. 176, 177, 178,179; idem, de Charles-le-Téméraire dans l'église Notre-Dame à Bruges, p. 209, 212.
- MORETUS** (Jean) imprimeur à Anvers, p. 382.
- MUSIQUE, CHANT, MAÎTRISES, ENFANTS DE CHŒUR, ORGUES ET ORGANISTES**, p. 3, 23, 41, 71, 103, 221, 240, 306, 309, 316, 324.
- NAVIRES DE GUERRE** (dépenses pour l'armement des), p. 18, 31, 43, 52, 58, 64, 67, 84, 85, 86, 109, 122, 166, 179, 185, 186, 194, 241, 254, 258, 259, 261, 262, 265,267.
- NEUTERIN**, name de l'archiduchesse Marguerite, p. 4, 5.
- OBSÈQUES** et services funèbres de princes et de princesses, deuils, etc., p. 4,5,31, 43, 56, 57, 61, 62, 84, 85, 91, 93, 97, 114, 121, 131, 144, 151, 160, 166, 182, 183, 185, 201, 217, 235, 236, 288, 289, 299, 309, 311, 323, 325, 347, 353, 359, 363, 366, 367, 370, 372, 373, 377, 379, 380.
- OFFICES réservés à la disposition de Sa Majesté (état des)**, p. 303. **ORAISON FUNÈBRE** du duc de Parme (paiement des honoraires dus pour l^{er}), p. 335.
- ORFÈVRE**RIE, vaisselle d'or et d'argent, chaînes d'or offertes en présent, bijoux, diamants, perles et pierres précieuses, p. 4, 5, 11, 16, 17, 18, 21, 22, 23, 26, 27, 28, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 43, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 55, 60, 63, 69, 72, 73, 76, 79, 80, 81, 82, 87, 88, 89, 90, 96, 97, 98, 104,106, 107, 108, 111, 113, 118, 123, 125, 126, 127, 132, 135, 136, 139, 145, 153, 163, 172, 181, 187, 188, 195, 204, 220, 224, 239, 242, 253, 258, 260, 266, 270, 276, 277, 285, 286, 310, 319, 320, 341, 351, 353, 358, 373, 379, 381.
- ORNEMENTS D'ÉGLISE, VASES SACRÉS**, etc., p. 28, 84, 101, 280, 298, 310, 334, 359, 372, 376.
- ORTELIUS** (le géographe Abraham), p. 254, 350.
- PAIEMENT** à Bayonne de 1.200.000 écus d'or pour la rançon de François I^{er}, p. 22 ; idem, d'un million d'écus à la duchesse d'Angoulême, pour affaires secrètes, p. 22, 23.
- PÊCHERIES** aux anguilles de la rivière de l'Aa (troubles apportés dans les), p. 6*.
- PEINTRES** (sommés payés à des), p. 17, 27., 31, 131, 135, 145, 154, 170, 173, 176,477, 182, 217, 313, 353, 354, 366, 367.
- PENSION** de l'archiduchesse Marguerite (paiement de la), p. 1.
- PÉROU** (lettre relative à la découverte et à la conquête du), p. 42 ; — (chemises garnies de pierres précieuses et de plumes offertes à l'Empereur Charles-Quint, par Fernand Pizarre, frère de François Pizarre, et venant du), p. 50.
- PHILIPPE D'AUTRICHE**, frère du roi de Maroc (secours accordé à), p. 217.
- PILLARDS, VAGABONDS, PIRATES, ÉGYPTIENS, SOLDATS MUTINÉS, MALFAITEURS**, *Vryblitters*, p. 15, 16, 25, 29, 30, 56, 66, 70, 71, 80, 83, 85, 87, 93, 102, 112, 113, 115, 116, 124, 128, 144, 145, 148, 152, 156, 160, 169, 180, 211, 213, 229, 241, 243, 249, 251, 252, 254, 266, 296, 301, 313, 320, 324, 337, 338, 344, 363, 384. **PLANTIN** (ouvrage imprimé par Christophe) p. 319.
- PLUMES** (fournitures de), p. 64.
- POÉSIE latine** composée par Thomas Edwardus à l'occasion de la prise de Calais, p. 357.
- POPERINGHE** (enquête sur la situation industrielle de), p. 168. **PRIÈRES PUBLIQUES**, **PROCESSIONS**, ETC., p. 15, 22, 27, 30, 52, 72, 76, 77, 86, 102, 116, 122, 128, 142, 223, 307, 320, 346.
- PRIVILÈGES** des forgerons de la ville de Marchesur-Meuse et du comté de Namur (confirmation des), p. 204, 205.
- RECETTES ET DÉPENSES** (sommés totales des) en tête de l'analyse de chaque compte.
- RÉFUGIÉS** français dans les Pays-Bas après l'entrée de Henri IV h Paris, p. 334,352, 358.
- RELIQUES** de Saint Laurent (dépenses pour l'acquisition des), p. 263.
- SALINS** (sauneries de), p. 24, 333, 351.
- SAYETTERIE** au plat pays d'Artois (ordonnance concernant la), p. 80.
- SCEAUX** d'or ou d'argent (dépenses pour la fabrication de), p. 145, 154, 236, 366.
- SCULPTEURS ET TOURNEURS** (sommés payés à des), p. 176,177, 209,212,249,355, 366.
- STOOTER**8, Marie, fille naturelle de l'Empereur Maximilien I^{er} (aumônes faites à) p. 103,172.
- TAPISSERIES ET TAPISSIERS**, p. 5,18,25,26, 41, 70, 105, 118, 147, 154, 166, 169, 173, 195, 226, 239, 243, 270, 309, 313, 334, 335, 339, 340, 347, 351, 354, 366, 371, 372, 376.
- TOISON D'OR** appendue au collier de l'Empereur Charles-Quint et donnée par lui au roi François I^{er} quand il partit de Madrid, p. 27; — (tenues des chapitres de l'ordre de la), p. 25,74, 116, 121,128, 130, 131, 134, 135, 188, 220, 259.
- TOMBEAU** de François d'Autriche dans l'église Saint Jacques à Bruxelles construit par Guyot Beaulgrant, p. 4 ; — Idem, de Charles-le-Téméraire par Jacques Jonghelinck, p. 209, 212, 216, 222, 226.
- TOURNAI** (information relative à la conspiration de), p. 6.
- TRAITÉ** de Madrid (premières nouvelles du) p. 4.
- VALENCIENNES** (préparatifs de la réception de Charles-Quint, du Dauphin et du duc d'Orléans à), p. 90, 93, 94,105, 124.
- VÉLEZ** (secours accordé à u roi africain de), p. 153,154.
- VERRE** de *crystallin* à la façon de Venise fabriqué à Anvers, p. 375. **VERRES** *perspectifs* ou lunettes d'approche (acquisition de), p. 371. **VERRIÈRES**, p. 91, 132, 134, 176, 218,308, 334, 348.
- VIANDES** de la table de l'Empereur Charles-Quint (Portugaise envoyée en Flandre pour accommoder les), p. 181
- VINS**, p. 2, 4, 92, 116, 139, 161.
- VOYAGE** de Christine de Danemarck vers le duc de Milan, son mari (frais du), p. 46, — Idem, de Dorothée de Danemarck vers le duc palatin Frédéric, son mari (frais du), p. 52,53.